



HAL
open science

L'IRA : de la violence armée au désarmement (1969-2005) : enjeux, symboles et mécanismes

Lison Ducastelle

► To cite this version:

Lison Ducastelle. L'IRA : de la violence armée au désarmement (1969-2005) : enjeux, symboles et mécanismes. Histoire. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2011. Français. NNT : 2011PA030190 . tel-01547305

HAL Id: tel-01547305

<https://theses.hal.science/tel-01547305>

Submitted on 26 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3

École Doctorale 514 EDEAGE

EA4399 CREW (Center for Research on the English-speaking World)

**Thèse de doctorat
Études du monde anglophone**

Lison DUCASTELLE

**L'IRA DE LA VIOLENCE ARMEE
AU DESARMEMENT
(1969-2005) :
ENJEUX, SYMBOLES ET MECANISMES**

**Thèse dirigée par
Valérie PEYRONEL**

Soutenue le 9 décembre 2011

Jury :

M. Michel HASTINGS, Professeur des Universités (IEP Lille)

Mme Agnès MAILLOT, Maître de conférences (Dublin City University)

M. Thierry DUBOST, Professeur des Universités (Caen)

M. Wesley HUTCHINSON, Professeur des Universités (Sorbonne Nouvelle-Paris 3)

École Doctorale 514 EDEAGE

EA4399 CREW (Center for Research on the English-speaking World)

Thèse de doctorat
Études du monde anglophone

Lison DUCASTELLE

**L'IRA DE LA VIOLENCE ARMEE AU
DESARMEMENT (1969-2005) :
ENJEUX, SYMBOLES ET MECANISMES**

Thèse dirigée par
Valérie PEYRONEL

Résumé

L'*Irish Republican Army* (IRA), le principal groupe paramilitaire républicain, fut fondé en 1969. Dès lors, il lutta contre la présence britannique en Irlande du Nord et pour la réunification de l'île d'Irlande. Le désarmement de l'IRA, considéré comme irréalisable jusqu'en 2001, s'accomplit pourtant bel et bien entre 2001 et 2005 dans le cadre du processus de paix. Le 26 septembre 2005, l'IRA avait officiellement déposé les armes. Quels mécanismes avaient alors permis, au sein du processus de paix nord-irlandais, d'aboutir à la « mise hors d'état de nuire » de l'arsenal de l'IRA qui déclarait pourtant encore en 1998 qu'elle n'accepterait pas de rendre les armes ? Comme l'annonce le titre de cette thèse, trois questions sous-tendent notre analyse : quels étaient les enjeux de l'abandon de la violence et du désarmement pour l'IRA et le Sinn Féin durant tout le processus de paix ? Quelle était la portée symbolique du désarmement pour le groupe armé clandestin et pour le mouvement républicain dans son ensemble ? Enfin, quels mécanismes, tant diplomatiques que psychologiques, avaient pu convaincre l'IRA d'abandonner la violence puis de désarmer ? À la demande du groupe clandestin, la nature du dispositif de désarmement et le nombre d'armes détruites demeurent confidentiels. Cette étude ne prétend donc pas révéler des secrets d'État, mais bien de mettre en évidence la dynamique du processus qui a mené l'IRA de la violence armée à l'abandon des armes.

Mots-clés : Irlande du Nord, violence politique, processus de paix nord-irlandais, Armée républicaine irlandaise, désarmement, négociations

Abstract

IRA: FROM ARMED VIOLENCE TO DECOMMISSIONING (1969-2005) – STAKES, SYMBOLS AND MECHANISMS

The *Irish Republican Army* (IRA), the main Republican paramilitary group in Northern Ireland was founded in 1969. From then on it fought to put an end to the British presence in Northern Ireland and to achieve the unification of Ireland. The decommissioning of the IRA, which seemed unrealizable until 2001, was indeed accomplished between 2001 and 2005, as part of the Peace Process. On 26 September 2005, the IRA officially laid down its weapons. What mechanisms played a role in the IRA putting its arsenal beyond use during the Northern Ireland Peace Process, despite the armed group's declaration in 1998 that there would be no disarmament? As mentioned in the title of this thesis, three questions underlie our analysis: What was at stake in the giving up of violence and in decommissioning for the IRA and Sinn Féin during the Peace Process? What was the symbolic significance of decommissioning for the IRA and for the whole Republican movement? Finally, what diplomatic and psychological mechanisms managed to convince the IRA to give up violence and then to disarm? At the clandestine group's own request, the technical aspects of decommissioning and the number of arms which were destroyed still remain confidential. Therefore, this study does not reveal any State secrets, but rather underlines the dynamics of the process which led the IRA from armed violence to the giving up of arms.

Keywords: Northern Ireland, political violence, Northern Ireland Peace Process, Irish Republican Army, disarmament, negotiations

*Au Professeur Paul Brennan,
À ma famille, mon conjoint et ma fille Danaé.*

Remerciements

Je remercie Mme le Professeur Valérie Peyronel qui a accepté de reprendre la direction de cette thèse en 2007. Je remercie également mes relecteurs qui ont bien voulu donner de leur temps pour lire ce travail.

Liste des acronymes

- APNI** : Alliance Party of Northern Ireland
- BBC** : British Broadcasting Corporation
- BIIC** : British-Irish Intergovernmental Council
- CCDC** : Central Citizens' Defence Committee
- CIRA** : Continuity Irish Republican Army
- CLMC** : Combined Loyalist Military Command
- CPNI** : Communist Party of Northern Ireland
- CSJ** : Campaign for Social Justice in Northern Ireland
- DCAC** : Derry Citizens' Action Committee
- DCDC** : Derry Citizens' Defence Committee
- DHAC** : Derry Housing Action Committee
- DSD** : Downing Street Declaration
- DUP** : Democratic Unionist Party
- ECHR** : European Commission of Human Rights
- FF** : Fianna Fáil
- FG** : Fine Gael
- FLNC** : Front de Libération Nationale Corse
- GAA** : Gaelic Athletic Association
- GFA** : Good Friday Agreement
- GOC** : General Official Commanding
- HMSO** : Her Majesty's Stationery Office
- IICD** : Independent International Commission on Decommissioning

INLA : Irish National Liberation Army

IRA : Irish Republican Army

IRB : Irish Republican Brotherhood

IRSP : Irish Republican Socialist Party

LP : Labour Party

LPNI : Labour Party of Northern Ireland

LVF : Loyalist Volunteer Force

MP : Member of Parliament

NICRA : Northern Ireland Civil Rights Association

NIHE: Northern Ireland Housing Executive

NIHT: Northern Ireland Housing Trust

NILP : Northern Ireland Labour Party

NIO : Northern Ireland Office

NLF : National Liberation Front

NORAID : Irish Northern Aid Committee

OIRA : Official Irish Republican Army

ONU : Organisation des Nations Unies

PD : People's Democracy

PD : Progressive Democrats

PIRA : Provisional Irish Republican Army

POW : Prisoner of War

PR : Proportional Representation

PRONI : Public Record Office of Northern Ireland

PSF : Provisional Sinn Féin

PSNI : Police Service of Northern Ireland

PUP : Progressive Unionist Party

RC : Roman Catholic

RD : Relative Deprivation

RDC :Red Hand Commando

RIRA : Real Irish Republican Army

RSF : Republican Sinn Féin

RTE : Radio Telefis Éireann

RUC: Royal Ulster Constabulary

SACHR : Standing Advisory Commission on Human Rights

SAS : Special Air Service

SDA : Shankill Defence Association

SDLP : Social Democratic and Labour Party

TD : Teachta Dalá (membres du Parlement irlandais)

UCDC : Ulster Constitution Defence Committee

UDA : Ulster Defence Association

UDP : Ulster Democratic Party

UDR : Ulster Defence Regiment

UFF : Ulster Freedom Fighters

UK : United Kingdom

UKUP : UK Unionist Party

UPV : Ulster Protestant Volunteers

USC : Ulster Special Constabulary (B Specials)

UUP : Ulster Unionist Party

UUUC : United Ulster Unionist Council

UVF : Ulster Volunteer Force

UWC : Ulster Workers' Council

WDA : Woodvale Defence Association

Sommaire

Liste des acronymes	9
Sommaire	13
Introduction générale	17
I. Problématique.....	20
II. L’Irish Republican Army (IRA).....	17
III. Le désarmement au cœur du processus de paix	23
IV. Sources et obstacles rencontrés	26
V. Plan de la thèse.....	30
Partie I : La violence armée (1969-1972)	35
Chapitre I. Historique	37
I. Les « troubles »	37
II. Les mouvements paramilitaires.....	68
III. L’IRA et le discours républicain	93
Chapitre II. La violence comme seule alternative	105
I. De la frustration au terrorisme.....	106
II. L’IRA : la violence d’un groupe au sein d’une communauté	128
III. La violence terroriste comme marqueur identitaire	137
Conclusion Partie I : La violence armée (1969-1972)	157
Partie II Le processus de paix :le désarmement au cœur des négociations (1973-1997)	161
Chapitre III. La fin de la violence de l’IRA	165
I. La Trêve de l’IRA	165

II. Les grèves de la faim et la remise en question de la violence	190
III. La stratégie politique du Sinn Féin : l'alternative à la violence armée	203
IV. La violence de l'IRA et l'isolement du Sinn Féin	216
V. Le cessez-le-feu de 1994	227
Chapitre IV. Le désarmement : enjeu essentiel des négociations	237
I. Du cessez-le-feu au désarmement : concepts et réalité.....	237
II. Enjeux et résistances.....	265
Conclusion Partie II. Le désarmement au cœur des négociations	305
Partie III : L'Accord de 1998 et la mise en œuvre du désarmement de l'IRA (1998-2005).....	309
Chapitre V. L'accord du Vendredi Saint et l'impasse du désarmement	311
I. L'obligation de désarmer ?	311
II. Les propositions de l'Accord.....	322
III. L'impasse du désarmement.....	339
Chapitre VI La mise en œuvre du désarmement de l'IRA.....	369
I. Le processus de résolution de conflit en Irlande du Nord	370
II. La mise en œuvre du désarmement par la médiation	380
III. La mise en œuvre du désarmement par la négociation	393
IV. La transition du mouvement républicain et la portée symbolique du désarmement	44
Conclusion partie III :L'Accord de 1998 et la mise en œuvre du désarmement de l'IRA (1998-2005)	453
Conclusion générale	457
Chronologie de 1967 à 2005.....	469
Glossaire des termes.....	479

Glossaire des théories et des concepts	491
Bibliographie	497
Bibliographie des auteurs	573
Annexes.....	591
Index.....	631
Table des matières.....	639

Introduction générale

Depuis la partition de l'île d'Irlande en 1922, l'Irish Republican Army (IRA) représentait le principal groupe paramilitaire clandestin qui déclarait poursuivre la lutte armée traditionnelle contre la présence britannique en Irlande. Le cessez-le-feu décrété par l'IRA le 31 août 1994 avait favorisé le processus de paix nord-irlandais naissant, au sein duquel la question du devenir des armes aux mains des groupes paramilitaires allait devenir capitale.

I. L'Irish Republican Army (IRA)

L'Irish Republican Army, sujet de notre étude, désigne le groupe paramilitaire clandestin, l'IRA « provisoire »¹ (PIRA) fondé officiellement en décembre 1969. Ce groupe fit scission du groupe paramilitaire républicain préexistant, désigné sous le nom de l'IRA « officielle »², the OIRA. Tandis que les « Officiels » déclarèrent un cessez-le-feu en mai 1972³, la PIRA devint le principal groupe armé clandestin républicain qui se réorganisa et se réarma afin d'obtenir le retrait britannique de l'Irlande du Nord et la réunification de l'Irlande. La PIRA devint alors l'IRA sans autre qualification.

L'IRA revendiquait son appartenance à une lignée d'opposants à la présence britannique en Irlande, que nous nous proposons de présenter brièvement. « La Société des Irlandais Unis »⁴ compte parmi les groupes historiques qui luttèrent contre l'« ennemi » britannique. « La Société des Irlandais Unis » était une organisation politique fondée en octobre 1791 à Belfast par Theobald Wolfe Tone, William Drennan, Henry McCracken et Thomas Russel. Les Irlandais Unis luttèrent pour obtenir la

¹ *Provisional Irish Republican Army.*

² *Official Republican Army.*

³ Ce cessez-le-feu fut décidé suite aux réactions suscitées par le meurtre du soldat britannique William Best, âgé de 19 ans, par l'OIRA. Bew Paul and Gordon Gillespie. *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles. 1968-1999*, Dublin, Gill & Macmillan, 1999, p. 52.

⁴ *Society of United Irishmen.*

réforme du Parlement irlandais, à majorité protestante, afin de garantir l'égalité des droits entre catholiques, protestants et dissidents. La lutte évolua et l'objectif principal du groupe fut de libérer l'Irlande de la domination britannique et d'établir une république, à l'image de la république française instaurée en 1789⁵. Le Parlement irlandais, alarmé par la possibilité d'une intervention militaire française en Irlande⁶, s'évertua, dès 1794, à éliminer le mouvement des Irlandais Unis, qui se réorganisa secrètement⁷. Malgré la répression violente exercée par le gouvernement irlandais, le groupe organisa une insurrection les 23 et 24 mai 1798 qui se solda par un échec. Le Parlement de Dublin fut dirigé par l'aristocratie protestante anglo-irlandaise jusqu'en 1800, alors que l'acte d'Union établit le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande⁸. Dès lors, le Parlement fut administré par Londres. Plus tard, c'est le groupe « Jeune Irlande »⁹, une organisation politique et culturelle issue du mouvement initié par Daniel O'Connell¹⁰, *Repeal Movement*¹¹, qui s'engagea dans une lutte pour l'Abrogation de l'Acte d'Union. Les « Jeunes Irlandais »¹², menés par William O'Brien en 1845, se distinguèrent du mouvement de Daniel O'Connell en refusant d'exclure le recours à la force pour atteindre leur objectif. Influencés par l'atmosphère révolutionnaire en France¹³, et animés par la suspension de la *Loi sur l'Habeas Corpus*¹⁴, les dirigeants des « Jeunes Irlandais », dont William Smith O'Brien et Thomas

⁵ La Révolution française (1789-1799) mit fin à l'absolutisme royal et aux privilèges. L'égalité des citoyens devant la loi et la souveraineté de la nation furent alors proclamés. La Première République Française fut instaurée le 21 septembre 1792.

⁶ En effet, en décembre 1796, 14 000 soldats français naviguèrent vers le sud de l'Irlande afin d'aider les Irlandais Unis dans leur projet mais les mauvaises conditions météorologiques avaient obligé les bateaux à rebrousser chemin.

⁷ Thomas Bartlett, « The 1798 Irish Rebellion », BBC History, *British History in-depth*, <http://www.bbc.co.uk/history/british/empire_seapower> , page consultée le 09/04/2010.

⁸ Il s'agit en réalité de deux lois signées en 1800 : Union with Ireland Act signée par le Parlement de Grande-Bretagne, et The Act of Union (Ireland) 1800, signée par le Parlement d'Irlande (l'Acte d'Union de 1707 lia l'Ecosse et l'Angleterre).

⁹ *Young Ireland*.

¹⁰ Daniel O'Connell fut à l'origine de la lutte pour l'émancipation des catholiques. En effet, les lois pénales (*Penal Laws*), qui font référence à l'ensemble des lois mise en œuvre par le gouvernement britannique entre 1558 et 1700, restreignaient sévèrement les libertés de la population catholique et presbytérienne en Irlande. Jusqu'en 1929, les catholiques et les presbytériens ne pouvaient siéger au Parlement d'Irlande.

¹¹ Le Mouvement pour l'Abrogation de l'Union entre Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

¹² *Young Irelanders*.

¹³ Après trois jours d'émeutes à Paris, la Seconde République française fut instaurée le 24 février 1848 et mit fin à la Monarchie de Juillet (la Seconde République fut abolie le 2 décembre 1851 par le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte).

¹⁴ Habeas Corpus Act. Cette loi, qui interdit l'emprisonnement sans jugement, date de 1679, bien que ses origines remontent au Moyen Âge.

Francis Meagher initièrent une rébellion le 29 juillet 1848 dans le comté de Tipperary mais qui fut rapidement écrasée. La question de l'autonomie de l'Irlande émergea à partir des années 1870, mais les différentes propositions de loi de la fin des années 1890 furent rejetées. En 1914, le projet de loi pour l'autonomie fut finalement accepté¹⁵. Toutefois, l'application du projet devenu loi fut freiné par la Première Guerre mondiale. En 1916, la tentative malheureuse de révolte, l'Insurrection de Pâques¹⁶, organisée par les Volontaires de la Fraternité Républicaine Irlandaise¹⁷, qui fut fondée à Dublin en 1858, se solda par l'exécution de ses meneurs. L'issue fatale de cette insurrection accrut toutefois le soutien à la lutte pour l'indépendance de l'Irlande, dont les militants républicains devinrent les principaux acteurs. Après la guerre anglo-irlandaise de 1919 à 1921 entre l'IRA, regroupant les Volontaires de la Fraternité et autres militants républicains, et la Police Royale Irlandaise¹⁸, l'armée britannique et les Black and Tans¹⁹, l'île obtint le statut de dominion suite à la signature du traité anglo-irlandais le 6 décembre 1921. Le traité donna ainsi lieu à la partition de l'île en 1922 : 26 comtés formèrent l'État libre irlandais²⁰, et les Six comtés restants constituèrent l'Irlande du Nord, Province britannique. L'un des principaux objectifs de l'IRA serait désormais de mettre fin à la partition de l'île d'Irlande.

Nous verrons en effet que la continuité du combat est un élément essentiel dans la rhétorique du groupe clandestin non seulement lorsqu'il s'agira de légitimer sa violence, mais encore de justifier son refus de désarmer.

¹⁵ The Home Rule Act of 1914.

¹⁶ *Easter Rising Insurrection.*

¹⁷ *Irish Republican Brotherhood.*

¹⁸ *Royal Irish Constabulary (RIC)*. Police créée en 1922 par la Grande-Bretagne afin de maintenir l'ordre en Irlande.

¹⁹ Force militaire instaurée afin de lutter contre l'IRA.

²⁰ *Irish Free State.*

II. Problématique

Le 26 septembre 2005, en réponse aux conditions stipulées dans le processus de paix, l'IRA avait officiellement déposé les armes. Son désarmement, qui semblait encore irréalisable en 2001, fut pourtant bel et bien réalisé entre l'année 2001 et l'année 2005.

Cette thèse propose une analyse du processus long et laborieux et des mécanismes à l'œuvre dans la réalisation du désarmement effectif de l'IRA. Notre étude s'inscrit dans la continuité d'une maîtrise et d'un DEA en Études irlandaises et anglo-irlandaises à Caen en 2000 et 2001. Notre mémoire de maîtrise, qui avait pour titre « Les obstacles au processus de paix anglo-irlandais », avait mis en avant le problème posé par le devenir des armes des groupes paramilitaires, et plus particulièrement par le devenir de l'arsenal de l'IRA, puisqu'elle représentait le principal groupe armé clandestin « en guerre » contre ce qu'elle considérait comme l'« occupation britannique » de la Province nord-irlandaise. Il paraissait inévitable de poursuivre ces recherches dans le cadre d'un DEA durant l'année 2001 afin d'approfondir le sujet du désarmement. Ce travail nous a permis de présenter les spécificités du concept de désarmement appliqué aux groupes paramilitaires nord-irlandais. Les conclusions de ce travail de DEA avaient posé les bases, principalement théoriques, d'une étude qui nécessitait toutefois d'être davantage approfondie, d'autant que la période allant de l'année 2001 à l'année 2005 avait connu de nombreux développements en matière de désarmement, puisque l'IRA avait effectivement désarmé.

Notre présente étude est donc née de l'intérêt croissant que suscitait la question du désarmement de l'IRA au sein du processus de paix. Le conflit nord-irlandais fait l'objet d'une bibliographie très riche. Le mouvement républicain, et plus particulièrement l'IRA, fait également l'objet de nombreux travaux. Parmi les ouvrages de référence retraçant l'histoire du mouvement républicain armé et politique sur lesquels nous nous sommes largement appuyés dans le cadre de notre étude, citons celui

d'Agnès Maillot, *IRA, les républicains irlandais*²¹, celui de Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*²², celui de Malachi O'Doherty *The Trouble with Guns: Military Strategy of the Provisional IRA*²³, ou encore celui de Tim Pat Coogan, *The IRA: A History*²⁴. Notre thèse, quant à elle, se propose de retracer l'histoire du désarmement de l'IRA, mais surtout d'exposer les mécanismes qui, au sein du processus de paix nord-irlandais, ont permis sa réalisation. Les ouvrages qui traitent du processus de paix nord-irlandais écrits depuis la seconde moitié des années 1990 abordent peu la question du désarmement. En effet les développements en la matière sont encore très récents. Néanmoins, quelques travaux ont été consacrés à la question dont le dossier intitulé « *Enterrer la hache de guerre* » publié en 2002 par le Bonn International Center for Conversion (BICC)²⁵ et l'Initiative on Conflict Resolution and Ethnicity (INCORE)²⁶, qui retrace l'histoire du débat sur le désarmement et soulève des points essentiels sur les modalités de son aboutissement, que ce soit du côté des paramilitaires républicains que du côté des paramilitaires loyalistes. Ce dossier aborde, quoique brièvement, une question fondamentale pour notre étude, celle de la portée symbolique de l'acte de désarmement, en particulier pour les républicains. Parmi les articles publiés sur la question, notons celui de Colin McInnes, intitulé « *The Decommissioning of Terrorist Weapons and the Peace Process in Northern Ireland* »²⁷ qui souligne l'importance de la notion de « confiance » liée au désarmement, concept qui sous-tendra toute notre étude. Cet article étudie la question du désarmement en tant qu'acte concret et démontre ses limites matérielles qu'il est essentiel de prendre en considération puisqu'elles alimentèrent le débat sur le sens de la réalisation du désarmement. Notons également l'article de Roger Mac Ginty, professeur à l'Université de York en Angleterre, « *Issues Hierarchies in Peace Processes: The Decommissioning of Paramilitary Arms and the*

²¹ Agnès Maillot, *IRA, Les républicains irlandais*, Caen, Presses Universitaires de Caen, [1996], 2001.

²² Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, London, Bloomsbury, [1997] 1998.

²³ Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns: Military Strategy of the Provisional IRA*, Belfast, Blackstaff Press, 1998.

²⁴ Tim Pat Coogan, *The IRA, A History*, USA, Roberts Rinehart Publishers, 1994.

²⁵ Organisation à but non-lucratif fondée en 1994 dont le but est de promouvoir et favoriser la paix.

²⁶ Projet issu de l'association, en 1993, entre l'université des Nations Unies, située au Japon, et l'université d'Ulster.

²⁷ Colin McInnes, « *The Decommissioning of Terrorist Weapons and the Peace Process in Northern Ireland* », in *Contemporary Security Policy*, New York, Taylor and Francis, Vol.18, n° 3, December 1997, p. 83-103.

Northern Ireland Peace Process »²⁸, qui a exposé le phénomène d'« inflation » de la question des armes, phénomène qui avait d'autant plus accru l'importance du sujet. Il nous faut enfin souligner la parution, en avril 2011, du dernier ouvrage d'Élise Féron, intitulé *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*²⁹. Spécialiste des conflits internationaux, Élise Féron, dans cet ouvrage, s'est tout particulièrement intéressée aux mécanismes sociaux et imaginaires à l'œuvre dans le processus d'abandon de la violence en Irlande du Nord. Son étude est donc proche de la notre puisque nous nous efforcerons de mettre en évidence les mécanismes de l'abandon de la violence par l'IRA, considérée comme une première étape avant son désarmement. Néanmoins, à la différence de notre étude, l'analyse d'Élise Féron ne se limite pas à la violence perpétrée par les groupes paramilitaires, mais s'étend à « la violence du quotidien »³⁰ vécue par les communautés en Irlande du Nord. Elle ne s'intéresse pas non plus à la question du désarmement qui est seulement évoquée.

Comme l'annonce le titre de cette thèse, trois questions principales prédominent et orientent le développement de cette étude afin de répondre à notre problématique. Notre première question concerne les mécanismes qui ont convaincu l'IRA d'abandonner la violence puis de désarmer. Dans notre étude, le terme de « mécanisme » fera aussi bien référence aux moyens mis en œuvre afin d'atteindre un objectif précis³¹, qu'à un mode de fonctionnement inconscient. Par mécanisme, nous exposerons donc aussi bien des actions diplomatiques (initiatives, décisions, stratégies et manœuvres) entreprises par les différents protagonistes du conflit³², que des processus psychologiques à l'œuvre, notamment chez les groupes ayant recours à la violence tel que l'IRA. Notre seconde question porte sur les enjeux de l'abandon de la violence et du désarmement pour l'IRA et le Sinn Féin durant tout le processus de paix. Selon Reynald Bourque et Christian Thuderoz, spécialistes de la sociologie des négociations, l'enjeu « [...] correspond [...]

²⁸ Roger McGinty, « Issues Hierarchies in Peace Processes: The Decommissioning of Paramilitary Arms and the Northern Ireland Peace Process: Lessons for Ending Civil Conflicts », in *Civil Wars*, London, Routledge, Vol. 1, n° 3, autumn 1998, p. 24-45.

²⁹ Élise Féron, *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2011.

³⁰ *Ibid.*, p. 96.

³¹ Le terme de « mécanisme » est alors proche de celui de celui de « dispositif ».

³² Il convient de préciser que cette étude s'intéresse principalement à la diplomatie gouvernementale, et non à la diplomatie non gouvernementale (association, ONG, etc.) dont les actions et les résultats éventuels en matière de désarmement sont plus difficilement identifiables.

à cette mise en balance des gains espérés et de ce que l'on engage pour l'obtenir »³³. Qu'avaient donc à gagner les républicains « en échange », pourrait-on dire, de l'abandon de la violence, mais surtout de leurs armes ? Enfin, notre étude nous a amenée à nous interroger sur les implications matérielles, psychologiques, mais surtout symboliques du désarmement pour un groupe tel que l'IRA. En effet, l'analyse de la portée symbolique du désarmement est essentielle puisqu'elle permet de comprendre les réticences du groupe clandestin et les obstacles qui ont retardé sa réalisation.

Les interrogations sur les mécanismes, les enjeux et la portée symbolique du désarmement de l'IRA constituent alors le fil directeur de cette étude dont l'objectif est de mettre en évidence la dynamique du processus qui a mené l'IRA de la violence armée à l'abandon des armes.

III. Le désarmement au cœur du processus de paix

La question du désarmement s'était apparentée à un obstacle majeur à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord du Vendredi Saint, l'Accord de paix signé en 1998, par le gouvernement britannique, le gouvernement irlandais et les principaux partis politiques nord-irlandais.

Quelles sont les différents mouvements politiques en Irlande du Nord ? Avant d'aller plus loin dans cette introduction, il convient en effet d'explicitier les termes désignant les principales organisations politiques qui s'opposent au sein de la Province nord-irlandaise, notamment concernant la question de son statut. Au sein de cette Province, deux mouvements politiques principaux s'opposent. Ils correspondent à deux projets politiques divergents, l'un ayant pour objectif de mettre fin à la présence britannique dans le Nord et à réunifier l'Irlande, l'autre de maintenir l'union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

³³ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, Paris, La Découverte, Repères, 2002, p. 35.

Le Social Democratic and Labour Party (SDLP)³⁴, parti nationaliste modéré, et le mouvement républicain armé et politique, représenté par l'IRA et le Sinn Féin, partagent le même objectif, à savoir le retrait des britanniques de la Province, et leurs partisans sont majoritairement issus de la population catholique³⁵. Le mouvement républicain est représenté, d'une part, par sa branche politique, le Sinn Féin et, d'autre part, par sa branche armée, l'IRA que nous avons déjà présenté. Il est important de noter que le mouvement républicain est multiple. En effet, d'autres groupes armés sont nés de scissions au sein de l'IRA, de même qu'il existe différents partis politiques républicains. Cependant, notre étude est centrée sur le mouvement « provisoire », principal mouvement républicain en Irlande du Nord. Par « mouvement républicain », nous ferons donc référence durant toute notre étude, sauf indication contraire, au Sinn Féin et à l'IRA fondée après la scission du mouvement républicain en 1969. Le SDLP, qui représentait majoritairement les nationalistes jusqu'en 2003, n'ont cessé de promouvoir le retrait britannique et la réunification de l'Irlande par des moyens exclusivement pacifiques. La différence majeure entre les nationalistes et les républicains reposait alors sur le soutien des républicains au recours à la force afin d'atteindre leurs objectifs³⁶.

Les unionistes, quant à eux, défendent le maintien de l'Union, qui désigne l'union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, et sont principalement représentés par l'Ulster Unionist Party (UUP)³⁷ et le Democratic Unionist Party (DUP)³⁸. Les loyalistes³⁹ peuvent être considérés comme des unionistes puisqu'ils défendent eux aussi l'Union⁴⁰, mais par « loyaliste » on fait généralement référence aux groupes armés clandestins loyalistes, dont l'Ulster Defence Association (UDA) et l'Ulster Volunteer Force (UVF), plus qu'à leur partis politiques associés, le Progressive Unionist Party (PUP) et l'Ulster Democratic Party (UDP). Toutefois, tous les loyalistes ne soutiennent pas pour autant la violence.

³⁴ Ce parti fut fondé en août 1970.

³⁵ En 2001, les catholiques représentaient 44 % de la population nord-irlandaise, tandis que les unionistes représentaient 53%. Communities in Northern Ireland, *National Statistics Online*, <<http://www.statistics.gov.uk>>, page consultée le 02/02/2010.

³⁶ En effet, depuis que l'IRA a annoncé la fin de sa lutte armée, le républicanisme ne semble plus pouvoir être défini comme un mouvement politique qui soutient le recours à la force.

³⁷ Parti fondé en 1905.

³⁸ Parti fondé par Ian Paisley en 1971.

³⁹ Sujets loyaux à la Couronne britannique.

⁴⁰ Tout comme l'on pourrait intégrer les républicains au mouvement nationaliste puisqu'ils partagent le même projet.

Les protagonistes du conflit présentés, il nous faut replacer la question du désarmement de l'IRA, sujet de cette étude, dans son contexte, celui du processus de paix nord-irlandais. Au début des années 1990, l'IRA, malgré sa capacité destructrice, n'était pas parvenue à expulser « l'occupant britannique » de la Province nord-irlandaise. Le gouvernement britannique, de son côté, n'avait pu éliminer le groupe armé clandestin malgré sa présence militaire dans la Province et malgré le recours à une législation d'urgence et à des mesures anti-terroristes, qui ne devaient d'ailleurs être que temporaires. À la fin des années 1980, les discussions qui s'engagèrent entre le parti politique républicain, le Sinn Féin, et le parti nationaliste, le SDLP, et les efforts des Secrétaires d'État pour l'Irlande du Nord successifs en vue de rassembler les différents partis politiques nord-irlandais, favorisèrent le commencement d'un processus de paix qui aboutit le 31 août 1994 au cessez-le-feu historique de l'IRA qui déclarait vouloir « [...] promouvoir le processus démocratique et souligner [son] engagement définitif dans sa réussite »⁴¹. Les groupes armés clandestins loyalistes, réunis sous le nom de Combined Loyalist Military Command (CLMC) annoncèrent, pour leur part, un cessez-le-feu le 13 octobre suivant. Dès lors qu'il s'agit de déterminer quels seront les participants aux discussions multipartites en vue d'un nouvel accord, la question du désarmement des groupes paramilitaires clandestins nord-irlandais, et donc des groupes armés clandestins républicains et loyalistes, avait envahi les débats politiques de la Province. En effet, tout le problème reposait sur l'inclusion des partis politiques, et en particulier du Sinn Féin, associés à des groupes paramilitaires au sein d'un processus démocratique : pouvait-on accepter de tels partis à la table des négociations ? La réponse était négative et le désarmement préalable des groupes paramilitaires était exigé. Cette exigence s'appliquait à tous les groupes paramilitaires clandestins. Toutefois, le désarmement de l'IRA fut le plus attendu puisqu'il était le groupe en guerre contre la présence britannique le mieux armé, et que l'intégration des républicains dans le processus démocratique représentait une des clefs pour la paix à long terme.

⁴¹ « [...] *in order to enhance the democratic process and underlying our definitive commitment to its success.* » *Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement*, 31 August 1994, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

Le refus de désarmer de l'IRA allait tenir le processus de paix en haleine. En effet, même après la signature de l'Accord du Vendredi Saint le 10 avril 1998, cet aboutissement semblait toujours irréalisable et divers graffiti explicites apparurent dans des quartiers républicains de Belfast : « pas une munition, pas un gramme »⁴². Ces messages proclamaient qu'aucune arme, munition, ou quantité d'explosif ne serait rendue. L'IRA déclara d'ailleurs en 1998 qu'il n'y aurait tout simplement pas de désarmement⁴³. La question des armes domina d'autant plus les débats politiques sur l'Irlande du Nord que sa réalisation parut alors irréalisable jusqu'en 2001.

IV. Sources et obstacles rencontrés

Nous devons d'emblée souligner que cette thèse n'est pas fondée sur des entretiens. En effet, le caractère sensible de la question du désarmement pour les républicains, et l'obscurité délibérée autour des modalités de son accomplissement, se sont révélés être des obstacles infranchissables à la réalisation d'entretiens, et les quelques discussions qui ont été menées étaient trop informelles pour être utilisées⁴⁴. Nous nous sommes donc appuyés sur le discours du mouvement républicain à travers ses déclarations heureusement abondantes. Cette étude ne prétend donc pas révéler des secrets d'État. En effet, peu d'informations, pour ne pas dire aucune, n'ont été données sur les modalités du désarmement de l'IRA : aucune photographie, aucune vidéo, aucun rapport officiel quant au nombre et au type exacts d'armes rendues, aucun détail sur le lieu ni sur le mode de destruction des armes saisies. Toutefois, la confidentialité du processus de désarmement ne constituait pas un obstacle rédhibitoire à la réalisation de notre travail puisque nous ne nous sommes pas intéressés à la réalisation technique du désarmement de l'IRA, mais à la manière dont les obstacles à cet aboutissement furent éliminés.

⁴² « *Not a bullet, not an ounce* » : on pouvait lire ces graffiti dans diverses rues de Belfast, par exemple dans Glen Road et Andersonstown Road à Belfast en octobre 1999. *Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present)*, <<http://cain.ulst.ac.uk/mccormick/album6.htm>>, page consultée le 15/03/2010.

⁴³ « Soyons clair, il n'y aura pas de désarmement par la PIRA ». « *Let us make it clear that there will be no decommissioning by the IRA.* » *Irish Republican Army (IRA) Statement on Decommissioning*, 30 April 1998, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

⁴⁴ Il en est de même concernant certains documents écrits qui sont peu identifiables.

Les déclarations de l'IRA et du Sinn Féin constituent donc la majeure partie de nos sources primaires. Ces déclarations sont facilement accessibles puisqu'elles sont, par exemple, disponibles sur le site du journal républicain *An Phoblacht/Republican News*⁴⁵ mais également sur de nombreux sites ayant trait au conflit nord-irlandais. Notons en particulier le site *Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present)*⁴⁶ dirigé par le Dr. Martin Melaugh, qui représente une source inestimable en ce qui concerne le conflit nord-irlandais d'une manière générale. Quant aux déclarations et articles des différents acteurs politiques du conflit durant les années 1960, 1970 et 1980, elles sont rassemblées, pour la plupart, au sein de la collection politique de Linen House Library, la bibliothèque située à Belfast⁴⁷. Toutefois, les déclarations des partis politiques nord-irlandais depuis les années 1990, sont généralement relayées sur leurs sites respectifs⁴⁸.

Nous nous sommes également largement appuyés sur les transcriptions des débats parlementaires britanniques, « *Hansard* », en particulier concernant les débats de 1996 à 2005, disponibles en ligne sur le site du gouvernement britannique⁴⁹. En effet, dès l'année 1996, la question du désarmement était au cœur des débats britanniques. La multitude d'interventions sur ce sujet témoigne de l'importance de la question au sein du processus de paix, mais surtout des différences d'interprétation du concept. Les débats parlementaires nord-irlandais et irlandais ont été moins utilisés. Les débats nord-irlandais sont peu nombreux du fait de la fréquente suspension de l'Assemblée nord-irlandaise. Quant aux débats irlandais, ils offraient moins de confrontations d'interprétations du désarmement. Les lois, projets de loi, rapports, déclarations et accords officiels gouvernementaux nord-irlandais, britannique et irlandais, publiés de 1969 à 2005, ainsi que les rapports de la Commission indépendante internationale mise

⁴⁵ Ce journal républicain parut pour la première fois sous le nom de *An Phoblacht/Republican News* le 27 janvier 1979 sous la direction de Danny Morrison. Ce journal est le fruit de la fusion entre *An Phoblacht*, réédité en janvier 1970, et de *Republican News* fondé à Belfast en juillet 1970 par Jimmy Steele.

⁴⁶ *Cain Web Service*, <<http://cain.ulst.ac.uk/>>.

⁴⁷ Northern Ireland Political Collection (NIPC), Linen House Library, 17 Donegall Square North, Belfast BT1 5GB. Cette bibliothèque fut fondée en 1788.

⁴⁸ Voir p. 570.

⁴⁹ UK Parliament Website, <<http://www.parliament.uk/business/publications/hansard/>>.

en place en 1997, chargée de la question du désarmement, représentent une grande partie de notre corpus.

Les principales thématiques de notre étude, la violence armée et le désarmement des groupes paramilitaires clandestins nous ont amenée à nous questionner sur différentes théories et concepts qui relèvent principalement du domaine de la sociologie et des sciences politiques. En ce qui concerne les théories sur l'origine de la violence, les travaux de Ted Gurr nous ont paru incontournables. Ce spécialiste des conflits politiques a en effet élaboré sa théorie de la privation relative sur laquelle nous nous sommes appuyés afin de comprendre l'origine de la violence en Irlande du Nord. Les travaux de Michel Wieviorka, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)⁵⁰, que nous avons eu le plaisir de rencontrer en novembre 2008, nous ont permis de comprendre le « sens » de la violence pour les groupes paramilitaires, et les mécanismes de construction, voire parfois de « recharge » de sens, de la violence dans leurs discours de légitimation⁵¹. Notre étude nous a également amenés à exposer les théories de résolution de conflit, et les dynamiques de la médiation et de la négociation. L'ouvrage de Jean-luc Marret, spécialiste en sociologie des relations internationales, *La fabrication de la paix, nouveaux Conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*⁵² et celui de Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*⁵³, précédemment cité, nous ont apporté une grande partie des bases théoriques sur lesquelles est bâtie notre étude. Il existe peu d'ouvrages théoriques sur le processus de désarmement des groupes paramilitaires dans un conflit. Toutefois, les travaux de l'UNIDIR, l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement⁵⁴, apportent beaucoup d'éléments sur la manière dont les opérations de désarmement des factions dans un conflit sont généralement conduites. Depuis les années 1990, les missions de l'ONU ont en effet définitivement intégré la phase de désarmement dans leurs opérations. Notons en particulier l'ouvrage intitulé *Managing*

⁵⁰ Il est également directeur du Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques (CADIS).

⁵¹ Michel Wieviorka, *La violence: voix et regards*, Paris, Balland, 2004.

⁵² Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, nouveaux Conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris, Ellipses, Collection « Perspectives Stratégiques », 2001.

⁵³ Voir note 33.

⁵⁴ United Nations Institute for Disarmament Research. L'UNIDIR, dont le siège est à Genève, est un institut indépendant au sein de l'ONU.

*Arms in Peace Processes: The Issues*⁵⁵, qui met en avant les conditions favorables à la réalisation du désarmement, ainsi que les règles à respecter afin de ne pas bloquer le processus.

En ce qui concerne les sources secondaires qui traitent de notre sujet, nous avons cité plus haut les principaux ouvrages de référence sur l'IRA qui ont été utilisés. De nombreux ouvrages et articles sont consacrés aux « troubles », un terme qui fait référence à la période agitée et violente qui a débuté à la fin des années 1960 en Irlande du Nord. L'ouvrage de Paul Bew et Gordon Gillespie, *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles. 1968-1999*⁵⁶ et celui de Niall O'Dochartaigh, *From Civil Rights to Armalites: Derry and the Birth of the Irish Troubles*⁵⁷, comptent parmi les ouvrages les plus utilisés pour notre étude, notamment pour la période allant de 1968 à 1972. Le processus de paix et le processus de négociation qui a mené à la signature de l'Accord de 1998, font l'objet de nouveaux ouvrages et articles. Pour la période des négociations, nous nous sommes largement appuyés sur l'ouvrage de George Mitchell, qui présida la Commission sur le désarmement, *Making Peace: The inside Story of the Making of the Good Friday Agreement*⁵⁸, et sur celui de Thomas Hennessey, *The Northern Irish Peace Process: Ending the Troubles?*⁵⁹. Pour la période post-accord, et plus précisément de 2001 à 2005, nous avons très peu exploité les ouvrages secondaires à notre disposition puisqu'ils n'abordent généralement que très brièvement la question du désarmement de l'IRA. Notons néanmoins quelques ouvrages clés sur cette période, dont celui de Stephen Bloomer et Aaron Edwards, *Transforming the Peace Process in Northern Ireland, From Terrorism to Democratic Politics*⁶⁰ qui s'intéresse aux évolutions du processus de paix et tout particulièrement aux évolutions des différents mouvements politiques, et celui de G. K. Peatling, *The Failure of the Northern Ireland Peace*

⁵⁵ *Managing Arms in Peace Processes: The Issues, Disarmament and Conflict Resolution Project*, Geneva, UNIDIR, 1996.

⁵⁶ Paul Bew and Gordon Gillespie, *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles. 1968-1999*, Dublin, Gill & Macmillan, 1999.

⁵⁷ Niall O'Dochartaigh, *From Civil Rights to Armalites : Derry and the Birth of the Irish Troubles*, Cork, Cork University Press, 1997.

⁵⁸ George Mitchell, *Making Peace: The Inside Story of the Making of the Good Friday Agreement*, London, Heinemann, 1999.

⁵⁹ Thomas Hennessey, *The Northern Irish Peace Process: Ending the Troubles?*, Dublin, Gill & Macmillan, 2000.

⁶⁰ Stephen Bloomer and Aaron Edwards, *Transforming the Peace Process in Northern Ireland, From Terrorism to Democratic Politics*, Dublin, Irish Academic Press, 2008.

*Process*⁶¹, qui, comme l'annonce son titre, explore une à une les différentes causes qui pourraient expliquer ce que certains considèrent comme l'échec du processus de paix nord-irlandais.

Comme nous l'avons indiqué au début de cette partie sur les sources, la confidentialité du processus du désarmement de l'IRA n'a finalement pas posé problème pour notre étude. Notons toutefois que le projet initial de cette thèse, sensée porter sur le désarmement des groupes paramilitaires clandestins nord-irlandais républicains et loyalistes avait été compromis en raison, d'une part, du peu d'avancement en matière de désarmement du côté des groupes paramilitaires loyalistes jusqu'en 2005 et, d'autre part, d'un discours bien moins abondant sur la question du côté loyaliste. Enfin, force est de constater que le processus de paix nord-irlandais s'est largement focalisé sur la mise en œuvre du désarmement de l'IRA.

V. Plan de la thèse

Cette thèse est constituée de trois parties, qui suivent la chronologie de l'histoire de l'Irlande du Nord de 1969 à 2005. L'approche chronologique s'était imposée puisque notre problématique concerne un processus qui couvre la période qui va de la fondation de l'IRA à la réalisation intégrale de son désarmement.

Cette étude nécessite, dans une première partie, de revenir sur le contexte de la violence en Irlande du Nord à la fin des années 1960 et au début des années 1970. En effet, le sens du désarmement, sa signification symbolique, est directement liée au sens que les républicains donnaient à leur violence. Il est donc nécessaire de revenir sur la période des Troubles, en prenant comme point de départ l'année 1967 alors que le mouvement pour les droits civiques débutait, afin d'exposer les circonstances dans lesquelles les groupes paramilitaires républicains et loyalistes émergèrent, ou ré-émergèrent pour certains. Dès cette première partie, la naissance de l'IRA provisoire, et

⁶¹ G. K. Peatling, *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*, Dublin, Irish Academic Press, 2004.

son discours concernant la légitimation de la cause républicaine, feront l'objet d'une attention particulière. Les arguments en faveur de la lutte sont essentiels à la justification du recours à la violence, présenté comme la seule alternative. Le terme de « violence » être explicité et implique de se pencher sur le débat pérenne concernant les origines de la violence chez l'être humain: la violence est-elle innée ou acquise ? Au delà de l'origine se pose également la question du type de violence. Dans cette étude c'est bien la violence politique, et plus particulièrement la violence politique de type « terroriste », qui nous intéresse. Le terrorisme nécessite également d'être défini en tant que concept, mais la qualification de « terroriste », trop subjective, sera évitée lorsqu'il s'agira de faire référence aux groupes armés étudiés. Nous préférons utiliser les expressions « groupe armé clandestin » ou « groupe paramilitaire clandestin ». La violence de type terroriste a un sens pour ses acteurs. Plus qu'un outil, elle peut avoir une fonction fondamentale de révélateur identitaire du groupe. Ces réflexions sur la violence, et plus particulièrement sur la violence terroriste, appliquées à l'Irlande du Nord, permettent non seulement de définir la nature, mais surtout la fonction de la violence perpétrée par l'IRA au sein du groupe lui-même. Il paraît essentiel de déterminer la fonction de la violence républicaine dont dépendra la dimension symbolique du désarmement. En effet, si la violence de l'IRA, et de façon métonymique ses armes, représentaient un marqueur identitaire du groupe, le désarmement pouvait alors signifier la perte de cette identité.

La violence de l'IRA, sa nature et sa fonction, ainsi exposées, nous pourrions exposer deux aspects essentiels : nous pourrions ainsi comprendre d'une part, de quelle manière l'IRA parvint à continuer à justifier le recours à la force tout au long des années 1970 et 1980 alors que plusieurs tentatives d'accord se succédèrent et, d'autre part, de quelle façon la question du désarmement de ce groupe fut au cœur des négociations durant tout le processus de paix, jusqu'à devenir tout d'abord l'obstacle principal des pourparlers en vue de l'établissement de l'Accord de 1998, puis l'obstacle principal à la mise en œuvre de ces propositions. Dans une seconde partie, nous reviendrons donc sur les tentatives d'accords des années 1970 et 1980 puisqu'elles apportaient les bases indispensables sur lesquelles la paix en Irlande du Nord serait construite. Il est essentiel d'étudier quelles étaient les solutions apportées au conflit et la façon dont furent reçues ces propositions, notamment par les républicains qui continuaient néanmoins à justifier

le recours à la force. Nous nous intéresserons tout particulièrement à la trêve de 1975 déclarée par l'IRA, le cessez-le-feu le plus long depuis la formation du groupe armé provisoire, et à l'évolution fondamentale de la stratégie républicaine durant les années 1980. Nous nous attarderons également sur le cessez-le-feu de 1994, et sur les facteurs essentiels qui menèrent l'IRA à prendre une telle décision. Ce cessez-le-feu, suivi par celui des groupes loyalistes, donna un élan considérable au processus de paix. Cependant, la déclaration de cessez-le-feu de l'IRA⁶² déclencha une bataille sémantique sur ses termes. Cette bataille souleva une question essentielle : la déclaration de cessez-le-feu devait-elle être interprétée comme la fin de la violence de l'IRA? C'est à partir de cette même année que la question du désarmement devint l'enjeu essentiel du processus de paix. Sujet de tous les débats, le désarmement opposa les différents acteurs du processus. Acte militaire ou geste symbolique ? Les débats renvoyaient au concept même de désarmement. Le silence des armes pouvait être interprété comme un désarmement symbolique et dans ce cas l'acte militaire, le désarmement concret, pouvait sembler stérile. Mais comment être certain que l'IRA avait définitivement et officiellement rompu avec sa stratégie armée ? Ainsi, le silence des armes ne représentait-il pas, pour certains, une preuve suffisante de l'investissement des républicains dans le processus de paix. Afin d'instaurer un climat de confiance favorable à l'établissement de la paix, il fallait donc que le désarmement se traduise par un acte concret et suffisamment conséquent aux yeux de tous les acteurs du processus. Le désarmement devint alors un enjeu primordial pour le Sinn Féin lui-même puisqu'il conditionnait sa participation aux pourparlers de paix. Mais quels étaient les obstacles au désarmement de l'IRA ? Si ses armes demeuraient silencieuses, pourquoi un désarmement tel qu'il était attendu paraissait-il irréalisable ? L'analyse des arguments républicains sur ce sujet apporte des éléments essentiels quant à la signification et aux conséquences d'un tel acte pour le groupe, mais aussi pour le mouvement lui-même.

Malgré le caractère apparemment insoluble de la question des armes, contre toute attente, le processus de paix parvint à rendre le désarmement réalisable. Par quels mécanismes les obstacles à cette réalisation furent-ils finalement levés ? Dans cette troisième et dernière partie, nous nous attarderons tout d'abord sur la période post-

⁶² *Irish Republican Army, Ceasefire Statement*, 31 August 1994, *op. cit.*

accord, c'est-à-dire d'avril 1998 à mai 2000, période durant laquelle l'IRA continuait à résister à la demande de désarmement malgré l'impasse considérable causée par ce refus. Comment le groupe armé clandestin parvenait-il encore à justifier cette résistance ? Sur quels arguments s'appuyait-il ? Cette période est cruciale puisqu'elle représente la dernière phase de résistance de l'IRA. Il faudra toutefois quatre années supplémentaires avant que le désarmement ne soit réalisé. Comment le désarmement fut-il finalement mis en œuvre durant ces années ? Pour répondre à cette question, nous nous intéresserons à plusieurs facteurs complémentaires. Nous étudierons tout d'abord la façon dont était envisagée la fabrication de la paix dans la Province et au processus de résolution de conflit en cours. Puis nous nous pencherons sur les procédés que sont la négociation et la médiation, et sur l'importance de ces procédés dans l'aboutissement du désarmement. Quels étaient les atouts de la Commission chargée de faciliter le désarmement des groupes paramilitaires ? Sur quels facteurs reposait son « pouvoir » de persuasion ? L'implication d'une tierce partie pose en effet plusieurs questions, notamment quant à ce « pouvoir » de persuasion, qui, contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, ne repose pas de manière fondamentale sur sa neutralité et son impartialité. Il nous faudra également comprendre comment les gouvernements britanniques et irlandais étaient parvenus à convaincre les républicains non seulement de déposer mais de rendre les armes. La persistance des deux gouvernements à intégrer les républicains dans un processus exclusivement démocratique trahissait selon certains une volonté manifeste de « ménagement » des républicains. Nous nous demanderons en effet dans quelle mesure ce ménagement a participé à convaincre les républicains de désarmer et d'intégrer pleinement le processus démocratique. Enfin, les républicains n'avaient-ils finalement pas plus à gagner en réalisant l'irréalisable, c'est-à-dire en désarmant ? Mais comment l'IRA pouvait-elle désarmer sans donner l'impression de trahir la cause républicaine ?

Partie I : La violence armée (1969-1972)

Dans cette première partie, nous nous intéresserons au sens de la violence politique de type « terroriste » perpétrée par les groupes paramilitaires nord-irlandais, et nous nous interrogerons plus particulièrement sur le sens de la violence exercée par l'IRA, l'Armée Républicaine Irlandaise « provisoire », née à la fin des années 1960. La violence de l'être humain, exercée individuellement ou collectivement, si elle est condamnée par la société, suscite néanmoins un débat sur ses origines. Sans doute l'être humain a-t-il besoin qu'on lui apporte des explications concernant la violence de ses semblables, mais aussi dans certains cas sur sa propre violence. Le terrorisme désigne un type de violence particulier qu'il nous faudra définir. En effet, si le terme fait généralement référence à l'utilisation de la violence à des fins politiques, comme le souligne Mark Burgess⁶³, spécialiste du terrorisme, « [...] définir le terrorisme est désormais une entreprise si polémique et si subjective que cela s'apparente plutôt à un exercice relevant de l'art que de la science »⁶⁴. Ce type de violence est au cœur de nombreuses interrogations récurrentes sur les stratégies employées, c'est-à-dire sur les techniques et les objectifs, mais également sur le sens que lui donnent ses acteurs. Ainsi, il est essentiel de comprendre ce qui motive le recours à la force des armes pour pouvoir envisager le processus inverse, celui de l'abandon de la violence.

Dans un premier chapitre, nous exposerons tout d'abord le contexte dans lequel l'IRA est née. En Irlande du Nord, les « troubles » débutèrent alors que la campagne pour les droits civiques se radicalisait, et que des structures armées clandestines républicaines et des structures armées clandestines loyalistes se réorganisaient au sein de ce contexte agité. Une fois ce cadre posé, nous examinerons les arguments sur lesquels les républicains s'appuyèrent au début des années 1970 pour démontrer que leur cause, c'est-à-dire l'obtention du départ des britanniques de la Province et la

⁶³ Directeur du « Terrorism Project » au sein du centre d'études américain, Center for Defence Information (CDI), qui propose notamment des études sur les politiques de défense américaine et de sécurité au niveau mondial.

⁶⁴ Mark Burgess, « Terrorisme : les problèmes de définition », 1er août 2003, The Center for Defence Information, <<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1729&IssueID=138&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=0>>, page consultée le 07/02/2010.

réunification de l'Irlande, non seulement constituait un projet politique légitime à leurs yeux, mais encore justifiait leur lutte.

Dans un second chapitre, nous nous interrogerons en premier lieu sur les origines de la violence. Il demeure difficile de définir « la violence », ou de préciser ce que l'on entend par un « comportement violent » ou une « action violente ». Dans cette étude, nous nous appuyerons sur la définition d'Yves Michaud, philosophe français⁶⁵ :

Il y a violence quand, dans une situation d'interaction, un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, en portant atteinte à un ou plusieurs autres à des degrés variables soit dans leur intégrité physique, soit dans leur intégrité morale, soit dans leurs possessions, soit dans leurs participations symboliques et culturelles⁶⁶.

Pourquoi l'être humain est-il violent ? Les théories classiques proposent d'expliquer l'origine de ce comportement chez l'homme de deux manières. Certaines théories font de la violence une caractéristique intrinsèque de la nature humaine, tandis que d'autres l'analysent en tant que réponse à une frustration. Nous approfondirons cette question en nous focalisant sur le « sens » de la violence au sein d'un groupe armé clandestin qui a recours à la violence de type « terroriste ». L'étude du sens de ce type de violence, considérée comme une forme de violence politique extrême, nécessitera également de définir ce que l'on entend par « violence politique ». Nous nous demanderons ensuite dans quelle mesure les différentes théories sur l'origine de la violence s'appliquent à celle observée durant les troubles en Irlande du Nord, puis plus précisément à celle de l'IRA. Pour comprendre le sens de la violence de l'IRA, il sera également indispensable d'étudier le groupe armé du point de vue de sa nature. Enfin, nous nous attarderons sur les arguments utilisés par l'IRA, non plus seulement pour légitimer sa lutte, mais pour justifier le recours à la force. En effet, l'IRA présentait ce dernier comme la seule alternative pour mener son combat, et en avait fait un « devoir » pour tout républicain. L'étude de la légitimation de la lutte armée républicaine est essentielle car ces arguments seront toujours présents, pour la plupart, trente ans plus tard, pour justifier l'impossibilité d'un désarmement.

⁶⁵ Philosophe français né en 1944, directeur de l'Université de Tous Les Savoirs (UTLS).

⁶⁶ Yves Michaud, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, p. 20.

Chapitre I. Historique

Le mouvement pour les droits civiques en Irlande du Nord, qui débuta à la fin des années 1960, et les « troubles » qui s'ensuivirent, constituèrent le contexte de la renaissance des groupes paramilitaires clandestins républicains et loyalistes. En effet, certains de ces groupes existaient déjà bien avant les « troubles » et même bien avant la partition de l'Irlande en 1921. Afin de comprendre comment ce contexte favorisa la résurgence des groupes armés clandestins, il est essentiel de revenir sur cette période mouvementée qui débuta à la fin des années 1960 et en particulier à partir de 1967, alors que le champ des revendications sociales s'élargissait, et dura jusqu'en 1972, c'est-à-dire jusqu'à la dissolution du Parlement d'Irlande du Nord, précipitée par, d'une part, la radicalisation des mouvements de protestation et, d'autre part, la montée de la violence de type terroriste d'année en année. Ce contexte agité donna aux républicains l'opportunité de réactiver la lutte ancestrale pour la « cause », celle d'une Irlande réunifiée. Mais il vit également émerger un nouveau groupe armé républicain, l'IRA « provisoire ». Ainsi ravivée, la lutte pour la cause républicaine pouvait de nouveau être légitimée et élevée au rang de devoir moral par ses protagonistes.

I. Les « troubles »

Dans les années 1960, plusieurs mouvements de protestation dénoncèrent un régime jugé discriminatoire envers la population catholique d'Irlande du Nord, en particulier dans les domaines de l'emploi, du logement et du droit de vote. Il est important de revenir sur l'ampleur de la discrimination observée à la fin des années 1960 et au début des années 1970 puisqu'elle contribua à la légitimation de la lutte armée menée par l'IRA.

I.1 Un système jugé discriminatoire

Il existait, au début des années 1960, plusieurs mouvements de protestation contre ce que leurs membres estimaient être une discrimination généralisée à l'encontre des catholiques : The Homeless Citizens League (HCL)⁶⁷, The Campaign for Social Justice (CSJ)⁶⁸, ou encore l'un des groupes qui allaient jouer un rôle essentiel dans l'agitation sociale des années 1960, comme le Derry Housing Action Committee (DHAC)⁶⁹. La Northern Ireland Civil Rights Association (NICRA), fondée en 1967 à Belfast, rassemblait alors des membres issus de formations diverses comme des syndicats, des groupes de pression tels que le The Campaign for Social Justice (CSJ), et des partis politiques⁷⁰ tels que le Northern Ireland Labour Party (NILP)⁷¹, le Republican Labour Party⁷², Ulster Liberals⁷³, et le Communist Party of Northern Ireland⁷⁴. La NICRA élargit le champ de revendications et mena sa campagne sur le modèle du mouvement pour les droits civiques des noirs aux États-Unis, mouvement mené par Martin Luther King. Ainsi la campagne pour les droits civiques en Irlande du Nord s'organisa-t-elle autour de divers types d'actions : manifestations, plaintes et occupations de locaux. La stratégie de ce mouvement se voulait tout à fait pacifique, en n'encourageant la désobéissance civile qu'en certaines occasions⁷⁵. Les revendications des manifestants pour les droits civiques étaient axées en grande partie sur la question de la

⁶⁷ HCL fut fondée le 24 mai 1963 à Dungannon (Comté de Tyrone) par Angela Mc Crystal afin de faire pression sur le Conseil de district urbain de la ville et exposer les cas de discrimination envers les catholiques dans le domaine du logement. Cain Web Service : Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present), <<http://cain.ulst.ac.uk/othelem/organ/horgan.htm>>, page consultée le 10/11/2010.

⁶⁸ Créé en 1964, ce groupe fut également fondé à Dungannon, notamment par Patricia and Conn McCluskey membres du HCL. L'objectif du CSJ était de mettre en évidence et dénoncer les injustices en Irlande du Nord, que ce soit en matière de logement, d'emploi ou dans le domaine électoral. Cain Web Service : Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present), <<http://cain.ulst.ac.uk/othelem/organ/corgan.htm>>, page consultée le 10/11/2010. Voir également l'article de Liam Clarke, « How a phoenix lit the troubles flames », *Sunday Times*, 5 October 2008, Northern Ireland Civil Rights, *Commemorating The 40th Anniversary of The Civil Rights Campaign*, <<http://www.nicivilrights.org/?p=161>>, page consultée le 10/11/2010.

⁶⁹ Fondé en 1968, ce groupe protestait contre les conditions de logement et la politique d'attribution des logements à Londonderry. Cain Web Service : Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present), <<http://cain.ulst.ac.uk/othelem/organ/dorgan.htm>>, page consultée le 10/11/2010.

⁷⁰ Bob Purdie, *Politics in the Streets: The Origins of the Civil Rights Movement in Northern Ireland*, Belfast, Blackstaff Press, 1990, p. 132-133.

⁷¹ Le NILP fut fondé en 1924 à Belfast.

⁷² Parti fondé en 1964 par Gerry Fitt et Harry Diamond, membres de Stormont.

⁷³ Parti fondé en 1956 par Albert McElroy, pasteur et politicien.

⁷⁴ Il y a peu d'informations sur ce parti fondé suite à la scission du Parti communiste d'Irlande dans les années 1940, et qui émergea de nouveau à la fin des années 1960.

⁷⁵ Par exemple, en maintenant une manifestation proscrite par le gouvernement nord-irlandais, comme ce fut le cas le 5 octobre 1968. Voir p. 48.

discrimination dans l'emploi, dans l'attribution du logement et concernant le droit de vote, mais ils exigeaient également le retrait de la loi sur les « pouvoirs spéciaux »⁷⁶ et la dissolution des B-Specials⁷⁷.

I.1.1 La discrimination en matière d'emploi

Le recensement de 1971 apporta les premières statistiques qui établirent la relation entre l'affiliation religieuse et les catégories socioprofessionnelles en Irlande du Nord. Les statistiques de 1971 indiquaient que la discrimination envers les employés catholiques s'exerçait au niveau de certaines catégories socioprofessionnelles dont les professions intermédiaires⁷⁸ et les cadres. Dans le domaine public⁷⁹ et privé, John Whyte, historien et spécialiste des sciences politiques, reconnaissait que « si toutes les catégories [étaient] considérées ensemble, les catholiques [semblaient] à peine sous-représentés »⁸⁰ mais que « dès que l'on [distingue] les catégories inférieures des catégories supérieures, des disparités notoires [apparaissent] »⁸¹. En effet, les employés catholiques représentaient 25 % des ouvriers non qualifiés et 27 % des ouvriers spécialisés, tandis que les employés protestants représentaient 17 % des ouvriers non qualifiés et 19 % des ouvriers spécialisés⁸². Toutefois, les données statistiques du recensement de 1971 concernant la répartition des catégories

⁷⁶ Civil Authorities (Special Powers) Act Northern Ireland, 1922, Belfast, HMSO. Cette loi de 1922 autorisait le gouvernement nord-irlandais à prendre toute mesure destinée à restaurer ou à maintenir la paix. Ainsi la police bénéficiait-elle d'un large pouvoir d'arrestation et de détention, et le ministre des affaires intérieures pouvait-il décider de modifier les itinéraires des manifestations ou de les interdire.

⁷⁷ Forces Spéciales (Ulster Spécial Constabulary), créées en 1920 pour faire face aux attaques de l'IRA. Après la manifestation d'octobre 1968, cette force fut dissoute et remplacée par l'Ulster Defence Regiment.

⁷⁸ Par « professions intermédiaires », l'INSEE désigne la catégorie socioprofessionnelle « intermédiaire » entre les cadres et les agents d'exécution au sein de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et des entreprises.

⁷⁹ Par « emploi public », John Whyte inclut les emplois relevant du service public, des administrations locales et des organismes de droit public. « How much discrimination was there under the Stormont regime, 1921-1968 ? », in Tom Gallagher and James O'Connell, in *Contemporary Irish Studies*, University of Bradford, School of Peace Studies, Manchester, Manchester University Press, 1983, p. 8.

⁸⁰ « If all grades are lumped in together, there appears to be little if any under-representation of Catholics. » *Ibid.*, p. 9.

⁸¹ « However, the moment one distinguishes lower grades from higher ones, marked discrepancies appear. » *Ibid.*

⁸² Figure 3.1: 1971 census: socio-economic distribution by religious affiliation (percentages), A. M. Gallagher, *Majority Minority Review 2 Employment, Unemployment and Religion in Northern Ireland*, Coleraine, University of Ulster, 1991, p. 13.

socioprofessionnelles par affiliation religieuse mettaient en évidence des disproportions importantes en ce qui concerne les catégories les plus élevées :

Tableau 1 : Nombre et taux d'occupation de professions intermédiaires et de postes de cadres par affiliation religieuse en Irlande du Nord en 1971

	Nombre total	Catholiques		Protestants*		Autres	
		total	%	total	%	Total	%
Cadres, directeurs	22 616	3 331	14,7 %	15 493	69 %	3 792	16,3 %
Professions intermédiaires (travail manuel)	13 031	2 699	20,7 %	8 483	65,1 %	1 849	14,2 %
Professions intermédiaires (travail non-manuel)	8 112	1 674	20,6 %	5 182	63,9 %	1 256	15,5 %

* La catégorie « protestant » rassemble les presbytériens, les anglicans et les méthodistes⁸³.

Source : *1971 Census, Religion Tables, Table 8: Economically Active Persons by Religion, Occupation, and Status by Sex*, p. 45-49.

En 1971, la population catholique représentait 31,4 % de la population nord-irlandaise dans son intégralité et les protestants 53,4 %⁸⁴. Si les employés catholiques étaient surreprésentés au sein de la catégorie des ouvriers non qualifiés et des ouvriers spécialisés, le tableau ci-dessus expose la faible représentation des catholiques dans les postes de direction : en effet en 1971, sur 22 616 cadres, 3 331 étaient répertoriés comme catholiques, soit 14,7 % du nombre total de cadres en poste, et 15 493 comme protestants, soit 69 % du nombre total de cadres en poste. La tendance est moins marquée en ce qui concerne le taux d'occupation des professions intermédiaires : 20,7 % des postes manuels et 20,6 % des postes non-manuels pour les catholiques, et 65,1 % des postes manuels et 63,9 % des postes non-manuels pour les protestants. Toutefois, comme le soulignait John Whyte, si l'on s'intéresse plus précisément au taux d'occupation des différents postes de direction, les disproportions apparaissent plus nettement :

⁸³ Pour le détail des chiffres des groupes qui composent la catégorie « protestant », voir l'annexe A, p. 592.

⁸⁴ Office of Population Censuses and Surveys (OPCS), *1971 Census, 25-26 April 1971, Religion Tables, Table 1 Religions of the Population, 1861-1971*, p. 1.

Au niveau des emplois manuels, les catholiques occupaient une part des emplois publics proportionnelle à leur importance numérique. Mais dans tous les niveaux supérieurs, ils étaient largement sous-représentés, et plus on montait en niveau, plus la défaillance était grande⁸⁵.

Ce que confirme le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Nombre et taux d'occupation des postes d'administrateurs et de directeurs par affiliation religieuse en Irlande du Nord en 1971

	Nombre total	Catholiques		Protestants*		Autres	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ministres, députés et hauts fonctionnaires de l'Administration	1 058	125	11,8 %	767	72,5 %	166	15,7 %
Hauts fonctionnaires des autorités locales	325	30	9,2 %	237	72,9 %	58	17,9 %
Administrateurs, directeurs, cadres des industries minières, du bâtiment et d'équipement	5 059	567	11,2 %	3 014	59,6 %	1478	29,2 %
Chef du personnel	321	24	7,5 %	238	74,1 %	59	18,4 %
Directeurs commerciaux	1 159	111	9,6 %	849	73,3 %	199	17,1 %

*La catégorie « protestant » rassemble les presbytériens, les anglicans et les méthodistes⁸⁶.

Source : *1971 Census, Religion Tables, Table 8: Economically Active Persons by Religion, Occupation, and Status by Sex*, p. 45-49.

En 1971, sur un total de 1 058 ministres, députés et hauts fonctionnaires de l'Administration, les catholiques n'occupaient que 125 postes, soient 11,8 % du total des postes de cette catégorie. Ils occupaient 9,2 % des postes de hauts fonctionnaires des collectivités locales, 11,2 % des postes de direction dans les industries minières, du bâtiment et d'équipement, 9,6 % des postes de directeurs commerciaux et seulement 7,5 % des postes de chef du personnel.

⁸⁵ « At manual labour levels, Catholics generally received their proportionate share of public employment. But at any level above that, they were seriously under-represented, and the higher one went, the greater the shortfall. » John Whyte, « How much discrimination was there under the Stormont regime, 1921-1968? », *op. cit.*, p. 10.

⁸⁶ Pour le détail des chiffres des groupes qui composent la catégorie « protestant », voir l'annexe A, p. 592.

Comment expliquer ces disproportions ? Plusieurs arguments furent avancés afin d'expliquer cet état de fait dont le plus faible niveau d'éducation de la population catholique. En effet les chiffres de 1971 indiquaient un taux très élevé de non-qualification de la population catholique âgée de 18 à 69 ans : sur un total de 818 402 personnes, 234 847 catholiques, soit 28 %, étaient recensés comme étant sans qualification. Toutefois, la population protestante affichait un taux de 56,4 % de non-qualifiés. Quant au taux de non-qualifiés au sein de chaque communauté, les chiffres ne révélaient pas une réelle disproportion : ainsi sur 249 901 catholiques âgés de 18 à 69 ans, 234 847 personnes, soit 94 %, étaient non-qualifiées, alors que sur 496 762 protestants âgés de 18 à 69 ans, 461 396 personnes, soit 92,9 %, étaient non qualifiées. Cependant, les différences étaient plus manifestes en ce qui concerne les études supérieures universitaires : A. M. Gallagher, professeur à Queen's University à Belfast, tout en admettant qu'il y avait peu d'informations sur la composition religieuse des étudiants en université en Irlande du Nord, constatait néanmoins en 1989 que « [...] les catholiques étaient généralement sous-représentés parmi les étudiants universitaires jusqu'à une période relativement récente »⁸⁷. Le niveau d'éducation ne pouvait donc à lui seul expliquer les disproportions entre catholiques et protestants au sein de la catégorie des cadres dirigeants. D'autres facteurs étaient avancés, tels que la réticence à intégrer des institutions à majorité unioniste, d'où un taux d'emploi catholique particulièrement faible dans la fonction publique, ou la « préférence naturelle pour ceux de son propre milieu »⁸⁸ : par « préférence naturelle », John Whyte désignait la tendance à recruter parmi sa propre communauté, une tendance qu'il ne présentait pas comme un argument visant à réfuter « l'accusation de discrimination » mais plutôt comme « une explication du mécanisme mental par lequel la discrimination devient possible »⁸⁹.

Même si certains facteurs étaient avancés afin d'expliquer les disproportions en matière d'emploi, les chiffres de 1971 révélaient une discrimination de fait envers la population catholique, une discrimination sous-évaluée si l'on en croit P. A. Compton,

⁸⁷ « [...] Catholics were generally under-represented among university students until relatively recently. » A. M. Gallagher, *Majority Minority Review 1 Education and Religions in Northern Ireland*, Coleraine, University of Ulster, 1989, Cain Web Service : Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present), <<http://cain.ulst.ac.uk/csc/reports/majmin1f.htm>>, page consultée le 14/11/2010.

⁸⁸ « [...] a natural preference for those from one's own milieu. » John Whyte, « How much discrimination was there under the Stormont regime, 1921-1968? », *op. cit.*, p. 12.

⁸⁹ « But this is not a disproof of the charge of discrimination: it is an explanation of the mental mechanism whereby discrimination becomes possible. » *Ibid.*

consultant dans le domaine de la démographie et de l'environnement⁹⁰, qui estimait que 61 % des personnes n'ayant pas indiqué leur affiliation religieuse étaient catholiques⁹¹. La proportion réelle de catholiques au sein de la Province pouvait alors être estimée à 36,8 %, et rendait d'autant plus apparente une discrimination dans l'emploi, et plus précisément dans l'emploi au sein des autorités locales, alors chargées de l'attribution des logements publics.

I.1.2 La discrimination en matière de logement

En juin 1968, l'attribution d'une maison à Caledon dans le comté de Tyrone à une jeune femme protestante, Miss Beatie, secrétaire du notaire d'un Conseiller municipal, candidat unioniste⁹², alors qu'elle n'était en rien prioritaire pour cette attribution, renforça le sentiment de discrimination à l'encontre des catholiques. En effet l'affectation des logements sociaux dépendait des conseils municipaux⁹³, dont la plupart étaient gérés par des protestants⁹⁴. Pourtant les statistiques de 1971 indiquaient que les catholiques bénéficiaient d'une part globalement plus importante de logements sociaux : « 4 familles catholiques sur 10 occupaient des maisons appartenant aux autorités locales comparativement à 3 familles protestantes sur 10 »⁹⁵. Le recensement de 1971 révèle que 40,9 % des logements publics étaient affectés à des familles catholiques, contre 32,2 % à des familles protestantes⁹⁶. En effet, « le recensement de 1971 démontrait que les catholiques étaient moins susceptibles d'être des occupants propriétaires que les protestants, mais plus susceptibles d'être locataires de logements publics »⁹⁷ : en 1971,

⁹⁰ Également professeur spécialiste des sciences de la terre à Queen's University de Belfast.

⁹¹ Paul A. Compton, *Northern Ireland: a Census Atlas*, Dublin, Gill & Macmillan, 1978, p. 80-81.

⁹² Graham Gudgin, « Discrimination in Housing and Employment under the Stormont Administration », in Patrick J. Roche and Brian Barton, *The Northern Ireland Question: Nationalism, Unionism and Partition*, UK, Ashgate Publishing Ltd, 1999, p. 102.

⁹³ *Local Councils*. En 1945, le Northern Ireland Housing Trust (NIHT) fut établi afin de seconder les Autorités Locales. Le NIHT devait obtenir la permission des Autorités Locales pour toute décision.

⁹⁴ « En 1971, le nombre d'employés au sein des autorités locales avait atteint les 5 700, dont 1 600 ou 28 % étaient catholiques selon les estimations ». « *By 1971 total employment in local authorities had grown to 5,700 of which an estimated 1,600 or 28% were Catholic.* » Graham Gudgin, « Discrimination in Housing and Employment under the Stormont Administration », *op. cit.*, p. 110.

⁹⁵ « [...] 4 out of every 10 Catholic families were in local authority houses compared with just over 3 out of every 10 Protestant. » *Ibid.*, p. 107.

⁹⁶ *Census 1971, Table 6 : Household by Religion and Head in Tenure*, p. 40.

⁹⁷ « *The 1971 Census showed that Catholics were less likely than Protestants to be owner occupiers or private renters and more likely to be in public rented accommodation.* » Martin Melaugh, « Majority-Minority Differentials: Unemployment, Housing and Health », in Seamus Dunn, *Facets of the Conflict in Northern Ireland*, Macmillan Press Ltd., 1995, Cain Web Service : Conflict and Politics on Northern

42,3 % des occupants propriétaires étaient catholiques et 46,8 % étaient protestants. Toutefois, les données de 1971 apportaient également des indications sur les conditions de logement. Il apparaissait alors clairement que les familles catholiques bénéficiaient de logements moins bien équipés, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Proportion de ménages catholiques et protestants vivant dans des logements sans équipements de confort sanitaire

	% de ménages catholiques	% de ménages protestants*	% autres ménages
Sans eau chaude	28,5 %	18,9 %	52,6 %
Sans douche ou baignoire	34 %	25,4 %	40,6 %
Sans toilettes avec chasse d'eau	16,8 %	8,1 %	75,1 %

*La catégorie « protestant » rassemble les presbytériens, les anglicans et les méthodistes⁹⁸.

Source : 1971 Census, Religion Tables, Table 7: Household by Religion of Head and Amenities, p. 44.

Les familles catholiques, qui vivaient généralement dans des logements surpeuplés (sur 6 419 ménages de plus de 10 personnes, 4 152 ménages, soit 64,7 % des ménages étaient référencés comme catholiques⁹⁹), étaient désavantagées en matière d'équipements puisque 28,5 % des ménages catholiques vivaient dans des logements sans eau chaude contre 18,9 % des protestants, et 34 % des ménages catholiques sans douche ou baignoire contre 25,4 % des ménages protestants. Enfin, le pourcentage de ménages catholiques sans toilettes avec chasse d'eau, soit 16,8 %, était deux fois supérieur à celui des ménages protestants. Sur la totalité des ménages ne bénéficiant pas de toilettes avec chasse d'eau, toutes dénominations confondues, les ménages catholiques ne représentaient pas moins de 41 % du total.

Les données de 1971 révélèrent donc avant tout une discrimination envers les ménages catholiques en matière d'équipement des logements, mais cette discrimination était localisée. Aux dénonciations d'injustice en matière d'emploi et de logement, s'ajoutaient les revendications des manifestants pour les droits civiques en matière de vote.

Ireland (From 1968 to the Present), <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/discrimination/melaugh.htm#housing>>, page consultée le 14/11/2010.

⁹⁸ Pour le détail des chiffres des groupes qui composent la catégorie « protestant », voir l'annexe A, p. 592.

⁹⁹ 1971 Census, Table 5 : Household by religion of Head, Size, Density of occupation (Persons per room), p. 37.

I.1.3 La discrimination dans le domaine électoral

Véritable cheval de bataille de la NICRA, la demande de réforme du système électoral comptait parmi les revendications de la campagne pour les droits civiques. Les manifestants dénonçaient le « charcutage électoral¹⁰⁰ » des circonscriptions parlementaires de la Province¹⁰¹, mais aussi des circonscriptions électorales, un redécoupage qui permit aux unionistes d'obtenir une majorité de conseillers municipaux même dans des zones où ils étaient minoritaires. Ils dénonçaient également les inégalités en matière de droit de vote pour les élections municipales. En effet, au sein du Royaume-Uni, jusqu'en 1945, le droit de vote pour les élections municipales était réservé aux propriétaires et aux locataires d'habitations (ainsi qu'aux épouses de propriétaires et de locataires). Par conséquent, une partie de la population, dont une majorité de catholiques, était privée du droit de vote pour ces élections, par exemple les personnes vivant au foyer parental, et en particulier les enfants aînés, en âge de voter, mais non propriétaires ou locataires s'ils vivaient au domicile de leurs parents. Ce système était particulièrement défavorable aux familles catholiques, comptant généralement un grand nombre d'enfants¹⁰². À l'inverse, un petit nombre de propriétaires bénéficiaient de plusieurs votes : le système du vote pluriel¹⁰³ permettait à un seul et même individu de bénéficier d'un droit de vote à la fois dans son lieu de résidence, dans le lieu où se trouvait son entreprise ou autre propriété, et dans le lieu où se situait l'université dont il était diplômé. Ainsi le cri de ralliement des manifestants pour les droits civiques « un homme, un vote »¹⁰⁴ symbolisait-il la revendication de réforme du système électoral dans la Province.

¹⁰⁰ *Gerrymandering.*

¹⁰¹ Redécoupage effectué en 1923. Les conséquences réelles de ce redécoupage sur le nombre de sièges nationalistes obtenus furent remises en question. Voir John Whyte, « How much discrimination was there under the Stormont regime, 1921-1968? », *op. cit.*, p. 3.

¹⁰² En 1970, le taux de fertilité de la population catholique était de 4,1 %, comparé à 2,8 % pour la population protestante. D. A. Coleman, « Demography and Migration in Ireland, North and South », in Anthony F. Heath, Richard Breen and Christopher T. Whelan, *Proceedings of the British Academy 98: Ireland North and South – Perspectives from Social Science*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 92.

¹⁰³ *Property Plural Voting.*

¹⁰⁴ *One Man, one vote.*

L'étude des principales allégations de discrimination envers la population catholique n'a pas pour objectif de conclure à une responsabilité délibérée de Stormont¹⁰⁵, mais d'exposer les raisons qui pouvaient motiver la campagne pour les droits civiques. De surcroît, les injustices dénoncées par les manifestants pour les droits civiques constituaient des faits sur lesquels l'IRA pouvait s'appuyer afin de dénoncer un système discriminatoire et justifier sa lutte armée, alors que le combat de la NICRA se voulait pacifique et institutionnel. Du côté unioniste et loyaliste, la campagne pour les droits civiques représentait une menace pour le gouvernement de Stormont, à majorité protestante.

I.2 La campagne pour les droits civiques : une campagne contre le régime de Stormont ?

Les injustices qui ont pu être observées à la fin des années 1960 et au début des années 1970 semblaient remettre en cause le régime de Stormont lui-même, comme l'indique cette citation de la NICRA :

La majorité parlementaire continuellement assurée au Parti unioniste construisit l'état sur la base d'une discrimination sectaire, d'une administration partielle, et sur le barrage résultant d'une législation totalitaire qui protégea l'Unionisme, et insuffla un sens profond de l'injustice sociale chez la population non Unioniste¹⁰⁶.

L'année 1968 fut d'ailleurs marquée par la multiplication d'actes de désobéissance civile de la part des manifestants engagés dans la campagne. Du côté unioniste et loyaliste, organiser des contre-manifestations était une façon de s'opposer au mouvement et s'apparentait à une stratégie de sabotage. Les loyalistes avaient ainsi trouvé le moyen de faire interdire les manifestations pour les droits civiques. En effet, malgré les efforts de la NICRA pour éviter toute assimilation de ses revendications à des actions d'ordre sectaire¹⁰⁷, ce mouvement fut rapidement perçu par une partie des unionistes et par les loyalistes comme relevant d'une démarche anti-étatique et donc

¹⁰⁵ Le Stormont désignait le lieu où siégeait le gouvernement nord-irlandais de 1921 à 1972. Par extension, il fait référence au gouvernement unioniste d'avant 1972.

¹⁰⁶ « *The permanently guaranteed parliamentary majority of the Unionist Party built the state on a foundation of sectarian discrimination, biased administration and a barrage of totalitarian legislation which both protected Unionism and instilled a deep sense of social injustice in the non-Unionist population.* » NICRA, *We shall Overcome, The History of the Struggle for Civil Rights in Northern Ireland 1968-1978*, Belfast, 1978, 48 p., Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/crights/nicra/nicra78.htm>>, page consultée le 20/03/2010.

¹⁰⁷ Ces mouvements n'étaient pas officiellement intercommunautaires, mais nous pouvons tout de même noter que certains syndicats protestants, peu nombreux, s'impliquèrent au départ dans cette lutte contre la discrimination. Jean Guiffan, *La question d'Irlande*, Bruxelles, Édition Complexe, 1992, p. 212.

anti-unioniste puisque ces revendications concernaient la discrimination dont la population catholique était la principale victime. Ainsi le mouvement finit-il par être jugé pro-catholique et considéré comme une menace pour la communauté protestante et pour Stormont. Ce sentiment est manifeste dans les pamphlets de la fin des années 1960 publiés par le Parti unioniste :

Ainsi dès son commencement le soi-disant Mouvement pour les Droits Civiques s'était fait un devoir de dénigrer l'Ulster aux yeux du monde en le présentant comme un état policier, dans lequel la minorité catholique serait, de manière délibérée, victime d'injustices intolérables sous un gouvernement protestant¹⁰⁸.

Le titre même du pamphlet dont est extraite cette citation *Le grand complot pour détruire l'Ulster*¹⁰⁹ reflète la méfiance ambiante à l'égard du mouvement pour les droits civiques. Alors que la campagne impliquait des nationalistes et des républicains, la lutte en faveur des catholiques fut donc assimilée à une lutte contre les protestants. Du côté loyaliste, les catholiques n'étaient pas directement accusés de ce complot¹¹⁰, mais puisque les membres de l'IRA étaient issus de la communauté catholique, toute demande en faveur des catholiques pouvait être considérée comme une manœuvre de l'IRA contre le régime de Stormont : « Chaque geste des [Catholiques Romains] est un geste de l'IRA car très peu d'individus de cette sorte ne sont pas associés à l'aile Officielle ou Provisoire de cette brigade meurtrière »¹¹¹.

Par conséquent pour les unionistes et les loyalistes, la campagne pour les droits civiques menée principalement par les catholiques, s'apparentait à une offensive contre le gouvernement majoritairement protestant. Il est important de prendre en

¹⁰⁸ « *Thus at its inception the so-called Civil Rights Movement set itself the task of denigrating Ulster throughout the world as a police state, where the Catholic minority were deliberately subjected to intolerable injustices under a Protestant Government.* » S. S. Heron, *The Great Conspiracy to Destroy Ulster*, Northern Ireland, [éditeur inconnu], 1970, p.9, Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/crights/docs/herron.htm>>, page consultée le 09/02/2010.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Dans un article de 1971, l'UDA expliquait pourquoi aucun catholique ne pouvait être admis au sein du groupe armé : « Il y a beaucoup de catholiques romains qui ne représentent pas une menace pour la communauté, et ne prendraient part à aucune activité qui nuirait au bien-être de la communauté. Toutefois, puisque ces gens ont des amis/rerelations dans les quartiers sous contrôle des Provos [de l'IRA], ils sont sujets à l'intimidation et donc représentent un risque pour la sécurité ». « *There are many Roman Catholics who pose no threat to the community, nor would they willingly take any part in any activity detrimental to the well-being of the community. However, since these people have friend/rerelations in areas under Provos control, they are subject to pressure and thus pose a security risk.* » *UDA News*, 17 October 1971.

¹¹¹ « [...] every move made by the RC's is a move made by the IRA for very few of this breed are not associated with either the Official or Provisional wings of this murder brigade. » *WDA (Woodvale Defence Association) News*, Monday, 27 September 1971. L'Association de Défense de Woodvale était un comité de défense du quartier nommé Woodvale, un quartier protestant du nord de Belfast.

considération cette hostilité à l'égard du mouvement pour les droits civiques pour la suite de notre étude. En effet, du côté protestant, le sentiment que cette campagne était davantage menée par les républicains armés allait d'autant plus justifier le besoin d'organiser une défense adéquate, en particulier au sein des quartiers loyalistes. Le sentiment d'insécurité des protestants qui se sentaient menacés allait donc jouer un rôle important dans l'escalade de la violence, tout comme la répression policière à l'égard des manifestants pour les droits civiques allait accroître le sentiment d'injustice de la population catholique.

I.3 Les premières flambées de violence et le rapport Cameron

La première manifestation officielle organisée, entre autres, par la NICRA et la CSJ, eut lieu le 24 août 1968¹¹². Ce défilé, de Coalisland à Dungannon (Comté de Tyrone), fut organisé pour protester contre la discrimination à l'encontre des catholiques. Initialement interdit pour éviter un affrontement avec une contre-manifestation organisée par les loyalistes, le défilé se déroula pourtant sans incident majeur. Il en fut différemment de la répression exercée par la police nord-irlandaise, la Royal Ulster Constabulary (RUC)¹¹³, lors d'une autre manifestation prévue le 5 octobre 1968, qui allait marquer profondément le mouvement pour les droits civiques et susciter la mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les violences et les motifs de protestation des manifestants.

I.3.1 La police nord-irlandaise remise en cause

La manifestation du 5 octobre 1968 organisée à Londonderry par la NICRA et le DHAC avait été interdite deux jours auparavant par William Craig, alors Ministre des Affaires Intérieures à Stormont¹¹⁴. En effet, si la manifestation ne représentait pas un problème en soi, son trajet était risqué car il était prévu que les manifestants passent par le Waterside, un quartier de Derry à majorité protestante et unioniste. De plus, un défilé

¹¹² Environ 2 500 manifestants étaient réunis. Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, Dublin, Gill & Macmillan, 1999, p. 3.

¹¹³ Cette police fut créée en 1922 et fut remplacée par la Police Service of Northern Ireland (PSNI) en 2001.

¹¹⁴ William Craig, Public Order Act (Northern Ireland) 1951, 3 October 1968, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI).

était organisé le même jour par un groupe protestant, les Apprentis de Derry¹¹⁵. Cette manifestation¹¹⁶ eut lieu malgré les réticences de la NICRA, occasionnant de sévères affrontements entre la police et les manifestants. Deux jours d'émeutes s'ensuivirent à Londonderry entre la police et les résidents du quartier catholique, le Bogside. La brutalité et la partialité de la police lors de cette manifestation furent vivement dénoncées :

Jusqu'au 5 octobre 1968, mis à part quelques exceptions notoires, les relations entre la police et la minorité étaient normales. Lors de la première manifestation pour les droits civiques de Londonderry la Royal Ulster Constabulary a bloqué les manifestants dans Duke Street par devant et par derrière et les a matraqués au hasard¹¹⁷.

La brutalité de la police à l'égard des manifestants, le ressentiment des manifestants, et des spectateurs, donna ainsi à l'IRA une occasion de dénoncer la politique de Stormont :

Pour traiter de la violence récente dans les Six Comtés, il est nécessaire de revenir au 5 octobre 1968 à Derry, alors que les activités non-violentes du mouvement pour les droits civiques furent confrontées à la violence brutale des agents officiels du régime de Stormont sous l'ordre de William Craig¹¹⁸.

La version de William Craig quant aux événements de 1968 était différente : « Comme je l'ai indiqué, la police n'a pas agi avec précipitation, mais au contraire a donné aux manifestants une liberté d'action considérable et a subi des attaques physiques avant d'employer la force »¹¹⁹. Suite à la manifestation du 5 octobre 1968, William Craig annonça l'interdiction de toutes les manifestations pour les droits civiques, ainsi que de tout rassemblement au sein de Derry. Toutefois l'apparition à la télévision d'images de policiers nord-irlandais frappant des manifestants pour les droits civiques, une

¹¹⁵ *Apprentice Boys of Derry*, organisation protestante créée en 1814, qui commémore l'héritage et la tradition orangiste. Ce groupe célèbre plus particulièrement « le Siège de Derry » durant lequel 13 Apprentis de Derry fermèrent les portes de la ville et empêchèrent l'armée de Jacques II d'entrer. Voir l'ouvrage de Wesley Hutchinson, *Espaces de l'imaginaire unioniste nord-irlandais*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1999, p. 107.

¹¹⁶ Le nombre de manifestants fut moindre par rapport à la marche du mois d'août (de 200 à 400). Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, op. cit., 1998, p. 3.

¹¹⁷ « *Up to October 5th, 1968, with some notable exceptions, relations between the police and the minority were normal. At the first Londonderry Civil Rights march the Royal Ulster Constabulary sealed off the marchers in Duke Street in front and behind and batoned them indiscriminately.* » Campaign for Social Justice in Northern Ireland, *Northern Ireland, The Plain Truth*, Second Edition, Castlefields, Dungannon, 15 June 1969, p. 8.

¹¹⁸ « *To deal with the question of violence in the Six Counties in recent times it is necessary to go back to October, 5 1968 in Derry when the peaceful activities of the Civil Rights movement were met with the brutal violence of the official agents of the Stormont regime ordered into action by William Craig.* » « IRA Answers Belfast C.C.D.C. », *An Phoblacht*, Nollaig (Décembre), 1970, p. 8.

¹¹⁹ « *As I have indicated, the police did not act precipitately, but gave the marchers considerable latitude and endure physical attack before employing force.* » William Craig, *Speech by Minister of Home Affairs, House of Commons Debate for 16 October 1968, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI)*.

couverture médiatique dont les conséquences furent tout aussi néfastes que les violences elles-mêmes, exerça une certaine pression sur le gouvernement britannique qui se devait alors d'agir.

I.3.2 Le rapport Cameron

Une commission présidée par le juge écossais Lord Cameron et intitulée, de ce fait, commission Cameron, fut créée le 15 janvier 1969 afin d'enquêter sur les causes et la nature des évènements qui avaient marqué la Province depuis les violences du 5 octobre 1968¹²⁰.

Concernant les accusations de brutalité de la police lors de la manifestation du 5 octobre 1968, le rapport de la commission Cameron reconnaissait que « la façon dont la police avait géré la manifestation à Londonderry le 5 octobre 1968 était, au vu de considérations matérielles, mal coordonnée et inappropriée »¹²¹. Ainsi la commission confirmait-elle qu'il y avait bien eu « un recours à la force superflu et mal géré afin de disperser les manifestants, dont seulement une minorité se conduisait de manière instable et violente »¹²². Néanmoins, parmi les différentes causes ayant joué un rôle dans le développement des désordres, la commission soulignait la présence d'éléments subversifs au sein du mouvement :

Il y a eu dès le départ une infiltration à la fois centrale et locale de l'Association pour les droits civiques par des éléments subversifs d'extrême gauche qui s'étaient préparés à utiliser le mouvement pour les droits civiques afin d'achever leurs propres objectifs et qui étaient prêts à exploiter les griefs afin de provoquer et de fomenter le désordre et la violence, qu'ils provoquèrent et fomentèrent en effet, en prétendant soutenir un mouvement non-violent¹²³.

¹²⁰ *Disturbances in Northern Ireland, Report of the Commission appointed by the Governor of Northern Ireland*, Belfast, HMSO, 12 September 1969.

¹²¹ « *The police handling of the demonstration in Londonderry on 5 October 1968 was in certain material respects ill co-ordinated and inept.* » *Disturbances in Northern Ireland, Report of the Commission appointed by the Governor of Northern Ireland, op.cit.*, paragraph 14 (Summary of Conclusions).

¹²² « *There was use of unnecessary and ill controlled force in the dispersal of the demonstrators, only a minority of whom acted in a disorderly and violent manner.* » *Ibid.*

¹²³ « *There was early infiltration of the Civil Rights Association both centrally and locally by subversive left wing and revolutionary elements which were prepared to use the Civil Rights movement to further their own purposes, and were ready to exploit grievances in order to provoke and foment, and did provoke and foment, disorder and violence in the guise of supporting a non-violent movement.* » *Ibid.*, paragraph 10.

Par éléments subversifs, la commission désignait principalement des membres de People's Democracy (PD)¹²⁴, organisation d'origine étudiante fondée en octobre 1968, ainsi que des membres de l'IRA. Nous aurons l'occasion d'ailleurs de revenir sur le rôle de l'IRA au sein du mouvement pour les droits civiques. Toutefois, malgré la certitude des membres de la commission, et de William Craig lui-même¹²⁵, que le mouvement avait été infiltré par des groupes prêts à utiliser la violence, le rapport n'en concluait pas moins que la police avait eu recours à la force de manière excessive.

Concernant les accusations de discrimination à l'égard de la communauté catholique, la commission constatait, en partie, la validité des injustices dénoncées, ou du moins elle reconnaissait que les présomptions étaient fortes :

[...] les récentes déclarations en matière de politique gouvernementale concernant les élections municipales, le découpage des circonscriptions électorales, les enquêtes sur les méthodes d'attribution de logement et sur les dispositifs de réception des plaintes contre les Autorités Locales, qui ont déjà été menées, apportent le support matériel nécessaire pour conclure que les témoignages qui nous ont été présentés concernant des injustices politiques ou sociopolitiques, issus de tant de milieux différents, avec autant de détails, et avec une telle fréquence, se fondent en grande partie sur des faits¹²⁶.

La question de la discrimination en matière d'emploi dans le service public n'y était pas soulevée. Pourtant elle comptait parmi les revendications des manifestants pour les droits civiques. Quant aux plaintes concernant l'attribution discriminatoire de logements, la commission précisait que la plupart des cas impliquaient des districts particuliers, au sein desquels la Commission Cameron notait une volonté de la part des conseillers de mettre la politique locale du logement au service de leurs propres desseins politiques :

¹²⁴ Le 9 octobre 1968, des étudiants de la Queen's University de Belfast organisèrent une manifestation en direction de la mairie de la ville (*Belfast Hall*) contre la brutalité de la police. Leur défilé rencontra la contre-manifestation menée par Ian Paisley, qui, dès le début des troubles, devint un des principaux acteurs du conflit.

¹²⁵ William Craig, *Speech by Minister of Home Affairs*, House of Commons Debate for 16 October 1968, p. 7, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI).

¹²⁶ « [...] *recent declarations of Government policy on issues of local franchise, the drawing of administrative boundaries, investigation into methods of housing allocation, and machinery for dealing with grievances against local authorities, which have already been made, all provide material support for the inference that the evidence of political or social-political grievance which was presented to us from so many quarters, in such detail, and with such frequency, had substantial foundation in fact.* » *Ibid.*, Introduction, article 7.

Il y a eu de nombreux cas dans lesquels les conseils ont différé les autorisations de projets, ou provoqué des délais inutiles, là où ils pensaient qu'un programme de construction de logements sociaux serait à leur désavantage d'un point de vue électoral¹²⁷.

Ainsi, un rapport gouvernemental officiel confirmait-il, d'une part, la brutalité injustifiée de la police envers les manifestants pour les droits civiques lors du 5 octobre 1968 et, d'autre part, la véracité des cas de discrimination envers la population catholique, même si cette discrimination était localisée. La violence de la police et la discrimination à l'encontre des catholiques attestées ne pouvaient qu'accroître le sentiment d'injustice au sein de la communauté catholique. Pourtant, dès novembre 1968, des réformes, notamment dans le domaine du logement et dans le domaine électoral, avaient été annoncées.

I.4 Des réformes insuffisantes

Le Premier ministre d'Irlande du Nord, Terence O'Neill¹²⁸, qui s'était, dès le début de son mandat, impliqué dans un projet de modernisation de l'économie de la Province, annonça une série de réformes le 22 novembre 1968. Il proposa l'établissement d'un système à points plus juste pour l'attribution de logements sociaux¹²⁹, le recrutement d'un commissaire chargé d'examiner « les plaintes des citoyens contre les conseils locaux et les organismes publics »¹³⁰, l'abolition du vote pluriel pour les élections à Stormont¹³¹, la révision des pouvoirs spéciaux¹³², et enfin, l'établissement de

¹²⁷ « [...] *there have been many cases where councils have withheld planning permission, or caused needless delays, where they believed a housing project would be to their electoral disadvantage.* » *Disturbances in Northern Ireland, Report of the Commission appointed by the Governor of Northern Ireland, op.cit.*, paragraph 140.

¹²⁸ Premier ministre d'Irlande du Nord de 1963 à 1969.

¹²⁹ Un nombre de points est fixé pour chaque demandeur selon ses besoins et l'urgence de sa situation (intimidation, précarité, conditions actuelles de logement, etc.).

¹³⁰ « [...] *citizens' grievances against local councils and public bodies* », *A Record of Constructive Change*, Northern Ireland Parliament, 1971, article 13, HMSO, Belfast. Dans ce document, la discrimination est définie comme « [...] le fait de prendre une décision en faveur, ou contre, une personne selon ses croyances religieuses ou ses opinions politiques ». « [...] *as the taking of a decision in favour of, or against, a person which is motivated by consideration of the person's religious beliefs or political opinions.* » En se fondant sur cette définition, le commissaire en conclut qu'aucune accusation de discrimination n'était justifiée.

¹³¹ « La Queen's University de Belfast cessera d'être une circonscription électorale pour la Chambre des Communes ». « *The Queen's University of Belfast shall cease to be a constituency returning members to the House of Commons.* » Electoral Law Act (Northern Ireland) 1968, article 1. « La possession de locaux commerciaux ne constituera plus une qualification pour les votants aux élections parlementaires ». « *The occupation of business premises shall cease to be a qualification for electors at parliamentary elections.* » Electoral Law Act (Northern Ireland) 1968, Belfast, HMSO, article 3.

¹³² Cette mesure ne devait être prise qu'en fonction de l'évolution de la situation. L'escalade de la violence dans les années qui suivirent légitima, selon le gouvernement nord-irlandais, le maintien de ces pouvoirs. *Ibid.*, article 11.

Commissions de Développement chargées d'aider les organismes publics des principales villes d'Irlande du Nord, dont Derry et Belfast, à améliorer les relations entre communautés. Ce programme répondit en partie aux demandes formulées par la NICRA, en particulier par l'établissement d'un nouveau système d'attribution des logements. Toutefois certaines revendications demeurèrent insatisfaites : les pouvoirs spéciaux ne furent pas abolis et le droit de vote ne fut toujours pas accordé aux personnes non contribuables¹³³. Les réformes n'étaient pas suffisantes, comme le déclarait la CSJ¹³⁴ dans un pamphlet de 1969 :

Elles sont minimales, et sont perçues en grande partie comme un trompe-l'œil. Deviendraient-elles des lois (et pour l'instant il ne semble pas y avoir de hâte au Parlement de Stormont) qu'elles ne fourniraient pas de réelles garanties de droits civiques pour tous en Irlande du Nord¹³⁵.

La NICRA accepta néanmoins d'interrompre ses manifestations. Mais People's Democracy, mouvement plus radical que la NICRA, était convaincu qu'il fallait amplifier la lutte. La NICRA elle-même dénonçait le danger que représentait ce nouveau groupe :

Au sein de Queen's University, comme dans le ventre d'une baleine, coupés du reste du monde, les étudiants furent facilement entraînés de la réforme à la révolution en quelques semaines et PD se réduisit à une organisation sectaire, unie politiquement par la seule politique de l'impatience¹³⁶.

En effet, la manifestation organisée au sein de PD le 1er janvier 1969 par les étudiants de l'université de Queen's à Belfast allait profondément marquer le mouvement.

Malgré les avertissements de la NICRA, et l'interdiction par William Craig de toutes les manifestations pour les droits civiques, PD maintint cette manifestation de quatre jours de Belfast à Londonderry¹³⁷. Harcelés tout au long de leur trajet par des loyalistes, les manifestants furent attaqués à leur arrivée à Londonderry le 4 janvier au Burntollet Bridge, par un groupe d'environ deux cents loyalistes. Cet évènement, décrit

¹³³ Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, op. cit., 1998, p. 7.

¹³⁴ Voir note 68.

¹³⁵ « *These are minimal, and are widely regarded merely as window dressing. Should they become law (and at present there seems no indication of haste in the Stormont Parliament) they will not afford genuine safeguards to civil rights for all in Northern Ireland.* » Campaign for Social Justice in Northern Ireland, *Northern Ireland, The Plain Truth*, op. cit., p. 19.

¹³⁶ « *In the whale's belly that was Queen's, cut off from the outside world, the students were easily led from reform to revolution in a matter of weeks and PD declined into a narrow, politically sectarian organisation united only by the politics of impatience.* » NICRA, *We shall Overcome, The History of the Struggle for Civil Rights in Northern Ireland 1968-1978*, op. cit.

¹³⁷ À l'instar de la manifestation organisée en 1966 de Selma à Montgomery au moment de la lutte pour les droits civiques aux États-Unis.

sous le nom évocateur du guet-apens de Burntollet¹³⁸, souleva l'indignation des manifestants et des partisans du mouvement pour les droits civiques. La police fut accusée d'avoir participé « passivement », en n'intervenant pas ou peu, contre l'attaque des loyalistes. L'un des manifestants interrogé par Egan Bowes et Vincent McCormack, auteurs du pamphlet intitulé *Burntollet*, revenait ainsi sur l'action de la police le 4 janvier 1968 : « Lorsque j'ai mesuré l'hostilité notoire de la police, de l'inspecteur du comté à l'agent de police, j'ai compris que nous n'aurions pas de protection »¹³⁹. En effet, selon Eamonn McCann, militant au sein de PD, « cette manifestation se heurta à la brutalité la plus partisane et la plus effroyable de la part de la police »¹⁴⁰, ce qui ne manquait de d'attiser les rancœurs nationalistes, en dépit de l'analyse beaucoup plus nuancée publiée dans le rapport Cameron qui indiquait que la police avait été surprise par la tournure des événements, ce qui explique qu'elle n'ait pu fournir la défense adéquate lors de cette manifestation :

Nous sommes convaincus qu'un effort important a été fait pour protéger les manifestants à Burntollet, mais nous pensons que l'ampleur de la crise qui s'est développée dans la zone de Londonderry les 3 et 4 janvier n'a pas été appréhendée à temps¹⁴¹.

Ainsi, les réformes annoncées en octobre 1968 n'avaient-elles pas suffi à désamorcer le mouvement de protestation. L'accusation de partialité de la police lors de la manifestation de janvier 1969 s'ajoutait aux plaintes de brutalité lors de la manifestation du 5 octobre 1968, et constituait un premier pas vers un conflit plus violent. Toutefois, ces événements avaient également contribué à exacerber l'hostilité réciproque des communautés catholiques et protestantes de Derry et de Belfast.

¹³⁸ *Burntollet Ambush*.

¹³⁹ « *When I gauged the overwhelming hostility of the police, from county inspector to constable, I knew that we would get no protection.* » Egan, Bowes, and Vincent McCormack, *Burntollet*, London, LRS Publishers, p. 46, Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/pdmarch/egan.htm>>, page consultée le 17/11/2010. Ce pamphlet rassemble les témoignages de personnes présentes lors de cette manifestation.

¹⁴⁰ « *That march met with the most appalling and partisan brutality on the part of the police.* », Eamonn McCann, « PD Militants discuss Strategy », in *People's Democracy, Explosion in Ulster*, London, p. 31, Cain Web Service, <http://cain.ulst.ac.uk/ephemera/pamphlet/pd_explosion_69r.pdf>, page consultée le 17/11/2010.

¹⁴¹ « *We are convinced that a serious effort was made to protect the marchers at Burntollet, but we think that the scale of the crisis developing in the Londonderry area on 3rd and 4th January may not have been realized quickly enough.* » *Disturbances in Northern Ireland, op. cit.*, paragraphs 99-101.

I.5 Les jours décisifs du mois d'août 1969

L'été 1969, marqué par des affrontements entre catholiques et protestants des quartiers ouvriers de Londonderry, laissa un souvenir douloureux dans la mémoire des deux communautés. Nous verrons que cette période précise sera d'ailleurs sans cesse évoquée lorsqu'il s'agira, pour les groupes armés, de légitimer le besoin de se défendre.

Le 12 août 1969, des émeutes éclatèrent alors qu'une parade protestante passait près du Bogside, quartier nationaliste de Derry. Deux jours d'émeutes, connus sous le nom de la « bataille du Bogside »¹⁴², s'ensuivirent, opposant les résidents du quartier et la police, accusée d'avoir utilisé lors de ces affrontements des gaz C.S.¹⁴³. Les émeutes sectaires se généralisèrent dans d'autres quartiers nationalistes des villes d'Irlande du Nord, notamment à Belfast les 14 et 15 août 1969. Une commission d'enquête, présidée par le juge Lord Scarman, fut établie le 27 septembre 1969 par le gouvernement nord-irlandais afin d'examiner les conditions dans lesquelles s'étaient développées les violences de l'été 1969. D'un point de vue social, les conséquences de ces violences furent dramatiques. En effet, le rapport de cette enquête, publié en avril 1972, indiquait que 1,6 % des ménages à Belfast, dont 1 505 ménages catholiques et 315 ménages protestants, avaient été contraints de déménager entre juillet et septembre 1969¹⁴⁴. Concernant le rôle de la police durant ces émeutes, le rapport reconnaissait que la police était « en faute »¹⁴⁵ et énumérait les erreurs commises dont : « le manque de directives formelles dans la manière de gérer les désordres à Londonderry durant le début de la soirée du 12 août »¹⁴⁶ ; « l'utilisation de mitrailleuses Browning à Belfast le 14 août et 15 août »¹⁴⁷ ; « l'incapacité à empêcher les foules protestantes de réduire en cendres les maisons catholiques »¹⁴⁸ ; et « l'incapacité à prendre des mesures effectives afin de retenir ou de disperser les foules ou de protéger les vies et les biens lors de l'émeute du

¹⁴² *The Battle of the Bogside.*

¹⁴³ Le gaz CS, ou ortho-chloro-benzal malonitrile, est un gaz lacrymogène non léthal utilisé pour disperser les émeutes et autres troubles de l'ordre public.

¹⁴⁴ *Violence and Civil Disturbances in Northern Ireland in 1969*, April 1972, Belfast, HMSO, Part XII Social Cost, chapter 31, section 6.

¹⁴⁵ *Ibid.*, section 3.7.

¹⁴⁶ « *The lack of firm direction in handling the disturbances in Londonderry during the early evening of 12 August.* » *Ibid.*

¹⁴⁷ « *The use of Browning machine-guns in Belfast on 14 August and 15 August.* » *Ibid.*

¹⁴⁸ « *The failure to prevent Protestant mobs from burning down Catholic houses.* » *Ibid.*

15 août durant la journée et avant l'arrivée de l'armée »¹⁴⁹. Si le rapport expliquait que ces erreurs avaient reposé principalement sur le manque considérable d'effectifs de police¹⁵⁰, le rôle de la RUC était une fois de plus remis en cause.

Ainsi, dans les quartiers nationalistes de Londonderry et de Belfast, les communautés furent-elles dès lors convaincues de la nécessité d'organiser des comités de défense non seulement contre les éventuelles attaques des loyalistes, mais encore contre la violence de la police. Gerald McAuley, alors âgé de quinze ans, fut tué par balle le 15 août 1969, près de Bombay Street en flammes, une rue située dans les Falls, un quartier nationaliste de Belfast. Gerald McAuley allait devenir un martyr républicain, symbole du traumatisme de l'été 1969. Du côté loyaliste, les émeutes de l'été 1969 avaient accru le sentiment d'insécurité, et il paraissait donc urgent de se préparer aussi à se défendre. La question d'une « troisième force »¹⁵¹ civile, qui viendrait aider la police et l'armée à combattre les groupes armés clandestins républicains, fut soulevée dans les journaux loyalistes du début des années 1970. Dans un article de 1971 l'Association de Défense de Woodvale¹⁵² exposait en effet le besoin d'une force capable de protéger les protestants des attaques des catholiques, et surtout des groupes armés républicains:

[...] comme nous l'avons déclaré, seule la puissance massive de l'armée britannique ou l'intervention d'une troisième force contre les ennemis jurés des loyalistes et de leur pays empêchera une collision frontale qui ne peut que conduire à la perte de nombreuses vies¹⁵³.

Afin d'éviter cette collision frontale, comme le déclarait l'Association de Défense de Woodvale, le gouvernement britannique envoya l'armée le 14 août 1969 dans la Province.

¹⁴⁹ « *The failure to take any effective action to restrain or disperse the mobs or to protect lives and property in the riot areas on 15 August during the hours of daylight and before the arrival of the Army.* » *Ibid.*

¹⁵⁰ *Ibid.*, section 3.9.

¹⁵¹ *Third Crown Force.*

¹⁵² Voir note 111.

¹⁵³ « [...] as we have stated only the full force of the British Army or intervention of a third force against these sworn enemies of the Loyalists and their country will prevent a headon collision which can only result in the loss of many lives. » *WDA News*, Monday 27 September 1971. Nous reviendrons sur ces comités de défense dans le point sur les groupes armés clandestins présents durant les troubles. En effet, certains comités passèrent du statut de groupe de défense à celui de groupe armé clandestin.

I.6 L'intervention de l'armée britannique

Il faut noter que l'armée britannique était déjà présente dans la Province avant les émeutes du mois d'août 1969. En effet, 2 500 militaires avaient été envoyés afin de mener des missions de garde en raison de nombreux sabotages¹⁵⁴ :

En avril et en mai 1969, après les tentatives de destruction des oléoducs et des centrales d'électricité par des saboteurs, les troupes furent réparties un peu partout afin de garder les réservoirs et les autres points vulnérables¹⁵⁵.

Ces activités de sabotage étaient en grande partie organisées par le groupe armé clandestin UVF, et l'Ulster Protestant Volunteers (UPV)¹⁵⁶, opposés aux réformes en cours. Cinq mois plus tard, soit en septembre 1969, 6 000 militaires furent déployés à Londonderry et à Belfast afin de maintenir l'ordre. À Belfast il s'agissait d'« établir une séparation physique entre les deux communautés »¹⁵⁷. L'arrivée de l'armée, l'« Opération Banner¹⁵⁸ » est souvent décrite comme le début d'une lune de miel entre les soldats britanniques et les habitants des quartiers catholiques¹⁵⁹. Censée s'interposer entre les deux communautés, elle devint pourtant leur « double » cible :

L'année 1969 finit comme elle avait commencé, c'est-à-dire dans la violence. La succession d'émeutes qui eut lieu de la fin de l'automne au début de l'hiver marqua l'amplification de la violence sectaire. L'armée fut inmanquablement impliquée et les éléments paramilitaires des deux côtés trouvèrent un rôle à jouer dans les accrochages, à coups de briques et de bouteilles, au sein des ghettos de Belfast¹⁶⁰.

Dans les quartiers protestants unionistes et loyalistes, l'intervention de l'armée fut d'ailleurs vécue comme une trahison :

¹⁵⁴ Par exemple le 30 mars 1969 : explosion à Castlereagh, Belfast-est, qui visait la centrale électrique; le 4 avril 1969 : attaque des réservoirs d'eau à Dunadry, dans le comté d'Antrim ; le 20 avril 1969 : attaque des réservoirs d'eau à Silent Valley dans le comté de Down ; le 24 avril 1969 : attaque des réservoirs d'eau entre Lough Neagh et Belfast.

¹⁵⁵ « *In April and May 1969, after the first attempts by saboteurs to destroy the water pipelines and electricity power stations, the troops were widely dispersed to guard reservoirs and other vulnerable points.* » « 24 Hours A Day », *Soldier - Magazine of the British Army*, January 1970, p. 11.

¹⁵⁶ Ce groupe loyaliste émergea à la fin des années 1960. Il participait aux contre-manifestations organisées par l'Ulster Constitution Defence Committee (UCDC), une structure créée en 1966 afin de lutter contre les réformes proposées par O'Neill.

¹⁵⁷ « Guerre au Cœur de l'Europe, Irlande du Nord », *Raids*, Paris, Histoire et Collections, Hors-série n° 21, p. 20.

¹⁵⁸ « Opération Bannière ».

¹⁵⁹ « Guerre au Cœur de l'Europe, Irlande du Nord », *Raids*, *op. cit.*, p. 20. Voir également Niall O'Dochartaigh, « The British Army, August 1969-April 1970 », in *From Civil Rights to Armalites: Derry and the Birth of the Irish Troubles*, Cork, Cork University Press, 1997, p. 153-160.

¹⁶⁰ « 1969 ended as it began – violently. Throughout the late autumn and early winter a succession of riots marked an increase in sectarian violence. The army inevitably became involved and the paramilitary elements on both sides found an active role for themselves in the brick and bottle skirmishes of the Belfast ghettos. » NICRA, *We Shall Overcome, The History of the Struggle for Civil Rights in Northern Ireland, 1968-1978*, *op. cit.*

En août 1969, au prétexte de protéger l'Union entre cet état et la Grande Bretagne, le gouvernement de Westminster envoya au front des forces britanniques de combat dans notre pays. Ces forces étaient arrivées, non pas à la demande de notre Parlement de Stormont élu librement, ni pour aider les protestants qui luttèrent pour leur vie dans les rues de Belfast. Elles étaient arrivées pour porter secours à ces Nationalistes Catholiques Romains de la C.R.A. [NICRA] et de l'I.R.A., et aux pseudo-socialistes des « People's Democracy » dont l'assaut conjoint de l'Ulster s'était terminé en une bataille sanglante sur Shankill Road le 15 août 1969¹⁶¹.

Dans cette citation, l'intervention de l'armée est décrite comme une décision prise à un niveau supérieur à Stormont. Pourtant, l'armée fut envoyée à sa demande : « Le gouvernement du Royaume-Uni répondit à la requête du gouvernement nord-irlandais qui réclamait une assistance militaire à Londonderry et à Belfast afin de restaurer l'ordre et la loi »¹⁶². Seulement, le remplacement des B-Specials le 1^{er} avril 1970 par l'Ulster Defence Regiment (UDR), un régiment de l'armée britannique dont les recrues étaient locales, avait accentué ce sentiment de trahison. Ainsi, dans les quartiers loyalistes, la fin des B-Specials confirma-t-elle le besoin d'organiser un système d'auto-défense¹⁶³. Dans les quartiers catholiques nationalistes et républicains, l'arrivée de l'armée fut relativement bien accueillie, bien qu'il y eut de prime abord quelques soupçons quant à la raison de leur présence¹⁶⁴. En effet, les soldats britanniques se présentèrent en tant que force de paix neutre « afin de se démarquer de l'attitude de la RUC et de tenter de ne pas pâtir de la même image de partialité »¹⁶⁵. Mais la lune de miel ne dura pas. En effet, les soldats britanniques furent peu à peu considérés comme une armée d'occupation, alors que plus de 11 000 soldats étaient déployés en juillet 1970. La dégradation des relations entre les résidents des quartiers catholiques et les soldats s'accéléra lorsque l'armée fut chargée de fouiller les habitations du Falls Road,

¹⁶¹ « In August, 1969, under the guise of Protecting the Union between this state and Great Britain, the Government at Westminster sent front line English forces into our country. These forces had come, not at the request of our freely elected Parliament at Stormont, nor to the aid of Protestants fighting for their lives on the streets of Belfast. They had come to the rescue of those Roman Catholics Nationalists of the C.R.A., the I.R.A., and the pseudo-socialists of 'People's Democracy' whose combined assault upon Ulster had ended in bloody rout on the Shankill Rd. on the 15 August 1969. » « Union », *Loyalist News*, 41st Edition, 31 October 1970.

¹⁶² « [...] the United Kingdom Government responded to the requests of the Northern Ireland Government for military assistance in Londonderry and Belfast in order to restore law and order. » James Chichester-Clark, *Text of a Communiqué and Declaration*, Presented to Parliament by the Prime Minister, 19 August 1969, article 3.

¹⁶³ « Bring back the B'Specials », *Loyalist News*, 19th Edition, 29 May 1971.

¹⁶⁴ Mike Burns, « Reaction to Troops in Derry », 1st Broadcast : 14 August 1969 (Clip Duration: 01'40); Martin Wallace, « Political Reaction », 1st Broadcast : 14 August 1969 (Clip Duration: 01'27); Tom McCaughren and Pat Sweeney, « Derry at End of Day », 1st Broadcast : 14 August 1969 (Clip Duration: 01'59), *RTÉ Libraries and Archives*, August 1969, <http://www.rte.ie/laweb/11/11_t18f.html>, page consultée le 20/11/2010.

¹⁶⁵ « Guerre au cœur de l'Europe, Irlande du Nord », *Raids*, *op. cit.*, p. 20.

quartier républicain de Belfast, le 3 juillet 1970, pour y chercher des armes et qu'un couvre-feu d'une durée de 34 heures fut imposé.

À l'origine force d'interposition, l'armée britannique se trouva ainsi engagée dans la violence et devint la cible de l'IRA. La présence de l'armée devait être temporaire : « Il [le gouvernement du Royaume-Uni] insiste de nouveau sur le fait que les troupes seront retirées lorsque l'ordre et la loi auront été restaurés »¹⁶⁶. L'arrivée de l'armée britannique en Irlande du Nord marqua-t-elle le point de départ de la militarisation du conflit ? Kevin Toolis, spécialiste du terrorisme et reporter à Belfast durant les troubles, revient sur l'arrivée de l'armée britannique dans la Province et abonde dans ce sens : « Au lieu d'être là pour éviter le conflit, la présence même des troupes britanniques lors de l'Opération Banner devint la principale source du conflit »¹⁶⁷. En effet la présence de l'armée a permis à l'IRA de justifier sa violence en dénonçant ce que le groupe percevait comme une occupation militaire de la Province. Néanmoins l'arrivée de l'armée ne peut être considérée comme le point de départ de la militarisation du conflit. Elle en fût plutôt la conséquence, comme le confirme Karine Renon : « La présence de l'armée britannique dans les rues des villes de l'Ulster fut désormais le trait le plus visible du conflit »¹⁶⁸. Ainsi la militarisation doit-elle plutôt être perçue comme le résultat d'une succession d'évènements après les violences du mois d'août 1969.

I.7 L'internement

Pour faire face à l'intensification de la violence des groupes paramilitaires clandestins, en particulier républicains, le gouvernement britannique eut recours à la loi sur les Pouvoirs Spéciaux¹⁶⁹. Le 9 août 1971, Brian Faulkner, alors Premier ministre d'Irlande du Nord, annonça l'introduction d'une mesure d'exception : l'internement sans jugement. Cette mesure autorisait la police et l'armée à « arrêter, détenir ou

¹⁶⁶ « *They emphasise again that troops will be withdrawn when law and order has been restored.* » James Chichester-Clark, *Text of a Communiqué and Declaration*, *op. cit.*, article 3.

¹⁶⁷ « *Instead of being there to prevent conflict, the very presence of British troops in Operation Banner became the main source of conflict itself.* » Kevin Toolis, « British Troops in Northern Ireland: 1969-2007 », *Mirror News*, <<http://www.mirror.co.uk/news/top-stories/2007/08/01/british-troops-in-n-ireland-1969-2007-115875-19551555/>>, page consultée 01/08/2007.

¹⁶⁸ Karine Renon, « Sortir de la violence en Irlande du Nord », in *Un nouveau paradigme de la violence, Cultures & conflits*, Paris, L'Harmattan, Printemps/été 1998, p. 320, <<http://conflits.revues.org/index714.html>>, page consultée le 18/06/2006.

¹⁶⁹ Civil Authorities (Special Powers) Act Northern Ireland, 1922, *op. cit.*

interner des personnes suspectées d'avoir agi ou d'être sur le point d'agir d'une manière qui porte préjudice à la préservation de la paix ou au maintien de l'ordre »¹⁷⁰. Le 9 août 1971, à la fin de la journée, trois cent quarante-deux personnes furent alors arrêtées lors de cette opération appelée « Opération Demetrius ». Dans son ouvrage sur l'IRA, Agnès Maillot souligne le caractère aléatoire de cette opération :

Aucun mandat, aucune justification n'étaient nécessaires; ceux que l'armée soupçonnait, à tort ou à raison, d'être des sympathisants ou des membres de l'IRA furent transférés vers divers centres de détention et interrogés¹⁷¹.

Cent cinq personnes furent relâchées au bout de 48 heures et les autres furent détenues¹⁷². À la suite d'accusations de brutalité et de torture durant les détentions, Sir Edmund Compton fut chargé d'enquêter sur ces plaintes. Le rapport d'enquête publié en novembre 1971, reconnaît le recours à certaines pratiques dont le « *hooding* »¹⁷³, mais seulement lors des déplacements hors du centre ou à l'intérieur du centre. Il est toutefois noté que la cagoule fut maintenue sur la tête de détenus dans certains cas alors qu'elle aurait pu être retirée. En ce qui concerne l'accusation de torture par le bruit, le rapport reconnaît la diffusion d'un sifflement sourd durant les interrogatoires afin d'empêcher les interactions entre détenus. Le maintien prolongé en position « debout » fut également reconnu comme une pratique récurrente mais limitée à des périodes de quatre à six heures. Les détenus ne furent pas autorisés à dormir durant les premiers jours de l'opération. Enfin, de l'eau et du pain furent distribués toutes les six heures aux détenus entre le 9 et le 11 août 1971, puis plus régulièrement après le 15 août 1971. En conclusion, le rapport rejeta l'accusation de brutalité mais admit la pratique de mauvais traitements :

Il est important de noter qu'on nous demande d'enquêter sur les accusations de brutalité physique, mais que nous concluons à des mauvais traitements. Lorsque nous avons conclu que des mauvais traitements physiques avaient eu lieu, nous ne faisons pas le constat de brutalité de la part de ceux qui ont traité ces demandes. Nous considérons que la brutalité est une forme de cruauté inhumaine ou sauvage, et que la cruauté implique une disposition à infliger de la souffrance, associée à de

¹⁷⁰ « [...] *arrest, detain or intern persons suspected of having acted or being about to act in a manner prejudicial to the preservation of the peace or the maintenance of order.* » *Report of the enquiry into allegations against the Security Forces of physical brutality in Northern Ireland arising out of events on the 9th August*, November 1971, London, HMSO, Introduction by the Home Secretary, paragraph 4.

¹⁷¹ Agnès Maillot, *IRA*, Caen, Presses Universitaires de Caen, [1996], 2001, p. 85.

¹⁷² Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, *op. cit.*, p. 36.

¹⁷³ Cette pratique consiste à recouvrir entièrement la tête du détenu par une cagoule.

l'indifférence, ou bien du plaisir face à la douleur de la victime. Nous ne pensons pas que ce fut le cas ici¹⁷⁴.

Le rapport réfuta donc les accusations de brutalité et de torture¹⁷⁵ mais l'internement sans jugement alimenta le sentiment de persécution de la communauté catholique nationaliste. En effet l'opération d'août 1971 visait uniquement les membres de groupes armés clandestins républicains. Aucun membre de groupe armé loyaliste ne fut arrêté durant cette première opération. Comme le notaient Patrick Bishop et Eamonn Mallie, spécialistes de l'IRA¹⁷⁶, l'internement fut davantage un succès pour les groupes armés républicains, en leur donnant une légitimité au sein de certains quartiers catholiques qui demeuraient jusque-là opposés à leurs actions, que pour le maintien de l'ordre dans la Province : « L'internement a permis à l'IRA de rassembler derrière elle ses plus féroces ennemis au sein de la communauté catholique, et de rendre crédible ses prétentions de légitimité »¹⁷⁷. Toutefois, la mort de treize civils durant une manifestation organisée à Londonderry le 30 mars 1972 allait encore accroître le soutien aux groupes paramilitaires républicains.

I.8 « Bloody Sunday » : le « Dimanche sanglant »

Dés le mois de septembre 1971, un mouvement anti-internement s'organisa¹⁷⁸. Plusieurs manifestations occasionnèrent des affrontements entre les participants et l'armée britannique¹⁷⁹. Le 18 janvier 1972 Brian Faulkner avait interdit toutes les manifestations dans la Province, mais le mouvement anti-internement poursuivit ses

¹⁷⁴ « *It will be noticed that while we are asked to investigate allegations of physical brutality, our conclusions are of ill-treatment. Where we have concluded that physical ill-treatment took place, we are not making a finding of brutality on the part of those who handled these complainants. We consider that brutality is a inhuman or savage form of cruelty, and that cruelty implies a disposition to inflict suffering, coupled with indifference to, or pleasure in, the victim's pain. We do not think that happened here.* » *Report of the enquiry into allegations against the Security Forces of physical brutality in Northern Ireland arising out of events on the 9th August, op. cit.*, Chapter 6 Details of Allegations, Evidence and Conclusions, Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present), <<http://cain.ulst.ac.uk/hms0/compton.htm>>, page consultée le 20/11/2010.

¹⁷⁵ Concernant le détail des accusations de brutalité, voir Father Denis Faul and Father Raymond Murray, *British Army and Special Branch RUC Brutalities, December 1971 - February 1972*, Cavan, Abbey Printers, 1972, p. 9-10, Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/intern/pdfs/faul.pdf>>, page consultée le 06/11/2010.

¹⁷⁶ Patrick Bishop and Eamonn Mallie, *The Provisional IRA*, London, Corgi Books, 1987.

¹⁷⁷ « *Internment succeeded in uniting the IRA's fierce enemies inside the Catholic community behind them and lent some credence to their claims to legitimacy.* » *Ibid.*, p. 189.

¹⁷⁸ La Ligue Anti-internement, « *Anti-Internment League* », fut formée juste après l'introduction de l'internement. Le Sinn Féin provisoire et la NICRA comptaient parmi ses membres.

¹⁷⁹ Par exemple, le 6 septembre 1971, alors qu'une jeune fille de 14 ans fut tuée par un membre de l'armée britannique durant une émeute à Londonderry.

actions. Le 22 janvier 1972, les soldats du Régiment d'élite des parachutistes britanniques, chargés de maintenir l'ordre durant une manifestation anti-internement à Magilligan Strand dans le comté de Derry, furent accusés de brutalité envers les manifestants :

Une semaine avant la manifestation du Bloody Sunday, une manifestation anti-internement moins importante avait eu lieu à l'extérieur du camp d'internement de Magilligan, non loin de Derry. Cette manifestation fut dispersée par la violence extrême d'environ 300 soldats¹⁸⁰.

Toutefois, c'est bien la manifestation anti-internement du 30 janvier 1972 à Londonderry, le « Bloody Sunday », qui constitua un événement crucial dans l'histoire de la campagne pour les droits civiques en Irlande du Nord.

Ceux qui manifestaient ce jour-là défilaient afin d'ouvrir les grilles des Camps de Concentration, de détruire les salles de torture, d'en finir avec la répression et la terreur militaire. Ils se trouvèrent confrontés à une nouvelle et terrible escalade de la violence bureaucratique¹⁸¹.

En effet, comme les manifestants étaient empêchés d'entrer dans la ville, ils se rassemblèrent à l'entrée du quartier nationaliste, le Bogside, devant le slogan « Free Derry »¹⁸² peint sur un pignon de mur durant l'année 1969. Alors que des affrontements avaient eu lieu entre des manifestants et des membres du Régiment d'Élite des Parachutistes, qui entrèrent dans le Bogside afin de procéder à l'arrestation de hooligans qui avaient été repérés, treize civils furent tués par balles, et un quatorzième mourut de ses blessures plus tard¹⁸³.

¹⁸⁰ « A week before the Bloody Sunday demonstration, a smaller anti-internment demonstration had been held outside the internment camp at Magilligan, not far from Derry. This demonstration had been broken up with extreme violence by about 300 soldiers. » British Irish Rights Watch, *Submission to the United Nations' Special Rapporteur on Summary and Arbitrary Executions: The Murder of 13 Civilians by Soldiers of the British Army on 'Bloody Sunday'*, 30 January 1972, London, British Irish Rights Watch, January 1994, paragraph 2.4.

¹⁸¹ « Those marching in Derry that day were marching to open the gates of Concentration Camps, smash torture chambers, end repression and military terror. They were met with a new and terrible escalation of administrative violence. » Northern Ireland Civil Rights Association, *Massacre at Derry, Published by the Civil Rights Movement to tell the world, through the eyes of Derry citizens, what happened in their city on Sunday*, January 30, 1972, Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/bsunday/mad.htm>>, page consultée le 20/03/2010.

¹⁸² Derry Libre.

¹⁸³ John Francis Duddy, Patrick Joseph Doherty, Hugh Pious Gilmore, Bernard McGuigan, John Pius Young, Michael McDaid, William Noel Nash, Michael Kelly, Kevin McElhinney, James Joseph Wray, Gerald McKinney, Gerald Donaghy, William McKinney and John Johnston.

Devant l'ampleur du désastre, le gouvernement Britannique chargea Lord Widgery d'enquêter sur ces événements. Le rapport d'enquête fut publié en avril 1972¹⁸⁴. La question primordiale fut de déterminer qui était responsable. Les forces de l'armée avaient-elles réagi à une menace ? Les personnes décédées étaient-elles armées ? Selon les conclusions du rapport, « il n'y a aucune raison de supposer que les soldats auraient ouvert le feu si on ne leur avait pas tiré dessus en premier lieu »¹⁸⁵. Mais « il n'a été prouvé pour aucune des personnes décédées qu'elles avaient été abattues alors qu'elles portaient une arme à feu ou bien une bombe »¹⁸⁶. Sans toutefois dénoncer une quelconque responsabilité des soldats concernant ces événements, Lord Widgery admettait que leur conduite avait pu jouer un rôle dans la dégradation de la situation ce jour là. En effet dans son rapport, il reconnaissait que « si l'armée s'était maintenue en position modérée et ne s'était pas lancée dans une opération de grande envergure afin d'arrêter les hooligans, la journée se serait peut-être passée sans incident sérieux »¹⁸⁷. Cependant, la première des conclusions faisait clairement reposer la responsabilité sur les organisateurs :

Il n'y aurait pas eu de morts à Londonderry le 30 janvier si ceux qui ont organisé la manifestation illégale n'avaient pas créé ainsi une situation explosive au sein de laquelle des affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité étaient quasiment inévitables¹⁸⁸.

Du côté de la NICRA, le Bloody Sunday fut décrit comme un « massacre »¹⁸⁹ ordonné par le gouvernement britannique, et s'ajouta à la liste des violences subies par la communauté catholique depuis la campagne pour les droits civiques : « à la liste de l'intimidation, de l'internement, de la torture et des meurtres isolés, est venu s'ajouter l'holocauste à Derry »¹⁹⁰. Dans son ouvrage publié en 1978 afin de marquer ses dix ans

¹⁸⁴ *Report of the Tribunal appointed to inquire into the events on Sunday, 30 January 1972, which led to loss of life in connection with the procession in Londonderry on that day by The Rt. Hon. Lord Widgery, O.B.E., T.D.*, April 1972, London, HMSO.

¹⁸⁵ « *There is no reason to suppose that the soldiers would have opened fire if they had not been fired upon first.* » *Ibid.*, Conclusions, paragraph 7.

¹⁸⁶ « *None of the deceased or wounded is proved to have been shot whilst handling a firearm or bomb.* » *Ibid.*, paragraph 10.

¹⁸⁷ « *If the Army had persisted in its 'low key' attitude and had not launched a large scale operation to arrest hooligans the day might have passed off without serious incident.* » *Ibid.*, paragraph 3.

¹⁸⁸ « *There would have been no deaths in Londonderry on 30 January if those who organised the illegal march had not thereby created a highly dangerous situation in which a clash between demonstrators and the security forces was almost inevitable.* » *Ibid.*, paragraph 1.

¹⁸⁹ « La tentative de pogrom de 1969 ne fut pas ordonnée ou dirigée par le gouvernement Britannique. Ce massacre oui. » « *The 1969 attempted pogrom was not ordered or directed by the British Government. This massacre was.* » *Massacre at Derry, Published by the Civil Rights Movement to tell the world, through the eyes of Derry citizens, what happened in their city on Sunday, op. cit.*

¹⁹⁰ « *To the list of intimidation, internment, torture and individual murders has now been added the holocaust in Derry.* » *Ibid.*

d'existence, la NICRA revient sur les conséquences du Bloody Sunday sur le recrutement au sein des groupes paramilitaires républicains :

Le Bloody Sunday fut un succès pour le gouvernement britannique en ce qu'il empêcha la NICRA de retourner manifester dans la rue, non pas en répandant la peur dans les rangs des manifestants, mais finalement en détournant une grande partie de la masse apolitique du concept des droits civiques et la poussant directement dans les bras des hommes de la violence¹⁹¹.

Ce point de vue est corroboré par Peter Taylor dans son ouvrage, *Provos, The IRA and Sinn Féin*¹⁹² :

Suite à cela [Bloody Sunday], des centaines de personnes rejoignirent l'IRA, désireuses de venger les meurtres qu'elles pensaient avoir été commis par l'Armée Britannique et les tentatives perpétrées selon elles par Lord Widgery pour étouffer l'affaire¹⁹³.

Le mouvement non-violent mené par la NICRA ne fut pas pour autant abandonné au profit de la lutte armée. En effet, malgré les réformes qui avaient commencé en 1969, la NICRA entendait poursuivre sa Campagne de Désobéissance Passive¹⁹⁴ tant que tous ses objectifs ne seraient pas atteints¹⁹⁵, et contre la politique sécuritaire menée par le régime de Stormont : « Malgré la Déclaration de Downing Street et la législation votée par Stormont, le citoyen ordinaire a aujourd'hui moins de liberté qu'il n'en a jamais eu au cours de ces 50 dernières années »¹⁹⁶. Ainsi Stormont semblait-il irrémédiablement condamné.

¹⁹¹ « *Bloody Sunday was a British Government success in that it immobilised NICRA from returning to the streets, not through imposing fear in the ranks of the marchers, but in finally driving a large section of the apolitical masses away from the concept of civil rights and into the arms of the men of violence.* » NICRA, *We Shall Overcome, The History of the Struggle for Civil Rights in Northern Ireland, 1968-197*, *op. cit.*

¹⁹² Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, London, Bloomsbury, [1997] 1998, p. 126.

¹⁹³ « *As a result, hundreds joined the Provisional IRA, eager to seek revenge for the murders they believed the British Army had committed and the cover-up they convinced has been perpetrated by Lord Widgery.* » *Ibid.*, p. 126. Agnès Maillot fait également état de l'augmentation de recrues au sein de l'IRA durant cette période : « *Selon le témoignage de Maria McGuire, jeune irlandaise qui passa un an auprès des Provisoires et publia par la suite le récit de son expérience, les jeunes se bousculaient pour rejoindre les rangs de l'IRA après le 30 janvier 1972* ». Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 89.

¹⁹⁴ *Civil Disobedience Campaign.*

¹⁹⁵ Voir p. 38-39.

¹⁹⁶ « *Despite the Downing Street Declaration and legislation passed at Stormont, the ordinary citizen has less freedom than at any time for the past 50 years.* » *Massacre at Derry, Published by the Civil Rights Movement to tell the world, through the eyes of Derry citizens, what happened in their city on Sunday, op. cit.* La Déclaration de Downing Street à laquelle les auteurs font référence dans cette citation est la Déclaration Commune publiée par les gouvernements britannique et nord-irlandais le 19 août 1969 : *Text of a Communiqué and Declaration issued after a meeting held at 10 Downing Street on 19 August 1969*, London, HMSO.

I.9 La fin du régime de Stormont

L'année 1972 fut la plus violente des troubles : 470 morts, 10 631 fusillades, 1 853 bombes posées, 1 259 armes à feu et 18 819 kg d'explosifs saisis¹⁹⁷. Après Bloody Sunday, le gouvernement britannique se devait d'agir afin de restaurer l'ordre. Le 24 mars 1972, Edward Heath, alors Premier ministre du Royaume-Uni, annonça la suspension de Stormont, le gouvernement nord-irlandais.

Selon David McKittrick, la violence dans la Province ne fut pas l'élément déclencheur de cette décision : « Il est peu probable, néanmoins, que la violence seule aurait provoqué la chute de Stormont. La pression ne venait pas seulement de la violence de l'IRA, mais du rejet de Stormont par la communauté catholique dans son intégralité »¹⁹⁸. En effet, avant même que l'évènement du Bloody Sunday ne précipite la Province dans la violence, la question de la viabilité du gouvernement nord-irlandais tel qu'il existait depuis sa création, c'est-à-dire depuis la partition de l'Irlande, s'était posée au sein du gouvernement britannique :

Nous sommes confrontés ici au vieux dilemme – toute nouvelle initiative devrait-elle être basée sur le principe fondamental que la Frontière demeure intacte et que le système de Stormont continue ; ou bien devrait-elle envisager des modifications essentielles concernant ces hypothèses ?¹⁹⁹

Comme en témoigne cet extrait d'une discussion entre Sir Burke Trend, alors Secrétaire du Conseil des Ministres Britannique, et Edward Heath, la question fondamentale de la frontière était elle aussi soulevée. La possibilité d'un transfert de population et de districts à majorité catholique vers la République d'Irlande fut même envisagée²⁰⁰. Toutefois, Edward Heath était conscient du risque pour le gouvernement de Brian

¹⁹⁷ Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, op. cit., p. 57.

¹⁹⁸ « *It seems unlikely, however, that violence alone would have brought Stormont down. The pressure came not just from IRA violence, but from rejection of Stormont by the entire Catholic community.* » David McKittrick and David McVea, *Making Sense of the Troubles*, Belfast, Blackstaff Press, 2000, p. 82.

¹⁹⁹ « *Here we confront the old dilemma—should any new initiative be based on the fundamental premises that the Border remains intact and that the Stormont system continues; or should it envisage some basic modifications in these assumptions?* » Note from Sir Burke Trend, then Cabinet Secretary, to Edward Heath, then Prime Minister, on matters related to: Political Issues: Inter-Party Talks; the Security Situation; and Internment. Monday 10 January 1972, The National Archives, Document reference: PREM 15/1000, Ref. A01005, Prime Minister, New Year Releases 2003, Public Records of 1972, <<http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1972/prem15-1000-1.jpg>>, page consultée le 15/03/2010.

²⁰⁰ *Redrawing the Border and Population Transfer*, Saturday 22 July 1972, Document reference: PREM 15/1010, New Year Releases 2003, Public Records of 1972, <<http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1972/prem15-1010-1.jpg>>, page consultée le 05/12/2010 (l'auteur de ce document n'est pas indiqué).

Faulkner si l'un de ces principes était remis en cause. Le 22 mars 1972, Brian Faulkner fut invité à Londres afin de discuter de mesures prévues par le gouvernement britannique pour sortir de la violence en Irlande du Nord : l'abandon progressif de l'internement, le transfert des pouvoirs en matière de sécurité vers Westminster, et l'introduction du partage du pouvoir avec la population catholique²⁰¹. Brian Faulkner exprima son refus au Premier Ministre Edward Heath concernant ces propositions en particulier concernant le transfert des pouvoirs vers Westminster :

Du point de vue unanime du Conseil des Ministres d'Irlande du Nord, nous vous informons maintenant qu'un tel transfert n'est pas justifiable et ne sera ni soutenu ni accepté. Cela affaiblirait globalement les pouvoirs, l'autorité et l'influence de ce Gouvernement sans justification et sans aucun bénéfice évident pour ceux qui souffrent en Irlande du Nord aujourd'hui²⁰².

Dans son intervention, Brian Faulkner qualifia cette décision de « reddition » face aux terroristes et annonça la démission de son Cabinet : « Nous, au sein du Gouvernement, avons préféré quitter nos sièges plutôt que d'abandonner ce que nous considérons comme un principe vital²⁰³. » Face à ce refus, le gouvernement britannique décida de suspendre les institutions nord-irlandaises. Le 30 mars 1972, Westminster reprit la Province sous « administration directe »²⁰⁴.

Cette décision suscita des oppositions de toute part, notamment du côté de la population protestante, comme le soulignent David McKittrick et David McVea, auteurs de l'ouvrage *Making Sense of the Troubles* :

[...] [La fin de Stormont] fut une période d'émotion intense et traumatisante pour les protestants et les unionistes, puisque cela représentait la cession de l'institution qu'ils considéraient comme leur rempart principal contre les nationalistes et les républicains²⁰⁵.

²⁰¹ David McKittrick and David McVea, *Making Sense of the Troubles*, op. cit. p. 80.

²⁰² « We now convey to you formally the unanimous view of the Cabinet of Northern Ireland that such a transfer is not justifiable and cannot be supported or accepted by us. It would wholly undermine the powers, authority and standing of this Government without justification and for no clear advantage to those who are suffering in Northern Ireland today. » *Text of a speech by Brian Faulkner, then Prime Minister of Northern Ireland, following the announcement of Direct Rule from Westminster*, 24 March 1972, Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/directrule/faulkner240372.htm>>, page consultée le 15/03/2010.

²⁰³ « We in the Government have preferred to give up our offices rather than surrender what we regard as a vital principle. » *Ibid.*

²⁰⁴ « Direct Rule ». *Northern Ireland (Temporary Provisions) Act 1972*, 30 March 1972, London, HMSO.

²⁰⁵ « The ending of Stormont rule was an emotional and traumatic time for Protestants and Unionists, involving as it did the demise of the institution which they regarded as their chief bulwark against nationalists and republicans. » David McKittrick and David McVea, *Making Sense of the Troubles*, op. cit., p. 81.

Du côté de la population catholique, et plus précisément du côté du mouvement pour les droits civiques, qui demandait pourtant la dissolution de Stormont²⁰⁶, cette décision ne répondait pas à ses revendications principales :

Pour sa part, l'Association pour les Droits Civiques en Irlande du Nord a lourdement condamné le geste de Londres, en insistant sur le fait que cela ne va ni mettre fin aux représailles sanglantes de l'armée britannique, ni mener à l'abolition de la pratique de l'« internement », ni, enfin, supprimer le système d'injustice sociale flagrant ou le piétinement des règles démocratiques accepté de manière générale²⁰⁷.

L'objectif visé était avant tout de restaurer l'ordre dans la Province en commençant par suspendre Stormont dont l'existence même posait problème du côté de la communauté catholique. En fait, la fin de Stormont, loin de mettre fin à la violence, participa à son escalade alors que l'activité des groupes paramilitaires républicains et loyalistes s'amplifiait.

La chronologie des évènements de 1967 à 1972 permet de comprendre comment la Province s'enlisa progressivement dans la violence. Des affrontements entre manifestants pour les droits civiques et les forces de l'ordre le 5 octobre 1968 à Londonderry à la suspension de Stormont le 30 mars 1972, l'escalade de la violence semblait irrémédiable. Terence O'Neill engagea des réformes dès le mois de novembre 1968. Seulement, comme le confirmait Niall O'Dochartaigh, spécialiste de l'Irlande du Nord, les réformes arrivaient trop tard :

Les réformes allaient de pair avec les émeutes et les troubles de l'ordre public en 1968 et 1969, accordées afin d'essayer de sauver une situation une fois qu'elle ne pouvait plus l'être, toujours accordées juste un peu trop tard pour vraiment faire la différence²⁰⁸.

Selon David McKittrick et David McVea, « [...] trois évènements réunis – l'introduction de l'internement, le Bloody Sunday et la chute de Stormont – contribuèrent à provoquer la pire violence jamais vue en Irlande du Nord »²⁰⁹. La

²⁰⁶ Voir *Massacre at Derry, Published by the Civil Rights Movement to tell the world, through the eyes of Derry citizens, what happened in their city on Sunday, January 30, 1972, op. cit.*

²⁰⁷ « For its part, the Northern Ireland Civil Rights Association has sharply condemned London's act, stressing that it does not lead to an end of the bloody reprisals carried out by the British army, nor does it abolish the practice of 'internment' or do away with the system of crying social injustice and the trampling of generally accepted democratic rule. » B. Markov, « Direct Rule », *International Affairs*, London, Chatham House, the Royal Institute of International Affairs, June 1972, n° 6, Vol.18, p. 93.

²⁰⁸ « Reforms went hand in hand with riot and civil disorder in 1968 and 1969, granted to try to salvage a situation just after it had gone beyond salvaging, always granted just too late to really make a difference. » Niall O'Dochartaigh, *From Civil Rights to Armalites: Derry and the Birth of the Irish Troubles, op. cit.*, p. 310.

²⁰⁹ « [...] three events taken together—the introduction of internment, Bloody Sunday and the fall of Stormont -served to trigger the worst violence ever seen in Northern Ireland. » David McKittrick and David McVea, *Making Sense of the Troubles, op. cit.*, p. 82.

Province fut placée sous administration directe par Westminster et il s'agit dès lors d'établir un gouvernement nord-irlandais qui assurerait le partage du pouvoir entre les différentes communautés. William Whitelaw, nommé Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord le 24 mars 1972, fut chargé de restaurer les institutions nord-irlandaises. L'étude des événements successifs qui marquèrent la fin des années 1960 et le début des années 1970 constitue le contexte d'instabilité dans lequel s'organisèrent, ou se réorganisèrent les groupes armés clandestins républicains et loyalistes, à la fois produits et acteurs de la violence des troubles.

II. Les mouvements paramilitaires

Les groupes armés clandestins républicains et loyalistes jouèrent un rôle important dans l'escalade de la violence durant les troubles. Au regard de ce contexte agité, il s'agit ici d'exposer les circonstances dans lesquelles l'Armée Républicaine Irlandaise « provisoire », la PIRA, le groupe armé clandestin au centre de notre étude, se forma à la fin de l'année 1969. Il est indispensable de revenir tout d'abord sur les raisons de la scission du mouvement républicain armé et politique en 1969, qui donna naissance à l'IRA provisoire, puis sur le rôle joué par ce groupe durant les troubles, un sujet longuement controversé. Du côté loyaliste, l'Ulster Defence Association (UDA) et l'Ulster Volunteer Force (UVF) représentaient les principales forces armées qui luttaient pour défendre non seulement leur communauté, mais également l'union entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne. Bien que les groupes armés clandestins loyalistes ne soient pas au centre de cette étude, il est nécessaire de présenter ces organisations dont le désarmement, tout comme celui de leur principal adversaire, l'IRA, allait être attendu durant le processus de paix.

II.1. L'émergence des Provisoires

La scission de l'IRA à la fin de l'année 1969 fut un moment clef dans l'histoire républicaine. Afin de mieux comprendre les raisons de cette scission, il faut tout d'abord revenir sur l'état « physique » de l'organisation armée républicaine avant que les troubles ne commencent. En effet, après une campagne infructueuse menée de 1956

à 1962, le mouvement républicain entama une réflexion décisive sur sa stratégie future qui divisa ses rangs et engendra la formation de l'IRA provisoire.

II.1.1 La campagne de la frontière

La campagne de la frontière menée par l'IRA de 1956 à 1962, initialement intitulée opération « Harvest », visait les forces de la Couronne britannique à la frontière entre la République d'Irlande et la Province nord-irlandaise :

En janvier 1956, une nouvelle recrue de l'IRA avait présenté à la direction un plan d'action armé révolutionnaire, sous le nom de code Opération Moisson. Une partie du plan consistait à chasser les forces de la couronne de certaines zones du nord, créant ainsi des zones libres²¹⁰.

La campagne débuta officiellement le 12 décembre 1956, date à laquelle dix zones à la frontière et en Irlande du Nord furent attaquées durant la nuit. Les cibles furent diverses : ponts, bâtiments de l'armée, émetteurs de la BBC²¹¹. Afin de répondre à ces attaques, les gouvernements des deux côtés de la frontière renforcèrent leurs mesures de sécurité. Agnès Maillot souligne cependant que cette double répression entrava lourdement les activités de l'IRA²¹². En effet, le gouvernement nord-irlandais fut vivement encouragé par le gouvernement britannique à agir afin de contrer la campagne, notamment en ayant recours aux pouvoirs spéciaux d'arrestation et de détention, et plus précisément à l'internement sans jugement :

Le Ministre de l'intérieur a déclaré que l'action du Premier ministre de la République d'Irlande, internant certains terroristes, avait été accueillie très favorablement. [...] Il y avait un risque que les unionistes tentent d'agir afin de se venger des outrages commis dans les Six Comtés ; et nous devrions user de notre influence afin de convaincre le gouvernement nord-irlandais de réfréner toute tendance de ce type²¹³.

²¹⁰ « *In January 1956, a recent IRA recruit had presented the leadership with a plan for revolutionary armed action, codenamed Operation Harvest. Part of the plan aimed to drive the crown forces out of certain areas in the North, creating liberated zones.* » Art Mac Eoin, « The IRA's Operation Harvest », *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 13 December 2001, <<http://www.anphoblacht.com/news/detail/25672>>, page consultée le 15/12/2009.

²¹¹ Par exemple, le pont de Toome Bridge, près de Magherafelt, et un bâtiment de l'armée à Enniskillen furent attaqués. Tim Pat Coogan, *The IRA*, London, HarperCollins, [1970], [1980], [1987], [1995], 2000, p. 305.

²¹² Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 58.

²¹³ « *The Home Secretary said the action of the Prime Minister of the Irish Republic in internng certain terrorists was greatly welcomed. [...] There was some danger that the Unionists in Ulster might attempt to take action in retaliation for the recent outrages in the Six Provinces; and we should use our influence to persuade the Government in Northern Ireland to restrain any tendencies of this kind.* » *Conclusions at a meeting of the Cabinet held at 10 Downing Street, S.W.I.*, 9 July 1957, p. 4, The National Archives, <<http://filestore.nationalarchives.gov.uk/pdfs/small/cab-128-31-cc-57-50-50.pdf>>, page consultée le

Dès le 21 décembre 1956, le gouvernement nord-irlandais avait eu recours aux pouvoirs spéciaux²¹⁴. Le gouvernement irlandais décida lui aussi de faire usage de ces pouvoirs²¹⁵. Ainsi, dès le lendemain du 5 juillet 1957,

[...] la Garda [Force de police irlandaise] arrêta 11 dirigeants de la soi-disant IRA, dont le Chef d'État Major, l'Adjudant-général et des membres de ce qu'ils décrivent eux-mêmes comme le « Conseil de l'Armée », qui s'étaient rassemblés dans des locaux de Dublin sous couvert d'une réunion de la direction du Sinn Féin, un mouvement qui, tout en se déclarant constitutionnel, se désigne lui-même comme le « bras civil » de l'organisation militaire du « mouvement républicain²¹⁶.

Selon l'*Irish Times*, en mars 1957, la plupart des personnes arrêtées, dont 131 républicains, furent transférées au camp d'internement de Curragh, dans le comté de Kildare²¹⁷.

Les attaques continuèrent jusqu'en 1958, puis s'espacèrent jusqu'en 1961 et l'IRA finit par déclarer la fin de sa campagne le 26 février 1962²¹⁸ : « Toutes les armes et tout le matériel ont été enterrés et tous les volontaires actifs ont été démobilisés »²¹⁹. Tim Pat Coogan, autre spécialiste de l'IRA, notait que ce début de campagne n'eut pas l'effet escompté : en effet, à défaut de terroriser l'administration nord-irlandaise, « elle [la campagne] fit naître la peur, bien entendu, dans les cœurs des sympathisants unionistes qui vivaient le long de la frontière – et même du côté sud »²²⁰. Dans sa déclaration, l'IRA évoquait justement le manque de soutien pour cette campagne, notamment en République d'Irlande :

21/11/2010. Gwilym Lloyd George fut ministre de l'intérieur britannique de 1954 à 1957; John A. Costello fut Taoiseach (Premier ministre irlandais) de 1954 à 1957.

²¹⁴ Civil Authorities (Special Powers) Act Northern Ireland, 1922, *op. cit.* Voir note 76.

²¹⁵ *Offences Against the State (Amendment) Act*, 1940, N° 2/1940, Dublin, Act of the Oireachtas (Parlement irlandais). Voir l'article de John Maguire, « Internment, the IRA and the Lawless Case in Ireland: 1957-61 », *Journal of the Oxford University History Society*, 2004, <http://irishlabour.com/Irish_Militant/Lawless_Case.PDF>, page consultée le 22/11/2010.

²¹⁶ « [...] the Gardaí arrested 11 leaders of the so-called I.R.A., including the so-called Chief of Staff, the so-called Adjutant-General and members of what they themselves describe as the 'Army Council' who were assembled in a Dublin premises under cover of a meeting of the executive of Sinn Féin, a movement which while professing to be constitutional, describes itself as the 'civil arm' to the military body of the 'Republican Movement. » Oscar. Traynorv (alors ministre de la Justice irlandais), *Dáil Éireann - Volume 164 - 06 November, 1957, Committee on Finance. - Internees under the Offences Against the State Acts—Motion.*

²¹⁷ *The Irish Times*, 8 July 1957.

²¹⁸ *Irish Republican Army Statement*, 26 February 1962, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

²¹⁹ « All arms and other material have been dumped and all full-time active service volunteers have been withdrawn. » *Ibid.*

²²⁰ « It did, of course, arouse terrors in the hearts of Unionist sympathizers living along the border—even on the Southern side. » Tim Pat Coogan, *The IRA*, *op. cit.*, p. 303.

Parmi les facteurs qui ont motivé cette ligne de conduite, intervient en premier lieu l'attitude du public dont les esprits ont été détournés de la question suprême qui se posait pour le peuple irlandais – l'unité et la liberté de l'Irlande²²¹.

Ainsi l'absence d'une réelle stratégie relevée dans un article de Art Mac Eoin,²²², ajoutée à la répression issue des deux bords, de Stormont et du gouvernement irlandais, avait-elle fini par faire échouer l'opération « *Harvest* ». Le bilan de la campagne fut négatif mais cet insuccès entraîna une remise en question de la stratégie choisie au sein du mouvement républicain durant les années qui suivirent, en particulier concernant le principe de l'abstention²²³.

II.1.2 La remise en question du principe de l'abstention

À la fin des années 1960, après la campagne de la frontière, le mouvement républicain, et plus particulièrement l'IRA, était donc quasiment inexistant, comme l'admettait un cadre du mouvement : « En 1967, le Mouvement était tombé en désuétude. Il n'était actif ni au niveau politique ni au niveau révolutionnaire. Le nombre de recrues diminuait. Les gens étaient partis »²²⁴. La période d'après-campagne fut cruciale puisqu'elle engendra une réflexion sur la stratégie du mouvement.

Dès l'année 1966, dans le journal républicain *An Phoblacht*, Paddy Mac²²⁵, un militant républicain, faisait référence à un groupe qui se développait au sein même du mouvement et était appelé les « Progressistes » :

À de nombreuses occasions, dans les pages de *An Phoblacht*, des tentatives ont été faites pour alerter les républicains, et particulièrement les hommes de l'IRA, sur les dangers qu'encourt leur organisation face aux projets du groupe appelé les « Progressistes » qui opère dans les sphères

²²¹ « *All arms and materials have been dumped and all full-time active volunteers have been withdrawn. Foremost among the factors motivating this course of action has been the attitude of the general public whose minds have been deliberately distracted from the supreme issue facing the Irish people—the unity and freedom of Ireland.* » *Irish Republican Army Statement*, 26 February 1962, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

²²² Art Mac Eoin, « The IRA's Operation Harvest », *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 13 December 2001, <<http://www.anphoblacht.com/news/detail/25672>>, page consultée le 15/12/2009.

²²³ Ce principe consiste à présenter des candidats sans toutefois accepter de siéger au sein du Parlement.

²²⁴ « *In 1967, the Movement had become dormant. It wasn't active in any political sense or in any revolutionary sense. Membership was falling off. People had gone away.* » Cathal Goulding, Chef d'État Major de l'IRA officielle, « Republicanism: Why it has failed », *This Week*, 31 July 1970, p. 16.

²²⁵ Paddy McManus, membre du Sinn Féin, élu conseiller de Belfast-nord en 1992.

dirigeantes. Parmi d'autres choses, l'alerte a été donnée concernant un projet de désarmer l'IRA, et finalement de la disperser du même coup²²⁶.

Dans ce même article, Paddy Mac parle d'une remise en cause des actions illégales menées par l'IRA, et d'un nouveau plan qui privilégierait les actions légales :

Sous le titre « révolutionnaire », ce « plan » propose entre autres qu'à l'avenir l'entraînement militaire et l'endoctrinement soient destinés à « soutenir et consolider les actions révolutionnaires (sic) initiées en toute légalité, plutôt qu'à mener des actions illégales en comptant sur l'organisation politique [le Sinn Féin] pour les 'justifier' comme cela a été le cas jusque-là »²²⁷.

Le débat portait donc dès 1966 sur une évolution de la stratégie du mouvement qui favoriserait l'action politique plutôt que l'action militaire. Les conclusions de ces réflexions sur la stratégie du mouvement furent soumises à l'appréciation de « chaque membre du mouvement républicain »²²⁸ en mars 1969 dans un rapport crucial intitulé *Ireland Today*, élaboré par la commission mise en place suite au « *Ard Fheis* », le Congrès annuel du Sinn Féin, en décembre 1968, et chargée « [...] d'étudier et de faire des propositions concernant une nouvelle voie »²²⁹.

Quelles étaient ces propositions ? La section 2 du rapport²³⁰ exposait deux options stratégiques à long-terme qui permettraient au mouvement républicain d'élargir considérablement sa base en créant des alliances avec des groupes du nord et du sud de l'Irlande, notamment avec le Parti travailliste irlandais²³¹, qui devint lors des élections

²²⁶ « On numerous occasions attempts have been made in the pages of *An Phoblacht* to awaken Republicans, and especially IRA men, on the dangers to their organization from the designs of the so-called 'Progressive' group who operate in leadership circles. Amongst other things warning was given of a plan to disarm the IRA, and eventually disband it altogether. » Paddy Mac, « Irish Republicanism Needs its Armed Men », *An Phoblacht/The Republic*, n°8, 1966, [s.p.].

²²⁷ « Under the heading 'revolutionary' this 'plan' proposes amongst other things that Army training and indoctrination in future be designed 'to back up and consolidate revolutionary (sic) action initiated legally, rather to initiate actions illegally relying on the political organization to 'explain away' as has been the case hitherto.' » *Ibid.*

²²⁸ *Ireland Today*, Internal Document of the Republican Movement, February 1969, Introduction, p. 1, Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.wordpress.com/2009/02/16/the-left-archive-remembering-1969-ireland-today-internal-document-of-the-republican-movement-february-1969/>>, page consultée le 15/03/2010. Chaque membre du mouvement républicain était invité, en retour, à transmettre ses remarques et commentaires à la direction.

²²⁹ « [...] examine and recommend the way forward. » « The Split », *Republican Lecture Series No.1*, Sinn Féin Education Department, 1979, p. 2, *Cain Web Service*, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/sf/lecture/sf-lecture1.htm>>, page consultée le 14/12/2009.

²³⁰ Ce rapport est composé de 4 sections : la première propose une évaluation des « forces sociales » présentes en Irlande du Nord et en République d'Irlande (classes sociales, syndicats, etc.) ; la seconde propose deux stratégies possibles pour le futur du mouvement ; la troisième concerne sa politique électorale ; et enfin la quatrième suggère des modifications dans sa structure.

²³¹ *Irish Labour Party* (LP) : fondé en 1912 par James Connolly, James Larkin and William O'Brien, ce parti était au départ l'aile politique du Irish Trade Union Congress, l'organisme qui regroupe dès 1894 les

de juin 1969 en Irlande le troisième parti par ordre d'importance²³². La première option reposait sur la création d'un Front National de Libération²³³ (NLF) qui rassemblerait les divers groupes engagés dans les luttes sociales afin de « développer une action coordonnée entre les mouvements qui font preuve de la plus grande clarté d'esprit, et détourner le mouvement travailliste de sa direction issue de la classe moyenne »²³⁴. Dans son *addendum*²³⁵, le Sinn Féin ajoutait que les groupes susceptibles de faire partie de ce front pouvaient être de nature politique, socio-économique et culturelle²³⁶. Toutefois, le Sinn Féin assurait que le NLF n'avait pas vocation à devenir un parti politique :

Il est évident que le NLF ne doit pas être considéré comme un parti politique, mais comme un large mouvement national ayant des demandes fondamentales simples, à partir desquelles le soutien contestataire peut être utilisé afin de structurer toutes les organisations affiliées²³⁷.

Dans le nord, les groupes susceptibles d'être concernés étaient, entre autres, People's Democracy²³⁸, le Parti communiste d'Irlande du Nord²³⁹ et le Parti travailliste d'Irlande du Nord²⁴⁰. Dans le sud, il s'agissait de s'associer au Parti travailliste irlandais, en raison de ses alliances avec les syndicats, mais aussi au Workers' Party²⁴¹ pour son expérience concernant les activités syndicales²⁴². Le mouvement républicain, quant à lui, devait apporter ses connaissances en matière d'associations de fermiers et de tenanciers, ainsi que son « [...] expérience de la défense physique »²⁴³. Le seul point négatif concernant l'alliance avec le Parti travailliste irlandais reposait sur la classe sociale de sa direction, la classe moyenne ou « bourgeoise », mais le rapport assurait

syndicats irlandais. Lors des élections législatives du 18 juin 1969, le parti obtint 16,6 % des votes et 17 de ses candidats furent élus.

²³² Après le Fianna Fáil, parti politique républicain irlandais né d'une scission du Sinn Féin en 1926, et Fine Gael, parti politique irlandais fondé en 1933 rassemblant alors les partis opposés à la politique anti-britannique menée par le Fianna Fáil.

²³³ National Liberation Front (NLF).

²³⁴ « *To develop co-ordinated action between the movements which have the greatest clarity of thought and to wean the Labour movement away from middle-class leadership. This may be called the road of the national liberation front.* » *Ireland Today*, *op.cit.*, Section 2, p. 9-10.

²³⁵ *Addendum to the Ireland Today Document*, Sinn Féin, July 1969, Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.wordpress.com/2009/08/10/irish-left-archive-remembering-1969-sinn-fein-addendum-to-ireland-today-document-july-1969/>>, page consultée le 15/03/2010.

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ « *It cannot be over-stressed that the NLF is not to be considered as a political party, but as a broad national movement with certain simple basic demands around which agitational support can be used to build all the affiliated organisations.* » *Ibid.*

²³⁸ Voir p. 51.

²³⁹ Voir note 74.

²⁴⁰ Voir note 71.

²⁴¹ Parti fondé en 1948 en République d'Irlande, sous le nom de Irish Workers League jusqu'en 1962.

²⁴² *Ireland Today*, *op. cit.*, Section 2, p. 9.

²⁴³ « [...] *physical defence experience* », *ibid.*

que si la direction travailliste se montrait trop encline aux compromis, notamment avec le Fianna Fáil, le Parti travailliste serait bien entendu évincé du Front²⁴⁴. La seconde option de stratégie à long-terme, intitulée « Clann road », consistait également à s'associer au Parti Travailliste sans chercher à l'éloigner de sa direction « bourgeoise », mais en se distinguant des groupes avec lesquels la première option proposait une alliance. L'option « Clann road » fut rejetée : « Il y eut, naturellement, un rejet unanime du 'Clann road' électoraliste, cherchant à s'allier avec le Parti travailliste sous sa direction opportuniste actuelle »²⁴⁵. Seulement, si la première option fut choisie elle nécessitait, inévitablement, un changement de taille dans la stratégie du mouvement. En effet elle impliquait de remettre en cause le principe fondamental de l'abstention pour les candidats du Sinn Féin.

Pourquoi la remise en question du principe de l'abstention était-elle si problématique au sein du mouvement républicain ? Il est important de souligner que le principe de l'abstention aux élections à Westminster avait été l'une des principales lignes politiques du Sinn Féin, et ce dès sa formation. Selon Arthur Griffith, fondateur du parti, siéger à un parlement équivalait à reconnaître sa légitimité :

C'est un truisme politique d'affirmer qu'aucun pays ne peut être gouverné constitutionnellement si il l'est contre sa volonté, mais l'Irlande, en envoyant des membres au Parlement britannique, confirme qu'elle est un pays gouverné constitutionnellement et que les lois instaurées pour elle par l'Angleterre, les lois fiscales et de coercition, sont établies par et avec son autorité et son consentement²⁴⁶.

En 1919, les candidats du Sinn Féin élus au Parlement avaient refusé de siéger à Westminster et avaient créé le « First Dail », la première Assemblée irlandaise, qui

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 10. L'alliance avec le Parti Travailliste irlandais devait aussi permettre d'éviter qu'il ne se lie avec Fine Gael.

²⁴⁵ « *There was naturally, unanimous rejection on of the vote-catching 'Clann road', seeking alliance with the Labour Party under its present opportunist leadership.* » *Addendum to the Ireland Today Document, op. cit.*, [B] Points on Strategic Section, p. 3. Sous la direction de William Norton, le LP avait formé un gouvernement de coalition avec Fine Gael de 1948 à 1951 et de 1954 à 1957. Brendan Corish, dirigeant du LP de 1960 à 1977, était contre ces alliances. Toutefois le LP forma de nouveau un gouvernement de coalition avec Fine Gael de 1973 à 1977.

²⁴⁶ « *It is a political truism that no country can be governed constitutionally against its will, but Ireland admits, by sending members to the British Parliament, that she is a constitutionally governed country and that the laws made in England for her—tax laws and coercion laws— are made by and with her authority and consent.* » Arthur Griffith, « The Resurrection of Hungary, a Parallel for Ireland », *United Irishman*, 1904, The 1916 Rising: Personalities and Perspectives, an Online Exhibition, <www.nli.ie/1916/pdf/3.3.1.pdf>, page consultée le 04/02/2010. Arthur Griffith fut le rédacteur du journal *United Irishman* dès sa création en 1899.

allait durer jusqu'en 1921²⁴⁷. La remise en cause de ce principe, conséquence d'une réflexion au sein du mouvement après l'échec de la campagne de la frontière, fut donc capitale. Le débat portait sur le choix entre une stratégie réformatrice ou révolutionnaire. Pour obtenir des réformes de l'« intérieur », il était nécessaire d'entrer dans le système, et donc de siéger aux Parlements de Stormont, de Dublin et de Westminster. Seulement, siéger à Dublin et à Stormont impliquait la reconnaissance des Parlements établis après la partition, et donc remettait en cause la légitimation de la lutte républicaine : « Abandonner le principe de l'abstention signifiait reconnaître la légitimité des Parlements de Stormont et de Leinster et rejeter l'autorité historique *de jure* du Conseil de l'Armée »²⁴⁸. En effet, comment l'IRA et le Sinn Féin pouvaient-ils prétendre lutter contre un système auquel ils auraient adhéré en y participant ?

La remise en cause de l'abstention posait un autre problème. En effet, si siéger à Stormont et à Westminster représentait une trahison de la cause, cela impliquait également d'accepter de prêter serment et de déclarer son allégeance à la couronne britannique²⁴⁹. Dans un article publié dans *An Phoblacht*, en juillet 1970, Deasún Breatnach²⁵⁰, journaliste et écrivain irlandais, expliquait à quel point la question du serment, qu'il décrivait comme « [...] un appel à Dieu »²⁵¹, était sensible et touchait à l'éthique républicaine :²

Nous ne pouvons vivre avec les faux serments et les fausses déclarations, nous ne pouvons nous résoudre à accepter de prendre part à – et par là même de perpétuer – des assemblées parlementaires qui tirent leur existence du droit supposé des Britanniques de décider quelle sorte

²⁴⁷ Le Premier Daíl reconnu officiellement fut fondé après la signature du traité anglo-irlandais (Government of Ireland Act, 1920).

²⁴⁸ « *To abandon the abstentionist policy was to recognise as legitimate Stormont and Leinster House parliaments and to deny the historical de jure authority of the Army Council.* » « The Split », *Republican Lecture Series No.1*, p. 3, *op. cit.*

²⁴⁹ Le serment d'allégeance fut établi par la loi de 1866, Parliamentary Oaths Act. Chaque membre du Parlement britannique doit jurer devant Dieu qu'il sera fidèle et respectera son serment d'allégeance à sa Majesté, à ses héritiers et à ses successeurs, selon la loi. Une autre version est acceptée, établie par la loi de 1888, *Oaths Act*, selon laquelle chaque nouveau membre a la possibilité de prêter serment sans jurer devant Dieu. Il est à noter qu'un serment d'allégeance était inclus dans la Constitution de l'État libre d'Irlande de 1922. Cet article était d'ailleurs dénoncé par les opposants au traité. Cependant, l'allégeance devait être déclarée à l'État libre seulement et pas au roi Georges V (à qui il fallait toutefois jurer fidélité). De Valera fit amender la Constitution en 1932 et fit retirer cet article.

²⁵⁰ Deasún Breatnach (1921-2007) fut éditeur de *An Phoblacht* de 1973 à 1974, puis de 1977 à 1979.

²⁵¹ « [...] *the calling of God* », Deasún Breatnach, « The Republican Ethic », *An Phoblacht*, Iúil (juillet) 1970, p. 3.

d'administration aura l'Irlande et jusqu'où elle pourra gérer ses propres affaires. Nous ne pouvons pas briser notre promesse d'intégrité que ce soit avec les morts ou avec les vivants²⁵².

Ainsi, prêter serment sur la couronne britannique équivalait à renier le « code moral républicain »²⁵³, qui se fondait, selon Deasún Breatnach sur « la vérité, l'entière vérité »²⁵⁴.

Il fallait donc que la direction de l'IRA et du Sinn Féin apportent des réponses aux problèmes posés par cette nouvelle voie. Le rapport de mars 1969, *Ireland Today*, énonçait les arguments contre la fin de l'abstention²⁵⁵ mais tout en les confrontant à ceux en faveur de l'implication électorale du Sinn Féin. Le rapport notait en premier lieu la nécessité de prendre en considération « [...] les arguments qui résultent des changements de la situation externe »²⁵⁶ dont le soutien en Irlande du Nord au mouvement pour les droits civiques, en particulier concernant la demande d'un système électoral plus juste : « Un homme, un vote »²⁵⁷. Selon le rapport, ce soutien attestait de l'intérêt de la population nord-irlandaise pour le système électoral en vigueur. Le mouvement républicain avait donc tout intérêt à y participer. Parmi « [...] les arguments qui résultent du développement interne du mouvement »²⁵⁸, le rapport insistait sur le fait que l'implication du mouvement dans la campagne pour les droits civiques serait plus efficace en étant actif de l'intérieur, c'est-à-dire au sein de Stormont, mais aussi au sein du Parlement irlandais car « il est plus facile de faire pression sur un TD [*Teachta Dalá*, membre du Parlement irlandais] si il fait partie du mouvement, et qu'il représente sa direction »²⁵⁹. Le rapport rappelait également l'urgence pour le mouvement de participer aux élections et de siéger à Stormont afin de ne pas perdre les bénéfices – un soutien électoral possible – de leur implication dans la campagne pour les droits civiques, au détriment du Parti travailliste nord-irlandais²⁶⁰. Dans son *addendum* de

²⁵² « *We cannot live the lie of false oaths and declarations; we cannot swallow the lie of participating in—and thereby perpetuating—parliamentary assemblies which have their being in Britain's alleged right to decide what kind of administration Ireland is to have and how far she will be permitted to conduct her own affairs. We cannot break our covenant of truth with either the dead or the living.* » *Ibid.*

²⁵³ « *republican moral code* », *ibid.*

²⁵⁴ « *the truth, the entire truth* », *ibid.*

²⁵⁵ *Ireland Today*, *op.cit.*, Section 3 Arguments on Electoral Policy, p. 12-13.

²⁵⁶ « [...] *arguments that have arisen from the changes in the external situation* », *ibid.*, p14.

²⁵⁷ Voir p. 45.

²⁵⁸ « [...] *arguments that have arisen from the internal development of the movement.* » *Ireland Today*, *op.cit.*, Section 3 Arguments on Electoral Policy, p. 14.

²⁵⁹ « *It is easier to press a TD if he is part of the Movement, and responsible to its leading bodies.* » *Ibid.*, p. 16.

²⁶⁰ *Ibid.*

juillet 1969, le Sinn Féin avertit d'ailleurs du danger qu'encourait le mouvement s'il ne se distinguait pas des autres participants à la campagne pour les droits civiques²⁶¹. Quant à la question du serment d'allégeance à la couronne britannique, le rapport apportait une réponse simple :

Il est bien entendu nécessaire de lutter également contre le serment en tant que droit civique, mais les membres du Mouvement ne devraient avoir aucune hésitation à prêter serment, comme le firent de nombreux Fenians et d'autres, afin d'atteindre l'objectif principal, à savoir, anéantir la domination britannique en Irlande²⁶².

Ainsi, le problème du serment était-il résolu : il devait être prêté par défaut et considéré comme « nul et non avenu »²⁶³.

Dans son *addendum*, le Sinn Féin déclarait que « l'Argument du 'risque de scission si la politique changeait' ne fut pas réellement pris en considération. Il apparut qu'un tel risque existait si la politique ne changeait pas »²⁶⁴. Malgré les arguments avancés en faveur de la fin de l'abstention, le rapport ne parvint toutefois pas à éviter la scission au sein du mouvement républicain. Si cette scission du mouvement républicain armé et politique, et par conséquent l'avènement d'une aile plus radicale, reposa en majeure partie sur la question de l'abandon du principe de l'abstention, facteur déclenchant, il faut également prendre en considération les conséquences des affrontements violents des 14 et 15 août 1969 dans les quartiers nationalistes de Belfast et de Londonderry.

II.1.3 L'absence de l'IRA et les affrontements d'août 1969 : prémices d'une division ?

L'IRA fit en effet les frais de son incapacité à défendre les quartiers nationalistes, un sujet qui avait déjà entamé la division au sein du mouvement républicain. Des graffitis réinterprétant la signification du sigle de l'organisation armée apparaissaient

²⁶¹ *Addendum to the Ireland Today Document, op. cit.*, [B] Points on Strategic Section, (b) The NLF, p. 6.

²⁶² « *It is of course necessary to fight against the oath as a civil rights issue as well, but members of the Movement should have no hesitation in taking it, as did many Fenians and others, in order to achieve the main objective of smashing British imperial rule in Ireland.* » *Ireland Today, op. cit.*, 1969, Section 3 Arguments on Electoral Policy, p. 19 (« Fenian » désigne depuis le 19^e siècle les membres de la Fraternité Républicaine Irlandaise, et plus généralement les nationalistes irlandais).

²⁶³ « *null and void* », *ibid.*

²⁶⁴ « *The 'danger of split if policy changes' argument did not receive much attention. It emerged that there was such a danger if the policy did not change.* » *Addendum to the Ireland Today Document, op. cit.*, [C] Points on Tactical Section, (7), p. 6.

sur les murs dans ces quartiers : « *IRA = I Ran Away* »²⁶⁵. Ces graffitis peints par des partisans de l'IRA faisaient allusion à la quasi-inexistence du groupe armé durant les affrontements des 14 et 15 août 1969 :

Où était l'IRA pendant ce temps ? Apparemment elle n'était pas là du moins en tant que groupe organisé. Tout ce que l'on peut affirmer dans la limite du raisonnable, c'est qu'environ 6 républicains se sont engagés dans les rues de Belfast lors de l'émeute qui débuta après le 12 août afin de défendre les zones catholiques²⁶⁶.

Dans son ouvrage *Provos: The IRA and Sinn Féin*, Peter Taylor parle de quelques vétérans républicains venus défendre les quartiers catholiques de Belfast, ce qui n'empêcha pas que « la réputation de l'IRA soit sévèrement endommagée »²⁶⁷. Selon lui, « l'IRA n'était pas en position de venir en aide aux habitants de ces quartiers. Malgré les signes annonciateurs, rien n'avait été préparé pour la défense »²⁶⁸. Dans une déclaration du mois d'août 1969, l'IRA évoquait d'ailleurs la faiblesse de ses ressources matérielles :

Récemment, à Belfast, l'IRA et d'autres Organisations Républicaines ont coopéré avec les Groupes de Défense des Citoyens et ont utilisé leurs ressources bien trop limitées en tentant de tenir à distance les forces terroristes réactionnaires déchaînées contre des hommes, les femmes et les enfants non-violents²⁶⁹.

L'incapacité de l'IRA à offrir une défense adéquate durant le mois d'août 1969 précipita la scission au sein du mouvement, comme en témoignait en juin 1970 Joseph Brown, alors Secrétaire du Centre de Presse Républicain de Belfast²⁷⁰ :

Puis apparurent les troubles du mois d'août. Les armes défensives demandées par les hommes des ghettos du Bogside et de Belfast n'étaient pas disponibles. En réalité, ces armes n'existaient pas,

²⁶⁵ « J'ai pris la fuite ».

²⁶⁶ « *Where was the IRA during all this? Apparently not there at all as an organized body. As far as can be reasonably ascertained, approximately 6 Republicans took to the streets of Belfast during the riot which broke out after 12 August to defend the Catholic Areas.* » Tim Pat Coogan, *The IRA*, op. cit., p. 334.

²⁶⁷ « *The IRA's reputation was severely damaged.* » Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, op. cit., p. 55.

²⁶⁸ « *The IRA was in no position to come to the rescue. Despite all the warning signs, no preparations had been made for defence.* » *Ibid.*, p. 52.

²⁶⁹ « *In Belfast, in the recent period the IRA and others Republican Organisations have cooperated with the Citizens' Defence Groups and used their all too limited resources in the attempt to hold off the terrorist forces of reaction which have been unleashed upon peaceful men, women and children.* » *Irish Republican Army Declaration*, August 1969 (date précise inconnue), Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.files.wordpress.com/2009/08/august-1969008-cover.jpg>>, page consultée le 10/03/2010.

²⁷⁰ *Belfast Republican Press Centre*, bureau de presse qui diffusait les déclarations de l'IRA à Belfast.

ou du moins en quantité tout à fait inadéquate pour protéger notre peuple du nord. Ce fut le facteur déterminant de la scission, particulièrement dans le nord²⁷¹.

Cette inaptitude à assurer son rôle de défense durant l'été 1969 reposait, selon les Provisoires, sur le fait que le mouvement républicain dans son intégralité était absorbé par les débats sur le changement de stratégie, notamment en ce qui concerne la lutte armée. Dans une déclaration publiée dans *An Phoblacht* en février 1970, la PIRA dénonçait les conséquences du désintérêt pour le « rôle militaire fondamental » du groupe armé :

L'adoption d'une politique de compromis à laquelle on fait référence ici est la conséquence logique d'une obsession relative à la politique parlementaire depuis quelques années, forcément accompagnée d'un amoindrissement du rôle militaire fondamental de l'Armée Républicaine Irlandaise. L'incapacité à offrir le maximum de défense possible à notre peuple de Belfast et d'autres parties des Six Comtés contre les Forces de l'impérialisme britannique en août dernier témoigne largement de cette négligence²⁷².

La quasi-absence de l'IRA en tant que force armée pendant les affrontements du mois d'août 1969, en particulier lors des émeutes des 14 et 15 août, fut donc un facteur supplémentaire qui joua en faveur d'une scission idéologique au sein du mouvement :

L'effet majeur des événements de 1969 sur le Mouvement fut d'accélérer le processus de scission et dans une certaine mesure d'en obscurcir les raisons. En examinant les différences idéologiques, il apparait de manière évidente qu'il y aurait eu de toute façon une scission²⁷³.

En effet, la division idéologique avait été entamée dès la fin de la campagne de la frontière, et s'était accentuée dès le début des troubles.

Ainsi lors de la convention extraordinaire de l'IRA, réunie le 28 décembre 1969, les deux tiers des membres votèrent en faveur de la nouvelle ligne d'action qui rejetait l'abstentionnisme, et ne faisait plus de la lutte armée la stratégie principale. La scission

²⁷¹ « *Then came the August Troubles. The weapons of defence upon which the men of the ghettos of Bogside and Belfast sought to lay hands were not available. In fact they did not exist, apart from totally inadequate quantities, not capable of protecting our Northern people. This was the deciding factor in the split especially in the North.* » Joseph Brown, « *Belfast Press Centre Sets Record Straight* », *An Phoblacht*, Meitheamh (June), 1970, p. 2.

²⁷² « *The adoption of the compromising policy referred to is the logical outcome of an obsession in recent years with parliamentary politics, with consequent undermining of the basic military role of the Irish Republican Army. The failure to provide the maximum defence possible of our people in Belfast and other parts of the Six Counties against the forces of British Imperialism last August is ample evidence of this neglect.* » « *Publicity Bureau Clarifies the Position of the IRA* », *An Phoblacht*, Feabhra (Février), 1970, p. 3.

²⁷³ « *The major effect that the events of 1969 had on the Movement was to quicken the process of the split and to confuse to some degree the reasons for it. That there would have been a split anyway will become clear as we examine the ideological differences.* » « *The Split* », *Republican Lecture Series No.1*, p. 1, *op.cit.*

au sein du groupe fut quasi-instantanée : « La plupart de ceux qui avaient voté contre se retirèrent de la convention »²⁷⁴. Seán McStíofáin²⁷⁵ partit aussitôt pour Belfast afin de prévenir les dissidents qui n'avaient pas participé à la convention²⁷⁶ de Dublin et forma un exécutif provisoire²⁷⁷. Il devint le premier Chef d'État Major de l'Armée Républicaine Irlandaise provisoire²⁷⁸. L'IRA se scinda donc en deux organisations : l'IRA « Officielle », et l'IRA « provisoire » formée par les sécessionnistes²⁷⁹. Lors du Congrès annuel du Sinn Féin, le 11 janvier 1970 à Dublin, à l'Hôtel Intercontinental, la fin de l'abstention fut acceptée. Ceux qui votèrent contre quittèrent la salle :

Ceux qui sont restés à l'Hôtel Intercontinental dimanche 11 janvier 1970 ont cherché à révoquer ce principe fondamental du Sinn Féin en tant qu'organisation au cours de ces dernières années en prenant part à l'ensemble des trois Parlements existants. Toute personne raisonnable admettra sans hésitation que siéger et prendre part aux affaires de ces assemblées revient à les reconnaître²⁸⁰.

Au début de l'année 1970, le mouvement politique républicain était alors représenté par deux partis : d'un côté le Sinn Féin officiel, rassemblant les membres en faveur du changement de stratégie proposé, et qui deviendrait le Workers' Party en 1982²⁸¹ ; et de l'autre le Sinn Féin provisoire, qui demeura, jusque dans les années 1980, partisan de l'abstention. Le Sinn Féin « provisoire » devint donc le « Sinn Féin », sans autre désignation.

²⁷⁴ « *Most of those who had voted against this withdrew from the convention.* » « The Split », *Republican Lecture Series No.1*, p. 3, *op. cit.*

²⁷⁵ Seán McStíofáin (1928-2001), né en Angleterre d'une mère irlandaise, servit dans la Royal Air Force avant de rejoindre les rangs de l'IRA. Tim Pat Coogan, *The IRA*, *op. cit.*, p. 366.

²⁷⁶ Aucune délégation de Belfast en faveur de McStíofáin ne fut présente : « Il y eut des allégations au sujet de délégués dissidents qu'on aurait empêché de venir à la Convention – d'autres auraient été oubliés à un point de rendez-vous – et les délégations reconnues favorables à la politique de la direction auraient bénéficié d'une représentation supplémentaire ». « *There were allegations that dissident delegates had been prevented from getting to the Convention—some were reported to have been left at a pick-up point – and that delegations known to be favourable to the leadership line were given extra representation.* » Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, *op. cit.*, p. 65.

²⁷⁷ Seán McStíofáin, Ruairí Ó Brádaigh, Paddy Mulcahy, Sean Tracey, Leo Martin, et Joe Cahill.

²⁷⁸ Lors de la Convention de septembre 1970, Seán McStíofáin fut réélu chef d'État Major de l'IRA provisoire.

²⁷⁹ La formation de l'IRA provisoire sera officialisée lors de sa première convention en septembre 1970.

²⁸⁰ « *Those who remained in the Intercontinental Hotel on Sunday, January 11th, 1970, sought to reverse this basic principle of the Sinn Féin organisation down the years and to participate in all three existing parliaments. That sitting and participating in the affairs of these assemblies constitutes recognition of them, all reasonable people will agree without hesitation.* » « Where Sinn Féin Stands », 17th January 1970, *Statement issued by the caretaker executive of Sinn Féin on January 17, 1970*, Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.files.wordpress.com/2009/08/1969006.pdf>>, 15/03/2010.

²⁸¹ En janvier 1977, lors de son Congrès annuel, le parti fut renommé « Sinn Féin, The Workers' Party » afin de se distinguer du Sinn Féin « provisoire ». Puis, afin qu'il n'y ait plus aucune ambiguïté, il devint « The Workers' Party » en 1982, rompant définitivement avec ses origines qui le liait au mouvement républicain provisoire.

Dans le contexte de la campagne pour les droits civiques, les affrontements du mois d'août eurent donc pour effet d'aggraver les divisions autour de la question du principe de l'abstention au sein du mouvement républicain. Désormais les deux groupes armés, Officiels et Provisoires, poursuivraient séparément leurs propres objectifs. Il est important de bien comprendre quelle était la stratégie de l'IRA provisoire, sujet principal de notre étude, en s'impliquant dans le mouvement pour les droits civiques.

II.1.4. Les « Provisoires » et le mouvement pour les droits civiques

En quoi les objectifs des Officiels se distinguaient-ils de ceux des Provisoires ? Dans un entretien publié dans *This Week* le 31 juillet 1970, Cathal Goulding²⁸², nommé Chef d'État Major de l'IRA officielle après la scission, expose le plan d'action du groupe dont l'objectif était d'« établir une République Socialiste telle que Connolly l'envisageait et en accord avec la Proclamation de 1916 »²⁸³. En effet lors de l'Insurrection de Pâques²⁸⁴, dont Connolly avait été l'un des instigateurs, Pearse proclama « le droit du peuple d'Irlande à la propriété de l'Irlande et au contrôle sans entrave de sa destinée, à être souverain et indéfectible »²⁸⁵ au sein d'une République irlandaise « qui garantit la liberté religieuse et civile, l'égalité des droits et des opportunités à tous ses citoyens [...] »²⁸⁶. Afin d'atteindre cet objectif, il s'agissait en premier lieu de mettre fin à l'impérialisme britannique en Irlande dans son intégralité. En s'impliquant « [...] dans les problèmes quotidiens de [son] peuple »²⁸⁷, le mouvement républicain officiel aspirait à leur « [...] donner les moyens de demander de meilleurs logements, de meilleures conditions de travail, de meilleurs emplois, un meilleur salaire, une meilleure éducation – afin de développer des activités

²⁸² Cathal Goulding fut nommé Quarter Master General de l'IRA en 1962.

²⁸³ Cathal Goulding, Chef d'État Major de l'IRA officielle, « Republicanism: Why it has failed », *This Week*, July 31st 1970, p. 16.

²⁸⁴ Voir introduction générale, p. 17.

²⁸⁵ « We declare the right of the people of Ireland to the ownership of Ireland, and to the unfettered control of Irish destinies, to be sovereign and indefeasible. » *Poblacht na hÉireann, The Provisional Government of the Irish Republic of the People of Ireland*, in : « What the Irish Rising Meant », *An Phoblacht*, Márta (mars), 1970, p. 3.

²⁸⁶ « The Republic guarantees religious and civil liberty, equal rights and equal opportunities to all its citizens [...] », *ibid.*

²⁸⁷ « [...] to involve ourselves in the everyday problems of our people. » Cathal Goulding, « Republicanism: Why it has failed », *op. cit.*, p. 14.

contestataires allant dans ce sens »²⁸⁸. Les Officiels cherchaient ainsi à obtenir le soutien de la classe ouvrière qui devait prendre conscience de l'incapacité du gouvernement nord-irlandais et irlandais, tels qu'ils étaient, à améliorer leurs conditions de vie. Cette prise de conscience devait pousser leurs partisans à soutenir les candidats du Sinn Féin Officiel, qui organiseraient une révolution, mais de l'intérieur, une stratégie que Goulding décrit comme « une utilisation révolutionnaire de l'action politique »²⁸⁹. Seulement, la suspension de Stormont, comme le demandait la NICRA²⁹⁰, ne faisait pas partie de cette stratégie, de ce plan révolutionnaire :

Nous rejetons l'appel de certains éléments malavisés au sein de la NICRA en faveur de l'administration directe de Westminster et la suspension de Stormont. Il n'y a pas de salut pour le peuple des Six Comtés dans l'administration directe par Westminster. Renforcer la mainmise de la Grande-Bretagne sur le nord n'ouvre pas la voie à une Irlande libre et unie²⁹¹.

Bien au contraire, le risque était de voir l'Irlande engloutie dans un Royaume-Uni fédéral après un accord avec le Fianna Fáil en République et avec les unionistes dans le nord²⁹².

L'objectif du mouvement républicain provisoire était aussi d'établir une république irlandaise telle qu'elle avait été proclamée par Pearse en 1916 :

Notre but est de rendre le peuple irlandais maître de sa destinée, contrôlant toutes les richesses de la nation, matérielles et spirituelles, au sein d'une République indépendante de 32 comtés, dans laquelle les protestants, les catholiques et les dissidents jouiraient des mêmes droits²⁹³.

Cependant, à la différence des Officiels, les Provisoires ne soutenaient pas la ligne d'action que le mouvement semblait suivre depuis plusieurs années, en décidant de participer « [...] aux assemblées fantoches de Westminster, c'est à dire Stormont et

²⁸⁸ « [...] to organise them to demand better houses, better working conditions, better jobs, better pay, better education—to develop agitationary activities along these lines. » *Ibid.*

²⁸⁹ « That is a revolutionary use of political action. » *Ibid.*, p. 16.

²⁹⁰ Voir p. 65-68.

²⁹¹ « We reject the call issued by some misguided elements of the NICRA for Direct rule from Westminster and suspension of Stormont. There is no salvation for the Six-County people in direct rule from Westminster. Strengthening Britain's hold on the North is not the way to a free united Ireland. » *Statement from Republican Movement*, 15 August 1969, Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.files.wordpress.com/2009/08/1969006.pdf>>, page consultée le 10/03/2010.

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ « Our aim is to make the Irish people masters of their own destinies, controlling all the wealth of the nation, material and spiritual, in an independent Republic of 32 counties, in which Protestants, Catholics and Dissenters will all have equal rights. » « No Opportunity Will be lost », *Army Council's Easter Message*, issued by the Provisional Army Council of Óglaigh na hÉireann, *An Phoblacht*, Aibreán (April) 1970, p. 1.

Leinster »²⁹⁴. Ils souhaitaient également se distinguer du mouvement Officiel dont la politique frisait, selon eux, « l'extrême socialisme »²⁹⁵. Ce reproche revient régulièrement dans les déclarations du Conseil de l'Armée de la PIRA durant l'année 1970²⁹⁶. Les Provisoires dénonçaient ce qu'ils considéraient comme une trahison du « républicanisme irlandais », c'est-à-dire « des tentatives [...] de convertir les républicains et le peuple irlandais en général aux doctrines de Marx, Mao et Castro à travers les pages du *United Irishman* et lors des commémorations républicaines pendant les enterrements »²⁹⁷. Dans notre contexte, par socialisme, le Sinn Féin provisoire entendait « la propriété de l'Irlande pour le peuple d'Irlande et la subordination de la propriété privée au droit et à la prospérité publiques »²⁹⁸. Les Provisoires refusaient donc que leur combat devienne une lutte de classe. Ainsi l'abolition du capitalisme, fondement de la doctrine communiste, s'était-elle, selon eux, substituée à l'objectif national primordial de tout mouvement se disant « républicain irlandais », à savoir en finir avec la domination britannique en Irlande²⁹⁹. Si les Officiels participaient au mouvement pour les droits civiques afin de bénéficier de plus de soutien et d'éveiller la

²⁹⁴ « [...] of Westminster's Puppet Assemblies of Stormont and Leinster. » « What the Irish Rising Meant », *An Phoblacht*, Márta (mars), 1970, p. 3.

²⁹⁵ Le socialisme désigne un modèle d'organisation sociale basé sur la propriété collective des moyens de production. Dans leur ouvrage, *Le socialisme*, Georges Bourgin et Pierre Rimbert, historiens, énoncent les trois bases fondamentales de cette doctrine politique : « la propriété sociale des instruments de production » ; « la gestion démocratique de ces instruments » ; « l'orientation de la production en vue de satisfaire les besoins individuels et collectifs des hommes ». *Le Socialisme*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1986, p. 13.

²⁹⁶ Par exemple dans les articles suivants : « Executive Clarifies Position », *An Phoblacht*, Meitheamh (June), 1970, p. 2, et « No Opportunity Will be lost », *An Phoblacht*, Aibreán (April) 1970, *Army Council's Easter Message*, p. 1.

²⁹⁷ « Efforts were being made to indoctrinate Republicans and Irish People generally with the doctrines of Marx, Mao and Castro through the columns of the *United Irishman* and at Republican graveside commemorations. » « Belfast Press Center Sets Record Straight », *An Phoblacht*, Meitheamh (June), 1970, p. 2. Karl Marx (1718-1883), économiste allemand, fut à l'origine du marxisme, doctrine politique favorable à l'émancipation de la classe ouvrière et à l'abolition du capitalisme (système économique et social basé, entre autres, sur la propriété privée et la liberté des échanges économiques). « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » : cette célèbre phrase de Marx fut énoncée lors du discours pour la fondation de l'Association Internationale des Travailleurs à Londres le 28 septembre 1864. Mao « Ze Dong » ou « Tsé TOUNG » (1893-1976) devint le dirigeant de la République Populaire de Chine. Il est un des cofondateurs du Parti communiste chinois en 1921 (la paysannerie était au cœur de sa révolution, plus que la classe ouvrière). Fidel Castro fut Premier secrétaire du Parti communiste de Cuba dès 1965 et Chef d'État Cubain à partir de 1976.

²⁹⁸ « The ownership of Ireland for the people of Ireland and the subordination of private property to public right and welfare. » « Nationalism and Socialism », *Republican Lecture Series No.3*, Published by Sinn Féin Education Department, 1980, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/sf/lecture/sf-lecture3.htm>>, page consultée le 09/03/2010.

²⁹⁹ « No Opportunity Will be lost », *Provisional Army Council of Óglaigh na hÉireann*, op. cit., *An Phoblacht*, Aibreán (April) 1970, p. 1. L'éventualité de l'intégration du Parti Communiste d'Irlande du Nord dans le NLF confirmait, pour les Provisoires, l'orientation communiste de la direction du mouvement Officiel. Voir p. 71-77.

classe ouvrière, les Provisoires voyaient dans cette campagne une opportunité majeure pour la poursuite de leur combat contre la présence britannique dans la Province. En effet la PIRA déclarait que son objectif premier demeurait de participer à la campagne pour les droits civiques en aidant et en protégeant ses participants :

Pour le moment, le besoin primordial est d'aider notre peuple dans les six comtés à réclamer leurs Droits Civiques. De plus, nous devons assurer sa protection et sa défense de manière adéquate pour qu'il ne soit pas laissé à la merci des Forces de la Couronne ou de fanatiques sectaires³⁰⁰.

À la différence des Officiels, les Provisoires présentaient l'abolition de Stormont comme « une mesure provisoire »³⁰¹ et « un pas en avant »³⁰², qui permettrait au mouvement provisoire de redonner vie à son projet, c'est-à-dire, repousser les britanniques hors de l'Irlande du Nord :

Pour conclure, le Conseil de l'Armée provisoire certifie au peuple irlandais qu'aucune occasion de faire avancer la cause pour la liberté des Irlandais ne sera perdue et que les opérations appropriées seront lancées au moment propice afin d'aboutir à l'indépendance nationale totale³⁰³.

Alors que l'abolition de Stormont faisait partie du plan de la PIRA, ou du moins constituait une avancée considérable au sein de ce plan, on comprend mieux pourquoi ce groupe armé clandestin dut se justifier à propos de son rôle dans la campagne pour les droits civiques et de sa responsabilité dans les épisodes de violence entre l'armée et la police.

Si les Provisoires reprochaient à la direction du mouvement Officiel de ne pas s'être suffisamment organisée en prévision d'une détérioration de la situation, ils furent, quant à eux, accusés d'avoir supplanté la lutte pacifiste du mouvement pour les droits civiques. Le 23 novembre 1970, la PIRA répondit à une déclaration du Comité Central de Défense des Citoyens de Belfast (CCDC)³⁰⁴ « [...] accusant l'IRA de la violence de

³⁰⁰ « *At the moment greatest need of all is for assisting our people in the Six Counties in their demand for Civil Rights. Not only that, but we must ensure adequate protection and defence for them so that they are not left at the mercy of Crown Forces or sectarian bigots.* » Ibid.

³⁰¹ « *an interim measure* », *ibid.*

³⁰² « *a step forward* », *ibid.*

³⁰³ « *In conclusion, the Provisional Army Council assures the Irish People that no opportunity of furthering the cause of Irish Freedom will be lost and that at the opportune time appropriate actions will be taken to achieve full national independence.* » Ibid.

³⁰⁴ *Central Citizens' Defence Committee*. Organisation créée en 1969 qui supervisait les différents groupes d'autodéfense qui s'étaient formés à Belfast-ouest.

rue continue dans le Nord »³⁰⁵. Dans sa réponse, le groupe armé clandestin provisoire réfute cette accusation et rappelle son rôle, quoique modeste, de protecteur, notamment lors des émeutes d'août 1969. Le groupe assure d'ailleurs qu'« il continuera à honorer son engagement à défendre le peuple irlandais contre la violence unioniste démesurée et la violence officielle de Stormont, et contre les troupes britanniques en maraude »³⁰⁶, et accuse à son tour le CCDC de chercher « un bouc émissaire »³⁰⁷ pour porter la responsabilité de la dégradation de la situation depuis l'été 1969. En effet, il faut bien distinguer cette période de celle qui avait précédé l'été 1969, tandis que l'IRA, pas encore scindée en deux groupes, affirmait que son rôle, durant les manifestations pour les droits civiques de 1968, avait été celui d'un service d'ordre : « Nous avons décidé de soutenir la campagne pour les droits civiques dans le nord, en prenant part aux défilés et aux manifestations. Nous jouions le rôle de service d'ordre »³⁰⁸. Le rapport de la Commission Cameron publié en 1969³⁰⁹, commission qui, rappelons-le, avait été établie afin d'enquêter sur la violence en particulier lors des manifestations du 24 août 1968 de Coalisland à Dungannon et du 5 octobre 1968 à Derry³¹⁰, corroborait les déclarations de l'IRA quant à son rôle. En effet, le rapport fait état de la présence de membres de l'IRA en tant qu'organiseurs lors de la manifestation du 24 août 1968 : « La police a estimé qu'environ 70 membres du service d'ordre étaient des Républicains, dont 10 étaient membres de l'Irish Republican Army »³¹¹. Concernant la présence de membres de l'IRA durant la manifestation du 5 octobre 1968, le rapport est moins catégorique mais corrobore de nouveau les dires du groupe armé : « La police fut impressionnée par le nombre de manifestants républicains et de tendance de gauche, et nous pensons qu'il est établi que des membres de l'Irish Republican Army étaient

³⁰⁵ « [...] *blaming the IRA for continued street violence in the North.* » « IRA Answers Belfast IICD », *An Phoblacht*, nollaig (décembre) 1970, p. 8. L'article reproduit la déclaration de l'IRA datant du 23 novembre 1970.

³⁰⁶ « *It will continue to honour its pledge to defend Irish people against extreme Unionist and official Stormont violence, and against marauding troops.* » *Ibid.*

³⁰⁷ « *scapegoat* », *ibid.*

³⁰⁸ « *We decided to support a Civil Rights Campaign in the North, took part in marches and demonstrations. We acted as stewards on these occasions.* » Cathal Goulding, « Republicanism: Why it has failed and why the IRA has failed », *This Week*, 7th August 1970, p. 33 (cet article fait suite à celui paru le 31 juillet 1970).

³⁰⁹ Voir p. 50-52

³¹⁰ Voir p. 48-50.

³¹¹ « *The police calculated that about 70 of the stewards were Republicans, and of these some 10 were members of the Irish Republican Army.* » *Disturbances in Northern Ireland, Report of the Commission appointed by the Governor of Northern Ireland, op. cit.*, chapter three, paragraph 34.

présents au sein du service d'ordre »³¹². Pourtant, la NICRA, dans son bilan des évènements de 1968 à 1978, accusait le mouvement républicain d'avoir fait reculer la lutte pour les droits civiques :

Ainsi l'une des principales victoires de la campagne pour les droits civiques – le désarmement de la RUC – a été anéantie par les Provisoires en 1971 lorsque la police fut réarmée. La NICRA les a désarmés, les Provisoires les ont réarmés. Les Provisoires ont continué à mener leur campagne durant tout le printemps et le début de l'été 1971. Progressant dans une atmosphère de peur sectaire, dopés par l'incapacité du gouvernement de Stormont à faire face aux attentes en matière de droits civiques, les Provisoires ont pu, cette fois, faire coïncider la question des droits civiques et l'abolition de l'État³¹³.

Cependant, après l'été 1969, en particulier après les violences des 14 et 15 août à Belfast³¹⁴, la situation changea radicalement. Si, dans une déclaration du 15 août 1969, l'IRA affirmait que « le Mouvement Républicain [s'était] activement engagé dans l'organisation du soutien aux comités locaux de défense des citoyens dans les Six Comtés »³¹⁵, le 23 novembre 1970, dans sa réponse aux accusations du CCDC, la PIRA insistait sur les évènements de l'été 1969, décrits comme « [...] un moment décisif »³¹⁶. Le groupe menaçait d'ailleurs les troupes britanniques de « représailles »³¹⁷ en cas de violence envers des citoyens irlandais. Ainsi tout en essayant de se justifier auprès du CCDC, en rejetant l'accusation selon laquelle la PIRA avait été responsable de la montée de la violence durant l'année 1970, le groupe armé annonçait-il néanmoins l'éventualité d'un passage à l'offensive contre les troupes britanniques.

Les changements fondamentaux en matière de stratégie, notamment concernant la fin de l'abstention, entraînent la scission du mouvement républicain. Cette scission idéologique avait commencé dès la fin de la campagne de la frontière. Si, selon les

³¹² « *The police were impressed by the number of Republican and left wing marchers, and we think it is established that members of the Irish Republican Army were present and represented among the stewards.* » *Ibid.*, chapter four, paragraph 45.

³¹³ « *Thus one of the primary victories of the civil rights campaign—the disarming of the RUC in 1969—was wiped out by the Provisionals in 1971 when the force was rearmed. NICRA disarmed them, the Provisionals rearmed them. Throughout the spring and early summer of 1971 the Provisionals pressed on with their campaign. Thriving in the atmosphere of sectarian fear and buoyant with the Stormont Government's failure to act on the civil rights demands, the Provisionals were able to once identify the question of civil rights with the abolition of the state.* » NICRA, *We shall Overcome, The History of the Struggle for Civil Rights in Northern Ireland 1968-1978*, *op. cit.* Le Police Northern Ireland Act devint une loi. Elle prévoyait, entre autres, le désarmement de la RUC. Cependant, la montée de la violence condamna cette clause.

³¹⁴ Voir p. 55-57.

³¹⁵ « *The Republican Movement is actively engaged in organising support for local citizens defence committees in the Six Counties.* » *Irish Republican Army Declaration, August 1969*, *op. cit.*

³¹⁶ « [...] *a turning point* », « IRA Answers Belfast IICD », *An Phoblacht*, nollaig (décembre) 1970, p. 8.

³¹⁷ « *retaliatory action* », *ibid.*

Provisoires, « nouveau-nés » républicains au sein de la lutte pour les droits civiques, ces changements intervinrent au moment même où l'IRA aurait dû être suffisamment organisée et armée pour défendre les quartiers catholiques, cette incapacité à assurer un rôle de défense ne fut qu'un facteur supplémentaire à la scission idéologique entamée au sein du mouvement. Ce facteur allait néanmoins jouer un rôle important dans la légitimation de la lutte armée menée par la PIRA. La nature de l'implication du groupe armé provisoire durant la campagne pour les droits civiques continue de faire débat, en particulier concernant le Bloody Sunday³¹⁸. Du côté loyaliste, la défense était également le maître-mot des organisations paramilitaires qui naissaient ou se reformaient au sein des troubles.

II.2 La résurgence des groupes armés loyalistes : « Pour Dieu et l'Ulster »

Les groupes loyalistes ne constituent pas le sujet principal de cette étude. Néanmoins, il est essentiel d'avoir une idée précise des groupes armés clandestins loyalistes les plus actifs durant les troubles. En effet, la violence de ces groupes armés loyalistes allait légitimer la lutte armée de la PIRA, de même que la violence de la PIRA servirait à justifier les actions les plus violentes des groupes armés loyalistes. Ce rapport basé sur la rivalité est crucial pour la suite de notre étude, alors que chacun des groupes armés clandestins, républicains vs loyalistes, allait exiger le désarmement préalable de l'« ennemi ».

À Belfast, les groupes armés clandestins loyalistes se formèrent pour défendre leurs quartiers³¹⁹ contre les paramilitaires républicains :

Comme nous l'avons vu et le verrons encore, l'image que le paramilitaire loyaliste a de lui-même était basée sur le contraste explicite avec les républicains. C'étaient des agresseurs; les loyalistes étaient les défenseurs. C'étaient des criminels; les loyalistes des gens respectueux de la loi.

³¹⁸ Voir p. 61-64. Juste après le Bloody Sunday, Lord Widgery fut chargé d'enquêter sur les événements qui ont mené à la mort des treize civils. Ce rapport, vivement controversé, réfuta une quelconque responsabilité des parachutistes britanniques en affirmant qu'ils avaient réagi à des tirs issus de la foule. En 1998, Tony Blair, le Premier ministre britannique, ordonna une nouvelle enquête menée par Mark Saville, dont le rapport, initialement prévu pour la fin 2007, fut finalement rendu le 24 mars 2010. Le rapport, publié le 15 juin 2010, met en cause les soldats du Régiment d'élite des parachutistes britanniques qui ont tiré les premiers.

³¹⁹ Voir annexe B : Composition religieuse des sections électorales de Belfast en 2001, p. 594.

C'étaient des ordures qui tuaient les femmes et les enfants; les loyalistes étaient des pères de famille honnêtes qui ne pourraient jamais faire de telles choses³²⁰.

Ils devinrent des groupes de plus en plus organisés, prêts à défendre non seulement leurs quartiers, mais également l'Union avec l'Angleterre et, si besoin était, par les armes. Les deux principales organisations clandestines loyalistes présentes durant les troubles étaient l'Ulster Volunteer Force (UVF) et l'Ulster Defence Association (UDA).

L'Ulster Volunteer Force (UVF), une force armée créée par Lord Carson en 1912, réunissait les différents groupes opposés à l'autonomie de l'Irlande³²¹ « [...] afin de garantir que le nord protestant ne [soit] pas vendu à l'ennemi et entraîné dans une Union avec le Sud rebelle »³²². Cette force fut incorporée à la 36^e Division d'Ulster de l'Armée Britannique en 1914. Les membres de l'UVF, groupe armé clandestin loyaliste, qui ressurgit en 1966 afin de s'opposer à la tendance réformiste de Terence O'Neill, alors Premier ministre d'Irlande du Nord³²³, se considéraient comme les descendants de la force armée de Carson. Le groupe armé clandestin en reprit donc le nom et s'appuya sur cet héritage en évoquant en particulier la Bataille de la Somme, devenue légendaire du fait des pertes humaines occasionnées³²⁴. L'organisation clandestine rappelait également régulièrement avec fierté la participation de son « ancêtre » à la Seconde Guerre mondiale :

Quand la Seconde Guerre mondiale éclata en 1939, le peuple d'Ulster allait encore jouer un rôle majeur et imposant contre la tyrannie de l'Allemagne, alors que De Valera complotait avec ses serviteurs du Sud. Une fois de plus aucune conscription ne fut nécessaire pour encourager les hommes de l'Ulster protestant à défendre le drapeau de l'Union. L'UVF s'engagea de nouveau en masse, partout où l'Union Jack était hissé, l'UVF se mettait en marche ou bien y mourrait³²⁵.

³²⁰ « As we have seen and will see repeatedly, the loyalist paramilitary self-image was based on an explicit contrast with republicans. They were aggressors; loyalists were defenders. They were criminal; loyalists were law-abiding. They were murdering scum who killed women and children; loyalists were decent family men who could never do such a thing. » Steve Bruce, *The Red Hand: Protestant Paramilitaries in Northern Ireland*, Oxford, Oxford University Press, 1992, Chapter 3 « Vigilantes and the Ulster Defence Association », p. 53-54.

³²¹ *Home Rule*. La loi pour l'autonomie, The Home Rule Act of 1914, votée en 1914, prévoyait l'établissement d'un parlement irlandais indépendant.

³²² « [...] To ensure that the Protestant North would not be sold out into a Union with the rebellious South. » UVF, *Loyalist News*, Vol. 2, 24th Edition, 3 July 1971, [s.p.]

³²³ Voir p. 52-55.

³²⁴ Offensive franco-britannique contre les Allemands du 1^{er} juillet au 11 novembre 1916. L'offensive s'est soldée par un échec coûteux en pertes humaines (400 000 soldats britanniques tués ; 300 000 soldats Allemands et 200 000 soldats Français).

³²⁵ « When the 2nd world war broke out in 1939, Ulstermen again were to play a leading and noble part against the tyranny of Germany, while again De Valera schemed with his minions down South. Once again no conscription was needed to urge the men of Protestant Ulster to defend the flag of the Union. The U.V.F. again volunteered en mass, seeing action and dying everywhere the Union Jack was raised. »

Le groupe revendiquait la tradition de la résistance comme son héritage : « C'est un héritage modelé dans le moule Carsonite, trempé dans le sang et le sacrifice, dans la mort et la blessure, et dans la protestation et l'incarcération »³²⁶. L'UVF était donc, dès son émergence, au tout début des troubles, une organisation armée : « L'UVF était dès le départ une organisation 'militaire', et les nouveaux membres espéraient être mêlés à la violence »³²⁷. Ainsi, ce groupe allait-il devenir l'une des organisations loyalistes les plus extrêmes et les plus violentes³²⁸ qui, dès 1966, avaient déclaré la guerre à l'IRA³²⁹.

À la différence de l'UVF, l'Ulster Defence Association (UDA) ne fut pas, dès sa création en septembre 1971, un groupe armé. L'UDA fut créée afin de rassembler les différents groupes d'autodéfense de quartier, tels que le comité de Shankill, « Shankill Defence Association », ou celui de Woodvale, « Woodvale Defence Association », des quartiers loyalistes de Belfast :

Elle [l'UDA] est née des Associations de Défense Locale, formées du fait des frustrations des résidents locaux face à l'échec de la police pour contrôler la criminalité croissante, et l'échec des forces de sécurité pour rétablir la loi et l'ordre dans chaque rue d'Irlande du Nord³³⁰.

Cette organisation qui, à son apogée, allait compter près de 40 000 membres était légale. Elle ne comptait pas parmi les organisations considérées comme « terroristes » et donc proscrites au sein du Royaume-Uni³³¹. Ses membres étaient issus de milieux différents de l'UVF :

UVF, *Loyalist News*, vol.2, 24th Edition, 3 July 1971, [s.p.] (l'Union Jack fait référence au drapeau du Royaume-Uni).

³²⁶ « *It is a legacy set in the Carsonite Mould, steeped in blood and sacrifice, in death and injury, and in protest and incarceration.* » The Ulster Volunteer Force, « The People's Army' speaks out », in *Combat*, June 2000.

³²⁷ « *The UVF was from the first a 'military' organization, and new members expected to be involved in violence.* » Steve Bruce, *The Red Hand: Protestant Paramilitaries in Northern Ireland*, op. cit., p. 71.

³²⁸ À Belfast, « Les bouchers de Shankill », un gang dont les membres étaient issus de l'UVF, furent connus pour leurs actions barbares envers des victimes catholiques choisies au hasard. Voir Martin Dillon, *The Shankill Butchers*, New York, Routledge, 1999.

³²⁹ Cité dans Sarah Nelson, *Ulster Uncertain Defenders – Loyalists and the Northern Ireland Conflict*, Belfast, Apple Tree Press, 1984, p. 61.

³³⁰ « *It grew out of the Local Defence Associations which came into being as a result of the frustrations of local residents with the failure of the police to control the increased crime and the failure of the security forces to restore law and order in every street in Northern Ireland.* » *UDA News*, 17 October 1971, [s.p.]

³³¹ Lorsqu'une organisation est proscrite, elle devient illégale et est interdite par la loi. Toute activité au nom du groupe proscrit, dont le recrutement de membres, la recherche de fonds, ou bien encore le fait de porter l'emblème d'un groupe proscrit, constitue une offense à la loi. Les organisations proscrites sont listées dans la Loi sur le Terrorisme de 2000 (Terrorism Act 2000) qui a remplacé les lois successives pour la Prévention du Terrorisme (Prevention of Terrorism Act).

Le développement de l'UDA, initialement un groupe d'autodéfense (légal), impliquait que l'organisation recrutait un autre type de personnes, des activistes syndicaux avec une vision plus large de ce que pouvait faire la classe ouvrière loyaliste³³².

L'UDA souhaitait non seulement « opérer en tant que groupe de pression »³³³ afin que les élus politiques de la Province prennent en considération ses objectifs, à savoir à long terme assurer « la défense de l'Ulster contre tout ce qui pourrait le détruire »³³⁴, et à court terme, aider à « la restauration de la loi et de l'ordre dans chaque rue d'Irlande du Nord »³³⁵, mais encore agir en tant que groupe de réflexion sur l'Irlande du Nord³³⁶. L'UDA n'en devint pas moins un groupe armé dès 1972, alors que les tensions s'étaient aggravées dans la Province après le Bloody Sunday et l'abolition de Stormont³³⁷. S'il échappa à la proscription jusqu'en 1992³³⁸, c'est qu'il ne revendiquait aucune attaque en son nom, mais opérait sous celui de l'Ulster Freedom Fighters (UFF), créé en 1973.

Qu'ils soient membres de l'UVF ou de l'UDA, les loyalistes se faisaient un devoir de défendre leurs quartiers contre les républicains. Tout comme dans les récits nationalistes, l'été 1969 à Belfast est décrit par les loyalistes comme une véritable invasion de l'ennemi :

En 1969, une foule de catholiques lancèrent une série d'attaques contre des quartiers protestants sans défense. La foule de catholiques venant des Falls, envahit les rues protestantes avoisinantes sans avertissement et sans raison. Ils ouvrirent le feu avec des mitrailleuses, des fusils, et des revolvers, ils lancèrent des cocktails Molotov et pillèrent, et, pour ceux qui ne le savaient pas, ou pour ceux qui en furent informés différemment, la preuve fut apportée par un catholique au Tribunal Scarman que des armes avaient été utilisées par l'IRA à l'Ecole St. Comgails, dans Divis Street³³⁹.

³³² « *The UDA's development from vigilante groups (and its legality) meant that it drew in a different sort of figure, the trade-union activist with a broader vision of what the loyalist working class could be doing.* » Steve Bruce, *The Red Hand: Protestant Paramilitaries in Northern Ireland*, op. cit., p. 71.

³³³ « [...] *to operate as a pressure group.* » « What is the Ulster Defence Association. », *UDA News*, 17 October 1971, [s.p.]

³³⁴ « *The Defence of Ulster against all who would destroy her.* » *Ibid.*

³³⁵ « *The restoration of law and order to every street in N. Ireland.* » *Ibid.*

³³⁶ Le New Ulster Political Research Group (NUPRG), organe politique de l'UDA, fondé en 1978, émit des propositions concernant la mise en place d'un Ulster indépendant.

³³⁷ Voir p. 58-61 et p. 61-74.

³³⁸ Patrick Mayhew, Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord de 1992 à 1997, annonça la proscription de l'UDA le 10 août 1992, alors que l'UFF, dont le lien avec l'UDA avait été reconnu, était responsable de nombreuses attaques meurtrières durant l'année (le 5 février 1992, cinq civils catholiques furent tués par balle dans Ormeau Road à Belfast ; un civil catholique fut tué dans Springfield Road à Belfast).

³³⁹ « *In 1969 Roman Catholic mobs launched attack after attack on defenceless Protestant areas. The Roman Catholic mobs from the Falls invaded near-by Protestant streets without warning, or reason. They opened fire with machine guns, rifles, and revolvers, they petrol-bombed and looted, and, for the benefit of those who were unaware, and those who were laid to believe differently, evidence given by a Roman Catholic in the Scarman Tribunal stated that machine guns had been used by the I.R.A. in St. Comgails*

Les évènements des 14 et 15 août 1969 étaient d'ailleurs stigmatisés et décrits en termes terrifiants :

En août 1969, tandis que le peuple protestant dormait, leurs maisons ont été attaquées, un homme de notre quartier, innocent et bien considéré, a été tué de sang froid, et un autre jeune homme blessé et rendu totalement aveugle. Beaucoup d'autres ont aussi été blessés par les balles des rebelles ce vendredi 15 août 1969 qui restera gravé dans nos mémoires³⁴⁰.

Ainsi, au début des troubles, les loyalistes s'organisèrent pour se battre contre l'IRA mais également contre le gouvernement britannique, rapidement soupçonné de trahison à l'encontre de ses loyaux sujets : « L' 'Union' créée par le 'Government of Ireland Act', en 1920, n'est plus qu'une fiction, car l'Angleterre nous a trahis et a brisé les liens d'amitié et de fraternité qui jusqu'ici la rattachaient à l'Ulster »³⁴¹. En effet, les loyalistes devinrent méfiants. L'Armée britannique envoyée en 1969 était, selon eux, envoyée par la Couronne pour défendre ses sujets, mais la relation plutôt harmonieuse entre la communauté nationaliste et l'armée à son arrivée, une harmonie de courte durée, insinua le doute quant aux véritables projets de l'Angleterre concernant la Province. « Vous pouvez être vendu à l'ennemi à tout moment »³⁴², telle était la devise du Révérend Paisley qui évoquait la nécessité dès 1971 d'une « Troisième Force » sous contrôle local, c'est-à-dire sous le contrôle de Stormont, pour garantir la sécurité de la population loyaliste :

Westminster doit aider à la formation d'une Troisième Force sous un commandement local. L'Armée britannique, avec le soutien de forces sous le contrôle de Stormont, a garanti la paix dans le passé et demeure le seul espoir qui nous reste aujourd'hui. Votre devoir est d'encourager la formation d'une Troisième force et de soutenir les politiciens qui ont cet objectif³⁴³ !

School, Divis Street. » « Why the Odds Don't Favour Prediction. », *WDA News*, February 1971. Lord Scarman présida la commission d'enquête sur les émeutes de mars à août 1969 en Irlande du Nord.

³⁴⁰ « *In August 1969, as Protestant people slept, their homes were attacked, an innocent and well respected man of our area was murdered in cold blood, and another young man wounded and rendered totally blind. Many more were also wounded by rebel bullets on that never to be forgotten Friday the 15th August 1969.* » *Ibid.*

³⁴¹ « *The 'Union' embodied in the Government of Ireland Act, 1920, is now a fiction, for England has betrayed us and broken the ties of friendship and brotherhood which hitherto were the bonds between Ulster and herself.* » « Union », *Loyalist News*, 41st Edition, 31 October 1970.

³⁴² « *You could be sold out any time* », *UDA News*, 1972, Vol. 1, n° 11 (pas de date précise).

³⁴³ « *Westminster must assist the formation of a Third Force under local command. The British Army, with the support of forces under Stormont control, has secured peace in the past and is the only hope of doing so today. Your duty is to urge the formation of a Third Force and to support those politicians who declare this as their objective !* » « A Third Force », *Loyalist News*, 2 October 1971, vol. 2, 37th Edition, [s.p.] (article paru tout d'abord dans *Loyalist Association of Workers*, Vol. 2, 55th Edition, 1971, « Ulster –And the Third Crown Force »).

En effet, les loyalistes demandaient la restauration d'une force du type des B-Specials, force dissoute le 1^{er} avril 1970³⁴⁴. Dans un tract loyaliste d'octobre 1971, émis par l'Association des Travailleurs d'Armagh³⁴⁵, la création d'une Troisième Force est présentée comme une urgence et comme la seule manière de lutter contre la violence de l'IRA : « L'armée britannique, avec le soutien des forces sous le contrôle de Stormont [la Police, et plus précisément les B-Specials], a pu garantir la paix dans le passé et c'est le seul espoir de la garantir maintenant »³⁴⁶.

La campagne pour les droits civiques fut non seulement assimilée par les unionistes et les loyalistes à une remise en cause de Stormont, mais encore à un mouvement mené par l'IRA³⁴⁷. Cette assimilation, renforcée par la réorganisation militaire des dissidents de l'IRA, les Provisoires, entraîna une réponse du côté des loyalistes, qui se virent non seulement menacés par la nouvelle organisation républicaine, mais encore convaincus que l'Union elle-même était en danger. La peur d'être « abandonnés » par l'Angleterre allait perdurer tout au long du conflit et compter parmi les arguments justifiant leur lutte armée.

Avant de clore ce chapitre sur l'historique des troubles, contexte de l'émergence de la PIRA, il est crucial de s'intéresser à la façon dont ce « nouveau groupe », légitimait sa lutte au début des années 1970. En effet, nous verrons que certaines de ces justifications allaient perdurer dans le discours républicain plus de vingt-cinq ans plus tard.

³⁴⁴ Voir note 77.

³⁴⁵ *Armagh Loyalist Association*, « A Third Force », tract reproduit dans *Loyalist News*, 2 October 1971, 37th Edition, Vol. 2, [s.p.].

³⁴⁶ « *The British Army, with the support of forces under Stormont control, has secured peace in the past and is the only hope of doing so today.* » *Ibid.*

³⁴⁷ Voir p. 46-48.

III. L'IRA et le discours républicain

L'IRA « provisoire », la PIRA, née au cœur des troubles, allait devenir la principale organisation armée républicaine en Irlande du Nord. Dès le mois de mai 1972, tandis que l'IRA officielle déclarait un cessez-le-feu définitif³⁴⁸, la PIRA devint l'IRA sans autre qualificatif. Pour la suite de cette étude, par « IRA », nous ferons donc désormais référence au groupe armé « provisoire », qui se proclamait le seul groupe à même de défendre la cause républicaine après la scission. Si le climat d'agitation sociale et politique de la fin des années 1960 offrait une opportunité de raviver la lutte pour la cause, la raison d'être de cette lutte nécessitait toutefois d'être légitimée par ses acteurs. En effet, plus elle apparaîtrait « légitime », plus les moyens utilisés pour atteindre les objectifs visés seraient justifiables.

Le 21 juillet 1972, l'IRA fit exploser 22 bombes en 75 minutes à Belfast, provoquant la mort de 9 personnes et en blessant 130. Cet évènement, connu sous le nom de « Bloody Friday »³⁴⁹, marqua la fin de la trêve décidée le 26 juin 1972, après une réunion secrète le 21 juin entre deux représentants de l'IRA et deux représentants de William Whitelaw, alors Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord³⁵⁰. La trêve de l'IRA devait se transformer en cessez-le-feu définitif si William Whitelaw acceptait ses conditions dont « [...] la fin du harcèlement de l'IRA », c'est-à-dire la fin des arrestations pendant le cessez-le-feu, et l'assurance « [...] qu'il [serait] prêt, après que le cessez-le-feu [se fut] avéré effectif, à rencontrer des représentants de l'IRA provisoire »³⁵¹. William Whitelaw rencontra six représentants de l'IRA³⁵² le 7 juillet

³⁴⁸ Voir l'introduction générale, note 3.

³⁴⁹ « Vendredi Sanglant ».

³⁵⁰ Les représentants de l'IRA étaient David O'Connell (Dáithí Ó'Conaill), and Gerry (Gerard) Adams. La réunion eut lieu à 3 heures de l'après-midi à Ballyarnett, près de Derry, à la frontière du Donegal. Les représentants de William Whitelaw étaient P. J. Woodfield et Frank Steele, officiers du Renseignement du Royaume-Uni (MI6). Le compte rendu de la réunion est disponible depuis le 1^{er} janvier 2003 sur le site des Archives Nationales du Royaume-Uni, National Archives, <<http://www.nationalarchives.gov.uk/default.htm>>, page consultée le 01/04/2010.

³⁵¹ « [...] *the cessation of all harassment of the IRA* »; « [...] *and that he would be prepared, after the cease fire had been shown to be effective, to meet representative of the Provisional IRA.* » *Note of a Meeting With Representatives of the Provisional IRA, Wednesday 21 June 1972, Document reference: PREM 15/1009, Top Secret*, p. 1, (4), National Archives, <<http://www.nationalarchives.gov.uk/default.htm>>, page consultée le 01/04/2010.

³⁵² Séamus Twomey, Seán Mac Stiofáin, Dáithí Ó'Conaill, Gerry Adams, Ivor Bell et Martin McGuinness. Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999, op. cit.*, p. 54.

1972. Seulement il n'accéda pas aux requêtes du groupe qui demandait le retrait des Britanniques de la Province, la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple irlandais, et enfin la libération des prisonniers républicains. La trêve pris fin le 13 juillet suivant et le Bloody Friday marqua la résolution de l'IRA à passer à l'offensive³⁵³. Mais comment le groupe armé clandestin justifiait-il son offensive contre la présence britannique en Irlande du Nord après 1972 ? Comment le groupe légitimait-il son combat ?

III.1. Une lutte contre la répression et l'oppression

Dans une déclaration du 6 mai 1976, Dáithí Ó'Conaill, l'un des principaux dirigeants de l'IRA³⁵⁴, justifiait la lutte menée par les Provisoires en dénonçant la répression exercée à la fois par Stormont durant l'été 1969, puis par le gouvernement britannique au sein de la Province :

Ce combat a été initié pour combattre la violence qui a débuté en 1969 par la junte de Stormont, intensifiée par la campagne du « tirer pour tuer » de Freeland à Pâques 1970, et aggravée par la déclaration de guerre de Maudling pendant l'été 1971. Depuis, nous avons eu l'internement, la torture, le Bloody Sunday et maintenant la campagne de violence britannique³⁵⁵.

Ainsi, selon Dáithí Ó'Conaill, la lutte de l'IRA était-elle une réponse aux violences du mois d'août 1969, mais également à la politique de Sir Ian Freeland, alors Commandant Général de l'armée britannique et Directeur des Opérations en Irlande du Nord³⁵⁶, qui était accusé d'avoir autorisé les soldats à abattre toute personne armée :

[...] suite aux menaces du Commandant Général Freeland de 'tirer pour tuer' (Ballimurphy, avril dernier), l'IRA a indiqué que si des Irlandais étaient brutalisés ou tués par des troupes britanniques, ses ressources seraient mises au service de représailles³⁵⁷.

³⁵³ Trente ans après les faits, l'IRA a publié une déclaration dans laquelle le groupe présentait ses excuses pour les victimes tuées durant le conflit. *Irish Republican Army (IRA) Statement*, 16 July 2002, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

³⁵⁴ Vice-président du Sinn Féin de 1974 à 1983.

³⁵⁵ « *That struggle is waged to defeat the violence begun in August 1969 by the Stormont junta, escalated by Freeland's "shoot to kill" at Easter 1970, and compounded by Maudling's declaration of war in the spring of 1971. Since then we have had internment, torture, Bloody Sunday and the campaign of British violence now.* » Dáithí Ó'Conaill, *Republicanism is a Dynamic Political Philosophy*, Irish Republican Information Service, 6 May 1976, p. 6. Sir Ian Freeland était à cette époque le Commandant Général (*General Official Commanding, GOC*) et menaçait d'autoriser les tirs sur les lanceurs de cocktail Molotov. Pâques 1970 marque le début du conflit entre les résidents catholiques et l'armée britannique.

³⁵⁶ *General Official Commanding (GOC) ; Director of Operations.*

³⁵⁷ « [...] following threats by British Commander General Freeland to 'shoot to kill' (Ballimurphy incidents, April last), the IRA indicated that in the event of Irish People being brutalised or shot by British troops its resources would be used to take retaliatory action. » « IRA Answers Belfast IICD », *An Phoblacht*, nollaig (décembre) 1970, p. 8. L'article reproduit la déclaration de l'IRA datant du 23

Concernant ses modes opératoires, Sir Ian Freeland déclarait en effet le 5 novembre 1970 que « le Commandant avait donné des ordres pour des actions plus rapides et plus musclées pour les futures confrontations de rues »³⁵⁸. En août 1970, Sir Ian Freeland avait d'ailleurs prévenu que « [...] les cocktails Molotov [étaient] des armes meurtrières et [provoqueraient] des réactions meurtrières »³⁵⁹. La lutte de l'IRA était également présentée comme une réponse à l'arrestation et à l'internement de 342 personnes le 9 août 1971³⁶⁰, que Dáithí Ó'Conaill décrivait comme « une déclaration de guerre »³⁶¹. Enfin, il justifiait la lutte menée par l'IRA en dénonçant la torture exercée par le gouvernement britannique³⁶², mais aussi le Bloody Sunday³⁶³, et enfin la campagne menée par le gouvernement britannique contre les républicains durant l'année 1976, en ayant recours aux pouvoirs spéciaux³⁶⁴.

À la répression s'ajoutait la discrimination³⁶⁵ subie par la communauté catholique, qui constituait, selon le groupe armé, une véritable « provocation » :

Pendant les cinquante dernières années, le système en opération dans les Six Comtés a privé un tiers de la population de ses droits politiques et civiques, l'a discriminé dans l'attribution de logements, dans l'emploi et en matière de représentation politique. Pendant cinquante ans la méthode utilisée pour y remédier a reposé sur l'agitation constitutionnelle. Cela n'a rien changé. Nul doute que cinquante ans de discrimination non déguisée et de répression représentent une provocation extrême³⁶⁶.

Ainsi le groupe armé clandestin provisoire déclarait-il répondre à des agressions tant sociales (les discriminations) que physiques et psychologiques (la répression lors des

novembre 1970 (des émeutes éclatèrent le 1^{er} avril 1970 entre les résidents catholiques de Ballymurphy, quartier de Belfast, et l'armée britannique).

³⁵⁸ « [...] he [the Commandant] had issued orders for quicker and tougher action in future street confrontations. » *Conclusions of a Meeting of the Joint Security Committee*, 5 November 1970, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1970/proni_HA-32-3-4_1970-11-05.pdf>, page consultée le 05/12/2010.

³⁵⁹ « [...] petrol bombs were lethal weapons and would be met by lethal reaction. » *Conclusions of a Meeting of the Joint Security Committee*, 3 August 1970, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1970/proni_HA-32-3-3_1970-08-03.pdf>, page consultée le 05/12/2010.

³⁶⁰ Voir p. 59-61.

³⁶¹ Voir note 355.

³⁶² Voir p. 59-61.

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ Prevention of Terrorism Act, 1976, London, HMSO.

³⁶⁵ Voir p. 38-56.

³⁶⁶ « For the past fifty years, a system has been in operation in the Six Counties by which one third of the population have been deprived of their political and civil rights, discriminated against in the allocation of housing, employment and political representation. For fifty years the method used to remedy this was constitutional agitation. It achieved nothing. Surely fifty years of undisguised discrimination and repression constitutes extreme provocation. » « The IRA Justified », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1972, p. 7.

manifestations). La lutte de l'IRA était donc justifiée moralement : « En ce qui concerne l'extrême provocation et le recours à d'autres moyens [de lutte], nul doute que la situation dans les Six Comtés justifiait une guerre pour des raisons morales »³⁶⁷, et selon les propres termes de Dáithí Ó'Conaill, « il est plus moral de résister à la violence que de s'y soumettre »³⁶⁸. Toutefois, l'IRA légitimait également sa lutte en soulignant à la fois les défaillances et les motivations dissimulées du gouvernement britannique au sein de la Province.

III.2 Une lutte contre un occupant considéré comme « illégitime »

Comme le démontre la déclaration d'Aindreas O'Ceallachain, membre de l'exécutif du Sinn Féin en 1976 et en 1977, le discours républicain de l'IRA des années 1970 s'appuyait sur l'illégitimité de la partition de l'Irlande, source du conflit en Irlande du Nord :

Il est courant de faire remonter les origines du conflit actuel en Irlande aux émeutes de Duke Street en 1968. Mais il y a une erreur majeure dans cette analyse. Elle oublie que les vraies origines de ces troubles résident dans la partition de l'Irlande en 1920³⁶⁹.

Jackie Kayes, du Prisoners Aid Committee³⁷⁰, dénonçait elle aussi la partition de l'Irlande et reprochait au gouvernement britannique son incapacité à gérer l'Irlande du Nord depuis sa création :

³⁶⁷ « *There is no doubt that the situation in the Six Counties justified a war on moral grounds as far as extreme provocation and recourse to other means is concerned.* » *Ibid.*

³⁶⁸ « *It is more morally right to resist violence than submit to it.* » Dáithí Ó'Conaill, *Republicanism is a Dynamic Political Philosophy*, *op. cit.*, p. 6.

³⁶⁹ « *It is fashionable to trace the origins of the present conflict in Ireland to the riot in Duke Street in 1968. But there is one major flaw in that analysis. It ignores the fact that the real origins of these troubles lie in the partition of Ireland in 1920.* » Aindreas O'Ceallachain, *IRA Campaign – A Continuation of Civil Rights Movements*, Irish Republican Information Service, 11 October 1978, Vol. 3 n° 50, p. 1 (*Duke Street* est une rue de Londonderry).

³⁷⁰ Irish Northern Aid Committee (NORAI) « fut créé en 1970 à l'initiative de Martin Flannery, un vétéran de l'IRA qui avait combattu contre les 'Black and Tans' en 1920 et émigré en Amérique après la guerre civile. D'années en années, NORAI a collecté des millions de dollars pour les Provisoires. Les fonds étaient destinés au soutien des familles des prisonniers de l'IRA mais on a longtemps suspecté qu'une partie de l'argent était utilisé pour acheter des armes ». « *Irish Northern Aid (Noraid) was established in April 1970 at the instigation of Martin Flannery, an IRA veteran who had fought the Blacks and Tans in 1920 and emigrated to America after the civil war. Over the years, Noraid raised millions of dollars for the Provisionals. The funds were earmarked for supporting the families of IRA prisoners but there were enduring suspicions that some of the money was used to buy guns.* » Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, *op. cit.*, p. 84. Les Blacks and Tans étaient une force armée appelée pour seconder la RIC (Royal Irish Constabulary) qui ne parvenait plus à combattre la rébellion de l'IRA pendant la guerre anglo-irlandaise de 1919 à 1921. Les « Blacks and tans », ou simplement les « Tans » portaient des uniformes noirs, kaki et vert foncé d'où cette appellation. Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, *op. cit.*, p. 10. Ces forces étaient réputées pour leurs actions d'une extrême violence et ont laissé un souvenir douloureux.

Alors nous devons continuer et aller plus loin dans le combat jusqu'à ce que les britanniques soient boutés hors de l'Irlande, car ils n'ont su gouverner l'Irlande que par l'utilisation de la torture, de la répression, de la victimisation, du harcèlement et du meurtre pendant les 800 dernières années. Les britanniques sont incapables de gouverner l'Irlande dans la paix³⁷¹.

En effet l'IRA déclarait s'être engagée dans une campagne de résistance « contre une agression étrangère qui [durait] depuis 800 ans »³⁷². Mais le groupe accusait avant tout le gouvernement britannique de garder une mainmise sur la Province pour des raisons économiques et stratégiques. Selon l'IRA, le gouvernement avait au moins trois raisons de garder le contrôle de l'Irlande du Nord. Premièrement, l'occupation d'une partie seulement de l'Irlande équivalait à l'occuper dans son intégralité :

Nous avons toujours su que la vraie raison du maintien d'une main mise sur notre nord-est par le gouvernement anglais, pour résumer, repose sur le fait qu'occuper une partie de l'Irlande revient à occuper l'île toute entière³⁷³.

Ainsi, en occupant le nord, le gouvernement britannique gardait-il un minimum de contrôle sur le reste de l'Irlande. Les républicains comparaient l'effet de cette présence à celui d'un cambriolage :

Si un cambrioleur a pénétré dans une maison; c'est une maigre consolation si, en lorgnant sur le propriétaire, il lui dit, pas de panique, continuez à faire ce que vous étiez en train de faire, je n'occupe qu'une seule pièce de votre maison³⁷⁴.

La seconde raison qui motivait, selon l'IRA, le contrôle du nord par les Britanniques, reposait sur des intérêts économiques et socio-économiques. En effet, les Provisoires accusaient l'Angleterre d'exploiter les ressources de l'Irlande :

L'Irlande est une île spacieuse avec des ressources (et malheureusement, nous ne les utilisons pas assez nous-mêmes), que nous n'aurions pratiquement pas besoin de mentionner ici. Les lois maritimes nous ont donné une zone quasiment quatre fois plus grande que la taille de notre propre île, qui a donc le droit de revendiquer ses minéraux, ses ressources maritimes et fluviales, ses ressources électriques et ses poissons³⁷⁵.

³⁷¹ « *And we must go on and must go forward from this until the British are driven out of Ireland, for they have only been able to rule it for the last 800 years by the use of torture, repression, victimisation, harassment and murder. The British are incapable of ruling Ireland peacefully.* » *The British Are Incapable of Ruling Ireland*, Irish Republican Information Service, 22 November 1978 vol. 3 n° 56, [s.p.].

³⁷² « [...] *in resistance to foreign aggression that has gone for 800 years.* » *Irish Republican Army Statement*, 13 September 1971, Irish Republican Information Service [s.p.].

³⁷³ « *We have always known that the real reason for the English government maintaining an unyielding grip upon our north-east is that, to put it very simply, while her garrison occupies part of the Island, it is tantamount to occupying the entire island.* » *Why Britain Occupies Ireland*, Irish Republican Information Service, 14 April 1978, p. 9.

³⁷⁴ « *If a robber has forced an entry into one's home, it is small consolation if, leering at the householder, he tells them, look, get on with your business, I am occupying only one room.* » *Ibid.*, p. 9.

³⁷⁵ « *Ireland is a spacious island with resources (sadly, we ourselves make little use of them), that we need scarcely mention here. The Law of the Sea Convention has given us an area nearly four times the*

Ils considéreraient que le gouvernement britannique savait également tirer profit des ressources humaines de l'île, comme lors de la Première Guerre mondiale :

Il y a, enfin, des raisons socio-économiques primordiales : une réserve de force de travail disponible quand cela est nécessaire; l'avantage que représentent cinq millions d'Irlandais blancs lorsqu'il s'agit de dissimuler les dix millions de résidents de couleur, et notre dévouement, particulièrement dans les 26 comtés, lorsqu'il faut fournir des hommes pour leurs forces armées³⁷⁶.

Cependant, la principale raison de la présence britannique était, selon eux, d'ordre stratégique. C'était d'ailleurs l'accusation la plus répandue chez les opposants à cette présence en Irlande du Nord. Le gouvernement britannique était suspecté de vouloir garder un territoire pour sa localisation stratégique : une ouverture sur l'Atlantique. Il était également accusé d'utiliser la Province comme camp d'entraînement pour ses forces armées: « L'occupation du nord-est n'a rien à voir avec la réconciliation entre communautés, le maintien de la paix ou autre. L'occupation du nord-est est simplement stratégique »³⁷⁷. Ce dernier point revenait régulièrement dans les débats sur la présence britannique dans la Province. En effet, l'IRA était convaincue que le gouvernement britannique niait les véritables raisons de sa présence dans la Province : « Il est facile d'imaginer pourquoi cet aspect n'a jamais été mentionné par un politicien britannique concernant l'Irlande du Nord, et c'est en fait l'aspect le plus crucial – c'est la nécessité de garder le nord comme base stratégique »³⁷⁸.

Les Provisoires légitimaient donc leur lutte en dénonçant la présence du gouvernement britannique, qui non seulement s'était avéré incapable d'administrer la Province par des moyens pacifiques, mais qui, de plus, l'occupait pour ses propres intérêts. Enfin la lutte pour la cause républicaine trouvait sa légitimité dans son caractère ancestral.

size of our own island which can rightfully claim, for its minerals, its maritime and water resources, its power resources and its fish. » Ibid.

³⁷⁶ « *There are finally, overriding socio-economic reasons; the provisions of a labour pool on call when required; the ability of five million Irish white people to assist in diluting ten millions resident coloureds; and our readiness, especially in the 26 counties, to make a commitment in manpower to their armed forces. » Ibid.* Dans les années 1970, les flux mondiaux de migration se sont accélérés. L'Angleterre, qui tentait de restreindre le flot d'immigrés, connu un pic d'immigration en 1972, alors que le dictateur Ougandais, le Général Idi Amin Dada (1924-2003), expulsa 80 000 personnes, principalement des indo-pakistanaïsi, qui vinrent s'installer au Royaume-Uni).

³⁷⁷ « *Occupation of the north-east has nothing to do with healing the breach between the communities, maintaining the peace or anything else. Occupation of the north-east is done simply for strategic reasons. » Ibid., p. 9.*

³⁷⁸ « *It is sensible to imagine the one aspect which no British politician even mentions in regard to the North of Ireland is, in fact, the crucial one—that is, the necessity to hold the North as a strategic base. » Ibid., p. 10.*

III.3. Une lutte ancestrale

Les républicains donnaient une dimension historique à leur combat qui remontait à la colonisation de l'Irlande au XVII^e siècle par les colons anglais et écossais. En effet, dans un entretien avec la direction de l'IRA en décembre 1974, un des dirigeants soulignait cette dimension historique : « La lutte que nous menons aujourd'hui n'a pas débuté en 1969 : elle a commencé le jour même où un premier soldat britannique a posé le pied en Irlande et elle continuera tant que nous ne saurons pas que le dernier est sur le point de partir »³⁷⁹. Dans le discours républicain, l'IRA se présentait non seulement comme l'héritière des rebelles qui luttaient contre l'*Ascendancy*, un terme qui désignait, dès le XVIII^e siècle, la classe dirigeante protestante présente en Irlande, mais encore comme le successeur de tous les mouvements d'opposition à la présence britannique qui s'étaient succédés dans l'histoire de l'Irlande depuis 1798.

Ils [les républicains] considèrent que 1916, 1867, 1848, et 1798, sont des tentatives légitimes d'une nation pour se débarrasser d'un oppresseur, tout comme ils considèrent que la campagne actuelle de l'IRA est la continuation de cette lutte³⁸⁰.

En effet lorsque l'on posa la question « Qui représentez-vous ? » à Dáithí Ó'Conaill, alors chef de l'IRA, dans un entretien le 13 décembre 1974, il répondit : « Le mouvement républicain irlandais qui est en première ligne de la lutte pour la liberté irlandaise depuis 1798 »³⁸¹.

La lutte menée par l'IRA, selon le groupe lui-même, s'inscrivait dans la tradition d'insurrection armée contre la présence britannique en Irlande dont la « Société des Irlandais Unis »³⁸², le groupe « Jeune Irlande »³⁸³ et la « Fraternité Républicaine Irlandaise »³⁸⁴ étaient les symboles. Le récit des rébellions mythiques de ces groupes

³⁷⁹ « *The struggle we wage today did not begin in 1969 : it started the first day an English soldier set foot in Ireland and it will continue until we know the last one is leaving.* » *Provisional IRA Leadership Answers Questionnaire*, 13 December 1974, Irish Republican Information Service, p. 5.

³⁸⁰ « *They accept 1916, 1867, 1848 and 1798, as the legitimate attempts by a nation to rid itself of an oppressor, as they accept the I.R.A. campaign of today as the continuance of that struggle.* » « The IRA Justified », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1972, p. 7. Bien que la rébellion de 1803 contre la domination britannique en Irlande, menée par le nationaliste irlandais Robert Emmett, n'est pas citée ici, elle fait toutefois partie intégrante des rébellions glorifiées par les Provisoires (par exemple dans l'entretien avec le Sinn Féin provisoire le 19 juin 1974 : *Sinn Féin Questioned on Armed Resistance*, Irish Republican Information Service, p. 8).

³⁸¹ « *The Irish Republican Movement which has been in the forefront of the struggle for Irish Freedom since 1798.* » *Provisional IRA Leadership Answers Questionnaire*, op. cit., p. 8.

³⁸² *Society of United Irishmen*.

³⁸³ *Young Ireland*.

³⁸⁴ Voir l'introduction générale, p. 19.

fait apparaître deux éléments fondamentaux : l'infériorité numérique et militaire de ces groupes face à l'« ennemi » et l'échec de ces rébellions. Mais c'est précisément cette « infériorité » qui faisait de ces rébellions des symboles de bravoure. L'insurrection des 23 et 24 mai 1798 menée par les Irlandais Unis se solda par un échec. En effet, les garnisons britanniques de Dublin et des comtés avoisinants furent attaquées, mais les rebelles étaient bien moins entraînés et bien moins armés que les forces du gouvernement. Les forces de l'insurrection souffrirent également d'un manque d'organisation : « Le salut de *Dublin Castle* [le Parlement irlandais] et de la domination britannique en Irlande est dû au manque de coordination entre les différents théâtres des opérations armées des rebelles »³⁸⁵. Malgré l'Acte d'Union de 1800³⁸⁶, qui renforça le lien entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, alors que les Irlandais Unis s'étaient battus pour briser ce lien, l'insurrection malheureuse n'en devint pas moins un symbole républicain de la lutte pour la liberté de la nation, comme le souligne Agnès Maillot :

Wolfe Tone fut capturé et condamné à mort et se pendit dans sa cellule pour éviter l'exécution. Mais il avait donné le coup d'envoi de pratiques révolutionnaires qui proclamaient l'indépendance par les armes et la rébellion³⁸⁷.

Parmi les rebelles mythiques de l'histoire républicaine, il faut également noter le rôle joué par le groupe « Jeune Irlande »³⁸⁸, qui organisa la rébellion du 29 juillet 1848 dans le comté de Tipperary. Ce fut un échec et ses meneurs furent déportés en Australie³⁸⁹. Quant à la « Fraternité Républicaine Irlandaise », ses volontaires organisèrent une rébellion peu soutenue le 6 mars 1867³⁹⁰, mais furent surtout les instigateurs de l'Insurrection de Pâques en 1916³⁹¹. Ce fut, de nouveau, un échec militairement parlant, mais de nouveau, une victoire symbolique, celle de la rébellion armée.

Toutes ces rébellions fondaient le mythe républicain qui représentait un héritage historique sur lequel l'IRA pouvait s'appuyer afin de légitimer la lutte pour la cause. En

³⁸⁵ « *In the lack of co-ordination between the rebel theatres of war lay the salvation of Dublin Castle and British rule in Ireland.* » *Ibid.*

³⁸⁶ Union with Ireland Act 1800 (Voir l'introduction générale, p. 18, note 8). L'Acte établit le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et prit effet le 1^{er} janvier 1801.

³⁸⁷ Agnès Maillot, *The IRA, op. cit.*, p. 13.

³⁸⁸ *Young Ireland.*

³⁸⁹ La Nouvelle-Galles du Sud, située au sud-est de l'Australie, devint une colonie pénitentiaire britannique en 1788.

³⁹⁰ *Fenian Insurrection of 1867.* Organisée pour lutter contre la domination britannique en Irlande, les quelques éruptions de violence lors de cette rébellion dans le sud et l'ouest de l'Irlande furent rapidement stoppées et la plupart des meneurs furent arrêtés.

³⁹¹ Voir l'introduction générale, p. 19.

effet, le caractère ancestral et traditionnel de la lutte contre la domination britannique dans l'histoire de l'Irlande constituait un argument solide et irrévocable pour le groupe armé car tant que les britanniques seraient encore sur le sol irlandais, le groupe armé clandestin provisoire, au nom de ses ancêtres, ferait de la continuité de la lutte un devoir.

Dans le discours républicain de l'IRA des années 1970, les arguments de légitimation se déclinaient donc selon trois axes principaux. Tout d'abord, leur lutte contre la présence britannique dans la Province était justifiée puisque le groupe luttait contre les attaques armées des loyalistes, de la police nord-irlandaise et de l'armée britannique afin de défendre physiquement la communauté catholique. De plus, le groupe armé considérait que les discriminations subies par cette même communauté s'apparentaient à une provocation de la part du gouvernement britannique. Il s'agissait également de lutter contre un occupant considéré comme « illégitime », non seulement responsable de la violence dans la Province, en établissant la partition de l'île d'Irlande, mais dont la main mise sur ce territoire cachait des intérêts économiques et stratégiques. Par conséquent, il était du devoir de l'IRA de lutter contre la présence britannique illégitime dans le nord et pour la réunification de l'île. Enfin, la lutte pour la cause était présentée comme un héritage ancestral, perpétuée de génération en génération depuis la colonisation de l'Irlande.

Ce premier chapitre nous a permis de revenir sur le contexte des troubles en Irlande du Nord. Le mouvement pour les droits civiques qui débuta à la fin des années 1960 était pacifiste. Cependant, les réformes attendues tardant ou étant différées, les revendications devinrent plus radicales et remirent en cause tout le système politique nord-irlandais. Dans ce contexte, l'arrivée de l'armée le 14 août 1969, puis l'abolition de Stormont le 24 mars 1972, accéléra la militarisation de la Province et la prolifération de la violence. Les groupes armés clandestins républicains et loyalistes purent ressurgir au sein du contexte agité des troubles. En décembre 1969, l'IRA se scinda en deux groupes : l'IRA « officielle » et l'IRA « provisoire ». Cette dernière, dynamisée par les événements, entrevit l'opportunité de relancer la lutte contre l'occupant britannique. La remise en cause de la stratégie de l'abstention, et donc du devenir de la lutte armée en tant que principale stratégie, fut la raison essentielle de la division en décembre 1969. Toutefois, afin de comprendre comment et pourquoi cette scission eut lieu, il fallait revenir sur les événements précédents, et plus précisément sur l'été 1969, puisque l'incapacité de l'IRA à assurer une protection adéquate des quartiers catholiques de Belfast fut un facteur important dans cette division. Les arguments avancés par les Provisoires pour expliquer cette scission sont cruciaux pour notre étude car ils reviendront régulièrement dans les débats au sein du mouvement républicain, qui devra s'adapter au changement de situation dans la Province. De leur côté, les groupes armés clandestins loyalistes assistèrent, durant les troubles, à ce qu'ils considéraient comme une remise en question de la suprématie unioniste dans la Province. L'UDA et l'UVF, les groupes armés loyalistes les plus importants au moment des troubles, s'organisèrent pour se défendre contre la « nouvelle » IRA mais aussi pour défendre une Union qu'ils jugeaient en danger. L'IRA, quant à elle, devait justifier sa lutte pour la cause : la fin de la présence britannique dans la Province et l'achèvement d'une Irlande unie. Leur légitimation pouvait être résumée en trois mots : provocation, exploitation et tradition. En effet, selon les Provisoires, leur lutte était justifiée par au moins trois raisons : premièrement elle était une réponse à la discrimination et la répression à l'encontre de la communauté catholique ; ensuite, elle avait pour objectif de libérer la Province d'un occupant qui l'exploitait ; enfin, elle poursuivait le combat des ancêtres républicains depuis la colonisation de l'Irlande.

Dans leur discours de légitimation, il faut noter que les Provisoires s'appuyaient également sur le soutien populaire de la communauté catholique des quartiers ouvriers

de Belfast et de Derry : « C'est l'injustice de nos situations qui nous donne un mandat et aussi l'assurance que les gens des zones réprimées nous soutiennent jour après jour, par leur aide spontanée et leurs encouragements »³⁹². Certes cet argument était plus rarement évoqué lorsqu'il s'agissait de légitimer des actions violentes³⁹³. Pourtant, il était absolument indispensable pour l'IRA et pour le Sinn Féin provisoire que la cause républicaine soit moralement légitimée pour pouvoir justifier le recours à la violence et à la force des armes comme seule alternative.

³⁹² « *It is the injustice of our circumstances that gives us a mandate and a secure knowledge that the people in the repressed areas support us day in day out with their spontaneous help and encouragement.* » *Provisional IRA Leadership Answers Questionnaire, op. cit.*, p. 11.

³⁹³ De par la stratégie d'abstention du Sinn Féin provisoire, il est difficile d'estimer l'étendue du soutien au mouvement républicain au début des années 1970. De plus, cela nécessiterait d'avoir les moyens de dissocier l'étendue du soutien au projet politique, une Irlande unie, du soutien à la lutte armée menée par l'IRA sur le terrain. Les Provisoires reconnaissaient toutefois que ce soutien était limité et très localisé : « *L'IRA n'est pas suivie par une majorité de la population des Six Comtés, ce qui s'ajoute à ses problèmes. Dans les ghettos catholiques, néanmoins, où l'IRA bénéficie d'un soutien quasi-total, il est impossible pour l'armée Britannique d'avoir un quelconque contrôle des capacités offensives de l'IRA* ». « *The I.R.A. do not have a majority of the people of the Six Counties behind them, which adds to their problems. In the Catholic ghetto areas, however, where the IRA have almost complete support, it is impossible for the British Army to even control the offensive capabilities of the IRA.* » « *The IRA Justified* », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1972, p. 6.

Chapitre II. La violence comme seule alternative

Deux approches s'opposent pour expliquer l'origine de la violence³⁹⁴ : l'une est centrée sur l'individu et la présente comme une tendance « naturelle » de l'être humain, qu'il doit apprendre à maîtriser ; l'autre lui donne une origine sociale. Konrad Lorenz, biologiste et zoologiste autrichien du début du XXe siècle, et Sigmund Freud, inventeur de la psychanalyse, comptent parmi les théoriciens qui se fondent sur une origine biologique de la violence. Est-elle inhérente à l'être humain ? En d'autres termes, est-elle d'origine biologique, et en quelque sorte instinctive ? Selon Konrad Lorenz³⁹⁵, l'être humain est agressif par instinct, et il est donc programmé pour se comporter selon les caractéristiques de son espèce, comme le sont tous les animaux. L'agressivité est définie comme « une conduite naturelle indispensable à la survie de l'individu comme de l'espèce »³⁹⁶. Sa théorie de l'« instinct violent » n'est pas sans rappeler « la pulsion de mort » de Sigmund Freud³⁹⁷. Dans un essai intitulé *Au-delà du principe du plaisir*³⁹⁸, Freud développe sa théorie de la pulsion de mort. La pulsion est « un processus dynamique consistant en une poussée qui fait tendre l'organisme vers un but »³⁹⁹. Spontanée, la pulsion est une poussée d'énergie qui doit être libérée sous peine d'être refoulée (la faim, la soif, le désir sexuel, etc.). La pulsion de mort, Thanatos, s'oppose à la pulsion de vie, Eros⁴⁰⁰, pulsion d'autoconservation et de libido narcissique. La pulsion de vie réunit les choses, elle représente l'union, tandis que la pulsion de mort est

³⁹⁴ Les termes de « violence » et d'« agressivité » sont fréquemment utilisés l'un pour l'autre, et pourtant ils renvoient à des concepts différents. Dans un article intitulé « De l'agressivité à la violence », Catherine Rouhier, psychologue au sein de l'Association grenobloise « L'École de la Paix », distingue l'agressivité, qu'elle définit comme « une tendance à attaquer l'intégrité physique ou psychique de l'autre », de la violence décrite comme « une force brutale qu'un être impose à un autre ou à d'autres, pouvant aller jusqu'à la contrainte exercée par l'intimidation et la terreur ». L'étymologie des deux termes apporte un élément de distinction important : « agressivité » vient du latin *ad-gressere* qui signifie « aller vers », tandis que le terme de violence vient de *vis*, la « force ». Ainsi l'agressivité dénote-t-elle un élan vers l'autre, un instinct naturel d'origine biologique, tandis que la violence représente un mode de défense qui implique une rupture avec l'autre (c'est pourquoi, dans le langage courant, il semble inapproprié de parler de la violence d'un animal, on parle plutôt de son agressivité). *Irenees.net*, Site Web de Ressources pour la Paix, <<http://www.irenees.net/fr/fiches/analyse/fiche-analyse-125.html>>, page consultée le 01/05/2010. Cependant, la frontière entre les deux concepts demeure mince et il n'est pas rare de les voir associés dans une seule et même expression. On parle parfois en effet d'« instinct violent ».

³⁹⁵ Konrad Lorenz, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, 1969.

³⁹⁶ Jean-François Dortier, « Sommes-nous des brutes ? Violence et nature humaine » in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 235-248.

³⁹⁷ Médecin neurologue tchèque né en 1856, fondateur de la psychanalyse.

³⁹⁸ Sigmund Freud, *Essais de psychanalyse : au-delà du principe du plaisir - psychologie collective et analyse du moi - le moi et le soi - considérations actuelles sur la guerre et sur la mort*, Paris, Payot, 1948.

³⁹⁹ *Glossaire de psychologie en ligne*, <<http://www.lesocial.fr/prepa/glossaire-psychologie.php>>, page consultée le 14/08/2009.

⁴⁰⁰ Dans la mythologie grecque, Thanatos est la personnification de la mort, et Eros le dieu de l'amour.

liée à la destruction. Pour freiner les pulsions, intervient le surmoi, « instance refoulante, support de tous les interdits et des contraintes sociales et culturelles »⁴⁰¹. La violence chez Freud est donc une pulsion, que l'homme doit évacuer ou dominer. De ce point de vue, elle est donc « en lui » et le caractérise, tout comme l'instinct détermine le comportement caractéristique d'un être d'une certaine espèce. Notons enfin que la pulsion chez Freud est biologique mais fait intervenir le psychisme.

Cette approche biologique de l'origine de la violence, introduite par les théoriciens emblématiques que sont Lorenz et Freud, prévalut jusqu'aux années 1960. Ensuite prédomina une approche sociologique qui, sans toujours rejeter la réalité d'un facteur biologique, donc d'une disposition naturelle de l'homme à devenir violent, fonde l'origine de la violence sur un sentiment de frustration généré par la société. Dans ce second chapitre, il s'agit de comprendre les principaux mécanismes de la violence, en déterminant dans quelle mesure les différentes théories sur ses origines s'appliquaient à la situation de la fin des années 1960 en Irlande du Nord. Il s'agira ensuite d'étudier l'importance du facteur « politique » dans l'évolution du type de violence, en l'occurrence du terrorisme, perpétré par les groupes paramilitaires, et plus particulièrement par l'IRA. Il sera donc nécessaire de définir la violence politique tout en gardant à l'esprit la subjectivité de l'étiquetage « politique ». Le terrorisme, perçu comme une des formes extrêmes de violence politique, sera étudié plus longuement en s'attardant sur sa stratégie. Enfin, nous nous intéresserons à la fonction de la violence au sein d'un groupe armé, au sens qu'elle revêt pour ses acteurs, puis plus précisément à la fonction de la violence républicaine au sein de l'IRA à travers l'étude de son discours au début des années 1970, alors que le groupe passait à l'offensive.

I. De la frustration au terrorisme

Les différentes théories sur l'origine de la violence permettent-elles d'expliquer le commencement des troubles en Irlande du Nord ? L'approche donnant à la violence une origine biologique paraît non seulement difficilement applicable à notre étude, mais

⁴⁰¹ *Glossaire de psychologie en ligne*, <<http://www.lesocial.fr/prepa/glossaire-psychologie.php>>, page consultée le 14/08/2009.

apporterait peu à ce chapitre sur le sens de la violence en Irlande du Nord, et plus précisément sur le sens de la violence républicaine. La théorie biologique écartée, demeure celle de la « frustration » ou « privation » qui paraît s'accorder au contexte de revendications de la fin des années 1960. John Dollard, psychologue américain, fut le premier à formuler la théorie de la « frustration - agression », initiant une lignée de théories sur l'origine sociale de la violence, dont celle de Ted Gurr, spécialiste des conflits politiques, qui développera sa théorie de la « privation relative ». Cependant l'escalade de la violence durant les années qui suivirent, notamment après l'introduction de l'internement sans jugement en août 1971⁴⁰², semblait prendre un autre sens. De nature politique et terroriste, la violence devenait l'apanage des groupes armés clandestins, en particulier de l'IRA, qui faisait de sa propre violence la seule alternative pour mener à bien son projet, une Irlande unie.

I.1. Le sentiment de frustration, fondement de la violence

Dans son ouvrage *Frustration and Aggression*⁴⁰³, écrit en collaboration avec, entre autres, le psychologue américain Neal E. Miller, John Dollard développe la théorie selon laquelle l'agression serait provoquée par un sentiment de frustration. La frustration se définit comme l'« expérience psychique accompagnant la privation et provoquant un état de manque ou d'incomplétude chez le sujet »⁴⁰⁴. La privation est généralement définie comme « un manque volontaire, ou imposé par les circonstances, des choses nécessaires et notamment de nourriture »⁴⁰⁵. Dans le cadre de notre étude, par privation, nous ferons référence à un manque imposé, ou considéré comme tel, des choses perçues comme nécessaires par ceux qui la subissent. Neal E. Miller, puis Leonard Berkowitz, psychologue social américain⁴⁰⁶, ont nuancé la théorie de John Dollard. En effet, ils reprochaient à la théorie de John Dollard d'être trop simpliste, car si, d'une part, la frustration ne mène pas inévitablement à l'agression, d'autre part, l'agression peut tout aussi bien avoir lieu sans qu'aucune frustration ne semble en être la source. D'autres théories se rapprochent de celle de la « frustration-agression » de

⁴⁰² Voir p. 59-61.

⁴⁰³ John Dollard, Leonard W. Doob, Neal E. Miller, Orval H. Mowrer and Robert R. Sears, *Frustration and aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939.

⁴⁰⁴ *Glossaire de psychologie en ligne*, <<http://www.lesocial.fr/prepa/glossaire-psychologie.php>>, page consultée le 14/08/2009.

⁴⁰⁵ *Le Petit Larousse*, 2003.

⁴⁰⁶ Leonard Berkowitz, *Aggression: a social psychological analysis*, New-York, McGraw-Hill, 1962.

John Dollard, mais la privation n'est pas présentée comme la source du sentiment de frustration. En effet, selon Johan Galtung, politologue norvégien fondateur de l'irénologie, la science de la paix, la source de la frustration dépendrait de la somme des efforts fournis par les hommes en vue d'atteindre leurs buts. Emile Durkheim⁴⁰⁷, sociologue français né au XIXe siècle a, quant à lui, développé la théorie de l'« anomie »⁴⁰⁸ : c'est alors le manque de consensus au sujet des normes d'une société, ou bien la perte de ces normes, qui entraverait la réalisation des aspirations de ses membres et serait susceptible d'engendrer la violence. La théorie de Leon Festinger⁴⁰⁹, psychologue social américain, est celle de la « dissonance cognitive » : « théorie selon laquelle la coexistence, chez un même individu, d'éléments de connaissance qui ne s'accordent pas entraîne de sa part un effort pour les faire, d'une façon ou d'une autre, mieux s'accorder »⁴¹⁰. Prenons l'exemple d'un individu qui croyait en la venue d'un messie à une date précise mais rien ne se passa le jour prévu. L'individu se trouve alors dans l'obligation de s'adapter à la situation, ce qui provoque un état de tension susceptible d'engendrer la violence. Ainsi, les théories de Johan Galtung, d'Emile Durkheim et de Leon Festinger ne font-elles pas de la frustration la conséquence d'un sentiment de manque. Leurs théories respectives reposent davantage sur la déception, ou plutôt sur la désillusion dont l'expérience provoquerait la frustration.

Si les différentes théories évoquées précédemment divergent quant à la source de la frustration, il est néanmoins important de souligner que les théories qui fondent l'origine de la violence sur un sentiment de frustration, quelle qu'en soit la source, se limitent à identifier les conditions de probabilité de passage à la violence. En effet, si ces théories peuvent servir à estimer un potentiel de passage à la violence, elles ne permettent pas de la prévoir. Toutefois, pour la suite de notre étude, nous nous appuyerons sur les théories qui fondent l'origine de la violence sur le manque, et plus particulièrement sur la théorie de Ted Gurr, puisqu'elle nous permettra d'expliquer, en partie, l'origine de la violence en Irlande du Nord.

⁴⁰⁷ Emile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1999. Publié pour la première fois en 1895.

⁴⁰⁸ « État de désorganisation, de déstructuration d'un groupe, d'une société, dû à la disparition partielle ou totale des normes et des valeurs communes à ses membres ». *Le petit Larousse*, 2003. Le terme d'anomie fut repris dans les années 1930 par le sociologue américain Talcott Parsons, non pas pour désigner la perte de normes dans une société, mais une inadéquation entre les objectifs des individus et ce que la société leur permet de réaliser dans un cadre légal.

⁴⁰⁹ Leon Festinger, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1957.

⁴¹⁰ *Le Petit Larousse*, 2003.

I.1.1. La théorie de la frustration relative

Ted Gurr reconnaît la pertinence de la théorie de Festinger pour expliquer un éventuel besoin d'« action » suite à une expérience de dissonance. Toutefois, il la distingue de sa propre théorie, la « privation relative » (*relative privation*), sur laquelle nous nous appuyerons largement afin d'étudier l'origine de la violence en Irlande du Nord. Gurr a développé cette théorie dans son ouvrage, *Why Men Rebel*⁴¹¹, publié en 1970, qui s'appuie tant sur des facteurs psychosociologiques, que culturels et idéologiques : selon lui la probabilité pour que la violence surgisse dépend de la discordance entre les « valeurs » auxquelles les membres d'une société aspirent (*value expectations*), et celles auxquelles ils pensent effectivement avoir accès au sein de la société dans laquelle ils évoluent (*value capabilities*). Ces « valeurs » désignent généralement les conditions de vie et les biens matériels. Gurr distingue trois types de valeurs, qu'il définit comme « les événements désirés, les biens, et les conditions pour lesquelles les hommes se battent »⁴¹². Il distingue les valeurs de « bien-être » (*welfare*) physique, concernant par exemple la nourriture, le logement et la santé ; les valeurs de « bien-être » intellectuel, qui impliquent par exemple l'accès à l'éducation ; les valeurs de « pouvoir » (*power*)⁴¹³ : le vote ou la participation aux prises de décision ; et enfin les valeurs « interpersonnelles » (*interpersonal*)⁴¹⁴ : la famille, la communauté, les associations, par exemple. Les moyens mis à disposition pour atteindre ces trois types de valeurs sont désignés par Gurr en tant que « *value opportunities* »⁴¹⁵. Qu'ils relèvent du domaine personnel, social, ou politique, ces moyens sont cruciaux puisqu'ils permettront aux membres d'une société d'atteindre des valeurs auxquelles ils aspirent. Sans ces moyens, les membres d'une société se voient alors privés de l'opportunité d'accéder aux valeurs espérées, faisant naître un sentiment de frustration susceptible d'engendrer la violence, en particulier dans un contexte relevant d'un type précis de « privation relative ».

⁴¹¹ Ted Gurr, *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970.

⁴¹² « [...] *the desired events, objects, and conditions for which men strive* », *ibid.*, p. 25.

⁴¹³ Les valeurs de « pouvoir » comprennent le pouvoir de décision, d'influence, de pouvoir politique, etc. *Ibid.*, p. 25-26.

⁴¹⁴ Les valeurs interpersonnelles sont liées à la famille, la communauté et à la place occupée au sein d'une société. *Ibid.*, p. 26.

⁴¹⁵ Ces opportunités peuvent être d'ordre personnel (connaissances techniques et générales), social (rémunération, ressources économiques), et politique (participation politique, avantages sociaux).

I.1.2. La « privation progressive »

Ted Gurr définit trois types de « privation relative » entraînant un sentiment de frustration. Le premier type, « privation descendante » (*decremental deprivation*), fait référence à une situation dans laquelle les aspirations des hommes n'ont pas évolué mais les possibilités de les réaliser leur semblent décliner : « Dans ces circonstances, les hommes sont en colère du fait de la perte de ce qu'ils avaient ou bien de ce qu'ils pensaient pouvoir avoir »⁴¹⁶. Ce type de privation génère souvent la violence politique⁴¹⁷. À titre d'exemples, une hausse drastique des impôts, ou un déclin de la production industrielle peuvent générer ce type de privation dans une société. Dans la seconde catégorie de « privation relative », la « privation ascendante » (*aspirational privation*), les attentes ou les aspirations des hommes ont augmenté, mais pas les possibilités. Gurr illustre ce type de privation par l'exemple de peuples colonisés qui se rebellent, en vain, pour être représentés politiquement au sein de leur pays. La dernière catégorie, qui nous intéressera tout particulièrement dans le cadre de notre étude, la « privation progressive » (*progressive deprivation*)⁴¹⁸, décrit le phénomène d'augmentation des possibilités, entraînant une augmentation parallèle des aspirations et des attentes, qui ne pourront cependant être satisfaites en raison de l'effondrement des possibilités⁴¹⁹. Cette théorie est très proche de celle du « *J. Curve* », développée par le sociologue américain James Chowning Davies⁴²⁰. Selon cette théorie, le passage à la violence n'intervient que dans une situation type suivant le mouvement d'un « J » à l'envers (« ∩ ») incliné vers la droite⁴²¹ : ainsi les possibilités augmentent-elles et les aspirations suivent-elles le même mouvement, mais la dégradation de ces possibilités provoque un sentiment de frustration⁴²². Afin d'illustrer cette dernière catégorie, Gurr

⁴¹⁶ « *Men in these circumstances are angered over the loss of what they once had or thought they could have.* » *Ibid.*, p. 46.

⁴¹⁷ Sur la violence politique, voir p. 117-121.

⁴¹⁸ Théories assez proches, la privation progressive pourrait être considérée comme une sous-catégorie de la privation ascendante.

⁴¹⁹ Ted Gurr note que le phénomène de privation progressive, tout comme celui de privation ascendante, sont plus courants dans des pays en transition socio-économique.

⁴²⁰ Davies a présenté sa théorie du « *J. Curve* » dans son article intitulé « *Towards a Theory of Revolution* », publié dans la revue *American Sociological Review*, 1962, Vol. XXIII, p. 5-18. L'article est repris dans son ouvrage *When Men Revolt and Why*, New Jersey, Transaction Publishers, [1971] 1997, p. 134-148.

⁴²¹ Voir annexe C : J-curve, p. 595.

⁴²² Cette théorie des révolutions explique pourquoi un groupe ou un peuple qui vit dans la misère la plus totale, sans entrevoir d'espoir d'amélioration de sa situation, a un potentiel très faible de passage à la violence.

prend l'exemple d'une société qui subit une dépression économique après une période de croissance importante : durant la période de croissance (augmentation de production de biens et de services), les aspirations et les attentes des membres de cette société avaient augmenté, mais la crise économique a entraîné une diminution importante et de longue durée de la production et de la consommation, provoquant l'effondrement des possibilités. Il prend également l'exemple d'une société en pleine modernisation mais « [...] dont l'inflexibilité structurelle fait obstacle à l'expansion de la production de valeur au delà d'un certain seuil »⁴²³. Cette notion d'« obstacle » au changement sera d'ailleurs essentielle dans le contexte de l'Irlande du Nord de la fin des années 1960 et du début des années 1970.

I.2. Le « sentiment » de frustration et la violence en Irlande du Nord

La théorie de la « privation relative », et plus précisément de la « privation progressive », appliquée à l'Irlande du Nord permet-elle de comprendre les conditions de l'émergence de la violence qui s'est développée dans la Province à partir de l'année 1969 ?

I.2.1. La discrimination et les inégalités à la source de la frustration

Depuis la création de l'État nord-irlandais, les discriminations à l'encontre de la communauté catholique en matière de logement, d'emploi, et de représentation politique, constituaient une source de frustration pour cette partie de la population. La NICRA, la principale organisation de la campagne pour les droits civiques, insistait sur le « sens profond de l'injustice sociale chez la population non unioniste »⁴²⁴ qui perdurait, et elle reconnaissait être née, entre autres, d'une « frustration commune envers l'Unionisme »⁴²⁵. La lenteur des réformes attendues, la répression par les forces de l'ordre, les contre-manifestations et les attaques des loyalistes opposés à tout changement, faisaient ainsi de l'Irlande du Nord un terrain propice à l'émergence de la

⁴²³ « [...] *structural inflexibilities that prevent expansion of value output beyond a certain point.* » Ted Gurr, *Why Men Rebel*, op. cit., p. 53.

⁴²⁴ « [...] *a deep sense of social injustice in the non-Unionist population.* » NICRA, *We shall Overcome, The History of the Struggle for Civil Rights in Northern Ireland 1968-1978*, op. cit.

⁴²⁵ « [...] *a common frustration with Unionism* », *ibid.*

violence de la part des victimes de cette situation. Jusqu'en 1969, la violence se concrétisait par des émeutes de rue, durant lesquelles s'affrontaient principalement les manifestants nationalistes et républicains, et les loyalistes et la police. L'IRA, qui alors se réorganisait, n'était pas encore véritablement passée à l'offensive. Les groupes armés loyalistes, de leur côté, s'attaquaient principalement à des cibles économiques⁴²⁶.

Jusqu'en 1969, l'émergence de la violence pouvait donc être attribuée à un sentiment de frustration de la communauté catholique depuis la création de l'État nord-irlandais, un sentiment nourri par un régime de discrimination, et accentué par des obstacles à la réalisation des aspirations d'une partie de ses membres. La théorie de la « privation progressive » de Gurr, complétée par celle du « J-Curve » de James Chowning Davies, correspond à la situation de la fin des années 1960. En effet, les réformes annoncées le 22 novembre 1968 par O'Neill⁴²⁷, alors Premier Ministre de l'Irlande du Nord, faisaient espérer aux manifestants pour les droits civiques, majoritairement catholiques, que leurs demandes seraient rapidement comblées. Seulement, les avancées en matière de réformes furent entravées par l'opposition au changement du côté unioniste et loyaliste. De plus, les événements de l'été 1969, provoquant de sévères rixes dans les quartiers nationalistes, avaient ajouté au sentiment d'injustice celui de l'insécurité permanente. Une certaine frustration du côté de la communauté catholique, qui voyait les possibilités de réaliser ses aspirations et d'améliorer ses conditions de vie sérieusement compromises, peut expliquer l'émergence de la violence lors des affrontements qui sévirent à la fin des années 1960. Gurr insiste toutefois sur la subjectivité du sentiment de frustration. En effet il s'agit toujours de la perception d'une discordance entre les aspirations des membres d'une société et les possibilités offertes par cette société.

Si la théorie de la privation relative de type « progressive » paraît s'appliquer au contexte de la fin des années 1960 dans la Province, il est essentiel de préciser que la frustration ne provoque l'agression que dans certaines conditions et que cet enchaînement n'est pas systématique : « Sa probabilité [l'agression] d'apparaître est

⁴²⁶ Le 30 mars 1969, l'UVF fit exploser plusieurs bombes dans une station d'électricité de Castlereagh, dans Belfast-Est. Le 4 avril 1969, c'est une réserve d'eau qui fut attaquée à Dunadry dans le comté d'Antrim, Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/othelem/chron/ch69.htm>>, page consultée le 22/07/2009.

⁴²⁷ Voir p. 52-55.

d'autant plus marquée que telle ou telle condition est présente »⁴²⁸. Le sentiment de frustration n'explique donc qu'en partie l'émergence de la violence en Irlande du Nord à la fin des années 1960. D'autres conditions ou facteurs, décrits par Ted Gurr, doivent alors être pris en considération dont « l'effet de démonstration »⁴²⁹ qui semble expliquer le phénomène d'augmentation des aspirations. Parmi les facteurs de cet effet de démonstration, Gurr distingue l'exposition à des nouveaux modes de vie, il s'agit d'une « conversion à des nouvelles aspirations »⁴³⁰; l'exposition à de nouvelles idéologies, et la démonstration des gains obtenus par d'autres groupes : « Le point de référence d'un individu peut être ses propres conditions antérieures, un idéal abstrait, ou les normes mises en avant par un leader ou par un 'groupe de référence' »⁴³¹. Alors que débutait la campagne pour les droits civiques, l'année 1968 fut marquée par des mouvements de révolte un peu partout dans le monde : révoltes étudiantes en Tchécoslovaquie, en Italie, en France, en Pologne ou bien encore à Tokyo et au Japon ; mouvements contre la guerre du Vietnam et de libération des femmes aux États-Unis. Par ailleurs, le mouvement pour les droits civiques des noirs aux États-Unis avait largement inspiré la campagne pour les droits civiques en Irlande du Nord, notamment dans ses méthodes⁴³². En février 1964, Fionnbarra O'Dochartaigh, un des principaux instigateurs du mouvement pour les droits civiques, et correspondant pour le journal *Irish Democrat*, soulignait les similarités entre la condition des catholiques en Irlande du Nord et celle des noirs aux États-Unis :

Il existe des métiers de noirs et des métiers de blancs – tout comme il existe des métiers de catholiques et de protestants dans les six comtés. [...] Il existe des catégories d'emploi dans lesquels il n'y a pas de noirs et dans lesquelles ils ne sont pas encouragés à travailler. C'est la même chose dans les six comtés⁴³³.

Tedd Gurr souligne également l'importance d'un autre groupe de référence, qui ne représente pas un modèle, mais au contraire qui incarne le groupe concurrent : « la RD [privation relative] est censée apparaître quand des individus comparent leur propre

⁴²⁸ Michel Wieviorka, *La violence: voix et regards*, Paris, Balland, 2004, p. 149.

⁴²⁹ « *Demonstration effect* », Ted Gurr, *Why Men Rebel*, op. cit., p. 92.

⁴³⁰ « *Conversion to new value expectations* », *ibid.*

⁴³¹ « *An individual's point of reference may be his own past conditions, an abstract ideal, or the standards articulated by a leader as well as a 'reference group.'* » *Ibid.*, p. 25.

⁴³² Voir p. 38.

⁴³³ « *There are negroes' jobs and white man's jobs—just as there are Catholic and Protestant jobs in the six counties. [...] There are whole trades where negroes do not work and are not encouraged to work. This goes for Catholics in the six counties also.* » Fionnbarra O' Dochartaigh, *Irish Democrat*, February 1967, in Brian Dooley, *Black and Green: The Fight for Civil Rights in Northern Ireland and Black America*, Pluto Press, London, 1998, p. 46.

situation avec celle d'un groupe de référence qui possède ce qu'il désire ou bien ce qu'il pense mériter »⁴³⁴. Les mexicains-américains, par exemple, réclamaient, dans les années 1960, les mêmes droits que les autres américains blancs non-hispaniques, notamment dans le domaine du travail, du logement, mais également dans le domaine électoral. Autre exemple, la population des aborigènes d'Australie, qui mena une campagne contre la politique de discrimination du gouvernement australien à partir de 1938 et plus particulièrement à partir du début des années 1950⁴³⁵ :

Dans les années 1950, ayant perdu leurs terres et leurs moyens d'existence, beaucoup [parmi la minorité indigène] étaient des mendiants, vivant dans des « humpies » au bord des décharges publiques des villes et gagnant de l'argent de temps à autre en tant que cueilleurs de fruits. Ils ne pouvaient pas bénéficier d'indemnités de chômage ou d'autres prestations de l'état auxquelles les blancs avaient accès. Les lois de l'État décidaient de l'endroit où ils étaient autorisés à vivre, où ils pouvaient ou ne pouvaient pas aller et avec qui ils pouvaient se marier⁴³⁶.

Au sein du mouvement pour les droits civiques en Irlande du Nord, les manifestants, majoritairement catholiques, se battaient afin d'obtenir les moyens de réaliser leurs aspirations et d'améliorer leurs conditions de vie, moyens qui leur semblaient injustement réservés à la population protestante, et plus particulièrement unioniste, comme le soulignait la CSJ en 1969 : « Les actions menées pour les Droits Civiques se sont heurtées à l'opposition de divers groupes de militants protestants. Ces gens jouissent déjà de leurs droits civiques, et ne souhaitent pas les partager avec les autres »⁴³⁷.

D'autres facteurs susceptibles de favoriser l'émergence de la violence, tel que l'effet de démonstration, semblent donc correspondre au contexte nord-irlandais de la fin des années 1960 et s'ajoutent au sentiment de frustration de la population catholique. Mais la lutte armée entreprise au début des années 1970 par l'IRA provisoire pouvait-

⁴³⁴ « *RD is said to arise when individuals compare their own situation with that of a reference group which has actually what they want or think they should have.* » Ted Gurr, *Why Men Rebel*, op. cit., p. 108.

⁴³⁵ L'Australie fut colonisée par les britanniques en 1788. Le Commonwealth d'Australie fut fondé en 1901.

⁴³⁶ « *By the 1950s, having lost land and livelihood, many were paupers, living in 'humpies' on the edge of town rubbish dumps and earning occasional money as fruit pickers. They were not eligible for the dole or other state benefits which whites received. State laws told Indigenous people where they were allowed to live, where they could and couldn't move and who they could marry.* » National Museum of Australia Canberra, « Collaborating for indigenous Rights », <<http://indigenoustrights.net.au/area.asp?aID=1>>, page consultée le 28/11/2010 (les « humpies » désignent les huttes traditionnelles des aborigènes).

⁴³⁷ « *Civil Rights activities have been opposed by various groups of militant Protestants. These people already have their civil rights, and do not wish to share them with others.* » Campaign for Social Justice in Northern Ireland, *Northern Ireland, The Plain Truth*, op. cit., p. 1.

elle être considérée comme une conséquence du sentiment de frustration de la communauté la plus touchée par les discriminations ?

I.2.2. Le « sentiment » de frustration et la violence de l'IRA

L'IRA, issue de la scission du mouvement officiel, affichait clairement dès le début des années 1970 son intention de saisir l'opportunité donnée par le mouvement pour les droits civiques. Nous avons vu que son objectif principal, hormis celui d'assurer la défense des quartiers catholiques, était bien de poursuivre la lutte pour la cause républicaine, et donc pour une Irlande unie⁴³⁸. Alors qu'il s'agit d'analyser les mécanismes de la violence non plus lors des affrontements dans le contexte de la campagne pour les droits civiques, mais en nous focalisant sur la violence perpétrée par l'IRA après 1970, la théorie de la frustration ressentie par la communauté catholique semble seulement partiellement applicable :

La tendance de la plupart des commentateurs ou journalistes est d'interpréter tout cela comme un phénomène social, conduit par la peur et l'humiliation au sein de communautés entières. C'est une interprétation naïve, tout comme il est naïf de penser, ou même de supposer, comme certains le font, que tous ces hommes en colère étaient tout simplement manipulés et forcés à se lancer dans une guerre⁴³⁹.

En effet, si le sentiment de frustration a pu jouer un rôle dans l'émergence de la violence de l'IRA, c'est en encourageant les individus « frustrés » à se lancer dans la lutte armée. Cependant, le facteur probablement décisif dans le passage à la violence armée reposait sur le fait que des structures armées, et en particulier l'IRA, décidée à poursuivre son projet politique, étaient déjà en place et prêtes à accueillir ces individus :

La réaction des jeunes gens en armes était une réaction personnelle, mais tout cela fut rendu possible car une organisation était en place et les attendait. L'organisation avait des idées bien définies sur la façon d'utiliser la rage et la blessure des jeunes hommes en colère⁴⁴⁰.

⁴³⁸ Voir p. 81-86.

⁴³⁹ « *The tendency of much comment and journalism is to interpret the whole thing as a social phenomenon, driven by fear and humiliation within whole communities. This is naïve, as naïve as assuming, as some do, that all those angry boys were simply manipulated and intimidated into war.* » Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns, Republican Strategy and the Provisional IRA*, Belfast, Blackstaff Press, 1998, Chapter 4 : « Defensive Operations », p. 62.

⁴⁴⁰ « *The reaction of the young men with guns was a personal reaction, but it was made possible by an organisation that was in place and ready for them to join. That organisation had very definite ideas about how to use the rage and hurt of the angry boys.* » *Ibid.*

C'est donc la coexistence du sentiment de frustration et d'une structure propre à répondre aux attentes qui a accéléré le recrutement au sein de l'IRA, et a participé au développement de la violence menée par le groupe armé. La répression exercée par l'État a certainement également accru ce sentiment de frustration. Toutefois, après 1970, et plus précisément après l'échec des négociations entre l'IRA et le gouvernement britannique⁴⁴¹, la violence du groupe armé clandestin a évolué vers une autre forme qui ne laissait plus de place à une interprétation en termes de frustration, une violence plus organisée, extrême et « politique ».

I.3. Violence politique et violence terroriste en Irlande du Nord

Ted Gurr a fait de l'élément politique un facteur décisif concernant les probabilités de passage à la violence. Selon lui le mécanisme de l'émergence de la violence politique reposerait sur une suite logique d'évènements :

La suite causale essentielle de la violence politique est fondée tout d'abord sur le mécontentement d'une partie de la population, puis sur la politisation de ce mécontentement, et sa concrétisation, enfin, en une violence retournée contre des objets ou des acteurs politiques⁴⁴².

Afin de comprendre pleinement la nature de la violence de l'IRA, il nous faut nous interroger sur ces concepts de « violence politique » et de « terrorisme ».

I.3.1. La violence de l'IRA : une violence politique ?

Qu'est-ce que la violence politique ? La diversité de ses formes nuit à l'élaboration d'une définition satisfaisante. Si l'on considère que la politique est « l'ensemble des options prises collectivement ou individuellement par le gouvernement d'un état ou d'une société relevant de son autorité »⁴⁴³, mais aussi la « manière d'exercer l'autorité dans un état ou une société »⁴⁴⁴, on comprend alors combien il serait ardu d'établir une définition englobant tous les actes de violence considérés comme politiques. D'autant plus qu'il est difficile, comme le note Cyril Tarquinio, spécialiste de la psychologie de

⁴⁴¹ Voir p. 93-100.

⁴⁴² « *The primary causal sequence in political violence is first the development of discontent, second the politicization of that discontent, and finally its actualization in violent action against political objects and actors.* » Ted Gurr, *Why Men Rebel*, op. cit., p. 12-13.

⁴⁴³ *Le Petit Larousse*, 2003.

⁴⁴⁴ *Ibid.*

la santé⁴⁴⁵, « d'étiqueter un fait comme violent politiquement »⁴⁴⁶, cet étiquetage dépendant largement du point de vue adopté.

I.3.1.1. La violence politique : définition

Yves Michaud, le philosophe auteur de plusieurs ouvrages sur la violence⁴⁴⁷, est convaincu de l'impossibilité d'établir une définition satisfaisante et critique les diverses tentatives des chercheurs des années 1970 qui se sont intéressés à la violence politique en tant que « comportements assignables : les atteintes physiques aux personnes et les destructions de biens »⁴⁴⁸. Il reconnaît que ce type de violence est le seul qui permette une évaluation à la fois qualitative et quantitative. Cependant, cette définition d'un comportement violent réduit l'étendue du concept et est fondée sur des normes subjectives. Il nous est néanmoins indispensable d'établir une définition de la violence politique, même imparfaite.

Par violence politique, Harold L. Nieburg, spécialiste américain des sciences politiques, et plus particulièrement de la Guerre Froide, entend :

Des actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est à dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social⁴⁴⁹.

Cette définition très large démontre que la violence politique peut revêtir une multitude de formes : ainsi la violence politique engloberait-elle aussi bien les assassinats, les émeutes, les guérillas, que les guerres entre états. Toutefois, si cette définition a l'avantage de permettre une classification rapide d'une forme de violence dans la catégorie « violence politique », la notion de « marchandage » est discutable⁴⁵⁰. En effet, comme le souligne Christian Mellon, prêtre jésuite spécialiste de la violence et de

⁴⁴⁵ Professeur à l'université Paul Verlaine à Metz.

⁴⁴⁶ Cyril Tarquinio, « La violence politique », Centro de Estudos Políticos e Relações Internacionais (CEPRI), <<http://ceprilusiada.blogspot.com/2007/09/la-violence-politique.html>>, page consultée le 30/10/2008.

⁴⁴⁷ Voir *La violence*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », [1986] 1998, et *Changements dans la violence. Essai sur la bienveillance universelle et sur la peur*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002.

⁴⁴⁸ Yves Michaud, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, p. 15.

⁴⁴⁹ Harold Leonard Nieburg, *Political Violence: The Behavioral Process*, New York, St Martin's Press, 1969, cité par Cyril Tarquinio, « La violence politique », *op.cit.*

⁴⁵⁰ Christian Mellon, « Terrorisme : condamner, expliquer, résister », *Études*, 2005/11, Tome 403, p. 487-496.

la non-violence et, plus généralement, des relations internationales, l'association entre le concept de terrorisme et de marchandage, qui consiste à obtenir quelque chose en échange de la violence (par exemple la libération de prisonniers), correspond à une vision classique d'un type particulier de violence politique, le terrorisme, que nous étudierons dans ce chapitre. Mais, comme le précise encore Christian Mellon, il n'est pas toujours question de marchandage : en effet le terrorisme peut parfois frapper afin de « punir » l'ennemi par exemple. Nous ne nous appuyerons donc pas sur la définition de Harold L. Nieburg afin de déterminer si la violence de l'IRA relève de la violence politique.

Philippe Braud, professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris, ne propose pas de définition globale, mais énonce une distinction des sous-catégories de la violence politique intéressante pour notre étude. En effet il distingue la violence politique d'État, la violence politique intersociale, et enfin la violence politique protestataire⁴⁵¹.

- La violence d'État est généralement considérée comme « légitime » : « Dans un État de Droit, l'emploi de la violence d'État, soigneusement codifié, bénéficie d'une présomption de légalité, même si sa légitimité suscite nécessairement des contestations, ne seraient-ce que réduites au groupe-cible »⁴⁵². Selon Braud, « la monopolisation tendancielle de la force physique est le fondement ultime de l'autorité du pouvoir politique »⁴⁵³. Notons que Max Weber, sociologue et économiste allemand de la fin du XIXe siècle, faisait du monopole de la violence légitime la base fondamentale de l'État⁴⁵⁴.
- La violence intersociale est définie par Braud comme l'affrontement ou la menace d'affrontement entre groupes sociaux. Il y inclut les conflits d'origine ethnique et religieuse, et note que cette violence n'est pas toujours politique au départ, mais qu'elle le devient en raison des effets qu'elle engendre éventuellement : ce sont essentiellement les possibilités stratégiques

⁴⁵¹ Philippe Braud, « La violence politique, Repères et problèmes », in *Cultures & Conflits, La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, n° 9-10, Printemps-été 1993, p. 13-42, <<http://conflits.revues.org/index406.html>>, page consultée le 15/12/09.

⁴⁵² *Ibid.*

⁴⁵³ *Ibid.*

⁴⁵⁴ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, [1919] 1963.

d'exploitation qu'elle ouvre au profit d'acteurs politiques »⁴⁵⁵. Il est question ici de « requalification » de faits au sein de l'arène politique, qui peut conduire à un phénomène de « récupération » de la violence : il ne s'agit pas de récupération au sens de « reprendre les idées d'un mouvement social, politique, etc. pour s'assurer le contrôle de ce mouvement et le neutraliser ou pour tirer parti de ces idées »⁴⁵⁶. Il s'agit plutôt, pour une organisation politique, de communiquer sur un fait, en général d'actualité, afin d'illustrer ses propres idées, d'ouvrir le débat sur une question précise, ou bien encore de dénoncer les idées ou les décisions politiques d'une autre organisation ou du gouvernement en place. L'expression « récupération politique » a une connotation péjorative puisqu'elle implique l'exploitation d'un fait dans un but bien précis⁴⁵⁷. Il est important de noter que ce phénomène de récupération accentue d'autant plus le caractère subjectif de l'étiquetage en termes de violence politique⁴⁵⁸.

- Enfin, la violence protestataire est « dirigée contre l'ordre social, le régime politique ou, simplement, les représentants et agents de la puissance publique »⁴⁵⁹. Ce type de violence politique, qui nous intéresse particulièrement dans notre étude, regroupe :

[...] les violences armées clandestines [...], violences-déprédations d'émeutiers, de manifestants contre des immeubles publics ou des propriétés privées ; agressions physiques ou menaces verbales contre des agents de l'État, des élus, des dirigeants politiques ; emploi de la force matérielle, y compris la capacité d'obstruction du nombre, pour entraver le fonctionnement régulier des services publics⁴⁶⁰.

Ted Gurr, quant à lui, propose une définition globale de la violence politique : « l'utilisation ou la menace de la violence par un groupe ou une institution pour atteindre ses buts hors ou au sein de l'ordre politique »⁴⁶¹. Il distingue également

⁴⁵⁵ Philippe Braud, « La violence politique, repères et problèmes », *op. cit.*, <<http://conflits.revues.org/index406.html>>, page consultée le 15/12/09.

⁴⁵⁶ *Le Petit Larousse*, 2003 (définition de « récupérer »).

⁴⁵⁷ Par exemple, un fait violent dans un collège impliquant un jeune de 14 ans pourra susciter un débat politique sur la délinquance juvénile et l'échec du gouvernement à prévenir le problème de la violence à l'école.

⁴⁵⁸ En effet l'assassinat d'une personnalité, par exemple, peut rapidement être qualifié de « violence politique » si telle ou telle organisation y voit un message ou une motivation politique.

⁴⁵⁹ Philippe Braud, « La violence politique, repères et problèmes », *op. cit.*, <<http://conflits.revues.org/index406.html>>, page consultée le 15/12/09.

⁴⁶⁰ *Ibid.*

⁴⁶¹ « *The use or threat of violence by any party or institution to attain ends within or without the political order.* » Ted Gurr, *Why Men Rebel*, *op. cit.*, p. 4.

différents types de violence politique en termes d'organisation et de niveau de participation⁴⁶². Il différencie :

- les « troubles », violence politique spontanée, non organisée, avec une participation importante de la population (rébellions, grèves, ou émeutes);
- les « complots », violence organisée avec une participation limitée de la population (assassinats, guérillas de petite envergure, mutineries) ;
- et enfin les « guerres internes », violence organisée mais impliquant une très grande participation de la population.

Il est intéressant de comparer les distinctions respectives de Philippe Braud et de Ted Gurr. En effet, la distinction proposée par Philippe Braud est davantage qualitative que quantitative. Toutefois on peut rapprocher la définition globale de violence politique proposée par Ted Gurr de la violence politique de type protestataire définie par Philippe Braud. Si la violence protestataire de Philippe Braud concorde avec la définition de Ted Gurr c'est que ce dernier avait, dès le départ de son étude, restreint son champ de recherche sur la violence politique qui se limitait « à toutes les attaques collectives menées au sein d'une communauté politique contre un régime politique, ses acteurs – y compris les groupes politiques concurrents et les mandataires – ou ses lignes d'action »⁴⁶³. Nous nous appuyons donc sur les définitions de Philippe Braud et de Ted Gurr pour notre étude en retenant deux aspects fondamentaux de la violence politique : d'une part, son caractère collectif, et d'autre part, la nature de ses cibles (un gouvernement ou ses représentants, un groupe politique adversaire, etc.). En effet, ces deux aspects s'appliquent parfaitement à la violence perpétrée par l'IRA.

Nous ne chercherons pas ici à débattre du caractère légitime ou illégitime de la violence politique de type protestataire. Toutefois, il est important de noter que notre étude s'intéresse davantage à la violence politique considérée comme « illégitime » en ce qu'elle vise l'autorité de l'État et s'y oppose. Notons tout de même que la violence, une fois classée dans la catégorie « politique », semble acquérir, sinon une certaine

⁴⁶² Ted Gurr, *Why Men Rebel*, *op. cit.*, p. 10. Comme le souligne Gurr, cette distinction permet de classer les différentes catégories de violence politique mais demeure insatisfaisante. En effet, certains types de violences politiques sont susceptibles de rentrer dans plusieurs catégories à la fois. Une rébellion qu'il qualifie de « troubles » peut par exemple impliquer une très petite partie de la population tout en étant très organisée.

⁴⁶³ « *All collective attacks within a political community against a political regime, its actors—including competing political groups as well as incumbents—or its policies.* » *Ibid.*, p. 3-4.

légitimité, du moins un semblant de « sens » puisqu'elle paraît motivée par un objectif politique. La violence politique apparaît alors comme un moyen d'arriver à ses fins. Pourtant, dans certains cas, elle finit par devenir une fin en elle-même. Ceci s'applique au terrorisme, considéré comme la forme extrême de la violence politique, qui nous intéressera tout particulièrement dans le cadre de notre travail.

I.3.1.2. Portée et signification politique de la violence en Irlande du Nord

La violence issue des troubles pouvait-elle être considérée comme politique ? En reprenant la définition, citée précédemment dans ce chapitre, de ce qu'est la politique, c'est-à-dire « l'ensemble des options prises collectivement ou individuellement par le gouvernement d'un État ou d'une société relevant de son autorité »⁴⁶⁴, on s'aperçoit que toutes les émeutes et affrontements de cette période peuvent être qualifiés de « politiques ». En effet, les affrontements qui opposaient les nationalistes et les républicains aux forces de police et à l'armée britannique traduisaient une remise en cause du fonctionnement de l'autorité d'un État. La définition de la violence politique de type « protestataire » décrite par Philippe Braud⁴⁶⁵ suffit à englober toutes les manifestations de violence présentes en Irlande du Nord à la fin des années 1960, de la manifestation qui tourne à l'affrontement ou à la destruction de cibles économiques. Mais qu'en était-il de la violence politique de type terroriste, en particulier de la violence perpétrée par l'IRA ?

I.3.2. La violence de l'IRA, une violence terroriste ?

S'il demeure ardu de définir le concept global de violence politique, le terrorisme, de par ses objectifs et la nature de ses cibles, se prête plus volontiers à cet exercice et nous permet de déterminer le type de violence politique de l'IRA.

⁴⁶⁴ *Le Petit Larousse*, 2003.

⁴⁶⁵ Voir p. 118.

I.3.2.1. Le terrorisme : définition et stratégie

Les définitions du terme « terrorisme » sont nombreuses. Le philosophe français Raymond Aron explique qu'« une action violente est nommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques »⁴⁶⁶. Pierre Mannoni, maître de conférences à l'université de Nice, décrit le terrorisme comme « une arme au service d'un but, ou, plus exactement, une technique de combat agissant comme une procédure d'influence dans la perspective de subvertir le pouvoir en place et d'accaparer psychiquement les populations »⁴⁶⁷. Enfin Marie-André Pelland, professeure de sociologie à l'université de Moncton au Canada, le définit comme « le fait de recourir à des actes violents qui visent à communiquer un message et à instiller la terreur chez un groupe de personnes qui sont vues comme indifférentes, réfractaires ou même hostiles à ce message »⁴⁶⁸. Ces trois définitions suffisent à éclairer deux points primordiaux concernant le terrorisme : d'une part l'importance de la dimension psychologique de ce type de violence, et d'autre part, sa fonction de « communication » d'un message. La stratégie du terrorisme repose donc sur l'association de l'impact psychologique de sa violence et du message qu'il véhicule. En d'autres termes, selon François-Bernard Huygues, chercheur à l'IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques), « il oscille entre faire peur et faire sens, ravage et dommage »⁴⁶⁹.

Le terrorisme repose sur la nuisance et le harcèlement de l'ennemi par un travail de sape et de déstabilisation, mais l'ennemi n'est pas la seule cible, comme le souligne encore François-Bernard Huygues. Il vise également la population dans son intégralité.

⁴⁶⁶ Raymond Aron, *Guerre et paix entre les nations*, Calmann-Lévy, 2004 (nouvelle édition), p. 176.

⁴⁶⁷ Pierre Mannoni, « Le terrorisme, un spectacle planifié », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, *op. cit.* p. 68.

⁴⁶⁸ Marie-André Pelland, « Le recours au terrorisme par les sectes religieuses », in Dianne Casoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre le terrorisme*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 52.

⁴⁶⁹ François-Bernard Huygues, « Entre ravage et message », in *Cahiers de médiologie*, Paris, Gallimard, n° 13, « La scène terroriste », Paris, Gallimard, 1^{er} semestre 2002, p. 44, <http://www.mediologie.org/collection/13_terrorisme/huyghe.pdf>, page consultée le 01/05/2010. François-Bernard Huygues est également directeur de recherche à l'IR2I (Institut de Recherche en Intelligence Informationnelle).

« De son ampleur [l'ampleur du terrorisme] dépend le fameux 'impact psychologique' »⁴⁷⁰ qui a différents effets :

- « sentiment de peur répandu dans la population ou chez les dirigeants jusqu'à ce qu'ils cèdent »⁴⁷¹. Cette peur est amplifiée par le caractère imprévisible du terrorisme qui peut frapper n'importe où et à tout moment générant un sentiment angoissant d'insécurité permanente : « L'essence du terrorisme réside dans la menace qu'il véhicule »⁴⁷². En effet chaque attentat, véritable démonstration de force, en annonce un prochain ;
- « mobilisation et radicalisation des sympathisants éventuels »⁴⁷³ ;
- « découragement et divisions des alliés de l'adversaire »⁴⁷⁴ ;
- et enfin « propagation du désordre et de la panique dans le système adverse, provocation qui le poussera à la faute (telle une répression maladroite) et révélera sa vraie nature »⁴⁷⁵.

Ce dernier point est crucial. En effet, le terrorisme vise à contraindre l'ennemi à user de méthodes anti-terroristes de plus en plus répressives, en l'entraînant ainsi, dans la mesure du possible, vers l'illégalité, comme le souligne Jim Dowd, du Parti travailliste britannique :

L'une des menaces les plus insidieuses pour la démocratie venant de ceux qui soutiennent et pratiquent la terreur est qu'ils provoquent de la part de ceux qu'ils attaquent une réponse disproportionnée, qu'ils peuvent utiliser pour justifier rétrospectivement leurs actions. Bien entendu le terrorisme doit être combattu par tous les moyens nécessaires, mais nous devons toujours nous assurer de ne pas tomber dans ce piège sournois⁴⁷⁶.

⁴⁷⁰ François-Bernard Huyghes, « Oussama, L'Oumma, Les Médias », huyghe.fr, le site de François-Bernard Huyghes, <http://www.huyghe.fr/dyndoc_actu/468c8d0e5f9f7.pdf>, page consultée le 01/05/2010. Article publié dans *Les dossiers secrets d'al Qaeda*, livre collectif du CF2R, Paris, Eyrolles, 2004.

⁴⁷¹ *Ibid.*

⁴⁷² Pierre Mannoni, « Le terrorisme, un spectacle planifié », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence, op. cit.*, p. 70.

⁴⁷³ *Ibid.*

⁴⁷⁴ *Ibid.*

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ « One of the most insidious threats to democracy from those who sponsor and practise terror is that they provoke a disproportionate response from those they attack, which they can then use as a spurious retrospective justification for their actions. There can never be any doubt that terrorism will be resisted by all necessary means, but we must always ensure that we do not fall into that devious trap. » Jim Dowd, House of Commons Hansard Debate for 14 March 1996, *Prevention and Suppression of Terrorism*, Vol. 274, Col. 1166.

Dans cette citation, Jim Dowd, parle d'un « piège » dans lequel un gouvernement, mais aussi les citoyens, victimes ou spectateurs de la violence, ne doivent pas tomber pour éviter une guerre de représailles. Cependant, il est difficile, en particulier pour un gouvernement qui doit démontrer sa force, de résister à l'engrenage du terrorisme, dont la stratégie oscille entre provocation et dénonciation :

[...] comme l'a expliqué Gabriel Garcia Marquez, la première bombe qui fait des victimes anonymes suscite une indignation universelle contre les assassins et un soutien à ceux qui promettent de les punir avec la plus grande fermeté; à partir de la deuxième, ou peut-être, à partir de la troisième, on commence déjà à se plaindre de ceux qui devraient garantir la sécurité et qui n'y parviennent pas (on doute d'abord de leur zèle, puis de leur compétence, enfin de leur légitimité); à la sixième ou à la septième bombe, des voix plus nombreuses exigent qu'on tienne compte des revendications des terroristes et accusent le gouvernement d'une intransigeance aveugle⁴⁷⁷.

Le terrorisme met non seulement en évidence les carences du gouvernement en tant que garant de la sécurité, mais l'incite à prendre des mesures anti-terroristes souvent controversées pour mieux les dénoncer. On notera au passage le rôle que jouent les médias dans l'ampleur de l'impact psychologique du terrorisme. Michel Wieviorka, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)⁴⁷⁸ et François-Bernard Huyghe, précédemment cité, reviennent tous deux sur l'idée d'une relation symbiotique entre les terroristes et les médias. Si ce type de relation ne doit pas être considéré comme une généralité⁴⁷⁹, il est intéressant de souligner le rôle joué par les médias dans l'impact psychologique du terrorisme. François-Bernard Huyghe compare d'ailleurs ce rôle à « une chambre d'amplification »⁴⁸⁰ essentielle à la transmission du message terroriste.

Si le terrorisme vise à détruire l'ennemi moralement et psychologiquement, il représente également un moyen de faire passer un message destiné à la population, à un gouvernement, à un groupe ennemi, ou au monde entier. Patrice Gueniffey, historien

⁴⁷⁷ Fernando Savater, « La rentabilité de la terreur : le cas basque », in *Esprit, Terrorisme et contre-terrorisme : La guerre perpétuelle ?*, Paris, Transfaire, Août-Septembre 2006, p. 82. Dans cet article, l'auteur refuse l'analogie entre les conflits basque et nord-irlandais : en Irlande du Nord, il y a bien deux entités distinctes qui s'opposent. Cette distinction n'existe pas, selon lui, en tant que telle au Pays basque, où s'affrontent les nationalistes et les espagnolistes, les partisans de l'Espagne constitutionnelle, mais qui ne forment pas deux groupes aussi distincts (p. 86).

⁴⁷⁸ Michel Wieviorka, *La violence, voix et regards*, Paris, Balland, 2004, p. 111. Michel Wieworka est également directeur du Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques (CADIS).

⁴⁷⁹ Selon Michel Wieviorka, il faut néanmoins rester prudent concernant cette image d'une relation symbiotique qui ne correspond pas toujours à la réalité des types de relations entre terroristes et médias. *Ibid.*, p.112.

⁴⁸⁰ François-Bernard Huyghe, « Terrorisme, médias, violence : histoire de la communication », 21 juillet 2007, <http://www.huyghe.fr/actu_428.htm>, page consultée le 06/05/2010.

français et directeur d'études à l'EHESS, le décrit comme « une stratégie de communication » : « la violence y est toujours un message adressé à la cible visée, même si une partie du public, à commencer par les victimes, peuvent ne jamais en connaître la teneur »⁴⁸¹. Gérard Chaliand, géopolitologue et spécialiste des conflits armés, parle de terrorisme publicitaire⁴⁸², illustré par l'attentat contre le jumbo-jet (gros-porteur) de la Panam au dessus de Lockerbie en Ecosse le 21 décembre 1988, et par celui contre l'avion de la compagnie française UTA, en Afrique, le 19 septembre 1989, tous deux commandités par Mouammar Kadhafi⁴⁸³. Seulement, tout acte terroriste n'est-il pas « publicitaire » ? En effet, le terrorisme frappe de façon spectaculaire pour attirer l'attention de l'opinion publique sur son message⁴⁸⁴. Cette fonction expressive en fait un « spectacle planifié »⁴⁸⁵ : elle informe les ennemis déclarés et le monde entier de l'existence du groupe terroriste, de ses revendications, et de ses capacités⁴⁸⁶. Le terrorisme communique par la violence à travers les médias. En effet, le groupe armé clandestin qui a recours au terrorisme doit « se montrer » ou « frapper » pour pouvoir exister et transmettre son message.

Le terrorisme, forme extrême de la violence politique, est psychologique, en ce qu'il agit directement sur le psychisme de ses cibles mais surtout de la population qui en est victime ou bien spectatrice. Ainsi s'il a pour objectif de faire peur, il cherche aussi à « faire sens », comme l'écrit François-Bernard Huyghes, alors qu'il s'agit pour le groupe armé clandestin de se faire entendre. Qu'en est-il de la violence de l'IRA qui émergea à la fin des années 1960 en Irlande du Nord ?

⁴⁸¹ Patrice Gueniffey, « Généalogie du terrorisme contemporain », in *Le Débat*, Paris, Editions Gallimard, n° 126, septembre-octobre 2003, p. 159.

⁴⁸² Gérard Chaliand, *Stratégies de la Guérilla, anthologie historique de la Longue Marche à nos jours*, Paris, Gallimard, 1984, p. 39.

⁴⁸³ En 1969, Mouammar Kadhafi, surnommé le « Guide de la révolution », arrive au pouvoir par un coup d'état et proclame une république arabe et socialiste. La Libye, ancienne colonie italienne, est un pays d'Afrique du Nord et appartient au Maghreb. La Libye est indépendante depuis 1951 (voir note 863).

⁴⁸⁴ Selon François-Bernard Huyghes, le message terroriste représente un témoignage (il révèle les revendications d'un groupe), un outrage (il attente au prestige symbolique du destinataire) et un marchandage (il y a recherche d'un gain). « Le message terroriste », <http://www.huyghe.fr/formation_6.htm>, page consultée le 06/05/2010).

⁴⁸⁵ Pierre Mannoni, « Le terrorisme, un spectacle planifié », *op. cit.* p. 67.

⁴⁸⁶ En ayant pour cible des personnalités politiques, par exemple, donc des personnes surprotégées, le groupe armé clandestin démontre ainsi que personne n'est à l'abri de ses attaques. Voir à ce sujet l'ouvrage intitulé *Techniques du Terrorisme* (p. 107-108) de Jean-Luc Marret qui revient sur les assassinats de personnages politiques dans l'histoire, et analyse l'effet produit sur la population, ainsi que les conséquences sur le déroulement de l'histoire. Il note que l'impact dépend non seulement de la renommée du personnage, de la stabilité du pays au moment de l'assassinat, mais aussi de la capacité à remplacer le personnage.

I.3.2.2. Portée et signification « terroriste » de l'action de l'IRA

Comment qualifier la violence de l'IRA ? La stratégie du terrorisme repose sur le harcèlement continu de l'ennemi, en s'attaquant à ses représentants politiques et militaires, et en lui infligeant des pertes humaines et économiques. Il s'agit également de terroriser la population. La campagne de l'IRA initiée au début des années 1970 relevait de cette stratégie. Dans une déclaration publiée en septembre 1971, le groupe armé clandestin annonçait qu'il ne frapperait pas le gouvernement britannique sur son sol : « Nous n'avons aucunement l'intention d'initier une campagne de bombardements immédiate en Angleterre »⁴⁸⁷. Toutefois, il prévenait qu'il n'hésiterait pas à frapper « en représailles »⁴⁸⁸ si les forces britanniques mettaient en danger des « nationalistes sans défense »⁴⁸⁹. Dans la Province, la violence journalière avait augmenté après l'introduction de l'internement en août 1971⁴⁹⁰. Néanmoins, la situation en Irlande du Nord avait déjà changé bien avant cette année. Agnès Maillot parle de « changement d'atmosphère »⁴⁹¹ dès l'été 1970, alors que l'armée britannique opéra une fouille du quartier des Falls pour trouver des armes. En effet, la stratégie offensive de l'IRA était déjà amorcée : « Désormais, sa campagne avait deux cibles : l'une était militaire (les forces de l'ordre et l'armée) et l'autre économique »⁴⁹². À la question concernant la nature de ses cibles, la direction de l'IRA répondait : « des cibles militaires, politiques, judiciaires et économiques désignées »⁴⁹³. Un premier soldat britannique, Gunner Robert Curtis fut tué par l'IRA le 6 février 1971⁴⁹⁴. Toutefois, le nombre de civils augmentait de manière considérable dans la liste de ses victimes⁴⁹⁵. Ainsi, la nature de

⁴⁸⁷ « *There is no intention of starting an immediate bombing campaign in England.* » *IRA Statement*, 17 August 1971, *An Phoblacht*, *Mean Fomhair* (Septembre) 1971, p. 1.

⁴⁸⁸ « *retaliatory action* », *ibid.*

⁴⁸⁹ « *Defenceless Nationalists* », *ibid.*

⁴⁹⁰ Voir p. 56-58.

⁴⁹¹ Agnès Maillot, *IRA*, *op. cit.*, p. 80.

⁴⁹² *Ibid.*, p. 83.

⁴⁹³ « *Selected military, political, judicial, and economic targets.* » *Provisional IRA leadership Answers Questionnaire*, *op. cit.*, p. 2.

⁴⁹⁴ Durant l'année 1971, l'IRA fut responsable de la mort de 43 soldats britanniques (cinq furent néanmoins attribués à l'IRA officielle). Cependant, les affrontements avec l'armée britannique et les bombes faisaient déjà des victimes parmi les civils (88 morts durant l'année 1971). Malcom Sutton, *Bear in mind these dead...An Index of Deaths from the Conflict in Ireland 1969-1993*, Belfast, Beyond the Pale Publications, 1994, p. 82.

⁴⁹⁵ En 1971, sur les 174 décès issus des troubles, 88 étaient des civils (247 sur les 470 décès en 1972). *Ibid.* Paul Bew et Gordon Gillespie dénombrent 1 515 bombes posées durant l'année 1971. Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, *op. cit.* p. 43.

ses cibles mais également l'impact psychologique recherché⁴⁹⁶ faisaient-ils de la violence de l'IRA une violence de type terroriste. Par exemple, après la visite de Élisabeth II, Reine du Royaume-Uni et des Royaumes du Commonwealth, en Irlande du Nord les 9 et 10 août 1977, le groupe indiquait qu'il avait opté pour le lancement « d'opérations spectaculaires qui [devaient] avoir pratiquement le même impact perturbateur et un effet psychologique bien plus important »⁴⁹⁷ qu'un assaut total des forces britanniques présentes dans la Province.

Le groupe armé clandestin cherchait également à inciter le gouvernement britannique à user de méthodes anti-terroristes controversées, ce qu'il fit en introduisant l'internement en août 1971. Il s'agissait donc, pour l'IRA, dès le début des années 1970, de « faire peur » mais aussi de « faire sens » car le groupe armé clandestin cherchait à faire passer, « par la force », son message adressé au gouvernement britannique : « L'IRA ne pourra jamais pousser les britanniques dans la mer, et ça n'est pas leur objectif. Mais elle peut et vise à forcer les britanniques, comme en 1921, à venir à la table des négociations. Et elle y arrive ! »⁴⁹⁸ La violence avait alors pour objectif de contraindre le gouvernement britannique à trouver une solution au conflit, solution qui impliquait, selon le mouvement républicain dans son intégralité, le retrait des britanniques de la Province.

Dès 1972, l'organisation se disait engagée dans « [...] un type de guerre connu sous le nom de guerre de guérilla urbaine »⁴⁹⁹. En effet l'IRA ne se définissait pas comme un groupe de nature terroriste, mais plutôt comme une « armée de guérilla »⁵⁰⁰. Pourtant

⁴⁹⁶ Rappelons l'évènement du « Bloody Friday », le 21 juillet 1972, lorsque l'IRA fit exploser 22 bombes dans un laps de temps très court (voir p. 93). Paul Bew et Gordon Gillespie dénombrent 1 853 bombes posées durant l'année 1972. Paul Bew, Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, op. cit. p. 43 et 57).

⁴⁹⁷ « [...] *some spectacular operations which would achieve almost the same disruptive impact and much greater psychological effect.* » *Interview with Provisional IRA Council*, Irish Republican Information Service, 4 August 1978, p. 5. Dans ce même entretien l'IRA donne des explications sur l'échec de cette opération en 1977 : en effet sur les trois bombes posées à l'université de Coleraine, où Elizabeth II, Reine d'Angleterre, devait se rendre, l'une avait été découverte une semaine avant la visite, une autre avait explosé prématurément, et la dernière avait explosé trop tard.

⁴⁹⁸ « *The IRA will never push the British into the sea, nor is that their aim. It can and aims to force the British, as in 1921, to come to the conference table. And they are succeeding !* » « The IRA Justified », *An Phoblacht*, Meitheamh (June), 1972, p. 6.

⁴⁹⁹ « [...] *a type of war known as urban guerrilla warfare.* » *Ibid.*

⁵⁰⁰ « *guerrilla army* », *ibid.* Notons que pour un groupe armé, l'appellation « groupe de guérilla » est plus valorisante que celle de « groupe terroriste » même si, globalement, le contenu de la définition reste le même : un groupe qui utilise la force contre le pouvoir en place. Seulement, si le terme de « terroriste » a une connotation négative, car il implique la notion de violence et de terreur utilisée pour atteindre un but,

ses méthodes relevaient de la stratégie du terrorisme. L'étude de la stratégie de cette forme extrême de violence politique expose sa dimension instrumentale et en fait une violence calculée, dirigée vers un but. Cependant, au-delà de sa fonction d'outil, la violence en a une autre, tout aussi importante : liée à des facteurs socio-affectifs, la violence peut ainsi se révéler indispensable à la survie d'un groupe, et notamment à celle d'un groupe armé clandestin tel que l'IRA.

II. L'IRA : la violence d'un groupe au sein d'une communauté

La violence terroriste, comme toute forme de violence politique, est généralement le fait d'un groupe, ou bien est exercée en son nom. L'analyse des fonctions de la violence au sein d'un groupe terroriste, et donc du « sens » de la violence du point de vue de ses auteurs, nécessite tout d'abord d'étudier la notion de groupe et de comprendre sa dynamique. L'étude de la nature du groupe armé clandestin qui nous intéresse ici, l'IRA, mais aussi de la communauté au sein de laquelle il évoluait, et dont il déclarait assurer la protection, éclaire la fonction qu'a remplie la violence républicaine au sein du groupe et de ses membres.

II.1 Le groupe

Le groupe est défini comme un « ensemble distinct de choses ou d'êtres de même nature, réunis dans un même endroit »⁵⁰¹. Ce terme d'origine italienne⁵⁰² désignait des individus peints ou sculptés et relevait du domaine des beaux-arts. Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle que le terme a pris le sens que l'on connaît aujourd'hui⁵⁰³. Selon Jean Maisonneuve, professeur de psychologie à l'université de Paris Ouest Nanterre, il « enveloppe des ensembles sociaux de taille et de structure très variées, depuis les collectivités nationales jusqu'aux bandes les plus éphémères. Le seul trait commun à tous ces ensembles consiste à la fois dans la pluralité des individus et dans leur

celui de « guérillero » évoque plutôt l'image d'un combattant utilisant la lutte armée et prêt à se sacrifier pour défendre « la cause ».

⁵⁰¹ *Le Petit Larousse*, 2003.

⁵⁰² « *Gruppo* ».

⁵⁰³ Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, PUF, 1973, p. 7.

solidarité implicite, d'ailleurs plus ou moins forte »⁵⁰⁴. Didier Anzieu, psychanalyste, et Jacques-Yves Martin, neuro-psychiatre et psychosociologue, tous deux également professeurs de psychologie à Paris Ouest Nanterre, distinguent cinq catégories de groupes : la foule, la bande, le groupement, le groupe secondaire ou organisation, et enfin le groupe primaire ou restreint sur lequel nous nous attarderons ici afin de saisir la nature de l'IRA en tant que groupe.

II.1.1. Sociogroupe et psychogroupe

Quels sont les caractéristiques qui permettent de distinguer les différents types de groupe ? En se référant aux définitions proposées par Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, il est possible de différencier ces catégories selon la motivation des membres, c'est-à-dire selon ce qui les a poussés, consciemment ou inconsciemment, à rejoindre ou à former un groupe. La foule désigne un rassemblement de personnes « au même endroit, sans avoir cherché explicitement à se réunir »⁵⁰⁵ et « chacun vise à satisfaire en même temps une même motivation individuelle »⁵⁰⁶. Dans ce cas, il n'y a pas véritablement de volonté de se former en groupe. Au sein d'une bande, au contraire, qui « consiste à rechercher dans les 'congénères' les mêmes modes de penser et de sentir que l'on a soi-même », il y a bien cette volonté, mais comme le soulignent Anzieu et Martin, sans que ses membres en soient nécessairement conscients⁵⁰⁷. Dans le groupement, les personnes se rassemblent autour d'un objectif commun. Ses membres se sont rassemblés de manière volontaire et sont conscients que leur appartenance au groupement repose sur un intérêt commun. Toutefois « la prise en charge de cet intérêt ne s'effectue pas activement chez la plupart ; ils s'en remettent à leurs représentants, à leurs dirigeants, voire aux évènements »⁵⁰⁸. Pour exemple, l'association, définie comme la « mise en commun d'activités sans but lucratif »⁵⁰⁹, entre dans cette catégorie de groupe. Enfin, le groupe secondaire, ou organisation « est un système social qui fonctionne selon des institutions (juridiques, économiques, politiques, etc.), à l'intérieur

⁵⁰⁴ Jean Maisonneuve, *La dynamique des groupes*, Paris, PUF, Collection « Que-Sais-Je ? » n° 1306, [1968], 1973, p. 5

⁵⁰⁵ Didier Anzieu, Jacques-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, *op. cit.*, p. 16-17.

⁵⁰⁶ *Ibid.*

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 22.

⁵⁰⁹ Pierre de Visscher, *La Dynamique des groupes d'hier à aujourd'hui*, Paris, PUF, 2001, p. 29. Pierre De Visscher est également directeur des *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*.

d'un segment particulier de la réalité sociale (marché, administration, sport, recherche scientifique, etc.) »⁵¹⁰. Dans cette dernière catégorie de groupe, les membres sont réunis dans un but précis au sein d'un cadre. À la différence de la bande et éventuellement du groupement, le groupe secondaire ne fait pas intervenir de facteurs affectifs. Or ce sont précisément ces facteurs qui permettent un autre type de distinction, notamment entre le groupe secondaire et le groupe primaire ou restreint, qui nous intéressent tout particulièrement dans cette étude.

Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin précisent ainsi qu'alors que les relations entre les membres du groupe secondaire sont perçues comme « froides, impersonnelles, rationnelles, contractuelles, [et] formelles »⁵¹¹, au sein du groupe primaire les liens sont décrits comme « intimes, chaleureux, chargés d'émotion, entre tous les membres »⁵¹². Cette distinction entre le groupe primaire et secondaire est également formulée par Helen H. Jennings, collaboratrice de Jacob Levy Morano, fondateur de la sociométrie⁵¹³. Elle distingue en effet le « sociogroupe », qui s'unit pour travailler ensemble, du « psychogroupe », qui se rassemble selon des critères privés, par exemple autour d'un loisir en commun⁵¹⁴. Jean Maisonneuve propose une proche différenciation en des termes différents. Il différencie le groupe de « laboratoire », qui se réunit pour effectuer une tâche ou mener à bien un projet, et le groupe « naturel » dont l'existence est indépendante du projet scientifique⁵¹⁵. Qu'entend t-on par groupe « naturel »? Il s'agit, en général, de collectivités historiques, unies par une culture et une langue communes, et généralement rassemblées géographiquement. Il s'agit donc, la plupart du temps, d'un ensemble de personnes « réunies dans un même endroit », comme l'indique la définition donnée dans l'introduction de ce point. Pourtant, le lien qui unit un groupe « naturel » ne se crée pas selon une unité de lieu, et pas plus selon une unité de temps. Selon Pierre de Visscher, le « collectif » se forme « par l'adhésion à des valeurs ou

⁵¹⁰ Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, op. cit., p. 27.

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 26.

⁵¹² *Ibid.*

⁵¹³ « Étude des relations interindividuelles des membres d'un même groupe, recourant à des méthodes permettant de mesurer leurs rapports à l'aide d'indices numériques. » *Le Petit Larousse*, 2003.

⁵¹⁴ Helen H Jennings, « Sociometric Differentiation of the Psychogroup and the Sociogroup », *Sociometry*, Washington, American Sociological Association, 1974, 10, p. 71-79.

⁵¹⁵ Jean Maisonneuve, *La dynamique des groupes*, op. cit., p. 20. Selon lui, le groupe de « laboratoire » ne doit pas être pour autant considéré comme un groupe « artificiel » car, comme le note également Pierre De Visscher, professeur de psychologie sociale à l'université de Liège, tout groupe est psychosocial. En effet, lors de l'étude d'un groupe de « laboratoire », qui a pour but l'accomplissement d'une tâche, on s'aperçoit que les facteurs affectifs sont généralement présents.

intérêts identiques ou similaires ou aux mêmes normes »⁵¹⁶, « par la participation conjointe au même système d'activités »⁵¹⁷, et « par l'existence ou l'établissement des modes communicationnels qui permettent aux personnes concernées d'exercer une influence réciproque »⁵¹⁸. On note alors la convergence avec le groupe « naturel » défini par Jean Maisonneuve, et le groupe « psychosocial » défini par Helen H. Jennings, puisqu'ils correspondent à la définition du groupe primaire. De surcroît, Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin recensent six caractéristiques qui permettent de distinguer ce groupe des autres catégories : nombre restreint de membres afin de favoriser les échanges « interindividuels »⁵¹⁹ ; poursuite, en commun, d'intérêts communs ; relations affectives entre les membres, et éventuelle constitution de « sous-groupes d'affinités »⁵²⁰ ; interdépendance des membres, solidarité, et « union morale des membres du groupe en dehors des réunions et des actions en commun »⁵²¹ ; « différenciation des rôles entre les membres »⁵²² ; « constitution de normes, de croyances de signaux et de rites propres au groupe (langage et code du groupe) »⁵²³. Ces caractéristiques se retrouvent totalement ou partiellement chez tout groupe primaire.

II.1.2. L'IRA : sociogroupe ou psychogroupe ?

Au sein de la communauté nationaliste, et plus précisément au sein de la communauté républicaine, l'IRA apparaît tout d'abord comme un sous-groupe qui fonctionne indépendamment en tant que sociogroupe, selon la terminologie de Helen H. Jennings. En effet l'IRA se décrit comme une armée, et à ce titre est un groupe qui s'est uni pour effectuer une tâche : défendre les quartiers nationalistes et lutter contre la présence britannique. En effet l'organisation était structurée : elle recrutait des membres, les entraînait, et gérait toute la partie logistique concernant son armement et ses missions. Cependant, ses membres faisaient partie intégrante de la communauté nationaliste et républicaine et étaient donc unis par les mêmes liens : la religion, la

⁵¹⁶ Pierre De Visscher, *La Dynamique des groupes d'hier à aujourd'hui*, op. cit., p. 24. Il prend l'exemple du port du voile chez les musulmans, ou la fréquentation de la messe à 11 heures le dimanche chez les chrétiens.

⁵¹⁷ Activités « commémoratives », « de travail » ou de « loisir ».

⁵¹⁸ « Réunions et colloques ».

⁵¹⁹ Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, op. cit., p. 23.

⁵²⁰ *Ibid.*

⁵²¹ *Ibid.*, p. 24.

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ *Ibid.*

spatialité, l'activité politique commune (même projet) et la croyance en une origine commune. L'IRA était donc également un psychogroupe, qui formait un sous-groupe primaire à lui seul au sein de la communauté, et qui se caractérisait, en grande partie, par son activité : le recours à la violence.

II.2 Le concept de communauté

Il est indispensable pour la suite de notre étude de comprendre ce que désigne le terme de « communauté », afin de définir les liens qui unissaient l'IRA à ce que le groupe présentait comme sa communauté.

II.2.1 La communauté : tentative de définition

Une première définition est celle d'un « groupe de personnes vivant ensemble et poursuivant des buts communs »⁵²⁴. Poussant plus avant l'analyse, l'ouvrage de Ferdinand Tönnies, philosophe et sociologue allemand de la fin du XIXe siècle, *Communauté et société*⁵²⁵, demeure la référence lorsqu'il s'agit de définir le concept de communauté « s'enracinant dans les tendances affectives, où les comportements sont solidaires et les relations dominées par la coutume »⁵²⁶. Le concept de « communauté » correspond donc aux caractéristiques attribuées par Anzieu et Martin à tout groupe primaire. Tönnies oppose la « communauté »⁵²⁷, qu'il décrit comme « un organisme vivant » et comme « la vie vraie et durable »⁵²⁸, à la « société »⁵²⁹ perçue comme « un agrégat mécanique et artificiel »⁵³⁰ dans laquelle les individus sont juxtaposés et « indépendants les uns des autres »⁵³¹. La communauté se distingue donc de la société par son caractère « naturel ». Cependant, si l'on admet que la communauté soit un groupe « naturel » et « primaire », quel élément permet alors de la différencier des autres groupes qui entrent dans cette catégorie ? Pour répondre à cette question, il est

⁵²⁴ *Le Petit Larousse*, 2003.

⁵²⁵ Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, 1887, Paris, PUF, 1977. Afin de mieux comprendre la distinction de Tönnies entre les deux concepts, il faut préciser qu'il distingue deux types de volonté humaine (étudiés par J. Leif dans la préface de l'ouvrage de Tönnies) : la volonté organique, qui est naturelle et fondée sur les besoins biologiques de l'homme, tels que « le plaisir, l'habitude et la mémoire » ; et la volonté réfléchie, artificielle et rationnelle, qui est liée à la réflexion.

⁵²⁶ *Ibid.*, p. 156.

⁵²⁷ « *Gemeinschaft* ».

⁵²⁸ Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, *op. cit.*, p. 5.

⁵²⁹ « *Gesellschaft* ».

⁵³⁰ Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, *op. cit.*, p. 5.

⁵³¹ *Ibid.*, p. 4.

nécessaire d'étudier la façon dont un tel groupe se forme. Selon Tönnies, trois types de liens permettent ce rapprochement entre individus⁵³² : la « communauté de sang » qui désigne la « parenté », la « communauté de lieu » qui désigne le « voisinage », et enfin « la communauté d'esprit » qui concerne les liens « d'amitié » fondés sur « l'identité des conditions de travail et des façons de penser »⁵³³. Généralement ces types de liens, de « sang », « spatial » et « spirituel » qui favorisent le rapprochement, se superposent pour former une communauté. Max Weber, économiste et sociologue allemand de la fin du XIXe siècle⁵³⁴, quant à lui, n'envisage pas le concept de communauté comme une entité sociale mais comme un processus. Selon lui le processus de « communalisation »⁵³⁵ se forme en trois temps qui sont résumés par Fabrice Patez, du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Inter-Ethniques et les Minorités (Cérim) à l'université de Rennes II⁵³⁶ :

On peut donc, en simplifiant, dire qu'il existe trois temps dans la communalisation : d'une part, le fait (objectif) d'avoir en commun (*Gemeinsamkeit*) quelque chose, d'autre part, le sentiment subjectif de ce trait commun (*Gemeinsamkeitsgefühl*), et enfin, la communalisation (*Vergemeinschaftung*) comme relation sociale objective fondée sur ce sentiment de communauté⁵³⁷.

Max Weber distingue les « groupes ethniques » des « communalisations ethniques » qui sont fondées sur « une activité communautaire réelle »⁵³⁸. Néanmoins parmi les facteurs de l'identité ethnique cités par Weber, certains de ces « traits communs » sont aussi présents au sein d'une communauté. La langue et la religion, tout en étant des facteurs déterminants, ne sont pas suffisants pour créer un sentiment de communauté. Mais « l'activité politique commune »⁵³⁹ favorise le rapprochement et est fondamentalement liée à la croyance en une origine commune. Par conséquent, la définition des groupes ethniques donnée par Weber peut s'appliquer à celle d'une communauté qui est, elle aussi, en partie, une communauté « abstraite » et « imaginée »⁵⁴⁰. Ce dernier aspect est primordial pour comprendre ce qu'est une communauté : un groupement d'individus

⁵³² *Ibid.*, p. 15.

⁵³³ *Ibid.*, p. 16.

⁵³⁴ Max Weber, *Economie et Société*, Paris, Press Pocket, (2 tomes), 1995 (1^{ère} édition en français chez Plon en 1971).

⁵³⁵ Max Weber oppose le concept de « communalisation » (*Vergemeinschaftung*) à celui de « sociation » (*Vergesellschaftung*) qu'il envisage en tant que relations sociales.

⁵³⁶ Fabrice Patez, « Les relations communautaires ethniques selon Max Weber », in *Les Cahiers du Cérim* (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Inter-Ethniques et les Minorités), Rennes Université de Rennes 2, mars 1997, n° 2, p. 53-61.

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 56.

⁵³⁸ *Ibid.*

⁵³⁹ Fabrice Patez, « Les relations communautaires ethniques selon Max Weber », *op. cit.*, p. 58.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 56.

interdépendants qui partagent des activités communes réelles, mais qui surtout se sentent unis sur le plan spirituel selon des traits communs, réels ou imaginés.

De par la polysémie du terme, un grand nombre d'entités ou de groupes différents les uns des autres peuvent être considérés comme formant une « communauté », qu'elle soit par exemple religieuse, linguistique ou historique comme l'ont noté Hugh Frazer et Mari Fitzduff du *Community Relations Council* à Belfast⁵⁴¹ :

Les définitions touchant à ce qui constitue une communauté sont pleines de difficulté. Les communautés sont souvent définies comme des groupes qui ont de fréquentes interactions sociales, qui regorgent de liens communs, et qui souvent vivent à l'intérieur d'une même zone géographique. Cependant les définitions continuent d'évoluer, reflétant la complexité des idées tournant autour de la notion de ce qui constitue une communauté⁵⁴².

En effet le terme est aujourd'hui largement utilisé, aussi bien pour parler d'un ensemble de personnes de même couleur de peau, qui partagent les mêmes pratiques religieuses, ou bien simplement les mêmes passe-temps⁵⁴³. Il nous faut revenir sur le facteur « spatial ». On parle beaucoup de communautés « virtuelles » qui rassemblent des personnes autour d'un loisir ou d'un intérêt commun sur internet. Dans ce cas le facteur géographique n'existe plus. Nous sommes loin des théories de Tönnies et de Weber, et pourtant, l'aspect virtuel est important pour comprendre le sens d'une communauté en général. En effet, cela implique que même si un individu vit hors du territoire dans lequel se trouve le groupe, il peut se considérer, ou être considéré, comme membre. Ainsi toute communauté doit être avant tout considérée comme une communauté d'esprit, basée sur le sentiment d'appartenance au groupe.

⁵⁴¹ *Northern Ireland Community Relations Council* : Fondation de charité créée en janvier 1990 à Belfast afin de promouvoir les relations entre catholiques et protestants.

⁵⁴² « *Definitions as to what constitutes a community are fraught with difficulty. Communities are often defined as those groups within which frequent social interaction occurs, common ties abound, and who often live within a common geographical area. But definitions keep changing, reflecting the complexity of ideas surrounding the notion of what constitutes a community.* » Hugh Frazer and Mari Fitzduff, *Improving Community Relations, A Paper prepared for the Standing Advisory Commission on Human Rights*, Belfast, Community Relations Council, Pamphlet No. 3, 1994, part 3 « Defining the Problem », Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/community/frazer.htm>>, page consultée le 20/03/2010

⁵⁴³ Concernant la polysémie du concept de communauté, voir l'article de Francis Guerin, de l'Institut National des Sciences Appliquées de Rouen, « Le concept de communauté : une illustration exemplaire de la production des concepts en sciences sociales ? », 13ème Conférence de l'AIMS-Normandie (Association Internationale de Management Stratégique), Vallée de Seine 2, 3 et 4 juin 2004.

II.2.2 L'IRA et la communauté catholique nord-irlandaise

L'étude de la période des troubles en Irlande du Nord nous amène généralement à distinguer deux communautés qui rassemblent, d'une part, les personnes qui vivent dans les quartiers nationalistes et d'autre part, ceux qui vivent dans les quartiers loyalistes. Mais la définition des communautés en Irlande du Nord est beaucoup plus complexe, comme ont été amenés à le rappeler Hugh Frazer et Mari Fitzduff : « Alors que les différences entre les groupements en Irlande du Nord insistent généralement sur les deux principaux groupements loyalistes et nationalistes, en fait la plupart d'entre nous font partie d'un grand nombre de communautés »⁵⁴⁴. La distinction loyaliste/nationaliste doit être utilisée avec précaution, car on peut parfois être amené à devoir différencier les républicains, ici englobés dans la catégorie des « nationalistes ». Toutefois cette distinction permet de présenter les deux principaux groupes en opposition au sein des quartiers ouvriers de Derry et de Belfast.

La communauté qui nous intéresse ici est celle à laquelle l'IRA s'identifiait et celle qu'elle déclarait vouloir défendre. Au début des troubles, le groupe armé regrettait de n'avoir pu défendre efficacement « [...] [son] peuple à Belfast et dans les autres parties des Six Comtés »⁵⁴⁵ et « [...] [son] peuple du nord »⁵⁴⁶. Le groupe déclarait vouloir protéger « les nationalistes sans défense »⁵⁴⁷, « le peuple irlandais »⁵⁴⁸ ou bien tout simplement « les gens »⁵⁴⁹. Selon Max Weber, la religion, le lieu, et l'activité politique⁵⁵⁰ sont les facteurs principaux de la formation d'une communauté ethnique et ces facteurs rappellent précisément la théorie de Tönnies étudiée dans le point précédent concernant le lien « spatial » et « spirituel » qui unit les membres d'une

⁵⁴⁴ « *While differences in groupings within Northern Ireland normally emphasise the two main groupings of Loyalists and Nationalists, most of us in fact function as part of many communities.* » Hugh Frazer and Mari Fitzduff, *Improving Community Relations*, op. cit., <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/community/frazer.htm>>, page consultée le 20/03/2010.

⁵⁴⁵ « [...] *our people in Belfast and other parts of the Six Counties* », « Publicity Bureau Clarifies the Position of the IRA », *An Phoblacht*, Feabhra, (février) 1970, p. 3.

⁵⁴⁶ « [...] *our northern people* », « Belfast Press Centre Sets Records Straight », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1970, p. 2.

⁵⁴⁷ « *defenceless Nationalists* », *IRA Statement*, 24 August 1971, *An Phoblacht*, Meán Fómhair (septembre), 1971, p. 1

⁵⁴⁸ « *Irish people* », « IRA Answers Belfast CCDC », *An Phoblacht*, Nollaig (décembre), 1970, p. 8.

⁵⁴⁹ Par exemple dans l'article « Belfast Press Centre Sets Records Straight », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1970, p. 2.

⁵⁵⁰ Le facteur linguistique compte parmi les facteurs de cohésion. Toutefois, si le gaélique (irlandais) est revalorisé dans les quartiers catholiques des villes du nord, l'anglais demeure la langue officielle. Ce facteur n'est donc pas primordial en ce qui concerne la distinction entre communautés en Irlande du Nord.

même communauté. Ces facteurs peuvent être appliqués à notre cas : en effet l'IRA et la communauté dont elle déclarait être le défenseur⁵⁵¹ vivaient principalement dans des quartiers catholiques des villes de Belfast et de Derry, et partageaient la même religion, la religion catholique, mais s'associaient également à un même projet politique : réunifier l'Irlande⁵⁵². En effet, la plupart des catholiques en Irlande du Nord étaient nationalistes, comme le soulignait en 1997 Youssef Courbage, démographe et chercheur à l'Institut National D'études Démographiques (INED) :

Segmentée entre protestants et catholiques, la population nord-irlandaise traduit cette différence lors du vote : les partis unionistes représentent les intérêts de la majorité protestante, et les partis nationalistes ceux de la minorité catholique⁵⁵³.

À ces facteurs s'ajoutait l'existence de liens affectifs au sein des membres et surtout ce que Weber décrit comme « une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration »⁵⁵⁴. Selon Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, ce facteur est l'élément primordial qui caractérise la communauté parmi les autres groupes primaires comme nous l'avons vu dans le point sur la notion de « groupe ». La croyance en une origine commune, en particulier fondée sur la transmission de l'histoire de la colonisation, est donc un élément essentiel pour saisir pleinement la nature de la communauté catholique nationaliste nord-irlandaise à laquelle l'IRA s'identifiait. Cet élément correspond d'ailleurs au lien de « sang » décrit par Tönnies. Toutefois il est important de souligner que si la religion, le lieu et le projet politique représentent les liens qui unissaient l'IRA à ce qu'elle considérait comme « sa communauté », comme l'attestent les citations précédentes du groupe lui-même, cela ne signifie pas que l'IRA était acceptée en tant que défenseur de cette même communauté. En effet, comme le souligne Malachi O'Doherty, écrivain et journaliste irlandais, si les républicains ont grandi au sein de la communauté « qui a conforté la voie qu'ils ont suivie »⁵⁵⁵, rappelons tout de même que l'IRA avait été accusée d'avoir attisé la violence, notamment durant les années 1970 et 1971, et d'avoir supplanté la lutte pour

⁵⁵¹ Voir p. 77-81.

⁵⁵² Toutefois, tous les catholiques nord-irlandais ne soutenaient pas ce projet.

⁵⁵³ Youssef Courbage, « Démographie et élections en Irlande du Nord », *Population*, Paris, Institut National d'Études Démographiques (INED), 1997, Vol. 52, n° 5, p. 1219, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1997_num_52_5_6490>, page consultée le 15/11/2011.

⁵⁵⁴ Max Weber, *Economie et Société*, op.cit., tome 2, p.130.

⁵⁵⁵ « [...] which affirmed the course they chose. » Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns, Republican Strategy and the Provisional IRA*, op. cit., p. 128.

les droits civiques. Le groupe armé clandestin avait d'ailleurs tenté de se justifier en mettant en avant son rôle de défenseur⁵⁵⁶. Malachi O'Doherty consacre justement un chapitre de son ouvrage, *The Trouble with Guns*, aux relations entre l'IRA et ce qu'il décrit comme « sa communauté d'accueil »⁵⁵⁷ et évoque l'intimidation exercée par le groupe au sein de cette communauté⁵⁵⁸.

Cette étude de l'IRA en tant que groupe, et plus précisément en tant que psychogroupe, et des liens qui l'unissaient à la communauté que le groupe décrivait comme « son peuple » nous permettent de comprendre l'importance du facteur collectif et affectif dans la fonction de la violence de l'IRA.

III. La violence terroriste comme marqueur identitaire

La violence de type terroriste⁵⁵⁹ désigne les actes violents visant à la fois à terroriser une population ou un ennemi déclaré, mais également à transmettre son message aux différents destinataires (gouvernement, groupe opposé, etc.). Ce type de violence revêt plusieurs fonctions. Toutefois, si l'on se focalise sur le groupe violent lui-même et sur ses acteurs, on s'aperçoit que la violence peut également jouer un rôle fondamental dans la construction et la survie du groupe, et donc du « nous ». Ainsi la violence possède-t-elle un « sens » pour ses acteurs qui légitiment le recours à la force en s'appuyant sur des arguments idéologiques⁵⁶⁰. Cependant certains groupes donnent à leur violence un caractère traditionnel. Dans le discours de l'IRA du début des années 1970, la violence républicaine apparaissait comme la seule alternative. Du point de vue du sociogroupe, uni pour effectuer une tâche, l'IRA légitimait sa violence en tant

⁵⁵⁶ Voir p. 77-81.

⁵⁵⁷ Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns, Republican Strategy and the Provisional IRA*, *op. cit.*, p. 128.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, Chapter 7 : « The Fish in the Waters », p. 125-155.

⁵⁵⁹ Voir p. 121-125.

⁵⁶⁰ Michel Wieviorka propose d'étudier la violence terroriste du point de vue de ses acteurs selon son « instrumentalité » et son « sens ». Selon lui, les approches utilitaristes demeurent stériles sans la prise en considération de l'acteur de la violence au sein du groupe, « ses émotions, ses désirs, son identité personnelle, ou collective, ses pulsions, bref, tout ce qui échappe à la rationalité pure ». Michel Wieviorka, *La violence, voix et regards*, *op. cit.* p. 220.

qu'outil de la lutte pour la cause dont l'objectif était d'obtenir un retrait britannique de la Province et une Irlande réunifiée. Du point de vue du psychogroupe, uni par des liens affectifs, la violence était présentée en tant que partie intégrante de la tradition républicaine, perpétuée de génération en génération. Dans les deux cas, seules les armes semblaient pouvoir libérer l'Irlande de son occupant britannique.

Si les hommes se rassemblent en groupes, c'est que la collectivité leur est bénéfique. Il y a dans le concept de « groupe », la notion de « force ». On se rassemble pour faire ou obtenir une chose impossible à faire ou obtenir individuellement. Cependant, faire partie d'un groupe c'est aussi une façon d'exister et de se réaliser en tant qu'individu. On retrouve les mêmes mécanismes chez les groupes violents, la violence étant l'un des modes d'affirmation à la fois du « je » et du « nous ». Qu'il soit primaire ou secondaire, secte ou parti politique par exemple, le groupe est un processus, il a un développement et une histoire : il naît, il change, et il meurt. On doit à Kurt Lewin⁵⁶¹ l'expression « dynamique des groupes ». Ce psychologue a beaucoup travaillé sur les groupes de travail et leur capacité d'action⁵⁶². Chez Lewin le groupe est défini comme un ensemble de personnes interdépendantes qu'il faut étudier dans son environnement. Dans le cadre de notre étude, la capacité d'action violente de l'homme lorsqu'il agit en groupe est illustrée par les conflits, les guerres et les génocides contemporains. L'étude des acteurs de la violence a mis en lumière cet effet de groupe qui a parfois poussé des personnes sans antécédents violents à accomplir des actes inimaginables.

Ainsi, tout comme pour l'horreur des actes de barbarie commis sous la gouverne de Hitler, les crimes, les attentats violents et les meurtres perpétrés par des membres de groupes sectaires ou terroristes sont généralement le fait de « gens ordinaires », participant à une dynamique groupale dans laquelle l'idéal constitue une force irrésistible⁵⁶³.

⁵⁶¹ Psychologue allemand (1890-1947) émigré aux États-Unis dans les années 1930.

⁵⁶² Selon Kurt Lewin, la capacité d'action d'un groupe dépend en grande partie de la hiérarchie (*leadership*) qui le dirige. Il distingue trois types de hiérarchie : autoritaire, laxiste et démocratique. En termes de productivité, le premier type donne des résultats excellents mais développe un mal-être et une certaine agressivité au sein du groupe ; le second type, le « laisser-faire », provoque une chute de la productivité ; enfin, le troisième type paraît être le plus adapté, favorisant une productivité acceptable tout en assurant la cohésion au sein du groupe. K. Lewin et R. Lippitt, « An Experimental Approach to the Study of Autocracy and Democracy. A Preliminary note », 1938, *Sociometry*, p. 292-300.

⁵⁶³ Dianne Carsoni et Louis Brunet, « Philosophie groupale et action terroriste », in Dianne Carsoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre le terrorisme*, op. cit., p. 77.

Il faut noter que dans tout groupe violent, nous retrouvons une minorité de membres davantage mus par le désir de violence que par la recherche d'un idéal.

Il arrive qu'à ces « gens ordinaires » s'ajoutent un nombre variable d'individus qui auraient été violents ou délinquants même en dehors d'un contexte groupal. Ceux-ci ne constituent toutefois jamais la majorité de ceux qui, comme les groupes terroristes actuels, se laissent emporter à choisir l'idéal plutôt que la morale⁵⁶⁴.

Les membres d'un groupe, sans aucun antécédent de violence, peuvent alors se comporter violemment dans un contexte donné. Il ne s'agit pas ici de déculpabiliser les acteurs de la violence collective, mais bien d'en comprendre les mécanismes.

Quels sont les facteurs qui peuvent encourager le recours à la violence collective ? Marie-André Pelland a travaillé sur le recours au terrorisme par les sectes religieuses⁵⁶⁵. Les facteurs décrits comme facilitant le recours à la violence dans ce contexte peuvent être transposés en grande partie à la violence de nombreux groupes non religieux. Elle cite quatre facteurs principaux : le premier concerne la « relation leader-adepte ». Chaque groupe a un chef, plus ou moins respecté, et plus ou moins influent. De nombreux ouvrages sur la violence parlent de personnalités « autoritaires » ou de dirigeants « révolutionnaires »⁵⁶⁶, mais ces réflexions concernent davantage le façonnement de la personnalité que celui du groupe. Second facteur, « les réactions groupales aux conflits intragroupes ». Il s'agit ici des conflits internes des groupes, et de la façon dont ils sont gérés. Les facteurs qui nous intéressent particulièrement dans le cadre de notre étude sont « l'identité et la cohésion groupale », et « l'influence de la philosophie groupale »⁵⁶⁷, concernant le passage à la violence collective. En effet, la violence peut non seulement devenir le principal facteur de cohésion du groupe qui s'inspire d'une philosophie, ou plutôt d'une idéologie, qui légitime le recours à la violence, mais elle peut également représenter une de ses caractéristiques jusqu'à incarner son identité.

⁵⁶⁴ *Ibid.*

⁵⁶⁵ Marie-André Pelland, « Le recours au terrorisme par les sectes religieuses », *op. cit.* p. 51-73. Le terme de « secte » dénote ici tout « groupement religieux clos sur lui-même et créé en opposition à des idées et à des pratiques religieuses dominantes », *Le petit Larousse*, 2003.

⁵⁶⁶ Voir à ce sujet l'ouvrage de Earl Conteh Morgan, *Collective Political Violence, An Introduction to the theories and cases of violent conflicts*, London, Routledge, 2004, chapter 7: « Revolutionary Leaders and Political Violence, Theoretical Approaches ».

⁵⁶⁷ Marie-André Pelland, « Le recours au terrorisme par les sectes religieuses », *Comprendre l'acte terroriste, op. cit.*, p. 57-68.

III.1 La violence : facteur de cohésion et marqueur identitaire du groupe

La cohésion est indispensable à la survie du groupe. Selon Jean Maisonneuve, elle dépend de facteurs extrinsèques (pression sociale, contraintes légales et opinion publique), et de facteurs intrinsèques. Parmi les facteurs intrinsèques, il différencie les éléments « socio-affectifs » qu'il définit comme « l'ensemble de ces facteurs qui déterminent le processus d'identification des membres à leur groupe et l'intensité (variable) du sentiment du 'nous' »⁵⁶⁸, des éléments « opératoires et fonctionnels » qui « [...] touchent à l'organisation propre du groupe en lui permettant (au moins partiellement) de satisfaire ses besoins et de poursuivre ses buts »⁵⁶⁹. Les facteurs socio-affectifs peuvent reposer sur « l'attrait d'un but commun », mais aussi l'attrait « de l'action collective » ou de « l'appartenance au groupe »⁵⁷⁰. C'est ce qu'on appelle la « valence » d'un groupe, son attractivité. Les membres s'affirment alors à travers l'appartenance au groupe violent, dans lequel la violence elle-même « en vient à jouer le rôle d'un révélateur identitaire »⁵⁷¹. Le membre s'affirme par son adhésion au groupe, et le groupe lui-même s'affirme par la violence. Par conséquent, l'identité et la violence se trouvent intrinsèquement liés. La mémoire collective des succès comme des épreuves douloureuses d'un groupe concoure alors à la consolidation de sa cohésion pour former ce que Philippe Braud nomme des « communautés émotionnelles »⁵⁷².

La violence collective exerce la fonction de révélateur identitaire à la fois du groupe et de l'individu⁵⁷³. Les acteurs donnent une raison d'être à leur violence en recourant à des justifications idéologiques et culturelles. Cependant ils se donnent aussi, à travers cette même violence, une raison d'être en tant que sujet. La violence possède alors un sens pour ses acteurs si elle leur permet de se réaliser en tant qu'être politique et social. Ce phénomène est particulièrement évident chez les membres de sectes usant de la violence, qui se « sacrifient » entièrement à leur idéologie. Dianne Carsoni et

⁵⁶⁸ Jean Maisonneuve, *La dynamique des groupes*, op. cit., p. 25.

⁵⁶⁹ *Ibid.*

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 26.

⁵⁷¹ Philippe Braud, « Violences politiques, les raisons d'une déraison », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, op. cit., p. 59.

⁵⁷² *Ibid.*

⁵⁷³ Notons que cette quête d'affirmation et de réalisation du « je » et du « nous » ne s'opère qu'en opposition aux « autres », qui sont perçus en tant qu'ennemis entravant la poursuite des objectifs du groupe.

Louis Brunet parlent de « processus d'idéalisation » : « un processus psychique groupal, évolutif, par lequel les membres en viennent à concentrer l'essentiel de leurs investissements libidinaux et narcissiques sur un leader, une doctrine ou encore un mouvement social ou politique »⁵⁷⁴. Ce processus existe, à des degrés différents, dans tout groupe violent. Selon Wieviorka, la possibilité d'auto-réalisation par la violence qu'offre l'appartenance à un groupe donne un sens profond au recours à la force⁵⁷⁵ : « Il est possible que la violence soit libératrice pour le sujet, dans certaines expériences, et durant un certain temps, qu'elle soit alors la condition de l'émergence, de l'épanouissement, de l'émancipation ou de la sauvegarde du sujet »⁵⁷⁶. Il insiste cependant sur la nécessité de rester prudent quant à l'analyse de la violence en tant qu'élément fondateur du sujet car l'intégration à un groupe terroriste peut reposer sur une recherche autre que l'auto-réalisation, et si elle est susceptible de le devenir, la capacité d'auto-réalisation offerte par la violence a tout de même des limites. En effet, être membre d'un groupe violent implique parfois pour un individu de

[...] commettre des actes dont il ne maîtrise que très partiellement le sens, s'enfermer dans un mode de vie peu favorable au sujet car dominé par les contraintes de la clandestinité et l'action illégale, [ou encore] se soumettre à une hiérarchie⁵⁷⁷.

Ces contraintes risquent même à long terme de détruire la subjectivation des acteurs.

La violence en tant que facteur de cohésion du groupe mais surtout en tant que marqueur identitaire est donc limitée dans le temps pour l'individu. Elle l'est également pour le groupe, d'où un besoin constant de trouver une nouvelle légitimation qui repose sur des arguments idéologiques, mais surtout qui puise indéfiniment dans les ressources offertes par les mythes et les traditions.

⁵⁷⁴ Dianne Carsoni et Louis Brunet, « Philosophie groupale et action terroriste », *op. cit.*, p. 86.

⁵⁷⁵ Michel Wieviorka distingue cinq type de sujets : le sujet flottant qui « ne trouve pas les lieux de son sens qui lui permettraient de se transformer en acteur »; l'hypersujet « qui surcharge ses conduites de significations nouvelles »; le non-sujet « qui se présente comme un acteur entièrement déterminé, dans ses conduites, par des orientations qui lui sont plus ou moins imposées par un pouvoir auquel il se soumet »; l'anti-sujet chez qui la violence est non constructive et « semble être un attribut propre à la personne impliquée, ou plutôt, elle ne semble relever que d'un rapport de soi à soi » et qui refuse de considérer la victime en tant que sujet; enfin, le sujet en survie, qui « doit maintenir sa simple capacité d'exister. », Michel Wieviorka, *La violence, voix et regards*, *op. cit.*, p. 292-293.

⁵⁷⁶ *Ibid.*, p. 308.

⁵⁷⁷ *Ibid.*

III.2 Idéologie, mythe et « culture de la violence »

L'idéologie peut se définir comme « l'ensemble plus ou moins systématisé de croyances, d'idées, de doctrines influant sur le comportement individuel ou collectif »⁵⁷⁸. Ces croyances, idées ou doctrines, qui s'inscrivent dans différents domaines (politique, religieux, économique et social) peuvent venir légitimer le terrorisme : « L'idéologie, alors, constitue la justification des actes accomplis ou à venir, même si elle semble en priorité destinée à convaincre les siens, ceux au nom de qui parle l'acteur, et à inquiéter ou affaiblir l'ennemi »⁵⁷⁹. Les acteurs du terrorisme agissent, ou plutôt déclarent agir, au nom de leur groupe ou parfois de leur communauté. Ils doivent pouvoir se référer à une doctrine ou une idéologie, donnant ainsi du sens à leur violence, pour leur communauté, pour le groupe lui-même, mais aussi pour l'ennemi. Ted Gurr note que plus la source de mécontentement est obscure, plus les personnes seront réceptives à de nouvelles idéologies⁵⁸⁰ car « l'existence d'un profond mécontentement seul n'est pas suffisant pour justifier la violence »⁵⁸¹. L'idéologie vient donc combler ce manque, ce vide, en lui proposant un sens. Il est intéressant de revenir ici sur l'article de Marie-André Pelland cité précédemment au sujet de la violence au sein des sectes. En effet, parmi les facteurs facilitant le recours à la violence collective, elle cite « l'influence de la philosophie groupale » qu'elle définit comme « l'ensemble des idées qui constituent la façon pour un individu de concevoir et de comprendre le monde et les problèmes qui s'y posent »⁵⁸². Elle distingue quatre types de philosophie groupale, dont celle de la « séparation »⁵⁸³ qui coïncide parfaitement avec l'idéologie du groupe violent. Sur cette idéologie, il construit un « nous » en opposition au « eux ». Cette construction du « nous » implique également dans certains contextes la croyance en un héritage traditionnel du recours à la force : en effet certains

⁵⁷⁸ *Le Petit Larousse*, 2003. Il est à noter que le terme « idéologie », employé pour la première fois par le philosophe français Antoine-Louis Destutt de Tracy (1754-1836) dans *Mémoire sur la faculté de penser* en 1798, prendra sous Napoléon un sens péjoratif. Il désignera, en particulier chez Marx, « l'inversion de la réalité », « une illusion » renforçant le pouvoir en place, et privilégiant les classes dominantes. Voir Karl Marx et Friedrich Engels, *L'idéologie Allemande*, Paris, Editions sociales, Collection Bibliothèque du Marxisme, 1976.

⁵⁷⁹ Michel Wieviorka, *La violence, voix et regards*, *op. cit.*, p. 229.

⁵⁸⁰ Ted Gurr, *Why Men Rebel*, *op. cit.*, p. 197-198.

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 199.

⁵⁸² Marie André Pelland, « Le recours au terrorisme par les sectes religieuses », *op. cit.*, p. 78.

⁵⁸³ *Ibid.* Les autres types de philosophie groupale sont celles de « l'indulgence », de la « pureté » et de la « survie ».

groupes violents se considèrent comme les descendants d'une lignée de combattants mythiques.

Le mythe peut-être défini comme un « récit populaire ou littéraire mettant en scène des êtres surhumains et des actions remarquables (s'y expriment, sous le couvert de la légende, les principes et les valeurs de telle ou telle société, et plus généralement, y transparait la structure de l'esprit humain) »⁵⁸⁴. De la mythologie classique au mythe moderne, le concept implique l'« imaginaire » : « Le mythe propose une conciliation imaginaire d'éléments, qui, dans la réalité historique et sociale, ne peuvent s'intégrer »⁵⁸⁵. Dans son ouvrage, « Réflexions sur la violence »⁵⁸⁶, Georges Sorel, philosophe français, étudie le mythe de la « grève générale » qu'il décrit comme « une organisation d'images capables d'évoquer instinctivement tous les sentiments qui correspondent aux diverses manifestations de la guerre engagée par le socialisme contre la société moderne »⁵⁸⁷. La définition en termes d'« organisation d'images » rappelle celle d'Émile Durkheim⁵⁸⁸ qui décrit le mythe comme une « représentation collective » dans laquelle un ensemble d'individus se retrouvent, et qui maintient leur cohésion. Sorel indique que le caractère imaginaire du mythe n'est pas le plus important. Le pouvoir du mythe repose davantage sur sa capacité à « agir sur le présent »⁵⁸⁹. Par conséquent, il est fréquent que le mythe serve à légitimer la violence d'un groupe, qui par exemple, déclare s'inspirer de l'histoire de ses ancêtres, ou de son peuple, pour justifier ses actions.

Par conséquent, la violence terroriste peut parfois être présentée comme un fait culturel au sein d'une communauté ou d'une société. En effet, certains groupes revendiquent une « tradition » ou une « culture » de la violence pour donner du sens à leurs actions. La culture, le mythe et l'idéologie sont alors liés. La culture, « ensemble de convictions partagées, de manières de voir et de faire qui orientent plus ou moins consciemment le comportement d'un individu, d'un groupe »⁵⁹⁰, inclut les traditions,

⁵⁸⁴ *Le petit Larousse*, 2003.

⁵⁸⁵ Michel Wieviorka, *La violence, voix et regards*, op. cit., p. 227.

⁵⁸⁶ Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, Paris, France Loisirs (Marcel Rivière et Cie, [1908] [1972] 1990.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 141.

⁵⁸⁸ Emile Durkheim, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, CNRS Éditions, [1912] 2008.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, p.140.

⁵⁹⁰ *Le petit Larousse*, 2003.

qui relèvent de la « transmission de doctrines, de légendes, de coutumes sur une longue période »⁵⁹¹ ou de « l'ensemble de ces doctrines, légendes et coutumes »⁵⁹². Le mythe et la légende demeurent très proches dans leurs définitions. Si l'on considère que la violence fait partie d'une culture en tant que « tradition », elle relève par conséquent d'un comportement appris et transmis de génération en génération. Gurr parle de « justifications normatives » de la violence qu'il définit comme « [...] les comportements et les croyances des hommes concernant la désirabilité intrinsèque d'agir ou de menacer d'agir de cette façon »⁵⁹³. Si la violence est considérée comme un comportement ou une façon d'agir en concordance avec les normes d'une société ou d'une communauté, on comprend alors comment des groupes peuvent la revendiquer en tant qu' « héritage historique »⁵⁹⁴. Un groupe déclarera alors s'inspirer du combat, incluant la violence, de ses ancêtres : « Le patriote d'aujourd'hui ne fait finalement que réactualiser le combat ancestral. Il prolonge, les armes à la main, l'histoire de son peuple »⁵⁹⁵. Cependant, comme le souligne Michel Wieviorka, cet héritage relève plus souvent d'une « recreation » de la part des acteurs du terrorisme :

En fait, malgré une allure effectivement traditionnelle, voir fondamentaliste, ces identités sont pour l'essentiel des constructions historiques récentes, qui n'ont rien de naturel, et qui récupèrent et « bricolent » des matériaux identitaires anciens : elles sont produites bien plus que reproduites, inventions plus que traditions⁵⁹⁶.

Weber notait d'ailleurs la part abstraite et imaginée du lien qui unit une communauté. Ainsi, les succès réels des ancêtres ou leurs combats idéalisés servent-ils de justification à un usage de la force dans le présent, *a fortiori* lorsque la situation présente ne le permet pas ou plus. L'exemple des succès idéalisés d'autres groupes en lutte dans le monde participe aussi à ce processus de légitimation.

Le brassage d'éléments historiques et traditionnels fournit un fond culturel plus ou moins important pour donner du sens à la violence. Ce fond culturel, construit à la fois sur des faits réels, idéalisés ou bien imaginaires, est essentiel dans notre contexte. En effet, ce que l'on nomme « culture de la violence » ou « tradition du recours à la force »

⁵⁹¹ *Ibid.*

⁵⁹² *Ibid.*

⁵⁹³ « [...] *the attitudes and beliefs men hold about the intrinsic desirability of taking or threatening such actions.* » Ted Gurr, *Why Men Rebel*, *op. cit.*, p. 157.

⁵⁹⁴ Earl Conteh Morgan, *An Introduction to the Theories and Cases of Violent Conflicts*, *op. cit.*, p. 256.

⁵⁹⁵ Clothilde Marchetti, « Le discours de la violence », in Xavier Crettiez et Jérôme Ferret, *Le silence des armes : l'Europe à l'épreuve des séparatismes violents*, Paris, la documentation Française, 1999, p. 86.

⁵⁹⁶ Michel Wieviorka, *La violence, voix et regards*, *op. cit.*, p. 56.

relève de ce brassage entre idéologie et mythe sur lequel reposait le discours de légitimation du mouvement républicain, et plus particulièrement de l'IRA.

III.3 Discours républicain et légitimation de la violence

Au début des années 1970, l'IRA provisoire devint le principal groupe armé républicain engagé contre la présence britannique en Irlande du Nord. Le groupe armé clandestin devait justifier son usage de la violence. Dans son discours, il paraît difficile de distinguer les éléments de justification relevant strictement de l'idéologie ou du mythe. En effet, ces éléments proviennent généralement des deux à la fois. C'est d'ailleurs sur cette association qu'est fondé le sens de la violence pour ses acteurs. Dans le discours républicain du début des années 1970, la légitimation du recours à l'usage des armes reposait en effet sur des arguments idéologiques qui présentent la violence comme la seule alternative efficace, et moralement justifiable, pour mener le combat contre la présence britannique dans la Province. Cependant il était également question de la tradition républicaine de la lutte armée.

III.3.1 La violence républicaine : entre mythe et processus identitaire

Le discours républicain s'appuyait sur les succès de la stratégie de guérilla dans le monde. En effet, comme le souligne Gérard Chaliand, de nombreux exemples participent à la persistance du « mythe du caractère invincible des guérillas »⁵⁹⁷. Il ne s'agit pas de victoires militaires, mais plutôt de victoires politiques : indépendance d'un état ou d'une province, droit à l'autodétermination, place dans un gouvernement, négociations ou fin des discriminations, etc. Les républicains s'inspiraient des exemples de luttes victorieuses menées par la force. La Révolution française⁵⁹⁸, tout comme les succès des guerres de décolonisation figuraient parmi les modèles :

La guerre de résistance qui a conduit les Britanniques hors de Chypre et d'Israël, les Français hors de l'Indochine et de l'Algérie, tout comme la lutte du peuple vietnamien contre les colonialistes Français et les Américains – c'est ce type de guerre qui aujourd'hui frappe la Grande-Bretagne juste à sa porte. Sa soi-disant suprématie militaire mondiale ne lui permet pas d'accéder à la

⁵⁹⁷ Gérard Chaliand, *Voyage dans 40 ans de guérillas*, op. cit., p. 29.

⁵⁹⁸ Voir note 5.

victoire, et sa fierté politique mondiale ne lui permet pas de procéder à un désengagement immédiat⁵⁹⁹.

Le mouvement républicain comparait également sa lutte à celle de la résistance française durant la Seconde Guerre mondiale, et s'appuyait sur cette analogie pour affirmer l'invincibilité de sa stratégie :

La guerre dans les Six Comtés est un nouveau type de guerre, qui ressemble à la résistance française pendant la dernière guerre, au sein de laquelle les armes, les tanks et la supériorité numérique des Britanniques sont incapables de vaincre le mouvement de résistance irlandais. Les Britanniques savent, d'après le rôle qu'ils ont joué dans la résistance, qu'ils ne peuvent pas gagner⁶⁰⁰.

La comparaison entre les activistes de l'IRA et les Résistants de la Seconde Guerre mondiale paraît inappropriée, mais rappelons que l'IRA se considérait pendant tout le conflit comme une armée en guerre contre le gouvernement britannique. Par conséquent, en s'appuyant sur les victoires de la lutte armée dans le monde, le discours républicain s'efforçait de démontrer l'efficacité du recours à la force, et de convaincre tous ceux qui s'y opposaient qu'il n'existait pas d'autres alternatives en Irlande du Nord : en effet, sans dévaloriser l'impact des luttes pacifistes, les républicains expliquaient qu'un tel modèle de lutte n'était pas réalisable dans la Province.

Le discours républicain rappelait également les succès de la stratégie armée dans l'histoire du mouvement⁶⁰¹. Ce thème est récurrent et la partition de l'Irlande est l'exemple le plus fréquemment cité. Eddie McGrady, du SDLP, revenait sur la partition de l'Irlande et soulignait que le nouveau statut fut en effet obtenu par la force :

Je ne reviendrais pas sur les causes des problèmes de l'Irlande du Nord et la division qui fut imposée par la force dans les années 1920 lors de la partition de l'Irlande, créant ainsi le concept que la force profitait au succès. [...] Je ne veux pas être écarté à ce moment important des débats,

⁵⁹⁹ « *The war of resistance that drove the British out of Cyprus and Israel, the French out of Indo-China and Algeria, like the Vietnamese people's struggle against the French and American colonialists— such a war is plaguing Britain now, right on her doorstep. Her worldwide so-called military primacy cannot produce a victory for her, and her worldwide political pride cannot permit immediate withdrawal.* » *The War of the Flea*, Irish Republican Information Service, 16 December 1976, p. 5.

⁶⁰⁰ « *The war in the Six Counties is a new type of war, resembling the French resistance movement of the last war, in which the guns, tanks and superior numbers of the British are unable to defeat the Irish resistance movement. The British could learn from their own part in the French resistance that they cannot win.* » « The IRA Justified », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1972, p. 7.

⁶⁰¹ Dans son manuel daté de 1965, *A Handbook for Volunteers of the Irish Republican Army*, Seán Cronin, stratège de la campagne de la frontière, s'appuyait également sur les victoires armées précédentes afin de justifier la viabilité de son plan : « Aucune nation n'a une plus grande tradition de la guerre de guérilla que l'Irlande. Notre histoire regorge d'exemples de ses succès ». « *No nation has a greater tradition of guerrilla warfare than Ireland. Our history is full of examples of its successful use.* » *A Handbook for Volunteers of the Irish Republican Army, issued by General Headquarters*, Chapter 1 « Our Tradition », 1956, p. 1.

mais l'histoire telle qu'elle est écrite dans les livres montre clairement que la force et la menace de la force ont été des facteurs déterminants pour les accords du début des années 1920⁶⁰².

En effet, dans la mémoire du mouvement républicain, si la partition était loin d'être une victoire, le recours à la force s'était néanmoins montré productif :

La guerre anglo-irlandaise de 1919-1921 montrait clairement que si une petite nation utilisait l'épée efficacement et le combinait à une ligne politique (ce que fait l'IRA actuellement), bien que cette stratégie ne permette pas forcément de vaincre l'ennemi, elle ne serait pas facilement anéantie, et ce quelle que soit la supériorité de ses adversaires. En 1921 et 1922 l'élite des politiciens britanniques s'est assise pour négocier avec les hommes qu'ils avaient traités de meurtriers seulement quelques semaines auparavant. Tel est le pouvoir des tactiques révolutionnaires quand elles sont appliquées à bon escient⁶⁰³.

L'IRA soulignait que la force semblait avoir obligé les britanniques à négocier dans les années 1920 pour trouver une solution, et avait permis à l'Irlande, ou du moins une grande partie de l'Irlande, de se « libérer de son occupant ». L'efficacité prouvée du recours à la force dans l'histoire du mouvement républicain, et particulièrement concernant cette période, revenait fréquemment dans son discours. En effet, pourquoi la force n'achèverait-elle pas le désengagement total des britanniques ?

La lutte armée s'était non seulement avérée « efficace » dans le passé, mais faisait également partie intégrante de la « tradition républicaine ». En se proclamant les héritiers des différents groupes qui avaient lutté contre la présence britannique dans l'histoire de l'Irlande⁶⁰⁴, l'IRA justifiait son propre combat, tout en légitimant le recours aux armes pour mener à bien son projet politique. En effet, l'indépendance de l'Irlande serait nécessairement gagnée par la force, et la survie même du républicanisme semblait reposer sur les armes. Le caractère traditionnel de la lutte armée des républicains contre l'impérialisme britannique comptait parmi les arguments de légitimation de la cause.

⁶⁰² « *I shall not go into the historical causes of Northern Ireland's problems and the division that was imposed by force in the 1920s when Ireland was partitioned, creating the concept that force has its own success. [...] I do not wish to be drawn aside at this sensitive moment in the talks, but history as it is written in books shows clearly that the force and the threat of force were major factors in the settlements of the early 1920s.* » Eddie McGrady, House of Commons Hansard Debate for 18 June 1992, *Northern Ireland 1974 Act*, Vol. 209, Col. 1073.

⁶⁰³ « *The Anglo-Irish war of 1919-21 showed clearly that if a small nation used the sword efficiently and combined it with political initiative (both of which the I.R.A. are doing today) although it might not defeat the enemy, it itself could not be easily defeated either, no matter the superiority of its adversaries. In 1921 and 1922 the elite of British Politics sat down to negotiate with the men they had called murderers but a few weeks before. Such is the power of revolutionary tactics when properly applied.* » « The IRA Justified », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1972, p. 6.

⁶⁰⁴ Voir l'introduction générale, p. 17-19.

Au début des années 1970, l'IRA légitimait sa lutte armée en se référant au mythe, bâti sur les rébellions victorieuses et les défaites de l'histoire du mouvement, avec ses martyrs et ses héros. L'arme y jouait un rôle essentiel puisque c'est par elle que le peuple irlandais devait regagner sa liberté :

L'histoire a prouvé que la politique du Traité a été un échec complet. Ceux qui prônent cette politique aujourd'hui doivent être des parfaits idiots. Ainsi en ce dimanche de Pâques, tandis que nous nous réunissons autour des tombes de nos martyrs, nous devons de nouveau répudier toutes les institutions qui pourraient limiter la souveraineté totale de l'Irlande et avec Pearse proclamer : « Je ne connais pas d'autres façons d'obtenir la liberté, et une fois acquise, d'autres façons de la conserver, excepté par des hommes en arme »⁶⁰⁵.

De Padraig Pearse, martyr de l'Insurrection de 1916, à Fergal O'Hanlon, volontaire de l'IRA tué en 1957 lors d'une attaque pendant la campagne de la frontière, et auteur de la dernière phrase de la citation, l'image est la même : celle du peuple irlandais en arme qui se soulève, celle du volontaire armé luttant pour la cause. Dans le même article de *An Phoblacht* dont est extraite la citation précédente, une phrase souligne l'importance de l'arme dans le mythe républicain : « Un Irlandais sans armes est comme un prêtre sans religion, ou une femme sans chasteté »⁶⁰⁶. La comparaison peut faire sourire, et pourtant elle avait pour but de convaincre le lecteur de l'importance capitale de l'arme dans la lutte des républicains. En effet, dans le mythe républicain, le volontaire et l'arme paraissent indissociables. Dans l'article de Paddy Mac intitulé « Les Républicains irlandais ont besoin de leurs hommes armés », précédemment cité⁶⁰⁷, le rôle central des armes y était palpable :

Depuis la formation de l'IRB en 1958, les objectifs républicains ont toujours eu une organisation d'hommes armés pour les poursuivre. Il est vrai que les rangs de la Force Armée républicaine furent minces à certains moments ; mais nombreux ou pas, les hommes armés ont toujours été là pour servir de base à chaque nouvelle initiative contre l'exploiteur impérialiste britannique. Lorsque les espoirs de victoire étaient hauts, c'était grâce aux efforts des républicains armés. Lorsque les espoirs étaient au plus bas, ce sont ces mêmes hommes armés qui entretenaient la flamme du séparatisme, pour l'enflammer de nouveau un autre jour. Tant qu'il y a des hommes organisés avec des armes à leur disposition, qui sont dévoués à la cause révolutionnaire du républicanisme irlandais, notre histoire nous montre que notre cause peut sortir des ténèbres avec une rapidité foudroyante⁶⁰⁸.

⁶⁰⁵ « *History has proved that the stepping stone policy of the Treaty has been a complete failure. Those who would advocate that policy today must be utter fools. So on this Easter Sunday, as we gather around the graves of our martyred dead we should again repudiate all institutions which would limit the complete Sovereignty of Ireland and with Pearse proclaim: 'I know of no way by which freedom can be obtained, and when obtained maintained except by armed men.'* » « What the 1916 Rising meant », *An Phoblacht*, Marta (mars) 1970, p. 3.

⁶⁰⁶ « *An Irishmen without arms is like a priest without religion, or a woman without charity.* » *Ibid.*

⁶⁰⁷ Voir p. 71-72.

⁶⁰⁸ « *Ever since the founding of the I.R.B. in 1858, Republican objects have always had continuous organization of armed men to sustain them. It is true enough that the ranks of the Republican armed force*

Plus que l'outil qui permet au combattant de se battre et de se défendre, l'arme devient alors le symbole du combat, et finit même par représenter le groupe de façon métonymique⁶⁰⁹. « À l'origine, moyen de la lutte, la violence finit par devenir un enjeu de cette lutte; à une fonction de défense de l'identité, elle substitue une fonction d'incarnation de cette identité »⁶¹⁰. En effet, l'arme, qui symbolise la violence, n'était pas seulement un outil, mais bien un marqueur de l'identité du mouvement républicain.

Ainsi l'IRA, en tant que groupe au sein d'une communauté, partageait-elle une même croyance en une origine commune, en se définissant comme membre du peuple irlandais sur un sol irlandais. Seulement, à cette origine, à cette identité irlandaise, s'ajoutait, au sein de l'IRA et de tout groupe républicain armé, la croyance en un héritage commun : la tradition de la lutte armée contre l'occupant britannique transmise de génération en génération. La violence devient parfois un facteur de survie du groupe, comme le note Xavier Crettiez, professeur de sciences politiques à l'université de Versailles Saint-Quentin: « La violence nationaliste sert une logique d'organisation, de pérennisation des structures de lutte mises en place par le groupe clandestin »⁶¹¹. Il rejoint ici l'analyse de Wieviorka concernant le processus de « recharge de sens » de la violence⁶¹². En effet, en puisant dans son héritage, le mouvement républicain pouvait redonner du sens à sa violence lorsque celle-ci ne semblait plus justifiable pour ses acteurs. Le caractère traditionnel et ancestral de l'usage de la force chez les républicains, et le sentiment, subjectif, d'appartenance à une lignée de combattants pour

were at time thin; but few or many, the armed men were always there to serve as a solid foundation for every new attempt against the British imperialist exploiter. When hopes of victory were high, it was the efforts of armed Republicans who made them so. When hopes reached a low ebb, it was the same armed men who kept the flame of separatism alive, to blaze anew on yet another day. While there are organized men with arms at their disposal, who are dedicated to the revolutionary cause of Irish Republicanism, our history shows us that our cause can rise from the lower depths with tremendous rapidity. » Paddy Mac, « Irish Republicanism Needs its Armed Men », *An Phoblacht/The Republic*, n° 8, 1966.

⁶⁰⁹ Le recours aux armes fait d'ailleurs partie du folklore républicain, et de nombreuses chansons viennent rappeler leurs victoires ou leurs glorieuses défaites. Parmi les plus connues, on trouve, « Easter 1916 », « The Belfast Brigade », « Patriot Game », ou « Foggy Dew ». Dans la chanson traditionnelle républicaine « With my little Armalite », le volontaire de l'IRA raconte ses épopées et rappelle à chaque refrain l'importance de son arme, tel un fidèle compagnon. Le narrateur de cette chanson raconte ses aventures tandis qu'il se trouve à chaque couplet dans un bastion républicain différent. Il est à chaque fois désavantagé face aux armes de ses « ennemis » (la police et l'armée britannique) mais s'en sort toujours grâce à « sa petite armalite » (répété à chaque fin de couplet) qui finit par devenir le véritable héros de la chanson.

⁶¹⁰ Xavier Crettiez, « Violence et théorie du nationalisme », in Xavier Crettiez et Jérôme Ferret, *Le silence des armes : l'Europe à l'épreuve des séparatismes violents*, op. cit., 1999, p. 28.

⁶¹¹ *Ibid.*, p.16.

⁶¹² Michel Wieviorka, *La violence : voix et regards*, op. cit., p. 219.

l'Irlande, apportait une dimension particulière à la violence au sein du mouvement. Élément fondateur du mythe républicain et marqueur identitaire du groupe, la violence était chargée symboliquement et possédait un statut quasi-sacré au sein de la lutte pour la cause.

III.3.2 Le recours à la force : un devoir moral ?

Si dans le discours républicain, l'usage de la violence, et plus particulièrement de la violence des armes, en tant qu'outil de la lutte, était présenté comme le dernier recours, et comme l'unique moyen « efficace » de lutter contre l'occupant britannique, l'IRA n'en affichait pas moins une certaine conscience de l'immoralité de sa stratégie :

En évaluant l'impact de la lutte armée, on ne doit pas essayer de la présenter sous des couleurs séduisantes ou de la glorifier. Ce n'est pas autre chose qu'une terrible mais nécessaire forme de résistance... une tragédie révoltante. Si une autre méthode présentait le potentiel nécessaire pour en finir avec l'ingérence britannique en Irlande, elle serait adoptée les bras grands ouverts et sans hésitation. Mais personne n'a exposé un scénario dans lequel une lutte non armée permettrait l'indépendance de l'Irlande et la paix⁶¹³.

La force des armes était ainsi présentée comme l'ultime moyen employé à contrecœur, tout comme cela avait été le cas, selon le groupe armé clandestin, pour les combattants de l'IRA du début du XXe siècle :

C'est avec le cœur gros qu'ils décidèrent d'utiliser la force physique. Mais si leurs cœurs étaient lourds, leurs consciences étaient claires. Ils savaient que leur cause était juste. Bien sûr ils furent discrédités et calomniés en leur temps. Mais la liberté partielle dont jouissent aujourd'hui les 26 comtés a été gagnée chèrement. C'est le résultat de l'idéalisme et du sacrifice d'hommes et de femmes altruistes⁶¹⁴.

Ainsi les républicains cherchaient-ils à se justifier en faisant de la lutte armée un devoir moral pour quiconque souhaitait libérer son pays d'un occupant et rendre la liberté à son

⁶¹³ « *In assessing the impact of armed struggle no attempt shall be made to glamorize or glorify it. There can be no pretence that it is anything other than 'a terrible but necessary form of resistance... a sickening tragedy'. If another method of struggle contained any potential for terminating British interference in Ireland it would be embraced wholeheartedly and without hesitation. But, 'no one has outlined a scenario by which unarmed struggle would achieve Irish independence and peace.* » Susini, *Armed Struggle, A Strategic Imperative*, 1991, p. 44 (publié sous le pseudonyme de Susini, cet ouvrage a été attribué à Anthony McIntyre, ancien membre de l'IRA).

⁶¹⁴ « *It was with heavy hearts that they took to using physical force. But if their hearts were heavy their consciences were clear. They knew that their cause was just. But of course they were slandered and calumniated in their own time. But the partial freedom enjoyed by the 26 counties today was won dearly. It was paid for by the idealism and sacrifice of selfless men and women.* » Aindreas O Ceallachain, *IRA Campaign – A Continuation of Civil Rights Movements*, op.cit., p. 1.

peuple, remplaçant ici l'héritage historique, élément fondateur du regroupement identitaire, au centre de leur entreprise :

Nous déclarons que l'Irlande appartient au peuple irlandais et que la présence même des troupes britanniques est immorale et que ces générations d'hommes et de femmes irlandais ont non seulement le droit d'avoir recours aux armes pour les expulser, mais ont le devoir de le faire⁶¹⁵.

Unique alternative pour une cause déclarée « juste », la violence semblait alors gagner en moralité.

Dans sa recherche de légitimation, le discours républicain allait jusqu'à s'appuyer sur des références bibliques. Dans un article publié dans *An Phoblacht* en juin 1970, Deasún Breatnach⁶¹⁶ revenait sur l'enseignement du culte chrétien, dont les préceptes, tout en faisant l'apologie de la paix, n'ordonnaient pas aux hommes, selon lui, de subir la violence des autres passivement :

Il existe, en réalité, une théologie de la violence dans l'enseignement de l'église. L'obligation est de chercher perpétuellement à faire la paix et de choisir la non-violence, comme il est dicté par le commandement de la charité (le plus grand des commandements qui est d'aimer son voisin). Mais on peut se défendre, on peut tuer pour se défendre; on peut prendre part à une guerre ou à une révolution juste⁶¹⁷.

Cette approche s'opposait à la célèbre parabole dans laquelle Jésus se prononçait contre la résistance et la riposte face « au méchant. », et rejetait la loi du Talion : « œil pour œil et dent pour dent »⁶¹⁸. Afin d'illustrer la « moralité » de la violence en certaines occasions, les républicains s'appuyaient sur le verset de l'Évangile selon Saint Jean

⁶¹⁵ « *The basic question is who owns Ireland. We say the Irish people own it and that the very presence of British troops is immoral and that these generations of Irish men and women not only have a right to use arms to expel them, but a duty to do so.* » « IRA Asks Bishops 'Who Owns Ireland' », *An Phoblacht*, Deireadh Fomhair (octobre), 1971, p. 2.

⁶¹⁶ Voir note 250.

⁶¹⁷ « *In fact there is a clear theology of violence in the teaching of the Church. The obligation is to seek for peace at all times and to take the line of non-violence, as dictated by the precept of charity (the greatest of the Commandments being to love one's neighbour). But one may defend oneself; one may kill in self-defence; one may take part in a just war or revolution.* » Deasún Breatnach, « A Theology of Violence », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1970, p. 6.

⁶¹⁸ « Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil et dent pour dent. Et moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Au contraire, si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. A qui veut te mener devant le juge pour prendre ta tunique, laisse aussi ton manteau. Si quelqu'un te force à faire mille pas, fais-en deux mille avec lui. A qui te demande, donne; à qui veut t'emprunter, ne tourne pas le dos » (Matthieu 5 :38-42). L'expression « œil pour œil et dent pour dent » se réfère à la loi du Talion, une loi dont on trouve les premières traces en 1730 avant J.C. au royaume de Babylone. Cette loi avait pour objectif de contrecarrer l'escalade de la violence, en évitant que les gens ne fassent justice eux-mêmes.

(18 :10-11) et l'Évangile selon Saint Matthieu (21 :12-13)⁶¹⁹ relatant l'acte de violence de Simon Pierre et l'expulsion des vendeurs du temple par le Christ :

La plupart du temps, le Christ a tendu son autre joue et a demandé que l'on en fasse autant, mais tout en ayant toujours le courage moral de dénoncer les injustices publiquement, même au péril de sa vie. Nous nous souvenons de l'incident dans l'Évangile vers la fin de la vie du Christ quand Saint Pierre fut blâmé pour avoir tranché l'oreille du serviteur du Grand Prêtre. Mais nous nous rappelons également clairement l'autre incident, lorsqu'un Christ enragé fouetta les changeurs et les jeta hors du temple⁶²⁰.

En citant la Bible, les républicains de l'IRA affirmaient que si les Saints et le Christ lui-même avaient eu recours à la violence, alors elle pouvait parfois être justifiée. Ils pouvaient ainsi déclarer que si la cause était juste, alors la violence utilisée pour la défendre était moralement justifiée, même si cette lutte impliquait de prendre la vie :

Une campagne comme celle menée par l'IRA implique la violence et la mort. La vie humaine est si précieuse et surtout si irremplaçable qu'en aucune circonstance prendre des vies est sans conséquence. Cependant, prendre des vies est moralement justifié dans certaines circonstances. La campagne de l'IRA constitue un tel cas. Tuer est justifié dans une guerre juste et ceci est accepté à la fois par les catholiques et les protestants. Pour justifier la campagne de l'IRA, il faut démontrer que la lutte entre l'IRA et les forces de sécurité dans les Six Comtés constitue une guerre et aussi que cela constitue une guerre juste moralement⁶²¹.

L'argument exposant la violence du Christ pour légitimer celle des républicains pouvait sembler indécente. Cependant, ces références à la Bible illustraient l'importance de la religion, non seulement au sein du mouvement républicain, mais au sein de la société nord-irlandaise⁶²². L'IRA devait non seulement légitimer le recours à la force pour le groupe lui-même et la communauté dont il requérait le soutien, mais également face à l'église catholique qui refusait de souscrire à cette violence. En 1979, dans un discours

⁶¹⁹ « 12 : Jésus entra dans le temple de dieu. Il chassa tous ceux qui achetaient et vendaient dans le temple ; il renversa les tables des changeurs, et les sièges des vendeurs de pigeons » ; « 13 : Et il eut dit : Il est écrit : ma maison sera appelée une maison de prière. Mais vous, vous en faites une caverne de voleurs » (Matthieu 21 :12-13).

⁶²⁰ « *On most occasions Christ turned the other cheek and asked that we do likewise, while always having the moral courage to denounce wrongs publicly even at the risk of death itself. We remember the incident in the Gospel towards the end of the life of Christ when St. Peter was rebuked for striking off the ear of the High Priest's man. But we remember equally clearly the other incident, when an enraged Christ whipped the moneychangers out of the temple.* » Deasún Breatnach, « A Theology of Violence », *op. cit.*, Meitheamh (juin), 1970, p. 6. Malchus était un serviteur du grand prêtre qui a participé à l'arrestation de Jésus : « Simon Pierre, qui avait une épée, la tira, frappa le serviteur du souverain sacrificateur, et lui coupa l'oreille droite. Ce serviteur s'appelait Malchus » (Jean 18:10-11).

⁶²¹ « *Such a campaign as that of the IRA involves violence and death. Human life is so precious and above all so irreplaceable that under any circumstances the taking of human life is a very serious matter. However, the taking of life is morally justified under certain circumstances. The IRA campaign constitutes such a political case. Killing is justified in a just war and this is agreed upon by both Catholics and Protestants. In order to justify the IRA campaign, it must therefore be shown that the struggle between the IRA and the security forces in the Six Counties does constitute a war and also that it constitute a morally just war.* » « The IRA Justified », *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1972, p. 6.

⁶²² Notons que les deux témoins officiels du dernier acte de désarmement de l'IRA en 2005 représentaient les deux principales dénominations de l'Irlande du Nord.

adressé au peuple irlandais, le Pape Jean-Paul II condamna la violence, et ce quel que soit son contexte. Les républicains lui reprochèrent un manque de discernement dans ce discours qui « ne [faisait] aucune différence entre la force physique du professionnel et celle du combattant volontaire, entre le soldat rémunéré et le volontaire »⁶²³. Selon les républicains, ce discours traitait de la violence de façon trop générale, et laissait ainsi aux médias la possibilité d'interpréter les paroles du Pape comme une condamnation de la violence de l'IRA. Par conséquent, la moralité de leur lutte, et donc sa légitimité, pouvait sembler remise en cause par le Pape lui-même.

Dans le discours républicain le recours à la force prenait donc tout son sens lorsqu'il était revendiqué en tant que tradition. En effet, l'usage de la force possédait une dimension symbolique forte et constituait non seulement un élément fondateur du mythe républicain mais encore une action moralement justifiable.

Les théories relevant de l'origine de la violence proposent deux grandes approches. L'une considère que la violence est inhérente à l'homme, soit en tant qu'instinct de survie chez Lorenz, soit en tant que pulsion destructrice chez Freud, l'autre perçoit la violence comme une réponse à une frustration d'origine sociale. Cette dernière théorie s'applique plus facilement à l'analyse de la violence collective de nature politique. Il était alors indispensable de déterminer ce qu'est la violence politique. En effet, la politisation des objectifs d'un groupe est un facteur important concernant la probabilité

⁶²³ « *That statement made no differentiation between the official physical force of the professional and that of the voluntary fighter, between the paid soldier and the volunteer.* » Nollaig O'Gadhra, *The Pope and Physical Force*, Irish Republican Information Service, 3 November 1979, Vol. 3, n° 97. Dans un article du 17 novembre 1979, vol. 3, n° 99, intitulé « Violence in Ireland », les républicains répondaient à la déclaration du Pape en réaffirmant le droit à l'autodétermination du peuple irlandais, en revenant sur les origines du conflit, et enfin en expliquant qu'en certain cas, notamment lorsque la cause était juste, le recours à la violence pouvait être moral.

du passage à la violence. Qualifier de « politique » un acte violent particulier semble relever davantage d'un étiquetage subjectif, toutefois la violence protestataire définie par Philippe Braud correspond à celle qui nous intéresse dans notre étude, à savoir la violence politique, armée et clandestine du terrorisme. La théorie de la frustration explique, en partie, l'émergence de la violence à la fin des années 1970 en Irlande du Nord, mais la présence de groupes paramilitaires, tel que l'IRA, était un facteur décisif concernant la probabilité de passage à la violence politique. Si la lenteur et la difficulté à appliquer les réformes attendues et la répression de l'État nord-irlandais générèrent une certaine frustration et précipitèrent le recrutement au sein des paramilitaires, on ne peut expliquer la violence de l'IRA en se fondant uniquement sur le sentiment de frustration. En effet, l'organisation armée clandestine, qui passa à l'offensive à partir de l'année 1970, assurait que les opportunités de relancer la lutte pour la cause républicaine seraient saisies. Ses méthodes et ses objectifs devinrent clairement ceux d'un groupe terroriste qui visait des cibles militaires et économiques, et cherchait, en premier lieu, à forcer le gouvernement britannique à s'impliquer dans la Province.

Les notions de groupe et de communauté sont essentielles pour comprendre la fonction de la violence collective, en particulier la violence de type terroriste perpétrée par l'IRA. Le groupe clandestin se considérait comme une armée légitime luttant au nom de sa communauté, et plus précisément la communauté nationaliste du nord. En effet ses membres partageaient la même religion, les mêmes traditions, le même projet politique, et généralement les mêmes zones d'habitation : ces points communs constituent les différents liens sur lesquels se fonde généralement une communauté et contribuèrent à justifier le lien spirituel sur lequel reposait en partie le sens de la violence de l'IRA.

L'IRA est à la fois un sociogroupe, uni pour achever son projet politique, et un psychogroupe, uni par un lien spirituel et affectif. Dans les deux cas la violence joue un rôle fondamental. Dans le discours républicain, l'usage de la force des armes, et donc de la violence devenait moralement justifiable jusqu'à même devenir un devoir. Le recours aux armes, outils de la lutte, pouvait être défendu puisqu'il représentait le dernier recours, et la violence devenait justifiée puisqu'il s'agissait de défendre une cause juste. S'inspirant de victoires idéalisées ou de glorieuses défaites, le combat contre l'occupant

britannique était également présenté comme un élément traditionnel de l'histoire du mouvement et l'usage des armes en faisait partie intégrante. Ainsi, les républicains donnaient-ils un sens à leur violence : elle était au service de la cause et devait permettre d'achever la lutte ancestrale et devenait par là-même un marqueur identitaire du groupe.

Conclusion Partie I : La violence armée (1969-1972)

Cette première partie nous a permis d'une part, d'exposer le contexte dans lequel l'IRA, qui devint le principal groupe armé républicain en Irlande du Nord, émergea et se réorganisa de 1969 à 1972, et d'autre part, de comprendre la fonction de la violence au sein du groupe. Afin d'achever son projet politique, une Irlande unie, la violence était présentée comme la seule alternative.

Dans un premier chapitre, nous nous sommes intéressés à l'émergence de l'IRA provisoire et à son discours de légitimation de la cause républicaine. À la fin des années 1960, les demandes de réformes se radicalisaient, tout comme les mesures de répression du gouvernement nord-irlandais. Des structures armées clandestines républicaines et loyalistes existaient déjà, et se réorganisèrent dans ce climat qui leur était favorable. L'IRA provisoire se forma en opposition au changement de stratégie au sein du mouvement républicain. En remettant en question le principe de l'abstention, c'est la place de la stratégie armée qui se trouvait reconsidérée. L'IRA provisoire dénonçait également l'incapacité du mouvement à défendre la communauté nationaliste durant l'été 1969. Si cette nouvelle IRA assura un rôle de service d'ordre durant les manifestations pour les droits civiques, le groupe voyait en cette agitation sociale l'occasion de relancer le combat ancestral. Dans le discours républicain, la lutte pour la cause républicaine était déclarée « juste » : en effet, l'IRA se proclamait le défenseur de la communauté nationaliste du nord opprimée, victime des attaques des loyalistes, de l'armée britannique et de la police nord-irlandaise. De plus, la lutte menée par le groupe avait pour objectif de combattre un occupant qui, depuis la partition, non seulement était accusé de discriminer la minorité catholique en Irlande du Nord, mais s'était également avéré incapable, selon lui, de gérer la Province sans la force, tout en exploitant ses ressources économiques et humaines. Enfin, la lutte pour la cause était présentée comme légitime puisqu'elle poursuivait le combat ancestral des ancêtres depuis la colonisation de l'Irlande. En effet, si l'IRA « provisoire » était née des troubles, la cause qu'elle défendit tout au long de sa campagne poursuivait la lutte traditionnelle républicaine contre l'occupant britannique en Irlande. Il était indispensable pour l'IRA de se justifier car plus la lutte pour la cause apparaissait légitime, plus les moyens de lutte, et en particulier, le recours à la force, seraient justifiables.

Le second chapitre a exposé les différentes théories sur la violence et les principaux mécanismes du passage à la violence collective et politique. Les théories selon lesquelles l'être humain serait violent par « instinct » ont été supplantées dès les années 1960 par les études sur la « frustration » d'origine sociale. Pourtant l'ouvrage du psychologue américain Steven Pinker, *The Blank Slate*⁶²⁴, a récemment réactivé le débat entre l'« inné » et l'« acquis ». Pour les partisans de l'« acquis », l'être humain naît tel un tableau blanc ou vierge, et c'est son environnement qui le façonne⁶²⁵. Si Steven Pinker fait de la violence un élément inné chez l'être humain, selon lui tous ne partagent pas le même degré de « disposition naturelle »⁶²⁶. Le débat entre l'inné et l'acquis semble éternel. Celui sur les origines du comportement violent chez l'être humain reste ouvert. Il était néanmoins primordial de se poser la question des origines de la violence si nous voulons comprendre le processus inverse, celui de son abandon. En effet, si la violence est d'origine biologique, seule la répression semble adaptée pour y remédier, quoique provisoirement. Si elle d'origine sociale, elle est alors le résultat d'une frustration, une réponse pressentie à un stimulus. Enfin, si elle est « acquise » en tant que comportement, l'homme doit la « désapprendre », et la bannir de sa culture. La théorie de l'« instinct » violent s'accommode mal avec l'étude du terrorisme, du moins elle ne parvient pas à l'expliquer. Celle de la frustration paraît plus à même d'apporter des réponses concernant les raisons qui ont participé au passage à la violence d'un groupe, mais demeure insatisfaisante. L'idée selon laquelle la violence serait « apprise » et « transmise » y contribue largement, car elle en fait un héritage, non pas génétique, mais culturel et lui donne un sens. L'aspect culturel est un facteur essentiel lorsqu'il s'agit de comprendre les mécanismes de la violence collective, en particulier au sein des groupes primaires ou psychogroupes, unis par des liens affectifs. L'être humain se constitue en groupe parce qu'il en a besoin pour atteindre des objectifs qu'il juge impossibles à atteindre seul. Cependant le groupe lui permet également d'exister. Par conséquent, même au sein d'un sociogroupe, initialement formé dans le seul but

⁶²⁴ Steven Pinker, *The Blank Slate*, USA, Viking Adult, 2002. Professeur de psychologie à l'université d'Harvard.

⁶²⁵ À l'inverse, Steven Pinker, représentant du courant « évolutionniste », soutient l'importance de l'« inné » dans la formation de la personnalité, le développement des capacités mentales et, en partie, du comportement. Il récuse le crédit donné à des assertions morales, entravant les découvertes scientifiques basées sur des données empiriques, et en particulier sur le rôle de l'inné dans le domaine de la psychologie.

⁶²⁶ Néanmoins il défend l'idée selon laquelle l'évolution de l'homme en fait un être de moins en moins violent.

d'effectuer une tâche, des éléments affectifs entrent en jeu. Pierre de Visscher note la proximité du terme « groupe » de celui de « grappe ». Nous garderons l'image de la grappe qui correspond à celle du groupe qui nous intéresse ici. En effet, le groupe, telle une grappe de raisin, se compose de membres distincts mais unis par un objet commun. Au-delà du projet à réaliser, le simple fait de partager un but commun et d'appartenir à un groupe peut également expliquer le besoin de se réunir. Chez les groupes primaires, définis par Anzieu et Martin, les facteurs affectifs sont essentiels. La communauté est un exemple de groupe primaire. Elle se forme sur une base commune qui peut être liée à la langue, la religion, le lieu, ou l'activité politique. Cependant le lien communautaire est surtout lié aux sentiments de fraternité et de « parenté » au sens large parmi ses membres. Les psychogroupes, telles que les communautés, s'unissent autour de liens géographiques, religieux, spirituels, ou politiques. Leur particularité repose sur la croyance, parmi ses membres, en une origine commune parfois imaginée, voire d'une destinée commune. La violence peut être revendiquée en tant que tradition au sein de tels groupes ou de communautés affectives et lui confère un statut particulier. Au-delà de l'instinct et d'un sentiment de frustration, la violence collective, et plus particulièrement le terrorisme, a un sens pour ses acteurs : la violence de nature terroriste possède, d'une part, un sens objectif, puisqu'elle doit lui permettre de réaliser son projet, en particulier politique. Ceci nous renvoie à l'utilitarisme du terrorisme en tant que stratégie, qui consiste à harceler l'ennemi et à terroriser la population. D'autre part, elle possède un sens subjectif lié à des facteurs affectifs. Il arrive que la violence devienne essentielle à la survie du psychogroupe. C'est la raison pour laquelle, selon Wieviorka, ses acteurs doivent puiser dans les mythes et les idéologies pour continuer à la légitimer et en conserver le sens. Les théories qui font de la violence un « instinct » chez l'être humain n'étaient pas applicables à l'Irlande du Nord. Les théories qui fondent l'origine de la violence sur un sentiment de frustration, et celles qui font du facteur politique un élément décisif concernant la probabilité de passage à la violence collective sont importantes pour notre étude. En Irlande du Nord, ces paramètres étaient présents. Victime de discriminations et de répression parfois violente, la population catholique éprouvait un sentiment de frustration sociale. La radicalisation des revendications, la militarisation du conflit, et l'exploitation de l'agitation sociale par des structures violentes préexistantes pour achever leurs projets politiques faisaient de l'Irlande du Nord de la fin des années 1960 un terrain propice au développement d'un conflit violent. À partir de l'année 1970, l'IRA passa à l'offensive contre le

gouvernement britannique en usant de méthodes terroristes, les représentants militaires de la couronne étant ses principales cibles humaines « légitimes » déclarées. Au sein de la communauté nationaliste et républicaine, l'IRA constituait un sous-groupe primaire, à la fois sociogroupe et psychogroupe qui faisait de la violence la seule alternative. Dans son discours, la lutte armée était décrite comme le dernier recours. Les combattants se refusaient à toute glorification de la lutte armée. Pourtant, le mouvement armé magnifiait les victoires républicaines, et celles d'autres groupes dans le monde, gagnées par la force des armes. Toutefois, la lutte armée n'était pas seulement un outil pour les républicains. En effet, elle possédait un sens plus subjectif fondé sur le mythe républicain au sein duquel la violence était devenue un marqueur identitaire du mouvement en général, et plus précisément du groupe armé.

Alors même que les négociations sur le processus de paix débutaient, au début des années 1990, la question du désarmement de l'IRA allait se trouver au cœur des débats. Quelle en était la portée réelle et symbolique ? La demande de désarmement était-elle acceptable par les membres de l'IRA, et quels mécanismes avaient, en préambule, permis de mettre fin à la violence du groupe clandestin ?

Partie II Le processus de paix :le désarmement au cœur des négociations (1973-1997)

Alors que l'IRA et les principaux groupes paramilitaires avaient déclaré un cessez-le-feu en 1994, leurs armes, et en particulier celles de l'IRA, devinrent le sujet le plus controversé du processus de paix. La question avait envahi la scène politique nord-irlandaise, notamment depuis l'année 1996, tandis que se déroulaient les pourparlers en vue du prochain accord de paix. Cette seconde partie nous permettra de comprendre pourquoi et comment le désarmement s'était érigé en un obstacle majeur au sein du processus de paix. Source d'impasse, il devint néanmoins essentiel à l'établissement de la paix à long terme.

Dans un premier chapitre, nous nous intéresserons à la période allant de 1973, au lendemain du placement de l'Irlande du Nord sous administration directe du gouvernement britannique, jusqu'à l'année 1994, date du premier cessez-le-feu de l'IRA, afin de comprendre les mécanismes sous-jacents à cette acceptation. Après les événements du Bloody Sunday, et face au refus de Stormont de céder le contrôle de l'ordre public à Westminster, le gouvernement britannique reprit la Province sous administration directe à partir du 30 mars 1972. Ni les unionistes, se voyant retirer leur pouvoir, ni le mouvement républicain, qui exigeait un retrait total des britanniques, n'étaient favorables à cette décision. Pourtant, l'un des objectifs de l'IRA, qui consistait à rendre la Province ingouvernable et à forcer le gouvernement britannique à chercher une solution au conflit, semblait atteint. Le modèle de Stormont était révolu et tout nouveau gouvernement nord-irlandais devrait dorénavant représenter la population dans sa diversité. En effet, la population catholique, qui représentait en 1971 environ un tiers de la population de la Province⁶²⁷, revendiquait son droit à être représentée dans les structures politiques. De 1973 à 1985, des tentatives d'accord s'étaient succédées et la résolution du conflit semblait dépendre avant tout de la restauration d'un gouvernement

⁶²⁷ En 1971, la population catholique représentait 36,8 % de la population de la Province. *Northern Ireland Census 2001 Key Statistics (2002)*, Table KS07a and Table KS07b, *Northern Ireland Statistics Research Agency*. <http://www.nisra.gov.uk/Census/Census2001Output/standard_tables.html>, page consultée le 31/03/2011.

viaable, différent de celui qui avait siégé jusqu'en 1972, mais aussi de la fin de la violence, sujet qui nous intéresse tout particulièrement ici. Dans ce chapitre qui couvre une période de plus de vingt ans, nous nous attarderons donc sur les évolutions respectives du mouvement républicain, armé et politique, afin de comprendre les mécanismes qui ont pu mener l'IRA à déclarer un cessez-le-feu en 1994. Il nous faut revenir jusqu'en 1975, lorsque l'IRA décréta une trêve car ce fut la cessation de violence de l'IRA la plus importante depuis le début des troubles. Nous nous attarderons ensuite sur l'évolution du bras politique du mouvement républicain, le Sinn Féin, dont l'émergence, au sein du contexte des grèves de la faim, constituait une étape cruciale pour le mouvement républicain dans son intégralité. Le début des années 1980 allait en effet marquer un tournant décisif dans la stratégie républicaine et remettre en cause la lutte armée : n'y avait-il pas d'autre alternative ? L'IRA finira par déclarer un cessez-le-feu le 31 août 1994, une décision capitale qui ouvrira le débat sur le devenir des arsenaux des groupes paramilitaires, mais quels étaient les motivations de cette décision capitale ?

Notre second chapitre portera sur la période allant de 1994, après le cessez-le-feu de l'IRA jusqu'à l'année 1997, tandis qu'un nouvel accord de paix était en voie de négociation. Dans ce chapitre, il s'agit de comprendre de quelle façon la question du désarmement devint l'enjeu essentiel des négociations. Dès l'année 1994, il apparut clairement qu'un cessez-le-feu ne serait pas suffisant pour convaincre les unionistes de la sincérité de l'IRA, et d'une manière générale, de la sincérité des républicains concernant leur engagement dans la recherche de la paix. Ainsi le désarmement s'imposa-t-il comme la seule preuve tangible de cet engagement. Seulement, que signifiait désarmer ? Quel était le sens d'un désarmement ? Afin de répondre à cette première question, nous nous intéresserons en premier lieu au concept de désarmement. Cette étude éclairera les différences d'interprétation du concept parmi les protagonistes du processus de paix. En effet, la question des armes devint omniprésente lorsqu'il s'agissait d'intégrer des partis politiques associés à des mouvements armés, dont le Sinn Féin. Les pourparlers de paix, véritable course d'obstacle, se poursuivirent de 1995 à 1997 en vue d'établir un nouvel accord. Les enjeux du désarmement pour le mouvement républicain feront ainsi l'objet de la seconde partie de notre analyse. En effet l'enjeu pour le Sinn Féin était grand puisqu'il s'agissait de participer pleinement au futur de l'Irlande du Nord : mais l'IRA refusait de désarmer. Afin de comprendre les

motivations de ce refus, nous terminerons alors ce chapitre par l'étude de l'argumentation du groupe armé soutenu par le Sinn Féin lui-même, discours qui faisait du désarmement un acte irréalisable.

Chapitre III. La fin de la violence de l'IRA

Dans les années 1970 et 1980, les tentatives de restauration d'un gouvernement propre à la Province avaient échoué, mais avaient toutefois permis de définir les principes fondateurs d'un accord susceptible de restaurer un gouvernement viable au sein de l'Irlande du Nord. Dans ce contexte de recherche de solution politique au conflit, nous nous intéresserons à la violence de l'IRA et plus particulièrement à la façon dont le groupe armé clandestin continuait de légitimer sa lutte armée, lui redonnant un sens quels que soient les événements et les changements de contexte. Il est tout d'abord essentiel de s'attarder sur la trêve de l'IRA débutée le 10 février 1975, qui dura officiellement jusqu'au 23 janvier 1976, et sur les raisons de son échec. Cette trêve fut un événement marquant dans l'histoire du mouvement républicain, et son échec avait replongé l'IRA dans la violence et dans une impasse dont le mouvement devait sortir. Notre second point portera sur les grèves de la faim du début des années 1980 et sur le changement de stratégie qui en avait découlé. En effet, le débat capital sur la légitimité et l'efficacité de la lutte armée allait de nouveau être ravivé. La violence de l'IRA allait d'ailleurs de plus en plus s'ériger en obstacle pour le Sinn Féin, condamné à demeurer isolé des pourparlers de paix de 1988 à 1993 entre les partis politiques nord-irlandais et les représentants des gouvernements britannique et irlandais tant que la violence ne cesserait pas. Enfin nous étudierons les raisons qui incitèrent finalement le groupe armé clandestin à décréter son cessez-le-feu historique le 31 août 1994.

I. La Trêve de l'IRA

Dès 1973, il s'agit pour le gouvernement britannique de rétablir un gouvernement acceptable par la population nord-irlandaise dans son intégralité. L'objectif était également de faire cesser la violence en Irlande du Nord, et plus particulièrement d'en finir avec la violence perpétrée par l'IRA.

I.1. L'échec de l'Accord de Sunningdale

Le 20 mars 1973, William Whitelaw, Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, proposa dans un livre blanc⁶²⁸, intitulé *Northern Ireland Constitutional Proposals*⁶²⁹, l'élection d'une nouvelle assemblée composée de soixante-dix huit membres, élue sur la base de la représentation proportionnelle⁶³⁰. Ainsi le principe du partage du pouvoir entre les différentes tendances politiques en Irlande du Nord fut-il introduit :

Une assemblée ou une autorité nord-irlandaise doit pouvoir impliquer tous ses membres de manière constructive qui les satisfait eux-mêmes ainsi que ceux qu'elle représente de telle façon que la communauté toute entière puisse jouer un rôle dans le gouvernement de la province. Ceci doit au minimum assurer aux groupes minoritaires une voix effective et une réelle influence⁶³¹.

Les références à « la communauté toute entière » et aux « groupes minoritaires » confirmaient la rupture avec l'ancien modèle de gouvernement nord-irlandais. William Whitelaw affirmait la nécessité d'un partage de pouvoir entre les unionistes et les nationalistes. Ces propositions furent officialisées dans l'Accord de Sunningdale en décembre 1973⁶³². L'Assemblée fut élue le 28 juin 1973. Dans la déclaration du tout nouveau gouvernement, lors de sa première réunion le 31 décembre 1973 à Stormont, l'année 1974 semblait pleine de promesse : « Le Nouvel An ne doit pas seulement voir naître un nouveau système de gouvernement, mais également un nouvel esprit. Que 1974 soit l'année de la Réconciliation »⁶³³. Le 1er janvier de l'année qui suivit,

⁶²⁸ Un « livre blanc » succède en général à un « livre vert ». Le livre vert est un rapport gouvernemental qui contient un éventail d'idées sur un sujet dans le but de lancer une consultation et de recueillir des propositions écrites. Le Livre blanc en est une version élaborée. C'est un rapport gouvernemental officiel qui propose une action ou une décision, le plus souvent dans l'éventualité de l'établissement d'une nouvelle loi.

⁶²⁹ *Northern Ireland Constitutional Proposals*, 1973, London, HMSO. Ce livre blanc est issu des conclusions du livre vert du 30 octobre 1972, *The Future of Northern Ireland: A Paper for Discussions*, London, HMSO.

⁶³⁰ Système selon lequel les sièges sont attribués proportionnellement au nombre de votes obtenus par un parti ou par un candidat.

⁶³¹ « *Northern Ireland assembly or authority must be capable of involving all its members constructively in ways which satisfy them and those they represent that the whole community has a part to play in the government of the province. As a minimum this would involve assuring minority groups of an effective voice and a real influence.* » *Northern Ireland Constitutional Proposals*, *op. cit.*, article 2 (f).

⁶³² *Sunningdale Agreement*, Tripartite agreement on the Council of Ireland, communiqué issued following the Sunningdale Conference, December 1973, London, HMSO.

⁶³³ « *We want the New Year to see the beginning not just of a new system of government, but of a new spirit. Let 1974 be the Year of Reconciliation.* » *Statement by the Northern Ireland Executive following its first meeting at Stormont Castle*, Belfast, 31 December 1973, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/cj4_487_p1.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

l'administration directe de la Province prit fin. Toutefois, ce nouveau gouvernement était condamné.

I.1.1 Le rejet de l'Accord de Sunningdale

Une majorité des unionistes et des loyalistes rejetèrent le partage du pouvoir qui constituait un véritable bouleversement de la politique traditionnelle de l'Irlande du Nord, mais s'opposèrent plus particulièrement à l'article concernant l'établissement d'un Conseil d'Irlande⁶³⁴, qui représenterait l'Irlande dans son intégralité dans des domaines d'intérêt commun entre la Province et la République :

Tandis que la plupart des catholiques approuvaient l'Accord de Sunningdale, les protestants restaient, au mieux, ambigus au sujet du partage du pouvoir, mais ils étaient pour la plupart hostiles concernant le Conseil d'Irlande⁶³⁵.

En effet, l'article 5 de l'Accord soulevait la question du statut de la Province : « Si, dans le futur, la majorité du peuple nord-irlandais devait émettre le souhait de faire partie d'une Irlande unie, le gouvernement britannique soutiendrait ce souhait »⁶³⁶, ce qui faisait craindre aux unionistes que le Conseil d'Irlande serait un premier pas vers une Irlande unie⁶³⁷. Mais il faut également souligner le manque de clarté concernant le champ d'action du Conseil en question. Le compte-rendu de la réunion du 2 juillet 1973 entre William Whitelaw et Edward Heath, alors Premier ministre britannique, indique d'ailleurs qu'il subsistait encore beaucoup d'interrogations à ce sujet même après la publication du livre blanc :

Il semble que M. FitzGerald prévoyait une structure de grande envergure, fonctionnant au niveau ministériel, parlementaire et officiel, avec un secrétariat exécutif et des pouvoirs exécutifs. Était-ce ce type de structure que nous avons en tête ? Avions-nous envisagé le Conseil en tant qu'organe

⁶³⁴ *Sunningdale Agreement, op. cit.*, article 7.

⁶³⁵ « *While most Catholics were happy with the Sunningdale agreement, Protestants were at best ambiguous about power-sharing, while most were hostile towards the Council of Ireland.* » Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999, op. cit.*, p. 90.

⁶³⁶ « *If in the future the majority of the people of Northern Ireland should indicate a wish to become part of a United Ireland, the British Government would support that wish.* » *Sunningdale Agreement, op. cit.*, article 5.

⁶³⁷ Le 8 mars 1973, un referendum fut organisé en Irlande du Nord au sujet du statut de la province. Les habitants devaient choisir parmi deux options : « *Souhaitez-vous que l'Irlande du Nord demeure une partie du Royaume-Uni ?* » ou « *Souhaitez-vous que l'Irlande du Nord rejoigne la République d'Irlande, hors du Royaume-Uni ?* » La première option obtint 98,9 % des votes (591 820 votes), et la seconde 1,1 % (6 463 votes). En raison du boycott des partis nationalistes, le taux de participation ne fut que de 58,1 %. En effet, le gouvernement britannique avait refusé leur demande concernant la participation de l'Irlande dans son intégralité à ce référendum. Le résultat fut donc, sans surprise, en faveur de l'union.

consultatif ou exécutif ? De quelles questions traitera t-il ? Comment traitera t-il les questions réservées jusque-là à la législation de Westminster ? Le Secrétaire d'État a confirmé qu'il était urgent de considérer ces questions⁶³⁸.

L'article 8 de l'accord de Sunningdale présentait les domaines assignés au Conseil dont l'agriculture, le transport, ou encore la culture, mais l'étendue du pouvoir exécutif de la structure demeurait confus : « En ce qui concerne ses fonctions exécutives, la première étape sera de les définir en détail et de les approuver »⁶³⁹.

Toutefois l'opposition acharnée à la mise en place du Conseil d'Irlande était liée à la Constitution de la République, et plus particulièrement aux articles qui concernaient l'Irlande du Nord.

I.1.2 La revendication territoriale de la République d'Irlande

La question d'une modification des articles 2 et 3 de la Constitution de la République de 1937 (*Bunreacht na hÉireann*)⁶⁴⁰, dans lesquels la République elle-même revendiquait la Province comme partie intégrante de l'Irlande, était évoquée dès l'année 1973, comme en témoigne le compte-rendu de l'échange du 1er juillet 1973 entre William Whitelaw, alors Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, et Edward Heath, alors Premier ministre Britannique : « Évoquant, d'une manière générale, les

⁶³⁸ « *It seemed that Mr. FitzGerald envisaged a wide-ranging body, operating at Ministerial, Parliamentary and Official level, with an Executive Secretariat and executive powers. Was this that sort of body we had in mind? Did we see the Council as a mainly consultative or as an executive body? What subjects would it deal with? How will it deal with subjects which were reserved to Westminster legislation? The Secretary of State agreed that the time had now come when these matters are given urgent considerations.* » *Note of a meeting between William Whitelaw and Edward Heath, 2 July 1973*, p. 2, The National Archives, New Year Releases 2004, Public Records of 1973, Document reference: PREM 15/1693, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1973/prem15_1693_wwpm_2.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

⁶³⁹ « *As for executive functions, the first step would be to define and agree these in detail.* » *Sunningdale Agreement, op. cit.*, article 8.

⁶⁴⁰ Article 2 : « Le territoire national est composé de l'île d'Irlande dans son intégralité, ses îles et ses mers territoriales ». « *The national territory consists of the whole island of Ireland, its islands and the territorial seas.* » Article 3 : « En attendant la réintégration du territoire national, et sans préjudice au droit du Parlement et du Gouvernement établi par cette Constitution d'exercer sa juridiction sur l'ensemble de ce territoire, les lois décrétées par ce Parlement s'appliqueront à la même étendue de territoire que les lois du Saorstat Eireann et auront les mêmes effets extraterritoriaux ». (*Saorstat Eireann* = État libre irlandais). « *Pending the re-integration of the national territory, and without prejudice to the right of the Parliament and Government established by this Constitution to exercise jurisdiction over the whole of that territory, the laws enacted by the Parliament shall have the like area and extent of application as the laws of Saorstat Eireann and the like extra-territorial effects.* » *Bunreacht na hÉireann, Constitution of Ireland, Enacted by the People 1st July 1937, in Operation as from 29 December 1937.*

relations avec Dublin, le Premier ministre affirma que si nous voulions avancer vers une reconnaissance constitutionnelle du Nord, une contrepartie serait nécessaire »⁶⁴¹. Le Conseil d'Irlande constituait sans nul doute une telle contrepartie. Plus tard, en janvier 1974, le Premier ministre faisait d'ailleurs savoir au Taoiseach, Liam Cosgrave, que le refus d'envisager une modification de ces articles avait certainement participé au dénigrement de l'Accord de Sunningdale⁶⁴².

En 1974, Thomas Augustine Martin, alors membre du Sénat irlandais⁶⁴³, avait soulevé le problème du contenu de ces articles devant le Parlement irlandais :

Ne pourrait-on pas affirmer que les articles 2 et 3 de la Constitution représentent une violence constitutionnelle? Et cette déclaration n'est-elle pas dès le départ perçue par un unioniste du nord comme un acte de violence constitutionnelle contre sa situation ?⁶⁴⁴

Il invitait d'ailleurs les parlementaires présents lors de ce débat non seulement à se demander dans quelle mesure ces deux articles représentaient un obstacle à toute négociation avec les unionistes concernant le statut de la Province, mais également à s'interroger sur l'impact de ces articles sur la violence dans le Nord :

S'il est vrai que ces articles de la Constitution sont une sorte de violence formaliste constitutionnelle contre la majorité du Nord, cela signifie que cette sorte de violence initiale a engendré leur intolérance et leur violence. Leur intolérance et leur violence ont engendré l'intolérance et la violence de l'autre côté. Par conséquent, je remettrais en question le droit d'un homme du sud, qu'il soit un politicien ou non, d'accuser sans équivoque quiconque d'être violent dans cette situation s'il reconnaît que ces deux revendications de souveraineté sont une sorte d'acte d'agression⁶⁴⁵.

⁶⁴¹ « *Speaking generally of relations with Dublin the Prime minister argued that, if we wanted to take steps towards Constitutional recognition of the North, there would have to be some quid pro quo.* » *Note of a meeting between William Whitelaw, then Secretary of State for Northern Ireland, and Edward Heath, then British Prime Minister*, 1 July 1973, p. 3, The National Archives, New Year Releases 2004, Public Records of 1973, Document reference: PREM 15/1693, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1973/prem15_1693_wwpm_3.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

⁶⁴² *Message from Edward Heath, then British Prime Minister, to Liam Cosgrave, then Taoiseach*, 10 janvier 1974, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: PREM 15/2142, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_15_2142.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

⁶⁴³ Thomas Augustine Martin fut professeur de littérature anglo-irlandaise à University College de Dublin et membre du Sénat irlandais de 1973 à 1981.

⁶⁴⁴ « *Could it not be argued that Articles 2 and 3 of the Constitution represent constitutional violence? From the very beginning is that statement, as read by a Northern Unionist, not seen as an act of constitutional violence against his situation ?* » Thomas Martin, *Seanad Eireann, Northern Ireland Situation : Motion (Resumed)*, Vol. 18, 4 July 1974.

⁶⁴⁵ « *If it is true that these Articles of the Constitution are a kind of constitutional legalistic violence against the majority in the North, it means that that kind of initial violence has helped to beget their intolerance and their violence. Their intolerance and violence begot the intolerance and violence on the other side. Therefore I would call in question the right of a southern man, politician or otherwise,*

Ainsi, Thomas Martin soulevait-il le problème fondamental pour notre étude de l'interprétation de ces articles à la fois par le gouvernement britannique, par les unionistes et les loyalistes, et par les républicains. Il se demandait dans quelle mesure la revendication de la Province en tant que partie intégrante de l'île d'Irlande avait favorisé la violence dans le nord en encourageant l'intolérance, car ces articles pouvaient servir à légitimer la cause républicaine, et donc la lutte de l'IRA. Il n'était pas opposé à l'idée d'une Irlande unie, mais suggérait toutefois une modification des deux articles polémiques :

Personnellement, je pense que ces deux articles sont justifiés et j'aimerais voir une Irlande unie. Mais il serait triste que nous nous accrochions à ces articles de la Constitution parce que nous n'avons pas le courage moral de les réexaminer⁶⁴⁶.

Il ne fut pas question de réexaminer les articles en question. En effet, l'affirmation, et la confirmation, du gouvernement irlandais dans le texte de l'Accord de Sunningdale que le statut de l'Irlande du Nord ne pourrait changer que si une majorité du peuple nord-irlandais le voulait, devait suffire à rassurer ceux qui se sentaient menacés par ces articles⁶⁴⁷. Néanmoins, l'opposition à l'Accord allait paralyser la Province.

I.1.3 La fin de l'Exécutif nord-irlandais

Opposée à l'Accord, la classe ouvrière loyaliste se rassembla autour d'un groupe, nommé Ulster Workers' Council (UWC)⁶⁴⁸, et s'associa avec l'Ulster United Unionist Council (UUUP)⁶⁴⁹. Ils demandaient la tenue de nouvelles élections pour l'Assemblée, qui avait rejeté le même jour par 42 votes contre 28 la motion condamnant le partage du pouvoir et l'établissement du Conseil d'Irlande, et débutèrent une grève générale le 15 mai 1974. Le 16 mai 1974, lors d'une rencontre entre Stanley Orme, alors Secrétaire d'État du Northern Ireland Office (NIO), et une délégation de politiciens nord-

unequivocally to condemn anyone in that situation for being violent if he accepts that these two claims towards sovereignty are a kind of act of aggression. » *Ibid.*

⁶⁴⁶ « *Personally I think that these two Articles are justified and ultimately I would like to see a united Ireland. But it would be a very sad situation if we were holding on to those two Articles in the Constitution because we did not have the moral courage to reexamine them.* » *Ibid.*

⁶⁴⁷ Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, *op. cit.*, p. 72-73.

⁶⁴⁸ Fondée en 1974, l'UWC est une organisation loyaliste qui rassemblait principalement des ouvriers des industries de Belfast.

⁶⁴⁹ Alliance entre l'Official Unionist Party (OUP), parti unioniste seul au pouvoir de 1921 à 1972, et le Democratic Unionist Party (DUP), parti fondé par Ian Paisley en 1971.

irlandais⁶⁵⁰, de membres de l'UWC et de membres de groupes paramilitaires clandestins loyalistes, l'UWC ne manqua pas d'exposer clairement sa position concernant l'Accord : « Les représentants [de l'UWC] ont déclaré que Sunningdale ne fonctionnerait pas. Le gouvernement faisait fausse route et devait y réfléchir de nouveau »⁶⁵¹. L'UWC allait jusqu'à tenter d'intimider le gouvernement lui-même afin d'obtenir de nouvelles élections en posant ses conditions à un rétablissement de l'approvisionnement en électricité⁶⁵² :

Ils [les représentants de UWC] se sont déclarés prêts à coopérer en matière de gestion de l'industrie de l'électricité si le gouvernement leur garantissait cette nuit même que des élections pour l'Assemblée seraient rapidement organisées⁶⁵³.

Le gouvernement condamna cette tentative d'intimidation. Toutefois, comme en témoigne la déclaration de Harold Wilson, alors Premier ministre britannique, adressée à Liam Cosgrave, alors Taoiseach, le 27 mai 1974, le gouvernement britannique semblait complètement dépassé par les événements :

Si l'UWC a les moyens de poursuivre la grève – et tout porte à croire qu'elle est en capacité de le faire – il ne sera pas facile de résister à ses demandes. Nous avons fait tout ce que nous pouvions afin de soutenir l'Exécutif nord-irlandais en confiant le maintien des services essentiels aux troupes (bien qu'il y ait une limite évidente à ce que l'on peut attendre d'eux)⁶⁵⁴.

Le 28 mai 1974, après quatorze jours de grèves, le gouvernement s'était finalement effondré et la Province fut de nouveau placée sous administration directe. Selon l'IRA, le gouvernement britannique avait capitulé et sa lutte armée était donc toujours justifiée.

⁶⁵⁰ Ian Paisley, alors dirigeant du DUP, William Craig, alors membre unioniste du Parlement, et John Laird, alors membre unioniste de l'Assemblée nord-irlandaise.

⁶⁵¹ « *The workers representatives said that Sunningdale would not work. The government was wrong and must think again.* » *Note of meeting between Stanley Orme and a UWC Delegation*, 16 May 1974, paragraph 3, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: FCO 87/341, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/fco_87_341.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

⁶⁵² Dans une lettre datée du 17 mai 1974 adressée à Harold Wilson, alors Premier ministre britannique, F.E.R. Butler, alors Ministre de la Défense britannique, allait jusqu'à évoquer la possibilité d'un recours à un sous-marin nucléaire afin d'approvisionner la ville de Belfast en électricité. L'approvisionnement en essence et en nourriture était également devenu très difficile. *Letter from F.E.R. Butler*, 17 May 1974, (Marked Secret), The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: FCO 87/341, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_16_146_doc10.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

⁶⁵³ « *They would be prepared to consider co-operating with the management in the electricity industry if they were given a guarantee by the government that night that an early election for the Assembly would be held.* » *Note of meeting between Stanley Orme and a UWC Delegation, op. cit.*, paragraph 3.

⁶⁵⁴ « *If the UWC can maintain the strike—and there is every indication that they can—it will not be easy to resist their demands. We have done everything we can to support the Northern Ireland Executive by committing troops to maintain essential services (although there is a definite limit to what they can be expected to do).* » *Memo from Merlyn Rees to Harold Wilson*, 27 May 1974, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: PREM 16/148 (Marked Top Secret), <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_16_148_doc3.jpg>, page consultée le 04/02/2011.

I.1.4 L'IRA et l'Accord de Sunningdale

Du côté du mouvement républicain, et plus particulièrement du côté de l'IRA, les tentatives de restauration d'un gouvernement pour la Province n'ébranlèrent nullement la rhétorique de légitimation de la lutte armée menée par le groupe. Bien au contraire. Tout d'abord, comme le souligne Agnès Maillot dans son ouvrage, *The IRA*, le boycott du referendum sur le statut de la Province organisé le 8 mars 1973 avait permis à l'IRA de conclure à un rejet massif de l'état nord-irlandais par les nationalistes⁶⁵⁵. De plus, la réaction des unionistes et des loyalistes à l'Accord de Sunningdale avait démontré une opposition au partage du pouvoir avec la minorité catholique. Comme le déclarait Merlyn Rees⁶⁵⁶, nommé Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, dans un message adressé au Premier ministre britannique Harold Wilson, cette grève constituait en effet une première étape vers un autre objectif : le retour à un gouvernement de type Stormont.

Ceux qui ont soutenu la grève, quoi qu'ils prétendent, n'auront que faire d'un réel partage du pouvoir et il est très probable qu'une élection ne soit rien d'autre que le début d'une pression en faveur d'un État Protestant pour un Peuple Protestant.⁶⁵⁷

Toutefois, il est important de noter que l'IRA ne soutenait pas l'Accord de Sunningdale et allait jusqu'à qualifier l'Assemblée de « grotesque »⁶⁵⁸. En effet, selon l'IRA, aucun accord viable ne pouvait venir du gouvernement britannique :

Les Provisoires savent qu'une solution pour le pays tout entier ne viendra pas d'un accord britannique, quel qu'il soit, conclu dans le nord. Les Provisoires sont pleinement conscients que toute institution parlementaire, opérant en Irlande et créée par une loi du Parlement britannique, n'est à l'œuvre que dans un intérêt impérial⁶⁵⁹.

L'IRA pouvait donc continuer à légitimer sa lutte puisqu'aucun accord d'origine britannique ne serait jamais à même, selon eux, d'apporter une solution durable. Ils

⁶⁵⁵ Agnès Maillot, *The IRA*, op. cit., p. 100-101.

⁶⁵⁶ Il succéda à Francis Pym, Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord du 2 décembre 1973 au 4 mars 1974.

⁶⁵⁷ « *Those who have supported the strike, whatever they may say, will have nothing to do with real power sharing and an election is likely to be no more than a precursor to pressure for a Protestant State for Protestant people.* » *Memo from Merlyn Rees to Harold Wilson*, op. cit.

⁶⁵⁸ *IRA Operations and War News, Interview with the O/C 2nd Battalion (Belfast) Provisional IRA*, Irish Republican Information Service, 10 May 1974, p. 4.

⁶⁵⁹ « *The Provisionals know that a solution for the whole country will not come from whatever British settlement will be made in the north. The Provisionals are fully aware that any parliamentary institution, operating in Ireland which has been created through a British Act of Parliament, has always operated in the imperial interest.* » *IRA Operations and War News*, Irish Republican Information Service, 24 May 1974, p. 9.

rejetaient l'idée même d'un compromis : « Un compromis est une solution à court terme. Il crée plus de problèmes qu'il n'en règle »⁶⁶⁰. Le Traité qui donna lieu à la Partition de l'Irlande, et qui entra en vigueur le 6 décembre 1922⁶⁶¹, tout comme l'Accord de Sunningdale, étaient d'ailleurs présentés comme de tels compromis inacceptables⁶⁶². Le groupe annonçait que le soutien du SDLP et du gouvernement irlandais à ce type de compromis, et donc à l'Accord de Sunningdale, avait d'autant plus motivé sa volonté d'accroître la lutte contre la présence britannique :

Les déclarations arrogantes des politiciens de Dublin et du SDLP affirmant que Sunningdale apporterait la paix doivent leur laisser un goût amer ce soir. Leur direction lâche et perfide a déshonoré notre peuple. Leur conduite scandaleuse nous encouragera à faire de plus grands efforts afin de mettre fin au fléau de l'autorité britannique en Irlande pour toujours⁶⁶³.

L'Accord de Sunningdale ne mènerait ni au retrait britannique, ni à la réunification de l'Irlande. Il ne donnait pas non plus le droit au peuple d'Irlande de décider de son avenir, du moins pas à l'échelle de l'Irlande dans son intégralité. L'IRA pouvait donc toujours justifier sa lutte, d'autant que le Sinn Féin demeurait illégal depuis 1967⁶⁶⁴, ce qui permettait également au groupe armé de continuer à présenter la lutte comme la seule alternative⁶⁶⁵. Pourtant, le groupe allait déclarer un cessez-le-feu le 22 décembre 1974. Quelles étaient les raisons d'une telle décision ?

⁶⁶⁰ « *Compromise is a short term solution. It creates more problems than it solves.* » *Compromise is not a Solution*, Irish Republican Information Service, 31 July 1974, p. 8.

⁶⁶¹ Voir introduction p. 19.

⁶⁶² *Compromise is not a Solution, op. cit.*, p. 8.

⁶⁶³ « *The arrogant statements of Dublin and SDLP politicians that Sunningdale would bring peace must taste like ashes in their mouths tonight. Their cowardly and deceitful leadership has brought shame on our people. Their disgraceful conduct will spur the IRA to greater efforts to end the evil of British rule in Ireland for all time.* » *IRA Operations and War News*, Irish Republican Information Service, 24 May 1974, p. 9.

⁶⁶⁴ Frank Steele et Michael Oatley, agents du service secret de renseignements britannique (MI6), dans le compte-rendu de leur visite dans les quartiers nationalistes de Bogside and Creggan à Derry les 4 et 5 avril 1973, faisaient allusion à la demande de légalisation du Sinn Féin : « Tout le monde insistait pour que le Sinn Féin soit légalisé ». « *Everyone urged that Sinn Féin should be legalised.* » Selon leurs contacts dans ces quartiers, la légalisation du Sinn Féin permettrait d'exposer clairement le peu de soutien du parti et ainsi réduire encore le nombre de ses partisans. *Report by Frank Steele of a visit to the Bogside and Creggan on 4 to 5 April 1973*, p. 2, The National Archives, New Year Releases 2004, Public Records of 1973, Document reference: PREM FC0 87/247, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1973/fco87_221_3.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

⁶⁶⁵ Voir p. 145-156.

I.2 Le cessez-le-feu de l'IRA : 22 décembre 1974 -17 janvier 1975

Dans un questionnaire du 13 décembre 1974, l'IRA, qui était interrogée, rappelait que ses conditions pour mettre fin à la violence avaient été clairement énoncées : « Depuis septembre 1971, l'IRA a inmanquablement stipulé trois conditions pour garantir la fin de la guerre »⁶⁶⁶.

Quelles étaient alors les conditions du groupe armé ? Premièrement, l'IRA exigeait l'engagement du gouvernement britannique de retirer ses troupes de la Province de manière progressive : « a) Une déclaration d'intention du gouvernement Britannique de retirer ses forces militaires et politiques d'Irlande de manière planifiée et méthodique sur une période qui reste à négocier »⁶⁶⁷. Deuxièmement, ils exigeaient une reconnaissance du droit du peuple irlandais de l'île d'Irlande, dans son intégralité, à se gouverner lui-même : « b) Une reconnaissance du gouvernement britannique du droit à l'autodétermination de la nation irlandaise dans son intégralité »⁶⁶⁸. Le droit à l'autodétermination pourrait être interprété ici comme une revendication du principe de non-ingérence qui, dans le droit international, interdit à un état d'intervenir dans les affaires d'un autre. Cependant, il s'agit plutôt ici du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui découle du principe de souveraineté nationale, proclamé lors de la Révolution française et entériné dans la charte des Nations Unies après la Seconde Guerre mondiale. Enfin, le groupe ajoutait une troisième condition qui concernait les prisonniers incarcérés pour des faits liés aux troubles, qu'ils soient républicains ou

⁶⁶⁶ « Since September 1971, the IRA have consistently stipulated three conditions for securing an end to the war. » *Provisional I.R.A. Leadership Answers Questionnaire*, Irish Republican Information Service, 13 December 1974, p. 3 (Question n° 9).

⁶⁶⁷ « a) A declaration of intent by the British Government to withdraw its political and military forces from Ireland in a planned and orderly manner over a period of time to be negotiated. » *Ibid.* Dans le même questionnaire, en cas de retrait britannique effectif, l'IRA se voulait rassurante, et garantissait la sécurité de la minorité protestante au sein d'une Irlande unie. Le groupe cherchait à intégrer pleinement les loyalistes dans le projet en affirmant de manière catégorique que les troupes britanniques seraient autorisées à rester tant que la population protestante le jugerait nécessaire : « Nous n'avons aucune intention d'attaquer le peuple protestant. Nous nous rendons compte qu'il n'est pas suffisant de le dire ; nous prouvons notre sincérité en assurant la présence continue des troupes britanniques pendant une période limitée jusqu'à ce que les peurs sans fondement des protestants soient apaisées ». « *We have no intention of attacking the Protestant people. We realise it is not good enough to say that; we prove our sincerity by asserting the continued presence of British troops for a limited period of time until the ill-founded fears of the Protestant people are assured.* » *Ibid.*, p. 6 (Question n° 19).

⁶⁶⁸ « b) An acknowledgment by the British Government of the right of the Irish nation as a whole to self-determination. » *Ibid.*, p. 3 (Question n° 9).

loyalistes : « c) Une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques, loyalistes et républicains, incarcérés dans les prisons britanniques et irlandaises »⁶⁶⁹.

L'Accord de Sunningdale ne répondait pas à ces demandes. La décision d'un cessez-le-feu reposait donc sur d'autres facteurs. Plusieurs raisons pouvaient expliquer la décision du groupe armé clandestin qui se trouvait à un croisement, comme le notait Peter Taylor, dans son ouvrage *Provos, The IRA and Sinn Féin*⁶⁷⁰.

Tout d'abord le groupe paramilitaire clandestin devait faire face à des pressions de la part des Églises Chrétiennes afin de faire stopper la violence, comme le confirme Agnès Maillot : « Au début du mois de décembre, en effet, les représentants des Églises Chrétiennes avaient publié un texte condamnant la violence armée, et tout particulièrement celle de l'IRA »⁶⁷¹. En effet, l'année 1974 avait été marquée par de nombreux attentats de l'IRA notamment sur le sol britannique, par exemple le 14 juillet 1974 à Manchester et à Birmingham, ou encore le 21 novembre 1974 de nouveau à Birmingham, lorsque l'IRA fit exploser des bombes dans deux pubs de la ville, causant au total vingt-deux victimes⁶⁷². À la suite de ces attentats, le gouvernement britannique décida d'introduire la loi sur la Prévention du Terrorisme, permettant, entre autres, de procéder à des détentions préventives sans inculpation. En frappant le sol britannique, l'IRA déclarait agir en représailles : « La guerre est planifiée, gérée et financée à partir de l'Angleterre et il est donc logique pour une armée de guérilla d'user de représailles en plein cœur du territoire ennemi »⁶⁷³. Pour le groupe il s'agissait également de faire réagir le gouvernement britannique, comme il le confirmait dans son entretien le 13 décembre 1974 : à la question « Que comptez-vous accomplir en portant la guerre irlandaise en Angleterre ? »⁶⁷⁴, l'IRA répondait « un changement radical de la politique actuelle menée par le gouvernement britannique concernant l'Irlande »⁶⁷⁵. Toutefois

⁶⁶⁹ « c) A general amnesty for all political prisoners, Loyalists and Republicans, in British and Irish jails. » *Ibid.*

⁶⁷⁰ Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, op. cit., p. 172.

⁶⁷¹ Agnès Maillot, *The IRA*, op. cit., p. 106.

⁶⁷² L'IRA n'a cependant jamais revendiqué ces attentats. Six personnes furent arrêtées et condamnées à perpétuité en 1975. Les « Birmingham Six », tels qu'ils étaient surnommés, furent finalement innocentés et libérés en 1991.

⁶⁷³ « The war is planned, directed and financed from England and it is only logical for a guerilla army to strike back right at the heart of army territory. » *Provisional I.R.A. Leadership Answers Questionnaire*, Irish Republican Information Service, 13 December 1974, p. 2 (Question n° 1).

⁶⁷⁴ « What do you hope to accomplish by bringing the Irish war to England ? » *Ibid.*

⁶⁷⁵ « A drastic change in the present policy of the British Government towards Ireland. » *Ibid.*

l'IRA fut lourdement condamnée par l'opinion publique britannique pour ces attentats. Il faut également noter l'étendue de la violence des paramilitaires loyalistes cette même année, notamment lors des attentats du 17 mai 1974 en République à Dublin et à Monaghan⁶⁷⁶. L'IRA devait d'ailleurs reconnaître que sa lutte armée exposait la communauté catholique du Nord à la violence des paramilitaires loyalistes mais aussi à des mesures plus drastiques de l'armée, comme le souligne Peter Taylor :

Ils [les chefs de l'IRA] étaient conscients du besoin de répondre à la pression grandissante de plusieurs groupes issus de son propre peuple du Nord, pour mettre fin à une campagne qui faisait de leur vie un cauchemar, tandis qu'ils étaient pris dans le carcan des mesures de sécurité oppressives de l'armée britannique et exposés à la campagne meurtrière et sectaire des paramilitaires loyalistes⁶⁷⁷.

Le rapport de la visite de Frank Steele et Michael Oatley, agents du service secret de renseignements britannique (MI6), les 4 et 5 avril 1974 dans les quartiers du Bogside et de Creggan à Derry, semblait confirmer la pression d'une partie de la population nationaliste sur l'IRA afin que le groupe accepte de mettre fin à sa campagne armée, comme l'indique la déclaration de l'un des agents :

Selon toutes les personnes que j'ai vues, la campagne des Provisoires est critiquée de manière générale dans le Bogside et dans Creggan. Plusieurs de mes contacts ont affirmé qu'ils mettaient la pression sur leurs contacts de l'IRA provisoire afin de faire cesser la violence. Il est possible, sinon probable, que les Provisoires cessent-le-feu, malgré leur annonce du contraire. Les Provisoires sont maintenant perçus comme une nuisance et un obstacle pour ceux qui veulent un retour à la normale⁶⁷⁸.

Toutefois la pression que subissait l'IRA n'était pas le seul facteur qui l'avait incitée à cesser ses activités violentes. Dans une note du 16 septembre 1974 adressée à Harold Wilson, alors Premier ministre britannique, Merlyn Rees, Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, faisait référence à la volonté de certains chefs des Provisoires d'en finir avec la violence, une volonté exprimée lors d'une assemblée réunissant notamment des membres de l'UDA et de l'IRA, tenue entre le mois de juillet et le mois de

⁶⁷⁶ L'UVF se déclarera plus tard le seul responsable de ces attentats.

⁶⁷⁷ « *They were conscious of the need to respond to mounting pressure from sections of their own people in the North, to end a campaign that was making life a nightmare as they were hemmed in by oppressive security measures of the British army and exposed to the murderous sectarian campaign of the loyalist paramilitaries.* » Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, op. cit., p. 176.

⁶⁷⁸ « *According to all the people I saw, there is widespread criticism in the Bogside and Creggan of the Provisionals' campaign. Several of my contacts claimed that they and others were putting pressure on their Provisional IRA contacts to stop violence. It was thought possible if not probable that the Provisionals would cease fire, despite their announcements to the contrary. The Provisionals are now regarded as a nuisance and a hindrance to the much wanted return to normal life.* » Report by Frank Steele of a visit to the Bogside and Creggan on 4 to 5 April 1973, p. 2, The National Archives, New Year Releases 2004, Public Records of 1973, Document reference: PREM FC0 87/247, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1973/fco87_221_3.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

septembre 1974⁶⁷⁹. Ce n'est pourtant pas ce qui ressortait des déclarations du groupe armé républicain. En effet, dans une déclaration du 10 mai 1974, l'IRA se présentait plutôt en position de supériorité en matière militaire : « L'IRA n'a jamais été aussi forte »⁶⁸⁰. Le groupe se félicitait d'ailleurs d'avoir affaibli l'armée britannique : « Il est évident pour tout le monde que le moral de l'armée britannique a été complétement anéanti »⁶⁸¹, et la victoire semblait proche : « Le peuple est proche de la conclusion victorieuse de sa lutte armée »⁶⁸². Soulignons d'ailleurs la formulation : en effet ce n'est pas l'IRA qui semblait proche de la victoire mais c'est bien le « peuple » lui-même, c'est-à-dire le peuple nationaliste du Nord, que le groupe, dans la même déclaration, remerciait d'ailleurs pour son soutien.

Néanmoins, le facteur décisif dans la décision d'un cessez-le-feu fut la rencontre entre six membres du Conseil de l'Armée de l'IRA et des hommes d'Église protestants, membres du Irish Council of Churches (ICC)⁶⁸³, qui eut lieu le 10 décembre 1974 à Feakle dans le comté de Clare en République d'Irlande, afin d'étudier la possibilité d'un cessez-le-feu. Suite à cette rencontre, l'IRA déclara effectivement un cessez-le-feu temporaire du 22 décembre 1974 au 2 janvier 1975 afin de laisser au gouvernement britannique le temps d'étudier les demandes des républicains énoncées lors des discussions de « Feakle » : « Le gouvernement a reçu des hommes d'Église ce qui semble être les propositions de l'IRA provisoire pour une paix permanente »⁶⁸⁴. Afin de laisser plus de temps aux autorités britanniques pour étudier ses propositions, l'IRA avait prolongé son cessez-le-feu jusqu'au 17 janvier.

⁶⁷⁹ *Memo from Merlyn Rees to Harold Wilson*, 16 September 1974, paragraph 2, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: PREM 16/151 (Marked Top Secret), <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_16_151_doc4.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

⁶⁸⁰ « *The IRA has never been stronger.* » *IRA Operations and War News*, Irish Republican Information Service, 10 May 1974, p. 4.

⁶⁸¹ « *It must be obvious to everyone that the British Army's morale has been totally shattered.* » *Ibid.*

⁶⁸² « *The people are approaching the victorious conclusion of their armed struggle.* » *Ibid.*, p. 5.

⁶⁸³ L'ICC est un regroupement d'Églises chrétiennes, issu d'une première organisation créée en 1922. L'objectif de ce Conseil est « de promouvoir le bien-être spirituel, physique, moral et social des gens » et de propager la foi dans le monde. *Irish Council of Churches*, <<http://www.irishchurches.org/about>>, page consultée le 14/02/2011.

⁶⁸⁴ « *The Government has received from the Churchmen what it understands to be the Provisional IRA's proposals for a permanent peace.* » Letter dated 31/12/1974 and enclosure, minute dated 18/1/1975 withheld, Records of the Prime Minister's Office: Correspondence and Papers, 1974-1979, The National Archives, Kew (ref: PREM 16/515).

Ainsi la fin de la violence armée de l'IRA semblait-elle envisageable au début de l'année 1975. L'IRA maintenait que cette décision n'était en rien un aveu de faiblesse. Le groupe se déclarait au contraire au mieux de sa capacité militaire et refusait les allégations de propagande⁶⁸⁵. Le gouvernement britannique, de son côté, avait facilité la décision de l'IRA en annonçant la suppression progressive de l'internement et la légalisation du Sinn Féin le 4 avril 1974. Le gouvernement avait également eu recours à la voie de communication déjà utilisée en 1972 afin d'entrer en contact avec l'IRA⁶⁸⁶. L'enjeu était de taille : il était question de mettre définitivement fin à la violence dans la Province.

I.3 La trêve de l'IRA : 10 février 1975 - 23 janvier 1976

Depuis l'annonce de la fin de l'internement, auquel il devait être mis un terme de manière progressive, les prisonniers détenus sans inculpation avaient été progressivement libérés jusqu'à fin décembre 1974. Toutefois, ce n'était pas suffisant pour engager un cessez-le-feu indéfini. En effet, les conditions pour un tel cessez-le-feu demeuraient les mêmes : une déclaration d'intention de retrait de la part du gouvernement britannique, la reconnaissance officielle du droit à l'autodétermination pour le peuple irlandais dans son intégralité et enfin une amnistie pour tous les prisonniers « politiques » républicains et loyalistes. L'IRA annonça la fin de son cessez-le-feu prévue pour le 16 janvier 1975 à minuit et reprit sa campagne armée, notamment en faisant exploser plusieurs bombes à Londres et à Manchester le 27 janvier. Pourtant, le groupe armé clandestin allait annoncer une trêve le 10 février suivant.

I.3.1 Les conditions de la trêve

Pourquoi cette décision ? Selon l'IRA, le gouvernement avait accepté les « termes pour une trêve bilatérale »⁶⁸⁷ sur douze points, correspondants aux conditions posées par le groupe armé :

⁶⁸⁵ *IRA Operations and War News*, Irish Republican Information Service, 10 May 1974, p. 4.

⁶⁸⁶ Tim Pat Coogan, *The IRA*, *op. cit.*, p. 20.

⁶⁸⁷ *Terms for bi-lateral Truce*. Document probablement transmis au gouvernement britannique entre le 17 janvier 1975 et le 10 février 1975, (Marked Top Secret and UK Eyes), The National Archives, New Year

- 1) La liberté de mouvement pour tous les membres du mouvement républicain⁶⁸⁸ ;
- 2) L'arrêt du harcèlement de la population civile⁶⁸⁹ ;
- 3) L'arrêt de toutes les incursions dans les propriétés, les maisons et les autres bâtiments »⁶⁹⁰ ;
- 4) La cessation des arrestations des membres du Mouvement républicain⁶⁹¹ ;
- 5) La fin des enregistrements vidéo, de la prise de photographies et des contrôles d'identité⁶⁹² ;
- 6) Le droit pour les membres du Mouvement républicain de porter des armes légères dissimulées pour l'autodéfense uniquement⁶⁹³ ;
- 7) Pas de démonstration de force d'un côté ou de l'autre⁶⁹⁴ ;
- 8) Pas de réintroduction de la RUC ou de l'UDR dans des zones déterminées⁶⁹⁵ ;
- 9) Un accord sur un système de liaison effectif entre les Forces britanniques et républicaines⁶⁹⁶ ;
- 10) Un retrait progressif des troupes dans les casernes en préambule à la mise en œuvre de la trêve bilatérale⁶⁹⁷ ;
- 11) La confirmation que les discussions entre les représentants du Mouvement républicain et du gouvernement de sa Majesté continueront en vue d'établir un cessez-le-feu permanent⁶⁹⁸ ;
- 12) En cas de violation de l'un de ces termes, le Mouvement républicain se réserve le droit d'agir⁶⁹⁹.

Il n'y eut aucune confirmation officielle d'un accord entre le gouvernement britannique et les républicains, comme le souligne encore Agnès Maillot : « Les raisons qui poussèrent les Provisoires à accepter une trêve indéfinie étaient peu claires. Aucun document exposant les termes d'un accord entre Britanniques et républicains ne fut publié »⁷⁰⁰. Pourtant, la plupart des termes du plan proposé par l'IRA avaient été mis en œuvre, ce que confirment Paul Bew et Gordon Gillespie :

Sept « centres d'incident » furent mis en place, l'activité en matière de sécurité fut réduite dans les quartiers catholiques et les chefs des Provisoires ne furent apparemment pas arrêtés lorsqu'ils étaient repérés par l'armée⁷⁰¹.

Dans un télégramme du 20 février 1975 adressé à l'ambassadeur britannique à Dublin, James Callaghan, alors Ministre britannique des Affaires étrangères, apportait des

Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM 16/521/2, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_521_2.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

⁶⁸⁸ « *Freedom of movement for all members of the Republican Movement.* » *Ibid.*

⁶⁸⁹ « *A cessation of all harassment of the civilian population.* » *Ibid.*

⁶⁹⁰ « *A cessation of all raids on lands, homes and other buildings.* » *Ibid.*

⁶⁹¹ « *A cessation of arrest of members of the Republican Movement.* » *Ibid.*

⁶⁹² « *An end to screening, photographing and identity checks.* » *Ibid.*

⁶⁹³ « *Members of the Republican Movement reserve the right to carry concealed short arms solely for the purpose of self-defence.* » *Ibid.*

⁶⁹⁴ « *No provocative displays of force by either side.* » *Ibid.*

⁶⁹⁵ « *No reintroduction of RUC and UDR into designated areas.* » *Ibid.*

⁶⁹⁶ « *Agreement on effective liaison system between British and Republican Forces.* » *Ibid.*

⁶⁹⁷ « *A progressive withdrawal of troops to barracks to begin with the implementation of the bi-lateral truce.* » *Ibid.*

⁶⁹⁸ « *Confirmation that discussions between representatives of the Republican Movement and HMG will continue towards securing a permanent cease-fire.* » *Ibid.*

⁶⁹⁹ « *In the event of any of these terms being violated, the Republican Movement reserves the right to freedom of motion.* » *Ibid.*

⁷⁰⁰ Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 111.

⁷⁰¹ « *Seven 'incident centres' were set up, security activity in Catholic areas was scaled down, and leading Provisionals were apparently not arrested when spotted by the army.* » Paul Bew, Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999, op. cit.*, p. 100-101.

éclaircissements au sujet de la mise en œuvre des différents points du plan. En effet, le Ministre indiquait qu'il n'y avait pas d'accord en ce qui concernait la liberté de mouvement et la fin des arrestations des membres de l'IRA, ni en ce qui concernait une éventuelle collaboration entre l'IRA et l'armée, ce qui correspondait aux points 1, 4 et 9 du plan proposé par l'IRA. Il rappelait également qu'une amnistie pour les prisonniers, une des principales revendications du groupe, ne serait pas acceptée :

Il n'est pas question d'accorder une amnistie pour les soi-disant prisonniers politiques, ni d'accorder l'immunité contre les arrestations à ceux qui ne respectent pas la loi, ni encore d'allouer à l'IRA un quelconque statut ou rôle dans le maintien de l'ordre dans les zones habitées par la minorité.⁷⁰²

Il revenait d'ailleurs plus en détail sur les « centres d'incident » dont l'objectif était de gérer les éventuelles violations du cessez-le-feu, en permettant de désamorcer toute situation qui pourrait mener à une escalade de la violence :

Une proposition se développa pour aboutir à l'établissement de centres d'incident composés de fonctionnaires, à qui l'on adresserait rapidement les plaintes et les rapports concernant des incidents naissants⁷⁰³.

James Callaghan précisait que le domaine d'activité de ces centres relevait des incidents en rapport avec le cessez-le-feu, et ce afin d'attester que le gouvernement britannique, en créant ces centres, n'avait rien concédé à l'IRA en matière de maintien de la paix.

Les centres concernent uniquement les incidents en rapport direct avec le cessez-le-feu. Ils n'ont pas de rôle plus important, ni aucun lien, ou une quelconque responsabilité en rapport avec le maintien de la paix. Il n'est pas question d'autoriser des groupes d'autodéfense quels qu'ils soient à « faire la police » dans les zones habitées par la minorité⁷⁰⁴ jusque-là rien n'indique d'ailleurs la présence de tels groupes dans les rues⁷⁰⁴.

Il confirmait également que la demande concernant le droit à porter des armes légères d'autodéfense (point 6 du plan) n'avait pas été accordée, du moins renvoyait-il à la législation en la matière qui obligeait les détenteurs d'armes à obtenir un permis de port

⁷⁰² « *There was no question of granting an amnesty to so-called political prisoners, nor of conferring immunity from arrest on law-breakers, nor of granting the Provisional IRA any status or role in the policing of minority areas.* » *Telegram sent by Callaghan to the British Ambassador in Dublin*, p. 3, paragraph 7, 20 February 1975, The National Archives, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM 16/517/3, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_517_3.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

⁷⁰³ « *A proposal was evolved for the setting up of seven incident centres to be manned by Northern Ireland civil servants, to which complaints and reports of incipient incidents could be quickly addressed.* » *Ibid.*, paragraph 8.

⁷⁰⁴ « *The centres are concerned solely with incidents arising directly out of the ceasefire. They have no wider role, nor have they any connection with or responsibility for policing matters. There is no question whatever of permitting vigilante groups to « police » community areas, nor is there as yet any sign of the appearance of such groups on the streets.* » *Ibid.*, paragraph 8 (section a and b).

d'arme : « En ce qui concerne le fait de porter des armes à feu, il a bien été expliqué que cela ne peut être autorisé qu'en accord formel avec les dispositions de la loi »⁷⁰⁵.

Si le plan de douze points proposé par l'IRA ne fut pas accepté par le gouvernement britannique, du moins pas officiellement, la mise en place des centres d'incident et la baisse d'activité des forces de l'ordre dans les quartiers nationalistes, par exemple, démontrent clairement qu'il y avait bien eu un accord, sinon un échange d'engagements, entre l'IRA et le gouvernement. Pouvait-on pour autant parler d'une trêve bilatérale ? Pour le gouvernement britannique, c'était impossible.

I.3.2 Discussions sans négociations avec les républicains

Dans son télégramme du 20 février 1975 adressé à l'ambassadeur britannique à Dublin, James Callaghan confirmait la volonté du gouvernement britannique de poursuivre les discussions avec le Sinn Féin afin de consolider le cessez-le-feu, comme le demandait l'IRA dans le point 11 de son plan :

Pour l'avenir, des contacts seront maintenus aussi longtemps qu'il sera nécessaire entre des représentants officiels d'Irlande du Nord et le Sinn Féin provisoire au profit de la consolidation du cessez-le-feu⁷⁰⁶.

Toutefois il mettait l'accent sur le fait qu'aucune négociation n'avait été engagée entre des représentants d'Irlande du Nord et le Sinn Féin : « Mais aucune action hâtive n'est envisagée. Et les représentants ne sont pas autorisés à entrer dans quelque négociation politique que ce soit »⁷⁰⁷. Notons que James Callaghan ne parlait pas de discussions avec l'IRA mais avec le Sinn Féin, et qu'il insistait lourdement sur le fait qu'aucune négociation n'avait été engagée avec les républicains. Lors d'une rencontre le 30 décembre 1974 à Hollywood dans le comté de Down avec le Secrétaire Général⁷⁰⁸, qui

⁷⁰⁵ « *As to the carrying of firearms, it was made clear that this could only be permitted in strict accordance with existing provisions of the law.* » *Ibid.*, paragraph 7. En Irlande du Nord, la législation en matière de port d'armes reposait alors sur la loi de 1969, Firearms (Northern Ireland) Act 1969, qui fut amendée en 1971, en 1973 et en 1975. Selon cette loi, les personnes condamnées de six mois à moins de trois ans pourraient obtenir un permis seulement cinq ans après leur libération, et celles condamnées à plus de trois ans ne pourraient plus obtenir de permis.

⁷⁰⁶ « *For the future, contact will continue to be maintained as necessary between Northern Ireland Officials and the Provisional Sinn Féin in the interests of consolidating the ceasefire.* » *Ibid.*, paragraph 9.

⁷⁰⁷ « *But no precipitate action is contemplated. Nor are the Officials empowered to enter into any sort of political negotiation.* » *Ibid.*

⁷⁰⁸ Permanent Under-Secretary (PUS).

représentait le gouvernement britannique, James M. Allan, alors diplomate pour le Ministère des Affaires étrangères, avait déjà indiqué qu'il n'était pas question de négociations, comme en témoigne le rapport de cette rencontre : « Le PUS [Secrétaire Général] considérait qu'il y avait une possibilité d'échange de points de vue par le biais d'intermédiaires mais pas pour des négociations »⁷⁰⁹.

Quelle différence y avait-il entre des discussions et des négociations ? James Molyneaux, alors membre unioniste du Parlement britannique, avait fait référence à cette distinction subtile lors d'une rencontre le 21 janvier 1975 à Londres avec Merlyn Rees, comme l'indique le compte-rendu de cette rencontre :

[...] bien qu'il [James Molyneaux] soit tout à fait satisfait que le Secrétaire d'État et ses représentants ne soient pas engagés dans des « négociations », il semblait difficile pour l'UUUC, avec le temps, de faire la distinction entre des « négociations » et des « explications »⁷¹⁰.

En effet il paraît difficile de distinguer un processus de discussions ou d'explications d'un processus de négociation. Négocier signifie « traiter, discuter en vue d'un accord » ou « engager des pourparlers en vue de régler un différent ou de mettre fin à un conflit »⁷¹¹. Il s'agit donc bien de « discussion » entre des personnes ayant des points de vue divergents.

Associé à la théorie des jeux, le processus de négociation est perçu de différentes manières. Dans son ouvrage *La fabrication de la paix*, Jean-Luc Marret, spécialiste en sociologie des relations internationales, décrit le processus de négociation comme un « puzzle à résoudre »⁷¹². D'autres le définissent comme un processus de

⁷⁰⁹ « *The PUS thought that there was a possibility of exchange of views through third persons but not negotiation.* » *Note of a meeting between British government officials and Protestant clergymen*, 30 December 1974, Marked Secret, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM 16/515/4, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_515_4.jpg>, page consultée le 10/02/2011. Stanley Worrall et Jack Weir, hommes d'Église présents lors de la rencontre avec des représentants de l'IRA à Feakle en décembre 1974, participèrent également à cette réunion.

⁷¹⁰ « [...] *although he was perfectly satisfied that the Secretary of State and his officials were not engaging in 'negotiations' the UUUC would find it difficult to accept the distinction between 'negotiations' and 'explanations', particularly as time went on.* » *Note of Meeting between M. Rees and J. Molyneaux*, 21 January 1975), p. 1, paragraph 3, PRONI Public Records, CENT/1/3/40, Belfast, PRONI, <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1975/proni_CENT-1-3-40_1975-01-21.pdf>, page consultée le 02/02/2011.

⁷¹¹ Le Petit Larousse, 2003.

⁷¹² Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, nouveaux Conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris, Ellipses, Collection « Perspectives Stratégiques », 2001, p. 62. En tant que processus, la négociation comprend plusieurs étapes généralement interpénétrées : la phase de préparation, décrite comme une phase cruciale dont dépendra le résultat, ne se limitant pas à l'élaboration d'un planning, mais prenant en considération les attentes et les espoirs des participants ; la phase de définition du programme

« marchandage ». Notons d'ailleurs que « négociier » vient du latin *negotiari* qui signifie « faire du commerce ». Cette interprétation doit beaucoup aux travaux de Thomas Shelling, économiste et Prix Nobel américain, spécialiste des conflits stratégiques. Selon Reynald Bourque et Christian Thuderoz, spécialistes de la sociologie des négociations, la négociation n'est ni une « médiation », ni un « arbitrage », ni une « concertation »⁷¹³. Ils associent la négociation à un processus de communication entre les protagonistes, dont l'élément majeur repose sur « l'interdépendance des parties : la décision à prendre les réunit »⁷¹⁴.

Toute négociation réunit des parties en conflit, mais recherchant par elles-mêmes et volontairement la résolution (ou la réduction) de leurs désaccords. Leurs intérêts sont divergents, mais elles doivent prendre des décisions communes, en raison de leur interdépendance⁷¹⁵.

La notion d'interdépendance est fondamentale. Christophe Dupont⁷¹⁶ définit la négociation comme « une activité qui met en interaction plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et à des interdépendances, choisissent (ou trouvent opportun) de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable »⁷¹⁷.

Dans notre contexte, la notion d'interdépendance est essentielle. En effet, d'une part, le gouvernement britannique, qui avait pour objectif de mettre fin à la violence et de restaurer un gouvernement nord-irlandais viable, avait besoin de l'IRA pour y parvenir, et, d'autre part, l'IRA attendait du gouvernement britannique l'annonce de son retrait et la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple irlandais. Toutefois, le gouvernement britannique ne pouvait reconnaître qu'il négociait, même indirectement, avec les républicains, et en particulier avec l'IRA, puisque cela impliquait de négocier avec ceux qu'il considérait comme des terroristes et impliquait de les reconnaître en tant qu'interlocuteurs respectables. En effet, Reynald Bourque et Christian Thuderoz indiquent que le processus de négociation est « symétrique », puisque tout ce qui est valable pour l'un, l'est pour l'autre, et tout ce qui est acceptable

de discussion ; la phase de définition des méthodes de négociation, des moyens de parvenir à un accord, et enfin la phase d'élaboration d'un accord (p. 63).

⁷¹³ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 6.

⁷¹⁴ *Ibid.*

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ Ancien professeur à l'École Supérieure de Commerce (ESC) de Lille.

⁷¹⁷ Christophe Dupont, *La Négociation : Conduite, théories, applications*, Paris, Dalloz Sirey, 1994, p. 11.

pour l'un doit l'être pour l'autre⁷¹⁸. Cependant, le gouvernement britannique ne pouvait accepter de traiter d'égal à égal avec les républicains, que ce soit avec le Sinn Féin ou avec l'IRA. Rappelons d'ailleurs que le plan en 12 points proposé par l'IRA mentionnait effectivement une « trêve bilatérale », impliquant généralement un arrêt des hostilités entre deux parties de même nature, ou qui se reconnaissent comme telles, alors que les parties concernées étaient tout à fait différentes : le gouvernement d'un état puissant d'un côté et un groupe paramilitaire clandestin de l'autre.

Il était donc vital pour le gouvernement britannique de maintenir cette distinction entre discussions et négociations, ou entre explications et négociations, lui donnant ainsi le moyen de se justifier et de se défendre au cas où il serait accusé d'avoir négocié avec l'ennemi.

I.3.3 Un retrait britannique négocié ?

Le gouvernement ne pouvait d'autant plus laisser supposer que des négociations avec le mouvement républicain étaient en cours qu'un retrait britannique semblait envisagé, du moins selon les républicains eux mêmes, ce qui explique le sentiment de « victoire » que nous avons déjà évoqué et qui transparait dans les déclarations du groupe au moment du cessez-le-feu. De nombreux auteurs d'ouvrages et d'articles sur l'Irlande du Nord y font allusion, dont Peter Taylor dans son ouvrage *Provos, The IRA and Sinn Fein*. Ainsi Billy McKee, membre de l'IRA, dont l'entretien mené par Peter Taylor est retranscrit, affirme qu'il était bien question de retrait lors de sa rencontre avec Michael Oatley, agent du service secret de renseignements britannique, et James Allan, représentant du Ministère des Affaires étrangères, en janvier 1975 à Derry :

« Retrait » a été utilisé pendant toutes les négociations avec Michael Oatley et James Allan. Ils ont déclaré que c'était ce qu'ils voulaient et qu'ils avaient besoin de l'IRA pour les aider de façon à éviter un bain de sang⁷¹⁹.

Dans un autre entretien avec un membre du gouvernement britannique durant les faits, celui-ci sous couvert de l'anonymat, affirme qu'aucun accord de ce type n'a eu lieu.

⁷¹⁸ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 6.

⁷¹⁹ « 'Withdrawal' was used during the whole negotiations with Michael Oatley and James Allan. They said that's what they wanted and they needed the IRA to help them so that there wouldn't be a bloodbath. » *Ibid.*, p. 179.

Toutefois il admet que la question d'un retrait a peut-être été évoquée puisqu'elle était un sujet inévitable pour les républicains :

Je suis certain qu'aucun d'entre eux [Michael Oatley et James Allan] n'a jamais discuté de la possibilité d'un retrait britannique de la Province ou alors de la façon la plus hypothétique qui soit dans un futur lointain. D'un autre côté, puisque c'était la préoccupation principale des interlocuteurs (bien que ce soit évidemment, même pour eux, irréalisable à court et à moyen terme) le fait de refuser d'en discuter aurait mis fin à la conversation⁷²⁰.

Pourtant, lors d'une rencontre avec un représentant de l'Ambassade britannique à Dublin le 20 janvier 1975, Liam Cosgrave, alors Taoiseach, insistait sur la nécessité absolue de ne pas laisser entendre que des négociations pourraient être en cours avec les républicains, que ce soit avec le Sinn Féin ou avec l'IRA, comme en témoigne le rapport de cette rencontre :

Dans le cours de la conversation, il [Liam Cosgrave] insista sur l'effet traumatisant qui serait généré à travers l'Irlande si l'impression se généralisait que nous [le gouvernement britannique] étions prêts à négocier d'une façon ou d'une autre avec les Provisoires, quelle que soit l'organisation qui les représente⁷²¹.

L'inquiétude de Liam Cosgrave dans le rapport de cette rencontre semblait être confirmée par la publication d'un mémorandum du 11 juin 1975 de Garret FitzGerald, alors Ministre des Affaires étrangères, qui circula au sein de son Ministère. Garret FitzGerald lui-même avait d'ailleurs publié un article à ce propos dans la revue *Irish Studies in International Affairs* en 2006, intitulé « 1974-5 Threat of a British Withdrawal from Northern Ireland »⁷²². Comme il l'expliquait dans l'introduction de cet article, ce document n'avait pas été mis à la disposition des historiens. Toutefois une copie fut malencontreusement publiée en même temps que d'autres documents au sein desquels ce mémorandum était inséré⁷²³. Ronnan Fanning, professeur d'histoire moderne à University College à Dublin, fit la découverte de ce document en 2005 et publia un article à ce propos le 1^{er} janvier 2006 dans le *Sunday Independent*, dans lequel

⁷²⁰ « [...] I am sure that none of them [Michael Oatley and James Allan] ever discussed the possibility of a British withdrawal from Northern Ireland in other than the most remotely hypothetical fashion. On the other hand, since it was a central preoccupation of the interlocutors (though recognizably, even to them, unattainable in the short or medium term) refusal to discuss it at all would have ended the conversation. » *Ibid.*, p.180.

⁷²¹ « In general conversation he laid stress on the traumatic effect it would have throughout Ireland if the impression gained through that we were prepared to negotiate in any way with the Provisionals, in any of their manifestations. » Telegram containing note of a meeting between a British Embassy official and the Taoiseach, 20 January 1975, p. 3, Marked Secret, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM16/515/1, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_515_1.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

⁷²² Garret FitzGerald, « 1974-5 Threat of a British Withdrawal from Northern Ireland », in *Irish Studies in International Affairs*, Dublin, Royal Irish Academy, Vol. 17, 2006, p. 141-150.

⁷²³ *Ibid.*, p. 141.

il revient sur les circonstances de la publication de ce memo de Garret FitzGerald et sur les craintes formulées au sein du gouvernement irlandais à propos des conséquences d'un éventuel retrait britannique :

Le point fondamental de ce mémorandum concernait les préparations en cas de scénario catastrophe dans l'éventualité d'un retrait britannique d'Irlande du Nord. Il incluait un rapport sur la façon dont le gouvernement irlandais réagirait si le pire arrivait parmi les trois cas envisagés en cas de retrait : une Irlande du Nord indépendante ; l'Irlande du Nord placée sous l'administration des Nations Unies ; l'Irlande du Nord remaniée⁷²⁴.

Un tel scénario catastrophe était envisagé si jamais la Convention Constitutionnelle, dont le projet fut proposé le 1^{er} mai 1975 par Merlyn Rees⁷²⁵, ne fonctionnait pas. Cette Convention avait pour objectif de parvenir à mettre en place une assemblée et à aboutir à un accord sur un système de gouvernement pour la Province. Du côté du gouvernement britannique, un scénario catastrophe avait déjà été envisagé en 1974 lors des grèves. En effet, dans le compte-rendu de la rencontre entre Harold Wilson et les membres de l'Exécutif nord-irlandais, le 18 avril 1974, le Premier ministre affirmait la nécessité de maintenir la présence de l'armée britannique en Irlande du Nord :

Le Premier ministre déclara que selon lui le peuple d'Irlande du Nord déciderait de son propre futur, mais il envisageait une présence militaire durable en Irlande du Nord, tout comme nous [la Grande-Bretagne] avions des garnisons ailleurs. La violence était profondément enracinée et requérait un contrôle à long terme⁷²⁶.

Lors de la même rencontre, Harold Wilson admettait cependant qu'en cas de « guerre civile », la question d'un retrait pourrait être envisagée : « Il [Harold Wilson] reconnut toutefois que si nos troupes étaient prises entre deux feux entre des groupes terroristes rivaux la pression en faveur d'un retrait serait très forte »⁷²⁷. Dans un mémorandum publié après les grèves de l'UWC, le 30 mai 1974, Harold Wilson faisait explicitement

⁷²⁴ « *The guts of the memorandum were the Doomsday preparations necessary in the event of a British withdrawal from Northern Ireland. It included a review of how the Irish government might respond in the event of the three worst-case scenarios after a withdrawal : an independent Northern Ireland; Northern Ireland being placed under United Nations trusteeship; a re-partitioned Northern Ireland.* » Ronan Fanning, « How Dublin prepared for the threat of NI doomsday », *The Irish Independent*, 1st January 2006, <<http://www.independent.ie/national-news/how-dublin-prepared-for-the-threat-of-ni-doomsday-125154.html>>, page consultée le 14/02/2011.

⁷²⁵ *Constitutional Convention*, 1975, London, HMSO.

⁷²⁶ « *The Prime Minister said that his own view was that the people of Northern Ireland would decide their own future, but he envisaged a lasting military presence in Northern Ireland, just as we had military garrisons elsewhere. Violence was deep-seated and needed long-term control.* » *Note of meeting between Harold Wilson and the Northern Ireland Executive*, 24 April 1974, p. 7, Marked Secret, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: PREM 16/145, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_16_145_doc22c.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

⁷²⁷ « *He recognised however that if our troops were caught in cross-fire between rival terrorist groups the pressure for withdrawal would be very strong.* » *Ibid.*

référence à un scénario catastrophe auquel il faudrait se préparer : « Tout cela [les grèves] a des conséquences sur le développement d'un scénario catastrophe. En cas de catastrophe – c'est-à-dire en cas de retrait – j'aimerais que cette hypothèse soit considérée »⁷²⁸.

Un retrait de l'armée avait donc été envisagé si la violence devenait ingérable après l'effondrement de l'Exécutif mis en place en juin 1973. Toutefois, un tel scénario ne semblait pas envisagé dans les discussions au sein du gouvernement britannique de l'année 1975, ou du moins à notre connaissance aucun document « secret » n'allant dans ce sens n'a été publié jusqu'à maintenant. Ainsi, parmi les propositions de l'IRA pour une trêve bilatérale, le seul point qui concernait un retrait britannique effectif était une demande de retrait préliminaire : « 10) Un retrait progressif des troupes dans les casernes en préambule de la mise en œuvre de la trêve bilatérale »⁷²⁹, ce qui signifiait selon Paul Bew et Gordon Gillespie qu'environ 300 à 400 soldats britanniques devaient repartir en Angleterre dans les six mois⁷³⁰. Toutefois selon l'IRA, le gouvernement britannique avait bel et bien accepté un retrait britannique de la Province, comme le confirment encore Paul Bew et Gordon Gillespie⁷³¹ : « L'IRA pressentit que les négociations entreprises pendant la trêve mèneraient à un retrait britannique de l'Irlande du Nord, mais pensaient que les britanniques ne l'admettraient pas publiquement »⁷³². L'effectif de l'armée britannique dans la Province avait effectivement baissé : il y avait 13 940 soldats déployés dans la Province en 1975 contre 15 940 en 1974. Toutefois, dans les faits, un retrait britannique ne semblait pas avoir été amorcé durant l'année 1975, même si tout porte à croire que gouvernement britannique l'avait envisagé en dernier recours, comme l'attestent les craintes du gouvernement irlandais qui semblait se préparer à une telle décision de la part du gouvernement britannique. De son côté,

⁷²⁸ « All this affects the drafting of any Doomsday scenario. In Doomsday terms—which means withdrawal—I should like this scenario to be considered. » *Ibid.*

⁷²⁹ « A progressive withdrawal of troops to barracks to begin with the implementation of the bi-lateral truce. » *Terms for bi-lateral Truce, op. cit.*

⁷³⁰ Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999, op. cit.*, p. 99.

⁷³¹ Table 7.4 Number of Army personnel deployed to Northern Ireland and numbers of Service personnel deaths and injuries since 1969, UK Defence Statistics 2008, Chapter 7 - Northern Ireland, Military Aid to the Civil Authorities and Conflict Prevention, <<http://www.dasa.mod.uk/modintranet/UKDS/UKDS2008/c7/table704.html>>, page consultée le 03/03/2011.

⁷³² « The IRA felt that the negotiations undertaken during the truce would lead to a British withdrawal from Northern Ireland, though they believed that the British could not admit to this publicly. » *Ibid.*, p. 99.

l'IRA avait déjà repris ses activités armées. Le cessez-le-feu était toujours officiellement en vigueur mais dès avril 1975, le Conseil de l'Armée de l'IRA avait décidé de s'engager dans ce qu'ils décrivaient comme des actions « défensives » en réponse « aux violations de la trêve »⁷³³. Ainsi l'IRA pouvait-elle légitimer ses propres violations de la trêve, et reprendre sa campagne armée, en faisant du gouvernement britannique le responsable de cet échec. Toutefois, ce cessez-le-feu demeurait un échec pour l'IRA qui devait alors en tirer les conclusions et retrouver une légitimité parmi ses partisans.

I.3.4 La fin de la trêve

Les élections pour la Convention eurent lieu le 1^{er} mai 1975⁷³⁴ et la première réunion des élus se déroula le 8 mai suivant. Cependant, la majorité unioniste au sein de l'Assemblée réduisit les chances d'aboutir à un accord acceptable par toutes les parties en présence et cette tentative de restauration d'un gouvernement nord-irlandais fut un échec pour les mêmes raisons que la précédente. En effet, la majorité des membres de la Convention, membres de l'UUUP, continuèrent à rejeter toute implication de la République dans les affaires de l'Irlande du Nord. Cette tentative fut donc un nouvel échec. Malgré la trêve de l'IRA, dans les rues de Belfast la violence avait augmenté. En effet l'année 1975 fut marquée par de nombreuses explosions et de meurtres perpétrés par les groupes paramilitaires clandestins républicains et loyalistes. D'un côté, les paramilitaires loyalistes s'étaient engagés dans une campagne qui avait pour objectif de faire des victimes catholiques⁷³⁵. De l'autre, l'IRA faisait des victimes parmi les membres de groupes paramilitaires loyalistes et parmi l'armée britannique. Comment l'IRA justifiait-elle ces actions violentes alors que le groupe n'avait pas encore officiellement mis fin à la trêve ?

⁷³³ *Ibid.*

⁷³⁴ L'UUUP obtint 47 sièges : UUP : 19, DUP : 12 ; Vanguard⁷³⁴ : 14 ; Independent Unionist : 1 ; Loyalist : 1. Le SDLP obtint 17 sièges, tandis que l'Alliance Party en obtint 8. Sidney Elliott and W.D. Flackes, *Northern Ireland. A Political Directory, 1968-99*, Belfast, Blakstaff Press, 1999, p. 584.

⁷³⁵ Par exemple, le 31 juillet 1975, lorsque l'UVF assassina trois membres d'un groupe de musique, « Miami Showband », qui se rendait à Banbridge dans le comté de Down.

Dans une déclaration du 11 avril 1975⁷³⁶, l'IRA, faisait le point sur la situation et sur la trêve. Le groupe armé rappelait les principes essentiels qui constitueraient, selon le groupe, la base d'une paix durable, c'est-à-dire : une déclaration d'intention de désengagement de la part du gouvernement britannique, l'acceptation du droit à l'autodétermination du peuple irlandais et enfin une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques⁷³⁷. Selon l'IRA, la mise en œuvre de ces principes n'avait pas suffisamment progressé :

Le gouvernement britannique a été officiellement informé que la Direction du Mouvement Républicain n'est pas satisfaite par le degré d'avancement de la mise en œuvre des conditions fondamentales pour une paix permanente⁷³⁸.

Selon le groupe armé, le gouvernement britannique n'avait pas su saisir l'opportunité que représentait sa trêve :

Depuis l'exécution de la première trêve le 22 décembre 1974, plus de cent jours de paix effective ont été maintenus par les forces républicaines. Nous sommes au regret de constater que le gouvernement britannique n'a pas su saisir l'opportunité historique de progresser de manière constructive pour garantir une paix permanente⁷³⁹.

Mais il avait également fait échouer la trêve, en s'avérant incapable de contrôler la violence des loyalistes, voire en se montrant peu enclin à lutter contre les « meurtriers sectaires qui opèrent à partir des bastions orangistes »⁷⁴⁰. Enfin le gouvernement britannique était accusé d'avoir violé les propositions qui avaient mené à la trêve :

Il n'y a pas de justification pour la saturation continue des zones républicaines par l'armée britannique tandis que les zones loyalistes fournissent un refuge pour des tueurs psychopathes. Nous ne pouvons pas non plus accepter l'arrestation constante des républicains – une activité qui est une violation évidente de l'Accord de la Trêve⁷⁴¹.

⁷³⁶ « Appraisal of Truce Situation », *Statement by Provisional Army Council*, Irish Republican Information Service, 11 April 1975, p. 7.

⁷³⁷ *Ibid.*

⁷³⁸ « *The British Government has been officially informed that the Leadership of the Republican Movement are not satisfied with rate of progress towards implementing these basic requirements for a permanent peace.* » *Ibid.*

⁷³⁹ « *Since the implementation of the first truce on December 22nd, 1974, over one hundred days of effective peace have been maintained by Republican forces. We regret to state that the British Government has not availed of this historic opportunity towards securing a permanent peace.* » *Ibid.*

⁷⁴⁰ « [...] *sectarian killers who operate from Orange strongholds.* » « Appraisal of Truce Situation », *Statement by Provisional Army Council*, *op. cit.*, p. 7.

⁷⁴¹ « *There is no justification for the continued saturation of Republican areas by British military while Loyalist areas provide a haven for psychopathic [sic] killers. We also cannot accept the continual arresting of Republicans—activity which is a clear violation of the Truce Agreement.* » *Ibid.*

La trêve prit fin officiellement le 23 janvier 1976. L'IRA avait alors repris la lutte armée et justifié sa décision mais le groupe allait-il sortir indemne d'une si longue trêve qui s'était, de plus, achevée en débâcle ?

II. Les grèves de la faim et la remise en question de la violence

Même si l'IRA avait fait du gouvernement britannique le principal responsable de l'échec de la trêve, le groupe armé clandestin dut toutefois payer un lourd tribut pour ce fiasco. L'IRA s'accrochait néanmoins à sa rhétorique traditionnelle selon laquelle la violence demeurait la seule alternative. Pourtant, la fin des années 1970 et le début des années 1980 représentèrent un tournant pour le mouvement républicain. En effet la violence n'allait plus être l'unique alternative.

II.1 Le retour à la violence

Dans les années qui suivirent la trêve, c'est-à-dire de 1976 à 1978, l'IRA maintint le même discours au sujet de la violence. En effet, il s'agissait toujours de se défendre contre la violence du gouvernement britannique exercée par l'intermédiaire de ses forces de l'ordre. Le recours à la force demeurait alors moralement justifié, comme le confirmait la déclaration de Dáithí Ó'Conaill, alors Vice-président du Sinn Féin⁷⁴², qui déclarait en mai 1976 qu'« il est plus moral de résister à la violence que de s'y soumettre »⁷⁴³. Les républicains étaient déterminés à continuer la lutte : « [...] la lutte doit continuer tant que l'Angleterre n'aura pas déclaré son intention de se retirer »⁷⁴⁴. Selon eux, le gouvernement britannique n'avait pas d'autre choix puisqu'il avait de toute façon déjà perdu : « La guerre continue parce que l'Angleterre refuse d'admettre publiquement sa défaite. Pourtant elle l'a déjà admise, implicitement »⁷⁴⁵. Seule sa fierté l'empêchait de l'admettre : « Sa soi-disant suprématie militaire au niveau mondial ne

⁷⁴² Voir note 355.

⁷⁴³ « *It is more morally right to resist violence than submit to it.* » Dáithí Ó'Conaill, *Republicanism is a Dynamic Political Philosophy*, Irish Republican Information Service, 6 May 1976, p. 6.

⁷⁴⁴ « [...] *the fight must go on until Britain is forced to make a declaration of intent to withdraw.* » *Ibid.*, p. 5.

⁷⁴⁵ « *The war continues because Britain refuses to publicly admit defeat. But admitted defeat she has, in not so many words.* » *The War of the Flea*, Irish Republican Information Service, 16 December 1976, p. 1.

peut aboutir à une victoire pour elle, et son orgueil politique au niveau mondial ne lui permet pas de se retirer immédiatement »⁷⁴⁶. Ainsi, comme dans les déclarations de l'année 1974, la victoire semblait-elle proche et pourtant, le groupe armé se trouvait dans une impasse.

En effet, il devint plus difficile pour l'IRA de justifier sa violence au milieu des années 1970 qu'à la fin des années 1960, alors que les manifestations pour les droits civiques étaient confrontées à la répression de la police. Par exemple le décès de trois enfants de la famille Maguire, le 10 août 1976, heurtés par la voiture dont le chauffeur, Danny Lennon, membre de l'IRA, était pourchassé par l'armée britannique et qui fut tué au volant, accentua la répulsion de la population civile nord-irlandaise pour la violence. L'impact médiatique de cet événement tragique donna lieu à des manifestations contre la violence rassemblant des protestants et des catholiques, et à la fondation de l'organisation Women's Peace Movement, qui devint plus tard Peace People, « le Mouvement pour la paix », organisation qui luttait contre la violence et condamnait l'IRA. Toutefois, le groupe armé avait été également affaibli par les mesures de sécurité plus drastiques imposées par Roy Mason, qui avait remplacé Merlyn Rees en tant que Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord. Roy Mason avait tout d'abord entrepris une campagne d'« ulstérisation » en mars 1976, qui avait pour objectif de redonner le pouvoir aux forces locales en matière de maintien de l'ordre, et impliquait une réduction des effectifs militaires dans la Province. Interpellé par Michael McNair-Wilson, alors membre du Parlement britannique, inquiet de cette baisse d'effectif envisagée, Roy Mason assurait que les effectifs nécessaires seraient maintenus dans les zones les plus critiques :

Il y a 14 500 soldats de métier déployés en Irlande du Nord en ce moment, et, comme Monsieur le Député doit le savoir, les Forces Spéciales en ont été retirées il y a environ une semaine. Ceci a ouvert une brèche dans [le comté de] South Armagh, et un redéploiement a été mis en œuvre en Irlande du Nord afin que nous puissions garder suffisamment de forces de sécurité dans le Sud [de la Province] afin d'y combattre la violence⁷⁴⁷.

⁷⁴⁶ « *Her worldwide so-called military primacy cannot produce a victory for her, and her worldwide political pride cannot permit immediate withdrawal.* » *Ibid.*

⁷⁴⁷ « [...] *there are 14,500 Regular troops serving in Northern Ireland at the moment, and of these, as the honorable Gentleman may well be aware, the Spearhead Battalion was withdrawn a week or so ago. It left a gap in South Armagh, and redeployment has taken place within Northern Ireland in order that we can retain sufficient security forces in the South to combat the violence there.* » Roy Mason, House of Commons debates for 11 May 1976, *Northern Ireland - Security Forces, Oral Answers to questions* –

Selon l'IRA, cette campagne d'« ulstérisation », si elle impliquait une diminution des effectifs militaires, n'avait pourtant rien à voir avec un retrait :

Ainsi nous pouvons conclure que tandis que la guerre continue, l'« ulstérisation » croissante et la « spécialisation » croissante des forces de sécurité pourraient bien mener à une baisse du nombre de Brits [Britanniques] « stationnés » en Irlande du Nord dans les prochains mois. De tels changements pourraient constituer une nouvelle phase de la guerre, mais une phase qui ne doit absolument pas être confondue avec un retrait britannique »⁷⁴⁸.

Par « spécialisation » des forces de sécurité, l'IRA faisait référence à l'implication des forces locales, c'est-à-dire de la RUC et de l'UDR, dans des opérations de lutte contre le terrorisme jusque-là effectuées par l'armée. Selon l'IRA, le processus d'ulstérisation n'était donc pas le signe d'un retrait, bien au contraire : « Bref, c'est une façon d'accroître la domination des Brits sur les six comtés »⁷⁴⁹.

Dans un entretien avec des membres du groupe armé clandestin le 4 août 1978, l'un de ses porte-parole s'expliquait sur les raisons de la baisse d'activité du groupe. Premièrement cette baisse était présentée comme l'une des conséquences d'un processus de réorganisation au sein du groupe : « Tout d'abord, nous avons entrepris une réorganisation massive du mouvement au cours de laquelle nous avons révoqué l'ancienne structure pyramidale basée localement, et nous avons établi un système de cellule »⁷⁵⁰. Dans son ouvrage *Techniques du terrorisme*, Jean-Luc Marret, précédemment cité, met en avant les avantages d'une telle structure : « La structure cellulaire est plus souple d'utilisation, surtout si les cellules sont autonomes fonctionnellement et si – agissant vers un but commun – elles sont indépendantes. Que l'une soit découverte et l'autre continuera pourtant à agir »⁷⁵¹. En cas d'arrestation, un membre ne pouvait donner des informations autres que portant sur sa propre cellule. Plus sélective, l'IRA déclarait également s'être transformée en « un corps de volontaires

Defence, <<http://www.theyworkforyou.com/debates/?id=1976-05-11a.203.5>>, page consultée le 10/02/2011.

⁷⁴⁸ « We can thus conclude that as the war goes on, both the increasing 'ulsterisation' and the increasing 'specialisation' of the security forces may well lead to fewer Brits being 'stationing' here over the coming months. Such moves could form part of a new phase of the war, but a phase definitely not to be confused with British withdrawal. » *Ulsterisation and the Changing Pattern of War*, Irish Republican Information Service, 25 November 1977, p. 7.

⁷⁴⁹ « In short, it is a method of increasing the Brit's stranglehold on the six counties. It is not a way of them letting go, and does not form a stepping stone on the way to a United Ireland. » *Ibid.*, p. 6.

⁷⁵⁰ « In the first place we undertook a massive reorganisation of the movement in which we displaced the old locally-based pyramid structure of the IRA and set up a cell system. » *Interview with IRA leadership*, Irish Republican Information Service, 4 August 1978, p. 5.

⁷⁵¹ Jean-Luc Marret, *Techniques du terrorisme*, Paris, PUF, 2000, p. 50-51.

bien plus politisé »⁷⁵² et « une organisation bien plus unie et plus efficace »⁷⁵³. D'autre part, la baisse d'activité était expliquée par la difficulté, particulièrement durant l'année 1977, à se procurer des explosifs : « La seconde raison concernant la diminution d'activité était l'absence d'explosifs »⁷⁵⁴. Enfin, le groupe admettait que sa baisse d'activité reposait en partie sur les mesures de sécurité plus performantes déployées dans la Province : « Et la troisième raison pour la baisse d'activité repose tout simplement sur la nature de la surveillance britannique prolongée et plus sophistiquée »⁷⁵⁵. Toutefois, le groupe affirmait qu'en aucun cas sa campagne armée n'arrivait à son terme⁷⁵⁶. En effet il était essentiel pour le groupe de réfuter toute impression de défaite, d'autant plus qu'il avait déjà perdu de sa crédibilité auprès de ses partisans après l'échec de la trêve, conséquence d'une interprétation erronée de la volonté du gouvernement britannique⁷⁵⁷.

Il était donc vital pour le groupe de parvenir à donner un nouveau sens à sa lutte afin de pouvoir continuer à la légitimer malgré les condamnations de la population nord-irlandaise, et plus précisément de la communauté catholique, dont il requérait le soutien. Dans le second chapitre de notre étude, nous avons étudié les liens qui unissaient l'IRA à ce qu'elle considérait comme « sa communauté »⁷⁵⁸. Max Weber fait de l'« activité politique commune » un des liens qui rassemble les membres autour d'une même communauté⁷⁵⁹. Ferdinand Tönnies, quant à lui, parle du « lien spirituel » qui unit les membres d'une communauté⁷⁶⁰. Sans le soutien de la communauté nationaliste, l'IRA risquait de perdre le lien spirituel qui l'unissait à ce qu'elle considérait comme « sa communauté », lien qui lui permettait de légitimer sa lutte afin de réaliser son projet politique : une Irlande unie. L'IRA, dont la violence était condamnée par la population nord-irlandaise, devait alors trouver le moyen de regagner le soutien moral⁷⁶¹ de la communauté nationaliste. Les grèves de la faim des prisonniers

⁷⁵² « [...] a much more politicised volunteer corps », *ibid.*

⁷⁵³ « [...] it is a much tighter-knit organisation and much more effective », *ibid.*

⁷⁵⁴ « The second reason for the decline of activity was the absence of explosives. » *Ibid.*

⁷⁵⁵ « And the third reason for the reduction in activity is simply the extended and more sophisticated nature of British surveillance. » *Ibid.*, p. 6.

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁷⁵⁷ Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 116

⁷⁵⁸ Voir p. 132-134.

⁷⁵⁹ Voir p. 133.

⁷⁶⁰ Voir p. 133-134.

⁷⁶¹ Maurice Prestat et Pierre Saint-Macary, généraux français, qui s'intéressent aux mécanismes de la guerre révolutionnaire, évoquent d'ailleurs la nécessité pour les révolutionnaires de la mise en place d'une

républicains allaient apporter ce nouveau souffle indispensable au mouvement républicain en favorisant la lutte sur le front politique.

II.2 Les grèves de la faim

Parallèlement à sa campagne d'« ulstérisation », Roy Mason avait également lancé une campagne de « criminalisation » qui avait pour objectif de présenter les membres des groupes paramilitaires, et plus particulièrement de l'IRA, comme des criminels de droit commun : « En parlant de criminalisation, on cherche à nier le caractère politique du républicanisme et à l'assimiler pour l'opinion au terrorisme »⁷⁶². Comme nous l'avons vu dans le chapitre II, la violence qualifiée de politique acquiert un semblant de légitimité, comparée à un acte criminel pur et simple. Ainsi, en voulant éliminer le traitement particulier accordé aux membres de l'IRA dans les prisons, Roy Mason tentait-il de retirer aux républicains la légitimité que pouvait leur fournir l'étiquetage politique de leur campagne de violence.

En effet à partir du 1^{er} mars 1976, les prisonniers coupables d'actes terroristes se virent privés du statut de « catégorie spéciale » dont avaient bénéficié leurs prédécesseurs de 1972 à 1975⁷⁶³. Comme l'indique un rapport sur le statut de « catégorie spéciale » du 10 mars 1976 publié par le NIO, cette distinction de statut permettait aux prisonniers condamnés pour des faits liés aux troubles de bénéficier d'un traitement particulier :

Il [le statut de catégorie spéciale] avait pour objectif de distinguer les criminels ordinaires de ceux qui s'étaient retrouvés à faire de la prison pour des faits dépendant directement de la situation politique agitée. [...] La classification en termes de catégorie spéciale introduite en 1972 est un arrangement purement administratif; ce n'est en aucun cas une classification d'ordre légal »⁷⁶⁴.

« base d'appui » qu'ils définissent comme « [...] une portion de territoire dans laquelle le gouvernement légal a été complètement éliminé et où les révolutionnaires ont installé leur système ». Maurice Prestat et Pierre Saint-Macary, « Essai sur la guerre révolutionnaire », in Gérard Chaliand (éd.), *Stratégies de la Guérilla, anthologie historique de la Longue Marche à nos jours, op. cit.*, p. 395. À la fin des années 1960, le quartier nationaliste de Londonderry, le Bogside, constituait une telle base d'appui pour l'IRA.

⁷⁶² Monica Charlot, *L'effet Thatcher*, Paris, Economica, 1989, p. 139.

⁷⁶³ Ce statut leur avait été accordé suite aux grèves de la faim des prisonniers républicains durant l'année 1972. Kieran McEvoy, *Paramilitary Imprisonment in Northern Ireland: Resistance, Management and Release*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 216.

⁷⁶⁴ « It sought to distinguish between ordinary criminals and those who found themselves in prison serving sentences arising directly from the disturbed political situation. [...] The classification of special category introduced in 1972 is a purely administrative arrangement; it is not in any sense a legal classification. » *Presentations on Prisons : Special Category*, 10 March 1976, p. 1, Belfast, Northern

Jusqu'en mars 1976, ce statut avait donc permis aux condamnés relevant de la catégorie spéciale d'être détenus dans « [...] des locaux séparés des prisonniers ordinaires et des prisonniers de factions paramilitaires opposées »⁷⁶⁵, de jouir de la liberté d'association, d'avoir le droit de porter leurs propres vêtements, de dispenser ou de suivre des cours, et enfin « [...] de gérer leurs cellules selon un mode militaire »⁷⁶⁶. Ils étaient également autorisés à recevoir des colis de nourriture et de tabac lors des visites hebdomadaires⁷⁶⁷. Le rapport exposait les arguments en faveur de l'abolition de ce statut qui ne serait plus accordé aux personnes condamnées pour des faits commis après le 1^{er} mars 1976⁷⁶⁸. Trois arguments étaient avancés pour justifier ce changement : premièrement, ce statut avait permis, à tort, aux prisonniers de « catégorie spéciale » de passer pour des prisonniers de guerre au sein de leur communauté, et avait déformé la réalité de la criminalité et de la prison : « L'attitude des communautés envers le crime et la prison est brouillée quand les délinquants passent pour des prisonniers de guerre républicains ou loyalistes »⁷⁶⁹. Ainsi ce statut avait-il conféré aux prisonniers une certaine légitimité, comme le mentionnait le rapport : « La catégorie spéciale est perçue comme une marque de respectabilité particulièrement parmi les prisonniers les plus jeunes »⁷⁷⁰. Il s'agissait donc bien, en supprimant la « catégorie spéciale », d'une tentative de délégitimation des membres des groupes paramilitaires en les empêchant de passer pour des prisonniers de guerre. Deuxièmement, le rapport indiquait que l'abolition de ce statut permettrait de retirer les condamnés des griffes des chefs paramilitaires, et de leur donner la possibilité de travailler ou de suivre des formations, ce que les prisonniers de « catégorie spéciale » n'étaient pas obligés de faire⁷⁷¹. Enfin, il fallait mettre un terme à l'illusion d'une amnistie potentielle que le statut de « catégorie spéciale » avait encouragé : « Enfin, le statut de catégorie spéciale incite les prisonniers, leurs organisations et leurs familles à s'accrocher à l'espoir vain qu'un jour ils feraient l'objet

Ireland Office, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/196/proni_PCC-1-5-7_1976-03-10.pdf>, page consultée le 18/02/2011.

⁷⁶⁵ « *They were held in segregates accommodation from ordinary prisoners and prisoners of opposing paramilitary factions.* » Kieran McEvoy, *Paramilitary Imprisonment in Northern Ireland: Resistance, Management and Release*, op. cit., p. 217.

⁷⁶⁶ « [...] *to run their cages along military style lines.* » Ibid.

⁷⁶⁷ *Presentations on Prisons : Special Category*, op. cit., p. 2, <http://cain.ulst.ac.uk/proni/196/proni_PCC-1-5-7_1976-03-10.pdf>, page consultée le 18/02/2011.

⁷⁶⁸ Ibid., p. 6.

⁷⁶⁹ « *Community attitude to crime and to prison are blurred when offenders can be represented as loyalist or republican prisoner of war.* » Ibid., p. 3.

⁷⁷⁰ « *Special category is regarded as a badge of respectability particularly amongst young prisoners.* » Ibid.

⁷⁷¹ Ibid., p. 2.

d'une amnistie »⁷⁷². C'était d'ailleurs l'une des revendications principales de l'IRA pour un cessez-le-feu permanent.

Le 14 septembre 1976, Kieran Nugent, transféré dans la prison de Maze⁷⁷³ fut le premier prisonnier à perdre le statut de « catégorie spéciale » et refusa de porter l'uniforme carcéral. Ceci marqua le début de la *Blanket Protest* : en effet les détenus qui luttèrent pour le rétablissement du statut de « catégorie spéciale » n'étaient vêtus que d'une couverture, *blanket* en anglais. Ainsi la lutte des républicains s'organisa-t-elle de l'« intérieur », c'est-à-dire à l'intérieur des prisons, comme le soulignait un prisonnier républicain incarcéré à la prison de Castlereagh située à Belfast-est :

[...] vous faisiez toujours partie intégrante de l'organisation, et la plupart des discussions portaient sur la continuation de la lutte à l'intérieur – à ce moment-là cela se concrétisait par le refus de porter l'uniforme carcéral lorsque vous étiez condamné⁷⁷⁴.

La *Blanket Protest* avait été largement suivie par les prisonniers : « En mars 1978, leur nombre s'élevait à plus de trois cent »⁷⁷⁵. Cependant, cette protestation des *Blanket Men* n'était pas sans conséquence sur les conditions de détention, comme le souligne Agnès Maillot : « Les conditions d'incarcération se dégradèrent rapidement, en raison du type de protestation que les détenus avaient engagé. Les punitions et les sanctions se multiplièrent et les conditions d'hygiène se détériorèrent »⁷⁷⁶. La dégradation des conditions d'hygiène s'expliquait, entre autres, par le fait que les prisonniers ne pouvaient sortir seulement vêtus d'une couverture, et ne sortaient donc jamais à l'extérieur. Pour la même raison ils n'avaient plus droit aux visites, et ne recevaient donc plus de colis contenant des produits d'hygiène. Le dentifrice avait d'ailleurs été interdit après la découverte d'explosif dans un tube. La déclaration du Cardinal Tomás O'Fiaich, après avoir visité les « H-blocks » de la prison de Maze, le 1^{er} août 1978, décrivait des conditions de détention inhumaines :

⁷⁷² « Finally, special category status encourages prisoners, their organisations and their families to hold firmly to the mistaken belief that one day they will be the subject of an amnesty. » *Ibid.*, p. 3.

⁷⁷³ Maze, une localité voisine, a donné ce nom à la prison, également appelée Long Kesh ou H-Blocks.

⁷⁷⁴ « [...] you were very much part of the organisation, and very much the talk was about continuing the fight on the inside—at that point it took the form of refusing to wear prison clothes once you were sentenced. » Michael Hall, *Seeds of Hope. Ex-prisoners Project*, FARSET Community Think Tank Project, Island Pamphlets, Belfast, Regency Press, March 2000, p. 17. Cet ouvrage, qui rassemble les entretiens avec d'anciens prisonniers membres de groupes paramilitaires, fut publié à l'initiative d'Anne Gallagher, infirmière au sein de l'hôpital Royal Victoria Hospital à Belfast, dont les frères ont été impliqués dans le conflit nord-irlandais.

⁷⁷⁵ Agnès Maillot, *The IRA*, *op. cit.*, p. 138.

⁷⁷⁶ *Ibid.*

En passant la journée entière de dimanche dans la prison, j'ai été choqué par les conditions inhumaines actuelles dans les blocs 3, 4 et 5, au sein desquels plus de 300 prisonniers sont incarcérés. C'est à peine si on laisserait un animal vivre dans de telles conditions, encore moins un être humain. Au plus proche, cela ressemble au spectacle auquel j'ai déjà assisté, celui de centaines de sans-abris qui vivaient dans les canalisations des égouts dans les taudis de Calcutta. La puanteur et la crasse dans certaines des cellules, avec les restes de nourriture pourrie et des excréments humains répandus sur les murs, étaient quasiment impossible à supporter. Dans d'entre elles, je me suis trouvé dans l'impossibilité de parler par peur de vomir⁷⁷⁷.

Le Cardinal O'Fiaich rapportait également les allégations de brutalités envers les prisonniers. Le porte-parole du NIO s'empressa de répondre le même jour afin de rappeler que les prisonniers vivaient dans des conditions qu'ils avaient eux-mêmes créées :

Ces criminels sont entièrement responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent. Ce sont eux qui ont étalé des excréments sur les murs et déversé l'urine sous les portes. Ce sont eux qui par leurs actions se sont privés des excellents équipements modernes de la prison. Ce sont eux, et seulement eux, qui créent des mauvaises conditions à partir de bonnes conditions⁷⁷⁸.

Quant aux allégations de brutalité, selon le NIO, cela faisait partie d'une campagne de propagande de l'IRA : « Cette protestation est la base d'une campagne de propagande organisée par l'IRA »⁷⁷⁹. Les témoignages des prisonniers engagés dans cette protestation, parlaient effectivement de brutalités, mais également de la volonté de s'engager dans une *Dirty Protest*, une grève de l'hygiène, afin d'augmenter l'intensité de la révolte :

Durant la *Blanket protest* nous avions tous notre mobilier, nos magazines religieux et toutes ces sortes de choses, mais il fut décidé après trois mois que nous devions aller plus loin en refusant de vider les seaux hygiéniques, de nous laver et tout ça – afin de mettre un maximum de pression sur

⁷⁷⁷ « *Having spent the whole of Sunday in the prison I was shocked by the inhuman conditions prevailing in H-blocks 3, 4 and 5, where over 300 prisoners are incarcerated. One would hardly let an animal to remain in such conditions, let alone a human being. The nearest approach to it that I have seen was the spectacle of hundreds of homeless people living in sewer-pipes in the slums of Calcutta. The stench and filth in some of the cells, with the remain of rotten food and human excreta scattered around the walls, was almost unbearable. In two of them I was unable to speak for fear of vomiting.* » Tomás O'Fiaich, *Statement by Archbishop of Armagh concerning his Visit on Sunday to H-Blocks in Long Kesh Prison, Northern Ireland*, 1 August 1978, Belfast, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1978/proni_NIO-12-68_1978-08-01_a.pdf>, page consultée le 18/02/2011.

⁷⁷⁸ « *These criminals are totally responsible for the situation in which they find themselves. It is they who have been smearing excreta on the walls and pouring urine through cells doors. It is they who by their actions are denying themselves the excellent modern facilities of the prison. It is they, and they alone, who are creating bad conditions out of good conditions.* » *Press Notice: Comment by Northern Ireland Office Spokesman on Archbishop O'Fiaich's statement*, 1 August 1978, Belfast, PRONI, <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1978/proni_NIO-12-68_1978-08-01_b.pdf>, page consultée le 17/02/2011.

⁷⁷⁹ « *This protest action is the basis of a propaganda campaign which has been mounted by the IRA.* » *Ibid.*

le système. Et nous en sommes progressivement arrivés à fracasser les meubles et les fenêtres, puis à lancer nos merdes par les fenêtres⁷⁸⁰.

Les prisonniers étaient en effet responsables des conditions dans lesquelles ils vivaient mais selon le Cardinal O'Fiaich, le refus de porter l'uniforme ne devait en aucun cas provoquer l'interdiction de besoins élémentaires tels que celui de faire de l'exercice, ou celui d'avoir des échanges avec ses co-détenus.⁷⁸¹ Il insistait également sur la détermination des prisonniers dans cette protestation.

Pourquoi les prisonniers républicains avaient-ils eu recours à un tel mode d'action ? Olivier Grosjean, spécialiste de la sociologie politique, s'est intéressé à la relation entre le militantisme et les violences auto-infligées, en particulier au sein des membres du Parti des travailleurs du Kurdistan⁷⁸². Dans son article intitulé « Investissement militant et violence contre soi au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan »⁷⁸³, il explique de quelle manière le corps peut devenir une arme et donc un moyen de lutte. Il distingue les violences « auto-infligées », qui impliquent des blessures généralement non-mortelles, des violences « auto-sacrificielles » qui mènent à la mort de l'activiste⁷⁸⁴. Les grèves de l'hygiène constituaient en effet des violences que les prisonniers républicains s'infligeaient à eux-mêmes en s'imposant de vivre dans des conditions insupportables⁷⁸⁵. Comme le soulignait le Cardinal O'Fiaich, les conditions dans lesquelles vivaient les prisonniers inspiraient le dégoût et l'indignation. C'était là que résidait toute la force de ce moyen de lutte qui jouait sur la mise en scène du « corps souffrant »⁷⁸⁶. Comme le souligne Olivier Grosjean, le « corps souffrant » pouvait donc devenir « une arme politique de dénonciation »⁷⁸⁷ à laquelle les prisonniers républicains avaient eu recours afin de dénoncer leur « criminalisation » par le gouvernement

⁷⁸⁰ « *On the Blanket protest we had all our furniture, our religious magazines and all that sort of things, but it was decided after three months that we had to escalate it into a refusal to slop out and wash and all that kind of stuff—to try to create a lot more pressure on the system. And it gradually built up from that to smashing the furniture and smashing the windows, then throwing our shit out the windows.* » Michael Hall, *Seeds of Hope. Ex-prisoners Project, op. cit.*, p. 19.

⁷⁸¹ *Ibid.*

⁷⁸² Groupe armé fondé en 1978 qui a pour objectif d'obtenir l'autonomie du Kurdistan (le Kurdistan s'étend sur quatre pays : la Turquie, la Syrie, l'Iran et l'Irak).

⁷⁸³ Olivier Grosjean, « Investissement militant et violence contre soi au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan », *Cultures & Conflits*, n° 63, *Mort volontaire combattante*, automne 2006, p. 101-112.

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 101.

⁷⁸⁵ Le film de Steve McQueen, *Hunger*, sorti en 2008, porte sur le mouvement du *Blanket protest* et des grèves de la faim. *Hunger*, Steve McQueen, United Kingdom, 2008, Drame, 1h40.

⁷⁸⁶ Olivier Grosjean, « Investissement militant et violence contre soi au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan », *op. cit.*, p. 103.

⁷⁸⁷ *Ibid.*

britannique. En s'infligeant des violences physiques et psychologiques lors des grèves de l'hygiène, puis lors des grèves de la faim, ils se faisaient donc les « victimes » du système carcéral britannique et de la fermeté du gouvernement britannique. En effet si la grève de l'hygiène constituait une première étape dans l'escalade de la protestation des prisonniers, les grèves de la faim, et plus particulièrement celles de 1980 et 1981 représentèrent un palier décisif dans cette lutte. Il fallait pousser encore plus loin la lutte, comme le démontrait la déclaration d'un des prisonniers républicains qui fit partie des grévistes de la faim du début des années 1980 :

Parce que les protestations *Blanket* et les grèves de l'hygiène duraient depuis longtemps, nous en avons tout simplement eu assez, les nerfs commençaient à lâcher, alors il fut décidé de commencer une grève de la faim afin de tenter de résoudre le problème, d'en finir, mais sans pour autant capituler. Ce fut un échec, donc Bobby Sands [membre de l'IRA] commença une seconde grève de la faim⁷⁸⁸.

Quels sont les ressorts de la grève de la faim ? Johanna Siméant, également spécialiste de sociologie politique, a beaucoup travaillé sur ce phénomène, et plus particulièrement sur les grèves de la faim des sans-papiers en 1992 à Paris⁷⁸⁹. Selon elle, ceux qui ont recours à la grève de la faim n'ont généralement pas d'autres modes d'action possibles. Son analyse met en avant le principal ressort de ce phénomène qui a pour objectif de créer un rapport de force : « [...] un rapport de force physique – un chantage à la mort, en clair – et un rapport de force symbolique »⁷⁹⁰. Il faut également souligner la « capacité à susciter des sympathies »⁷⁹¹ de ce mode d'action. Le rapport de force entre les prisonniers républicains et Margaret Thatcher, alors Premier ministre britannique, qui refusera jusqu'au bout de leur accorder le statut de « catégorie spéciale », allait effectivement susciter des sympathies en Irlande et ailleurs pour ceux qui deviendraient des « martyrs » de la cause républicaine. En effet la seconde grève de la faim de 1981 allait entraîner la mort de dix des grévistes : Bobby Sands décéda le 5 mai 1981 au bout de soixante-six jours sans nourriture. Francis Hughes décéda le 12 mai 1981, puis les décès se succédèrent : Raymond McCreesh, Patsy O'Hara, Joe

⁷⁸⁸ « *What with the blanket and dirty protests going on for so long, we just had had enough really, nerves were beginning to go, so it was decided to call a hunger strike to try and force the issue, try to break it, without giving in. That failed, so Bobby Sands called the second hunger strike.* » *Ibid.*, p. 25.

⁷⁸⁹ Voir les ouvrages *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, collection Académique, 1998, et *La grève de la faim*, Paris, Collection « Protester », Presses de Sciences Po, 2009.

⁷⁹⁰ Stany Grelet, « Brûler ses vaisseaux sur la grève de la faim », Entretien avec Johanna Siméant, in *Vacarme*, Amsterdam, Vacarmes, n° 18, Hiver 2002, <<http://www.vacarme.org/rubrique56.html>>, page consultée le 04/08/2011.

⁷⁹¹ *Ibid.* Comme le souligne Johanna Siméant, la grève de la faim est une action qui expose une souffrance physique sur une longue durée (la mort survient généralement entre le 55^{ème} et le 75^{ème} jour), et accroît alors l'impact de l'acte sur l'opinion publique.

McDinnel, Martin Hurson, Keven Lynch, Kieran Doherty, Thomas McElwee et Michael Devine. Tous, et en particulier Bobby Sands⁷⁹², devinrent des martyrs de la cause républicaine et les « icônes référents de rébellions sacralisées »⁷⁹³.

Le « sacrifice »⁷⁹⁴ des prisonniers pour la cause républicaine s'ajoutait à celui des combattants des rébellions mythiques de l'histoire du mouvement républicain. Le mouvement des grèves de la faim du début des années 1980, malgré son issue funeste, donna une impulsion à la cause républicaine. En effet, les grèves de la faim avaient initié un nouveau type de lutte dans lequel l'arme, au sens militaire du terme, n'était pas impliqué mais qui s'était avéré efficace en matière d'impact médiatique.

II.3 La prison : le temps de la réflexion

La période de protestations dans les prisons, notamment depuis 1976, marquant la fin du statut de catégorie spéciale, avait entraîné de profondes réflexions parmi les prisonniers. Selon le rapport de mars 1976 sur les prisonniers de « catégorie spéciale », ils n'étaient pas moins de 1446 à relever de ce statut et représentaient 68 % de la population totale incarcérée en Irlande du Nord. En effet la plupart des membres de groupes paramilitaires, républicains ou loyalistes passaient généralement par la prison pour des peines plus ou moins longues.

Dans les entretiens rassemblés dans le recueil intitulé *Seeds of Hope* précédemment cité, la plupart des prisonniers, dont beaucoup étaient incarcérés durant les grèves de la faim, reconnaissaient que la prison avait suscité un processus de réflexion sur leur implication dans des groupes paramilitaires, sur la violence, et sur tout ce qui les avait menés en prison. Comme le souligne le témoignage d'un des prisonniers, la prison leur avait imposé le temps nécessaire à la réflexion :

Durant la *Blanket protest* il n'y avait rien à lire excepté la Bible, nous n'avions pas le droit de sortir sauf pour la messe le dimanche, une demi-heure le dimanche matin, une visite par mois. C'était très monotone, vous aviez beaucoup de temps pour penser. Pendant un moment j'ai pensé que c'était comme vivre dans le monde mais sans vivre dans le monde, vous en étiez séparé et

⁷⁹² Voir l'article de James W. MacGray, « Bobby Sands, Suicide, and Self-Sacrifice », *The Journal of Value Inquiry*, London, Springer, Vol. 17, n° 1, p. 65-75.

⁷⁹³ Louis-Jean Duclos et Daniel Hermant, *Cultures & Conflicts, Mort volontaire combattante*, n° 63, *op. cit.*, p. 7-11 (éditorial).

⁷⁹⁴ Sur la notion de sacrifice, voir l'ouvrage de René Girard, *La violence et le sacré*, Paris, Bernard Grasset, 1972.

vous pouviez le voir de façon détachée. Et j'ai commencé à réfléchir sur le sens de la vie, et sur toutes sortes de choses en fait, parce que j'avais beaucoup de temps pour penser⁷⁹⁵.

Ainsi la prison leur avait-elle donné l'opportunité d'analyser la situation et de réfléchir à la lutte qu'ils menaient d'un point de vue plus objectif, ce qu'ils ne pouvaient pas faire lorsqu'ils étaient à l'extérieur de la prison :

Quand j'étais engagé dans la lutte armée je n'avais pas beaucoup de temps pour réfléchir profondément aux choses. Mais en prison j'en étais plus détaché, donc j'étais capable de penser aux choses d'un point de vue bien plus objectif. Parce que vous étiez loin de tout ça, vous pouviez voir les choses plus clairement⁷⁹⁶.

Ces réflexions avaient tout d'abord abouti à une prise de conscience concernant les groupes paramilitaires opposés et ennemis, comme le soulignait un prisonnier membre d'un groupe paramilitaire loyaliste :

Cela faisait partie des choses qui commençaient à changer dans ma vie, je pris tout d'abord conscience que tous les catholiques ne faisaient pas partie de l'IRA. Et même les Proxies [les membres de l'IRA provisoire], que j'ai toujours perçu comme des monstres, comme des gens qui attaquaient ma communauté, quand vous allez en prison vous vous rendez compte, même s'ils sont toujours vos ennemis, qu'ils sont des êtres humains tout comme vous, qu'ils ont des sentiments tout comme vous⁷⁹⁷.

Pour d'autres, l'issue de ce bilan fut plus spirituelle. David Hamilton, dit « Packie », membre de l'UVF emprisonné pendant onze années, devenu pasteur évangéliste, incarne cette reconversion spirituelle dont certains prisonniers firent l'expérience⁷⁹⁸. Toutefois, la conclusion fondamentale de ces réflexions concernait la poursuite de la lutte armée. En effet, la moralité de la lutte armée était remise en question, comme en témoigne un autre prisonnier :

Je me souviens d'un incident, Narrow Water, lorsque quatorze parachutistes furent tués et que Lord Mountbatten fut assassiné le même jour. Nous avions eu l'information cet après-midi là et nous avons crié de joie et applaudi, c'était super et tout. Pourtant lorsque je me suis assis dans ma cellule cette nuit là afin de réfléchir à la journée – j'avais l'habitude de réfléchir chaque nuit d'après les enseignements de la Bible que j'avais lus – j'ai prié pour les âmes de ceux qui étaient

⁷⁹⁵ « *During the blanket protest there was no reading material available except for the Bible, we weren't allowed out except for Sunday mass, half an hour Sunday morning, one visit a month. It was all a bit monotonous, you had a long time to think. I thought for a while it was like being in the world but not being in the world, you were separated from it and were able to see it from a detached kind of view. And I began to think about the meaning of life, about everything really, 'cause I had a lot of time to think.* » *Ibid.*, p. 23.

⁷⁹⁶ « *When I was involved in the armed struggle I hadn't had much time to reflect deeply about things. But in prison I was more detached from it, so I was able to think about things more objectively almost. Because you were away from it all you could see things a bit clearer.* » *Ibid.*, p. 20.

⁷⁹⁷ « *That was part of the thing which started to change in my life, I realised for a start that not all Catholics were in the IRA. And even the Proxies, who I always perceived as monsters, as people who were attacking my community, when you go into prison you realise that, although they're still your enemy, they're also human beings just like you, that they have feelings just like you.* » *Ibid.*, p. 22

⁷⁹⁸ Voir David Hamilton, *A Cause Worth Living For*, Surrey, Highlands Books, 1997.

morts, et puis j'ai pensé : comment puis-je faire ça et me réjouir de leur mort dans la même journée ? Beaucoup de contradictions de la sorte se présentaient⁷⁹⁹.

Cette remise en question concernait également le sens de la lutte armée en tant que stratégie. La lutte armée serait-elle victorieuse ? Telle était l'une des questions essentielles soulevées lors des débats entre prisonniers républicains, comme le soulignait un prisonnier lui-même :

L'une des choses dont on parlait durant la *Blanket* était que l'on se trouvait dans une situation du type de celle du Vietnam où cela pourrait continuer pendant 30 ans, mais que l'on finirait par miner les Brits et finalement ils se retireraient. [...] Mais je pense que certains d'entre nous ont compris après un moment que cela n'arriverait pas. On réfléchissait beaucoup à l'intérieur sur la manière de procéder et tout cela. Donc je pense qu'on avait saisi que les choses n'étaient pas si roses et que nous n'allions pas gagner militairement, mais il fallut du temps avant de l'admettre, et beaucoup de voix s'élevaient pour le changement, et beaucoup de gens travaillaient discrètement dans l'ombre sur une nouvelle stratégie. [...] On encourageait toujours les débats dans les H-blocks mais la plupart des gens voulaient débattre de la façon dont on sortirait les Brits hors de l'Irlande ou ce genre de choses, mais même là-dessus cela faisait réfléchir les gens – était-ce possible ou non ? Certains d'entre nous arrivèrent à la conclusion que non, du moins pas de la manière dont on s'y prenait⁸⁰⁰.

Ce bilan fut décisif pour le mouvement républicain armé et politique. La violence n'était donc plus l'ultime recours. Il existait une autre alternative à même de permettre aux républicains d'atteindre leurs objectifs et cette nouvelle voie était politique, comme le déclare un autre prisonnier :

Je pense que la prison a donné beaucoup de temps aux gens pour penser et cela a permis à beaucoup d'entre eux d'y réfléchir, parce que j'en connais un grand nombre qui par la suite ne sont jamais vraiment retournés du côté militaire, ils se sont tournés du côté politique, et beaucoup

⁷⁹⁹ « *I remember one incident, Narrow Water, when there was fourteen paratroopers killed and Lord Mountbatten was killed the same day. We got the news that afternoon and we all cheered and clapped, it was a big thing and all that. Yet when I sat down in my cell that night to reflect on the day – I used to reflect every night on the Bible readings I had read – I prayed for the souls of the ones who had died, and then I thought: how can I do that and cheer for their deaths during the day? There was all those kind of contradictions coming in.* » Michael Hall, *Seeds of Hope. Ex-prisoners Project, op. cit.*, p. 23. Narrow Water, situé près de Warrenpoint dans le comté de Down, désigne le lieu où l'IRA fit exploser une bombe le 27 août 1979 tuant 18 soldats britanniques. Le même jour, Lord Mountbatten, cousin de la Reine d'Angleterre, fut tué par l'IRA à Sligo en République d'Irlande.

⁸⁰⁰ « *One of the things we used to talk about on the blanket was that we were now into a Vietnam situation where it could go on for 30 years, but we will eventually wear down the Brits and they will eventually pull out. [...] But I think some of us realised after a while that that was not going to happen. There was a lot of thought inside as to what was the way to proceed and all that. So I think the penny was beginning to drop then, that things weren't all rosy and that we weren't going to win militarily, but it took a long time to admit that, and there have been a lot of voices working for change, and a lot of people have been working for an alternative quietly in the background. [...] Debate was always encouraged on the H-Blocks but most people wanted to debate on the side of how were we going to get the Brits out of Ireland and that sort of debate, but even at that it made people think – was it possible or was it not possible? Some of us arrived at the conclusion that it wasn't, at least not in the way we were going about it.* » *Ibid.*, p. 23-24.

d'entre eux étaient au premier plan du mouvement en faveur des pourparlers et de la fin de la lutte armée et tout cela⁸⁰¹.

La réflexion qui s'était imposée durant l'isolement de la prison parmi les membres des groupes paramilitaires républicains avait abouti à la conclusion que la lutte armée, en tant que seule alternative, avait perdu de son sens. En effet le recours à la force devenait plus difficilement justifiable, tant moralement que stratégiquement, comme le confirme le témoignage d'un prisonnier :

J'avoue que j'étais complètement d'accord avec la campagne militaire, mais on a commencé à percevoir d'autres manières de faire les choses. Comme pour les élections, si vous trouvez le moyen de vous faire reconnaître, vous l'utilisez. Je sentais, du moins au niveau des conseils municipaux, qu'on reprenait le pouvoir des mains des unionistes et qu'on le donnait à notre propre peuple, comme qui dirait. Je faisais toujours de la campagne militaire une option. Mais ces cinq dernières années, j'en étais arrivé à penser que ça n'était plus utile, qu'il n'y avait plus de raison pour cela⁸⁰².

La remise en cause de la poursuite de la lutte armée, sujet sensible mais inévitable au sein du mouvement républicain, avait donc ressurgi. La question si sensible de l'implication politique des républicains fut de nouveau soulevée, comme elle l'avait été à la fin de l'année 1969. Le Sinn Féin allait donc s'engager plus activement sur la scène politique nord-irlandaise.

III. La stratégie politique du Sinn Féin : l'alternative à la violence armée

Si l'idée d'une implication du mouvement républicain plus marquée au niveau politique n'était pas née avec les grèves de la faim, la période des grèves n'avait fait que confirmer la nécessité de cette approche. L'implication plus prononcée du Sinn Féin allait mener à la remise en question du principe de l'abstention, une étape décisive dans l'évolution du parti au sein de la scène politique nord-irlandaise et irlandaise.

⁸⁰¹ « *I think prison did give people a lot of time to think and that deepened a lot of them, 'cause I know a lot of ones afterwards who didn't really get back to the military side of things, they got into the political side, and a lot of those have been to the forefront of the move towards talks and ending the armed struggle and all that. So I think people had a lot of time inside to reflect on what they were going to do with their lives when they got out.* » *Ibid.*, p. 24.

⁸⁰² « *I have to admit I fully agreed with the military campaign, but you began to see different ways of doing things. Like the elections, if you see a way of getting in the door then you make use of it. I felt that at the council level at least they were taking control back off the Unionists and giving it to our own people, like. I was still talking about a military campaign as an option. But this last five years I've come to believe that there is no use for it, no excuse for it now.* » *Ibid.*, p. 25.

III.1 Vers un « abstentionnisme actif »

Dès 1975, un prisonnier alors incarcéré à Long Kesh publia un article intitulé « L'abstentionnisme actif » sous le pseudonyme de « Brownie » dans le journal républicain *An Phoblacht*. Ce prisonnier n'était autre que Gerry Adams qui, sous la forme d'une conversation fictive, évoquait le besoin pour le mouvement de trouver une alternative. Quelques extraits de l'article sont reproduits dans une communication de Brendan Lynn, vice-directeur du projet CAIN, présentée en mai 2001 à l'université de Queen's à Belfast⁸⁰³. Dans ces extraits le dénommé « Brownie » délivrait un message clair quant à l'impasse dans laquelle se trouvait le mouvement. Dans la conversation fictive qu'il avait imaginée, l'un des personnages y fait allusion déclarant qu'« il n'y a pas moyen de voter républicain ».⁸⁰⁴ Selon Brownie, c'était le cœur du problème. Un abstentionnisme actif, qu'il évoquait dans ses articles publiés dans *An Phoblacht* durant les années 1975, 1976 et 1977 consistait à étendre la lutte sur tous les fronts en s'impliquant davantage au niveau social. Comme le note Henry Patterson, spécialiste en sciences politiques et professeur à l'université d'Uster, il s'agissait de rallier le peuple, et plus particulièrement les masses populaires, à la cause républicaine :

La politisation était liée à l'acceptation qu'un républicanisme militant restreint aux ghettos d'Irlande du Nord était voué à l'échec et il était donc nécessaire de gagner le soutien du peuple et plus particulièrement de la classe ouvrière de la République d'Irlande⁸⁰⁵.

Les grèves de la faim allaient justement donner l'opportunité au mouvement républicain de mettre en œuvre cette nouvelle stratégie. En effet il choisit de canaliser les sympathies issues des grèves de la faim, et décida ainsi de se tourner vers la stratégie « du fusil et du bulletin de vote »⁸⁰⁶. En effet lors du Ard Fheis (congrès annuel) du Sinn Féin de 1981, une motion autorisa les candidats du Sinn Féin élus à occuper les sièges gagnés lors des élections municipales et à participer plus activement aux élections. Durant les grèves de la faim, le Sinn Féin avait présenté Bobby Sands aux élections

⁸⁰³ Brendan Lynn, « Republicanism and the Abstentionist Tradition, 1970-1998 », A Paper Presented to the Institute of Irish Studies, Queen's University Belfast, May 2001, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/lynn01.htm>>, page consultée le 18/03/2011.

⁸⁰⁴ « *We have no way of voting Republican* », Brendan Lynn, *Republicanism and the Abstentionist Tradition, 1970-1998*, A Paper Presented to the Institute of Irish Studies, Queen's University Belfast, May 2001.

⁸⁰⁵ « *Politicization was linked to the recognition that a militant republicanism confined to the ghettos of Northern Ireland was destined for defeat and it was therefore necessary to enlist the support of the masses and particularly the working class in the Irish Republic.* » Henry Patterson, « Gerry Adams and the Modernisation of Republicanism », *Conflict Quarterly*, New-Brunswick, University of Brunswick, Summer 1990, p. 5.

⁸⁰⁶ *Armalite and ballot box.*

législatives partielles, et il fut élu député de Fermanagh/South au Parlement de Westminster le 9 avril 1981. Ainsi sans abandonner l'abstention, le Sinn Féin décida-t-il de présenter des candidats aux élections en République, en Irlande du Nord et au Parlement de Westminster afin d'évaluer son potentiel électoral après les grèves de la faim et d'être plus présent sur la scène politique :

L'exécutif national du parti a autorisé la participation aux élections des Assemblées de Leinster, de Stormont, et de Westminster – au sein desquelles les sièges ne seront pas occupés, suivant la politique traditionnelle de l'abstention⁸⁰⁷.

Le Sinn Féin se présenta alors aux élections législatives organisées en République d'Irlande en juin 1981 pour réélire les membres de l'Assemblée suite à une dissolution anticipée. Ils remportèrent 1,2 % des voix, un résultat certes modeste : « Pour le Sinn Féin, les résultats furent certainement décevants, même s'ils n'étaient pas outre mesure surprenants »⁸⁰⁸. En effet le Sinn Féin, pour rallier le peuple irlandais derrière lui, devait davantage orienter ses revendications sur des problèmes plus généraux, et moins sur la question de la présence britannique en Irlande du Nord. Le parti ne prit pas part aux élections législatives qui suivirent en novembre 1982 en République d'Irlande. En revanche, il prit part aux élections de l'Assemblée en Irlande du Nord dont l'établissement était prévu dans l'*Accord cadre pour la dévolution*⁸⁰⁹ présenté en 1982 par James Prior, alors Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord. Le partage du pouvoir fut établi comme principe essentiel de tout prochain gouvernement. James Prior insistait sur l'impossibilité du retour à un gouvernement de type « Stormont » :

Étant donné l'importance de ces deux identités et traditions en Irlande du Nord, l'application de la majorité simple (comme par le passé) installerait la minorité dans une fonction d'opposition invariablement stérile et dans laquelle elle pourrait devenir une proie pour ceux qui veulent le changement par des moyens violents. Cela ne peut pas mener à la création d'une société stable dont la majorité a autant à gagner que la minorité⁸¹⁰.

Si le principe du partage du pouvoir continuait d'être rejeté par les unionistes, le gouvernement britannique qui, jusqu'aux années 1960, ne s'était pas impliqué dans le

⁸⁰⁷ « *The party's Ard Chomhairle has been given authority to decide on involvement in Leinster House, Stormont, and Westminster elections – in which seats will not be taken, in accordance with traditional abstentionist policy.* » *By Ballot and Bullet, An Phoblacht*, 5 November 1981.

⁸⁰⁸ Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 168.

⁸⁰⁹ *Northern Ireland, A Framework for Devolution*, April 1982, London, HMSO.

⁸¹⁰ « *Given the importance of these two identities and traditions in Northern Ireland, the application of simple majority rule would (as in the past) leave the minority in perpetual and ineffectual opposition where they can become prey to those who seek change by violent means. This cannot lead to a stable society in the establishment of which the majority have as much interest as the minority.* » *A Framework for Devolution, op. cit.*, article 19.

problème de la non-représentation politique de la population catholique, l'avait, pour sa part, finalement définitivement adopté :

En conséquence, les propositions du gouvernement incluent le principe partagé, par les principaux partis du Parlement et reconnu internationalement, que toute nouvelle structure pour le gouvernement d'Irlande du Nord devra être acceptable pour les deux tendances de la communauté. C'est la condition préalable à l'établissement d'une administration en fonction et à la restauration de la responsabilité de l'Irlande du Nord dans la conduite de ses propres affaires⁸¹¹.

L'Accord prévoyait la mise en place d'une assemblée de 78 membres, qui fut élue le 20 octobre 1982, pour décider de la façon dont serait exercée le transfert des pouvoirs de Westminster vers la nouvelle Assemblée nord-irlandaise. Cependant, le projet n'était soutenu ni du côté unioniste, ni du côté nationaliste. John Hume lui-même, alors dirigeant du SDLP, affirmait qu'un tel accord sur la mise en œuvre des transferts des pouvoirs était irréalisable⁸¹².

Le Sinn Féin obtint 10,1 % des votes lors de ces élections, tandis que le SDLP n'obtenait que 18,8 % des votes⁸¹³. Ce fut donc une avancée très encourageante pour le parti républicain. Seulement, la politique de l'abstention ne permettait pas au Sinn Féin d'exploiter son soutien électoral sur la scène politique, d'autant que de nouvelles propositions de paix pour l'Irlande du Nord allaient voir le jour. Tandis que Gerry Adams était nommé président du Sinn Féin en 1983⁸¹⁴, le *Forum pour une Nouvelle Irlande*⁸¹⁵, initié en avril 1983 par Garret FitzGerald, alors Taoiseach, fraya le chemin vers un nouvel accord de paix. Parallèlement, une évolution capitale dans l'histoire du mouvement était en question. En effet le principe de l'abstention était sur le point d'être abandonné. S'agissait-il pour autant d'en finir avec la stratégie « du fusil » pour ne garder que celle du « bulletin de vote », exprimé cette fois ?

⁸¹¹ « *The Government's proposals accordingly embody the principle, shared by the main parties in Parliament and recognised internationally, that any new structures for the government of Northern Ireland must be acceptable to both sides of the community. This is the prerequisite for setting up a devolved administration and restoring responsibility to Northern Ireland for the conduct of its own affairs.* » *Ibid.*, article 21.

⁸¹² Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, *op. cit.*, p. 164.

⁸¹³ *Ibid.*, p. 166. Le SDLP avait perdu 3 sièges par rapport aux élections de 1975.

⁸¹⁴ Il était vice-président du Sinn Féin depuis 1979.

⁸¹⁵ *New Ireland Forum*.

III.2 Le forum pour une nouvelle Irlande et l'ébauche d'un futur accord

À partir du 30 mai 1983 le *Forum pour une Nouvelle Irlande*⁸¹⁶ tint plusieurs sessions de travail à Dublin, réunissant 27 membres issus de différents partis politiques de la République, Fianna Fail, Fine Gael, le Parti travailliste irlandais, et le SDLP, parti nord-irlandais. Le Parti de l'Alliance et les partis unionistes refusèrent de participer, « estimant que des partis étrangers réunis dans une capitale étrangère n'étaient pas qualifiés pour résoudre leurs problèmes »⁸¹⁷. Le Sinn Féin, quant à lui, ne fut pas invité à participer aux sessions du Forum car seuls les partis politiques démocratiques dont les membres étaient élus au Parlement irlandais ou à l'Assemblée nord-irlandaise seraient admis⁸¹⁸. Les participants devaient également être opposés au recours à la violence. Il est important de souligner l'ambiguïté de la relation entre le Sinn Féin et l'IRA car cette ambiguïté allait être au cœur des débats sur la fin de la violence, notamment durant les années 1990 lorsqu'il s'agirait d'évaluer la crédibilité du Sinn Féin au sein d'un processus démocratique. Déjà en 1974, le Sinn Féin avait affirmé que leurs structures respectives étaient différentes : « L'IRA provisoire et le Sinn Féin provisoire sont des organisations séparées et distinctes. L'une est militaire ; l'autre est politique »⁸¹⁹. Toutefois le Sinn Féin et l'IRA étaient considérés comme « les deux faces d'une même pièce », pour reprendre l'expression la plus fréquemment employée par les unionistes dans les débats parlementaires britanniques pour décrire les liens entre le parti et le groupe armé⁸²⁰. Cette expression avait été utilisée par le Sinn Féin lui-même, par exemple, dans un entretien en 1985, alors que le parti répondait à la question sur la relation entre la lutte armée et la lutte politique des républicains : « À bien des égards, elles sont les deux faces d'une même pièce, elles sont complémentaires »⁸²¹. Le Sinn Féin avait donc lui-même confirmé l'existence d'un lien indissociable entre le parti

⁸¹⁶ *New Ireland Forum Report*, 2 May 1984, Dublin, The Stationery Office, Molesworth Street, Dublin 2.

⁸¹⁷ Maurice Goldring, « Le Forum pour une nouvelle Irlande : l'impossible solution », *L'Irlande Politique et Sociale*, L'Irlande du Nord : Réformes, Paris, Sorbonne Nouvelle, 1987, Vol. 1, n°3, p. 41-62.

⁸¹⁸ *New Ireland Forum Report*, *op. cit.*, article 2.

⁸¹⁹ « *The Provisional I.R.A. and Provisional Sinn Féin are separate and distinct organisations. One is military; the other political.* » *Sinn Féin Questioned On Armed Resistance*. Terence P. Connealy (one of the Provisional Sinn Féin candidates standing in Dublin) questioned by Fr. Michael Sweetman, a Jesuit priest, Irish Republican Information Service, 19 June 1974, p. 8.

⁸²⁰ L'expression est utilisée, par exemple, par Peter Robinson dans un débat du 13 juillet 1999 : Peter Robinson, House of Commons Hansard Debate for 13 July 1999, *Northern Ireland Bill*, Vol. 335, Col. 216.

⁸²¹ « *In many respect they are opposite sides of the same coin—they are complementary.* » *Armed Struggle*, Sinn Féin and Peoples Democracy interviewed, *Ár Lá*, (produced by students against the show-trials), May 1985.

politique et le groupe armé clandestin. On comprend alors pourquoi Garret FitzGerald, alors *Taoiseach*, qui était à l'initiative du Forum, avait refusé la présence du Sinn Féin, accusé de soutenir la violence.

Le 2 mai 1984, le Forum publia son rapport qui proposait trois solutions pour le statut de l'Irlande du Nord :

- un état unitaire, régi par la double souveraineté de Londres et de Dublin, avec une autorité commune à Belfast : cette proposition prévoyait donc un seul gouvernement, et un seul parlement pour toute l'Irlande avec une nouvelle Constitution qui prendrait en compte les deux traditions⁸²² ;
- un état fédéral ou confédéral : ainsi chaque partie de l'Irlande aurait-elle son propre gouvernement et son propre parlement, mais les affaires extérieures, les finances et la sécurité seraient gérées par un gouvernement central⁸²³ ;
- une autorité commune concernant l'Irlande du Nord : une souveraineté double de Londres et de Dublin avec une autorité commune à Belfast⁸²⁴.

Les propositions furent rejetées par Margaret Thatcher, alors Premier ministre britannique⁸²⁵, et par le Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, James Prior. En effet, les deux premières signifiaient, l'une comme l'autre, la fin de l'Irlande du Nord en tant que partie du Royaume-Uni. Ce n'était pas envisageable par le gouvernement britannique, et encore moins par les unionistes d'Irlande du Nord. Il est intéressant de noter que dans le cas d'un état unitaire les habitants auraient eu la liberté de garder la nationalité britannique et de la transmettre à leurs enfants. Ainsi les nord-irlandais n'auraient pas été contraints de prendre la nationalité irlandaise, un aspect très important symboliquement :

⁸²² *New Ireland Forum Report, op. cit.*, chapitre 6.

⁸²³ *Ibid.*, chapitre 7. Il est intéressant de noter que dans un questionnaire du 13 décembre 1974, l'IRA s'était prononcée en faveur d'une « Nouvelle Irlande », une Irlande fédérale au sein de laquelle le nord serait autonome : « L'élément principal de ce programme est notre demande en faveur de l'union de la province historique d'Ulster et de sa reconnaissance en tant qu'état autonome au sein de la Nouvelle Irlande ». « *The main element in that programme is our call for uniting the historic province of Ulster and recognising it as an autonomous state within a New Ireland.* » *Provisional I.R.A. Leadership Answers Questionnaire*, Irish Republican Information Service, December 13, 1974, p. 3 (Question n°19). Les protestants étaient d'ailleurs invités à se joindre à ce projet.

⁸²⁴ *New Ireland Forum Report, op. cit.*, chapitre 8.

⁸²⁵ Premier ministre britannique de 1979 à 1990.

Dans le cas d'un état unitaire, les gens en Irlande, nord et sud, qui ont à présent la nationalité britannique pourront la garder et la transmettre à leurs enfants sans nuire à leur statut de nationalité irlandaise qu'ils obtiendraient automatiquement⁸²⁶.

Si elle ne fut pas acceptée en tant que telle, la troisième proposition, celle d'une autorité commune à Belfast, porta néanmoins ses fruits un an plus tard.

III.3 L'Accord d'Hillsborough

L'Accord anglo-irlandais de 1985, « *Hillsborough Agreement* »⁸²⁷, établit un second principe crucial en prévoyant à nouveau de donner à la République d'Irlande la possibilité de s'exprimer au sujet de la province à travers un Conseil d'Irlande⁸²⁸. Ce droit de regard accordé à la République au sujet des affaires de l'Irlande du Nord avait déjà été consigné dans l'Accord de *Sunningdale*. Mais dans l'Accord d'Hillsborough, nommé l'Accord anglo-irlandais, le rôle assigné à la République allait au delà de la simple consultation : « Le gouvernement du Royaume Uni donne au gouvernement irlandais la possibilité de donner son avis et de faire des propositions concernant l'Irlande du Nord dans le domaine réservé à la Conférence »⁸²⁹. Les unionistes rejetèrent catégoriquement ce droit de regard accordé à la République. En effet, selon eux, cette dernière ne pouvait en aucun cas bénéficier de ce droit concernant une Province qui ne faisait pas partie de son territoire. L'Union leur semblait en danger, et le renouvellement d'un article affirmant la volonté du gouvernement britannique de respecter le choix de la majorité de la population en Irlande du Nord, si elle souhaitait former une Irlande unie, les confortait dans cette idée. L'Accord fut pourtant ratifié le 15 novembre 1985 par Margaret Thatcher et Garret FitzGerald à Hillsborough, dans le Comté de Down⁸³⁰. Si Margaret Thatcher accepta de prendre en considération les aspirations unionistes, elle refusa toutefois l'idée d'un référendum sur l'Accord de 1985. Le 25 novembre les unionistes organisèrent une grande manifestation, dont le

⁸²⁶ « *In a unitary state, persons in Ireland, North and South, who at present hold British citizenship would continue to have such citizenship and could pass it on to their children without prejudice to the status of Irish citizenship which they would automatically acquire.* » *Ibid.*, chapter 6.

⁸²⁷ *Anglo-Irish Agreement 1985, between the Government of Ireland and the Government of the United Kingdom*, Hillsborough, 15 November 1985.

⁸²⁸ *Council of Ireland*.

⁸²⁹ « *The United Kingdom Government accept that the Irish Government will put forward views and proposals on matters relating to northern Ireland within the field of activity of the Conference.* » *Anglo-Irish Agreement 1985, op. cit.*, article 2 (b).

⁸³⁰ Un des six comtés qui forment l'Irlande du Nord.

principal slogan était éloquent: « L'Ulster dit Non ! »⁸³¹. En signe de protestation, quinze députés unionistes⁸³² démissionnèrent de leur siège de Westminster le 17 décembre pour provoquer de nouvelles élections législatives partielles. En 1986, l'Irlande du Nord fut paralysée par les grèves et par la violence sectaire. L'assemblée fut finalement dissoute le 23 juin 1986.

Le mouvement républicain, de son côté, rejeta l'Accord qui, selon lui, ne faisait que réaffirmer la partition. En effet, tout comme dans l'Accord de Sunningdale en 1973, celui de 1985 ne prévoyait de changement de statut que si une majorité de la population nord-irlandaise en exprimait le souhait :

Les deux gouvernements

- (a) affirment que tout changement concernant le statut de l'Irlande du Nord ne pourra se produire sans le consentement de la majorité du peuple d'Irlande du Nord ;
- (b) reconnaissent que le souhait actuel de la majorité du peuple d'Irlande du Nord n'est pas en faveur d'un changement concernant le statut de l'Irlande du Nord ;
- (c) déclarent que si, à l'avenir, une majorité du peuple d'Irlande du Nord exprime clairement le souhait et accepte formellement d'établir une Irlande unie, ils introduiront et soutiendront au sein de leurs Parlements respectifs la législation à même de réaliser ce souhait⁸³³.

Toutefois, la différence était que les deux gouvernements réaffirmaient conjointement le statut de la Province. Ainsi la République elle-même, en ratifiant cet Accord, avait-elle selon les républicains, reconnu la légitimité de la partition. La question du rôle consultatif de la République ne fut pas mieux accueillie. En effet, pour un parti politique dont l'objectif était et demeure à long terme de réunifier l'Irlande, le rôle attribué à la République aurait pu constituer une avancée considérable. Toutefois, ce n'est pas l'analyse que fit le mouvement républicain, qui percevait davantage cette double souveraineté partagée entre Londres et Dublin, quoique tout à fait déséquilibrée, comme une démarche visant à mettre en difficulté le Sinn Féin, comme en témoigne la déclaration de Gerry Adams en septembre 1985 alors que les discussions continuaient entre les gouvernements britannique et irlandais au sujet de l'Accord encore en négociation :

⁸³¹ « *Ulster says No !* ».

⁸³² Députés membres du Parlement de l'UUP et du DUP.

⁸³³ « *The two Governments (a) affirm that any change in the status of Northern Ireland would only come about with the consent of a majority of the people of Northern Ireland; (b) recognise that the present wish of a majority of the people of Northern Ireland is for no change in the status of Northern Ireland; (c) declare that, if in the future a majority of the people of Northern Ireland clearly wish for and formally consent to the establishment of a united Ireland, they will introduce and support in the respective Parliaments legislation to give effect to that wish.* » *Anglo-Irish Agreement 1985, op. cit., article 1.*

[...] quel que soit l'aboutissement des discussions actuelles, tout comme celui d'un accord, le rôle de Londres sera d'anéantir les aspirations nationalistes, de telle sorte que les deux gouvernements pourront poursuivre leur objectif commun qui est de vaincre le républicanisme⁸³⁴.

Selon le Sinn Féin, l'Accord de 1985 avait donc avant tout pour objectif de contrer le Sinn Féin, comme le souligne Thomas Hennessey, spécialiste de l'Irlande du Nord, dans son ouvrage *The Northern Ireland Peace Process, Ending the Troubles ?* : « Le Sinn Féin prit conscience que l'Accord représentait un processus à long terme qui avait pour but de garantir que son soutien électoral n'augmente pas »⁸³⁵.

Si les unionistes étaient à nouveau parvenus à faire dissoudre l'Assemblée nord-irlandaise, cette fois son cadre légal avait survécu. Les accords qui s'étaient succédés dans les années 1970 et 1980, en particulier l'Accord de Sunningdale et celui d'Hillsborough, avaient permis de poser les bases sur lesquelles tout nouvel accord devrait être construit. Pour les républicains, l'Accord de 1985 représentait une nouvelle tentative visant à anéantir le mouvement, et plus particulièrement à empêcher le Sinn Féin d'élargir son électorat. En effet le Sinn Féin, qui était à un tournant de son évolution, cherchait à s'impliquer davantage à la fois sur les scènes politiques nord-irlandaise et irlandaise.

III.4 La fin de l'abstention

Outre l'engagement répété du Sinn Féin dans un processus électoral durant la première moitié des années 1980, l'innovation stratégique reposait sur une campagne davantage centrée sur les questions sociales, tout comme Gerry Adams le préconisait dans ses articles publiés sous le pseudonyme de Brownie. Le Sinn Féin avait donc décidé d'orienter son programme sur les problèmes du chômage, en particulier des jeunes, sur la santé, les services sociaux, l'éducation, le droit des femmes, et le logement et de mettre en avant les questions sociales dans ses tracts électoraux⁸³⁶

⁸³⁴ « [...] whatever the outcome of the current talks, and with agreement likely, London's role would be to lower Nationalist aspirations, so that both Governments could pursue their joint objective of defeating Republicanism. » *An Phoblacht/Republican News*, 26 September 1986.

⁸³⁵ « Sinn Féin realised that the agreement was a long-term process aimed at ensuring that its electoral support did not increase. » Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process, Ending the Troubles?*, Dublin, Gill & Macmillan, 2001, p. 37.

⁸³⁶ Par exemple dans le tract *For Effective Local leadership* (élections municipales en Irlande en mai 1985) ou dans le tract *For Real Change* (élections législatives de février 1987, 25th Dáil).

espérant, comme le souligne Agnès Maillot « [...] toucher de vastes catégories de la population »⁸³⁷.

Toutefois, le Sinn Féin demeurait loin derrière le SDLP lors des élections : en 1983, le Sinn Féin obtint 13,4 % des voix et le SDLP 17,9 % lors des élections législatives⁸³⁸, en juin 1984, il obtint 13,3 % des voix et le SDLP 22,1 % lors des élections européennes⁸³⁹. Quant à ses résultats en République, ils ne dépassèrent pas 1 % des voix lors des élections législatives de février 1982. Comme le soulignait Brendan Lynn, précédemment cité, cette stagnation en matière de résultats électoraux, notamment en République, fut attribuée au problème de l'abstention :

Ils [les dirigeants du Mouvement Républicain] commencèrent à se focaliser sur la conviction que leur isolement politique était en grande partie la conséquence d'un principe qui ne servait plus à rien, c'est-à-dire le refus d'occuper son siège lorsque l'on est élu au Dáil⁸⁴⁰.

De ce constat émergea la volonté de reconsidérer le principe de l'abstention lors des élections organisées en République. Ainsi la motion, la « résolution 162 », fut-elle soumise au vote lors du Congrès annuel du Sinn Féin les 1^{er} et 2 novembre 1986⁸⁴¹. Comme l'a souligné Agnès Maillot, cette décision était capitale : « En 1985, une motion visant à considérer l'abstentionnisme comme 'une tactique, non un principe' fut soumise au vote du Congrès annuel du Sinn Féin. Ceci représentait en soi une mini-révolution »⁸⁴². La remise en cause d'un tel principe était risquée. En effet elle avait précipité la scission entre Officiels et Provisoires en 1969⁸⁴³.

⁸³⁷ Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 167.

⁸³⁸ Paul Bew and Gordon Gillespie, *A Chronology of The Troubles 1968-1999, op. cit.*, p.172.

⁸³⁹ *Results of Elections Held in Northern Ireland Since 1968*, Cain Web Project, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/election/elect.htm>>, page consultée le 01/08/09.

⁸⁴⁰ « *They began to focus on the belief that their political isolation was largely the result of a principle which had outlived its usefulness, namely the refusal to take their seats if elected in the Dail* ». Brendan Lynn, *Republicanism and the Abstentionist Tradition, 1970-1998*, A Paper Presented to the Institute of Irish Studies, Queen's University Belfast, May 2001, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/lynn01.htm>>, page consultée le 06/08/2011.

⁸⁴¹ « *They began to focus on the belief that their political isolation was largely the result of a principle which had outlived its usefulness, namely the refusal to take their seats if elected in the Dail.* » *Motion on abstentionism (Resolution 162) as presented to the Sinn Féin Ard Fheis*, Dublin, 2 November 1986, Dublin, Sinn Féin.

⁸⁴² Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 186.

⁸⁴³ Voir p. 71-76.

L'IRA, qui avait tenu sa convention en septembre 1986, avait accepté la motion et avait élu un nouveau Conseil de l'Armée constitué de douze membres.⁸⁴⁴ Comme le souligne Peter Taylor, cela n'avait pas été sans heurts :

On suppose que la Convention spéciale de l'Armée s'est tenue dans le comté de Navan en République irlandaise en septembre 1986 lorsque l'IRA accepta le fait de siéger au Parlement de Leinster. Mais, lors de cet événement, l'IRA fut au bord de la scission⁸⁴⁵.

En effet, le groupe armé s'était déclaré en faveur de « nouvelles stratégies » et la motion permettrait, selon lui, de renforcer la lutte contre la présence britannique en Irlande du Nord :

L'organisation a renouvelé son mandat pour l'anéantissement armé de l'autorité britannique en Irlande et a discuté et adopté de nouvelles stratégies afin de défendre et de consolider la lutte pour une république démocratique et socialiste⁸⁴⁶.

Comment Gerry Adams, président du Sinn Féin, allait-il convaincre les militants de voter en faveur de cette motion ? Selon lui, le changement était indispensable si le mouvement voulait « sortir de son isolement »⁸⁴⁷. Dans son discours, Adams ne faisait pas du retrait du principe de l'abstention « une baguette magique »⁸⁴⁸. Cependant, il invitait les républicains à se lancer dans une bataille politique :

Nous devons arrêter d'être les spectateurs d'une lutte dans les 6 comtés et devenir les pionniers du républicanisme dans les 26 comtés, en exposant nos principes aux gens, confiants dans la logique de l'alternative offerte par le républicanisme⁸⁴⁹.

Ruairi O'Bradaigh, ancien président du Sinn Féin, s'opposa à la motion. En effet, selon lui, occuper les sièges obtenus lors des élections conseils en Irlande du Nord était la seule exception, mais accepter de siéger à Leinster équivalait à reconnaître le Parlement irlandais comme légitime :

⁸⁴⁴ Le détail de cette Convention fut publié le 16 octobre 1986 dans *An Phoblacht/Republican News*. « Historic IRA Convention ». Voir à ce propos l'article de Art Mc Eoin « IRA Backs Taking of Seats », publié dans *An Phoblacht* le 18 octobre 2001.

⁸⁴⁵ « *The special Army Convention is thought to have been held in County Navan in the Irish Republic in September 1986 when the IRA agreed that seats could be taken up in Leinster House. But, in the process, the IRA itself came extremely close to splitting.* » Peter Taylor, *Provos, the IRA and Sinn Féin*, op. cit., p. 290.

⁸⁴⁶ « *The organisation renewed its mandate for the armed overthrow of British rule in Ireland and debated and adopted further strategies to defend and consolidate the struggle for a democratic, socialist republic.* » « Historic IRA Convention », *Phoblacht/Republican News*, 16 October 1986.

⁸⁴⁷ « [...] *to break out of our isolation* », *Extract from Presidential Address by Gerry Adams, then President of Sinn Féin, on the issue of abstentionism* (Resolution 162), Sinn Féin Ard Fheis in Dublin, 1 November 1986, Belfast, Sinn Féin.

⁸⁴⁸ « *a magic wand* », *ibid.*

⁸⁴⁹ « *We have to cease being spectators of a struggle in the 6 Counties and become pioneers of republicanism in the 26 Counties, putting our policies before the people, confident of the logic of the alternative which Irish republicanism offer.* » *Ibid.*

En ce qui concerne les conseils municipaux, le Sinn Féin a toujours été présent dans les conseils et c'est au plus proche du système ennemi jusqu'où nous osons aller. Siéger à Leinster n'est pas une activité révolutionnaire. Une fois que vous y entrez, vous signez le registre du Parlement et reconnaissez les institutions de l'État⁸⁵⁰.

Ruairi O'Bradaigh exprimait également ses craintes quant à la prochaine étape vers la fin totale de l'abstention qui consisterait à siéger au Stormont et à Westminster⁸⁵¹. Toutefois la question qui sous-tendait ce débat, et qui nous intéresse tout particulièrement, était bien celle du devenir de la lutte armée au sein de la stratégie du mouvement républicain.

III.5 La légitimité de la lutte armée réaffirmée

Dans son discours du 2 novembre adressé aux membres du Sinn Féin lors du Congrès, Martin McGuinness, alors vice-président du Sinn Féin, insistait sur la nécessité absolue de chercher à s'implanter davantage au sein de la République d'Irlande, ce qui paraissait inévitable pour un parti dont l'objectif était de rétablir une Irlande de 32 comtés :

En ne voulant pas voir la réalité en face, nous demeurons seuls et isolés sur le maître-autel de l'abstentionnisme, séparés des gens des 26 comtés et facilement contrecarrés par ceux qui veulent nous vaincre. On ne peut pas rester dans une situation comme celle-ci et cette direction a la responsabilité de rendre la lutte plus pertinente pour le peuple irlandais⁸⁵².

Toutefois McGuinness récusait l'amalgame fait entre la fin de l'abstention dans le sud et la fin du soutien à la lutte armée dans le nord.

[...] selon moi, le fait d'entrer au Parlement de Leinster ne signifie en aucun cas de mettre un terme au soutien indéfectible du Sinn Féin au droit du peuple irlandais de s'opposer aux forces d'occupation britannique par les armes. Ceci, mes amis, est un principe dont une minorité dans cette salle pourrait douter mais qui je crois a été clairement comprise par tous nos opposants. Notre

⁸⁵⁰ « *With regards to Councils, Sinn Fein has always been in the Councils and that is as near as to the enemy system that we dare to go. Sitting in Leinster House is not a revolutionary activity. Once you go in there, you sign the roll of the House and accept the institutions of the state.* » *Speech by Ruairi O'Bradaigh, opposing the motion on abstentionism (Resolution 162), Sinn Féin Ard Fheis, 2 November 1986, Dublin, Sinn Féin.*

⁸⁵¹ *Ibid.*

⁸⁵² « *By ignoring reality we remain alone and isolated on the high altar of abstentionism, divorced from the people of the 26 counties and easily dealt with by those who wish to defeat us. Such a situation cannot be allowed to continue and this leadership is charged with the responsibility to make our struggle more and more relevant to Irish people.* » *Speech by Martin McGuinness, then Vice-President of Sinn Féin, on the issue of abstentionism (Resolution 162), Sinn Féin Ard Fheis, Dublin, 2 November 1986, Belfast, Sinn Féin.*

position est claire et jamais, jamais, jamais elle ne changera. La guerre contre l'autorité britannique doit continuer jusqu'à ce que la liberté soit obtenue »⁸⁵³.

De son côté, le groupe armé clandestin réaffirmait également la légitimité de la lutte armée en s'appuyant, tout comme il le faisait au début des années 1970, sur son caractère traditionnel :

Suggérer que l'IRA n'est pas légitime à cause de la décision qu'elle a prise à propos de l'abstentionnisme est ridicule. L'IRA a précédé le Second Dáil et le Premier Dáil, sa constitution est une constitution militaire, et notre légitimité repose sur la résistance organisée et populaire à l'autorité britannique en Irlande, une tradition qui fut renforcée en 1916, par les Fenians, par les Young Irelanders, et par les Irlandais Unis. Sa légitimité repose sur une tradition de la résistance qui fait partie de l'histoire depuis que l'Angleterre a usurpé la souveraineté irlandaise il y a 800 ans⁸⁵⁴.

Le 2 novembre 1986, le Sinn Féin avait lui aussi accepté la motion mais ce changement avait provoqué une scission au sein du parti. Ainsi le Sinn Féin Républicain⁸⁵⁵ fut-il fondé par les dissidents opposés à l'abandon du principe de l'abstention, notamment par Ruairi O'Bradaigh, celui-là même qui fit partie des dissidents en 1969 pour former l'IRA provisoire. Au sein de l'IRA, les opposants à la motion avaient alors quitté le groupe armé pour fonder l'IRA de la Continuité⁸⁵⁶ (CIRA).

La remise en cause du principe de l'abstention en République d'Irlande n'avait donc pas remis en cause la légitimité de la lutte armée. Néanmoins le recours à la force devint un frein certain à l'expansion du Sinn Féin en tant que parti politique.

⁸⁵³ « [...] *I reject the notion that entering Leinster House would mean an end to Sinn Fein's unapologetic support for the right of Irish people to oppose in arms the British forces of occupation. That, my friends, is a principle which a minority in this hall might doubt but which I believe all our opponents clearly understand. Our position is clear and it will never, never, never change. The war against British rule must continue until freedom is achieved.* » « Historic IRA Convention », *Phoblacht/Republican News*, 16 October 1986.

⁸⁵⁴ « *To suggest that the IRA is not legitimate because of the decision it has taken on abstentionism is ridiculous. The IRA predates the Second Dáil and the First Dáil, its constitution is a military constitution, and our legitimacy stems from organised popular resistance to British rule in Ireland, a tradition which was reinforced in 1916, by the Fenians, by the Young Irelanders, by the United Irishmen. Its legitimacy stems from a tradition of resistance which has been a fact of history since Britain first encroached on Irish sovereignty 800 years ago.* » *Ibid.*

⁸⁵⁵ Republican Sinn Féin.

⁸⁵⁶ « Continuity Irish Republican Army », également active sous le nom de Continuity Army Council. Dans les années 1990, le groupe était constitué d'une douzaine de membres et détenait dans son arsenal une petite quantité de semtex. Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/othelem/organ/corgan.htm/>>, page consultée le 26/08/2009.

IV. La violence de l'IRA et l'isolement du Sinn Féin

L'Accord d'Hillsborough n'avait pas satisfait les républicains, et la certitude que cet Accord avait pour principal objectif de contrer le Sinn Féin ne pouvait que légitimer la violence de l'IRA, qui allait s'amplifier dans la seconde moitié des années 1980 grâce, en particulier, à l'augmentation des moyens mis à sa disposition. Pourtant, si l'IRA parvenait encore et toujours à légitimer sa lutte armée, pour le Sinn Féin il était plus difficile, voire impossible d'être reconnu comme un parti politique légitime tant qu'il demeurait lié à l'IRA. Le Sinn Féin était ainsi laissé à l'écart des tentatives de pourparlers de paix qui s'amorçaient. Une question fondamentale dans l'histoire du mouvement s'imposait : Le fusil et le bulletin de vote étaient-ils réellement compatibles ? La violence n'était-elle pas devenue un frein pour le mouvement républicain ?

IV.1 Le réarmement de l'IRA

Comme nous l'avons vu, dès la fin des années 1970, l'IRA s'était réorganisée afin de mieux lutter contre les mesures de sécurité et de surveillance du gouvernement britannique. Le groupe armé continuait à justifier le recours à la force, et, parallèlement à l'implication politique du Sinn Féin, il avait entrepris un réarmement massif.

En août 1985, un cargo, le *Kula*, accosta avec sept tonnes d'armes à Clogga Strand, au large du comté de Wexford⁸⁵⁷. Une deuxième cargaison arriva en octobre 1985, puis une troisième en juillet 1986 toujours à bord du même cargo, apportant 14 tonnes d'armes dont les fameux SAM-7⁸⁵⁸. Une autre cargaison, à bord du *Villa*, un cargo bien plus imposant cette fois, en provenance de la Libye, arriva à bon port en octobre 1986. C'est un an après, soit le 27 octobre 1987, que l'*Eksund* fut intercepté par la douane française au large des côtes atlantiques de la France.

Le navire était parti de Malte. On ne sait pas encore s'il s'arrêta en route entre son départ et l'endroit où il fut intercepté. Le navire fut emmené au port français de Brest et l'équipage composé

⁸⁵⁷ Peter Taylor, *Provos, the IRA and Sinn Féin*, op. cit., p. 277-278.

⁸⁵⁸ Ces missiles sol-air, de source libyenne, devaient servir à détruire les hélicoptères de l'armée britannique. Ils furent peu utilisés car ils étaient obsolètes. De plus, l'armée britannique avait rapidement pu acquérir le matériel nécessaire pour les éviter.

de cinq membres arrêté. Le bateau contenait une très grande quantité d'armes d'environ 100 à 150 tonnes. La valeur de la cargaison a été estimée entre 15 et 20 millions de livres mais nous ne pourrions l'évaluer plus précisément tant que toute la quantité et la qualité de l'armement n'auront pas été examinées⁸⁵⁹.

Les quantités et la sophistication des cargaisons d'armes saisies attestèrent de l'augmentation de la force de frappe de l'IRA. D'autant que l'organisation s'était approvisionnée en Semtex⁸⁶⁰. C'est l'appui du colonel libyen Kadhafi⁸⁶¹ qui permit ce réarmement. Le gouvernement libyen, accusé de soutenir des groupes terroristes dans le monde, dont l'IRA, se vit imposer un embargo en 1986 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). En soutenant l'IRA, le colonel libyen s'attaquait non seulement au gouvernement britannique, qui faisait partie des pays qui avaient demandé l'application de l'embargo, mais délivrait un message aux puissances occidentales en dénonçant ce qui, selon lui, relevait d'une injustice à l'égard de la Libye. En effet, le colonel libyen fut soupçonné d'être responsable de l'attentat d'une discothèque en Allemagne le 5 avril 1986, tuant 3 personnes dont deux soldats américains et en blessant 260. En représailles, Tripoli, capitale de la Lybie, et la ville de Benghazi, furent bombardées le 14 avril 1986 par les américains. Bernie Grant⁸⁶², alors membre travailliste du Parlement britannique, revenait sur cet évènement tragique :

⁸⁵⁹ « *The vessel had set out on this voyage from Malta. Whether it stopped en route between there and where it was intercepted and, if so, where are matters which have yet to be confirmed. The vessel was taken to the French harbour of Brest and the five-member crew was arrested. The ship contained a very large quantity of armaments estimated to weigh something between 100 and 150 tonnes. The value of the cargo has been estimated at between £15 million and £20 million, but a more exact evaluation cannot be put on it until the amount and condition of all the types of armaments have been fully assessed.* » James Gerard Collins (Ministre de la Justice de 1977 à 1981 et de 1987 à 1989) *Dail Eireann*, 5 November 1987, Vol. 374, Eksund arms finds: statement (Entre 15 et 20 millions de livres = Entre 20 et 27 millions d'euros). Le détail de la cargaison, indiqué dans ce même débat, est issu d'une déclaration de la Garda : « Je ne dispose pas de l'inventaire complet de tout ce que le navire contenait mais la Garda a déclaré que le bateau contenait les armes suivantes : au moins 20 missiles sol-air SAM-7, environ 1000 AK-47, des Kalachnikov, au moins 600 grenades F1 soviétiques, environ 10 mitrailleuses anti-aériennes 12.77 mm, une quantité, pas encore définie, de fusils anti-char ainsi que des munitions, des mitrailleuses belges Beretta M 12.9 mm, environ deux tonnes de semtex avec des détonateurs et des systèmes de mise à feu, une quantité encore indéfinie de RPG-7 et de munitions – ce sont des roquettes anti-propulsion, une quantité non définie de mortiers et 50 tonnes de munitions ».

⁸⁶⁰ Le semtex, de manufacture tchèque, est un explosif inodore et puissant utilisé sous forme de plastique.

⁸⁶¹ Mouammar Kadhafi arriva au pouvoir de la Libye par un coup d'état en 1969, et proclama une république arabe et socialiste. La découverte du pétrole en 1958 avait profondément modifié la situation économique du pays. Depuis 2001, Mouammar Kadhafi tentait de se « racheter une conduite » auprès des forces occidentales en combattant le terrorisme et en abandonnant son programme de développement nucléaire. Cependant, depuis février 2011, il doit faire face à un mouvement de contestation populaire en Lybie. Face à la répression sanglante des manifestants, l'ONU a autorisé les frappes aériennes contre ses forces armées.

⁸⁶² Bernard Alexander Montgomery Grant (1944-2000), originaire de Guyane, rejoignit le Parti travailliste britannique en 1978. Après les élections générales de 1987, il comptait parmi les trois députés noirs au sein du Parlement et s'était investi dans la défense des droits des minorités. « Bernie Grant : A Controversial Figure », *BBC News*, 8 April 2000.

En avril 1986, il y eut une autre tragédie quand les Américains bombardèrent Tripoli et Benghazi et que plus de 100 personnes trouvèrent la mort. Les avions qui ont bombardé Tripoli et Benghazi ont décollé de bases aériennes britanniques. Ainsi, les Britanniques avaient une part de responsabilité dans ce qui était un crime terrible, perpétré contre le peuple de Libye. La raison de ce bombardement était la responsabilité des Libyens dans le bombardement de La Belle Discothèque en Allemagne⁸⁶³.

Il fut finalement admis que la Libye n'était pas responsable de cet attentat, et Bernie Grant déplorait qu'aucune excuse n'ait jamais été présentée à la Lybie pour les dizaines de morts causées par les bombardements en Lybie :

Depuis, la plupart des spécialistes indépendants ont démontré que la Libye n'était pas responsable. Aujourd'hui, ni le gouvernement britannique, ni le gouvernement américain ne se sont excusés devant le peuple Libyen pour ce bombardement ou pour les morts qui en ont résulté⁸⁶⁴.

Mise à part l'aide précieuse fournie par le colonel libyen en matière d'équipement militaire, l'IRA avait également développé ses propres mortiers artisanaux⁸⁶⁵. À son arsenal militaire s'ajoutait en effet son savoir-faire en matière de fabrication d'armes artisanales.

Durant les années 1980, l'IRA fit usage de sa capacité de destruction : notons par exemple l'attentat d'Enniskillen dans le comté de Fermanagh lors d'une commémoration en l'honneur des soldats britanniques morts au combat, le 8 novembre 1987, qui fit 11 morts et en blessa 63. Cet attentat, connu sous le nom *du Remembrance Day Bombing*, provoqua un choc dans le monde entier et l'IRA fut condamnée de toutes parts⁸⁶⁶. Une telle violence ne pouvait pas être légitimée et le Sinn Féin s'en trouva d'autant plus isolé.

⁸⁶³ « In April 1986, there was another tragedy when the Americans bombed Tripoli and Benghazi and more than 100 people died. The planes that bombed Tripoli and Benghazi took off from British air bases. Therefore, the British have some responsibility for what was a terrible crime, perpetrated against the people of Libya. The reason for that bombing was that the Libyans were responsible for the La Belle discotheque bombing in Germany. » Bernie Grant, House of Commons Hansard Debate for 27 November 1992, *Business of the House*, Vol. 214, Col. 1112.

⁸⁶⁴ « Since then, most independent observers have shown that Libya was not responsible for that. To this day, neither the British Government nor the American Government have apologized to the Libyan people for that bombing or for the deaths that occurred as a result of it. » *Ibid.*

⁸⁶⁵ L'IRA avait par exemple développé son mortier de type « Mark 17 », puis « Throw Away » et enfin « Mark 10 », « [...] capable de lancer un obus de 15 cm avec 10.9 kg d'explosifs jusqu'à 300 m ». « [...] its 'Mark 1' mortar, which fired a six-inch shell with 24 lb (10.9 kg) of explosive up to 300 m. ». Sean Boyne, « Uncovering the Irish Republican Army », *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, July 1996, p. 346. Un mortier est une bouche à feu qui permet d'atteindre une cible derrière un obstacle grâce à un angle de tir de plus de 45°. Cette arme est née au XVIIe siècle. Désignée sous le nom de « crapouillot », cette arme fut améliorée pendant la Première Guerre mondiale afin d'atteindre les cibles situées derrière les tranchées grâce à un tir courbe.

⁸⁶⁶ « Bomb Kills 11 at Enniskillen », *BBC News*, 8 November 1987.

IV.2 L'isolement du Sinn Féin

Malgré la fin de l'abstention, le Sinn Féin demeura isolé des scènes politiques nord-irlandaise et irlandaise durant la seconde moitié des années 1980. Comme le notait Gerry Adams, le parti devait « passer à l'offensive politique »⁸⁶⁷ mais la fin de l'abstention n'eut pas les effets espérés, ce que soulignait Peter Taylor :

Bien qu'il ait obtenu des gains électoraux impressionnants depuis sa conversion à « l'Armalite et [au] Bulletin de Vote » au début de la décennie, il demeurait un parti nationaliste minoritaire – le SDLP était toujours loin devant – recueillant entre dix et douze pour cent du total des votes en Irlande du Nord⁸⁶⁸.

De même en République d'Irlande, où le Sinn Féin obtint en général moins de 2 % aux élections⁸⁶⁹. Afin de sortir de cet isolement, le Sinn Féin dut chercher des alliances.

IV.2.1 Tentative d'alliance avec les nationalistes

Dans un document publié par le Sinn Féin en mai 1987, *A Scenario for Peace*⁸⁷⁰, le parti invitait à dialoguer ceux qui, tout comme lui, avaient pour objectif le départ des britanniques de la Province :

Ce document est présenté par le Sinn Féin pour discussion et c'est une réponse à ceux qui déclarent qu'il n'existe pas d'alternative au maintien de l'autorité britannique. Il ne représente pas la position républicaine catégorique, et n'exclut pas non plus d'autres propositions de plans alternatifs pour un retrait britannique d'Irlande »⁸⁷¹.

Les discussions entre le SDLP et le Sinn Féin commencèrent en janvier 1988 et portèrent sur différents sujets concernant l'avenir des deux communautés dont :

⁸⁶⁷ « *Sinn Féin needed to go on a political offensive.* » Gerry Adams, *Hope and History: Making Peace in Ireland*, Dingle, Mount Eagle Publications, 2003, p. 38.

⁸⁶⁸ « *Although it had made impressive electoral gains since its embrace of the 'Armalite and Ballot Box' at the beginning of the decade, it remained a minority nationalist party—the SDLP were still way out in front—with between ten and twelve per cent of the total Northern Ireland vote.* » Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, op. cit., p. 304.

⁸⁶⁹ *Ibid.*

⁸⁷⁰ *A Scenario for Peace*, Discussion Paper, Sinn Féin Ard Chomhairle May 1987, re-issued in November 1989, Dublin, Sinn Féin.

⁸⁷¹ « *This document is presented by Sinn Féin for discussion and as an answer to those who claim that there is no alternative to the continuation of British rule. It does not represent the definitive republican position, nor is it exclusive of other proposals dealing with alternative scenarios for a British withdrawal from Ireland.* » *Ibid.*, p. 1.

[...] le rôle du gouvernement britannique ; le futur de l'unionisme et le veto unioniste concernant les changements et les évolutions; la dimension internationale et les améliorations des conditions de vie des nationalistes dans les Six Comtés⁸⁷².

Toutefois, comme le note Thomas Hennessey, ces discussions avaient principalement abouti à la confirmation que le Sinn Féin et le SDLP n'étaient pas d'accord quant à la manière dont l'Irlande serait à nouveau unie : « Toutefois les discussions devaient davantage accentuer les différences plutôt que les similarités entre le Sinn Féin et le SDLP »⁸⁷³. En effet les deux partis n'avaient pas la même approche concernant le rôle du gouvernement britannique. Selon le Sinn Féin, la présence du gouvernement britannique et son intérêt à demeurer dans la Province constituaient le cœur du problème :

La fin de la partition, un désengagement britannique de l'Irlande et la restauration du droit à l'autodétermination au peuple irlandais demeure la seule solution au conflit britannique colonial en Irlande⁸⁷⁴.

Tandis que, comme le souligne encore Thomas Hennessey, selon le SDLP, le gouvernement britannique ne représentait pas un obstacle à la réunification de l'Irlande :

Les discussions ont révélé des interprétations nationalistes fondamentalement différentes du problème nord-irlandais. Adams et le Sinn Féin voyaient les intérêts stratégiques, économiques et politiques du gouvernement britannique en Irlande comme la cause du conflit. Hume, d'un autre côté, affirmait qu'implicitement l'Article 1(c) de l'Accord anglo-irlandais était une déclaration impliquant que les Britanniques n'avaient pas d'intérêt personnel à rester en Irlande⁸⁷⁵.

Le point de désaccord entre le Sinn Féin et le SDLP portait également sur le recours à la force que le Sinn Féin continuait de présenter comme une option, comme il le rappelait lors d'une déclaration datée du 17 mars 1988⁸⁷⁶ :

⁸⁷² « [...] *the role of the British Government; the future of unionism and the unionist veto over change and progress; the international dimension and improvements in conditions for nationalists within the Six Counties.* » Gerry Adams, *Hope and History: Making Peace in Ireland*, op. cit., p. 76.

⁸⁷³ « *But the talks were to emphasize the differences rather than the similarities between Sinn Féin and the SDLP.* » Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 41.

⁸⁷⁴ « *The ending of partition, a British disengagement from Ireland and the restoration to the Irish people of the right to exercise self-sovereignty remain the only solution to the British colonial conflict in Ireland.* » *A Scenario for Peace*, op. cit., p. 3.

⁸⁷⁵ « *The talks had revealed fundamentally different Nationalist interpretations on the Northern Ireland problem. Adams and Sinn Féin saw the British Government's strategic, economic and political interests in Ireland as the cause of conflict. Hume, on the other hand, claimed that implicit in Article 1(c) of the Anglo-Irish Agreement was a declaration that the British had no interest of their own in staying in Ireland.* » Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process*, op. cit., p. 47.

⁸⁷⁶ Sinn Féin Document No. 1, The Sinn Féin/SDLP Talks, Sinn Féin Website, <<http://www.sinnfein.ie/contents/15215>>, page consultée le 28/02/2011.

Tout comme les autres formes de lutte en Irlande, la lutte armée a pour objectif de satisfaire les attentes politiques en matière d'autodétermination nationale, de mettre fin à la partition et d'aboutir à la création d'une république de 32 comtés. La lutte armée est présentée comme une option politique. Son utilisation est envisagée en termes de réalisation des objectifs politiques nationaux et d'efficacité des autres formes de lutte⁸⁷⁷.

Ces divergences d'opinion avaient mis fin aux discussions en septembre 1988. L'isolement du Sinn Féin fut aggravée par l'interdiction, le 19 octobre 1988, de radiodiffusion et de télévision par le gouvernement britannique. L'objectif était toujours d'empêcher le Sinn Féin de développer sa stratégie politique et de rallier plus d'électeurs. Comme le notent Eamonn Mallie, précédemment cité, et David McKittrick, journaliste nord-irlandais, dans leur ouvrage *The Fight for Peace*, cet objectif avait été atteint : « Cela [l'interdiction] suscita beaucoup de critiques de la part des défenseurs des droits de l'homme, mais le Sinn Féin avait admis qu'en pratique cela avait fait du tort à ses efforts en matière de propagande »⁸⁷⁸. Le Sinn Féin fut d'ailleurs tenu isolé des pourparlers en cours au sein de la Province dont l'objectif était, à terme, d'aboutir à un accord recevable par toutes les tendances politiques nord-irlandaises.

IV.2.2 1988-1992 : le Sinn Féin isolé des négociations

En 1988, Tom King, Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord⁸⁷⁹, avait tenté de réunir les différents protagonistes de la scène politique nord-irlandaise. Cependant les unionistes posèrent une condition à leur présence aux discussions préliminaires : la suspension totale de l'Accord de 1985, qui n'avait jamais été officiellement annulé. Le nouveau ministre délégué pour l'Irlande du Nord, Peter Brooke⁸⁸⁰, fit la même expérience du refus unioniste en 1989. En effet, les unionistes avaient ajouté à leurs conditions le retrait des articles 2 et 3 de la Constitution de la République, articles qui, rappelons-le, revendiquaient la Province en tant que partie intégrante de l'île d'Irlande⁸⁸¹. L'Accord de 1985 fut finalement suspendu mais les articles polémiques de

⁸⁷⁷ « Like other forms of struggle in Ireland, the armed struggle is about achieving the political demands for national self-determination, an end to partition and the creation of a 32-County Irish republic. Armed struggle is seen as a political option. Its use is considered in terms of achieving national political aims and the efficacy of other forms of struggle. » *Ibid.*

⁸⁷⁸ « This attracted [the ban] much criticism from human rights groups, but Sinn Féin acknowledged that in practical terms it harmed the propaganda efforts. » Eamonn Mallie and David McKittrick, *The Fight for Peace, The Secret Story Behind the Irish Peace Process*, London, Heinemann, 1996, p. 95.

⁸⁷⁹ Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord de septembre 1985 à juillet 1989.

⁸⁸⁰ Il succéda à Tom King de 1989 à 1992.

⁸⁸¹ Voir p. 168-170.

la Constitution irlandaise ne furent pas revus malgré les débats au sein du Parlement irlandais en faveur d'un changement. Néanmoins Peter Brooke annonça pour le 30 avril 1991 la tenue des discussions qui devaient porter sur trois grands aspects : les institutions nord-irlandaises, les institutions de l'île d'Irlande et les relations anglo-irlandaises. Les unionistes posèrent alors deux nouvelles conditions à leur participation : la première condition était l'annulation de la prochaine réunion de la Conférence anglo-irlandaise prévue quinze jours plus tard. Les unionistes exigèrent l'annulation de cette Conférence qu'ils voyaient comme une interférence étrangère inacceptable. Le 26 avril 1991, il fut finalement décidé de repousser la réunion de dix semaines. La seconde condition concernait l'opposition à Lord Carrington, désigné pour présider les discussions sur les institutions irlandaises (Nord et Sud). En effet, comme le remarque Steve Bruce, professeur de sociologie à l'université de Aberdeen en Écosse, selon les unionistes Lord Carrington aurait été impliqué dans des négociations secrètes avec l'IRA au début des troubles : « Il était soupçonné d'avoir été impliqué dans des négociations avec l'IRA lorsqu'il était Ministre de la Défense au début des années 1970 »⁸⁸². C'est finalement Sir Ninian Stephens, avocat et politicien australien, qui obtint l'aval des unionistes le 14 juin 1991. Cependant, de nouveau, la réunion suivante de la Conférence anglo-irlandaise, qui avait déjà été repoussée, approchait et les unionistes avaient annoncé qu'ils mettraient fin aux discussions lors de la reprise de la réunion de la Conférence prévue pour 9 juillet. Comme le notent Paul Bew et Gordon Gillespie, Peter Brooke préféra mettre fin lui-même aux discussions dès le 3 juillet 1991 :

Les unionistes ayant déclaré qu'ils ne participeront aux discussions que jusqu'au 9 juillet, quand la préparation de la prochaine réunion anglo-irlandaise commencera, Brooke anticipe la débâcle du processus en mettant fin aux discussions le 3 juillet⁸⁸³.

Sir Patrick Mayhew, nommé Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord le 11 avril 1992, poursuivit les efforts de Peter Brooke afin de prolonger les discussions sur l'avenir de la Province. Ian Paisley, dirigeant du DUP, refusa de prendre part à des discussions tant

⁸⁸² « *He was thought to have been involved in negotiations with the IRA when he was Minister of defence in the early 1970s.* » Steve Bruce, *The Edge of the Union: The Ulster Political Vision*, New York Oxford University Press, 1994, p. 73. Paul Bew et Gordon Gillespie, quant à eux, expliquent que Lord Carrington, dans ses mémoires, avait évoqué le sectarisme des politiciens nord-irlandais, ce qui lui avait valu l'opposition des unionistes. *A Chronology of The Troubles 1968-1999*, *op. cit.*, p. 248.

⁸⁸³ « *With the unionists saying they will talks only until 9 July, when preparations for the next Anglo-Irish meeting will begin, Brooke pre-empt the complete breakdown of the process by ending the talks on 3rd July.* » *Ibid.*, p. 249.

que les articles polémiques de la Constitution Irlandaise ne seraient pas retirés. Sa condition ne fut pas acceptée, et le DUP refusa de prendre part aux négociations qui reprirent le 29 avril 1992. Toutefois le 10 novembre 1992, les unionistes quittèrent de nouveau les discussions en raison d'une session de travail de la Conférence qui devait débiter.

Le Sinn Féin, quant à lui, ne fut invité à participer à aucune de ces discussions tant qu'il soutiendrait les activités du groupe armé. Comme le souligne Tim Pat Coogan, spécialiste de l'IRA, les développements politiques depuis 1985 et les initiatives des différents secrétaires d'État pour l'Irlande du Nord n'avaient pas mis fin à la violence de l'IRA, ni même entamé sa détermination quant au recours à la force.

Les allers et venues des politiciens britanniques n'eurent aucun impact sur l'IRA. Un nouveau type de campagne de bombardement fut introduit en Irlande du Nord et les activités furent non seulement intensifiées sur le continent britannique mais étendues afin de toucher des cibles britanniques en Europe continentale⁸⁸⁴.

En effet, l'IRA frappait partout où elle le pouvait : en Allemagne, par exemple à Hanovre le 2 juillet 1989, tuant un soldat britannique dont la voiture était piégée, ou aux Pays-Bas le 27 mai 1990, quand deux avocats australiens furent pris à tort pour des soldats britanniques qui n'étaient pas en service. L'IRA visait également des cibles économiques, comme l'attentat de la Bourse à Londres le 20 juillet 1990, et des cibles symboliques, tel que Ian Gow, membre conservateur du Parlement britannique et ami de Margaret Thatcher, tué le 30 juillet 1990.

Indissociable de l'IRA, le Sinn Féin semblait donc condamné à rester isolé des discussions et des futures négociations sur l'avenir de la Province. Néanmoins, d'une certaine façon, Peter Brooke avait tendu la main aux républicains dès novembre 1989.

⁸⁸⁴ « *The comings and goings of British politicians made no impact on the IRA. A new type of bombing campaign was introduced in Northern Ireland and activities were not only stepped up on the UK Mainland, but extended to take in British targets in Continental Europe.* » Tim Pat Coogan, *The IRA*, op. cit., p. 583.

IV.3 Peter Brooke et le Sinn Féin : la porte ouverte aux négociations ?

Si le Sinn Féin avait été tenu à l'écart des tentatives de discussions entre les partis politiques nord-irlandais de 1988 à 1992, il est néanmoins important de souligner que la porte des négociations ne leur était pas définitivement fermée.

Alors qu'on demandait à Peter Brooke si, selon lui, il était possible qu'un jour le gouvernement britannique accepte de parler au Sinn Féin, sa réponse indiquait clairement que cette éventualité pouvait être envisagée mais que cela reposait sur la fin de la violence :

Il doit y avoir une possibilité pour qu'à un moment donné un débat commence au sein de la communauté terroriste. Donc, si cela devait arriver, alors on aurait progressé, si en fait les terroristes décidaient que le moment de renoncer à leurs activités était venu alors je pense que le gouvernement devrait faire preuve d'imagination dans ces circonstances quant à la manière dont le processus serait géré. Je pense qu'il serait insensé de faire des déclarations aujourd'hui sur ce qui pourrait alors se passer, mais je l'espère en raison de l'accueil chaleureux qui serait fait au retour de conditions pacifiques dans la province par tous ceux qui vivent ici, j'espère que le gouvernement à ce moment ferait preuve d'imagination dans sa façon d'y répondre⁸⁸⁵.

Toutefois, la déclaration de Peter Brooke fut vivement controversée à cause du passage dans lequel il reconnaissait que l'IRA, une organisation selon lui très bien organisée, serait difficilement vaincue :

Il est difficile d'envisager la défaite militaire d'un tel groupe à cause des circonstances dans lesquelles ils opèrent – cependant les forces de sécurité ont la capacité d'exercer une politique d'endiguement afin de permettre, de manière générale, que la vie normale puisse continuer au sein de la Province⁸⁸⁶.

Une telle déclaration ne pouvait que susciter la colère des opposants à l'IRA. En effet, la déclaration de Peter Brooke pouvait être interprétée comme un aveu de défaite de la part du gouvernement britannique. Selon William Ross, alors membre unioniste du

⁸⁸⁵ « *There has to be a possibility that at some stage debate might start within the terrorist community. Now, if that were to occur, then you would move towards a point, if in fact the terrorists were to decide that the moment had come when they wished to withdraw from their activities then I think the government would need to be imaginative in those circumstances as to how that process should be managed. I think it would be foolish to be making statements today about what would happen then, but I hope that because of the welcome which would be given to a return to peaceful conditions by everybody living here, I hope that the Government at that stage would be imaginative in how it responded.* » Peter Brooke, *Irish Times*, 4 November 1989.

⁸⁸⁶ « *Is it difficult to envisage a military defeat of such a force because of the circumstances under which they operate—though the security forces can exercise a policy of containment to enable, broadly speaking, normal life to go on within the Province.* » *Ibid.*

Parlement britannique, la déclaration de Peter Brooke ne faisait effectivement que conforter l'IRA dans l'idée qu'elle était invincible :

Malgré ses efforts afin de nuancer ses propos, le très honorable membre [du Conseil Privé] s'est fait à lui-même un tort considérable au niveau politique. La perception qu'à l'IRA d'elle-même est qu'elle ne peut être vaincue, et elle agit en se fondant sur cette perception. Cette perception doit être modifiée avant que la victoire sur cette organisation terroriste ne puisse être gagnée. Pour le bien de tous ceux qui veulent vivre au sein d'une démocratie libérale occidentale telle que la nôtre, cette victoire doit être gagnée⁸⁸⁷.

La certitude pour l'IRA d'être invincible faisait d'ailleurs partie de la rhétorique du groupe armé lorsqu'il s'agissait de justifier le recours à la force. En effet, comme nous l'avions vu lors de l'étude de son argumentation en matière de légitimation dans le chapitre II⁸⁸⁸, la lutte armée était présentée comme un moyen de lutte efficace de par l'invincibilité des groupes de guérilla. De plus, comme le notaient Eamonn Mallie et David McKittrick, Peter Brooke dans son discours avait fait référence à Chypre et à son indépendance gagnée par le recours à des méthodes terroristes⁸⁸⁹ :

Sa référence à Chypre suscita un vif intérêt du côté des républicains car il avait pris pour exemple une île qui fut une possession britannique, mais qui gagna son indépendance en 1959 après une campagne impliquant l'agitation politique et la violence terroriste⁸⁹⁰.

Peter Brooke dut s'expliquer sur la signification de sa déclaration et sur ces intentions, ce qu'il fit notamment lors d'un entretien en novembre 1989⁸⁹¹ durant lequel il avait déclaré que son objectif était bien d'obtenir un cessez-le-feu de l'IRA : « Selon moi nous n'allions pas progresser davantage à moins que l'on obtienne de l'IRA qu'elle s'engage dans un cessez-le-feu, car tant qu'il n'y a pas de cessez-le-feu il ne peut y avoir de négociations⁸⁹². Lors du même entretien, il s'était également expliqué sur sa

⁸⁸⁷ « *Despite his later efforts to qualify his words, by his first remarks the right hon. Gentleman did himself fatal political damage. The IRA's perception of itself is that it cannot be defeated, and it will act on that perception. That perception must be changed before victory over that terrorist body can be won. For the good of everyone who wants to live in a western liberal democracy such as we enjoy, that victory must be won.* » William Ross, House of Commons Hansard Debates for 28 November 1989, *Eastern Europe*, Vol. 162, Col. 634.

⁸⁸⁸ Voir p. 140-148.

⁸⁸⁹ Eamonn Mallie and David McKittrick, *The Fight for Peace, The Secret Story Behind the Irish Peace Process*, London, Heinemann, 1996, p. 100.

⁸⁹⁰ « *His mention of Cyprus also excited much republican interest in that it presented an example of an island which had been a British possession, but which in 1959 had been granted its independence following a campaign which included both political agitation and terrorist violence.* » *Ibid.*, p. 100.

⁸⁹¹ Cet entretien est retranscrit dans l'ouvrage *The Fight for Peace* de Eamonn Mallie et David McKittrick,

⁸⁹² « *My view was that we were not going to make any larger progress unless we got the IRA to engage in a ceasefire, because until you got a ceasefire you couldn't have negotiations.* » Eamonn Mallie and David McKittrick, *The Fight for Peace, op. cit.*, p. 101-102.

démarche qui consistait à permettre à l'IRA et au Sinn Féin de s'engager dans des négociations d'une manière honorable, et donc sans perdre la face :

Même en choisissant les termes de mes propos avec le plus grand soin, affirmant qu'il était difficile d'envisager une défaite militaire des terroristes, j'ai fait un aveu encore jamais fait. Mais il m'a toujours semblé que si vous vouliez vraiment entrer en négociation vous deviez faire en sorte que les terroristes et leur front politique puissent comprendre qu'il existe une manière honorable de le faire. Un ancien proverbe chinois dit que l'on doit toujours laisser à son opposant le moyen de battre en retraite de manière honorable⁸⁹³.

Il n'était plus question de « discussions » ou d'« explications » avec les républicains comme cela avait été le cas durant la trêve de l'IRA de 1975⁸⁹⁴, il s'agissait bien de convaincre l'IRA de mettre fin à la violence afin que le Sinn Féin puisse entrer dans de véritables négociations avec le gouvernement britannique. Une autre déclaration de Peter Brooke, en novembre 1990, allait d'ailleurs remettre en question l'un des principaux arguments en faveur de la lutte armée menée par l'IRA, selon lequel la présence britannique dans la Province était intéressée⁸⁹⁵. Comme nous l'avons vu précédemment, le Sinn Féin avait de nouveau confirmé cette conviction concernant la raison de la présence britannique dans *A Scenario for Peace* et lors des discussions avec le SDLP. Le 10 novembre 1990, Peter Brooke avait confirmé le caractère non-intéressé du gouvernement britannique :

Le gouvernement britannique n'a pas d'intérêt stratégique ou économique en Irlande du Nord : notre rôle est d'aider, de faciliter et d'encourager. L'objectif de l'Angleterre, tel que j'ai tenté de le décrire, n'est pas d'occuper, d'opprimer et d'exploiter, mais de préserver le débat démocratique et le choix démocratique libre. C'est notre objectif⁸⁹⁶.

Peter Brooke, tout en invitant les républicains à négocier et en reconnaissant la capacité militaire de l'IRA, remettait alors en question la rhétorique républicaine. Les propos de Peter Brooke n'avaient pas pour autant persuadé les républicains d'abandonner l'argument selon lequel le cœur du problème reposait sur la présence britannique en Irlande du Nord, comme le démontrait la rhétorique du Sinn Féin dans le document *Towards A lasting Peace in Ireland* présenté en 1992 lors du Congrès annuel du parti :

⁸⁹³ « *Although my remarks were carefully worded, saying it was difficult to envisage a military defeat of the terrorists, I was making an admission that had not hitherto been made. But it always seemed to me that if you were actually going to get into negotiation you had to make it feasible for the terrorists and their political front to feel they had an honourable method of doing so. There is an Old Chinese principle that you must always leave your opponent an honourable method of retreat.* » *Ibid.*, p. 102.

⁸⁹⁴ Voir p. 181-183.

⁸⁹⁵ Voir le p. 96-97.

⁸⁹⁶ « *The British Government has no selfish strategic or economic interest in Northern Ireland : our role is to help, enable and encourage. Britain's purpose, as I have sought to describe it, is not to occupy, oppress or exploit, but to ensure democratic debate and free democratic choice. That is our way.* » Peter Brooke, *Irish Times*, 10 November 1990.

Les arguments de l'Angleterre pour rester en Irlande sont : répondre aux « attentes démocratiques de la majorité unioniste » ; éviter un « bain de sang » en cas de retrait britannique ; et plus récemment, que l'Angleterre n'a pas intérêts stratégiques ou économiques à rester en Irlande et reste uniquement afin de maintenir la paix. [...] Cependant cette « neutralité » déclarée est contredite par la récente déclaration de Brooke disant que le Parti conservateur s'engage à garder les Six Comtés en tant que partie du Royaume-Uni⁸⁹⁷.

Quant à la violence, le Sinn Féin la présentait encore comme une « option en dernier ressort »⁸⁹⁸.

La démarche de Peter Brooke envers le mouvement républicain armé et politique est primordiale pour notre étude : en effet il s'agissait déjà, à la fin des années 1990, d'« apaiser » le mouvement républicain afin de l'intégrer dans un processus démocratique. Nous reviendrons sur la notion d'apaisement dans notre dernier chapitre, puisqu'elle sera au cœur des négociations pour le désarmement jusqu'en 2005. La démarche de Peter Brooke s'était avérée efficace : en effet l'ouverture qu'il offrait au Sinn Féin si la violence cessait et les négociations secrètes avec les républicains par le biais d'un réseau de communication⁸⁹⁹ allaient faciliter l'engagement de l'IRA vers un cessez-le-feu historique.

V. Le cessez-le-feu de 1994

Les pourparlers engagés depuis la fin des années 1980 et surtout depuis le début des années 1990 avaient finalement abouti à une déclaration capitale des deux gouvernements le 15 décembre 1993 dans laquelle les principes fondateurs de la paix en Irlande du Nord étaient posés. Quels étaient ces principes et pourquoi cette déclaration mena-t-elle l'IRA à accepter un cessez-le-feu ?

⁸⁹⁷ « Britain's arguments for remaining in Ireland are : responding to 'the democratic wishes of the Unionist majority'; to avoid a 'bloodbath' in the event of British withdrawal; and more recently, that Britain has no selfish strategic or economic interest for remaining in Ireland and does so only to keep the peace. [...] However this declared 'neutrality' is contradicted by Brooke's further statement that the Conservative party is committed to keeping the Six Counties as part of the UK. » *Towards A lasting Peace in Ireland, A Summary Guide to the Sinn Féin Peace Proposal*, présenté en 1992 lors du Congrès national du Sinn Féin, et publié en octobre 1994 par le Sinn Féin à Dublin, p. 3.

⁸⁹⁸ « Armed struggle for republicans is an option of last resort. » *Ibid.*, p. 4.

⁸⁹⁹ Trois phases de négociations secrètes entre le mouvement républicain et un représentant du gouvernement britannique s'étaient succédées de 1990 à 1993. Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.*, p. 70.

V.1 La Déclaration Commune sur la paix

*La Déclaration Commune sur la Paix*⁹⁰⁰, ou plus généralement *La Déclaration de Downing Street*, fut publiée le 15 décembre 1993 par le Premier ministre britannique John Major, et le Taoiseach Albert Reynolds⁹⁰¹.

Dans l'article 4 de cette déclaration, le gouvernement britannique rappelait tout d'abord, tout comme Peter Brooke l'avait fait en novembre 1990 provoquant un scandale, qu'il n'avait pas d'intérêt personnel à demeurer dans la Province et se présentait ainsi en tant que « facilitateur », ou en tant que médiateur pourrait-on presque dire, afin d'encourager le dialogue entre les communautés en Irlande du Nord :

Il [le Premier ministre] rappelle, au nom du gouvernement britannique, que ce dernier n'a pas d'intérêt personnel stratégique ou économique en Irlande du Nord. Son intérêt premier est de voir la paix, la stabilité et la réconciliation mises en œuvre avec l'accord de tous les habitants de l'île, et il compte travailler avec le gouvernement irlandais afin d'aboutir à un tel accord, qui prendra en compte la totalité des relations. Le rôle du gouvernement britannique sera d'encourager, de faciliter et de permettre d'aboutir à un tel accord à l'issue d'un processus de dialogue et de coopération fondé sur le respect total des droits et des identités des deux traditions en Irlande⁹⁰².

Dans le même article le gouvernement britannique reconnaissait le droit à l'autodétermination du peuple irlandais, une reconnaissance tant attendue par le mouvement républicain :

Le gouvernement britannique reconnaît qu'il revient au peuple de l'île d'Irlande, avec l'accord des deux parties respectives, d'exercer leur droit à l'autodétermination sur la base du consentement, donné librement et simultanément, au Nord et au Sud, pour parvenir à une Irlande unie, si tel est leur souhait⁹⁰³.

⁹⁰⁰ *Joint Declaration on Peace : The Downing Street Declaration*, Wednesday 15 December 1993.

⁹⁰¹ Taoiseach de février 1992 à décembre 1994.

⁹⁰² « *On this basis, he [the Prime Minister] reiterates, on the behalf of the British Government, that they have no selfish strategic or economic interest in Northern Ireland. Their primary interest is to see peace, stability and reconciliation established by agreement among all the people who inhabit the island, and they will work together with the Irish Government to achieve such an agreement, which will embrace the totality of relationships. The role of the British Government will be to encourage, facilitate and enable the achievement of such agreement over a period through a process of dialogue and co-operation based on full respect for the rights and identities of both traditions in Ireland.* » *Joint Declaration on Peace*, op. cit., article 4.

⁹⁰³ « *The British Government agree that it is for the people of the island of Ireland alone, by agreement between the two parts respectively, to exercise their right of self-determination on the basis of consent, freely and concurrently given, North and South, to bring about a united Ireland, if that is their wish.* » *Ibid.*, article 4.

L'exercice de ce droit demeurait néanmoins soumis au consentement de la majorité de la population en Irlande du Nord, comme le déclarait Albert Reynold lui-même dans l'article 5 :

Il reconnaît, au nom du gouvernement irlandais, que le droit démocratique à l'autodétermination pour le peuple irlandais dans son intégralité doit être mis en œuvre et accompli avec l'accord et le consentement de la majorité de l'Irlande du Nord et doit, en toute justice et en toute équité, respecter la dignité démocratique et les droits civiques et les libertés religieuses des deux communautés⁹⁰⁴.

Bien que l'article 5 ait donné aux unionistes la garantie qu'une Irlande unie ne pourrait être mise en œuvre sans le consentement de la majorité de la population de la Province, Albert Reynold envisageait dans l'article 7 une modification des articles polémiques de la Constitution nord-irlandaise, ceux là même dont les unionistes avaient réclamé la modification pendant les pourparlers en vue de l'Accord de 1985.

Il confirme [le Taoiseach] que, dans le contexte d'un accord global, le gouvernement irlandais, dans le cadre d'un compromis constitutionnel harmonieux, présentera et soutiendra des propositions en vue d'un changement dans la Constitution irlandaise qui reflétera pleinement le principe du consentement en Irlande du Nord⁹⁰⁵.

Enfin, les deux gouvernements, conjointement cette fois, rappelaient que la paix ne pouvait être établie sans la fin de la violence : « Les gouvernements britannique et irlandais rappellent que l'accomplissement de la paix implique une fin permanente au recours ou au soutien à la violence paramilitaire »⁹⁰⁶. Dans le même article, la déclaration des deux gouvernements signifiait clairement que le renoncement à la violence était une condition à la participation aux futurs pourparlers de paix pour tous les partis politiques :

Ils confirment que, dans ces circonstances, les partis mandatés démocratiquement qui affichent un engagement dans des méthodes exclusivement pacifiques et qui ont démontré qu'ils se conforment au processus démocratique, sont libres de participer pleinement à la politique démocratique et de

⁹⁰⁴ « *He accepts, on behalf of the Irish Government, that the democratic right of self-determination by the people of Ireland as a whole must be achieved and exercised with and subject to the agreement and consent of a majority of the people of Northern Ireland and must, consistent with justice and equity, respect the democratic dignity and the civil rights and religious liberties of both communities.* » *Ibid.*, article 5.

⁹⁰⁵ « *He confirms that, in the event of an overall settlement, the Irish Government will, as part of a balanced constitutional accommodation, put forward and support proposals for change in the Irish Constitution which would fully reflect the principle of consent in Northern Ireland.* » *Ibid.*, article 7.

⁹⁰⁶ « *The British and Irish Governments reiterate that the achievement of peace must involve a permanent end to the use of, or support for, paramilitary violence.* » *Ibid.*, article 10.

prendre part au dialogue en cours entre les gouvernements et les partis politiques afin d'aller de l'avant⁹⁰⁷.

Bien entendu, le Sinn Féin était le principal parti visé par cet article. Dans sa déclaration du 15 décembre 1993, Albert Reynolds s'adressait d'ailleurs directement au Sinn Féin :

Dès que la violence aura cessé de façon permanente, la direction politique du Sinn Féin pourra rejoindre les autres politiciens démocratiques de cette île afin de travailler pour un avenir meilleur et plus libre pour nous tous, pour une vraie justice et une vraie paix⁹⁰⁸.

Dans son discours, il appelait l'IRA à stopper ses activités et affirmait que la violence « politique » ne pouvait pas être justifiée :

Je crois, et chacun dans ce Parlement le croit également, que le recours à la violence politique aujourd'hui n'a plus de justification quelles que soient les circonstances. Le mérite de la Déclaration Commune est qu'elle le démontre de manière convaincante⁹⁰⁹.

C'est justement la question qui nous intéresse ici. En quoi la Déclaration Commune remettait-elle en question la légitimité de la violence en Irlande du Nord, et plus précisément, la violence perpétrée par l'IRA ?

V.2 Le cessez-le-feu

Durant l'année 1993, la violence de l'IRA n'avait pas disparu. Bien au contraire. En effet le groupe avait continué à frapper à la fois en Grande-Bretagne et dans la Province. Du côté du Sinn Féin, la Déclaration fut perçue comme un document ambigu qui nécessitait d'être clarifié.

Le Sinn Féin rappelait tout d'abord que la Déclaration reposait avant tout sur le travail que le parti avait effectué conjointement avec le SDLP durant l'année 1993 et dont les conclusions furent publiées dans le document *Hume/Adams Initiative*⁹¹⁰. Il s'attribuait donc, en partie, l'aboutissement de la Déclaration Commune comme le

⁹⁰⁷ « *They confirm that, in these circumstances, democratically mandated parties which establish a commitment to exclusively peaceful methods and which have shown that they abide by the democratic process, are free to participate fully in democratic politics and to join in dialogue in due course between the Governments and the political parties on the way ahead.* » *Ibid.*

⁹⁰⁸ « *Once violence permanently ceases, the political leadership of Sinn Féin can join the rest of the democratic politicians on this island in working for a better and freer future for us all, for true peace and justice.* » *Statement by the Taoiseach, Mr. Albert Reynolds, on the Joint Declaration on Peace, 15 December 1993, Dublin, Department of the Taoiseach.*

⁹⁰⁹ « *I believe, and everyone else in this House believes too, that the use of political violence today has no justification in any circumstances whatever. The merit of the Joint declaration is that it convincingly demonstrates this.* » *Ibid.*

⁹¹⁰ Ce document n'a jamais été officiellement publié.

déclarait Gerry Adams en janvier 1994 dans son ouvrage *Une voix pour la paix en Irlande du Nord* qui rassemble ses articles écrits pour *Irish Voice*⁹¹¹ de l'année 1993 à 1997 :

[...] l'initiative menée avec John Hume a demandé des mois de préparation. La déclaration conjointe de cette semaine est le résultat de l'activité forcenée des deux gouvernements, qui a pris place uniquement parce que nous avons remis ce problème sur la liste de leurs préoccupations⁹¹².

Le 7 janvier 1994, Gerry Adams envoya une lettre à John Major dans laquelle il avait exposé ses demandes de clarifications. Le NIO publia la réponse du gouvernement britannique le 15 mai 1994⁹¹³. Parmi ces demandes, au nombre de 20, le Sinn Féin attendait tout particulièrement des réponses concernant tout d'abord le droit à l'autodétermination du peuple irlandais :

[...] la manière dont le gouvernement britannique interprète le droit du peuple irlandais à l'autodétermination exige des explications et clarifications, tout comme les modalités et le calendrier législatif qui rendront ce droit effectif⁹¹⁴.

En effet, les républicains demandaient au gouvernement britannique dans quelle mesure il pouvait reconnaître ce droit malgré le maintien de la loi de 1920 qui instaurait la partition de l'Irlande⁹¹⁵. Dans sa réponse du 19 mai 1994, le gouvernement britannique renvoyait à l'article 4 de la Déclaration Commune dans laquelle il reconnaissait « [...] qu'il revient au peuple de l'île d'Irlande, avec l'accord des deux parties respectives, d'exercer leur droit à l'autodétermination sur la base du consentement »⁹¹⁶, et n'ajoutait rien de plus.

Dans leurs demandes, les républicains revenaient une seconde fois sur la loi de 1920 en la mettant en parallèle avec la déclaration du gouvernement britannique qui se posait en tant que « médiateur », quel que soit le choix de la majorité des nord-irlandais concernant le statut de la Province. Selon les républicains, cette position de médiateur,

⁹¹¹ Journal publié à New York qui s'adresse principalement à un public irlando-américain.

⁹¹² Gerry Adams, « Semaine du 22 décembre 1993 au 4 janvier 1994 » in *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, Spézet, Coop Breizh, 1997, p. 36.

⁹¹³ British Response to Sinn Fein Request for Clarification of the Joint Declaration on Peace : The Downing Street Declaration, 19 May 1994, Statement by the Northern Ireland Office, London, Northern Ireland Office (NIO).

⁹¹⁴ Gerry Adams, « Semaine du 18 au 24 mai 1994 » in *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, op. cit., p. 52.

⁹¹⁵ Government of Ireland Act, 1920.

⁹¹⁶ *British Response to Sinn Fein Request for Clarification of the Joint Declaration on Peace*, op. cit., commentaires de la question 7.

et la déclaration selon laquelle le gouvernement britannique n'avait pas d'intérêt personnel à rester en Irlande du nord n'étaient pas compatibles avec la loi de 1920 :

Une interprétation modérée de la phrase « La Grande-Bretagne n'a pas d'intérêt stratégique ou économique en Irlande du Nord » est qu'il s'agit d'une déclaration de « non-intérêt » et de « neutralité ». Cette analyse, surtout quand elle est associée à des verbes tels que « faciliter » ou « encourager », présente l'image d'un gouvernement disposé à agir en tant que médiateur neutre. Cette vue a été favorisée par les ministres britanniques. Comment le gouvernement britannique parvient-il à la concilier avec son intention de maintenir l'union ? Encore une fois qu'en est-il du Government of Ireland Act ?⁹¹⁷

En effet, les républicains regrettaient que cette loi ne soit nulle part mentionnée dans la Déclaration. Toutefois ils n'allaient pas pouvoir obtenir plus d'éléments sur la position du gouvernement concernant cette loi. En effet, dans le document du 19 mai 1994, le gouvernement se contentait de rappeler que son objectif était bien d'aboutir à un accord à même d'apporter la paix dans la Province⁹¹⁸.

Enfin les républicains attendaient une réponse concernant la possibilité d'inclure le Sinn Féin aux pourparlers de paix. Fallait-il obligatoirement accepter tous les termes de la Déclaration ? À cette question le gouvernement avait répondu le 19 mai 1994 que la participation du Sinn Féin dépendait uniquement de la fin et du renoncement à la violence :

La position des deux gouvernements est clairement exposée dans le paragraphe 10 de la Déclaration Commune. Il faut mettre fin à l'usage de la violence paramilitaire et à son soutien. [...] Pour le Sinn Féin et l'IRA ceci devra impliquer un renoncement permanent à la violence déclaré publiquement en tant que moyen d'accomplir ses objectifs politiques, et un engagement exclusif dans des méthodes non-violentes et démocratiques⁹¹⁹.

Le gouvernement se donnait néanmoins trois mois afin de juger de la sincérité d'un éventuel cessez-le-feu, ce que le Sinn Féin percevait comme une condition inacceptable. En effet ces trois mois furent ressentis comme une « période de décontamination » par le Sinn Féin qui rappelait qu'il « [...] était mandaté démocratiquement »⁹²⁰.

⁹¹⁷ Gerry Adams, « Semaine du 18 au 24 mai 1994 » in *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, op. cit., p. 52-53.

⁹¹⁸ *British Response to Sinn Fein Request for Clarification of the Joint Declaration on Peace*, op. cit., commentaires sur la question 1.

⁹¹⁹ « *The position of both Governments is set out clearly in Paragraph 10 of the Joint Declaration. There has to be a permanent end to the use of, or support for, paramilitary violence. [...] For Sinn Féin and the IRA this would involve a public and permanent renunciation of violence as a means of achieving political ends, and commitment to peaceful and democratic means alone.* » *British Response to Sinn Fein Request for Clarification of the Joint Declaration on Peace*, op. cit., commentaires sur la question 17.

⁹²⁰ Gerry Adams, « Semaine du 18 au 24 mai 1994 » in *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, op. cit., p. 53.

Le Sinn Féin avait certes demandé des éclaircissements, mais il n'avait pas rejeté la Déclaration. L'IRA de son côté, avait eu connaissance des principes qui seraient présentés dans la Déclaration, et avait déclaré dès le 3 octobre 1993 que ce document pourrait « constituer la base de la paix »⁹²¹. Le groupe armé avait d'ailleurs déclaré un cessez-le-feu du 6 au 8 avril 1994 afin de prouver au gouvernement britannique sa volonté de s'engager dans la paix tandis que le Sinn Féin attendait la réponse à ses demandes de clarifications. Les réponses apportées par le gouvernement britannique ne furent pas tout à fait satisfaisantes : Selon Albert Reynolds, l'article 4 de la Déclaration, dans lequel le gouvernement britannique reconnaissait le droit à l'autodétermination du peuple d'Irlande, constituait une avancée essentielle pour les républicains, comme en témoigne sa déclaration du 15 décembre 1993 : « Dans le paragraphe 4, je pense qu'il y a un respect total pour les principes fondamentaux de la philosophie républicaine, mais tout en sauvegardant les droits démocratiques des unionistes »⁹²². Toutefois, selon le mouvement républicain, la Déclaration maintenait le droit de veto des unionistes en exigeant que toute modification du statut de la Province nécessiterait le consentement de la majorité de la population nord-irlandaise. Il n'y avait rien non plus concernant une amnistie pour les prisonniers, une des principales revendications de l'IRA depuis le début des années 1970.

Pourquoi l'IRA allait-elle alors accepter de déclarer un cessez-le-feu le 31 août 1994 ? Selon Agnès maillot, trois facteurs principaux permirent ce cessez-le-feu⁹²³ :

- Elle note tout d'abord l'importance du « facteur temps »⁹²⁴ car la décision nécessitait « du temps et un travail de conviction acharné de la part des dirigeants » de l'IRA⁹²⁵.

⁹²¹ *The Irish Times*, 5 October 1993.

⁹²² « *In paragraph 4, I believe, there is full respect shown for the basic principles of Republican philosophy, but in a manner that is consistent with safeguarding the democratic rights of Unionists.* » *Statement by the Taoiseach, Mr. Albert Reynolds, on the Joint Declaration on Peace, op. cit.*

⁹²³ Pour certains, seul l'affaiblissement opérationnel du mouvement avait conduit l'IRA à déclarer un cessez-le-feu. C'est en tout cas la thèse de Jack Holland et de Susan Phoenix, qui notaient une diminution des actions du mouvement en raison d'une plus grande efficacité de la RUC. Les chiffres des rapports de la PSNI confirmaient en effet une baisse d'activité des paramilitaires républicains dès 1993 (Voir annexe E : La violence paramilitaire en chiffres de 1993 à 2005, p. 581). Cette baisse était minime, mais l'argument doit toutefois être pris en considération concernant la prise de décision de l'IRA. Jack Holland and Susan Phoenix, *Policing the Shadows*, London, Hodder & Stoughton, 1996, p. 265-269.

⁹²⁴ Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 228.

⁹²⁵ *Ibid.*, p. 225.

- Deuxièmement, la décision de l'IRA fut encouragée à la fois par le SDLP, mais aussi par le gouvernement irlandais, qui avait fait entrevoir au Sinn Féin la possibilité de jouer un rôle dans la politique irlandaise :

[...] il semble que la pression exercée sur les républicains par le gouvernement irlandais et les dirigeants du SDLP ait également été décisive. L'IRA avait initialement suggéré une cessation des hostilités de quelques mois, pour donner au gouvernement britannique le temps et l'occasion de prouver la sincérité de ses intentions et d'engager des pourparlers exploratoires. Albert Reynolds avait opposé une fin de non-recevoir à cette proposition, répétant que tout cessez-le-feu devait être définitif. Le Premier ministre irlandais appliquait aux républicains la politique du bâton et de la carotte. Dès que ceux-ci renonceraient à la violence, les portes de la politique irlandaise leur seraient grandes ouvertes. Mais pas avant⁹²⁶.

- Enfin, l'arrivée de Bill Clinton⁹²⁷ à la présidence des États-Unis avait eu un impact sur l'implication du gouvernement américain dans le processus de paix nord-irlandais :

Au cours de sa campagne électorale, le candidat démocrate avait formulé un certain nombre de promesses, notamment celle d'envoyer un représentant spécial en Irlande et d'accorder un visa à Gerry Adams, interdit de séjour aux États-Unis depuis les années soixante-dix⁹²⁸.

Un visa temporaire avait effectivement été accordé à Gerry Adams le 29 janvier 1994 afin de participer à une conférence sur la paix.

Toutefois, la décision du groupe armé représentait un enjeu capital pour le mouvement républicain car la fin de la violence de l'IRA laissait avant tout entrevoir la possibilité pour le Sinn Féin de participer aux futurs pourparlers en vue d'un accord de paix pour l'Irlande du Nord. Ainsi l'IRA avait-elle annoncé un cessez-le-feu le 31 août 1994 :

Reconnaissant le potentiel de la situation actuelle, pour promouvoir le processus démocratique et souligner notre engagement définitif dans sa réussite, la direction de l'IRA a décidé qu'à partir de minuit, le 31 août, il y aura une cessation complète des opérations militaires. Toutes nos unités en ont été informées⁹²⁹.

La déclaration fut décrite comme historique, et le cessez-le-feu allait donner une impulsion au processus de paix naissant.

⁹²⁶ *Ibid.*

⁹²⁷ Président des États-Unis de 1993 à 2001.

⁹²⁸ Agnès Maillot, *IRA, op. cit.*, p. 229.

⁹²⁹ « *Recognising the potential of the current situation and in order to enhance the democratic process and underlying our definitive commitment to its success, the leadership of the IRA have decided that as of midnight, August 31, there will be a complete cessation of military operations. All our units have been instructed accordingly.* » *Irish Republican Army Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 31 August 1994.

Les pourparlers de paix du début des années 1990 s'étaient apparentés à une véritable course d'obstacles mais ils furent néanmoins couronnés de succès en permettant de poser les bases d'un plan de paix pour la Province, et la Déclaration Commune des deux gouvernements publiée le 15 décembre 1993 avait entériné les principes essentiels d'un futur accord. Du côté du gouvernement britannique, il devint évident, comme l'avait compris Peter Brooke, que le mouvement républicain avait une place essentielle à jouer dans la construction de la paix. Du côté du mouvement républicain, il devint tout aussi indéniable que la violence représentait un frein à la participation du Sinn Féin à la vie politique nord-irlandaise. Pour que le Sinn Féin puisse sortir de son isolement, l'IRA devait déclarer un cessez-le-feu afin de saisir l'occasion offerte au Sinn Féin, et à travers le parti, à tout le mouvement républicain, de participer activement à la construction de la paix dans la Province.

Les tentatives de restauration d'un gouvernement dans la Province de 1973 à 1985 avaient abouti à l'adoption de principes fondamentaux à tout accord de paix viable en Irlande du Nord dont le partage du pouvoir et l'implication de la République d'Irlande dans les affaires du Nord. En parallèle à ces tentatives, l'IRA continuait à légitimer sa violence. Pourtant, après l'échec de la trêve débutée en 1975, il devint plus difficile pour le groupe armé de justifier ses actes violents. Le groupe rendit le gouvernement britannique responsable de cet échec, mais le fiasco de la trêve avait affaibli l'IRA qui semblait avoir supposé que la victoire était proche. Les grèves de la faim du début des années 1980 allaient aider le mouvement républicain à redonner du sens à sa lutte en aboutissant à un changement de stratégie majeur : la fin de l'abstention décrétée le 2 novembre 1986 lors du Congrès annuel du Sinn Féin. À cette occasion, Gerry Adams avait déclaré que la fin de l'abstention n'était pas une baguette magique⁹³⁰ et en effet ce changement de stratégie n'avait pas fait du Sinn Féin une puissance politique, loin s'en faut. L'IRA quant à elle, s'était réorganisée et réarmée. Il est important de souligner cette évolution car c'est avec un groupe capable de destruction à grande échelle qu'il allait falloir négocier un cessez-le-feu, puis un désarmement. Cependant, il apparut

⁹³⁰ Voir note 848.

clairement que la violence de l'IRA entraverait l'essor du Sinn Féin, qui, irrémédiablement associé au groupe armé, demeurait isolé de la scène politique. Dans la *Déclaration de Downing Street* le 15 novembre 1993, la fin de la violence de l'IRA devint la condition *sine qua non* à la participation du Sinn Féin aux pourparlers de paix. La décision de l'IRA qui décréta un cessez-le-feu le 31 août 1994 fut historique. Toutefois, un cessez-le-feu s'avéra rapidement insuffisant pour convaincre les unionistes de la bonne foi de l'IRA. Il fallait plus que l'arrêt des hostilités, l'IRA devait désarmer.

Chapitre IV. Le désarmement : enjeu essentiel des négociations

Le cessez-le-feu historique de l'IRA déclaré le 31 août 1994 suscita de nombreux débats parmi les politiciens britanniques et nord-irlandais. En effet, ces débats avaient soulevé une question capitale : s'agissait-il d'un arrêt définitif de la violence de l'IRA ? Comme nous le verrons tout au long de ce chapitre, la question des armes était intimement liée au manque de confiance entre les différents protagonistes du conflit nord-irlandais. L'IRA devait désarmer afin de prouver son réel engagement dans la paix, mais que signifiait un tel acte ? Le concept de désarmement et son application à l'IRA fera l'objet d'une première partie, puis nous nous intéresserons aux enjeux du désarmement pour les républicains, et plus particulièrement pour le Sinn Féin au sein d'un processus de paix naissant. L'objectif du gouvernement britannique travailliste, élu en mai 1997, était d'intégrer le Sinn Féin aux pourparlers. Toutefois, le désarmement constituait le principal obstacle à ce projet. En effet, intégrer des partis politiques dans un processus démocratique sans garanties concernant la violence était risqué. D'autant plus que l'IRA refusait de désarmer, s'appuyant sur des arguments à la fois d'ordre militaire et symbolique.

I. Du cessez-le-feu au désarmement : concepts et réalité

Après le cessez-le-feu de l'IRA, une question hantait les débats politiques sur l'Irlande du Nord : le groupe clandestin avait-il abandonné la violence pour de bon ? Un désarmement paraissait plus à même de témoigner de cet abandon, mais qu'attendait-on réellement de l'IRA ? Pour le comprendre, il est indispensable d'étudier le concept de désarmement et les connotations qui y sont associées. Le désarmement des groupes paramilitaires, et plus particulièrement celui de l'IRA, était au centre des négociations : en effet la recherche de la paix en Irlande du Nord nécessitait d'impliquer tous les protagonistes du conflit, dont le Sinn Féin qui devait renoncer au recours à la violence.

I.1 Un cessez-le-feu permanent ?

La déclaration du cessez-le-feu de l'IRA avait soulevé une polémique qui trahissait un questionnement plus profond. Le problème ne relevait pas de l'utilisation d'un terme en particulier, mais plutôt de son absence. En effet, la déclaration ne contenait pas le terme « permanent ». Le cessez-le-feu n'était d'ailleurs associé à aucun adjectif apportant des indications quant à sa longévité. La cessation devait être « complète » mais aucune autre indication n'était clairement donnée quant à une éventuelle limite temporelle, comme le démontre la déclaration : « [...] à partir de minuit, le 31 août, il y aura une cessation complète des opérations militaires »⁹³¹. Toutefois, cette limite était sous-entendue par cette autre citation extraite de même déclaration du groupe armé : « Une solution ne pourra être que le résultat de négociations inclusives »⁹³². Selon l'IRA, la solution au conflit ne pouvait donc être trouvée sans la participation du Sinn Féin aux pourparlers. Par conséquent, la longévité du cessez-le-feu était soumise à une condition : l'inclusion du Sinn Féin dans ces pourparlers de paix. Les unionistes l'avaient compris, et ils reprochèrent à l'IRA, en refusant d'inclure le terme de « permanent », de laisser ouverte la possibilité d'un retour à la violence. Comme le soulignait Peter Robinson, membre du DUP, la lutte armée de l'IRA semblait alors seulement mise en suspens :

Je me souviens que pendant des semaines, voire pendant des mois, tout le monde débattit de la différence entre les termes « complet » et « permanent ». L'éminent député de South Down (M. McCartney), l'expliqua clairement, en déclarant que, si sa voiture pouvait s'arrêter complètement aux feux de circulation, elle n'y restait pas de façon permanente. Il est évident que l'IRA conserve sa capacité à retourner vers la violence si elle le désire⁹³³.

Selon les unionistes, le cessez-le-feu de 1994 ne représentait qu'une nouvelle « virgule » dans l'histoire de l'IRA, comme le démontre la déclaration de Peter Robinson : « Je pense que l'IRA provisoire a ponctué ses activités par ce qui ressemble

⁹³¹ « [...] *as of midnight, August 31, there will be a complete cessation of military operations.* » *Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement, op. cit.* .

⁹³² « *A solution will only be found as a result of inclusive negotiation.* » *Ibid.*

⁹³³ « *I remember that, for some weeks, perhaps months, everyone debated the difference between 'complete' and 'permanent'. It was probably best put by the hon. and learned Member for North Down (Mr. McCartney), who said that, while his car came to a complete standstill at traffic lights, it did not stay there permanently. Of course, the IRA retains the ability to start the violence again if it should so desire.* » Peter Robinson, House of Commons Hansard Debate for 9 January 1996, *Northern Ireland (Emergency Provisions) Bill*, Vol. 289, Col. 69.

plus à une virgule qu'à un point »⁹³⁴. Les politiciens unionistes, comme de nombreux membres du Parlement britannique, étaient d'ailleurs persuadés que l'absence du terme « permanent » dans la déclaration démontrait que l'IRA reprendrait sa lutte armée si le groupe armé n'était pas satisfait par l'issue des pourparlers. La prédominance du sujet dans les débats du Parlement britannique tout au long du mois d'octobre 1994 attestait de cette conviction au sein des scènes politiques nord-irlandaise et britannique. Andrew Hunter, alors membre conservateur du Parlement⁹³⁵, exposait clairement cette méfiance générale à l'égard de l'IRA :

La cessation des opérations militaires est très, très loin du renoncement – de manière permanente – à la violence. J'ai bien peur que les républicains irlandais aient la capacité de revenir à la violence et ils le feront si l'option actuelle de l'IRA ne leur fournit pas ce qu'ils veulent. La déclaration du cessez-le-feu met en évidence la conviction de l'IRA selon laquelle, dans les circonstances actuelles, ils sont plus à même d'atteindre leurs objectifs en suspendant les opérations militaires qu'en les prolongeant. L'objectif de l'IRA est d'obtenir une place à la table des négociations et elle espère ainsi pouvoir orchestrer les événements de telle sorte que la pression extérieure convaincra le gouvernement du Royaume-Uni de faire des concessions, et de négocier son engagement en Irlande du Nord. Dans le cas contraire, l'IRA pourra interpréter l'intransigeance du Royaume-Uni comme une justification de son retour à la violence⁹³⁶.

Toutefois, l'inclusion du terme « permanent » dans la déclaration aurait signifié bien plus qu'un arrêt définitif des combats : il aurait impliqué une déclaration officielle de fin de guerre, ce que soulignait Peter Temple-Morris, également membre conservateur du Parlement britannique⁹³⁷ :

Je ne veux pas jouer sur la sémantique, mais autant que je sache – je ne comprends pas aussi bien les règles constitutionnelles de l'IRA que certains autres – l'IRA n'utilise pas le terme de « permanent » parce qu'elle n'a pas eu de réunion de son Conseil de l'armée. Les porte-paroles de l'IRA sont obligés d'en tenir un s'ils doivent utiliser le terme « permanent », puisque cela signifierait la fin de ce qu'ils appellent « la lutte »⁹³⁸.

⁹³⁴ « *I believe that the Provisional IRA has punctuated its activities with what appears to be more a comma than a full stop.* » Peter Robinson, House of Commons Hansard Debate for 27 October 1994, *Civil Service (Redundancies)*, Vol. 248, Col. 1054.

⁹³⁵ Il a rejoint le DUP en 2002.

⁹³⁶ « *The cessation of military operations is a long, long way from the renunciation—permanently—of violence. I fear that some Irish republicans can and probably will resume violence if the IRA's present option does not deliver the goods that they seek. The ceasefire statement signalled the Provisionals' belief that, while present circumstances prevail, they can better achieve their objectives by suspending military operations rather than by continuing them. The IRA objective remains to obtain a seat at the negotiating table and hope that it can so orchestrate events that external pressure will convince the United Kingdom Government to make concessions, to compromise their commitment to Northern Ireland. Alternatively, the IRA could interpret UK intransigence as justification for resumed violence.* » Andrew Hunter, House of Commons Hansard Debate for 27 October 1994, *Service (Redundancies)* Vol. 248, Col. 1071-1071.

⁹³⁷ Il a rejoint le Parti travailliste britannique en 1998.

⁹³⁸ « *I am not being semantic, but, as far as I understand it—I do not have as exact an understanding of IRA constitutional rules as some others do—the IRA cannot actually use the word 'permanent' because it has had no Army Council meeting. IRA spokesmen are obliged to do that if they are to use the word*

L'IRA devait donc démontrer officiellement et sans ambiguïté que la guerre était finie. Cependant certains politiciens, dont Mary Harney, alors membre des Progressive Democrats, un parti irlandais⁹³⁹, condamnaient cette « guerre des mots » qui, selon eux, ne devait pas devenir un obstacle à la recherche de la paix :

Le fait que dans sa déclaration l'IRA ne soit pas parvenue à employer explicitement des termes qui affirment la nature permanente et irréversible de l'arrêt de la violence peut s'expliquer par des raisons de fierté ou de cohérence historique. Si employer telle formule plutôt que telle autre peut leur permettre de sauver la face, et en même temps permet de sauver des vies, il serait malvenu et mesquin de refuser la coopération et la bonne volonté uniquement pour cela⁹⁴⁰.

Si, dans son propos, Mary Harney affirmait qu'il ne fallait en aucun cas bloquer les négociations pour une question de terme employé ou omis, elle soulignait toutefois l'importance des connotations et des sous-entendus : « Néanmoins, si la formule employée contient une notion de condition, d'ambivalence, ou de durabilité, les implications pourraient être sérieuses »⁹⁴¹. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure le terme de « permanent » aurait suffi à prouver la bonne foi de l'organisation armée, et cela même si les mots impliquent un certain engagement faute de quoi l'honneur serait bafoué. Notons que l'impossibilité pour l'IRA de faire une telle déclaration pour des raisons de « fierté » et « d'incohérence historique » sont des éléments essentiels du discours des républicains contre un désarmement sur lesquels nous reviendrons dans ce chapitre.

Un cessez-le-feu n'était donc pas la preuve d'un renoncement à l'utilisation des armes et les termes de la déclaration n'étaient pas assez clairs pour prouver la solidité et la sincérité de l'engagement de l'IRA dans la recherche de la paix. Les unionistes y voyaient davantage une décision stratégique destinée à permettre au Sinn Féin de participer aux pourparlers. Dans ces conditions, il était impossible pour les unionistes

'permanent', as that would mean the end of what they would term 'the struggle'. » Peter Temple-Morris, House of Commons Hansard Debate for 27 October 1994, *Service (Redundancies)*, Vol. 248, Col. 1031.

⁹³⁹ Parti politique libéral créé en 1985 par Desmond O'Malley, Mary Harney and Michael McDowell afin de « [...] rompre avec le modèle de la politique irlandaise et apporter aux électeurs irlandais une nouvelle et réelle alternative aux partis issus de la Guerre Civile qui dominaient alors la politique irlandaise », <http://www.progressivedemocrats.ie/about_us/>, page consultée le 25/03/2009.

⁹⁴⁰ « *The failure of the IRA statement today to explicitly employ words which state the permanent and irreversible nature of the cessation of violence may be explained by reasons of self-esteem or a view of historical consistency. If face must be saved by employing one formula of words rather than another, and if lives can be saved at the same time, it would be churlish and ungenerous to withhold co-operation and goodwill on that account alone.* » Mary Harney, *Dail Eireann, IRA Cessation of Violence in Northern Ireland: Statements*, 31 August 1994, Vol. 445.

⁹⁴¹ « *However, if the formula of words employed betokens any degree of conditionality, ambivalence or impermanence the implications would be serious.* » *Ibid.*

d'accepter le Sinn Féin à la table des négociations sans une preuve réelle de l'engagement du mouvement républicain dans sa globalité, dans une lutte exclusivement non-violente. Le problème reposait essentiellement sur le manque de confiance, ou plutôt de la défiance et de la méfiance des unionistes à l'égard des républicains.

Le manque de confiance était un obstacle majeur à l'établissement de la paix en Irlande du Nord. Selon Robert Damien et Christian Lazzeri, spécialistes de philosophie politique, c'est d'ailleurs la défiance, définie comme « le manque de confiance » mais aussi comme « la crainte d'être trompé »⁹⁴² qui « [...] constitue le principal obstacle à la fin des conflits »⁹⁴³. Quel est le mécanisme de la confiance ? Comme le note Gloria Origi, philosophe d'origine italienne, la signification du verbe « confier » donne déjà des éléments de réponse à cette question : « Le verbe *confier* (du latin *confiderer* : *cum*, « avec », et *fidere*, « fier ») signifie qu'on remet quelque chose de précieux à quelqu'un en se fiant à lui et en s'abandonnant à la bienveillance »⁹⁴⁴. Son ouvrage, *Qu'est-ce que la confiance ?*, présente une analyse du concept de confiance intéressante pour notre étude. En effet, comme le note l'auteure, faire confiance implique de se mettre en position de vulnérabilité : « [...] nous donnons aux autres un certain pouvoir sur nous et, de la sorte, nous nous mettons vis-à-vis d'eux dans un état de vulnérabilité »⁹⁴⁵. Toutefois, accepter de faire confiance à quelqu'un ne signifie pas obligatoirement que l'on considère cette personne comme fiable. C'est la raison pour laquelle, selon Nicolas Luhmann, sociologue d'origine allemande, il est nécessaire de distinguer la « confiance assurée »⁹⁴⁶, liée à l'ordre naturel du monde dans lequel on vit, de la « confiance décidée », qui implique la notion de risque et nécessite un engagement⁹⁴⁷. Dans le contexte nord-irlandais, il s'agissait bien pour les unionistes, et pour le gouvernement britannique, d'obtenir un engagement manifeste de la part de l'IRA à mettre fin à la

⁹⁴² *Le Petit Larousse*, 2003.

⁹⁴³ Robert Damien and Christian Lazzeri (éds.), *Conflit, Confiance*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Paris, 2009, p. 9 (avant-propos).

⁹⁴⁴ Gloria Origi, *Qu'est-ce que la confiance ?*, Collection Chemins philosophiques, Vrin, Paris, 2008, p. 8.

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p. 7-8.

⁹⁴⁶ La « confiance assurée » s'applique aux situations de la vie de tous les jours. Gloria Origi s'appuie sur des exemples très concrets pour illustrer ce type particulier de confiance : « Je m'attends à sortir de chez moi sans risquer de tomber dans un trou sur le trottoir ; je m'attends à ce que le croque-monsieur qu'on me donne au café ne soit pas empoisonné. » *Ibid.*, p. 11-12, note 3.

⁹⁴⁷ Nicolas Luhmann, « Familiarity, confidence and trust: problems and alternatives », in Diego Gambetta (ed.), *Trust. Making and Breaking Cooperative Relations*, Oxford, Basil Blackwell, 1989, p. 210. Cette distinction est manifeste dans la langue anglaise : en effet le terme *confidence* désigne ce que Nicolas Luhmann appelle la « confiance assurée », tandis que le terme *trust* correspond à la « confiance décidée ».

violence de manière définitive. Seul cet engagement pouvait leur permettre de leur « faire confiance », mais selon une « confiance décidée », et ainsi accepter le Sinn Féin à la table des pourparlers. Toutefois, les unionistes et le gouvernement britannique prenaient un risque : celui d'intégrer le Sinn Féin tout en craignant que l'IRA ne rompe son engagement dans la recherche de la paix.

Le gouvernement britannique, quant à lui, risquait de perdre sa crédibilité s'il amenait le Sinn Féin à la table des pourparlers sans garantie que la violence de l'IRA avait cessé pour de bon. L'engagement de l'IRA devait être plus probant. Il apparut clairement que le seul gage de confiance acceptable serait un désarmement.

I.2 Le concept de désarmement

L'idée d'un désarmement avait été évoquée bien avant le cessez-le-feu de l'IRA de 1994. Déjà en 1991, John Robert Beggs, surnommé « Roy » Beggs⁹⁴⁸, membre unioniste du Parlement britannique, avait demandé à Tom King, alors Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, de garantir que le Sinn Féin ne pourrait être admis aux pourparlers de paix qui avaient débuté « [...] jusqu'à ce que l'IRA rende ses armes de manière inconditionnelle et se dissocie de la lutte armée et qu'il ait une preuve vérifiable que l'IRA [avait] bien déposé les armes et détruit son arsenal »⁹⁴⁹. Pour Roy Beggs, c'était bien un désarmement concret qui était attendu.

La première définition du verbe « désarmer » renvoie à un acte concret : « enlever son arme, ses armes à quelqu'un »⁹⁵⁰. Dans le domaine maritime, il signifie « dégarnir un navire de son matériel et donner congé à son équipage »⁹⁵¹. Le désarmement est donc avant tout perçu comme un acte physique tangible. Le terme est utilisé dans divers contextes. Au niveau mondial, il fait référence aux tentatives de désarmement, ou plutôt de limitation des armements des états, en particulier dans le domaine nucléaire. Au niveau intra-étatique, le désarmement s'inscrit dans des opérations de résolution de

⁹⁴⁸ John Robert Beggs a été du DUP jusqu'en 1982, puis il a rejoint l'UUP.

⁹⁴⁹ « [...] until such time as the IRA unconditionally surrenders and dissociates itself from armed struggle and there is verifiable evidence that the IRA has laid down its weapons and destroyed its terrorist arsenal. » Roy Beggs, House of Commons Hansard Debate for 14 February 1991, *Sinn Féin*, Vol. 185, Col. 573.

⁹⁵⁰ *Le Petit Larousse*, 2003.

⁹⁵¹ *Ibid.* L'acte, dans ce cas, n'est pas définitif, un navire peut être désarmé seulement provisoirement.

conflit à long terme, contexte qui nous intéresse plus précisément ici. L'acte concret implique une succession d'étapes : la collecte, l'enregistrement⁹⁵², la neutralisation⁹⁵³, le transport et le stockage temporaires, et enfin la destruction⁹⁵⁴. Il y a de nombreux exemples de collecte et de destruction d'armes légères : en Amérique Latine, aux Caraïbes, au Rwanda, ou bien encore au Nigeria⁹⁵⁵. Seulement l'acte concret ne concerne pas seulement les armes. Il implique également un processus de démilitarisation, qui consiste à retirer à un pays, à une région ou à une zone, ses installations et ses forces militaires. Enfin l'acte suppose la démobilisation des combattants, parfois réintégrés dans une seule et même armée.

Les différentes étapes, de la collecte à la destruction des armes et à la démilitarisation des zones de « guerre », font partie intégrante de ce que l'on entend par « désarmer » d'un point de vue technique. Le terme « désarmement » évoque donc en premier lieu la dimension concrète du concept : l'acte de démunir un combattant de son arme et sa démobilisation qui met officiellement fin à sa mission en tant que soldat. Cependant, ce terme évoque également un acte symbolique que ce soit du côté des « désarmants » ou des « désarmés », auxquels nous nous proposons de nous intéresser ici.

I.2.1 Le désarmement : un acte symbolique de reddition

Pour quelles raisons le désarmement peut-il représenter un acte symbolique de reddition? Pour le comprendre, il nous faut tout d'abord saisir ce que l'on entend par « acte symbolique ». Un acte symbolique est un acte ou un geste concret évoquant une

⁹⁵² Les armes sont comptées, classées par catégorie et marquées.

⁹⁵³ La neutralisation consiste à ôter certaines pièces d'une arme à feu (par exemple, le percuteur ou la culasse) pour la rendre inutilisable. La neutralisation d'une arme à feu n'est pas toujours définitive, il faut pour cela procéder à des opérations irréversibles en détruisant le mécanisme. Depuis 1978, les collectionneurs français doivent faire neutraliser leurs armes de 1^{ère} et 4^{ème} catégorie. Cela s'applique également aux armes de guerre de 2nde catégorie depuis 2006. La neutralisation est opérée par des armuriers officiels ou bien par « Le Banc Officiel d'Épreuve Saint-Étienne ». L'organisme s'occupe également de la destruction des armes. « La neutralisation en France », *Armes et passion*, <<http://www.armeetpassion.com/sommaire.html>>, page consultée le 03/03/2011.

⁹⁵⁴ Elles peuvent être découpées au chalumeau, brûlées dans des fonderies, ou bien encore broyées. Un autre procédé consiste à juxtaposer les armes et à les recouvrir de bandes de plastique explosif. L'opération permet ainsi de détruire à la fois les armes à feu et les explosifs collectés.

⁹⁵⁵ Voir l'article « Collecte et destruction d'armes : quelques exemples pris sur le terrain », *Deuxième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, Nations Unies, New York, 11-15 juillet 2005.

image : ainsi fumer le calumet de la paix représente-t-il un geste symbolique de réconciliation qui renvoie à des codes universels, comme le fait de serrer la main à un ancien ennemi, de poser son arme à terre pour signaler la fin d'une guerre, ou bien de partager un repas, un symbole plus religieux. Un tel acte peut donc parfois impliquer un objet particulier⁹⁵⁶, symbolique de par sa forme, sa couleur, ou encore de par ce qu'il représente pour les deux parties. Il est fondamentalement lié à la notion de rituel, définit comme l'« ensemble des règles et des habitudes fixées par la tradition »⁹⁵⁷. L'interprétation d'un acte symbolique peut être commune à tous les êtres humains mais elle est généralement soumise à la mémoire collective d'une culture ou d'une tradition particulière liée au mythe⁹⁵⁸. Dans notre première partie, nous avons clairement établi, d'une part, la place essentielle des armes au sein du mythe républicain et, d'autre part, l'aspect imaginaire du mythe, rassemblant un grand nombre d'images collectives, comme le soulignait Edmond Ortigues, professeur émérite à l'université de Rennes, et spécialiste des sciences humaines :

Au début est le mythe qui fonde, nous l'avons dit. Avec les grands ancêtres de l'histoire. Quelle histoire? Une histoire non chronologique. Pas celle qui est minutieusement discutée et classée dans les traités mais une histoire populaire, avec ses images grandiloquentes, un réservoir d'images pêle-mêle⁹⁵⁹.

Parmi ces images, le désarmement évoque généralement la défaite et la capitulation, un élément capital dans l'interprétation du désarmement par l'IRA.

En effet l'acte de « rendre les armes » est un symbole universel qui signale l'arrêt des combats. Ce peut être le signe de l'acceptation d'un accord ou du consentement à faire la paix mais lorsqu'il est imposé, un tel acte peut également être le signe d'une soumission face à un adversaire. Dans notre mémoire collective, que Pierre Nora, historien, définit comme « le souvenir ou l'ensemble de souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité de

⁹⁵⁶ La tessère antique décrit le symbole comme deux morceaux brisés d'un même objet. Il représente un engagement, un pacte entre deux personnes ou deux parties : « Le symbole est un gage de reconnaissance, un objet coupé en deux et distribué entre deux partenaires alliés qui devaient conserver chacun leur part et la transmettre à leurs descendants, de telle sorte que ces éléments complémentaires à nouveau rapprochés, permettaient par leur ajustement réciproque de faire reconnaître les porteurs et d'attester les liens d'alliance contractés antérieurement. » Edmond Ortigues, *Le discours et le symbole*, Editions Montaigne, Paris, 1962, p. 61.

⁹⁵⁷ *Le Petit Larousse*, 2003.

⁹⁵⁸ Voir p. 142-144.

⁹⁵⁹ Edmond Ortigues, *Le discours et le symbole, op. cit.*, p. 70.

laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante »⁹⁶⁰, les notions de victoire et de défaite font partie des associations d'idées liées au concept de désarmement : « Le désarmement imposé est pratiquement aussi vieux que la guerre elle-même. C'est l'une des sanctions que le vainqueur inflige au vaincu »⁹⁶¹. En effet, les batailles et les guerres, qu'elles soient menées entre états ou entre groupes au sein d'un même état, se terminent généralement par le désarmement du vaincu par le vainqueur : « Jusqu'à l'époque contemporaine, le désarmement a paru, sauf en de rarissimes exceptions, indissociable de l'idée de sanction »⁹⁶². Prenons l'exemple, après la Première Guerre mondiale, du désarmement de l'Allemagne, prévu par le traité de Versailles signé le 28 juin 1919⁹⁶³. Ce traité fut perçu comme une humiliation par l'Allemagne. Autre exemple plus récent cette fois, le désarmement de l'Irak, mis en place par la résolution 687 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 3 avril 1991⁹⁶⁴. Il existe donc une connotation négative liée au concept de désarmement, encore très forte aujourd'hui, et même quasiment indélébile, pour celui qui est désarmé ou qui accepte de désarmer : une notion de « défaite », de « capitulation », d'« humiliation » et enfin de « punition ». Ces aspects négatifs du concept peuvent d'ailleurs engendrer des problèmes de mise en œuvre du processus de désarmement, que ce soit au niveau des états ou au niveau des groupes armés considérés comme illégitimes. Pour éviter que l'acte ne soit associé à un symbole de défaite, il est alors essentiel que les acteurs de la violence choisissent de « déposer » ou bien soient incités à « déposer » les armes plutôt que de les « rendre ».

⁹⁶⁰ Pierre Nora, « Mémoire collective », in Jacques Le Goff (éd.), *La nouvelle histoire*, Paris, Retz, 1978, p. 398.

⁹⁶¹ Hervé Coutau-Bégarie, *Le désarmement naval*, Paris, Économica, coll. Bibliothèque stratégique, 1995, p. 27.

⁹⁶² *Ibid.*

⁹⁶³ Le traité de Versailles, signé dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles, prévoyait de priver l'Allemagne de ses colonies, d'amputer certains de ses territoires, de la frapper de sanctions économiques, et enfin, prévoyait son désarmement (le pays dut livrer ses canons, ses avions, des blindés, ainsi que toute sa flotte). L'Allemagne se vit interdire la possession de chars, d'artillerie et d'aviation militaire, et l'effectif de son armée fut réduit à 100 000 hommes. Enfin, l'Allemagne dut payer les réparations des dégâts causés dans le nord de la France et en Belgique.

⁹⁶⁴ Le 2 août 1990, Saddam Hussein (1937-2006), président de l'Irak de 1979 à 2003, envahit et annexe le Koweït pour des raisons économiques. L'ONU exigea un retrait total des forces irakiennes du Koweït. Après la guerre du Golfe (1990-1991) et la guerre éclair des forces de l'ONU, l'Irak déclara un cessez-le-feu définitif le 6 avril 1991, et fut placé sous embargo international de 1991 à 2003. Popa Ruxandra, chargée de cours à l'Institut d'Études Politiques de Paris, souligne l'intensité avec laquelle l'ONU s'était évertuée à désarmer l'Irak : « Jamais auparavant, l'Organisation des Nations Unies ne s'était trouvée engagée aussi directement dans une entreprise d'une telle envergure. Exceptionnelle, l'expérience onusienne de désarmement de l'Irak l'est tant par sa durée – près de 12 ans – que par les moyens mis en œuvre et l'ambition affichée par la communauté internationale de réduire à néant les capacités actuelles et futures de l'Irak d'acquiescer ou d'employer des armes de destruction massive. » Popa Ruxandra, *La mission de désarmement de l'ONU en Irak, bilan d'une expérience sans précédent*, Paris, Pedone, 2005. Saddam Hussein fut exécuté par pendaison le 30 décembre 2006 à Bagdad.

La notion de « capitulation » contenue dans le concept de désarmement provient de ce que représentent les armes, ou plutôt de ce que représente l'arme pour l'être humain. À l'échelle internationale, comme le note Daniel Colard, professeur de droit à l'université de Franche-Comté, le désarmement fait généralement référence à « la limitation des armements » des états et implique un risque : celui de mettre en péril le rapport de forces seul garant, selon les états eux-mêmes, de la sécurité du monde entier⁹⁶⁵. Ce rapport est présent à tous les niveaux de la société et le langage lui-même trahit cette notion de force liée aux armes : en effet « être armé pour une situation » a un sens positif, alors qu'« être désarmé » implique une certaine vulnérabilité et évoque un état de faiblesse. Les concepts d'armement et de désarmement renvoient également à la notion de « manque de défense ». Ainsi on s'arme pour se défendre contre une agression réelle, potentielle ou supposée. Les auteurs de la violence légitiment généralement le recours à la force des armes par le besoin de se défendre, comme le faisait l'IRA au début des années 1970. Cependant, paradoxalement, l'arme accroît, voire même provoque, la violence contre laquelle elle était censée exister.

Ainsi la course à l'armement qui s'applique aux états fonctionne-t-elle de la même manière, à une échelle plus grande, que la militarisation des conflits intra-étatiques, comme le déclarait encore Daniel Colard : « Chacun arme parce que l'autre arme, et ni l'un ni l'autre ne peut mettre un terme à la progression »⁹⁶⁶. C'est alors au premier qui baissera son arme, comme pourrait le faire le « vaincu » d'un combat, ou bien le groupe décidé à faire la paix, mais poser les armes sans les rendre est-il suffisant pour mettre fin à la violence ?

I.2.2 Le désarmement : un acte militaire insignifiant ?

Si l'on considère que le désarmement est avant tout un acte symbolique, témoignant d'un processus psychologique d'abandon de la violence, alors l'acte militaire, qui implique de rendre ou de déposer les armes de manière concrète, semble secondaire. L'acte concret, considéré isolément, apparaît comme insuffisant. En effet, que

⁹⁶⁵ Daniel Colard, *Le désarmement*, Paris, Collection U2 Armand Colin, 1972, p. 15.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 76.

signifierait, à long terme, un tel acte si les combattants désarmés n'avaient pas quitté leur logique de guerre ? Ainsi, envisager le concept seulement du point de vue de l'acte militaire semble-t-il improductif pour la paix à long terme. Si, au contraire, l'acte concret et militaire est envisagé comme la démonstration d'un désarmement mental, alors un geste symbolique devrait suffire à attester de l'achèvement de ce processus mental. Dans ce cas, les détails techniques concernant la quantité des armes rendues et leur type, semblent sans d'intérêt. Ce fut le cas lors du désarmement des Contras, groupe armé contre-révolutionnaire opposé au gouvernement sandiniste instauré après la chute du président Somoza au Nicaragua⁹⁶⁷ :

Le manque de données permettant de déterminer si oui ou non les Contras rendaient toutes leurs armes, ou bien les plus modernes, ne fut jamais divulgué. En d'autres termes, que des armes soient cachées ou non, ne représentait pas un problème crucial tant que le résultat du processus de désarmement était crédible politiquement et acceptable par toutes les parties⁹⁶⁸.

Dans le cas du Nicaragua, c'est bien le geste qui prévalait. En rendant une partie de leurs armes, les Contras démontraient officiellement leur désengagement de la lutte armée. La cérémonie entourant généralement ce type de geste symbolique de paix donne du poids aux actes en mettant en scène un rituel de paix. La cérémonie de « flamme pour la paix », qui se déroula le 30 juillet 2007 en Côte d'Ivoire⁹⁶⁹ constitua un autre exemple de geste symbolique de désarmement :

[...] des armes ont été brûlées pour marquer symboliquement la paix et la réconciliation en Côte d'Ivoire [...]. Après l'exécution de l'hymne national de Côte d'Ivoire et les différentes interventions, le Président ivoirien et le Premier Ministre ont chacun déposé une arme sur le grand bûcher de bois disposé au milieu du stade. Auparavant le chef d'état-major des forces armées nationales de Côte d'Ivoire, Félix Mangou, et son homologue des Forces nouvelles, Soumaïla

⁹⁶⁷ Colonie allemande jusqu'en 1914, la Namibie devint alors un protectorat sud-africain. Le Groupe d'Assistance des Nations Unies pour la Période de Transition (GANUPT) était chargé de veiller au retrait des troupes sud-africaines et d'assurer le bon déroulement des élections afin d'accompagner le pays vers l'indépendance (achevée en 1990). Voir l'ouvrage d'Isabelle Moulier, *Namibie-GANUPT (1989-1990)*, Paris, éd. A. Pedone, 2002.

⁹⁶⁸ « *The lack of baseline data to determine whether or not the Contras were handing in all of their weapons, or their most modern ones, were never exposed. Whether or not weapons were concealed, in other words, was not a critical matter as long as the outcome of the disarmament process was politically credible and acceptable to all parties.* » David Cox, Chapter 4, *Peacekeeping and Disarmament: Peace Agreements, Security Council Mandates, and the Disarmament Experience*, in *Managing Arms in Peace Processes: The Issues*, Disarmament and Conflict Resolution Project, Geneva, UNIDIR (United Nations Institute for Disarmament Research, 1996, p. 91-92.

⁹⁶⁹ La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique occidentale. Ancienne colonie française, elle est indépendante depuis 1960. Depuis 2002, le conflit oppose les forces officielles loyalistes, les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), au Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN). La dégradation économique du pays dans les années 1980 entraîna une crise identitaire nationale dans laquelle les non ivoiriens de pure souche se sont vu priver de droits, tel que le droit de vote. L'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a débuté en février 2004, faisant suite aux opérations de paix de 2003.

Bagayoko, avaient symboliquement procédé à la destruction d'un canon de fusil qui sera par la suite ajouté au lot d'armes à incinérer. Un lâcher de colombes mit fin à la cérémonie⁹⁷⁰.

Ce rituel de désarmement s'inspirait de la cérémonie de « flamme de la paix » organisée à Tombouctou au Mali en février 1996, qui symbolisait la fin du conflit entre l'armée régulière et les forces rebelles.

Toutefois, apprécier un geste symbolique de désarmement suppose qu'une certaine confiance soit établie entre les parties. Sinon comment garantir que l'un des groupes ne reprenne pas le combat en utilisant les armes qui n'auraient pas été rendues ? Outre la nécessité de la confiance entre les protagonistes d'un conflit en voie de règlement, ce type de désarmement symbolique pose un second problème. En effet, n'y a-t-il pas un risque de prolifération des armes, en particulier des armes légères, c'est-à-dire de petit calibre, comme il est courant de le constater dans les situations post-conflit ? En effet les armes encore en circulation peuvent à la fois être revendues au marché noir ou être utilisées dans un autre conflit, mais également être réutilisées au sein même du conflit en voie de règlement, ce que souligne David Cox⁹⁷¹, directeur en 1996 du *Council for International Peace and Security* à Ottawa au Canada :

La présence d'armes dans les environs, leur accès facile auquel s'ajoute le manque d'une force de police efficace mène beaucoup de gens à acquérir des armes pour leur autodéfense et appelle des solutions violentes aux problèmes. La prolifération des armes génère les cultures de violence. Donc si des opérations de maintien de la paix sont terminées avant que l'on ait pris des mesures pour contrôler le flux d'armes, la reconstruction post-conflit sera compromise⁹⁷².

La négligence de la partie militaire du désarmement risque donc de mettre en péril la paix à long terme. Si un geste du type « flamme de la paix » symbolise la fin d'un conflit et la fin de la lutte armée, cela ne constitue toutefois, comme le déclarait

⁹⁷⁰ Souleymane Doumbia, « Côte d'Ivoire : l'adieu aux armes », *L'Essor*, n°16002, 1er août 2007. Cet exemple sert maintenant de référence dans de nombreux processus de paix, et a créé un véritable concept de désarmement symbolique. Les cérémonies de « flamme de la paix » eurent lieu, entre autres, au Niger, en Sierra Leone, au Libéria ou encore au Congo. Certains ont critiqué la présence d'un feu, refusant d'y voir un symbole de paix. Si le feu peut symboliser les flammes de l'enfer chrétien, il peut toutefois évoquer la purification et la guérison. <http://www.africatime.com/ci/nouvelle.asp?no_nouvelle=341967&no_categorie=>, page consultée le 01/08/2007.

⁹⁷¹ Professeur de statistiques à l'université de Kingston dans l'Ontario au Canada.

⁹⁷² « *If there are a lot of arms around, easy access to weapons combined with a lack of effective police force leads many to acquire arms for self-defence and invites violent solutions to problems. The proliferation of arms breeds culture of violence. Therefore, if peace operations are completed before measures have been taken to control the flow of arms, post-conflict reconstruction may be jeopardized.* » David Cox, Chapter 4, *Peacekeeping and Disarmament: Peace Agreements, Security Council Mandates, and the Disarmament Experience*, *op. cit.*, p. 91.

Guillaume Soro, alors Premier ministre ivoirien, qu'une « porte d'entrée »⁹⁷³ vers un désarmement plus concret.

L'acte concret a donc un sens, puisqu'il a pour but d'éliminer les moyens physiques de nuire à autrui, tandis que l'acte en tant que symbole atteste du processus de désarmement mental. Ces deux aspects du concept sont donc inséparables. Dans le cadre d'une résolution de conflit, un désarmement efficace et productif consisterait alors, une fois le processus de désarmement psychologique entamé, à mettre en œuvre de façon scrupuleuse la partie technique allant de la collecte à la destruction des armes afin qu'elles ne puissent plus être utilisées dans le conflit en question ou dans un autre. Bien évidemment, la vérification d'un désarmement matériel sera toujours incertaine, puisqu'il paraît impossible d'avoir des données suffisamment précises et fiables pour savoir ce que représente réellement la quantité d'armes rendues. Nous reviendrons d'ailleurs sur cet aspect dans la troisième partie de notre étude. Toutefois, les deux dimensions du concept, qui correspondent aux phases du désarmement, sont complémentaires.

Ainsi les deux phases de désarmement, la phase militaire et la phase psychologique, se succèdent-elles au sein d'un processus qui aboutit à un désarmement concret, symbole d'un désengagement à long terme du recours aux armes.

I.3 Les enjeux politiques du désarmement

La décision du cessez-le-feu par l'IRA constituait-elle un premier signe d'un désarmement psychologique du groupe ? Un geste de désarmement de la part de l'IRA était-il suffisant pour accepter le Sinn Féin aux pourparlers ? Ces questions opposaient les différents protagonistes du conflit en Irlande du Nord. Pour les unionistes, un cessez-le-feu n'était pas suffisant. En effet, un geste concret de désarmement de la part de l'IRA était attendu en premier lieu. Ils avaient besoin de garanties pour pouvoir, sinon faire confiance, du moins accepter la présence du Sinn Féin aux pourparlers. Leur

⁹⁷³ « *C'est la porte d'entrée du désarmement* », « Flamme de la paix à Bouaké », *Soir Info*, Quotidien ivoirien d'informations générales, <<http://213.251.170.214/koffi/actualite/15703-Flamme-de-la-paix-a-Bouake-Le-comite-de-pilotage-installe-hier.htm>>, page consultée le 01/08/2007.

méfiance devait d'ailleurs s'accroître au vu des développements politiques, en particulier à partir de l'année 1995.

I.3.1 Le désarmement préalable de l'IRA et l'intégration du Sinn Féin aux pourparlers

Le 22 février 1995, le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais publièrent un ensemble de documents-cadre⁹⁷⁴ afin de poursuivre les négociations sur l'avenir de l'Irlande du Nord. Sir Patrick Mayhew, alors Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, expliquait avant même que l'accord-cadre ne soit publié, que l'objectif des deux gouvernements était de présenter les propositions qui concernaient les structures nord-irlandaises, de faire valoir leurs idées communes sur les institutions Nord/Sud⁹⁷⁵, et enfin de discuter des structures Est-Ouest⁹⁷⁶ qui concernaient les relations et la coopération entre les gouvernements irlandais et britannique :

L'objectif des deux gouvernements est [...] d'aider les principaux partis constitutionnels à reprendre les pourparlers politiques. De quelle manière ? De deux façons : tout d'abord, en exposant les suggestions du gouvernement britannique lui-même concernant les dispositions pour le gouvernement interne d'Irlande du Nord ; et deuxièmement en exposant aux partis, comme on nous l'avait demandé, les idées communes aux deux gouvernements au sujet d'une base éventuelle pour les autres aspects d'un accord global⁹⁷⁷.

Le gouvernement britannique suggérait la mise en place, pour la Province, d'une assemblée de 90 membres élus selon le système de la représentation proportionnelle⁹⁷⁸. Toutefois, la partie sur les institutions Nord/Sud dans le document intitulé *Nouveau cadre pour un accord*⁹⁷⁹ fut la plus polémique : en effet la perspective de la mise en

⁹⁷⁴ *The Framework Documents*, London, Prime Minister's Office.

⁹⁷⁵ *Ibid.*, paragraphs 24-38.

⁹⁷⁶ *Ibid.*, paragraphs 39-49.

⁹⁷⁷ « *The purpose of the two Governments has therefore been to help the main constitutional parties get into inclusive political talks again. How? In two ways: first, by offering the British Government's own suggestions for new democratic arrangements for the internal government of Northern Ireland; and, secondly, by jointly offering the parties, as we were requested to do, the two Governments' shared ideas about a possible basis for the other parts of a comprehensive political settlement.* » Patrick Mayhew, House of Commons Hansard Debates for 1st February 1995, *Northern Ireland (Framework Document)*, Vol. 253, Col. 1085.

⁹⁷⁸ *A Framework For Accountable Government In Northern Ireland*, 22 February 1995. Dans le système de représentation proportionnelle, chaque parti ou chaque liste de candidats reçoit un nombre de sièges proportionnel à ses résultats électoraux.

⁹⁷⁹ *A New Framework For Agreement, A shared understanding between the British and Irish Governments to assist discussion and negotiation involving the Northern Ireland parties*, 22 February 1995.

place d'institutions qui fonctionneraient à l'échelle irlandaise ne manqua pas d'alarmer les unionistes.

Le Sinn Féin, quant à lui, avait accueilli chaleureusement le *Nouveau cadre pour un accord*. En effet, selon Gerry Adams, l'accord-cadre rendait compte d'une évidence : le gouvernement britannique avait compris que toute solution au conflit passerait obligatoirement par la prise en considération des relations au niveau de l'Irlande dans son intégralité :

Un domaine important d'entente a déjà pu être identifié. De l'opinion générale, un règlement interne ne constitue pas une solution. Il faut créer de nouveaux rapports entre toutes les catégories de la population de notre pays. Ce sera difficile. Cela demandera des négociations. Cela exige un dialogue concerté et démocratique⁹⁸⁰.

Le Sinn Féin avait donc tout intérêt à être présent lors des pourparlers. Du côté des unionistes, et plus particulièrement du DUP, les propositions des paragraphes 24 à 38 concernant les institutions Nord/Sud, dans lesquels était proposée la mise en place d'une structure dont les fonctions seraient assurées à l'échelle irlandaise, furent assimilées, comme le déclarait Ian Paisley, à « une insulte à la majorité du peuple en Irlande du Nord »⁹⁸¹. *Le Nouveau cadre pour un accord*, évoquait la possibilité de mandater cette structure Nord/Sud pour la gestion des programmes et des initiatives européennes à l'échelle de l'Irlande dans son intégralité⁹⁸², ce qui suscitait également une vive opposition de la part du dirigeant du DUP, comme le confirme sa déclaration dans un débat britannique du 1^{er} février 1995 :

Le Secrétaire d'État ne peut attendre d'aucun unioniste qui se respecte de s'asseoir à la table [des négociations] si cela demeure à l'ordre du jour. C'est le prix à payer pour avoir conclu un marché avec Gerry Adams, l'IRA et Dublin⁹⁸³.

Si Ian Paisley parlait non seulement d'un marché conclu avec Dublin, et donc avec le gouvernement irlandais, mais également d'un accord passé avec le Sinn Féin et l'IRA, c'est qu'il craignait, comme le craignaient d'ailleurs les unionistes d'une manière

⁹⁸⁰ Gerry Adams, « Semaine du 1er au 7 mars 1995 » in *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, op. cit., p. 114.

⁹⁸¹ « *The document is an insult to the majority of the people of Northern Ireland.* » Ian Paisley, House of Commons Hansard Debates for 1st February 1995, *Northern Ireland (Framework Document)*, Vol. 253, Col. 1089.

⁹⁸² *A New Framework For Agreement*, op. cit., paragraph 26-28.

⁹⁸³ « *The Secretary of State cannot expect any self-respecting Unionist to sit down at a table if that is going to be on the agenda. That is the price he is paying to get a deal with Gerry Adams, the IRA and Dublin.* » Ian Paisley, House of Commons Hansard Debates for 1st February 1995, *Northern Ireland (Framework Document)*, Vol. 253, Col. 1089.

générale, que le Sinn Féin ne parvienne à participer aux pourparlers sans offrir de garanties que l'IRA ne reprendrait pas la violence.

La déclaration de Patrick Mayhew, le 7 Mars 1995, lors d'un déplacement à Washington, annonçant ses trois conclusions concernant la question du désarmement, allait encore davantage alarmer les unionistes. En effet ces conclusions, appelées les « Washington Three », posaient trois conditions à l'accès à la table des négociations pour le Sinn Féin :

- Premièrement, l'IRA devait déclarer son intention de désarmer⁹⁸⁴ ;
- Deuxièmement, un accord sur la méthode de désarmement devait être définie⁹⁸⁵;
- enfin, le processus de désarmement devait débiter⁹⁸⁶.

Ian Paisley, et William McCrea, également membre du DUP, s'insurgèrent contre les propositions de Patrick Mayhew qui s'apparentaient, selon eux, à demander à l'IRA un gage de sa bonne foi⁹⁸⁷. Patrick Mayhew niait pourtant avoir prononcé le terme de gage, comme le démontrait sa réponse à William McCrea : « L'Honorable membre du Parlement reconnaîtra-t-il que le terme « gage » n'est jamais sorti de ma bouche, que ce soit aux États-Unis ou partout ailleurs »⁹⁸⁸. Cependant, Ian Paisley restait convaincu que c'était bien là le fond des propositions du Secrétaire d'État.

Ce qui était au bord des lèvres du Secrétaire d'État, c'était qu'il pourrait y avoir un geste avec un petit nombre d'armes rendues et qu'on pourrait avoir foi en la parole des terroristes selon laquelle ils cesseraient leurs activités⁹⁸⁹.

Afin de poursuivre les négociations sur les futures institutions de la Province, malgré le problème du désarmement, les deux gouvernements proposèrent, le 28 novembre 1995,

⁹⁸⁴ Pierre Joannon, « Difficile adieu aux armes en Irlande du Nord », *Le monde diplomatique*, mars 1996, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1996/03/JOANNON/2454>>, page consultée le 10 mars 2011.

⁹⁸⁵ *Ibid.*

⁹⁸⁶ *Ibid.*

⁹⁸⁷ William McCrea, House of Commons Hansard Debates for 8 March 1995, *Prevention and Suppression of Terrorism*, Vol. 256, Col. 371.

⁹⁸⁸ « Does the hon. Gentleman accept that the word 'token' never crossed my lips, either in the United States of America or anywhere else? » Patrick Mayhew, House of Commons Hansard Debates for 8 March 1995, *Prevention and Suppression of Terrorism*, Vol. 256, Col. 372.

⁹⁸⁹ « What did cross the Secretary of State's lips was the fact that there could be a gesture with a small amount of arms handed over and that faith could be put in the word of the terrorists that they would cease their activities. » Ian Paisley, House of Commons Hansard Debates for 8 March 1995, *Prevention and Suppression of Terrorism*, Vol. 256, Col. 372.

un plan constitué de deux axes⁹⁹⁰. Le but était de promouvoir la confiance nécessaire à ces négociations entre les différents partis en prévoyant tout d'abord des discussions préparatoires⁹⁹¹ afin de trouver un accord sur : « [...] la base, la participation, la structure, la conception et l'ordre du jour afin de réunir les parties pour des négociations substantielles en vue d'un accord politique fondé sur le consentement »⁹⁹². Cette initiative anglo-irlandaise prévoyait également la création d'une organisation internationale chargée de la question du désarmement, qui allait permettre par la suite de mettre en place la Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD)⁹⁹³ sur laquelle nous reviendrons dans la troisième partie de cette étude. Les discussions préparatoires, sensées favoriser les pourparlers à venir, rencontrèrent des obstacles, d'une part, en raison de la diversité des aspirations des différents protagonistes pour l'Irlande du Nord et, d'autre part, à propos du désaccord sur leur déroulement. En effet, les unionistes refusèrent de s'asseoir à la même table que le Sinn Féin tant que le parti ne renoncerait pas officiellement à la violence. Le gouvernement proposa une solution déjà expérimentée, celle de négociations de proximité : les participants aux négociations sont alors installés dans des pièces séparées⁹⁹⁴. Ainsi les participants n'auraient-ils pas à s'asseoir, au sens littéral, à la même table que le Sinn Féin. Néanmoins, ils se verraient toujours contraints de le faire au sens figuré. Quant au problème des armes, et à l'interrogation relative au fait que le désarmement doive avoir lieu avant ou après les discussions préparatoires, l'Organisation internationale chargée de la question du désarmement proposa un déroulement parallèle de ces discussions et d'un désarmement effectif.

La crainte, partagée par de nombreux unionistes, de voir le Sinn Féin participer aux pourparlers sans un désarmement préalable de l'IRA semblait alors totalement fondée. Parallèlement aux négociations en cours, des représentants du NIO avaient entamé des discussions avec le Sinn Féin. Le 10 mai 1995, une délégation du Sinn Féin rencontra Michael Ancram, alors Ministre du Développement politique au NIO. Deux nouvelles

⁹⁹⁰ *Twin Track Initiative*, Tuesday 24 November 1995.

⁹⁹¹ *Preparatory talks*.

⁹⁹² « [...] *basis, participation, structure, format and agenda to bring all parties together for substantive negotiations aimed at a political settlement based on consent.* » *Twin Track Initiative*, Tuesday 24 November 1995, article 3.

⁹⁹³ *Independent International Commission on Decommissioning*.

⁹⁹⁴ Ce fut le cas lors des négociations pour l'Accord de Dayton en 1995 concernant la Bosnie, ou lors des négociations de Camp David pour la paix au Moyen Orient. Rupert Cornwell, « This is last Chance to end the war, says Clinton », *The Independent*, 1 November 1995.

rencontres eurent lieu le 31 octobre et le 5 novembre 1995. Le sujet principal de ces discussions porta, bien évidemment, sur la question des armes de l'IRA. L'Organisation internationale avait, de manière provisoire, contourné le problème du désarmement. En effet un désarmement préalable de l'IRA ne semblait pas réalisable et l'exiger n'aurait fait que mettre les pourparlers dans l'impasse. Il fallait toutefois définir, de manière catégorique, les conditions de participation aux pourparlers de paix.

I.3.2 Les principes « Mitchell »

Dans son premier rapport en janvier 1996, l'Organisation internationale chargée de la question du désarmement établissait clairement la nécessité du désarmement des mentalités : « [...] ce qui est nécessaire c'est le désarmement des mentalités en Irlande du Nord »⁹⁹⁵. L'Organisation insistait d'ailleurs sur le problème de la confiance ou plutôt sur le problème de la méfiance entre les différentes parties. L'objectif fut donc pour le gouvernement britannique de promouvoir cette confiance, notamment en engageant les participants aux pourparlers à respecter des principes essentiels.

Ainsi les futurs participants aux pourparlers de paix devaient-ils confirmer « leur engagement total et absolu »⁹⁹⁶ à respecter les six principes essentiels définis par l'Organisation internationale dans son premier rapport publié le 22 janvier 1996. Les principes Mitchell, d'après le nom du dirigeant de l'organisation, puis de la Commission, jusqu'en 1997⁹⁹⁷, étaient les suivants :

Par conséquent, nous invitons les participants à de telles négociations à confirmer leur engagement total et absolu à :

- a. des moyens démocratiques et exclusivement non-violents afin de résoudre des problèmes politiques ;
- b. au désarmement total de toutes les organisations paramilitaires ;
- c. à accepter qu'un tel désarmement soit vérifiable de façon à être acceptable par une commission indépendante ;
- d. de renoncer pour eux-mêmes, et de s'opposer à toutes tentatives par d'autres, d'utiliser la force, ou de menacer d'utiliser la force, afin d'influencer l'issue des négociations multipartites ;

⁹⁹⁵ « [...] *what is really needed is the decommissioning of mind-sets in Northern Ireland.* » *Report of the International Independent Body on Decommissioning*, 22 January 1996, IICD, article 15.

⁹⁹⁶ « [...] *their total and absolute commitment* », *ibid.*, Recommendations: Principles of Democracy and Non-Violence, Article 20.

⁹⁹⁷ George J. Mitchell fut sénateur des États-Unis de 1980 à 1995.

- e. d'accepter de se soumettre aux termes de tout accord conclu durant les négociations multipartites et de ne recourir qu'à des méthodes exclusivement pacifistes et démocratiques lorsqu'il s'agit d'essayer de modifier tout aspect de la conclusion avec laquelle ils sont en désaccord ; et,
- f. de faire pression afin que les tueries « punitives » et les passages à tabac cessent et de prendre des mesures effectives afin d'empêcher de tels actes⁹⁹⁸.

L'Organisation suggérait également la tenue d'élections afin d'élire les représentants des partis politiques qui participeraient aux pourparlers de paix et à un forum de discussions, ce qui, selon elle, aiderait à promouvoir la confiance entre les participants : « [...] un processus d'élections contribuerait à établir la confiance »⁹⁹⁹. La suggestion fut finalement adoptée et John Major, alors Premier ministre britannique, confirma que les élections étaient organisées afin de mettre en confiance les futurs participants :

Nous devons faire venir tous les partis à la table afin d'organiser des discussions multipartites. Dans cet objectif, nous avons besoin de la confiance des gens et de tous les partis en Irlande du Nord. [...] C'est la raison pour laquelle nous cherchons à mettre en place un processus électoral qui permettra à tous les partis de développer cette confiance et d'obtenir un mandat direct afin d'entrer en pourparlers. L'élection est le mécanisme qui permettra cela¹⁰⁰⁰.

Pour Patrick Mayhew, l'organisation d'élections était effectivement la seule façon de parvenir à un accord acceptable par tous :

Il est très important que tout accord soit soutenu de manière générale. Cela n'est possible que par un processus dans lequel tous les partis mandatés démocratiquement – dont ceux qui représentent des groupes minoritaires restreints – ont un rôle à jouer¹⁰⁰¹.

S'agissait-il alors d'un mécanisme dont l'objectif était de parvenir à intégrer le Sinn Féin aux pourparlers de manière démocratique et sans conditions ? Le SDLP et le gouvernement irlandais ne l'interprétèrent pas ainsi et s'opposèrent à ces élections. John

⁹⁹⁸ « Accordingly, we recommend that the parties to such negotiations affirm their total and absolute commitment: a. To democratic and exclusively peaceful means of resolving political issues; b. To the total disarmament of all paramilitary organisations; c. To agree that such disarmament must be verifiable to the satisfaction of an independent commission; d. To renounce for themselves, and to oppose any effort by others, to use force, or threaten to use force, to influence the course or the outcome of all-party negotiations; e. To agree to abide by the terms of any agreement reached in all-party negotiations and to resort to democratic and exclusively peaceful methods in trying to alter any aspect of that outcome with which they may disagree; and, f. To urge that 'punishment' killings and beatings stop and to take effective steps to prevent such actions. » *Report of the International Independent Body on Decommissioning*, 22 January 1996, IICD, article 20.

⁹⁹⁹ « [...] an elective process could contribute to the building of confidence. » *Ibid.*, Article 56.

¹⁰⁰⁰ « We must get all the parties to the table in order to have all-party talks. To do that, we need the confidence of the people and all the parties of Northern Ireland. [...] That is why we are seeking an electoral position that will enable all parties to have that confidence and to have a direct mandate to enter into talks. The election is the mechanism that will allow that to occur. » John Major, House of Commons Hansard Debate for 24 January 1996, *Northern Ireland (Mitchell Report)*, Vol. 270, Col. 367.

¹⁰⁰¹ « It is very important that any settlement that is achieved should attract widespread support. It can be arrived at only by way of a process in which all democratically mandated parties—including those representing quite small minority groups—have a part to play. » Patrick Mayhew, House of Commons Hansard Debate for 25 January 1996, *Northern Ireland*, Vol. 270, Col. 472.

Hume, alors dirigeant du SDLP, s'adressant au Premier ministre dans un débat parlementaire du 25 janvier 1996, dénonça d'ailleurs l'inévitable domination unioniste lors des pourparlers en cas d'élections, et rappela également que l'Organisation internationale n'avait fait que rapporter la suggestion qu'on lui avait faite concernant la tenue d'élections :

Il serait tout particulièrement irresponsable de la part du gouvernement d'essayer d'acheter les votes afin de rester au pouvoir. Reconnaît-il également que la commission n'a pas suggéré la tenue de quelconques élections ? Elle a clairement indiqué que cette proposition n'était pas de son ressort, et qu'elle ne faisait pas de recommandations, mais rapportait seulement ce qu'on lui disait¹⁰⁰².

En effet, John Hume accusait le gouvernement britannique de vouloir « acheter des votes » car ces élections seraient soutenues par une grande partie des unionistes, dont l'UUP, qui étaient à l'origine de cette proposition de forum de négociations.

Les élections eurent lieu le 30 mai 1996¹⁰⁰³ en Irlande du Nord afin d'élire les participants au forum et aux pourparlers multipartites qui devaient porter sur les trois grands aspects d'un prochain accord, à savoir : les institutions nord-irlandaises, les institutions de l'île d'Irlande, et les relations anglo-irlandaises. Selon l'IRA, ces élections représentaient une stratégie dont le but était de parvenir à « l'exclusion et la marginalisation des républicains »¹⁰⁰⁴. Pourtant, l'objectif du gouvernement britannique était bien d'intégrer le Sinn Féin dans les pourparlers.

I.3.3 L'intégration du Sinn Féin et le cessez-le-feu de l'IRA

Dans le document *Building a Permanent Peace in Ireland*, publié par le Sinn Féin le 10 janvier 1996, le parti républicain affirmait que la question des armes ne pourrait être considérée que dans le contexte d'un accord global :

Personne parmi les factions opposées ne s'attend à ce que la question des armes soit réglée hormis dans le contexte d'un accord négocié. La grande victoire c'est le silence des armes afin qu'un

¹⁰⁰² « *It would be particularly irresponsible for a Government to try to buy votes to keep themselves in power. Does he also agree that the commission recommends no form of election? It made it clear that that proposal was outside its remit, and that it was making no recommendation, but simply reporting what was said to it.* » John Hume, House of Commons Hansard Debates for 24 January 1996, *Northern Ireland (Mitchell Report)*, Vol. 270, Col. 359.

¹⁰⁰³ Lors de ces élections, l'UUP a obtenu 30 sièges, le DUP, 24, le SDLP, 21, et le Sinn Féin, 17.

¹⁰⁰⁴ « [...] *exclusion and marginalisation of republicans* », *Irish Republican Army (IRA) Easter Statement*, 7 April 1996, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

accord négocié puisse être établi et dans ce contexte que ceux qui sont en possession des armes puissent être convaincus de s'en défaire¹⁰⁰⁵.

Le parti exprimait déjà ses doutes quant à l'objectif réel du gouvernement en insistant sur le désarmement de l'IRA :

L'exigence d'une remise des armes par l'IRA, une armée de guérilla autochtone qui n'a pas été vaincue, par un pouvoir en situation d'occupation qui n'a pas été victorieux, soulève des questions concernant le véritable ordre du jour et les vraies intentions du gouvernement britannique¹⁰⁰⁶.

L'annonce des élections prévues au mois de mai 1996 afin d'établir les mandats démocratiques des futurs participants avait accru ce doute. Le Sinn Féin était contre ces élections : « Nous sommes opposés à ces élections et à ce forum – il n'y a pas besoin de cela, il n'y a pas de raison pour que tous les partis avec un mandat n'entrent pas directement dans les pourparlers »¹⁰⁰⁷.

Du côté de l'IRA, cette décision s'apparentait à une trahison, comme le démontre sa déclaration annonçant la rupture de son cessez-le-feu le 9 février 1996 :

La cessation représentait un défi historique pour tous et l'IRA félicite les directions de l'Irlande nationaliste ici et à l'étranger. Ils ont relevé le défi. Mais pas le gouvernement britannique. Au lieu d'adopter le processus de paix, le gouvernement britannique a agi de mauvaise foi avec M. Major et les dirigeants unionistes anéantissant cette opportunité sans précédent de résoudre le conflit¹⁰⁰⁸.

Comme nous l'avons vu, la principale raison qui avait poussé l'IRA à renoncer à la violence était la perspective d'inclusion du Sinn Féin dans les pourparlers. Avec les élections, le gouvernement avait rajouté une étape avant son inclusion. Convaincu que le Féin n'aurait pas sa place aux négociations quel que soit le résultat des votes, le groupe armé clandestin avait donc décidé de rompre son cessez-le-feu le 9 février

¹⁰⁰⁵ « *There is no expectation among any of the opposing factions that the issue of arms will be settled except in the context of a negotiated settlement. The big achievement has been to silence the weapons so that a negotiated settlement can be achieved and as part of this that those who have the weapons will be persuaded to dispose of them.* » *Building a Permanent Peace in Ireland, Sinn Féin's submission to the International Body*, issued 10 January 1996, Dublin, Sinn Féin, p. 2.

¹⁰⁰⁶ « *The demand for an arms surrender from the IRA, a native guerrilla army which has not been defeated, by an occupying power which has not been victorious, raises many questions about the British government's actual agenda and real intentions.* » *Ibid.*

¹⁰⁰⁷ « *We are opposed to these elections and to this forum—there is no need for them, no reason why there should not be direct entry into negotiations by all parties with a mandate.* » *Easter Commemoration, Belfast, Address by Sinn Féin Vice President Pat Doherty, 10 April 1996.*

¹⁰⁰⁸ « *The cessation presented an historic challenge for everyone and the IRA commends the leaderships of nationalist Ireland at home and abroad. They rose to the challenge. The British Prime Minister did not. Instead of embracing the peace process, the British government acted in bad faith with Mr Major and the Unionist leaders squandering this unprecedented opportunity to resolve the conflict.* » *Irish Republican Army (IRA) Statement ending the Ceasefire, 9 February 1996, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.*

1996¹⁰⁰⁹. Une bombe éclata à sept heures le jour même dans un parking souterrain d'un bâtiment près de la *Canary Wharf Tower* à Londres, causant des dégâts de près de 100 millions de livres¹⁰¹⁰. En accusant le gouvernement d'avoir « agi de mauvaise foi », le groupe soulignait son sentiment de trahison. Sa confiance ainsi trompée, le groupe pouvait légitimer le retour à la violence. Comme le notait Gerry Adams en juillet 1996, le cœur du problème était la défiance réciproque entre l'IRA et le gouvernement britannique :

Le fossé entre les dirigeants de l'IRA et le gouvernement britannique doit être comblé. Il est évident qu'ils font preuve d'une défiance mutuelle. Il est évident que tous les deux, de leurs perspectives opposées, pensent qu'ils ont de bonnes raisons de ne pas se faire confiance. Si tel n'était pas le cas, nous n'aurions pas de conflit et nous n'aurions pas besoin de remettre le processus de paix sur les rails¹⁰¹¹.

Pour quelles raisons l'IRA accepta-t-elle alors de renouveler son cessez-le-feu le 20 juillet 1997 ? Dans sa déclaration du 7 avril 1996, le groupe armé clandestin rappelait que son intention était toujours de promouvoir les négociations mais le groupe armé refusait toute condition préalable à leur démarrage et à la sélection des participants :

L'IRA, bien entendu, demeure prête à aider à développer les conditions qui favoriseront un processus de négociations sérieux, libre de toute condition préalable. L'attitude actuelle du gouvernement britannique, cependant, empêche tous ceux en Irlande qui ont pour mandat de s'asseoir à la table des négociations. Les britanniques n'ont pas de mandat ou de droit en Irlande et ils ne seront pas autorisés à poser des conditions. Il va de soi que la répudiation de la démocratie par le gouvernement britannique en Irlande est au cœur du conflit. La résolution de ce conflit implique le besoin de justice. Il implique un accord négocié. Ce ne sera pas possible tant que les britanniques ne feront pas face à leurs responsabilités¹⁰¹².

Pourtant l'IRA avait renouvelé son cessez-le-feu¹⁰¹³. Dans un entretien publié dans *An Phoblacht* le 11 septembre 1997, le groupe armé s'expliquait sur cette décision. Le

¹⁰⁰⁹ Cette décision reposait également sur le danger que représentait le cessez-le-feu pour le groupe armé qui craignait une désertion de ses membres, découragés par le processus de paix, vers d'autres groupes républicains. Roger Falligot, *La Résistance Irlandaise 1916-2000*, Rennes, Terre de Brume Editions, 1999, p. 302.

¹⁰¹⁰ 100 millions de livres = environ 1 200 000 euros.

¹⁰¹¹ Gerry Adams, « Semaine du 3 au 9 juillet 1996 » in *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, op. cit., p. 191.

¹⁰¹² « *The IRA, of course, remains ready to help in developing the conditions which will allow for a meaningful negotiations process, free from preconditions of any kind. The current position of the British, however, prevents all those in Ireland with a democratic mandate from sitting around the negotiating table. The British have no mandate or right in Ireland and they will not be permitted to set preconditions. It is self evident that the British denial of democracy in Ireland is at the core of the conflict. The resolution of that conflict demands justice. It demands a negotiated settlement. That is not possible until the British face up to their responsibilities.* » *Irish Republican Army (IRA) Easter Statement, 7 April 1996*, op. cit.

¹⁰¹³ *Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement, 19 July 1997*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

facteur important fut l'élection d'un gouvernement travailliste le 1^{er} mai 1997¹⁰¹⁴. Tony Blair devint le nouveau Premier ministre et Marjorie Mowlam, communément appelée Mo Mowlam¹⁰¹⁵, devint la nouvelle Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord le 3 mai 1997. Comme l'indiquait l'IRA dans son entretien, le renouvellement de son cessez-le-feu était soumis à quatre conditions :

- 1) L'abandon de la condition préalable de désarmement¹⁰¹⁶ ;
- 2) La mise en place d'un planning des pourparlers¹⁰¹⁷ ;
- 3) L'entrée immédiate du Sinn Féin sur la base de son mandat démocratique¹⁰¹⁸ ;
- 4) Des mesures de confiance de la part du gouvernement britannique¹⁰¹⁹.

Comme le soulignait le groupe dans ce même entretien, chacune des conditions avait été acceptée. En effet, dans un discours du 16 mai 1997, le Premier ministre avait fait comprendre à l'IRA qu'un nouveau cessez-le-feu permettrait au Sinn Féin d'entrer directement en pourparlers :

Je veux que le Sinn Féin soit inclus dans le processus de pourparlers. L'opportunité est encore possible à saisir, s'il y a un cessez-le-feu sans équivoque de l'IRA. Les paroles doivent se traduire en actes, et il ne doit pas y avoir de doute quant à l'engagement dans des méthodes pacifistes et dans le processus démocratique. [...] Je suis prêt à faire un dernier effort afin de poursuivre le processus de pourparlers inclusifs. Mon message pour le Sinn Féin est clair. Le train de l'accord est en train de partir. Je veux que vous soyez dans ce train. Mais il part de toute façon, et il ne vous attendra pas. Vous ne pouvez pas garder le processus en otage plus longtemps. Alors cessez la violence. Maintenant¹⁰²⁰.

De plus, un calendrier des discussions à venir entre septembre 1997 et mai 1998 avait été fixé par le gouvernement britannique. Enfin, parmi les mesures de confiance attendues, le Sinn Féin avait évoqué la question de la libération de « tous les prisonniers politiques »¹⁰²¹ dans son discours adressé à Mo Mowlam lors des discussions à Stormont. Durant les années 1996 et 1997, il y eu en effet quelques gestes envers les

¹⁰¹⁴ Le Parti travailliste totalisa 147 sièges.

¹⁰¹⁵ Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord de mai 1997 à octobre 1999.

¹⁰¹⁶ « 1) *The removal of the precondition of decommissioning* », IRA Interview, *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

¹⁰¹⁷ « 2) *Setting a time frame for any talks* », *ibid.*

¹⁰¹⁸ « 3) *Immediate entry into talks for Sinn Féin on the basis of its democratic mandate* », *ibid.*

¹⁰¹⁹ « 4) *Confidence-building measures by the British government.* » *Ibid.*

¹⁰²⁰ « *I want the talks process to include Sinn Féin. The opportunity is still there to be taken, if there is an unequivocal IRA cease-fire. Words and deeds must match, and there must be no doubt of commitment to peaceful methods and the democratic process. [...] I am ready to make one further effort to proceed with the inclusive talks process. My message to Sinn Féin is clear. The settlement train is leaving. I want you on that train. But it is leaving anyway, and I will not allow it to wait for you. You cannot hold the process to ransom any longer. So end the violence. Now.* » *Address by the Prime Minister Mr. Tony Blair at the Royal Agricultural Society Belfast*, 16 May 1997.

¹⁰²¹ *Sinn Féin position paper presented to Mo Mowlam, then Secretary of State for Northern Ireland, at talks held on Thursday 7 August 1997 at Stormont, Belfast, Sinn Féin, paragraph 3.2.*

prisonniers de l'IRA, dont des transferts de prisonniers incarcérés hors de l'Irlande vers des prisons irlandaises ou nord-irlandaises¹⁰²², et des libérations conditionnelles.

Le cessez-le-feu de l'IRA avait été restauré, et le 15 septembre 1997, le Sinn Féin fut finalement admis aux pourparlers multipartites, pourparlers qui avaient débuté plus d'un an auparavant¹⁰²³. Aucun désarmement n'avait eu lieu. Pour quelles raisons le gouvernement britannique avait-il alors accepté d'intégrer le Sinn Féin aux pourparlers ?

I.3.4 La stratégie de la conciliation

Les partis politiques loyalistes, le Progressive Unionist Party (PUP)¹⁰²⁴ et l'Ulster Democratic Party (UDP)¹⁰²⁵, associés aux groupes paramilitaires loyalistes en cessez-le-feu depuis le 31 octobre 1994, furent invités, tout comme le Sinn Féin, à participer aux discussions multipartites. Les unionistes y virent de nouveau une victoire des républicains qui étaient parvenus à la table des négociations sans aucune assurance qu'un désarmement concret aurait lieu. Ils reprochaient au gouvernement britannique d'avoir cédé à l'IRA. Le DUP et le parti unioniste UK Unionist Party (UKUP)¹⁰²⁶ allèrent jusqu'à quitter les négociations. L'UUP fut invité à faire de même, seulement s'il quittait lui aussi la table de la négociation, les unionistes perdraient alors toute voix au sein de ces discussions et laisseraient le Sinn Féin négocier seul avec les gouvernements, et en particulier avec le gouvernement britannique : « Des figures clés de la direction de l'UUP étaient convaincus que les républicains souhaitaient qu'ils se retirent, afin d'éviter l'Unionisme et de conclure un accord avec le gouvernement britannique »¹⁰²⁷. David Trimble, chef de l'UUP depuis le 8 septembre 1995, se vit donc contraint de rester au risque de se voir déconsidéré par certains unionistes.

¹⁰²² Par exemple, trois prisonniers de l'IRA incarcérés en Angleterre furent transférés à la prison de Portlaoise en République d'Irlande le 13 novembre 1996.

¹⁰²³ Les pourparlers multipartites avaient débuté le 10 juin 1996.

¹⁰²⁴ Lié à l'UDA, l'UDP fut officiellement fondé en 1989. Il fut dissout en 2001.

¹⁰²⁵ Lié à l'UVF, le PUP fut créé en 1979.

¹⁰²⁶ Parti unioniste minoritaire fondé en 1995 par Robert McCartney, ancien membre de l'UUP.

¹⁰²⁷ « *Key elements within the UUP leadership were convinced that Republicans wanted them to withdraw, to bypass Unionism and conclude a deal with the British Government.* » Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process: Ending the Troubles?*, op. cit., p. 109-110.

Le gouvernement britannique avait-il réellement cédé à l'IRA ? En effet, il n'y avait pas eu de désarmement de l'IRA, pas même un geste de désarmement. Pourtant, dès l'année 1994, la question d'un geste symbolique avait commencé à faire débat au sein du Parlement britannique. Comme le soulignait Olga Maitland¹⁰²⁸, alors membre conservateur du Parlement britannique, l'abandon par l'IRA d'une partie de son stock de semtex aurait constitué un geste significatif :

Pour une paix durable, l'IRA-Sinn Féin doit réussir le test du Semtex. Cela s'applique également aux groupes paramilitaires loyalistes et leur armement, qui est important et peut infliger de grands dommages¹⁰²⁹.

En effet, selon Olga Maitland, si l'IRA acceptait de rendre une partie de son semtex, l'explosif puissant qu'elle était parvenue à se procurer pendant les années 1980 grâce au soutien du Colonel Kadhafi¹⁰³⁰, cela aurait constitué un geste symbolique important. En effet le geste attendu devait inclure des armes dont le poids « symbolique » résiderait à la fois dans leur pouvoir de destruction et dans leur valeur commerciale. Olga Maitland rappelait que les loyalistes devaient eux aussi se soumettre à ce test. Cependant, la référence au semtex, explosif puissant et coûteux, visait bien l'IRA en particulier. Ian Paisley, du DUP, quant à lui, attendait une « proportion importante d'armes »¹⁰³¹, car si l'IRA avait accepté de rendre une seule balle, ou bien un seul gramme de semtex, le geste aurait été perçu comme un geste symbolique, certes, mais de provocation. Toutefois, l'IRA n'eut pas à se soumettre à un désarmement, même symbolique, car le Sinn Féin était parvenu à s'asseoir à la table des négociations au grand dam des unionistes.

Pourquoi le gouvernement britannique avait-il pris une telle décision ? Le silence des armes de l'IRA était-il devenu un gage suffisant de sa bonne foi ? En effet l'IRA insistait sur le fait que ses armes étaient « silencieuses » :

¹⁰²⁸ Lady Helen Olga Hay.

¹⁰²⁹ « *For a lasting peace, the IRA-Sinn Féin must pass the Semtex test. That also applies to the loyalist paramilitary groups and their weaponry, which is significant and can inflict appalling damage.* » Olga Maitland, House of Commons Hansard Debate for 27 October 1994, *Civil Service (Redundancies)*, Vol. 248, Col. 1086.

¹⁰³⁰ Voir p. 217-218.

¹⁰³¹ « *a substantial tranche of arms* », Ian Paisley, House of Commons Hansard Debate for 16 January 1997, *Northern Ireland Arms Decommissioning Bill*, Vol. 288, Col. 485.

On ne doit pas laisser le désarmement nous distraire du besoin de négociations sérieuses. Ceux qui ont un réel intérêt à promouvoir un processus de paix qui a le potentiel de créer une paix juste et durable, ne s'intéresseront pas plus au désarmement qu'à savoir si les armes sont silencieuses¹⁰³².

Ses armes avaient été « silencieuses » du 31 août 1994 au 6 février 1996, et le demeuraient depuis le 20 juillet 1997. Néanmoins, cela ne nous permet pas de comprendre pourquoi le cessez-le-feu de l'IRA était devenu, en 1997, l'unique condition à la participation du Sinn Féin aux pourparlers. Quelle était alors la stratégie du gouvernement britannique ? Pour le comprendre nous devons nous intéresser aux raisons qui peuvent parfois inciter un gouvernement à négocier avec l'« ennemi ».

De nombreux articles traitent du dilemme que représentent de telles négociations pour un gouvernement¹⁰³³. Bien que les gouvernements ne l'admettent généralement pas publiquement, la négociation avec des groupes qualifiés de « terroristes » n'est en rien exceptionnelle, notamment lors de prises d'otages. Jean-Luc Marret, précédemment cité, expose les ressorts de telles négociations :

La négociation – si elle a lieu – tend ainsi à arriver à une coïncidence entre l'offre (le ou les otages), les demandes variables des terroristes et le prix qu'est prêt à payer l'État (les possibilités et limites matérielles de la demande)¹⁰³⁴.

Dans ce cas précis, l'enjeu est de sauver les otages, et l'urgence de la situation semble légitimer le fait de négocier avec les preneurs d'otages. Toutefois, lorsque le contexte ne relève pas d'une situation d'urgence, les négociations entre un groupe armé clandestin et un gouvernement sont parfois perçues comme un aveu de faiblesse de la part de ce dernier. Si ce type de négociations est avant tout controversé, c'est qu'il semble démontrer que le recours à des méthodes terroristes peut être parfois payant : « La principale objection aux négociations avec les terroristes est qu'elles les encouragent à

¹⁰³² « *Decommissioning should not be allowed to become a distraction from the need for meaningful negotiations. Those with a genuine interest in developing a peace process which has the potential for producing a just and lasting peace will have no interest in decommissioning beyond the point where all guns are silent.* » Interview with an IRA Spokesperson, *An Phoblacht/Republican News*, 11 September 1997.

¹⁰³³ Par exemple : Peter R. Neumann, « Negotiating with Terrorists », *Foreign Affairs*, January/February 2007, p. 128-138; Kim Jixian, « Conversations with the Enemy: The Dilemma of Negotiating with Terrorists », April 2010, <<http://www.mindef.gov.sg/content/imindef/publications/pointer/journals/2008/v34n2/feature7.html>>, page consultée le 08/08/2011; Cris Currie, « Should we negotiate with terrorists? », June 2002, <<http://www.mediate.com/articles/currie4.cfm>>, page consultée le 08/08/2011.

¹⁰³⁴ Jean-Luc Marret, *Techniques du terrorisme*, op. cit., p. 115.

réutiliser leurs tactiques ». ¹⁰³⁵ Néanmoins, comme l'indique Audrey Kurth Cronin ¹⁰³⁶, spécialiste de la stratégie, dans un rapport publié par l'organisation américaine United State Institute for Peace, il n'y a pas parfois pas d'autre alternative à la négociation avec ceux qui ont recours au « terrorisme » :

Bien souvent, les gouvernements et leurs populations doivent admettre, même si c'est parfois difficile, qu'il n'y a probablement pas d'autre manière de faire cesser les groupes perpétuant des attaques violentes contre des civils innocents ¹⁰³⁷.

Loin d'être un aveu de faiblesse, la négociation avec les « terroristes » peut au contraire être considérée comme une stratégie, ce que souligne Peter C. Sederberg, également spécialiste de ce domaine, dans son article « Conciliation as Counter-Terrorist Strategy » ¹⁰³⁸. En effet, selon l'auteur, si le recours à des méthodes terroristes relève d'une stratégie, la conciliation, pour un gouvernement, fait partie des options de lutte contre le terrorisme ¹⁰³⁹. La conciliation, qui peut être définie comme l'« action de concilier, de résoudre les contradictions, les différends » ¹⁰⁴⁰, représente alors une alternative aux autres moyens de lutte contre le terrorisme, telle que la répression lorsqu'elle ne s'est pas avérée efficace :

Dans certaines conditions, les autres démarches de lutte contre le terrorisme tels que la répression militaire, le maintien de l'ordre, le noyautage, les assassinats ciblés, les arrestations, la mise en œuvre des réformes ou la marginalisation peuvent ne pas fonctionner, ne pas être efficaces, à eux seuls, pour mettre fin à une campagne, et peuvent même aggraver le problème d'une manière générale ¹⁰⁴¹.

La décision du gouvernement britannique et du gouvernement irlandais, qui travaillaient conjointement pour la paix en Irlande du Nord, d'intégrer le Sinn Féin au pourparlers sans désarmement préalable de l'IRA relevait-elle d'une stratégie de conciliation ?

¹⁰³⁵ « *The main objection to negotiation with terrorists is that it encourages them to repeat their tactics.* » *Negotiating with Terrorists: A Mediator's Guide*, IIASA Policy Brief, n° 6, March 2009, p. 2 (IIASA: International Institute for Applied Systems, Laxenburg, Autriche).

¹⁰³⁶ Professeur de stratégie à National Defence University de Washington.

¹⁰³⁷ « *Yet time and again, governments and their populations face the unpalatable reality that groups engaging in violent attacks against innocent civilians may be stopped no other way.* » Audrey Kurth Cronin, *When Should We Talk to Terrorists?*, Special Report, Washington, United State Institute for Peace, n° 240, May 2010, p. 2.

¹⁰³⁸ Peter C. Sederberg, « Conciliation as Counter-Terrorist Strategy », in *Journal of Peace Research*, Washington, SAGE Publications, August 1995, vol. 32, no. 3, p. 295-312.

¹⁰³⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁰⁴⁰ <<http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/conciliation/1>>, page consultée le 09/08/2011.

¹⁰⁴¹ « *Under some conditions, other counterterrorism approaches such as military repression, policing, infiltration, targeted killings, arrest, reform movements, or marginalization may not work, may be insufficient on their own to end a campaign, or may even worsen the problem overall.* » Audrey Kurth Cronin, *When Should We Talk to Terrorists?*, *op. cit.*, p. 2. Toutefois, l'auteure n'exclut pas le recours à une combinaison associant répression et conciliation.

Déjà en 1989, Peter Brooke avait admis que l'IRA serait difficilement combattue sur le plan militaire, et que son objectif était de pousser le mouvement républicain à s'engager dans des négociations avec le gouvernement britannique¹⁰⁴². Pour le gouvernement travailliste britannique, arrivé au pouvoir en mai 1997, et le gouvernement irlandais, il apparut en effet essentiel d'intégrer les partis politiques liés aux groupes armés, et en particulier le Sinn Féin, dans les pourparlers de paix. Les efforts fournis par les deux gouvernements afin d'intégrer le Sinn Féin aux pourparlers avaient un but précis : mettre fin à la lutte armée de l'IRA, ce que soulignait Thomas Hennessey :

[...] les deux nouveaux gouvernements voulaient intégrer le Sinn Féin aux discussions multipartites. Détourner les républicains de la lutte armée demeurerait une récompense attrayante. Sans eux, les discussions s'apparenteraient à un processus politique, mais pas à un processus de paix¹⁰⁴³.

L'IRA avait posé ses conditions à la restauration de son cessez-le-feu dont « l'abandon de la condition préalable de désarmement » et « l'entrée immédiate du Sinn Féin sur la base de son mandat démocratique »¹⁰⁴⁴. En acceptant ces conditions, les deux gouvernements étaient alors parvenus à concilier les demandes du groupe armé et leur propre objectif : intégrer le Sinn Féin dans un processus démocratique. La pertinence de cette stratégie fut remise en cause par les unionistes. Selon Peter Robinson, membre du DUP, l'essor du parti, supposé détrôner la lutte armée au sein du mouvement, était en réalité loin d'être une avancée prometteuse pour la paix et bien au contraire le processus politique en cours servait la cause de l'IRA. Il est intéressant de noter que déjà, en 1988, il faisait part de son scepticisme à l'égard de l'essor politique du Sinn Féin et des conséquences sur la lutte armée de l'IRA :

[...] si on laissait le Sinn Féin devenir un parti politique, ses représentants et ses conseillers s'éloigneraient des avantages de la violence pour aller vers le processus politique, affaiblissant ainsi l'IRA, et bien sûr il y aurait moins de violence en Irlande du Nord. D'un point de vue académique, beaucoup pouvaient embrasser cet argument, mais ceci ne s'est pas passé ainsi. Bien au contraire. Le processus politique a été utilisé pour soutenir la campagne terroriste de l'IRA¹⁰⁴⁵.

¹⁰⁴² Voir p. 224-226.

¹⁰⁴³ « [...] *both new Governments wanted Sinn Féin in all-party talks. The prize of drawing Republicans away from armed struggle remained alluring. Without them, the talks were a political process but not a Peace Process.* » Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process: Ending the Troubles?*, op. cit., p. 108.

¹⁰⁴⁴ Voir p. 259.

¹⁰⁴⁵ « [...] *if Sinn Féin were allowed to grow as a political party, its representatives and councillors would move away from the spoils of violence towards the political process, thereby undermining the Provisional IRA and, obviously, reducing violence in Northern Ireland. Academically, many people could*

Pour les unionistes, l'IRA continuait et continuerait d'utiliser la violence pour arriver à ses fins. Pourtant, comme le souligne Jean-Luc Marret, tout groupe armé est condamné à disparaître et « l'intégration politique ou l'acceptation des règles de la démocratie représentative »¹⁰⁴⁶ comptent parmi les facteurs de sa dissolution¹⁰⁴⁷. Les deux gouvernements avaient donc tout intérêt à accepter les conditions de l'IRA. De plus, l'exigence d'un désarmement préalable ne pouvait que compromettre le bon déroulement des pourparlers.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le gouvernement britannique n'en était pas à sa première négociation avec l'IRA et le Sinn Féin. Toutefois, le gouvernement travailliste britannique affichait une volonté manifeste d'engager le mouvement républicain dans un processus exclusivement démocratique. Du côté du mouvement républicain, l'enjeu de ces négociations était de taille : il s'agissait de participer pleinement au processus de paix, et par la-même, à l'avenir de l'Irlande du Nord.

II. Enjeux et résistances

À partir de l'année 1994, la question du désarmement avait donc pris toute son ampleur. La question des armes avait envahi les débats britanniques depuis l'annonce du cessez-le-feu, et tout particulièrement depuis l'inclusion du Sinn Féin au sein des pourparlers. Pour le parti politique républicain, il s'agissait non seulement d'être accepté au sein d'un processus démocratique sans que les armes n'aient complètement et définitivement disparu de la scène politique nord-irlandaise, mais également de participer activement au processus de paix nord-irlandais.

embrace that argument, but it has not happened. The direct opposite has happened. The political process has been used to bolster the Provisional IRA's terrorist campaign. » Peter Robinson, House of Commons Hansard Debate for 5 December 1988, *Elected Authorities (Northern Ireland) Bill*, Vol. 143, Col. 58.

¹⁰⁴⁶ Jean-Luc Marret, *Techniques du terrorisme*, op. cit., p. 45.

¹⁰⁴⁷ Les autres facteurs cités sont : la destruction du groupe par l'État (arrestations, assassinats, etc.) ; la perte de soutiens financiers et politiques ; la dissolution volontaire du groupe devenu caduc au sein d'un nouveau contexte ; la désertion des membres ; et enfin la réussite du groupe (dont les objectifs ont été atteints). *Ibid.*, p. 45-46.

II.1 Les enjeux

L'enjeu pour le mouvement républicain dans son intégralité était capital. Les républicains devaient jouer un rôle dans les négociations qui mèneraient à un prochain accord de paix. En effet, Mo Mowlam, Secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, avait proposé la date butoir d'avril 1998 pour établir les principes d'un nouvel accord. Afin de saisir l'enjeu que représentait la participation des républicains à la « fabrication de la paix » en Irlande du Nord, il nous faut en comprendre les étapes et les mécanismes.

II.1.1 « Fabriquer la paix »

Comment fait-on la paix ? Alain Joxe¹⁰⁴⁸, sociologue, critique l'usage trop rapide du terme de paix pour parler de ce qu'il décrit comme la « fausse paix des cimetières ou celle des règlements provisoires et des patrouilles militaires quadrillant la peur des civils »¹⁰⁴⁹. Selon lui, la signification de la « véritable paix »¹⁰⁵⁰, au sens de la « paix pactée »¹⁰⁵¹ inébranlable et éternelle, est aujourd'hui oubliée et la paix désigne alors davantage une « guerre régulée »¹⁰⁵² ou un « règlement provisoire »¹⁰⁵³. Toutefois, il défend l'idée que la paix « pactée » et éternelle doive être envisagée comme un idéal, ce vers quoi toute opération de paix tend¹⁰⁵⁴ : « Il est nécessaire de maintenir l'ancien concept de paix comme une option stratégique vivante »¹⁰⁵⁵.

Xavier Philippe¹⁰⁵⁶ définit les opérations de paix comme un « concept multidimensionnel et englobant qui sert aujourd'hui à identifier l'ensemble des moyens

¹⁰⁴⁸ Chercheur à l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales) et CIRPES (Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Paix et d'Études Stratégiques).

¹⁰⁴⁹ Alain Joxe, « Définition de la paix et panne du 'règlement injuste' », in *Processus de paix et états de guerre, Colombie, Balkans, Moyen-Orient, Le débat stratégique euro-américain, 1999-2000*, *Cahiers d'Etudes Stratégiques*, n° 29, 4ème trimestre 2000, p. 65.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*

¹⁰⁵¹ *Ibid.* Du latin *Pax*, qui désigne un accord scellé entre deux ennemis.

¹⁰⁵² *Ibid.*, p. 66.

¹⁰⁵³ *Ibid.*

¹⁰⁵⁴ Sur la terminologie de la paix, voir l'article de Nicole Werly, « Paix : l'insaisissable définition », *Revue de didactologie des langues-culture*, Paris, Editions Klincksieck, 2202/4, n° 128, p. 481-495.

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*

¹⁰⁵⁶ Professeur de droit public à l'université III d'Aix-Marseille.

et des opérations menées par la communauté internationale pour soutenir la paix »¹⁰⁵⁷.

Ce concept englobe trois types d'opérations :

- le *peacemaking*, parfois interprété comme un processus de « fabrication » ou de « rétablissement » de la paix, défini par Jean-Luc Marret : « processus volontaire qui contribue au minimum à la fin des hostilités, au sens du chapitre VI de la Charte des Nations Unies (Article 33) »¹⁰⁵⁸, c'est à dire « par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix »¹⁰⁵⁹ ;
- le maintien de la paix (*peacekeeping*), qui concerne « le déploiement de forces militaires afin de prévenir l'escalade d'un conflit »¹⁰⁶⁰, ou bien « le maintien d'une paix convenue, d'un cessez-le-feu, généralement avec le consentement des parties »¹⁰⁶¹ ;
- et la consolidation de la paix (*peacebuilding*) qui fait référence aux « efforts de reconstruction après la résolution du conflit »¹⁰⁶².

Les opérations de « fabrication de la paix » sont celles qui nous intéressent tout particulièrement dans ce chapitre. En effet, cette étape vise à mettre fin aux activités militaires, et dans notre contexte à mettre fin à la violence des groupes paramilitaires et à trouver un accord acceptable par toutes les parties en Irlande du Nord dans le cadre d'un processus de paix.

¹⁰⁵⁷ Xavier Philippe, « Consolidation de la paix et reconstruction des États », 3^e Leçon : les processus de paix et le maintien de la paix, <<http://junon.univ-cezanne.fr/iep03/annee5>>, page consultée le 22/11/2008.

¹⁰⁵⁸ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, op. cit., p. 16.

¹⁰⁵⁹ Article 33 (1) de la Charte des Nations Unies : « Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix ».

¹⁰⁶⁰ « *The deployment of military forces to forestall the escalation of a dispute.* » Earl Conteh Morgan, *Collective Political Violence, An Introduction to the theories and cases of violent conflicts*, op. cit., p. 303.

¹⁰⁶¹ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, op. cit., p. 16.

¹⁰⁶² Earl Conteh Morgan, *Collective Political Violence, An Introduction to the theories and cases of violent conflicts*, op. cit., p. 302.

II.1.2 Les phases d'un processus de paix

Qu'entend-on par processus de paix ? Xavier Philippe le définit comme :

L'ensemble des procédures et événements conduisant à la mise en œuvre effective et durable de la paix dans un environnement (pays) donné; ils comprennent – sans s'y limiter – les accords, les règlements et les activités de construction de la paix¹⁰⁶³.

Un tel processus fait donc référence à l'ensemble des opérations de fabrication de la paix. Il n'existe pas de déroulement type dans un processus. Cependant, il est possible de distinguer plusieurs phases dominantes.

Selon Benjamin Gidron, Stanley N. Katz et Yeheskel Hasenfeld¹⁰⁶⁴, auteurs de l'ouvrage *Mobilizing for Peace: Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*¹⁰⁶⁵, la première phase correspond au moment où les principaux protagonistes politiques prennent la décision de s'éloigner de la violence : « Premièrement, l'autorité politique doit décider de poursuivre une direction alternative à la voie violente en place »¹⁰⁶⁶. La seconde phase consiste à préparer la population au changement de voie en cours : « Une fois que la décision politique de « changement de cap » a été prise et mise en œuvre, il faut prendre des dispositions concrètes afin d'aménager les changements résultant de la nouvelle donne »¹⁰⁶⁷. Pour illustrer cette seconde phase, les auteurs s'appuient sur l'exemple de l'Afrique du Sud :

Par exemple, une fois qu'il fut décidé d'organiser des élections démocratiques en Afrique du Sud en 1994, la population dut être préparée à voter car elle n'avait jamais eu l'occasion de participer à de telles élections¹⁰⁶⁸.

Enfin, la dernière phase implique, selon eux, de développer « [...] un nouveau type de relations entre les parties opposées »¹⁰⁶⁹ et de créer « [...] de nouvelles institutions

¹⁰⁶³ Xavier Philippe, « Consolidation de la paix et reconstruction des États », *op. cit.*

¹⁰⁶⁴ Benjamin Gidron est professeur à l'université Ben Gurion, Israël (et Directeur de l'ICTR : The Israeli Center for Third sector Research). Stanley N. Katz est professeur à l'École des Affaires Internationales Woodrow Wilson (Woodrow Wilson School, Princeton University, Princeton). Yeheskel Hasenfeld, spécialiste des affaires sociales, est professeur à l'université de Californie à Los Angeles (University of California, Los Angeles, School of Public Policy).

¹⁰⁶⁵ B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfeld, *Mobilizing for Peace: Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

¹⁰⁶⁶ « First the political leadership must decide to pursue an alternative path to the existing violent one. » *Ibid.*, p. 8.

¹⁰⁶⁷ « After the political decision to 'change course' has been made and implemented, actual arrangements have to be created to accommodate the changes resulting from the new reality. » *Ibid.*

¹⁰⁶⁸ « For example, after the decision was made in 1994 to hold democratic elections in South Africa, the population needed to be prepared to vote since it never had participated in such elections. » *Ibid.*

sociales et économiques »¹⁰⁷⁰ sans quoi l'accord négocié ne pourrait fonctionner. L'étape qui nous intéresse ici est celle qui va du début du processus de paix nord-irlandais à l'élaboration de l'Accord de 1998. La distinction des différentes étapes d'un processus de paix proposée par B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfeld est intéressante et peut être appliquée, mais seulement en partie, à notre cas. En effet, la première phase, selon eux, implique la décision de « l'autorité politique » de s'engager dans une voie non-violente. En Irlande du Nord, l'autorité politique est représentée par le gouvernement britannique et la Déclaration Commune de 1993 est généralement présentée comme le point de départ du processus de paix. Le gouvernement irlandais lui-même présentait cette déclaration comme une première étape dans le processus de paix¹⁰⁷¹. Toutefois, le gouvernement britannique n'avait pas été engagé dans une voie violente, contrairement à l'IRA. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons nous appuyer qu'en partie sur la première étape d'un processus de paix définie par B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfeld.

Jean-Luc Marret, pour sa part, propose la distinction suivante constituée de quatre étapes : la phase d'avant-conflit, qu'il décrit comme « les activités de prévention »¹⁰⁷² ; la phase du conflit qui correspond au « travail en zone de guerre »¹⁰⁷³ ; la phase de fin du conflit, qui implique de « transformer sans violence des sociétés engagées dans un conflit violent »¹⁰⁷⁴ ; et enfin la phase d'après-accord, qui a pour objectif de « prévenir une rechute dans la guerre »¹⁰⁷⁵. Là encore la distinction des différentes phases d'un processus de paix ne nous permet pas de comprendre l'enjeu que représentait le fait d'être présent pour les républicains durant toute la période des négociations.

Tout en nous inspirant des analyses de B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfeld et de Jean-Luc Marret, nous préférons distinguer les trois phases principales d'un processus de paix de la manière suivante : l'avant-accord, l'accord, et l'après-accord. Dans ce chapitre c'est bien la première phase du processus de paix nord-irlandais qui nous

¹⁰⁶⁹ « [...] a new type of relationship [...] between the conflicting parties. » *Ibid.*

¹⁰⁷⁰ « [...] new social and economic institutions. » *Ibid.*

¹⁰⁷¹ *Message from the Government, The Joint Declaration of 15 December 1993 (Downing St. Declaration)*, Department of Foreign Affairs, <<http://www.dfa.ie/home/index.aspx?id=8734>>, page consultée le 16/03/2011.

¹⁰⁷² Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, *op. cit.*, p. 81.

¹⁰⁷³ *Ibid.*, p. 82.

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, p. 92.

intéresse, et plus particulièrement l'engagement des différents protagonistes, et en particulier du mouvement républicain, dans la recherche de la paix.

II.1.3 L'avant-accord : l'engagement des républicains dans les négociations

Comme le notent B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfield, le début d'un processus de paix est marqué par des initiatives qui signalent une prise de décision : l'engagement dans un processus de résolution de conflit sans violence. Cependant, ces initiatives peuvent impliquer différents acteurs, et pas seulement l'autorité politique : gouvernements, partis politiques, groupes armés clandestins, etc. Situer le début d'un tel processus est difficile car bien souvent, les différents protagonistes s'octroient les honneurs de son commencement en se proclamant « initiateurs » de la paix. Des événements décisifs, souvent qualifiés d'« historiques », tels qu'un cessez-le-feu, ou l'ouverture de discussions entre protagonistes jusque là opposés, peuvent être considérés comme le point de départ d'un processus de paix. B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfield parlent de ces « moments magiques »¹⁰⁷⁶, selon l'expression de Syl Slabbert¹⁰⁷⁷, tels que la Conférence de Dakar en 1987 au Sénégal, réunissant des représentants officiels « blancs », intellectuels et hommes politiques afrikaners, et des représentants « noirs », membres importants de l'ANC¹⁰⁷⁸. Cette première phase, initiatrice, peut aller jusqu'à inclure des opérations de maintien de la paix, comme par exemple lorsqu'il s'agit de maintenir l'ordre après un cessez-le-feu. Ces opérations visent alors à garantir la continuité du cessez-le-feu et à éviter un retour à la violence qui risquerait de compromettre le développement du processus de paix. Ces moments « magiques » ou « historiques » représentent des mains tendues vers la paix. Cependant,

¹⁰⁷⁶ B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfield, *Mobilizing for Peace: Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*, op. cit., p. 3-4.

¹⁰⁷⁷ Frederik van Syl (ou Zyl) Slabbert, homme politique Afrikaner, fondateur du groupe IDASA (Institute for a Democratic South Africa). Il entama des discussions avec l'ANC en 1987 qui permirent d'organiser la Conférence de Dakar.

¹⁰⁷⁸ B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfield, *Mobilizing for Peace: Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*, op. cit., p. 4. Le Congrès National Africain (ANC) est un parti politique d'Afrique du Sud d'influence socialiste né en 1912, dont l'objectif était de défendre les droits de la population noire. Le Parti national (les Afrikaners) déclara l'ANC hors la loi pendant l'Apartheid, une politique de ségrégation raciale à l'encontre des noirs instaurée à partir de 1948. En 1944, Nelson Mandela, Walter Sisulu et Oliver Tambo fondèrent la Ligue de jeunesse de l'ANC, mouvement plus radical. En 1962, Mandela fut emprisonné, puis condamné à perpétuité en 1965 pour ses activités politiques. Il fut libéré en 1988 et reçut, avec Frederik De Clerk, Président de l'Afrique du Sud de 1989 à 1994, le prix Nobel de la paix en 1993. L'Apartheid fut aboli en 1991.

comme le note Jean-Luc Marret, ces décisions résultent généralement davantage d'une « prise de conscience » de l'impasse dans laquelle se trouvent les protagonistes. Il prend l'exemple de l'impact de la guerre du Golfe¹⁰⁷⁹ sur Israël et l'OLP¹⁰⁸⁰. En effet, après la guerre du Golfe, les États-Unis cherchaient à profiter de leur victoire et de l'alliance anti-irakienne qui s'était formée afin de régler la question palestinienne :

[...] le « consensus stratégique », dont l'Amérique a toujours rêvé au Proche-Orient, achoppe comme toujours sur le conflit israélo-arabe, donc en dernier ressort sur le problème palestinien. D'où la pression sans précédent des États-Unis sur Israël pour négocier un compromis.¹⁰⁸¹

Comme le souligne encore Jean-Luc Marret, « Israël subit des pressions des États-Unis pour rechercher un accord »¹⁰⁸², tandis que l'OLP qui soutenait l'Irak fut privée « des soutiens financiers des pays arabes du Golfe »¹⁰⁸³. Israël, comme tout l'OLP, était, d'une certaine façon, contraint de s'engager dans une autre voie que celle de la violence. Il est important de souligner cet aspect. En effet, les protagonistes d'un conflit violent décident généralement de s'engager dans la paix parce qu'ils sont dans une impasse et poursuite de la violence ne ferait que leur porter préjudice¹⁰⁸⁴.

En Irlande du Nord, comme nous l'avons déjà noté, la Déclaration Commune des gouvernements britannique et irlandais le 15 décembre 1993 est généralement considérée comme le début du processus de paix. Toutefois, selon Thomas Hennessey, le processus de paix avait commencé dès les discussions entre le SDLP et le Sinn Féin en 1988 :

[...] ce qu'on nomma le « Processus de paix » – c'est-à-dire la tentative de détourner les républicains de la lutte armée pour les amener vers la politique non-violente – commença avec les discussions entre le SDLP et le Sinn Féin¹⁰⁸⁵.

¹⁰⁷⁹ Voir note 964.

¹⁰⁸⁰ Fondée en 1964, l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) est une organisation politique et militaire qui réunit plusieurs groupes : Fatah, FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) et FDLP (Front démocratique de libération de la Palestine), dont Yasser Arafat (1929-2004) devint président en 1969. Yasser Arafat fut le 1^{er} président de l'Autorité Palestinienne de 1996 à 2004. L'OLP déclare représenter le peuple palestinien. Cette organisation, qui lutte contre l'occupation israélienne est un des acteurs principaux du processus de paix entre Israël et la Palestine.

¹⁰⁸¹ *Les 20 dates-clefs du conflit israélo-palestinien*, 15 janvier 2007, Association France Palestine Solidarité, <<http://www.france-palestine.org/article1635.html>>, page consultée le 16/03/2011.

¹⁰⁸² Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, op. cit., p. 91.

¹⁰⁸³ *Ibid.*

¹⁰⁸⁴ Audrey Kurth Cronin, *When Should We Talk to Terrorists?*, op. cit., p. 5.

¹⁰⁸⁵ « [...] what become known as the 'Peace Process'—that is the attempt to draw Republican paramilitaries away from armed struggle and into non-violent politics—began in talks between the SDLP and Sinn Féin in 1988. » Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process: Ending the Troubles?*, op. cit., p. 40.

Eamonn Mallie et David McKittrick, pour leur part, décrivent l'Accord de 1985 comme le point de départ de l'entrée du mouvement républicain dans le processus de paix.

Neuf années séparent l'Accord anglo-irlandais de novembre 1985 et la cessation de l'IRA d'août 1994. Il est difficile de définir le moment précis où le processus de paix est né au sein du mouvement républicain, mais il y a au moins une raison de penser que son origine se trouve dans le document que Mme Thatcher et FitzGerald signèrent en ce jour froid de novembre 1985 au son courroucé des clameurs loyalistes¹⁰⁸⁶.

Eamonn Mallie et David McKittrick ne font pas référence ici au début du processus de paix, mais au moment où le mouvement républicain est entré dans ce processus, qui correspond, selon eux, au moment de la signature de l'Accord de 1985 qui incluait et affirmait la nécessité d'une dimension irlandaise à la recherche de la paix en Irlande en Nord. Leur analyse est tout à fait intéressante. En effet, puisque le début d'un processus de paix est difficile à définir, et repose souvent sur des interprétations subjectives des événements, il est donc plus cohérent, comme le font Eamonn Mallie et David McKittrick, de voir le processus de paix, non pas comme un processus avec un point de départ figé, mais comme un processus d'engagement dans la recherche de la paix que les protagonistes d'un conflit décident, ou non, de rejoindre. Ainsi, le cessez-le-feu de 1994 représente-t-il un tel engagement de la part de l'IRA. En effet, selon ses propres termes, l'IRA avait déclaré son cessez-le-feu « [...] pour promouvoir le processus démocratique et souligner [son] engagement définitif dans sa réussite »¹⁰⁸⁷. Toutefois la notion d'impasse s'applique à notre cas. En effet, nous avons vu que la fin de la violence était le seul moyen pour le mouvement républicain, et en particulier pour le Sinn Féin, de sortir de son isolement et de participer aux négociations en vue de l'élaboration des principes d'un futur accord de paix.

L'enjeu général des négociations, dans le cadre du processus de paix nord-irlandais, comme dans tous processus de paix, demeure, selon Jean-Luc Marret, « les futures positions de pouvoir de chacun »¹⁰⁸⁸. En Irlande du Nord, l'enjeu pour le Sinn Féin était donc de troquer le pouvoir des armes de l'IRA contre un pouvoir politique au sein des

¹⁰⁸⁶ « *Nine years separate the Anglo-Irish Agreement of November 1985 and the IRA cessation of August 1994. It is difficult to point a precise moment when the peace process was born within the republican movement, but there is at least an argument that its genesis is to be found in the document which, to the angry sound of loyalist clamour, Mrs Thatcher and FitzGerald signed on that frosty November day in 1985.* » Eamonn Mallie and David McKittrick, *The Fight for Peace, The Secret Story Behind the Irish Peace Process*, op. cit., 1996, p. 35.

¹⁰⁸⁷ « [...] in order to enhance the democratic process and underlying our definitive commitment to its success [...]. » *Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement*, op. cit., 31 August 1994.

¹⁰⁸⁸ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, op. cit., p. 53.

nouvelles structures en cours de négociation pour la Province. Cependant, même après l'annonce de l'inclusion du Sinn Féin dans les pourparlers, l'IRA refusait toujours d'envisager son désarmement.

II.2 L'impossible désarmement : les justifications militaires

Au début des années 1970, l'IRA avait légitimé l'usage des armes en exposant la violence de ses « ennemis » : les forces de la Couronne, la police nord-irlandaise et les loyalistes. Plus de vingt-cinq années plus tard, le groupe continuait d'invoquer la nécessité de défendre les quartiers nationalistes, et insistait sur les risques pour la paix que représentait un désarmement concret et précipité, risquant de mettre à mal la cohésion du groupe. Avant d'envisager son propre désarmement, le groupe armé exigeait une démilitarisation « totale » de la Province, prenant en considération toutes les armes du conflit.

II.2.1 Les défenseurs de la communauté ?

Trente ans après le début des troubles, et malgré les avancées du processus de paix, le besoin de défense compta parmi les principaux arguments contre un désarmement effectif. Une peinture murale républicaine¹⁰⁸⁹ illustre parfaitement cette justification contre le désarmement. Elle représentait une rue de Belfast en feu, Bombay Street, théâtre des émeutes du mois d'août 1969, marquées par la mort de la jeune recrue de l'IRA Gerald McAuley¹⁰⁹⁰. La peinture portait l'inscription « Bombay Street, plus jamais ça ! », et plus bas, selon un jeu de mot intraduisible sans perdre la rime « no decommission ». Le début du mot « decom » était barré. On lisait alors « decommission, no mission » signifiant que l'IRA n'avait pas la « mission » de désarmer. Le message résumait l'état d'esprit des républicains armés après son premier cessez-le-feu en 1994. Comme nous l'avons vu dans notre première partie, depuis les troubles, leur mission déclarée avait consisté à protéger la communauté catholique. Leur rôle était alors d'éviter que ne se reproduisent des événements tels que ceux dépeints sur

¹⁰⁸⁹ Voir annexe F, Peinture murale « Bombay Street Never Again! », p. 599.

¹⁰⁹⁰ Voir p. 56.

ce mur. Le groupe armé clandestin continuait alors à s'appuyer sur cette notion de « défense » afin de légitimer le fait de garder son arsenal.

Tandis que le processus de paix progressait, la rhétorique demeura inchangée, comme en témoigne la déclaration de Gerry Adams en introduction des propositions adressées à la structure en place, la future Commission internationale sur le désarmement, le 10 juin 1996 : « Aujourd'hui, le gouvernement britannique demande la reddition des armes de l'IRA, choisissant d'ignorer les peurs nationalistes d'une répétition de 1969 »¹⁰⁹¹. En 1996, les républicains rappelaient ces événements comme s'ils étaient susceptibles de se répéter malgré le processus de paix en cours. Le Sinn Féin, qui tentait d'expliquer les raisons du refus de désarmer de l'IRA, présentait encore, en 1996, la communauté nationaliste comme un groupe en danger permanent, nécessitant des défenseurs armés :

Le rôle majeur de l'IRA a toujours été la défense du peuple nationaliste contre les attaques. La peur de l'attaque est réelle. Elle fait partie de la vie dans ce petit état sectaire dont le gouvernement et ses alliés n'ont jamais hésité à utiliser des armes. En réalité, mis à part les milliers d'armes de la garnison britannique dans les six comtés et les 14 000 armes dans les mains de la RUC, on estime à 130 000 le nombre d'armes à feu autorisées, pour la plupart aux mains de partisans unionistes. Il est fondamental de prendre conscience que parmi même les nationalistes qui sont contre l'IRA, beaucoup sont opposés à son désarmement car la communauté nationaliste, victime traditionnelle de la partition de l'Irlande, se retrouverait sans défense et vulnérable¹⁰⁹².

Même après avril 1998, et donc après la signature de l'Accord de 1998, sur lequel nous attarderons dans le prochain chapitre, le Sinn Féin continuait à justifier le refus de l'IRA de désarmer, prétendant que la communauté nationaliste elle-même, y compris des membres pourtant opposés à l'IRA, craignaient de se retrouver sans défense. Ainsi, lors d'un discours adressé à l'association The American Irish Historical Society¹⁰⁹³ en

¹⁰⁹¹ « Today, the British government calls for an IRA arms surrender, choosing to ignore nationalist fears of a repeat of 1969. » *Building a Permanent Peace In Ireland, Sinn Fein's submissions to the International Body*, 10 January 1996, p. 9.

¹⁰⁹² « A major role of the IRA has always been the defence of the nationalist people from attack. Fear of attack is real. It has been part of life within a sectarian statelet whose government and allies have never balked at using the gun. In fact, besides the thousands of weapons of the British garrison in the six counties and the 14,000 weapons in the hands of the RUC, there are an estimated 130,000 firearms licensed mostly to unionist supporters. It is fundamentally important to realise that even many nationalists who are anti-IRA are against it disarming because the nationalist community—the traditional victims of Britain's partition of Ireland—would be left defenceless and vulnerable. » *Ibid.*

¹⁰⁹³ The American Irish Historical Society est une association fondée à Boston en 1897 par des irlandais-américains, dont Théodore Roosevelt. Le siège de l'association fut ensuite transféré à New York. Son but est de promouvoir la culture irlandaise aux États-Unis et de transmettre l'héritage de cette culture aux jeunes générations d'américains d'origine irlandaise.

1998 à New York, Gerry Adams affirmait la nécessité pour l'IRA de conserver sa capacité à défendre les quartiers nationalistes :

Les gens ont encore des souvenirs clairs de l'incendie des maisons nationalistes au début des troubles, tandis que la RUC regardait, et donc ressentent toujours le besoin de défense; il n'est pas question ici de garder une capacité d'attaque¹⁰⁹⁴.

Notre premier chapitre a clairement démontré que les événements de l'été 1969 avaient généré la peur au sein des quartiers catholiques, et comme le note Malachi O'Doherty, cette période de violence avait accru le besoin de défense : « Après août 1969, la défense fut une obsession »¹⁰⁹⁵. Toutefois, plus de vingt-cinq ans après le début des troubles, l'IRA pouvait-elle encore se prétendre mandataire de la défense de ses quartiers ?

La validité de cet argument était déjà remise en question par ses opposants dans les années 1970. Rappelons d'ailleurs que la NICRA elle-même accusait l'IRA de mettre en danger cette communauté que le groupe armé déclarait pourtant vouloir défendre¹⁰⁹⁶. Or après la déclaration de cessez-le-feu des principales organisations paramilitaires en 1994, et au milieu des années 1990, les conditions n'étaient plus les mêmes qu'en 1970 : l'armée était beaucoup moins présente dans les rues¹⁰⁹⁷ et il était question de réformer la police afin qu'elle soit reconnue et acceptée comme une force de police « impartiale, compétente, efficace, responsable et réactive »¹⁰⁹⁸ par la communauté nord-irlandaise dans son intégralité. De plus, un nouvel accord était en vue. Par conséquent, le besoin de défense, et donc des armes, semblait plus difficile à légitimer. Il est vrai que la violence n'avait pas totalement cessé. Les quartiers nationalistes, même

¹⁰⁹⁴ « *People still have vivid memories of the burning out of nationalist homes at the start of the troubles, while the RUC watched, and therefore feel a need for defence; it is not a question of retaining a capacity to attack.* » *Rights, Justice, Equality, The Foundations for the Road to a Just and Lasting Peace Settlement*, Address by Gerry Adams M. P., President of Sinn Féin, to The American Irish Historical Society, New York, 27 May 1998.

¹⁰⁹⁵ « *After August 1969, defence was an obsession.* » Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns, Republican Strategy and the Provisional IRA*, op. cit., p. 66.

¹⁰⁹⁶ Voir p. 82-83.

¹⁰⁹⁷ En 1994, l'effectif de l'armée britannique (des soldats de métiers, *Regular Armed Forces personnel*, et des soldats du régiment d'infanterie, *Royal Irish Regiment*) en Irlande du Nord s'élevait à 17 010 soldats, 15 360 en 1996, 13 020 en 2000 et 9 630 en 2005. *Table 7.4: Number of Army personnel deployed to Northern Ireland and numbers of Service personnel deaths and injuries since 1969, UK Defence Statistics 2005*, <[www.dasa.mod.uk /modintranet/UKDS/UKDS2008/c7/table704.html](http://www.dasa.mod.uk/modintranet/UKDS/UKDS2008/c7/table704.html)>, page consultée le 09/07/2007.

¹⁰⁹⁸ « [...] *impartial, efficient and effective and accountable and responsive to the community.* » *Foundations for Policing: Proposals for Policing Structures in Northern Ireland*, Presented to Parliament by the Secretary of State for Northern Ireland By Command of Her Majesty, London, HMSO, May 1996, Section 1, paragraph 1.1.

dans ce contexte, étaient encore loin d'être considérés comme des havres de paix¹⁰⁹⁹. Les règlements de compte entre groupes paramilitaires loyalistes et républicains, ou entre groupes issus de la même communauté, continuaient d'entretenir un climat d'insécurité dans ces quartiers. Toutefois, si l'IRA légitimait toujours la nécessité d'être armée pour défendre sa communauté, il lui était impossible de justifier le fait de garder ses tonnes de semtex. En effet cet explosif n'avait rien d'une arme défensive, et dans l'éventualité d'un nouveau Bombay Street, l'explosif ne lui aurait pas permis de défendre sa zone.

Quel intérêt avait alors le groupe armé à revenir sur les événements passés, et en particulier sur l'été 1969 ? Tout comme l'IRA du début des années 1970 qui justifiait, en partie, la légitimité de sa lutte armée, non seulement en dénonçant la violence des forces britanniques, mais en s'appuyant sur les victoires et les défaites de l'histoire du mouvement républicain, l'IRA des années 1990, légitimait le fait de garder ses armes en puisant, elle aussi, dans l'histoire du mouvement. Il s'agissait bien pour le groupe armé de redonner un sens, si ce n'est à sa lutte armée, du moins à la conservation de son arsenal. Le processus de « recharge de sens »¹¹⁰⁰ décrit par Michel Wieviorka s'applique parfaitement à notre cas. Son analyse porte sur la perte et la recharge de sens de la violence. Il explique que la violence permet parfois au groupe de continuer à exister¹¹⁰¹. Dans notre cas, le groupe en question, l'IRA, ravivait la mémoire collective et les souvenirs traumatisants de la communauté nationaliste afin de justifier sa raison d'être, et surtout son droit, voire son devoir, de garder une capacité de défense armée. En effet, déjà en 1996, le groupe armé pouvait difficilement justifier le fait de garder ses armes. En puisant dans la mémoire de la communauté, le groupe parvenait ainsi à recharger le sens de la conservation de son arsenal et donc de sa raison d'être en tant que groupe armé. Bien que notre chapitre porte sur la période qui précède la signature de l'Accord de paix de 1998, nous nous permettons une digression afin de souligner que les événements liés à l'été 1969 et à Bombay Street continueraient d'être rappelés à la fin des années 1990 : en effet le lien entre le passé et le présent au sein du discours républicain est manifeste dans l'édition de *An Phoblacht* du 19 août 1999 qui réunit les souvenirs de résidents des quartiers nationalistes de cet été 1969. Le terme éloquent de

¹⁰⁹⁹ Voir annexe E : La violence paramilitaire en chiffre de 1993 à 2005, p. 597.

¹¹⁰⁰ Michel Wieviorka, *La violence: voix et regards*, op. cit., p. 219.

¹¹⁰¹ *Ibid.*, p. 221-222.

« pogrom » apparaît à plusieurs reprises dans les souvenirs des résidents. Laura Friel, journaliste pour *An Phoblacht*, revint sur les événements de cet été pour expliquer l'origine, au sein de la communauté nationaliste, de la peur d'être attaqué. Selon elle, la partition de l'Irlande constituait l'origine même de cette peur :

« Bombay Street, plus jamais ça » n'est pas seulement le slogan de propagande de l'activiste graffiteur républicain. C'est le sentiment issu de l'expérience des nationalistes du nord au sein d'un état loyaliste. Une expérience qui n'a pas commencé ni ne s'est terminée en août 1969 mais qui a pour origine la partition de l'Irlande il y a presque 80 ans. Depuis la création des Six Comtés, les nationalistes dans le nord vivent dans l'ombre de la violence sectaire. De l'incendie de Bombay Street au siège de Garvagh Road, l'histoire est celle du courage et de la résolution¹¹⁰².

Il n'était plus question ici du traumatisme lié à 1969, mais du traumatisme lié à toute l'histoire de la Province depuis la partition. Ainsi, la communauté nationaliste ne semblait-elle pas marquée seulement par un souvenir de la fin des années 1970, mais bien traumatisée par un climat perpétuel d'insécurité dans un état ennemi. Bombay Street ne désignait plus seulement le nom d'une rue où des événements violents avaient eu lieu, mais était devenu une expression générale pour décrire une situation traumatisante. Dans cet article, Bombay Street symbolisait le sentiment de « persécution » des nationalistes et les événements de l'été 1969 avaient cristallisé le besoin d'armes défensives dans la mémoire républicaine. Le mouvement républicain avait pour objectif de réactiver ce sentiment de peur en le mettant en parallèle avec les événements récents de « Drumcree ». En effet, Garvagh Road, dont il est question dans la citation précédente, fait référence à une rue de la ville de Portadown, dans le Comté d'Armagh, habitée par des résidents catholiques. Cette rue se trouve être sur la trajectoire du défilé traditionnel orangiste du 12 juillet qui commémore la victoire, le 12 juillet 1690, de Guillaume d'Orange III, protestant, contre le souverain catholique Jacques II. Le défilé part généralement de l'église protestante Drumcree et descend par Garvagh Road. Ces défilés sont considérés comme une provocation par les résidents nationalistes des quartiers, comme le démontre la description de Gerry Adams faisant référence aux défilés orangistes dans Garvagh road et Lower Ormeau Road :

¹¹⁰² « 'No more Bombay Streets' is not just the propaganda slogan of the republican graffiti activist. It's a sentiment born out of the experience of northern nationalists in a loyalist state. An experience which didn't start or finish in August 1969 but has its roots in the partition of Ireland almost 80 years ago. Since the creation of the Six Counties, nationalists in the north have lived under the shadow of sectarian violence. From the burning of Bombay Street to the siege of Garvagh Road, the story has been one of both courage and resolution. » Laura Friel, « In the Shadow of the Wall », *An Phoblacht*, 19 August 1999.

Ce sont deux quartiers (il y en a d'autres) où les visites orangistes sont importunes. Ce sont des quartiers catholiques que les orangistes s'obstinent à traverser au son de chansons sectaires et provocatrices, en faisant étalage de triomphalismes et de rodomontades. Les orangistes ont le droit de défiler, mais pas dans les lieux où leur comportement les rend indésirables¹¹⁰³.

Le 9 juillet 1995, la RUC empêcha un défilé de suivre son itinéraire traditionnel afin d'éviter des affrontements avec les résidents du quartier de Garvaghy Road. Les orangistes décidèrent de rester sur place jusqu'à ce qu'ils soient autorisés à passer. Cela dura plusieurs jours, durant lesquels il y eut des affrontements entre la police et les loyalistes. Gerry Adams allait jusqu'à comparer cet événement à un siège :

Des milliers d'Orangistes se sont rassemblés sur Garvaghy Road, à Portadown, assiégeant cette petite enclave catholique. Ce fut une expérience effrayante pour les familles qui y résident, que d'être ainsi encerclées par une foule innombrable menée par Ian Paisley et le dirigeant de l'UUP, David Trimble. Le siège s'est poursuivi pendant trois jours¹¹⁰⁴.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les défilés traditionnels du 12 juillet. En effet, malgré les tentatives de modification des trajectoires en évitant les zones « sensibles », et la création d'une Commission chargée de ce problème en 1997¹¹⁰⁵, le sujet des parades devint un terrain de bataille politique, et légitima d'autant plus le besoin de défense des quartiers nationalistes contre les éventuelles attaques des loyalistes pendant les défilés. Les résidents du quartier de Portadown avaient d'ailleurs fondé leur propre association en 1995, Garvaghy Road Residents Group (GRRG), afin de faire entendre leur voix concernant les défilés et les décisions de la Commission. Selon les Orangistes, sous couvert d'une association à l'initiative des résidents, la GRRG était un moyen supplémentaire de pression pour l'IRA afin de mieux gérer les quartiers nationalistes, comme l'indique la lettre de l'Ordre d'Orange adressée au peuple nord-irlandais en juillet 1998 : « [...] en toute conscience on ne peut parler à ces groupes qui sont influencés par les terroristes républicains dont l'objectif est de nous priver de nos droits civiques »¹¹⁰⁶.

Ainsi l'argument de la défense apparaissait-il totalement inadapté à la situation de la fin des années 1990, même si, comme le rappelait le mouvement républicain, la menace loyaliste demeurait intacte, puisqu'aucun geste de désarmement n'avait eu lieu

¹¹⁰³ Gerry Adams, « Semaine du 26 juillet au 8 août 1995 » in *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, *op. cit.*, p. 154.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 155.

¹¹⁰⁵ Public Processions (Northern Ireland) Act 1998.

¹¹⁰⁶ « [...] in all conscience we cannot talk to those groups influenced by republican terrorists whose purpose is to deny our civil rights. » Grand Orange Lodge of Ireland, *An Open Letter to the People of Northern Ireland*, *The Irish News*, 2 July 1998.

non plus de leur côté. Toutefois le mouvement républicain entretenait la peur issue de l'été 1969 remémorant et commémorant ces évènements. L'argument de la défense figurait ainsi parmi les points principaux de la rhétorique anti-désarmement du mouvement. Cependant, l'IRA justifiait également l'impossibilité d'un désarmement par risque de dissidence au sein du groupe.

II.2.2 La question des armes et de la cohésion du groupe

Le désarmement représentait un acte dangereux non seulement pour le groupe armé, mais également pour le mouvement républicain en général. En effet, d'une part, une telle décision risquerait d'engendrer de nouvelles dissidences au sein du mouvement républicain, d'autre part, en désarmant, le mouvement pouvait également perdre le contrôle de ce qu'il appelait « sa communauté ».

Afin de comprendre pourquoi le désarmement pouvait engendrer de nouvelles dissidences, il est essentiel de s'attarder sur la notion d'« autorité ». L'ouvrage d'Ariane Bilheran, professeur en psychopathologie à l'université de Provence, *L'autorité*, apporte des éléments importants pour notre partie sur le risque de dissidence. L'auteure indique, en premier lieu, que l'autorité et le pouvoir sont deux choses différentes : « L'autorité n'est pas synonyme de pouvoir. Elle peut même exister sans la force du pouvoir et, bien plus, incarner un contre-pouvoir d'ordre symbolique »¹¹⁰⁷. En effet, comme le souligne encore Ariane Bilheran, les deux concepts, celui d'autorité et celui de pouvoir, sont souvent confondus : « L'autorité est souvent confondue avec le pouvoir. Or le pouvoir est application de la force, qui décide, ordonne, surveille et punit »¹¹⁰⁸. Si la direction de l'IRA décidait de désarmer, elle acceptait alors de perdre son pouvoir, celui que lui conférait les armes, mais qu'en serait-il de son autorité et donc de sa légitimité aux yeux des membres du groupe ?

La question du désarmement de l'IRA touchait un point très délicat puisqu'elle impliquait une rupture définitive avec la lutte armée. En effet, rappelons que précédemment les décisions stratégiques avaient déjà été à l'origine de scissions.

¹¹⁰⁷ Ariane Bilheran, *L'autorité*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 13.

¹¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 15.

Comme nous l'avons vu, il y avait eu la scission entre les Officiels et les Provisoires à la fin des années 1960, puis la scission de 1986. En effet, l'IRA de la Continuité (CIRA), comme le note Jonathan Tonge, spécialiste de la politique irlandaise et britannique, avait fait scission suite à l'abandon du principe de l'abstention en 1986 :

La CIRA et son courant politique, le Sinn Féin Républicain (RSF) sont des « puristes » républicains, opposés aux institutions « partitionnistes » de l'État irlandais de 26 comtés et à celles de l'Irlande du Nord. Ils sont issus de la scission du Sinn Féin en 1986 sur la question de l'abandon de l'interdiction pour les candidats élus d'occuper leurs sièges au sein du Parlement irlandais¹¹⁰⁹.

Toutefois, ce nouveau groupe armé fit réellement parler de lui en 1996, en faisant exploser une bombe qui détruisit l'hôtel de Killyhevlin près d'Enniskillen. En 1997, apparut l'IRA Véritable¹¹¹⁰ (RIRA), associée au parti « 32 County Sovereign Committee » et opposée au cessez-le-feu et au processus de paix. Cette nouvelle scission eut lieu après la Convention de l'armée tenue le 10 octobre 1997 dans le Donegal alors que la motion, comme l'indique John Taylor, qui portait sur le rejet des principes Mitchell, et par conséquent sur le rejet de la participation du Sinn Féin aux pourparlers et la fin du cessez-le-feu récemment renouvelé, avait été. Comme le note encore John Tonge, la RIRA constituait un groupe restreint mais bien supérieur à la CIRA en termes de capacité militaire : « [...] la compétence de la RIRA en matière d'approvisionnement et de fabrication d'armes en faisait une menace plus importante que la CIRA »¹¹¹¹.

¹¹⁰⁹ « *The CIRA and its political outlet, Republican Sinn Féin (RSF) are 'purist' republicans, opposing the 'partitionist' institutions of the 26 County Irish state and those in Northern Ireland. They have their origins in the 1986 split in Sinn Féin over whether to lift the ban on elected party candidates taking seats in the Irish parliament.* » Jonathan Tonge, 'They haven't gone away, you know'. *Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle'*, Paper presented to the Political Studies Association of the United Kingdom Annual Conference, University of Lincoln, 6-8 April 2004, p. 8, <<http://www.psa.ac.uk/cps/2004/Tonge.pdf>>, page consultée le 22/04/2011.

¹¹¹⁰ « Real Irish Republican Army ». Opposé au processus de paix, un intendant général d'armée de l'IRA (*Quatermaster General, QMG*) a rejoint l'IRA Véritable. *BBC News*, 15 August 1998. Le groupe disposait, lui aussi, dans son arsenal, d'une petite quantité de semtex. Le groupe armé « Véritable » annonça un cessez-le-feu le 18 juillet 1998, quelques jours après l'attentat d'Omagh. En effet, un mois auparavant, le 15 août 1998, 28 personnes furent tuées et 360 furent blessées dans un attentat à Omagh. La bombe était placée sous une voiture. La RUC déclara avoir reçu un avertissement erroné concernant l'emplacement de la bombe. En conséquence, les personnes furent évacuées directement vers la zone à risque. L'IRA Véritable (RIRA) reconnut l'attentat mais assura avoir donné le bon emplacement. Paul Bew and Gordon Gillespie, *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles. 1968-1999, op. cit.*, p. 373-374.

¹¹¹¹ « [...] *the RIRA's expertise in the supply and construction of weapons made it a bigger threat than the CIRA.* » Jonathan Tonge, 'They haven't gone away, you know'. *Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle, op. cit.*, p. 10.

Ainsi, à chaque changement de stratégie, le mouvement républicain risquait-il de perdre de son autorité auprès d'une partie de ses membres. Comme le soulignait Malachi O'Doherty, précédemment cité, l'IRA se voyait toujours contrainte de garder le monopole de la violence républicaine tout comme celui de la « cause juste » afin de sauvegarder l'unité du mouvement :

Les Provisoires, s'ils ont vraiment l'intention de s'arrêter, sont coincés des deux côtés. Ils doivent concilier leur nouvelle politique avec leurs engagements passés qui maintenaient que tout compromis était une trahison. Et, ironiquement, après avoir longtemps argumenté sur le droit moral du peuple irlandais de prendre les armes pour imposer un retrait britannique, ils se retrouvent sans arguments pour s'opposer à ce que d'autres groupes paramilitaires reprennent ce qu'ils ont abandonné. C'est exactement ce que font le Continuity Army Council et l'INLA. À moins que les Provisoires n'affirment qu'ils ont le droit exclusif de se battre pour l'Irlande, ils n'ont pas de raison de se plaindre des bombardements des autres¹¹¹².

Ce dilemme exposé par Malachi O'Doherty fait écho aux propos d'Ariane Bilheran, qui assimile l'autorité à une « puissance symbolique »¹¹¹³, mais qui affirme que l'autorité repose avant tout sur le fait de fonder quelque chose ou de porter un projet dont il est le garant : « L'autorité est donc la qualité de la fondation, qu'elle soit passée ou présente, avec l'enracinement d'un projet révolu ou à venir »¹¹¹⁴. Si le garant d'un projet n'assume pas ou plus sa responsabilité, qui consiste non seulement à porter le projet mais à assurer la transmission d'un héritage lié à ce projet, il perd alors sa crédibilité, comme le note encore Ariane Bilheran : « [...] tout fondateur de projet porte en soi une autorité symbolique, [...] et il perd également sa crédibilité dès qu'il s'éloigne un tant soit peu de son rôle de garant des origines de la fondation »¹¹¹⁵.

L'IRA, comme nous l'avons vu dans notre première partie, légitimait le recours à la force, mais également sa raison d'être, en s'appuyant sur le caractère ancestral de la lutte contre l'occupant britannique en Irlande. Chaque nouveau groupe républicain se déclarait être le « vrai » mouvement républicain ou le seul « vrai » représentant et héritier de ceux qui avaient lutté pour la cause depuis le début du XXe siècle. Le projet

¹¹¹² « *The Provisionals, if they really want to stop, are caught in two ways. They have to reconcile the new politics with past actions which said that compromise was betrayal. And, ironically, having long argued that the Irish people had a moral right to take up arms to enforce a claim for British withdrawal they are left with no grounds for objecting to other paramilitary groups taking up what they have put down. The Continuity Army Council and the INLA are doing just that. Unless the Provisionals argue that the exclusive right to fight for Ireland lay with themselves alone, they can have no grounds for complaint about others bombing on.* » Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns, Republican Strategy and the Provisional IRA*, op. cit., p. 197-198.

¹¹¹³ Ariane Bilheran, *L'autorité*, op. cit., p. 13.

¹¹¹⁴ *Ibid.*, p. 14.

¹¹¹⁵ *Ibid.*

mené par les républicains était de « libérer » l'Irlande de son occupant britannique, et ce par les armes. Accepter de désarmer, alors que l'objectif n'avait pas encore été atteint, aurait alors signifié que l'IRA renonçait officiellement de mener à bien le projet républicain. Il faut comprendre que le dépôt des armes demeure une entreprise risquée pour un groupe paramilitaire, en particulier quand la décision n'obtient pas l'unanimité. Dans un entretien en 2000, Jean-Michel Rossi et François Santoni, dirigeants nationalistes corses, soulignaient le risque de scission concernant un éventuel dépôt des armes du FLNC :

Le Front aurait-il désarmé ses troupes à l'époque, et sans condition, qu'il aurait probablement hâté l'apparition de groupes tels que le groupe Erignac ou cette nébuleuse auteur des attentats en plein jour d'Ajaccio. Personne ne peut, du jour au lendemain, décréter le dépôt des armes dans un pays comme la Corse, après autant d'années de turbulence. Il fallait que le Front restât l'unique détenteur de la violence, d'une violence maîtrisée¹¹¹⁶.

La cohésion du groupe armé clandestin républicain devait donc être vigoureusement sauvegardée pour éviter une situation d'éclatement du mouvement. Selon John Taylor, ce fut d'ailleurs l'objectif fondamental des deux principaux chefs du mouvement républicain, Gerry Adams et Martin McGuinness :

La préoccupation principale de Gerry Adams et Martin McGuinness toutes ces années durant lesquelles, avec la direction du Mouvement Républicain, ils se sont efforcés de guider les Provos de la guerre vers la paix était d'éviter une scission¹¹¹⁷.

La cohésion du groupe passait par le fait de garder sa structure militaire intacte. Les armes permettaient d'imposer une discipline rigoureuse, garante de cette cohésion. Clive Soley, membre travailliste du Parlement britannique, conscient des risques de scission au sein de l'IRA, s'exprimait à ce sujet : « Il est dans notre intérêt que les

¹¹¹⁶ Jean-Michel Rossi et François Santoni, *Pour Solde de tout Compte. Les Nationalistes Corses parlent. Entretiens avec Guy Benhamou*, Paris, Denoël, 2000, p. 34-35. Le 6 février 1998, Claude Erignac, préfet de la Corse, fut abattu de trois balles dans la nuque par un groupe « anonyme » en rupture avec le FLNC. Ce groupe sans nom, appelé par la suite le groupe « Erignac » voulut se démarquer des autres branches armées corses en tuant une cible symbolique de l'État français. L'arrestation le 4 juillet 2003 d'Yvan Colonna, soupçonné du meurtre, défraya la chronique. La déclaration de Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, qui se félicita de l'arrestation de « l'assassin » du Préfet Erignac le 4 juillet 2000, déclencha une campagne pour le droit à la présomption d'innocence par la Ligue française des droits de l'homme. Yvan Colonna fut condamné à la perpétuité simple en 2007, puis à la peine maximale en 2009 : réclusion criminelle à perpétuité avec une période de sûreté de deux ans. Malgré l'annulation du verdict par ses avocats, il a été de nouveau condamné à la réclusion criminelle à perpétuité le 20 juin 2011. http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/06/20/yvan-colonna-condamne-a-la-perpetuite-pour-l-assassinat-du-prefet-erignac_1538541_3224.html, page consultée le 10/08/2011.

¹¹¹⁷ « *The overriding concern of Gerry Adams and Martin McGuinness through the years in which they and the leadership of the Republican Movement had endeavoured to steer the Provos from war to peace was to avoid a split.* » Peter Taylor, *Provos: the IRA and Sinn Féin*, op. cit., p. 355

directions des deux groupes restent intactes »¹¹¹⁸ faisant ainsi référence au principal groupe paramilitaire républicain, l'IRA, et au regroupement des principales organisations paramilitaires loyalistes. Le processus de désarmement nécessitait donc que le contexte soit favorable et que la transition politique des membres des groupes paramilitaires soit suffisamment avancée pour accepter que la cause ne soit plus portée par les armes.

Ainsi le groupe devait-il garder son arsenal intact afin de ne pas précipiter une désertion parmi ses rangs vers des groupes dissidents, mais il devait également conserver un contrôle total de la communauté nationaliste.

En effet, le danger pour l'IRA ne reposait pas seulement sur le risque de dissidence au sein du mouvement. Les paramilitaires se substituaient à une « police locale » et s'imposaient comme les garants de l'ordre dans les quartiers nationalistes. Selon Malachi O'Doherty, précédemment cité, ce pouvoir sur la communauté semblait reposer avant tout sur la peur, même si l'IRA refusait de l'admettre : « La raison principale qui explique pourquoi l'IRA suscite l'obéissance est peut-être la peur d'être puni, mais ceci est souvent présenté d'une autre façon »¹¹¹⁹. En effet, comme le note encore l'auteur, l'IRA préférait parler d'autorité : « L'IRA avait couramment recours au langage de l'autorité légitime »¹¹²⁰. Ainsi le pouvoir des armes était-il présenté comme un élément indispensable au groupe pour assurer le respect de ses lois et régler les problèmes de délinquance et de criminalité dans les quartiers nationalistes. L'IRA assurait son rôle de police pour régler les différends entre membres de la communauté, tandis que les « Centres d'aide »¹¹²¹ du Sinn Féin recevaient les plaintes et les demandes de cette même communauté. Ce phénomène est courant et se retrouve dans tout conflit impliquant de tels groupes rejetant l'autorité de l'état contre lequel ils se battent. En effet, les « centres d'aide » des quartiers républicains trouvent leurs échos dans les « locaux » des quartiers palestiniens :

¹¹¹⁸ « *It is in our interests that the leaderships of the two groups stay intact.* » Clive Soley, House of Commons Hansard Debate for 12 June 1995, *Northern Ireland*, Vol. 261, Col. 539.

¹¹¹⁹ « *The basic reason why the IRA is obeyed may be fear of punishment, but it will often be described in other terms.* » Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns, Republican Strategy and the Provisional IRA*, *op. cit.*, p. 146.

¹¹²⁰ « *The IRA routinely adopts the language of legitimate authority.* » *Ibid.*

¹¹²¹ « *Advice Centers* ».

Le local n'est pas seulement un lieu de recrutement. C'est aussi là qu'on vient chercher un lieu d'arbitrage en cas de différend entre voisins ou entre familles. Etrangement, le lieu d'où part la violence est aussi un lieu de paix. Les palestiniens sont très attentifs à tout ce qui pourrait faire éclater leur société. Ils recherchent l'arbitrage et la concorde. Sauver leur cohésion, c'est aussi une façon de résister à cette Guerre Civile qu'Israël tente de provoquer¹¹²².

Le groupe armé républicain se considérait donc comme le garant de la sécurité de la communauté face aux dangers en punissant toute personne qui risquerait de compromettre la cohésion du groupe et pourrait compromettre la lutte, même si c'était parfois au dépend de la communauté elle-même car les méthodes pour y remédier étaient parfois dénoncées. Malachi O'Doherty cite un cas de parents tentant d'épargner à leurs enfants des punitions infligées par l'IRA¹¹²³. Un couple était allé jusqu'à demander aux services sociaux le placement d'un de leur fils dans un établissement spécialisé afin de le protéger des paramilitaires¹¹²⁴. Déjà en 1978, l'IRA s'était expliquée sur ses méthodes les justifiant par la criminalité croissante au sein de la communauté nationaliste :

Le fait est que les zones des minorités ont été terrorisées par les britanniques et pendant que la guerre contre eux continuait, des éléments criminels ont essayés d'exploiter la situation. Nous ne pouvons pas compter sur un système judiciaire juste ou sur un système pénal compatissant, nous devons obligatoirement employer des méthodes brutales et, il faut bien reconnaître, quelque peu barbares pour protéger les gens ordinaires de nos zones. Nous n'agissons que sur l'ordre des gens. Cela ne nous apporterait rien d'infliger de la souffrance à ceux qui nous donnent le plus de soutien. Ils nous appellent pour s'occuper des violeurs, des bourreaux d'enfants et des criminels. Si nous ignorons ces appels et en même temps refusons de laisser entrer les forces de police conventionnelles dans nos zones, nous perdons notre crédibilité¹¹²⁵.

L'IRA justifiait ainsi son rôle par le besoin de « justice » que la communauté réclamait. L'organisation, tout en reconnaissant que ses méthodes étaient « barbares », reportait la faute sur l'absence d'un système judiciaire « juste ». Ce sacrifice semblait indispensable à la survie de la communauté et du mouvement. En désarmant, l'IRA risquait donc de

¹¹²² Joss Dray and Denis Sieffert, *La guerre israélienne de l'information, Désinformation et fausses symétries dans le conflit israélo-palestinien*, Paris, La Découverte, 2001, p. 119.

¹¹²³ Malachi O'Doherty, *The Trouble with Guns, Republican Strategy and the Provisional IRA*, op. cit., p. 148-149.

¹¹²⁴ *Ibid.*

¹¹²⁵ « *In considering the IRA's punishment techniques, you have got to regard the overall context. The fact is that minority areas have been terrorised by the British and while the war against them has gone on some criminal elements have attempted to exploit the situation. We don't have the option of a fair judicial system or a compassionate penal system, we necessarily have to employ crude and admittedly somewhat barbarous methods to protect the ordinary people in our areas. We have acted only at the behest of the people. It is not any good to us to be inflicting unnecessary hardship on the community which gives us most support. They call on us to do something about the rapists, the child molesters, and the criminals. If we ignore these pleas and at the same time refuse to allow the conventional police forces into the areas, we lose credibility.* » *Interview with Provisional I.R.A. Leadership*, Irish Republican Information Service, August 4, 1978, p. 10.

perdre sa crédibilité et ne pourrait alors garder le contrôle de sa communauté et continuer d'y faire « justice ».

Le désarmement représentait donc pour l'IRA un double risque qui reposait sur la perte de son autorité et donc de sa légitimité au sein des membres du groupe armé, mais également au sein de la communauté nationaliste. Désarmer risquait de provoquer une nouvelle scission au sein de l'IRA, et paradoxalement, le groupe devait garder le monopole de la violence tout en respectant son cessez-le-feu. Rendre les armes impliquait également de perdre le contrôle de la communauté nationaliste dont il prétendait assurer l'ordre et garantir la cohésion. Selon l'IRA, un désarmement était donc irréalisable dans le contexte de la fin des années 1990. Afin de créer un contexte favorable, le mouvement, armé et politique, insistait sur la nécessité de démilitariser la province dans son intégralité, et donc de prendre en considération toutes les armes au sens propre comme au sens figuré, qu'elles soient républicaines, loyalistes, unionistes ou britannique.

II.2.3 Démilitariser la Province

À la demande persistante de désarmement de son arsenal, l'IRA, relayée par le Sinn Féin, rappelait son attente d'une réciprocité en matière de démilitarisation de la Province. Nous reviendrons sur la question de la démilitarisation dans notre prochain chapitre, puisqu'elle sera, d'une certaine manière, prise en considération dans les dispositions de l'Accord de 1998. Toutefois, il est nécessaire d'évoquer dès maintenant ce sujet car il était, dès l'année 1996, avancé en tant qu'argument contre un désarmement.

En effet, le mouvement républicain insistait sur la nécessité de démilitariser la province dans un processus qui prendrait en considération la totalité des armes républicaines, loyalistes, unionistes et britanniques, légales et illégales, sous toutes leurs formes : arsenal militaire, juridique et arsenal judiciaire. Selon les républicains, l'Irlande du Nord était par essence une province militarisée, comme l'affirmait le Sinn Féin dans ses propositions adressées à la structure en place, la future Commission internationale sur le désarmement, le 10 juin 1996 :

Les six comtés forment un petit état militarisé depuis son commencement, un état qui repose sur la répression, la discrimination, et la privation du droit électoral. Depuis sa création il y a 74 ans il a été continuellement gouverné par une législation « d'urgence ». C'est pourquoi la demande faite à l'IRA de rendre ses armes est irréaliste. C'est pourquoi les républicains insistent pour que le désarmement de l'IRA fasse bel et bien partie de la démilitarisation et ne puisse pas en être séparé¹¹²⁶.

Demander à l'IRA de désarmer, sans prendre en considération les « autres » armes, équivalait alors à lui demander de reconnaître l'exclusivité de la responsabilité des groupes paramilitaires dans la violence en Irlande du Nord. Le mouvement républicain, armé et politique, refusait d'endosser cette responsabilité. En ce qui le concernait, les armes de l'IRA ne représentaient qu'une partie de l'équation.

En effet, le processus de « désarmement » ne visait que les armes illégales. L'adjectif « illégal » s'applique à ce qui est « contraire à la loi »¹¹²⁷. Mais le concept républicain incluait dans le processus de « démilitarisation » toutes les armes et les structures « illégales » et « légales ». Ces notions sont d'ailleurs très subjectives puisque la légalité des armes tient en la légitimité des possesseurs, et comme nous l'avons vu tout au long de cette étude, le mouvement républicain refusait de reconnaître une quelconque légitimité au gouvernement britannique en Irlande. Rappelons d'ailleurs que l'IRA prétendait lutter contre un occupant illégitime¹¹²⁸. Le mouvement républicain refusait donc logiquement de reconnaître une quelconque légitimité aux forces britanniques et nord-irlandaises. Par conséquent, il était donc irrecevable, selon lui, d'accepter qu'il y ait deux poids deux mesures, en distinguant, d'une part, les armes légales de l'armée britannique et d'autre part, les armes des paramilitaires, et en particulier les armes aux mains de l'IRA.

Le concept républicain de « démilitarisation » incluait également les armes « légales » détenues par la population unioniste. Cette préoccupation avait d'ailleurs été manifeste dès le début des années 1970. En effet, dans un article de juin 1971 publié dans *An*

¹¹²⁶ « *The six counties was a militarised statelet from its inception, a state which rested on repression, discrimination, disenfranchisement. Since its inception 74 years ago it has continuously been governed by 'emergency' legislation. That is why the demand for the IRA to surrender its arms is unrealistic. That is why republicans insist that disarmament by the IRA is but one strand of demilitarisation and cannot be separated from it.* » *Building a Permanent Peace In Ireland, Sinn Fein's submissions to the International Body*, 10 January 1996.

¹¹²⁷ *Le Petit Larousse*, 2003.

¹¹²⁸ Voir p. 96-99.

Phoblacht, les républicains avaient dénoncé la menace que représentait, selon eux, la militarisation de la population unioniste :

Si nous prenons l'exemple de la population totale des Six Comtés qui s'élève à un million et demi, nous arrivons à ces chiffres : Population totale: 1 500 000. Catholiques ou nationalistes: 500 000. Il reste: 1 000 000 loyalistes. Otez une femme pour chaque loyaliste: 500 000. Hommes loyalistes : 500 000. Otez 3 garçons pour chaque homme loyaliste: 300 000. Il reste 200 000 hommes loyalistes. Si nous acceptons le chiffre de M. Taylor de 102 000 armes autorisées dans les Six Comtés, cela signifie qu'il y a en fait une arme pour deux loyalistes¹¹²⁹.

Le calcul des armes détenues par la population loyaliste n'est pas précis, mais cet extrait traduisait la préoccupation des républicains concernant l'armement de la population protestante dans son intégralité. Vingt-cinq ans plus tard, le mouvement républicain continuait à évoquer le problème du surarmement de la population civile¹¹³⁰ comme le démontrait la déclaration de Moya Frenz St. Leger, membre du Sinn Féin, dans l'*Irish Times* en 1999 :

Au 31 octobre 1998, selon les statistiques de la RUC, 139 588 armes autorisées étaient entre les mains de la communauté unioniste, soit une arme pour sept unionistes. Aucune de ces armes ne sera concernée par le désarmement¹¹³¹.

Le concept républicain de « démilitarisation » impliquait donc quatre types d'armes : les armes qualifiées d'« illégales », républicaines et loyalistes, et les armes « légales » britanniques et unionistes, et l'IRA refusait de se défaire de ses armes dans un contexte militarisé.

Ainsi le désarmement était-il, selon le mouvement républicain, irréalisable pour deux raisons : premièrement, le groupe armé prétendait encore, au milieu des années

¹¹²⁹ « Taking for example the total population of the Six Counties as being one and a half million, the figures could be broken out as follows: Total Population: 1,500,000. Catholics or Nationalists: 500,000. This leaves 1,000,000 Loyalists. Take one female to every Loyalist: 500,000. Male Loyalists: 500,000. Take 3 boys to every 2 men 300,000. This leaves 200,000 male Unionists. If we accept Mr Taylor's figure of 102,000 licensed guns in the Six Counties this means that there is in fact at least one gun to every two Loyalist. » *An Phoblacht*, Meitheamh (juin), 1971, p. 3. Notons que l'auteur de cet article, qui précise dans ses catégories « catholiques ou nationalistes », ne différencie pas les loyalistes des unionistes. Sans doute l'auteur ne voyait-il pas l'intérêt de préciser cette distinction. Le terme « loyaliste » semble inclure la catégorie « unionistes ». Pourtant, le terme « unioniste » est utilisé plus loin dans l'article. On peut alors supposer que les deux termes étaient interchangeable selon l'auteur.

¹¹³⁰ En Irlande du Nord, on comptait 133 869 armes privées et 88 092 certificats de possession d'arme pour l'année 1995, House of Commons Hansard Written Answers for 25 January 1996, *Northern Ireland* Vol. 270, Col. 383-384.

¹¹³¹ « For the English speaking world 'decommissioning' has come to mean only one thing, the surrender of weapons. It does not apply to licensed guns held by unionists. [...] By October 31 1998 according to RUC statistics 139, 588 licensed weapons were in the hands of the unionist community, one gun for every seven unionists. Not one of this guns will be touched by decommissioning. » Moya St Leger, *The Irish News*, Wednesday 4 August 1999.

1995 et au-delà, devoir garder la capacité militaire de défendre la communauté nationaliste. Deuxièmement, le désarmement représentait un danger pour le mouvement tout entier : le risque de nouvelles dissidences, d'une part, et la perte du contrôle de la communauté, d'autre part, les deux dangers étant liés à la question de la sauvegarde de l'autorité du groupe sans les armes. Toutefois, les déclarations de l'IRA et du Sinn Féin révélaient l'existence d'un obstacle au dépôt des armes bien plus important encore et d'ordre symbolique car en effet, que deviendrait l'IRA sans ses armes ?

II.3 L'IRA désarmée : la fin d'un mythe ?

La question des armes touchait non seulement à l'identité de l'IRA mais également aux symboles du mythe républicain. Dans son discours, le groupe revendiquait un besoin matériel des armes, mais celles-ci semblaient davantage indispensables à la survie du groupe lui-même, voire à la survie du mouvement. La difficulté ne résidait pas seulement dans le fait de se retrouver sans défense physique, mais bien dans celui de rompre avec le mythe républicain. En effet, dans toute l'histoire de l'Irlande, jamais un groupe républicain n'avait capitulé, et jamais les armes de la lutte n'avaient été rendues. Cependant, si le désarmement rompait avec le mythe républicain, comment y survivre en tant que volontaires, en tant que groupe et en tant que mouvement ?

II.3.1 Le désarmement de l'IRA : synonyme de reddition ?

L'étude du concept de désarmement dans le point I.2 de ce chapitre a mis en valeur la portée symbolique de l'acte de désarmement, et plus particulièrement les notions de victoire et de défaite qui lui sont associées. Ce sont précisément ces notions qui laissaient penser aux républicains que l'acte de désarmement attendu par le gouvernement britannique et par les unionistes était bel et bien une demande de reddition de l'IRA. Qu'est-ce qui justifiait cette interprétation ? Tout d'abord, selon les républicains, l'omniprésence de la question des armes républicaines au sein du processus de paix révélait une attente de reddition du groupe armé. L'IRA assurait pourtant au « gouvernement Blair » qu'une reddition de l'IRA n'était pas plus envisageable en 1997 qu'en 1994.

Le désarmement selon nous équivaut à une reddition. Il était irresponsable de la part du dernier gouvernement britannique d'essayer d'utiliser l'opportunité donnée par notre initiative d'août 1994 pour garantir une reddition de l'IRA. Ce serait donc doublement irresponsable si le gouvernement britannique actuel poursuivait cette recherche vaine¹¹³².

Ils étaient également confortés dans leur idée par des déclarations de politiciens, dont des membres du Parlement britannique unionistes ou conservateurs. Lord Molyneux of Killead, de l'UUP, par exemple, comparait la situation de 1997 à celle d'après guerre, en 1945, lorsqu'il avait été chargé, avec son lieutenant-colonel, dans le cadre d'une commission, de désarmer des officiers de la Luftwaffe¹¹³³. Il confirmait d'ailleurs la nécessité du désarmement des belligérants en s'appuyant sur cette expérience. En effet, selon lui, le désarmement des belligérants était une priorité pour restaurer la paix :

Lorsque Ken Maginnis et moi-même avons fait des propositions au dernier gouvernement, nous espérons, et espérons toujours, que ces principes établis en 1945 deviendraient la condition préalable nécessaire à toute paix durable. En 1945 les gouvernements des Alliés reconnaissaient que la paix ne pouvait être fermement établie jusqu'à ce que tous les bellicistes soient désarmés¹¹³⁴.

Le désarmement des soldats allemands à la fin de la Seconde Guerre mondiale s'inscrivait dans un contexte de reddition d'un peuple vaincu désarmé par les vainqueurs. La comparaison entre le désarmement de l'IRA et celui des allemands vaincus après la guerre ne pouvait que convaincre davantage l'IRA qu'on attendait d'elle qu'elle se rende. David Wilshire, membre conservateur du Parlement britannique, était lui aussi résolu à ne pas édulcorer son discours lorsqu'il s'agissait de demander à l'IRA de désarmer, comme en témoignait son intervention dans un débat du 19 juin 1996 :

Le seul message que Dublin devrait envoyer au Sinn Fein-IRA, et le seul message que nous devrions envoyer, est très simple. Le voici : « Plus de pourparlers ; plus de réunions ; plus de portes ouvertes ; plus de contacts, à moins que vous, le Sinn Fein-IRA, ne renonciez à la violence pour toujours, à moins que vous ne montriez quelques remords pour vos crimes et à moins que ne vous n'acceptiez de capituler, je dis 'capituler' et pas 'mettre les armes hors d'état de nuire' ; ne mâchons pas nos mots, à moins que ou jusqu'à ce que vous rendiez toutes vos armes et vos explosifs, vous, le Sinn Fein-IRA, êtes des parias, et le seul contact que vous aurez à partir de

¹¹³² « *Decommissioning on our part would be tantamount to surrender. It was irresponsible of the last British government to try to use the opportunity provided by our initiative in August 1994 to secure an IRA surrender. It would therefore be doubly irresponsible if the present British government went on that same fruitless pursuit again.* » « Rise to the Challenge, IRA Tells Parties », *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

¹¹³³ Armée de l'air allemande.

¹¹³⁴ « *When Ken Maginnis and I put those proposals to the last government, we expected—and still expect—those principles established in 1945 to become the necessary precondition for a lasting peace. In 1945 the Allied governments recognised that peace could not be firmly established until all the warmongers were disarmed.* » Lord Molyneux of Killead, Lords Hansard Debate for 19 March 1997, *Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 1998*, Vol. 579, Col. 879.

maintenant avec l'un ou l'autre des deux gouvernements, avec n'importe lequel d'entre nous parmi les politiciens, ou avec l'immense majorité des honnêtes gens ordinaires en Irlande du Nord, sera avec nos polices ou nos armées tandis qu'elles vous traqueront »¹¹³⁵.

La demande de « reddition » restait néanmoins minoritaire parmi les politiciens britanniques et nord-irlandais qui, globalement, refusaient au contraire l'amalgame du désarmement avec une telle demande. Beaucoup, dont John Cope, alors membre conservateur du Parlement britannique, préféraient y voir une démobilisation post-conflit :

Quand une armée se rend à la fin d'un conflit, elle doit non seulement livrer ses armes, mais encore lever les mains en l'air. Les soldats sont faits prisonniers et sont à la merci du vainqueur dans des camps de prisonniers de guerre ou autre. C'est cela la reddition. [...] Il n'est donc pas question de reddition. A la fin d'une guerre conventionnelle, si nous devons faire des analogies, il n'y a pas de reddition, il y a une démobilisation¹¹³⁶.

Si l'on se réfère au déroulement d'une reddition tel que décrit dans cette citation, l'IRA n'avait, en effet, aucune raison d'interpréter le désarmement de cette façon car ses membres n'auraient pas à lever les mains en l'air en signe de capitulation et ne seraient pas non plus faits prisonniers.

Cependant, le mouvement républicain persistait à assimiler le désarmement à une capitulation et, par conséquent à un acte humiliant.

II.3.1.1 Le désarmement et la dignité du mouvement républicain

Rendre les armes équivalait à admettre que l'IRA avait perdu la bataille contre le gouvernement britannique. Ceci impliquait également pour le mouvement de reconnaître l'échec de sa stratégie armée, mais aussi l'inutilité des sacrifices et des

¹¹³⁵ « *The only message that Dublin should send to Sinn Fein-IRA, and the only message that we should send, is quite simple. It is: 'No more talks; no more meetings; no more leaving doors open; no more keeping in touch, unless and until you in Sinn Fein-IRA renounce violence for ever, unless and until you show some remorse for your hideous crimes and unless and until you surrender—I say 'surrender' not 'decommission'; let us not mince our words—unless or until you surrender all your arms and explosives you, Sinn Fein-IRA, are outcasts, and the only contact you will now have with either of the two Governments, with any of us as politicians, or with the huge majority of decent ordinary people in Northern Ireland, is with our police and our armies as they track you down.'* » David Wilshire, House of Commons Hansard Debate for 19 June 1996, *Northern Ireland*, Vol. 281, Col. 959.

¹¹³⁶ « *If an army surrenders at the end of a conflict, it not only gives up its guns; it also holds up its hands. The soldiers are taken prisoner and are at the mercy of the victor to be placed in prisoner-of-war camps or whatever it may be. That is surrender. [...] Therefore it is not a question of surrender. At the end of a conventional war—if one wants to use an analogy—we do not get surrender; we get demobilisation.* » John Cope, Lord Hansard Debate for 19 October 1998, *Northern Ireland Bill*, Vol. 593, Col. 1266.

morts pour « la cause ». C'est la raison pour laquelle le groupe exigeait le désarmement parallèle de ses « ennemis ». Si chaque partie posait ses armes à terre simultanément, il n'était plus question de défaite ou de victoire puisque chacun renonçait à l'utilisation de la force. Mais il fallait surtout que le contexte politique de la Province change. En effet, le symbolisme de l'acte de désarmement et, dans notre cas, sa portée symbolique associée à la défaite, reposait sur le contexte dans lequel était attendu cet acte. Pour le mouvement républicain, le gouvernement britannique avait non seulement le pouvoir, mais encore le devoir, de faire en sorte que le contexte permette à l'IRA de déposer ses armes dans un acte symbolique de paix, et non pas de livrer ses armes dans un acte symbolique de reddition. Ainsi ce contexte devait-il permettre à l'IRA de se désengager la tête haute, de « trouver le moyen d'en sortir par le haut » comme le déclaraient Jean-Michel Rossi et François Santoni à propos du conflit corse :

C'est aussi pour cela que, depuis 1990, nous avons la conviction que la lutte politico-militaire est en fin de cycle, et qu'il faut trouver le moyen d'en sortir par le haut. C'est-à-dire à la fois par un règlement politique et par une reconversion de tout le personnel politico-militaire, d'ailleurs bien souvent plus militaire que politique, dans des activités légales. Mais le désarmement sans condition préalable est une illusion¹¹³⁷.

Cette déclaration met en évidence deux points essentiels concernant le désarmement de l'IRA. En effet, la référence à un « règlement politique », qui permettrait, selon les deux dirigeants nationalistes corses, aux groupes armés corses de sortir de la lutte politico-armée la tête haute, fait écho à la déclaration de l'IRA dans son entretien, précédemment cité, publié le 11 septembre 1997 dans *An Phoblacht* : « Je pense que personne ne s'attendait de façon réaliste à ce que nous acceptions de désarmer avant un règlement politique »¹¹³⁸. Cette déclaration semblait sous-entendre, alors, qu'il serait plus réaliste de s'attendre à ce que l'IRA accepte un désarmement après un accord. C'est là un élément capital sur lequel nous reviendrons dans notre troisième et dernière partie. D'autre part, la nécessité évoquée par les deux dirigeants nationalistes corses de « trouver le moyen d'en sortir par le haut » rappelle le discours de Gerry Adams adressé à l'association The American Irish Historical Society¹¹³⁹ en 1998 à New York, dans laquelle il parlait de « dignité », un élément essentiel lié à la question des armes. Il

¹¹³⁷ Jean-Michel Rossi et François, Santoni, *Pour Solde de tout Compte. Les Nationalistes Corses parlent. Entretiens avec Guy Benhamou, op. cit.*, p. 34-35.

¹¹³⁸ « I don't think anyone has ever realistically expected us to agree to decommissioning this side of a political settlement. » IRA Interview, *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

¹¹³⁹ Voir note 1093.

accusait d'ailleurs ceux qui exigeaient le désarmement inconditionnel et unilatéral de l'IRA de chercher à humilier le mouvement républicain :

Il faut également prendre en considération la psychologie de la dignité. Certains unionistes exigent le désarmement non pas pour une question de sécurité mais pour l'humiliation à travers l'image de la reddition. Ou bien pour bloquer toute progression, comme dans le passé, pour empêcher les changements. Beaucoup de nationalistes peuvent le percevoir et, sans surprise, réagissent en fonction de cela¹¹⁴⁰.

Qu'est-ce que la dignité ? Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) en offre la définition suivante : « Sentiment de la valeur intrinsèque d'une personne ou d'une chose, et qui commande le respect d'autrui »¹¹⁴¹. La notion de dignité est liée à celle de la fierté et au sens de l'honneur, définie par le CNRTL comme :

[Un] principe moral d'action qui porte une personne à avoir une conduite conforme (quant à la probité, à la vertu, au courage) à une norme sociale et qui lui permette de jouir de l'estime d'autrui et de garder le droit à sa dignité morale¹¹⁴².

Comme le soulignait Pierre Messmer, Premier ministre français de 1972 à 1974¹¹⁴³, et Chancelier de l'Institut de France¹¹⁴⁴, le sens de l'honneur est issu de la Chevalerie, qui désignait au Moyen-âge l'« ordre de chevaliers chargés, à l'origine, de la défense des lieux Saints »¹¹⁴⁵, mais dès le XIe siècle le terme était déjà lié à la notion de honte : « [...] si 'honneur' signifie toujours 'fief' et 'prestige', il commence à se dégager comme cette qualité particulière qui s'oppose à la honte »¹¹⁴⁶. La question des armes touchait donc à la dignité de l'IRA et à l'honneur républicain de manière générale. Selon le mouvement républicain, armé et politique, le désarmement, quelle qu'en soit la forme, que ce soit un acte militaire concret et substantiel, un geste symbolique ou bien la preuve d'un renoncement psychologique à la lutte armée, représentait une demande

¹¹⁴⁰ « *There is also a psychology of dignity which has to be taken into account. Some unionists want decommissioning, not to ensure security, but to humiliate through an image of surrender. Or to block progress or attempt, as in the past, to prevent change. And many nationalists can perceive this and, not surprisingly, react accordingly.* » *Rights, Justice, Equality, The Foundations for the Road to a Just and Lasting Peace Settlement*, Address by Gerry Adams M.P., President of Sinn Féin, to The American Irish Historical Society, *op. cit.*

¹¹⁴¹ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), <<http://www.cnrtl.fr/definition/dignité>>, page consultée le 13/03/2011. Le CNRTL, fondé en 2005 par le CNRS, est un portail de ressources linguistiques et d'outils de traitement de la langue (<<http://www.cnrtl.fr/>>).

¹¹⁴² *Ibid.*, <<http://www.cnrtl.fr/definition/honneur>>, page consultée le 13/03/2011.

¹¹⁴³ Premier ministre français du 5 juillet 1972 au 27 mai 1974 sous la présidence de Georges Pompidou.

¹¹⁴⁴ Institut académique français fondé en 1795 qui regroupe l'Académie française, l'Académie des Beaux-arts, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences et l'Académie des sciences morales et politiques.

¹¹⁴⁵ *Le Petit Larousse, op. cit.*, « chevalerie », p. 208.

¹¹⁴⁶ Pierre Messmer, « Le sens de l'honneur, valeur sociale et sentiment personnel », *Discours adressé à Marseille*, le mardi 3 septembre 2002 à l'occasion du Bicentenaire de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

de reddition et donc un acte humiliant que personne ne pouvait accepter, comme le déclarait Gerry Adams : « Personne n'acceptera de prendre unilatéralement l'entière responsabilité qu'implique de manière explicite toute stratégie de reddition, psychologique, symbolique ou concrète »¹¹⁴⁷. Le groupe refusait donc de se soumettre au désarmement tant qu'il équivaudrait à un acte humiliant dont l'objectif principal était, selon lui, de bafouer la dignité du mouvement républicain.

En amont de ce refus d'un acte assimilé à une reddition, se posait la question existentielle du devenir du groupe clandestin et des volontaires.

II.3.1.2 Le désarmement et l'avenir de l'IRA

En effet, comme nous l'avons vu dans notre second chapitre, la violence peut représenter le marqueur identitaire d'un groupe. Le devenir des armes, qui sont les outils de la violence, est ainsi parfois étroitement lié au devenir du groupe. En effet, l'acte de désarmement implique un processus psychologique considérable pour tout groupe tel que l'IRA qui s'appuie sur une longue tradition de lutte armée.

Le fait de rendre les armes accumulées au fil des années, et souvent au prix du sacrifice de volontaires, équivalait non seulement à renier les principes fondateurs du mythe républicain, mais à mettre en péril la survie du groupe lui-même. Dans un article de 1966 précédemment cité, intitulé « Les Républicains irlandais ont besoin de leurs hommes armés », l'auteur, Paddy Mac, avait déjà mis en garde les républicains contre les conséquences de l'abandon de la lutte armée. Rappelons qu'un débat sur la stratégie du mouvement avait commencé après l'échec de la campagne de la frontière. Les réflexions portaient déjà sur une évolution de la stratégie républicaine privilégiant l'action politique à l'action militaire¹¹⁴⁸. Selon lui, l'abandon des armes remettait en cause le républicanisme et ferait fuir ses partisans :

Les hommes en armes sont le salut du républicanisme irlandais, peu importe leur force numérique ils ont toujours fait du républicanisme une force dangereuse et redoutable pour l'impérialiste

¹¹⁴⁷ « No-one will unilaterally accept all the responsibility as is explicit in any surrender scenario, be that psychological, symbolic or actual. » Gerry Adams, *Building a Permanent Peace in Ireland, Submissions to the International Body*, 10 January 1996, Chapter VI, The Issue of Arms, p. 16.

¹¹⁴⁸ Voir p. 69-71.

britannique tout comme pour son larbin irlandais. Sans ces hommes armés le républicanisme pourrait bien devenir une chose détestable pour ces mêmes troupes. Il est important que le républicanisme irlandais contemporain réfléchisse à cela¹¹⁴⁹.

Selon Paddy Mac, le désarmement de l'IRA engendrerait alors inévitablement sa dispersion :

À de nombreuses occasions, dans les pages de *An Phoblacht*, des tentatives ont été faites pour réveiller les républicains, et particulièrement les hommes de l'IRA, concernant les dangers qu'encourt leur organisation face aux projets du groupe appelé les « Progressistes » qui opèrent dans la sphère de la direction. Parmi d'autres choses, il y a eut des avertissements quant à un projet de désarmer l'IRA, et finalement de la disperser du même coup¹¹⁵⁰.

Dans cet article, il encourageait d'ailleurs vivement les unités républicaines à résister à la demande de désarmement de la direction de l'IRA, sous peine de voir disparaître le groupe :

Néanmoins, je peux seulement dire à tous ces hommes de l'IRA : si vous avez des armes en ce moment, gardez-les, ne soyez pas assez fous pour être convaincus de les rendre et cela sous aucun prétexte. Les unités locales de l'armée ont toujours eu le droit de s'occuper de leurs propres armes et de les protéger ; ce droit a été jalousement conservé toutes ces années ; si il est abandonné maintenant, vous pouvez dire au revoir à l'IRA¹¹⁵¹.

En 1966, dire adieu aux armes équivalait donc, selon Paddy Mac, à dire adieu à l'IRA. Mais qu'en était-il trente ans plus tard dans le nouveau contexte du processus de paix ? Si l'organisation acceptait de désarmer, la question de son devenir se posait-elle toujours dans les mêmes termes ? Et que deviendraient les volontaires, pour qui, comme le souligne Philippe Braud, la violence joue un rôle de révélateur identitaire¹¹⁵². Les nationalistes corses Jean-Michel Rossi et François Santoni ont référence à ce problème de la violence, à la fois révélateur identitaire du groupe et révélateur identitaire individuel :

¹¹⁴⁹ « *Men with arms have been the great salvation of Irish Republicanism, no matter what their numerical strength they have always made Republicanism a force to be feared and dreaded by British Imperialist and his Irish hireling alike. Without such armed men Republicanism could well become a thing to be despised by those same parties. It is well that all contemporary Irish Republicanism ponder these points.* » *Ibid.*

¹¹⁵⁰ « *On numerous occasions attempts have been made in the pages of An Phoblacht to awaken Republicans, and especially IRA men, on the dangers to their organization from the designs of the so-called 'Progressive' group who operate in leadership circles. Amongst other things warning was given of a plan to disarm the IRA, and eventually disband it altogether.* » *An Phoblacht/The Republic*, n°8, 1966.

¹¹⁵¹ « *However, I can at least say this much to all IRA men: If you now have arms, keep them and don't be fools enough to be talked into giving them up under any pretext whatever. Local army units always possessed the right to look after and protect their own arms; this right has been jealously guarded over the years; if it is relinquished now, you can say goodbye to the IRA.* » *Ibid.*

¹¹⁵² Philippe Braud, « Violences politiques, les raisons d'une déraison », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, op. cit., p. 59. Voir p. 140.

Déjà apparaît la réticence de ces responsables d'aller vers des négociations auxquelles ils s'opposent non par idéologie, mais uniquement parce qu'une période de paix implique le désarmement et la dissolution des organisations clandestines. Or cela les mène à une disparition personnelle, parce qu'ils n'existent qu'au travers des bandes armées. Ceux qui n'arrivent pas à s'affirmer intellectuellement ou socialement s'affirment à travers une image de violence¹¹⁵³.

Alan Bairner, professeur à l'université d'Ulster¹¹⁵⁴, est allé, quant à lui, jusqu'à comparer le désarmement à un processus d'émascation. Selon lui, la reluctance à abandonner les armes révélait un blocage psychologique lié à la symbolique masculine de l'arme :

Le sens de dislocation, dont les prisonniers libérés et les autres combattants paramilitaires désarmés vont inévitablement faire l'expérience, peut seulement être soulagé si de nouvelles façons d'exprimer leur masculinité sont en place, et il y a un risque pour que, dans certains cas, les camarades, le pub et le PMU représentent ces nouvelles voies en tant qu'arènes alternatives dans lesquelles les représentations hégémoniques et machos de la masculinité peuvent être stimulées¹¹⁵⁵.

Il note que les membres de groupes armés clandestins ne sont pas les seuls à devoir faire l'expérience d'un tel processus psychologique. En effet, tous les membres de structures armées impliquées dans la Province, qu'elles soient légales ou illégales, risquaient, selon lui, de vivre le désarmement de la même façon :

Des problèmes du même ordre émergeront lorsque le nombre des forces de sécurité sera réduit. Les gardiens de prisons et les membres du Royal Irish Regiment, ainsi que les policiers perdront à la fois leur camaraderie et le statut (en plus des bénéfices financiers) que leur apportaient leurs anciennes occupations et seront forcés de chercher de nouveaux exutoires pour exprimer leur masculinité. Quand les armes légales et illégales seront rendues, un processus d'émascation se produira¹¹⁵⁶.

Dans son ouvrage *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, Élise Féron, spécialiste des conflits internationaux, évoque également « ceux à qui le conflit profite »¹¹⁵⁷, dont les professionnels de la sécurité, les groupes paramilitaires et même les universitaires spécialistes des troubles¹¹⁵⁸. Ce sont bien les conséquences du

¹¹⁵³ Jean-Michel Rossi et François Santoni, *Pour Solde de tout Compte*, op. cit., p. 87.

¹¹⁵⁴ Sociologue spécialiste du domaine du sport.

¹¹⁵⁵ « *The sense of dislocation which the released prisoners and other decommissioned paramilitary combatants will undoubtedly experience can only be assuaged if new ways of articulating their masculinity are in place and there is a danger that, in some cases, the chosen channels are as likely to be the mates, the social club and the betting shop as alternative arenas in which hegemonic and macho representations of masculinity can be challenged.* » « Masculinity, Violence and the Irish Peace Process », *Capital and Class*, Special Issue, Northern Ireland between Peace and War, *Capital & Class*, Autumn 1999, p. 131.

¹¹⁵⁶ « *Similar problems will emerge when security force numbers are cut. Prison officers and members of the Royal Irish Regiment as well as policemen will lose both the companionship and status (as well as the financial benefits) afforded by their previous occupations and will also be obliged to seek news outlets for the expression of their masculinity. As the guns, legally and illegally held, are handed in, a process of emasulation will be taking place.* » *Ibid.*

¹¹⁵⁷ Élise Féron, *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, op. cit., p. 85.

¹¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 86.

désarmement pour les groupes paramilitaires qui nous intéressent ici, mais la théorie d'Alan Bairner nécessite de prendre en considération à la fois la possibilité d'auto-réalisation qu'offre l'appartenance à un groupe violent, évoquée par Michel Wieviorka¹¹⁵⁹, et la symbolique de l'arme, outil de la force et attribut de l'homme violent. Le besoin de trouver des exutoires, comme le note Alan Bairner, pourrait ainsi expliquer l'augmentation de la violence sociale dans des situations post-conflit. En Irlande du Nord, pendant les cessez-le-feu de l'IRA de 1994 à 1996, puis à partir de 1997, la violence interne au sein de la communauté s'était intensifiée. À partir de 1994, on note d'ailleurs une augmentation des attaques armées et non armées des paramilitaires républicains et loyalistes¹¹⁶⁰.

La théorie d'Alan Bairner demeure toutefois difficilement applicable à notre cas. En effet, cela nécessiterait une étude de la psychologie individuelle des membres d'un groupe violent. Néanmoins sa théorie souligne la dimension psychologique du désarmement et son impact sur le groupe. La théorie de l'émasculatation nous renvoie d'ailleurs de nouveau à la dignité et au sens de l'honneur. L'IRA n'avait pas été battue militairement, et il était alors impensable de lui demander de se rendre. Ainsi le groupe clandestin ne pouvait-il pas accepter un processus de désarmement assimilé à une reddition qui le déposséderait de ses armes, outils et symboles de la lutte républicaine. De plus, dans l'histoire républicaine, jamais un groupe n'avait capitulé et rendu ses armes.

II.3.2 La tradition de l'enfouissement des armes

Dans l'histoire de la lutte contre la présence britannique, jamais aucun groupe républicain n'avait livré ses armes à l'ennemi :

Je ne pense pas que quiconque ait espéré de façon réaliste que nous accepterions de désarmer à cette phase d'un accord politique. Il n'y a pas de précédent historique en Irlande d'une telle demande. Ceux qui ont lancé le débat là dessus en premier lieu et qui continuent à l'encherir veulent uniquement s'inventer un prétexte pour leur propre refus de s'engager dans des négociations significatives¹¹⁶¹.

¹¹⁵⁹ Michel Wieviorka, *La violence, voix et regards*, op. cit., p. 90-91 (voir p. 140-141).

¹¹⁶⁰ Voir annexe E : La violence paramilitaire en chiffre de 1993 à 2005, p. 597.

¹¹⁶¹ « *I don't think anyone has ever realistically expected us to agree to decommissioning this side of a political settlement. There is no historical precedent in Ireland for such a demand. Those who raised the issue in the first instance and who continue to hype it are interested only in creating an excuse for their*

L'argument contre un désarmement concret qui s'appuyait sur la tradition revenait fréquemment dans les déclarations du mouvement républicain armé et politique. Jamais un tel acte ne s'était produit et donc jamais il ne se produirait. Il parut inconcevable d'exiger de l'IRA d'achever un acte qui trahirait ses traditions, qui plus est, dans de telles circonstances :

Dans toutes ses nombreuses transfigurations historiques, l'IRA ne s'est jamais séparée de ses armes. Lui demander de le faire aujourd'hui, même d'une façon symbolique, équivaut à lui demander de reconnaître que la situation en Irlande du Nord a fondamentalement changé et pour toujours, et que cette transformation garantira la sécurité et le bien-être perpétuels de la population catholique tout en satisfaisant ses aspirations politiques¹¹⁶².

Les précédents groupes armés républicains étaient ainsi « soit tombés dans l'oubli, soit devenus des partis politiques 'respectables' »¹¹⁶³. Cependant quel que soit le devenir du groupe, les armes avaient été revendues ou enterrées, mais jamais rendues au sein d'un processus planifié et médiatisé.

II.3.2.1 *Trust and rust* : une tradition républicaine

La tradition républicaine, et plus largement la tradition nationaliste, consistait, quand les armes n'étaient pas revendues, à les enterrer à la fin d'une campagne. Dans un débat parlementaire britannique du 22 avril 1998, Seamus Mallon, vice-dirigeant du SDLP, insistait sur l'ancrage historique de cette pratique dans la tradition nationaliste : « Je suis issu d'une tradition et d'une famille qui a dû enterrer des armes. Je ne sais pas où elles ont été enterrées. En Irlande, cette tradition remonte à très loin »¹¹⁶⁴. Cette tradition s'opposait totalement au désarmement tel que l'envisageaient les unionistes, c'est à dire en rendant les armes à une entité. Gerry Adams faisait lui aussi référence à cette tradition de « la pique dans le chaume » :

own refusal to engage in meaningful negotiations. » « Rise to the Challenge, IRA Tells Parties », *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

¹¹⁶² « *Through all of its many historical transfigurations, the IRA has never gotten rid of its weapons. To ask it to do so now, even at some symbolic level, is to ask it to accept that the situation in Northern Ireland has changed fundamentally and forever, and that this transformation will guarantee the perpetual security and well-being of the nationalist population while at the same time satisfying their political aspirations.* » Jack Holland, « Spring is Voice of Reason in Arms Debate », *Irish Echo*, 20-26 September 1995.

¹¹⁶³ « *Many groups have either faded into oblivion, or become 'respectable' political parties.* » « IRA Disarmament », *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 25 February 1999.

¹¹⁶⁴ « *I come from a tradition and a family who had to bury guns. I do not know where they buried them. In Ireland, that tradition goes back a very long time.* » Seamus Mallon, House of Commons Hansard Debate for 22 April 1998, *Draft Northern Ireland (Election Bill)*, Vol. 310, Col. 917.

Une psychologie de reddition n'est pas plus réaliste qu'une véritable reddition. C'est à partir de cette position profondément enracinée et inébranlable que persiste la tradition de « la pique dans le chaume » qui, plus récemment, à été remplacée par le fait de laisser rouiller les armes dans des cachettes oubliées ; le désarmement par la désuétude et le délabrement. Selon le Sinn Féin, la reddition des armes n'est donc pas possible. En fait tous les groupes armés l'ont exclue¹¹⁶⁵.

La tradition de « la pique dans le chaume »¹¹⁶⁶ est l'ancienne version de la tradition du *trust and rust*, mot à mot « confiance et rouille ». Même si ce n'est pas la traduction la plus heureuse, cela permet néanmoins de comprendre en quoi consiste cette pratique : laisser les possesseurs d'armes enfouir leurs armes, et accepter de leur faire confiance en attendant que ces armes rouillent dans le sol. Gerry Fitt¹¹⁶⁷, ancien membre du SDLP, faisait référence à ces armes rouillées et inutilisables ayant passés des années dans les cachettes après la campagne de la frontière, inaptes à resservir au moment des troubles :

Il y a eu une campagne de violence en Irlande du Nord entre 1956 et 1962. Lorsque l'IRA officielle, tel était son nom, stoppa sa campagne, elle ne désarma pas. On laissa les armes rouiller. Lorsque la scission entre l'IRA officielle et l'IRA provisoire eut lieu en 1970, les membres de l'IRA officielle étaient surnommés moqueusement les « fusils rouillés » par les provisoires parce qu'ils avaient laissé rouiller leurs fusils et ils ne pouvaient donc, paraît-il, aider à défendre les catholiques quand les troubles ont éclaté en 1969 et 1970¹¹⁶⁸.

Après la Guerre Civile en Irlande entre les défenseurs du Traité signé en 1921, instaurant la partition de l'Irlande, et ses opposants, dont le dirigeant politique De Valera¹¹⁶⁹, les armes furent également enterrées.

Bien que la période de la partition n'entre pas dans cette étude, il est intéressant d'y revenir et de rappeler la façon dont furent gérées les armes républicaines après la Guerre Civile. En effet, la question du devenir des armes de l'IRA imprégna les débats irlandais

¹¹⁶⁵ « A psychology of surrender is no more obtainable than an actual surrender. It is from that deeply ingrained and unshakable position that the 'pike in the thatch' tradition persists and which, in more modern times, has been translated into rusting guns in forgotten caches; decommissioning through disuse and falling into disrepair. In consequence there is no possibility in Sinn Féin's view of a surrender of weapons. Indeed all of the armed groups have ruled this out. » Sinn Féin's submissions to the International Body, *op.cit.*, Chapter IV, The Issue of Arms, p. 17.

¹¹⁶⁶ Une pique est une ancienne arme formée d'une hampe de bois au bout de laquelle était placée un fer plat et pointu.

¹¹⁶⁷ Gerry Fitt (1926-2005) fut le premier dirigeant du SDLP.

¹¹⁶⁸ « There was a campaign of violence in Northern Ireland between 1956 and 1962. When the official IRA, as it then was, called off its campaign, it did not decommission. The arms were left to rust. When the split between the official IRA and the provisional IRA took place in 1970, members of the official IRA were called 'rusty guns' in a derisory way by the provisionals because they had let their guns rust and allegedly did not have them to hand to defend the Catholic people when the troubles broke out in 1969 and 1970. » Gerry Fitt, Lord Hansard Debate for 7 May 1998, *Northern Ireland (Elections) Bill*, Vol. 589, Col. 781.

¹¹⁶⁹ Président du Premier Daíl de 1919 à 1921.

de l'époque. L'article de John Horgan, « Arms Dumps and the IRA, 1923-32 »¹¹⁷⁰ apporte à ce sujet des informations essentielles. En 1923, le nouveau gouvernement de l'État libre irlandais¹¹⁷¹ voulut désarmer l'IRA. De Valera avait ordonné aux Volontaires d'enfouir leurs armes dans les caches :

Ce qui eu lieu en mai 1923 était un cessez-le-feu, pas la fin des hostilités sans ambiguïté : après tout, aucun cessez-le-feu n'est irréversible tant que des protagonistes gardent leurs armes. Les membres de l'IRA, encore fidèles à un concept toujours plus fantasmagorique de l'Etat, furent incités à cacher ces armes plutôt que les rendre, parce qu'elles pourraient être utiles de nouveau. Il n'y a pas eu de désarmement¹¹⁷².

Cependant, ces armes enfouies posèrent un problème pour W.T. Cosgrave, Premier ministre irlandais¹¹⁷³, qui gouvernait sans opposition et souhaitait forcer le Fianna Fail à entrer au gouvernement. En effet, la stratégie abstentionniste du parti menaçait la stabilité du nouvel état. Cependant ce parti refusa de prêter serment tant qu'une république ne serait pas établie. Il était hors de question pour Cosgrave de revenir sur le serment et il décida d'introduire une loi en 1927 qui interdisait à tout candidat qui n'aurait pas préalablement accepté de prêter serment d'apparaître sur les bulletins de vote. De plus, il exigea de De Valera, « [...] des signes visibles de changement de cœur, en particulier la reddition des armes 'enfouies' par l'IRA quatre ans plus tôt »¹¹⁷⁴. Pour entrer au gouvernement, après l'abandon de sa stratégie abstentionniste, De Valera devait désarmer l'IRA. Seulement, il se trouva confronté à un dilemme qui rappelle celui auquel était confronté l'IRA après 1994 :

¹¹⁷⁰ John Horgan, « Arms Dumps and The IRA, 1923-1932 », *History Today*, London, History Today Ltd., Vol. 48, Issue 2, February 1998, p. 11-16, <<http://www.historytoday.com/john-horgan/arms-dumps-and-ira-1923-32>>, page consultée le 21/02/2008. John Horgan fut membre du Sénat irlandais et membre du Parlement européen.

¹¹⁷¹ *Irish Free State*.

¹¹⁷² « *What took place in May 1923 was a cease-fire, not an unambiguous end to hostilities: no cease-fire is irreversible, after all, as long as any of the protagonists retain weapons. The members of the IRA, still loyal to an increasingly phantasmagorical concept of the State, were told to conceal those weapons rather than surrender them, on the grounds that they might be needed again. No decommissioning took place.* » John Horgan, « Arms Dumps and the IRA, 1923-32 », *op. cit.*, p. 11.

¹¹⁷³ Président du Conseil Exécutif (*President of the Executive Council*) selon la Constitution de 1922.

¹¹⁷⁴ « [...] *visible signs of a change of heart—specifically, the surrender of the arms which had been 'dumped' by the IRA four years later. This posed yet another dilemma for De Valera and his followers. They did not actually control the arms; indeed, the arms were controlled by forces who now believed that De Valera was little better than Cosgrave and an actual, or potential, traitor to the Republican cause.* » *Ibid.*

Ceci posait un autre dilemme pour De Valera et ses partisans. Ils ne contrôlaient pas les armes ; en fait, les armes étaient contrôlées par des forces qui pensaient maintenant que De Valera ne valait pas mieux que Cosgrave, et était un traître, réel ou potentiel, à la cause républicaine¹¹⁷⁵.

La participation du Fianna Fail dépendait donc du désarmement de l'IRA, seule preuve de son engagement réel dans une voie exclusivement pacifique. Comme le souligne John Horgan, la situation était en de nombreux points similaires à celle qui allait survenir plus de 70 ans plus tard. Le parallèle avec la situation du Sinn Féin depuis le cessez-le-feu de l'IRA est frappant, et l'est encore plus au vu du débat sur les armes dites « légales » détenues par le gouvernement, un débat lancé par Sean Lemass¹¹⁷⁶, Ministre de l'Industrie et du Commerce en 1926. Après les élections de septembre 1927, De Valera entra au Dail sans aucun geste de désarmement :

Sans les hommes armés, mais avec le soutien des Travailleurs, Fianna Fail allait former le prochain gouvernement. Il gouverna sans interruption pendant seize années. On ne parlait plus des caches d'armes. Lemass allait succéder à De Valera en 1959 et le mot « *decommissioning* » n'allait entrer dans les débats politiques irlandais qu'un quart de siècle après sa mort en 1971¹¹⁷⁷.

Malgré les tentatives de Cosgrave, l'IRA ne rendit ses armes ni à la fin de la Guerre Civile, ni dans les années qui suivirent. Elles demeurèrent enfouies et cachées dans le sol.

Plus récemment, après l'échec de la campagne de la frontière « Opération Harvest »¹¹⁷⁸ menée par l'IRA, les armes n'échappèrent pas à la tradition. « Finalement à la fin de l'année 1958, les actions armées avaient cessé. La campagne ne fut officiellement stoppée que trois ans plus tard quand on ordonna aux Volontaires d'enfouir leurs armes »¹¹⁷⁹. La question du devenir des armes n'avait pas enflammé les débats à la fin de la campagne de la frontière. Pourquoi la tradition du *trust and rust* suscita-t-elle alors tant de débats à partir de l'année 1996 ?

¹¹⁷⁵ « *This posed yet another dilemma for De Valera and his followers. They did not actually control the arms; indeed, the arms were controlled by forces who now believed that De Valera was little better than Cosgrave and an actual, or potential, traitor to the Republican cause.* » *Ibid.*, p. 12.

¹¹⁷⁶ Taoiseach de 1959 à 1966.

¹¹⁷⁷ « *Without the gunmen, but with the support of Labour, Fianna Fail was to form the next administration. It governed uninterruptedly for the next sixteen years. There was no more talk of arms dumps. Lemass was to succeed De Valera as Taoiseach in 1959, and the word 'decommissioning' was not to enter Irish political debate until a quarter of a century after his death in 1971.* » John Horgan, « *Arms Dumps and the IRA, 1923-32* », *op. cit.*, p. 16.

¹¹⁷⁸ Voir p. 69.

¹¹⁷⁹ « *Eventually, by the end of 1958 armed actions had petered out. The campaign was not officially called off until three years later when all Volunteers were ordered to dump arms.* » Art Mac Eoin, « *The IRA's Operation Harvest* », *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 13 December 2001.

II.3.2.2 *Trust and rust* : une forme de désarmement ?

En 1996, le contexte était tout autre : d'une part, la guerre menée contre la présence britannique à partir des années 1970 était devenue beaucoup plus offensive, d'autre part, la force militaire de l'IRA des années 1950 était moindre par rapport à ce qu'elle était devenue trente ans plus tard, après sa réorganisation et son réarmement. En effet, l'IRA qui s'était réorganisée depuis les années 1970 avait acquis une force de frappe bien plus puissante, mais surtout s'était procuré des armes dont l'enfouissement, comme le soulignait Alan Brookeborough, membre conservateur du Parlement britannique, lors d'un débat du 29 juin 1998, n'aurait apporté aucune garantie pour la paix à long terme :

La société n'a-t-elle pas le droit de demander le désarmement? Je crois que toute société normale a ce droit. Je suis conscient du fait que cela n'est jamais arrivé après les précédentes campagnes de l'IRA, par exemple après la campagne de '56. Mais c'est différent cette fois. Les armes utilisées à ce moment étaient obsolètes au bout de quelques années, des fusils à canon long et de la gelignite qui se détériorait pendant le stockage. Cette fois, ce sont des AK 47, des armalites et du Semtex, qui pourront être réutilisés pendant 20 ou 30 ans, quand on le souhaite¹¹⁸⁰.

De par son appellation, la tradition du *trust and rust* impliquait de faire « confiance » aux détenteurs d'armes. Cependant, le délai de dégradation des armes était trop long. Laisser des stocks d'armes intactes représentait un énorme risque pour la paix. En effet, ses armes pourraient resservir même vingt ans plus tard.

Si l'enfouissement était une méthode traditionnelle républicaine lorsqu'il s'agissait de se défaire des armes, il apparaissait, dans le cadre du processus de paix, comme la seule méthode acceptable pour le mouvement républicain. Un argument réfuté par certains de leurs adversaires comme, par exemple, les représentants de l'église presbytérienne lors de discussions avec la Commission sur le désarmement en 1995 :

On invoque le fait qu'il n'y a jamais eu de désarmement dans l'histoire irlandaise. Cependant, la situation actuelle demande une réflexion imaginative et créative. Si nous nous limitons aux

¹¹⁸⁰ « *Does society not have a right to demand decommissioning of weapons? I believe that normal society does have that right. I realise that it has not happened following previous IRA campaigns—for example, the '56 campaign. But it is different this time. The weapons used then were obsolete in a few years—bolt action long-barrelled rifles and gelignite which deteriorated during storage. This time, it is AK 47s, armalites and Semtex, which will be reusable in 20 or 30 years' time, whenever it is so desired.* » Alan Brookeborough, Lords Hansard Debate for 29 June 1998, *Northern Ireland (Sentences) Bill*, Vol. 591, Col. 470.

suggestions sanctionnées par des précédents historiques, alors les perspectives de progrès ne peuvent pas aller très loin¹¹⁸¹.

L'argument défendu par le mouvement républicain était donc mis à mal, si, par ailleurs, il pouvait être présenté comme le refus salutaire avec la violence passée. L'accent était donc mis sur l'impérative nécessité d'innover et de rompre avec la tradition et l'histoire. L'IRA s'était d'ailleurs, et à plusieurs reprises, déjà félicitée de ses initiatives pour faire avancer le processus de paix, dont la décision de déclarer un cessez-le-feu que le groupe décrivait comme « une opportunité historique »¹¹⁸² pour l'établissement de la paix. Si le groupe armé s'opposait à un désarmement dont la méthode romprait avec la tradition républicaine, néanmoins il cherchait à valoriser ses initiatives historiques. Nous verrons d'ailleurs que le groupe armé n'aura de cesse de valoriser ses décisions au sein du processus de paix.

Pour le mouvement républicain, l'enjeu du désarmement reposait sur le processus de paix au sein duquel il devait absolument jouer un rôle en participant aux pourparlers sensés mener à un accord. Comme l'IRA le soulignait, le cessez-le-feu déclaré le 31 août 1994, puis son renouvellement le 20 juillet 1997, avait déjà représenté, selon le mouvement, une démarche essentielle pour la recherche de la paix. Le désarmement était une autre étape et semblait irréalisable. La rhétorique républicaine concernant l'impossibilité d'un désarmement concret et vérifiable, tel que le souhaitaient les unionistes, reposait sur deux types de justifications. D'une part, un tel acte leur paraissait inconcevable puisque les armes pourraient être de nouveau sollicitées pour défendre la population nationaliste. Afin de justifier le fait de garder son arsenal militaire, le mouvement républicain évoquait les événements de l'été 1969, durant lesquelles la communauté nationaliste était restée sans défense. L'IRA déclarait qu'elle ne pouvait envisager de commettre la même erreur qu'en 1969, lorsque que les armes avaient manqué cruellement. D'autre part, le mouvement républicain prévenait également les acteurs du processus de paix, en particulier les unionistes et le

¹¹⁸¹ « *It is argued that decommissioning has not happened previously in Irish history. The present situation, however calls for imaginative and creative thinking. If we are to be confined to suggestions already sanctioned by historical precedent, then the prospects of progress cannot be high.* » The Presbyterian Church in Ireland, *Decommissioning, Presbyterian Delegation talks to the IICD and Supporting Resolutions of the General Assembly*, 1995.

¹¹⁸² « *an historic opportunity* », *Irish Republican Army (IRA) Easter Statement*, Irish Republican Information Service, 7 April 1996.

gouvernement britannique, que brusquer un désarmement dans un contexte défavorable ne ferait qu'accentuer le risque de dispersion des volontaires vers des groupes dissidents ou bien provoquer de nouvelles scissions. En désarmant, les républicains risquaient également de perdre le contrôle de ce qu'ils appelaient « leur communauté ». L'IRA affirmait ainsi l'intérêt de garder ses structures intactes tant que la Province n'aurait pas un système de justice et de maintien de l'ordre acceptable par tous. Enfin, les républicains attendaient du processus de paix que toutes les armes, qu'elles soient considérées comme légales ou illégales, disparaissent dans une démarche collective de démilitarisation de la Province. Ces arguments reposaient sur l'aspect militaire du désarmement. Cependant, cet aspect ne constituait qu'une partie de la rhétorique républicaine. En effet, au delà du besoin matériel des armes, la conservation de leur arsenal avait un second sens. Jamais aucun groupe en lutte contre la présence britannique en Irlande n'avait livré ses armes, symboles de la lutte pour la cause. L'acte était perçu comme une reddition, et donc comme une trahison de la cause. De plus, en exigeant un désarmement concret et vérifiable, les unionistes demandaient à l'IRA de rompre avec toute une tradition qui consistait à ensevelir les armes après l'arrêt des combats. Malgré l'enjeu qu'il représentait, le désarmement semblait toutefois impossible.

Ce chapitre nous a permis de comprendre de quelle façon la question du désarmement des groupes paramilitaires, et plus particulièrement de l'IRA, était devenue un enjeu essentiel du processus de paix nord-irlandais. La confiance, ou plutôt le manque de confiance entre les protagonistes du conflit y était pour beaucoup. En effet, la déclaration de cessez-le-feu de 1994 avait suscité le doute, en particulier chez les unionistes, quant à la sincérité de l'engagement de l'IRA, et du mouvement républicain dans son ensemble, dans la recherche de la paix. Malgré une interruption de la violence pendant plus de dix-sept mois, le silence des armes n'était pas suffisant pour prouver l'engagement de l'IRA dans le processus de paix et son renoncement à l'utilisation de la force armée. Le groupe avait d'ailleurs déjà démontré en 1996 qu'il était susceptible de reprendre les armes en rompant son cessez-le-feu. Le silence des armes n'était donc pas suffisant, il fallait qu'elles disparaissent. Pour être crédible,

l'IRA devait donc apporter une preuve concrète et visible de son engagement en rendant ses armes, ce que continuait de refuser le groupe armé clandestin en 1997. Afin de comprendre les raisons de ce refus, il nous fallait analyser le concept de désarmement qui a mis en valeur deux approches différentes mais complémentaires : l'une matérielle, qui implique un processus de désarmement militaire, l'autre psychologique, qui donne au désarmement tout son sens, constituant ainsi un acte essentiellement symbolique, souvent associé à la notion de victoire et de défaite. Toutefois, l'IRA n'avait pas été vaincue et refusait donc de rendre ses armes. Les négociations qui se déroulèrent de 1994 à 1997 ressemblaient ainsi à une véritable course d'obstacle durant laquelle la question des armes devait sans cesse être repoussée. Pour le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais, l'enjeu reposait sur l'inclusion du Sinn Féin dans les pourparlers. Pour le Sinn Féin, il s'agissait d'entrer au gouvernement et de disposer d'un pouvoir politique concernant l'avenir de l'Irlande du Nord. Toutefois, ce pouvoir avait un prix : les armes de l'IRA. Pourtant, dans le discours républicain, le désarmement paraissait irréalisable : d'une part, la situation en Irlande du Nord n'avait pas suffisamment évolué, selon eux, pour permettre à la communauté nationaliste de se sentir en sécurité. L'IRA justifiait donc ainsi la nécessité de garder ses armes. Le désarmement était non seulement présenté comme un acte impossible mais qui, de plus, aurait été dangereux pour la paix en précipitant des scissions au sein du groupe. D'autre part, les républicains refusaient d'envisager un désarmement qui s'apparentait à une reddition humiliante, qui plus est, impliquant de rompre avec la tradition républicaine du *trust and rust* qui consistait à enfouir les armes après un arrêt des combats. Nombre de politiciens intervenant dans les débats britanniques à ce sujet admettaient alors que demander un désarmement rompait effectivement avec la tradition républicaine : il apparut essentiel de trouver une méthode de désarmement qui satisferait, d'une part, les opposants à l'IRA et, d'autre part, qui permettrait au groupe clandestin de désarmer tout en restant digne et sans rompre complètement avec sa tradition.

Conclusion Partie II. Le désarmement au cœur des négociations

Le désarmement demeura omniprésent dans les négociations pour la paix en Irlande du Nord. Il s'agissait dans cette seconde partie, d'une part, de comprendre comment et pourquoi l'IRA avait été amenée à mettre fin à la violence, et à déclarer un cessez-le-feu en 1994, et, d'autre part, d'exposer les raisons de l'omniprésence de la question du devenir des armes et l'enjeu que cette question représentait au sein du processus de paix nord-irlandais.

Le premier chapitre nous a permis de mettre en évidence les différentes étapes qui ont mené le mouvement républicain de la lutte armée vers une lutte plus politique. Il était crucial d'étudier les évolutions du mouvement républicain durant les années 1970 et 1980. La trêve déclarée le 10 février 1975, et qui dura jusqu'au 23 janvier 1976, constituait une étape importante. En effet, elle représentait la plus longue cessation de violence de l'IRA depuis le début des troubles. Si l'IRA était parvenue à légitimer de nouveau sa violence après l'échec de la trêve, en reportant la responsabilité sur le gouvernement britannique, un processus de réflexion sur la stratégie du mouvement républicain s'engagea au sein de ses membres, et plus particulièrement au sein des prisonniers incarcérés. Cette réflexion fut décisive, puisqu'elle mena à l'abolition du principe de l'abstention par le mouvement, porté par l'impact des grèves de la faim du début des années 1980. Cette période fut marquée par l'éveil du parti politique, le Sinn Féin, qui cherchait à se développer et à accroître son électorat. Le mouvement allait donc suivre une double stratégie afin d'élargir son champ d'action : d'un côté, celle du fusil, et de l'autre, celle du bulletin de vote. Mais jusqu'où allait mener la double stratégie du mouvement? Elle mena les républicains vers l'isolement, en particulier celui du parti politique, qui était irrémédiablement associé au groupe armé. En effet, alors que les pourparlers s'engageaient entre les partis politiques nord-irlandais et les gouvernements britannique et irlandais, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, la violence de l'IRA s'était érigée en obstacle pour le Sinn Féin qui demeurait exclu des discussions. Comment pouvait-on intégrer des partis politiques, considérés comme les vitrines légales de groupes armés clandestins dont les structures militaires et les arsenaux demeuraient intacts, à des pourparlers démocratiques au sein d'un

processus de paix ? Cela semblait impossible sans un renoncement irrévocable à la violence. Par conséquent, si le cessez-le-feu de l'IRA déclaré en août 1994 fut un événement prometteur pour la paix, la fin de la violence du groupe clandestin ne semblait pas suffisante pour inclure les partis tels que le Sinn Féin dans des pourparlers démocratiques.

Dans un second chapitre, nous nous sommes intéressés à la façon dont la question des armes était devenue un des enjeux essentiels du processus de paix nord-irlandais. Les demandes de clarifications concernant la déclaration de cessez-le-feu de l'IRA révélèrent un problème fondamental lié au manque de confiance entre les protagonistes du conflit. Dans son premier rapport, l'Organisation internationale chargée du désarmement avait d'ailleurs affirmé que le désarmement était « le symptôme d'un problème plus important : l'absence de confiance »¹¹⁸³. En effet, les notions de méfiance et de défiance entre les différents protagonistes du conflit reviennent sans cesse lorsqu'il s'agit de comprendre les raisons qui ont fait du désarmement une question si polémique. Selon les unionistes, le fait d'intégrer le Sinn Féin au sein des pourparlers, et donc d'accepter implicitement le cessez-le-feu de l'IRA comme la preuve de son abandon de la lutte armée, était risqué. La question du devenir des armes devint ainsi le terrain d'affrontement des différentes mouvances politiques nord-irlandaises. Gerry Kelly, membre du Sinn Féin, dénonçait l'« obsession politique » concernant les armes de l'IRA¹¹⁸⁴. En effet, le mouvement républicain décrivait cette focalisation sur le désarmement de l'IRA comme une tactique du gouvernement britannique et des unionistes pour empêcher le Sinn Féin d'avoir une place au gouvernement. Pour cette raison, l'IRA décida de rompre son cessez-le-feu le 9 février 1996. Du côté des unionistes, le refus de désarmer de l'IRA prouvait que les républicains n'étaient pas prêts à faire la paix, et tentaient d'entrer au gouvernement tout en gardant leurs armes en vue d'une utilisation future. La rupture du cessez-le-feu en février 1996 n'avait d'ailleurs fait que les conforter dans cette idée. Cependant, quel était le sens du désarmement ? Dans un contexte de démobilisation de forces armées, ce concept décrit à la fois un processus, la phase psychologique, et l'achèvement d'un processus, le désarmement matériel et concret. Toutefois l'analyse du concept de

¹¹⁸³ « *It is also a symptom of a larger problem: the absence of trust.* » *Report of the International Body on Decommissioning*, 22 January 1996.

¹¹⁸⁴ « *a political obsession* », Gerry Kelly, *An Phoblacht/Republican News*, 16 March 2000.

désarmement a mis en évidence l'association universelle entre l'acte de désarmement et les notions de défaite et de capitulation. C'est bien de cette façon dont l'IRA et le Sinn Féin interprétaient le désarmement et insistaient sur le silence des armes du groupe armé clandestin. Mais plus que le silence, c'est la disparition définitive des armes qui était nécessaire afin de démontrer leur réel engagement dans la paix. Le désarmement de l'IRA représentait donc un enjeu essentiel non seulement pour les unionistes, puisque l'acte devait représenter une preuve tangible de l'abandon de la lutte armée par l'IRA, mais aussi pour le Sinn Féin, dont la participation aux pourparlers et à un futur gouvernement dépendait du devenir des armes. Enfin, le désarmement représentait un enjeu essentiel pour les gouvernements britannique et irlandais, car l'acte devait achever la conversion du mouvement républicain dans sa globalité à une lutte exclusivement politique. Le gouvernement britannique était parvenu à convaincre l'IRA de renouveler son cessez-le-feu en juillet 1997 et avait finalement admis le Sinn Féin aux pourparlers. Toutefois, il fallait convaincre le groupe clandestin de céder le pouvoir de ses armes pour permettre au Sinn Féin d'exercer pleinement son pouvoir politique. Pour l'IRA, cela impliquait d'accepter de perdre le pouvoir à la fois physique et psychologique de l'arme. Les obstacles au désarmement de l'IRA reposaient sur deux types d'arguments qui concernaient d'une part, le besoin des armes dans un contexte encore militarisé, et, d'autre part, la prise en considération de la portée symbolique de l'acte pour un groupe tel que l'IRA.

Le processus de paix avait permis de mettre fin à la violence des principaux groupes paramilitaires loyalistes et du principal groupe armé républicain. La réalisation du désarmement, en particulier celui de l'IRA, constituait une seconde étape. Quels étaient les mécanismes politiques qui ont permis d'aboutir au désarmement de l'IRA ?

Partie III : L'Accord de 1998 et la mise en œuvre du désarmement de l'IRA (1998-2005)

Le désarmement des groupes paramilitaires clandestins, et plus particulièrement celui de l'IRA était devenu l'enjeu essentiel du processus de paix et était clairement consigné dans l'Accord de 1998. Toutefois, sa mise en œuvre semblait impossible. En effet, l'IRA exposait clairement les raisons de son refus. Pourtant, son désarmement fut officiellement accompli le 26 septembre 2005. Par quels mécanismes le processus de paix parvint-il à cet aboutissement tant espéré ?

Dans un premier chapitre, nous nous intéresserons à la période de négociation qui va d'avril 1998, après la signature de l'Accord du Vendredi Saint, au mois de février 2000, lorsque l'Assemblée nouvellement formée fut suspendue. Durant cette période, le désarmement, au cœur des négociations qui devaient mener à un nouvel accord de paix, était devenu l'obstacle essentiel à la mise en œuvre de l'Accord de 1998. L'objectif de ce chapitre est à la fois de comprendre les raisons de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix nord-irlandais, et de mettre en avant les avancées en matière de désarmement qui avaient pu aboutir malgré ce contexte. L'obstacle à la mise en œuvre de l'Accord de 1998 était l'exigence d'un désarmement préalable de la part des unionistes, et l'obstacle au désarmement de la part de l'IRA était l'exigence de la mise en œuvre de l'Accord. Qu'est-ce qui justifiait ces positions contradictoires ? L'Accord, qui avait été majoritairement approuvé, impliquait-il une obligation pour les groupes paramilitaires de désarmer avant la mise en œuvre de ses termes ? La réponse à ces questions nous permettra de comprendre comment l'IRA parvenait encore jusqu'en 2000 à justifier son refus de se défaire de ses armes. Il paraissait alors impossible de sortir de l'impasse causée par la question des armes de l'IRA. Pourtant, des solutions seront apportées, qui permettront d'avancer sans toutefois régler cette question de manière définitive.

Notre second et dernier chapitre portera sur l'aboutissement du processus de désarmement par l'IRA, et plus précisément sur les mécanismes à l'œuvre dans cette réalisation. Afin de comprendre de quelle manière l'irréalisable fut finalement réalisé, ce dernier chapitre nous amènera à nous interroger sur différents concepts dont celui de

la résolution de conflit, de la médiation et de la négociation. Il existe différents courants de pensée en matière de résolution de conflit. L'analyse de ces différents courants de pensée nous permettra de concevoir de quelle manière on fabrique la paix, mais également de mieux comprendre la signification du concept de résolution de conflit, qui suscite plusieurs questions. En effet, s'agit-il de « résoudre » un conflit au sens littéral ? La résolution de conflit implique-t-elle d'en éliminer les origines profondes ? Enfin, est-il réellement possible de définir les origines d'un conflit ? L'aboutissement de l'acte de désarmement tant attendu donnera également matière à s'interroger sur les deux processus de communication que sont la négociation et la médiation. En Irlande du Nord, la Commission indépendante, qui était chargée de recueillir les avis et d'émettre des propositions quant à l'accomplissement du désarmement, fut mise en place dès 1995. Comment parvint-elle à mener à bien sa mission ? Quels furent ses atouts pour obtenir la confiance de l'IRA ? L'intervention d'une tierce partie était en effet indispensable afin de faciliter l'aboutissement du désarmement de l'IRA, toutefois la question des armes demeurait au cœur d'un véritable processus de négociation, notamment entre l'année 2000 et l'année 2005. Durant ce processus, les deux gouvernements britannique et irlandais s'étaient évertués à faire avancer les négociations au sein desquelles le mouvement républicain était pleinement impliqué. Enfin, cet aboutissement ne peut être dissocié du processus interne de transformation au sein du mouvement républicain.

Chapitre V. L'accord du Vendredi Saint et l'impasse du désarmement

Les pourparlers de paix nord-irlandais avaient finalement abouti à un nouvel accord, l'Accord du Vendredi Saint¹¹⁸⁵, signé le 10 avril 1998, qui avait hérité des principes fondateurs des précédents accords des années 1970 et 1980, innovant chacun à leur tour en établissant les principes essentiels à la restauration de la paix : le partage du pouvoir entre les communautés et l'intégration de la République d'Irlande dans la recherche d'une solution au conflit. La question du désarmement faisait partie intégrante du nouvel accord. Mais que proposait-il afin de régler la question des armes ? La section sur le désarmement était-elle à même, d'une part, de rassurer ceux qui attendaient un désarmement concret et, d'autre part, de convaincre les détenteurs d'armes de se défaire de leurs arsenaux ? Ces questions et les débats qui suivirent feront l'objet de notre première partie. Toutefois, le désarmement n'était pas le seul point polémique de l'Accord. Dans une seconde partie, nous nous intéressons alors aux différentes dispositions de cet accord, dont la réforme de la police et la libération anticipée des prisonniers qui contribuèrent à accentuer l'exigence d'un désarmement de l'IRA. De la signature de l'Accord en avril 1998 au début de l'année 2000, la question des armes était devenue la principale source d'impasse à la mise en œuvre des termes de l'Accord. Dans la dernière partie de ce chapitre, nous nous pencherons alors tout particulièrement sur les raisons de cette impasse et aux moyens mis en œuvre pour en sortir.

I. L'obligation de désarmer ?

L'Accord du Vendredi Saint, également appelé Accord de Belfast, fut signé le 10 avril 1998 par le Taoiseach Bertie Ahern, le Premier Ministre britannique Tony Blair et les représentants des partis politiques. Le référendum sur l'Accord eut lieu le 22 mai

¹¹⁸⁵ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, 10 April 1998, Northern Ireland Office, Belfast, HMSO.

1998 en Irlande du Nord et en République d'Irlande¹¹⁸⁶. Le texte fut approuvé par 94 % de la population de la République et 71 % de la population nord-irlandaise. La première partie de l'Accord prévoyait l'élection d'une assemblée, et la mise en œuvre de mesures rendant impossible un quelconque veto et protégeant les deux communautés contre la discrimination¹¹⁸⁷. La seconde partie prévoyait la création du Conseil Ministériel Nord/Sud¹¹⁸⁸, et la troisième et dernière partie concernait les relations anglo-irlandaises et prévoyait la mise en place d'un Conseil anglo-irlandais¹¹⁸⁹. Cette dernière partie prévoyait également d'établir une Conférence intergouvernementale anglo-irlandaise¹¹⁹⁰ afin de remplacer celle initialement prévue dans l'Accord d'Hillsborough de 1985. Enfin, l'Accord de Belfast comprenait des mesures concernant la réforme de la police, la libération des prisonniers paramilitaires et le désarmement des groupes paramilitaires, qui nous intéressera en premier lieu. En effet, la formulation des articles sur le désarmement avait généré beaucoup de questionnements au sein des participants au processus de paix.

I.1 Une date butoir pour le désarmement ?

En premier lieu, il est essentiel de citer ici les cinq articles de la section 7 de l'Accord qui concerne le désarmement :

1. Les participants réitèrent leur accord sur la Proposition de procédure adoptée le 24 septembre 1997 selon laquelle « la résolution de la question du désarmement représente une partie indispensable du processus de négociation », et réitèrent également les clauses du paragraphe 25 de la partie 1 ci-dessus [selon laquelle tout membre de l'Exécutif qui aurait recours à des méthodes violentes et non-démocratiques serait exclu]¹¹⁹¹.
2. Ils ont pris note des avancées de la Commission internationale indépendante sur le désarmement et des gouvernements par la mise en place des procédures pouvant constituer

¹¹⁸⁶ Voir la brochure du référendum : *The Referendum on Northern Ireland – Your time to decide, 22 May 1998 – Your time to vote*, publiée par la Commission sur le Référendum et mise en place par la loi de 1998 (Referendum Act, 1998, London, HMSO).

¹¹⁸⁷ *The Agreement, op. cit.*, Strand One: Democratic Institutions in Northern Ireland.

¹¹⁸⁸ *Ibid.*, Strand Two: North/South Ministerial Council.

¹¹⁸⁹ « [...] *to promote the harmonious and mutually beneficial development of the totality of relationship among the peoples of these islands.* » *Ibid.*, Strand Three: British-Irish Council.

¹¹⁹⁰ *British-Irish Intergovernmental Conference, ibid.*

¹¹⁹¹ « 1. *Participants recall their agreement in the Procedural Motion adopted on 24 September 1997 'that the resolution of the decommissioning issue is an indispensable part of the process of negotiation', and also recall the provisions of paragraph 25 of Strand 1 above.* » *Ibid.*, Decommissioning, article 1. Le 24 septembre 1997, les participants aux pourparlers, dont l'UUP, le SDLP, le PUP et l'UDP, avaient accepté la motion de procédure sur le désarmement.

- une base possible pour mener à bien le désarmement des armes détenues illégalement en possession des groupes paramilitaires¹¹⁹².
3. Tous les participants affirment de nouveau leur engagement dans le désarmement total de toutes les organisations paramilitaires. Ils ont également confirmé leur intention de continuer à travailler constructivement et de bonne foi avec la Commission indépendante, et d'user de toute l'influence possible pour achever la mise hors d'état de nuire de toutes les armes paramilitaires dans les deux ans suivant l'approbation de l'accord par les référendums dans le Nord et le Sud et dans le contexte de la mise en œuvre de l'accord dans son intégralité¹¹⁹³.
 4. Le Commission indépendante aura la charge de surveiller, de faire le compte rendu et de vérifier les avancées en matière de désarmement des armes illégales, et de faire un rapport aux deux gouvernements à intervalles réguliers¹¹⁹⁴.
 5. Les deux gouvernements prendront toutes les mesures nécessaires afin de faciliter le processus de désarmement et de mettre en œuvre les procédures appropriées à la fin du mois de juin¹¹⁹⁵.

Cette section est relativement courte et succincte comparée à l'« inflation »¹¹⁹⁶ qu'a subi la question du désarmement des groupes paramilitaires, en particulier depuis le renouvellement du cessez-le-feu de l'IRA le 20 juillet 1997. Peu d'informations sur le désarmement lui-même (ses modalités, les groupes concernés, etc.) sont données dans ces cinq articles. Pourquoi faisaient-ils alors débat quant à leur interprétation ? C'est précisément l'article 3 qui suscitait des problèmes d'interprétation. En effet, selon celui-ci, les participants avaient deux ans pour travailler à la mise en œuvre du désarmement suivant la signature de l'Accord. Toutefois, ces termes posèrent une question cruciale : cet article constituait-il réellement un ultimatum, d'une part, pour les groupes paramilitaires et, d'autre part, pour leurs partis politiques associés ? Comme le notait Ian Paisley, lors d'un débat du Parlement britannique le 2 septembre 1998, la réponse était non :

Notez-bien ces mots : « d'user de toute influence possible », mais pas d'user de toute leur influence et de prendre des mesures. Donc, rien dans l'accord ne dit que les participants doivent désarmer dans les deux ans¹¹⁹⁷.

¹¹⁹² « 2. They note the progress made by the Independent International Commission on Decommissioning and the Governments in developing schemes which can represent a workable basis for achieving the decommissioning of illegally-held arms in the possession of paramilitary groups. » *Ibid.*, article 2.

¹¹⁹³ « All participants accordingly reaffirm their commitment to the total disarmament of all paramilitary organisations. They also confirm their intention to continue to work constructively and in good faith with the Independent Commission, and to use any influence they may have, to achieve the decommissioning of all paramilitary arms within two years following endorsement in referendums North and South of the agreement and in the context of the implementation of the overall settlement. » *Ibid.*, article 3.

¹¹⁹⁴ « 4. The Independent Commission will monitor, review and verify progress on decommissioning of illegal arms, and will report to both Governments at regular intervals. » *Ibid.*, article 4.

¹¹⁹⁵ « 6. Both Governments will take all necessary steps to facilitate the decommissioning process to include bringing the relevant schemes into force by the end of June. » *Ibid.*, article 6.

¹¹⁹⁶ Roger McGinty, « Issue Hierarchies in Peace Processes: The Decommissioning of Paramilitary Arms and the Northern Ireland Peace process. Lessons for Ending Civil Conflicts », in *Civil Wars*, London, Routledge, Vol. 1, n° 3, p. 24-45.

¹¹⁹⁷ « Mark those words: 'to use any influence they may have', but not to use all their influence and not to

Dans son ouvrage, *Beyond Violence, Conflict Resolution Process in Northern Ireland*, Mari Fitzduff, spécialiste du conflit nord-irlandais et plus généralement de la résolution de conflit¹¹⁹⁸, confirme que la section ne constituait en aucun cas un ultimatum. Elle attire d'ailleurs l'attention du lecteur à ce propos, juste avant de citer cette section : « Observez la section sur le désarmement, on voit clairement qu'il n'y a aucune obligation, pour aucun groupe paramilitaire, de rendre les armes »¹¹⁹⁹.

Cette section ne constituait donc aucunement une obligation pour les groupes paramilitaires de désarmer, ni dans les deux ans suivant la signature de l'Accord, ni même après. Les termes n'impliquaient pas non plus une obligation pour les partis politiques leur étant associés de parvenir à mettre en œuvre le désarmement. Le problème de la formulation de cette section qui portait sur un sujet aussi capital, fut vivement dénoncé, notamment par les membres du DUP.

I.2 L'édulcoration du discours sur le désarmement

La diplomatie requiert souvent le recours à des tournures volontairement évasives. Ainsi un chef d'état « invite »-t-il parfois un opposant à accepter des négociations, ou lui demande-t-il d'« étudier » la possibilité d'une trêve. George Orwell, écrivain et journaliste britannique du début du XXe siècle, vif critique des totalitarismes et des dérives du capitalisme, dénonçait le caractère vaporeux du langage politique qui, selon lui, « [...] doit pour l'essentiel être constitué d'euphémismes, de pseudo-banalités et de vaporeuses ambiguïtés »¹²⁰⁰. Son observation nous renvoie directement à l'étude du discours politique britannique souvent évasif lorsqu'il portait sur le désarmement des groupes paramilitaires en Irlande du Nord, et plus précisément sur celui de l'IRA.

L'édulcoration du discours sur le désarmement n'était pas un fait nouveau en 1998. En effet, les tournures utilisées dans la section 7 de l'Accord avaient été formulées dès

take any steps. So, nothing in the agreement says that participants must decommission within two years. » Ian Paisley, House of Commons Hansard Debate for 2 September 1998, *Omagh*, Vol. 299, Col. 806.

¹¹⁹⁸ Mari Christine Fitzduff est également directrice du groupe INCORE (*Initiative on Conflict Resolution and Ethnicity*). Voir l'introduction générale, note 6.

¹¹⁹⁹ « Note the section on decommissioning, it can be clearly seen that there is NO requirement for any paramilitary group to hand over weapons. » Mari Fitzduff, *Beyond Violence, Conflict Resolution Process in Northern Ireland*, New York, United Nations University Press, 2002, Appendix 1, p. 185.

¹²⁰⁰ « Thus political language has to consist largely of euphemism, question-begging and sheer cloudy vagueness. » George Orwell, *Politics and the English Language*, London, Horizon, April 1946, p. 11.

l'année 1996. Une telle édulcoration était ainsi déjà manifeste dès lors qu'il fallut déterminer quels seraient les participants aux pourparlers de paix en vue de l'établissement du nouvel accord. En effet, la question du désarmement faisait intervenir de manière récurrente des termes et des expressions qui suscitèrent des débats quant à leur signification mais surtout quant à leur implication éventuelle. Les demandes de clarifications concernaient tout d'abord la question de l'« engagement » des paramilitaires dans un processus exclusivement démocratique. Dans son premier rapport du 22 janvier 1996, l'organisation indépendante en charge du désarmement avait affirmé que cet engagement était réel :

[...] il y a un engagement clair de la part de ceux qui sont en possession de telles armes à travailler constructivement afin d'aboutir à un désarmement complet et vérifiable dans le cadre du processus de négociations multipartites¹²⁰¹.

Dans ce même rapport, les futurs participants aux pourparlers de paix devaient confirmer « leur engagement total et absolu »¹²⁰² à respecter les six principes essentiels définis par l'Organisation indépendante, dont le recours à « des moyens démocratiques et exclusivement non-violents afin de résoudre des problèmes politiques »¹²⁰³ et l'adoption du principe d'un « désarmement total de toutes les organisations paramilitaires »¹²⁰⁴. Dans leur Communiqué publié le 28 février 1996, les gouvernements britannique et irlandais revenaient non seulement sur l'engagement pris par les participants concernant ces principes, mais leur demandaient également d'« aborder » les propositions de la Commission concernant le processus de désarmement¹²⁰⁵. Mo Mowlam, alors Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, qui fut à de nombreuses reprises confrontée au problème de l'imprécision des termes lorsqu'il s'agissait de la question des armes, dut s'expliquer sur la signification du verbe « aborder »¹²⁰⁶ :

¹²⁰¹ « We have concluded that there is a clear commitment on the part of those in possession of such arms to work constructively to achieve full and verifiable decommissioning as part of the process of all-party negotiations. » *Report of the International Body on Decommissioning*, 22 January 1996, *op. cit.*, IV. Commitment To Decommissioning, Article 25.

¹²⁰² « [...] their total and absolute commitment », *ibid.*, Recommendations: Principles of Democracy and Non-Violence, Article 20.

¹²⁰³ « [...] a. To democratic and exclusively peaceful means of resolving political issues », *ibid.*

¹²⁰⁴ « [...] b. To the total disarmament of all paramilitary organisations », *ibid.*

¹²⁰⁵ « They would also need to address, at that stage, its proposals on decommissioning. » *Text of Communiqué* issued following the meeting between the Taoiseach, Mr John Bruton, TD, and the British Prime Minister, Mr John Major, MP, on Wednesday, 28 February 1996, London, Downing Street; and Dublin, Department of the Taoiseach.

¹²⁰⁶ Question posée par John D. Taylor, membre du Parti unioniste, House of Commons Hansard Debate for 18 April 1996, *Northern Ireland (Entry to Negotiations) Bill*, Vol. 275, Col. 865.

Le terme « aborder un problème » – un verbe qui a suscité de grands débats et discussions parmi nous tous durant les derniers mois – est inclus dans les principes et les propositions permettant aux partis d'Irlande du Nord de trouver un mécanisme grâce auquel le problème pourra être abordé¹²⁰⁷.

La « clarification » de Mo Mowlam sur la signification de l'expression « aborder un problème » dans le contexte des armes apportait peu d'indications. Dans un débat parlementaire britannique du 21 mars 1996, Peter Robinson, membre du DUP, avait également demandé au Premier ministre britannique des éclaircissements sur ce terme : « Le Premier ministre indiquera-t-il à Messieurs les députés ce qu'il entend lorsqu'il fait référence à la question du désarmement qui doit être abordée ? »¹²⁰⁸. Les demandes d'éclaircissement, et les débats sémantiques qui s'ensuivirent, sur les termes récurrents dans les discussions concernant le désarmement avaient déjà envahi les débats britanniques dès l'année 1996¹²⁰⁹ et il est intéressant de constater que les termes de l'Accord de 1998 demeuraient tout autant sujets à discussion.

Dans l'article 3, précédemment cité, la notion d'« influence » que les participants devaient s'engager à exercer afin de mettre en œuvre le désarmement avait suscité également des questions. L'« engagement » des détenteurs d'armes à désarmer était déjà difficile à évaluer : en effet comment mesurer l'authenticité d'un tel engagement des partis politiques dans la réalisation du désarmement ? Nigel Dodds, membre du DUP, avait exprimé quant à lui, ses craintes concernant « l'influence » que les partis politiques devaient exercer « dans la limite du possible » pour parvenir à convaincre les groupes paramilitaires de rendre leurs armes.

Il [l'accord] affirme que ceux qui ont signé l'Accord devront « user de toute l'influence possible afin de mettre en œuvre le désarmement de toutes les armes paramilitaires dans les deux ans ». J'entends déjà l'argument : « Nous avons exercé toute notre influence possible à exercer et nous continuerons à le faire *ad infinitum* »¹²¹⁰.

¹²⁰⁷ « The word 'address'—a verb that has caused great debate and discussion among all of us in the past few months—is included in the principles and the proposals to enable the parties in Northern Ireland to find a mechanism by which 'addressing' can take place. As the ground rules for the negotiations make clear, it has to take place at the beginning of the process. » Mo Mowlam, House of Commons Hansard Debate for 18 April 1996, *ibid*.

¹²⁰⁸ « Will the Prime Minister also indicate to hon. Members what he means when he refers to *decommissioning* as having to be 'addressed'? » Peter Robinson, House of Commons Hansard Debate for 21 March 1996, *Elective Process (Northern Ireland)*, Vol. 274, Col. 504.

¹²⁰⁹ Voir par exemple les débats parlementaires des 18, 22 et 23 avril 1996.

¹²¹⁰ « It states that those who signed the agreement will 'use any influence they may have to achieve the decommissioning of all paramilitary arms within two years'. I can almost hear the argument: 'We have used all the influence at our disposal and we will continue to do that *ad infinitum*.' » Nigel Dodds, Official Report for Tuesday 15 December 1998, *Assembly « Shadow » Commission*.

En effet, il paraît difficile de prouver l'influence effective d'un parti et Nigel Dodds déplorait le fait qu'« il n'y [ait pas eu] de demande de désarmement réalisé dans les deux ans [suivants] »¹²¹¹ dans l'Accord.

Il faut noter que le terme lui-même choisi pour faire référence au désarmement des groupes paramilitaires, « *decommissioning* », relevait déjà d'une démarche d'édulcoration¹²¹². « *To decommission* » signifie « mettre quelque chose (un navire, une installation, etc.) hors service »¹²¹³. Le terme est donc généralement utilisé pour désigner la mise hors service d'un équipement militaire et est également utilisé en référence au désarmement nucléaire. Pourtant, en Irlande du Nord, il désignait l'acte de désarmement des groupes paramilitaires, et supplantait le terme plus général de *disarmament* évité en raison de sa connotation de « capitulation »¹²¹⁴. Nous reviendrons sur le concept de « *decommissioning* » dans notre prochain et dernier chapitre puisqu'il sera lui-même supplanté par un autre terme. Néanmoins, le choix d'un terme « neutre » s'ajoutait à la démarche d'édulcoration du discours sur le désarmement, notamment en recourant à des tournures évasives telles que celles employées dans la section 7 de l'Accord.

Dans son ouvrage, *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*, G.K. Peatling évoque le manque de clarté des sections clefs de l'Accord qui ouvrent la voie à des « interprétations » personnelles, parfois « excentriques »¹²¹⁵. Il explique toutefois que ce manque de clarté était nécessaire : « [...] sans un niveau d'imprécision, même un accord symbolique entre les parties impliquées n'aurait pas été possible »¹²¹⁶. Comme le souligne Karine Gatelier, co-directrice de Modus Operandi, institut de recherche indépendant sur les relations internationales, un accord n'est « qu'une étape dans le

¹²¹¹ « *There is no demand in the agreement for the completion of decommissioning within two years.* » *Ibid.*

¹²¹² Dans les débats parlementaires britanniques, le terme *decommissioning* a commencé à être utilisé à partir d'octobre 1994. Voir le débat du 27 octobre 1994 : Patrick Mayhew (alors Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord), House of Commons Hansard Debate for 27 October 1994, *Northern Ireland*, Vol. 264, Col. 1024.

¹²¹³ « *Take something (a ship, installation, etc.) out of service.* » *The New Shorter Oxford English Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, [1973] 1993.

¹²¹⁴ Voir p. 243-245.

¹²¹⁵ G. K. Peatling, *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*, *The Misleading of Public Opinion about the Peace Process*, *op. cit.*, p. 99.

¹²¹⁶ « [...] *without a level of imprecision, even a symbolic accord between the configuration of parties involved would not have been possible.* » *Ibid.*, p. 104.

processus de paix, provisoire ou pas »¹²¹⁷. La signature d'un accord ne met donc pas fin au processus de négociation, bien au contraire. Reynald Bourque et Christian Thuderoz ajoutent qu'une des caractéristiques du processus de négociation est qu'il « indéterminé »¹²¹⁸, tandis que la négociation bifurque, revient en arrière, que les attentes ou les propositions des parties évoluent dans un sens ou dans un autre¹²¹⁹. Par conséquent, tout accord doit laisser entrevoir des ouvertures possibles. Ainsi, la section sur le désarmement était-elle volontairement imprécise de manière à permettre aux protagonistes du processus de paix, dont le Sinn Féin, d'y adhérer.

I.3 L'engagement des républicains envers le désarmement

Le Sinn Féin avait fait campagne en faveur de l'Accord, même si, comme le souligne Agnès Maillot, les républicains ne le considéraient pas comme un règlement mais comme une base pour la paix¹²²⁰. Nous verrons dans la seconde partie de ce chapitre les raisons de ce soutien. En effet, l'objectif, pour le moment, est de comprendre ce qu'impliquait la section sur le désarmement pour les républicains, puisqu'en soutenant l'Accord le Sinn Féin avait alors accepté le principe du désarmement, comme le parti le confirmait lors de son Congrès annuel d'avril 1998 : « Nous voulons voir les armes disparaître de la politique irlandaise et nous allons continuer à y travailler »¹²²¹. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le point précédent,

¹²¹⁷ Karine Gatelier, « Accords de Paix », Ireenes.net, Site Web de Ressources pour la Paix, <<http://www.ireenes.net/fr/fiches/auteur/fiche-auteur-37.html>>, page consultée le 17/08/2009.

¹²¹⁸ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 7.

¹²¹⁹ Dans le même ouvrage, Bourque et Thuderoz proposent une classification des règles de la négociation en quatre catégories. La première concerne les règles « d'ouverture » qui comprend « l'inventaire des points en litige », établissant la liste des questions à traiter et la procédure à adopter. Cette catégorie comprend également « la reconnaissance des possibilités d'accord où les négociateurs tentent, avec plus ou moins d'habileté et à l'aide de tactiques appropriées, de construire une zone d'accord » (p. 75). Ces règles relèvent de stratégies dont l'objectif est d'identifier les limites de l'opposant, à définir « jusqu'où il sera prêt à aller ». La seconde catégorie comprend les règles « d'engagement » : une des parties fait son offre, en allant le plus loin possible dans ses attentes mais toujours « sans aller au-delà du point de rupture de l'autre », et peut ainsi revenir sur son offre en modérant ses objectifs sous l'apparence de fausses concessions (p. 75). Puis interviennent les règles de « coercition, de dissimulation et de persuasion » qui reposent sur la menace réelle ou fictive (dans ce cas, on parle de « bluff » : « Le bluff est la non-exécution de la menace, celui qui la profère tentant de duper son adversaire », p. 76). La quatrième catégorie implique les règles de « concession (ou les règles d'échanges de contre-propositions) » (p. 79). Enfin, parmi les règles et clôture, que l'auteur intègre à la première catégorie, interviennent celles liées au « dénouement » faites de dernières concessions, derniers gains, chacun jouant « sa dernière carte » (p. 74).

¹²²⁰ Agnès Maillot, *The IRA*, op. cit., p. 281.

¹²²¹ « We want to see all the guns taken out of Irish politics and we will continue to work for that. » Gerry Adams Presidential Address to Sinn Féin Ard Fheis 1998, 10 may 1998, Dublin, Sinn Féin, p. 4.

l'article 3 ne représentait pas un engagement formel à mettre en œuvre le désarmement des groupes paramilitaires, mais bien une volonté de faire tout ce qui était possible pour y parvenir d'ici le mois de mai 2000. Néanmoins, dans le même discours, le parti soulignait qu'il n'avait pas d'armes et se dissociait nettement de l'IRA qui refusait d'ailleurs toujours de désarmer :

L'IRA a clairement établi qu'elle ne rendrait pas ses armes. Tout comme l'ont fait les autres groupes armés dont les forces britanniques. Le Sinn Féin n'est pas un groupe armé. Nous ne sommes pas l'IRA. [...] Nous sommes entrés dans cette nouvelle phase de la lutte uniquement armés du mandat que nous obtiendrons, uniquement armés de nos idées politiques et de notre vision du futur¹²²².

Par conséquent, le parti ne pouvait être accusé de ne pas tenir son engagement, c'est-à-dire de ne pas exercer son influence afin de mettre en œuvre le désarmement, même si l'IRA refusait de désarmer. Comme le craignait Nigel Dodds, précédemment cité, et plus généralement les membres du DUP, le Sinn Féin pourrait affirmer qu'il exerçait « toute l'influence possible », comme requis, afin d'obtenir le désarmement des groupes paramilitaires, et plus particulièrement celui de l'IRA, sans toutefois avoir une obligation de résultats. Cette méfiance à l'égard du Sinn Féin reposait sur la certitude parmi certains protagonistes du conflit nord-irlandais que le parti républicain et l'IRA ne faisaient qu'un. Dans notre chapitre III, nous avons vu que le Sinn Féin lui-même présentait le parti républicain et l'IRA comme les deux faces d'une même pièce¹²²³.

Si en 1998 le Sinn Féin se dissociait de l'IRA, le groupe armé faisait de même, comme en témoigne la réponse du groupe lors d'un entretien en septembre 1997, alors qu'on lui demandait de se positionner par rapport aux principes Mitchell¹²²⁴ : « Le Sinn Féin est un parti politique avec un mandat démocratique très important. Ce qu'ils font les regarde »¹²²⁵. La dissociation était manifeste du côté du parti comme du côté du groupe armé. Néanmoins, selon David Wilshire, membre conservateur du Parlement

¹²²² « *The IRA has made it clear that it will not surrender its weapons. So have all the other armed groups including the British forces. Sinn Fein is not an armed group. We are not the IRA. We want to see all the guns taken out of Irish politics and we will continue to work for that. We go into this next phase of struggle armed only with whatever mandate we receive, armed only with our political ideas and our vision of the future.* » Gerry Adams Presidential Address to Sinn Féin Ard Fheis 1998, 10 may 1998, Dublin, Sinn Féin, p. 4.

¹²²³ Voir p. 207-208.

¹²²⁴ Voir p. 254-256.

¹²²⁵ « *Sinn Féin is a political party with a very substantial democratic mandate. What they do is a matter for them.* » Interview with an IRA Spokesperson, *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

britannique, c'était une tactique. En 1996, il avait déjà dénoncé ce qui semblait être un jeu sur cette double identité :

Le Sinn Féin-IRA continuera à se présenter comme deux organisations différentes, et l'on doit reconnaître que c'est une tactique très intelligente. L'année dernière cette tactique leur a beaucoup rapporté. En tant que membres du Sinn Féin, ces criminels ont obtenu des douzaines de concessions unilatérales au processus de paix. Puis, en se comportant comme des assassins, ces gens – en tant que membres de l'IRA – ont obtenu des douzaines de concessions supplémentaires par l'utilisation tactique de la bombe et des armes. C'est une stratégie très intelligente. C'est une tactique délibérée. Si nous nous laissons avoir, cela continuera à marcher¹²²⁶.

Dans son entretien de 1997, le porte-parole de l'IRA déclarait que le parti faisait ses propres choix de son côté. Pourtant, nous avons vu que chacun de ces choix sur des questions stratégiques nécessitait l'accord du groupe armé. Le parti devait donc obtenir de l'IRA qu'elle approuve l'Accord du Vendredi Saint, comme l'a confirmé Agnès Maillot : L'opinion la plus importante, celle qu'il leur fallait absolument gagner à leur cause, était celle de l'IRA. Sans son aval, il aurait été difficile de faire entériner le document¹²²⁷. La section sur le désarmement n'impliquait pas de concessions particulières de la part des républicains. En effet, l'IRA avait déjà approuvé la décision du parti qui s'était engagé lors des pourparlers en faveur du « désarmement total de toutes les organisations paramilitaires », l'un des principes Mitchell :

[...] je pense que tous les républicains devraient les comprendre et les soutenir car ils font ce qu'ils pensent être positif et nécessaire afin d'aboutir à la paix durable. L'engagement déclaré du Sinn Féin est de garantir un accord de paix qui ferait à la fois disparaître les causes du conflit et les armes britanniques, républicaines, unionistes et nationalistes de la politique irlandaise¹²²⁸.

Le groupe armé avait admis, pour sa part, qu'il aurait été difficile, en tant que tel, d'accepter ces principes. Toutefois, comme l'IRA le déclarait, elle ne faisait pas partie des participants aux pourparlers et n'était donc pas concernée :

¹²²⁶ « *Sinn Féin-IRA will continue to portray themselves as two different organisations, and one has to accept that that is a very clever tactic. During the past year that tactic has paid enormous dividends. As Sinn Féin, these killers have managed to obtain dozens of one-sided concessions from the peace process. Then, acting as real killers, these people—in the guise of the IRA—have obtained dozens more concessions by the tactical use of the bomb and the bullet. It is a clever tactic. It is a deliberate tactic. If we allow ourselves to be fooled, it will continue to work.* » David Wilshire, House of Commons Hansard Debate for 19 June 1996, *Northern Ireland*, Vol.279, Col. 959.

¹²²⁷ Agnès Maillot, *The IRA*, op. cit., p. 282.

¹²²⁸ « *I think all Republicans should understand and support them as they do what they believe is right and necessary to bring about a lasting peace. Sinn Féin's stated commitment is to secure a peace settlement which both removes the causes of conflict and takes all the guns, British, Republican, Unionist, Nationalist and Loyalist, out of Irish politics.* » Interview with an IRA Spokesperson, *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

En ce qui concerne la position de l'IRA concernant les principes Mitchell *per se*, et bien l'IRA aurait des difficultés avec certains articles des principes Mitchell. Mais l'IRA ne fait pas partie des participants aux pourparlers¹²²⁹.

Ainsi la section sur le désarmement dans l'Accord de 1998 n'apportait-elle pas d'éléments nouveaux sur la question susceptible d'empêcher le groupe armé de donner son aval au parti. Si l'Accord n'était pas perçu par l'IRA comme une proposition de règlement politique parfait, le groupe l'avait tout de même approuvé, comme le confirme sa déclaration du 30 avril 1998 : « [...] l'accord du Vendredi Saint marque une avancée importante »¹²³⁰. Le groupe armé n'avait pas pour autant accepté d'envisager son désarmement :

Soyons clair, il n'y aura pas de désarmement de l'IRA. Cette question, comme toutes celles ayant trait à l'IRA, ses fonctions et ses objectifs, ne concerne que l'IRA, et elle seule peut prendre des décisions ou se prononcer à ce sujet¹²³¹.

Comment l'IRA continuait-elle à justifier le fait de garder ses armes dans le contexte d'un accord négocié ? En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le groupe avait déclaré que demander un désarmement avant qu'un règlement politique ne soit négocié était inconcevable. Mais en 1998, un accord était bel et bien entériné. Mais l'IRA percevait la demande de désarmement comme une stratégie de blocage de la part de ses opposants en particulier les unionistes. Selon le groupe, la question des armes avait été de nouveau soulevée afin de faire « [...] obstacle aux avancées »¹²³². Il faut également souligner que l'article 3 de la section sur le désarmement faisait référence à la réalisation du désarmement des groupes paramilitaires dans un contexte précis : « [...] dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord dans son intégralité »¹²³³. Selon les propres termes de l'Accord, les participants aux pourparlers ayant mené à sa réalisation, s'étaient donc, en le signant, engagés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour mettre en œuvre le désarmement des groupes paramilitaires dans les deux ans après son acceptation lors des referendums et dans le contexte de l'exécution de toutes ses clauses.

¹²²⁹ « *As to the IRA's attitude to the Mitchell Principles per se, well, the IRA would have problems with sections of the Mitchell principles. But then the IRA is not a participant in these talks.* » *Ibid.*

¹²³⁰ « *However, the Good Friday document does mark a significant development.* » *Irish Republican Army (IRA) Statement on Decommissioning*, 30 April 1998, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹²³¹ « *Let us make it clear that there will be no decommissioning by the IRA. This issue, as with any other matter affecting the IRA, its functions and objectives, is a matter only for the IRA, to be decided upon and pronounced upon by us.* » *Ibid.*

¹²³² « [...] *an obstacle to progress.* » *Irish Republican Army (IRA) Statement on Decommissioning*, 30 April 1998, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹²³³ « [...] *in the context of the implementation of the overall settlement.* » *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit.*, section 7, article 3.

L'IRA pouvait ainsi justifier le fait de garder ses armes tant que les termes de l'Accord ne seraient pas mis en œuvre. Le groupe clandestin n'allait d'ailleurs avoir de cesse d'opposer la demande de désarmement à l'exécution des termes de l'Accord durant les deux ans suivant sa signature.

II. Les propositions de l'Accord

Quels étaient alors les termes de l'Accord de 1998 ? Il s'agit ici de présenter les différentes propositions de cet Accord, dont l'exécution était sensée créer un contexte favorable à la mise en œuvre du désarmement des groupes paramilitaires, du moins était-ce l'argument de l'IRA jusqu'à l'année 2000. L'étude des termes du traité de paix nous permettra non seulement de comprendre pourquoi il fut chaleureusement accueilli, ou bien au contraire rejeté par les différents partis politiques nord-irlandais, mais également en quoi il pouvait ou ne pouvait pas laisser la possibilité à l'IRA de justifier le fait de garder ses armes.

II.1. Les termes de l'Accord : les institutions

Au sein d'un processus de paix, la phase de l'accord de paix inclut à la fois la définition de ses termes qui regroupe les principes acceptés par les protagonistes, et les négociations qui ont mené à un consensus. Un accord de paix est un plan ou un programme dont l'objectif est de mettre fin à la violence. Selon Reynald Bourque et Christian Thuderoz, spécialistes de la sociologie des négociations, précédemment cités, un accord est un règlement qui définit des actions et des procédures :

Ce que produit un accord, ce sont en effet des procédures (ou des manières de faire, ou de ne pas faire) et des possibilités d'action (donc des permissions, des contraintes, des interdictions, des sanctions en cas de dérogations aux règles établies par les négociateurs)¹²³⁴.

Dans l'Accord de 1998, les procédures concernaient la mise en place des institutions selon trois dimensions : nord-irlandaise, irlandaise, et enfin irlandaise et britannique. Nous nous intéresserons ici particulièrement aux structures politiques prévues dans

¹²³⁴ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation, op. cit.*, p. 45.

l'Accord. En effet, ces différentes institutions semblaient chacune relever de démarches tout à fait différentes voire opposées quant à un éventuel changement de statut de la Province.

La première partie afférente à la mise en place des institutions nord-irlandaises prévoyait l'établissement d'une assemblée composée de 108 membres, représentative de la population nord-irlandaise « [...] à même d'exercer des pouvoirs exécutifs et législatifs, et soumise à des garanties afin de protéger les droits et les intérêts de la communauté dans son intégralité »¹²³⁵. Cette assemblée devait être élue selon le système du scrutin à vote unique transférable¹²³⁶, réintroduit en Irlande du Nord après l'abolition de Stormont. Ce premier volet prévoyait un exécutif composé d'un Premier ministre et d'un vice-Premier ministre élus par les membres du Parlement, et de dix ministres, chacun à la tête d'un Département. Ces ministres devaient s'engager à poursuivre leurs objectifs politiques par des moyens exclusivement démocratiques.

Le second volet prévoyait la création d'un Conseil Ministériel Nord/Sud¹²³⁷ composé du premier ministre et du vice-premier ministre nord-irlandais, du Taoiseach et des ministres des Parlements de Westminster et de Dublin. L'objectif de la mise en place du Conseil était :

[...] de rassembler ceux qui ont des responsabilités exécutives au sein des gouvernements nord-irlandais et irlandais, afin de favoriser la consultation, la coopération et l'action au sein de l'île d'Irlande – y compris par une mise en œuvre à l'échelle de l'Irlande dans son intégralité et au-delà de la frontière concernant des questions d'intérêt mutuel dans les limites des compétences des administrations Nord et Sud¹²³⁸.

La sphère d'activité du Conseil devait se limiter à certains points précis dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, des transports, de l'environnement, des voies

¹²³⁵ « [...] capable of exercising executive and legislative authority, and subject to safeguards to protect the rights and interests of all sides of the community. » *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, op. cit., Strand One: Democratic Institutions in Northern Ireland, article 1.

¹²³⁶ Ce système favorise la représentation de partis politiques minoritaires. Les électeurs votent pour des candidats, et non pour des partis, par ordre de préférence, et les votes peuvent être transférés à d'autres candidats.

¹²³⁷ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, op. cit., Strand Two: North/South Ministerial Council.

¹²³⁸ « [...] to bring together those with executive responsibilities in Northern Ireland and Irish Government, to develop consultation co-operation and action within the island of Ireland—including through implementation on an all-Ireland and cross-border basis on matters of mutual interest within the competence of the administrations, North and South. » *Ibid.*, Strand Two: North/South Ministerial Council, article 1.

navigables, des aides sociales, du tourisme, des programmes européens, de la pêche, de l'aquaculture, de la santé et enfin du développement rural et urbain¹²³⁹.

Enfin, le troisième volet prévoyait la création d'un Conseil britannico-irlandais¹²⁴⁰ établi afin de « [...] promouvoir le développement harmonieux et mutuellement bénéfique de toutes les relations parmi les peuples de ces îles »¹²⁴¹. Ce Conseil avait pour objectif de rassembler non seulement des représentants des peuples britannique, nord-irlandais et irlandais, mais aussi des représentants des peuples écossais et gallois¹²⁴². Sa sphère d'activité était limitée aux mêmes domaines que ceux cités concernant le Conseil Ministériel Nord/Sud, mais, selon les termes de l'Accord, aucun des représentants ne serait tenu d'adopter et de mettre en œuvre les conclusions du Conseil. Ce dernier volet prévoyait également d'établir une Conférence intergouvernementale britannico-irlandaise, en remplacement de celle instaurée par l'Accord de 1985 « [...] afin de promouvoir une coopération bilatérale concernant les questions d'intérêt mutuel dans les limites de la compétence des deux gouvernements »¹²⁴³. Cette Conférence avait pour but de permettre au gouvernement irlandais de faire des propositions à l'échelle de l'île d'Irlande concernant certaines questions qui ne relevaient pas du domaine de l'Assemblée d'Irlande du Nord.

L'Accord avait divisé les unionistes, mais il fut approuvé par les nationalistes, les loyalistes et une partie des républicains, comme le confirment les tracts politiques des partis politiques nord-irlandais qui ont fait campagne en faveur de l'Accord, ou bien parfois contre l'Accord. Qu'est-ce qui justifiait cette différence de réception au sein des différents partis politiques nord-irlandais ?

¹²³⁹ *Ibid.*, Strand Two: North/South Ministerial Council, Annex.

¹²⁴⁰ *Ibid.*, Strand Three British-Irish Council (BIC).

¹²⁴¹ « [...] *to promote the harmonious and mutually beneficial development of the totality of relationship among the peoples of these islands.* » *Ibid.*, Strand Three British-Irish Council (BIC), article 1.

¹²⁴² Il était également prévu d'inclure des représentants de l'Île de Man et des Îles anglo-normandes. *Ibid.*, article 2.

¹²⁴³ « [...] *to promote bilateral co-operation at all levels on all matters of mutual interest within the competence of both Governments.* » *Ibid.*, Strand Three: British-Irish Intergovernmental Conference, article 2.

II.2 L'Accord de 1998 et le statut de la Province

L'Accord de 1998 pouvait-il être considéré comme un renforcement de l'union, un mouvement vers une plus grande indépendance de la Province ou bien vers la réunification de l'Irlande, qui était l'objectif principal de l'IRA? En effet, les articles 1 à 5 de la partie intitulée « questions constitutionnelles »¹²⁴⁴, partie qui précède les trois grandes sections de l'Accord précédemment exposées, concernent ce que David Bloomfield, Directeur du Centre de Recherche sur le Management des Conflits de Bergof¹²⁴⁵, nomme le « cœur du problème »¹²⁴⁶, à savoir le statut de la Province.

II.2.1 Le maintien de l'Union ?

L'Union semblait renforcée par l'Accord tandis que les gouvernements britannique et irlandais reconnaissaient que « la volonté actuelle d'une majorité du peuple de l'Irlande du Nord, exercée librement et légitimement, est de maintenir l'union »¹²⁴⁷. Selon David Trimble, alors dirigeant de l'UUP, cela signifiait que « l'Acte d'Union demeurerait inchangé »¹²⁴⁸. Ainsi la Province demeurerait-elle liée à la Grande-Bretagne au sein du Royaume-Uni¹²⁴⁹. C'est une des raisons pour lesquelles l'UUP avait fait campagne en faveur de l'Accord lors du référendum prévu le 22 mai 1998. Dans le tract du 22 mai 1998 de l'UUP, *Say Yes for the Union*¹²⁵⁰, David Trimble énumérait les points positifs de l'Accord, dont « le maintien de l'Acte d'Union »¹²⁵¹ et « la création sous le contrôle de l'Assemblée d'un Conseil Nord-Sud consultatif sans pouvoir exécutif »¹²⁵². Il ajoutait d'ailleurs que l'UUP ne manquerait pas d'exercer son droit de veto si le Conseil faisait une proposition qui n'apporterait rien, selon eux, à l'Irlande du Nord : « Nous pouvons mettre notre veto et nous mettrons effectivement notre veto à

¹²⁴⁴ *Constitutional Issues, The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit.*

¹²⁴⁵ *Centre for Constructive Conflict Management, situé à Berlin.*

¹²⁴⁶ David Bloomfield, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland: Building Complementarity in Conflict Management Theory*, London, Palgrave Macmillan, 1997, p. 92.

¹²⁴⁷ « [...] the present wish of a majority of the people of Northern Ireland, freely exercised and legitimate, is to maintain the Union. » *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit.*, Constitutional Issues, article 1(iii).

¹²⁴⁸ « [...] the Act of Union stays unamended », David Trimble, *Belfast Telegraph*, 21 May 1998.

¹²⁴⁹ Voir l'introduction générale, p. 18.

¹²⁵⁰ *Say Yes for the Union*, Referendum Communication, UUP, 22 May 1998.

¹²⁵¹ « the retention of the Act of Union », *ibid.*

¹²⁵² « the creation under the Assembly's control of a consultative North-South Council with no executive power », *ibid.*

toute proposition transfrontière qui ne serait pas dans l'intérêt de l'Irlande du Nord »¹²⁵³. David Trimble mettait en avant « l'abolition de l'Accord anglo-irlandais [de 1985] et la fermeture du Secrétariat de Maryfield »¹²⁵⁴, qui fait référence au secrétariat de la Conférence intergouvernementale, prévue par l'Accord de 1985, situé à Maryfield à Belfast. Comme le souligne John F. O'Connor, Professeur de droit à University College de Cork, le Secrétariat était le symbole de l'Accord de 1985 dont les unionistes demandaient la suspension¹²⁵⁵. Enfin et c'est un élément capital, David Trimble mettait en avant le retrait de « la revendication territoriale illégale de l'Ulster par la République »¹²⁵⁶. En effet, dans l'annexe B de la section sur les questions constitutionnelles, le gouvernement irlandais s'engageait à modifier les articles polémiques de sa Constitution¹²⁵⁷.

Les deux partis loyalistes, l'UDP et le PUP, avaient également fait campagne en faveur de l'Accord. Tout deux mettaient en avant la fin de l'Accord de 1985 et la fermeture du Secrétariat de Maryfield. Le texte du tract du PUP, dont le slogan était *The Choice is yours !* était succinct mais persuasif. En effet, leur tract exposait clairement les points positifs, selon eux, de l'Accord :

Voulez-vous voir...
 Une Union garantie
 L'Accord anglo-irlandais aboli
 Le secrétariat de Maryfield définitivement fermé
 Un gouvernement démocratique responsable
 Nous The Progressive Unionist Party nous le voulons!
 À vous de choisir !¹²⁵⁸

L'UDP, quant à lui, insistait davantage sur l'opportunité que représentait l'Accord pour l'avenir, comme le confirme l'intitulé de son tract : *Saying No Means No Future !*¹²⁵⁹ Toutefois, tout comme l'UUP et le PUP, il mettait également en avant la fin de l'Accord de 1985.

¹²⁵³ « We can and will veto any cross border proposals that are not in Northern Ireland's interests. » *Ibid.*

¹²⁵⁴ « the scrapping of the Anglo-Irish Agreement and the closure of the Maryfield Secretariat », *ibid.*

¹²⁵⁵ John F. O'Connor, L'Accord anglo-irlandais de 1985, in *Annuaire Français de Droit International*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, Vol. 31, p. 191-203.

¹²⁵⁶ « the removal of the Republic's illegal territorial claim to Ulster. » *Say Yes for the Union*, Referendum Communication, UUP, 22 May 1998.

¹²⁵⁷ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, *op. cit.*, Annex B, para. 8.1.

¹²⁵⁸ « Do you want...The Union secure, The Anglo-Irish Agreement abolished, The Maryfield Secretariat closed Down, An Accountable Democratic Government, We The Progressive Unionist Party DO!, The Choice is yours! », *The Choice is yours !* Referendum Communication, PUP, 22 May 1998.

¹²⁵⁹ *Saying No Means No Future !* Referendum Communication, UDP, 22 May 1998.

Ainsi, selon l'UUP, l'UDP et le PUP, qui soulignaient également tous trois l'importance de la mise en place d'une assemblée pour la Province, avaient fait campagne en faveur de l'Accord en s'appuyant majoritairement sur la garantie qu'il offrait, selon eux, que l'Union serait maintenue. Les articles sur la création de l'Assemblée et sur la possibilité de déléguer le pouvoir en matière de justice et de maintien de l'ordre¹²⁶⁰ laissaient entrevoir plus d'indépendance pour la Province. Toutefois, paradoxalement, l'Accord pouvait également perçu comme un mouvement vers la réunification de l'Irlande.

II.2.2 Un pas vers la réunification de l'Irlande ?

La création d'un Conseil Ministériel Nord/Sud qui renforçait les liens entre l'Irlande du Nord et la République, et le rétablissement d'une Conférence intergouvernementale britannico-irlandaise qui donnait un rôle consultatif à la République concernant la Province, faisaient craindre à certains unionistes, dont Paisley, que cet Accord « [...] ne [puisse] mener qu'à une Irlande unie et à la destruction de l'Union »¹²⁶¹, comme le démontrait le titre explicite du tract politique du DUP : *It's right to say « no » to the United Ireland Process*¹²⁶². Pourquoi Ian Paisley était-il convaincu que l'Accord mènerait irrémédiablement à une Irlande unie ? Premièrement parce que, selon lui, l'Accord donnerait une place au Sinn Féin, qu'il se refusait à distinguer de l'IRA, au sein du futur gouvernement, et ce sans obligation de désarmement préalable :

Les dirigeants de l'IRA/Sinn Féin sont assurés d'avoir une place au sein du Cabinet du gouvernement fondé sur le partage du pouvoir en tant que Ministres avec « un plein pouvoir exécutif dans le domaine relevant de leur responsabilité ». Il n'y a d'exigence de remise d'aucune arme ou d'aucun explosif de l'IRA avant que le Sinn Féin ne soit admis au gouvernement d'Ulster¹²⁶³.

¹²⁶⁰ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit.*, Policing and Justice, article 7.

¹²⁶¹ « *This settlement can only lead to a United Ireland and the destruction of the Union.* » *The DUP: Questions and Answers on the Agreement, 14 May 1998.*

¹²⁶² *It's right to say « no » to the United Ireland Process*, Referendum Communication, DUP, 22 May 1998.

¹²⁶³ « *IRA/Sinn Féin leaders are guaranteed places in the Cabinet power-sharing government of Northern Ireland as Ministers. There is no requirement for the handing over of any IRA guns or explosives before Sinn Féin are admitted to the government of Ulster.* » *Ibid.*

Deuxièmement, selon lui, l'Accord donnait aux nationalistes un droit de veto puisqu'aucune décision ne semblait pouvoir être prise sans l'aval de Gerry Adams et de John Hume. Ici, Ian Paisley faisait référence à l'article 5 de la section 1 sur la future Assemblée nord-irlandaise. En effet, selon cet article, toute décision votée par l'assemblée, pour être validée, devrait réunir au minimum 60 % des votes au total tout en comptabilisant, d'une part, 40% du total des votes nationalistes, et d'autre part, 40% du total des votes unionistes¹²⁶⁴. Par conséquent, le fait de donner ce qu'il considérait comme un droit de veto aux nationalistes, revenait, selon lui, à favoriser les partis dont l'objectif est une Irlande unie. Troisièmement, il comparait le Conseil Ministériel Nord/Sud prévu par la section 3 de l'Accord à « un gouvernement embryonnaire d'une Irlande unie »¹²⁶⁵. Enfin, il soulignait que la loi qui avait instauré la partition de l'Irlande, Government of Ireland Act de 1920, avait été immédiatement et intégralement abrogée¹²⁶⁶ tandis que la modification des articles 2 et 3 de la Constitution irlandaise était soumise à la mise en œuvre des institutions nord-irlandaises. Il refusait que les modifications de la Constitution irlandaise soient envisagées à titre conditionnel, et selon lui, l'abrogation du Government of Ireland Act entraînerait la destruction « du statut constitutionnel de l'Ulster »¹²⁶⁷.

Quelles étaient les conséquences réelles de l'abrogation de la loi de 1920 ? La loi de 1998, Northern Ireland Constitution Act de 1998, sensée déléguer les pouvoirs aux institutions nord-irlandaises prévues par l'Accord impliquaient d'une part, l'abrogation de la loi de 1920 et, d'autre part, des modifications de la loi de 1973, Northern Ireland Constitution Act 1973. Comme l'explique Thomas Hennessey¹²⁶⁸, l'abrogation de la loi de 1920, dont la section 75 affirmait « l'autorité suprême du Parlement du Royaume-Uni »¹²⁶⁹ sur les Parlements du Sud et du Nord, n'avait pas de conséquences pratiques en 1998 concernant l'autorité du Parlement du Royaume-Uni sur l'Irlande du Nord. En

¹²⁶⁴ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit., Strand One: Democratic Institutions in Northern Ireland, article 5.*

¹²⁶⁵ « *An Embryonic United Ireland Government* », *It's right to say « no » to the United Ireland Process*, Referendum Communication, DUP, 22 May 1998.

¹²⁶⁶ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit., Annex A, Draft Clauses/Schedules for Incorporation in British Legislation, 1(1).*

¹²⁶⁷ « *Ulster's Constitutional Status Destroyed* », *It's right to say « no » to the United Ireland Process*, Referendum Communication, DUP, 22 May 1998.

¹²⁶⁸ Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process, Ending the Troubles ?*, *op. cit.*, p. 96.

¹²⁶⁹ « *Notwithstanding the establishment of the Parliaments of Southern and Northern Ireland, or the Parliament of Ireland, or anything contained in this Act, the supreme authority of the Parliament of the United Kingdom shall remain unaffected and undiminished over all persons, matters, and things in Ireland and every part thereof.* » Government of Ireland Act, 1920, London, HMSO, section 75.

effet, dans la loi de 1998, Northern Ireland Constitution Act, qui concernait les pouvoirs législatifs de la future Assemblée nord-irlandaise, l'article 6 indiquait que le Parlement du Royaume-Uni conservait son pouvoir en matière de production de législation pour l'Irlande du Nord : « Cette section [La section 5 sur le pouvoir législatif de la future Assemblée] n'a pas d'incidence sur le pouvoir du Parlement du Royaume-Uni de faire des lois pour l'Irlande du Nord »¹²⁷⁰. Toutefois, la loi de 1998 donnait à l'Assemblée le pouvoir d'édicter des lois qui pourraient modifier des clauses d'autres lois établies par le Parlement du Royaume-Uni, mais seulement pour les questions législatives réservées à l'Assemblée : « [...] mais une loi de l'Assemblée peut modifier des dispositions prévues par ou suivant une loi du Parlement [du Royaume-Uni] tant qu'elle fait partie de la loi de l'Irlande du Nord »¹²⁷¹. La section 5 de la loi de 1998 ne représentait donc pas en tant que telle une réelle diminution du pouvoir du Parlement britannique. Le statut constitutionnel de la Province au sein du Royaume-Uni n'était donc remis en cause ni par l'abrogation de la loi de 1920, ni par les modifications de la Constitution de 1973, et l'autorité suprême du Parlement du Royaume-Uni n'était que très légèrement affaiblie par le pouvoir qui serait attribué à l'Assemblée. Néanmoins, il faut bien comprendre que ces modifications, et plus encore, l'abrogation de la loi de 1920 touchaient à des symboles de l'autorité britannique.

L'UKUP¹²⁷² faisait le même bilan négatif des propositions de l'Accord. Le slogan de son tract était quasiment le même que celui du DUP : *It's right to say « no »*¹²⁷³. Selon les propres termes du parti, l'Accord représentait non seulement « une reddition face à la violence terroriste »¹²⁷⁴ mais également « un programme pour l'unité irlandaise »¹²⁷⁵. Le parti soulignait d'ailleurs que le soutien du Sinn Féin et de l'IRA à l'Accord était la preuve que l'Union était menacée : « Un accord soutenu par les

¹²⁷⁰ « *This section does not affect the power of the Parliament of the United Kingdom to make laws for Northern Ireland.* » Northern Ireland Constitution Act 1998, Part II Legislative Powers, 5. Acts of the Northern Ireland Assembly, (6).

¹²⁷¹ « [...] *but an Act of the Assembly may modify any provision made by or under an Act of Parliament in so far as it is part of the law of Northern Ireland.* » *Ibid.*

¹²⁷² Voir note 1026.

¹²⁷³ *It's right to say « no »*, Referendum Communication UKUP, 22 May 1998.

¹²⁷⁴ « *The agreement is a surrender to terrorist violence.* » *Ibid.*

¹²⁷⁵ « *a platform for Irish Unity* », *ibid.*

nationalistes et avalisé par le Sinn Féin/IRA armé jusqu'aux yeux ne peut pas renforcer l'Union mais seulement garantir sa destruction »¹²⁷⁶.

L'Accord était-il perçu comme un pas vers une Irlande unie du côté des nationalistes ? Le tract du SDLP insistait avant tout sur l'opportunité que représentait l'Accord pour l'avenir, notamment en permettant de créer « une nouvelle collaboration politique »¹²⁷⁷. Toutefois, il mettait en avant, d'une part, la dimension sociale des propositions de l'Accord et, d'autre part, l'opportunité de réconciliation entre les communautés qu'il offrait¹²⁷⁸. En effet, la section intitulée « Droits, Garanties et égalité des chances »¹²⁷⁹ prévoyait des mesures concernant les droits de l'homme et les victimes de la violence, et abordait les questions économiques, sociales et culturelles.

L'article 1 de la sous-section « Droits de l'homme »¹²⁸⁰ rappelait les droits fondamentaux que les parties impliqués dans l'élaboration de l'Accord s'engageaient à respecter :

[...] la liberté de pensée et d'opinion politique ; la liberté religieuse ; le droit de poursuivre démocratiquement des aspirations nationales et politiques ; le droit de solliciter un changement constitutionnel par des moyens légitimes et démocratiques, le droit de choisir son lieu de résidence ; le droit à l'égalité des chances dans toutes les activités économiques et sociales, sans distinction de classe, de principes, d'invalidité, de genre ou d'ethnicité ; le droit à la protection contre le harcèlement sectaire ; et le droit des femmes à participer pleinement et de manière égale à la vie politique¹²⁸¹.

De plus, l'article 5 prévoyait la mise en place d'une « Commission nord-irlandaise des droits de l'homme »¹²⁸² qui refléterait la composition du peuple de la Province. Cette commission, qui vit le jour le 1^{er} mars 1999, avait pour principal objectif d'élaborer une

¹²⁷⁶ « *An Agreement supported by nationalists and backed by a fully armed Sinn Fein/IRA cannot strengthen the Union but only provide for its destruction.* » *Ibid.*

¹²⁷⁷ *New Political Partnership, Agreement, Our Shared Future, A key Decision*, Referendum Communication SDLP, 22 May 1998.

¹²⁷⁸ *Ibid.*

¹²⁷⁹ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, *op. cit.*, Rights, Safeguards and Equality of Opportunity.

¹²⁸⁰ *Ibid.*, Rights, Safeguards and Equality of Opportunity, Human Rights, article 1.

¹²⁸¹ « [...] *the right of free political thought; the right to freedom and expression of religion; the right to pursue democratically national and political aspirations; the right to seek constitutional change by peaceful and legitimate means; the right to choose one's place of residence; the right to equal opportunity in all social and economic activity, regardless of class, creed, disability, gender or ethnicity; the right to freedom from sectarian harassment; and the right of women to full and equal political participation.* » *Ibid.*

¹²⁸² « *Northern Ireland Human Rights Commission* », *ibid.*, Rights, Safeguards and Equality of Opportunity, New Institutions in Northern Ireland, article 5.

déclaration des droits et avait la possibilité de mener des investigations dans son domaine¹²⁸³.

« Les questions économiques, sociales et culturelles »¹²⁸⁴ sont traitées dans une même sous-section et forment un ensemble de mesures diverses dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie du peuple nord-irlandais, mais également de promouvoir les langues minoritaires¹²⁸⁵. Il s'agissait donc de développer les infrastructures de la Province, en particulier dans les zones rurales et urbaines les plus démunies, et de progresser dans le domaine de la stratégie économique. En effet, la fragile économie de la Province, qui survit difficilement aux crises, demeure largement dépendante de la Grande-Bretagne vers laquelle elle exporte sa production. Malgré les aides apportées dans les années 1960 aux entreprises « autochtones »¹²⁸⁶ et les aides du gouvernement Thatcher, la Province n'est pas parvenue à devenir économiquement autonome. À cette dépendance s'ajoute le problème de la trop grande spécialisation de son économie : production de toile de lin, construction navale, tabac et brasserie¹²⁸⁷. De plus, la violence des troubles a freiné les investissements étrangers. Il était nécessaire d'améliorer les conditions de vie du peuple nord-irlandais afin d'apaiser le conflit et d'enrayer la violence, mais la fin de violence était elle-même essentielle à l'apport d'investissements étrangers¹²⁸⁸. Il s'agissait également de lutter contre la discrimination dans l'emploi. La « Commission pour l'Égalité des Chances »¹²⁸⁹ obligeait d'ailleurs les entreprises de plus de 26 employés à rendre des comptes sur leur personnel. En 1998, la

¹²⁸³ Northern Ireland Human Rights Commission, <<http://www.nihrc.org/>>, page consultée le 28/11/2009.

¹²⁸⁴ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, *op. cit.*, Rights, Safeguards and Equality of Opportunity, Economic, Social and Cultural Issues, articles 1-5.

¹²⁸⁵ Le dernier article de cette sous-section évoquait le caractère « sensible » de l'utilisation des symboles, notamment lors de manifestations publiques, et prévoyait alors de prendre des dispositions afin que ceux-ci ne soient plus une source de division.

¹²⁸⁶ Valérie Peyronel, *Économie et Conflit en Irlande du Nord*, Paris, Ellipses, les essentiels de la civilisation anglo-saxonne, 2001, p. 52.

¹²⁸⁷ *Ibid.*, p. 50.

¹²⁸⁸ Valérie Peyronel note à ce propos que le cessez-le-feu a largement favorisé les investissements, mais que sa rupture n'a pas enrayer le développement économique de la Province : « Ces constatations sous-tendent l'hypothèse selon laquelle, cette dernière décennie, l'économie nord-irlandaise a été plus sensible à la conjoncture économique internationale favorable qu'aux aléas du conflit. Néanmoins, la poursuite des efforts en faveur d'une paix durable a fortement contribué à établir un climat de confiance indispensable à la croissance économique ». *Ibid.*, p. 112-113.

¹²⁸⁹ La *Fair Employment Commission* remplaça en 1989 la *Fair Employment Agency* qui fut mise en place en 1976 (*Fair Northern Ireland Employment Act, 1976*).

Commission¹²⁹⁰ renforça d'ailleurs le système de discrimination positive, notamment en faveur de la population catholique¹²⁹¹.

Le dirigeant du SDLP, John Hume, avait donc principalement fondé sa campagne en faveur de l'Accord sur les avancées sociales qu'il promettait. La question d'une Irlande unie n'apparaissait pas dans les arguments du parti. Celui-ci comptait toutefois la mise en place des institutions Nord/Sud et anglo-irlandaises parmi les points positifs de l'Accord : « Des institutions Nord/Sud à même de satisfaire les besoins communs des peuples de cette île et de nouvelles dispositions anglo-irlandaises »¹²⁹². Ainsi John Hume préférait-il s'appuyer sur des arguments à même de rassembler tous les votants, quelles qu'avaient été leurs convictions politiques, autour des propositions de l'Accord pour le bien commun de la population nord-irlandaise.

La question des armes était brièvement abordée dans le tract du SDLP et figurait parmi les points positifs de l'Accord qui : « [...] [traitait] de la question des prisonniers et des armes de manière positive et sensible »¹²⁹³. John Hume évoquait ici des questions essentielles car la libération des prisonniers constituait en effet un des points positifs pour le mouvement républicain qui avait soutenu le traité de paix¹²⁹⁴. Quels autres arguments avaient convaincu l'IRA et le Sinn Féin de soutenir l'Accord ?

¹²⁹⁰ *Equality Commission for Northern Ireland*. Cette commission fut officiellement établie en 1999 et a remplacé les différentes structures mises en place jusque-là (*Commission for Racial Equality for Northern Ireland; Equality Opportunities Commission for Northern Ireland; Fair Employment Commission; Northern Ireland Disability Council*). <<http://www.equalityni.org>>, page consultée le 28/11/2009.

¹²⁹¹ Depuis 1999, les employeurs de plus de onze personnes doivent figurer au registre de la Commission, faire un rapport annuel sur la composition religieuse de leur personnel et des candidats qui se sont présentés pour un poste ; faire un bilan des méthodes de recrutement de leur personnel tous les trois ans; prendre des initiatives (« action positive ») si une communauté se trouve sous-représentée; enfin, ils doivent se fixer des objectifs en matière d'égalité et élaborer un système d'évaluation. Ravinder Singh Dhami, Judith Squires and Tariq Modood, *Developing Positive Actions Policies : Learning from the Experience of Europe and North America*, Department for Work and Pensions, *Center for the Study of Ethnicity and Citizenship*, University of Bristol, Research Report n° 406, 2006. Selon ce rapport, la stratégie de discrimination positive a porté ces fruits : en effet la proportion d'employés catholiques a augmenté dans le domaine des fonctions directoriales et libérales, et dans les postes administratifs de grade supérieur. Toutefois, la population catholique demeure plus touchée par le chômage. Le rapport indique également que la population protestante commence à être sous-représentée dans le secteur public, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. *Ibid.*, p. 48.

¹²⁹² « *North/South Institutions meeting the common needs of the people of this island and new British-Irish arrangements.* » *New Political Partnership, Agreement, Our Shared Future, A key Decision*, Referendum Communication SDLP, 22 May 1998.

¹²⁹³ « *Dealing with prisoners and weapons issues positively and sensitively.* » *Ibid.*

¹²⁹⁴ Le Sinn Féin Républicain (RSF), à la différence du Sinn Féin, avait fait campagne contre l'Accord. Comme l'indique le slogan de son tract, *Our Birthright is Being Sold*, ce parti voyait le traité de paix de 1998 comme un moyen de faire disparaître les symboles de la culture irlandaise au sein de la Province. Leur tract dénonçait, par exemple, l'envoi d'instituteurs sans aucune connaissance du gaélique irlandais

II.3 Les républicains et l'Accord de 1998

Les républicains avaient des attentes claires en ce qui concerne un accord à même de créer un contexte favorable à la paix à long terme. Pourquoi avaient-ils alors approuvé l'Accord de 1998 ? Nous verrons, d'une part, en quoi ce traité de paix correspondait aux attentes des républicains et, d'autre part, pourquoi il avait entraîné un nouveau changement de stratégie décisif.

II.3.1 Pour un accord acceptable

Dans l'introduction du document intitulé *A Bridge to the Future*¹²⁹⁵, publié le 8 mars 1998, Gerry Adams avait formulé les exigences des républicains pour un accord acceptable :

[...] cela implique un changement politique et constitutionnel important, une démilitarisation de la situation, y compris la libération de tous les prisonniers politiques, et la mise en œuvre immédiate du programme sur l'égalité. Sans égalité il ne peut pas y avoir d'accord¹²⁹⁶.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Accord prévoyait effectivement la mise en place de mesures dont l'objectif était de combattre les inégalités, et plus précisément la discrimination, notamment dans le domaine de l'emploi. Il abordait également, d'une certaine façon, la question de la démilitarisation, et prévoyait un programme de libération des prisonniers des groupes paramilitaires. En effet, tandis que l'Accord consacrait une section entière aux questions économiques, sociales et culturelles, les quatre sections suivantes concernaient le désarmement des organisations paramilitaires, la sécurité, le maintien de l'ordre et la justice, et enfin la libération des prisonniers incarcérés pour des faits en rapport avec le conflit.

de la République vers la Province afin de pallier au manque dans ce corps de métier, ou bien encore la modification du règlement du GAA afin d'autoriser les membres de l'armée britannique présents dans la Province à rejoindre l'Association (c'était en effet une des recommandations de la Commission Patten, para. 15.2). *Our Birthright is Being Sold*, Referendum Communication, Dublin, RSF, 22 May 1998.

¹²⁹⁵ *A Bridge to the Future*, Dublin, Sinn Féin, 8 March 1998.

¹²⁹⁶ « Whatever agreement is produced by this talks process it will be judged on whether it effectively tackles and removes the causes of conflict, and whether it moves us all, as part of a rolling process, or on a transitional basis, towards Irish unity and independence. Specifically this means fundamental constitutional and political change, a demilitarisation of the situation, including the release of all political prisoners, and the immediate implementation of the equality agenda. Without equality there can be no agreement. » *Ibid.*, p. 1.

En ce qui concerne la démilitarisation de la Province, le Sinn Féin demandait, en premier lieu, le retrait de l'armée britannique dans les casernes : « L'armée britannique doit être rappelée dans les casernes en tant que première étape vers une démilitarisation globale¹²⁹⁷. Ainsi les articles de la section 8 sur la sécurité correspondaient-ils en partie à la demande de démilitarisation des républicains, qui, rappelons-le impliquait de prendre en compte toutes les armes au sens propre comme au sens figuré, qu'elles soient républicaines, loyalistes, unionistes ou britanniques¹²⁹⁸. Dans l'Accord du Vendredi Saint, le gouvernement britannique reconnaissait la nécessité de revenir à une « [...] normalisation des mesures et des pratiques sécuritaires »¹²⁹⁹. L'Accord prévoyait d'ailleurs « [...] la réduction de l'effectif et des fonctions des Forces Armées déployées en Irlande du Nord à un niveau compatible avec une société en paix »¹³⁰⁰, mais également « [...] la suppression des installations de sécurité »¹³⁰¹, et enfin « [...] la suppression des pouvoirs d'exception en Irlande du Nord »¹³⁰². Notons que ces mesures dépendaient de l'état d'avancement du processus de paix. L'Accord proposait également de revoir la législation en matière de régulation et de contrôle des armes à feu¹³⁰³. Parmi les attentes de la communauté nationaliste, le Sinn Féin citait le besoin d'une nouvelle force de police : « Un service de police adéquat doit être créé afin de remplacer la RUC qui doit être démantelée »¹³⁰⁴. En effet, la Royal Ulster Constabulary (RUC), composée en majorité de protestants, était accusée de violence à l'encontre de la communauté catholique, de détention abusive et de collusion avec les groupes loyalistes¹³⁰⁵. On lui reprochait également le manque d'investigation concernant des crimes commis à l'encontre de victimes catholiques. Une réforme de la police s'imposait : il fallait restaurer une force de maintien de la paix qui serait reconnue comme légitime par la population dans son intégralité¹³⁰⁶. L'Accord du Vendredi Saint prévoyait en effet une réforme de la police et la création d'une commission

¹²⁹⁷ « *The British Army must be withdrawn to barracks as a first step in overall demilitarisation.* » *Ibid.*, p. 6.

¹²⁹⁸ Voir p. 285-288.

¹²⁹⁹ « [...] *normalisation of security arrangements and practices.* » *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit.*, Security, article 1.

¹³⁰⁰ « [...] *the reduction of the numbers and role of the Armed Forces deployed in Northern Ireland to levels compatible with a normal peaceful society.* » *Ibid.*, article 2(i).

¹³⁰¹ « [...] *the removal of security installations* », *ibid.*, article 2(ii).

¹³⁰² « [...] *the removal of emergency powers in Northern Ireland* », *ibid.*, article 2(iii).

¹³⁰³ *Ibid.*, article 4.

¹³⁰⁴ « *A proper policing service must be created to replace the RUC which must be disbanded. It must have a minimum of 40% nationalists in its ranks.* » *A Bridge to the Future, op. cit.*, p. 6.

¹³⁰⁵ Voir à ce sujet le document Andrée Murphy (éd.), *Collusion*, Belfast, Relatives for Justice, 2002.

¹³⁰⁶ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op. cit.*, Policing Northern Ireland, article 2.

indépendante « [...] afin d'émettre des recommandations en vue de futurs arrangements concernant le maintien de l'ordre en Irlande du Nord »¹³⁰⁷.

La section sur la justice impliquait une réforme du système judiciaire criminel. Dans son document *A Bridge to the Future*, précédemment cité, le Sinn Féin, évoquait d'ailleurs le besoin de justice au sein de la communauté nationaliste : « Ils [les nationalistes] sont de plus en plus convaincus et certains qu'un accord de paix doit établir la justice »¹³⁰⁸. L'objectif de la réforme prévue par l'Accord était de mettre en place un système de justice équitable et impartial, qui répondrait aux demandes de la population et l'inciterait à y participer pleinement en toute confiance.

La question de la libération des prisonniers, tout comme celui de la réforme de la RUC, était l'un des points les plus sensibles de l'Accord. Depuis le début des années 1970, l'amnistie pour les prisonniers politiques comptait parmi les exigences de l'IRA afin de mettre fin à la violence¹³⁰⁹. L'Accord prévoyait effectivement la mise en œuvre d'un programme accéléré pour la libération des prisonniers¹³¹⁰. Toutefois, il était clairement stipulé que seuls les prisonniers appartenant à des groupes en cessez-le-feu étaient concernés : « Les prisonniers affiliés à des organisations n'ayant pas déclaré ou ne maintenant pas un cessez-le-feu complet et catégorique ne bénéficieront pas de ces dispositions »¹³¹¹. Ce sujet avait fait polémique. En effet, libérer les prisonniers, pour la plupart membres de groupes paramilitaires, était un geste de paix symbolisant la fin d'une guerre, mais la libération anticipée de certains, perçus comme des criminels, soulevait l'indignation d'une partie de la population, et plus encore des victimes et des familles de victimes de paramilitaires.

Ainsi les attentes énoncées en mars 1998 par le Sinn Féin en matière d'égalité, de démilitarisation et de libération des prisonniers avaient-elles été prises en considération

¹³⁰⁷ « [...] to make recommendations for future policing arrangements in Northern Ireland », *ibid.*, article 3.

¹³⁰⁸ « They are increasingly confident and assertive that a peace agreement must produce justice. » *A Bridge to the Future*, *op. cit.*, p. 3.

¹³⁰⁹ Voir p. 174.

¹³¹⁰ Le projet de loi *Northern Ireland Sentence Bill* prévoyait la mise en place d'une commission (*Sentence Review Commission*) qui serait chargée de statuer sur la libération des prisonniers. La commission devrait être composée au minimum d'un avocat, d'un psychologue ou d'un psychiatre.

¹³¹¹ « Prisoners affiliated to organisations which have not established or are not maintaining a complete and unequivocal cease-fire will not benefit from the arrangements. » *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, *op. cit.*, Prisoners, article 2.

dans l'Accord. Il nous faut encore étudier l'attente essentielle des républicains en ce qui concerne un « changement politique et constitutionnel de la Province ». Lors du Congrès du Sinn Féin le 10 mai 1998, il s'agissait pour Gerry Adams, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, de faire approuver l'Accord à la fois par le parti et par l'IRA. Il admettait que l'Accord ne leur donnait pas entière satisfaction puisqu'un changement de statut était envisageable, mais était toujours soumis au consentement de la volonté de la majorité de la population de l'Irlande du Nord, ce qui selon Gerry Adams, s'apparentait à un droit de veto :

Aujourd'hui nous avons décidé de la manière collective de la façon dont nous nous positionnerons envers l'Accord du Vendredi Saint. D'un côté, il maintient le veto unioniste sur la question du statut constitutionnel du nord¹³¹².

De plus, la modification envisagée de la Constitution de la République irlandaise représentait un autre point négatif puisque les articles 2 et 3 sur la revendication territoriale de la Province pouvaient justifier la lutte du mouvement républicain, comme l'avait déjà souligné un des membres du Parlement irlandais en 1974¹³¹³. Toutefois, Gerry Adams, dans son discours lors du Congrès du 10 mai, affirmait que le Sinn Féin n'était pas opposé à ce changement :

Tandis que le Sinn Féin a clairement établi qu'il n'était pas opposé aux modifications de la Constitution irlandaise nous reconnaissons qu'il existe une inquiétude réelle et justifiée concernant les modifications des articles 2 et 3 de la Constitution¹³¹⁴.

Néanmoins le parti républicain prévenait qu'il serait opposé à des modifications qui feraient disparaître le concept de la « nation irlandaise » : « Le Sinn Féin est opposé à des changements qui édulcoreraient la définition du territoire de la nation »¹³¹⁵. Tout en reconnaissant l'obstacle que pourrait représenter ces modifications pour le mouvement républicain, Gerry Adams admettait toutefois que cette décision avait pour objectif de faire disparaître les divisions. Selon lui, le gouvernement irlandais avait une grande responsabilité dans la réussite de cet objectif¹³¹⁶. Cependant, Gerry Adams mettait également en avant les points positifs de l'Accord dans une perspective républicaine, à

¹³¹² « *Today we decided collectively how we will approach the Good Friday paper. On the one hand it upholds the unionist veto over the constitutional status of the north.* » *Gerry Adams Presidential Address*, Sinn Féin Ard Fheis, 10 May 1998.

¹³¹³ Voir p. 169-170.

¹³¹⁴ « *While Sinn Féin has made it clear that we are not opposed to changes in the Irish constitution we do accept that there is real and justified concern at the changes in Articles 2 and 3 of the Irish Constitution.* » *Ibid.*

¹³¹⁵ « *Sinn Féin opposes changes that would dilute the definition of the territory of the nation.* » *Ibid.*

¹³¹⁶ *Ibid.*

savoir la modification de la Constitution (Northern Ireland Constitution Act 1998) et la mise en place d'une dimension irlandaise avec la mise en place des institutions Nord/Sud et anglo-irlandaises.

[...] d'un autre côté il [l'Accord] réduit la revendication territoriale britannique d'un cran tout en obligeant les unionistes à accepter les changements clés et fondamentaux impliquant les dimensions irlandaises dans leur intégralité dans la vie quotidienne¹³¹⁷.

Il était vital pour Gerry Adams de chercher à convaincre le mouvement républicain de l'opportunité qu'offrait l'Accord pour la paix car son approbation impliquait un nouveau tournant dans la stratégie du mouvement.

II.3.2 La fin du principe de l'abstention

Le Sinn Féin devait être autorisé à exercer son pouvoir au sein de la nouvelle Assemblée. Seulement, le principe de l'abstention était toujours en vigueur en ce qui concernait le Parlement de Westminster et le gouvernement nord-irlandais. Ce fut un sujet capital lors du Congrès du 18 avril 1998, reconduit le 10 mai suivant. Gerry Adams devait convaincre et était finalement parvenu à convaincre les délégués du Sinn Féin d'accepter la motion qui autoriserait les membres élus à siéger au sein de l'Assemblée. La motion avait été acceptée par une grande majorité des délégués, comme le confirme Agnès Maillot :

Lorsque le Congrès du Sinn Féin se réunit à nouveau, le 10 mai, ce fut pour approuver la direction du parti à une quasi-unanimité. Trois cent trente et un des trois cent cinquante délégués présents votèrent en faveur d'une motion permettant aux candidats élus du Sinn Féin d'occuper leurs sièges à l'Assemblée nord-irlandaise¹³¹⁸.

Comme le déclarait alors Gerry Adams lui-même, cette décision était historique¹³¹⁹. Ainsi les opposants à la fin du principe de l'abstention en 1986 avaient-ils vu juste, comme l'a souligné Jonathan Tonge, précédemment cité : « L'aile des fondamentalistes avait avancé, dans un moment de prescience, que la fin de l'abstention au Parlement de Leinster mènerait finalement le Sinn Féin provisoire à occuper ses sièges à Stormont »¹³²⁰. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre III, selon

¹³¹⁷ « [...] and, on the other hand it reduces the British territorial claim to that one hinge while it compels unionists to accept key and fundamental changes involving all-Ireland dimensions to everyday life. » *Ibid.*

¹³¹⁸ Agnès Maillot, *The IRA*, *op. cit.*, p. 283.

¹³¹⁹ Gerry Adams *Presidential Address*, Sinn Féin Ard Fheis, 10 May 1998.

¹³²⁰ « The fundamentalist wing argued, with prescience, that the end of abstention in respect of Leinster House would lead eventually to Provisional Sinn Fein taking seats in Stormont. » Jonathan Tonge, « 'They haven't gone away, you know'. Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle' », *op. cit.*, p. 9.

Ruairi O'Bradaigh, ancien Président du Sinn Féin, accepter de siéger à Leinster était une première étape vers la fin de l'abstention concernant le gouvernement nord-irlandais¹³²¹. Douze années plus tard, la prédiction de Ruairi O'Bradaigh s'était réalisée. Cette nouvelle décision constituait un tournant dans la stratégie républicaine mais pour quelles raisons la motion avait-elle été acceptée par une si grande majorité ? Comme le note encore Agnès Maillot, il faut souligner que l'IRA avait déjà elle-même accepté la motion :

[...] ce raz-de-marée avait été en grande partie rendu possible par une décision de la Convention de l'IRA au cours de laquelle l'armée avait autorisé le Sinn Féin à envisager une participation à l'Assemblée¹³²².

En effet, il était capital pour le mouvement républicain dans son intégralité de permettre au Sinn Féin de siéger au sein des institutions irlandaises prévues par l'Accord. Cependant, l'accès à ces institutions nécessitait d'être membre de l'Assemblée nord-irlandaise.

Cette décision prouvait-elle que l'Accord était perçu par le mouvement républicain comme un pas vers une Irlande unie, ce qui justifiait la nécessité de participer aux futures institutions pour mener à bien le projet républicain ? C'est en effet ce qui ressortait du discours du Sinn Féin lors du Congrès des 18 et 19 avril 1998 :

Les républicains irlandais ont un blocage émotionnel, et comme on peut le comprendre, politique tout autant que constitutionnel envers la participation à un Parlement de type Stormont. Si cette politique d'abstention devait renforcer notre représentation lors des élections pour l'Assemblée alors les sièges des institutions transfrontières, qui ont le pouvoir de créer et de mettre en œuvre des lignes d'action à l'échelle irlandaise, et qui appartiendraient à notre électorat, pourraient être attribués à d'autres partis. Nous devons nous demander si cela sert notre combat. Si la réponse est oui, alors très bien. Si la réponse est non nous avons alors le devoir de chercher des alternatives fondées sur une stratégie républicaine cohérente¹³²³.

L'argument de Gerry Adams était donc qu'il fallait absolument ne pas rater l'opportunité donnée aux républicains par l'Accord de participer activement aux institutions établies à l'échelle irlandaise dans son intégralité, ce qui constituait en soi,

¹³²¹ Voir p. 213.

¹³²² Agnès Maillot, *The IRA*, op. cit., p. 283.

¹³²³ « *Irish republicans have an emotional and an understandable political as well as a constitutional block to participation in a Stormont parliament. If that abstentionist policy underpins our contest in the Assembly elections then the seats in the cross border bodies, which have the power to make and implement policy on an all Ireland basis, and which would rightly belong to our electorate, could be allocated to other parties. We need to ask ourselves if this serves our struggle. If it does, fair enough. If it does not then we have a duty to look at alternatives based upon a coherent republican strategy.* » *Presidential Address by Gerry Adams to Sinn Féin Ard Fheis*, 18 April, 1998.

une avancée considérable pour le mouvement. L'Accord ne marquait pas la fin de l'Union, comme le soulignait Gerry Adams, mais il demeurait optimiste : « [...] la loi que nous voulons voir est la loi qui mettra fin à l'Union. Nous ne l'avons pas encore obtenue. Mais nous l'aurons. C'est une réalité »¹³²⁴. La proposition de mise en place d'institutions irlandaises, tout comme l'abrogation du Government of Ireland Act représentaient déjà un pas, symbolique, vers une Irlande unie.

Si l'IRA, tout comme le Sinn Féin, avait soutenu et approuvé l'Accord du Vendredi Saint, ils attendaient néanmoins sa mise en œuvre, clause par clause, avant d'envisager un quelconque geste de désarmement.

III. L'impasse du désarmement

Depuis l'approbation de l'Accord le 22 mai 1998, le processus de négociation du désarmement s'était trouvé dans une double impasse car d'un côté, David Trimble, le Premier ministre nord-irlandais désigné lors des élections de juin 1998, et plus généralement les unionistes, refusaient que les institutions soit mises en place tant que l'IRA n'aurait pas, au minimum, commencé à désarmer, et d'un autre côté, l'IRA refusait d'envisager son désarmement tant que tous les termes de l'Accord ne seraient pas mis en œuvre.

III.1 Les avancées : la mise en œuvre de l'Accord

Certes, des avancées importantes avaient eu lieu, notamment sur les modalités de la réforme de la police et la libération des prisonniers, des avancées très attendues par le mouvement républicain.

¹³²⁴ « *Because the Act we want to see is the Act which ends the union. We haven't get that yet. But we will. That is the reality.* » Gerry Adams Presidential Address, Sinn Féin Ard Fheis, 10 May 1998.

III.1.1 La libération des prisonniers

En juin 1998, le gouvernement britannique avait proposé un projet de loi, Northern Ireland (Sentences) Bill¹³²⁵, sur l'octroi de liberté conditionnelle pour certains prisonniers en Irlande du Nord. Le projet de loi déterminait les conditions d'éligibilité à ce programme de libération.

- Tout candidat à ce programme devait avoir été condamné pour une peine d'une durée de plus de cinq ans ou à vie¹³²⁶ ;
- Tout candidat éligible devait être incarcéré en Irlande du Nord, avoir été jugé pour des délits commis avant le 10 avril 1998, et donc avant la signature de l'Accord, et les délits en question devaient relever de la loi de 1973, Northern Ireland (Emergency Provisions) Act¹³²⁷ : cette loi prévoyait « [...] les procédures pour l'application des sanctions, et les sanctions elles-mêmes de certains délits, la détention des terroristes, la préservation de la paix, le maintien de l'ordre et la chasse aux criminels »¹³²⁸ en Irlande du Nord. Cette loi concernait également la proscription des organisations¹³²⁹ ;
- un prisonnier, pour être éligible, ne devait pas soutenir une organisation terroriste¹³³⁰ : « [...] si un prisonnier est sur le point d'être libéré, il ne doit pas être susceptible de : (a) devenir un partisan d'une organisation terroriste, ou (b) d'être le commanditaire, ou d'être impliqué dans l'organisation ou l'instigation d'actes terroristes en rapport avec la situation en Irlande du Nord »¹³³¹ ;
- enfin un prisonnier ne devait pas être susceptible de représenter un danger une fois libéré¹³³².

Si un prisonnier était éligible à ce programme, alors sa sentence était réduite au tiers. Un prisonnier condamné à vie, quant à lui, devait purger la peine d'un prisonnier non condamné pour un crime terroriste, moins un tiers de cette peine¹³³³. Le projet de loi devint effectivement une loi le 30 juillet 1998.

Les premières libérations eurent lieu le 11 septembre 1998. Patrick Magee, l'homme qui avait planifié l'attentat qui visait la Conférence des Conservateurs en

¹³²⁵ Northern Ireland (Sentences) Bill, London, HMSO.

¹³²⁶ *Ibid.*, Eligibility for release, paragraph 3 (2).

¹³²⁷ Northern Ireland (Emergency Provisions) Act 1973, London, HMSO. Cette loi de 1973 a été amendée en 1991 et en 1996.

¹³²⁸ « [...] *proceedings for and the punishment of certain offences, the detention of terrorists, the preservation of the peace, the maintenance of order and the detection of crime* », *ibid.*, Introductory Text.

¹³²⁹ *Ibid.*

¹³³⁰ Northern Ireland (Sentences) Bill, *op. cit.*, Eligibility for release, paragraph 3 (4).

¹³³¹ « [...] *if the prisoner were released immediately, he would not be likely - (a) to become a supporter of a terrorist organisation, or (b) to become concerned in the commission, preparation or instigation of acts of terrorism connected with the affairs of Northern Ireland.* » *Ibid.*, Eligibility for release, paragraph 3 (5).

¹³³² *Ibid.*

¹³³³ *Ibid.*, Eligibility for release, paragraph 4.

1984, épargnant de peu la vie de Margaret Thatcher¹³³⁴, fut le 277^{ème} prisonnier libéré selon ce programme, le 22 juin 1999. Il devait faire 34 ans en prison mais en fit 14¹³³⁵. Cependant, des avancées avaient également eu lieu en matière de réforme de la police.

III.1.2 La réforme de la RUC

La commission chargée de faire des recommandations sur la force de maintien de l'ordre en Irlande du Nord et dont la mise en place était annoncée dans l'Accord¹³³⁶ fut effectivement établie le 4 juin 1998. Dirigée par Chris Patten, membre du Parti conservateur et ancien gouverneur de Hong Kong, elle publia son rapport le 9 septembre 1999 : *Report of the Independent Commission on Policing in Northern Ireland: A New Beginning : Policing Northern Ireland*¹³³⁷. Ce rapport affirmait la nécessité d'introduire un nouveau code d'éthique qui intégrerait la Convention européenne des droits de l'homme¹³³⁸. La commission proposait que chaque membre de la police prête serment afin d'affirmer son engagement à défendre ces droits :

Nous suggérons qu'un nouveau serment soit prêté de manière individuelle par chaque nouveau membre et par les officiers déjà en poste, témoignant d'un engagement explicite dans le respect des droits de l'homme¹³³⁹.

Le rapport conseillait également le recrutement d'un avocat spécialisé dans les droits de l'homme au sein du personnel¹³⁴⁰ et suggérait une réforme des symboles et des emblèmes de la police (le nom, l'emblème et l'uniforme) afin qu'ils ne soient plus marqués « religieusement ou politiquement »¹³⁴¹. L'objectif était de mettre en place une force de police reconnue et respectée par les deux communautés. L'une des suggestions était d'ailleurs de recruter autant d'officiers catholiques que d'officiers protestants¹³⁴².

¹³³⁴ Le 12 octobre 1984, l'IRA fit exploser une bombe au « Grand Hotel » à Brighton durant un Congrès du Parti conservateur, tuant cinq personnes.

¹³³⁵ *The Economist*, 26 June 1999.

¹³³⁶ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland*, op. cit., section 8 : Policing and Justice, paragraph 3.

¹³³⁷ *Report of the Independent Commission on Policing in Northern Ireland: A New Beginning : Policing Northern Ireland*, Belfast, Independent Commission on Policing in Northern Ireland, 9 September 1999.

¹³³⁸ *Ibid.*, chapter 4, paragraph 4.8.

¹³³⁹ « We recommend a new oath to be taken individually by all new and existing police officers, expressing an explicit commitment to upholding human rights. » *Ibid.*, chapter 4, paragraph 4.7.

¹³⁴⁰ *Ibid.*, chapter 4, paragraph 4.11.

¹³⁴¹ *Ibid.*, chapter 17.

¹³⁴² *Ibid.*, chapter 15, para. 10.

En réformant les forces de maintien de l'ordre, l'Accord avait pour objectif d'instaurer un sentiment de sécurité au sein de chaque composante de la population nord-irlandaise.

Ces avancées concernaient des propositions qui tenaient à cœur aux républicains. En effet, la libération des prisonniers, comme nous l'avons déjà mentionné, avait constitué l'une des principales exigences de l'IRA depuis le début des années 1970. La réforme de la police faisait également partie des attentes prioritaires des républicains. Les républicains attendaient également des avancées en matière de droits de l'homme : La loi de 1998, Northern Ireland Act, qui déterminait les procédures de mise en œuvre des termes de l'Accord, avait permis de mettre en place en janvier 1999 la Commission pour les droits de l'homme¹³⁴³ dont la fonction était « d'établir des rapports sur la capacité et l'efficacité de la loi et de sa pratique en matière de protection des droits humains »¹³⁴⁴. Mais ces avancées suffisaient-elles à convaincre l'IRA de rendre ses armes ?

III.1.3 Des avancées insuffisantes

Comme le démontrait le discours du Sinn Féin et de l'IRA, les avancées en matière de mise en œuvre de l'Accord n'étaient pas, selon eux, suffisantes pour convaincre l'IRA de désarmer. Si la libération des prisonniers était attendue par le mouvement républicain, il était avant tout inconcevable pour l'IRA de se défaire de ses armes, et donc de se retrouver désarmé, au sein de la Province qui demeurait militarisée.

Lors du Congrès annuel du Sinn Féin le 9 mai 1999, Gerry Adams déplorait tout d'abord le manque d'avancées en matière d'égalité, « Il n'y a pas eu de réelles avancées en ce qui concerne la question cruciale d'un programme sur l'égalité »¹³⁴⁵. La loi sur la justice pénale adoptée le 4 septembre 1998, Criminal Justice (Terrorism and

¹³⁴³ *Human Rights Commission.*

¹³⁴⁴ « [...] to keep under review the adequacy and effectiveness in Northern Ireland of law and practice relating to the protection of human rights. » Northern Ireland Act 1998, London, HMSO.

¹³⁴⁵ « There has been no real progress on the critical issue of the equality agenda. » *Ibid.* La commission sur l'égalité fut finalement mise en place en juillet 1999. Elle rassemblait quatre institutions existantes : The Fair Employment Commission for Northern Ireland, The Equal Opportunities Commission for Northern Ireland, The Commission for Racial Equality (Northern Ireland) et The Northern Ireland Disability Council.

Conspiracy) Act, qui avait pour objectif de lutter plus efficacement contre le terrorisme, n'allait pas dans le sens des attentes du mouvement républicain.

En ce qui concernait la réforme de la police, selon le Sinn Féin, le rapport de la Commission Patten n'allait pas assez loin. Une réforme de fond s'imposait, comme le confirmait le Sinn Féin en septembre 1999 dans sa réponse au rapport de la Commission Patten :

Les nationalistes et les républicains doivent être convaincus que le rapport Patten est bien « un nouveau départ ». La RUC n'est pas acceptable et une RUC remaniée ne suscitera pas beaucoup plus de soutien. Le changement doit donc impliquer à la fois les symboles et la nature [de la RUC]¹³⁴⁶.

Il faut noter que le besoin de réforme de la police avait été renforcé par le meurtre de l'avocate de Rosemary Nelson le 15 mars 1999, régulièrement impliquée dans la défense de nationalistes ou de républicains, tuée par l'explosion d'une bombe placée sous sa voiture. Son meurtre renforça les soupçons de collusion entre la police et les groupes paramilitaires loyalistes. En effet, l'avocate avait déclaré avoir subi des menaces de la part de la RUC¹³⁴⁷. Plus tôt, en 1989, le meurtre de Patrick Finucane, un avocat défenseur des droits civiques, avait déjà fait un scandale, alors qu'un membre de la RUC avait été soupçonné d'avoir fourni des informations sur l'adresse de l'avocat à l'UDA. Le mouvement républicain pouvait alors s'appuyer sur ces événements, et en particulier sur le meurtre de Rosemary Nelson non seulement pour justifier le besoin de réforme de la police, mais encore pour justifier le refus de désarmer de l'IRA face aux forces de police soupçonnées de collaborer avec des groupes paramilitaires clandestins loyalistes.

Depuis la signature de l'Accord, des installations militaires et des postes de contrôle avaient été démolis, ou plutôt continuaient à être démolis, comme le souligne Marie Smith, membre du United States Institute of Peace¹³⁴⁸, dans son article « The Process of

¹³⁴⁶ « *Nationalists and republicans need to be convinced that the Patten report is indeed 'a new beginning'. The RUC is not acceptable and a repackaged RUC will not attract any greater measure of support. Change must therefore include both symbols and substance.* » *Statement by Sinn Féin in response to the Patten Report*, Belfast, Sinn Féin, Thursday 9 September 1999.

¹³⁴⁷ Les Défenseurs de la main rouge (*Red Hand Commando*), groupe paramilitaire loyaliste minoritaire fondé en 1972, avaient revendiqué l'attentat.

¹³⁴⁸ Institution indépendante fondée en 1984 par le Congrès des États-Unis afin de promouvoir la paix au niveau international.

Demilitarization and the Reversibility of the Peace Process in Northern Ireland »¹³⁴⁹.

Marie Smith a d'ailleurs fait un bilan des avancées en matière de démilitarisation depuis l'année 1994 jusqu'à l'année 1999 :

Entre 1994 et 1999, 26 installations de l'armée ou des bases ont été fermées ou détruites. De plus, des terrains réquisitionnés par l'armée ont été restitués, les zones de contrôle des véhicules ont été dissoutes, les barrières et les postes de contrôle ont été retirés/réduits, et 102 routes transfrontalières ont été ouvertes de nouveau. Le recours aux lois sur les pouvoirs d'urgence a également été réduit. Par exemple, entre 1994 et 1998 les arrestations effectuées en accord avec la législation d'urgence a baissé de 60 pour cent ; les fouilles de 80 pour cent, les prolongations des détentions de 50 pour cent et plusieurs centres de détention ont été fermés ou bien assignés à fermer¹³⁵⁰.

Toutefois, le Sinn Féin attendait des mesures concrètes de démilitarisation, comme en témoignait encore la déclaration de Gerry Adams lors du Congrès annuel du parti en mai 1999 :

Le gouvernement est [...] dans l'obligation conformément à l'Accord d'annoncer une « stratégie globale » de démilitarisation. Parmi d'autres choses, ceci doit comprendre le démantèlement des forts en haut des collines de South Armagh, de Derry et de Belfast [...] ; la dispersion de la RIR, la fin des patrouilles de l'armée britannique ; le retrait des balles en plastique ; une ligne d'action en ce qui concerne les 140 000 armes autorisées ; le maintien de la RUC hors des zones sensibles ; la fermeture des centres d'interrogation de Castlereagh, de Gough et de Strand Road. Tout cela a été promis en novembre dernier. Nous attendons encore¹³⁵¹.

Selon l'IRA et le Sinn Féin, les avancées en matière de démilitarisation n'étaient donc pas suffisantes et le groupe armé clandestin, relayé par le Sinn Féin, pouvait ainsi continuer à justifier son refus de désarmer. Là encore, la notion de confiance était centrale. Comme nous l'avons vu, faire confiance implique un risque et l'IRA ne pouvait accepter de prendre le risque d'être désarmée face à des ennemis armés, dont l'armée britannique et les groupes paramilitaires clandestins loyalistes. Les unionistes, de leur côté, ne voulaient pas céder en acceptant la mise en œuvre des dispositions de

¹³⁴⁹ Marie Smith, « The Process of Demilitarization and the Reversibility of the Peace Process in Northern Ireland », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Vol. 16, n° 3, Autumn 2004, p. 544-566.

¹³⁵⁰ « *Between 1994 and 1999, 26 army installations or bases had been closed or demolished. In addition, land requisitioned by the army had been returned, vehicle control zones had been rescinded, barriers and checkpoints had been removed/relaxed, and 102 cross-border roads had been reopened. The use of powers under emergency law was also reduced. For example, between 1994 and 1998 arrests under emergency legislation fell by 60 per cent; searches were reduced by 80 per cent, extensions of detention fell by 50 per cent and several holding centers were closed or earmarked for closure.* » *Ibid.*, p. 545.

¹³⁵¹ « *The British government is also obliged under the Agreement to publish an 'overall strategy' on demilitarisation. This should tackle among other things the dismantling of hilltop forts in South Armagh, Derry and Belfast [...]; the standing down of the RIR; the ending of British Army patrolling; the withdrawal of plastic bullets; action on the 140,000 licensed weapons; keeping the RUC out of sensitive areas; the closure of the interrogation centres at Castlereagh, Gough and the Strand Road. This was promised last November. We are still waiting.* » *Address by Sinn Féin President, Gerry Adams to the Sinn Féin Ard-Fheis on Sunday 9 May 1999.*

l'Accord, et notamment la mise en place des institutions nord-irlandaises sans un désarmement préalable de l'IRA. Le groupe armé républicain accusait alors les unionistes de trahir les termes de l'Accord, comme en témoigne sa déclaration du 21 juillet 1999 :

La crédibilité et la motivation des dirigeants unionistes qui se sont engagés envers l'Accord sont clairement remises en question. Ils n'ont fait que manquer à leurs engagements pris en signant l'Accord et sont parvenus à bloquer la mise en œuvre de ses aspects institutionnels¹³⁵².

Depuis la signature du traité de paix en avril 1998, les gouvernements britannique et irlandais cherchaient à mettre en place les institutions prévues par l'Accord, et en particulier l'Exécutif nord-irlandais. Quels étaient alors les mécanismes à l'œuvre afin de réconcilier le transfert des pouvoirs et le désarmement de l'IRA devenus indissociables ?

III.2 « Dévolution » et désarmement : frères ennemis ?

Si la mise en œuvre de l'Accord semblait progresser, notamment en matière de réforme de la police et de libération anticipée des prisonniers, tant que les institutions nord-irlandaises, et plus particulièrement tant que l'Exécutif, ne serait pas mis effectivement en place, le transfert des pouvoirs ne pouvait avoir lieu. La formation de l'Exécutif fut repoussée de dates butoir en dates butoir. Depuis la signature de l'Accord, quelles étaient les perspectives pour sortir de cette impasse ?

Les élections pour l'Assemblée, qui eurent lieu le 25 juin 1998, avaient défini la répartition des sièges entre les différents partis. Le SDLP avait obtenu 21,9 % des votes et gagné 24 sièges, l'UUP 21,25 % des votes et 28 sièges, et le DUP 18 % et 20 sièges. Le Sinn Féin, quant à lui, avait obtenu 17,6 % des votes et gagné 18 sièges. Ainsi le parti avait-il un mandat, qui plus est non négligeable, lui donnant le droit d'avoir sa place au sein de l'Assemblée. Toutefois, les unionistes continuaient de refuser de former un gouvernement avec le Sinn Féin sans un désarmement préalable de l'IRA.

¹³⁵² « The credibility and motivation of unionist leaders who signed up to the agreement is clearly open to question. They have repeatedly reneged on the commitments they made in signing the agreement and successfully blocked the implementation of its institutional aspects. » *Irish Republican Army (IRA) Statement*, 21 July 1999, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

Comment les gouvernements britannique et irlandais allaient-ils alors tenter de faire sortir l'Irlande du Nord de l'impasse ?

III.2.1. L'exigence d'un désarmement préalable

La mise en place de l'exécutif prévue pour le 31 octobre 1998 avait échoué. Il en avait été de même le 31 mars 1999. Une nouvelle date butoir, le 2 avril 1999, fut alors annoncée et les deux gouvernements avaient proposé une solution afin de sortir de l'impasse sur le désarmement lors d'une déclaration à Hillsborough le 1^{er} avril 1999¹³⁵³. Comme ils le soulignaient dans cette déclaration, il était toujours question de confiance et, surtout, de réciprocité :

Nous pensons que le désarmement ne pourra avoir lieu que dans le cadre d'une mise en œuvre effective [des termes de l'Accord]. Les avancées continues en matière de mise en place des institutions généreront une certaine confiance [entre les parties impliquées]. D'un autre côté, il est compréhensible que ceux qui prendront des dispositions pour cette mise en œuvre cherchent à être assurés que ces dispositions ne soient pas irrévocables si, en l'occurrence, il n'y a aucune avancée en matière de désarmement¹³⁵⁴.

Dans le chapitre III, nous avons vu que le processus de négociation est « symétrique », puisque tout ce qui est valable pour l'un, l'est pour l'autre, et tout ce qui est acceptable pour l'un doit l'être pour l'autre¹³⁵⁵. En effet, la notion de réciprocité est au cœur du processus de négociation. Dans son article, « Les aspects culturels de la négociation internationale », Svetlana Radtchenko-Draillard¹³⁵⁶ inclut la réciprocité des concessions dans les normes et les règles tacites de la négociation¹³⁵⁷. Nous reviendrons sur la notion de concession dans notre dernier chapitre. Pour le moment, il s'agit non seulement de souligner l'importance de la réciprocité dans la négociation, mais encore d'exposer le lien qui existe entre la notion de réciprocité et celle de la confiance. Svetlana Radtchenko-Draillard associe d'ailleurs la règle de réciprocité à la « norme de bonne

¹³⁵³ *Declaration issued by the Taoiseach, Mr Ahern, and the British Prime Minister, Mr Blair, at Hillsborough Castle, 1 April 1999.*

¹³⁵⁴ « *We believe that decommissioning will only happen against a background where implementation is actively moving forward. Continued progress in establishing the new institutions will in itself create confidence. On the other hand, it is understandable that those who take the next steps in implementation should seek to be assured that these steps are not irrevocable if, in the event, no progress is made with decommissioning.* » *Ibid.*

¹³⁵⁵ Voir p. 184.

¹³⁵⁶ Il n'y a pas d'informations sur cet auteur.

¹³⁵⁷ Svetlana Radtchenko-Draillard, « Les aspects culturels de la négociation internationale », in *Les cahiers de psychologie politique*, Caen, Presses Universitaires de Caen, n° 3, Avril 2003, <<http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1602>>, page consultée le 16/08/2011.

foi »¹³⁵⁸ qui implique la sincérité de l'engagement des participants dans un processus de négociation.

Tout en reconnaissant la nécessité de mettre en place les institutions, ce qu'exigeait le mouvement républicain, les deux gouvernements admettaient qu'une garantie était nécessaire. Que proposaient les deux gouvernements ? Leur plan devait se dérouler en deux temps :

- 1) la nomination des futurs ministres et le transfert des pouvoirs à une date définie ;
- 2) la réalisation d'un « acte de réconciliation collectif »¹³⁵⁹ dans le mois qui suivrait.

Si l'« acte de réconciliation » attendu était effectivement réalisé, la mise en œuvre de l'Accord continuerait : ainsi toutes les institutions prévues seraient-elles mises en place et les pouvoirs transférés. Dans le cas contraire, l'Assemblée devrait être suspendue.

Les deux gouvernements attendaient un acte de réconciliation collectif. Mais qu'est-ce qu'un acte de réconciliation ? Pour le comprendre nous devons tenter de définir la notion de réconciliation. L'International Institute for Democracy and International Assistance (IDEA), organisation intergouvernementale, a publié en 2004 un manuel intitulé *La réconciliation après un conflit violent*¹³⁶⁰. La version étudiée ici est un résumé des principes clés de cet ouvrage. Il faut tout d'abord souligner que la réconciliation concerne toute la population : elle « renvoie aux rapports entre ceux qui devront appliquer ces solutions »¹³⁶¹. Selon le manuel publié par l'IDEA, le processus de réconciliation repose sur quatre grands mécanismes :

- La cicatrisation : il s'agit d'apaiser la population traumatisée par la violence et ses conséquences, notamment par le biais d'une assistance socio-psychologique, ou « de formes symboliques de cicatrisation » tels que des actes ou des rituels symboliques¹³⁶².
- La justice : si le fait de « punir les coupables » semble être un acte indispensable à la réconciliation, puisqu'elle favorise le deuil, la justice punitive peut parfois, au contraire, enrayer le processus. En effet, deux problèmes se posent : d'une part, il est impossible de juger tous les agresseurs et, d'autre part, la justice punitive peut parfois être perçue comme la « justice des vainqueurs »¹³⁶³.

¹³⁵⁸ *Ibid.*

¹³⁵⁹ « a collective act of reconciliation », *Declaration issued by the Taoiseach, Mr Ahern, and the British Prime Minister, Mr Blair*, at Hillsborough Castle, 1 April 1999.

¹³⁶⁰ International Institute for Democracy and International Assistance, *La réconciliation après un conflit violent : un manuel*, Strömsborg, International IDEA, 2004, <<http://www.idea.int/publications/reconciliation/fr.cfm>>, page consultée le 16/08/2011.

¹³⁶¹ *Ibid.*, p. 3.

¹³⁶² *Ibid.*, p. 15.

¹³⁶³ *Ibid.*, p. 17.

- La divulgation de la vérité : l'objectif est de faire la lumière sur des faits passés. La mise en place des commissions de vérité permet d'apporter un soutien non seulement moral, mais encore juridique, aux victimes¹³⁶⁴. Par exemple, de telles commissions avaient été mise en place en Afrique du Sud, au Kosovo et en Irlande du Nord¹³⁶⁵.
- La réparation : il s'agit du droit à la réparation que les victimes peuvent invoquer. En général, les victimes reçoivent une compensation financière. Toutefois, ce processus peut impliquer des actes symboliques telles que des commémorations. L'objectif principal de la réparation est de faire le lien entre le passé et le présent : « Elle combine l'objectif rétrospectif de compensation des victimes et l'objectif prospectif de réforme politique »¹³⁶⁶.

Enfin, il faut ajouter que la notion de réconciliation est intimement liée à celle du pardon : Leïla Deshuis, spécialiste du droit public et des sciences politiques, le définit comme « [...] un acte gratuit qui permet aux personnes offensées de se libérer de leur sentiment de vengeance, de stress et d'amertume sans pour autant nier leur droit au ressentiment »¹³⁶⁷.

Quelle était la teneur de l'acte de réconciliation collectif attendu ? Selon les deux gouvernements, un tel acte devait impliquer à la fois un premier geste de désarmement, de nouvelles mesures de démilitarisation et des cérémonies en l'honneur des victimes de la violence :

[L'acte de réconciliation collectif] impliquera la mise hors d'état de nuire de manière volontaire d'un certain nombre d'armes, de façon à être vérifiable par la Commission internationale indépendante sur le désarmement, et d'autres démarches en matière de normalisation et de démilitarisation selon les changements de situation en matière de sécurité. En plus des dispositions concernant le matériel militaire, des commémorations en l'honneur de toutes les victimes de la violence seront organisées, auxquelles seront invités les représentants de tous les partis et des deux gouvernements, et des églises. Au moment de l'acte de réconciliation, les pouvoirs seront transférés et l'Accord anglo-irlandais entrera en vigueur¹³⁶⁸.

L'acte de réconciliation collectif attendu relevait à la fois d'une démarche de cicatrisation et de réparation qui concernait toute la population nord-irlandaise. En effet,

¹³⁶⁴ *Ibid.*, p. 19.

¹³⁶⁵ The Victims Liaison Unit, mise en place en 1998 au sein du NIO, était chargée de mettre en œuvre les propositions du rapport (*We Will Remember Them*) publié en avril 1998, qui portait sur la question des victimes du conflit et de leur reconnaissance. Cette étude, menée par Kenneth Bloomfield, avait débuté en 1997. The Victims Unit fut mise en place en juin 2000 au sein du Cabinet du Premier Ministre nord-irlandais. Le 27 mai 2008, une nouvelle commission, Commission for Victims and Survivors Northern Ireland, a été mise en place afin de promouvoir les intérêts des victimes et des survivants du conflit.

¹³⁶⁶ *Ibid.*, p. 25.

¹³⁶⁷ Leïla Deshuis, « Rencontre, Réconciliation, Pardon », mars 2009, Irenees.net, <<http://www.irenees.net/fr/fiches/analyse/fiche-analyse-870.html>>, page consultée le 16/08/2011.

¹³⁶⁸ « *This will see some arms put beyond use on a voluntary basis, in a manner which will be verified by the Independent International Commission on Decommissioning, and further moves on normalisation and demilitarisation in recognition of the changed situation on security. In addition to the arrangements in respect of military material, there will at all times be ceremonies of remembrance of all victims of violence, to which representatives of all parties and the two governments, and all churches, will be invited.* » *Declaration issued by the Taoiseach, Mr Ahern, and the British Prime Minister, Mr Blair, at Hillsborough Castle, 1 April 1999.*

l'amorce d'un désarmement, les démarches de démilitarisation et les commémorations en l'honneur des victimes constituaient des actes symboliques dont l'objectif était de commencer à faire disparaître les symboles du conflit, et donc les armes et les équipements militaires, et de faire le lien entre un passé armé et violent et un avenir incarné par les nouvelles institutions.

Pour les unionistes, la déclaration d'Hillsborough confirmait deux points qui leur tenaient à cœur : d'une part, le désarmement était bel et bien exigé et, d'autre part, le Sinn Féin ne serait pas admis au sein de l'Assemblée sans un début de désarmement de l'IRA :

La déclaration confirme deux points fondamentaux :

- 1) Le désarmement est une obligation selon l'Accord qui doit être réalisé d'ici mai 2000.
- 2) Aucun membre du Sinn Féin ne peut être membre de l'Exécutif en activité sans que l'IRA n'ait commencé à désarmer¹³⁶⁹.

Sur quels éléments les unionistes s'appuyaient-ils pour affirmer ceci ? Premièrement, les deux gouvernements avaient effectivement déclaré que le désarmement était une obligation, comme le prouve cet extrait de la déclaration d'Hillsborough :

[...] il existe un accord entre tous les partis sur le fait que le désarmement n'est pas une condition préalable mais une obligation qui repose sur leur engagement envers l'Accord, et sur le fait qu'il doit avoir lieu dans les délais définis par l'Accord, et par l'intermédiaire de la Commission internationale indépendante sur le désarmement¹³⁷⁰.

Deuxièmement, la déclaration confirmait, selon eux, que le Sinn Féin serait exclu de l'Assemblée si l'IRA ne désarmait pas puisque les deux gouvernements prévoyaient qu'un rapport soit rédigé sur les progrès en la matière conditionnant le transfert des pouvoirs. Toutefois, la question d'un geste de désarmement en gage de sincérité posait les mêmes problèmes que lorsqu'il s'était agi d'intégrer le Sinn Féin aux pourparlers après la restauration de cessez-le-feu de l'IRA le 20 juillet 1997. Selon une problématique récurrente, les unionistes attendaient un premier geste concret, comme le confirmait encore la déclaration de l'UUP du 2 avril 1999 :

¹³⁶⁹ « *The declaration confirms two key points: 1. Decommissioning is an obligation under the Agreement to be completed by May 2000. 2. No member of Sinn Féin can be a member of the devolved Executive without the IRA having started decommissioning.* » *Statement issued by Ulster Unionist Party on 2 April 1999, in response to the 1 April Declaration.*

¹³⁷⁰ « [...] *there is agreement among all parties that decommissioning is not a precondition but is an obligation deriving from their commitment in the Agreement, and that it should take place within the time-scale envisaged in the Agreement, and through the efforts of the Independent International Commission on Decommissioning.* » *Declaration issued by the Taoiseach, Mr Ahern, and the British Prime Minister, Mr Blair, at Hillsborough Castle, 1 April 1999.*

Nous continuons à penser qu'il doit y avoir un début de désarmement des armes illégales de l'IRA crédible et vérifiable avant qu'ils [les membres du Sinn Féin] ne puissent occuper leurs sièges au sein de l'Exécutif¹³⁷¹.

Les unionistes n'étaient pas prêts à accepter n'importe quel geste de désarmement, comme le soulignait William Ross, membre de l'UUP, lors d'un débat du Parlement britannique le 25 février 1999 :

L'idée qu'une reddition symbolique d'armes sera suffisante pour mettre en route l'Assemblée ne convaincra pas plus ceux d'entre nous qui sont actuellement sur les bancs des Unionistes d'Ulster que ceux qui s'y trouveront à l'avenir. Nous ne sommes pas prêts à accepter que l'IRA puisse rendre quelques vieilles armes rouillées et ensuite être traitée comme si ses membres s'étaient soudainement extraits d'une campagne meurtrière pour devenir des citoyens paisibles et démocrates¹³⁷².

Pour être crédible, aux yeux des unionistes, un geste symbolique de désarmement de l'IRA devait être substantiel. C'était le minimum car derniers qui désapprouvaient déjà les avancées décrites plus haut en matière de réforme de la police et de libération des prisonniers, alors même que la question du désarmement n'évoluait pas, comme le confirmait David Trimble dans sa déclaration du 28 juin 1999 :

Nous assistons à la libération continue des prisonniers, tandis que la Commission Patten étudie l'avenir de la RUC. Mais nous n'avons pas obtenu un seul gramme de Semtex ou une seule balle de l'IRA en retour¹³⁷³.

Dans un débat parlementaire britannique du 22 avril 1998, Peter Robinson, membre du DUP, accusait le gouvernement britannique de n'avoir cherché qu'à acheter le silence des armes de l'IRA en échange de l'inclusion du Sinn Féin dans les négociations :

L'accord a été mis en place afin d'acheter le silence des soldats de l'IRA. Dans cet objectif, ils ont été inclus dans le processus de discussion, mettant de côté les règles qui étaient établies. Les règles selon lesquelles le désarmement serait requis ont disparu. Les règles selon lesquelles des méthodes exclusivement démocratiques et non-violentes devaient être adoptées par les partis ont été évincées. Le but était d'engager l'IRA provisoire dans des négociations et de trouver quel prix elle accepterait en échange du silence de ses fusils et de ses bombes¹³⁷⁴.

¹³⁷¹ « Our view remains that there must be a credible and verifiable beginning to the process of decommissioning illegal weapons by the IRA before they can take seats in the Executive. » Statement issued by Ulster Unionist Party on 2 April 1999, in response to the 1 April Declaration.

¹³⁷² « The idea that a token surrender of weapons will be sufficient to trigger the Assembly will not wash with those of us on the Ulster Unionist Benches today, nor in the future. We are not in the mood to buy the idea that the IRA can produce a few rusty old guns and then be treated as if it has suddenly converted from violent murderous campaigning to being peaceful, democratic citizens. » William Ross, Standing Committee, Draft Appropriation (Northern Ireland) Order Bill, 25 February 1999.

¹³⁷³ « We have watched prisoner releases continue, while the Patten Commission examines the future of the RUC. But we have not had an ounce of IRA Semtex or a single bullet in return. » David Trimble, Statement issued by Ulster Unionist Party on Decommissioning, Belfast, UUP, 28 June 1999.

¹³⁷⁴ « The essential element of the agreement is that there is to be a buy-off of terrorists. The agreement was set up in order to buy the silence of the IRA's gunners. For that purpose, they were brought into the talks process, throwing aside the rules that were set up. The rules that decommissioning would be

Tel était le sentiment qui se développait parmi les unionistes. D'autant qu'un geste de l'IRA paraissait toujours irréalisable. En effet, malgré l'impasse causée par le désarmement, et la pression exercée sur l'IRA pour qu'elle s'engage dans un premier geste de désarmement, le groupe armé continuait à justifier son refus de se défaire de son arsenal.

Le plan proposé par les deux gouvernements « des armes d'abord, un gouvernement ensuite »¹³⁷⁵ avait été rejeté par le Sinn Féin, comme le confirmait Mitchel McLaughlin, membre du Sinn Féin élu de l'Assemblée nord-irlandaise, dans une déclaration du 13 avril 1999 : « Selon nous la Déclaration d'Hillsborough s'éloigne de l'Accord du Vendredi Saint et fait dépendre le transfert des pouvoirs et la mise en place des institutions de la remise des armes de l'IRA »¹³⁷⁶. Comme le note Agnès Maillot, l'IRA avait, elle aussi, rejeté la déclaration :

Bien entendu, la déclaration était inacceptable pour l'IRA, qui la considérait comme une relecture de l'Accord. En outre, ce document, à ses yeux, avait tout de l'ultimatum. Les républicains étaient furieux, se considérant comme les victimes d'un chantage unioniste¹³⁷⁷.

L'assimilation de la déclaration d'Hillsborough à un ultimatum confortait d'ailleurs l'IRA et le Sinn Féin dans l'idée que c'était bien une reddition qui était attendue. L'impasse semblait donc impossible à surmonter.

III.2.2 Un désarmement après un gouvernement : incertitudes et tergiversations

Les prisonniers continuaient à être libérés et la RUC allait être réformée. Toutefois, la mise en œuvre des institutions était enrayée par la question du devenir des armes. Puisque les républicains réclamaient la mise en œuvre de toutes les propositions du

required disappeared. The rules that exclusively democratic and peaceful means must be adopted by the parties were tossed aside. The purpose was to engage the Provisional IRA in negotiations and to find out what price it would be willing to accept in return for the silence of its guns and bombs. » Peter Robinson, House of Commons Hansard Debate for 22 April 1998, *Draft Northern Ireland (Election Bill)*, Vol. 329, Col. 911.

¹³⁷⁵ Agnès Maillot, *The IRA, op. cit.*, p. 291.

¹³⁷⁶ « *Our view is that the Hillsborough Declaration moves away from the Good Friday Agreement and makes the transfer of power and the establishment of the institutions conditional on the delivery of IRA weapons.* » *Text of statement by Sinn Féin chairman Mr. Mitchel McLaughlin, before the Stormont talks, 13 April 1999.*

¹³⁷⁷ Agnès Maillot, *The IRA, op. cit.*, p. 291-292.

désarmement, pourquoi alors ne pas accepter de désarmer, ou du moins de faire un premier geste, afin de permettre aux institutions prévues par l'Accord de fonctionner ?

Comme le note Thomas Hennessey, la méfiance, était, une fois de plus, au cœur du problème : « Les républicains [...] craignaient que les unionistes ne veuillent pas vraiment les laisser entrer dans le processus démocratique. Ils pensaient que les unionistes voulaient réécrire l'Accord »¹³⁷⁸. La méfiance peut être définie comme l'« état d'esprit de quelqu'un qui se tient sur ses gardes face à quelqu'un d'autre ou à propos de quelque chose »¹³⁷⁹. Elle implique une certaine prudence qui rend difficile, voire impossible de donner sa confiance, tandis que la défiance repose sur l'anticipation d'une tromperie, comme nous l'avons vu dans le chapitre IV¹³⁸⁰. L'IRA et le Sinn Féin soupçonnaient les unionistes de chercher à bloquer la mise en œuvre de l'Accord dans le but d'en modifier les dispositions. C'est en effet l'analyse que faisait le Sinn Féin quant à l'attitude des unionistes, et plus précisément quant à celle de David Trimble :

Nous sommes maintenant tout à fait convaincus que David Trimble considère l'impasse, générée par son refus de faire partie des institutions politiques approuvées le Vendredi Saint, comme une opportunité pour réécrire l'Accord du Vendredi Saint¹³⁸¹.

Tout comme le Sinn Féin, l'IRA était convaincue que tel était l'objectif des unionistes, comme le confirme sa déclaration du 21 juillet 1999 : « Il est clairement dans leur intention de continuer à faire de l'obstructionnisme »¹³⁸². La méfiance à l'égard des unionistes et de leurs intentions constituait déjà un premier argument contre le désarmement de l'IRA¹³⁸³. De plus, selon cette dernière, l'insistance des unionistes démontrait qu'ils attendaient toujours non pas un simple désarmement mais bien une

¹³⁷⁸ « *Republicans [...] feared that the Unionists were not serious about letting them into the democratic process. They thought that Unionists wanted to re-write the agreement.* » Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process, Ending the Troubles ?*, op. cit., p. 200.

¹³⁷⁹ *Le Petit Larousse*, 2003.

¹³⁸⁰ Voir p. 241.

¹³⁸¹ « *It is now our considered opinion that David Trimble sees the impasse, generated by his refusal to be part of the political institutions agreed on Good Friday, as an opportunity for unionism to rewrite the Good Friday Agreement.* » *Defending the Good Friday Agreement*, Sinn Féin's Submission to the Mitchell Review, 23 September 1999.

¹³⁸² « *It is clearly their intention to continue their obstructionist tactics indefinitely.* » *Irish Republican Army (IRA) Statement*, 21 July 1999, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹³⁸³ Notons que dans ses propositions destinées à la Commission sur le désarmement en janvier 1996, le Sinn Féin abordait la question cruciale de la méfiance des républicains envers les unionistes : « Pourquoi les républicains devraient-ils faire confiance aux unionistes ? », telle était la question posée. Alors que le Sinn Féin énonçait les raisons de ne pas leur faire confiance, en s'appuyant sur les événements depuis le début des troubles, le parti, tout en admettant qu'il était difficile de leur faire confiance, concluait toutefois qu'il était nécessaire d'accepter de dialoguer. *Building a Permanent Peace in Ireland, Sinn Féin's submission to the International Body*, issued 10 January 1996, Dublin, Sinn Féin, p. 9.

reddition du groupe armé. Le groupe rappelait d'ailleurs dans sa déclaration du 21 juillet 1999 qu'une telle attente avait déjà mis fin à leur cessez-le-feu de 1996 :

Ces cinq dernières années, nous avons déclaré et maintenu deux interruptions des opérations militaires de longue durée afin de promouvoir le processus de paix et souligner notre engagement définitif dans sa réussite. Nous avons contribué de manière significative à la création d'un climat qui faciliterait la recherche d'un accord durable. La première de ces interruptions a été anéantie par la demande d'une reddition de l'IRA par le gouvernement conservateur. Ceux qui demandent la mise hors d'état de nuire des armes de l'IRA se prêtent, dans le contexte politique actuel, par négligence ou autre, au dessein voué à l'échec de mettre l'IRA en déroute. Le gouvernement britannique a le pouvoir de changer ce contexte et devrait le faire¹³⁸⁴.

L'IRA invitait alors le gouvernement britannique à agir pour sortir de l'impasse causée par la question du désarmement avant que l'Accord n'échoue.

Pour autant, les deux gouvernements n'avaient pas abandonné l'idée de trouver une solution à cette impasse en poursuivant le processus de négociation avec les partis politiques nord-irlandais, et donc en subordonnant le désarmement à la condition préalable de la mise en œuvre des institutions. Nous avons vu que le processus de négociation est indéterminé puisque les propositions des parties peuvent « évoluer dans un sens ou dans un autre »¹³⁸⁵ et en effet, un changement de taille avait eu lieu dans le discours du Sinn Féin. Gerry Adams, dans sa déclaration du 9 mai 1999 lors du Congrès annuel du parti, continuait à affirmer qu'en tant que parti il ne pouvait livrer les armes de l'IRA :

La position du Sinn Féin est très claire. Nous comprenons nos obligations selon l'Accord du Vendredi Saint et je les ai exposées en détail en privé et en public. Nous avons également expliqué que le Sinn Féin ne pouvait pas accéder à la demande des armes de l'IRA quelle que soit la façon dont elle serait présentée¹³⁸⁶.

Pourtant, en juin 1999, le Sinn Féin affichait une tout autre analyse de la situation. En effet si le parti républicain refusait que sa participation aux institutions nord-irlandaises soit conditionnée par les avancées du désarmement de l'IRA, et répétait qu'il ne pouvait

¹³⁸⁴ « *Over the past five years we have called and maintained two prolonged cessations of military operations to enhance the peace process and underline our definitive commitment to its success. We have contributed in a meaningful way to the creation of a climate which would facilitate the search for a durable settlement. The first of these cessations floundered on the demand by the Conservative government for an IRA surrender. Those who demand the decommissioning of IRA weapons lend themselves, in the current political context, inadvertently or otherwise, to the failed agenda which seeks the defeat of the IRA. The British government have the power to change that context and should do so.* » *Irish Republican Army (IRA) Statement*, 21 July 1999, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹³⁸⁵ Voir p. 318.

¹³⁸⁶ « *Sinn Féin's position is very clear. We understand our obligations under the Good Friday Agreement and I have spelt these out privately and publicly. We have also made it clear both privately and publicly, that Sinn Féin cannot deliver the demand for IRA weapons no matter how this is presented.* » Gerry Adams, *Address by Sinn Féin President to the Sinn Féin Ard-Fheis*, 9 May 1999.

faire désarmer celle-ci, dans sa déclaration du 30 juin 1999, le parti affirmait que la mise en œuvre des institutions incluant le Sinn Féin permettrait de convaincre les détenteurs d'armes de désarmer :

Dans ce contexte, nous pensons que nous tous, en tant que participants agissant de bonne foi, pourrions parvenir à convaincre ceux qui détiennent des armes de les mettre hors d'état de nuire conformément à l'Accord. Nous reconnaissons que ceci doit être réalisé de la manière définie par la Commission indépendante sur le désarmement selon les termes de l'Accord du Vendredi Saint¹³⁸⁷.

D'un refus d'admettre une quelconque capacité de sa part à mettre en œuvre le désarmement de l'IRA, le Sinn Féin était passé à la possibilité de convaincre le groupe clandestin de se défaire de ses armes, et ce d'ici le mois de mai 2000. Ceci constituait un revirement fondamental, même si le parti soulignait que tous les participants avaient un rôle à jouer dans cette mise en œuvre. Toutefois, comme le souligne Thomas Hennessey, Tony Blair attendait des actes et non pas seulement des mots. Ainsi, le Sinn Féin ne devait-il pas seulement prouver qu'il « pourrait » parvenir à convaincre l'IRA mais qu'il le ferait effectivement¹³⁸⁸.

Pourquoi un tel revirement dans le discours du Sinn Féin? Quelle proposition avait pu lui permettre de faire cette offre? Le nouveau plan proposé par les deux gouvernements et présenté le 2 juillet 1999, *The Way Forward*¹³⁸⁹, à l'inverse de celui proposé par la déclaration d'Hillsborough, prévoyait la mise en œuvre de l'Assemblée avec le transfert des pouvoirs, puis celle du désarmement. Le plan n'était plus « des armes d'abord, un gouvernement ensuite » mais « un gouvernement d'abord, des armes ensuite », comme le confirmaient les deux gouvernements : « Après cinq jours de discussion, les gouvernements britanniques et irlandais ont présenté à tous les partis leur ligne d'action afin d'établir un Exécutif inclusif, et de mettre les armes hors d'état de nuire »¹³⁹⁰. Selon ce plan, la Commission indépendante était chargée de faire un rapport sur les avancées en matière de désarmement en septembre 1999, puis en

¹³⁸⁷ « Against that background we believe that all of us, as participants acting in good faith, could succeed in persuading those with arms to decommission them in accordance with the agreement. We agree that this should be in the manner set down by the Independent Commission on Decommissioning within the terms of the Good Friday Agreement. » *Breaking the impasse: A Sinn Féin declaration*, 30 June 1999, Annex 1.

¹³⁸⁸ Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process, Ending the Troubles?*, op. cit., p. 203.

¹³⁸⁹ *The Way Forward: Joint statement by the Irish and British governments at Stormont on 2 July 1999*.

¹³⁹⁰ « After five days of discussion, the British and Irish Governments have put to all the parties a way forward to establish an inclusive Executive, and to decommission arms. » *The Way Forward: Joint statement by the Irish and British governments at Stormont on 2 July 1999*, para. 1.

décembre de la même année, et enfin en mai 2000, date à laquelle le processus devrait avoir entièrement abouti. Un dispositif de sécurité était toutefois prévu dans le paragraphe 5 de ce plan au cas où les engagements en matière de désarmement ou de dévolution ne seraient pas honorés :

Une clause « de sécurité » : les gouvernements affirment, conformément aux termes de l'Accord, si les engagements envers l'Accord ne sont pas honorés, que ce soit en rapport avec le désarmement ou le transfert des pouvoirs, qu'ils suspendront, de manière automatique, et avec effet immédiat, le fonctionnement des institutions mises en place par l'Accord¹³⁹¹.

Le plan proposé par les deux gouvernements répondait aux principales demandes formulées par le Sinn Féin dans sa déclaration du 30 juin 1999. En effet, selon le parti, afin de sortir de l'impasse, les deux gouvernements devaient confirmer officiellement :

- que la solution à l'impasse devait demeurer en conformité avec les termes de l'Accord : « [...] l'impasse ne pouvait être éliminée qu'en conformité avec les termes de l'Accord du Vendredi Saint »¹³⁹² ;
- qu'il n'existait pas de conditions préalables dans l'Accord¹³⁹³ ;
- enfin, qu'une date butoir serait annoncée pour le transfert des pouvoirs¹³⁹⁴.

Richard E. Walton et Robert B. McKerzie¹³⁹⁵, spécialistes des stratégies de négociation, distinguent la négociation distributive, donnant à chacun satisfaction, de la négociation intégrative, qui repose sur la recherche d'un intérêt commun. Comme le soulignent les deux auteurs, les processus de négociation intègrent généralement ces deux méthodes : « Tout l'art d'un négociateur consistera alors à savamment doser les éléments distributifs et intégratifs dans ses prétentions et ses concessions »¹³⁹⁶. L'art de la négociation repose donc sur le « jeu » entre les d'intérêts communs et les intérêts opposés des parties en conflit. Cette analyse s'applique parfaitement au plan proposé par les deux gouvernements du 2 juillet 1999. En effet, l'intérêt commun, l'élément intégratif, entre le Sinn Féin et l'UUP était de voir les institutions prévues par l'Accord mises en œuvre. L'élément distributif pour le Sinn Féin reposait sur la mise en œuvre des institutions et le transfert des pouvoirs prévus pour le 18 juillet 1999 sans l'exigence

¹³⁹¹ « A 'failsafe' clause: the governments undertake that, in accordance with the review provisions of the agreement, if commitments under the agreement are not met, either in relation to decommissioning or to devolution, they will automatically, and with immediate effect, suspend the operation of the institutions set up by the agreement. » *Ibid.*, para. 5.

¹³⁹² « [...] that the impasse could be removed only within the terms of Good Friday Agreement. » *Breaking the impasse: A Sinn Féin declaration*, 30 June 1999.

¹³⁹³ *Ibid.*

¹³⁹⁴ *Ibid.*

¹³⁹⁵ Richard E. Walton, Robert B. McKenzie, *Behavioural Theory of Labour Negotiations*, Unites States, McGraw-Hill Inc., 1st edition, 1965.

¹³⁹⁶ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 44.

d'un désarmement préalable de l'IRA, et pour l'UUP, une clause de sécurité en cas de non progression du désarmement.

Toutefois, les unionistes, et plus particulièrement l'UUP, ne percevaient pas la clause de sécurité, incluse dans le projet de loi sur la suspension des institutions qui serait présenté le 12 juillet au Parlement britannique¹³⁹⁷, comme une concession en leur faveur. Bien au contraire. Nous avons vu dans le chapitre précédent que la confiance impliquait un risque¹³⁹⁸. Pour les unionistes, le risque était d'accepter de former l'Assemblée en y incluant le Sinn Féin, sans qu'aucune arme ne soit rendue, et donc sans garantie que l'IRA ne reprendrait pas les armes. Selon Gloria Origgi, précédemment citée, le fait de faire confiance à quelqu'un augmente les chances que cette personne honore sa promesse¹³⁹⁹. Cependant, dans notre contexte, le risque était trop grand, tout comme l'était la méfiance des unionistes à l'égard des républicains. Il fallait donc qu'une sanction soit envisagée en cas de non progression en matière de désarmement. En effet, comme le souligne encore Gloria Origgi, « l'existence de sanctions rend une interaction plus fiable »¹⁴⁰⁰. Mais la sanction envisagée dans le projet de loi sur la suspension des institutions ne satisfaisait pas les unionistes. Le projet de loi prévoyait effectivement la suspension des institutions si la mise en œuvre du désarmement n'avait pas progressé. Toutefois, selon l'UUP, cela impliquait donc de sanctionner tous les partis indifféremment pour une faute commise par seulement l'un d'entre eux, le Sinn Féin :

Le système de garantie du gouvernement britannique est incohérent et injuste. Injuste car si le Sinn Féin devait manquer à ses obligations, chaque membre de l'Exécutif et de l'Assemblée serait privé de ses fonctions – l'innocent serait puni avec le coupable, et les démocrates seraient traités comme s'ils étaient indissociables des terroristes¹⁴⁰¹.

Toutefois, comme l'a souligné de nouveau Thomas Hennessey, la clause « de sécurité » avait-elle été mal interprétée par les unionistes, puisqu'elle leur permettait, au contraire, une fois les institutions suspendues, de les rétablir, mais cette fois sans le Sinn Féin. Les

¹³⁹⁷ *Legislation put before the Westminster Parliament on 12 July 1999, designed to act as a safeguard for the decommissioning of arms and the devolution of power in Northern Ireland*, London, HMSO.

¹³⁹⁸ Voir p. 241.

¹³⁹⁹ Gloria Origgi, *Qu'est-ce que la confiance ?*, op. cit., p. 26.

¹⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 25.

¹⁴⁰¹ « *The British government's failsafe mechanism is flawed and unfair. Unfair because if Sinn Féin fails to deliver its obligations, everyone in the executive and Assembly will be ejected from office—the innocent to be punished along with the guilty, and democrats to be treated as though they were indistinguishable from terrorists.* » David Trimble, Article on Decommissioning, *Irish Times*, 15 July 1999.

termes de l'Accord n'autorisaient donc pas un parti particulier à en exclure un autre¹⁴⁰², c'est la raison pour laquelle le projet de loi prévoyait une suspension automatique des institutions, puis un rapport sur l'Accord afin de rétablir le gouvernement sans les membres qui ne seraient plus éligibles à leur poste. En effet le paragraphe 4 de la section 4 du projet de loi affirmait que les membres seraient autorisés à reprendre leur poste une fois l'Assemblée réinstaurée :

Toute personne qui, immédiatement avant que ne soit décrété l'ordre de suspension, occupait le poste de :

- (a) Ministre nord-irlandais ;
- (b) Sous-secrétaire d'État ou ;
- (c) Président ou vice-président de séance pour les comités législatifs

Demeure éligible au maintien de son poste, et reprendra son poste¹⁴⁰³.

Mais la section 6 prévoyait qu'une personne occupant le poste de ministre nord-irlandais serait exclue de l'Assemblée une fois rétablie, conformément à la section 30 (2) de la loi de 1998, Northern Ireland Act, qui définissait les conditions selon lesquelles un membre serait considéré comme inéligible, dont le non-engagement dans des méthodes pacifistes et démocratiques :

Si l'Assemblée décide qu'un parti politique ne bénéficie pas de la confiance de l'Assemblée [...] parce qu'il ne s'est pas engagé dans la non-violence et dans des moyens exclusivement pacifistes et démocratiques [...] les membres de ce parti seront exclus de leurs postes de ministres ou de sous-secrétaire d'État [pour une période minimale de six mois, mais pas plus de douze mois, à partir de la date de la résolution que la résolution elle-même fournira]¹⁴⁰⁴.

Dans une déclaration publiée le 4 juillet 1999 dans *The Sunday Times*, Tony Blair décrivait la manière dont devait se dérouler le plan proposé et faisait référence à cette clause de sécurité :

Dans les jours qui suivent la dévolution, les organisations paramilitaires, dont l'IRA, doivent signaler leur intention de désarmer. Si tel n'est pas le cas, une clause prévoit l'annulation du transfert des pouvoirs. [...] Dans les semaines qui suivront, ils doivent réellement désarmer. Le processus est contrôlé par une commission indépendante, présidée par le Général John de Chastelain, hautement respecté. Le désarmement continuera alors jusqu'en mai 2000. Il devra alors être certifié complet. [...] Par conséquent, à moins que les mots ne soient suivis par des

¹⁴⁰² Thomas Hennessey, *The Northern Ireland Peace Process, Ending the Troubles ?*, op. cit., p. 204.

¹⁴⁰³ « *If any persons who, immediately before the making of the suspension order, held office as - (a) Northern Ireland Ministers; (b) junior Ministers; or (c) chairmen or deputy chairmen of statutory committees, remain eligible to hold their offices, they shall resume their offices.* » *Legislation put before the Westminster Parliament on 12 July 1999, designed to act as a safeguard for the decommissioning of arms and the devolution of power in Northern Ireland*, op. cit., section 4 (4).

¹⁴⁰⁴ *If the Assembly resolves that a political party does not enjoy the confidence of the Assembly [...] because it is not committed to non-violence and exclusively peaceful and democratic mean [...], members of that party shall be excluded from holding office as Ministers or junior Ministers for [such period of not less than six months, and not more than twelve months, beginning with the date of the resolution as the resolution may provide].* » *Northern Ireland Act 1998*, op. cit., section 30 (2).

actes, le transfert des pouvoirs sera immédiatement révoqué. Et le processus de désarmement signifie – une fois encore notez le détail – que l'IRA, et non le Sinn Féin, devra signaler son intention claire et sans ambiguïté de désarmer¹⁴⁰⁵.

La déclaration semble directe et sans détours, pourtant les termes employés ne le sont pas, et ce malgré la menace de suspension des pouvoirs exécutifs. En effet, elle apparaît comme une demande catégorique faite à l'IRA, mais elle n'est en fait qu'une demande de « déclaration d'intention de désarmer ». Déjà en mars 1998, William Ross, membre de l'UUP, avait dénoncé le recours à des tournures évasives lorsqu'il s'agissait d'obtenir de l'IRA qu'elle désarme :

Je suis inquiet du recul auquel j'ai assisté. Nous sommes partis d'un désarmement préalable à un désarmement parallèle, puis d'une aspiration au désarmement à une « envie de voir » le désarmement. Certains parlent maintenant d'un désarmement repoussé en permanence, ce qui ne sera jamais acceptable¹⁴⁰⁶.

La demande d'un simple geste de l'IRA signalant son intention de désarmer quelques jours après la mise en œuvre effective des institutions avait de quoi inquiéter les unionistes, et le fait d'accepter le plan prévu par les deux gouvernements représentait encore une fois un risque énorme pour eux, comme le notait David Trimble lui-même dans une déclaration du 15 juillet 1999 :

Certains disent que malgré les imperfections les plus importantes il n'y a rien à perdre à former un gouvernement et à tester la volonté des républicains à se conduire comme des démocrates. Le prix d'un gouvernement exclusif, démocratique, et doté de pouvoirs législatifs, vaut la peine de prendre des risques, et nous avons déjà pris des risques. Néanmoins, les risques que représentent le fait de sauter le pas maintenant sans aucun engagement de désarmement et sans un filet de sécurité sont trop importants¹⁴⁰⁷.

¹⁴⁰⁵ « *Within days of devolution, the paramilitary organisations, including the IRA, must notify intention to decommission. If they don't, then there is a failsafe that unwinds devolution. [...] Within weeks, they must actually decommission. The process is verified by an independent commission, headed by the highly respected General John de Chastelain. Decommissioning then continues up until May 2000. It then has to be certified as complete. [...] So unless words are followed by deeds, devolution is immediately reversed. And the process of decommissioning means—again study the detail—that the IRA, not Sinn Féin, have to give a clear and unambiguous intention to decommission.* » Prime Minister Tony Blair, *The Sunday Times*, 4 July 1999. Notons que Tony Blair, dans sa déclaration, prenait soin de souligner que la demande concernait bien l'IRA, et non le Sinn Féin. Il ne laissait pas ainsi la possibilité au Sinn Féin de rétorquer qu'il était un parti démocratique et que, par conséquent, il n'avait pas d'armes à rendre.

¹⁴⁰⁶ « *I am concerned about the retreat that I have seen. We have gone from prior decommissioning to parallel decommissioning to an aspiration to have decommissioning to 'like to see' decommissioning. Some people are now talking about permanently postponed decommissioning, which could never be acceptable to anyone.* » William Ross, House of Commons Hansard Debate for 11 March 1998, *Draft Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 1998*, Standing Committee, Vol. 308.

¹⁴⁰⁷ « *Some have said that even with major flaws there is nothing to lose in forming a government and testing republican willingness to behave exclusively as democrats. The prize of an inclusive, democratic, devolved government is worth taking risks for, and we have repeatedly taken risks. However, the risks of jumping now without any commitment to decommissioning and an inadequate safety net remain dauntingly large.* » David Trimble, Article on Decommissioning, *Irish Times*, 15 July 1999.

Pourtant, David Trimble finirait par sauter le pas et accepterait de former un gouvernement en novembre 1999. Quel mécanisme avait permis cette avancée tant espérée ? Le désarmement de l'IRA avait-il progressé ?

III.2.3 Les avancées en matière de désarmement

Avant d'exposer les raisons qui avaient convaincu David Trimble d'accepter de former un gouvernement avec le Sinn Féin le 29 novembre 1999, nous devons souligner que des avancées importantes en matière de désarmement avaient déjà eu lieu depuis la signature de l'Accord en 1998. En effet, un acte de désarmement avait été réalisé.

La Commission était parvenue auparavant à établir des contacts avec certains groupes loyalistes¹⁴⁰⁸. En octobre 1997, l'UVF avait nommé Billy Hutchinson, membre du PUP comme « contact » avec la Commission tandis que le Pasteur Kenny McClinton fut nommé en juin 1998 pour représenter le LVF¹⁴⁰⁹. Gary McMichael, membre du UDP, quant à lui, représentait l'UDA. Les contacts avec le LVF furent productifs : en effet, le 18 décembre 1998, le LVF avait mis en œuvre un premier acte de désarmement. Le nombre d'armes rendues était peu élevé¹⁴¹⁰. Toutefois, il est difficile d'obtenir des chiffres fiables sur la quantité d'armes détenues par les structures paramilitaires, en particulier lorsqu'il s'agit de petits groupes minoritaires comme le LVF. Impossible donc d'évaluer la portée de ce geste par rapport à la capacité militaire de ce groupe, même si son arsenal était sans doute très limité. L'accent portait davantage sur la dimension symbolique de l'acte que sur sa réalité matérielle. Une organisation clandestine avait fait le premier pas et cet acte devait servir d'exemple. Cependant, l'acte du LVF, tout d'abord applaudi, était vite tombé en désuétude. En effet, l'attente

¹⁴⁰⁸ *Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, 2 July 1999. Belfast, IICD.

¹⁴⁰⁹ Il résigna de son poste en juin 1999.

¹⁴¹⁰ « Ce groupe paramilitaire a mis hors service quatre mitraillettes, deux fusils, deux pistolets, une carabine à canon scié, 348 balles, 31 cartouches de carabine, cinq détonateurs, deux cocktails Molotov, deux fûts et crosses de fusils, et 5 chargeurs. Les articles décrits ont été détruits le jour même où ils ont été reçus selon les procédures de la Commission et les résidus ont été jetés également le même jour. À la demande du groupe lui-même l'évènement fut couvert par les médias ». « *That paramilitary group decommissioned four sub-machine guns, two rifles, two pistols, a sawn-off shotgun, 348 rounds of ball ammunition, 31 shotgun shells, five electrical detonators, two pipe bombs, two weapons stocks and five assorted magazines. The items described were destroyed in accordance with Commission procedures the day they were received and the residue was disposed-of the same day also. At the LVFs request the event was covered by the media.* » *Report of the International Body on Decommissioning*, Belfast, IICD, 2 July 1999.

était davantage du côté des principales structures armées clandestines, et en particulier du côté de l'IRA.

Une autre avancée importante avait eu lieu. En effet, une méthode de désarmement avait été finalement adoptée le 2 juillet 1999. Cette méthode faisait d'ailleurs partie des propositions exposées dans le rapport du 22 janvier 1996 de l'Organisation internationale chargée de la question du désarmement. Dans ce rapport l'Organisation avait énoncé trois procédés, tous « sujets à négociation »¹⁴¹¹ :

- le transfert des armements à la Commission ou aux représentants désignés d'un des gouvernements, pour une destruction ultérieure¹⁴¹²;
- l'apport d'information à la commission ou aux représentants désignés d'un des gouvernements permettant la découverte d'armes pour une destruction ultérieure¹⁴¹³;
- et, le dépôt des armements pour une collecte et la destruction postérieure par la commission ou par les représentants d'un des deux gouvernements¹⁴¹⁴.

Toutefois, et c'est un élément essentiel, l'Organisation internationale avait suggéré l'adoption d'une « option » qui autoriserait les détenteurs d'armes à « détruire eux-mêmes leurs armes »¹⁴¹⁵. Le 30 juin 1998, les modalités pratiques de l'acte de désarmement avaient été définies dans une section supplémentaire qui s'ajouterait à la loi sur le désarmement de 1997¹⁴¹⁶ :

[La section] prévoit la mise hors d'état de nuire des armes par une ou bien par la combinaison des deux méthodes de la section 3(1) et (D de la loi de 1997 : l'apport d'information pour la collecte et la destruction par la Commission ; et la destruction par les personnes en possession illégale [des armes]¹⁴¹⁷.

¹⁴¹¹ « *The decommissioning process could encompass a variety of methods, subject to negotiation.* » *Report of the International Body on Decommissioning*, 22 January 1996, *op. cit.*, VI. Recommendations: Guidelines on the Modalities of Decommissioning, article 44.

¹⁴¹² « *the transfer of armaments to the commission or to the designated representatives of either Government, for subsequent destruction* », *ibid.*

¹⁴¹³ « *the provision of information to the commission or to designated representatives of either Government, leading to the discovery of armaments for subsequent destruction* », *ibid.*

¹⁴¹⁴ « *the depositing of armaments for collection and subsequent destruction, by the commission or by representatives of either Government.* » *Ibid.*

¹⁴¹⁵ « *Parties should also have the option of destroying their weapons themselves.* » *Ibid.*

¹⁴¹⁶ Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997, London, HMSO. Cette loi prévoyait la mise en place de la Commission internationale indépendante sur le désarmement.

¹⁴¹⁷ « *It makes provision for the decommissioning of arms by one or a combination of the following methods in section 3(1)(c) and (d) of the 1997 Act: the provision of information for the purpose of collection and destruction by the Commission; and destruction by persons in unlawful possession.* » *Decommissioning Scheme based on Section 3(1)(c) and (d) of the Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997*, para. (2).

Dans son rapport du 2 juillet 1999¹⁴¹⁸, la Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD), qui avait succédé à l'Organisation internationale, rappelait tout d'abord que la phase de destruction des armes était inévitable à l'issue du processus, puis indiquait la méthode de désarmement acceptable à la fois par les groupes paramilitaires clandestins consultés et par les deux gouvernements : « l'apport d'information menant à la découverte d'armes et leur destruction par le groupe paramilitaire concerné »¹⁴¹⁹. Dans les deux cas, la Commission serait chargée de la vérification. Le choix du procédé était décisif. En effet, les méthodes retenues, et plus particulièrement l'option ouverte pour les groupes paramilitaires de détruire leurs propres armes, donnaient un sens nouveau à l'acte de désarmement. Alors que l'IRA refusait de désarmer, s'opposant à un acte synonyme, selon elle, de « reddition »¹⁴²⁰, cette possibilité donnait une tout autre dimension à l'acte. Il ne s'agissait plus du désarmement d'une armée vaincue mais d'un acte purement volontaire, dont les groupes armés concernés seraient pleinement les acteurs. Depuis son cessez-le-feu de 1994, l'IRA ne manquait pas de souligner qu'elle avait largement contribué au développement du processus de paix en créant des « opportunités sans précédent » pour la paix¹⁴²¹. Le groupe armé clandestin cherchait donc déjà, d'une certaine façon, à mettre en avant son rôle dans l'établissement de la paix. Nous reviendrons d'ailleurs sur cet aspect essentiel dans notre prochain et dernier chapitre sur la mise en œuvre du désarmement de l'IRA.

Comme nous l'avons vu, il y avait eu des avancées importantes en matière de désarmement depuis 1998. Toutefois, c'est bien un geste de l'IRA qui était attendu. En novembre 1999, le groupe clandestin avait pris une nouvelle décision. En effet, dans sa déclaration du 17 novembre 1999, l'IRA annonçait la nomination prochaine d'un représentant :

L'IRA est prête à promouvoir davantage le processus de paix et par conséquent, après la mise en place des institutions approuvées le jour du Vendredi Saint de l'année passée, la direction de l'IRA

¹⁴¹⁸ *Report of the Independent International Commission on Decommissioning*, 2 July 1999. *op. cit.*

¹⁴¹⁹ « [...] information leading to the discovery of arms and destruction of arms by the paramilitary group concerned. » *Ibid.*, article 4.

¹⁴²⁰ « *Decommissioning on our part would be tantamount to surrender.* » « Rise to the Challenge, IRA Tells Parties », *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

¹⁴²¹ Par exemple, dans l'entretien avec un porte-parole de l'IRA le 11 septembre 1997 : « *For our part, we took an initiative in August '94 to enhance the potential for a meaningful peace process. That historic opportunity was run into the sand. We now have a second opportunity.* » Interview with an IRA Spokesperson, *An Phoblacht/Republican News*, Thursday 11 September 1997.

nommera un représentant afin d'entrer en discussions avec le Général John de Chastelain et la Commission internationale indépendante sur le désarmement¹⁴²².

En effet, dans son rapport du 15 novembre 1999, la Commission sur le désarmement avait appelé les groupes paramilitaires à nommer des représentants afin d'entrer en discussions avec la Commission :

Le processus de désarmement implique plusieurs étapes. Afin de réaliser notre objectif il est urgent que les organisations paramilitaires nomment leurs représentants accrédités et que les discussions sur les modalités avec la Commission commencent. De telles nominations représenteraient une mesure de confiance significative et démontrerait la volonté de chaque organisation de contribuer au processus¹⁴²³.

L'IRA annonça dans sa déclaration du 2 décembre qu'un représentant avait été nommé¹⁴²⁴. Dans son rapport du 10 décembre 1999, la Commission confirma d'ailleurs l'avoir rencontré, et le 2 décembre 1999, les pouvoirs furent transférés à l'Assemblée nord-irlandaise¹⁴²⁵. L'Irlande du Nord, demeurée sous administration directe depuis 1972, avait retrouvé un gouvernement, qui plus est incluant deux ministres du Sinn Féin : Martin McGuinness, nommé Ministre de l'éducation, et Bairbre De Brún, nommée Ministre de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique.

L'IRA avait donc fait un geste en nommant un représentant afin d'entrer en discussion avec la Commission sur le désarmement. Mais s'agissait-il d'un geste de désarmement tel qu'il était attendu par les unionistes ? Serait-il suffisant pour permettre à l'Assemblée de continuer à fonctionner ?

¹⁴²² « *The IRA is willing to further enhance the peace process and consequently, following the establishment of the institutions agreed on Good Friday last year, the IRA leadership will appoint a representative to enter into discussions with General John de Chastelain and the Independent International Commission on Decommissioning.* » *Irish Republican Army (IRA) statement*, 17 November 1999, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹⁴²³ « *The process of decommissioning involves a number of steps. To achieve our objective it is now urgent that the appointment by paramilitary organisations of authorised representatives and the holding of discussions about modalities with the Commission take place. Such appointments would represent a significant confidence building measure and would demonstrate each organisation's desire to make a further contribution to the process.* » *Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, 15 November 1999, Belfast, IICD.

¹⁴²⁴ *Statement issued by the Irish Republican Army (IRA) confirming the appointment of a representative to the International Independent Commission on Decommissioning*, 2 December 1999, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹⁴²⁵ Comme prévu dans l'Accord de 1998, le gouvernement irlandais avait alors modifié les articles 2 et 3 de la Constitution irlandaise. Dans les nouveaux articles, il n'était plus question de « territoire national ». L'article 3 affirmait d'ailleurs que l'établissement d'une Irlande unie ne serait pas réalisable sans le consentement de la majorité du peuple de la République d'Irlande et de l'Irlande du Nord.

III.2.4 La nomination d'un représentant : un geste insuffisant

Dans son rapport du 11 février 2000, la Commission, malgré les discussions encourageantes menées avec les représentants des groupes paramilitaires, dont l'IRA, n'était pas en mesure de fournir des informations sur des avancées concrètes en matière de désarmement, ni d'annoncer un programme éventuel de sa mise en œuvre¹⁴²⁶. L'exécutif allait être suspendu, et ce malgré les déclarations de l'IRA dont l'objectif était de rassurer les unionistes sur leurs intentions :

Notre représentant a insisté sur le fait que nous étions complètement engagés dans le processus de paix, que l'IRA voulait voir une paix permanente, que la déclaration et le maintien de la cessation [des hostilités], qui entre maintenant dans sa cinquième année, en est la preuve, que les armes de l'IRA sont silencieuses et qu'il y a pas de menace pour le processus de paix de la part de l'IRA¹⁴²⁷.

Pour certains, le silence permanent des armes constituait effectivement une avancée non négligeable. Alasdair McDonnell, membre du SDLP, dans un débat du Parlement britannique le 8 février 2000, réprouvait d'ailleurs le peu de crédit accordé au silence des armes du groupe armé républicain :

Le désarmement est devenu une arme dans les mains des éléments anti-accord, des négateurs. Il a été utilisé comme excuse pour retarder la création de l'Exécutif, maintenant il est utilisé pour mettre le processus de paix tout entier en danger. Mais que signifie le désarmement ? L'IRA n'a pas utilisé ses armes ou fait exploser de bombes depuis la restauration de son cessez-le-feu le 20 juillet 1997. Avant cela, le cessez-le-feu avait duré du 13 octobre 1994 au 9 février 1996. Mis à part la tragédie de Canary Wharf, l'IRA a maintenu un cessez-le-feu rigoureux, et a gardé ses armes hors d'état de nuire pendant plus de cinq ans¹⁴²⁸.

Ainsi, selon Alasdair McDonnell, le cessez-le-feu était-il déjà le signal d'un désengagement psychologique de l'IRA. Il insistait sur le silence des armes et sur le fait qu'elles étaient restées « hors d'état de nuire ». Sa déclaration semblait alors suggérer

¹⁴²⁶ *Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, 11 February 2000, Belfast, IICD.

¹⁴²⁷ « *Our representative stressed that we are totally committed to the peace process, that the IRA wants a permanent peace, that the declaration and maintenance of the cessation, which is now entering its fifth year, is evidence of that, that the IRA's guns are silent and that there is no threat to the peace process from the IRA.* » Irish Republican Army (IRA) Statement on Decommissioning, 1 February 2000, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹⁴²⁸ « *Decommissioning has become a weapon in the hands of anti-agreement elements—of rejectionists. It was used first as an excuse to delay the setting up of the Executive; now it is used to put the whole peace process in jeopardy. But what does decommissioning mean? The IRA has not fired weapons or exploded bombs since the restoration of the ceasefire on 20 July 1997. Before that, the ceasefire had lasted from 13 October 1994 to 9 February 1996. With the exception of the tragedy at Canary wharf, the IRA had held a disciplined ceasefire, with weapons out of commission for more than five years.* » Alasdair McDonnell, House of Commons Hansard Debate for 8 February 2000, *Northern Ireland Bill*, Vol. 344, Col. 210.

que le désarmement pouvait être interprété comme la « non utilisation des armes », et cette interprétation est d'ailleurs confirmée dans la suite de son intervention :

Personne dans les années 1960, 1970 ou 1980 n'aurait été assez optimiste pour espérer que l'on arriverait à une telle situation à ce terme. Les armes sont hors d'état de nuire. Nous sommes vivement encouragés à suspendre les arrangements et les structures qui ont consolidés ce cessez-le-feu, cette forme de désarmement. Pourquoi ? Parce que certains veulent précipiter un processus invraisemblable de reddition – et c'est en tant que reddition que ce processus sera perçu¹⁴²⁹.

Plus qu'un signe, Alasdair McDonnell désignait le cessez-le-feu comme une « forme de désarmement » et insistait sur l'importance de la décision prise par l'IRA en 1994. Toutefois cette interprétation n'était pas partagée par ceux qui attendaient un désarmement concret.

Certains allaient jusqu'à refuser d'envisager le désarmement comme un processus impliquant diverses étapes, et par là même rejetaient l'idée de l'existence d'une phase psychologique d'abandon de la lutte armée. Michael Fallon, membre conservateur du Parlement britannique, faisait partie de ceux qui rejetaient la qualification de « processus » qui, selon lui, donnait au terme de désarmement une dimension symbolique et immatérielle qu'il récusait. Selon lui, cette qualification nourrissait la polémique concernant sa signification, comme il le notait dans un débat du Parlement britannique le 25 janvier 2000 :

Si je faisais preuve de peu de charité, je pourrais critiquer l'adhésion au concept de rythme ou « de progrès » vers un désarmement, car cela perpétue la supposition tout à fait erronée que le désarmement est une sorte de processus. Selon moi, le désarmement n'est pas un processus mais un acte. Si nous admettons que le désarmement n'est pas un acte, nous sommes aussitôt forcés d'admettre que c'est un processus, ce qui serait trop long ou difficile à définir¹⁴³⁰.

En effet, la notion de « processus » impliquait non plus un acte unique, mais une succession d'étapes qu'il fallait non seulement définir, mais surtout qui suggérait que la nomination d'un représentant par l'IRA pourrait être interprétée comme une première

¹⁴²⁹ « No one in the 1960s, 1970s or 1980s would have ever been optimistic enough to hope that that could be achieved within that time scale. The weapons are out of commission. We are urged today to suspend the arrangements and structures that have consolidated that ceasefire, that form of decommissioning. Why? Because some want to press some extraordinary process of surrender—and surrender is what it will be viewed as. » *Ibid.*

¹⁴³⁰ « If I were uncharitable, I might criticise the acceptance of the concept of the pace of or 'progress' towards decommissioning, because it perpetuates the wholly false assumption that decommissioning is some sort of process. To my mind, decommissioning is not a process, but an act. The moment we concede that decommissioning is not an act, we are inevitably drawn into agreeing that it is a process, which may be long drawn out or difficult to define. » Michael Fallon, House of Commons Hansard Debate for 25 January 2000, *Clause 1, Amendment of section 1(1)(e) of the Disqualification Acts*, Vol. 343, Col. 219-220.

étape. Michael Fallon expliquait qu'une définition en tant que processus ne faisait qu'obscurcir la signification de l'acte et éloignait du même coup l'espoir de voir la réalisation d'un désarmement concret. Selon lui « désarmer » était un terme clair : le verbe décrivait un acte, un seul, celui de rendre physiquement les armes : « Nous ne leur demandons pas de s'engager à désarmer, ou d'avancer vers un désarmement. Tout ce que nous demandons au Sinn Féin-IRA, c'est de faire ce qu'ils ont accepté de faire – désarmer¹⁴³¹. Si Michael Fallon refusait la qualification de « processus », c'est qu'il préférait insister sur l'issue de l'acte matériel. En effet, comme beaucoup d'unionistes, il craignait que les débats sur la dimension symbolique du désarmement permettent au Sinn Féin de garder sa place au sein du gouvernement nord-irlandais sans que l'IRA ne rende jamais une seule arme. Comme le soulignait encore Michael Fallon, même un geste symbolique ne constituerait pas une garantie suffisante :

Au minimum, il faut un désarmement important et continu avant que les gens ne soient considérés comme des démocrates. Une IRA à 99 % ou 95 % de ses capacités représenterait une menace aussi conséquente qu'elle le fait actuellement. Le groupe dissident responsable de l'attentat d'Omagh n'était pas une grande organisation avec un énorme stock d'armes, mais regardez le niveau de destruction qu'elle a causé. Un désarmement symbolique n'est pas suffisant – il doit être au moins conséquent et continu¹⁴³².

En effet, la tragédie de l'attentat d'Omagh le 15 août 1998 perpétré par la RIRA, l'IRA « Véritable »¹⁴³³, qui avait provoqué la mort de 28 personnes et en avait blessé 360, avait renforcé la nécessité d'un désarmement total des groupes paramilitaires. De ce point de vue, la simple nomination d'un représentant dans le but de discuter avec la Commission était loin de constituer une preuve tangible de l'engagement de l'IRA dans un désarmement.

Le geste de l'IRA n'était donc pas suffisant. Les unionistes attendaient toujours un acte concret de la part du groupe armé. Peter Mandelson, qui avait succédé à Mo Mowlam en tant que Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord le 11 octobre 1999, annonça la suspension des institutions le 11 février 2000. L'Irlande du Nord se trouvait

¹⁴³¹ « *We are not asking them to commit themselves to decommissioning, or to make some sort of progress towards it. We are asking them to do what they agreed to do—decommissioning.* » *Ibid.*

¹⁴³² « *At the very least, substantial and ongoing decommissioning is needed before people can be considered as democrats. An IRA at 99% or 95% of its efficiency would pose as big a threat to democracy as it does at present. The splinter group which caused the Omagh bomb was not a vast organisation with a huge amount of weaponry, but look at the level of destruction it achieved. Token decommissioning is not enough—at the very least it must be substantial and ongoing.* » *Ibid.*

¹⁴³³ Voir note 1110.

une fois de plus dans l'impasse et l'IRA décida de revenir en arrière en mettant fin aux discussions avec la Commission sur le désarmement le 15 février 2000¹⁴³⁴.

De la signature de l'Accord du Vendredi Saint le 10 avril 1998, à la suspension de l'Assemblée le 11 février 2000, la question du désarmement de l'IRA semblait tenir le processus de paix en otage et l'impasse paraissait inextricable. En effet, d'une part, l'IRA légitimait son refus de désarmer tant que tous les termes de l'Accord ne seraient pas mis en œuvre, et particulièrement tant que les institutions prévues dans l'Accord ne seraient pas pleinement en fonction. Selon les républicains, la place du Sinn Féin au sein de ces institutions ne pouvait être remise en cause car rien ne justifiait son exclusion, et ce même si l'IRA continuait à refuser de désarmer. L'ambiguïté des termes de l'article 3 de la section 7 de l'Accord avait nourri les débats sur l'existence d'une date butoir à l'issue de laquelle le désarmement devrait être réalisé. Toutefois, comme nous l'avons vu, une telle date n'existait pas. La seule contrainte était, pour les partis politiques, d'user de leur influence afin de mener à bien le désarmement dans les deux ans suivant l'approbation de l'Accord, mais sans obligation d'y parvenir. L'article 3 confirmait également que le désarmement devait être envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de l'intégralité des termes de l'Accord, ce que les républicains ne manquaient pas de rappeler. Ainsi l'IRA pouvait-elle justifier le fait de garder son arsenal tant que les institutions nord-irlandaises et irlandaises ne seraient pas mises en place, et tant que les propositions sur la réforme de la police, la libération des prisonniers, la démilitarisation de la Province, et le programme pour l'égalité ne seraient pas intégralement mises en œuvre.

Si les unionistes exigeaient une garantie avant d'accepter de former un gouvernement avec le Sinn Féin, les républicains, de leur côté, voulaient avoir la certitude que les unionistes étaient réellement prêts à accepter de partager le pouvoir. L'étude de la période d'avril 1998 à février 2000 illustre en effet la place centrale de la méfiance entre les protagonistes du processus de paix, comme il est courant dans ce type de processus. Il faut noter que la méfiance des unionistes à l'égard de la

¹⁴³⁴ *Irish Republican Army (IRA) Statement*, 15 February 2000, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

communauté républicaine, et plus généralement à l'égard de la communauté nationaliste, avait été renforcée par les altercations en juillet 1998 et 1999 durant les défilés traditionnels orangistes à Drumcree entre résidents et participants aux défilés. Afin de sortir de l'impasse, les gouvernements britanniques et irlandais avaient proposés deux plans successifs. Le premier, proposé le 1^{er} avril 1999, prévoyait la nomination des ministres, puis le transfert des pouvoirs, mais qui demeurerait conditionné à la réalisation d'un geste de désarmement de l'IRA. Le groupe armé avait refusé ce plan, qui s'apparentait, selon lui, à un ultimatum. Le second plan, proposé le 2 juillet 1999, à l'inverse, prévoyait le transfert des pouvoirs, puis le commencement du désarmement dans les semaines qui suivent. Dans ce cas, le désarmement devait être terminé en mai 2000. Selon ce plan, comme l'exigeaient les républicains, le désarmement n'était donc plus une condition préalable, au grand désespoir des unionistes. Le second plan avait permis, du moins de manière provisoire, de sortir de l'impasse : en effet, le 2 décembre 1999, les pouvoirs avaient été transférés au gouvernement nord-irlandais, et l'IRA avait effectivement nommé un représentant afin d'entrer en discussion avec la Commission sur la manière dont serait mis en œuvre son désarmement. Le Sinn Féin, quant à lui, avait admis que, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord, les partis politiques, dont le Sinn Féin, pourraient parvenir à convaincre l'IRA de désarmer. Il faut souligner que le Sinn Féin avait de nouveau passé un cap : en effet, il avait mis fin à sa politique d'abstention au Stormont le 10 mai 1998. Ainsi, l'implication politique du parti, et donc d'une certaine manière du mouvement républicain tout entier, avait-elle été encore augmentée d'un cran. Toutefois, l'IRA n'avait toujours pas accepté de se défaire de ses armes. Il faut bien comprendre que le désarmement représentait la « dernière carte »¹⁴³⁵ du groupe clandestin au sein du processus de négociation. Après l'échec de la mise en œuvre de l'Assemblée en février 2000, il devint de plus en plus difficile pour l'IRA de justifier son refus de désarmer, d'autant que le processus de paix avait fait place à un véritable processus d'apaisement des républicains jusqu'en 2005.

¹⁴³⁵ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 74.

Chapitre VI La mise en œuvre du désarmement de l'IRA

En février 2000, les efforts fournis afin de sortir de l'impasse causée par la question des armes, qui perdurait depuis la signature de l'Accord de 1998, avaient de nouveau échoué. Pourtant, en mai 2000, l'IRA allait prendre une nouvelle décision historique puisque le groupe annonçait l'inspection d'un certain nombre de ses précieuses caches d'armes. Ce premier geste significatif débutait un processus à l'issue duquel le désarmement tant attendu serait intégralement mis en œuvre et finalement déclaré complet le 26 septembre 2005. Comment cela avait-il été possible ? Quatre grands mécanismes, que nous nous proposons d'étudier dans ce dernier chapitre, avaient permis cet aboutissement. La réalisation d'un tel acte nécessitait tout d'abord la mise en place d'un contexte favorable. Comme le répétait inlassablement le mouvement républicain, la question des armes ne pouvait être réglée en dehors d'un contexte de transformation, et plus précisément, de résolution du conflit. Dans une première partie, nous nous efforcerons, d'une part, de définir le concept de résolution de conflit et, d'autre part, de déterminer en quoi l'Accord de 1998 était à même de transformer le conflit nord-irlandais. La question si sensible du devenir des armes pour les républicains impliquait également irrémédiablement l'intervention d'une tierce partie à même de gagner la confiance des groupes armés clandestins concernés. Il fallait aussi négocier le désarmement afin d'en faire un acte non plus seulement « envisageable » mais « réalisable ». En effet, convaincre l'IRA de désarmer nécessitait de répondre aux attentes précises du groupe armé et du Sinn Féin, ce que certains percevaient comme de nouvelles concessions faites aux républicains. Enfin, la réalisation d'un tel acte n'aurait pas été possible sans la transformation du mouvement républicain lui-même, une transformation débutée dès le début des années 1980 lors des grèves de la faim. La transition du mouvement, au sein d'un contexte de résolution de conflit, avait d'ailleurs permis à l'IRA et au Sinn Féin de donner un sens nouveau à la réalisation du désarmement, loin de toute interprétation en tant qu'acte de reddition.

I. Le processus de résolution de conflit en Irlande du Nord

Dans le discours du mouvement républicain, la résolution du conflit nord-irlandais avait été présentée comme l'objectif à atteindre pour une paix durable, et ce, bien avant la signature de l'Accord de 1998.

En effet dès l'année 1996, l'IRA avait exposé les conditions nécessaires à la résolution du conflit : « La résolution de ce conflit nécessite la justice. Elle nécessite un accord négocié. Ce ne sera pas possible tant que les Britanniques ne prendront pas leurs responsabilités »¹⁴³⁶. Lors du Congrès annuel du parti en 2004, Gerry Adams, qui faisait le bilan des dix années précédentes, affirmait que la stratégie du Sinn Féin avait pour objectif, dès le début des années 1990, de conclure la paix :

Tous ces changements ont eu lieu grâce aux réflexions courageuses et imaginatives menées par les républicains et par d'autres au début des années 1990. Au sein du républicanisme le débat sur la résolution du conflit s'est cristallisé dans la stratégie de paix du Sinn Féin qui fut le catalyseur pour rompre l'impasse dans le conflit du nord¹⁴³⁷.

Mais que signifie l'expression « résolution de conflit », quelle est la dynamique d'un tel processus et l'Accord de 1998 allait-il effectivement dans cette direction ?

I.1. Le concept de résolution de conflit et l'application à l'Accord de 1998

Ce concept suscite un problème de terminologie. En effet, ce concept est utilisé pour désigner diverses démarches. Il est alors facile de se perdre parmi les différentes utilisations de l'expression. Cette difficulté repose en partie sur le fait que l'expression « résolution de conflit », qu'on utilise généralement pour faire référence à toute démarche entreprise dans le but de mettre fin à la violence à long terme, désigne également une école de pensée particulière concernant la construction de la paix. Quatre principales écoles s'opposent en la matière et correspondent à quatre approches différentes de sortie de la violence, qui sont présentées par Thania Paffenholtz,

¹⁴³⁶ « *The resolution of that conflict demands justice. It demands a negotiated settlement. That is not possible until the British face up to their responsibilities.* » *Irish Republican Army (IRA) Easter Statement*, 7 April 1996, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹⁴³⁷ « *All of this change has happened because of courageous and imaginative thinking in the early 1990s by republicans and others. Within republicanism the debate about conflict resolution crystallised in the Sinn Féin peace strategy which was the catalyst for breaking the stalemate in the conflict in the north.* » Gerry Adams, *Presidential Address to Ard Fheis February 2004*.

spécialiste des relations internationales¹⁴³⁸, dans sa contribution « Understanding Peacebuilding Theory: Management, Resolution and Transformation », dans la revue *New Route* publiée en février 2009¹⁴³⁹.

Avant d'étudier ces quatre théories, et afin de mieux comprendre leurs différences, nous nous appuyerons sur l'analyse de David Bloomfield, Directeur du Centre de Recherche sur le Management des Conflits de Berghof, précédemment cité. Selon lui, la résolution de conflit implique deux démarches qui se distinguent par leurs objectifs. Ainsi il différencie :

- d'une part, l'approche « structurelle »¹⁴⁴⁰, qui se fonde sur des changements institutionnels¹⁴⁴¹ afin de régler ce qu'il nomme les éléments « objectifs » d'un conflit. Selon lui, les éléments objectifs d'un conflit constituent « la substance du conflit »¹⁴⁴² et correspondent à ses causes manifestes : oppression, discrimination, revendication territoriale, impérialisme, occupation, imposition d'une idéologie, antagonisme ethnique, etc.
- et, d'autre part, l'approche « culturelle »¹⁴⁴³, qui désigne les éléments « subjectifs » d'un conflit. Les éléments « subjectifs » concernent « les interprétations et perceptions 'subjectives' des protagonistes »¹⁴⁴⁴ : sentiment d'insécurité, de discrimination, de non respect de l'identité, et perception négative de « l'autre ».

La distinction entre les différentes théories de la résolution de conflit repose principalement sur l'opposition entre l'approche structurelle et l'approche culturelle. Parmi ces théories, Thania Paffenholtz distingue :

¹⁴³⁸ Thania Paffenholtz est enseignant-chercheur au sein du Graduate Institute of International Relations and Development (HEID) à Genève.

¹⁴³⁹ Thania Paffenholtz, « Understanding Peacebuilding Theory: Management, Resolution and Transformation », in *Conflict Transformation: Three Lenses in one Frame, New Route* (magazine publié par The Life and Peace Institute), Vol. 14, 2/2009, p. 3-6, <http://www.life-peace.org/sajt/filer/pdf/New_Routes/NR2%202009.pdf>, page consultée le 17/11/2010.

¹⁴⁴⁰ Structural Approach.

¹⁴⁴¹ David Bloomfield, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland: Building Complementarity in Conflict Management Theory*, London, Palgrave Macmillan, 1997, p. 24.

¹⁴⁴² « the substance of the conflict », *ibid.*, p. 22.

¹⁴⁴³ Cultural Approach.

¹⁴⁴⁴ « the 'subjective' interpretations and perceptions of the protagonists », David Bloomfield, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland: Building Complementarity in Conflict Management Theory*, *op. cit.*, p. 22.

- la théorie de « la gestion de conflit »¹⁴⁴⁵: « cette école a pour but d'amener les dirigeants des parties opposées dans le conflit à la table des négociations. Son principal objectif concerne la gestion du conflit armé à court terme »¹⁴⁴⁶. Ce courant de pensée, dont la démarche tend à aboutir à un accord négocié, rejoint l'« approche structurelle » exposée par David Bloomfield. Jacob Bercovitch, spécialiste des relations internationales, compte parmi les théoriciens qui privilégient cette approche. En effet, selon lui, un accord entre les parties opposées demeure la solution la plus efficace¹⁴⁴⁷.
- La seconde école de pensée est « l'École de la résolution de conflit »¹⁴⁴⁸: « La démarche de l'École de la résolution de conflit a pour but de résoudre les causes sous-jacentes du conflit et à reconstruire, entre les parties, les relations qui ont été rompues »¹⁴⁴⁹. Ce courant de pensée rejoint l'« approche culturelle » dont l'objectif est « la compréhension et le respect mutuels à travers la construction de relations »¹⁴⁵⁰. Ce type d'approche implique généralement des organisations non-gouvernementales¹⁴⁵¹.
- La troisième École, « L'École Complémentaire »¹⁴⁵², et la quatrième et dernière École, « L'École de la transformation du conflit »¹⁴⁵³, sont ici présentées ensemble car elles s'inspirent à la fois de l'approche structurelle et de l'approche culturelle. Toutefois « L'École de la transformation du conflit » se distingue par son l'objectif, à savoir transformer le conflit et non pas le résoudre¹⁴⁵⁴.

¹⁴⁴⁵ *Conflict Management*.

¹⁴⁴⁶ « *This school aims to identify and bring to the negotiating table leaders of the conflict parties. Its main focus is the short-term management of the armed conflict.* » Thania Paffenholtz, « Understanding Peacebuilding Theory: Management, Resolution and Transformation », in *Conflict Transformation: Three Lenses in one Frame, New Route* (magazine publié par The Life and Peace Institute), Vol. 14, 2/2009, p. 3.

¹⁴⁴⁷ David Bloomfield, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland: Building Complementarity in Conflict Management Theory*, *op.cit.*, p. 75.

¹⁴⁴⁸ *Conflict Resolution School*.

¹⁴⁴⁹ « *The approach of the Conflict Resolution School is to solve the underlying causes of conflict and rebuild destroyed relationships between the parties.* » Thania Paffenholtz, « Understanding Peacebuilding Theory: Management, Resolution and Transformation », *op.cit.*, p. 4.

¹⁴⁵⁰ « *Mutual understanding and respect through relationship-building* », David Bloomfield, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland: Building Complementarity in Conflict Management Theory*, *op.cit.*, p. 50.

¹⁴⁵¹ Thania Paffenholtz, « Understanding Peacebuilding Theory: Management, Resolution and Transformation », *op.cit.*, p. 4.

¹⁴⁵² *Complementary School*.

¹⁴⁵³ *Conflict Transformation School*.

¹⁴⁵⁴ Une cinquième approche a émergé depuis quelques années : il s'agit de « l'École de la Construction de la Paix » (*Alternative Discourse School of Peacebuilding*), qui propose une approche alternative plus

David Bloomfield est un partisan de l'approche complémentaire dans le cadre de la résolution de conflit, associant les approches structurelle et culturelle. Les points principaux d'un accord relèvent généralement d'une approche structurelle de résolution de conflit : élaboration d'une nouvelle constitution, d'un nouveau gouvernement, organisation d'élections, etc. Pourtant, les accords ont peu à peu intégré des éléments culturels. En Sierra Leone¹⁴⁵⁵, l'Accord de Lomé en 1999, avait pour objectif principal d'établir un cessez-le-feu entre l'armée du gouvernement présidé par Ahmed Tejan Kabbah, les milices loyalistes et les rebelles du Front Révolutionnaire Uni (RUF)¹⁴⁵⁶, et à réguler le trafic de diamants et le contrôle des zones diamantifères du pays, source principale du conflit¹⁴⁵⁷. Néanmoins, l'Accord prévoyait également la mise en place de mesures dont l'objectif était de réconcilier les opposants en facilitant le pardon et en accordant une amnistie aux combattants¹⁴⁵⁸. L'Accord de Lomé prévoyait enfin la mise en place d'un « Conseil des Anciens et des Chefs religieux pour résoudre les différents »¹⁴⁵⁹. Pour prendre un autre exemple, les Accords de Dayton, l'accord-cadre pour la paix en Bosnie-Herzégovine¹⁴⁶⁰, préoyaient, pour mettre fin au conflit, la création de deux entités séparées : la Fédération de Bosnie et Herzégovine, avec une majorité de Croates de Bosnie et de Bosniaques, et une République Serbe de Bosnie à majorité serbe. Il s'agissait de modifier la structure de l'état. D'autres propositions, communes à la plupart des accords de paix, concernaient la question des réfugiés, des droits de l'homme ou de la création d'une nouvelle police. Mais il est important de noter que les Accords de Dayton proposaient également la création d'une commission qui serait établie à Sarajevo et serait chargée de préserver les monuments nationaux :

en phase avec la réalité et avec les besoins des personnes. Thania Paffenholtz, « Understanding Peacebuilding Theory: Management, Resolution and Transformation », *op.cit.*, p. 5.

¹⁴⁵⁵ La Sierra Leone est un état d'Afrique de l'Ouest. Indépendant depuis 1961, le pays a connu des dizaines d'années d'instabilité et d'opposition entre communautés, et une guerre civile de 1999 à 2002.

¹⁴⁵⁶ Fondé en 1991 par Foday Sankoh, le groupe est rejoint par les forces de Charles Taylor, chef rebelle libérien opposé au président Ahmed Tejan Kabbah.

¹⁴⁵⁷ *Lomé Peace Agreement*, Part 1, articles 1-2, Conciliation Resources, <<http://www.c-r.org/our-work/accord/sierra-leone/lome-agreement.php>>, page consultée le 18/11/2010.

¹⁴⁵⁸ *Ibid*, Part 2-3, article 6-9. Un des articles appelle au pardon pour Foday Sankoh.

¹⁴⁵⁹ « Council of Elders and Religious Leaders to resolve any differences », *Lomé Peace Agreement*, Part 1, article VIII.

¹⁴⁶⁰ *General Framework Agreement for Peace in Bosnia and Herzegovina*, initiated at Wright-Patterson Air Force Base in Dayton, Ohio, 21 November 1995 (signé à Paris le 14 décembre 1995).

La Commission recueillera et appréciera les demandes concernant la désignation de patrimoines estimés importants d'un point de vue culturel, historique, religieux ou ethnique en tant que Monuments Nationaux¹⁴⁶¹.

Il s'agissait ici de protéger le patrimoine, et donc l'héritage culturel des différentes communautés présentes au sein des deux entités créées. Léon Pressouyre, professeur à l'université de Paris Sorbonne 1, qui présida la Commission, soulignait le lien entre préservation du patrimoine et préservation des identités :

Chargé, au titre des Accords de Dayton, de présider la Commission pour la préservation des monuments nationaux de Bosnie-Herzégovine prévue en 1995 par l'Annexe 8 de ce traité international, j'ai pu mesurer, de 1996 à 2001, dans un pays dévasté par des conflits d'une extrême violence, la force des enjeux identitaires et observer, sans pouvoir généralement les infléchir, les stratégies de conservation mises en œuvre au lendemain du conflit par les représentants des trois communautés désignés pour siéger au sein de cette commission¹⁴⁶².

Ainsi les Accords de Dayton, comme la plupart des accords signés depuis les années 1990, conjuguèrent-ils des éléments structurels et culturels afin de mettre fin au conflit en Bosnie-Herzégovine.

Comme nous l'avons vu précédemment, les deux courants de pensée qui conjuguent l'approche structurelle et l'approche culturelle sont « L'École Complémentaire » et l'« École de la transformation du conflit ». C'est précisément l'« École de la transformation du conflit » qui nous intéressera tout particulièrement pour la suite de cette partie. En effet, selon le Sinn Féin, c'est bien une transformation de la situation dans la Province qui était attendue avec la signature de l'Accord de 1998 : « Clairement, la grande majorité de ceux qui ont voté oui l'ont fait parce qu'ils voulaient voir une transformation de la situation dans le nord »¹⁴⁶³. Mais quelle est la dynamique de la démarche de transformation de conflit ?

¹⁴⁶¹ « *The Commission shall receive and decide on petitions for the designation of property having cultural, historic, religious or ethnic importance as National Monuments.* » *Ibid.*, Annex 8, article IV.

¹⁴⁶² Léon Pressouyre, Introduction, in *Études Balkaniques, Recherches Interdisciplinaires sur les mondes hellénique et balkanique*, Paris, Éditions De Boccard, 12/2005, Regards croisés sur le patrimoine du Sud-est européen, <<http://etudesbalkaniques.revues.org/index94.html>>, page consultée le 21 août 2009.

¹⁴⁶³ « *Clearly, the vast majority of people who voted Yes did so because they wanted to see a transformation of the situation in the north.* » Gerry Adams, *Address to the Sinn Féin Ard-Fheis*, 9 May 1999.

I.2. La transformation du conflit

L'étude de ce concept pose deux questions primordiales. En effet, d'une part, s'agit-il de résoudre les causes ou bien les origines d'un conflit et, d'autre part, quel mécanisme permet de transformer le conflit ?

I.2.1. Transformation de conflit et origines d'un conflit

L'exposition des différentes théories de la résolution de conflit nous permettra de comprendre pourquoi l'expression générique de « résolution de conflit » peut porter à confusion. Dans son ouvrage, *La fabrication de la paix*, Jean-Luc Marret souligne l'ambiguïté du concept :

La résolution d'un conflit signifie que les origines profondes du conflit ont été comprises et rendues inoffensives. Elle implique que le conflit disparaît, comme les formes de violence. Ce terme contient une ambiguïté dans la mesure où il désigne à la fois le résultat et le processus (ou l'intention)¹⁴⁶⁴.

L'expression désigne donc à la fois un processus – qui implique, selon Jean-Luc Marret, de faire en sorte que les origines profondes du conflit ne soient plus des facteurs de violence – et sa réalisation, présentée comme la fin définitive de la violence et la fin du conflit. Cette définition nous permet de faire quelques remarques importantes au sujet du concept de résolution de conflit. Premièrement, en ce qui concerne les origines profondes d'un conflit, il est important de noter que « résoudre un conflit » ne signifie pas que les causes profondes seront résolues au sens de « éliminées ». En réalité, c'est rarement le cas. En effet, et c'est une seconde remarque importante concernant le concept, les origines d'un conflit sont généralement soumises à la subjectivité de ses protagonistes, comme le note la juriste Michelle LeBaron :

Par exemple, en étudiant la façon dont un conflit a commencé, il se peut qu'un camp parle d'origines qui remontent à la nuit des temps avant qu'il y ait des frontières, des routes et des lois écrites. Il se peut que l'autre le considère comme le résultat d'un procès déplaisant qui commença en 1946. Aucun des deux n'a tort – le problème peut très bien avoir des origines profondes, et le procès joua sûrement un rôle dans l'évolution du conflit¹⁴⁶⁵.

¹⁴⁶⁴ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, op.cit., p. 16.

¹⁴⁶⁵ « For example, in exploring how a conflict began, one side may talk about its origins being buried in the mists of time before there were boundaries and roads and written laws. The other may see it as the offspring of a vexatious lawsuit begun in 1946. Neither is wrong—the issue may well have deep roots, and the lawsuit was surely a part of the evolution of the conflict. » Michelle LeBaron, « Culture and

En effet, l'analyse des causes d'un conflit par les différents protagonistes diverge dans la plupart des cas. Comme le soulignent B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfield, le concept de paix et les attentes des protagonistes peuvent également être différentes, et ce, au sein d'un même « camp ». Ils illustrent cette divergence en s'appuyant sur l'exemple des différences d'interprétation de la paix par la population israélienne et palestinienne :

En Israël le concept de paix était chargé de significations ambiguës : pour certains cela représentait simplement la notion informelle de la fin de l'occupation ; pour d'autres cela signifiait accorder aux palestiniens leurs aspirations nationales et développer des relations normales de voisinage avec eux. La situation des palestiniens était la même : tandis que tous adhéraient à l'idée que la « paix » signifiait l'établissement d'un état palestinien, d'autres incluaient aussi dans leurs objectifs la démocratie et la justice sociale¹⁴⁶⁶.

Toutefois la diversité des attentes en matière de paix, que ce soit entre les parties opposées ou au sein des parties elles-mêmes, généralement basées sur les origines subjectives du conflit, ne signifie pas pour autant que les tentatives de résolution d'un conflit déclaré insoluble¹⁴⁶⁷ soient vouées à l'échec. Bien au contraire, et c'est précisément là qu'intervient le processus de transformation de conflit.

I.2.2. La transformation du conflit : rétablir la communication

Dans une démarche de résolution de conflit, est-ce le conflit qui est résolu ? Comme le remarque Jean-Luc Marret, la résolution « [...] implique que le conflit disparaît, comme les formes de violence »¹⁴⁶⁸. Si la fin de la violence est bien l'objectif recherché, qu'en est-il de la fin du conflit ? Le Petit Larousse définit un conflit comme « l'antagonisme, opposition de sentiments, d'opinions entre des personnes ou des

Conflict », 2003, <<http://www.beyondintractability.org>>, page consultée le 14/08/2009. Michelle LeBaron est professeur de droit à l'Université Columbia, à Manhattan, New York.

¹⁴⁶⁶ « *In Israel the concept of peace was fraught with ambiguous meanings: for some it simply represented an amorphous notion of ending the occupation; for others it signified granting the Palestinians their national aspirations and developing normal neighbouring relations with them. The Palestinians situation was similar: while all agreed that 'peace' meant the establishment of a Palestinian state, some also included democracy and social justice as their goals.* » B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfield, *Mobilizing for Peace: Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*, op. cit., p. 203.

¹⁴⁶⁷ « *Intractable conflicts* » : cette expression désigne des conflits qui durent depuis longtemps, et dont les acteurs, qui semblent irréconciliables, s'opposent dans la violence et ont un intérêt à ce que le conflit continue. B. Gidron, S. N. Katz et Y. Hasenfeld, *Mobilizing for Peace: Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*, op.cit., p. 7.

¹⁴⁶⁸ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, op.cit., p. 16.

groupes ». Selon Michel Wieviorka, la violence est la conséquence de l'impossibilité du « conflit »¹⁴⁶⁹, interprété ici en tant que « débat sur des intérêts opposés ».

À partir de ces remarques, nous pouvons donc établir que le processus de transformation de conflit a pour objectif de rétablir la communication malgré les divergences d'opinion et malgré l'opposition entre les projets politiques des différents protagonistes d'un conflit. Ce processus concerne dans la majorité des cas des conflits armés violents : il s'agit alors de rétablir la communication entre tous les protagonistes et de leur donner les moyens de débattre de leurs oppositions d'intérêts et de leurs aspirations diverses pour faire disparaître la violence à long terme. La transformation de conflit propose alors de rétablir la communication entre les opposants par l'association de modifications structurelles et culturelles.

I.3 La transformation du conflit nord-irlandais

L'agencement des différents articles de l'Accord de 1998 en Irlande du Nord mettait en évidence l'association des deux approches, structurelle et culturelle, au sein du même plan de paix, dont le désarmement des groupes paramilitaires faisait partie intégrante.

Dans l'Accord, les trois principaux volets qui proposaient de mettre en place les structures nord-irlandaises, irlandaises et anglo-irlandaises correspondent à l'approche structurelle, tandis que les différentes sections qui suivent, de la section 6 à la section 9, relevaient clairement de l'approche culturelle en garantissant la protection et la défense du peuple nord-irlandais dans son intégralité dans le domaine des droits de l'homme, dans le domaine économique et social, en matière de justice et de police, mais également en prévoyant des mesures de confiance telle que le désarmement des groupes paramilitaires.

Toutefois, l'objectif global de l'Accord était bien de transformer le conflit en Irlande du Nord, d'une part, en mettant en place les institutions à même de rétablir la communication entre les parties opposées et en permettant à chacun de continuer à lutter

¹⁴⁶⁹ Michel Wieviorka, *La violence, op.cit.*, p. 30.

pour sa cause respective, mais par des moyens exclusivement démocratiques et, d'autre part, en prévoyant des mesures qui prennent en considération la subjectivité des différentes communautés nord-irlandaises, particulièrement en matière de droits, de sécurité et de défense de l'identité. En effet, la transformation du conflit nord-irlandais impliquait de faire disparaître les inégalités entre les communautés, de rétablir le sentiment de sécurité du peuple de la Province, et enfin de promouvoir la réconciliation entre les communautés. L'Accord constituait donc une base pour la création du contexte favorable que réclamaient les républicains, comme le démontre la déclaration de l'IRA du 6 mai 2000 :

Pour faire progresser la situation actuelle, la responsabilité politique repose sur les deux gouvernements, en particulier le gouvernement britannique, et la direction des partis politiques. Sur une base progressive et irréversible par les deux gouvernements, la mise en œuvre totale de ce qui a été convenu fournira le contexte politique, au sein d'un processus politique durable, susceptible d'éliminer les causes du conflit, dans lequel les républicains irlandais et les unionistes pourront, d'égal à égal, poursuivre leurs objectifs politiques dans la paix¹⁴⁷⁰.

Néanmoins, l'Accord permettait-il d'« éliminer les causes du conflit » comme le demandait l'IRA dans sa déclaration ? Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord pouvoir définir les causes elle-même. Selon les républicains, comme nous l'avons vu dans le chapitre I¹⁴⁷¹, la principale cause du conflit était la partition de l'Irlande. Nous avons en effet souligné dans le chapitre précédent, le chapitre V, que la question du statut de la Province était au cœur du conflit¹⁴⁷². Si nous considérons que la cause du conflit est bien, selon les républicains, le statut britannique de la Province alors l'Accord n'apportait pas de solution à ce problème. Toutefois, comme le note Clem McCartney, spécialiste nord-irlandais de la résolution de conflit et des relations communautaires¹⁴⁷³, le principal atout de l'Accord reposait sur son ouverture : « L'accord laisse une porte ouverte sur l'avenir »¹⁴⁷⁴. La mise en place des institutions

¹⁴⁷⁰ « *The political responsibility for advancing the current situation rests with the two governments, especially the British government, and the leadership of the political parties. The full implementation, on a progressive and irreversible basis by the two governments, especially the British government, of what they have agreed will provide a political context, in an enduring political process, with the potential to remove the causes of conflict, and in which Irish republicans and unionists can, as equals, pursue our respective political objectives peacefully.* » *Statement by the Irish Republican Army*, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin Saturday 6 May 2000.

¹⁴⁷¹ Voir p. 96-97.

¹⁴⁷² Voir p. 325.

¹⁴⁷³ Clem McCartney est également membre du Centre de Recherche sur le Management des Conflits de Berghof.

¹⁴⁷⁴ « *The settlement leaves the future open.* » Clem McCartney, « *The Good Friday Agreement: a Study in Loose ends* », in *Conflicts Resolution Notes*, Terre Haute, Indiana State University, Vol. 16, n° 1, July 1998, p. 4.

n'était donc pas sensée apporter de solution au problème du statut mais indiquait de quelle façon ce statut pourrait changer :

Cela requiert le consentement de la majorité, donc les nationalistes peuvent s'efforcer de convaincre la majorité que leurs intérêts seront les mieux servis au sein d'une Irlande unie, tandis que les unionistes peuvent démontrer aux nationalistes que le lien actuel avec l'Angleterre est la meilleure option¹⁴⁷⁵.

Parmi les unionistes, ceux qui dénonçaient le langage édulcoré de l'Accord, notamment concernant la question du désarmement, reprochaient également à ce plan de paix cette « ouverture » concernant le statut de la Province. Néanmoins, comme le déclare encore Clem McCartney, l'objectif de l'Accord n'était pas d'apporter une solution à la question du statut de la Province, puisque c'était bien là le point fondamental de divergence entre les protagonistes du conflit, mais de permettre à chacun d'avoir la possibilité d'en débattre :

C'est aux gens de décider, et il [l'accord] tente de transformer l'avenir en processus politique plutôt qu'en lutte militaire. C'est une pratique courante dans les accords de paix. Ils n'ont finalement pas essayé de régler les questions constitutionnelles mais de les amener sur la scène politique¹⁴⁷⁶.

Il s'agissait donc bien de transformer le conflit en rétablissant le débat politique afin que chacune des communautés présentes en Irlande du Nord ait la possibilité de défendre son projet politique sans recours à la violence.

Il faut toutefois noter que l'IRA, dans sa déclaration du 6 mai 2000, évoquait un contexte dans lequel « les » causes du conflit, seraient éliminées :

Les républicains pensent que la revendication territoriale par le gouvernement britannique d'une partie de l'Irlande, son reniement du droit à l'autodétermination du peuple irlandais, la partition de notre pays et l'entretien des inégalités sociales et économiques dans les Six comtés sont les causes premières du conflit¹⁴⁷⁷.

Si l'Accord ne proposait pas d'éliminer les causes du conflit exposées par l'IRA, les attentes des républicains avaient été néanmoins en partie satisfaites : rappelons en effet

¹⁴⁷⁵ « *It requires the consent of the majority, so nationalists can work to convince the majority that their interests are best served by a United Ireland while unionists can demonstrate to nationalists that the present link with Britain is the best option.* » Ibid.

¹⁴⁷⁶ « *It is in the hands of people to decide, and it [the settlement] attempts to shift the debate about the future into a political process rather than a military struggle. This is a trend in peace agreements. They have not tried to settle the constitutional questions finally but move them to the political arena.* » Ibid.

¹⁴⁷⁷ « *Republicans believe that the British government claim to a part of Ireland, its denial of national self-determination to the people of the island of Ireland, the partition of our country and the maintenance of social and economic inequality in the Six Counties are the root causes of conflict.* » *Statement by the Irish Republican Army, 6 May 2000, op.cit.*

que l'Accord avait reconnu le droit à l'autodétermination du peuple irlandais, même s'il restait soumis au consentement de la majorité du peuple de la Province¹⁴⁷⁸. Le gouvernement britannique s'était d'ailleurs engagé à accepter et à faciliter la mise en œuvre d'un changement de statut si tel était le souhait d'une majorité du peuple nord-irlandais¹⁴⁷⁹. Enfin, l'Accord prévoyait des mesures afin de lutter contre la discrimination, notamment dans le domaine de l'emploi¹⁴⁸⁰.

L'Accord ne proposait pas de régler les questions constitutionnelles, mais il ne fermait pas pour autant la porte à un éventuel changement de statut. Toutefois, il répondait en partie aux attentes des républicains puisque la mise en œuvre de ses termes devait mener à une transformation du conflit, au sein de laquelle la question des armes pourrait être réglée, comme le confirmait Gerry Adams lors du Congrès annuel du Sinn Féin en 2000 :

L'Accord a pris le bon chemin, celui de la résolution de conflit, qui concevait la résolution de la question des armes en tant qu'objectif d'un processus et non pas en tant que barrière aux progrès de toutes les autres questions¹⁴⁸¹.

Le potentiel de l'Accord en matière de création d'un contexte favorable à la paix constituait donc un premier élément qui permettrait la réalisation du désarmement volontaire de l'IRA. Toutefois, la réalisation d'un tel acte nécessitait l'implication d'une tierce partie capable de gagner la confiance des groupes à désarmer.

II. La mise en œuvre du désarmement par la médiation

Lorsqu'une question sensible bloque un processus de paix, et qu'il n'est plus possible de recourir à la stratégie de l'évitement, c'est à dire de mettre de côté une question pour continuer à avancer, une solution consiste à faire intervenir une tierce partie. De l'arbitrage à la simple consultation, le rôle de la tierce partie varie d'un

¹⁴⁷⁸ *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op.cit., Constitutional Issue, (ii).*

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*, (iv).

¹⁴⁸⁰ *Ibid.*, section 6. Voir également p. 331-332.

¹⁴⁸¹ « *The Agreement took the wise course, the conflict resolution course, which saw the resolution of the arms issue as an objective of a process and not as a blockage on progress on all of the other matters.* » *Gerry Adams Presidential Address to Ard Fheis 2000.*

contexte à l'autre. Son pouvoir dépend en effet non seulement de son mandat, qui fixe ses limites, mais aussi de la nature de ses acteurs.

La tierce partie intervient pour rétablir, ou bien créer, une chaîne de communication entre les parties. Plus qu'un simple facilitateur de communication, Jean-Luc Marret ajoute que la tierce partie « reflète et filtre les différents messages émis par les adversaires, elle les sélectionne, les reconstruit, les rend présentables à tous »¹⁴⁸². Elle n'est donc pas seulement un canal de transmission de messages puisqu'elle transforme et rend « recevables » les divers propos recueillis. Le travail de la tierce partie pourrait être comparé à une activité de « traduction diplomatique », étape indispensable qui nécessite parfois d'édulcorer le discours de chacun. Il faut ajouter que la médiation met au même niveau les différentes parties, ou du moins elle en donne l'illusion. Pour faire référence à l'activité d'une tierce partie, nous utilisons ici l'expression « médiation » au sens général même si elle dénote un rôle précis de la tierce partie : en effet, Reynald Bourque et Christian Thuderoz distinguent « l'arbitre », qui « choisit, parmi les prétentions de chacun, celles qui doivent être accordées » ; le « médiateur », qui « réconcilie, suggère des solutions ; les parties si elles le souhaitent s'en saisissent », et enfin le « consultant », qui « accompagne, comme expert, le processus »¹⁴⁸³.

II.1. Neutralité et impartialité

La tierce partie est généralement associée aux notions de « neutralité » et d'« impartialité ». Nous avons vu que tout processus de paix se heurte au problème de la confiance entre les protagonistes. Ainsi la neutralité et l'impartialité de la tierce partie apparaissent-elles comme des éléments clefs inséparables et indispensables pour mener à bien une activité de médiation. Pourtant, ces deux éléments sont non seulement distincts mais l'importance de la neutralité peut être remise en question. Au sein de l'ONU, l'importance du principe de neutralité qui implique « de ne pas prendre parti concernant les questions qui opposent et la valeur de l'opinion de chacune des parties »¹⁴⁸⁴, continue de faire débat. En effet, il semble possible de ne pas être

¹⁴⁸² *Ibid.*, p. 28.

¹⁴⁸³ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation, op.cit.*, p. 73.

¹⁴⁸⁴ « *Neutrality refers to not taking sides regarding the issues in conflict and the merit of each sides' position.* » Stephen John Stedman, chapter 2 « Consent, Neutrality, and impartiality, in the Tower of

ouvertement neutre concernant une question, ou envers une partie, et d'agir néanmoins avec impartialité. Par exemple, une commission chargée de gérer le désarmement de factions rivales a parfois plus d'affinités avec l'une des factions pour diverses raisons, et agit cependant d'une façon tout à fait équitable envers les deux, les soumettant aux mêmes obligations. L'approche française du maintien de la paix différencie la notion de neutralité et d'impartialité. Selon cette approche, une mission de médiation doit agir avec impartialité mais ne doit pas obligatoirement être neutre concernant les actions des parties présentes¹⁴⁸⁵ : la neutralité n'est donc pas considérée de manière unanime comme l'une des conditions essentielles à la réussite d'une tierce partie¹⁴⁸⁶. L'approche française s'oppose sur ce point aux approches nordique, britannique et américaine selon lesquelles le consentement des parties est crucial¹⁴⁸⁷.

Selon Jacob Bercovitch, la tierce partie, la « TPI » (*Third Party Intervention*), non seulement ne peut être considérée comme neutre, mais ne doit pas l'être puisqu'elle affecte le processus. Selon lui, en effet, l'efficacité du rôle de médiation repose davantage sur l'identité même de la TPI :

Le degré de pouvoir du médiateur favorise sa capacité à influencer l'issue. La première tâche du médiateur est la persuasion, et la persuasion est la plus efficace [...] non pas quand le médiateur est sans parti pris ou impartial, mais lorsqu'il possède des ressources que chacune des parties apprécient¹⁴⁸⁸.

Ce n'est donc pas tant la neutralité reconnue du médiateur qui est la plus importante, mais son pouvoir, ce qu'il représente, pour les parties en conflit.

Babel and on the Frontlines: United Nations Peacekeeping in the 1990's », *Managing Arms in Peace Processes: The Issues*, op.cit., p. 41.

¹⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 48.

¹⁴⁸⁶ *Ibid.*

¹⁴⁸⁷ Le débat sur l'impartialité et la neutralité des missions de médiation de l'ONU est lié à celui sur l'utilisation de la force. En effet, l'approche française envisage l'utilisation de la force lorsque la situation nécessite un maintien de la paix « forcé ». Il existe alors une « zone grise » à mi-chemin entre le maintien de la paix « traditionnel » et « l'imposition de la paix ». Stephen John Stedman, « Consent, Neutrality, and impartiality, in *The Tower of Babel and on the Frontlines: United Nations Peacekeeping in the 1990's* », op.cit., p. 35-56.

¹⁴⁸⁸ « *Leverage or mediator's power enhances the mediator's ability to influence the outcome. The mediator's task is primarily one of persuasion, and persuasion is best achieved [...] when a mediator is unbiased or impartial, but when he possesses resources which either or both parties value.* » Jacob Bercovitch in David Bloomfield, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland. Building Complementarity in Conflict Management Theory*, op.cit., p. 75.

II.2. Les différents types de tierce partie et leur « pouvoir »

Jean-Luc Marret différencie quatre types de tierce partie qui impliquent différents acteurs. C'est précisément sur l'identité de ces acteurs que repose le pouvoir d'une médiation.

- Premièrement, les médiations peuvent être entreprises par des états, dont l'influence dépend de la façon dont ils sont perçus par les parties en conflit. La Suisse par exemple, fait partie de la médiation en Colombie entre le gouvernement Colombien, les FARC¹⁴⁸⁹ et les ELN¹⁴⁹⁰. Dans ce cas, c'est bien la neutralité reconnue du pays qui lui octroie une certaine légitimité au niveau international, ce qui explique qu'il soit souvent sollicité pour mener de telles opérations. Autre exemple, le Qatar¹⁴⁹¹, l'un des pays les plus riches du monde grâce à ses ressources en pétrole, s'est servi de son influence pour permettre à l'Accord de Doha de voir le jour en mai 2009, accord qui avait pour objectif de résoudre le conflit entre les deux pays voisins, le Soudan et le Tchad¹⁴⁹².
- Les organisations non gouvernementales (ONG)¹⁴⁹³ jouent un rôle tout aussi important que les états dans les activités de médiation. Les ONG interviennent le plus souvent pour apporter une aide humanitaire et sociale dans les conflits mais il arrive que ces organisations gèrent certaines activités de médiation qui n'ont pu être entreprises ou menées à bien par des états. Tel fut le cas des ONG présentes en Angola après que l'ONU eut échoué à démobiliser les combattants d'UNITA¹⁴⁹⁴. « Refugees International » est un exemple d'ONG. Cette

¹⁴⁸⁹ Les FARC-EP (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple), fondées en 1964, prétendent représenter les pauvres du monde rural contre les classes de riches. Cette guérilla se bat contre l'influence américaine en Colombie, contre la privatisation des ressources et contre les multinationales. Les FARCS se financent principalement par l'extorsion, le trafic de drogue et la prise d'otage. Ingrid Bétancourt, candidate aux élections présidentielles en Colombie, a été détenue du 23 février 2002 au 2 juillet 2008.

¹⁴⁹⁰ Armée de Libération Nationale de Colombie.

¹⁴⁹¹ Émirat du Moyen-Orient.

¹⁴⁹² Les deux pays s'accusent de débordement de territoire. Ce conflit ancien entre les deux pays est aggravé par la crise du Darfour.

¹⁴⁹³ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, op.cit.*, p. 99-113. Dans ce chapitre, l'auteur, tout en reconnaissant l'efficacité des missions menées par les ONG, note cependant les effets pernicioeux de certaines de leurs interventions, en particulier lors de missions humanitaires mal gérées aggravant parfois le conflit de façon dramatique.

¹⁴⁹⁴ L'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola fut fondée en 1966. Voir « Modes de subsistance des réfugiés en milieu urbain, Étude en cas Angola », *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Unité chargée de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale*, février 2006, p. 4.

organisation fut fondée en 1979 afin d'aider les réfugiés indochinois. Elle est impliquée dans de nombreux pays : Iraq, Palestine, Soudan, Congo, etc. Elle refuse tout financement gouvernemental afin de demeurer indépendante¹⁴⁹⁵.

- En ce qui concerne les médiations religieuses, leur pouvoir repose sur trois éléments : « d'abord la religion est souvent l'une des caractéristiques manifeste des parties en guerre – Bosniaques, Serbes, Albanais, Chrétiens et Musulmans dans le Caucase ou aux Philippines, Hindous et Musulmans en Inde, etc. »¹⁴⁹⁶. La religion est donc omniprésente dans de nombreux conflits. Elle représente également souvent « le seul pôle de stabilité »¹⁴⁹⁷ dans des pays ravagés par la guerre et en cela possède un potentiel pour la paix. Enfin, les religions prônent généralement le pardon qui sera bénéfique à la reconstruction d'après-conflit. L'implication d'un groupe de Quakers¹⁴⁹⁸, dont Joseph Elder au Sri Lanka en 1984, illustre ce type de médiation religieuse¹⁴⁹⁹. La médiation menée par les Quakers, connus pour être égalitaires et honnêtes, avait ainsi permis d'instaurer un dialogue entre les Tigres Tamouls et le gouvernement cingalais¹⁵⁰⁰.

- Enfin, les médiations peuvent impliquer des personnalités politico-morales. Ces personnalités peuvent être d'anciens chefs d'État, des responsables gouvernementaux, des entrepreneurs ou des artistes philanthropes¹⁵⁰¹, dont « l'expertise célèbre »¹⁵⁰², ou bien tout simplement la renommée, favorisent une couverture médiatique importante¹⁵⁰³. Nelson Mandela fut ainsi mandaté pour relancer le processus de paix au Burundi¹⁵⁰⁴. Cette décision fut une victoire pour le

¹⁴⁹⁵ Voir le site *Refugees International*, <<http://www.refugeesinternational.org>>.

¹⁴⁹⁶ Jean-luc Marret, *La fabrication de la paix, op. cit.*, p. 115.

¹⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 116.

¹⁴⁹⁸ Les « Quakers », ou « Société religieuse des Amis », désignent les membres d'un mouvement religieux fondé au XII^e siècle en Angleterre.

¹⁴⁹⁹ Thomas Princen, « Joseph Elder: Quiet Peacemaking in a Civil War » in Deborah Kolb (ed.), *When Talk Works*, San Francisco, Jossey-Bass, 1994, p. 428-445 (également disponible en ligne sur le site Conflict Research Consortium : <<http://www.colorado.edu/conflict/peace/example/kolb6067.htm>>, page consultée le 24/10/2010.

¹⁵⁰⁰ Le mouvement des Tigres de libération de l'Îlam tamoul fut fondé en 1976 au Sri Lanka. L'objectif des Tigres Tamouls est d'obtenir l'autodétermination de *Eelam tamoul*, territoire du nord-est de l'île.

¹⁵⁰¹ Thomas Princen, « Joseph Elder: Quiet Peacemaking in a Civil War », *op.cit.*, p. 146-147.

¹⁵⁰² Jean-luc Marret, *La fabrication de la paix, op.cit.*, p. 140.

¹⁵⁰³ Jean-Luc Marret note que cette recherche de « retentissement » est très récente : « Ce genre d'action se distingue de ce que l'on appelait autrefois les 'éminences grises'. Il s'agit d'agir avec retentissement ou, pour le moins, une couverture médiatique même minimale. Le secret n'est plus recherché, sauf, le cas échéant, sur le détail des négociations – dimensions techniques d'un processus diplomatique qui ne mobilise de toute façon ni les médias ni l'opinion publique. » *Ibid.*

¹⁵⁰⁴ Il s'agissait en premier lieu, de convaincre le gouvernement burundais de respecter les droits de l'homme, en particulier concernant les prisonniers Hutus détenus dans des camps. Le processus avait

Burundi qui voulait se dégager de l'implication jugée partielle de Julius Nyerere, ancien président de la Tanzanie¹⁵⁰⁵. Des acteurs américains, comme George Clooney, par exemple, se sont servis et continuent de se servir de leur notoriété pour s'investir dans des causes, telles que celle des réfugiés au Tchad, victimes de la guerre civile du Darfour.

Ces différents types d'acteurs sont parfois associés au sein d'une même équipe. En effet, le groupe *Forum on Early Warning and Early Response* (FEWER), est un exemple de coalition entre ONG et gouvernements pour travailler sur la prévention des conflits. Les ONG ont elles-mêmes souvent recours à des personnalités religieuses, politiques mais aussi artistiques, pour faire progresser leur cause. L'implication d'une « personnalité » permet ainsi de médiatiser une cause et de récolter plus de fonds.

L'action de cette personnalité est en l'espèce très loin de la technicité d'une médiation dans la résolution d'un conflit. Il s'agit plutôt ici d'une conscientisation de l'opinion publique ou d'une technique de recherche de fonds. Par rapport à d'autres acteurs, plus techniques, plus à même de contribuer directement à la construction de la paix, ils ont en effet le pouvoir de mobiliser de multiples ressources matérielles ou médiatiques¹⁵⁰⁶.

Quelle que soit la nature de la médiation, ces différents exemples illustrent un point essentiel : la neutralité de la médiation est un facteur important, mais son « degré » de neutralité, si tant est que l'on puisse établir une graduation de la « neutralité », ne conditionne pas ses chances de réussite. C'est bien son image et son influence qui lui octroient son pouvoir. L'efficacité du rôle du médiateur, et par conséquent son « pouvoir », repose donc avant tout sur son capital symbolique.

Kenneth E. Boulding distingue deux types de « pouvoir » de la tierce partie. Il distingue la « puissance dure », celle qui ordonne, de la « puissance douce » qui recommande ou influence, la seconde étant considérée comme la plus productive¹⁵⁰⁷ : « Il est clair que si un médiateur peut user de ressources telles que le pouvoir, l'influence et la persuasion, il peut emmener les parties vers la direction choisie et il a

également pour but d'intégrer les rebelles hutus dans une nouvelle armée qui serait composée de Tutsi et de Hutu .

¹⁵⁰⁵ International Crisis Group, « L'effet Mandela : évaluation et perspectives du processus de paix burundais », *Rapport ICG Afrique centrale*, n° 13, Bujumbura/Nairobi 18 avril 2000, p. 2.

¹⁵⁰⁶ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, op.cit.*, p. 149.

¹⁵⁰⁷ K. E. Boulding, *Three Faces of Power*, Washington, SGE Publications, 1989. Jean-Luc Marret, quant à lui, définit la « puissance » d'une médiation comme la « capacité de faire, de faire faire, d'empêcher de faire et de refuser de faire. » Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, op.cit.*, p. 28.

des chances de réussir »¹⁵⁰⁸. La notion de pouvoir n'est pas le premier élément que l'on associe au concept de médiation. En effet, le terme de « pouvoir » semble éloigné de ce concept puisqu'il implique une capacité d'action, tandis que la tierce partie a, dans la plupart des cas, un rôle limité. Pourtant, si la capacité d'action d'une tierce partie semble limitée à la conciliation, ce rôle est bien plus étendu. En effet, si ces parties « intermédiaires » n'agissent pas directement, toutefois elles poussent les autres à le faire.

Les opérations de médiation ont pour objectif de créer une chaîne de communication jusqu'alors inexistante entre des parties interdépendantes, ou de la rétablir lorsqu'elle est devenue impossible. L'étendue du rôle de la tierce partie varie d'un contexte à l'autre. Tantôt arbitre, médiateur ou consultant, son mandat dépend des besoins et des possibilités sur le « terrain », mais surtout de son pouvoir d'influence et de persuasion lié à son identité et à sa renommée. La notion d'arbitrage dans des activités de médiation est controversée puisqu'elle implique un rôle de « juge », remettant parfois en cause l'impartialité de la tierce partie. Dans le cas de médiation dont le but est d'aboutir au désarmement consensuel des combattants dans un conflit, la neutralité et l'impartialité de la tierce partie sont au premier plan des considérations. Sur quels éléments reposait alors le pouvoir de la Commission internationale indépendante sur le désarmement en Irlande du Nord ?

II.3. Médiation et désarmement en Irlande du Nord

La Commission internationale indépendante sur le désarmement fut officiellement établie le 26 août 1997 par le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais¹⁵⁰⁹. Surnommée la « Commission Mitchell », d'après le nom de son dirigeant jusqu'en 1997, cette organisation fut établie afin de faciliter la résolution de la question épineuse du désarmement des groupes paramilitaires en Irlande du Nord. Plus précisément, il lui fallait définir les méthodes de désarmement acceptables par les principaux intéressés, c'est-à-dire par ceux qui détenaient les armes.

¹⁵⁰⁸ « Clearly, if a mediator can bring to bear resources such as power, influence, and persuasion, he can move the parties in the desired direction and achieve some success. » Kenneth E. Boulding, *Three Faces of Power*, op.cit., p. 11.

¹⁵⁰⁹ *Agreement between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of the Republic of Ireland establishing the Independent International Commission on Decommissioning*, 26 August 1997, Belfast, HMSO.

II.3.1. Le mandat de l'Organisation internationale sur le désarmement

Le 24 novembre 1995, le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais avaient annoncé la mise en place de l'Organisation internationale sur le désarmement, prévue par l'Initiative anglo-irlandaise de 1995 (*Twin track Initiative*)¹⁵¹⁰. Cette organisation avait la charge :

[...] d'établir et de proposer la méthode appropriée et acceptable pour un désarmement total et vérifiable; et de rendre compte de l'authenticité de l'engagement de ceux qui sont en possession d'armes à travailler constructivement dans cette direction¹⁵¹¹.

Il était clairement stipulé dans le communiqué commun publié le 28 Novembre 1995 par John Major¹⁵¹², alors Premier ministre britannique, et John Bruton¹⁵¹³, le *Taoiseach*, que l'Organisation, bien qu'indépendante, ne pouvait qu'émettre des recommandations. En effet, ni les gouvernements, ni les autres parties concernées, ne s'étaient engagées à accepter les conclusions émises par la structure : « Ni le gouvernement, ni aucun parti coopérant avec le travail de la structure, n'est tenu à l'avance d'accepter ses recommandations, qui ne seront que consultatives »¹⁵¹⁴. Son rôle ne relevait donc aucunement de l'arbitrage, mais il correspondait davantage à celui du consultant – chaque membre apportant son expérience – et du médiateur : ce fut le cas lorsque l'Organisation proposa la tenue en parallèle du désarmement et des pourparlers de paix¹⁵¹⁵ dans son premier rapport émis le 24 janvier 1996.

Le pouvoir « d'action » de l'Organisation, qui serait relayée par la Commission internationale indépendante sur le désarmement (Independent International Commission on Decommissioning) en août 1997, était donc limité, mais son influence n'en était pas pour autant négligeable.

¹⁵¹⁰ Voir p. 252-253.

¹⁵¹¹ « [...] identify and advise on a suitable and acceptable method for full and verifiable decommissioning; and report whether there is a clear commitment on the part of those in possession of such arms to work constructively to achieve that. » *Joint Communiqué, British and Irish Governments*, 24 November 1995, *op.cit.*, article 7.

¹⁵¹² Premier ministre conservateur britannique de 1990 à 1999.

¹⁵¹³ *Taoiseach* de décembre 1994 à juin 1997 (Fine Gael).

¹⁵¹⁴ « Neither Government, nor any other party cooperating with the work of the Body, is bound in advance to accept its recommendations which will be advisory. » *Joint Communiqué, British and Irish Governments*, 24 November 1995, *op.cit.*, article 11.

¹⁵¹⁵ Ce compromis avait pour objectif de favoriser la confiance entre les participants aux pourparlers. Voir p. 253.

II.3.2. Le « pouvoir » de la Commission Mitchell

L'Organisation internationale avait été chargée de recueillir les suggestions sur les différentes conditions et modalités d'un désarmement. Dans l'article 4 de son rapport du 24 janvier 1996, elle affirmait sa neutralité et son objectivité dans le travail dont elle avait la charge :

Nous n'avons pas d'autre intérêt en Irlande du Nord que celui de voir la fin du conflit et la disposition de son peuple à vivre en paix. Notre rôle est d'apporter une perspective indépendante à ce sujet. Nous ne sommes motivés que par le désir d'apporter notre aide¹⁵¹⁶.

Mais sur quels éléments reposait son pouvoir d'influence, son capital symbolique ? Par quels mécanismes parvint-elle à obtenir la confiance des principaux intéressés, à savoir les groupes paramilitaires clandestins auprès desquelles elle devait recueillir des suggestions sur les aspects techniques de leur possible désarmement ?

La Commission Mitchell était une organisation d'origine américaine. Cet aspect est primordial concernant son « pouvoir » d'influence, et plus particulièrement concernant son pouvoir d'influence sur l'IRA¹⁵¹⁷. Toutefois l'« américanité » de la Commission internationale en tant que capital symbolique pouvait être remis en question. En effet, à la fin des années 1970, les républicains s'étaient insurgés contre ce qu'ils voyaient comme « [...] le commencement de l'interférence impérialiste américaine financière et/ou physique »¹⁵¹⁸ en Irlande. Ils condamnaient l'intervention des États-Unis dans le conflit par le biais de la fourniture d'armes à la RUC :

Par le passé, la Royal Ulster Constabulary a officiellement reçu des armes des États-Unis d'Amérique. Cet état de fait était connu dans les rues d'Irlande occupées par les Britanniques. Maintenant les États-Unis envoient 3 000 Magnum et 500 fusils automatiques à la RUC¹⁵¹⁹.

¹⁵¹⁶ « *We have no stake in Northern Ireland other than an interest in seeing an end to the conflict and in the ability of its people to live in peace. Our role is to bring an independent perspective to the issue. We are motivated solely by our wish to help.* » *Report of the International Body on Decommissioning*, 22 January 1996, *op.cit.*, Part I, Introduction, article 4.

¹⁵¹⁷ Il faut également souligner le lien entre l'IRA et les États-Unis. En effet, le groupe armé clandestin recevait une aide financière et matérielle importante de la part de groupes pro-républicains américains d'origine irlandaise aux États-Unis, dont NORAI. Voir note 370.

¹⁵¹⁸ « *We could be well witnessing the early stages of financial and/or physical American imperialist movement.* » *IRA Statement*, Dublin, Irish Republican Information Service, 18 August 1979, vol. 3, n° 88.

¹⁵¹⁹ « *The Royal Ulster Constabulary have officially received weapons in the past from the United States of America. This has been known for some time on the streets throughout British occupied Ireland. Now*

Néanmoins les États-Unis ont joué un rôle important dans la recherche de la paix en Irlande du Nord. Une campagne contre la vente des armes destinées à la RUC fut d'ailleurs menée en 1979 par le Président de la Chambre des Communes, « Tip » O'Neill, les sénateurs Edward Kennedy et Daniel Patrick Moynihan et le Gouverneur de New York, Hugh Carey¹⁵²⁰. Dès 1977, le Président Carter¹⁵²¹, s'était impliqué pour la paix dans la Province en promettant un soutien financier pour la mise en place d'un éventuel accord. Ronald Reagan¹⁵²², quant à lui, avait participé à l'élaboration de l'Accord de Hillsborough de 1985 et avait facilité le soutien de l'administration américaine à la création en 1986 de l'*International Fund for Ireland* par le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais dans le but de promouvoir la réconciliation des communautés nord-irlandaises et la régénération économique des zones les plus affectées de l'Irlande¹⁵²³. Ce comité de soutien continue d'ailleurs de recevoir de l'aide financière des États-Unis, mais aussi de l'Europe, de la Nouvelle Zélande, et de l'Australie. Le Congrès Américain a également joué un rôle important dans le processus de paix en encourageant les pourparlers entre les partis nord-irlandais et en donnant aux jeunes d'Irlande du Nord et des comtés frontaliers la possibilité de se former ou de travailler aux États-Unis pour une durée maximale de 36 mois¹⁵²⁴. En mai 1995, les États-Unis avaient à nouveau organisé à Washington une « Conférence sur le Commerce et l'investissement » pour le développement économique de l'Irlande du Nord et des zones frontalières (puis de nouveau, en octobre 1997 à Pittsburgh, sous l'égide du Département du Commerce). Enfin, le Président Clinton avait négocié avec les partis politiques d'Irlande du Nord, sans oublier le Sinn Féin, et était parvenu à réunir ces partis à Washington en mars 1998 pour donner toutes ses chances au futur accord de paix. Rappelons également que le Président Clinton¹⁵²⁵ avait accordé un visa à Gerry Adams en janvier 1994, afin de lui permettre de participer à une conférence sur la paix à New York¹⁵²⁶. Selon Andrew D. Sens, un des membres de la Commission

the U.S. is sending 3,000 Magnum Pistols and 500 automatic rifles to the RUC. » « US Arms against Irish », Dublin, Irish Republican Information Service, 9 June 1979, Vol. 3, n° 80.

¹⁵²⁰ Surnommés les « *Four Horsemen* », <<http://cain.ulst.ac.uk/othelem/chron/ch79.htm>>, page consultée le 02/08/2010.

¹⁵²¹ Président des États-Unis de 1977 à 1981.

¹⁵²² Président des États-Unis de 1981 à 1989.

¹⁵²³ Ce soutien américain a été renforcé par la contribution du Congrès Américain, en particulier des « *Four Horsemen* » et des comités de soutien, tels que *Friends of Ireland* et *Ad-Hoc Committee on Ireland*.

¹⁵²⁴ The Irish Peace Process Cultural and Training Program Act, October 1998 (IPPCTP).

¹⁵²⁵ Président des États-Unis de 1993 à 2001.

¹⁵²⁶ Patrick Cockburn and Alan Murdoch in Dublin, « Adams is allowed 48-hour US visa: Clinton agrees

indépendante, cette décision avait d'ailleurs joué un rôle crucial dans la transition du mouvement républicain de la violence à la politique, sur laquelle nous reviendrons dans ce chapitre :

La décision d'accorder un visa américain au président du Sinn Féin Gerry Adams fut capitale. Laisser les américains écouter ce qu'il avait à dire, plutôt que de l'isoler comme un terroriste, renforçait l'argument de John Hume selon lequel les objectifs républicains pouvaient être atteints au sein d'un processus politique. Certains rétorquaient que permettre cette visite équivalait à fermer les yeux sur la résistance violente, mais la décision courageuse mit fin à des années d'impasse et démontra aux républicains que la politique pouvait leur apporter beaucoup¹⁵²⁷.

Il faut noter que Bill Clinton avait fait du conflit en Irlande du Nord l'une de ses priorités en matière de politique extérieure. Il obtint ainsi la faveur des quarante millions d'américains revendiquant leur origine irlandaise. Cependant, si le lobby américano-irlandais avait du poids sur l'administration de Clinton, la promotion du processus de paix en Irlande du Nord donnait à cette même administration le moyen de prouver l'efficacité de sa politique étrangère, marquant ainsi la rupture avec les précédentes tentatives concernant l'Irlande du Nord. Sans y voir un total opportunisme de la part de Clinton et de son gouvernement, la question de la réelle motivation de cette administration pour promouvoir le processus de paix en Irlande du Nord a été souvent débattue. En effet, certains analysent l'implication de Clinton comme « une guerre de territoire » entre la Maison Blanche et le Ministère d'État¹⁵²⁸. Toutefois cette implication de longue date dans le processus de paix en Irlande du Nord constituait, en partie, le capital symbolique de la Commission d'origine américaine.

Il est également important de prendre en considération l'identité des membres de la Commission. De 1995 à 1997, la Commission fut dirigée par George J. Mitchell, sénateur démocrate des États-Unis de 1980 à 1995. Il s'investissait déjà en Irlande lorsque Clinton le nomma « conseiller spécial » du Président et Secrétaire d'État pour

visit despite dispute » *The Independent*, <<http://www.independent.co.uk/news/uk/adams-is-allowed-48hour-us-visa-clinton-agrees-visit-despite-dispute-1410627.html>>, page consultée le 02/10/2010.

¹⁵²⁷ « *The decision to grant a U.S. visa to Sinn Fein president Gerry Adams in 1994 was critical. Letting Americans hear what he had to say, rather than isolating him as a terrorist, bolstered John Hume's case that republican objectives could indeed be gained through the political process. Some objected that allowing the visit condoned violent resistance, but the bold move cut through years of stalemate and demonstrated to Irish republicans that politics could work for them.* » Andrew D. Sens, « A commission to decommission paramilitary arms: Northern Ireland's example », *World Policy Journal*, Fall, 2006, 8 April 2011, <http://findarticles.com/p/articles/mi_hb6669/is_3_23/ai_n29309836/>, page consultée le 13/03/2011.

¹⁵²⁸ Voir à ce sujet la thèse de Timothy John Lynch, *Turf war: The Clinton administration and Northern Ireland*, Boston College, 2003.

les initiatives économiques en Irlande¹⁵²⁹. Il fut secondé par Harri Holkeri, Premier ministre Finnois de 1978 à 1991¹⁵³⁰. Mis à part sa position d'ex-Premier ministre et « son habileté à obtenir un consensus »¹⁵³¹, Harri Holkeri représentait un pays « neutre ». En effet, durant la guerre froide¹⁵³² la Finlande était restée non-alignée, ce qui lui avait permis de jouer le rôle de médiateur¹⁵³³. Le Général John De Chastelain était le troisième membre de la Commission. Il prit la place de George Mitchell à la tête de la Commission en 1997. Ancien général de l'armée canadienne, et ambassadeur du Canada à Washington en 1993, il apporta son expérience en matière d'armement et de diplomatie. Il joua d'ailleurs un rôle essentiel dans la gestion de la crise d'Oka au Québec entre une communauté Mohawk et l'armée canadienne¹⁵³⁴. Harri Holkeri fut remplacé par le finlandais Brigadier Tauno Nieminen. Enfin, Donald C. Johnson, ambassadeur et diplomate américain, membre de la Commission de 1997 à 1999, fut remplacé par Andrew D. Sens, officier du Service Diplomatique américain, précédemment cité. Ainsi, le « capital symbolique » de la Commission reposait-il également sur l'identité de ses membres en impliquant des personnalités politiques expérimentées en matière de diplomatie, et plus particulièrement des personnalités renommées telles que G. Mitchell et J. De Chastelain.

Un sujet aussi sensible que celui des armes en Irlande du Nord nécessitait l'intervention d'une tierce partie. Le concept de « Tierce partie » ou de « médiation » est généralement associé à la notion de « neutralité ». Si cet aspect n'est pas négligeable, le pouvoir d'une tierce partie réside davantage dans son capital symbolique

¹⁵²⁹ *Special Advisor to the President and the Secretary of State for Economic Initiatives in Ireland* (1995-2000).

¹⁵³⁰ Il a dirigé la mission onusienne mise en place le 10 juin 1999 au Kosovo (The United Nations Interim Administration Mission in Kosovo, UNMIK) et a été nommé président de la 55^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'ONU de 2000 à 2001.

¹⁵³¹ Biographie de M. Harri Holkeri, Président de la 55^{ème} Session de l'Assemblée Générale, <<http://www.un.org/french/ga/president/56/bio55f.htm>>, page consultée le 04/08/2010.

¹⁵³² La guerre froide fait référence à la période entre 1947 et 1989 marquée par les tensions entre les deux superpuissances de l'époque, les États-Unis et l'URSS. Ces deux puissances s'affrontaient indirectement, chacun essayant de défendre son idéologie dans des conflits telles que la guerre du Vietnam ou la guerre de Corée.

¹⁵³³ Voir l'article de Jan-Magnus Jansson, « La neutralité finlandaise : Perspectives européennes », *in Politique Étrangère*, Paris, IFRI, 1971, Vol. 36, n° 4, p. 361-372, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1971_num_36_4_5699>, page consultée le 25/08/2009.

¹⁵³⁴ La crise d'Oka fait référence à la dispute territoriale qui eut lieu dans la ville d'Oka au Québec du 11 juillet au 26 septembre 1990 entre une communauté Mohawk et le maire de la ville. En effet ce dernier projetait de créer un terrain de golf dans une zone abritant un cimetière Mohawk. L'armée fut appelée afin de stopper la crise. Le projet fut finalement abandonné par le maire.

dont dépendra sa capacité d'action et d'influence. En Irlande du Nord, le capital symbolique de la Commission d'origine américaine chargée du désarmement des groupes paramilitaires clandestins reposait sur deux principaux facteurs : l'implication des États-Unis dans le processus de paix en Irlande du Nord et dans son développement économique, et l'« expertise célèbre » de ses différents membres¹⁵³⁵. Toutefois on ne peut nier que la dimension « internationale », tout comme l'« indépendance » de la Commission confirmée dans son titre, contribuaient à la présenter comme une formation totalement neutre. Kevin King, avocat d'origine américaine spécialiste du droit international, note en effet que l'Organisation internationale sur le désarmement mise en place dès 1995, et qui avait elle-même préconisé la création d'une commission sur le désarmement, avait également suggéré qu'une telle commission devrait nécessairement fonctionner indépendamment des gouvernements britannique et irlandais et bénéficier de la loi d'immunité¹⁵³⁶. Néanmoins, comme le soulignait Andrew D. Sens lui-même, la Commission n'avait pas le pouvoir de procéder au désarmement des groupes paramilitaires tant que ceux-ci ne l'auraient pas décidé, mais elle se tenait prête pour toute action éventuelle de leur part : « Mais nous pouvions faire en sorte que les partis, que les paramilitaires, et que le public soient avisés qu'un mécanisme demeurerait disponible en permanence pour le dépôt des armes »¹⁵³⁷.

La Commission devait faciliter la réalisation du désarmement des groupes paramilitaires. Toutefois, afin de convaincre l'IRA de se défaire de ses armes, il fallait « négocier » son désarmement.

¹⁵³⁵ Voir note 1502.

¹⁵³⁶ Kevin King, Chapter 7: The Role of International Mediation in the Northern Ireland Peace Process, in Melanie C. Greenburg, John H. Barton and Margaret E. McGuinness (eds.), *Words Over War, Mediation and Arbitration to Prevent Deadly Conflict*, Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Boston Rowman & Littlefield, 2000, p. 200. Voir également le rapport de la Commission sur le désarmement du 22 janvier 1996 (*Report of the International Body on Arms Decommissioning*, 22 January 1996, article 41).

¹⁵³⁷ « *But we could make sure the parties, the paramilitaries, and the public were aware that a mechanism for disposing of weapons remained available at all times.* » Andrew D. Sens, « A Commission to Decommission Paramilitary Arms: Northern Ireland's Example », *op.cit.*

III. La mise en œuvre du désarmement par la négociation

Dans le chapitre III, nous avons vu que le processus de négociation était parfois considéré comme un processus de marchandage¹⁵³⁸. C'est en effet de cette façon qu'était interprétée la période allant de mai 2000 à septembre 2005 par de nombreux unionistes. Reynald Bourque et Christian Thuderoz, précédemment cités, indiquent que dans un processus de négociation les concessions peuvent être soumises à des conditions de temps (valables selon un certain nombre de semaines, de jours ou d'heures), ou de contenu (elles dépendent alors d'autres engagements). Le négociateur fait parfois une fausse concession « en retirant une (fausse) exigence énoncée à dessein », et décide d'« échelonner les concessions dans le temps » afin d'éviter une surenchère des attentes de la partie opposée, mais tout en lui montrant qu'il pourrait aller plus loin. Ces remarques s'appliquent parfaitement à la période de négociation que nous nous proposons d'étudier dans cette partie. Rappelons que Michael Fallon, membre conservateur du Parlement britannique, refusait de voir le désarmement comme un processus qui serait réalisé par étapes¹⁵³⁹, et c'est pourtant de cette manière qu'il sera effectivement mis en œuvre.

L'IRA allait effectivement échelonner ses concessions dans le temps. Toute cette période qui va de mai 2000 à septembre 2005 mettait en évidence un processus de concession et de compromis principalement en faveur des républicains, même si John Reid, qui succéda à Peter Mandelson en tant que Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord le 24 janvier 2001¹⁵⁴⁰, préférait parler de progression vers la démocratie¹⁵⁴¹. Une concession est définie comme « l'abandon d'un avantage, d'un droit, d'une prétention »¹⁵⁴². Ce terme semble alors impliquer une connotation de « défaite » ou de « perte ». Reynald Bourque et Christian Thuderoz notent que le terme de compromis, proche de celui de concession, implique également une notion de perte. Toutefois, la dynamique du compromis repose sur un échange de concessions qui permet d'aboutir à

¹⁵³⁸ Voir p. 183.

¹⁵³⁹ Voir p. 364-365.

¹⁵⁴⁰ John Reid fut le premier Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord catholique.

¹⁵⁴¹ John Reid, House of Commons Hansard Debate for 9 January 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill, Clause 1*, Vol. 377, Col. 622.

¹⁵⁴² *Le Petit Larousse*, 2003.

un gain pour chaque partie¹⁵⁴³. Selon les unionistes, il n'y avait pas eu un échange de concessions mais bien un octroi de concessions unilatérales au mouvement républicain.

Dans le chapitre IV, nous avons vu que la négociation, pour un gouvernement, était parfois le seul moyen efficace d'en finir avec la violence terroriste¹⁵⁴⁴. Mais pour quelles raisons les acteurs de la violence décident-ils d'entrer en négociation avec un gouvernement ? Selon Reynald Bourque et Christian Thuderoz, plusieurs facteurs peuvent convaincre les parties d'un conflit à négocier, dont l'« avantage mutuel »¹⁵⁴⁵ que peut procurer la négociation. Néanmoins, comme le soulignent les auteurs, la négociation peut parfois être plus avantageuse que la poursuite de la violence : « [...] il existe un coût au recours à la force et [...] il peut-être jugé supérieur à celui d'une négociation »¹⁵⁴⁶. Nous pouvons ajouter qu'au-delà du coût de la force, intervient également son inefficacité concernant les attentes des parties, favorisant alors la négociation comme moyen d'atteindre ses objectifs¹⁵⁴⁷. Pour s'y engager, il faut que ce processus garantisse aux parties un gain suffisant, ou du moins supérieur à ce qu'il est possible d'acquérir par la force des armes. Pour le mouvement républicain, l'enjeu des négociations de l'année 2000 à l'année 2005 reposait principalement sur la mise en œuvre intégrale des propositions de l'Accord. Durant ces années de négociations acharnées, les armes de l'IRA représentaient le principal atout du mouvement.

III.1. L'inspection des caches d'armes : un gage de désarmement ?

Le 15 février 2000, le groupe armé clandestin avait décidé d'interrompre les contacts avec la Commission en raison de la suspension de l'Exécutif quelques jours plus tôt, le 11 février 2000 :

Le Secrétaire d'Etat britannique a rétabli le veto unioniste en suspendant les institutions politiques. Ceci a changé le contexte dans lequel nous avons nommé un représentant pour rencontrer l'IICD et a créé une crise encore plus profonde. Le gouvernement britannique a, tout comme la direction du Parti unioniste d'Ulster, rejeté les propositions soumises par notre représentant à l'IICD. Il est

¹⁵⁴³ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 28.

¹⁵⁴⁴ Voir p. 263-264.

¹⁵⁴⁵ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 12.

¹⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹⁵⁴⁷ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix*, op. cit., p. 32.

évident qu'ils n'ont pas d'autre désir que de gérer la question des armes selon leurs propres termes¹⁵⁴⁸.

Pourtant, le 6 mai 2000, l'IRA avait annoncé la reprise des discussions avec la Commission et avait décidé de faire un pas vers le désarmement.

III.1.1 Une initiative « sans précédent »

Afin de prouver sa bonne foi, l'IRA avait en effet décidé, pour la première fois dans son histoire, d'autoriser l'inspection de certaines de ses caches d'armes :

[...] la direction de l'IRA a accepté de mettre en place dans les semaines à venir une mesure de confiance pour confirmer que nos armes sont sans danger. Le contenu d'un certain nombre de caches d'armes sera inspecté par des tierces parties choisies qui feront un rapport sur cette inspection à la Commission internationale indépendante sur le désarmement. Les caches seront réinspectées régulièrement pour s'assurer que les armes sont restées silencieuses¹⁵⁴⁹.

Dans la même déclaration, l'IRA s'engageait également à mettre ses armes hors d'état de nuire dans le contexte de la mise en œuvre des termes de l'Accord :

Dans ce contexte, la direction de l'IRA débutera un processus qui mettra les armes, complètement et de manière vérifiable, hors d'état de nuire. Nous le ferons de façon à éviter tout risque pour le public, et à éviter un détournement par d'autres, et de façon à garantir la plus grande confiance générale¹⁵⁵⁰.

Martti Ahtisaari¹⁵⁵¹ et Cyril Ramaphosa¹⁵⁵² furent nommés par le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais afin d'inspecter les caches d'armes « accordées » par l'IRA¹⁵⁵³. Le 25 juin 2000, la Commission indiquait que Martti

¹⁵⁴⁸ « *The British Secretary of State has reintroduced the unionist veto by suspending the political institutions. This has changed the context in which we appointed a representative to meet with the IICD and has created a deeper crisis. Both the British government and the leadership of the Ulster Unionist Party have rejected the propositions put to the IICD by our representative. They obviously have no desire to deal with the issue of arms except on their own terms.* » *Irish Republican Army statement*, 15 February 2000, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

¹⁵⁴⁹ « [...] *the IRA leadership has agreed to put in place within weeks a confidence-building measure to confirm that our weapons remain secure. The contents of a number of our arms dumps will be inspected by agreed third parties who will report that they have done so to the Independent International Commission on Decommissioning. The dumps will be re-inspected regularly to ensure that the weapons have remained silent.* » *Statement by the Irish Republican Army*, 6 May 2000, *op. cit.*

¹⁵⁵⁰ « *In that context the IRA leadership will initiate a process that will completely and verifiably put IRA arms beyond use. We will do it in such a way as to avoid risk to the public and misappropriation by others and ensure maximum public confidence.* » *Ibid.*

¹⁵⁵¹ Président de la Finlande de 1994 à 2000, et membre du Parti Social Démocrate de Finlande (PSD).

¹⁵⁵² Mamatela Cyril Ramaphosa, né en 1952 est un avocat sud-africain. Il fut Secrétaire Général de l'ANC en 1991. Activiste anti-apartheid, syndicaliste, politicien, homme d'affaires, il est surtout connu pour le rôle qu'il a joué au sein du syndicat des mineurs, le NUM (National Union of Mineworkers) en Afrique du Sud.

¹⁵⁵³ « Notre mandat consiste en l'inspection du contenu d'un certain nombre de caches d'armes de l'IRA, inspection dont nous sommes tenus de faire un rapport à l'IICD, et en la réinspection régulière de ces

Ahtisaari et Cyril Ramaphosa « [...] avaient réalisé avec succès une première inspection de plusieurs caches d'armes de l'IRA »¹⁵⁵⁴. Le rapport du 26 octobre 2000 fit état d'une seconde inspection attestant que les armes et les explosifs demeuraient entreposés « en sûreté »¹⁵⁵⁵ mais surtout que « les armes et les explosifs ne [pouvaient] pas être utilisées sans qu'[ils] s'en rendent compte »¹⁵⁵⁶. En effet un système de double serrure empêchait l'intendant militaire de l'IRA d'ouvrir les caches scellées sans la présence de l'un des deux inspecteurs, qui gardait l'une des clefs¹⁵⁵⁷. Un tel système avait déjà fait ses preuves, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée¹⁵⁵⁸.

Pourquoi l'IRA avait-elle accepté de prendre une telle décision ? Les attentes du mouvement républicain, exposées par Gerry Adams dans son discours lors du Congrès annuel du Sinn Féin en 2000, avait-elles été satisfaites ? Lors de ce congrès, il avait rappelé que les républicains attendaient encore la mise en œuvre des propositions de l'Accord de 1998 :

caches pour s'assurer que les armes sont restées en lieu sûr ». « *We see our mandate as being the inspection of the contents of a number of IRA arms dumps, reporting to the IICD that we have done so, and reinspecting these dumps regularly to ensure that the weapons have remained secure.* » *Report on Inspection of IRA Dumps by President Martti Ahtisaari and Mr Cyril Ramaphosa*, 23 June 2000, Belfast, IICD.

¹⁵⁵⁴ « [...] they have successfully completed an initial inspection of several IRA weapons dumps. » *Report on the Second Inspection of IRA Weapons Dumps by President Martti Ahtisaari and Mr Cyril Ramaphosa*, 26 October 2000, Belfast, IICD.

¹⁵⁵⁵ « safely », *ibid.*

¹⁵⁵⁶ « [...] the weapons and explosives cannot be used without our detection. » *Ibid.*

¹⁵⁵⁷ Henry McDonald and David Beresford, « Foolproof 'dual keys' used to seal IRA arsenals », *The Observer*, Sunday 2 July 2000.

¹⁵⁵⁸ En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il s'agissait de désarmer les ex-combattants membres de l'Armée Révolutionnaire de Bougainville (BRA) qui déclara en 1989 l'indépendance de Bougainville et établit un gouvernement provisoire. L'Accord de paix signé en août 2001, qui fit suite à l'Accord d'Arawa de 1998, prévoyait la mise en place d'une organisation non-gouvernementale qui aurait la charge de mener le programme de DDR (Désarmement, Démobilisation et Réintégration) à Bougainville. Ce programme se déroula en deux phases : tout d'abord les armes furent rendues aux chefs des unités des groupes rebelles. Une fois collectées, les armes furent enfermées dans des containers : « Pendant le désarmement à Bougainville, les ex-combattants rendirent leur armes à leurs commandants, qui les enfermèrent dans des containers d'armes. » (« Demobilization, Disarmament and Reintegration: Core Elements », Prepared by The Public International Law & Policy Group, Summary, September 2006, p. 4). Un système de double serrure rendit impossible l'ouverture des containers sans l'accord de la mission d'observation des Nations Unies à Bougainville. Malgré un programme de DDR efficace, avec plus de 1500 armes rendues et détruites, il faut souligner que le problème des armes demeura : « Malgré plusieurs interventions de désarmement, les ex-combattants à Bougainville [avaient] toujours accès à un large attirail d'armes à feu de type militaire. » En effet, les groupes armés sécessionnistes qui ne purent s'approvisionner en armes à cause du blocus de l'île par la Papouasie durant le conflit, s'étaient servi d'armes et de munitions datant de la Seconde Guerre mondiale, mais surtout avaient développé leurs propres armes artisanales. Ces armes représentaient une grande partie de l'arsenal des groupes. Emile LeBrun et Robert Muggah, « Silencing Guns: Local Perspectives on Small Arms and Armed Violence in Rural Pacific Islands Communities », Occasional Paper 15, *Small Arms Survey*, Geneva, 2005, p. 16, <<http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/occasional-papers.html>>, page consultée le 22/08/2009.

La priorité à ce moment critique du processus de paix est de rétablir les institutions dès que possible. Les deux gouvernements doivent également coopérer en urgence afin de mettre en œuvre les aspects non-résolus de l'Accord du Vendredi Saint. La réalité est que nous attendons toujours la mise en œuvre :

- d'un programme pour l'égalité ;
- d'une nouvelle force de police ;
- des questions judiciaires ;
- des droits de l'homme ;
- des droits culturels ;
- et de la démilitarisation¹⁵⁵⁹.

Or que proposaient les gouvernements en ce qui concerne les attentes républicaines? Si l'IRA tenait sa promesse et commençait effectivement un processus de mise hors d'état de nuire de ses armes, les gouvernements britannique et irlandais s'étaient engagés dans leur Déclaration Commune du 5 mai 2000¹⁵⁶⁰ à réduire le nombre de troupes britanniques déployées dans la Province, à fermer des installations militaires, mais également d'ici le mois de juin 2000 à mettre en œuvre les termes de l'Accord en matière de maintien de l'ordre, de justice criminelle et de prendre des mesures en matière d'égalité :

Ceci [la décision d'autoriser l'inspection des caches d'armes] eut lieu après que les gouvernements britannique et irlandais eurent exposé les grandes lignes de leur plan de mise en œuvre totale de l'Accord, dont ses sections sur le maintien de l'ordre, la justice criminelle et l'égalité, d'ici juin 2001¹⁵⁶¹.

L'Assemblée fut rétablie le 30 mai 2000, mais le geste de l'IRA était-il suffisant pour convaincre les unionistes de sa volonté de désarmer ?

III.1.2 Mesure de confiance de l'IRA et méfiance des unionistes

David Trimble était parvenu à faire accepter la motion qui soutiendrait le rétablissement du gouvernement incluant le Sinn Féin¹⁵⁶². Ceci ne s'était pas accompli sans difficulté, car, pour certains, l'inspection des caches d'armes ne représentait pas un

¹⁵⁵⁹ « *The priority at this critical point in the peace process must be to get the institutions back in place as soon as possible. The two governments must also urgently co-operate to implement all the outstanding aspects of the Good Friday Agreement. The reality is that we are still awaiting delivery of the: - Equality Agenda; A New Policing Service; Justice Matters; Human Rights; Cultural Rights; And Demilitarisation.* » Gerry Adams Presidential Address to Ard Fheis 2000.

¹⁵⁶⁰ Joint Statement issued by the British and Irish Governments, 5 May 2000.

¹⁵⁶¹ « *This was after the British and Irish governments wrote to the political parties on 5 May outlining their plans for the full implementation of the agreement, including its sections on policing, criminal justice and equality, by June 2001.* » « IRA opens up arms dumps », *BBC News*, 26 June 2000, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/northern_ireland/806058.stm>, page consultée le 09/04/2011.

¹⁵⁶² La motion fut acceptée par 459 contre 403 votes par l'Uster Unionist Council le 27 mai 2000.

geste vers le désarmement. Daphne Park, membre conservateur du Parlement, était allée jusqu'à qualifier cette initiative de l'IRA comme une mesure de confiance « ridicule » :

La soi-disant « mesure de confiance » ridicule qui a consisté à autoriser deux politiciens dans la cinquantaine – et donc pas des soldats et certainement pas le Général de Chastelain – à jeter un coup d'œil en pleine nuit à des armes qu'ils seront parfaitement incapables d'identifier, est une autre indication du mépris [de l'IRA] à notre égard »¹⁵⁶³.

Pour David Trimble, il devenait de plus en plus difficile de rassembler l'UUC autour de ses décisions. Rappelons que les unionistes étaient divisés au sujet de l'Accord, et la non-progression en matière de désarmement ne faisait que renforcer le camp des opposants à l'Accord. Selon David Trimble, l'initiative de l'IRA constituait un geste important. Il avait d'ailleurs précisé dans un article du 22 mai 2000 que la déclaration de l'IRA du 6 mai 2000 signifiait que la guerre était belle et bien finie¹⁵⁶⁴. Il parvint à éviter que la motion l'invitant à quitter l'Exécutif en cas de non désarmement de l'IRA ne soit adoptée. Toutefois, une motion l'engageant à empêcher le Sinn Féin de siéger au sein des institutions à l'échelle irlandaise fut finalement adoptée au sein de l'UUC par 445 votes contre 374.

Dans sa déclaration du 5 décembre 2000, le groupe armé rappelait qu'il maintenait sa volonté de mettre ses armes hors d'état de nuire¹⁵⁶⁵. Le 8 mars 2001, le groupe soulignait qu'il avait tenu ses engagements, et qu'il poursuivrait les discussions avec la Commission si le gouvernement britannique tenait les siens, c'est-à-dire s'il mettait en œuvre l'Accord intégralement : « Pour que cet engagement fonctionne, le gouvernement britannique doit s'acquitter de ses obligations. Il doit se tenir à l'Accord qu'il a conclu avec nous le 5 mai 2000 et l'appliquer »¹⁵⁶⁶. Selon l'IRA, la balle était alors dans le camp du gouvernement britannique. La nouvelle date butoir pour le désarmement, le 30 juin 2001, approchait, mais celui-ci paraissait toujours aussi irréalisable. La situation devenait plus que critique. En effet, les jours de l'Accord semblaient comptés, et ce, malgré l'annonce par l'IRA, le 31 mai 2001, que les discussions avec la Commission

¹⁵⁶³ « *The ridiculous so-called 'confidence-building measure' of allowing two middle-aged politicians—not soldiers and certainly not General de Chastelain—to take a look in the dead of night at arms which they will be wholly unable to identify, is another indication of the contempt in which it holds us.* » Daphne Park, Lords Hansard Debate for 15 February 2001, *Political Parties, Elections and Referendums Act 2000 (Disapplication of Part IV for Northern Ireland Parties, etc.) Order 2001*, Vol. 622, Col. 355.

¹⁵⁶⁴ John Mullin, « *Trimble puts job on line with faith in IRA arms offer* » *The Guardian*, 22 May 2000.

¹⁵⁶⁵ *Irish Republican Army (IRA) Statement on the Arms Issue*, 5 December 2000, *op. cit.*

¹⁵⁶⁶ « *For this engagement to be successful, the British government must deliver on its obligations. It must return to and deliver on the agreement made with us on May 5th, 2000.* » *Irish Republican Army Statement*, 8 March 2001, *op. cit.*

avaient continué, et malgré sa reconnaissance formelle de la nécessité de résoudre la question des armes : « Nous réitérons notre opinion selon laquelle la résolution de la question des armes est une étape nécessaire dans un véritable processus de paix »¹⁵⁶⁷. Si une telle déclaration de la part de l'IRA aurait été impensable quelques années plus tôt, cela ne suffisait pas à convaincre ses opposants. En effet, certains, dont Ian Paisley, étaient convaincus que l'IRA cherchait seulement à gagner du temps, voire à chercher à repousser la question autant que possible pour finalement décourager ceux qui attendaient un désarmement. C'est la raison pour laquelle il s'opposait à la proposition de repousser l'amnistie sur le désarmement, comme le confirme son intervention lors d'un débat du 2 avril 2001 :

Pourquoi ne nous en tenons nous pas au mois de juin et ne pas l'affirmer ? Mais nous n'allons pas le faire ; nous allons repousser [la période d'amnistie] pour une année supplémentaire parce que certains Membres du Parlement pensent que les Unionistes finiront par se fatiguer et dire : « Oh, laissons-les garder leurs armes. Après tout, ils ne font plus de mal »¹⁵⁶⁸.

Afin d'encourager les groupes clandestins à se défaire de leurs armes, l'amnistie sur le désarmement rendait impossible toute expertise médico-légale des armes rendues pendant une période définie, ce qu'avait expliqué Charles Falconer of Thoroton, membre travailliste du Parlement britannique :

La période d'amnistie désigne le temps durant lequel les armes à feu, les munitions et les explosifs peuvent être désarmés conformément à la procédure, de ce fait s'appliquant à la fois à l'amnistie et l'interdiction de procéder à l'expertise médico-légale des articles désarmés selon la loi Northern Ireland Arms Decommissioning de 1997¹⁵⁶⁹.

L'amnistie fut effectivement repoussée d'une année afin de permettre aux groupes paramilitaires de se défaire de leurs armes. Toutefois, l'exigence du désarmement de l'IRA ne serait pas abandonnée, comme l'évoquait Ian Paisley.

¹⁵⁶⁷ « We reiterate our view that the resolution of the issue of arms is a necessary step in a genuine peace process. » *Irish Republican Army statement*, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin, 31 May 2001.

¹⁵⁶⁸ « Why do we not stick to June and say that that is it? But we are not doing that; we are putting it off for another year because some Members of the House think that Unionist people will tire and say, 'Oh, let them keep their arms. After all, they're not doing any harm.' » House of Commons Hansard Debate for 2 April 2001, *Northern Ireland Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 2001*, Vol. 366, Col. 143.

¹⁵⁶⁹ « The amnesty period is the time during which firearms, ammunition and explosives can be decommissioned in accordance with the scheme, thereby attracting both the amnesty and the prohibitions on evidential use and forensic testing of decommissioned items provided by the Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997. » Charles Falconer of Thoroton, Lord Hansard Commons Debates for 3 April 2001, *Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 2001*, Vol. 366, Col. 727.

L'Assemblée serait suspendue le 10 juillet suivant. L'objectif était alors de sauver l'Accord et d'accentuer la pression sur l'IRA afin qu'elle accepte de désarmer.

III.2. Un premier acte de désarmement : l'IRA sous la pression des événements

Afin de sauver l'Accord, les deux gouvernements avaient invité les partis politiques pro-accord à des discussions à « Weston Park », à la frontière entre les comtés anglais de Shropshire et de Staffordshire. Les discussions de Weston Park eurent lieu du 9 au 14 juillet 2001 à l'issue desquelles les deux gouvernements avaient annoncé la publication de leur plan pour la mise en œuvre de l'Accord¹⁵⁷⁰. Toutefois, le désarmement de l'IRA était toujours attendu, en particulier par les unionistes, qui ne se satisferaient pas des inspections des caches d'armes.

III.2.1 Le plan de mise en œuvre de l'Accord

Que proposait ce plan qui fut publié le 1^{er} août 2001 ? Il s'agissait d'une série de mesures dont l'objectif était de régler les questions demeurant problématiques : celles du maintien de l'ordre, du désarmement, de la normalisation et des institutions devaient ainsi être envisagées au sein d'un « processus collectif de mise en œuvre »¹⁵⁷¹ de l'Accord.

Dans ce plan, les deux gouvernements s'engageaient à publier un nouveau projet de réforme de la police, mais annonçaient déjà que le recours aux balles en caoutchouc serait évité¹⁵⁷². Le retrait des balles en caoutchouc faisait effectivement partie des attentes du Sinn Féin en matière de démilitarisation. Les partis étaient invités à élire des représentants pour la commission sur le maintien de l'ordre¹⁵⁷³ qui devait être mise en place en septembre 2001 et qui serait chargée de veiller au bon fonctionnement de la force de police dans la Province¹⁵⁷⁴. Les deux gouvernements annonçaient également la

¹⁵⁷⁰ *Implementation of the Good Friday Agreement*, Northern Ireland Office and Department for Foreign Affairs, 1st August 2001.

¹⁵⁷¹ « *collective process of implementation* », *ibid.*, article 5.

¹⁵⁷² *Ibid.*, article 9.

¹⁵⁷³ *Policing Board*.

¹⁵⁷⁴ *Implementation of the Good Friday Agreement*, *op. cit.*, article 11.

publication à venir de leurs propositions concernant la justice criminelle¹⁵⁷⁵ et la normalisation¹⁵⁷⁶, et réitéraient l'engagement des partis présents aux discussions de Weston Park en faveur de la stabilité des institutions¹⁵⁷⁷. Qu'en était-il des propositions sur le désarmement ? L'article 7 du plan n'apportait pas d'éléments nouveaux :

En ce qui concerne la question de la mise hors d'état de nuire des armes, les deux gouvernements confirment de nouveau que c'est une partie indispensable de la mise en œuvre de l'Accord du Vendredi Saint. Toutes les parties de l'Accord reconnaissent, conformément à l'Accord, que cette question doit être réglée de façon acceptable et de manière à être vérifiable par la Commission internationale indépendante sur le désarmement conformément à son mandat en vigueur¹⁵⁷⁸.

Le désarmement était donc perçu comme un des aspects de l'Accord à mettre en œuvre, au même titre que les autres dispositions : il n'était donc ni une mesure préalable, ni une mesure postérieure à la mise en œuvre des autres termes du traité.

Comment ce plan avait-il été accueilli ? Le Sinn Féin, pour sa part, attendait plus en ce qui concernait par exemple la nouvelle force de police¹⁵⁷⁹. Quant à l'UUP, le parti avait finalement rejeté les propositions des deux gouvernements. Selon les unionistes, et pour tous ceux qui doutaient des intentions de l'IRA, les inspections des caches d'armes étaient loin d'être suffisantes pour accepter la mise en œuvre du plan proposé par les deux gouvernements.

III.2.2 Le désarmement : progression et régression

L'inspection des caches d'armes constituait-elle une réelle avancée en matière de désarmement ? Parmi les unionistes, certains refusaient d'y voir une quelconque progression vers le désarmement de l'IRA, comme le démontrait l'intervention de David Trimble lors d'un débat parlementaire du 2 juillet 2001 alors qu'il s'adressait au Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, John Reid :

¹⁵⁷⁵ *Ibid.*, article 13.

¹⁵⁷⁶ Par normalisation, les deux gouvernements faisaient référence aux mesures de démilitarisation de la Province.

¹⁵⁷⁷ *Implementation of the Good Friday Agreement, op. cit.*, Draft All Party Statement on The Institutions.

¹⁵⁷⁸ « *In respect of the issue of putting arms beyond use, the two Governments repeat their view that this is an indispensable part of implementing the Good Friday Agreement. All parties to the Agreement recognise that; and that, under the Agreement, this issue must be resolved in a manner acceptable to and verified by the Independent International Commission on Decommissioning in accordance with its basic mandate in law.* » *ibid.*, article 7.

¹⁵⁷⁹ David Sharrock, « Prospects grim for arms talks as talks resume on Friday 13th », *Belfast Telegraph*, 12 July 2001.

Le Secrétaire d'État a fait référence au rapport publié aujourd'hui par la Commission sur le désarmement. Je suis certain qu'il confirmera qu'une lecture assidue de ce rapport révèle qu'il n'y a eu absolument aucun progrès par le mouvement républicain lors des discussions – des instructions ou autres, peu importe – qui se sont tenues ces dernières semaines ou ces derniers mois. Il n'y a pas eu de progrès du tout en ce qui concerne l'exécution des obligations de l'Accord¹⁵⁸⁰.

En effet, le rapport de la Commission publié le 2 juillet 2001 annonçait que l'IRA n'avait pas encore défini de méthode de désarmement¹⁵⁸¹.

Ainsi, d'avril à octobre 2001, les débats britanniques sur l'Irlande du Nord tournaient-ils autour de la question de la « progression » vers le désarmement et renvoyaient au débat sur le concept du désarmement entre l'acte purement militaire et l'acte symbolique. Le geste de l'IRA, en autorisant ces inspections, était à mi-chemin entre les deux dimensions du concept : il représentait d'une part, un acte hautement symbolique puisque l'IRA avait accepté de « livrer » quelques-unes de ses caches d'armes secrètes et, d'autre part, le geste était concret puisque les armes étaient immobilisées dans les bunkers. Selon John Reid, le Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, l'inspection des caches d'armes constituait effectivement une avancée, même si ce n'était pas suffisant, ce qu'il déclarait dans un débat du 2 juillet 2001 alors qu'il répondait à Andrew Robathan, membre conservateur du Parlement britannique :

[L'Honorable Membre du Parlement] ne pense peut-être pas que la décision par l'IRA d'ouvrir ces caches d'armes avait une importance historique, mais quiconque connaît au moins en partie l'histoire de l'IRA sait que cela constituait une démarche tout à fait considérable. Par conséquent, il est évident que les personnes qui ont déclaré s'être engagées dans ce périple, comme il est parfois évoqué, se sont réellement embarqués dans ce périple et souhaitent le poursuivre. La question n'est pas là. La question n'est pas de savoir si rien ne s'est passé – car des choses se sont passées – mais de savoir si le progrès est suffisant. Je pense que le progrès n'est pas suffisant¹⁵⁸².

¹⁵⁸⁰ « *The Secretary of State has made reference to the report published today by the Decommissioning Commission. I am sure that he will confirm that a close reading of that report reveals that there has been absolutely no progress whatever by the republican movement in the discussions—brief, or whatever—held during the past few weeks or months. There has been no progress at all in carrying out the obligation in the agreement.* » David Trimble, House of Commons Hansard Debate for 2 July 2001, *Northern Ireland*, Vol. 371, Col. 24.

¹⁵⁸¹ *Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, 30 June 2001, Belfast, IICD, article 6.

¹⁵⁸² « *He may not believe that the decision by the Irish Republican Army to open up its arms dumps was of huge historical importance, but anyone who knows anything about the history of the IRA knows that that was a hugely significant step. Therefore, there is evidence that the people who said that they were committed to going on this journey, as it is sometimes called, did indeed embark on the journey and wish to continue it. That is not the question. The question is not whether nothing has happened—things have happened—but whether progress has been sufficient. I believe that progress has not been sufficient.* » John Reid, House of Commons Hansard Debate for 2 July 2001, *Northern Ireland*, Vol. 371, Col. 24.

Cependant, les opposants à l'IRA, et plus particulièrement les unionistes qui devaient partager le pouvoir avec les républicains, attendaient encore une preuve irréfutable de la sincérité de l'engagement de l'IRA dans la paix et de sa volonté de désarmer.

Le 9 août 2001, l'IRA avait alors fait un nouveau pas vers le désarmement en annonçant que les discussions avec la Commission avaient abouti à un accord sur une méthode qui permettrait de mettre ses armes hors d'état de nuire :

À la suite de ces discussions nous sommes en mesure de confirmer que la direction de l'IRA a trouvé un accord sur une méthode qui mettra les armes de l'IRA complètement hors d'état de nuire et de manière vérifiable¹⁵⁸³.

Selon les termes de la Commission elle-même, ceci constituait le début effectif d'un processus de mise hors d'état de nuire des armes par l'IRA :

Lors d'une récente rencontre avec l'IRA, le représentant de l'IRA a proposé une méthode afin de mettre complètement hors d'état de nuire les armes et de manière vérifiable. Nous reconnaissons que cette proposition est en accord avec notre mandat conformément aux règles et aux procédures des gouvernements. D'après nos discussions avec le représentant de l'IRA, nous pensons que cette proposition débute un processus qui mettra les armes complètement hors d'état de nuire et de manière vérifiable¹⁵⁸⁴.

Toutefois, le groupe armé retira sa proposition le 14 août suivant suite à la décision de David Trimble de rejeter à la fois le plan des deux gouvernements et la déclaration de la Commission.

Nous avons constaté l'accueil enthousiaste qu'a reçu la déclaration de l'IICD. Néanmoins le rejet catégorique de la déclaration de l'IICD par la direction de l'UUP, ajouté à la demande de conditions préalables, est tout à fait inacceptable. Les actions du gouvernement britannique par la suite, dont leur échec à respecter leurs engagements, est également tout à fait inacceptable. Les conditions pour faire évoluer notre proposition n'existent plus. Nous retirons notre proposition¹⁵⁸⁵.

¹⁵⁸³ « *As a result of these discussions we can confirm that the IRA leadership has agreed a scheme with the IICD which will put IRA arms completely and verifiably beyond use.* » *Irish Republican Army Statement on its meetings with the IICD, An Phoblacht*, 9 August 2001.

¹⁵⁸⁴ « *In a recent meeting with the Commission, the IRA representative proposed a method for putting IRA arms completely and verifiably beyond use. We are satisfied that this proposal meets the Commission's remit in accordance with the Governments' scheme and regulations. Based on our discussions with the IRA representative, we believe that this proposal initiates a process that will put IRA arms completely and verifiably beyond use.* » *Statement By The independent International Commission On Decommissioning (IICD)*, 6 August 2001.

¹⁵⁸⁵ « *We recognised the very broad welcome which the IICD statement received. However the outright rejection of the IICD statement by the UUP leadership, compounded by the setting of preconditions, are totally unacceptable. The subsequent actions of the British Government, including their failure to fulfil their commitments, is also totally unacceptable. The conditions therefore do not exist for progressing our proposition. We are withdrawing our proposal.* » *Irish Republican Army Statement, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin*, 14 August 2001.

En effet, l'IRA reprochait au gouvernement britannique d'avoir de nouveau permis la suspension du gouvernement nord-irlandais pour vingt-quatre heures, et d'avoir ainsi cédé aux unionistes.

L'IRA était revenue sur sa proposition du 9 août 2001. Pourquoi le groupe armé avait-il alors décidé, le 23 octobre 2001, de procéder à un premier acte de désarmement ?

III.2.3 Pressions et contraintes

Durant la seconde moitié de l'année 2001, la pression exercée sur l'IRA s'était renforcée. Plusieurs événements avaient contraint le groupe armé à procéder à un premier acte de désarmement.

Deux événements « extérieurs » à l'Irlande du Nord étaient intervenus. En effet, le 13 août 2001 trois membres présumés de l'IRA, James Monaghan, Niall Connolly et Martin MacCauley, avaient été arrêtés à Bogota après avoir passé 18 mois avec les FARCS. Ils étaient soupçonnés d'avoir participé à l'entraînement des FARCS, en particulier en leur apportant leur savoir-faire en matière d'explosifs. Les traces d'explosifs retrouvés sur les vêtements des trois suspects n'avaient pas suffi à prouver leur culpabilité. Néanmoins, ils avaient par ailleurs été condamnés à dix-sept années de prison et à une amende de 100.000£ pour détention de faux papiers, car ils possédaient des faux passeports¹⁵⁸⁶. Cette affaire avait renforcé la méfiance des unionistes en ce qui concernait l'engagement réel de l'IRA dans des activités non-violentes. En effet, si l'organisation continuait à armer ou entraîner d'autres groupes, il serait difficile de croire en sa « conversion » à des méthodes exclusivement non-violentes.

Un second événement allait encore davantage accentuer la pression sur le groupe armé clandestin. En effet, le 11 septembre 2001 (événement connu sous le nom de 9/11, *nine eleven*) des avions pris en otages par des pirates de l'air membres d'Al-Qaida, groupe terroriste fondé par Oussama Bel Laden en 1987, percutèrent les tours jumelles

¹⁵⁸⁶ Selon *The Times* du 11 décembre 2004, les trois « fugitifs » repartis vers l'Irlande ont disparu.

du World Trade Center, à Manhattan, New York, ainsi que le Pentagone, le siège du Ministère de la Défense à Washington. Un 4^{ème} avion s'écrasa à Shanksville en Pennsylvanie. Plus de 2 900 personnes trouvèrent la mort. La violence de ces attentats eut un impact considérable sur les populations du monde entier. Dans notre second chapitre, nous avons vu que la violence de type terroriste avait pour objectif à la fois de faire sens et de faire peur¹⁵⁸⁷. Ces attentats avaient en effet « fait peur » au monde entier. Xavier Crettiez, précédemment cité, et Isabelle Sommier, spécialiste des mouvements sociaux et de la question de la violence politique en démocratie, ont d'ailleurs souligné le caractère éminemment spectaculaire de ces attentats :

[...] les concepteurs des attentats du 11 septembre n'ont rien laissé au hasard pour offrir au monde entier un drame que les scénaristes de films-catastrophe d'Hollywood n'avaient pas encore osé porter à l'écran : unité de temps, avec cette extrême concentration d'opérations hautement spectaculaires qui débutent à l'ouverture des bureaux, soit de la vie économique et financière du pays et qui allaient de ce fait inmanquablement amener des millions d'individus à rester suspendus aux nouvelles jusqu'au soir au moins; unité de scène par la frappe des symboles de la puissance américaine – société civile, armée, présidence –, mettant aux prises les icônes de la modernité – avions, informatique – et ce qui apparaît, dans cette modernité, archaïque – couteaux, mort volontaire, sacrifice ; unité d'action par la répétition de drames qui mettaient aux prises deux « ennemis » irréductibles dans un combat sans merci¹⁵⁸⁸.

Toutefois, comme le notent encore les auteurs, ces attentats avaient également remis en question le « sens » de la violence terroriste. Comme nous l'avons vu dans notre second chapitre, les acteurs de la violence donnent un « sens » à leurs actes, et parviennent ainsi à la légitimer en dénonçant par exemple, comme le faisait l'IRA au début des années 1970, la discrimination ou la répression subie par une communauté, et en s'appuyant sur le caractère ancestral de leur combat. Néanmoins, il semblait difficile de donner un sens à la violence démesurée des attentats du 11 septembre 2001. En effet, ces attentats ne ressemblaient en rien aux actes terroristes connus jusque-là dans le monde :

Par nature, le terrorisme serait donc l'expression d'un combat politique contextualisé, puisant dans une lutte historique, dans un terreau social singulier, les raisons de son expression belliqueuse. [...] Ce qui frappe dans les attentats du 11 septembre est justement cette décontextualisation de la violence qui signe une mutation radicale dans les modalités ordinaires du terrorisme¹⁵⁸⁹.

Ces attaques avaient accentué le rejet collectif, dans le monde entier, du recours à la violence terroriste. Notons également que la lutte contre le terrorisme s'était largement

¹⁵⁸⁷ Voir p. 122.

¹⁵⁸⁸ Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, « les attentats du 11 septembre : continuité et rupture des logiques du terrorisme, in *Annuaire Français des Relations Internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2002, p. 67.

¹⁵⁸⁹ *Ibid.*, p. 61-62.

renforcée après le 11 septembre 2001¹⁵⁹⁰. Après le choc de ces attentats, il semblait impossible de continuer à justifier le recours à la violence terroriste, et donc de justifier le fait de conserver un arsenal.

Comme le confirmait Torben Krings, spécialiste irlandais des problèmes de migration, d'économie politique et plus généralement des sociétés européennes, l'arrestation des trois membres de l'IRA en Colombie et les attentats du 11 septembre 2001 avaient en effet doublement accru la pression du gouvernement américain sur le mouvement républicain. Nous avons vu en effet dans ce chapitre à la fois l'importance du rôle joué par le lobby irlandais-américain¹⁵⁹¹ aux États-Unis, et l'importance de l'investissement américain dans le processus de paix¹⁵⁹² :

L'administration de Bush a violemment réagi car la « guerre contre le terrorisme » en Colombie était devenue une question importante dans la politique étrangère américaine en Amérique latine. Bush avait même désigné un envoyé spécial, Richard Haas, en Irlande du Nord pour mettre la pression sur le mouvement républicain afin de garantir que de tels événements ne se reproduiraient pas. Haas a rencontré Adams le 11 septembre 2001, quelques heures après que les avions s'écrasent dans les Tours Jumelles de New York et le Capitole à Washington. Il a quitté Adams et les autres dirigeants républicains qui avaient compris qu'ils n'obtiendraient plus de visas et ne pourraient plus percevoir de fonds aux États-Unis si l'IRA ne commençait pas à désarmer. Bien que les républicains aient refusé de l'admettre, il y a peu de doute sur le fait que la pression exercée par l'administration de Bush et par le lobby influent irlandais-américain, ne voulant plus être associé à quoi ce soit en lien avec le terrorisme après le 9/11, a contribué au commencement du désarmement en octobre 2001¹⁵⁹³.

Pourtant le Sinn Féin avait refusé de reconnaître que des événements extérieurs puissent être considérés comme des éléments déclencheurs de cette décision « sans précédent »,

¹⁵⁹⁰ Voir à ce propos l'article de Pierre Berthelet, « L'impact des événements du 11 septembre sur la création de l'espace de liberté, de sécurité et de justice », in *Cultures & Conflits*, Paris, L'Harmattan, n° 46, été 2002, « De Tampere à Séville : bilan de la sécurité européenne », <<http://conflits.revues.org/index799.html>>, page consultée le 18/08/2011.

¹⁵⁹¹ Rappelons que le mouvement républicain avait bénéficié, depuis le début des années 1970, des fonds récoltés et versés par les sympathisants à la cause républicaine aux États-Unis. Voir note 370.

¹⁵⁹² Voir p. 389-390.

¹⁵⁹³ « *The Bush administration reacted furiously because the 'fight against terrorism' in Columbia had become an important issue in US foreign policy in Latin America. Bush even sent a special envoy, Richard Haas, to Northern Ireland to put pressure on the republican movement to ensure that these incidents did not re-occur. Haas met Gerry Adams on 11 September 2001, a few hours after planes crashed into the twin towers in New York and the Foreign Capitol in Washington. He left Adams and the rest of the republican leadership in little doubt that republicans would not receive any more visas and would be prevented from fundraising in the USA should the IRA not start to decommission its weapons. Although republicans officially denied it, there can be little doubt that pressure by the Bush administration and the influential Irish-American lobby, which did not have stomach for anything associated with terrorism after 9/11, contributed to the start of decommissioning in October 2001.* » Torben Krings, « *With a ballot paper in both hands* ». *The transformation of the Irish republican movement from armed insurrection to constitutional politics*, 29 April 2006, p. 15, <ohelem.org/doc/krings290406.pdf>, page consultée le 10/04/2011.

ce que Caoimhghín Ó Caoláin, membre du Sinn Féin, avait confirmé au lendemain du premier acte de désarmement :

Je tiens à réfuter de manière absolue l'idée selon laquelle ces développements seraient la conséquence du 11 septembre ou de l'arrestation des trois Irlandais en Colombie. Bien avant le 11 septembre, l'IRA avait déjà pris d'autres initiatives sans précédent tels que son engagement avec la Commission internationale indépendante sur le désarmement et son accord pour autoriser l'accès aux deux inspecteurs internationaux, Cyril Ramaphosa et Martti Ahtisaari, à un certain nombre de caches d'armes. N'importe quelle personne étant un minimum familière de l'histoire irlandaise sait que ce sont des initiatives sans précédent et très difficiles à prendre pour une organisation républicaine militante¹⁵⁹⁴.

Dans son discours, lors du Congrès annuel du Sinn Féin le 29 septembre 2001, Gerry Adams avait d'ailleurs dénoncé ce qu'il décrivait comme une nouvelle tentative de démonisation et de désinformation quant à la décision de l'IRA : « Après l'arrestation des trois Irlandais en Colombie et les atrocités aux États-Unis on en revenait aux temps sinistres de la calomnie, de la démonisation, et de la désinformation des médias une fois de plus »¹⁵⁹⁵.

Toutefois, la démission du gouvernement de David Trimble et de deux autres membres de l'UUP, ainsi que deux membres du DUP, le 18 octobre 2001, avait exercé une pression supplémentaire sur la nécessité du désarmement de l'IRA¹⁵⁹⁶. Si l'IRA ne désarmait pas, les institutions seraient suspendues pour une période indéterminée.

Le 23 octobre 2001, l'IRA avait donc effectué un premier acte de désarmement. Le groupe armé déclarait avoir agi afin de sauver le processus de paix et de rassurer ses opposants sur ses intentions :

¹⁵⁹⁴ « I want to refute utterly the notion that these developments have come about as a result of September 11th or the arrest of three Irishmen in Colombia. Long before September 11th the IRA had taken other unprecedented initiatives including their engagement with the International Independent Commission on Decommissioning and their agreement that two international inspectors, Cyril Ramaphosa and Martti Ahtisaari, should have access to a number of arms dumps. Anyone even remotely familiar with Irish history knows that these were also unprecedented and very difficult initiatives for a militant republican organisation to take. » Caoimhghín Ó Caoláin, « A time of renewed hope », 24 October 2001.

¹⁵⁹⁵ « Following the arrest of three Irishmen in Columbia and the atrocities in the USA it was almost like the bad old days of vilification, demonisation and media disinformation once again. » Gerry Adams, *Presidential Address to Sinn Féin Ard Fheis*, 29 September 2001.

¹⁵⁹⁶ L'UUP et le DUP désapprouvaient fortement le refus du SDLP de soutenir une motion dont l'objectif était d'exclure le Sinn Féin du gouvernement.

Par conséquent, afin de sauver le processus de paix, nous avons mis en œuvre la méthode prévue avec l'IICD en août. Notre motivation est claire. Ce geste sans précédent à pour objectif de sauver le processus de paix et à persuader les autres de nos intentions réelles¹⁵⁹⁷.

La Commission sur le désarmement, l'IICD, de son côté, avait fait un rapport le jour même sur cet évènement qu'elle qualifiait de « considérable » :

Nous avons été le témoin d'un évènement – que nous reconnaissons être considérable – au cours duquel l'IRA a mis une quantité d'armes complètement hors d'état de nuire. Le matériel en question incluait des armes, des munitions et des explosifs¹⁵⁹⁸.

Le geste avait été chaleureusement accueilli par les politiciens nord-irlandais et les deux gouvernements. Cependant, certains, dont Ian Paisley, avaient dénoncé le manque de transparence de l'acte tant attendu.

III.2.4 Un acte « considérable » sous le sceau du secret

Le rapport de l'IICD n'apportait pas de précisions sur la teneur de ce premier acte de désarmement. Ce manque de transparence avait alors remis en question la crédibilité des propos des membres de la Commission ayant évoqué un acte « considérable ».

Ian Paisley faisait partie de ceux qui ne furent pas convaincus par ce premier acte, ce qu'il déclarait lors d'un débat britannique du 24 octobre 2001, en répondant à John Reid qui invitait les membres du DUP à revenir sur leur démission :

La déclaration [de John Reid] fait référence à ce qui s'est passé hier, mais que s'est-il passé ? Quelque chose s'est passé en secret. Le Secrétaire d'État ne sait pas ce qui s'est passé hier. Il ne peut apprendre à la Chambre des Communes ni le nombre de fusils, ni le nombre de kilos d'explosifs impliqués, si jamais il y en a eu, ou le nombre des autres armes concernées. La dernière fois que je l'ai vu, le général [De Chastelain] nous a dit que le Premier ministre n'obtiendrait pas cette information et qu'aucun inventaire des armes détruites ne serait donné au gouvernement¹⁵⁹⁹.

¹⁵⁹⁷ « Therefore, in order to save the peace process we have implemented the scheme agreed with the IICD in August. Our motivation is clear. This unprecedented move is to save the peace process and to persuade others of our genuine intentions. » *Irish Republican Army Statement on Decommissioning*, 23 October 2001, *op. cit.*

¹⁵⁹⁸ « We have now witnessed an event—which we regard as significant—in which the IRA has put a quantity of arms completely beyond use. The material in question includes arms, ammunition and explosives. » *Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, Belfast, IICD, 23 October 2001.

¹⁵⁹⁹ « The statement refers to what happened yesterday, but what did happen yesterday? Something happened in secret. The Secretary of State does not know what happened yesterday. He cannot tell the House the number of guns that were dealt with, the pounds of explosive that were dealt with, if they were, or the number of other weapons that were dealt with. The last time we met him, the general told us that

John Reid avait réfuté, en partie, l'idée selon laquelle aucune information n'avait été donnée par la Commission, et avait insisté sur la compétence de ses membres :

En ce qui concerne la Commission, il n'est pas tout à fait vrai qu'aucune information n'a été donnée à propos du désarmement. En fait, le rapport, bien que très bref, nous en a dit beaucoup. Les membres de la Commission ont été témoins de l'évènement ; ils ne s'en sont pas remis aux paroles d'autres personnes mais à leurs propres yeux. Ils le reconnaissent comme un évènement considérable, et ce sont des gens qui ont servi dans l'armée. Ils ne sont pas des généraux en chambre, mais des personnes qui ont joué un rôle actif dans l'armée. Ils ont confirmé que le matériel en question incluait des armes, des munitions et des explosifs ; en d'autres termes, pas un ou deux vieux fusils rouillés¹⁶⁰⁰.

Il avait également expliqué pourquoi les détails du geste devaient être gardés secret¹⁶⁰¹, et avait refusé de se lancer dans un débat sémantique sur la signification du terme « considérable » :

[...] publier plus de détail n'aiderait pas – et en fait entraverait – la progression vers un processus continu de désarmement. J'admire le Général De Chastelain et son travail, et je n'essaierai pas de comprendre après coup ou bien de faire une analyse psychologique de son utilisation de la sémantique. Toutefois le fait qu'il ait pris la peine d'utiliser le mot « considérable » devrait être d'une importance considérable pour nous¹⁶⁰².

Comme dans la plupart des processus de paix impliquant l'intervention d'un médiateur, les échanges entre l'équipe de médiation et des groupes armés doivent rester confidentiels afin de créer un climat de confiance. La notion de confidentialité peut parfois compliquer un processus de paix, ce que constatent les membres du Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre)¹⁶⁰³, organisation internationale et indépendante de

the Prime Minister would not know that information and that no inventory of destroyed arms would be given to the Government. » Ian Paisley, House of Commons Hansard Debate for 24 October 2001, *Northern Ireland*, Vol. 373, Col. 314.

¹⁶⁰⁰ « *As regards the commission, it is not entirely true that there is no information about the decommissioning. In fact, the report, although brief, tells us a good deal. Members of the commission witnessed the event; they are relying not on others' words but on their own eyes. They regard it as a significant event, and these are people who have served in the military. They are not armchair generals, but people who have had an active role in the military. They confirmed that the materiel in question included arms, ammunition and explosives; in other words, not one or two rusty rifles.* » John Reid, House of Commons Hansard Debate for 24 October 2001, *Northern Ireland*, Vol. 373, Col. 315.

¹⁶⁰¹ Aucune information sur la méthode de désarmement n'a été divulguée, toutefois l'idée de chapes de béton sur les bunkers a été évoquée à plusieurs reprises dans les débats. Par exemple dans les débats du 23 et du 24 octobre 2001 (Gerry Fitt, Lords Hansard Debate for 23 October 2001, *Northern Ireland*, Vol. 373, Col. 953 ; John Monson, Lords Hansard Debate for 24 October 2001, *Northern Ireland*, Vol. 627, Col. 1009).

¹⁶⁰² « [...] *to issue further details would not assist—in fact would inhibit—progress towards the goal of a continual process of decommissioning. I admire General de Chastelain and his work, and I shall not try to second-guess or psychoanalyse his use of semantics. However, the fact that he has bothered to use the word 'significant' should be significant for us.* » John Reid, House of Commons Hansard Debate for 24 October 2001, *Northern Ireland*, Vol. 373, Col. 315.

¹⁶⁰³ Le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre), « L'utilité et les défis des processus confidentiels », in Griffiths Martin (ed.), *Médiation pour la paix : 1999-2009*, Genève, HD Centre, 2009, p. 32.

médiation : « Toutefois, la confidentialité augmente la complexité des processus de paix. Elle limite la possibilité d'élargir le soutien accordé au processus »¹⁶⁰⁴. Dans notre contexte, la confidentialité du processus de désarmement de l'IRA entretiendrait en effet la méfiance des unionistes.

Ian Paisley comptait parmi ceux qui s'opposaient à cette confidentialité. Il refusait d'admettre une chose importante : que le désarmement de l'IRA ne serait jamais réalisé de la manière dont il s'y attendait. L'acte, ou plutôt la succession d'actes, seraient bel et bien réels, concrets et visibles mais ils ne seraient jamais visibles à d'autres yeux que ceux des membres de la Commission ou de témoins désignés. Ian Paisley n'aurait donc jamais la preuve qu'il attendait et devrait se contenter des garanties offertes par la Commission lors de chacun des gestes de l'IRA¹⁶⁰⁵.

III.3. Le deuxième acte : l'apaisement des républicains

Le 5 novembre 2001, David Trimble fut réélu Premier ministre nord-irlandais, et Mark Durkan, du SDLP, fut élu vice-Premier ministre. L'Assemblée avait été rétablie mais allait de nouveau être suspendue en octobre 2002 alors que l'engagement des républicains dans un processus purement démocratique serait de nouveau remis en question. Pourtant, un deuxième acte de désarmement eu lieu, ce que l'IRA avait annoncé le 8 avril 2002 :

Cette initiative est unilatérale à un moment où les autres ne respectent pas leurs obligations. On pourrait dire que l'IRA ne devrait pas prendre une telle initiative, mais c'est justement parce que cette initiative a été prise, que le processus de paix peut être stabilisé, prolongé et renforcé. Nous reconnaissons tout à fait les difficultés que cela cause pour les républicains, toutefois l'IRA est une organisation très disciplinée et dévouée¹⁶⁰⁶.

Quels mécanismes avaient alors permis ce deuxième acte ? Que gagnaient l'IRA, et plus généralement le mouvement républicain, à continuer à désarmer ? Selon David Davies,

¹⁶⁰⁴ *Ibid.*

¹⁶⁰⁵ Notons que certains politiciens, dont Daphne Park, Baroness of Monmouth, allaient jusqu'à demander l'abolition de la Commission (Lords Hansard Debate for 23 July 2001, *Police (Northern Ireland) Order 2001*, Vol. 627, Col. 1821).

¹⁶⁰⁶ « *This initiative is unilateral at a time when there are those who are not fulfilling their obligations. It could be argued that the IRA should not take such an initiative, but it is precisely because of this that an initiative has been undertaken, so the peace process can be stabilised, sustained and strengthened. We fully appreciate the difficulties this causes for republicans, however the IRA is a highly disciplined and committed organisation.* » *Irish Republican Army (IRA) statement on decommissioning*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 8 April 2002.

membre conservateur du Parlement, si la pression due à l'affaire de la Colombie et des attentats du 11 septembre avaient encouragé l'IRA à faire un premier geste, c'est bien dans la perspective d'élections législatives prévues pour le 17 mai 2002 en République d'Irlande que l'IRA avait fait ce nouveau geste¹⁶⁰⁷. Cet argument avait en effet été évoqué dans la presse¹⁶⁰⁸. Cependant, pour d'autres raisons, le mouvement républicain avait tout intérêt à poursuivre son désarmement par étape.

III.3.1 Des concessions envers les républicains

Suite au premier acte de désarmement, le gouvernement britannique avait poursuivi sa politique de compromis envers les républicains, ce que ne manquait pas d'indigner les unionistes.

En décembre 2001, le gouvernement britannique avait en effet levé l'interdiction, pour le Sinn Féin, d'utiliser les moyens et le matériel mis à disposition des membres du Parlement britannique au sein de la Chambre des Communes. Le parti républicain pouvait alors profiter, en partie, des privilèges accordés aux autres membres sans toutefois devoir déclarer leur allégeance à la Reine d'Angleterre¹⁶⁰⁹. Cette décision avait déclenché la fureur des conservateurs et des unionistes, dont certains, tel que Nigel Dodds, membre du DUP, avaient alors dénoncé ce qu'ils considéraient comme le traitement de faveur des républicains par le gouvernement britannique :

Demain, avec son collègue le président de la Chambre des Communes [Robin Cook], il [le Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord] viendra ici avec une motion dont l'objectif est de permettre à l'IRA-Sinn Féin de pénétrer dans l'enceinte de cette Chambre, un privilège spécial qui n'est pas accordé aux autres Membres qui refusent de prêter serment¹⁶¹⁰.

¹⁶⁰⁷ David Davies, House of Commons Hansard Debate for 16 July 2002, *Northern Ireland Peace Process*, Vol. 389, Col. 222. Le Sinn Féin avait d'ailleurs obtenu cinq sièges lors de ces élections, il était ainsi passé de un à cinq sièges depuis les élections législatives du 6 juin 1997.

¹⁶⁰⁸ Par exemple, dans l'article publié dans *The Telegraph*, «IRA Decommissioning 'A real Possibility' », 25 March 2002.

¹⁶⁰⁹ « Sinn Fein 'to get Commons offices' », *BBC News*, 13 December 2001. Le serment d'allégeance fut établi par la loi de 1866, *Parliamentary Oaths Act*. Chaque membre du Parlement britannique doit jurer devant Dieu qu'il sera fidèle et respectera son serment d'allégeance à sa majesté, à ses héritiers et à ses successeurs, selon la loi. Une autre version est acceptée, établie par la loi de 1888, *Oaths Act*, selon laquelle chaque nouveau membre a la possibilité de prêter serment sans toutefois devoir jurer devant Dieu.

¹⁶¹⁰ « Tomorrow, along with his colleague the Leader of the House, he will come here with a motion come here with a motion to allow IRA-Sinn Fein into the precincts of this House, a special privilege not granted to other Members who refuse to take the oath. » Nigel Dodds, House of Commons Hansard

Il était également question de retirer les armoiries royales, symboles de l'autorité britannique, des cours de justice, ce qui ne manquait pas de renforcer la colère des unionistes, qui y voyaient une tentative de faire disparaître les symboles britanniques de la Province. John Taylor, membre de l'UUP, lors d'un débat du 2 mai 2002 sur le projet de loi en matière de justice en Irlande du Nord, revenait sur ce sujet :

La Justice provient de la Couronne et les armoiries royales sont la représentation physique de la Couronne au sein des tribunaux d'Irlande du Nord, tout comme c'est le cas en Angleterre et au Pays de Galle. En s'éloignant des usages en cours dans les autres parties du Royaume-Uni, la position constitutionnelle de l'Irlande du Nord est dévaluée, ce qui est contraire à l'Accord du Vendredi Saint¹⁶¹¹.

Enfin, le gouvernement prévoyait d'accorder une amnistie pour les fugitifs, les OTRs [People « on the run »] comme les désignait Gerry Adams¹⁶¹². Cette question avait été évoquée dès la publication du plan proposé par les deux gouvernements le 1^{er} août 2001 après les discussions de Weston Park¹⁶¹³. En effet, l'article 20 semblait proposer, dans la droite ligne du programme de libération des prisonniers, d'appliquer la procédure de libération anticipée aux fugitifs membres de groupes paramilitaires en cessez-le-feu toujours recherchés :

Les deux gouvernements reconnaissent qu'il y a une question qui doit être traitée, afin d'achever le programme de libération anticipée, au sujet des partisans des organisations maintenant en cessez-le-feu contre lesquels des poursuites sont en cours, et dans certains cas contre lesquels des procédures d'extradition ont été lancées, pour des délits commis avant le 10 avril 1998. Ces personnes, si elles sont reconnues coupables, pourront demander à bénéficier du programme de libération anticipée¹⁶¹⁴.

Debate for 17 December 2001, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill*, Vol. 377, Col. 106.

¹⁶¹¹ « *Justice flows from the Crown and the coat of arms is the physical representation of the Crown in our courtrooms in Northern Ireland, just as it is in the jurisdiction of England and Wales. By moving against the position of other parts of the United Kingdom, Northern Ireland's constitutional position becomes devalued, which is clearly contrary to the Belfast agreement.* » John Taylor, Lords Hansard Text for 3 May 2002, *Justice (Northern Ireland) Bill*, Vol. 634, Col. 940. En janvier 2003, la plupart des armoiries royales avaient finalement été retirées d'un grand nombre de cours de justice : « Les unionistes perçoivent cette suppression comme une concession supplémentaire en faveur des républicains qui désapprouvaient la présence de symboles de la Couronne dans les cours de justice ». « *Unionists see their removal as a further political concession to republicans who objected to having symbols of the Crown in a court of law.* » « Coats of arms removed from Ulster courts », Thomas Harding, *The Telegraph*, 15 January 2003.

¹⁶¹² *Speech by Gerry Adams, Sinn Féin President, Monaghan, 26 October 2002.*

¹⁶¹³ *Implementation of the Good Friday Agreement*, Northern Ireland Office and Department for Foreign Affairs, 1st August 2001.

¹⁶¹⁴ « *Both Governments also recognise that there is an issue to be addressed, with the completion of the early release scheme, about supporters of organisations now on cease-fire against whom there are outstanding prosecutions, and in some cases extradition proceedings, for offences committed before 10 April 1998. Such people would, if convicted, stand to benefit from the early releases.* » *Ibid.*, article 20.

Les deux gouvernements travaillaient en effet sur la question malgré l'opposition farouche des unionistes et des conservateurs :

Tony Blair s'est engagé hier [13 mars 2002] à faire avancer le projet afin d'accorder l'amnistie à 100 fugitifs de l'IRA, malgré les avertissements selon lesquels cette démarche provoquerait un tollé au sein du Parlement. Repoussant les critiques des Tories [des conservateurs] et des unionistes sur le projet, le Premier ministre a souligné que la mesure devrait être introduite afin de soutenir le processus de paix¹⁶¹⁵.

De plus, la période d'amnistie pour les armes mises hors d'état de nuire¹⁶¹⁶ allait être de nouveau reportée jusqu'au 27 février 2003 et la procédure pourrait être repoussée d'année en année jusqu'au 27 février 2007¹⁶¹⁷. Selon Peter Robinson, membre du DUP, cela équivalait donc à dire aux républicains qu'ils avaient maintenant cinq ans pour désarmer, comme le démontre son intervention lors d'un débat le 9 janvier 2002, avant le deuxième acte de désarmement de l'IRA :

Si nous devons proposer une loi au Parlement et dire à l'IRA, « vous avez cinq ans pour désarmer », elle ne le ferait pas la semaine ou l'année suivante. Elle attendrait jusqu'à la date butoir alors qu'elle pourrait obtenir des concessions du gouvernement avant de faire une nouvelle contribution qui serait tout aussi insignifiante et non substantielle et qui s'apparenterait tout autant à une farce et à un leurre, tout comme l'était son geste précédent ; et le gouvernement l'annoncerait comme une progression énorme du processus de paix. C'est ainsi qu'agira l'IRA, et le gouvernement fera une concession supplémentaire publiquement le jour d'après, tout comme il l'a fait avant¹⁶¹⁸.

À la réforme de la police et de la justice, à la libération des prisonniers, s'ajoutait maintenant le recul de la date butoir pour le désarmement, puisque l'amnistie avait été effectivement repoussée, le droit pour les élus au Parlement de bénéficier des services de la chambre des Communes, et une éventuelle amnistie pour les fugitifs. Selon les unionistes, il s'agissait bien de concessions faites aux républicains en échange d'un désarmement dont ils dénonçaient le manque de transparence. En effet, aucune information sur le déroulement et la teneur du premier acte n'avait été donnée dans le

¹⁶¹⁵ « *Tony Blair pledged yesterday to press ahead with plans to provide an amnesty for up to 100 IRA fugitives, despite warnings that such a step would provoke a ferocious row in parliament. Brushing aside Tory and Unionist criticisms of the plan, the prime minister insisted that the measure had to be introduced to bolster the peace process.* » Nicholas Watt and Rosie Cowan, « Storm looms over amnesty pledge to IRA fugitives », *The Guardian*, 14 March 2002.

¹⁶¹⁶ Voir note 1569.

¹⁶¹⁷ Northern Ireland Decommissioning (Amendment) Bill, London, HMSO, 14 December 2001.

¹⁶¹⁸ « *Were we to put legislation through the House and tell the IRA, 'You've got five years to decommission', it would not do that next week or next year. It would wait until the deadline when it could extract concessions from the Government before making another contribution that was as meaningless and token, and as much of a stunt and a sham, as its previous gesture; and the Government would herald it as a great advance of the peace process. The Provisional IRA will do that, with the Government making a further open concession the day after, just as they have done before.* » Peter Robinson, House of Commons Hansard Debate for 9 January 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill, Clause 1*, Vol. 377, Col. 576.

rapport de la Commission du 23 octobre 2001. Il n'y aurait pas plus d'information dans celui du 8 avril 2002, comme le prévenait la Commission dès le second article de son rapport : « Comme précédemment, nous avons accepté la clause de confidentialité de l'IRA en ce qui concerne les détails de cet évènement »¹⁶¹⁹.

Selon les unionistes, les deux gouvernements ne se livraient pas seulement à un échange de concessions avec l'IRA, mais cherchaient à apaiser les républicains.

III.3.2 Un processus d'apaisement

Le terme « apaisement » revenait régulièrement dans les interventions des membres unionistes et conservateurs du Parlement britannique durant l'année 2001 et 2002. En effet, les concessions successives du gouvernement britannique en faveur des républicains s'apparentaient, selon eux, à un véritable processus d'apaisement des républicains, comme le démontrait l'intervention de David Burnside, membre de l'UUP, lors d'un débat du 9 janvier 2002 sur l'extension de la période d'amnistie pour le désarmement :

Que veulent [les républicains] ? Quel message attendent-ils de ce Parlement aujourd'hui ? Je vais vous le dire, Honorables Membres du Parlement : ils veulent entendre le même message que celui qu'ils reçoivent depuis que l'Accord du Vendredi Saint a été signé – apaisement, apaisement, apaisement et liste après liste de concessions supplémentaires aux républicains. C'est ce qu'ils ont obtenu et c'est ce qu'ils obtiendront¹⁶²⁰.

Déjà en avril 1998, William Thompson, également membre de l'UUP, avait dénoncé ce qui s'apparentait, selon lui, à un processus d'apaisement :

Le gouvernement n'a pas réussi à vaincre le terrorisme, alors ils ont décidé d'apaiser les terroristes et de leur parler. Ce que nous pouvons observer au Stormont ces derniers mois n'est pas un processus de paix, mais un processus d'apaisement¹⁶²¹.

¹⁶¹⁹ « As before, we have agreed to the IRA's condition of confidentiality regarding details of this event. » *Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, 8 April 2002, Belfast, IICD, article 2.

¹⁶²⁰ « What do they want? What message do they want from this House today? I shall tell hon. Members what they want: they want the same message that they have received ever since the Good Friday agreement was signed—appeasement, appeasement, appeasement, and list after list of further concessions to republicans. That is what they have got and what they will get. » David Burnside, House of Commons Hansard Debate for 9 January 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill, Clause 1*, Vol. 377, Col. 567

¹⁶²¹ « The Government failed to defeat terrorism, so they decided to appease the terrorists and to talk to them. What we have seen at Stormont in the past few months has been not a peace process, but an

Qu'est-ce que l'apaisement en politique ? Il est décrit comme « une politique étrangère dont l'objectif est de pacifier une nation offensée par le biais de la négociation afin d'empêcher la guerre »¹⁶²². La stratégie de l'apaisement, puisqu'il s'agit bien d'une stratégie, évoque irrémédiablement la ligne d'action menée par Neville Chamberlain, Premier ministre britannique de mai 1937 à mai 1940. Lors de sa rencontre avec Adolf Hitler le 15 septembre 1938, Neville Chamberlain accepta de signer les Accords de Munich¹⁶²³, permettant à l'Allemagne nazie d'annexer la région tchécoslovaque des Sudètes qui comptait trois millions d'Allemands¹⁶²⁴. En faisant cette concession, Neville Chamberlain espérait mettre fin à la politique d'expansion de l'Allemagne. Cependant, celle-ci allait poursuivre son projet en annexant toute la Tchécoslovaquie en 1939. La politique d'apaisement menée par Chamberlain s'était donc avérée tout à fait inefficace et le terme d'apaisement avait désormais une connotation négative. Selon Gordon Martel, professeur d'histoire à l'université de Vancouver, University of British Columbia, le terme était même devenu péjoratif :

[...] l'échec de la politique de Neville Chamberlain en avait fait un terme péjoratif dès 1939, une tendance qui s'était d'autant plus accentuée alors que les coûts de la guerre augmentaient et que les horreurs de la politique nazie étaient découvertes de jour en jour¹⁶²⁵.

Pourtant, l'apaisement est une stratégie couramment employée dans le cadre de la résolution de conflit. Stephen R. Rock, spécialiste américain des sciences politiques, s'est intéressé à la stratégie de l'apaisement en politique internationale.

Quel sont les mécanismes de la stratégie d'apaisement ? Dans son ouvrage, *Appeasement in International Politics*¹⁶²⁶, Stephen R. Rock définit l'apaisement comme

appeasement process. » William Thompson, House of Commons Hansard Debate for 22 April 1998, *Draft Northern Ireland (Election Bill)*, Vol. 310, Col. 880.

¹⁶²² « *Foreign policy of pacifying an aggrieved nation through negotiation in order to prevent war.* » <<http://www.britannica.com/EBchecked/topic/30497/appeasement>>, page consultée le 10/04/2011.

¹⁶²³ Accords signés le 29 septembre 1938 par le chancelier du Reich, Adolf Hitler, le Premier ministre du Royaume-Uni, Neville Chamberlain, le président du Conseil français, Édouard Daladier et le chef du gouvernement italien, Benito Mussolini.

¹⁶²⁴ Georges Bonnet, alors ministre des Affaires étrangères, était lui aussi favorable à une politique de conciliation avec l'Allemagne.

¹⁶²⁵ « [...] *the failure of Neville Chamberlain's policies turned it into a pejorative term by 1939, a tendency which grew ever stronger as the costs of the war mounted and the full horror of Nazi policy were gradually revealed.* » Gordon Martel, *The origins of the Second World War Reconsidered: A. J. P. Taylor and the Historians*, New York, Routledge, [1986] 1999, p. 117.

¹⁶²⁶ Stephen R. Rock, *Appeasement in International Politics*, Lexington, The University of British Columbia Press, 2000.

« une politique de réduction des tensions »¹⁶²⁷ et distingue quatre principaux mécanismes dont :

- L'« assouvissement »¹⁶²⁸ qu'il définit comme « [...] le fait d'apaiser la faim d'un état avide [de pouvoir], expansionniste »¹⁶²⁹. La démarche de Neville Chamberlain envers l'Allemagne nazie illustre parfaitement ce premier mécanisme.
- L'« assurance »¹⁶³⁰, qui consiste « [...] à accroître la confiance d'un état inquiet dans sa position au niveau international et/ou intérieure »¹⁶³¹.
- La « socialisation »¹⁶³², dont l'objectif est de « [...] persuader un état ou un chef 'hostile' d'adopter des normes ou une attitude coopératives »¹⁶³³. Le but de la démarche de socialisation est de transformer un adversaire en un acteur légitime dans le système international.
- le dernier mécanisme présenté est celui de la « manipulation de l'équilibre politique au sein du [camp] de l'adversaire »¹⁶³⁴. Il s'agit d'encourager et de privilégier, au sein du camp « ennemi », les partisans de la coopération, et d'affaiblir la position des adeptes d'une ligne d'action offensive.

Quel est l'intérêt de la stratégie d'apaisement pour un état ou pour un gouvernement ? Dans le chapitre IV, nous avons vu que la négociation et la conciliation avec l'« ennemi » sont des stratégies qui peuvent parfois s'avérer bien plus efficaces que la répression lorsqu'il s'agit d'en finir avec la violence. Il en est de même pour la démarche d'apaisement. Un état ou un gouvernement n'a pas recours à l'apaisement par contrainte, mais bien par intérêt, ce que confirme encore Stephen R. Rock :

Quels que soient leurs objectifs, les politiques d'apaisement sont entreprises dans l'objectif de préserver ou de faire progresser ce qui est, selon les états – ou plutôt selon les décideurs au sein des états – dans leur intérêt de préserver ou de faire progresser¹⁶³⁵.

L'apaisement relève d'une stratégie, il ne s'agit donc pas de faire des concessions unilatérales en faveur de l'ennemi, mais bien de l'encourager à coopérer. Comme le souligne encore Stephen R. Rock, la notion d'apaisement est intimement liée à celle de l'« engagement » de l'ennemi dans un processus de négociation puisque l'objectif de

¹⁶²⁷ « [...] a policy of tension-reduction. » *Ibid.* p. 12.

¹⁶²⁸ *Satiation.*

¹⁶²⁹ « [...] satisfying the hunger of a greedy, expansionist state », Stephen R. Rock, *Appeasement in International Politics, op. cit.*, p. 15.

¹⁶³⁰ *Reassurance.*

¹⁶³¹ « [...] increasing an insecure state's confidence in the safety of its international and/or domestic position. » Stephen R. Rock, *Appeasement in International Politics, op. cit.*, p. 15.

¹⁶³² *Socialization.*

¹⁶³³ « [...] to inculcate cooperative norms or behavior into an 'uncivilized' state or leader », Stephen R. Rock, *Appeasement in International Politics, op. cit.*, p. 15.

¹⁶³⁴ *Manipulation of the political balance within the adversary.*

¹⁶³⁵ « Regardless of their objective(s), appeasement policies are undertaken for the preservation and advancement of what states—or more properly, decision makers within them—perceive to be their interest ». Stephen R. Rock, *Appeasement in International Politics, op. cit.*, p. 14.

l'apaisement est bien souvent d'intégrer l'adversaire dans un système dont il doit accepter ses règles¹⁶³⁶. Cette dernière remarque est tout à fait pertinente pour notre étude. Pour les gouvernements britannique et irlandais, l'objectif était bien d'apaiser le mouvement républicain afin de l'intégrer pleinement dans le processus démocratique, et surtout de convaincre l'IRA de désarmer. Pouvait-on pour autant associer la ligne d'action suivie par les deux gouvernements depuis le cessez-le-feu de l'IRA en 1994 à une stratégie d'apaisement ?

Trois des mécanismes qui sous-tendent la stratégie d'apaisement décrits par Stephen R. Rock s'appliquent en effet à notre cas. Pour parvenir à leurs objectifs, les deux gouvernements s'efforçaient en effet d'assouvir les attentes des républicains, en prévoyant, par exemple, d'accorder une amnistie aux fugitifs, ce qui n'était pas prévu dans l'Accord de 1998. Ils s'évertuaient à leur garantir une place au sein des institutions nord-irlandaise, et leur objectif principal comme nous l'avons souligné, était bien de faire des républicains des acteurs légitimes au sein du processus de paix, ce qui correspond à la démarche de « socialisation » décrite par Stephen R. Rock. Les deux gouvernements cherchaient donc bien à apaiser les républicains. Néanmoins, dans le discours unioniste, le terme d'apaisement était connoté négativement. G.K. Peatling, dans son ouvrage *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*¹⁶³⁷, expose et analyse les différents arguments avancés afin d'expliquer ce que certains considèrent comme l'échec du processus de paix. L'un des arguments avancés concerne d'ailleurs « les concessions inconsidérées et unilatérales faites au républicanisme »¹⁶³⁸. L'auteur récuse l'argument selon lequel les républicains auraient bénéficié de concessions gratuites de la part du gouvernement travailliste et du gouvernement irlandais. En effet, il souligne que les républicains, en contrepartie, avaient dû accepter, par exemple, l'Accord de 1998, qu'il décrit comme « [...] un document fondamentalement partitionniste »¹⁶³⁹. De plus, l'IRA avait commencé à désarmer. Si les deux gouvernements avaient en effet accepté de faire des concessions en faveur des

¹⁶³⁶ *Ibid.*, p. 21.

¹⁶³⁷ G. K. Peatling, *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*, Dublin, Irish Academic Press, 2004.

¹⁶³⁸ « *Unwise and Unilateral Concessions to Republicanism* », *ibid.*, p. 117.

¹⁶³⁹ « [...] an essentially partitionist document. » G. K. Peatling, *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*, *op. cit.* p. 120.

républicains, particulièrement durant l'année 2001 et l'année 2002, on ne pouvait pas parler de concessions unilatérales.

Toutefois, G.K. Peatling reconnaît qu'une certaine « latitude » envers les républicains avait renforcé l'opposition unioniste : « La latitude des gouvernements britannique et irlandais envers les Provisoires a fragilisé le processus de paix en exacerbant la désaffection unioniste pour le processus »¹⁶⁴⁰. Les unionistes avaient d'ailleurs décidé de mettre un terme à cette latitude en tentant de contraindre l'IRA à terminer son désarmement.

III.3.3 Ultimatum et nouvelle impasse

David Trimble avait annoncé dès le 18 février 2002 que l'amnistie pour les fugitifs serait la concession de trop¹⁶⁴¹, et avait lancé un ultimatum à l'IRA en septembre 2002 :

Puisqu'il est peu probable que l'IRA désarme davantage, et encore moins qu'elle se disperse entre maintenant et Noël, la coalition de partage de pouvoir entre les unionistes et les nationalistes s'effondrera après le 18 janvier 2003 – la date de la prochaine réunion de l'UUC¹⁶⁴².

En effet, l'UUP, loin de vouloir apaiser les républicains, avait décidé, au contraire, de faire pression sur eux afin que le désarmement se poursuive, et de manière plus manifeste.

Quels sont les ressorts de l'ultimatum ? Emmanuel Petit, spécialiste de la psychologie sociale et économique, qui s'intéresse à la théorie des jeux, définit l'ultimatum comme « un jeu économique qui décrit la phase ultime d'un processus de négociation dans laquelle l'un des acteurs fait une offre 'à prendre ou à laisser' à son partenaire »¹⁶⁴³. Selon Michel Liégeois, spécialiste des questions stratégiques, l'ultimatum repose sur trois éléments : « une demande, une échéance, une menace de

¹⁶⁴⁰ « *The latitude shown to the Provisionals by the British and Irish Governments has undermined the peace process by exacerbating unionist disaffection with the process.* » *Ibid.*, p. 123.

¹⁶⁴¹ Nicholas Watt and Rosie Cowan, « Storm looms over amnesty pledge to IRA fugitives », *The Guardian*, 14 March 2002.

¹⁶⁴² « *Given that the IRA is unlikely to decommission more arms, let alone disband between now and Christmas, the power-sharing coalition between unionists and nationalists will collapse after 18 January 2003 - the date of the next UUC meeting.* », Henry McDonald, « Trimble gives IRA Christmas ultimatum », *The Observer*, 22 September 2002.

¹⁶⁴³ Petit Emmanuel, « La négociation : les enseignements du jeu de l'ultimatum », in *Négociations*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Editions, 2010/1, n° 13, p. 77.

sanction au cas où la demande n'est pas satisfaite en temps voulu »¹⁶⁴⁴. L'offre « à prendre ou à laisser » de David Trimble comprenait les trois composantes de l'ultimatum : si l'IRA ne désarmait pas dans les mois qui suivraient son offre, les institutions seraient suspendues le 18 janvier 2003. Seul un nouvel acte de l'IRA semblait alors pouvoir sauver les institutions. Les deux gouvernements avaient d'ailleurs demandé à l'IRA d'en finir avec la violence et de se disperser.

Nous avons vu que tout processus de négociation était indéterminé, notamment parce que celui-ci est susceptible de bifurquer ou de revenir en arrière¹⁶⁴⁵. Le processus de négociation du désarmement de l'IRA illustre parfaitement ce propos. En effet, l'IRA, refusant tout ultimatum, avait annoncé le 30 octobre 2002 qu'elle suspendait ses contacts avec l'IICD :

Dans le passé la direction de l'IRA a agi de manière unilatérale afin de sauver et de promouvoir le processus de paix. Nous avons exposé de quelle façon, selon nous, l'exécution par les deux gouvernements de leurs engagements pourrait créer un contexte qui aurait le potentiel d'éradiquer les causes du conflit. Malgré cela, le gouvernement britannique a déclaré que la responsabilité de la crise actuelle et sa résolution dépendait de nous et des tentatives sont faites afin d'imposer des ultimatums inacceptables et ingérables à l'IRA. D'un autre côté, le gouvernement britannique, qui l'a lui-même admis, n'a pas tenu ses engagements. L'IRA par conséquent, a suspendu ses contacts avec l'IICD¹⁶⁴⁶.

Loin d'avoir contraint l'IRA à désarmer, l'ultimatum posé par David Trimble avait, au contraire, entraîné la suspension des contacts entre l'IRA et l'IICD.

La sanction prévue, c'est-à-dire la suspension des institutions si l'IRA ne désarmait pas, serait, de toute façon, appliquée plus tôt que prévu. Un événement allait en effet précipiter la suspension des institutions en octobre 2002. Le 4 octobre 2002, la police fit irruption dans les bureaux du Sinn Féin au sein de Stormont afin de démanteler un réseau d'espions de l'IRA. Trois membres du Sinn Féin furent arrêtés, dont Denis

¹⁶⁴⁴ Michel Liégeois, *Stratégies de maintien de la paix de l'OTAN*, Rapport final établi dans le cadre du programme de bourse de recherche individuelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, 1997, p. 33, <<http://www.nato.int/acad/fellow/95-97/liegeois.pdf>>, page consultée le 20/08/2011.

¹⁶⁴⁵ Voir p. 318.

¹⁶⁴⁶ « *In the past the IRA leadership has acted unilaterally to save and enhance the peace process. We have also outlined how, in our view, the full implementation by the two governments of their commitments could provide a political context with the potential to remove the causes of conflict. Despite this, the British government says that the responsibility for this present crisis and its resolution lies with us and there is an effort to impose unacceptable and untenable ultimatums on the IRA. At the same time the British government, by its own admission, has not kept its commitments. The IRA therefore, has suspended contact with the IICD.* » Irish Republican Army (IRA) statement announcing the suspension of contact with the Independent International Commission on Decommissioning (IICD), *An Phoblacht*, 30 October 2002.

Donaldson, l'administrateur du parti au sein de l'Assemblée¹⁶⁴⁷. L'affaire du « Stormontgate »¹⁶⁴⁸, telle qu'elle fut désignée, avait renforcé la nécessité, selon les unionistes de voter une motion dont l'objectif était d'exclure le Sinn Féin du gouvernement. Une telle motion ne fut pas votée, mais le 14 octobre 2002 la Province avait été finalement reprise sous administration directe.

Pour la quatrième fois depuis la signature de l'Accord, les institutions avaient été suspendues. La méfiance entre les unionistes et les républicains s'était renforcée, et l'impasse semblait alors cette fois encore plus difficilement surmontable que lors des précédentes crises. Il fallait donc que les deux gouvernements parviennent, de nouveau, à trouver un moyen de rétablir le gouvernement, mais surtout d'obtenir de l'IRA une déclaration de fin de guerre.

III.4 Le troisième acte de désarmement : des enjeux politiques essentiels pour les républicains

Les premières étapes franchies par l'IRA vers le désarmement s'étaient donc avérées insuffisantes. Pour les deux gouvernements, il s'agissait alors d'en finir une fois pour toutes avec la mise en œuvre de l'Accord, et en particulier avec la question du devenir de l'arsenal de l'IRA.

III.4.1 Les « actes de réalisation » : l'attente d'un acte final de désarmement

Dans son discours du 17 octobre 2002¹⁶⁴⁹, lors de la Conférence du Parti travailliste à Belfast, Tony Blair avait exposé son plan pour sortir de l'impasse. En effet, il demandait à tous les participants du processus de paix de procéder à « des actes de réalisation »¹⁶⁵⁰, une expression qui avait suscité de nouveau des débats sémantiques.

¹⁶⁴⁷ « Police raid Sinn Fein's Stormont offices », *The Guardian*, 4 October 2002. Le 17 mars 2002, le vol de documents et d'informations dans la caserne de Castlereagh à Belfast, dont l'IRA était soupçonné, avait remis en question l'arrêt de ses activités de prise pour cibles.

¹⁶⁴⁸ La collaboration de Denis Donaldson avec les services secrets britanniques fut révélée en 2005.

¹⁶⁴⁹ *Finding a way through the crisis*, Tony Blair, Prime Minister of the United Kingdom, at the Labour Party Conference, Belfast, Northern Ireland, Thursday 17 October 2002

¹⁶⁵⁰ « Acts of completion », *ibid.*

Que voulait-il dire par « actes de réalisation » ? Selon lui, le processus de négociation devait maintenant aboutir, et les gestes symboliques ne seraient dorénavant plus suffisants pour établir la confiance entre les différentes parties du conflit :

Une négociation pas à pas ne fonctionnera pas. Les gestes symboliques, qui furent importants au moment de leur mise en œuvre, ne permettent plus d'établir la confiance. Il faut maintenant des actes de réalisation¹⁶⁵¹.

La déclaration sur les gestes symboliques s'adressait clairement à l'IRA. Néanmoins, Tony Blair demandait également à chacun des participants du conflit de prendre ses responsabilités afin d'en finir, de manière collective, avec les questions restées en suspens. Dans cette démarche, le gouvernement britannique n'oubliait pas la propre responsabilité qui devait être la sienne dans la mise en œuvre de l'Accord :

Nous allons faire tout notre possible afin de mettre effectivement en œuvre l'Accord. Toutefois, en cas de réels changements, il est possible de mettre en œuvre le reste de l'Accord, dont la normalisation, dans son intégralité, non pas étape par étape, mais d'un seul bloc. Et nous sommes prêts à faire ce qu'il faut pour protéger les institutions des interruptions arbitraires et des intrusions. Mais cela signifie également des engagements de la part des autres. Il revient à l'unionisme de faire en sorte que les institutions soient en sécurité et qu'elles soient stables. Il revient aux nationalistes de réagir si la violence devait reprendre. Il revient aux républicains d'affirmer réellement, totalement et de manière permanente, son engagement dans des moyens exclusivement non-violents. Et pour nous tous : la fin de la tolérance pour l'activité paramilitaire sous toutes ses formes. La décision, qu'à partir de maintenant, un acte criminel est un acte criminel. Une loi pour tous, appliquée de manière égale à tous¹⁶⁵².

Si Tony Blair, dans sa déclaration, appelait tous les participants à agir, sa demande en matière d'« actes de réalisation » visait essentiellement l'IRA. Que demandait-il réellement ? Qu'attendait-il de l'IRA ? Rien moins qu'un acte final de désarmement et la dispersion du groupe paramilitaire. Tony Blair attendait donc plus que le désarmement, l'IRA devait disparaître.

Cependant, l'expression employée par Tony Blair, qui exigeait des « actes de réalisation », avait suscité bien des interrogations. Lors d'un débat parlementaire du 11

¹⁶⁵¹ « *Another inch by inch negotiation won't work. Symbolic gestures, important in their time, no longer build trust. It's time for acts of completion.* » *Ibid.*

¹⁶⁵² « *We will do our best to carry on implementing the Agreement in any event. But, should real change occur, we can implement the rest of the Agreement, including on normalisation, in its entirety and not in stages but together. And we are prepared to do what is necessary to protect the institutions against arbitrary interruption and interference. But that means also commitment from others. Unionism to make the institutions secure and stable. Nationalists to act if violence returns. Republicans to make the commitment to exclusively peaceful means, real, total and permanent. For all of us: an end to tolerance of paramilitary activity in any form. A decision that from here on in, a criminal act is a criminal act. One law for all, applied equally to all.* » *Ibid.*

février 2003, David Burnside avait d'ailleurs dénoncé l'ambiguïté de cette expression reprise par Jane Kennedy, la Secrétaire d'État britannique :

Le fait que la Secrétaire n'utilise pas l'expression « désarmement et dispersion », et qu'elle préfère l'euphémisme vague d'« actes de réalisation » est très inquiétant. De plus, j'ai remarqué que le gouvernement a abandonné l'article défini pour la forme indéfinie. Au lieu de parler de l'« acte de réalisation » demandé, ils parlent d'« actes de réalisation ». Si elle y réfléchit, ce n'est pas vraiment logique. Il ne peut y avoir qu'un seul acte qui complète l'ensemble – il ne peut pas y avoir plusieurs actes de réalisation distincts. [...] Alors qu'elle devrait envoyer un message clair aux organisations paramilitaires, et au Sinn Féin-IRA en particulier, elle envoie un message ambigu¹⁶⁵³.

Selon David Burnside, l'expression employée par Tony Blair permettait encore à l'IRA d'interpréter le désarmement comme un processus, et non comme un acte indivisible. Les remarques d'ordre sémantique de David Burnside illustraient la nécessité absolue pour les unionistes d'en finir avec la gestion diplomatique de la question du désarmement et avec le ménagement des républicains.

Quelles propositions des deux gouvernements allaient alors permettre un nouvel acte de l'IRA le 23 octobre 2003 et cet acte satisfèrait-il l'attente des unionistes ?

III.4.2 Une mise en œuvre collective de l'Accord

Les deux gouvernements avaient invité les partis politiques pro-accord pour des discussions à Hillsborough Castle dans le comté de Down au début du mois de mars 2003, et publièrent en avril 2003 leur Déclaration Commune¹⁶⁵⁴. Ce document de vingt-deux pages présentait les différents « actes de réalisation » qui devaient être mis en œuvre afin d'établir une paix durable en Irlande du Nord :

Établir une société complètement en paix et saine, ce qui est possible maintenant selon nous, repose sur la pleine réalisation des valeurs et des principes qui sont au cœur de l'Accord. En nous

¹⁶⁵³ « The fact that the Minister will not use the phrase 'decommissioning and disbandment', and prefers the vague euphemism 'acts of completion', is very worrying. What is more, I have noticed that the Government have slipped from using the definite article to using the indefinite form. Instead of speaking of the 'act of completion' that is required, they speak of 'acts of completion'. If she thinks about it, that is not entirely logical. There must be one act that completes everything—there cannot be several different acts of completion. By using such a vague term, she implies a certain flexibility as to what might ultimately be considered as falling within that category. So when she should be sending a signal of clarity to paramilitary organisations, and to Sinn Féin-IRA in particular, she is sending one of ambiguity. » David Burnside, House of Commons Hansard Debate for 11 February 2003, *Northern Ireland*, Vol. 399, Col. 813.

¹⁶⁵⁴ *Joint Declaration by the British and Irish Governments*, April 2003.

fondant sur ces principes et ces valeurs, nous nous engageons à mener à bien et à obtenir les actes de réalisation nécessaires à la mise en place d'une société en paix et normalisée¹⁶⁵⁵.

Les actes de réalisation concernaient cinq domaines : les institutions politiques, les groupes paramilitaires, la normalisation, le maintien de la paix et la justice et enfin les droits de l'homme et l'égalité.

- Concernant les institutions, les deux gouvernements proposaient d'abroger la loi de 2000 sur la suspension des institutions, Northern Ireland Act 2000¹⁶⁵⁶, et de créer un forum parlementaire commun associant l'Assemblée nord-irlandaise et le Parlement irlandais. Ses propositions demeureraient toutefois consultatives¹⁶⁵⁷.
- En matière de normalisation, les deux gouvernements s'engageaient à terminer la démilitarisation en cours :

Dans le contexte d'une transition définitive vers l'utilisation de moyens exclusivement pacifistes et démocratiques, et selon le changement de contexte apporté par les nouvelles dispositions et les nouvelles structures du maintien de l'ordre, la normalisation de la sécurité sera mise en œuvre dans son intégralité selon un programme défini¹⁶⁵⁸.

L'annexe 1 de la Déclaration fournissait en effet un programme détaillé des mesures qui seraient prises entre avril 2003 et avril 2005 dont :

[...] la démolition d'installations militaires, la fermeture de bases militaires désignées, une baisse importante des déploiements militaires en soutien à la police, la réduction des troupes par étapes selon le niveau de paix, et une réduction importante de l'activité et de l'usage des hélicoptères¹⁶⁵⁹.

- En matière de maintien de l'ordre et de justice, les deux gouvernements évoquaient la possibilité d'un transfert de pouvoir dans ces domaines, comme il était envisagé dans l'Accord de 1998¹⁶⁶⁰. Selon eux, la mise en place d'une

¹⁶⁵⁵ « *Achieving a fully peaceful and healthy society, which we believe is now attainable, is dependent on the full realisation of the values and principles that are at the heart of the Agreement. Building on those principles and values, we are committed to undertaking and securing the acts of completion necessary to bring about a peaceful and normalised society.* » *Ibid.*, article 7.

¹⁶⁵⁶ *Ibid.*, article 9.

¹⁶⁵⁷ *Ibid.*, article 11.

¹⁶⁵⁸ « *In the context of the definitive transition to exclusively peaceful and democratic means, and recognising the changed environment brought about by the new policing arrangements and structures, security normalisation would be implemented in its entirety over a defined time-frame.* » *Ibid.*, article 18.

¹⁶⁵⁹ « [...] *demolition of security installations, the closure of designated military bases, a substantial decrease in military deployments in support of the police, the phased reduction in troops to peacetime levels, and a substantial decrease in military helicopter activity and usage.* » *Ibid.*, article 19.

¹⁶⁶⁰ *Ibid.*, article 20. Voir *The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, op.cit.*, Policing and Justice, article 7.

nouvelle force de police, incluait la participation active du Sinn Féin à la nouvelle force de police nord-irlandaise :

Un nouveau départ dans le maintien de la paix nécessite, parmi d'autres choses, pour tous les dirigeants au sein des communautés, dont les dirigeants des partis politiques et des conseillers locaux, de faire des démarches afin d'éliminer les obstacles au soutien et aux candidatures pour rejoindre la police au sein de la communauté, et de faire de l'encouragement à postuler une priorité. Une partie de ce processus doit impliquer la décision du Sinn Féin de rejoindre le *Policing Board* et le *District Policing Partnerships*¹⁶⁶¹.

Le gouvernement britannique annonçait également la nomination d'un commissaire indépendant chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures en matière de justice criminelle¹⁶⁶².

- Dans le domaine des droits de l'homme, de l'égalité, du respect des identités et des relations entre les communautés, les deux gouvernements s'engageaient à soutenir et à faciliter les progrès dans ces domaines, par exemple en prévoyant d'augmenter le financement de la Commission pour les droits de l'homme (Human Rights Commission) pour les trois ans à venir¹⁶⁶³, en facilitant la mise en place d'un forum sur une Déclaration des Droits du citoyen proposé par la Commission¹⁶⁶⁴, ou encore en prévoyant d'agir contre le racisme et le sectarisme¹⁶⁶⁵.

- Enfin, en ce qui concerne le paramilitarisme, les deux gouvernements appelaient les groupes armés à achever leur transition vers des méthodes non-violentes : « Cinq ans après l'Accord, la transition vers des méthodes exclusivement démocratiques doit maintenant être réalisée »¹⁶⁶⁶. Tous les groupes paramilitaires devaient mettre fin à l'ensemble de leurs activités, que les deux gouvernements détaillaient dans l'article 13 :

¹⁶⁶¹ « *The new beginning in policing envisaged by the Agreement, requires, amongst other things, all community leaders, including political party leaders and local councillors, to take steps to remove all discouragements to members of the community from supporting and applying to join the police, and making it a priority to encourage them to apply. Part of this process would involve Sinn Féin deciding to join the Policing Board and the District Policing Partnerships.* » *Ibid.*, article 21. Constitué de 19 membres indépendants, Le *Policing Board* est le conseil chargé de veiller au bon fonctionnement de la police, notamment en termes d'efficacité et d'impartialité. Les *District Policing Partnerships* sont des comités locaux (par district) qui permettent d'être en lien direct avec les habitants, afin de mieux répondre à leurs besoins en matière de maintien de la paix.

¹⁶⁶² *Ibid.*, article 24.

¹⁶⁶³ *Ibid.*, annex 3 Rights, Equality, Identity And Community, article 4.

¹⁶⁶⁴ « *Bill of Rights* ».

¹⁶⁶⁵ *Joint Declaration by the British and Irish Governments*, April 2003, annex 3 Rights, Equality, Identity And Community, article 13.

¹⁶⁶⁶ « *Five years after the Agreement, the transition to exclusively democratic means must now be completed.* » *Ibid.*, article 12.

Le paramilitarisme et la violence sectaire, par conséquent, doivent disparaître, quelle que soit la partie de la communauté dont elle est issue. Nous devons voir une cessation immédiate, totale et permanente de toute activité paramilitaire, dont les attaques militaires, les entraînements, les prises pour cible, la collecte d'information, l'acquisition ou le développement d'armes, ou autres préparations pour des campagnes terroristes, les expéditions punitives, les attaques et la participation à des émeutes¹⁶⁶⁷.

Si les deux gouvernements avaient pris soin de donner le détail des activités considérées comme des activités paramilitaires, c'est que la violence dans les rues de la Province n'avait pas disparu malgré les cessez-le-feu des principaux groupes paramilitaires. En effet, les statistiques de la PSNI, la police nord-irlandaise, indiquaient que sur les 309 victimes de fusillades ou d'attaques durant les années 2002 et 2003, 204 étaient attribuées à des groupes paramilitaires loyalistes et 105 à des groupes paramilitaires républicains¹⁶⁶⁸. Les deux gouvernements exigeaient également la fin de la pratique de l'exil forcé par les groupes paramilitaires¹⁶⁶⁹. Enfin, ils précisaient que l'aboutissement du processus de désarmement devait garantir la confiance générale :

Tous les groupes paramilitaires doivent s'engager activement avec la Commission internationale indépendante sur le désarmement dans l'objectif de mettre leurs armes hors d'état de nuire d'une façon qui contribuera à établir la confiance générale et tous les partis doivent, conformément à l'Accord, user de leur influence afin d'encourager et de soutenir la réalisation de ce processus¹⁶⁷⁰.

Le désarmement devait non seulement aboutir, mais encore favoriser la confiance générale. Le dernier acte devrait alors être suffisamment transparent pour convaincre les unionistes. Toutefois, les propositions des deux gouvernements pouvaient-elles convaincre l'IRA de terminer son désarmement ?

¹⁶⁶⁷ « *Paramilitarism and sectarian violence, therefore, must be brought to an end, from whichever part of the community they come. We need to see an immediate, full and permanent cessation of all paramilitary activity, including military attacks, training, targeting, intelligence gathering, acquisition or development of arms or weapons, other preparations for terrorist campaigns, punishment beatings and attacks and involvement in riots. Moreover, the practice of exiling must come to an end and the exiled must feel free to return in safety. Similarly, sectarian attacks and intimidation directed at vulnerable communities must cease.* » *Ibid.*, article 13.

¹⁶⁶⁸ *Table 3: Casualties as a Result of Paramilitary-Style Attacks 1994/95 - 2003/04 Security Statistics 2002/03*, <http://www.psnipolice.uk/index/updates/updates_statistics>, page consultée le 19/04/2011.

¹⁶⁶⁹ *Ibid.* La pratique de l'exil forcé par les groupes paramilitaires consiste à exclure des membres de leur communauté de leur lieu de résidence, voire de leur pays de résidence, en raison de leur comportement perçu par les paramilitaires comme une menace pour le bon fonctionnement de la communauté qu'ils contrôlent.

¹⁶⁷⁰ « *All paramilitary groups should actively engage with the Independent International Commission on Decommissioning with a view to putting arms beyond use in a manner that is conducive to creating public confidence and all parties should, in accordance with the Agreement, use their influence to encourage and support the completion of that process.* » *Ibid.*, article 14.

III.4.3 Les enjeux du troisième acte de désarmement

Les perspectives d'avancées en matière de mise en œuvre de l'Accord avaient permis en effet de convaincre l'IRA de passer un cap en évoquant la possibilité de poser les armes pour de bon, comme le démontre son message du 13 avril 2003 adressé aux deux gouvernements, message qui fut rendu public le 6 mai 2003 :

Nous sommes résolu à voir la fin du conflit. La direction de l'IRA est déterminée à garantir que nos activités, nos règlements et nos stratégies seront en accord avec cela. De plus, la mise en œuvre intégrale et irréversible de l'Accord et des autres engagements fournira un contexte dans lequel l'IRA pourra, de manière définitive, se détourner des armes pour atteindre ses objectifs politiques. Lorsqu'il y a aura un tel contexte cette décision ne pourra être prise que par une Convention Générale de l'Armée représentant tous nos volontaires¹⁶⁷¹.

Le groupe armé avait d'ailleurs repris les discussions avec la Commission et un troisième acte de désarmement était envisagé. Toutefois, le 23 avril 2003, lors d'une conférence de presse, Tony Blair avait cherché à obtenir des éclaircissements sur la dernière déclaration de l'IRA en lui posant trois questions sur les conditions de son engagement à « se détourner des armes » :

Lorsque l'IRA a déclaré que ses stratégies et son fonctionnement ne seront pas en désaccord avec l'Accord du Vendredi Saint, cela signifie t-il la fin de toutes ces activités en désaccord avec l'Accord – dont la prise pour cible, l'approvisionnement en armes, les soi-disant expéditions punitives, et ainsi de suite ?

Deuxièmement, lorsqu'ils déclarent qu'ils sont engagés dans la mise hors d'état de nuire des armes par le biais de la Commission sur le désarmement, cela signifie t-il toutes les armes – donc de façon à ce que le processus soit complet ?

Troisièmement, lorsqu'ils déclarent qu'ils soutiennent l'Accord du Vendredi Saint et qu'ils veulent qu'il fonctionne, cela signifie t-il que si les deux gouvernements et les autres parties remplissent leurs obligations conformément à l'Accord et à la Déclaration Commune, cela implique la fin totale et irrémédiable du conflit ?¹⁶⁷²

¹⁶⁷¹ « *We are resolved to see the complete and final closure of this conflict. The IRA leadership is determined to ensure that our activities, disciplines and strategies will be consistent with this. Furthermore, the full and irreversible implementation of the Agreement and other commitments will provide a context in which the IRA can proceed to definitively set aside arms to further our political objectives. When there is such a context this decision can be taken only by a General Army Convention representing all our volunteers.* » *Irish Republican Army statement*, 13 April 2003 (publiée officiellement le 6 mai 2003).

¹⁶⁷² « *When the IRA say their strategies and disciplines will not be inconsistent with the Good Friday agreement, does that mean an end to all those activities inconsistent with the agreement—including targeting, procurement of weapons, so-called punishment beatings, and so forth? Secondly, when they say they are committed to putting arms beyond use through the decommissioning commission, does that mean all arms—so that the process is complete? Thirdly, when they say they support the Good Friday agreement and want it to work, does that mean that if the two governments and other parties fulfil their obligations under the Agreement and joint declaration, that means the complete and final closure of the conflict?* » Tony Blair, *Downing street Declaration*, 23 April 2003.

Que voulait t-il faire dire à l'IRA ? Il cherchait à obtenir une déclaration affirmant que la guerre était bel et bien finie. En effet, le message de l'IRA du 13 avril 2003 envisageait la fin de la guerre mais n'était pas suffisamment explicite pour que les unionistes acceptent de former un gouvernement avec le Sinn Féin. Mais David Trimble avait besoin de garanties, car il lui devenait de plus en plus difficile d'obtenir la majorité des votes au sein de son propre parti. Le 16 juin 2003, il était d'ailleurs parvenu de justesse à faire accepter le soutien aux propositions de la Déclaration Commune¹⁶⁷³. L'IRA elle-même, dans sa déclaration du 6 mai 2003, avait déclaré préparer un nouvel acte de désarmement afin d'aider l'UUP :

[...] afin de faciliter la position de l'UUP et de promouvoir le processus dont l'objectif est d'atteindre un accord, nous avons pris des dispositions en vue de mettre une certaine quantité de munitions hors d'état de nuire¹⁶⁷⁴.

Toutefois, la proposition de l'IRA avait été rejetée par les unionistes qui attendaient toujours un désarmement total du groupe armé clandestin.

Le Sinn Féin, quant à lui, avait désapprouvé les questions de Tony Blair. Selon Martin McGuinness, alors négociateur principal du parti, le message de l'IRA ne pouvait être plus clair, ce qu'il confirmait dans sa réponse au Premier ministre :

La déclaration de l'IRA est claire et sans ambiguïté. Comme vous pouvez le comprendre elle [la déclaration] ne reprend pas les termes britanniques ou unionistes – mais elle expose la position de l'IRA dans des termes clairs et sans ambiguïté. Les gouvernements britannique et irlandais ont reconnu tous deux la nature positive de la déclaration et essentiellement la volonté de l'IRA de voir le processus de paix fonctionner. Bien entendu nous avons besoin de clarté et de certitude dans ce processus – et selon moi la déclaration de l'IRA est l'élément le plus clair et le plus certain au sein de cette négociation en cours¹⁶⁷⁵.

¹⁶⁷³ Le 23 juin 2003, trois membres de l'UUP, Jeffrey Donaldson, David Burnside et Martin Smyth avaient démissionné de leur poste au sein du « whip » du parti, son équipe parlementaire. Owen Bowcott and Rosy Cowan, « Party Split by rebel Unionists », *The Guardian*, 24 June 2003.

¹⁶⁷⁴ « *In order [...] to facilitate the UUP and to enhance the process to achieve agreement we made preparations for a quantity of munitions to be put beyond use.* » *Irish Republican Army Statement*, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin, 6 May 2003.

¹⁶⁷⁵ « *The IRA statement is clear and unambiguous. As you would expect it does not use British or unionist words—but it does set out in clear and unambiguous terms the IRA's position. Both the British and Irish governments have recognised the positive nature of the statement and crucially the clear desire of the IRA to see the peace process work. Of course we have to have clarity and certainty in this process—and in my view the IRA statement is the clearest and most certain element in this current negotiation.* » Sinn Féin Chief Negotiator Martin McGuinness, responding to comments from Tony Blair in Downing Street this morning, 23 April 2003, <<http://www.sinnfein.ie/contents/369>>, page consultée le 11/04/2011.

Malgré son exaspération, le parti républicain avait toutefois admis que la Déclaration Commune pouvait apporter des avancées, ce que Gerry Adams avait confirmé lors d'un discours le 23 octobre 2003 à l'Hôtel Balmoral à Belfast :

La Déclaration Commune produite par les deux gouvernements à ce moment contient des éléments favorables et positifs, notamment concernant les aspects de l'Accord qui doivent encore être mis en œuvre¹⁶⁷⁶.

Quels étaient ces points positifs ? Le Sinn Féin approuvait tout particulièrement les propositions pour « des institutions politiques solides »¹⁶⁷⁷, « un service de maintien de l'ordre acceptable et responsable »¹⁶⁷⁸, « l'égalité dans toutes ses dimensions »¹⁶⁷⁹, « le transfert des pouvoirs en matière de justice et de maintien de l'ordre »¹⁶⁸⁰, « la démilitarisation du conflit »¹⁶⁸¹, et « le renforcement et la protection des droits de l'homme »¹⁶⁸². Notons également qu'une enquête sur la collusion entre forces de sécurité et groupes paramilitaires loyalistes était en cours, ce qu'avait demandé le parti dans sa réponse au projet concernant la nouvelle force de police publié le 21 août 2001¹⁶⁸³. Enfin, les gouvernements avaient publié en avril 2003, leurs propositions pour les fugitifs¹⁶⁸⁴. Il y avait donc des enjeux essentiels pour le Sinn Féin, et d'une manière générale pour le mouvement républicain.

Alors que les élections, initialement prévues en mai, puis repoussées à novembre 2003, approchaient, l'IRA avait donc tout à gagner à accepter de faire un nouveau geste. C'est d'ailleurs ce qu'elle fit le 21 octobre 2003¹⁶⁸⁵. Ce nouveau geste correspondait-il à l'« acte de réalisation » attendu en matière de désarmement ? La déclaration de la Commission demeurait, comme toujours, très succincte. Toutefois le Général de Chastelain avait donné un peu plus de détail sur la teneur de l'acte :

La Commission a assisté à un troisième évènement durant lequel des armes de l'IRA ont été mise hors d'état de nuire conformément aux procédures et aux règles du gouvernement. Les armes comprenaient des pièces d'artillerie légère, de moyen-calibre et d'artillerie lourde et leurs

¹⁶⁷⁶ « *The Joint Declaration produced by the two governments at that time has good and positive elements in it, particularly around those aspects of the Agreement which have yet to be implemented.* » Gerry Adams, 23 October 2003, *Hotel Balmoral Speech*, Belfast.

¹⁶⁷⁷ « *Sustainable political institutions* », *ibid.*

¹⁶⁷⁸ « *Acceptable, accountable policing* », *ibid.*

¹⁶⁷⁹ « *Equality in all its dimensions* », *ibid.*

¹⁶⁸⁰ « *The transfer of powers on Justice and Policing* », *ibid.*

¹⁶⁸¹ « *The demilitarisation of society* », *ibid.*

¹⁶⁸² « *The entrenchment and effective protection of human rights* », *ibid.*

¹⁶⁸³ *Response to the Revised Implementation Plan on Policing*, Dublin, Sinn Féin, August 2001.

¹⁶⁸⁴ *Proposals in relation to on the Run (OTRs)*, April 2003.

¹⁶⁸⁵ *Irish Republican Army (IRA) Statement*, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin, 21 October 2003.

munitions associées. Elles incluaient des armes automatiques, des munitions, des explosifs et des matériaux explosifs. La quantité d'armes impliquée était plus importante que la quantité mise hors d'état de nuire lors de l'évènement précédent. J'aimerais ajouter – car c'est la raison pour laquelle nous l'avons indiqué cette fois – que la quantité des armes mises hors d'état de nuire était plus importante – je dirais considérablement plus importante – que lors de l'évènement précédent¹⁶⁸⁶.

Toutefois, ce ne fut pas suffisant pour David Trimble qui exigeait « un rapport transparent sur les principaux actes de désarmement »¹⁶⁸⁷. Il voulait également savoir quel pourcentage de l'arsenal de l'IRA avait été désarmé jusque-là.

Les élections pour l'Assemblée eurent lieu le 26 novembre 2003. Les grands gagnants de ces élections furent le DUP, avec 25,7 % des voix, et le Sinn Féin, avec 23,5 % des voix¹⁶⁸⁸. Ainsi, l'abandon progressif des armes au profit du bulletin de vote s'était-il montré payant pour les républicains. Néanmoins, la victoire du DUP, opposé à l'Accord, ne présageait rien de bon pour le rétablissement du gouvernement nord-irlandais, d'autant qu'il devrait gouverner avec le Sinn Féin, propulsé en tête du gouvernement.

III.5 L'acte final de désarmement : pressions externes et internes

Le Sinn Féin était devenu le parti pro-accord le plus important, comme il ne cessait de le rappeler lors de ses déclarations¹⁶⁸⁹. C'était une victoire politique considérable pour le parti. Toutefois, malgré le cessez-le-feu, l'IRA demeurait un groupe clandestin armé en activité. Selon ses opposants, les trois actes de désarmement qualifiés d'« historiques » réalisés par le groupe n'en faisaient pas moins une menace pour le processus de paix. Comme nous l'avons vu, selon le DUP, l'IRA et le Sinn Féin ne faisaient qu'un. L'enjeu du désarmement pour le Sinn Féin était donc de taille, puisqu'il

¹⁶⁸⁶ « *The commission has witnessed a third event in which IRA weapons are put beyond use in accordance with the government scheme and regulations. The arms comprise light, medium and heavy ordinance and associated munitions. They include automatic weapons, ammunition, explosives and explosive material. The quantity of weapons involved was larger than the quantity put beyond use in the previous event. I do want to make the point—and that is why we have indicated this time—that the amount of arms put beyond use was larger—I would say considerably larger—than the previous event.* » General John de Chastelain, *Draft version of IICD Declaration*, Hillsborough, County Down, 21 October 2003.

¹⁶⁸⁷ « Trimble rejects IRA weapons move », *The Telegraph*, 21 October 2003.

¹⁶⁸⁸ Selon Élise Féron, la position du SDLP et de l'UUP, partis « modérés », qui s'étaient associés pour établir la paix, avaient alors perdu des voix au profit de leur concurrents : « La collaboration du SDLP et de l'UUP en faveur de la paix leur avait donc fait perdre des électeurs au profit de leurs concurrents directs, avantagés par leur intransigeance, ou leur position de retrait. » Élise Féron, *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, op. cit., p. 67.

¹⁶⁸⁹ Par exemple, dans les discours de Gerry Adams lors des congrès annuels du parti en 2004 et 2005.

avait l'opportunité de gouverner, mais au côté du DUP, qui demeurerait inflexible sur l'exigence du désarmement total et transparent de l'IRA.

III.5.1 L'IRA sous surveillance : la mise en place de l'IMC

Le discours de Ian Paisley était clair et sans détours : il n'accepterait pas de discussion avec le Sinn Féin sans le désarmement total et attesté de l'IRA :

L'IRA/Sinn Féin doit savoir qu'il y a un prix à payer pour leur place à la table [des négociations] tant qu'ils ne se seront pas débarrassés de leurs armes à la table [des négociations], sous la table [des négociations], ou à l'extérieur de la salle des négociations, ils n'auront pas leur place aux discussions. Ils doivent faire un choix, et tant qu'ils ne l'auront pas fait, la porte de la démocratie ne leur sera pas ouverte. [...] Le temps est venu de faire face aux terroristes de l'IRA/Sinn Féin. Aucune concession ne sera faite pour les acheter. Le prix est trop élevé, car les paiements continueront jusqu'à ce que nous soyons en faillite et finalement engloutis. Aucune mesure d'apaisement ne pourra satisfaire ce monstre de sang¹⁶⁹⁰.

Dans le discours du DUP, le Sinn Féin et l'IRA ne sont jamais dissociés. En effet, pour le DUP, comme nous l'avons déjà souligné, il n'y avait pas d'un côté, un groupe armé clandestin, un parti politique démocratique de l'autre, mais bien un seul et même groupe de terroristes. L'IMC, Independent Monitoring Commission, mise en place par les deux gouvernements le 15 septembre 2003, avait d'ailleurs confirmé la conviction du DUP concernant les liens entre l'IRA et le Sinn Féin, et donc la part de responsabilité du Sinn Féin dans la violence perpétrée par l'IRA. Dans son premier rapport publié le 24 Mai 2004, l'IMC suggérait d'ailleurs d'appliquer des sanctions financières aux membres du Parlement du Sinn Féin et du DUP à cause des activités respectives de l'IRA et de l'UVF :

Puisque l'Assemblée nord-irlandaise n'est pas rétablie il n'est pas possible pour nous de suggérer les mesures qu'elle pourrait prendre, nous conseillons au Secrétaire d'État de prévoir des mesures concernant le salaire des membres de l'Assemblée et/ou du financement des partis de l'Assemblée afin d'infliger une mesure financière appropriée au Sinn Féin et au Progressive Unionist Party¹⁶⁹¹.

¹⁶⁹⁰ « *IRA/Sinn Fein must learn that there is a price to be paid by them for a place at the table and until they get rid of the guns on the table, under the table and outside the doors of the negotiating chamber, they will have no place in the talks. They have a choice to make, and until they make it, the door of democracy is locked against them. [...] The time has come to face up to IRA/Sinn Fein terrorists. Concession will not buy them off. The price is too high, because the payments will continue until we are bankrupt and finally devoured. No amount of appeasement will ever satisfy this monster of blood.* » *Speech by Ian Paisley at the DUP Annual Conference in the Ramada Hotel, Belfast, Saturday 8 May 2004*

¹⁶⁹¹ « *Whilst the Northern Ireland Assembly remains un-restored and it is not therefore possible for us to recommend measures it might take, we recommend that the Secretary of State should consider taking action in respect of the salary of Assembly members and/or the funding of Assembly parties so as to*

Il est important de comprendre le rôle de l'IMC. La mise en place de cette Commission avait été évoquée dès le mois de mars 2003 lors des discussions à Hillsborough Castle. Elle répondait à la demande des unionistes, pour qui les rapports publiés par l'IICD n'étaient pas suffisants. En effet, si l'IICD avait pour objectif de mener à bien le désarmement des groupes paramilitaires, l'IMC, quant à elle, était chargée d'enquêter sur les activités et les éventuelles violences perpétrées par les groupes paramilitaires. L'IMC devait ainsi aider à « [...] promouvoir la transition vers une société stable et vers un gouvernement inclusif en Irlande du Nord »¹⁶⁹². La question de la confiance était toujours au centre des décisions des deux gouvernements. Comme l'avait souligné Gareth Williams¹⁶⁹³, membre travailliste du Parlement britannique, lors d'un débat du 3 septembre 2003, la mise en place de l'IMC devait permettre de garantir le climat de confiance nécessaire au bon fonctionnement de la politique dans la Province :

Le projet jouera un rôle important dans le maintien de la confiance nécessaire au fonctionnement de la politique en Irlande du Nord à long terme. La mise en place de la Commission internationale [sur le désarmement] ne permet pas de créer, à elle seule, cette confiance¹⁶⁹⁴.

La fonction de l'IMC était donc de surveiller les activités des groupes paramilitaires, de déterminer la responsabilité des directions respectives de ces groupes dans leurs actions, et enfin de produire des rapports tous les six mois¹⁶⁹⁵.

Dans son rapport du 24 mai 2004, l'IMC avait abouti à la conclusion que l'IRA était toujours en position de mener une campagne terroriste¹⁶⁹⁶ :

impose an appropriate financial measure in respect of Sinn Féin and the Progressive Unionist Party. » First Report of the Independent Monitoring Commission, London, The Stationery Office, 20 May 2004. Article 8.6.

¹⁶⁹² « [...] *to promoting the transition to a peaceful society and stable and inclusive devolved Government in Northern Ireland.* » *Agreement Between the Government Of The United Kingdom Of Great Britain And Northern Ireland And The Government Of Ireland Establishing The Independent Monitoring Commission*, 15 September 2003.

¹⁶⁹³ Lord Baron of Mostyn (5 février 1941-20 septembre 2003).

¹⁶⁹⁴ « *The scheme will have an important role in sustaining the confidence that is needed for politics to work in Northern Ireland in the longer term. The establishment of the international commission cannot of itself create that confidence.* » Gareth Williams, Lord Hansard Debate for 12 September 2003, *Northern Ireland (Monitoring Commission etc.) Bill*, Vol. 652, Col. 581.

¹⁶⁹⁵ *Agreement Between the Government Of The United Kingdom Of Great Britain And Northern Ireland And The Government Of Ireland Establishing The Independent Monitoring Commission*, *op. cit.*, article 4.

¹⁶⁹⁶ Notons que les membres de la Commission prenaient soin d'identifier nettement les différents groupes paramilitaires, c'est la raison pour laquelle ils faisaient référence à l'IRA en précisant qu'il s'agissait bien de l'IRA provisoire, née de la scission avec les Officiels à la fin de l'année 1969.

La PIRA n'est pas impliquée actuellement dans des attaques envers les forces de sécurité. [...] Mais la PIRA demeure toutefois active et se tient tout à fait prête [à agir]. Elle a entrepris des entraînements au début de l'année. Elle garde une capacité de renseignement, à la fois sur des cibles potentielles, et sur l'armement. Ceci fournit largement la preuve d'une organisation qui conserve des capacités de mener des actes violents ou de participer à une campagne terroriste si cela s'avère nécessaire¹⁶⁹⁷.

Ainsi l'IRA devait-elle faire face, dans le courant de cette année 2004, à la demande incessante de tous les protagonistes du conflit qui exigeaient la réalisation de son désarmement et sa dispersion. Dans sa déclaration du 8 avril 2004, le groupe armé rappelait l'importance de ses différentes initiatives, dont les trois actes de désarmement. Mais il refusait de se voir imposer un dernier acte de désarmement :

En octobre dernier, des accords ont abouti et des engagements ont été pris. La direction de l'IRA a respecté ses engagements. La direction de l'Ulster Unionist Party et les deux gouvernements n'ont pas respecté les leurs. Ils ont agi de mauvaise foi. Pourtant les deux gouvernements tentent une nouvelle fois de modifier les objectifs en cours de route. Ceci a causé une colère justifiée. Il est inacceptable que d'autres protagonistes essaient de dicter les termes de notre cessation¹⁶⁹⁸.

Comment cette nouvelle impasse allait-elle être surmontée, puisque cette fois encore, seul un dernier acte transparent de l'IRA semblait être à même de sauver le processus de paix ?

III.5.2 L'exigence d'un acte final transparent : une volonté d'humiliation de l'IRA ?

La révision de l'Accord avait débuté en janvier 2004, et de nouveaux pourparlers eurent lieu à Lancaster House à Londres en juin 2004. Le DUP refusait toujours de discuter avec le Sinn Féin. Toutefois, les deux gouvernements étaient parvenus à faire avancer les négociations en discutant avec chacun des deux partis. L'objectif était toujours et encore de trouver le moyen de rétablir le gouvernement nord-irlandais. La

¹⁶⁹⁷ « PIRA is not presently involved in attacks on security forces. [...] But PIRA nevertheless remains active and in a high state of readiness. It has been undertaking training in the early part of this year. It maintains a capability on intelligence, both on political events and on potential targets, and on weaponry. This provides ample evidence of an organisation maintaining its capacity to undertake acts of violence or to participate in a terrorist campaign if that seemed necessary to it. » *First Report of the Independent Monitoring Commission, op. cit.*, article 3.12.

¹⁶⁹⁸ « Last October, agreements were made and commitments given. The IRA leadership fulfilled our commitments. The leadership of the Ulster Unionist Party and the two governments did not fulfil theirs. They acted in bad faith. Yet again the two governments are attempting to move the goalposts. This has caused justifiable anger. It is unacceptable that other protagonists should try to dictate the terms of our cessation. » *Irish Republican Army Easter Statement*, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin, 8 April 2004.

question du devenir des groupes paramilitaires et de leurs armes était bien entendu au cœur de ces négociations.

Quelles propositions attendaient les républicains ? Selon Gerry Adams, il fallait un accord détaillé sur cinq domaines principaux :

Dans le cadre de nos négociations avec les gouvernements et de nos efforts afin d'aboutir à un ensemble de mesures, qui permettront de progresser, nous nous sommes intéressés à un certain nombre de questions clefs. Elles concernent le besoin d'une participation totale aux institutions politiques ; la question de la police et de la justice, dont le transfert des pouvoirs à l'Assemblée ; la question des groupes armés et des armes ; et la question des droits de l'homme, de l'égalité et du sectarisme¹⁶⁹⁹.

Dans leur Déclaration Commune du 25 juin 2004, les deux gouvernements annonçaient justement pour le mois de septembre 2004 la reprise des négociations qui porteraient sur quatre questions :

- la fin définitive et manifeste de l'activité paramilitaire ;
- le désarmement, par le biais de l'IICD, de toutes les armes paramilitaires, dans un avenir proche et de manière convaincante ;
- un engagement clair de toutes les parties dans la stabilité des institutions politiques et dans les modifications éventuelles de leur fonctionnement selon les conclusions de la révision de l'Accord ;
- le soutien au service de police de toutes les parties de la communauté, et un accord sur le transfert des pouvoirs en matière de maintien de la paix¹⁷⁰⁰.

Les discussions avaient été repoussées au mois de septembre en vue des élections européennes prévues pour le 11 juin 2004, durant lesquelles le Sinn Féin avait d'ailleurs gagné un premier siège. Ainsi, après un été marqué par les émeutes durant les défilés traditionnels orangistes, notamment à Belfast et à Portadown¹⁷⁰¹, les négociations avaient-elles repris le 21 septembre à Leeds Castle à Kent en Angleterre. Elles n'avaient pas abouti à un accord entre les parties. En effet, le DUP refusait toujours de discuter avec le Sinn Féin et son discours ne s'était en rien adouci quant à ses attentes. Si depuis

¹⁶⁹⁹ « In our negotiations with the governments, and in our efforts to achieve a package of measures, which will secure progress, we have focused on a number of key issues. These include the need for full participation in the political institutions; the issues of policing and justice, including the transfer of powers to the Assembly; the issue of armed groups and arms, and the issues of human rights, equality and sectarianism. » Speech by Gerry Adams, Bodinstown, Wolfe Tone Commemoration, 20 June 2004.

¹⁷⁰⁰ « A definitive and conclusive end to all paramilitary activity; the decommissioning, through the IICD, of all paramilitary weapons, to an early timescale and on a convincing basis; a clear commitment on all sides to the stability of the political institutions and to any changes to their operation agreed within the Review; and support for policing from all sides of the community, and on an agreed framework for the devolution of policing. » Joint Statement by the British Government and Irish Government, following the Political Talks at Lancaster House, London, 25 June 2004.

¹⁷⁰¹ Voir l'article de Aisling Healy, « Parades nord-irlandaises : le discours des parcours », in *Cultures et Conflits*, n° 56, Hiver 2004, Militaires et sécurité intérieure, p. 195.

la mise en place de l'IICD, il était question d'éviter toute association entre le désarmement et la reddition, Ian Paisley, quant à lui, exigeait clairement l'humiliation de l'IRA :

En ce qui concerne la question cruciale de la mise hors d'état de nuire des armes illégales de l'IRA j'ai déclaré à Leeds Castle que « voir c'est croire ». C'est la question cruciale. Les unionistes ne s'apaiseront pas avec un autre événement de désarmement non sincère et sans valeur. Ils verront avant de croire. Voir c'est croire. Le désarmement doit être crédible et il doit établir la confiance du peuple unioniste. Le dirigeant du Sinn Féin Gerry Adams dit que nous voulons humilier l'IRA. Il n'y a rien de faux là-dedans. Je pense que c'est une noble chose. L'IRA a besoin d'être humiliée. Et ils ont besoin d'être contrits, non pas en coulisse mais publiquement. Et nous n'avons pas d'excuse à présenter pour notre position¹⁷⁰².

Inutile de préciser la réaction du Sinn Féin et de l'IRA à ces propos. Dans une déclaration du 1^{er} décembre 2004, Gerry Adams rappelait d'ailleurs à Ian Paisley que jamais une telle humiliation ne se produirait. Il l'invitait alors à changer d'état d'esprit :

L'exigence d'une humiliation par le DUP des républicains n'est pas seulement inacceptable, elle ne se produira jamais et elle n'a pas sa place dans un processus de fabrication de la paix. Le temps de l'humiliation, des citoyens de seconde classe et des inégalités est à jamais terminé. Si le DUP veut faire partie d'un nouveau futur commun, ils devront remplacer leur état d'esprit associé à l'humiliation par une nouvelle psychologie de compromis et de générosité¹⁷⁰³.

Malgré le discours virulent du DUP, les républicains avaient néanmoins tout intérêt à continuer à négocier, car un nouvel accord était en vue.

Tout comme le Sinn Féin l'avait demandé, les deux gouvernements avaient proposé le 8 décembre 2004 un plan extrêmement détaillé sur la manière dont serait réglé à la fois la question du rétablissement des institutions et celle des armes¹⁷⁰⁴. Le plan fut présenté par Paul Murphy, Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord depuis le 24 octobre 2002 :

¹⁷⁰² « On the vital matter of decommissioning of the IRA's illegal arms I said at Leeds Castle 'seeing is believing'. This is the vital matter. Unionists will not settle for another disingenuous and valueless decommissioning event. They are going to see before they believe. Seeing is believing. Decommissioning must be credible and it must build the confidence of the Unionist people. Sinn Fein's leader Gerry Adams says we want to humiliate the IRA. There's nothing wrong with that. I think it's a very noble thing. The IRA needs to be humiliated. And they need to wear their sackcloth and ashes, not in a backroom but openly. And we have no apology to make for the stand we are taking. » Speech by Ian Paisley at the North Antrim DUP Association Annual Dinner, 27 November 2004.

¹⁷⁰³ « A DUP demand for the humiliation of republicans is not only unacceptable, it will not happen and it has no place in a process of peace making. The days of humiliation, of second-class citizens and of inequality are over and gone forever. If the DUP want to be part of a new and shared future, they will have to replace the mindset of humiliation with a new psychology of accommodation and generosity. » Speech by Gerry Adams to a Sinn Féin convention in Navan, County Meath, 1 December 2004.

¹⁷⁰⁴ Proposals by the British and Irish Governments for a Comprehensive Agreement, 8 December 2004.

Premièrement, il devra y avoir une fin totale et décisive des activités paramilitaires de l'IRA ; deuxièmement, le processus de désarmement des armes illégales devra être terminé durant une période définie ; troisièmement, dans ce contexte les partis unionistes devront accepter de faire fonctionner les institutions sur la base du partage du pouvoir de manière stable et continue ; et, finalement, nous devons créer les conditions pour que toutes les parties de la communauté nord-irlandaise puissent adhérer et contribuer au maintien de la paix¹⁷⁰⁵.

L'IRA avait aussitôt fait son offre. Dans le contexte d'un accord détaillé, tel qu'il était proposé, le groupe armé s'engageait à

- soutenir un accord détaillé en adoptant un nouveau mode [de fonctionnement] qui refléterait notre détermination de voir la transition vers une société totalement en paix ;
- tous les volontaires de l'IRA recevront l'ordre de ne s'engager dans aucune activité qui pourrait mettre en péril ce nouvel accord ;
- nous avons informé notre représentant de prévoir avec l'IICD, dans ce contexte, la conclusion du processus de mise hors d'état de nuire des armes intégrale et de manière vérifiable ;
- de promouvoir davantage la confiance générale [en autorisant] la présence de deux hommes d'Église en tant qu'observateurs durant le processus¹⁷⁰⁶.

Selon le Sinn Féin, le plan proposé par les deux gouvernements représentait « un bon arrangement »¹⁷⁰⁷. En effet, chacun y avait un rôle précis à jouer et le programme des évènements avait été défini. Selon ce programme, l'IRA devait avoir publié une déclaration dans laquelle elle confirmerait son passage à un nouveau mode de fonctionnement, comme elle l'avait proposé le 9 décembre¹⁷⁰⁸. Toutefois, un problème subsistait. Après le dernier acte de désarmement, l'IICD devait publier son rapport attestant de la réalisation du désarmement de l'IRA. Les articles que le rapport devrait contenir avait été prévus et parmi ces termes, il était entendu que des preuves visuelles soient fournies :

De plus, les représentants de l'IRA nous ont dit que l'IRA fournira des photographies des armes et du matériel impliqué prises par l'IICD, en présence des deux observateurs. Ces photographies

¹⁷⁰⁵ « *First, there had to be a complete and decisive end to paramilitary activity by the IRA; second, the process of decommissioning illegal weapons had to be completed within a clear timescale; third, in this context unionist parties must agree to operate the power-sharing institutions in a stable and sustained fashion; and, finally, we had to create the conditions in which all parts of the community in Northern Ireland could support and participate in policing.* » Paul Murphy, House of Commons Hansard Debate for 9 December 2004, *Northern Ireland*, Vol. 428, Col. 1285.

¹⁷⁰⁶ « - to support a comprehensive agreement by moving into a new mode which reflects our determination to see the transition to a totally peaceful society; - all IRA Volunteers be given specific instructions not to engage in any activity which might thereby endanger that new agreement; - the IRA leadership also decided that we will, in this context, conclude the process to completely and verifiably put all our arms beyond use; - we instructed our representative to agree with the IICD the completion of this process, speedily, and if possible by the end of December; - to further enhance public confidence we agreed to the presence of two clergymen as observers during this process. » *Irish Republican Army Statement, An Phoblacht*, 9 December 2004.

¹⁷⁰⁷ « a good deal », *Statement by Gerry Adams at a Sinn Féin Press Conference, Belfast, 8 December 2004.*

¹⁷⁰⁸ *Irish Republican Army Statement, op. cit.*, 9 December 2004.

seront montrées par l'IICD aux deux gouvernements et aux partis lors du dernier rapport sur le désarmement de l'IRA et seront publiées lorsque l'Exécutif sera établi¹⁷⁰⁹.

Ainsi le plan prévoyait-il que des photos soient montrées aux deux gouvernements et aux partis politiques en janvier 2005 et publiées en mars 2005. Cependant, l'IRA avait seulement évoqué la présence de témoins. Selon Gerry Adams, cette demande, attribuée au DUP, équivalait à une demande d'humiliation, comme il le confirmait lors d'une conférence de presse à Belfast le 8 décembre 2004 : « Le seul obstacle auquel nous devons faire face c'est l'exigence d'humiliation des républicains irlandais »¹⁷¹⁰. Dans sa déclaration du 9 décembre 2004, l'IRA avait déjà indiqué qu'elle ne se soumettrait pas à un acte dont l'objectif serait de l'humilier. Selon le groupe armé, Ian Paisley se servait de cette nouvelle exigence pour refuser le plan proposé :

De son côté, Ian Paisley a demandé que notre contribution soit photographiée, et réduite à un acte d'humiliation. Cela n'arrivera jamais. Tout en le sachant, il a fait cette demande publiquement afin de s'en servir comme excuse pour rejeter l'ensemble de l'accord sur la création d'un contexte politique à même d'éliminer les causes du conflit¹⁷¹¹.

La perspective d'un dernier acte semblait alors s'éloigner. Pourtant, des évènements allaient lourdement renforcer la pression sur l'IRA et, d'une certaine façon, la contraindre à terminer son désarmement.

III.5.3 La crédibilité du mouvement républicain remise en question

Comme le confirme Torben Krings, précédemment cité, deux évènements avaient poussé l'IRA à faire une nouvelle déclaration historique en juillet 2005 : « [...] deux évènements dans le nord avaient finalement amené l'IRA à déclarer qu'elle cessait ses

¹⁷⁰⁹ « In addition, the IRA representative has told us that the IRA will have photographs of the weapons and materiel involved taken by the IICD, in the presence of the independent observers. These photographs will be shown by the IICD to the two Governments and the parties at the time of the final report on IRA decommissioning and will be published at the time the Executive is established. » *Proposals by the British and Irish Governments for a Comprehensive Agreement, op. cit., Annex D, article 5.*

¹⁷¹⁰ « The only obstacle which we face is the demand for the humiliation of Irish republicans. » *Statement by Gerry Adams at a Sinn Féin Press Conference, Belfast, 8 December 2004.*

¹⁷¹¹ « For his part, Ian Paisley demanded that our contribution be photographed, and reduced to an act of humiliation. This was never possible. Knowing this, he made this demand publicly as the excuse for his rejection of an overall agreement to create a political context with the potential to remove the causes of conflict. » *Statement by Gerry Adams at a Sinn Féin Press Conference, op. cit., 8 December 2004.*

activités »¹⁷¹². En effet, il est crucial de souligner l'impact qu'ont eu ces deux affaires sur la crédibilité de l'engagement du mouvement républicain dans la paix.

Le premier évènement concerne le braquage de la Northern Bank à Belfast le 20 décembre 2004 durant lequel plus de vingt-six millions de livres sterling avaient été dérobées¹⁷¹³. Des membres de l'IRA, mais aussi du Sinn Féin, avaient été accusés. Le second rapport de l'IMC avait d'ailleurs confirmé la responsabilité du groupe armé dans le braquage : « Nous avons examiné minutieusement toutes les données qui ont été mises à notre disposition depuis le vol, ce qui a amené à conclure de manière ferme qu'il a été organisé et entrepris par la PIRA »¹⁷¹⁴. Dans le même rapport, l'IMC avait établi le lien étroit entre le groupe armé et le parti politique : « Certains membres du Sinn Féin, dont quelques membres haut placés, sont aussi des membres, et parfois même des membres hauts placés, de la PIRA »¹⁷¹⁵, ce qui justifiait, selon la Commission, d'imposer de nouvelles sanctions financières au Sinn Féin pour sa responsabilité dans le braquage¹⁷¹⁶ : « Selon nous, le Sinn Féin doit assumer sa responsabilité pour tous les incidents »¹⁷¹⁷. L'IMC faisait référence à « tous les incidents » car son rapport indiquait que l'IRA avait été également impliquée dans diverses affaires de vol durant l'année 2004. L'IRA avait clamé son innocence concernant le braquage de la Northern Bank, mais sa crédibilité, alors que le groupe armé ne cessait de souligner son engagement pour la paix, et par la-même la fiabilité du Sinn Féin, avaient été entachées.

¹⁷¹² « *However, two events in the North eventually brought about the IRA's statement that it would cease all paramilitary activities.* » Torben Krings, « *With a ballot paper in both hands* », *op. cit.*, p. 17.

¹⁷¹³ Afin de forcer Chris Ward, un fonctionnaire de la banque, et son directeur, Kevin McMullan à coopérer, les auteurs du braquage avaient pris des membres de leur famille en otage.

¹⁷¹⁴ « *We have carefully scrutinised all the material of different kinds that has become available to us since the robbery, which leads us to conclude firmly that it was planned and undertaken by the PIRA.* » *Second Report of the Independent Monitoring Commission*, London, The Stationery Office, 10 February 2005, article 7.

¹⁷¹⁵ « *Some members, including some senior members, of Sinn Féin are also members, including, in some cases, senior members of PIRA.* » *Ibid.*, article 13.

¹⁷¹⁶ *Ibid.*, article 21. La sanction impliquait de prélever des sommes d'argent sur les indemnités parlementaires versées au parti. David McKittrick, « *Sinn Féin faces fines over IRA links* », *The Independent*, 20 April 2004.

¹⁷¹⁷ « *In our view Sinn Féin must bear its share of responsibility for all the incidents.* » *Second Report of the Independent Monitoring Commission*, *op. cit.*, article 14.

Toutefois, un second évènement le 31 janvier 2005, impliquant le meurtre barbare de Robert McCartney, avait cette fois mis en péril la crédibilité du parti et du groupe armé, ce que confirme encore Torben Krings :

La condamnation publique du Sinn Féin et de l'IRA fut générale lorsqu'un catholique de Belfast, Robert McCartney, fut tué lors d'une bagarre dans un pub qui avait impliqué l'IRA et des membres du Sinn Féin¹⁷¹⁸.

Ce n'est pas tant la violence du meurtre qui avait provoqué cette condamnation générale, que la manière dont l'enquête fut entravée. En effet, la police, arrivée sur les lieux, avait dû faire face à une émeute et n'avait pu chercher des indices. De plus, parmi les soixante-dix témoins, tous avaient déclaré n'avoir rien vu¹⁷¹⁹. La famille de la victime, et plus particulièrement ses sœurs avaient lancé une campagne médiatique qui visait les républicains. La succession des déclarations officielles de l'IRA au sujet du meurtre de Robert McCartney attestait de l'importance qu'avait pris l'affaire pour le groupe armé et pour tout le mouvement républicain. Le groupe avait publié trois déclarations principales dans lesquelles il assurait que justice serait faite et qu'il enquêterait de son côté pour trouver les responsables. Le 25 février 2005, l'IRA avait finalement admis que deux de ses volontaires avaient été impliqués dans le meurtre : « Parmi les quatre personnes directement impliquées dans les attaques de Market Street [où le meurtre avait précisément eu lieu], deux étaient des volontaires de l'IRA. Les autres ne l'étaient pas »¹⁷²⁰. Le groupe armé, qui avait rencontré la famille de la victime, lui avait d'ailleurs proposé de s'occuper lui-même des volontaires en question, ce que la famille avait refusé :

Les représentants de l'IRA ont raconté en détail le résultat de leurs procédures de disciplines internes, et ont déclaré dans des termes clairs que l'IRA était prête à tuer par balles ceux impliqués dans le meurtre de Robert McCartney¹⁷²¹.

Comme le déclarait l'IRA, ce second évènement avait donné des arguments à ses opposants : « Comme on pouvait le prévoir, nos opposants et nos ennemis qui ont leur

¹⁷¹⁸ « *Public condemnation of Sinn Féin and the IRA was even more widespread when a Belfast Catholic, Robert McCartney, was killed in a pub-brawl that involved IRA and Sinn Féin members.* » Torben Krings, « *With a ballot paper in both hands* », *op. cit.*, p. 17.

¹⁷¹⁹ Alan Erwin, « *McCartney boy angry over his dad's disappearance* », *The Independent*, 30 January 2006.

¹⁷²⁰ « *Of the four people directly involved in the attacks in Market Street, two were IRA Volunteers. The other two were not.* » *Irish Republican Army Statement*, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin, 8 March 2005.

¹⁷²¹ « *The IRA representatives detailed the outcome of the internal disciplinary proceedings thus far, and stated in clear terms that the IRA was prepared to shoot the people directly involved in the killing of Robert McCartney.* » *Ibid.*

propres desseins ont utilisé ce meurtre brutal afin d'attaquer les républicains et de promouvoir leurs intérêts égoïstes »¹⁷²². Cependant, la pression exercée sur l'IRA afin qu'elle cesse toute activité violente venait de toute part, pas seulement de ses opposants.

III.5.4 L'acte final : l'IRA poussé dans ses derniers retranchements

Pour les groupes armés clandestins sans cesse en quête de légitimité, l'opinion publique est cruciale, ce que souligne Jean-François Guilhaudis, spécialiste du droit de la sécurité internationale : « [...] son rôle est essentiel dans la durée, car c'est d'elle que dépendent la légitimation, le refus et éventuellement la délégitimation des comportements et des acteurs. Elle est pour eux un enjeu majeur¹⁷²³. Après le meurtre de Robert McCartney, la campagne médiatique menée par la famille de la victime avait porté un coup fatal à l'IRA, et à tout le mouvement républicain, comme le souligne encore Torben Krings :

Les républicains devaient maintenant faire face à une attaque sans précédent de la part d'une grande partie des médias et des politiciens en Irlande, en Angleterre et aux USA dont certains de ses partisans irlando-américains¹⁷²⁴.

Le meurtre de Robert McCartney était injustifiable. La crédibilité de l'IRA, mais également celle du Sinn Féin, était alors en jeu aussi bien en Irlande du Nord, qu'en République et aux États-Unis. Le mouvement républicain était à un tournant de son histoire. Il devait achever sa transition démocratique.

Dans son ouvrage, *From War to Politics*, Véronique Dudouet, spécialiste de la résolution de conflit et des sciences politiques, s'est tout particulièrement intéressée aux dynamiques de transition démocratique des « mouvements de libération ». Parmi les facteurs externes qui favorisent la transition politique de tels mouvements, elle met non seulement en évidence l'importance de la pression de l'opinion publique et du

¹⁷²² « Predictably, our opponents and enemies who have their own agendas have used this brutal killing to attack republicans and to advance their own narrow political interests. » *Ibid.*

¹⁷²³ Jean-François Guilhaudis, « Terrorisme et relations internationales : après le 11 septembre, la relation terroriste au cœur des relations internationales », in *AFRI (Annuaire Français de Relations Internationales)*, Bruxelles, Bruylant, Vol. VIII, 2007, p. 41-65, <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/05_Guilhaudis.pdf>, page consultée le 24/08/2011.

¹⁷²⁴ « Republicans now had to face an unprecedented attack by large sections of the media and politicians in Ireland, Britain and the USA including some of its Irish-American supporters. » Torben Krings, « With a ballot paper in both hands », *op. cit.*, p. 18.

phénomène de « lassitude sociale de la guerre »¹⁷²⁵, mais encore le rôle essentiel que peuvent parfois jouer les diasporas dans le processus de transition. Comme nous l'avons vu, l'IRA avait été lourdement condamnée par l'opinion publique en Irlande du Nord, en République, en Angleterre et aux États-Unis, en particulier par ses partisans au sein de la diaspora irlandaise-américaine. C'est précisément la pression énorme qui pesait sur le mouvement républicain qui avait poussé Gerry Adams lui-même à demander à l'IRA de mettre officiellement fin à sa lutte armée le 6 avril 2005. Véronique Dudouet évoque d'ailleurs le rôle fondamental des dirigeants d'un « mouvement de libération » dans le processus de transition démocratique, puisqu'ils doivent être capables de prendre les bonnes décisions au bon moment. L'auteure souligne en particulier « [...] leur aptitude à évaluer les possibilités de changements et à y réagir rapidement »¹⁷²⁶ et illustre d'ailleurs son propos en prenant l'exemple de la décision de mettre fin à l'abstention par le Sinn Féin en 1986¹⁷²⁷.

Quels étaient les arguments de Gerry Adams, dirigeant charismatique du Sinn Féin depuis 1983, pour convaincre l'IRA de mettre officiellement fin à sa lutte armée ? Tout en glorifiant les précédentes initiatives de l'IRA, Gerry Adams demandait au groupe armé de prendre une nouvelle décision historique et de montrer l'exemple :

Pouvez-vous prendre des initiatives courageuses qui réaliseront vos objectifs par une activité purement politique et démocratique ? Je sais bien que de telles décisions historiques ne peuvent être prises qu'après une consultation interne intense. Je vous demande de la débiter dès que possible. Je reconnais que la contribution la plus récente de l'IRA pour le processus de paix s'est située dans le contexte d'un accord détaillé. Mais je pense que les républicains doivent montrer l'exemple. Il n'y a pas de meilleure démonstration de cela que le cessez-le-feu de l'IRA durant l'été 1994¹⁷²⁸.

¹⁷²⁵ « *Social 'war fatigue'* », Véronique Dudouet, *From War to Politics, Resistance/Liberation movements in Transition*, Berghof Report Nr. 17, Berlin, Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, April 2009, p. 32, <http://www.berghof-conflictresearch.org/images/uploads/VDudouet_allpubl_de.pdf>, page consultée le 24/08/2011.

¹⁷²⁶ « [...] *their ability to assess and react swiftly to arising windows of opportunity.* » *Ibid.*, p. 26.

¹⁷²⁷ Voir p. 212-214.

¹⁷²⁸ « *Can you take courageous initiatives which will achieve your aims by purely political and democratic activity? I know full well that such truly historic decisions can only be taken in the aftermath of intense internal consultation. I ask that you initiate this as quickly as possible. I understand fully that the IRA's most recent positive contribution to the peace process was in the context of a comprehensive agreement. But I also hold the very strong view that republicans need to lead by example. There is no greater demonstration of this than the IRA cessation in the summer of 1994.* » *Statement by Gerry Adams*, Belfast, 6 April 2005.

Gerry Adams demandait à l'IRA de prendre une décision exemplaire. L'exemple peut être défini comme « une action digne d'être imitée »¹⁷²⁹. L'IRA était donc invitée à se montrer digne en acceptant de mettre officiellement fin à la guerre. Nous reviendrons d'ailleurs sur la notion de dignité dans la dernière partie de notre chapitre. Le discours de Gerry Adams était clair : selon lui, le Sinn Féin avait maintenant les capacités, et était en position, de mener à bien le projet républicain par la voie politique. Par conséquent, l'IRA devait accepter sa demande afin de permettre au parti de poursuivre la lutte sur la scène politique :

Le Sinn Féin a le potentiel et les capacités de devenir le véhicule par lequel les objectifs républicains seront atteints. L'Irlande dans laquelle nous vivons aujourd'hui est très différente de celle dans laquelle nous vivions il y a 15 ans. Il existe maintenant un projet à l'échelle irlandaise dans son intégralité avec un potentiel énorme¹⁷³⁰.

Le 28 juillet 2005, l'IRA avait annoncé la fin de la lutte armée entamée plus de trente-cinq années auparavant : « La direction de Oglaiġ na hEireann a donné l'ordre formel de mettre fin à [sa] campagne armée. [...] Toutes nos unités ont reçu l'ordre d'entreposer les armes dans les bunkers »¹⁷³¹. La perspective d'un nouvel accord, qui permettrait la mise en œuvre effective des propositions de l'Accord du Vendredi Saint restées en suspens ou bien seulement partiellement exécutées, la pression énorme sur l'IRA due en particulier au meurtre de Robert McCartney, et enfin, l'appel de Gerry Adams, avaient donc permis, de concert, d'aboutir à la déclaration historique de l'IRA le 28 juillet 2005.

L'IRA avait donc fini par déclarer la fin de la guerre, ce que les unionistes, en particulier, attendaient depuis le cessez-le-feu du groupe armé en 1994. Dans la même déclaration, le groupe clandestin avait également annoncé qu'un dernier acte de désarmement aurait lieu et impliquerait deux témoins afin de renforcer la confiance générale :

La direction de l'IRA a également autorisé notre représentant à prendre contact avec l'IICD afin de terminer le processus de mise hors d'état de nuire des armes de manière vérifiable et de façon à promouvoir davantage la confiance générale et de le conclure le plus tôt possible. Nous avons

¹⁷²⁹ *Le petit Larousse*, 2003.

¹⁷³⁰ « *Sinn Féin has the potential and capacity to become the vehicle for the attainment of republican objectives. The Ireland we live in today is also very different place from 15 years ago. There is now an all-Ireland agenda with huge potential.* » *Ibid.*

¹⁷³¹ « *The leadership of Oglaiġ na hEireann has formally ordered an end to the armed campaign. [...] All IRA units have been ordered to dump arms.* » *Irish Republican Army Statement*, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin, 28 July 2005.

invité deux témoins indépendants, des Églises protestante et catholique afin de l'attester. Tous les volontaires ont reçu l'ordre de participer activement au développement de projets purement politiques par des moyens exclusivement démocratiques¹⁷³².

La transition vers un nouveau mode de fonctionnement, tel que le demandait Gerry Adams dans sa déclaration du 6 avril 2005¹⁷³³, avait été approuvée et mise en œuvre par l'IRA. La déclaration avait été accueillie par tous les protagonistes du processus de paix, excepté par le DUP, comme le démontre la déclaration de Ian Paisley du 28 juillet 2005, qui ne semblait toujours pas convaincu de la sincérité de l'IRA, et de la sincérité des républicains de manière générale :

La communauté unioniste ne se sent pas obligée d'applaudir les paroles de P O'Neill. Nous jugerons la bonne foi de l'IRA durant les prochains mois et les prochaines années selon son comportement et ses activités¹⁷³⁴.

Pourtant, le désarmement total de l'IRA fut bel et bien achevé, ou du moins déclaré et reconnu comme tel, le 26 septembre 2005 :

La direction de Oglai gh na hEireann a annoncé le 28 juillet [2005] que nous avons autorisé notre représentant à prendre contact avec l'IICD afin de terminer le processus de mise hors d'état de nuire des armes de manière vérifiable. Nous pouvons maintenant confirmer que le processus de mise hors d'état de nuire des armes de manière vérifiable a été réalisé¹⁷³⁵.

L'IICD avait, de son côté, publié sa déclaration dans laquelle elle confirmait la réalisation du processus de désarmement de l'IRA :

Nous pouvons maintenant confirmer que nous avons observé et vérifié des événements de mise hors d'état de nuire d'un grand nombre d'armes qui inclut, selon le représentant [de l'IRA] toutes les armes que l'IRA a en sa possession¹⁷³⁶.

¹⁷³² « *The IRA leadership has also authorised our representative to engage with the IICD [Independent International Commission on Decommissioning] to complete the process to verifiably put its arms beyond use in a way which will further enhance public confidence and to conclude this as quickly as possible. We have invited two independent witnesses, from the Protestant and Catholic churches, to testify to this. All Volunteers have been instructed to assist the development of purely political and democratic programmes through exclusively peaceful means.* » *Ibid.*

¹⁷³³ *Statement by Gerry Adams, 6 April 2005, op. cit.*

¹⁷³⁴ « *The unionist community feels no obligation to cheer the words of P O'Neill. We will judge the IRA's bona fides over the next months and years based on its behaviour and activity.* » *Statement by Ian Paisley, 28 July 2005.* P O'Neill est le pseudonyme dont l'IRA se servait pour signer ses déclarations.

¹⁷³⁵ « *The leadership of Oglai gh na hEireann announced on 28 July [2005] that we had authorised our representative to engage with the IICD to complete the process to verifiably put arms beyond use. The IRA leadership can now confirm that the process of putting our arms verifiably beyond use has been completed.* » *Irish Republican Army Statement, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin, 26 September 2005.*

¹⁷³⁶ « *We can now report that we have observed and verified events to put beyond use very large quantities of arms which the representative which has informed us includes all the arms in the IRA's possession.* » *Independent International Commission on Decommissioning (IICD), Belfast, IICD, 26 September 2005.*

Les deux témoins choisis pour assister au processus de désarmement étaient le Père Alec Reid, prêtre irlandais de l'Église Rédemptoriste, et le Révérend Harold Good, ministre et ancien président de l'Église Méthodiste. Pourquoi avaient-ils été choisis ? Le Père Alec Reid, à qui nous avons posé la question, avait répondu qu'ils étaient tous deux reconnus pour leur implication dans le processus de paix :

La direction de l'IRA me connaissait depuis de très, très nombreuses années car ma résidence pendant plus de 40 ans, Clonard Monastery, était située dans l'une des zones les plus mouvementées de Belfast et j'étais une figure familière puisque j'exerçais mon ministère dans cette zone. Ils connaissaient également le Révérend Good pour son travail dont l'objectif était de promouvoir la réconciliation entre loyalistes et républicains¹⁷³⁷.

Les deux témoins avaient affirmé dans une déclaration commune « que la mise hors d'état de nuire des armes de l'IRA [était] maintenant un fait accompli »¹⁷³⁸ et avaient déclaré être en mesure de l'attester puisqu'ils avaient eux-mêmes assisté au processus dans son intégralité :

Le fait de l'avoir vu de nos propres yeux, minute par minute, nous a fourni une preuve tellement évidente et de nature tellement irréfutable, qu'à la fin du processus, cela nous a démontré, et démontrerait à quiconque aurait été avec nous, sans le moindre doute, que les armes de l'IRA ont maintenant été mises hors d'état de nuire¹⁷³⁹.

L'évènement avait été commenté partout dans les médias. Toutefois, aucune photo ne fut montrée aux partis politiques et aux deux gouvernements, comme il avait été envisagé dans les propositions de l'Accord détaillé du 8 décembre 2004. Ian Paisley était donc resté dubitatif puisqu'il ne verrait pas de ses propres yeux la preuve de ce désarmement, et sa discussion avec l'IICD le 27 septembre 2005 ne lui avait pas permis d'alléger sa méfiance à l'égard de l'engagement des républicains dans la paix¹⁷⁴⁰.

Ainsi l'IRA avait-elle joué sa « dernière carte ». La balle était maintenant clairement du côté des unionistes et des deux gouvernements, qui d'ailleurs attendaient

¹⁷³⁷ « *The IRA leadership knew me for many, many years due to the fact that my home for over 40 years, Clonard Monastery, was situated in one of the most troubled areas of Belfast and I would have been a familiar figure as I exercised my ministry in the area. They knew the Reverend Good also from his work in promoting reconciliation between Loyalists and Republicans.* » Father Alec Reid, lettre du 15 février 2010.

¹⁷³⁸ « [...] *that the decommissioning of the arms of the IRA is now an accomplished fact.* » *Joint Statement by Reverend Harold Good and Father Alec Reid on the Decommissioning of IRA weapons*, 26 September 2005.

¹⁷³⁹ « *The experience of seeing this with our own eyes, on a minute-to-minute basis, provided us with evidence so clear and of its nature so incontrovertible that, at the end of the process, it demonstrated to us, and would have demonstrated to anyone who might have been with us, that beyond any shadow of doubt, the arms of the IRA have now been decommissioned.* » *Ibid.*

¹⁷⁴⁰ *Statement by Ian Paisley*, Belfast, 27 September 2005.

avec impatience les prochains rapports de l'IMC prévus pour octobre 2005 et janvier 2006¹⁷⁴¹. L'échelonnement du désarmement de l'IRA avait permis au mouvement républicain de bénéficier d'avantages importants, notamment en matière de maintien de la paix et d'amnistie pour les fugitifs. Le mouvement avait également bénéficié d'une avancée considérable en matière électorale, puisque le Sinn Féin se retrouvait à la tête du gouvernement nord-irlandais et avait progressé en République d'Irlande et en Europe. Toutefois, un dernier élément est à prendre en considération si l'on veut comprendre comment l'IRA avait fini par accepter de désarmer, car rien n'aurait été possible sans une volonté de transition au sein du mouvement, entrepris bien avant le cessez-le-feu de 1994.

IV. La transition du mouvement républicain et la portée symbolique du désarmement

Le contexte de résolution de conflit qui s'était développé en Irlande du Nord depuis la signature de l'Accord de 1998, l'implication d'une tierce partie à même d'obtenir la confiance de l'IRA, et enfin, les avantages obtenus par les républicains par le biais de la négociation avaient participé à convaincre le groupe armé de se défaire de ses armes. Toutefois, un tel aboutissement n'aurait pas été possible sans la transformation du mouvement républicain qui était déjà largement en cours avant que la question des armes ne fasse surface. Véronique Dudouet, précédemment citée, a souligné l'importance de la cohésion au sein des groupes armés en cours de transition démocratique. Dans notre chapitre IV, nous avons vu que le risque de dispersion des volontaires vers des groupes dissidents constituait un des arguments de l'IRA contre son désarmement. Qu'en était-il en 2005 après l'acte final de désarmement ? La décision du groupe clandestin avait-elle mis en péril la cohésion du mouvement républicain ? Enfin,

¹⁷⁴¹ Le sixième rapport de l'IMC fut publié le 19 octobre 2005. Dans son huitième rapport, publié le 1^{er} février 2006, la commission avait fait un constat positif quant aux activités de l'IRA : « Nous sommes convaincus que la direction actuelle de l'IRA a effectivement pris la décision stratégique de mettre fin à [sa] campagne armée et de poursuivre la voie politique qu'elle a exposé publiquement ». « *We are of the firm view that the present PIRA leadership has taken the strategic decision to end the armed campaign and pursue the political course which it has publicly articulated.* » *Eighth Report of the Independent Monitoring Commission*, London, The Stationery Office, 1st February 2006.

en désarmant, l'IRA avait-elle réellement rompu avec le mythe républicain, puisque c'était l'argument, semble-t-il inébranlable, de sa rhétorique contre le désarmement ?

IV.1 la transition politique et la cohésion du mouvement républicain

Selon Torben Krings, qui s'est penché sur la transformation du mouvement républicain, les scandales médiatiques, qui avaient poussé l'IRA, selon lui, à accepter de faire un premier geste, puis à accepter de terminer son processus de désarmement, n'avaient fait que précipiter une décision que le groupe armé aurait fini par prendre de toute façon : celle de mettre fin à la lutte armée. Selon lui, le cessez-le-feu déclaré en 1994 était le signe que le mouvement avait déjà entamé sa transformation :

Si les événements récents en Irlande du Nord, tels que le braquage de la banque de Belfast et le meurtre de Robert McCartney, ont pu précipiter la décision de l'IRA, il y a peu de doute sur le fait que même sans ces incidents l'IRA aurait fini par se convertir à un nouveau mode [de fonctionnement]. La décision la plus significative des républicains, en termes de changement de stratégies et de tactiques et également en termes d'implications plus larges pour le processus de paix nord-irlandais, n'a pas été la récente déclaration de l'IRA, mais le cessez-le-feu de 1994¹⁷⁴².

Si le cessez-le-feu était le signe d'une transition en cours, nous pouvons même aller jusqu'à déclarer que cette transition ou cette transformation avait débuté après les grèves de la faim au début des années 1980, ce que confirme encore Torben Krings, mais également un ex-prisonnier de l'IRA lors d'un entretien mené dans le cadre du projet « Seeds of Hope » en 2000¹⁷⁴³ : « [...] je pense que les grèves de la faim ont été le commencement de ce que nous avons aujourd'hui »¹⁷⁴⁴. La transformation du mouvement républicain avait donc débuté à partir du moment où les républicains avaient compris que la lutte politique pouvait servir la cause.

La transition d'un groupe armé vers une lutte politique est un processus délicat. En effet, dans notre étude, nous avons vu que chacune des décisions stratégiques du mouvement avait inévitablement provoqué une scission du groupe armé et du parti. Le

¹⁷⁴² « *While recent events in Northern Ireland such as the Belfast bank robbery and the killing of Robert McCartney might have accelerated the IRA's move, there can be little doubt that even without these incidents the IRA would have eventually transformed into a new mode. The most significant move by republicans, in terms of a shift of strategies and tactics and also in terms of the wider implications for the peace process in Northern Ireland, was not the recent statement by the IRA, important as it was, but the ceasefire of 1994.* » Torben Krings, « *With a ballot paper in both hands* », *op. cit.*, p. 18.

¹⁷⁴³ Voir note 774.

¹⁷⁴⁴ « [...] *I do believe that the hunger strikes were the beginning of what we have now.* » Michael Hall, *Seeds of Hope. Ex-prisoners Project*, *op. cit.*, p. 33.

désarmement constituait une étape majeure de sa transition démocratique. Comme le soulignait Jonathan Tonge, spécialiste de la politique irlandaise et britannique, précédemment cité, dans son article « *'They haven't gone away, you know'. Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle'* », il est intéressant de souligner la relative unité du mouvement malgré des décisions capitales qui remettaient en question sa stratégie :

[...] ce qui est frappant concernant le processus de paix et le processus politique actuels, c'est le peu de défection vers des groupes républicains extrêmes, après l'acceptation par le Sinn Féin de l'Accord du Vendredi Saint de 1998. L'accord ne répondait pas à l'objectif républicain d'une Irlande unie, indépendante, un point admis par le Sinn Féin. L'unité relative des républicains provisoires est encore plus surprenante au vu de la volonté de l'IRA de désarmer une partie de son arsenal, une décision sans précédent dans l'histoire de l'IRA¹⁷⁴⁵.

Jonathan Tonge a écrit cet article en avril 2004. L'année suivante, l'IRA avait mis fin à sa lutte armée et terminé de déposer les armes par le biais de la Commission. Il était alors encore plus surprenant de constater la continuelle cohésion du mouvement. Dans le même article, Jonathan Tonge avait avancé plusieurs arguments afin d'expliquer cette « hégémonie »¹⁷⁴⁶ de l'IRA et du Sinn Féin au sein de la communauté républicaine. Selon lui, la condamnation générale des actes des dissidents, tel que l'attentat d'Omagh par la RIRA en 1998, avait pu décourager de nouvelles scissions. L'auteur ajoute que les avancées électorales du Sinn Féin avaient également participé à cette cohésion. Enfin, Jonathan Tonge avançait l'argument selon lequel les déclarations de l'IRA étaient suffisamment ambiguës jusqu'en 2004 pour laisser penser à ses partisans que le retour à la violence était une option encore possible, limitant ainsi le risque de défection parmi ses membres.

Il n'y avait plus d'ambiguïté en septembre 2005, voire même dès le mois de juillet 2005, lorsque le groupe avait officiellement mis fin à sa lutte armée. On aurait pu alors s'attendre à une défection massive du groupe clandestin suite aux décisions capitales de 2005. Ce ne fut pas le cas. Loin d'être le vaincu qui avait rendu ses armes en signe de

¹⁷⁴⁵ « [...] what may be remarkable about the current peace and political processes is the lack of defection to republican ultra groups, following the acceptance by Sinn Fein of the 1998 Good Friday Agreement. The deal fell substantially short of the republican goal of a united, independent Ireland, a point acknowledged by Sinn Fein. The relative unity of Provisional republicans is even more startling in view of the PIRA's willingness to decommission part of its weaponry, a move unprecedented in the history of the IRA. » Jonathan Tonge, *'They haven't gone away, you know'. Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle'* », *op. cit.*, p. 3.

¹⁷⁴⁶ *Ibid.*

reddition, le groupe armé s'était efforcé de faire de son désarmement un acte de bravoure.

IV.2 L'IRA désarmée : acteur de paix et héros du mythe républicain

Jusqu'en 2001, le groupe armé avait refusé d'aborder la question du devenir de ses armes, d'une part, parce que jamais un groupe républicain ne l'avait fait, il n'y avait donc pas de précédent et, d'autre part, parce cela impliquait une rupture avec le mythe au sein duquel les armes tenaient une place privilégiée. Comment l'IRA, relayée par le Sinn Féin, avait-elle alors réussi à faire du désarmement une victoire pour le mouvement républicain ?

Selon Reynald Bourque et Christian Thuderoz, lors d'un processus de négociation, chaque participant doit savoir « valoriser » ses propres concessions¹⁷⁴⁷, ce que l'IRA n'a pas manqué de faire lors de chacune de ses « initiatives ». En effet, les cessez-le-feu successifs, l'autorisation des inspections des caches d'armes, puis les actes de désarmement constituaient des initiatives « sans précédent » et « historiques » dont l'IRA se félicitait et qui contribuaient au renforcement du mythe républicain. Dans notre second chapitre, nous avons vu que le mythe pouvait être défini comme un « récit populaire ou littéraire mettant en scène des êtres surhumains et des actions remarquables [...] »¹⁷⁴⁸ et que le mythe républicain était bâti sur les rébellions victorieuses et les défaites de l'histoire du mouvement, avec ses martyrs et ses héros. Au sein du processus de paix, loin de s'effondrer, le mythe républicain semblait au contraire se nourrir des « actions remarquables » entreprises par l'IRA. En soulignant ses initiatives, le groupe armé insistait sur sa « contribution » au développement du processus de paix. Ainsi, du cessez-le-feu de 1994 à l'inspection des caches d'armes, le groupe armé rappelait qu'il avait ainsi contribué au développement du processus¹⁷⁴⁹ :

¹⁷⁴⁷ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, op. cit., p. 79.

¹⁷⁴⁸ *Le petit Larousse*, 2003. Voir le chapitre II, p. 99.

¹⁷⁴⁹ Parmi quelques exemples : « *On August 31, 1994 the leadership of Oglai na hEireann (IRA) announced their complete cessation of military operations as our contribution to the search for lasting peace.* » *Irish Republican Army Ceasefire Statement*, 19 July 1997, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau; « *We have contributed in a real and meaningful way to the creation of a climate which would facilitate the search for a durable peace settlement. IRA guns are silent.* » *Irish Republican Army Statement*, 31 March 1999, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau. On retrouve exactement la même remarque dans la déclaration du 21 juillet 1999 (*Irish Republican Army Statement*, 21 July 1999, op. cit.)

« La direction de l'IRA a constamment cherché à promouvoir le processus de paix »¹⁷⁵⁰. Le groupe clandestin le mentionnait régulièrement dans ses déclarations¹⁷⁵¹ et soulignait également la constance de ses efforts malgré les défaillances du gouvernement britannique, comme par exemple dans sa déclaration du 8 mars 2001 :

Les faits démontrent que l'IRA a respecté tous ses engagements, dont l'ouverture de caches d'armes de l'IRA aux inspections par les Inspecteurs Internationaux nommés, Cyril Ramaphosa and Maarti Ahtisaari. Nous avons agi de la sorte malgré les abus du processus de paix par ceux qui persistent à vouloir vaincre l'IRA et le républicanisme irlandais, et malgré l'incapacité manifeste du gouvernement britannique à respecter ses engagements¹⁷⁵².

Le groupe armé clandestin déclarait donc avoir agi à plusieurs reprises afin de sortir le processus de l'impasse : « Lors de crises importantes ou d'impasses politiques, nous avons pris des initiatives afin de faire avancer la situation »¹⁷⁵³. Cependant, son rôle ne se limitait pas à promouvoir ou à sauver le processus lorsque la situation était bloquée.

L'IRA allait jusqu'à se prévaloir d'avoir créé les conditions nécessaires au développement de la paix. Déjà en 1998 le groupe se félicitait d'avoir créé, selon ses propres termes, l'opportunité qui se présentait pour l'établissement de la paix en

et dans celle du 19 avril 2000 (*Easter Statement issued by the Irish Republican army, 19 April 2000, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau*).

¹⁷⁵⁰ « *The leadership of the IRA have consistently sought to enhance the peace process.* » *Irish Republican Army, 26 June 2000, op.cit.*

¹⁷⁵¹ Concernant les cessez-le-feu, parmi quelques exemples: « *As we stated on August 31, 1994, the basis for the cessation was to enhance the democratic peace process and to underline our definitive commitment to its success.* » *Irish Republican Army Statement, 9 February 1996, op.cit.*; « *As we outlined on that occasion, we called the cessation to enhance the democratic peace process.* », *Irish Republican Army Statement, 8 October 1996, op.cit.*; « *The IRA cessation of military operations which we announced in August 1994 was called to enhance the democratic process and facilitate the achievement of a durable peace settlement. The British Government and the Unionists, in both blocking and refusing to embrace forward political movement, undermined the potential for achieving such a settlement and eventually forced the ending of that cessation.* » *Irish Republican Army statement, 6 January 1999, op.cit.*; « *Over the past five years we have called and maintained two prolonged cessations of military operations to enhance the democratic process and underline our definitive commitment to its success.* » *Statement issued by the Irish Republican Army, 31 March 1999, op.cit.*; « *Over ten years ago, the leadership of the IRA declared a complete cessation of military operations. We did so to enhance the development of the Irish peace process.* » *Irish Republican Army (IRA) Easter Statement, 23 March 2005, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.*

¹⁷⁵² « *The record shows that the IRA have honoured every commitment we have made, including the opening of IRA arms dumps to inspections by the agreed International Inspectors, Cyril Ramaphosa and Maarti Ahtisaari. We have done so despite the abuse of the peace process by those who persist with the aim of defeating the IRA and Irish republicanism, and the obvious failure of the British government to honour its obligations.* » *Irish Republican Army (IRA) Statement, 8 March 2001, op. cit.*

¹⁷⁵³ « *At times of significant crisis or political impasse, we have taken initiatives to move the situation forward.* », *Irish Republican Army (IRA) Easter Statement, 23 March 2005, op.cit.* Déjà en 2000, le groupe armé clandestin s'était félicité d'avoir débloqué le processus de paix : « *On May 6th the leadership of the IRA announced an unprecedented initiative which had the effect of breaking the impasse at that time in the peace process.* » *Irish Republican Army Statement, 26 June 2000, op.cit.*

maintenant le cessez-le-feu réinstauré le 20 juillet 1997¹⁷⁵⁴. Bien plus qu'un simple participant apportant sa contribution, le groupe clandestin faisait alors valoir le rôle crucial qu'il avait joué tout au long de ce processus. Il soulignait toutefois les difficultés qu'entraînaient une telle décision. Ces difficultés étaient d'ailleurs exposées dès le premier acte de désarmement : « Personne ne doit douter des difficultés que causent ces initiatives pour nous, nos volontaires et notre base »¹⁷⁵⁵. Pourtant, le désarmement fut réalisé et ce qui avait constitué, selon les arguments de l'IRA, des obstacles insurmontables à cet accomplissement, donna, bien au contraire, d'autant plus de valeur à l'acte lui-même.

Dans le discours républicain de la fin des années 1990, le désarmement était associé à une reddition et impliquait pour le mouvement républicain de reconnaître l'échec de sa stratégie armée, mais aussi l'inutilité des sacrifices et des morts pour « la cause ». Il était donc vital de ne pas donner l'impression d'être le perdant du processus de paix, même si certains auteurs, dont Kevin Bean, professeur de sciences politiques à l'université de Liverpool, n'hésitèrent pas à parler de la défaite des républicains¹⁷⁵⁶. Qu'en était-il en 2005 ? Dans le discours républicain, le concept de désarmement n'avait plus rien d'un acte de reddition. Plusieurs facteurs avaient permis cette évolution de la portée symbolique du désarmement dont l'édulcoration du discours sur le désarmement tout au long du processus de paix, qui était particulièrement manifeste dans le discours de Tony Blair, l'adoption d'une méthode de désarmement laissant aux détenteurs d'armes la possibilité de s'auto-désarmer, et enfin, la recherche d'un terme neutre, le « *decommissioning* ». Tous ces efforts avaient pour objectif d'amoindrir la connotation de capitulation, et par conséquent, de défaite, irrémédiablement associée au concept de désarmement. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que le terme de « *decommissioning* », qui rappelons-le, avait supplanté celui de « *disarmament* », justement afin d'éviter toute connotation de capitulation, avait lui aussi été finalement éludé pour faire place à l'expression tout aussi ambiguë de « *to put beyond use* », généralement traduit par « mettre hors d'état de nuire ». Le groupe armé avait d'ailleurs

¹⁷⁵⁴ « Over a year ago we announced a cessation of military operations to facilitate the opportunity for a democratic peace settlement. In doing so and maintaining that cessation with great discipline we effectively created the existing opportunity for the achievement of lasting peace. » Interview with a spokesperson from the IRA, *An Phoblacht/Republican News*, 3 September 1997.

¹⁷⁵⁵ « No one should doubt the difficulties these initiatives cause for us, our volunteers and our support base. » *Irish Republican Army statement*, 23 October 2001, *op.cit.*

¹⁷⁵⁶ Kevin Bean, *The New Politics of Sinn Féin*, Liverpool, Liverpool University Press, 2008.

lui-même adopté cette expression dès l'année 2001 dans ses déclarations. Toutefois, l'IRA, en soulignant l'importance de son rôle dans le déroulement du processus de paix, et en réalisant des actes sans précédent et donc historiques dans l'histoire du mouvement, avait pleinement valorisé son rôle jusqu'à devenir acteur de paix. En avril 2005, Gerry Adams avait demandé à l'IRA de montrer l'exemple en prenant des initiatives courageuses. Nous avons vu que la question des armes touchait à la dignité de l'IRA et à l'honneur républicain. L'IRA avait alors accepté de se montrer digne en se « sacrifiant » et en « sacrifiant » ses armes pour la cause républicaine.

En désarmant, l'IRA, le principal acteur de la violence terroriste républicaine s'était donc fait acteur actif, et non passif, de la construction de la paix en Irlande du Nord. Le recours à la force était un des principes fondateurs du mythe républicain. L'IRA désarmée n'avait pas pour autant rompu avec le mythe. Bien au contraire. Dans son discours et dans celui du Sinn Féin, le groupe clandestin semblait pouvoir désormais figurer parmi les héros mythiques de l'imaginaire républicain. Il ne s'agissait plus de glorifier une rébellion mise en échec, mais bien une victoire. La transition du groupe armé, et plus généralement du mouvement républicain, vers une lutte exclusivement non-violente, et l'abandon définitif des armes, avaient été largement facilités par l'impression que les républicains sortaient victorieux de leur processus de transformation. En avril 2007, l'IRA faisait en effet un bilan positif de cette transition démocratique et déclarait que « le républicanisme irlandais [était] plus fort, plus uni et plus confiant qu'il ne l'[avait] jamais été depuis la partition »¹⁷⁵⁷.

Le désarmement de l'IRA, qui paraissait toujours irréalisable en 1998 lors de la signature de l'Accord, avait finalement été réalisé. Dans ce dernier chapitre, nous nous sommes intéressés à cet aboutissement et à sa dynamique. Nous avons distingué quatre grands mécanismes qui ont permis, de concert, de mener à bien le désarmement du principal groupe armé clandestin républicain en Irlande du Nord. Tout d'abord, un véritable processus de transformation de conflit, tel que le réclamaient les républicains,

¹⁷⁵⁷ « *We believe that Irish republicanism is stronger, more united and more confident than at any time since partition.* » *Irish Republican Army Easter Statement*, 5 April 2007, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

avait été mis en œuvre. L'Accord de 1998 constituait une base solide pour le développement d'un tel contexte. La transformation de conflit a pour objectif de créer, ou bien de rétablir, la communication entre les parties d'un conflit. En Irlande du Nord, il s'agissait de transformer le conflit armé en un conflit exclusivement politique, dans lequel chacune des parties aurait non seulement les moyens, mais la volonté, de lutter pour ses objectifs par la voie politique. Gerry Adams avait lui-même reconnu le potentiel de l'Accord pour mener à bien la transformation de la société nord-irlandaise, mais également pour régler la question des armes. Cependant, la question sensible des armes nécessitait irrémédiablement l'intervention d'une tierce partie. De l'arbitre au consultant, en passant par le médiateur, l'activité de médiation implique un travail de transformation du message afin de le rendre « audible » à l'autre. Si l'impartialité et la neutralité semblent être les facteurs essentiels à la réussite d'une médiation, nous avons vu que son capital symbolique constitue le réel facteur déterminant. Ce pouvoir de persuasion était particulièrement important lorsqu'il s'était agi de convaincre l'IRA de renoncer à la violence et d'accepter de désarmer. Le mandat de la Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD) était limité à un rôle consultatif. Néanmoins, son pouvoir d'influence fut largement productif. Ce pouvoir reposait à la fois sur le capital symbolique de ses membres en tant qu'experts renommés, mais aussi sur son origine américaine. En effet les États-Unis se sont régulièrement investis dans le développement de l'économie de l'Irlande du Nord, mais aussi dans le processus de paix. Enfin, le caractère indépendant et international de la Commission avait également participé à obtenir la confiance des groupes qu'elle avait la charge de désarmer, dont l'IRA. La réalisation du désarmement, étape par étape, avait également nécessité un long processus de négociation. Pour beaucoup, il s'était davantage apparenté à un processus d'apaisement des républicains, concession par concession. Force est de constater que les actes de désarmement de l'IRA semblaient parfois être motivés par la perspective d'avantages, notamment en matière électorale, en matière de maintien de la paix ou d'amnistie pour les fugitifs, donnant ainsi l'impression que l'IRA troquait ses armes en échange d'avancées en sa faveur. Toutefois, nous avons vu que des événements précis, tels que les attentats du 11 septembre 2001, ou encore le meurtre de Robert McCartney le 31 janvier 2005, avaient précipité les décisions du groupe armé. Son engagement dans la paix, qu'il ne manquait pas de souligner lors de chacune de ses déclarations, était néanmoins à chaque fois davantage remis en cause.

L'IRA ne pouvait plus justifier le fait de garder ses armes. Ainsi, toute la période de l'année 2000 à l'année 2005 fut-elle marquée par deux mots : confiance et transparence. Le désarmement effectif, ou plutôt la mise hors d'état de nuire des armes de l'IRA fut échelonné sur cinq années, et officiellement réalisé en quatre actes : le 23 octobre 2001, le 11 April 2002 et le 21 octobre 2003, et enfin le 26 septembre 2005. Malgré la présence de deux témoins renommés et respectés, le Père Alec Reid et le Révérend Harold Good, le dernier acte ne constituait pas pour autant un acte transparent tel que l'attendait Ian Paisley, qui était allé jusqu'à remettre en cause l'indépendance, et donc la crédibilité, des deux témoins¹⁷⁵⁸. Le dernier acte n'en demeurait pourtant pas moins historique et la réalisation du désarmement progressif de l'IRA faisait partie du processus de transformation interne du mouvement républicain dans son intégralité, entamé depuis les grèves de la faim du début des années 1980. Le désarmement représentait alors une nouvelle étape gigantesque et décisive dans le processus de transition politique du mouvement républicain. Si l'IRA refusait jusqu'en 2001 de désarmer en répétant qu'il n'y avait pas de précédent dans l'histoire du mouvement, en mettant son arsenal hors d'état de nuire, le groupe clandestin, bien au contraire, se faisait gloire d'avoir accompli un acte historique et mythique et d'avoir joué un rôle essentiel dans la paix en Irlande du Nord.

¹⁷⁵⁸ *Statement by Ian Paisley on the Decommissioning of Weapons by the IRA*, Belfast, DUP, 26 September 2005.

Conclusion partie III : L'Accord de 1998 et la mise en œuvre du désarmement de l'IRA (1998-2005)

Le 28 juillet 2005, la direction de l'IRA avait annoncé la fin de sa lutte armée. Deux mois plus tard, le 26 septembre 2005, son désarmement fut officiellement déclaré complet. Tout son arsenal avait été mis hors d'état de nuire. Dans cette troisième et dernière partie, nous nous sommes intéressés à la manière dont cet accomplissement fut rendu possible au sein du processus de paix nord-irlandais.

Notre premier chapitre portait sur la période qui va d'avril 1998 à mai 2000, c'est-à-dire de la signature de l'Accord à la décision de l'IRA d'autoriser l'inspection de ses caches d'armes. Durant toute cette période, le question des armes de l'IRA était au cœur d'une impasse qui paraissait infrangible. En effet, d'un côté la mise en œuvre des propositions de l'Accord dépendait de l'avancement du désarmement de l'IRA, d'un autre côté, l'IRA refusait d'envisager son désarmement en dehors du contexte de la mise en œuvre de ce plan de paix. La question des armes, qui était au centre des négociations pré-accords, avait été intégrée au plan de paix de 1998. La section 7 était dédiée au désarmement des groupes paramilitaires. Selon cette section, y avait-il une date butoir pour le désarmement ? Y avait-il également une obligation pour les partis associés aux groupes paramilitaires clandestins de parvenir à les convaincre de désarmer ? Comme nous l'avons vu, la réponse est non. L'article 3 de la section 7 donnait même à l'IRA des arguments pour justifier son refus de désarmer tant que toutes les propositions de l'Accord ne seraient pas mises en œuvre. Pourquoi les républicains avaient-ils intérêt à soutenir l'Accord et à insister sur la réalisation de ses termes ? Si l'Accord ne promettait pas un retrait britannique de la Province, le plan de paix contenait néanmoins des avancées considérables pour les républicains dont la libération des prisonniers, la réforme de la force de police nord-irlandaise, et la mise en place d'institutions à l'échelle irlandaise. L'Accord n'était pas considéré comme parfait, mais il valait la peine d'être soutenu. Ce soutien avait entraîné un nouveau tournant dans la stratégie républicaine qui avait décidé d'abandonner en mai 1998 le principe de l'abstention au Stormont. Cette décision représentait un pas énorme dans la transition du mouvement républicain vers une lutte exclusivement politique. Le mouvement devait prendre cette décision s'il voulait siéger aux institutions irlandaises. Toutefois, la

question des armes demeurait un obstacle à leur mise en place. Malgré l'impasse du désarmement, des avancées avaient été possibles : en effet le 2 juillet 1999, la Commission internationale avait annoncé l'adoption d'une méthode de désarmement, et le 17 novembre 1999 l'IRA avait annoncé la nomination d'un représentant afin d'entrer en contact avec la Commission. Les efforts des gouvernements britannique et irlandais avaient permis de former un gouvernement le 2 décembre 1999 mais qui fut suspendu en février 2000, alors que l'IRA refusait toujours de désarmer. Ce refus devint pourtant de moins en moins justifiable, d'autant plus qu'il faisait obstacle à la participation du Sinn Féin au gouvernement.

Dans notre dernier chapitre, nous nous sommes intéressés aux mécanismes qui ont permis la réalisation du désarmement de l'IRA, ou plutôt, de la mise hors d'état de nuire de ses armes. Dans leur discours, les républicains évoquaient la nécessité de transformer la société nord-irlandaise. L'Accord du Vendredi Saint, qui associait des éléments structurels (dont la mise en place de l'Assemblée nord-irlandaise et des institutions Nord/Sud) et des éléments culturels (défense des droits de l'homme, amélioration des conditions de vie, respect des identités, etc.) avait le potentiel, selon les républicains eux-mêmes, de créer un contexte favorable au sein duquel la question des armes pourrait être réglée. Au sein de ce contexte en développement, la tierce partie chargée de la mise en œuvre du désarmement, était parvenue à remplir son mandat, du moins en ce qui concerne l'IRA. Le pouvoir de la Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD) reposait essentiellement sur l'identité de ses membres, dont George Mitchell, ancien sénateur des États-Unis puis « conseiller spécial » pour les initiatives économiques en Irlande, et le Général de Chastelain, ancien général de l'armée canadienne et ancien l'ambassadeur du Canada à Washington. À l'expertise célèbre des membres de la Commission, s'ajoutait le bénéfice de son origine américaine. En effet, le Président Clinton s'était considérablement investi dans le processus de paix. La Commission avait fait l'expérience d'un premier geste de désarmement dès le 18 décembre 1998 par un groupe paramilitaire loyaliste, le LVF. Cependant, parce qu'il était devenu l'enjeu essentiel du processus de paix, c'est bien celui de l'IRA qui était attendu. Si la Commission demeurait à la disposition des groupes paramilitaires, et plus particulièrement à la disposition de l'IRA, afin de mettre en œuvre son désarmement, la question des armes nécessitait d'être négociée. Pour l'IRA, le désarmement représentait le geste ultime, la décision cruciale qui signerait sa

fin. Il fallait donc que les négociations soient suffisamment avantageuses. Comme nous avons pu le voir, les républicains avaient beaucoup à gagner à abandonner les armes car le Sinn Féin était sorti second des élections pour l'Assemblée en novembre 2003. Si la violence de l'IRA représentait un obstacle à l'essor du Sinn Féin avant la restauration de son cessez-le-feu en juillet 1997, son refus de désarmer, et la persistance de certaines de ses activités terroristes, empêchaient le Sinn Féin de siéger à la tête du gouvernement nord-irlandais. La transformation du conflit en cours, l'implication d'une tierce partie et la volonté manifeste de négocier le désarmement par les gouvernements britannique et irlandais ont mené l'IRA à réaliser l'impossible. Toutefois, un tel tournant allait de pair avec la transformation du mouvement entamée vingt-cinq années plus tôt, après les grèves de la faim, alors que le mouvement républicain avait décidé de mener sa lutte à la fois sur le front militaire et sur le front politique. En quittant pour de bon le front militaire, le groupe armé n'avait pas pour autant capitulé, car comme il le déclarait lui-même le 28 juillet 2005, il existait maintenant « une autre alternative afin d'aboutir à [une Irlande unie] et afin de mettre fin à l'autorité britannique dans notre pays »¹⁷⁵⁹. La portée symbolique du désarmement avait évolué : symbole de reddition jusqu'au début des années 2000, la mise hors d'état de nuire des armes par l'IRA venait au contraire s'ajouter aux rébellions mythiques glorifiées par le mouvement républicain.

¹⁷⁵⁹ « *We believe there is now an alternative way to achieve this and to end British rule in our country.* », *Irish Republican Army Statement*, 28 July 2005, *op. cit.*

Conclusion générale

Il ne fallut pas moins de sept années après la signature de l'Accord du Vendredi Saint avant que le désarmement de l'IRA, le principal groupe armé clandestin républicain qui luttait contre la présence britannique en Irlande du Nord, ne soit réalisé et déclaré complet. Le groupe armé avait pourtant clairement établi en 1998 qu'il n'y aurait pas de désarmement¹⁷⁶⁰, et cet aboutissement semblait encore inconcevable jusqu'en 2001, alors que le groupe armé avait autorisé l'inspection de ses caches d'armes. Néanmoins, l'irréalisable fut bel et bien réalisé le 26 septembre 2005.

Afin de comprendre tout l'enjeu que représentait le désarmement de l'IRA au sein du processus de paix nord-irlandais et les résistances continues à son accomplissement, nous devons en premier lieu saisir le sens de la violence perpétrée par ce groupe clandestin. La première partie de cette étude avait donc pour principal objectif d'exposer le contexte dans lequel ce groupe clandestin avait émergé. L'IRA provisoire est née dans un contexte social agité. La répression des forces de l'ordre exercée à l'encontre des manifestants pour les droits civiques et l'arrivée de l'armée en août 1969 ont précipité peu à peu la Province vers un conflit violent, d'autant plus que des structures armées clandestines étaient déjà en place et étaient prêtes à accueillir les militants déçus par la lenteur de la mise en œuvre des réformes attendues. L'IRA provisoire allait se former en opposition à l'abandon de la stratégie de l'abstention par l'IRA déjà existante, l'IRA officielle qui déclarerait un cessez-le-feu en mai 1972. Le contexte de l'émergence de l'IRA provisoire et les raisons de la scission sont deux éléments essentiels sur lesquels nous nous sommes attardés dans notre premier chapitre. En effet, le refus d'un changement de stratégie par les Provisoires constituait une première résistance à l'abandon de la lutte armée, ce que le mouvement républicain allait tout de même finir par faire, mais pas moins de trente-six années plus tard. Le contexte social agité au sein duquel naquirent les Provisoires est tout aussi crucial car il explique, en partie, la façon dont la violence allait se développer dans la Province. Les

¹⁷⁶⁰ *Irish Republican Army (IRA) Statement on Decommissioning*, 30 April 1998, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

théories qui fondent l'origine de la violence sur un sentiment de frustration, en particulier la théorie de la frustration relative développée par de Ted Gurr, spécialiste américain des conflits politiques, nous a permis de comprendre comment une partie de la population catholique nord-irlandaise, frustrée par un sentiment de discrimination sociale et par le manque de progression en matière de réformes, et enfin par la répression des forces de l'ordre, avait pu être entraînée vers la violence et encouragée à rejoindre les groupes armés existants. Toutefois, nous avons vu que le sentiment de frustration ne pouvait expliquer qu'en partie la montée de la violence dans la Province. D'autres facteurs sont à prendre en compte pour expliquer cette violence. La violence perpétrée par la « nouvelle » IRA née en 1969 était de nature « politique », puisqu'elle avait pour cible le gouvernement nord-irlandais et surtout le gouvernement britannique, et de nature « terroriste », puisque sa violence avait à la fois pour objectif de terroriser psychologiquement la population et de transmettre un message, une double fonction propre au terrorisme selon François-Bernard Huygues, chercheur à l'IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques)¹⁷⁶¹. Mais la violence de l'IRA possédait une autre fonction capitale pour notre étude. Cette fonction liée à des facteurs affectifs et exposée notamment par Michel Wievorka, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), a mis en évidence le rôle de marqueur identitaire que peut parfois revêtir la violence au sein d'un groupe. Au sein de l'IRA, à la fois sociogroupe uni pour lutter contre la présence britannique en Irlande du Nord, et psychogroupe issu de la même communauté catholique nationaliste et lié par des facteurs affectifs, la violence jouait un rôle fondamental. Le groupe clandestin faisait d'ailleurs du recours à la force la seule alternative afin de défendre sa communauté face à la répression des forces de l'ordre, et face à un « occupant », le gouvernement britannique, jugé illégitime. Enfin, le recours à la force était présenté comme le moyen de lutte ancestral et mythique du mouvement républicain. Il était essentiel pour notre étude de souligner ces éléments qui constituaient le fond de justification sur lequel l'IRA pouvait s'appuyer afin de continuer à faire du recours à la force la seule et unique alternative.

¹⁷⁶¹ François-Bernard Huygues, « Entre ravage et message », *Cahiers de médiologie*, n°13, « La scène terroriste », *op. cit.*, p. 44.

La fonction de la violence de l'IRA et son mode de justification ainsi exposés, nous avons pu nous intéresser au cessez-le-feu de l'IRA déclaré le 31 août 1994¹⁷⁶², une étape cruciale dans la progression du groupe vers la fin de la lutte armée, avant de nous pencher sur la période qui a suivi, de 1994 à 1997, alors que la question du devenir des armes était devenue l'un des enjeux principaux du processus de paix et des négociations en vue d'un nouvel accord. Bien avant le cessez-le-feu « historique » de l'IRA en 1994, le groupe armé avait déjà maintenu une longue trêve qui dura du 10 février 1975 au 23 janvier 1976. Durant cette période, les déclarations du groupe armé avaient semblé démontrer qu'une victoire était proche, ou du moins que les négociations entre les républicains et le gouvernement britannique, malgré le refus de ce dernier de reconnaître qu'il avait négocié avec l'ennemi, pourraient mener le groupe à un cessez-le-feu définitif. La question d'un départ des britanniques de la Province semblait avoir bel et bien été soulevée, comme l'atteste le vent de panique au sein du gouvernement irlandais qui transparaissait dans les déclarations de l'époque, dont certaines furent malencontreusement publiées¹⁷⁶³. Cette trêve fut un échec puisqu'elle n'avait pas abouti à un accord final. Néanmoins, cet échec avait généré une réflexion sur la stratégie du mouvement, c'est pourquoi il était essentiel pour notre étude de nous attarder sur la trêve de 1975. Les deux décennies qui ont précédé le cessez-le-feu de 1994 furent marquées par des tentatives d'accord de paix, qui, si elles furent des échecs, avaient posé les principes essentiels à tout nouvel accord : le partage du pouvoir entre catholiques et protestants d'une part et, d'autre part, l'inclusion indispensable du gouvernement irlandais dans la recherche de la paix. Les deux accords successifs, l'Accord de Sunningdale en 1973 et l'Accord de Hillsborough en 1985, furent rejetés par l'IRA puisqu'ils n'allaient ni l'un ni l'autre dans le sens de son projet politique : obtenir le départ des britanniques de la Province et réunifier l'Irlande. L'IRA parvint alors à continuer à justifier le recours à la force tout au long des années 1970 et 1980. Toutefois, la réflexion sur la stratégie du mouvement qui avait débuté après la trêve de 1975 s'était considérablement développée durant les grèves de la faim du début des années 1980, et plus particulièrement durant des grèves de 1981 marquées par la mort

¹⁷⁶² *Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement*, 31 August 1994, *op. cit.*

¹⁷⁶³ *Telegram containing note of a meeting between a British Embassy official and the Taoiseach*, 20 January 1975, p. 3, Marked Secret, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM16/515/1, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_515_1.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

de dix prisonniers républicains, dont Bobby Sands qui décéda le 5 mai 1981. L'impact des grèves de la faim avait mis en évidence qu'une autre alternative de lutte était possible, associant lutte armée et lutte politique, ce qui mena le mouvement à abandonner le principe de l'abstention au Parlement irlandais en 1986 et à s'investir davantage au niveau politique dans la Province. Nous avons démontré dans quelle mesure ce tournant fut décisif dans l'histoire du mouvement puisqu'il constitua une étape supplémentaire vers l'abandon de la lutte armée au profit d'une lutte exclusivement politique. Mais comment l'IRA fut-elle convaincue de déclarer un cessez-le-feu le 31 août 1994 ? La double stratégie du mouvement républicain adoptée en 1986 ne s'était pas montrée productive. En effet, les résultats électoraux du Sinn Féin demeuraient bien en dessous des attentes. La violence persistante de l'IRA, qui s'était par ailleurs lourdement armée durant les années 1980, ne faisait que freiner l'essor du Sinn Féin et l'isolait des tentatives de pourparlers de paix débutés dès la fin des années 1980. Mais alors que le groupe avait déclaré un cessez-le-feu tant attendu en 1994, pourquoi le désarmement était-il devenu un tel enjeu ? Les nombreux débats sur la question de la permanence du cessez-le-feu démontraient que l'arrêt des hostilités n'était pas suffisant. Les armes, même silencieuses, représentaient toujours une menace pour le processus de paix. Ainsi le désarmement fut-il au cœur des négociations tout au long de la seconde moitié des années 1990. L'« inflation » de la question du désarmement, pour reprendre le terme utilisé par Roger Mac Ginty¹⁷⁶⁴, professeur à l'Université de York en Angleterre, a mis en évidence le problème central du manque de confiance entre les différents protagonistes du conflit. Comme nous l'avons vu, en particulier pour les unionistes, le désarmement était devenu le seul gage de confiance acceptable qui attesterait de la sincérité de l'engagement des républicains dans la recherche de la paix. La rupture du cessez-le-feu le 9 février 1996¹⁷⁶⁵, avait d'ailleurs conforté dans leur idée ceux qui doutaient de la sincérité de l'engagement de l'IRA dans la paix. Le cessez-le-feu fut toutefois restauré le 19 juillet 1997¹⁷⁶⁶ afin de permettre au Sinn Féin de participer aux pourparlers de paix en vue d'un nouvel accord de paix. L'enjeu était capital pour le Sinn Féin : il s'agissait non seulement de sortir de son

¹⁷⁶⁴ Roger McInty, « Issue Hierarchies in Peace Processes: The Decommissioning of Paramilitary Arms and the Northern Ireland Peace process. Lessons for Ending Civil Conflicts », *op. cit.*, p. 24-45.

¹⁷⁶⁵ *Irish Republican Army (IRA) Statement ending the Ceasefire*, 9 February 1996, *op. cit.*

¹⁷⁶⁶ *Irish Republican Army Ceasefire Statement*, 19 July 1997, *op. cit.*

isolement mais encore de participer à l'élaboration d'un nouvel accord de paix. De ces pourparlers dépendaient également les futures positions de pouvoir de chacun des participants au sein de la Province. Mais alors pourquoi l'IRA allait-elle continuer à résister à la demande de désarmement ? Le discours républicain continuait tout d'abord à s'appuyer sur le besoin de défense armée de sa communauté et les violences de l'été 1969 étaient régulièrement rappelées afin de justifier la nécessité de garder un arsenal. Le risque de scission en cas de désarmement était également exposé. Le discours trahissait par ailleurs une certaine crainte de perdre le contrôle de la communauté. Enfin, et c'est un élément capital, le groupe résistait à une demande de désarmement qu'il interprétait comme une exigence de reddition. En effet, le concept de désarmement est irrémédiablement lié dans la mémoire collective à un acte de capitulation. De plus, les républicains refusaient de se soumettre à un acte qui était en contradiction avec la tradition républicaine qui consistait à enterrer les armes après chaque campagne armée. La portée symbolique du désarmement pour les républicains ne pouvait être pleinement comprise sans la mettre en parallèle avec la fonction de la violence étudiée dans la première partie. Puisque la violence est un marqueur identitaire du groupe clandestin et qu'elle est le moyen de lutte ancestral du mouvement, on saisit alors pleinement la portée du désarmement. Ainsi l'IRA continuait-elle à s'opposer au désarmement en s'appuyant sur des arguments qui lui fourniraient, semblait-il, une légitimation éternelle de son refus.

Comment les obstacles au désarmement furent-ils finalement levés ? Comment les républicains furent-ils définitivement convaincus de troquer le pouvoir des armes contre le pouvoir politique ? Dans cette troisième et dernière partie, nous avons démontré de quelle manière le désarmement fut mis en œuvre jusqu'à sa réalisation totale. Après la signature de l'Accord du Vendredi Saint, accepté par 71 % de la population nord-irlandaise, l'obstacle à la mise en œuvre de ses propositions reposait sur le désarmement de l'IRA. Le désarmement préalable de l'IRA était-il requis, comme semblaient le déclarer les opposants à l'IRA ? L'analyse de la section 7 de l'Accord, consacrée au désarmement, et plus précisément de l'article 3 de cette section, a clairement démontré qu'il n'y avait pas d'obligation pour l'IRA de désarmer avant la mise en œuvre intégrale des propositions de l'Accord, pas plus que le Sinn Féin n'était contraint de réussir à convaincre l'IRA de désarmer. Il n'existait pas de date butoir. L'IRA pouvait alors

continuer à justifier son refus en s'appuyant sur le texte de l'Accord et réclamer sa mise en œuvre, dont la libération des prisonniers, la réforme de la police, les mesures de démilitarisation et la mise en place des institutions à l'échelle irlandaise. Le 6 mai 2000, le groupe armé républicain avait entrepris de faire inspecter ses caches d'armes, alors que les gouvernements britanniques et irlandais avaient publié leur plan de mise en œuvre de l'Accord. Toutefois, un tel geste, aussi historique soit-il, ne constituait toujours pas une preuve suffisamment tangible de l'engagement des républicains dans une lutte exclusivement politique. Il fallait bien plus qu'un geste pour convaincre les opposants des républicains. Le désarmement avait finalement été réalisé en quatre actes : le 23 octobre 2001, le 8 avril 2002, le 21 octobre 2003 et le 26 septembre 2005. Nous avons mis en évidence trois grands mécanismes qui ont permis, de concert, de parvenir à cet aboutissement : la mise en œuvre d'un processus de résolution de conflit et d'une médiation réussie, et enfin d'un processus de négociation. Selon les républicains, l'Accord du Vendredi Saint constituait une base solide pour transformer la situation en Irlande du Nord. Nous avons vu que l'Accord se plaçait en effet dans une perspective de résolution de conflit à long terme et plus précisément dans une perspective de transformation de conflit, associant la mise en place de nouvelles institutions et de mesures d'apaisement des communautés afin de rétablir la communication et de permettre au conflit, c'est-à-dire à l'opposition d'intérêts, de s'exercer sans violence. Le contexte attendu par les républicains était donc en place. Deuxièmement, la réalisation du désarmement repose sur le travail de médiation effectué par la Commission indépendante internationale sur le désarmement (IICD), officiellement mise en place le 26 août 1997 par le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais. Cette étude nous a amenée à nous interroger sur l'origine du pouvoir de persuasion des tierces parties dans un conflit. Nous avons abouti à la conclusion que leur pouvoir reposait en grande partie sur leur capital symbolique bien plus que sur leur neutralité. Dans notre cas, le pouvoir de persuasion de l'IICD reposait à la fois sur l'expertise célèbre de ses membres, dont les renommés George Mitchell et le Général de Chastelain, et sur son origine américaine. Bill Clinton s'était en effet beaucoup investi dans le processus de paix nord-irlandais. La médiation avec les groupes paramilitaires et plus particulièrement avec l'IRA, avait notamment permis de définir une méthode de désarmement qui permettait aux groupes clandestins d'être les acteurs de leur désarmement. Ils avaient en effet la possibilité d'indiquer le lieu

d'entreposage de leur arsenal et de détruire eux-mêmes leurs armes. On s'éloignait ainsi d'une certaine façon d'un acte symbolique de capitulation. Le *decommissioning* représente donc un nouveau concept, celui d'un désarmement volontaire qui laisse aux détenteurs d'armes la possibilité de mettre en œuvre leur propre désarmement. Enfin, le désarmement a pu être réalisé au terme d'un long processus de négociation durant lequel les gouvernements britannique et irlandais se sont évertués à mener les républicains vers une lutte exclusivement politique. L'objectif était bien de les convaincre qu'ils avaient plus à gagner à déposer les armes définitivement. Chaque geste de désarmement avait en effet été motivé par l'engagement préalable des deux gouvernements à progresser dans la mise en œuvre des propositions de l'Accord, notamment en matière de démilitarisation, de programme pour l'égalité, de mise en place des institutions à l'échelle irlandaise ou encore en matière de réforme de la police. Les républicains s'étaient également vu accorder une amnistie pour les fugitifs. Parallèlement à ces compromis, il ne faut toutefois pas négliger l'impact des événements extérieurs sur les décisions du groupe clandestin, dont les attentats 11 septembre 2001 et l'arrestation de membres de l'IRA en Colombie le 13 août 2001, ou encore le meurtre de Robert McCartney, le 31 janvier 2005, dans lequel furent impliqués plusieurs membres de l'IRA. Ces événements extérieurs avaient en effet sans cesse accru la pression sur le groupe armé pour lequel il devenait toujours plus difficile de justifier sa résistance à un désarmement complet. Parmi les unionistes, beaucoup dénonçaient ce qu'ils percevaient comme un processus non pas de négociation mais d'apaisement. En effet, l'étude de la période de négociation de 2001 à 2005 met inévitablement en évidence une politique de compromis en faveur des républicains. Cette politique avait déjà débuté alors que Tony Blair tentait en 1997 d'intégrer le Sinn Féin dans les pourparlers de paix. L'objectif principal qui était de mener les républicains dans une lutte exclusivement politique avait donc été atteint. Un dernier facteur essentiel dans la réalisation du désarmement devait être abordé : la transformation du mouvement républicain lui-même en cours depuis les grèves de la faim. En retraçant l'histoire de l'IRA provisoire depuis 1960, notre étude a permis d'exposer chacun de ses changements de stratégie, et donc chacune de ses transformations vers un mouvement politique non-violent. Il faut également souligner l'importance qu'a joué Gerry Adams, président du Sinn Féin depuis 1983, dans cette transformation réussie. Bien que cette étude ait essentiellement porté sur les

mécanismes politiques mis en œuvre afin d'aboutir au désarmement de l'IRA, il faut noter que la transformation du mouvement a également reposé sur un travail interne, dont celui non négligeable des anciens prisonniers, auquel est consacré l'ouvrage *Beyond the Wire* de Peter Shirlow et Kieran McEvoy¹⁷⁶⁷.

L'IRA a su échelonner ses concessions en matière de désarmement, ce dernier représentant sa « dernière carte », tout en évitant une défection massive vers d'autres groupes clandestins républicains opposés au désarmement. Loin d'avoir trahi la cause républicaine en déposant les armes, la façon dont l'IRA et le Sinn Féin se sont évertués à faire valoir la « grandeur » du geste a favorisé la conversion du mouvement à une lutte exclusivement politique, passant de la stratégie du « bulletin de vote dans une main et de l'armalite dans l'autre » au « bulletin de vote dans les deux mains », selon l'expression de Torben Krings¹⁷⁶⁸, spécialiste irlandais des questions liées à la migration, à l'économie politique et plus généralement des sociétés européennes. En avril 2005, Gerry Adams déclarait qu'il existait maintenant « une autre alternative » à la lutte armée, celle de la lutte politique¹⁷⁶⁹. L'Accord de St Andrews signé le 13 octobre 2006 par les gouvernements britannique et irlandais et par les partis politiques nord-irlandais, avait pour objectif de rétablir l'Exécutif nord-irlandais en mars 2007. Dans cet objectif, le DUP devait accepter de partager le pouvoir avec les républicains, et le Sinn Féin, quant à lui, devait reconnaître la légitimité de la police nord-irlandaise et du système judiciaire nord-irlandais, ce qu'il fit le 28 janvier 2007. Cette « reconnaissance » fut considérée comme une trahison de la cause et du combat républicain par certains républicains. En effet, suite à cette reconnaissance par Gerry Adams, 400 ex-prisonniers républicains signèrent le « Manifeste des 400 » pour appeler à voter contre le Sinn Féin en faveur des candidats républicains socialistes indépendants aux élections pour l'Assemblée d'Irlande du Nord le 7 mars 2007. Le Sinn Féin obtint néanmoins 28 sièges lors de ces élections et les pouvoirs furent finalement transférés à l'Assemblée nord-irlandaise le 8 mai 2007, avec pour Premier ministre Ian Paisley du DUP (remplacé par Peter Robinson en juin 2008) et pour vice-Premier ministre, Martin

¹⁷⁶⁷ Peter Shirlow and Kieran McEvoy, *Beyond the Wire*, Dublin, Pluto Press, 2008.

¹⁷⁶⁸ Torben Krings, « With a ballot paper in both hands, The transformation of the Irish republican movement from armed insurrection to constitutional politics », *op. cit.*

¹⁷⁶⁹ *Statement by Gerry Adams calling on the Irish Republican Army (IRA) to end the « Armed Struggle »*, *op. cit.*, 6 April 2005.

McGuinness du Sinn Féin. L'alternative à la lutte armée, la lutte politique, et l'abandon des armes s'étaient donc montrés productifs pour les républicains. Par conséquent, le processus de paix nord-irlandais peut donc être considéré comme une réussite en termes de réalisation du désarmement de l'IRA et de conversion à une lutte non-violente. En effet, même si certains groupes clandestins républicains, l'IRA de la Continuité et l'IRA Véritable, avaient déclaré vouloir relancer une campagne de violence en Irlande du Nord au printemps 2009, comme le souligne Jonathan Tonge, spécialiste de la politique irlandaise et britannique, il était très difficile pour les dissidents de justifier le recours à la force dans le nouveau contexte nord-irlandais¹⁷⁷⁰. Selon les dissidents républicains et selon certains de ses opposants, l'IRA, en rendant ses armes, avait bel et bien capitulé¹⁷⁷¹, malgré les efforts fournis par le groupe désarmé afin de faire de sa décision un sacrifice pour la cause, et non un aveu d'échec. Notre étude a démontré que le groupe avait davantage été convaincu de désarmer, même si des événements l'avaient parfois contraint à prendre des décisions plus rapidement. Selon André Glucksmann, philosophe français, l'adversaire est vaincu lorsqu'il est convaincu¹⁷⁷², mais nous ne nous engagerons pas dans un débat sur la défaite de l'IRA.

En 2005, du côté républicain, mis à part l'IRA, aucun autre groupe clandestin républicain n'avait encore désarmé. Cependant, l'IICD annonça le 25 février 2010¹⁷⁷³ le désarmement de l'IRA officielle et de l'Irish National Liberation Army (INLA)¹⁷⁷⁴. Depuis l'année 2009, le désarmement des groupes paramilitaires loyalistes avait également évolué. Nous avons vu que seul un groupe minoritaire loyaliste avait déjà franchi le pas en décembre 1998, le *Loyalist Volunteer Force* (LVF)¹⁷⁷⁵. Ce fut d'ailleurs le premier groupe armé clandestin à avoir désarmé durant le processus de paix. Mais le 4 septembre 2009, la Commission sur le désarmement (IICD) annonça que l'UVF et le Red Hand Commando (RHD) avaient désarmé, tandis que l'UDA avait

¹⁷⁷⁰ Jonathan Tonge, 'They haven't gone away, you know'. *Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle'* », *op. cit.*, p. 4.

¹⁷⁷¹ Voir par exemple l'article du Révérend William McCrea, membre du DUP, « IRA is defeated », *Belfast Telegraph*, 20 juillet 2007, <<http://www.belfasttelegraph.co.uk/news/politics/dups-mccrea-ira-is-defeated-13460382.html>>, page consultée le 31/08/2011.

¹⁷⁷² André Glucksmann, *Le discours de la guerre*, Paris, Éditions de l'Herne, 1974, p.103.

¹⁷⁷³ *Report of IICD on Decommissioning*, 25 February 2010, Belfast, IICD.

¹⁷⁷⁴ Groupe armé fondé en 1975, dissidence de l'IRA officielle.

¹⁷⁷⁵ Groupe armé fondé en 1996.

procédé à un premier acte de désarmement en juin de la même année, puis avait finalement réalisé son désarmement en juin 2010.

Les gouvernements britannique et irlandais ont décidé de ne pas renouveler le mandat de l'IICD en 2010, comme le confirme l'IICD elle-même dans son ultime rapport publié le 4 juillet 2011. La publication de ce dernier rapport a de nouveau soulevé la question centrale de la confiance au sein du processus de paix nord-irlandais, car si aucune photo du désarmement de l'IRA n'a été fournie, comme le demandait le DUP en particulier, aucun inventaire des armes mises hors d'état de nuire durant le mandat de l'organisation ne sera rendu public, du moins pas avant trente ans. Il faudra donc croire au désarmement sans le voir. Toutefois, le processus de désarmement n'est pas terminé, car si l'IRA Véritable (RIRA) et l'IRA de la Continuité (CIRA) représentent une menace moins importante que l'IRA pour le processus de paix nord-irlandais, ces groupes armés clandestins sont toujours en activité.

Dans notre introduction, nous avons évoqué l'impossibilité d'étendre cette étude au processus de désarmement des groupes paramilitaires loyalistes, notamment en raison du peu de progression vers le désarmement en 2005. Cette double approche est désormais possible. Il serait d'ailleurs intéressant de mettre en évidence les mécanismes qui ont finalement convaincu les principaux groupes paramilitaires loyalistes, dont l'UVF et l'UDA, à désarmer. En effet, puisque les groupes clandestins loyalistes avaient été principalement fondés afin de défendre la communauté loyaliste contre les attaques de l'IRA, il paraissait légitime de penser que le désarmement de l'IRA serait immédiatement suivi par celui des loyalistes. Mais il ne fallut pas moins de quatre années pour les convaincre de se défaire de leurs armes. Une autre question reste également en suspens quant au devenir de l'IRA. Le groupe clandestin désarmé deviendra-t-il un groupe d'anciens combattants qui prendra une « retraite heureuse » selon les propres termes de Gerry Adams lors d'une déclaration en juin 2001 : « Certains veulent voir l'IRA vaincue : pour ma part je veux la voir vivre une retraite heureuse »¹⁷⁷⁶. Dans son ouvrage, *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, Élise Féron évoque, au contraire, les difficultés que rencontrent généralement les anciens

¹⁷⁷⁶ « *Some want to see the IRA defeated: I want to see it in happy retirement.* » Statement by Sinn Féin president, Gerry Adams MP MLA, 29 June 2001.

prisonniers républicains, et plus encore loyalistes, pour se réintégrer dans la société nord-irlandaise¹⁷⁷⁷. La réalisation du désarmement de l'IRA, n'est donc qu'une étape, néanmoins décisive et historique, dans le processus de transition du mouvement républicain et dans celui de la transformation du conflit nord-irlandais.

¹⁷⁷⁷ Élise Féron, *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, op cit., p. 186-193.

Chronologie de 1967 à 2005

1967

- Fondation de la Northern Ireland Civil Rights Association (NICRA).

1968

- 24 août : manifestation organisée par la NICRA et la CSJ contre la discrimination à l'encontre des catholiques (Comté de Tyrone).
- 5 octobre : manifestation organisée à Londonderry par la NICRA et le DHAC (affrontements entre la police et les manifestants).
- 9 octobre : fondation de People's Democracy (PD).
- 22 novembre : réformes annoncées par le Premier ministre d'Irlande du Nord, Terence O'Neill.

1969

- 1er janvier : manifestation de Belfast à Londonderry organisée par PD.
- 4 janvier : Guet-apens de Burntollet, affrontements entre les manifestants et des loyalistes.
- 15 janvier : mise en place de la Commission Cameron.
- 14 juillet : considéré comme la première victime des Troubles, Francis McCloskey meurt après avoir été frappé avec une matraque par un officier de la RUC.
- 12 août : début des émeutes dans le Bogside à Derry, affrontements entre les résidents du quartier et la police.
- 14 août : intervention de l'armée britannique en Irlande du Nord.
- 12 septembre : publication du rapport Cameron.
- 27 septembre : mise en place de la Commission Scarman afin d'examiner les conditions dans lesquelles se sont développées les violences de l'été 1969.
- Décembre : scission de l'IRA, naissance des Provisoires.

1970

- 11 janvier : scission du Sinn Féin.
- Mise en place de l'Ulster Defence Regiment (UDR) qui remplacera les B-Specials.
- Fondation de l'Alliance Party of Northern Ireland (APNI).
- 30 avril : dissolution des B-Specials.
- 3 juillet : couvre-feu dans le quartier catholique des Falls, perquisition de l'armée afin de trouver des armes.
- 9 août : « Opération Demetrius », mise en place d'une mesure d'exception, internement sans jugement (342 personnes arrêtées).
- Septembre 1970 : fondation de l'Ulster Defence Association (UDA).
- Fondation du Social Democratic and Labour Party (SDLP).

1971

- Gunner Robert Curtis, premier soldat de l'armée britannique victime du conflit, tué par l'IRA.
- 25 avril : recensement en Irlande du Nord.
- 9 août : introduction de l'internement, 342 personnes arrêtées.
- 13 août : mise en place de la Commission Compton afin d'enquêter sur les brutalités des forces de sécurité à l'encontre des personnes arrêtées et internées.
- 16 novembre : publication du rapport Compton.

1972

- 30 janvier : Bloody Sunday, 13 civils tués par des soldats du Régiment d'Élite des Parachutistes lors d'une manifestation contre l'internement à Derry.
- 1^{er} février : Lord Widgery est chargé d'enquêter sur la mort des 13 civils durant le Bloody Sunday.
- 24 mars : fin de Stormont.
- 30 mars : administration directe de la Province par Westminster.
- 6 avril : publication du rapport Scarman.
- 18 avril : publication du rapport Widgery.
- 29 mai : cessez-le-feu de l'IRA officielle (OIRA).
- 26 juin : début de trêve de l'IRA Provisoire.
- 9 juillet : fin de la trêve.
- 21 juillet : Bloody Friday, l'IRA fait exploser 22 bombes en 75 minutes (9 personnes furent tuées et 130 furent blessées).
- 31 juillet : « opération Motorman ».

1973

- 7 février : grève organisée par l'United Loyalist Council regroupant plusieurs groupes paramilitaires loyalistes, dont l'UDA, et l'Association de Travailleurs Loyalistes (LAW).
- 8 mars : « Border Poll », referendum en Irlande du Nord au sujet du maintien de la Province au sein du Royaume-Uni.
- 20 mars : publication du livre blanc *Northern Ireland Constitutional Proposal*.
- 28 juin : élection de l'Assemblée nord-irlandaise.
- 6-9 décembre : Accord de Sunningdale.

1974

- 14-28 mai : grève organisée par l'Ulster Workers Council en opposition à l'Accord de Sunningdale.
- 28 mai : fin du gouvernement, reprise de l'administration directe.
- 10 décembre : rencontre entre six membres du Conseil de l'Armée de l'IRA et des hommes d'Église protestants le 10 décembre 1974 à Feakle dans le comté de Clare en République d'Irlande afin d'étudier la possibilité d'un cessez-le-feu.
- 22 décembre : cessez-le-feu de l'IRA.

1975

- 17 janvier : fin du cessez-le-feu de l'IRA.
- 10 février : nouvelle trêve de l'IRA.
- 1^{er} mai : élection en vue de l'établissement d'une nouvelle assemblée prévu par la Convention Constitutionnelle proposée par William Whitelaw.
- 5 décembre : fin de l'internement sans jugement.

1976

- 1^{er} mars : fin du « statut spécial » accordé aux prisonniers inculpés pour délit en rapport avec des activités paramilitaires.
- Septembre : début de la *Blanket Protest*.
- Fondation du Women's Peace Movement (qui devint le Peace People).
- 1er décembre : entrée en vigueur du Fair (Northern Ireland) Employment Act afin de lutter contre la discrimination dans l'emploi.

1977

- 3-13 mai : grève organisée par l'UUAC (United Unionist Action Council) afin de d'obtenir le rétablissement d'un gouvernement à majorité unioniste.

1978

- 8 juin : mise en place de la Commission Bennet afin d'enquêter sur les accusations de mauvais traitements des personnes détenues durant les interrogatoires en Irlande du Nord.

1979

- 16 mars : publication du rapport Bennett.
- 3 mai : Margaret Thatcher élue Premier Ministre britannique.

1980

- 27 octobre : début des grèves de la faim des prisonniers républicains afin d'obtenir le statut spécial.
- 18 décembre : fin des grèves de la faim.

1981

- 1er mars : nouvelles grèves de la faim dans la prison de Maze.
- 9 avril : Bobby Sands, gréviste de la faim, est élu à Westminster.
- 7 mai : mort de Bobby Sands.
- 12 mai au 20 août : décès de 9 autres grévistes de la faim : Francis Hughes (12 mai).
- Raymond McCreech et de Patsy O'Hara (21 mai) ; Joe McDonnell (8 juillet) ; Martin Hurson (13 juillet) ; Kevin Lynch (1er août) ; Kieran Doherty (2 août) ; Thomas McElwee (8 août) ; Michael Devine (20 août).

- 3 octobre : fin des grèves de la faim.

1982

- 5 avril : publication du livre blanc du gouvernement britannique en vue d'établir une assemblée pour la Province (*Northern Ireland : A framework for Devolution*).
- 23 juillet : la proposition du gouvernement britannique devient loi (Northern Ireland Act 1982).
- 20 octobre : élections de l'Assemblée de 78 membres.

1983

- 30 mai : 1^{ère} réunion du Forum pour une Nouvelle Irlande à Dublin.

1984

- 2 mai : publication du rapport du Forum pour une Nouvelle Irlande à Dublin.
- 12 octobre : explosion d'une bombe de l'IRA au Grand Hotel à Brighton qui visait Margaret Thatcher.
- 19 novembre : rencontre entre Margaret Thatcher et Garret Fitzgerald, Premier ministre irlandais.

1985

- 15 novembre : signature de l'Accord anglo-irlandais (Hillsborough Agreement) par Margaret Thatcher et Garret Fitzgerald.
- 23 novembre : rassemblement unioniste en opposition à l'Accord anglo-irlandais.
- 17 décembre : démission de 15 membres du Parlement opposés à l'Accord.

1986

- 3 mars : grève organisée par les unionistes afin d'obtenir l'annulation de l'Accord.
- 23 juin : dissolution de l'Assemblée nord-irlandaise.
- 2 novembre : abandon du principe de l'abstention au sein du Parlement irlandais par le Sinn Féin ; scission au sein du Sinn Féin, naissance du Republican Sinn Féin (RSF).
- 15 novembre : rassemblement unioniste et loyaliste contre l'Accord anglo-irlandais devant l'hôtel de ville de Belfast.

1987

- 8 novembre : Enniskillen bombing, mort de 11 personnes lors de l'explosion d'une bombe de l'IRA à Enniskillen dans le comté de Fermanagh durant une cérémonie du 11 novembre.

1988

- 11 janvier : début des discussions entre Gerry Adams, dirigeant du Sinn Féin, et John Hume, alors dirigeant du SDLP.
- 6 mars : trois membres de l'IRA tués à Gibraltar par des membres du SAS (attaque à la grenade par le loyaliste Michael Stone durant les funérailles des trois membres de l'IRA le 16 mars).
- 25 mai : publication par le gouvernement britannique du livre blanc sur l'égalité de l'accès à l'emploi.
- 19 octobre : interdiction pour le Sinn Féin de s'exprimer à la télévision ou à la radio.

1989

- 12 février : décès de Patrick Finucane, avocat de Belfast, impliqué à plusieurs reprises dans la défense de républicains. Tué par l'UFF, sa mort accentua les soupçons de collusion entre les forces de sécurité et les loyalistes.
- 24 mai : élections municipales.

1990

- 11 avril : visite du Premier ministre irlandais, Charles Haughey, en Irlande du Nord.
- 22 novembre : démission de Margaret Thatcher de son poste de Premier ministre et de son poste de dirigeant du Parti conservateur.

1991

- 7 février : attaque au mortier au 10 Downing Street par l'IRA.
- 29 avril : cessez-le-feu annoncé par le Combined Loyalist Military Command (CLMC).
- 30 avril : début des discussions préliminaires entre le DUP, l'UUP, le SDLP et l'APNI au sujet de l'avenir de la Province.
- 17 juin : début des pourparlers entre les quatre partis présents lors des discussions préliminaires (« Brooke talks »).
- 4 juillet : fin du cessez-le-feu annoncé par le CLMC.

1992

- 11 avril : Patrick Mayhew succède à Peter Brooke en tant que Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord.
- 10 août : proscription de l'UDA.

1993

- 10 avril : rencontre entre Gerry Adams, dirigeant du Sinn Féin, et John Hume, alors dirigeant du SDLP.
- 19 mai : élections législatives en Irlande du Nord.

- 15 décembre : Downing Street Declaration (DSD), Déclaration Commune de John Major, alors Premier ministre britannique, et Albert Reynold alors Premier ministre irlandais, sur les principes d'un prochain accord pour la Province.

1994

- 7 janvier : demande de clarification concernant la Déclaration Commune (DSD) par le Sinn Féin.
- 29 janvier : Bill Clinton, alors Président des États-Unis, autorise Gerry Adams à entrer aux États-Unis pour assister à une conférence.
- 6-8 avril : cessez-le-feu de l'IRA.
- 19 mai : publication de la réponse du gouvernement britannique à la demande de clarification du Sinn Féin concernant le DSD.
- 31 août : cessez-le-feu de l'IRA.
- 16 septembre : fin de l'interdiction pour le Sinn Féin de s'exprimer à la télévision ou à la radio.
- 13 octobre : cessez-le-feu du CLMC.
- 1^{er} décembre : George Mitchell nommé « conseiller spécial » pour les initiatives économiques en Irlande.

1995

- 16 janvier : rencontre entre le Sinn Féin et des représentants du NIO au Stormont.
- 22 février : publication du Document-cadre par John Major, alors Premier ministre britannique, et John Bruton, alors Premier ministre irlandais, exposant le déroulement des pourparlers à venir en vue d'un accord.
- 8 septembre : David Trimble élu à la tête de l'UUP.
- 24 novembre : publication du plan en deux parties (Twin Track Initiative) des gouvernements britannique et irlandais afin de sortir de l'impasse sur la question du désarmement des groupes paramilitaires. Le plan prévoyait, d'une part, des discussions préparatoires sur l'organisation des prochains pourparlers et, d'autre part, la mise en place de la Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD).
- 30 novembre : visite de Bill Clinton, alors Président des États-Unis, en Irlande du Nord.

1996

- 24 janvier : publication du premier rapport de la Commission sur le désarmement.
- Fin du cessez-le-feu de l'IRA.
- 18 avril : Northern Ireland (Entry to Negotiations) Act entre en vigueur. Cette loi énonçait les dispositions permettant d'élire les participants aux prochains pourparlers de paix.
- 30 mai : élections des participants au Forum de l'Irlande du Nord et des pourparlers multipartites.
- 10 juin : début des pourparlers.

1997

- 3 mai : Marjorie Mowlam succède à Patrick Mayhew en tant que Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord.
- 21 mai : élections législatives en Irlande du Nord.
- 20 juillet : renouvellement du cessez-le-feu de l'IRA.
- 26 août : accord entre les gouvernements britannique et irlandais sur la mise en place d'une Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD).
- 29 août : le Sinn Féin est autorisé à participer aux pourparlers (prévus le 15 septembre).
- 9 septembre : le Sinn Féin accepte les Principes Mitchell.
- 24 septembre : mise en place effective de l'IICD.
- 17 octobre : mise en place d'une commission sur les parades.
- 6 novembre : scission au sein du Sinn Féin (en réaction à l'adoption des Principes Mitchell).
- 11 décembre : rencontre entre des représentants du Sinn Féin et le Premier ministre britannique, Tony Blair, à Londres.

1998

- 12 janvier : publication des propositions émises par les gouvernements britannique et irlandais concernant les éléments d'un prochain accord (Propositions of Heads of Agreement).
- 26 janvier l'UDP, considéré comme le bras politique de l'UDA et de l'UFF, est exclu des pourparlers.
- 29 janvier : mise en place d'une nouvelle commission d'enquête sur le Bloody Sunday (Saville Inquiry) par Tony Blair.
- 20 février : le Sinn Féin est exclu des pourparlers alors que l'IRA est suspectée d'être impliquée dans deux crimes récents.
- 10 mai 1998 : le Sinn Féin met fin au principe de l'abstention à l'Assemblée nord-irlandaise.
- Juin : publication du projet de loi pour la mise en place d'un programme de libération des prisonniers (Northern Ireland (Sentences) Bill).
- 4 juin : mise en place de la Commission Patten (chargée de faire des recommandations en ce qui concerne la force de maintien de l'ordre en Irlande du Nord).
- 25 juin : élections pour l'Assemblée.
- 30 juin : adoption de la loi sur la libération des prisonniers ; adoption d'une méthode de désarmement.
- 15 août : attentat d'Omagh perpétré par la RIRA, l'IRA « Véritable » (28 morts et 360 blessés).
- 11 septembre : début du programme de libération des prisonniers.
- 31 octobre : date butoir pour la mise en place de l'exécutif nord-irlandais.
- 18 décembre : un premier acte de désarmement réalisé par l'UVF.
-

1999

- 1^{er} avril 1999 : Hillsborough Declaration, Déclaration Commune des gouvernements britannique et irlandais du 1er avril 1999.
 - 2 avril 1999 : nouvelle date butoir pour la mise en place de l'exécutif nord-irlandais.
 - 2 juillet 1999 : publication du nouveau plan des gouvernements britannique et irlandais (*The Way Forward*).
 - 9 septembre : publication du rapport de la Commission Patten (*Report of the Independent Commission on Policing in Northern Ireland: A New Beginning : Policing Northern Ireland*).
- 17 novembre : nomination par l'IRA d'un représentant afin d'entrer en discussions avec la Commission sur le désarmement.
- 2 décembre : transfert des pouvoirs à l'Assemblée nord-irlandaise et modification des articles 2 et 3 de la Constitution irlandaise.

2000

- 11 février : l'Assemblée est suspendue.
- 25 juin 2000 : rapport de l'IICD sur l'inspection de plusieurs caches d'armes de l'IRA.
- 30 mai : rétablissement de l'Assemblée.
- 26 octobre : réinspection des caches d'armes.

2001

- Weston Park Talks : discussions entre les gouvernements britannique et irlandais et les partis politiques nord-irlandais pro-accord à Weston Park, à la frontière entre les comtés anglais de Shropshire et de Staffordshire, du 9 au 14 juillet 2001.
- 1^{er} août : publication du plan commun des gouvernements britannique et irlandais pour la mise en œuvre de l'Accord (*Implementation of the Good Friday Agreement*).
- 13 août : arrestation de trois membres présumés de l'IRA, James Monaghan, Niall Connolly et Martin MacCauley, arrêtés à Bogota après avoir passé 18 mois avec les FARCS.
- 11 septembre : attentats perpétrés par Al-Qaida ; évènement connu sous le nom de 9/11, nine eleven.
- 18 octobre : démission de David Trimble et de deux autres membres de l'UUP, et de deux membres du DUP, du gouvernement.
- 23 octobre : premier acte de désarmement de l'IRA.
- 5 novembre : David Trimble réélu en tant que Premier ministre nord-irlandais, et Mark Durkan, du SDLP, élu vice-Premier ministre.

2002

- 8 avril : second acte de désarmement de l'IRA.
- 4 octobre : descente de police dans les bureaux du Sinn Féin au sein de Stormont afin de démanteler un réseau d'espions présumé de l'IRA.

- Octobre : suspension de l'Assemblée.

2003

- Mars : Hillsborough Castle Talks, discussions entre les gouvernements britannique et irlandais et les partis politiques nord-irlandais pro-accord à Hillsborough Castle dans le comté de Down.
- Avril : publication de la Déclaration Commune des gouvernements britannique et irlandais (*Joint Declaration by the British and Irish Governments*) dans laquelle ils exposent les « actes de réalisation » qui devaient être mis en œuvre afin d'établir une paix durable.
Publication des propositions pour les fugitifs par les gouvernements britannique et irlandais, *Proposals in relation to on the Run (OTRs)*.
- 15 septembre : mise en place de l'Independent Monitoring Commission (IMC) par les gouvernements britannique et irlandais .
- 21 octobre 2003 : troisième acte de désarmement de l'IRA.
- 26 novembre : élections pour l'Assemblée (DUP et Sinn Féin en tête).

2004

- Juin : discussions à Lancaster House à Londres entre les gouvernements britannique et irlandais et les partis politiques nord-irlandais pro-accord (refus du DUP d'y participer).
- 8 décembre : nouveau plan publié par les gouvernements britannique et irlandais afin de régler la question du désarmement et de restaurer les institutions (*Proposals by the British and Irish Governments for a Comprehensive Agreement*).
- 20 décembre : braquage de la Northern Bank à Belfast (plus de 26 millions de livres sterling dérobées). Des membres de l'IRA et du Sinn Féin sont soupçonnés d'avoir été impliqués dans le braquage.

2005

- 31 janvier : meurtre de Robert McCartney à Belfast. Deux membres de l'IRA sont impliqués dans le meurtre.
- 6 avril : appel de Gerry Adams, alors Président du Sinn Féin, en faveur de la fin de la lutte armée de l'IRA.
- 28 juillet : fin de la lutte armée de l'IRA.
- 26 septembre : dernier acte de désarmement de l'IRA

Glossaire des termes

Abstentionnisme : principe qui consiste à présenter des candidats à des élections sans toutefois accepter d'occuper les sièges éventuellement obtenus. Pour les républicains, il s'agissait de refuser de siéger aux Parlements de Stormont, de Dublin et de Westminster (le principe sera abandonné progressivement par le mouvement : 28 décembre 1969 : abandon définitif du principe de l'abstention par les Officiels ; 2 novembre 1986 : fin de l'abstention au Parlement irlandais ; 10 mai 1998 : fin du principe de l'abstention à l'Assemblée nord-irlandaise).

Accord cadre pour la dévolution (*Northern Ireland, A Framework for Devolution*) : accord proposé en avril 1982 afin de mettre en place une assemblée nord-irlandaise.

Accords de Dayton : accord-cadre pour la paix en Bosnie-Herzégovine (*General Framework Agreement for Peace in Bosnia and Herzegovina*, initiated at Wright-Patterson Air Force Base in Dayton, Ohio, 21 novembre 1995).

Accord d'Hillsborough (ou Accord anglo-irlandais) : accord de paix signé le 15 novembre 1985 entre le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais.

Accord de Lomé : accord signé en 1999 qui avait pour objectif d'établir un cessez-le-feu entre l'armée du gouvernement présidé par Ahmed Tejan Kabbah, les milices loyalistes et les rebelles du Front Révolutionnaire Uni (RUF) en Sierra Leone.

Accord de Sunningdale : accord signé le 9 décembre 1973 qui a établi le principe du partage de pouvoir entre catholiques et protestants en Irlande du Nord.

Accord du Vendredi Saint (« **Good Friday Agreement** » ou « **Belfast Agreement** ») : accord signé le 10 avril 1998 par le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais. Cet accord fut accepté par plus de 70 % de la population nord-irlandaise.

Administration directe (Direct rule) : dans notre contexte, il s'agit de l'administration directe de l'Irlande du Nord par Westminster.

Alliance Party (APNI) : parti politique nord-irlandais fondé en 1970 dont la base est principalement issue de la « middle-class » et qui vise à rassembler des membres des deux communautés.

An Phoblacht : journal républicain paru pour la première fois sous le nom de *An Phoblacht/Republican News* le 27 janvier 1979 sous la direction de Danny Morrison. Ce journal est le fruit de la fusion entre *An Phoblacht*, réédité en janvier 1970, et de *Republican News* fondé à Belfast en juillet 1970 par Jimmy Steele.

Ard Fheis : congrès annuel du Sinn Féin.

Autodétermination : dans notre contexte, il s'agit du droit à l'autodétermination du peuple irlandais dans son intégralité qui fait référence au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit revendiqué par les républicains.

Battle of the Bogside : L'expression fait référence aux deux jours d'émeutes à Londonderry entre la police et les résidents du quartier catholique, le Bogside après la manifestation pour les droits civiques organisée le 5 octobre 1968.

Battle of the Boyne : bataille entre les armées de Guillaume d'Orange III, protestant, et du souverain catholique Jacques II pour le trône d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse en juillet 1690 près de la rivière Boyne à l'ouest de la ville de Drogheda. La victoire de Guillaume d'Orange est célébrée chaque année le 12 juillet en Irlande du Nord.

Belfast : Principale ville d'Irlande du Nord.

Black and Tans : force armée appelée pour seconder la RIC (Royal Irish Constabulary) qui ne parvenait plus à combattre la rébellion de l'IRA pendant la guerre anglo-irlandaise de 1919 à 1921. Les « Black and tans », ou simplement les « Tans », portaient des uniformes noirs, kaki et vert foncé d'où cette appellation.

Blanket Protest : grève des prisonniers républicains débutée en 1976. Ils étaient vêtus seulement d'une couverture car ils refusaient de porter l'uniforme carcéral (le mouvement s'est poursuivi par une grève de l'hygiène).

Bloody Friday : série d'explosions à Belfast le 21 juillet 1972 qui marqua la fin de la trêve de l'IRA initialement débutée un mois plus tôt (9 personnes furent tuées et 130 furent blessées).

Bloody Sunday : le 30 janvier 1972, 13 civils furent tués par des soldats du Régiment d'Élite des Parachutistes lors d'une manifestation contre l'internement à Derry.

Bombay Street : rue de Belfast qui fut le théâtre des émeutes du mois d'août 1969, marquées par la mort de la jeune recrue de l'IRA, Gerald McAuley.

B-Specials : Forces Spéciales (Ulster Spécial Constabulary) créées en 1920 pour faire face aux attaques de l'IRA et qui furent dissoutes en octobre 1968.

Burntollet Bridge : lieu des affrontements à Londonderry entre manifestants pour les droits civiques et loyalistes le 4 janvier 1969.

Caches d'armes (arms dumps) : dans le contexte nord-irlandais, l'expression désigne généralement les bunkers dans lesquels les armes de l'IRA étaient stockées.

Caledon : ville du comté de Tyrone où l'attribution d'un logement social en juin 1968 à une jeune femme protestante, Miss Beatie, qui n'était en rien prioritaire pour cette attribution, renforça le sentiment de discrimination envers les catholiques.

Cameron Commission : commission présidée par le juge écossais Lord Cameron établie le 15 janvier 1969 afin d'enquêter sur les causes et la nature des événements qui avaient marqué la Province depuis les violences du 5 octobre 1968.

Catholique : membre de l'Église catholique romaine.

Collusion : terme qui désigne une complicité supposée entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires loyalistes en Irlande du Nord.

Combined Loyalist Military Command (CLMC) : groupe qui rassemble différentes organisations paramilitaires loyalistes dont l'UDA, l'UFF et l'UVF, et qui annonça un cessez-le-feu le 13 octobre 1994.

Commission Mitchell : voir « Independent International Commission on Decommissioning ».

Commission Patten : commission dirigée par Chris Patten, mise en place le 4 juin 1998 et chargée de faire des recommandations sur la force de maintien de l'ordre en Irlande du Nord.

Conseil de l'armée (Army Council) : organe exécutif de l'IRA.

Consentement (consent) : selon le principe du consentement, tout changement concernant le statut de la Province ne peut reposer que sur le vote majoritaire de la population nord-irlandaise.

Conservative Party : parti tory britannique centre-droit fondé en 1834.

Constitutional Convention : Convention Constitutionnelle, projet présenté en 1975 en vue d'établir une nouvelle assemblée nord-irlandaise (les élections eurent lieu le 1^{er} mai).

Continuity Irish Republican Army (CIRA) : groupe paramilitaire clandestin républicain opposé au cessez-le-feu de l'IRA décrété en 1994.

Cross-border (« transfrontalier ») : cet adjectif est généralement utilisé pour désigner des institutions ou des activités qui fonctionnent au niveau de l'île d'Irlande dans son intégralité.

Dáil Éireann : Chambre basse du Parlement irlandais (voir Oireachtas).

Déclaration Commune des deux gouvernements d'avril 2003 (*Joint Declaration by the British and Irish Governments*) : déclaration qui exposait les « actes de réalisation » attendus afin d'établir une paix durable en Irlande du Nord .

Decommissioning : voir glossaire des théories et des concepts.

Derry : voir « Londonderry ».

Devolution : dans le contexte nord-irlandais, transfert des pouvoirs de Westminster aux institutions nord-irlandaises.

Discrimination : dans le contexte nord-irlandais, le terme fait référence aux inégalités entre protestants et catholiques en matière d'emploi, de logement ou dans le domaine électoral.

Document-cadre (Framework documents) : document publié le 22 février 1995 par les gouvernements britannique et irlandais exposant le déroulement des pourparlers à venir en vue d'un accord.

Downing Street Declaration (DSD) ou « Déclaration Commune sur la Paix » : déclaration commune du 15 décembre 1993 de John Major, alors Premier ministre britannique, et Albert Reynold alors Premier ministre irlandais, sur les principes d'un prochain accord pour la Province.

Democratic Unionist Party (DUP) : parti unioniste fondé par le Révérend Ian Paisley en 1971.

Drumcree : nom de l'église protestante dans la ville de Portadown d'où part généralement le défilé traditionnel orangiste du 12 juillet qui commémore la victoire de Guillaume d'Orange III, protestant, contre le souverain catholique Jacques II en 1690. Le défilé descend par *Garvagh Road*, théâtre des affrontements entre les résidents nationalistes et les participants aux défilés.

Eire : « Irlande » en gaélique .

Expéditions punitives (punishment beatings or attacks) : châtiments physiques brutaux perpétrés par les groupes paramilitaires à l'encontre des membres issus de leur propre communauté qu'ils décrivent comme les « éléments anti-sociaux ». Voir « Kneecapping ».

Falls : quartier nationaliste de Belfast-ouest.

Feakle Talks : Discussions entre six membres du Conseil de l'Armée de l'IRA et des hommes d'Église protestants le 10 décembre 1974 à Feakle dans le comté de Clare en République d'Irlande afin d'étudier la possibilité d'un cessez-le-feu.

Fianna Fail : parti politique républicain irlandais fondé en 1926.

Fine Gael : parti politique irlandais fondé en 1933 rassemblant alors les partis opposés à la politique anti-britannique menée par le Fianna Fáil.

Forces de la Couronne (Crown Forces) : l'expression désigne toutes les forces de sécurité britanniques.

Forum pour une Nouvelle Irlande (New Ireland Forum) : fondé en avril 1983, le forum, qui rassemblait des partis irlandais et le SDLP, avait pour objectif de trouver une solution au conflit nord-irlandais.

Four Horsemen : le Président de la Chambre des Communes, « Tip » O'Neill, les sénateurs Edward Kennedy et Daniel Patrick Moynihan et le Gouverneur de New York,

Hugh Carey, surnommés les « Four Horsemen », menèrent une campagne contre la vente d'armes destinées à la RUC en 1979.

Framework Documents : voir « Documents cadres ».

Gaelic Athletic Association (GAA) : organisation fondée en 1884 qui avait pour objectif de promouvoir la culture irlandaise à travers les sports gaéliques, la musique, la langue et la danse irlandaise.

Garda Siochana : police de la République d'Irlande.

Garvaghy Road : théâtre des affrontements lors des défilés traditionnels orangistes au mois de juillet en Irlande du Nord. Voir « Drumcree ».

Gerrymandering : charcutage électoral des circonscriptions parlementaires de l'Irlande du Nord dénoncé par les manifestants pour les droits civiques à la fin des années 1960.

Good Friday Agreement (ou Belfast Agreement) : voir « Accord du Vendredi Saint ».

Government of Ireland Act : loi de 1920 qui proclamait la souveraineté britannique en Irlande et qui a instauré la partition de l'île.

Grèves de la faim (Hunger Strikes) : désigne les grèves de la faim entamées par des prisonniers républicains en 1980 et en 1981, notamment celles qui menèrent à la mort de dix d'entre eux (Bobby Sands, Francis Hughes, Raymond McCreech, Patsy O'Hara, Joe McDinnel, Martin Hurson, Keven Lynch, Kieran Doherty, Thomas McElwee et Michael Devine).

H-Blocks : Les bâtiments en forme de « H » ont donné ce surnom au centre de détention de Long Kesh, près de Belfast.

Hillsborough Castle Talks : discussions entre les gouvernements britannique et irlandais et les partis politiques nord-irlandais pro-accord à Hillsborough Castle dans le comté de Down en mars 2003.

Hillsborough Declaration : déclaration commune des gouvernements britannique et irlandais du 1er avril 1999, dans laquelle ils exposent leur plan afin de sortir de l'impasse sur le désarmement et de rétablir l'Assemblée nord-irlandaise.

Home Rule : projet pour l'autonomie de l'Irlande tout en restant sous la souveraineté britannique (loi signée en 1914, The Home Rule Act of 1914).

Hunger Strike : voir « grèves de la faim ».

Hunt Report : rapport de la commission présidée par le Baron Hunt, et mise en place le 26 août 1969 par le gouvernement nord-irlandais après les violences de l'été 1969 afin d'étudier la structure, l'organisation et le mode de recrutement de la Royal Ulster Constabulary, la police nord-irlandaise, dont l'impartialité était remise en cause.

Independent International Commission on Decommissioning (IICD) : Commission internationale indépendante sur le désarmement mise en place le 26 août 1997 par le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais. Surnommée la « Commission Mitchell », d'après le nom de son dirigeant jusqu'en 1997, cette organisation fut instaurée afin de faciliter et de mener à bien le désarmement des groupes paramilitaires en Irlande du Nord.

Independent Monitoring Commission (IMC) : commission de surveillance mise en place le 15 septembre 2003, chargée d'enquêter sur les activités et les éventuelles violences perpétrées par les groupes paramilitaires.

Irish National Liberation Army (INLA) : groupe dissident de l'Official Irish Republican Army (OIRA) fondé en 1975.

International Fund for Ireland : organisme fondé en 1986 par le gouvernement britannique et le gouvernement irlandais dans le but de promouvoir la réconciliation des peuples nord-irlandais et une régénération économique dans les zones les plus affectées de l'Irlande. Ce comité de soutien reçoit de l'aide financière des États-Unis, mais aussi de l'Europe, de la Nouvelle Zélande et de l'Australie.

Internement sans jugement (Interment) : mesure d'exception autorisant la police et l'armée à arrêter et à interner des personnes représentant un danger pour la paix dans la Province (voir *Operation Demetrius*).

Irish Free State : désigne l'État libre irlandais de 26 comtés après la partition de l'Irlande.

Irish Northern Aid Committee (ou NORAID) : organisme de soutien et de collecte de fonds pour les prisonniers républicains fondé en 1970 par Martin Flannery, un vétéran de l'IRA émigré aux États-Unis.

Irish Republican Army (IRA) : principal groupe paramilitaire républicain fondé en 1969. Voir « Provisional Irish Republican Army (PIRA) ».

Irish Republican Socialist Party (IRSP) : parti républicain irlandais fondé en 1974 par des membres issus du Sinn Féin Officiel.

Kneecapping : pratique d'expédition punitive perpétrée par les groupes paramilitaires qui consiste à tirer une balle derrière le genou (parfois également dans les chevilles ou dans les coudes) d'une personne afin de la punir d'un acte ou d'un comportement jugé néfaste pour la communauté. Voir « expéditions punitives ».

Labour Party (British Labour Party) : parti centre-gauche fondé en 1906, dirigé par Tony Blair de 1997 à 2007.

Lancaster House Talks : discussions à Lancaster House à Londres en juin 2004 entre les gouvernements britannique et irlandais et les partis politiques nord-irlandais pro-accord.

Livre Blanc : rapport gouvernemental officiel qui propose une action ou une décision, le plus souvent dans l'éventualité de l'établissement d'une nouvelle loi. Un « livre blanc » succède en général à un « livre vert », rapport gouvernemental qui contient un éventail d'idées sur un sujet dans le but de lancer une consultation, et de recueillir des propositions écrites. Le livre blanc en est une version élaborée.

Londonderry : seconde ville la plus importante de l'Irlande du Nord après Belfast.

Long Kesh : prison près de Belfast.

Loyaliste : Sujet loyal à la Couronne britannique. Par « loyaliste », on fait généralement référence aux groupes paramilitaires loyalistes. Toutefois, tous les loyalistes ne soutiennent pas pour autant la violence.

Member of Parliament (MP) : élu du Parlement du Royaume-Uni siégeant à Westminster.

Mitchell Principles : désigne les six principes énoncés dans le premier rapport de la Commission sur le désarmement auxquels les partis politiques devaient adhérer afin de participer aux pourparlers (voir « Commission Mitchell » et « Independent International Commission on Decommissioning »).

Nationaliste : en faveur de l'unification de l'Irlande.

NORAID : voir « Irish Northern Aid Committee ».

Northern Ireland Civil Rights Association (NICRA) : organisation fondée en 1967 à Belfast qui luttait pour les droits civiques des catholiques en Irlande du Nord.

Northern Ireland Constitutional Proposals : livre blanc publié le 20 mars 1973 sur le rétablissement du gouvernement nord-irlandais.

Northern Ireland Office (NIO) : département du gouvernement britannique en charge de l'administration directe de la Province et de la dévolution des pouvoirs dirigé par le Secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord.

Official Irish Republican Army (OIRA) : groupe paramilitaire clandestin républicain renommé « Official Irish Republican Army » afin de le distinguer de l'IRA Provisoire après la scission de 1969. Voir « Provisional Irish Republican Party ».

Oireachtas : Parlement de la République d'Irlande.

Omagh : ville d'Irlande du Nord, lieu de l'attentat du 15 août 1998 perpétré par la RIRA, l'IRA « Véritable » (28 morts et 360 blessés).

Opération Banner : opération de l'armée britannique menée en Irlande du Nord d'août 1969 à juillet 2007.

Opération Demetrius : opération menée par l'armée britannique le 9 août 1971 durant laquelle trois cent quarante-deux personnes furent arrêtées.

Opération Motorman : déploiement de l'armée britannique dans la Province afin de reprendre le contrôle des « no-go areas », des zones nationalistes de Belfast et de Derry.

Orange Order (ou Orange Lodge) : organisation protestante fondée en 1796 en Irlande du Nord du nom de Guillaume d'Orange III, protestant, qui gagna la bataille de la Boyne contre le souverain catholique Jacques II en juillet 1690. Chaque année l'Ordre d'Orange commémore cette victoire le 12 juillet. Voir « Bataille de la Boyne ».

P. O'Neill : pseudonyme dont l'IRA se servait pour signer ses déclarations.

Parti conservateur : voir « Conservative Party ».

Partition : division de l'Irlande suite à la signature du traité anglo-irlandais le 21 décembre 1921. La partition de l'île avec d'un côté, l'État libre irlandais (Irish Free State) et, de l'autre, l'Irlande du Nord, Province britannique, fut officialisée en 1922.

Parti travailliste britannique : voir « Labour Party ».

Peace People (Women's Peace Movement) : « le Mouvement pour la paix », groupe de pression contre la violence en Irlande du Nord fondé en 1976.

Pouvoirs spéciaux : dans le contexte nord-irlandais, la loi de 1922, Civil Authorities (Special Powers) Act Northern Ireland, autorisait le gouvernement nord-irlandais à prendre toute mesure destinée à rétablir ou à maintenir la paix.

Principes Mitchell : principes définis par l'organisation en charge du désarmement dans son premier rapport du 22 janvier 1996 auxquels devaient adhérer les futurs participants aux pourparlers de paix, dont l'engagement à recourir à des moyens démocratiques et exclusivement non-violents afin de résoudre des problèmes politiques, et l'engagement à un désarmement total de toutes les organisations paramilitaires.

Progressive Democrats : parti politique libéral irlandais fondé en 1985 par Desmond O'Malley, Mary Harney et Michael McDowell.

Proportional Representation (PR) : Système électoral selon lequel les sièges sont attribués proportionnellement au nombre de votes obtenus par un parti ou par un candidat.

Proposals by the British and Irish Governments for a Comprehensive Agreement : plan publié le 8 décembre 2004 par les gouvernements britannique et irlandais afin de régler la question du désarmement et afin de restaurer les institutions nord-irlandaises.

Province (la) : désigne l'Irlande du nord (voir « six comtés » et « Ulster »).

Provisional Irish Republican Army (PIRA) : principal groupe paramilitaire républicain fondé en 1969.

Provos : abréviation de « provisoires ». Désigne les membres de l'IRA provisoire née à la fin des années 1960.

Progressive Unionist Party (PUP) : parti loyaliste fondé en 1979, lié à l'UVF.

Protestant : en Irlande du Nord, la catégorie « protestant » comprend les presbytériens, les membres de l'Église d'Irlande et les méthodistes.

Rapport Compton : rapport d'enquête mené par Sir Edmund Compton et publié en novembre 1971 concernant les accusations de brutalité et de torture durant les arrestations du 9 août 1971. Voir « internement sans jugement ».

Rapport Scarman : rapport de la commission d'enquête, présidée par le juge Lord Scarman, qui fut établie le 27 septembre 1969 par le gouvernement nord-irlandais afin d'examiner les conditions dans lesquelles s'étaient développées les violences de l'été 1969.

Rapport Widgery : rapport d'enquête menée par Lord Widgery sur les événements du Bloody Sunday. Publié en avril 1972.

Républicain (republican) : en faveur de l'unification de l'Irlande. La différence majeure entre les nationalistes et les républicains reposait sur le soutien des républicains au recours à la force afin d'atteindre leurs objectifs. En effet, depuis que l'IRA a annoncé la fin de sa lutte armée, le 28 juillet 2005, le républicanisme ne semble plus pouvoir être défini comme un mouvement politique qui soutient le recours à la force.

Red Hand Commando (RHD) : « défenseurs de la main rouge », groupe paramilitaire clandestin loyaliste formé en 1972.

Roman Catholic : voir « Catholique ».

Royal Ulster Constabulary (RUC) : police nord-irlandaise créée en 1922 qui fut remplacée par la Police Service of Northern Ireland (PSNI) en 2001.

Shankill : quartier loyaliste de Belfast.

Sinn Féin : principal parti politique républicain fondé en 1905 par Arthur Griffith. Par Sinn Féin on fait référence au Sinn Féin Provisoire qui fit scission du Sinn Féin Officiel (devenu le Workers' Party) en 1970.

Six comtés : désigne l'Irlande du Nord qui compte les comtés d'Antrim, d'Armagh, de Derry, de Down, de Fermanagh et de Tyrone.

Social Democratic and Labour Party (SDLP) : parti nationaliste nord-irlandais fondé en août 1970 par Gerry Fitt.

Statut de catégorie spéciale (Special Category Status) : statut accordé jusqu'au 1^{er} mars 1976 aux prisonniers inculpés pour délit relatif à des activités paramilitaires (ce statut donnait droit à un traitement particulier incluant le droit de ne pas porter l'uniforme carcéral).

Stormont : lieu où siégea le gouvernement nord-irlandais de 1921 à 1972. Par extension, il fait référence au gouvernement unioniste d'avant 1972, et au gouvernement nord-irlandais en général.

Taoiseach : premier ministre irlandais.

Teachta Dála (TD) : membre du Parlement irlandais.

Troubles : le terme désigne la période d'instabilité politique et d'agitation sociale qui débuta à la fin des années 1960 en Irlande du Nord.

Twin Track Initiative : initiative des gouvernements britannique et irlandais afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient les pourparlers bloqués par la question du désarmement de l'IRA. Le plan prévoyait d'une part, des discussions préparatoires sur l'organisation des prochains pourparlers et, d'autre part, la création de la structure internationale en charge de la question du désarmement.

Trust and Rust : tradition républicaine qui consiste à enterrer les armes après une campagne armée. Dans notre contexte, alors que l'IRA refusait de désarmer, cette tradition impliquait de laisser les possesseurs d'armes enfouir leurs armes, et d'accepter de leur faire confiance (trust) en attendant que ces armes rouillent (rust) dans le sol.

Ulster : désigne à l'origine l'une des quatre provinces de l'île d'Irlande composée de neuf comtés. Toutefois le terme désigne plus généralement l'Irlande du Nord (voir les « Six comtés » et la « Province »).

Ulster Defence Association (UDA) : principal groupe paramilitaire clandestin loyaliste fondé en septembre 1971 qui rassemblait alors différents groupes d'autodéfense de quartiers loyalistes de Belfast.

Ulster Defence Regiment (UDR) : régiment de l'armée britannique mis en place en 1970 après la dissolution de l'Ulster Spécial Constabulary.

Ulster Democratic Party (UDP) : parti loyaliste nord-irlandais fondé en 1979, lié à l'UDA. Le parti fut dissout en 2001.

Ulster Freedom Fighters (UFF) : groupe paramilitaire clandestin loyaliste fondé en 1973.

Ulster Unionist Party (UUP) : parti unioniste nord-irlandais fondé en 1905. Jusqu'en 2003, il était le principal parti unioniste nord-irlandais.

Ulster Volunteer Force (UVF) : force armée créée par Lord Carson en 1912, qui réunissait les différents groupes opposés à l'autonomie de l'Irlande. Désigne plus généralement le groupe paramilitaire clandestin loyaliste fondé en 1966.

Ulster Workers Council : Fondée en 1974, l'UWC est une organisation loyaliste qui rassemblait principalement des ouvriers des industries de Belfast.

Unioniste : en faveur du maintien de l'Union entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne.

UK Unionist Party (UKUP) : parti unioniste minoritaire fondé en 1995 par Robert McCartney, ancien membre de l'UUP.

Way Forward (The) : plan commun publié le 2 juillet 1999 par les gouvernements britannique et irlandais afin de mettre en place l'Exécutif nord-irlandais prévu par l'Accord de 1998.

Westminster : quartier du centre de Londres au sein duquel siège le Parlement britannique, et qui désigne généralement le Parlement lui-même.

Weston Park Talks : discussions entre les gouvernements britannique et irlandais et les partis politiques nord-irlandais pro-accord à Weston Park, à la frontière entre les comtés anglais de Shropshire et de Staffordshire, du 9 au 14 juillet 2001.

Workers'Party : désignation du Sinn Féin Officiel à partir de 1977 (« Sinn Féin, The Workers'Party ») afin de se distinguer du Sinn Féin « provisoire ». Il devient « The Workers'Party » en 1982.

Glossaire des théories et des concepts

Anomie : selon la théorie de l'anomie développée par Emile Durkheim, sociologue français né au XIXe siècle, c'est le manque de consensus au sujet des normes d'une société, ou bien la perte de ces normes, qui entraverait la réalisation des aspirations de ses membres et qui alors serait susceptible d'engendrer la violence.

Apaisement : L'apaisement est décrit comme « une politique étrangère dont l'objectif est de pacifier une nation offensée par le biais de la négociation afin d'empêcher la guerre »¹⁷⁷⁸. La stratégie de l'apaisement évoque irrémédiablement la ligne d'action menée par Neville Chamberlain, Premier ministre britannique de mai 1937 à mai 1940, qui espérait mettre fin à la politique d'expansion de l'Allemagne nazie en l'autorisant à annexer la région tchécoslovaque des Sudètes. La politique d'apaisement menée par Chamberlain s'était avérée tout à fait inefficace et le terme d'apaisement avait pris une connotation négative. Toutefois, dans le cadre de la résolution de conflit, l'apaisement est défini comme « une politique de réduction des tensions »¹⁷⁷⁹ qui repose sur quatre grands mécanismes : l'assouvissement, l'assurance, la socialisation, et la manipulation de l'équilibre politique au sein du camp de l'adversaire¹⁷⁸⁰.

Communauté : selon Ferdinand Tönnies, philosophe et sociologue allemand de la fin du XIXe siècle qui demeure la référence lorsqu'il s'agit de définir le concept de communauté, trois types de liens permettent ce rapprochement entre individus : la « communauté de sang » qui désigne la « parenté », la « communauté de lieu » qui désigne le « voisinage », et enfin « la communauté d'esprit »¹⁷⁸¹.

Confiance : Nicolas Luhmann, sociologue d'origine allemande, distingue la « confiance assurée », liée à l'ordre naturel du monde dans lequel on vit, de la « confiance décidée », qui implique la notion de risque et nécessite un engagement. Gloria Orrigi, philosophe d'origine italienne, souligne également la notion de vulnérabilité qui est associée au concept de « confiance ».

Decommissioning : terme généralement utilisé pour désigner la mise hors service d'un équipement militaire et également utilisé en référence au désarmement nucléaire. En Irlande du Nord, il désigne l'acte de désarmement « volontaire » des groupes paramilitaires clandestins. Le terme a été choisi afin d'éviter celui de *disarmament* en raison de sa connotation de « capitulation ».

Désarmement : au plan mondial, il fait référence aux tentatives de désarmement, ou plutôt de limitation des armements des états, en particulier dans le domaine nucléaire.

¹⁷⁷⁸ « *Foreign policy of pacifying an aggrieved nation through negotiation in order to prevent war.* » <<http://www.britannica.com/EBchecked/topic/30497/appeasement>>, page consultée le 10/04/2011.

¹⁷⁷⁹ « [...] *a policy of tension-reduction.* » Stephen R. Rock, *Appeasement in International Politics*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 15.

¹⁷⁸¹ Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, *op. cit.*

Au plan intra-étatique, le désarmement s'inscrit dans des opérations de résolution de conflit à long terme.

Dissonance cognitive : théorie de Leon Festinger¹⁷⁸², psychologue social américain, selon laquelle la discordance entre deux éléments peuvent engendrer la violence. Prenons l'exemple d'un individu qui croyait en la venue d'un messie à une date précise mais rien ne se passa le jour prévu. L'individu se trouve alors dans l'obligation de s'adapter à la situation, ce qui provoque un état de tension susceptible d'engendrer la violence.

Dynamique de groupe : théorie développée par Kurt Lewin, psychologue allemand émigré aux États-Unis dans les années 1930. Ce psychologue a beaucoup travaillé sur les groupes de travail et leur capacité d'action qui repose en grande partie sur son type de « leadership ».

Frustration : La frustration se définit comme l'« expérience psychique accompagnant la privation et provoquant un état de manque ou d'incomplétude chez le sujet »¹⁷⁸³.

Groupe : selon Jean Maisonneuve, professeur de psychologie à l'université de Paris X Nanterre, le concept de groupe désigne des ensembles sociaux de toutes tailles dont le trait commun est la solidarité plus ou moins implicite de leurs membres¹⁷⁸⁴. Didier Anzieu psychanalyste et professeur de psychologie à l'Université de Paris X Nanterre, et Jacques-Yves Martin, neuro-psychiatre, psychosociologue, et également professeur à Paris X, distinguent cinq catégories de groupes : la foule, la bande, le groupement, le groupe secondaire ou organisation, et enfin le groupe primaire¹⁷⁸⁵.

Idéologie : définie comme « l'ensemble plus ou moins systématisé de croyances, d'idées, de doctrines influant sur le comportement individuel ou collectif »¹⁷⁸⁶.

J-curve : théorie développée par le sociologue américain James Chowning Davies, selon laquelle le passage à la violence n'intervient que dans une situation type suivant le mouvement d'un « J » à l'envers (« ∩ ») incliné vers la droite (voir annexe C) : dans cette situation type les possibilités de combler les attentes d'une population augmentent et leurs aspirations suivent le même mouvement, mais la dégradation de ces possibilités provoque un sentiment de frustration.

Médiation et « tierce partie » : Reynald Bourque et Christian Thuderoz distinguent « l'arbitre », qui « choisit, parmi les prétentions de chacun, celles qui doivent être accordées » ; le « médiateur », qui « réconcilie, suggère des solutions ; les parties si

¹⁷⁸² Leon Festinger, *A Theory of Cognitive Dissonance*, op. cit.

¹⁷⁸³ Glossaire de psychologie en ligne, <<http://www.lesocial.fr/prepa/glossaire-psychologie.php>>, page consultée le 14/08/2009.

¹⁷⁸⁴ Jean Maisonneuve, *La dynamique des groupes*, op. cit., p. 5

¹⁷⁸⁵ Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, op. cit.

¹⁷⁸⁶ *Le Petit Larousse*, 2003.

elles le souhaitent s'en saisissent », et enfin le « consultant », qui « accompagne, comme expert, le processus »¹⁷⁸⁷. Selon Jacob Bercovitch, ce n'est pas tant la neutralité reconnue du médiateur qui est la plus importante, mais son pouvoir, ce qu'il représente, pour les parties en conflit. L'efficacité du rôle du médiateur, et par conséquent son « pouvoir », repose donc avant tout sur son capital symbolique.

Mythe : défini comme un « récit populaire ou littéraire mettant en scène des êtres surhumains et des actions remarquables (s'y expriment, sous le couvert de la légende, les principes et les valeurs de telle ou telle société, et plus généralement, y transparait la structure de l'esprit humain) »¹⁷⁸⁸.

Négociation : la négociation est souvent associée à la théorie des jeux. Dans son ouvrage, *La fabrication de la paix*, Jean-Luc Marret, spécialiste de la sociologie des relations internationales, décrit le processus de négociation comme un « puzzle à résoudre »¹⁷⁸⁹. D'autres le définissent comme un processus de « marchandage ». Notons d'ailleurs que « négociier » vient du latin *negotari* qui signifie « faire du commerce ». Cette interprétation doit beaucoup aux travaux de Thomas Shelling, économiste et Prix Nobel américain, spécialiste des conflits stratégiques. Reynald Bourque et Christian Thuderoz, spécialistes de la sociologie des négociations, associent la négociation à un processus de communication entre les protagonistes, dont l'élément majeur repose sur « l'interdépendance des parties : la décision à prendre les réunit »¹⁷⁹⁰.

Privation relative : théorie développée par Ted Gurr, spécialiste américain des conflits politiques, selon laquelle la probabilité pour que la violence surgisse dépend de la discordance entre les « valeurs » auxquelles les membres d'une société aspirent (*value expectations*), et celles auxquelles ils pensent effectivement avoir accès au sein de la société dans laquelle ils évoluent (*value capabilities*). Ces « valeurs » désignent généralement les conditions de vie et les biens matériels. Voir la théorie du « J-Curve ».

Privation : La privation est généralement définie comme « un manque volontaire, ou imposé par les circonstances, des choses nécessaires et notamment de nourriture »¹⁷⁹¹. Dans le cadre de notre étude, par privation, nous faisons référence à un manque imposé, ou considéré comme tel, des choses perçues comme nécessaires par ceux qui la subissent.

Psychogroupe/sociogroupe : Helen H. Jennings, collaboratrice de Jacob Levy Moreno, fondateur de la sociométrie¹⁷⁹², distingue le « sociogroupe », qui s'unit pour travailler

¹⁷⁸⁷ Reynald Bourque et Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation, op.cit.*, p. 73.

¹⁷⁸⁸ *Le petit Larousse*, 2003.

¹⁷⁸⁹ Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, op. cit.*, p. 62.

¹⁷⁹⁰ *Ibid.*

¹⁷⁹¹ *Le Petit Larousse*, 2003.

¹⁷⁹² « Études des relations interindividuelles des membres d'un même groupe, recourant à des méthodes permettant de mesurer leurs rapports à l'aide d'indices numériques ». *Le Petit Larousse*, 2003.

ensemble, du « psychogroupe », qui se rassemble selon des critères privés, par exemple autour d'un loisir en commun¹⁷⁹³.

Pulsion : Chez Sigmund Freud, médecin neurologue tchèque né en 1856 et fondateur de la psychanalyse, la pulsion est une poussée d'énergie spontanée qui doit être libérée sous peine d'être refoulée (la faim, la soif, le désir sexuel, etc.). La pulsion de mort, Thanatos, s'oppose à la pulsion de vie, Eros¹⁷⁹⁴, pulsion d'autoconservation et de libido narcissique. La pulsion de vie réunit les choses, elle représente l'union, tandis que la pulsion de mort est liée à la destruction.

Réconciliation : selon l'IDEA, International Institute for Democracy and International Assistance (IDEA), le processus de réconciliation repose sur quatre grands mécanismes : la cicatrisation, la justice, la divulgation de la vérité et la réparation¹⁷⁹⁵. La notion de réconciliation est également intimement liée à celle du pardon.

Résolution de conflit : en matière de résolution de conflit, quatre théories ou « écoles » s'opposent : la théorie de « la gestion de conflit » dont le principal objectif concerne la gestion du conflit armé à court terme ; « l'École de la résolution de conflit » dont l'objectif est la reconstruction des relations entre les différentes parties du conflit ; « L'École Complémentaire », et enfin « L'École de la transformation du conflit » qui associent la mise en place de nouvelles institutions et la reconstruction des relations au sein d'un conflit. Toutefois « L'École de la transformation du conflit » se distingue par son objectif, à savoir transformer le conflit et non pas le résoudre.

Terrorisme : La stratégie du terrorisme repose sur l'association de l'impact psychologique de la violence (nuisance et harcèlement de l'ennemi et de la population par un travail de sape et de déstabilisation) et du message qu'il véhicule.

Violence collective : Marie-André Pelland, professeure de sociologie à l'université de Moncton au Canada, a travaillé sur le recours au terrorisme par les sectes religieuses, et expose quatre facteurs pouvant faciliter le recours à la violence collective : la « relation leader-adepte » ; « les réactions groupales aux conflits intragroupes », « l'influence de la philosophie groupale », « l'identité et la cohésion groupale », et « l'influence de la philosophie groupale ».

Violence politique : Yves Michaud, philosophe et auteur de plusieurs ouvrages sur la violence, est convaincu de l'impossibilité d'établir une définition satisfaisante de la violence politique. Cyril Tarquinio, professeur des Universités spécialiste de

¹⁷⁹³ Helen H Jennings, « Sociometric Differentiation of the Psychogroup and the Sociogroup », *op. cit.*, p. 71-79.

¹⁷⁹⁴ Dans la mythologie grecque, Thanatos est la personnification de la mort, et Eros le dieu de l'amour.

¹⁷⁹⁵ *La réconciliation après un conflit violent : un manuel*, International Institute for Democracy and International Assistance, Strömsborg, International IDEA, 2004, <<http://www.idea.int/publications/reconciliation/fr.cfm>>, page consultée le 16/08/2011.

psychologie de la santé, explique d'ailleurs qu'il est difficile « d'étiqueter un fait comme violent politiquement », cet étiquetage dépendant largement du point de vue adopté. Philippe Braud, professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris, ne propose pas de définition globale, mais énonce une distinction des sous-catégories de la violence politique. Il distingue la violence politique d'État, la violence politique intersociale (l'affrontement ou la menace d'affrontement entre groupes sociaux), et enfin la violence politique protestataire (dirigée contre le gouvernement ou ses représentants). Ted Gurr, spécialiste des conflits politiques, quant à lui, distingue également différents types de violence politique en termes d'organisation et de niveau de participation : les troubles, les complots et les guerres internes. Les définitions de Philippe Braud et de Ted Gurr nous ont permis de retenir deux aspects fondamentaux de la violence politique : d'une part, son caractère collectif et, d'autre part, la nature de ces cibles (un gouvernement ou ses représentants, un groupe politique adversaire, etc.).

Bibliographie

Table des matières

Sources primaires (classement catégoriel)	501
I. Publications des gouvernements nord-irlandais et britanniques	501
I.1 Publications du gouvernement nord-irlandais.....	501
I.1.1 Lois	501
I.1.2 Rapports parlementaires.....	501
I.2 Publications du gouvernement britannique.....	502
I.2.1 Lois	502
I.2.2 Projets de loi	503
I.2.3 Accords de paix	503
I.2.4 Documents de travail	503
I.2.5 Rapports parlementaires.....	504
II. Déclarations des gouvernements britannique, irlandais et nord-irlandais... 505	505
II.1 Déclarations du gouvernement britannique	505
II.2 Déclarations du gouvernement irlandais.....	505
II.3 Déclarations communes du gouvernement britannique et du gouvernement irlandais	506
II.4 Déclarations du gouvernement nord-irlandais.....	507
III. Débats parlementaires nord-irlandais, britannique et irlandais..... 507	507
III.1 Débats parlementaires d'Irlande du Nord (Northern Ireland Assembly Official Reports)	508
III.2 Débats parlementaires britanniques (British Parliamentary Debates).....	509
III.2.1 Hansard Commons Debates	509
III.2.2 Standing Committees/Comités Parlementaires	522
III.2.3. Lords Hansard Debates	523
III.3 Débats parlementaires irlandais.....	526
IV. Rapports et déclarations de la Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD)..... 529	529
V. Rapports de la Commission indépendante de surveillance (Independent Monitoring Commission)	530
VI. Documents politiques des partis nord-irlandais..... 531	531

VI.1 Sinn Féin (SF)	531
VI.1.1 Discours et déclarations	531
VI.1.2 Tracts électoraux	534
VI.1.3 Documents de travail et documents internes	534
VI.2 Social Democratic and Labour Party (SDLP)	535
VI.3 Déclarations communes : Sinn Fein/SDLP	536
VI.4 Ulster Unionist Party (UUP)	536
VI.5 Alliance Party of Northern Ireland (APNI)	537
VI.6 Democratic Unionist Party (DUP).....	538
VI.7 Progressive Unionist Party (PUP)	539
VII. Documents politiques des groupes paramilitaires	539
VII.1 Documents politiques publiés par l'Irish Republican Army (IRA) et entretiens avec l'IRA.....	539
II.1.1 Déclarations	539
VII.1.2 Entretiens	541
VII.1.3 Documents internes.....	541
VII.2 Déclarations des groupes paramilitaires loyalistes.....	541
VIII. Pamphlets, rapports et déclarations diverses	542
VIII.1 Pamphlets et articles	542
VIII.3 Tracts électoraux.....	545
IX. Traités de paix internationaux	546
Sources secondaires (classement thématique)	547
1. Ouvrages de référence	547
2. Ouvrages, chapitres et articles sur l'analyse du discours	547
2.1 Ouvrages.....	547
2.2 Articles et chapitres d'ouvrages.....	547
3. Ouvrages et articles sur l'analyse anthropologique et sociologique.....	547
3.1 Ouvrages.....	547
3.2 Articles et chapitres d'ouvrages.....	548
4. Ouvrages et articles théoriques sur la violence et la guerre.....	549
4.1 Ouvrages.....	549
4.2 Articles et chapitres d'ouvrages.....	550
5. terrorisme et guérilla	551
5.1 Ouvrages.....	551
5.2 Articles et chapitres d'ouvrages.....	551
6. Armement et trafic d'armes :	552

6.1 Ouvrages.....	552
6.2 Rapports	553
7. Désarmement, maintien de la paix et résolution de conflit.....	553
7.1 Ouvrages.....	553
7.2 Articles, chapitres d'ouvrages, rapports de recherches	554
8. Ouvrages généraux sur l'histoire de l'Irlande.....	556
9. Ouvrages et articles sociologiques et statistiques sur l'Irlande du Nord	556
9.1 Ouvrages.....	556
9.2 Articles et chapitres d'ouvrages	557
10. Le conflit nord-irlandais : les troubles	557
10.1 Ouvrages.....	557
10.2 Articles et chapitres d'ouvrages	558
11. Le processus de paix nord-irlandais	559
11.1 Ouvrages.....	559
11.2 Articles et chapitres d'ouvrages	560
12. Ouvrages et articles sur l'IRA et les républicains	561
12.1 Ouvrages.....	561
12.2 Articles, chapitres d'ouvrages et actes de colloque.....	562
13. Ouvrages et articles sur les groupes paramilitaires loyalistes.....	563
13.1 Ouvrages.....	563
13.2 Articles et chapitres d'ouvrages	564
14. L'abandon de la violence et le désarmement des groupes paramilitaires en Irlande du Nord	564
14.1 Ouvrages.....	564
14.2 Articles	564
15. Autres conflits, ouvrages et articles	565
15.1 Pays basque	565
15.2 Corse.....	565
15.3 Israël/Palestine.....	566
15.4 République d'Haïti.....	566
15.5 États africains	566
15.6 Autres	567
Journaux et revues.....	568
Journaux irlandais.....	568
Journaux britanniques.....	568

Journaux américains	568
Journaux français	568
Journaux républicains	568
Journaux loyalistes.....	568
Reuves	569
Sources électroniques	570
Sites gouvernementaux	570
Conflits et terrorisme.....	570
Conflit nord-irlandais	570
Sites des principaux partis politiques nord-irlandais	571
Sites d'information sur les armes	571

Sources primaires (classement catégoriel)

I. Publications des gouvernements nord-irlandais et britanniques

Source : les publications des gouvernements nord-irlandais et britannique cités ici (I.1 et I.2) sont issues du site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <http://cain.ulst.ac.uk/hmso/index.html>.

I.1 Publications du gouvernement nord-irlandais

I.1.1 Lois

- Civil Authorities (Special Powers) Act (Northern Ireland) 1922, 7 April 1922, Belfast, HMSO.
- Community Relations Act (Northern Ireland) 1969, 11 November 1969, Belfast, HMSO.
- Criminal Justice (Temporary Provisions) Act (Northern Ireland) 1970, 1 July 1970, Belfast, HMSO.
- Electoral Law Act (Northern Ireland) 1968, 28 November 1968, Belfast, HMSO.
- Emergency Powers Act (Northern Ireland) 1926, 6 May 1926, Belfast, HMSO.
- Firearms (Northern Ireland) Order 2004, 10th March 2004, Belfast, HMSO.
- Parliamentary Commissioner Act (Northern Ireland) 1969, 24 June 1969, Belfast, HMSO.
- Police Emblems and Flags Regulations (Northern Ireland) 2002, Belfast, HMSO.
- Public Order Act (Northern Ireland) 1951, 3 October 1968, Belfast, HMSO.
- The Housing Executive Act (Northern Ireland) 1971, 25 February 1971, Belfast, HMSO.
- The Police Act (Northern Ireland) 1970, 26 March 1970, Belfast, HMSO.

I.1.2 Rapports parlementaires

- A Commentary by the Government of Northern Ireland to Accompany the Cameron Report*, September 1969, Belfast, HMSO.
- A Record of Constructive Change*, 20 August 1971, Belfast, HMSO.
- Disturbances in Northern Ireland [Cameron Report]*, September 1969, Belfast, HMSO.
- Report of The Advisory Committee on Police in Northern Ireland*, [Hunt Report], October 1969, Belfast, HMSO.
- Review Body on Local Government in Northern Ireland*, [Macrory Report], 29 May 1970, Belfast, HMSO.
- Violence and Civil Disturbances in Northern Ireland in 1969*, [Scarman Report], April 1972, Belfast, HMSO.

Report of the Independent Commission on Policing in Northern Ireland, Summary of Recommendations, September 1999, Belfast, Northern Ireland Office.

I.2 Publications du gouvernement britannique

I.2.1 Lois

Commissioner for Complaints Act (Northern Ireland) 1969. 25 November 1969, Belfast, HMSO.

Constitutional Convention, 1975, London, HMSO.

Criminal Justice Review, Implementation Plan, November 2001.

Decommissioning Scheme introduced, 29 June 1998, Belfast, Northern Ireland Office.

Fair Employment (Northern Ireland) Act 1976, 1 December 1976, London, HMSO.

Fair Employment (Northern Ireland) Act 1976, 1 December 1976, London, HMSO.

Legislation put before the Westminster Parliament on 12 July 1999, designed to act as a safeguard for the decommissioning of arms and the devolution of power in Northern Ireland, London, HMSO.

Local Government (Boundaries) Act (Northern Ireland) 1971, 23 March 1971, London, HMSO.

Northern Ireland (Entry to Negotiations, etc) Act 1996, (Chapter 11), 29 April 1996, London, HMSO.

Northern Ireland (St Andrews Agreement) Act, 22 November 2006, London, HMSO.

Northern Ireland (Temporary Provisions) Act, 30 March 1972, London, HMSO.

Northern Ireland Act 1974, 17 July 1974, London, HMSO.

Northern Ireland Act 1982, 23 July 1982, London, HMSO.

Northern Ireland Act 1998, 19 November 1998, London, HMSO.

Northern Ireland Act 2006, 8 May 2006, London, HMSO.

Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997, London, HMSO.

Northern Ireland Constitution Act 1973, 18 July 1973, London, HMSO.

Northern Ireland, A Framework for Devolution, April 1982, London, HMSO.

Police (Northern Ireland) Act 1998, 24 July 1998, London, HMSO.

Prevention of Terrorism (Temporary Provisions) Act 1974, 29 November 1974, London, HMSO.

Referendum Act, 1998, London, HMSO.

Review of the Northern Ireland (Emergency Provisions) Acts 1978 and 1987, [Colville Report], London, HMSO.

Review of the Northern Ireland (Emergency Provisions) Acts 1978 and 1987, [Colville Report], 1990, London, HMSO.

I.2.2 Projets de loi

Northern Ireland (Miscellaneous Provisions) Bill, (Bill 131), 16 February 2006, London, HMSO.

Northern Ireland (Monitoring Commission etc.) Bill, 15 September 2003, London, HMSO.

Northern Ireland (Offences) Bill, 9 November 2005, London, HMSO.

Northern Ireland (Sentences) Bill, 5 June 1998, London, HMSO.

Northern Ireland (St Andrews Agreement) Bill, 16 November 2006, London, HMSO.

Northern Ireland Bill 1998, 15 July 1998, London, HMSO.

Northern Ireland Bill 2006, (Bill 169), 20 April 2006, London, HMSO.

Northern Ireland Constitutional Proposals, [White Paper], 20 March 1973, London, HMSO.

Northern Ireland Decommissioning (Amendment) Act, London, HMSO, 26 February 2002.

Northern Ireland Decommissioning (Amendment) Bill, London, HMSO, 14 December 2001.

The Northern Ireland Constitution, [White Paper], 4 July 1974, London, HMSO.

I.2.3 Accords de paix

Agreement between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of the Republic of Ireland, [The Anglo-Irish Agreement], 15 November 1985, London, HMSO.

Sunningdale Agreement, Tripartite agreement on the Council of Ireland, the communique issued following the Sunningdale Conference, December 1973, London, HMSO.

The Agreement: Text of the Agreement reached in the Multi-Party Negotiations on Northern Ireland, 10 April 1998, [Good Friday Agreement/Belfast Agreement], Belfast, HMSO.

I.2.4 Documents de travail

Constitutional Convention, Procedure, Discussion paper 2, 1974, London, HMSO.

Fair employment in Northern Ireland, (Cm. 380), May 1988, London, HMSO.

Foundations for Policing: Proposals for Policing Structures in Northern Ireland, May 1996, London, HMSO.

Northern Ireland Constitutional Convention Report, Together with the Proceedings of the Convention and other Appendices, 20 November 1975, London, HMSO.

Northern Ireland Constitutional Proposals, March 1973, London, HMSO.

Northern Ireland: Finance and the economy, Discussion paper 1, September 1974, London, HMSO.

Principles for Policing in Northern Ireland: A Discussion Paper, 4 March 1998, London, HMSO.

The Future of Northern Ireland : A Paper for Discussions, 30 October 1972, London, HMSO.

The future of Northern Ireland: a paper for discussion, (Green Paper; 1972), London: HMSO.

The Government of Northern Ireland: A Society Divided, Discussion paper 3, 5 February 1975, London, HMSO.

The Government of Northern Ireland: A Working Paper for a Conference, 20 November 1979, London, HMSO.

The Government of Northern Ireland: Proposals for Further Discussion, 2 July 1980, London, HMSO.

Consultation Paper: Ground Rules for Substantive All-Party Negotiations - issued by the Government on Friday 15 March 1996, Belfast, HMSO.

I.2.5 Rapports parlementaires

Report of a committee to consider, in the context of civil liberties and human rights, measures to deal with terrorism in Northern Ireland, [Gardiner Report], 30 January 1975, London, HMSO.

Report of an Inquiry by HM Chief Inspector of Prisons into the security arrangements at HM Prison, Maze relative to the escape on Sunday 25th September 1983, including relevant recommendations for the improvement of security at HM Prison, Maze, 26 January 1984, [Hennessy Report], London, HMSO.

Report of the Commission to consider legal procedures to deal with terrorist activities in Northern Ireland, [Diplock Report], 20 December 1972, London, HMSO.

Report of the Committee of Inquiry into Police Interrogation Procedures in Northern Ireland, [Bennett Report], 16 March 1979, London, HMSO.

Report of the Committee of Privy Counsellors appointed to consider authorised procedures for the interrogation of persons suspected of terrorism, [Parker Report], March 1972, London, HMSO.

Report of the enquiry into allegations against the security forces of physical brutality in Northern Ireland arising out of events on the 9th August, 1971, [Compton Report], November 1971, London, HMSO.

Report of the Tribunal appointed to inquire into the events on Sunday, 30th January 1972, which led to loss of life in connection with the procession in Londonderry on that day, [Widgery Report], 18 April 1972, London, HMSO.

Standing Advisory Commission on Human Rights, Hugh Frazer, Mari Fitzduff, *Improving Community Relations*, Belfast, Community Relations Council, Pamphlet No. 3, 1994, part 3 « Defining the Problem ».

Standing Advisory Commission on Human Rights, *Religious and political discrimination and equality of opportunity in Northern Ireland: report on fair employment*, October 1987, London, HMSO.

Standing Advisory Commission on Human Rights, *Religious and Political Discrimination and Equality of Opportunity in Northern Ireland, Second Report*, June 1990, London, HMSO.

The Protection of Human Rights by Law In Northern Ireland, 1996, London, HMSO.

II. Déclarations des gouvernements britannique, irlandais et nord-irlandais

II.1 Déclarations du gouvernement britannique

BLAIR, Tony, *Address by the Prime Minister Mr. Tony Blair at the Royal Agricultural Society Belfast*, 16 May 1997.

BLAIR, Tony, *Downing street Declaration*, 23 April 2003.

BLAIR, Tony, *Prime Minister's Statement: The Mitchell Report*, issued by PM, the Right Honourable Tony Blair, MP, in the House of Commons, 24 January 1996, Belfast, Northern Ireland Office.

BLAIR, Tony, *Speech delivered by the Prime Minister Mr. Tony Blair, to the Royal Ulster Agricultural Society at the Balmoral showgrounds in Belfast*, 14 May 1998.

BLAIR, Tony, *Statement by Tony Blair, then British Prime Minister, on the Ending of the IRA Armed Campaign*, 28 July 2005.

CHICHESTER-CLARK, James, *Text of a Communiqué and Declaration, Presented to Parliament by the Prime Minister*, 19 August 1969.

Communiqué and Declaration issued after a meeting held at 10 Downing Street on 19 August 1969, London, HMSO.

Communiqué issued following discussions between the Secretary of State for the Home Department and the Northern Ireland Government in Belfast on 9th and 10th October 1969, London, HMSO.

Communiqué issued on 29 August 1969 at the conclusion of the visit of the Secretary of State for the Home Department to Northern Ireland, London, HMSO.

CRAIG, William, *Speech by Minister of Home Affairs, House of Commons*, 16 October, 1968, *Public Record Office of Northern Ireland (PRONI)*.

Government Statement on the Appointment of Martin McGuinness to Role on Decommissioning, 2 September 1998.

Northern Ireland Office, *British Response to Sinn Fein Request for Clarification of the Joint Declaration on Peace: The Downing Street Declaration*, Northern Ireland Office, 19 May 1994.

II.2 Déclarations du gouvernement irlandais

AHERN, Bertie, *Statement by Bertie Ahern, then Taoiseach (Irish Prime Minister), on the Decommissioning of IRA Weapons*, 26 September 2005

AHERN, Bertie, *Statement of the Present State of the Peace Process by Bertie Ahern*, 10 March 1999, Belfast: Northern Ireland Office.

AHERN, Dermot, *Implementing the Agreement: towards completion*, Speech by Dermot Ahern, then Minister of Foreign Affairs, Joint Lecture Series, University College Dublin, 10 May 2005.

II.3 Déclarations communes du gouvernement britannique et du gouvernement irlandais

Achievements in Implementation of the Good Friday Agreement, A Paper by the British and Irish Governments, 14 July 2001.

Agreement Between the Government Of The United Kingdom Of Great Britain And Northern Ireland And The Government Of Ireland Establishing The Independent Monitoring Commission, 15 September 2003.

Agreement between the Government of UK and Northern Ireland and the Government of the Republic of Ireland establishing the Independent International Commission on Decommissioning, 26 August 1997, Belfast, HMSO.

Communique issued following the meeting between the Taoiseach, Mr John Bruton, TD, and the British Prime Minister, Mr John Major, MP, on Wednesday, 28 February 1996, London, Downing Street; and Dublin, Department of the Taoiseach.

Draft Agreement between the British and Irish Government on the Independent Monitoring Commission, 4 September 2003.

Implementation of the Good Friday Agreement, Northern Ireland Office and Department for Foreign Affairs, 1st August 2001.

Joint Communiqué, British and Irish Governments, 24 November 1995.

Joint Communiqué, Twin Track Initiative, 28 November 1995.

Joint Declaration by the British and Irish Governments, April 2003.

Joint Declaration on Peace : The Downing Street Declaration, Wednesday 15 December 1993.

Joint Governmental Statement from the Irish and British Governments, 5 May 2000, Belfast, Northern Ireland Office.

Joint Paper from the British and Irish Governments on Decommissioning and Aide Memoire setting out British Government's position on the Entry of Sinn Féin into Political Development Talks - Resolving the Address to Decommissioning, 25 June 1997, Belfast, HMSO.

Joint Statement by Bertie Ahern, then Taoiseach (Irish Prime Minister), and Tony Blair, then British Prime Minister, on the Ending of the IRA Armed Campaign, 28 July 2005.

Joint Statement by Bertie Ahern, then Taoiseach (Irish Prime Minister), and Tony Blair, then British Prime Minister, on the Decommissioning of IRA weapons, 26 September 2005.

Joint Statement by Bertie Ahern, then Taoiseach, and Tony Blair, then British Prime Minister, 2 May 2004.

Joint Statement by the British and Irish Governments, Leeds Castle, 18 September 2004

Joint Statement by the British Government and Irish Government, 24 February 2004.

Joint Statement by the British Government and Irish Government, following the Political Talks at Lancaster House, London, 25 June 2004.

Joint Statement issued by Mr. Bill Clinton, Mr. Bertie Ahern and Tony Blair, 18 March 1999, Belfast, Northern Ireland Office.

Northern Ireland Talks: Suggested Conclusions to the Plenary Address to Decommissioning issued by the UK and Irish Governments, 1st October 1996, Belfast, Northern Ireland Office.

Proposals by the British and Irish Governments for a Comprehensive Agreement, 8 December 2004

Proposals in relation to on the Run (OTRs), April 2003.

Remarks by the Prime Minister The Right Honourable Tony Blair MP on behalf of the UK and

Irish Governments at a Press conference with the Taoiseach, Bertie Ahern TD, Hillsborough Castle, County Down, 1st April 1999, Belfast, Northern Ireland Office.

Statement by the Taoiseach, Mr. Albert Reynolds, on the Joint Declaration on Peace, 15 December 1993, Dublin, Department of the Taoiseach.

The Framework Documents - A New Framework For Agreement, by the British and Irish governments, 22 February 1995. London, Prime Minister's Office.

The Way Forward, A Joint Statement by the British and Irish Governments, 25 July 1999.

The Way Forward: Joint statement by the Irish and British governments at Stormont on 2 July 1999.

Transcript of Press Conference with Tony Blair, then British Prime Minister and, Bertie Ahern, then Taoiseach (Irish Prime Minister), on the Peace Process, Hillsborough Castle, County Down, 11 April 2004.

Transcript of Press Conference with Tony Blair, then British Prime Minister and Bertie Ahern, then Taoiseach (Irish Prime Minister), on the Peace Process, 10 Downing Street, London, 25 June 2004.

II.4 Déclarations du gouvernement nord-irlandais

FAULKNER, Brian, *Speech by Brian Faulkner, then Prime Minister of Northern Ireland, following the announcement of Direct Rule from Westminster, Friday 24 March 1972.*

MURPHY, Paul, *Statement by Paul Murphy, then Secretary of State for Northern Ireland, at the opening of the Review of the Good Friday Agreement, 3 February 2004.*

MURPHY, Paul, *Statement by Paul Murphy, then Secretary of State for Northern Ireland, on the Publication of the First Report of the Independent Monitoring Commission (IMC), 20 April 2004.*

Statement by the Northern Ireland Executive following its first meeting at Stormont Castle, Belfast, 31 December 1973.

III. Débats parlementaires nord-irlandais, britannique et irlandais

Source :

Les débats parlementaires nord-irlandais sont disponibles sur le site de l'Assemblée nord-irlandaise, Northern Ireland Assembly, The Official Report, Hansard : <http://www.niassembly.gov.uk/record/hansard.htm>.

Les débats parlementaires britanniques, Hansard, et les rapports des comités parlementaires britanniques sont disponibles sur le site du gouvernement britannique : <http://www.parliament.uk/business/publications/>.

Les débats parlementaires irlandais sont disponibles sur le site du gouvernement irlandais, Houses of the Oireachtas (Parlement irlandais) : <http://www.oireachtas.ie/viewdoc.asp?fn=/documents/nav/debates.htm&CatID=50&m=d>.

III.1 Débats parlementaires d'Irlande du Nord (Northern Ireland Assembly Official Reports)

1998

- Official Report for Wednesday 1 July 1998, *Assembly: Role of members.*
- Official Report for Wednesday Tuesday 15 September 1998, *Report of First Minister (Designate) and Deputy.*
- Official Report for Monday 9 November 1998, *Procedural Consequences of Devolution.*
- Official Report for Tuesday 15 December 1998, *Assembly « Shadow » Commission.*

1999

- Official Report for Monday 1 February 1999, *Assembly Presiding Officer, No Confidence Motion.*
- Official Report for Monday 22 February 1999, *Presiding Officer's Business.*
- Official Report for Monday 1 March 1999, *Assembly Presiding Officer, No Confidence Motion.*
- Official Report for Thursday 15 July 1999, *Sinn Féin, Motion for Exclusion.*
- Official Report for Monday 29 November 1999, *Sinn Féin, Motion for Exclusion.*
- Official Report for Monday 6 December 1999, *Assembly Members: Designation « MLA », Assembly Standing Orders.*

2000

- Official Report for Monday 24 January 2000, *Police: Patten Commission Report.*
- Official Report for Tuesday 31 January 2000, *North/South Ministerial Council Meeting (24/01/2000).*
- Official Report for Tuesday 6 June 2000, *Assembly Business: Motion on Union Flag (Petition Concern).*
- Official Report for Tuesday 4 July 2000, *Exclusion of Sinn Féin.*
- Official Report for Monday 20 November 2000, *Assembly: Unparliamentary Language.*
- Official Report for Monday 9 October 2000, *First Minister.*
- Official Report for Monday 16 October 2000, *Personal Statement by First Minister.*

2001

- Official Report for Tuesday 20 February 2001, *Assembly Business.*
- Official Report for Tuesday 10 April 2001, *Display of Lilies in Parliament Buildings.*
- Official Report for Tuesday 18 September 2001, *Paramilitary Activity.*
- Official Report for Monday 8 October 2001, *Exclusion of Sinn Féin.*
- Official Report for Tuesday 9 October 2001, *Safeguarding Industries in Northern Ireland.*
- Official Report for Friday 2 November 2001, *Assembly Business.*

2002

- Official Report for Wednesday 6 March 2002, *Exclusion of Sinn Féin.*
- Official Report for Monday 29 April 2002, *Status of the IRA Ceasefire.*
- Official Report for Tuesday 7 May 2002, *Good Friday Agreement.*
- Official Report for Tuesday 28 May 2002, *One Elected Position.*
- Official Report for Tuesday 10 September 2002, *Anti-sectarianism.*
- Official Report for Tuesday 8 October 2002, *Assembly Business: Events of 4 October in Parliament Buildings.*

(pas de débats en 2003, 2004 et 2005 : Assemblée suspendue).

III.2 Débats parlementaires britanniques (British Parliamentary Debates)

III.2.1 Hansard Commons Debates

Vol. 911

- House of Commons Hansard Debates for 11 May 1976, *Northern Ireland - Security Forces, Oral Answers to questions – Defence*.

Vol. 142

- House of Commons Hansard Debates for 23 November 1988, *Second Day*, Col. 176-191.
- House of Commons Hansard Debates for 25 November 1988, *Cambridgeshire Structure Plan*, Col. 192-205.

Vol. 143

- House of Commons Hansard Debates for 5 December 1988, *Elected Authorities (Northern Ireland) Bill*, Col. 45-57, 58-70, 71-83, 84-93, 94, 105, 106-108.
- House of Commons Hansard Debates for 6 December 1988, *European Council (Rhodes)*, Col. 173-183
- House of Commons Hansard Debates for 6 December 1988, *Prevention of Terrorism (Temporary Provisions)*, Col. 184-198, 199-210.
- House of Commons Hansard Debates for 6 December 1988, *Orders of the Day*, Col. 211-225, 240-254, 255-268.

Vol. 144

- House of Commons Hansard Debates for 22 December 1988, *Northern Ireland*, Col. 441-455.
- House of Commons Hansard Debates for 12 January 1989, *Security*, Col. 975-985.

Vol. 145

- House of Commons Hansard Debates for 23 January 1989, *Prevention of Terrorism (Temporary Provisions)*, Col. 691-700.

Vol. 147

- House of Commons Hansard Debates for 23 February 1989, *Electrical Appliances (Plugs)*, Col. 1154-1165.

Vol. 148

- House of Commons Hansard Debates for 8 March 1989, *Northern Ballet Theatre*, Col. 922-937.

Vol. 149

- House of Commons Hansard Debates for 21 March 1989, *Transfer of the Water Authorities' Functions*, Col. 921-932.

Vol. 150

- House of Commons Hansard Written Answers for 4 April 1989, *Category A Prisoners*, Col. 17-25.

Vol. 151

- House of Commons Hansard Written Answers for 20 April 1989, *Security*, Col. 231-239.
- House of Commons Hansard Debates for 24 April 1989, *Arms Trafficking (Paris Arrests)*, Col. 657-668.

Vol. 155

- House of Commons Hansard Debates for 22 June 1989, *Security*, Col. 475-485.

Vol. 160

- House of Commons Hansard Debates for 21 November 1989, *Her Majesty's Most Gracious Speech*, Col. 43-54.

Vol. 162

- House of Commons Hansard Debates for 28 November 1989, *Eastern Europe*, Col. 634.

Vol. 163

- House of Commons Hansard Written Answers for 14 December 1989, *IRA Prisoners*, Col. 775-787.
- House of Commons Hansard Debates for 14 December 1989, *Security*, Col. 1150-1160.

Vol. 165

- House of Commons Hansard Debates for 15 January 1990, *Shootings (West Belfast)*, Col. 21-32.
- House of Commons Hansard Debates for 19 January 1990, *Business of the House*, Col. 579-589.

Vol. 168

- House of Commons Hansard Written Answers for 1 March 1990, *Army Helicopters, County Tyrone*, Col. 346-362.
- House of Commons Hansard Debates for 6 March 1990, *Prevention of Terrorism*, Col. 822-835.
- House of Commons Hansard Debates for 12 March 1990, *Speech Therapy Service*, Col. 34-47.

Vol. 170

- House of Commons Hansard Debates for 15 January 1990, *Engagements*, Col. 1544-1550.

Vol. 171

- House of Commons Hansard Debates for 3 May 1990, *West Midlands Police*, Col. 1191-1202.

Vol. 173

- House of Commons Hansard Debates for 23 May 1990, *Lead in Water (Scotland)*, Col. 353-368.

Vol. 174

- House of Commons Hansard Debates for 21 June 1990, *Security*, Col. 1095-1105.

Vol. 175

- House of Commons Hansard Written Answers for 2 July 1990, *Colin Wallace*, Col. 412-419.
- House of Commons Hansard Written Answers for 3 July 1990, *IRA*, Col. 492-500.
- House of Commons Hansard Debates for 5 July 1990, *Petition*, Col. 1194-1199.

Vol. 180

- House of Commons Hansard Debates for 7 November 1990, *First Day*, Col. 71-86.
- House of Commons Hansard Debates for 12 November 1990, *Fourth Day*, Col. 368-380.

Vol. 181

- House of Commons Hansard Debates for 19 November 1990, *Private Rented Housing*, Col. 33-48, 49-79, 80-93.

Vol. 183

- House of Commons Hansard Debates for 15 January 1991, *Engagements*, Col. 725-730.
- House of Commons Hansard Debates for 17 January 1991, *Terrorism*, Col. 961-972.

Vol. 185

- House of Commons Hansard Written Answers for 14 February 1991, *Sinn Fein*, Col. 570-580.

Vol. 187

- House of Commons Hansard Debates for 6 March 1991, *Consequential Amendments*, Col. 293-305, 306-315, 377-387.

Vol. 193

- House of Commons Hansard Debates for 20 June 1991, *Northern Ireland (Interim Period)*, Col. 530-544.
- House of Commons Hansard Debates for 20 June 1991, *Business of the House*, Col. 545-559.

Vol. 194

- House of Commons Hansard Debates for 1st July 1991, *The Army*, Col. 58-70.

Vol. 195

- House of Commons Hansard Debates for 19 July 1991, *Peace Train (Northern Ireland)*, Col. 716-730.

Vol. 198

- House of Commons Hansard Debates for 4 November 1991, *Orders of the Day*, Col. 255-268.

Vol. 202

- House of Commons Hansard Debates for 20 January 1992, *Northern Ireland (Security)*, Col. 19-32.
- House of Commons Hansard Debates for 30 January 1992, *Military Conflict*, Col. 1056-1068.

Vol. 203

- House of Commons Hansard Debates for 6 February 1992, *Scottish Further Education Funding Council*, Col. 466-478.

Vol. 204

- House of Commons Hansard Debates for 24 February 1992, *London Docklands Railway (Lewisham, etc) Bill (By Order)*, Col. 706-719, 720-731.

Vol. 205

- House of Commons Hansard Debates for 4 March 1992, *Northern Ireland (Prison Management)*, Col. 313-324.
- House of Commons Hansard Debates for 5 March 1992, *Shipping Industry*, Col. 508-521, 522-532.
- House of Commons Hansard Debates for 13 March 1992, *Army Bill*, Col. 1194-1208.

Vol. 207

- House of Commons Hansard Debates for 12 May 1992, *Regional Health Authorities*, Col. 466-478.

Vol. 208

- House of Commons Hansard Written Answers for 5 June 1992, *Libya*, Col. 656-665.

Vol. 209

- House of Commons Hansard Debates for 10 June 1992, *Northern Ireland (Prevention of Terrorism)*, Col. 382-393, 405-417.
- House of Commons Hansard Debates for 18 June 1992, *Northern Ireland 1974 Act*, Col. 1063-1075, 1095-1108.
- House of Commons Hansard Debates for 18 June 1992, *Northern Ireland (Appropriation)*, Col. 1087-1093, 1095-1108.

Vol. 214

- House of Commons Hansard Debates for 27 November 1992, *Business of the House*, Col. 1097-1106, 1107-1120.

Vol. 216

- House of Commons Hansard Debates for 27 December 1992, *Terrorism (Media Coverage)*, Col. 569-581.

Vol. 219

- House of Commons Hansard Debates for 18 February 1993, *Security*, Col. 459-471.

Vol. 220

- House of Commons Hansard Debates for 10 March 1993, *Prevention of Terrorism*, Col. 985-995.

Vol. 221

- House of Commons Hansard Debates for 18 March 1993, *Security*, Col. 387-398.

Vol. 222

- House of Commons Hansard Written Answers for 16 April 1993, *Northern Ireland (Terrorism)*, Col. 729-739.

Vol. 224

- House of Commons Hansard Debates for 13 May 1993, *Reinsurance (Acts of Terrorism) Bill Queen Recommendation Having Benn Signified*, Col. 980-995, 996-1010.

Vol. 225

- House of Commons Hansard Debates for 24 May April 1993, *Bombing (Northern Ireland)*, Col. 571-881.
- House of Commons Hansard Debates for 17 May 1993, *Ulster Bombing*, Col. 1036-1048.

Vol. 227

- House of Commons Hansard Written Answers for 21 June 1993, *Terrorists*, Col. 1-10.
- House of Commons Hansard Debates for 24 June 1993, *Trident Refit (Scottish Economy)*, Col. 484-496.

Vol. 228

- House of Commons Hansard Debates for 16 July 1993, *Cedars Nursery, Nottingham*, Col. 1269-1281.

Vol. 229

- House of Commons Hansard Debates for 22 July 1993, *Business oh the House*, Col. 505-516.

Vol. 230

- House of Commons Hansard Debates for 18 October 1993, *Adoption Leave*, Col. 55-69.
- House of Commons Hansard Debates for 19 October 1993, *Training*, Col. 196-209.
- House of Commons Hansard Debates for 22 October 1993, *National Health Service (Management)*, Col. 502-514, 515-526.

Vol. 233

- House of Commons Hansard Debates for 19 November 1993, *First Day*, Col. 141-156, 157-170.

- House of Commons Hansard Debates for 25 November 1993, *Bail Offenders*, Col. 626-636.
- House of Commons Hansard Debates for 29 November 1993, *Sunday Trading Bill*, Col. 785-791, 794-804, 805-815.
- House of Commons Hansard Written Answers for 2 December 1993, *Documents*, Col. 657-664.

Vol. 234

- House of Commons Hansard Debates for 15 December 1993, *Ireland (Joint Declaration)*, Col. 1071-1082, 1083-1093.

Vol. 235

- House of Commons Hansard Debates for 21 January 1994, *Business of the House*, Col. 1155-1167, 1168-1179, 1180-1190, 1191-111201, 1202-1215, 1216-1228.

Vol. 238

- House of Commons Hansard Debates for 21 February 1994, *Mesothelomia Deaths (Leeds)*, Col. 55-65.

Vol. 239

- House of Commons Hansard Debates for 7 March 1994, *Faulty Gas Supplies*, Col. 96-109.
- House of Commons Hansard Written Answers for 8 March 1994, *Northern Ireland*, Col. 141-156.

Vol. 242

- House of Commons Hansard Debates for 28 April 1994, *Security*, Col. 365-374.
- House of Commons Hansard Debates for 3 May 1994, *Parent-Teacher Opinions*, Col. 639-650.

Vol. 244

- House of Commons Hansard Debates for 24 May 1994, *Rwanda*, Col. 263-274, 275-287, 288-302.
- House of Commons Hansard Debates for 26 May 1994, *Northern Ireland (Opsahl Report)*, Col. 470-485.

Vol. 248

- House of Commons Hansard Written Answers for 28 July 1994, *Bicycles*, Col. 325-336.
- House of Commons Hansard Debates for 18 October 1994, *Trade Unions Reforms*, Col. 196-206.
- House of Commons Hansard Written Answers for 26 October 1994, *Northern Ireland*, Col. 664-671.
- House of Commons Hansard Debates for 27 October 1994, *Civil Service (Redundancies)*, Col. 1018-1030, 1031-1043, 1044-1056, 1057-1069, 1070-1084, 1085-1098.

Vol. 251

- House of Commons Hansard Debates for 8 December 1994, *Engagements*, Col. 466-471.

Vol. 252

- House of Commons Hansard Debates for 15 December 1994, *Engagements*, Col. 1063-1067.
- House of Commons Hansard Debates for 19 December 1994, *Lottery*, Col. 1407-1419.

Vol. 254

- House of Commons Hansard Debates for 8 February 1995, *Foyle Fisheries Commission*, Col. 302-316.

Vol. 256

- House of Commons Hansard Debates for 8 March 1995, *Prevention and Suppression of Terrorism*, Col. 347-350.
- House of Commons Hansard Debates for 8 March 1995, *Women*, Col. 362-372.
- House of Commons Hansard Debates for 16 March 1995, *Peace Process*, Col. 1009-1021.

Vol. 257

- House of Commons Hansard Debates for 31 March 1995, *Designation of Offences in respect of which Magistrates' courts may take confiscation orders*, Col. 1289-1301.

Vol. 258

- House of Commons Hansard Debates for 27 April 1995, *Northern Ireland*, Col. 965-977.

Vol. 259

- House of Commons Hansard Debates for 9 May 1995, *Engagements*, Col. 557-561.
- House of Commons Hansard Debates for 9 May 1995, *Army Deployment*, Col. 547-554.

Vol. 260

- House of Commons Hansard Debates for 25 May 1995, *Terrorist Disarmament*, Col. 921-933.

Vol. 261

- House of Commons Hansard Debates for 12 June 1995, *Northern Ireland*, Col. 522-535.

Vol. 262

- House of Commons Hansard Debates for 29 June 1995, *Human Rights*, Col. 1065-1076, 1077-1082, 1083-1093.

Vol. 263

- House of Commons Hansard Debates for 5 July 1995, *Statute law Repeal Bill (Lords)*, Col. 470-481.

Vol. 264

- House of Commons Hansard Debates for 26 October 1995, *Paramilitary Groups*, Col. 1127-1138.

Vol. 265

- House of Commons Hansard Debates for 30 October 1995, *Sport*, Col. 31-41, 42-56.
- House of Commons Hansard Written Answers for 8 November 1995, *Prisoners*, Col. 1027-1037.

Vol. 266

- House of Commons Hansard Debates for 15 November 1995, *Debates on the Address*, Col. 26-28.
- House of Commons Hansard Debates for 29 November 1995, *Northern Ireland*, Col. 1202-1204.

Vol. 268

- House of Commons Hansard Debates for 7 December 1995, *Peace Process*, Col. 475-480.

Vol. 269

- House of Commons Hansard Debates for 9 January 1996, *Northern Ireland (Emergency Provisions) Bill*, Col. 52-54, 55-57, 58-62.

Vol. 270

- House of Commons Hansard Debates for 24 January 1996, *Northern Ireland (Mitchell Report)*, Col. 359-362, 366-368.
- House of Commons Hansard Written Answers for 25 January 1996, *Northern Ireland*, Col. 382-384.

Vol. 272

- House of Commons Hansard Debates for 19 February 1996, *Clause 61*, Col. 95-98.
- House of Commons Written Answers Hansard Debates for 28 February 1996, *Sinn Fein*, Col. 552-554.

Vol. 274

- House of Commons Hansard Debate for 14 March 1996, *Prevention and Suppression of Terrorism*, Col. 1166.
- House of Commons Hansard Debate for 21 March 1996, *Elective Process (Northern Ireland)*, Col. 498-510.

Vol. 275

- House of Commons Hansard Debates for 2nd April 1996, *Prevention of Terrorism (Additional Powers) Bill*, Col. 292-295.
- House of Commons Hansard Debates for 18 April 1996, *Northern Ireland (Entry to Negotiations) Bill*, Col. 865-867, 878-880, 906-909, 910-913.

Vol. 276

- House of Commons Hansard Debates for 22 April 1996, *Clause 1*, Col. 64-66, 74-76.
- House of Commons Hansard Debates for 23 April 1996, *The Forum*, Col. 325-328.

Vol. 279

- House of Commons Hansard Debates for 19 June 1996, *Northern Ireland*, Col. 957-961. Vol. 285
- House of Commons Hansard Debates for 14 November 1996, *Peace Process*, Col. 469-473.

Vol. 287

- House of Commons Hansard Debates for 9 December 1996, *Northern Ireland Arms Decommissioning Bill*, Col. 36-44, 48-52.

Vol. 288

- House of Commons Hansard Debates for 16 January 1997, *Northern Ireland Arms Decommissioning Bill*, Col. 500-502.

Vol. 292

- House of Commons Hansard Debates for 19 March 1997, *Public Order (Northern Ireland)*, Col. 996-1045.

Vol. 296

- House of Commons Hansard Debates for 25 June 1997, *Northern Ireland (Entry to Negotiations) Act 1996*, Col. 847-861.

Vol. 301

- House of Commons Hansard Debates for 18 November 1997, *Northern Ireland: (Emergency Provisions) Bill*, Col. 168-214.

Vol. 308

- House of Commons Hansard Debates for 22 April 1998, *Draft Northern Ireland (Election Bill)*, Col. 810-816.

Vol. 312

- House of Commons Hansard Written Answers for 20 May 1998, *Northern Ireland: Prisoner releases*, Col. 386.

Vol. 313

- House of Commons Hansard Debates for 10 June 1998, *Northern Ireland (Sentences) Bill*, Col. 1082-1167.

Vol. 314

- House of Commons Hansard Debates for 15 June 1998, *Northern Ireland (Sentences) Bill*, Col. 196-106.
- House of Commons Hansard Debates for 17 June 1998, *Northern Ireland*, Col. 347-349.
- House of Commons Hansard Debates for 17 June 1998, *Northern Ireland (Sentences) Bill*, Col. 435-463.
- House of Commons Hansard Debates for 18 June 1998, *Northern Ireland (Sentences) Bill*, Col. 542-558.

Vol. 317

- House of Commons Hansard Debates for 30 July 1998, *Northern Ireland (Sentences) Bill*,

Col. 564-587.

- House of Commons Hansard Debates for 2 September 1998, *Omagh*, Col. 693-889;

Vol. 322

- House of Commons Hansard Debates for 9 December 1998, *Decommissioning and Prisoner releases*, Col. 329-373.

Vol. 326

- House of Commons Hansard Debates for 22 February 1999, *Northern Ireland*, Col. 131-151.

Vol. 327

- House of Commons Hansard Debates for 8 March 1999, *Northern Ireland*, Col. 123-137.

Vol. 328

- House of Commons Hansard Debates for 24 March 1999, *Peace Process*, Col. 379-397.

Vol. 330

- House of Commons Hansard Debates for 27 April 1999, *Northern Ireland*, Col. 325-332.

Vol. 335

- Hansard Commons Debate for 13 July 1999, *Northern Ireland Bill*, Col. 174-309.

Vol. 343

- House of Commons Hansard Debates for 25 January 2000, *Clause 1, Amendment of section 1(1)(e) of the Disqualification Acts*, Col. 185-220.

Vol. 344

- House of Commons Hansard Debates for 8 February 2000, *Northern Ireland Bill*, Col. 121-178.

Vol. 350

- House of Commons Hansard Debates for 16 February 2000, *Northern Ireland (Decommissioning)*, Col. 718-738.

Vol. 357

- House of Commons Hansard Debates for 30 November 2000, *Clause 1, Amendment of section 1(1)(e) of the Disqualification Acts*, Col. 1141-1181.

Vol. 361

- House of Commons Hansard Debates for 24 January 2001, *Northern Ireland, Decommissioning*, Col. 909-911.

Vol. 365

- House of Commons Hansard Written Answers for 28 March 2001, *Northern Ireland, Decommissioning*, Col. 161-162.

Vol. 366

- House of Commons Hansard Debates for 2 April 2001, *Northern Ireland*, Col. 134-154.

Vol. 368

- House of Commons Hansard Written Answers for 9 May 2001, *Northern Ireland*, Col. 159-104.

Vol. 370

- House of Commons Hansard Debates for 20 June 2001, *Debate on the Address (First Day)*, Col. 73-102.

Vol. 371

- House of Commons Hansard Debates for 2 July 2001, *Northern Ireland*, Col. 19-31.
- House of Commons Hansard Debates for 4 July 2001, *Northern Ireland*, Col. 252-254.

Vol. 372

- House of Commons Hansard Debates for 16 July 2001, *Northern Ireland*, Col. 93-100.
- House of Commons Hansard Debates for 18 July 2001, Oral Answers to Questions, *Terrorism*, Col. 271-273.
- House of Commons Hansard Debates for 19 July 2001, *Northern Ireland*, Col. 491-494.
- House of Commons Hansard Debates for 4 October 2001, *Coalition against International Terrorism*, Col. 675-678.
- House of Commons Hansard Debates for 17 October 2001, *Engagements*, Col. 1170.

Vol. 373

- House of Commons Hansard Debates for 24 October 2001, *Northern Ireland*, Col. 273-319.
- House of Commons Hansard Debates for 25 October 2001, Business of the House, Col. 416-418.
- House of Commons Hansard Debates for 31 October 2001, *Engagements*, Col. 874.

Vol. 377

- House of Commons Hansard Debate for 17 December 2001, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill*, Col. 106.
- House of Commons Hansard Debates for 9 January 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill, Clause 1*, Col. 549-637.

Vol. 378

- House of Commons Hansard Debates for 21 January 2002, *Justice (Northern Ireland) Bill*, Col. 659-698.

Vol. 379

- House of Commons Hansard Debates for 31 January 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill*, Col. 75-78.

Vol. 380

- House of Commons Hansard Debates for 13 February 2002, *Good Friday Agreement*, Col. 191-193.

- House of Commons Hansard Debates for 14 February 2002, *Paramilitary Intimidation*, Col. 139-176.

Vol. 382

- House of Commons Hansard Debates for 20 March 2002, Oral Answers to Questions, *Northern Ireland*, Col. 288-291.

Vol. 382

- House of Commons Hansard Debates for 10 April 2002, *Points of Order*, Col. 39.

Vol. 384

- House of Commons Hansard Debates for 1st May 2002, *Decommissioning*, Col. 936-937.
- House of Commons Hansard Written Answers for 1st May 2002, *Northern Ireland*, Col. 837-838.

Vol. 386

- House of Commons Hansard Debates for 24 May 2002, *Adjournment (Whitsun)*, Col. 519-522.
- House of Commons Hansard Written Answers for 12 June 2002, *Decommissioning*, Col. 1247-1252.

Vol. 388

- House of Commons Hansard Debates for 10 July 2002, *Northern Ireland Peace Process*, Col. 262-284.
- House of Commons Hansard Debates for 10 July 2002, *Northern Ireland*, Col. 961-963.

Vol. 389

- House of Commons Hansard Debates for 16 July 2002, *Northern Ireland Peace process*, Col. 216-256.

Vol. 391

- House of Commons Hansard Debates for 23 October 2002, Oral Answers to Questions, *Good Friday Agreement*, Col. 255-260.
- House of Commons Hansard Debates for 28 October 2002, *Access to Facilities of the House*, Col. 560-592.

Vol. 394

- House of Commons Hansard Debates for 13 November 2002, *First Day*, Col. 40-46.

Vol. 395

- House of Commons Hansard Debates for 2 December 2002, *Policing: Northern Ireland*, Col. 627-666..

Vol. 396

- House of Commons Hansard Written Answers for 9 December 2002, *Decommissioning*, Col. 42-46.

Vol. 397

- House of Commons Hansard Debates for 8 January 2003, *Decommissioning*, Col. 158-162.

Vol. 399

- House of Commons Hansard Debates for 5 February 2003, *Decommissioning*.
- House of Commons Hansard Debates for 10 February 2003, *Police (Northern Ireland) Bill*, Col. 258-261.
- House of Commons Hansard Debates for 11 February 2003, *Northern Ireland*, Col. 665-672; 703-707.

Vol. 401

- House of Commons Hansard Debates for 11 March 2003, *Northern Ireland, Decommissioning*, Col. 225-230.
- House of Commons Hansard Debates for 11 March 2003, *Northern Ireland*, Col. 225-230
- House of Commons Hansard Written Answers for 12 March 2003, *Northern Ireland*, Col. 311.
- House of Commons Hansard Debates for 17 March 2003, *Northern Ireland Assembly Elections Bill*, Col. 643-693.

Vol. 402

- House of Commons Hansard Debates for 26 March 2003, *Police (Northern Ireland) Bill*, Col. 327-389.

Vol. 403

- House of Commons Hansard Debates for 7 April 2003, *Police (Northern Ireland) Bill*, Col. 43-56.
- House of Commons Hansard Debates for 9 April 2003, *Devolution*, Col. 251-255.
- House of Commons Hansard Debates for 14 April 2003, *Northern Ireland*, Col. 636-642.

Vol. 407

- House of Commons Hansard Debates for 23 June 2003, *Northern Ireland, Decommissioning*, Col. 609.
- House of Commons Hansard Debates for 25 June 2003, *Northern Ireland, Decommissioning*, Col. 844-845.

Vol. 413

- House of Commons Hansard Debates for 5 November 2003, *Decommissioning (Northern Ireland)*, Col. 804-841.

Vol. 420

- House of Commons Hansard Debates for 20 April 2004, *Northern Ireland (Independent Monitoring Commission)*, Col. 183-185.

Vol. 428

- House of Commons Hansard Debates for 1st December 2004, *Decommissioning*, Col. 615-617.
- House of Commons Hansard Debates for 9 December 2004, *Northern Ireland*, Col. 1285-1293.

Vol. 447

- House of Commons Hansard Debates for 16 June 2005, *Northern Ireland*, Col. 474-494.

Vol. 437

- House of Commons Hansard Debates for 13 October 2005, *Northern Ireland*, Col. 448-465.

Vol. 438

- House of Commons Hansard Debates for 26 October 2005, *Decommissioning*, Col. 287-295.

III.2.2 Standing Committees/Comités Parlementaires

House of Commons Hansard Debates for 11 March 1998, Standing Committee, *Draft Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997*.

Select Committee Report, *Environment, Transport and Regional Affairs, 1st Report, Memorandum by British Transport Police, 'Making our Railway Safe'*, 25 November 1998.

Standing Committee, *Draft Appropriation (Northern Ireland) Order Bill*, 25 February 1999.

Standing Committee, *Lifelong Learning – A new Learning Culture for All*, 24 June 2000.

Select Committee on Northern Ireland, Minutes of Evidence, 5 April 2000, *Examination of Witnesses*, Vol. 347.

Standing Committee, House of Commons Hansard for 8 February 2001, *Human Rights and Equality and Northern Ireland*.

Standing Committee, House of Commons Hansard for 8 February 2001, *Human Rights and Equality and Northern Ireland*.

Select Committee on Northern Ireland, Minutes of Evidence, 28 March 2001, *Examination of Witnesses*.

Standing Committee on Delegated Legislation, House of Commons Hansard for 31 October 2001, *Northern Ireland (Sentences) Act 1998 (Specified Organizations) Order 2001*.

Standing Committee on Delegated Legislation, House of Commons Hansard Debates for 31 January 2002, *Justice (Northern Ireland) Bill*.

Standing Committee on Delegated Legislation, House of Commons Hansard for 11 February 2002, *Justice (Northern Ireland) Bill*.

Standing Committee, House of Commons Hansard Debates for 6 February 2003, *Draft Budget (Northern Ireland) Order 2003*.

Standing Committee on Delegated Legislation, *Northern Ireland Act 2000 (Modification) Order 2003*.

Select Committee on Northern Ireland Affairs, *Second Report*, 3 February 2004.

III.2.3. Lords Hansard Debates

Vol. (n° de volume non disponible)

- Lords Hansard Text for 31 Jan 1995 (13981411), *Historic Buildings: VAT on repairs*, Col. 1398-1411.
- Lords Hansard Text for 7 June 1995, *Northern Ireland, Emergency and Prevention of Terrorism Provisions (Continuance) Order 1995*, Col. 1375-1379.
- Lords Hansard Text for 15 June 1996, *Northern Ireland, Emergency and Prevention of Terrorism Provisions (Continuance) Order 1995*, Col. 1954-1957, 1958-1974.

Vol. 568

- Lords Hansard Text for 24 Jan 1996, *Northern Ireland: Report of International Body on Arms Decommissioning*, Col. 1076-1078.

Vol. 569

- Lords Hansard Text for 1st March 1996, *Appropriation (Northern Ireland) Order*, Col. 1735-1738.

Vol. 570

- Lords Hansard Text for 14 March 1996, *Prevention and Suppression of Terrorism*, Col. 1149-1151, 1152-1155, 1156-1159, 1160-1163.
- Lords Hansard Text for 19 March 1996 (160319-23), *Prevention of Terrorism (Temporary Provisions) Act 1898 (Continuance) Order 1996*, Col. 1226-1239.

Vol. 571

- Lords Hansard Text for 3rd April 1996 (160403-07), *Prevention of Terrorism (Additional Powers) Bill*, Col. 290-309.
- Lords Hansard Text for 25 April 1996 (160425-07), *Northern Ireland (Entry to Negotiations, etc)*, Col. 1274-1303.

Vol. 573

- Lords Hansard Text for 28 June 1996 (160628-06), *Northern Ireland Act 1974 (Interim Period) Extension Order 1996*, Col. 1177-1189, 1190-1194.

Vol. 575

- Lords Hansard Text for 21 Nov 1996 (160121-21), *The Northern Ireland Peace Process*, Col. 1430-1447.

Vol. 577

- Lords Hansard Text for 30 Jan 1997, *Northern Ireland Arms Decommissioning Bill*, Col. 1283-1302.

Vol. 580

- Lords Hansard Text for 16 May 1997, *Northern Ireland (Entry to Negotiations)*.

Vol. 582

- Lords Hansard Text for 22 October 1997, *Northern Ireland*.
- Lords Hansard Text for 6 November 1997, *Northern Ireland*.

Vol. 587

- Lords Hansard Text for 19 March 1998 (180319-17), *Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 1998*.

Vol. 589

- Lords Written Answers for 6 May 1998 (180506-04), *Northern Ireland (Elections) Bill*.
- Lords Written Answers for 7 May 1998 (180507-12), *Northern Ireland (Elections) Bill*.

Vol. 591

- Lords Hansard Text for 29 June 1998 (180629-06), *Northern Ireland (Sentences) Bill*.
- Lords Hansard Text for 6 July 1998 (180706-14), *Northern Ireland (Sentences) Bill*.

Vol. 592

- Lords Hansard Text for 3 September 1998 (180903-05), *Business*.

Vol. 593

- Lords Hansard Text for 5 October 1998 (180005-03), *Northern Ireland Bill*.
- Lords Hansard Text for 19 October 1998 (181019-22), *Northern Ireland Bill*.

Vol. 597

- Lords Hansard Text for 16 February 1999 (190216-24), *Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) order 1999*.
- Lords Hansard Text for 24 February 1999 (190224-05), *Belfast Agreement*.

Vol. 612

- Lords Hansard Text for 8 May 2000 (200508-08), *Northern Ireland: Developments*.

Vol. 621

- Lords Written Answers for 8 February 2001, *Northern Ireland*.

Vol. 622

- Lords Written Answers for 15 February 2001, *Political Parties, Elections and Referendums Act 2000 (Disapplication of Part IV for Northern Ireland Parties, etc.) Order 2001*.

Vol. 624

- Lords Written Answers for 27 March 2001, *Terrorism Act 2000 (Proscribed Organisations) (Amendment) Order 2001*, (210327-13).
- Lords Hansard Text for 3 April 2001, *Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 2001*, (210403-03); (210403-04); (210403-05); (210403-06).

Vol. 626

- Lords Hansard Text for 27 June 2001, *Belfast Agreement: Decommissioning*, (210627-03); (210627-07).

- Lords Hansard Text for 2 July 2001, *Political Developments in Northern Ireland*, (210702-17); (210702-18).
- Lords Hansard Text for 23 July 2001, *Police (Northern Ireland) Order 2001*, (210723-22); (210723-23).

Vol. 627

- Lords Hansard Text for 4 October 2001, *Coalition against International Terrorism*, (211004-03).
- Lords Hansard Text for 23 October 2001, *Northern Ireland*, (210023-09).
- Lords Hansard Text for 24 October 2001, *Northern Ireland*, (211024-06).

Vol. 630

- Lords Written Answers for 9 January 2002, *Northern Ireland: Decommissioning*.
- Lords Hansard Text for 21 January 2002, *Northern Ireland*, (220121-07);(220121-08); (220121-09); (220121-10).

Vol. 632

- Lords Hansard Text for 4 February 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill*, (220204-04).
- Lords Hansard Text for 14 February 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill*, (220214-05); (220214-06).
- Lords Hansard Text for 25 February 2002, *Northern Ireland Arms Decommissioning (Amendment) Bill*, (220225-04); (220225-05).
- Lords Written Answers for 12 March 2002, *Northern Ireland: Weston Park Discussions*.

Vol. 634

- Lords Hansard Text for 2 May 2002, *Justice (Northern Ireland) Bill*, (220503-03).
- Lords Hansard Text for 3 May 2002, *Justice (Northern Ireland) Bill*, (220503-03).

Vol. 637

- Lords Hansard Text for 24 July 2002, *Northern Ireland*, (220724-12).

Vol. 639

- Lords Hansard Text for 15 October 2002, *Northern Ireland*, (221015-06).

Vol. 640

- Lords Hansard Text for 6 November 2002, *Northern Ireland Act 2000 (Suspension of Devolved Government) Order 2002*, (221106-04); (221106-05); (221106-06).

Vol. 642

- Lords Hansard Text for 16 December 2002, *Police (Northern Ireland) Bill*, (221216-07).

Vol. 644

- Lords Hansard Text for 10 February 2003, *Northern Ireland Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 2003*, (230210-23).

- Lords Hansard Text for 10 February 2003, *Police (Northern Ireland) Bill*, (230210-22); (230210-24).

Vol. 646

- Lords Hansard Text for 19 March 2003, *Northern Ireland Assembly Elections Bill*, (230319-06).

Vol. 652

- Lord Hansard Debate for 12 September 2003, *Northern Ireland (Monitoring Commission etc.) Bill*, Col. 581.

Vol. 667

- Lords Hansard Text for 20 April 2004, *Northern Ireland (Independent Monitoring Commission)*, (230319-06).
- Lords Hansard Text for 9 December 2004, *Northern Ireland*, (230319-06).

Vol. 669

- Lords Hansard Text for 9 February 2005, *Northern Ireland Decommissioning Act 1997 (Amnesty Period) Order 2005*, (50209-22).

Vol. 674

- Lords Hansard Text for 13 October 2005, *Northern Ireland*, (51013-13).

III.3 Débats parlementaires irlandais

Volume 251 - 10 February 1971, *Northern Ireland Situation: Statement By Party Leaders*.

Volume 252 - 9 March 1971, Private Members' Business - *Policy on Northern Ireland: Motion*.

Volume 253 - 27 April 1971, Ceisteanna- Questions, Oral Answers - *Northern Ireland Arms Searches*.

Volume 253 - 28 April 1971, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Garda Border Patrol*.

Volume 253 - 28 April 1971, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Statements by Illegal Organisations*.

Volume 254 - 16 June 1971, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Northern Ireland Situation*.

Volume 255 - 14 July 1971, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Northern Ireland Situation*.

Volume 256 - 20 October 1971, Adjournment Debates: *Northern Ireland Situation*.

Volume 256 - 21 October 1971, *Adjournment Debates: Northern Ireland Situation*.

Volume 258 - 3 February 1972, Committee on Finance - *Adjournment Motion: Northern Ireland Situation*.

Volume 258 - 4 February 1972, *Adjournment Motion: Northern Ireland Situation*.

Volume 259 - 14 March 1972, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *US Aid to IRA*.

- Volume 259 - 21 March 1972, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *IRA Operations*.
- Volume 262 - 13 July 1972, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Northern Ireland Situation*.
- Volume 263 - 2 November 1972, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Green Paper on Northern Ireland*.
- Volume 265 - 8 May 1973, *British White Paper on Northern Ireland: Motion*.
- Volume 267 – 17 July 1973, *Adjournment Debates.-IRA Press Conference*.
- Volume 273 - 26 June 1974, *Northern Ireland Situation: Motion*.
- Volume 276 - 12 December 1974, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Indoctrination of Pupils*.
- Volume 286 - 11 December 1975, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *IRA Support*.
- Volume 309 - 23 November 1978, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Long Kesh Prisoners*.
- Volume 315 - 17 July 1979, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *BBC Terrorist Interview*.
- Volume 324 - 25 November 1980, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *H-Block Prisoners*.
- Volume 324 - 25 November 1980, Private Members' Business - *Magill Magazine Allegations: Motion*.
- Volume 324 - 26 November 1980, Private Members' Business - *Magill Magazine Allegations: Motion (Resumed)*.
- Volume 353, 24 October 1984, Written Answers - *Noraid Fund Raising*.
- Volume 364 - 12 March 1986, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Armagh Jail Strip Searching*.
- Volume 368 - 18 June 1986, Adjournment Debates - *Alleged Libyan Support for IRA*.
- Volume 368 - 25 June 1986, Adjournment Debates - *Representations to Libya*.
- Volume 372 - 14 May 1987, Adjournment Debates - *Arms Supplies to Provisional IRA*.
- Volume 373 - 16 June 1987, Ceisteanna - Questions. Oral Answers. - *Explosives Supplies Reports*.
- Volume 374 - 5 November 1987, *Eksund Arms Find: Statement*.
- Volume 375 - 24 November 1987, Private Notice Questions - *Arms Search by Security Forces*.
- Volume 376 - 8 December 1987, Ceisteanna – Question, Oral Answers - *Diplomatic Relations with Libya*.
- Volume 379 - 23 March 1988, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Relations with Libya*.
- Volume 384 - 15 November 1988, Written Answers - *Smuggling of Intoxicating Liquor*.
- Volume 388 - 19 April 1989, Written Answers - *Cross-Border Railway Bombings*.
- Volume 389 - 25 April 1989, *Illegal Weapons Dealing: Statements*.
- Volume 394 - 13 December 1989, Written Answers - *Illegal Pharmaceutical Drugs*.
- Volume 2 May 1990, *Enniscorthy (Wexford) Bank Raid Statements*.
- Volume 407 - 24 April 1991, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Northern Ceasefire Announcement*.

- Volume 415 - 4 February 1992, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Illegal Importation of Arms*.
- Volume 416 - 27 February 1992, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Condemnation of IRA*.
- Volume 435 - 27 October 1993, *Northern Ireland: Statements*.
- Volume 445 - 13 October 1994, *Loyalist Paramilitary Organisations' Cessation of Hostilities: Statements*.
- Volume 445 - 31 August 1994, *IRA Cessation of Violence in Northern Ireland: Statements*.
- Volume 451 - 28 March 1995, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Decommissioning of Weapons*.
- Volume 452 - 10 May 1995, Adjournalment Debates - *Ransom Payments to Kidnappers*.
- Volume 455 - 27 June 1995, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Decommissioning of Arms*.
- Volume 457 - 18 October 1995, Ceisteanna – Questions, Oral Answers - *Arms Decommissioning*.
- Volume 460 - 24 January 1996, *Northern Ireland Peace Process - Report of International Body on Decommissioning: Statements*.
- Volume 462 - 7 March 1996, Written Answers - *US Role in Peace Process*.
- Volume 473 - 17 December 1996, *Decommissioning Bill, 1996: Second Stage*.
- Volume 480 - 10 September 1997, *International Commission on Decommissioning: Motion*.
- Volume 486 - 4 February 1998, *Events in Northern Ireland: Statements*.
- Volume 500 - 16 February 1999, Ceisteanna - Questions - *Northern Ireland Issues*.
- Volume 504 - 18 May 1999, Ceisteanna - Questions - *Northern Ireland Issues*.
- Volume 514 - 17 February 2000, Written Answers - *Northern Ireland Issues*.
- Volume 514 - 22 February 2000, Ceisteanna - Questions - *Northern Ireland Issues*.
- Volume 519 - 17 May 2000, Ceisteanna - Questions - *Northern Ireland Issues*.
- Volume 526 - 22 November 2000, Ceisteanna - Questions - *Northern Ireland Issues*.

Seanad Éireann

Seanad Éireann - Volume 70 - 16 June, 1971
Firearms Bill, 1971: Second Stage.

Seanad Éireann - Volume 78 - 03 July, 1974
Northern Ireland Situation: Motion.

Seanad Éireann - Volume 78 - 04 July, 1974
Northern Ireland Situation: Motion (Resumed).

Seanad Éireann - Volume 89- 08 June, 1978
Northern Ireland Situation: Motion.

Seanad Éireann - Volume 117 - 18 November, 1987

Libyan Support for IRA: Motion.

Seanad Éireann - Volume 117 - 25 November, 1987
Death of Press Gallery Member. - Libyan Support for IRA: Motion(Resumed).

Seanad Éireann - Volume 121 - 08 December, 1988
Northern Ireland and Anglo-Irish Relations: Motion (Resumed).

Seanad Éireann - Volume 121 - 24 November, 1988
Northern Ireland and Anglo-Irish Relations: Motion.

Seanad Éireann - Volume 121 - 30 November, 1988
Northern Ireland and Anglo-Irish Relations: Motion (Resumed).

Seanad Éireann - Volume 125 - 04 July, 1990
Disruption of Dublin-Belfast Train Service: Motion.

IV. Rapports et déclarations de la Commission internationale indépendante sur le désarmement (IICD)

Source : les publications de l'Organisation Internationale en charge du désarmement et de la Commission internationale indépendante sur le désarmement sont disponibles sur le site du Northern Ireland Office (NIO) à l'adresse suivante : <http://www.nio.gov.uk/index/nio-publication/>.

MITCHELL, George, John DE CHASTELAIN, and Harri HOLKERI, *Report of the International Body on Arms Decommissioning*, [Mitchell Report], 24 January 1996.

Report of the International Commission on Decommissioning, 1 April 1999, Belfast, IICD.

Report of the Independent International Commission on Decommissioning, 2 July 1999, Belfast, IICD.

Report of the Independent International Commission on Decommissioning, 15 November 1999, Belfast, IICD.

Report of the Independent International Commission on Decommissioning, 10 December 1999, Belfast, IICD.

Report of the International Independent Commission on Decommissioning, 31 January 2000, Belfast, IICD.

Report of the Independent International Commission on Decommissioning, 11 February 2000, Belfast, IICD.

Report of the International Independent Commission on Decommissioning, 8 May 2000, Belfast, IICD.

Report on Inspections of IRA Weapons Dumps by President Martti Ahtisaari and Mr. Cyril Ramaphosa, 25 June 2000, Belfast, IICD.

Statement by Martti Ahtisaary and Cyril Ramaphosa on the Inspections of the IRA Weapons Dumps (first inspection), 26 June 2000, Belfast, IICD.

Report on the Second Inspection of IRA Weapons Dumps by President Martti Ahtisaari and Mr. Cyril Ramaphosa, 26 October 2000, Belfast, IICD.

- Report of the Independent International Commission on Decommissioning, Progress between February and October 2000*, 26 October 2000, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning, Progress on Decommissioning*, 22 March 2001, Belfast, IICD.
- Report by Cyril Ramaphosa and Mr. Martti Ahtisaari confirming third inspection of IRA weapons dumps*, 30 May 2001, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning of Paramilitary Arms*, 30 June 2001, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning on proposed methods for putting IRA weapons completely and verifiably beyond use*, 6 August 2001, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning on First Act of IRA Decommissioning*, 23 October 2001, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning on Second Act of IRA Decommissioning*, 8 April 2002, Belfast, IICD.
- DE CHASTELAIN, John, *Draft version of IICD Declaration*, Hillsborough, County Down, 21 October 2003, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning on Third Act of IRA Decommissioning*, 21 October 2003, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning*, 26 September 2005, Belfast, IICD.
- Joint Statement by Reverend Harold Good and Father Alec Reid on the Decommissioning of IRA weapons*, Belfast, 26 September 2005.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning*, 19 January 2006, Belfast, IICD.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning*, 4 September 2009, Belfast, IICD.
- Father Alec Reid, *lettre personnelle à l'auteur du 15 février 2010*.
- Report of the Independent International Commission on Decommissioning*, 25 February 2010, Belfast, IICD.
- Transcript of Press Conference given by the Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, 26 September 2005 (cette transcription est disponible sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/decommission/iicd260905pc.htm>>, page consultée le 05/09/2011).

V. Rapports de la Commission indépendante de surveillance (Independent Monitoring Commission)

Source : les publications de la Commission Indépendante de Surveillance (Independent Monitoring Commission) sont disponibles sur le site du Northern Ireland Office (NIO) à l'adresse suivante : <<http://www.nio.gov.uk/index/nio-publication/>>

First Report Of The Independent Monitoring Commission, Tuesday 20 April 2004, London, The Stationery Office.

Second Report Of The Independent Monitoring Commission, Tuesday 20 July 2004, London, The Stationery Office.

Third Report Of The Independent Monitoring Commission, Thursday 4 November 2004, London, The Stationery Office.

Fourth Report Of The Independent Monitoring Commission, Thursday 10 February 2005, London, The Stationery Office.

Fifth Report of the Independent Monitoring Commission, Tuesday 24 May 2005, London, The Stationery Office.

Sixth Report of the Independent Monitoring Commission, Thursday 22 September 2005, London, The Stationery Office.

Seventh Report of the Independent Monitoring Commission, Wednesday 19 October 2005, London, The Stationery Office.

Eighth Report of The Independent Monitoring Commission, Wednesday 1 February 2006, London, The Stationery Office.

Ninth Report Of The Independent Monitoring Commission, Wednesday 8 March 2006, London, The Stationery Office.

Tenth Report Of The Independent Monitoring Commission, Wednesday 26 April 2006, London, The Stationery Office

Eleventh Report of the Independent Monitoring Commission, 6 September 2006, London, The Stationery Office.

VI. Documents politiques des partis nord-irlandais

VI.1 Sinn Féin (SF)

Source :

Les documents politiques du Sinn Féin publiés à partir de l'année 1994 sont disponibles sur le site officiel du parti à l'adresse suivante : <<http://sinnfein.ie/index.html>> (rubriques « Key Speeches », « Key Documents » et « Ard Fheis Presidential Speeches »).

Les documents publiés avant 1994 sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

Les documents de travail, les documents internes et les tracts sont disponibles à la bibliothèque Linen Hall Library à Belfast (Northern Ireland Political Collection). Deux documents internes cités sont également disponibles sur le site Cedar Lounge Revolution, qui héberge les archives des organisations irlandaises dites « de gauche », *Irish Left Online Document Archive*, à l'adresse suivante « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.wordpress.com/2009/08/10/irish-left-archive-remembering-1969>> (l'adresse précise est indiquée à la suite de ces deux références).

VI.1.1 Discours et déclarations

Where Sinn Féin Stands, Statement issued by the caretaker executive of Sinn Féin, 17 January 1970.

- ADAMS, Gerry, *Presidential Address on the Issue of Abstentionism (Resolution 162)*, Sinn Féin Ard Fheis, Dublin, 1 November 1986.
- DOHERTY, Pat, Address by Sinn Féin Vice President, *Easter Commemoration*, Belfast, 10 April 1996.
- KELLY, Gerry, Address by Sinn Féin Negotiator, *Easter Commemoration 1997*, Address by, Dublin, 30 March 1997.
- ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Peace Must Be Built on a Solid Foundation*, Dungannon, 23 June 1997.
- ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Clarity - the Cornerstone of a New Peace Process*, 1 July 1997, Dublin, Sinn Fein Press Office,.
- MCGUINNESS, Martin, *Speech on the Issue of Abstentionism (Resolution 162)*, Sinn Féin Ard Fheis, Dublin, 2 November 1986.
- O'BRADAIGH, Ruairi, *Speech, opposing the motion on abstentionism (Resolution 162)*, Sinn Féin Ard Fheis, 2 November 1986, Dublin, Sinn Féin.
- Sinn Féin Questioned on Armed Resistance*, Irish Republican Information Service, 19 June 1974.
- ADAMS, Gerry, *Presidential Address by Gerry Adams to Sinn Féin Ard Fheis*, Dublin, 18 April 1998.
- ADAMS, Gerry, *Presidential Address by Gerry Adams to Sinn Féin Ard Fheis*, Dublin, 10 May 1998.
- ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Rights, Justice, Equality, The Foundations for the Road to a Just and Lasting Peace Settlement*, Address to The American Irish Historical Society, New York, 27 May 1998.
- ADAMS, Gerry, Sinn Féin President Statement, *Executive Must be Established*, 6 September 1998, Dublin, Sinn Fein Press Office.
- MCLAUGHLIN, Mitchel, *Trimble must look forward to the future*, Statement, 22 October 1998, Dublin, Sinn Fein Press Office.
- ADAMS, Gerry, *Address to British Labour Party Conference*, Blackpool, England, 29 September 1998.
- KELLY, Gerry, *Decommissioning used to obstruct*, Statement, 1 October 1998, Dublin, Sinn Fein Press Office.
- KELLY, Gerry, *Unionists Attempting to Panic Agreement Supporters*, Statement, Dublin, Sinn Fein Press Office, 21 October 1998.
- MCGUINNESS, Martin, Sinn Féin Chief Negotiator, *The Agreement Must Stand*, Article, 28 October 1998, Dublin, Sinn Fein Press Office.
- ADAMS, Gerry, *Calls for End to Phony War*, Gerry Adams, Cork, 8 February 1999.
- ADAMS, Gerry, Reply to remarks by John Hume and David Trimble, Belfast, Sinn Féin 5 February 1998.
- MCLAUGHLIN, Mitchel, *Good Friday Agreement cannot be renegotiated*, Statement, 22 March 1999, Dublin, Sinn Fein Press Office.
- MCLAUGHLIN, Mitchel, *Statement before the Stormont Talks*, Belfast, Sinn Féin, 13 April 1999.
- ADAMS, Gerry, *Address by Sinn Féin President to Sinn Féin Ard-Fheis*, Dublin, 9 May 1999.
- Breaking the Impasse*, a Sinn Féin Declaration, Belfast, Sinn Féin, 30 June 1999.
- Statement by Sinn Féin in response to the Patten Report*, Belfast, Sinn Féin, Thursday 9

September 1999.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Mitchel Review - Our Best Chance*, The second annual Congress of Ógra Shinn Féin, Dublin, 2 October 1999.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Statement*, Belfast, Sinn Féin, 18 October 1999.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin leader, *Keynote Statement*, Belfast, Sinn Féin, 16 November 1999.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Speech on the Issue of Decommissioning*, Newry, County Down, 27 January 2000.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Peace Process Can Be Saved*, *Irish News*, 3 February 2000.

ADAMS, Gerry, *Presidential Address to Ard Fheis*, Dublin, 2000.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *There Can Be no Unionist Veto*, Castlebellingham, 29 October 2000, Dublin, Sinn Fein Press Office.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *The Political Process Can Be Saved but this Will Require a Huge Change of Approach by London*, 6 November 2000, Dublin, Sinn Fein Press Office.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Statement*, 29 June 2001, Dublin, Sinn Fein Press Office.

ADAMS, Gerry, Sinn Féin President, *Keeping An Eye On The Prize*, Keynote address, Central Hall, Storey's Gate, Westminster, 10 July 2001, Dublin, Sinn Fein Press Office.

MASKEY, Alex, Sinn Féin Chief Whip at a press conference, *Sinn Féin response to the British and Irish government proposals of 1st August 2001*, Dublin, Sinn Fein Press Office.

ADAMS, Gerry, *Presidential Address to Sinn Féin Ard Fheis*, Dublin, 29 September 2001.

WOOD, Vincent, Sinn Féin's Mayo candidate, *Time To Move On All Ireland Institutions*, Swinford, 23 October 2001, Dublin, Sinn Fein Press Office.

Speech given by Sinn Féin President Gerry Adams at the Hillgrove Hotel, Monaghan, 22 October 2002.

MCLAUGHLIN, Mitchel, Address to Sinn Féin Ard Fheis, Dublin, 29 March 2003.

ADAMS, Gerry, *Presidential Address to Sinn Féin Ard Fheis*, Dublin, 29 March 2003.

ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *We are at a defining moment in the process*, Keynote, 27 April 2003.

ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *Speech*, 23 October 2003, Belfast (Hotel Balmoral), Sinn Féin.

ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *Speech*, Thursday 15 January 2004 at St. Malachy's College, North Belfast.

ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *Speech*, Bodenstown, Wolfe Tone Commemoration, 20 June 2004.

ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *Presidential Address to Ard Fheis*, Dublin, 28 February 2004.

ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *Statement at the opening of the Review of the Good Friday Agreement*, 3 February 2004.

DOHERTY, Pat, *Statement*, Belfast, Sinn Féin, 21 September 2004.

ADAMS, Gerry, *Statement*, Leeds Castle, Belfast, Sinn Féin, 18 September 2004.

ADAMS, Gerry, *Speech*, annual Friends of Sinn Féin Dinner in New York, Belfast, Sinn Féin, 4 November 2004.

ADAMS, Gerry, *Speech*, Sinn Féin Convention in Navan, County Meath, Belfast, Sinn Féin, 1 December 2004.

- ADAMS, Gerry, *Statement*, Sinn Féin Press Conference, Belfast, 8 December 2004.
- ADAMS, Gerry, *Speech*, national launch of Céad Bliain/Sinn Féin 100 event, Dublin, 14 January 2005
- ADAMS, Gerry, *Statement about the Killing of Robert McCartney and the Suspension of Seven Sinn Féin Members*, Belfast, Sinn Féin, 3 March 2005.
- MCLAUGHLIN, Mitchel, *Speech to 2005 Sinn Féin Ard Fheis*, Dublin, 6 March 2005.
- MCGUINNESS, Martin, *Speech*, Easter Rising Commemoration, Dublin, 27 March 2005.
- ADAMS, Gerry, *Statement* (calling on the Irish Republican Army to end the « Armed Struggle »), *Belfast*, Belfast, Sinn Féin, 6 April 2005.
- ADAMS, Gerry, *Statement* (on the confirmation from the IRA leadership that a discussion about his 6 April 2005 initiative has been authorised by the IRA), Belfast, Sinn Féin, 26 April 2005.
- MCGUINNESS, Martin, *Statement* (on the Ending of the IRA Armed Campaign), Capitol Hill, Washington, Belfast, Sinn Féin, 28 July 2005.
- ADAMS, Gerry, *Statement* (on the Ending of the IRA Armed Campaign), Belfast, Sinn Féin, 28 July 2005.
- ADAMS, Gerry, *Speech* (about the IRA's Decision to Put its Arms Beyond Use), Belfast, Sinn Féin, 26 September 2005.

VI.1.2 Tracts électoraux

- One Ireland, one People – The only Alternative*, Sinn Féin leaflet, European Election, 1984.
- It's Time for a Change*, Sinn Féin leaflet, Urban District Council, 1985 (Letterkenny).
- Unity, Independence, Neutrality and Jobs*, Sinn Féin leaflet, European Election, 1989.
- Make a Difference*, Sinn Féin leaflet, 1992.
- For Effective Local Leadership*, Sinn Féin leaflet, 1992 (Donegal).
- Peace Through British Withdrawal*, Sinn Féin leaflet, 1994.
- For Real Change*, Sinn Fein leaflet, General Election, 1987 (25th Dáil).

VI.1.3 Documents de travail et documents internes

- Ireland Today*, Internal Document of the Republican Movement, February 1969, 24 p., Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.wordpress.com/2009/02/16/the-left-archive-remembering-1969-ireland-today-internal-document-of-the-republican-movement-february-1969/>>, page consultée le 15/03/2010.
- Addendum to the Ireland Today Document*, Sinn Féin, July 1969, 7 p., Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.wordpress.com/2009/08/10/irish-left-archive-remembering-1969-sinn-fein-addendum-to-ireland-today-document-july-1969/>>, page consultée le 15/03/2010.
- Motion on Abstentionism (Resolution 162) as Presented to the Sinn Féin Ard Fheis*, Dublin, 2 November 1986, Dublin, Sinn Féin.
- Socialism and Nationalism, armed struggle, and Democracy*, by James Connolly, Nyerere, Mao, Che Guevara, General Giap, Cabral, etc. Sinn Fein (internal use), 1989.

- A Scenario for Peace*, Discussion Paper, Dublin, Sinn Féin , May 1987, re-issued November 1989.
- ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *Decommissioning remains the biggest stumbling block*, Dublin, Sinn Fein Press Office, 21 June 1997.
- ADAMS, Gerry, Sinn Fein President, *We are demanding equality now*, Dublin, Sinn Fein Press Office, 16 July 1997.
- Sinn Féin Position Paper presented to Mo Mowlam at talks held on Thursday 7 August 1997 at Stormont*, Belfast, Sinn Féin.
- Sinn Féin Statement on the Procedural Motion*, Belfast, Sinn Féin, 24 September 1997.
- Demilitarisation, Decommissioning and a lasting Peace Settlement, Rendering Weapons Obsolete*, A Sinn Fein Paper to the IICD, Belfast, Sinn Féin, Monday 24 November 1997.
- A Bridge to the Future*, Dublin, Sinn Féin, 8 March 1998.
- Defending the Good Friday Agreement*, Sinn Féin's Submission to the Mitchell Review, 23 September 1999.
- Eire Nua, The Social and Economic Programme of Sinn Féin*, Dublin, Provisional Sinn Féin, 1971.
- « The Split », *Republican Lecture Series No.1*, Sinn Fein Education Department, 1979, 4 p., <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/sf/lecture/sf-lecture1.htm>>, page consultée le 14/12/2009.
- « Nationalism and Socialism », *Republican Lecture Series No.3*, Sinn Fein Education Department, 1980, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/sf/lecture/sf-lecture3.htm>>, page consultée le 09/03/2010.
- Toward A lasting Peace in Ireland, A Summary Guide to The Sinn Fein Peace Proposal*, Dublin, Sinn Féin, October 1994.
- Building a Permanent Peace in Ireland, Sinn Féin's submission to the International Body*, Dublin, Sinn Féin, 10 January 1996.

VI.2 Social Democratic and Labour Party (SDLP)

Source : les documents cités dans cette section sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

- New Political Partnership, Agreement, Our Shared Future, A key Decision*, Referendum Communication SDLP, 22 May 1998.
- MALLON, Seamus, deputy leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), *Speech to the SDLP Annual Conference*, Belfast, SDLP, 14 November 1998.
- FARREN, Sean, Social Democratic and Labour Party Assembly Member, *Decommissioning, An Honourable Process*, Belfast, SDLP, 22 March 1999.
- MALLON, Seamus, *Speech by Seamus Mallon, Deputy Leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), at the Annual Party Conference*, Belfast, SDLP, 5 November 1999 .
- HUME, John, leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), *Speech to the SDLP Annual Party Conference, Belfast*, Belfast, SDLP, 6 November 1999 .
- Keynote Statement by the Social Democratic and Labour Party (SDLP)*, Belfast, SDLP, 16 November 1999.

HUME, John, *Speech on Decommissioning*, Belfast, SDLP, 7 February 2000.

VI.3 Déclarations communes : Sinn Féin/SDLP

Source : les documents cités dans cette section sont disponibles sur le site officiel du Sinn Féin à l'adresse suivante : < <http://www.sinnfein.ie/humes-adams-statements>>

First Joint Statement issued by John Hume, then leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), and Gerry Adams, then President of Sinn Féin (SF), Derry, SDLP, 24 April 1993.

Second Joint Statement issued by John Hume, then leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), and Gerry Adams, then President of Sinn Féin (SF), Derry, SDLP, 25 September 1993.

Third Joint Statement issued by John Hume, then leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), and Gerry Adams, then President of Sinn Féin (SF), , Derry, SDLP, 20 November 1993.

Fourth Joint Statement issued by John Hume, then leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), and Gerry Adams, then President of Sinn Féin (SF), Derry, SDLP, 28 August 1994.

Joint statement by John Hume, then leader of the Social Democratic and Labour Party (SDLP), and Gerry Adams, then President of Sinn Féin (SF), Derry, SDLP, 18 July 1997.

VI.4 Ulster Unionist Party (UUP)

Source : les documents publiés dans cette section sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

TRIMBLE, David, *Speech delivered to Ulster Unionist Council (UUC) Annual General Meeting*, Belfast, Ulster Unionist Party (UUP), 23 March 1996.

Statement on Decommissioning by the Ulster Unionist Party, Belfast, Ulster Unionist Party, 6 June 1997.

TRIMBLE, David, *Reply by David Trimble to a letter from Gerry Adams*, Belfast, Ulster Unionist Party (UUP), 3 February 1998.

Sinn Féin/IRA and the Mitchell Principles, issued by the Ulster Unionist Party, Belfast, Ulster Unionist Party, 17 February 1998.

Say Yes for the Union, Referendum Communication, UUP, 22 May 1998.

ROCHE, Patrick, Northern Ireland Party Unionist Party Assemblyman, *Statement on Decommissioning*, Belfast, Ulster Unionist Party, 14 September 1998.

ROCHE, Patrick, Northern Ireland Party Unionist Party Assemblyman, *Statement on Decommissioning*, Belfast, Ulster Unionist Party, 26 October 1998.

TRIMBLE, David, *Speech delivered to Ulster United Council*, Belfast, Ulster Unionist Party, 20 March 1999.

- Statement issued by Ulster Unionist Party*, in response to the 1st April Declaration Belfast, Ulster Unionist Party, 2 April 1999.
- TAYLOR, John D., *IRA Wrecking the Belfast Agreement*, Speech delivered to Syracuse University, USA at the European Parliament in London, Belfast, Ulster Unionist Party, 10 June 1999 .
- TRIMBLE, David, *Statement on Decommissioning*, Belfast, Ulster Unionist Party, 28 June 1999.
- Time for Sinn Féin/IRA to take Risks for Peace and to Abandon Terrorism*, Belfast, Ulster Unionist Party, 21 September 1999.
- Implementing the Agreement*, Belfast, Ulster Unionist Party, 8 October 1999.
- BOYD, Norman, Northern Ireland Unionist Party Assemblyman, *Statement on Decommissioning*, Belfast, Ulster Unionist Party, 14 January 2000.
- WILSON, Cedric, Northern Ireland Unionist Party Assemblyman, *Statement on Decommissioning*, Belfast, Ulster Unionist Party, 17 January 2000.
- TRIMBLE, David, *Speech to the Strangford Ulster Unionist Constituency General Meeting*, Friday, Belfast, Ulster Unionist Party, 23 January 2004.
- TRIMBLE, David, *Statement*, at the opening of the Review of the Agreement, Belfast, Ulster Unionist Party, 3 February 2004.
- TRIMBLE, David, *Statement*, Leeds Castle, Belfast, Ulster Unionist Party, 16 September 2004.

VI.5 Alliance Party of Northern Ireland (APNI)

Source : parmi les documents cités dans cette section, le document publié en octobre 1996 qui a pour titre « *Decommissioning* » et les programmes électoraux de 1988 et de 1997 sont disponibles à la bibliothèque Linen Hall Library à Belfast (Northern Ireland Political Collection). Les autres documents sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

- Decommissioning*, An Alliance Party Paper, Belfast, APNI, October 1996, 31 p.
- Agenda for Change*, 1997 Westminster General Election Manifesto, Belfast, APNI, 1 May 1997.
- FARRY, Stephen and Sean Neeson, « *Beyond the 'Band-Aid' Approach, an Alliance Party Perspective upon the Belfast Agreement* », in *Fordham International Law Journal*, Vol. 22, Issue 4, 1998, p. 1221-1249.
- It's Time For Tomorrow... Together*, Northern Ireland Assembly Election Manifesto, Belfast, APNI, 25 June 1988.
- Keynote Statement by the Alliance Party of Northern Ireland (APNI)*, Belfast, APNI, 16 November 1999.
- Alliance Party Proposals to Break the Deadlock in the Implementation of the Good Friday Agreement*, Belfast, APNI, 29 February 2000.

VI.6 Democratic Unionist Party (DUP)

Source : les documents publiés dans cette section sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

Questions and answers on the agreement, Belfast, Democratic Unionist Party, 14 may 1998.

It's right to say « no » to the United Ireland Process, Referendum Communication, Belfast, DUP, 22 May 1998.

ROBINSON, Peter, *Speech delivered to DUP Annual Conference*, Belfast, DUP, 28 November 1998.

PAISLEY, Ian, *Weapons Importing: Tip of the Iceberg!*, Belfast, Democratic Unionist Party, 29 September 2000.

ROBINSON, Peter, *No Confidence*, Belfast, Democratic Unionist Party, 10 October 2000.

PAISLEY, Ian, *Speech delivered to DUP Annual Conference in the Ramada Hotel*, Belfast, Saturday 8 May 2004.

ROBINSON, Peter, *Speech delivered to DUP Annual Conference in the Ramada Hotel*, Belfast, Saturday 8 May 2004.

PAISLEY, Ian, *Statement following the Political Talks at Lancaster House*, London, 25 June 2004.

DONALDSON, Jeffrey, *Speech, Annual Twelfth Demonstration of the Belfast County Grand Orange Lodge*, 12 July 2004.

PAISLEY, Ian, *Speech, Independent Orange Demonstration in Rasharkin*, County Antrim, 12 July 2004.

DONALDSON, Jeffrey, *How Is Northern Ireland To Be Governed?*, Speech to the McGill Summer School, County Donegal, 22 July 2004.

PAISLEY, Ian, *Statement, Leeds Castle*, Belfast, Democratic Unionist Party, 18 September 2004.

PAISLEY, Ian, *Statement, Dublin*, Belfast, Democratic Unionist Party, 30 September 2004.

PAISLEY, Ian, *Statement by Ian Paisley, Westminster*, Democratic Unionist Party, 9 November 2004.

PAISLEY, Ian, *Statement by Ian Paisley on the Ending of the IRA Armed Campaign*, Belfast, Democratic Unionist Party, 28 July 2005.

PAISLEY, Ian, *Statement by Ian Paisley on the Decommissioning of Weapons by the IRA*, Belfast, Democratic Unionist Party, 26 September 2005.

PAISLEY, Ian, *Statement by Ian Paisley on the Decommissioning of Weapons by the IRA*, Belfast, Democratic Unionist Party, 26 September 2005.

PAISLEY, Ian, *Statement by Ian Paisley after meeting with the Independent International Commission on Decommissioning (IICD)*, Belfast, Democratic Unionist Party, 27 September 2005.

VI.7 Progressive Unionist Party (PUP)

Source : les documents publiés dans cette section sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

The Question of Arms and their proposed de-commissioning, Belfast, Progressive Unionist Party, 25 January 1995.

The Choice is yours !, Referendum Communication, Belfast, Progressive Unionist Party, 22 May 1998.

HUTCHINSON, Billy, *The Changing face of Republicanism*, Belfast, Progressive Unionist Party, October 1998 .

VII. Documents politiques des groupes paramilitaires

VII.1 Documents politiques publiés par l'Irish Republican Army (IRA) et entretiens avec l'IRA

Source :

Les déclarations de l'IRA citées dans cette section et publiées de 1994 à 2007 sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

Les déclarations, entretiens et documents internes cités dans cette section et publiés depuis 1962 sont disponibles à Linen Hall Library (à l'exception de quelques documents qui sont issus du journal républicain *An Phoblacht*, des archives nationales ou du site de l'Irish Left Online Document Archive).

II.1.1 Déclarations

Irish Republican Army Statement, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 26 February 1962.

Irish Republican Army Declaration, August 1969 (date précise inconnue), Irish Left Online Document Archive, « Remembering 1969 », <<http://cedarlounge.files.wordpress.com/2009/08/august-1969008-cover.jpg>>, page consultée le 10/03/2010.

« Appraisal of Truce Situation », *Statement by Provisional Army Council*, Dublin, Irish Republican Information Service, 11 April 1975.

IRA Statement, Dublin, Irish Republican Information Service, 18 August 1979.

Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 31 August 1994.

Irish Republican Army (IRA) Statement ending the Ceasefire, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 9 February 1996.

- Irish Republican Army (IRA) Easter Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 7 April 1996.
- Statement on the Bombing of British Army Headquarters in Lisburn*, County Antrim, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 8 October 1996.
- Irish Republican Army Easter Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 27 March 1997.
- Irish Republican Army (IRA) Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 6 January 1999.
- Irish Republican Army Cease-Fire Statement, Belfast, *An Phoblacht/Republican News* 19 July 1997.
- Irish Republican Army (IRA) Statement on Decommissioning*, Dublin Irish Republican Publicity Bureau, 30 April 1998.
- Irish Republican Army New Year Message, Irish Republican Army (IRA) statement, *An Phoblacht/Republican News*, 6 January 1999.
- Statement issued by the Irish Republican Army (IRA)*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 31 March 1999.
- Statement issued by the Irish Republican Army*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 21 July 1999.
- Irish Republican Army (IRA) statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 17 November 1999.
- Irish Republican Army Statement, Belfast, *An Phoblacht/Republican News*, 2 December 1999.
- Irish Republican Army (IRA) Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 6 January 2000.
- Statement on Decommissioning issued by the Irish Republican Army (IRA)*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 1 February 2000.
- Statement issued by the Irish Republican Army*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 5 February 2000.
- Irish Republican Army (IRA) statement ending engagement with the IICD*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 15 February 2000.
- Irish Republican Army Easter Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 19 April 2000.
- Statement by the Irish Republican Army (IRA), Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 6 May 2000.
- Irish Republican Army (IRA) Statement on Arms Inspections*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 26 June 2000.
- Irish Republican Army (IRA) Statement on Arms Inspections*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 25 October 2000.
- Irish Republican Army Statement on the Arms Issue, Belfast, *An Phoblacht/Republican News*, 5 December 2000.
- Irish Republican Army (IRA) Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 8 March 2001.
- Irish Republican Army (IRA) Statement on decommissioning*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 23 October 2001.
- Irish Republican Army (IRA) Statement*, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 16 July 2002.

Irish Republican Army (IRA) statement announcing the suspension of contact with the Independent International Commission on Decommissioning (IICD), Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 30 October 2002.

Irish Republican Army (IRA) Statement on the Peace Process, Belfast, *An Phoblacht/Republican News*, 6 May 2003.

Irish Republican Army (IRA) Easter Statement, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 23 March 2005.

Irish Republican Army (IRA) Statement on Putting Arms Beyond Use, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 26 September 2005.

Irish Republican Army (IRA) Statement on the Ending of the Armed Campaign, Belfast, *An Phoblacht/Republican News*, 28 July 2005.

Irish Republican Army (IRA) Easter statement, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau, 5 April 2007.

VII.1.2 Entretiens

Provisional IRA Leadership Answers Questionnaire, Dublin, Irish Republican Information Service, 13 December 1974, p. 2-8.

Interview with IRA leadership, Dublin, Irish Republican Information Service, 4 August 1978, p. 4-11.

« Rise to the Challenge », Interview with an IRA Spokesperson, Belfast, *An Phoblacht/Republican News*, 11 September 1997.

« British to blame for crisis », Exclusive IRA Interview, Belfast, *An Phoblacht/Republican News*, 17 February 2000.

VII.1.3 Documents internes

A Handbook for Volunteers of the Irish Republican Army, issued by General Headquarters, Boulder, Paladin Press, 1996, 48 p. Ce manuel a été écrit en 1956 par Sean Cronin en vue de la campagne de la frontière.

Terms for bi-lateral Truce, document probablement transmis au gouvernement britannique entre le 17 janvier 1975 et le 10 février 1975, (Marked Top Secret and UK Eyes), The National Archives, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM 16/521/2, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_521_2.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

TUAS Document, April 1994. Document interne de l'IRA disponible à Linen House Library, Belfast.

VII.2 Déclarations des groupes paramilitaires loyalistes

Source : les documents de cette section sont disponibles à la bibliothèque Linen Hall Library à Belfast.

« What is the Ulster Defence Association », *UDA News*, 17 October 1971, [s.p.]

« A Third Force », *Loyalist News*, 2 October 1971, vol. 2, 37th Edition, [s.p.] (article tout

d'abord publié sous le titre « Ulster – And the Third Crown Force » dans *Loyalist Association of Workers*, Vol. 2, 55th Edition, 1971).

« What is the Ulster Defence Association », *UDA News*, 17 October 1971, [s.p.]

Combined Loyalist Military Command (CLMC) Ceasefire Statement, Belfast, Combined Loyalist Military Command, 13 October 1994.

Policy on Decommissioning, Ulster Independence Movement proposed Policies Paper, Belfast, Ulster Independence Movement, May 1996, 6 p.

Ceasefire Statement, Loyalist Volunteer Force (LVF), 15 May 1998, Belfast, LVF.

Statement by the Ulster Freedom Fighters (UFF)/(Ulster Defence Association; UDA) renewing its ceasefire, Belfast, Ulster Defence Association, 23 January 1998.

VIII. Pamphlets, rapports et déclarations diverses

VIII.1 Pamphlets et articles

Source : La plupart des documents cités dans cette section sont disponibles à la bibliothèque Linen Hall Library à Belfast (Northern Ireland Political Collection). Les articles publiés par le Parti communiste irlandais proviennent du site Cedar Lounge Revolution, qui héberge les archives des organisations irlandaises dites « de gauche », Irish Left Online Document Archive, à l'adresse suivante : <<http://cedarlounge.wordpress.com/archive-index/>>. Seul un document provient de site Cain Web Service : l'adresse précise est indiquée après la référence.

Campaign for Social Justice in Northern Ireland (CSJ), *Northern Ireland, The Plain Truth*, Second Edition, Campaign for Social Justice in Northern Ireland, Castlefields, Dungannon, 15 June 1969, 35 p.

BOWES, Egan and Vincent McCormack, *Burntollet*, London, LRS Publishers, 1969, 64 p.

People's Democracy, *Explosion in Ulster*, London, LRS Publishers, 1969, 64 p.

HERON, S. S., *The Great Conspiracy to Destroy Ulster*, Northern Ireland, [éditeur inconnu], 1970, 16 p.

FAUL, Denis (Father) and (Father) Raymond MURRAY, *British Army and Special Branch RUC Brutalities, December 1971 – February 1972*, Cavan, Abbey Printers, 1972, 78 p., Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/intern/pdfs/faul.pdf>>, page consultée le 06/11/2010.

Northern Ireland Civil Rights Association (NICRA), *Massacre at Derry, Published by by the Civil Rights Movement to tell the world, through the eyes of Derry citizens, what happened in their city on Sunday, January 30, 1972*, Belfast, NICRA, 1972, 48 p., Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/crights/nicra/nicra78.htm>>, page consultée le 20/03/2010.

Northern Ireland Civil Rights Association, *We Shall Overcome, The History of the Struggle for Civil Rights in Northern Ireland 1968-1978*, NICRA, Belfast, 1978, 47 p.

McIntyre, Anthony, *Armed Struggle, A Strategic Imperative*, 1991, 81 p., (publié sous le pseudonyme de Susini, cet ouvrage a été attribué à Anthony McIntyre, ancien membre de l'IRA).

MURPHY, Andrée Murphy (éd.), *Collusion*, Belfast, Relatives for Justice, 2002, 48 p.

National Executive Committee of the Communist Party of Ireland, *Open letter from the*

Communist Party of Ireland to the Provisional IRA, in Armed Struggle, Dublin, Communist Party Pamphlet, June 1987.

Communist Party of Ireland, Reply from the editor of the Irish Socialist, *in Armed Struggle*, Dublin, Communist Party Pamphlet, August 1987.

MORLEY, Vincent, *Fundamental Flaws, in Armed Struggle*, Dublin, Communist Party Pamphlet, November 1987.

STEWART, James, General Secretary of the Communist Party of Ireland replies, *in Armed Struggle*, Dublin, Communist Party Pamphlet, June 1988.

British Irish Rights Watch, *Submission to the United Nations' Special Rapporteur on Summary and Arbitrary Executions: The Murder of 13 Civilians by Soldiers of the British Army on 'Bloody Sunday', 30th January 1972*, London, British Irish Rights Watch, January 1994, 35 p.

VIII.2 Note, memoranda, et rapports

Source : les documents cités dans cette section proviennent, en majeure partie, des archives nationales britanniques. Sauf indications différentes, ces documents sont disponibles sur le site des archives nationales à l'adresse suivante :

<<http://www.nationalarchives.gov.uk/default.htm>National archives>.

Pour les documents qui ne proviennent pas des archives nationales, la source suit chaque référence.

Conclusions at a meeting of the Cabinet held at 10 Downing Street, S.W.I., 9 July 1957, The National Archives, <<http://filestore.nationalarchives.gov.uk/pdfs/small/cab-128-31-cc-57-50-50.pdf>>, page consultée le 21/11/2010.

Note from Sir Burke Trend, then Cabinet Secretary, to Edward Heath, then Prime Minister, on matters related to the Security Situation; and Internment, Monday 10 January 1972, The National Archives, Document reference: PREM 15/1000, Ref. A01005, Prime Minister, New Year Releases 2003, Public Records of 1972, <<http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1972/prem15-1000-1.jpg>>, page consultée le 15/03/2010.

Redrawing the Border and Population Transfer, Saturday 22 July 1972, 8 p., Document reference: PREM 15/1010, The National Archives, New Year Releases 2003, Public Records of 1972, <<http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1972/prem15-1010-1.jpg>>, page consultée le 05/12/2010 (l'auteur de ce document n'est pas indiqué).

Note of a Meeting With Representatives of the Provisional IRA, Wednesday 21 June 1972, Document reference: PREM 15/1009, Top Secret, p. 1, (4), The National Archives, <<http://www.nationalarchives.gov.uk/default.htm>>, page consultée le 01/04/2010.

Letter dated 31/12/1974 and enclosure, minute dated 18/1/1975 withheld, Records of the Prime Minister's Office: Correspondence and Papers, 1974-1979, The National Archives, PREM 16/515.

New Ireland Forum Report, 2 May 1984, Dublin, The Stationery Office, Molesworth Street, Dublin 2.

Decommissioning, Presbyterian Delegation talks to the IICD and Supporting Resolutions of the General Assembly, The Presbyterian Church in Ireland, 1995, Linen Hall Library, Northern Ireland Political Collection, Belfast.

A considered response to the Report of the IICD, Methodist Church in Ireland, Council on Social Responsibility (Northern Executive), 1996, Linen Hall Library, Northern Ireland Political Collection, Belfast.

Statement by the family of Robert McCartney, to the media in the Short Strand, Belfast, 9 March 2005, <<http://cain.ulst.ac.uk/events/other/2005/mccartney090305.htm>>, page consultée le 09/04/2011.

Memo from Merlyn Rees to Harold Wilson. 27 May 1974, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: PREM 16/148 (Marked Top Secret), <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_16_148_doc3.jpg>, page consultée le 04/02/2011.

Memo from Merlyn Rees to Harold Wilson, 16 September 1974, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: PREM 16/151 (Marked Top Secret), <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_16_151_doc4.jpg> , page consultée le 10/02/2011.

Conclusions of a Meeting of the Joint Security Committee, 5 November 1970, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1970/proni_HA-32-3-4_1970-11-05.pdf>, page consulté le 05/12/2010.

Conclusions of a Meeting of the Joint Security Committee, 3 August 1970, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1970/proni_HA-32-3-3_1970-08-03.pdf>, page consulté le 05/12/2010.

Office of Population Censuses and Surveys (OPCS), *1971 Census*, 25-26 April 1971. Le rapport du recensement de 1971 est disponible au Northern Ireland Statistics and Research Agency (NISRA).

Report by Frank Steele of a visit to the Bogside and Creggan on 4 to 5 April 1973, The National Archives, New Year Releases 2004, Public Records of 1973, Document reference : PREM FC0 87/247, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1973/fco87_221_3.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

Note of a Meeting between William Whitelaw, then Secretary of State for Northern Ireland, and Edward Heath, then British Prime Minister, 1 July 1973, The National Archives, New Year Releases 2004, Public Records of 1973, Document reference: PREM 15/1693, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1973/prem15_1693_wwpm_3.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

Message from Edward Heath, then British Prime Minister, to Liam Cosgrave, then Taoiseach, 10 January 1974, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: PREM 15/2142, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_15_2142.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

Letter from F.E.R. Butler, 17 May 1974 (alors Ministre de la Défense britannique), (Marked Secret), The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: FCO 87/341, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/prem_16_146_doc10.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

Note of Meeting between Stanley Orme and a UWC Delegation, 16 May 1974, The National Archives, New Year Releases 2005, Public Records of 1974, Document reference: FCO 87/341, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1974/fco_87_341.jpg>, page consultée le 09/02/2011.

Note of a Meeting between British government officials and Protestant clergymen, 30 December 1974, Marked Secret, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM 16/515/4, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_515_4.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

Note of Meeting between M. Rees and J. Molyneaux, 21 January 1975, *Note of Meeting between M. Rees and J. Molyneaux*, 21 January 1975), p. 1, paragraph 3, PRONI Public Records, CENT/1/3/40, Belfast, PRONI, <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1975/proni_CENT-1-3-40_1975-01-21.pdf>, page consultée le 02/02/2011.

Telegram containing note of a meeting between a British Embassy official and the Taoiseach, 20 January 1975, Marked Secret, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM16/515/1, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_515_1.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

Telegram sent by Callaghan to the British Ambassador in Dublin, 20 February 1975, The National Archives, New Year Releases 2006, Public Records of 1975, Document reference: PREM 16/517/3, <http://cain.ulst.ac.uk/publicrecords/1975/prem_16_517_3.jpg>, page consultée le 10/02/2011.

Presentations on Prisons : Special Category, 10 March 1976, Belfast, Northern Ireland Office, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/196/proni_PCC-1-5-7_1976-03-10.pdf>, page consultée le 18/02/2011.

O'FIAICH, Tomás, *Statement by Archbishop of Armagh concerning his Visit on Sunday to H-Blocks in Long Kesh Prison*, Northern Ireland, 1 August 1978, Belfast, Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1978/proni_NIO-12-68_1978-08-01_a.pdf>, page consultée le 18/02/2011.

Press Notice: Comment by Northern Ireland Office Spokesman on Archbishop O'Fiaich's statement, 1 August 1978, Belfast, PRONI, <http://cain.ulst.ac.uk/proni/1978/proni_NIO-12-68_1978-08-01_b.pdf>, page consultée le 17/02/2011.

Executive Deputy F. W. De Klerk of South Africa in a Statement addressed to the Forum for Peace and Reconciliation, 21 November 1995.

Northern Ireland Talks: Extracts from Opening Comments on Decommissioning, Secretary of State's Conference, Castle Building, Belfast, Northern Ireland Office, 1st October 1996.

VIII.3 Tracts électoraux

Source : les références qui suivent sont disponibles sur le site Cain Web Service: Conflict and Politics on Northern Ireland (From 1968 to the Present) à l'adresse suivante : <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/soc.htm>>.

It's right to say « no », Referendum Communication, United Kingdom Unionist Party, 22 May 1998.

Our Birthright is Being Sold, Referendum Communication, Dublin, Republican Sinn Féin, 22 May 1998.

The Referendum on Northern Ireland – Your time to decide, 22 May 1998 – Your time to vote, Dublin: The Referendum Commission.

IX. Traités de paix internationaux

Source : le texte des accord de paix cités dans cette dernière section sont disponibles sur le site Conciliation Resources à l'adresse suivante : <<http://www.c-r.org/our-work/accord/peace-agreements/padD.php>>.

Agreement on a Comprehensive Political Settlement on the Cambodia Conflict, 23 October 1991.

Déclaration de principes israélo-palestinienne, signée le 13 septembre 1993 à Washington.

General Framework Agreement for Peace in Bosnia and Herzegovina, initiated at Wright-Patterson Air Force Base in Dayton, Ohio, 21 novembre 1995 (signé à Paris le 14 décembre 1995).

Agreement on a Definitive Ceasefire, December 1996, Guatelama.

General Agreement on the Establishment of Peace and National Accord in Tajikistan, 27 June 1997.

Protocol on military issues, 8 March 1997 (Tajikistan).

Lomé Peace Accord, 7 July 1999 (Sierra Leone).

Sources secondaires (classement thématique)

1. Ouvrages de référence

CRENSHAW, Martha and John PIMLOTT (eds.), *Encyclopedia of World Terrorism*, New York, M. E. Sharpe Inc., 1996, 3 Vol., 706 p.

LOZES, Jean, *Lexique d'histoire et de civilisation irlandaise*, Paris, Ellipses, 1999, 240 p.

NASH, Kate and Alan SCOTT, *The Blackwell Companion to Political Sociology*, Oxford, Blackwell Publishers, 2001, 478 p.

2. Ouvrages, chapitres et articles sur l'analyse du discours

2.1 Ouvrages

ORTIGUES, Edmond, *Le discours et le symbole*, Paris, Éditions Montaigne, 1962, 228 p.

BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Editions du Seuil, [1982], 2001, 423 p.

SFEZ, Lucien, *La symbolique politique*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 1988, 128 p.

ROBERT D., André et Annick BOUILLAGUET, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1997, 2002, 127 p.

CHARAUDEAU, Patrick et Dominique MAINGUENEAU, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Editions du Seuil, 2002, 661 p.

2.2 Articles et chapitres d'ouvrages

MARCHETTI, Clothilde, « Le discours de la violence », in Xavier Crettiez et Jérôme Ferret (éd.), *Le silence des armes, l'Europe à l'épreuve des séparatismes violents*, Paris, la Documentation française, 1999, p. 75-95.

WERLY, Nicole, « Paix , l'insaisissable définition », in *Revue de didactologie des langues-culture*, Paris, Editions Klincksieck, 2002/4, n° 128, p. 481-495.

3. Ouvrages et articles sur l'analyse anthropologique et sociologique

3.1 Ouvrages

LEWIN, Kurt and Ronald LIPPITT, « An Experimental Approach to the Study of Autocracy and Democracy. A Preliminary note », in *Sociometry*, Washington, American Sociological Association, 1938, p. 292-300.

- TÖNNIES, Ferdinand, *Communauté et société*, 1887, Paris, PUF, [1887][1935]1944, 247 p.
- GLUCKMANN, Max, *Rituals of Rebellion in South-East Africa*, Manchester, Manchester University Press, 1955, 36 p.
- WALTON E., Richard and Robert B. MCKENZIE, *Behavioural Theory of Labour Negotiations*, United States, McGraw-Hill Inc., 1st edition, 1965, 437 p.
- GLUCKMANN, Max, *Politics, Law and Ritual in Tribal Society*, Oxford, Basil Blackwell, 1965, 371 p.
- LEACH, Edmund, *The Structural Study of Myth and Totemism*, London, Tavistock Publications, 1967, 185 p.
- MAISONNEUVE, Jean, *La dynamique des groupes*, Paris, Collection « Que sais-je ? », n° 1306, [1968] 1973 (4^e édition), 126 p.
- ANZIEU, Didier et Jacques-Yves MARTIN, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, PUF, 1973, 297 p.
- DURKHEIM, Emile, « Sur le totémisme », in *Année sociologique*, Paris, PUF, Vol. V, 1900-1901, p. 82-121, rubrique, « Mémoire originaux », (Texte également reproduit dans la revue *Journal sociologique*, Paris, PUF, 1969, p. 315-352).
- WEBER, Max, *Economie et société : les catégories de la sociologie*, Paris, Press Pocket, tome 1, [1971] 1995, 410 p.
- WEBER, Max, *Economie et société, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport de l'économie*, Paris, Press Pocket, tome 2, [1971] 1995, 448 p.
- DURKHEIM, Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1999, 224 p.
- DE VISSCHER, Pierre, *La dynamique des groupes d'hier à aujourd'hui*, Paris, PUF, 2001, 301 p.
- HOCART, Arthur Maurice, *Au commencement était le rite : de l'origine des sociétés humaines*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2005, 220 p.
- DURKHEIM, Émile, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, CNRS Éditions, [1912], 2008, 639 p.
- DUPONT, Christophe, *La négociation : conduite, théories, applications*, Paris, Dalloz Sirey, 1994, 386 p.
- BOURQUE, Reynald et Christian, THUDEROZ, *Sociologie de la négociation*, Paris, La Découverte, Repères, 2002, 124 p.
- ORRIGI, Gloria, *Qu'est-ce que la confiance ?*, Collection Chemins philosophiques, Paris, Vrin, 2008, 128 p.
- DAMIEN, Robert et Christian, LAZZERI (éd.), *Conflit, confiance*, Paris, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, 394 p.
- BILHERAN, Ariane, *L'autorité*, Paris, Armand Colin, 2009, 128 p.
- SIMEANT, Johanna, *La grève de la faim*, Paris, Collection « Protoster », Presses de Sciences Po, 2009, 142 p.

3.2 Articles et chapitres d'ouvrages

- JENNINGS, Helen H., « Sociometric Differentiation of the Psychogroup and the Sociogroup », in *Sociometry*, Washington, American Sociological Association, 1974, 10, p. 71-79.
- LUHMANN, Nicolas, « Familiarity, confidence and trust, problems and alternatives », in Diego

Gambetta (ed.), *Trust. Making and Breaking Cooperative Relations*, Oxford, Basil Blackwell, 1989, p. 94-120.

PATEZ, Fabrice, « Les relations communautaires ethniques selon Max Weber », *Les Cahiers du Cériem* (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Inter-Ethniques et les Minorités), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, mars 1997, n°2, p. 53-61, <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/59/56/PDF/F_Patez_-_Relations_Inter-_Ethniques_selon_M_Weber.pdf>, page consultée le 02/09.2011.

GRELET, Stany, « Brûler ses vaisseaux sur la grève de la faim », Entretien avec Johanna Siméant, in *Vacarme*, Amsterdam, Vacarmes, n° 18, Hiver 2002, <<http://www.vacarme.org/rubrique56.html>>, page consultée le 04/08/2011.

4. Ouvrages et articles théoriques sur la violence et la guerre

4.1 Ouvrages

DOLLARD, John, Leonard. W. Doob, Neal E. MILLER, Orval H. MOWRER and Robert R. SEARS, *Frustration and Aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939, 209 p.

SIGMUND, Freud, *Essais de psychanalyse : au-delà du principe du plaisir - psychologie collective et analyse du moi - le moi et le soi - considérations actuelles sur la guerre et sur la mort*, Paris, Payot, 1948, 250 p.

FESTINGER, Leon, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1957, 291 p.

BERKOVITZ, Leonard, *Aggression: a Social Psychological Analysis*, New-York, McGraw-Hill, 1962, 361 p.

DAVIES, James Chowning, *Human Nature in Politics - The Dynamics of Political Behavior*, New York, Wiley, 1963, 403 p.

WEBER, Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, [1919] 1963, 186 p.

KONRAD, Lorenz, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, [1969] 1993, 258 p.

GURR, Ted R., *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970, 438 p.

DAVIES, James Chowning, *When Men Revolt and Why*, United States, Free Press, 1971, 400 p.

SOREL, Georges, *Réflexions sur la violence*, Paris, Marcel Rivière et Cie, [1908] 1972, 394 p.

GIRARD, René, *La violence et le sacré*, Paris, Bernard Grasset, 1972, 455 p.

MARX, Karl et Friedrich ENGELS, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, Collection Bibliothèque du Marxisme, 1976, 621 p.

ENGELS, Friedrich, *Le rôle de la violence dans l'histoire*, Paris, Editions Sociales, 1976, 121 p.

MICHAUD, Yves, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, 231p.

GLUCKSMANN, André, *Le discours de la guerre*, Paris, Grasset, 1979, 443 p.

GLUCKSMANN, André, *La force du vertige*, Paris, Grasset, 1983, 332 p.

MELLON, Christian, *Ethique et violence des armes*, Paris, Assas éditions, 1995, 128 p.

MARTEL, Gordon, *The origins of the Second World War Reconsidered: A. J. P. Taylor and the*

- Historians*, New York, Routledge, [1986] 1999, 296 p.
- MICHAUD, Yves, *Changements dans la violence. Essai sur la bienveillance universelle et sur la peur*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002, 188 p.
- TILLY, Charles, *The Politics of Collective Violence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 276 p.
- ARON, Raymond, *Guerre et paix entre les nations*, Pérennes, Calmann-Lévy, [1962] [2001] 2004, 794 p.
- CONTEH-MORGAN, Earl, *Collective Violence, An introduction to the theories and cases of violent conflicts*, London, Routledge, 2004, 333 p.
- WIEVIORKA, Michel, *La violence : voix et regards*, Paris, Balland, 2004, 338 p.
- MICHAUD, Yves, *La violence*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 2004, 6^e éditions, 125 p.
- BONNEFOUS, Edouard, *Violence , de la psychologie à la politique*, Actes du colloque tenu le jeudi le 24 novembre 2005, Bruxelles, Bruylant, 2006, 62 p.
- MANNONI, Pierre, « Le terrorisme, un spectacle planifié », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 67-74.

4.2 Articles et chapitres d'ouvrages

- DAVID, Charles-Philippe, « Les enjeux politiques du terrorisme, après le 11 septembre, après l'Afghanistan », in Dianne Casoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre le terrorisme*, Sainte Foy, Presses Universitaires du Québec, 2003, p. 11-18.
- PELLAND, Marie André, « Le recours au terrorisme par les sectes religieuses », in Dianne Casoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre l'acte terroriste*, Sainte Foy, Presses Universitaires du Québec, 2003, p.51-73.
- CARSONI, Dianne et Louis BRUNET, « Philosophie groupale et action terroriste », in Dianne Casoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre le terrorisme*, Sainte Foy, Presses Universitaires du Québec, 2003, p. 77-92.
- MELLON, Christian, « Terrorisme , condamner, expliquer, résister », in *Études, Revue de culture contemporaine*, Paris, Bayard Presse, Tome 403, 2005/11, p. 487-496.
- BRAUD, Philippe, « La violence politique, repères et problèmes », in *Cultures & conflits : La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, n° 9-10, Printemps-été 1993, p. 13-42, <<http://conflits.revues.org/index406.html>>, page consultée le 15/12/09.
- JOURNET, Nicolas, « Aux origines des guerres », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 15-24.
- WIEVIORKA, Michel, « (Re)penser la violence », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 141-150.
- YSERBIT, Vincent, « Les uns contre les autres : du stéréotype au conflit », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 173-179.
- DORTIER, Jean-François, « Sommes-nous des brutes ? Violence et nature humaine », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 235-248.
- BRAUD Philippe, « Violences politiques, les raisons d'une déraison », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 57-65.

5. terrorisme et guérilla

5.1 Ouvrages

DELMAS, Claude, *La guerre révolutionnaire*, Collection « Que sais-je? », n° 826 (Seconde édition), Paris, PUF, 1965, 127 p.

CHE GUEVARA, Ernesto, *La guerre de guérilla*, Paris, Editions François Maspero, 1965, 203 p.

CHALIAND, Gérard, *Stratégies de la guérilla, anthologie historique de la Longue Marche à nos jours*, Paris, Editions Gallimard, 1984, 934 p.

BONANATE, Luigi, *Le terrorisme international*, Giunti, Casterman, 1994, 190 p.

TARNERO, Jacques, *Les terrorismes*, Toulouse, Les Essentiels Milan, 1998, 63 p.

ADAMS, James, *The Financing of Terror*, UK, Hodder & Stoughton General Division, 1988, 369 p.

CRETTEZ, Xavier et Jérôme FERRET (éd.), *Le silence des armes, l'Europe à l'épreuve des séparatismes violents*, Paris, la Documentation française, 1999, 335 p.

SOMMIER, Isabelle, *Le terrorisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, 128 p.

MARRET, Jean-Luc, *Techniques du terrorisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, 177 p.

CHALIAND, Gérard, *Voyage dans 40 ans de guérillas*, Paris, Les Editions du Seuil, 2006, 300 p.

CRONIN, Audrey Kurth Cronin, *When Should We Talk to Terrorists?*, Special Report, Washington, United State Institute for Peace, n° 240, May 2010, 16 p.

5.2 Articles et chapitres d'ouvrages

PRESTAT, Pierre et Pierre SAINT-MACARY, « Essai sur la guerre révolutionnaire », in Gérard Chaliand (éd.), *Stratégies de la guérilla (anthologie historique de la longue marche à nos jours)*, Paris, Gallimard, [1979] 1984, p. 387-401.

SEDERBERG, Peter C., « Conciliation as Counter-Terrorist Strategy », in *Journal of Peace Research*, Washington, SAGE Publications, August 1995, Vol. 32 n° 3, p. 295-312.

FROMKIN, David, « Retrogressive little wars », *Foreign Affairs*, New York, Council on Foreign Relations, January/ February 1998, Vol. 77, n° 1, p. 143-146, <<http://www.foreignaffairs.org/19980101fareviewessay1366/david-fromkin/retrogressive-little-wars-honor-forgotten.html>>, page consultée le 02/09/2011.

HUYGHES, François-Bernard, « Entre ravage et message », in *Cahiers de médiologie*, Paris, Éditions Gallimard, n°13, « La scène terroriste », Paris, Editions Gallimard, 1^{er} semestre 2002, p. 37-47, <http://www.mediologie.org/collection/13_terrorisme/huyghe.pdf>, page consultée le 01/05/2010.

BERTHELET, Pierre, « L'impact des événements du 11 septembre sur la création de l'espace de liberté, de sécurité et de justice », in *Cultures & Conflits*, Paris, L'Harmattan, n° 46, été 2002, « De Tampere à Séville : bilan de la sécurité européenne », <<http://conflits.revues.org/index799.html>>, page consultée le 18/08/2011.

- CURRIE, Cris, « Should we negotiate with terrorists? », June 2002, *Mediate.com*, <<http://www.mediate.com/articles/currie4.cfm>>, page consultée le 08/08/2011.
- GUENIFFEY, Patrice, « Généalogie du terrorisme contemporain », in *Le Débat*, Paris, Editions Gallimard, n° 126, septembre-octobre 2003, p. 157-173.
- MANNONI, Pierre, « Le terrorisme, un spectacle planifié », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 67-74.
- GUILHAUDIS, Jean-François, « Terrorisme et relations internationales : après le 11 septembre, la relation terroriste au cœur des relations internationales », in *AFRI (Annuaire Français de Relations Internationales)*, Bruxelles, Bruylant, Vol. VIII, 2007, p. 41-65, <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/05_Guilhaudis.pdf>, page consultée le 24/08/2011.
- NEUMANN, Peter R., « Negotiating with Terrorists », in *Foreign Affairs*, New York, Council on Foreign Relations, January/February 2007, p. 128-138.
- BIGO, Didier et Daniel HERMANT, « De l'espoir à la crainte ? Les lectures de la conflictualité », in *Cultures & Conflits : Articles inédits*, Paris, L'Harmattan, 2008, <<http://conflits.revues.org/index1151.html>>, page consultée le 02/09/2011.
- JIXIAN, Kim, « Conversations with the Enemy: The Dilemma of Negotiating with Terrorists », April 2010, <<http://www.mindef.gov.sg/content/imindef/publications/pointer/journals/2008/v34n2/feature7.html>>, page consultée le 08/08/2011.
- WIEVIORKA Michel, « Terrorisme, historique et mutations récentes », Collection « séminaires en ligne », La Fondation Maison des Sciences de l'Homme et L'Equipe sémiotique cognitive, 7 mai 2008, Archives Audiovisuelles de la Recherche, <http://www.archivesaudiovisuelles.fr/FR/_video.asp?id=1220&ress=4449&video=91010&format=68>, page consultée le 05/06/2010.

6. Armement et trafic d'armes :

6.1 Ouvrages

- COLLET, André, *Les Armes*, Paris, PUF, Collection « Que-Sais-Je ? », n° 1, 1986, 125 p.
- SWADESH, Rana, *Small Arms and Intra-State Conflicts*, New York, United Nations publication, n° 34, 1995, 52 p.
- SQUIRES, Peter, *Gun Culture or Gun Control, Firearms, Violence and Society*, London, Routledge, 2000, 252 p.
- VALVERDE, Benjamin, *Le trafic illicite d'armes légères*, Mémoire de DESS de Géopolitique sous la direction de Guiseppe Muti, École Normale Supérieure Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Atelier « Criminalité organisée », septembre 2004, 84 p.
- MCPHERSON, Jack, *Terrorist Explosives Handbook*, Vol. 1 The Irish Republican Army (Source inconnue mais manuel intéressant concernant la fabrication des bombes artisanales).

6.2 Rapports

GONCHAR, Ksenia and Peter LOCK, « Small Arms and Light Weapons, Russia and the Former Soviet Union », in Jeffrey Boutwell, Michael T. Klare and Laura W. Reed (Eds.), *Lethal Commerce, the Global Trade in Small Weapons and Light Weapons*, Cambridge, Committee on International Security Studies, 1995, p. 116-123.

Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Nations Unies, New York, Nations Unies, 31 mai 2000, 102 p.

SAGRAMOSO, Domitilla, *The Proliferation of Illegal Small Arms and Light Weapons in and around the European Union, Instability, organised crime and terrorist groups*, London, Centre for Defence Studies (Kings College, University of London), July 2001, 56 p., <<http://www.saferworld.org.uk/downloads/pubdocs/Domitilla.pdf>>, page consultée le 01/08/2009.

Deuxième réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, New York, Département de l'Information et le Département des affaires de désarmement des Nations Unies, 11-15 juillet 2005, <http://www.un.org/events/smallarms2005/bms_faq_f.pdf>, page consultée le 15/06/2008, 3 p.

7. Désarmement, maintien de la paix et résolution de conflit

7.1 Ouvrages

COLARD, Daniel, *Le désarmement*, Paris, Armand Colin, 1972, 125 p.

BOULDING, Kenneth E., *Three Faces of Power*, Newbury Park, California, Washington, SAGE Publications, 1989, 268 p.

SALVAN, Jean, *La Paix et la guerre : introduction générale aux problèmes de défense et de stratégie*, Paris, Critérior, 1992, 546 p.

UNIDIR, *Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes, Aspects of Psychological Operations and Intelligence*, Geneva, United Nations Publications, 1996, 46 p.

UNIDIR, *Disarmament and Conflict Resolution Project. Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, 234 p.

GALTUNG, Johan, *Transformation des conflits par des moyens pacifiques (La méthode du dépassement)*, United Nations, Genève, 1998, 37 p.

UNIDIR, *Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes, Training*, Geneva, United Nations Publications, 1998, 170 p.

COUTAU-BEGARIE, Hervé, *Le désarmement naval*, Paris, Economica, Collection Bibliothèque stratégique, 1999, 352 p.

UNIDIR, *Small Arms Control, Old Weapons, New Issues*, Aldershot, Ashgate Publishing Limited, 1999, 302p.

DUDOUE, Véronique, *From War to Politics, Resistance/Liberation movements in Transition*, Berghof Report Nr. 17, Berlin, Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, April 2009, 69 p., <http://www.berghof-conflictresearch.org/images/uploads/VDudouet_allpubl_de.pdf>, page consultée le 24/08/2011.

DARBY, John and Roger MAC GINTY (Eds.), *The Management of Peace Processes*, London, Macmillan Press Ltd, 2000, 293 p.

GREENBURG, Melanie C., John H. BARTON and Margaret E. MCGUINNESS (eds.), *Words Over War, Mediation and Arbitration to Prevent Deadly Conflict*, Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Boston, Rowman & Littlefield, 2000, 488 p.

ROCK, Stephen R., *Appeasement in International Politics*, Lexington, The University of British Columbia Press, 2000, 241 p.

MARRET, Jean-Luc, *La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris, Ellipses, 2001, 158 p.

DARBY John, *The Effects of Violence on Peace Processes*, Washington, United States Institute of Peace Press, 2001, 153 p.

International Institute for Democracy and International Assistance, *La réconciliation après un conflit violent : un manuel*, Strömsborg, International IDEA, 2004, <<http://www.idea.int/publications/reconciliation/fr.cfm>>, page consultée le 16/08/2011.

RUXANDRA, Popa, *La mission de désarmement de l'ONU en Irak, bilan d'une expérience sans précédent*, Paris, Pedone, 2005, 207 p.

7.2 Articles, chapitres d'ouvrages, rapports de recherches

JANSSON, Jan-Magnus, « La neutralité finlandaise , Perspectives européennes », in *Politique Étrangère*, Paris, IFRI, 1971, Vol. 36, n° 4, p. 361-372, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1971_num_36_4_5699>, page consultée le 25/08/2009.

MORRIS, Ellis, *La question de la vérification dans les négociations sur le désarmement aux Nations Unies*, New York, Nations Unies, 1987, 230 p.

UNIDIR, *Enjeux Internationaux : Désarmement classique en Europe, Problèmes et Perspectives*, Travaux et Recherches de l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales). Paris , Masson, 1990, 228 p.

Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits (IRCN), « Intervenir sans armes pour la paix », numéro spécial de la revue *Alternatives Non-Violentes*, 1996, 90 p.

WOODHOUSE, Tom and Oliver RAMSBOTHAM, « Terra Incognita: Here Be Dragons. Peacekeeping and Conflict Resolution in Contemporary Conflicts; some Relationships Considered », Centre for Conflict Resolution, Paper presented at the University of Ulster 13-15 June 1996.

STEDMAN, Stephen John, « Consent, Neutrality, and Impartiality, in the Tower of Babel and on the Frontlines , United Nations Peacekeeping in the 1990s », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 35-56.

COX, David, « Peacekeeping and Disarmament , Peace Agreements, Security Council Mandates, and the Disarmament Experience », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 83-133.

BOULDEN, Jane, « Rules of Engagement, Force Structure and Composition in United Nations Disarmament Operations », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 35-204.

DANIEL, Donald C. F., « Is There a Middle Option in Peace Support Operations? Implications for Crisis Containment and Disarmament », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 57-81.

LIEGEOIS, Michel, *Stratégies de maintien de la paix de l'OTAN*, Rapport final établi dans le cadre du programme de bourse de recherche individuelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, 1997, 68 p., <<http://www.nato.int/acad/fellow/95-97/liegeois.pdf>>, page consultée le 20/08/2011.

LOUGHREY, Gerry C., Paul BELL, M. KEE, R. J. RODDY and P. S. CURRAN, « Post-traumatic stress disorder and civil violence in Northern Ireland », in *The British Journal of Psychiatry*, London, The Royal College of Psychiatrists, 1998, 153, 554-560.

JOXE, Alain, « Définition de la paix et panne du 'règlement' injuste », in Alain Joxe et Élie Kheir (éd.), *Processus de paix et états de guerre, Colombie, Balkans, Moyen-Orient, Le débat stratégique euro-américain, 1999-2000, Cahiers d'Etudes Stratégiques*, Paris, CIRPES, n° 29, 4ème trimestre 2000, p. 65-68.

Nations Unies, *Destruction des armes excédentaires, confisquées ou rassemblées en tant que mesure concrète de confiance dans le domaine des armes classiques*, Document de travail présenté par l'Afrique du Sud A/CN.10/2000/WG.II/WP.3, 6 juillet 2000, Commission du Désarmement, Session de Fond 2000, New York, 26 juin - 7 juillet 2000, 3 p.

RADTCHENKO-DRAILLARD, Svetlana, « Les aspects culturels de la négociation internationale », in *Les cahiers de psychologie politique*, Caen, Presses Universitaires de Caen, n° 3, Avril 2003, <<http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1602>>, page consultée le 16/08/2011.

LEBARON, Michelle, « Culture and Conflict », 2003, <<http://www.beyondintractability.org>>, page consultée le 14/08/2009.

WULF, Herbert, « Practical Disarmament », in *Disarmament in Conflict Prevention*, DDA Occasional Papers, n° 7, May 2003, p. 8-15.

ARCE DE JEANNET, Maria Angelica, « The Role of Disarmament in the Prevention of Armed Conflicts », in *Disarmament in Conflict Prevention*, DDA Occasional Papers, n° 7, May 2003, p. 5-7.

RAVINDER, Singh Dhama, Judith SQUIRES and Tariq MODOOD, *Developing Positive Actions Policies: Learning from the Experience of Europe and North America*, Research Report n° 406, Department for Work and Pensions, Center for the Study of Ethnicity and Citizenship, University of Bristol, 2006, 140 p.

The Public International Law & Policy Group, *Demobilization, Disarmament and Reintegration, Core Elements*, September 2006, 38 p.

LUNDQVIST, Kristina (éd.), *Conflict Transformation, Three Lenses in one Frame, New Route*, Sweden, The Life and Peace Institute), Vol. 14, 2/2009, 36 p., <http://www.life-peace.org/sajt/filer/pdf/New_Routes/NR2%202009.pdf>, page consultée le 17/11/2010.

PAFFENHOLTZ, Thania, « Understanding Peacebuilding Theory, Management, Resolution and Transformation », in Kristina Lundqvist (éd.), *Conflict Transformation, Three Lenses in one Frame, New Route*, Sweden, The Life and Peace Institute), Vol. 14, 2/2009, p. 3-7.

Le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre), « L'utilité et les défis des processus confidentiels » (pas d'auteur), in Griffiths Martin (ed.), *Médiation pour la paix : 1999-2009*, Genève, HD Centre, 2009, 19 p.

DESHUIS, Leïla, « Rencontre, Réconciliation, Pardon », mars 2009, *Irenees.net*, <<http://www.irenees.net/fr/fiches/analyse/fiche-analyse-870.html>>, page consultée le 16/08/2011.

EMMANUEL, Petit, « La négociation : les enseignements du jeu de l'ultimatum », in *Négociations*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Editions, 2010/1, n° 13, 77-96 p.

8. Ouvrages généraux sur l'histoire de l'Irlande

KEE, Robert, *Ireland, A History*, London, Sphere Books Ltd, 1982, 208 p.

GUIFFAN, Jean, *Histoire de l'Irlande*, Bruxelles, Édition Complexe, 1992, 272 p.

HUTCHINSON, Wesley, *La question irlandaise*, Paris, Ellipses, 1997, 159 p.

JACKSON, Alvin, *Ireland, 1798-1998*, Oxford, Blackwell Publishers, 1999, 520 p.

ELLIOTT, Sidney and W. D. FLAKES, *Northern Ireland, A Political Directory 1968-1999*, Belfast, Blackstaff Press, 1999, 730 p.

HUTCHINSON, Wesley, *Espaces de l'imaginaire unioniste nord-irlandais*, Caen, PUF, 1999, 221 p.

9. Ouvrages et articles sociologiques et statistiques sur l'Irlande du Nord

9.1 Ouvrages

BARRITT, Denis P. and Charles F. CARTER, *The Northern Ireland Problem: a Study in Group Relations*, London, Oxford University Press, 1962, 163 p.

COMPTON, Paul, *Northern Ireland, a Census Atlas*, Dublin, Gill & Macmillan, 1978, p. 169.

GALLAGHER Anthony. M., *Majority Minority Review 2: Employment, Unemployment and Religion in Northern Ireland*, Coleraine, University of Ulster, 1991, 79 p., <<http://cain.ulst.ac.uk/csc/reports/majmin1f.htm>>, page consultée le 14/11/2010.

SUTTON, Malcom, *Bear in Mind these Dead... An Index of Deaths from the Conflict in Ireland 1969-1993*, Belfast, Beyond the Pale Publications, 1994, 252 p.

COMPTON, Paul, *Demographic Review Northern Ireland*, Belfast, Northern Ireland Economic Council, 1995, 250 p.

GALLAGHER A.M, *Majority Minority Review 1: Education and Religion in Northern Ireland*, Coleraine, University of Ulster, 1995, 81 p., <<http://cain.ulst.ac.uk/csc/reports/majmin1f.htm>>, page consultée le 14/11/2010.

9.2 Articles et chapitres d'ouvrages

WHYTE, John, « How much discrimination was there under the Stormont regime, 1921-1968 ? », in Tom Gallagher and James O'Connell (eds.), *Contemporary Irish Studies*, University of Bradford, School of Peace Studies, Manchester, Manchester University Press, 1983, p. 1-36.

COURBAGE, Youssef « Démographie et élections en Irlande du Nord », *Population*, Paris, Institut National d'Études Démographiques (INED), 1997, Vol. 52, n°5, p. 1219-1223, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1997_num_52_5_6490>, page consultée le 15/11/2011.

COURBAGE, Youssef, « Rivalités démographiques en Irlande du Nord », in *Population & sociétés*, Paris, Institut National des Études Démographiques, janvier 1996, n° 309, 2 p.

HEATH, Anthony F., Richard BREEN and Christopher T. WHELAN, *Proceedings of the British Academy 98, Ireland North and South – Perspectives from Social Science*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 552.

Northern Ireland Statistics Agency - *Census 2001 Key Statistics Tables*, Belfast, December 2002.

COURBAGE, Youssef, « Catholiques et protestants d'Irlande du Nord, les enjeux du recensement de 2001 », in *Population & sociétés*, Paris, Institut National des Études Démographiques, mai 2003, n° 390, 4 p.

10. Le conflit nord-irlandais : les troubles

10.1 Ouvrages

DEUTSCH, Richard and Vivien MAGOWAN, *Northern Ireland 1968-1973, A Chronology of Events Vol. 1, 1968-1971*, Belfast, Blackstaff Press, 1973, 180 p.

DEUTSCH, Richard and Vivien MAGOWAN, *Northern Ireland 1968-1973. A Chronology of Events Vol. 2, 1972-1973*, Belfast, Blackstaff Press, 1974, 408 p.

DEUTSCH, Richard and Vivien MAGOWAN, *Northern Ireland 1968-1974, A Chronology of Events Vol. 3, 1974*, Belfast, Blackstaff Press, 1975, 209 p.

BUCKLAND, Peter A., *History of Northern Ireland*, Dublin, Gill and Macmillan, 1981, 195 p.

CHARLOT, Monica, *L'effet Thatcher*, Paris, Economica, 1989, 159 p.

PURDIE, Bob, *Politics in the Streets, The Origins of the Civil Rights Movement in Northern Ireland*, Belfast, Blackstaff Press, 1990, 286 p.

BRENNAN, Paul, *The Conflict in Northern Ireland*, Paris, Longman France, 1991, 144 p.

DILLON, Martin; *The Dirty War*, London, Arrow Books Ltd., 1991, 502 p.

PARKER, Tony, *May the Lord in His Mercy Be Kind to Belfast*, London, Cape, 1993, 288 p.

DUNN, Seamus, *Facets of the Conflict in Northern Ireland*, London, Macmillan Press Ltd., 1995, 289 p.

BOUILLON, Antoine, Sonia DAYAN-HERZBRUN et Maurice GOLDRING, *Désirs de paix, relents de guerre*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, 229 p.

COOGAN, Tim Pat, *The Troubles, Ireland's Ordeal 1966-1996 and the Search for Peace*, London, Arrow Books Limited, 1996, 95 p.

O'DOCHARTAIGH, Niall, *From Civil Rights to Armalites, Derry and the Birth of the Irish*

- Trouble*, Cork, Cork University Press, 1997, 240 p.
- HAMILTON, David, *A Cause Worth Living For*, Surrey, Highlands Books, 1997.
- TOWNSHEND, Charles, *The Twentieth Century*, New York, Oxford University Press, 1998, 304 p.
- CUNNINGHAM, William G., *Conflict Theory and Conflict in Northern Ireland*, thesis, University of Auckland, 1998 (thèse non publiée).
- HENNESSEY, Thomas, *History of Northern Ireland, 1920-1996*, Dublin, Gill and Macmillan, 1998, 347 p.
- BEW, Paul and Gordon GILLESPIE, *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles, 1968-1999*, Dublin, Gill & Macmillan, 1999, 384p.
- MCKITTRICK, David and David MCVEA, *Making Sense of the Troubles*, Belfast, Blackstaff Press, 2000, 353 p.
- MCEVOY, Kieran, *Paramilitary Imprisonment in Northern Ireland, Resistance, Management and Release*, Oxford, Oxford University Press, 2001, 442p.
- PEYRONEL, Valérie, *Économie et Conflit en Irlande du Nord*, Paris, Ellipses, les essentiels de la civilisation anglo-saxonne, 2001, 142 p.
- PEYRONEL, Valérie, *Les relations communautaires en Irlande du Nord : une nouvelle dynamique*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2003, 250 p.
- CLIFFORD, Angela, *Military Aspects of Ireland's Arms Crisis of 1969-70*, Belfast, Athol Books, 2006, 48 p.
- CLIFFORD, Angela, *August 1969, Ireland's only Appeal to United Nations*, Belfast, Athol Books, 2006, 96 p.
- SHIRLOW, Peter and Kieran MCEVOY, *Beyond the Wire*, Dublin, Pluto Press, 2008, 185 p.

10.2 Articles et chapitres d'ouvrages

- MARKOV B., « Direct Rule », in *International Affairs*, London, Chatham House, the Royal Institute of International Affairs, 1972, n°6, Vol. 18, p. 93-94.
- WHYTE, John, « How Much Discrimination was there under the Unionist Regime, 1921-1968? », in T. Gallagher and J. O'Connell (eds.), *Contemporary Irish Studies*, Manchester, Manchester University Press, 1983, p.1-36.
- O'CONNOR, John, « L'Accord Anglo-irlandais de 1985 », in *Annuaire Français de Droit International*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, Vol. 31, p. 191-203.
- GOLDRING, Maurice, « Le Forum pour une nouvelle Irlande : l'impossible solution », in *L'Irlande politique et sociale, L'Irlande du Nord : Réformes*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 1987, Vol. 1, n° 3, p. 41-62.
- DARBY, John, « What's Wrong with Conflict », Coleriane, University of Ulster, 1995, 14 p., <<http://cain.ulst.ac.uk/csc/reports/conflict.htm>>, page consultée le 12/03/2009.
- GUDGIN, Graham, « Discrimination in Housing and Employment under the Stormont Administration », in Patrick J. Roche and Brian Barton (eds.), *The Northern Ireland Question, Nationalism, Unionism and Partition*, UK, Ashgate Publishing Ltd, 1999, p. 97-121.
- HEALY, Aisling, « Parades nord-irlandaises : le discours des parcours », in *Cultures et Conflits*, Paris, L'Harmattan, n° 56, Hiver 2004, Militaires et sécurité intérieure, p. 183-207.
- « Guerre au cœur de l'Europe, Irlande du Nord – 1969-2006 », *Raids*, Paris, Histoire et Collections, 2006, Hors-série n° 21, 82 p.

FITZGERALD, Garret, « 1974-5 Threat of a British Withdrawal from Northern Ireland », in *Irish Studies in International Affairs*, Dublin, Royal Irish Academy, Vol. 17, 2006, p. 141-150.

11. Le processus de paix nord-irlandais

11.1 Ouvrages

WHYTE, John, *Interpreting Northern Ireland*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 328 p.

MCKITTRICK, David, *Endgame - The Search for Peace in Northern Ireland*, Belfast, Blackstaff Press, 1994, 341 p.

MILLER, David, *Don't Mention the War, Northern Ireland, Propaganda and the Media*, London, Pluto Press, 1994, 280 p.

WILSON, Andrew J., *Irish America and the Ulster Conflict, 1968-1995*, Belfast, Blackstaff Press, 1995, 322 p.

ROWAN, Brian, *Behind the Lines, The Story of the IRA and Loyalist Ceasefires*, Belfast, Blackstaff Press, 1995, 174 p.

O'LEARY, Brendan and John MCGARRY, *The Politics of Antagonism, Understanding Northern Ireland*, London, Athlone Press, 2nd ed., 1996, 358 p.

HOLLAND, Jack and Susan PHOENIX, *Policing the Shadows*, London, Hodder & Stoughton, 1996, 285 p.

MALLIE, Eamonn and David MCKITTRICK, *The Fight for Peace, The Secret Story Behind the Irish Peace Process*, London, Heinemann, 1996, 320 p.

BLOOMFIELD, David, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland, Building Complementarity in Conflict Management Theory*, London, Palgrave Macmillan, 1997, 256 p.

GILLIGAN, Chris and Jon TONGE, *Peace or War? Understanding the Peace Process in Northern Ireland*, Aldershot, Ashgate, 1997, 167 p.

DARBY, John, *Scorpions in a Bottle, Conflicting Cultures in Northern Ireland*, London, Minority Rights Publications, 1997, 242 p.

DEUTSCH, Richard, *Le Sentier de la Paix*, Rennes, Terre de Brume Édition, 1998, 167 p.

MITCHELL, George, *Making Peace, The Inside Story of the Making of the Good Friday Agreement*, London, Heinemann, 1999, 200 p.

SHIRLOW, Peter and Paul Stewart (eds.), *Northern Ireland between Peace and War, Capital & Class*, Special Issue, n° 69, Autumn 1999, 192 p.

RUANE, Joseph and Jennifer TODD, *After the Good Friday Agreement, Analysing Political Change in Northern Ireland*, Dublin, University College Dublin Press, 1999, 233 p.

HENNESSEY Thomas, *The Northern Irish Peace Process, Ending the Troubles?*, Dublin, Gill & Macmillan, 2000, 272 p.

COX, Michael, Adrian GUELKE and Fiona STEPHEN, *A Farewell to Arms? From 'Long War' to Long Peace in Northern Ireland*, Manchester, Manchester University Press, 2000, 360 p.

MACCARTNEY, Clem, « The Northern Ireland Peace Process, Striking a Balance », *Accord, An International Review of Peace Initiative*, London, Conciliation Resources/Community Relations Council, June 2000, [s.p].

FITZDUFF Mari, *Beyond Violence, Conflict Resolution Process in Northern Ireland*, New York, United Nations University Press, 2002, 228 p.

GIDRON, Benjamin, Stanley N. KATZ and Yeheskel HASENFELD, *Mobilizing for Peace, Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*, Oxford, Oxford University Press, 2002, 290 p.

LYNCH, Timothy John, *Turf War, The Clinton Administration and Northern Ireland*, Boston College, 2003, 275 p.

PEATLING, Garry K., *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*, Dublin, Irish Academic Press, 2004, 292 p.

11.2 Articles et chapitres d'ouvrages

PRINCEN, Thomas, « Joseph Elder, Quiet Peacemaking in a Civil War », in Deborah Kolb (ed.), *When Talk Works*, San Francisco, Jossey-Bass, 1994, p. 428- 445.

BEAUGE, Florence, « Sortir d'un quart de siècle de haine et de violence : cette paix qui retient son souffle en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 1995, p. 8-9, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1995/01/BEAUGE/1148>>, page consultée le 19/01/2007.

JOANNON, Pierre, « L'intransigeance de Londres et des paramilitaires : difficile adieu aux armes en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, mars 1996, p. 3, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1996/03/JOANNON/2454>>, page consultée le 19/01/2007.

ALCOCK, Antony, « Le triomphe des victimes », in Actes du Colloque *Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].

CRAN, James, « Une paix juste et durable est possible », in Actes du Colloque *Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].

HUME, John, « Redonner l'espoir à une société divisée », in Actes du Colloque *Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].

JOANNON, Pierre, « Le Processus de Paix en Irlande du Nord », in Actes du Colloque *Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].

O'HUIGINN, Sean M., « Vers un Processus de négociation sans exclusive », in Actes du Colloque *Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].

HALL, Michael, *The Death of the « Peace Process »*, Newtownabbey, Island Publications, n° 17, 1999, 31 p.

BRENNAN, Paul, « Espoirs de paix, risques d'embrasement. Lendemain d'élections en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, juillet 1997, p. 3, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1997/07/BRENNAN/8877>>, page consultée le 15/09/1999.

BEAUGE, Florence, « La fin d'une 'culture de l'échec' », in *Le Monde Diplomatique*, avril 1998, <<http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/irlande/>>, page consultée le 15/09/1999.

RENON, Karine, « Sortir de la violence en Irlande du Nord », in *Un nouveau paradigme de la violence, Cultures & conflits*, Paris, L'Harmattan, Printemps/été 1998, <<http://conflits.revues.org/index714.html>>, page consultée le 18/06/2006.

MCCARTNEY, Clem, « The Good Friday Agreement, a Study in Loose ends », in *Conflicts Resolution Notes*, Terre Haute, Indiana State University, Vol. 16, N°1, July 1998, p.2-4.

O'LEARY, Brendan, « The Nature of the British-Irish Agreement », in *New Left Review*, London, New Left Review, Vol. a, Issue 233, January-February 1999, 31p.

- MCVEIGH, Robbie, « Londres juge et partie. Décolonisation inachevée en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, avril 1999, p. 8, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1999/04/MCVEIGH/11943>>, page consultée le 03/03/2001.
- BAIRNER, Alan, « Masculinity, Violence and the Irish Peace Process », in Peter Shirlow and Paul Stewart (eds.), *Capital and Class*, Special Issue, *Northern Ireland between Peace and War*, Autumn 1999, p. 125-144.
- FERON, Elise, « Irlande du Nord : une réconciliation incertaine », in *Cultures & Conflits, Pacifications-Réconciliations*, Paris, L'Harmattan, Automne 1999, n°40, <<http://conflits.revues.org/index473.htm>>, page consultée le 01/12/2006.
- HALL, Michael, *Conflict Resolution. The Missing Element in the Northern Ireland Peace Process*, Newtownabbey, Island Publications, n° 19, 1999, 32 p.
- GOUVENEUR, Cédric, « Sur fond de réflexes identitaires persistants. Paix sans réconciliation en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 2000, p. 14, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/01/GOUVERNEUR/13310>>, page consultée le 03/03/2001.
- KING, Kevin, « Chapter 7: The Role of International Mediation in the Northern Ireland Peace Process », in Melanie C. Greenburg John H. Barton and Margaret E. McGuinness (eds.), *Words Over War, Mediation and Arbitration to Prevent Deadly Conflict*, Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Boston Rowman & Littlefield, 2000, 447 p.
- SAVARIC Michel, « De la fiction à l'histoire. Trois regards sur l'Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, mars 2000, p. 31, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/03/SAVARIC/13417>>, page consultée le 03/03/2001.
- HALL Michael, *Seeds of Hope. Ex-prisoners Project*, FARSET Community Think Tank Project, Newtownabbey, Island Pamphlets, n° 27, March 2000, 40 p.
- SMYTH Marie, « The Process of Demilitarization and the Reversibility of the Peace Process in Northern Ireland », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Vol. 16, n° 3 (Automn 2004), p. 544-566.

12. Ouvrages et articles sur l'IRA et les républicains

12.1 Ouvrages

- BISHOP, Patrick and Eamonn MALLIE, *The Provisional IRA*, London, Corgi Books, 1987, 490 p.
- BELL, Bowyer J., *The Secret Army, The IRA 1916-1979*. Dublin, Poolbeg, 1989, 481 p.
- BELL Bowyer J., *IRA, Tactics and Targets*. Dublin, Poolbeg, 1990, 128 p.
- HOLLAND, Jack and Henry MCDONALD, *INLA, Deadly Divisions*, Dublin, Poolberg Press, 1994, 480 p.
- COOGAN, Tim Pat, *The IRA, A History*, USA, Roberts Rinehart Publishers, 1994, 554 p.
- TOOLIS, Kevin, *Rebel Hearts, Journeys within the IRA's Soul*. London, Picador, 1995, 384 p.
- DEUTSCH, Richard, *Les républicanismes irlandais*, Rennes, Terre de Brume Édition, 1997, 239 p.
- PATTERSON, Henry, *The Politics of Illusion, A political History of the IRA*, London, Serif, [1989] 1997, 228 p.
- TAYLOR, Peter, *Provos, The IRA and Sinn Féin*, London, Bloomsbury, [1997] 1998, 407 p.
- ADAMS Gerry, *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, Spézet, Coop Breizh, 1998, 240 p.

- ADAMS, Gerry, *Free Ireland, Towards a Lasting Peace*, Dingle, Brandon Books, 1995, 224 p. (cet ouvrage a tout d'abord été publié sous le titre *Politics of Irish Freedom*, Dingle, Mount Eagle Publications, 1987, 192 p.).
- O'DOHERTY, Malachi, *The Trouble with Guns, Military Strategy of the Provisional IRA*, Belfast, Blackstaff Press, 1998, 221 p.
- PORTER, Norman, *The Republican Ideal, Current Perspectives*, Belfast, The Blackstaff Press, 1998, 192 p.
- HARDNEN Toby, *Bandit Country, The IRA and South Armagh*, London, Hodder and Stoughton, 1999, 404 p.
- FALLIGOT, Roger, *La Résistance Irlandaise 1916-2000*, Rennes, Terre de Brume Édition, 1999, 346 p.
- O'BRIEN, Brendan, *Pocket History of the IRA, from 1916 onwards*, Dublin, O'Brien, 2000, 168 p.
- COOGAN, Tim Pat, *The IRA*, London, HarperCollins, [1970] [1980] [1987] [1995] 2000, 808 p.
- MAILLOT, Agnès, *IRA*, Caen, Presses Universitaires de Caen, [1996], 2001, 277 p.
- DILLON, Martin, *The Shankill Butchers*, New York, Routledge, [1989] [1990] 1999, 293 p.
- ADAMS, Gerry, *Hope and History, Making Peace in Ireland*, Dingle, Mount Eagle Publications, 2003, 416 p.

12.2 Articles, chapitres d'ouvrages et actes de colloque

- GOULDING, Cathal, « Republicanism, Why it has failed », Entretien avec le Chef d'État Major de l'IRA Officielle, Cathal Goulifing, *This Week*, 31 July 1970.
- MACGRAY, James W., « Bobby Sands, Suicide, and Self-Sacrifice », in *The Journal of Value Inquiry*, London, Springer, Vol. 17, n° 1, 1983, p. 65-75.
- BRENNAN, Paul, « La violence politique des Républicains », in *L'Irlande Politique et sociale*, Vol. I, n° 1, Sorbonne, Paris, Hiver 1985, p. 39-56.
- WHITE, Robert W., « From peaceful Protest to Guerrilla War, Micromobilization of Provisional Irish Republican Army », in *The American Journal of Sociology*, Chicago, University of Chicago, Vol. 94, n° 6, May 1989, 1277-1302.
- PATTERSON, Henry, « Gerry Adams and the Modernisation of Republicanism », in *Conflict Quarterly*, New-Brunswick, University of Brunswick, Summer 1990, p. 5-23.
- DRAKE, Charles J. M., « The Provisional IRA, A Case Study », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, summer 1991, p.43-60.
- BOYNE, Sean, « Uncovering the Irish Republican Army », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, July 1996, p. 346.
- HORGAN, John, and Max Taylor, « The Provisional Irish Republican Army, Command and Functional Structure », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Vol. 9, n° 3, 1997.
- BOYNE, Sean, « INLA, The Deadly Hand of Irish Republicanism », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, January 1997, p.7-9.
- WHITE, Robert W., « The Irish Republican Army, An Assessment of Sectarianism », in *Terrorism and Political Violence, Civil Wars*, London, Routledge, Spring 1997, p.20-55.

- WHITE, Robert W., « The Irish Republican Army and Sectarianism, Moving Beyond the Anecdote », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Summer 1997, p. 120-131.
- HORGAN John, « Arms Dumps and the IRA, 1923-32 », in *History Today*, London, History Today Ltd., Vol. 48, Issue 2, February 1998, p. 11-16, <<http://www.historytoday.com/john-horgan/arms-dumps-and-ira-1923-32>>, page consultée le 21/02/2008.
- BOYNE, Sean, « The Real IRA, After Omagh, What Now? », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, October 1998, p. 8-11.
- WHITE Robert W., « Don't Confuse Me with the Facts, More on the Irish Republican Army and Sectarianism », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Winter 1998, p. 164-189.
- SCHULZE, Kirsten E. and M.L.R. SMITH, « Arms Issue Plagues Ulster Peace Deal », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, September 1999, p.18-22.
- DINGLEY James, « Peace Processes and Northern Ireland, Squaring Circles? », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Autumn 1999, p.32-52.
- HORGAN, John and Max TAYLOR, « Playing the 'Green Card' - Financing the Provisional IRA, Part 1 », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Summer 1999, p. 1-38.
- SILKE, Andrew, « Rebel's Dilemma, The Changing Relationship Between the IRA, Sinn Fein and Paramilitary Vigilantism in Northern Ireland », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, spring 1999, p. 55-93.
- LYNN, Brendan, « Republicanism and the Abstentionist Tradition, 1970-1998 », A Paper Presented to the Institute of Irish Studies, Queen's University Belfast, May 2001, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/lynn01.htm>>, page consultée le 18/03/2011.
- TONGE, Jonathan, « 'They haven't gone away, you know'. Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle' », *Paper presented to the Political Studies Association of the United Kingdom Annual Conference*, University of Lincoln, 6-8 April 2004, 19 p., <<http://www.psa.ac.uk/cps/2004/Tonge.pdf>>, page consultée le 22/04/2011.
- KRINGS, Torben, « With a ballot paper in both hands, The transformation of the Irish republican movement from armed insurrection to constitutional politics », 29 April 2006, 27 p., <othelem/organ/docs/krings290406.pdf>, page consultée le 10/04/2011.

13. Ouvrages et articles sur les groupes paramilitaires loyalistes

13.1 Ouvrages

- BOLTON, David, *The UVF 1966-73, An Anatomy of Loyalist Rebellion*, Dublin, Gill and Macmillan, 1973, 188 p.
- NELSON, Sarah, *Ulster's Uncertain Defenders, Protestant Political, Paramilitary, and Community Groups and the Northern Ireland Conflict*, Belfast, Appletree Press, 1984, 219 p.
- BRUCE, Steve, *The Red Hand, Protestant Paramilitaries in Northern Ireland*, Oxford, Oxford University Press, 1992, 336 p.
- BRUCE, Steve, *The Edge of the Union, The Ulster Loyalist Political Vision*, Oxford, Oxford University Press, 1994, 176 p.

- FOULON, Dominique, *Pour Dieu et l'Ulster : Histoire des Protestants d'Irlande du Nord*, Rennes, Terre de brume, 1997, 188 p.
- CUSACK, Jim and Henry MCDONALD, *The UVF*, Dublin, Poolberg Press, 1997, 368 p.
- TAYLOR, Peter, *Loyalists*, London, Bloomsbury, 1999, 384 p.

13.2 Articles et chapitres d'ouvrages

- MILLER, David W., « Queen's Rebels, Ulster Loyalism in Historical Perspective », in *Annals of the American Academy of Political and Social Science, London*, The American Academy of Political and Social Science, Vol. 444, The Environment and the Quality of Life, A World View, July 1979, p. 162-163.
- DEUTSCH, Richard, « Les Paramilitaires protestants », *L'Irlande politique et sociale*, Vol. I, n° 1, Sorbonne, Paris, Hiver 1985, p. 15-38.
- MCAULEY, James W., « Constructing Contemporary Loyalism », in Aaron Edwards and Stephen bloomer (eds.), *Transforming the Peace Process in Northern Ireland, From Terrorism to Democratic Politics*, Dublin, Irish Academic Press, 2008, p. 15-27.

14. L'abandon de la violence et le désarmement des groupes paramilitaires en Irlande du Nord

14.1 Ouvrages

- HAUSWEDELL, Corinna and Kris BROWN, *Burying the Hatchet, The Decommissioning of Paramilitary Arms in Northern Ireland*, Bonn, Bonn International Center for Conversion (BICC), 2002.
- GOLDRING, Maurice, *Renoncer à la terreur*, Paris, Editions du Rocher, 2005, 316 p.
- FERON, Élise, intitulé *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2011, 240 p.

14.2 Articles

- « Arms, Dialogue and Decommissioning , Don't Put the Cart before the Horse », *New Ireland Group*, Coleraine, Coleraine Printing Company, 1995, [s. p.].
- A Cadogan Group, « Decommissioning , A Cadogan Group Discussion Paper », New York, Cadogan Group Ltd., January 1996, 8 p.
- MANSENGH, Martin, « Real Stumbling Blocks, Decommissioning and the Principle of Consent », in *Études Irlandaises, Le Processus de Paix en Irlande du Nord*, Lille, Presses Universitaires Charles de Gaulle, Automne 1997, n°22-2, p. 21-35.
- MCINNES, Colin, « The Decommissioning of Terrorist Weapons and the Peace Process in Northern Ireland », in *Contemporary Security Policy*, New York, Taylor and Francis, Vol. 18, n° 3, December 1997, p. 83-103.
- VON TANGEN PAGE, Michael, « Arms Decommissioning and the Northern Ireland Peace Agreement », in *Security Dialogue*, Washington, SAGE Publications, Vol. 29 (4), 1998, p. 409-

420.

MCGINTY, Roger, « Issues Hierarchies in Peace Processes, The Decommissioning of Paramilitary Arms and the Northern Ireland Peace Process. Lessons for Ending Civil Conflicts », in *Civil Wars*, London, Routledge, Vol. 1, n° 3, autumn 1998, p. 24-45.

SCHULZE, Kirsten E. and M.L.R., SMITH, « Dilemmas of Decommissioning », in *Politeia, A Forum For Social And Economic Thinking*, London, Fieldfare Publications, Politeia n° 13, 1999.

The Starry Plough, « Decommissioning - In What Context? », in *An Camchéachta - The Starry Plough*, Newspaper of the Irish Republican Socialist Party, March-April 1999, p. 5-6.

BOYNE, Sean, « Analysing the IRA's historic decommissioning move », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, 24 October 2001.

SENS, Andrew D., « A Commission to Decommission Paramilitary Arms, Northern Ireland's Example », in *World Policy Journal*, Washington, SAGE Publications, Fall 2006, 8 April 2011, <http://findarticles.com/p/articles/mi_hb6669/is_3_23/ai_n29309836/>, page consultée le 13/03/2011.

15. Autres conflits, ouvrages et articles

15.1 Pays basque

CLARK, Robert, *The Basque Insurgents, ETA 1952-1980*, Madison, University of Wisconsin Press, 1984, 348 p.

CLARK, Robert, *Obstacles to Peace in the Basque Country, 1975-1988*, Reno, University of Nevada Press, 1990, 278 p.

LOYER, Barbara, « Violence politique et démocratie en Espagne : le nationalisme basque victime d'ETA », in *Le Monde Diplomatique*, Février 1998, p. 11, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1998/02/LOYER/10034>>, page consultée le 17/03/2000.

GOUVERNEUR, Cédric, « Isolés dans une bulle ultranationaliste : sanglante dérive des extrémistes basques », in *Le Monde Diplomatique*, août 2000, p. 6-7, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/08/GOUVERNEUR/14155>>, page consultée le 11/07/2001.

Interview de Xabi Larralde, porte-parole de Batasuna, in *Ekaitza*, n° 837, 5 Septembre 2002, <hns.samizdat.net/article1613.html>, page consultée le 18/05/2004 (cette page n'est plus disponible).

SAVATER, Fernando, « La rentabilité de la terreur, le cas basque », in *Esprit*, Paris, Transfaire, Août - Septembre 2006, p. 81-88.

15.2 Corse

ROSSI, Jean-Michel et François SANTONI, *Pour solde de tout compte. Les nationalistes corses parlent. Entretiens avec Guy Benhamou*, Paris, Denoël, 2000, 250 p.

15.3 Israël/Palestine

RAZ-KRAKOTZIN, Amnon, « Une paix sans histoire », in *Etudes palestiniennes*, Paris, Les Éditions de Minuit, n° 2, Nouvelle série, Hiver 1995, p. 20-26.

DRAY, Joss et Denis SIEFFERT, *La guerre israélienne de l'information, Désinformation et fausses symétries dans le conflit israélo-palestinien*, Paris, La Découverte, 2001, 127 p.

15.4 République d'Haïti

Amnesty International, *Haïti, Lenteur du désarmement et déni de justice*, 28 Juillet 2005, Index AI , AMR 36/005/2005, 33 p.,
<<http://www.amnesty.org/en/library/asset/AMR36/005/2005/en/8f2f5400-d4dc-11dd-8a23-d58a49c0d652/amr360052005fr.pdf>>, page consultée le 08/08/2007.

MUGGAH, Robert, *Haïti : les Chemins de la transition*, Étude indépendante réalisée par le projet Small Arms Survey à la demande du DFAE, 2005, 97 p.,
<<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP14-Haiti-FR.pdf>>, page consultée le 08/08/2007.

LEBRUN, Emile et Robert MUGGAH, « Silencing Guns, Local Perspectives on Small Arms and Armed « Violence in Rural Pacific Islands Communities », Occasional Paper 15, *Small Arms Survey*, Geneva. 2005, 53 p., <<http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/occasional-papers.html>>, page consultée le 22/08/2009.

15.5 États africains

MAHIGA, Augustine P. and Nji FIDELIS, *Confidence-building Measures in Africa*, publication des Nations Unies, 1987, 16 p.

Africa, Disarmament and Security, Proceedings of the Conference of African Research Institute, 24-25 March 1990, United Nations publications, 128 p.

GRIP, *Les Conflits en Afrique : Analyse des crises et pistes pour une prévention*, Rapport de la Commission « Régions Africaines en crise », Institut Européen de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité, Bruxelles, Coédition Complexe/GRIP, 1997, 290 p.

International Crisis Group, « L'effet Mandela , évaluation et perspectives du processus de paix burundais », *Rapport ICG Afrique centrale n° 13*, Bujumbura/Nairobi, 18 avril 2000, 82 p., <<http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-centrale/burundi/013-the-mandela-effect-prospects-for-peace-in-burundi.aspx>>, page consultée le 19/09/2010.

MOULIER, Isabelle, *Namibie-GANUPT (1989-1990)*, Paris, Pedone, 2002, 230 p.

VIRCOULON, Thierry, « Une nouvelle violence pour la nouvelle Afrique du Sud. L'Afrique du Sud Démocratique ou la réinvention d'une nation », *Etudes Africaines*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 203-233.

DOUMBIA, Souleymane, « Côte d'Ivoire : l'adieu aux armes », *L'Essor*, n°16002, 1er août 2007, <http://www.africatime.com/ci/nouvelle.asp?no_nouvelle=341967&no_categorie=>, page consultée le 01/08/2007.

THOKOZANI, Thusi, « Apprendre de la Sierra Leone », in Thusi Thokozani et Nelson Alusala, *Un pas vers la paix. Le désarmement en Afrique*, Institute for Security Studies, février 2005, Monographie No 98, p. 47-59, <<http://www.iss.co.za/pubs/Monographs/No98French/Chap3.pdf>>, page consultée le

26/12/2007.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Unité chargée de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale, *Modes de subsistance des réfugiés en milieu urbain, Etude en cas* Angola, février 2006, p. 25 p., <<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/FE2D630C78F9BF93C12571DB004A1086-unhcr-ago-28feb.pdf>>, page consultée le 19/09/2009.

15.6 Autres

Sustainable Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants and Conversion of Military Assets to Civilian Use, Experience of UNDP Tajikistan, Dushanbe, 2005, 28 p., <http://www.undp.tj/files/pubs/sust_dis.pdf>, page consultée le 22/08/2009.

PRESSOUYRE, Léon, Introduction, in *Études Balkaniques, Recherches Interdisciplinaires sur les mondes hellénique et balkanique*, Paris, Éditions De Boccard, 12/2005, Regards croisés sur le patrimoine du Sud-est européen, <<http://etudesbalkaniques.revues.org/index94.html>>, page consultée le 21 août 2009.

GROSJEAN, Olivier, « Investissement militant et violence contre soi au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan », in *Cultures & Conflits*, Paris, L'Harmattan, n° 63, *Mort volontaire combattante*, automne 2006, p. 101-112.

Journaux et revues

Journaux irlandais

- *The Irish Times* (<<http://www.irishtimes.com/>>)
- *The Belfast Telegraph* (<http://www.belfasttelegraph.co.uk/>)

Journaux britanniques

- *The Economist* (<www.economist.com/>)
- *The Times* (<www.thetimes.co.uk/>)
- *The Guardian* (<<http://www.guardian.co.uk/>>)

Journaux américains

- *The Irish Echo* (<www.irishecho.com>)

Journaux français

- *Le Monde Diplomatique* (<www.monde-diplomatique.fr>)

Journaux républicains

- *An Phoblacht / Republican News* (<<http://aprnonline.com/>>)

Journaux disponibles sur microfiches (Northern Ireland Political Collection, NIPC), Linen House Library) :

- *Action for Freedom*
- *Barricade Bulletin*
- *Barricade News*
- *Volunteer. Voice of Republican Derry*
- *Ár Lá*

Journaux loyalistes

Journaux disponibles sur microfiches (Northern Ireland Political Collection), Linen House Library) :

- *Combat*
- *UDA News*
- *Loyalist News*
- *The Ulster Warrior*
- *The Ulster Vindicator*

-The Ulster Militant

-Loyalist Volunteer Press Office

Revues

Population & Sociétés, Bulletin de l'Institut National d'Études Démographiques, Paris, Institut National des Études Démographiques,
<http://www.ined.fr/fr/publications/pop_soc/>

Terrorism and political violence, London, Taylor and Francis
<<http://www.tandf.co.uk/>>

Jane's Intelligence Review, London, Jane's Information Group
<<http://jir.janes.com/public/jir/index.shtml>>

Foreign Affairs, New York, Council on Foreign Relations
<<http://www.foreignaffairs.org/>>

Revue d'Études Irlandaises, Rennes, Presses Universitaires de Rennes
<<http://www.pur-editions.fr/>>

Cultures & conflits, Paris, L'Harmattan
<<http://conflits.revues.org/>>

Soldier - Magazine of the British Army, Ministry of Defence
(<<http://www.soldiermagazine.co.uk/>>)

World Policy Journal, Washington, SAGE Publications,
<<http://www.worldpolicy.org/>>

Security Dialogue, Washington, SAGE Publications

Contemporary Security Policy, New York, Taylor and Francis
<<http://www.contemporarysecuritypolicy.org/>>

History Today, London, History Today Ltd.
<<http://www.historytoday.com/>>

Civil Wars, London, Routledge
<<http://sdi.sagepub.com/>>

Sources électroniques

Sites gouvernementaux

British Government

<<http://www.parliament.uk>>

Houses of the Oireachtas (Parlement Irlandais)

<<http://www.oireachtas.ie/parliament/>>

Northern Ireland Office

<<http://www.nio.gov.uk/>>

Northern Ireland Assembly

<<http://www.niassembly.gov.uk/>>

Conflits et terrorisme

Organisation des Nations Unies

<<http://www.un.org/>>

Peace and Security through Disarmament

<<http://disarmament.un.org/>>

Institut des Nations Unies sur le Désarmement (UNIDIR)

<<http://www.unidir.org/>>

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

<<http://www.grip.org/>>

International Policy Institute for Counter-Terrorism

<<http://www.ict.org.il/>>

Bonn International Center for Conversion (BICC)

<<http://www.bicc.de/>>

Conflit nord-irlandais

CAIN project (Conflict Archive on the Internet),

<<http://cain.ulst.ac.uk/>>

INCORE (International Conflict Research)

<<http://www.incore.ulst.ac.uk/>>

Queens' university Belfast

<<http://www.qub.ac.uk/schools/IrishStudies/>>

Frontline, Behind the mask, the IRA and Sinn Féin
<<http://www.pbs.org>>

Britain in the USA
<<http://www.britainusa.com/nireland/nireland.asp>>

Irish Times 'The Path to Peace'
<<http://www.ireland.com/special/peace/>>

Sites des principaux partis politiques nord-irlandais

Ulster Unionist Party
<<http://www.uup.org>>

Social Democratic and Labour Party
<<http://www.ie/sdlp>>

Sinn Féin
<<http://sinnfein.ie/index.html>>

Democratic Unionist Party
<<http://www.dup.org.uk/>>

Sites d'information sur les armes

Armeetpassion.com
<<http://www.armeetpassion.com>>

Avions-militaires.net
<http://www.avions-militaires.net/dossiers/armes-feu/>

Bibliographie alphabétique des auteurs

- ADAMS Gerry, *Une voix pour la paix en Irlande du Nord*, Spézet, Coop Breizh, 1998, 240 p.
- ADAMS, Gerry, *Free Ireland, Towards a Lasting Peace*, Dingle, Brandon Books, 1995, 224 p. (cet ouvrage a tout d'abord été publié sous le titre *Politics of Irish Freedom*, Dingle, Mount Eagle Publications, 1987, 192 p.).
- ADAMS, Gerry, *Hope and History, Making Peace in Ireland*, Dingle, Mount Eagle Publications, 2003, 416 p.
- ADAMS, James, *The Financing of Terror*, UK, Hodder & Stoughton General Division, 1988, 369 p.
- ALCOCK, Antony, « Le triomphe des victimes », in Actes du Colloque *Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].
- ANZIEU, Didier et Jacques-Yves MARTIN, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, PUF, 1973, 297 p.
- ARCE DE JEANNET, Maria Angelica, « The Role of Disarmament in the Prevention of Armed Conflicts », in *Disarmament in Conflict Prevention*, DDA Occasional Papers, n° 7, May 2003, p. 5-7.
- ARON, Raymond, *Guerre et paix entre les nations*, Pérennes, Calmann-Lévy, [1962] [2001] 2004, 794 p.
- BAIRNER, Alan, « Masculinity, Violence and the Irish Peace Process », in Peter Shirlow and Paul Stewart (eds.), *Capital and Class*, Special Issue, *Northern Ireland between Peace and War*, Autumn 1999, p. 125-144.
- BARRITT, Denis P. and Charles F. CARTER, *The Northern Ireland Problem: a Study in Group Relations*, London, Oxford University Press, 1962, 163 p.
- BEAUGE, Florence, « La fin d'une 'culture de l'échec' », in *Le Monde Diplomatique*, avril 1998, <<http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/irlande/>>, page consultée le 15/09/1999.
- BEAUGE, Florence, « Sortir d'un quart de siècle de haine et de violence : cette paix qui retient son souffle en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 1995, p. 8-9, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1995/01/BEAUGE/1148>>, page consultée le 19/01/2007.
- BELL Bowyer J., *IRA, Tactics and Targets*. Dublin, Poolbeg, 1990, 128 p.
- BELL, Bowyer J., *The Secret Army, The IRA 1916-1979*. Dublin, Poolbeg, 1989, 481 p.
- BERKOVITZ, Leonard, *Aggression: a Social Psychological Analysis*, New-York, McGraw-Hill, 1962, 361 p.
- BERTHELET, Pierre, « L'impact des événements du 11 septembre sur la création de l'espace de liberté, de sécurité et de justice », in *Cultures & Conflits*, Paris, L'Harmattan, n° 46, été 2002, « De Tampere à Séville : bilan de la sécurité européenne », <<http://conflits.revues.org/index799.html>>, page consultée le 18/08/2011.
- BEW, Paul and Gordon GILLESPIE, *Northern Ireland: A Chronology of the Troubles, 1968-*

1999, Dublin, Gill & Macmillan, 1999, 384 p.

BIGO, Didier et Daniel HERMANT, « De l'espoir à la crainte ? Les lectures de la conflictualité », in *Cultures & Conflits : Articles inédits*, Paris, L'Harmattan, 2008, <<http://conflits.revues.org/index1151.html>>, page consultée le 02/09/2011.

BILHERAN, Ariane, *L'autorité*, Paris, Armand Colin, 2009, 128 p.

BISHOP, Patrick and Eamonn MALLIE, *The Provisional IRA*, London, Corgi Books, 1987, 490 p.

BLOOMFIELD, David, *Peacemaking Strategies in Northern Ireland, Building Complementarity in Conflict Management Theory*, London, Palgrave Macmillan, 1997, 256 p.

BOLTON, David, *The UVF 1966-73, An Anatomy of Loyalist Rebellion*, Dublin, Gill and Macmillan, 1973, 188 p.

BONANATE, Luigi, *Le terrorisme international*, Giunti, Casterman, 1994, 190 p.

BONNEFOUS, Edouard, *Violence, de la psychologie à la politique*, Actes du colloque tenu le jeudi le 24 novembre 2005, Bruxelles, Bruylant, 2006, 62 p.

BOUILLON, Antoine, Sonia DAYAN-HERZBRUN et Maurice GOLDRING, *Désirs de paix, relents de guerre*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, 229 p.

BOULDEN, Jane, « Rules of Engagement, Force Structure and Composition in United Nations Disarmament Operations », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 35-204.

BOULDING, Kenneth E., *Three Faces of Power*, Newbury Park, California, Washington, SAGE Publications, 1989, 268 p.

BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Editions du Seuil, [1982], 2001, 423 p.

BOURQUE, Reynald et Christian, THUDEROZ, *Sociologie de la négociation*, Paris, La Découverte, Repères, 2002, 124 p.

BOYNE, Sean, « Analysing the IRA's historic decommissioning move », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, 24 October 2001.

BOYNE, Sean, « INLA, The Deadly Hand of Irish Republicanism », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, January 1997, p.7-9.

BOYNE, Sean, « The Real IRA, After Omagh, What Now? », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, October 1998, p. 8-11.

BOYNE, Sean, « Uncovering the Irish Republican Army », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, July 1996, p. 346.

BRAUD Philippe, « Violences politiques, les raisons d'une déraison », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 57-65.

BRAUD, Philippe, « La violence politique, repères et problèmes », in *Cultures & conflits : La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, n° 9-10, Printemps-été 1993, p. 13-42, <<http://conflits.revues.org/index406.html>>, page consultée le 15/12/09.

- BRENNAN, Paul, « Espoirs de paix, risques d'embrasement. Lendemain d'élections en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, juillet 1997, p. 3, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1997/07/BRENNAN/8877>>, page consultée le 15/09/1999.
- BRENNAN, Paul, « La violence politique des Républicains », in *L'Irlande Politique et sociale*, Vol. I, n° 1, Sorbonne, Paris, Hiver 1985, p. 39-56.
- BRENNAN, Paul, *The Conflict in Northern Ireland*, Paris, Longman France, 1991, 144 p.
- BRUCE, Steve, *The Edge of the Union, The Ulster Loyalist Political Vision*, Oxford, Oxford University Press, 1994, 176 p.
- BRUCE, Steve, *The Red Hand, Protestant Paramilitaries in Northern Ireland*, Oxford, Oxford University Press, 1992, 336 p.
- BUCKLAND, Peter A., *History of Northern Ireland*, Dublin, Gill and Macmillan, 1981, 195 p.
- CARSONI, Dianne et Louis BRUNET, « Philosophie groupale et action terroriste », in Dianne Casoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre le terrorisme*, Sainte Foy, Presses Universitaires du Québec, 2003, p. 77-92.
- CHALIAND, Gérard, *Stratégies de la guérilla, anthologie historique de la Longue Marche à nos jours*, Paris, Editions Gallimard, 1984, 934 p.
- CHALIAND, Gérard, *Voyage dans 40 ans de guérillas*, Paris, Les Editions du Seuil, 2006, 300 p.
- CHARAUDEAU, Patrick et Dominique MAINGUENEAU, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Editions du Seuil, 2002, 661 p.
- CHARLOT, Monica, *L'effet Thatcher*, Paris, Economica, 1989, 159 p.
- CHE GUEVARA, Ernesto, *La guerre de guérilla*, Paris, Editions François Maspero, 1965, 203 p.
- CLARK, Robert, *Obstacles to Peace in the Basque Country, 1975-1988*, Reno, University of Nevada Press, 1990, 278 p.
- CLARK, Robert, *The Basque Insurgents, ETA 1952-1980*, Madison, University of Wisconsin Press, 1984, 348 p.
- CLIFFORD, Angela, *August 1969, Ireland's only Appeal to United Nations*, Belfast, Athol Books, 2006, 96 p.
- CLIFFORD, Angela, *Military Aspects of Ireland's Arms Crisis of 1969-70*, Belfast, Athol Books, 2006, 48 p.
- COLARD, Daniel, *Le désarmement*, Paris, Armand Colin, 1972, 125 p.
- COLLET, André, *Les Armes*, Paris, PUF, Collection « Que-Sais-Je ? », n° 1, 1986, 125 p.
- COMPTON, Paul, *Demographic Review Northern Ireland*, Belfast, Northern Ireland Economic Council, 1995, 250 p.
- COMPTON, Paul, *Northern Ireland, a Census Atlas*, Dublin, Gill & Macmillan, 1978, p. 169.
- CONTEH-MORGAN, Earl, *Collective Violence, An introduction to the theories and cases of*

- violent conflicts*, London, Routledge, 2004, 333 p.
- COOGAN, Tim Pat, *The IRA, A History*, USA, Roberts Rinehart Publishers, 1994, 554 p.
- COOGAN, Tim Pat, *The IRA*, London, HarperCollins, [1970] [1980] [1987] [1995] 2000, 808 p.
- COOGAN, Tim Pat, *The Troubles, Ireland's Ordeal 1966-1996 and the Search for Peace*, London, Arrow Books Limited, 1996, 95 p.
- COURBAGE, Youssef « Démographie et élections en Irlande du Nord », *Population*, Paris, Institut National d'Études Démographiques (INED), 1997, Vol. 52, n°5, p. 1219-1223, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1997_num_52_5_6490>, page consultée le 15/11/2011.
- COURBAGE, Youssef, « Catholiques et protestants d'Irlande du Nord, les enjeux du recensement de 2001 », in *Population & sociétés*, Paris, Institut National des Études Démographiques, mai 2003, n° 390, 4 p.
- COURBAGE, Youssef, « Rivalités démographiques en Irlande du Nord », in *Population & sociétés*, Paris, Institut National des Études Démographiques, janvier 1996, n° 309, 2 p.
- COUTAU-BEGARIE, Hervé, *Le désarmement naval*, Paris, Economica, Collection Bibliothèque stratégique, 1999, 352 p.
- COX, David, « Peacekeeping and Disarmament , Peace Agreements, Security Council Mandates, and the Disarmament Experience », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 83-133.
- COX, Michael, Adrian GUELKE and Fiona STEPHEN, *A Farewell to Arms? From 'Long War' to Long Peace in Northern Ireland*, Manchester, Manchester University Press, 2000, 360 p.
- CRAN, James, « Une paix juste et durable est possible », in Actes du Colloque *Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].
- CRENSHAW, Martha and John PIMLOTT (eds.), *Encyclopedia of World Terrorism*, New York, M. E. Sharpe Inc., 1996, 3 Vol., 706 p.
- CRETTEZ, Xavier et Jérôme FERRET (éd.), *Le silence des armes , l'Europe à l'épreuve des séparatismes violents*, Paris, la Documentation française, 1999, 335 p.
- CRONIN, Audrey Kurth Cronin, *When Should We Talk to Terrorists?*, Special Report, Washington, United State Institute for Peace, n° 240, May 2010, 16 p.
- CUNNINGHAM, William G., *Conflict Theory and Conflict in Northern Ireland*, thesis, University of Auckland, 1998 (thèse non publiée).
- CURRIE, Cris, « Should we negotiate with terrorists? », June 2002, *Mediate.com*, <<http://www.mediate.com/articles/currie4.cfm>>, page consultée le 08/08/2011.
- CUSACK, Jim and Henry MCDONALD, *The UVF*, Dublin, Poolberg Press, 1997, 368 p.
- DAMIEN, Robert et Christian, LAZZERI (éd.), *Conflit, confiance*, Paris, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, 394 p.

- DANIEL, Donald C. F., « Is There a Middle Option in Peace Support Operations? Implications for Crisis Containment and Disarmament », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 57-81.
- DARBY John, *The Effects of Violence on Peace Processes*, Washington, United States Institute of Peace Press, 2001, 153 p.
- DARBY, John and Roger MAC GINTY (Eds.), *The Management of Peace Processes*, London, Macmillan Press Ltd, 2000, 293 p.
- DARBY, John, « What's Wrong with Conflict », Coleriane, University of Ulster, 1995, 14 p., <<http://cain.ulst.ac.uk/csc/reports/conflict.htm>>, page consultée le 12/03/2009.
- DARBY, John, *Scorpions in a Bottle, Conflicting Cultures in Northern Ireland*, London, Minority Rights Publications, 1997, 242 p.
- DAVID, Charles-Philippe, « Les enjeux politiques du terrorisme, après le 11 septembre, après l'Afghanistan », in Dianne Casoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre le terrorisme*, Sainte Foy, Presses Universitaires du Québec, 2003, p. 11-18.
- DAVIES, James Chowning, *Human Nature in Politics - The Dynamics of Political Behavior*, New York, Wiley, 1963, 403 p.
- DAVIES, James Chowning, *When Men Revolt and Why*, United States, Free Press, 1971, 400 p.
- DE VISSCHER, Pierre, *La dynamique des groupes d'hier à aujourd'hui*, Paris, PUF, 2001, 301 p.
- DELMAS, Claude, *La guerre révolutionnaire*, Collection « Que sais-je? », n° 826 (Seconde édition), Paris, PUF, 1965, 127 p.
- DESHUIS, Leïla, « Rencontre, Réconciliation, Pardon », mars 2009, *Irenees.net*, <<http://www.irenees.net/fr/fiches/analyse/fiche-analyse-870.html>>, page consultée le 16/08/2011.
- DEUTSCH, Richard and Vivien MAGOWAN, *Northern Ireland 1968-1973, A Chronology of Events Vol. 1, 1968-1971*, Belfast, Blackstaff Press, 1973, 180 p.
- DEUTSCH, Richard and Vivien MAGOWAN, *Northern Ireland 1968-1973. A Chronology of Events Vol. 2, 1972-1973*, Belfast, Blackstaff Press, 1974, 408 p.
- DEUTSCH, Richard and Vivien MAGOWAN, *Northern Ireland 1968-1974, A Chronology of Events Vol. 3, 1974*, Belfast, Blackstaff Press, 1975, 209 p.
- DEUTSCH, Richard, « Les Paramilitaires protestants », *L'Irlande politique et sociale*, Vol. I, n° 1, Sorbonne, Paris, Hiver 1985, p. 15-38.
- DEUTSCH, Richard, *Le Sentier de la Paix*, Rennes, Terre de Brume Édition, 1998, 167 p.
- DEUTSCH, Richard, *Les républicanismes irlandais*, Rennes, Terre de Brume Édition, 1997, 239 p.
- DILLON, Martin, *The Shankill Butchers*, New York, Routledge, [1989] [1990] 1999, 293 p.
- DILLON, Martin; *The Dirty War*, London, Arrow Books Ltd., 1991, 502 p.

- DINGLEY James, « Peace Processes and Northern Ireland, Squaring Circles? », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Autumn 1999, p.32-52.
- DOLLARD, John, Leonard. W. Doob, Neal E. MILLER, Orval H. MOWRER and Robert R. SEARS, *Frustration and Aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939, 209 p.
- DORTIER, Jean-François, « Sommes-nous des brutes ? Violence et nature humaine », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 235-248.
- DRAKE, Charles J. M., « The Provisional IRA, A Case Study », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, summer 1991, p.43-60.
- DRAY, Joss et Denis SIEFFERT, *La guerre israélienne de l'information, Désinformation et fausses symétries dans le conflit israélo-palestinien*, Paris, La Découverte, 2001, 127 p.
- DUDOUET, Véronique, *From War to Politics, Resistance/Liberation movements in Transition*, Berghof Report Nr. 17, Berlin, Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, April 2009, 69 p., <http://www.berghof-conflictresearch.org/images/uploads/VDudouet_allpubl_de.pdf>, page consultée le 24/08/2011.
- DUNN, Seamus, *Facets of the Conflict in Northern Ireland*, London, Macmillan Press Ltd., 1995, 289 p.
- DUPONT, Christophe, *La négociation : conduite, théories, applications*, Paris, Dalloz Sirey, 1994, 386 p.
- DURKHEIM, Emile, « Sur le totémisme », in *Année sociologique*, Paris, PUF, Vol. V, 1900-1901, p. 82-121, rubrique, « Mémoire originaux », (Texte également reproduit dans la revue *Journal sociologique*, Paris, PUF, 1969, p. 315-352).
- DURKHEIM, Émile, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, CNRS Éditions, [1912], 2008, 639 p.
- DURKHEIM, Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1999, 224 p.
- ELLIOTT, Sidney and W. D. FLAKES, *Northern Ireland, A Political Directory 1968-1999*, Belfast, Blackstaff Press, 1999, 730 p.
- EMMANUEL, Petit, « La négociation : les enseignements du jeu de l'ultimatum », in *Négociations*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Editions, 2010/1, n° 13, 77-96 p.
- ENGELS, Friedrich, *Le rôle de la violence dans l'histoire*, Paris, Editions Sociales, 1976, 121 p.
- FALLIGOT, Roger, *La Résistance Irlandaise 1916-2000*, Rennes, Terre de Brume Édition, 1999, 346 p.
- FERON, Elise, « Irlande du Nord : une réconciliation incertaine », in *Cultures & Conflits, Pacifications-Réconciliations*, Paris, L'Harmattan, Automne 1999, n°40, <<http://conflits.revues.org/index473.htm>>, page consultée le 01/12/2006.
- FERON, Élise, intitulé *Abandonner la violence ? Comment l'Irlande du Nord sort du conflit*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2011, 240 p.
- FESTINGER, Leon, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 1957, 291 p.

- FITZDUFF Mari, *Beyond Violence, Conflict Resolution Process in Northern Ireland*, New York, United Nations University Press, 2002, 228 p.
- FITZGERALD, Garret, « 1974-5 Threat of a British Withdrawal from Northern Ireland », in *Irish Studies in International Affairs*, Dublin, Royal Irish Academy, Vol. 17, 2006, p. 141-150.
- FOULON, Dominique, *Pour Dieu et l'Ulster : Histoire des Protestants d'Irlande du Nord*, Rennes, Terre de brume, 1997, 188 p.
- FROMKIN, David, « Retrogressive little wars », *Foreign Affairs*, New York, Council on Foreign Relations, January/ February 1998, Vol. 77, n° 1, p. 143-146, <<http://www.foreignaffairs.org/19980101fareviewessay1366/david-fromkin/retrogressive-little-wars-honor-forgotten.html>>, page consultée le 02/09/2011.
- GALLAGHER Anthony M., *Majority Minority Review 1: Education and Religion in Northern Ireland*, Coleraine, University of Ulster, 1995, 81 p., <<http://cain.ulst.ac.uk/csc/reports/majmin1f.htm>>, page consultée le 14/11/2010.
- GALLAGHER Anthony M., *Majority Minority Review 2: Employment, Unemployment and Religion in Northern Ireland*, Coleraine, University of Ulster, 1991, 79 p., <<http://cain.ulst.ac.uk/csc/reports/majmin1f.htm>>, page consultée le 14/11/2010.
- GALTUNG, Johan, *Transformation des conflits par des moyens pacifiques (La méthode du dépassement)*, United Nations, Genève, 1998, 37 p.
- GIDRON, Benjamin, Stanley N. KATZ and Yeheskel HASENFELD, *Mobilizing for Peace, Conflict Resolution in Northern Ireland, Israel-Palestine and South Africa*, Oxford, Oxford University Press, 2002, 290 p.
- GILLIGAN, Chris and Jon TONGE, *Peace or War? Understanding the Peace Process in Northern Ireland*, Aldershot, Ashgate, 1997, 167 p.
- GIRARD, René, *La violence et le sacré*, Paris, Bernard Grasset, 1972, 455 p.
- GLUCKMANN, Max, *Politics, Law and Ritual in Tribal Society*, Oxford, Basil Blackwell, 1965, 371 p.
- GLUCKMANN, Max, *Rituals of Rebellion in South-East Africa*, Manchester, Manchester University Press, 1955, 36 p.
- GLUCKSMANN, André, *La force du vertige*, Paris, Grasset, 1983, 332 p.
- GLUCKSMANN, André, *Le discours de la guerre*, Paris, Grasset, 1979, 443 p.
- GOLDRING, Maurice, « Le Forum pour une nouvelle Irlande : l'impossible solution », in *L'Irlande politique et sociale*, L'Irlande du Nord : Réformes, Paris, Sorbonne Nouvelle, 1987, Vol. 1, n° 3, p. 41-62.
- GOLDRING, Maurice, *Renoncer à la terreur*, Paris, Editions du Rocher, 2005, 316 p.
- GONCHAR, Ksenia and Peter LOCK, « Small Arms and Light Weapons, Russia and the Former Soviet Union », in Jeffrey Boutwell, Michael T. Klare and Laura W. Reed (Eds.), *Lethal Commerce, the Global Trade in Small Weapons and Light Weapons*, Cambridge, Committee on International Security Studies, 1995, p. 116-123.
- GOULDING, Cathal, « Republicanism, Why it has failed », Entretien avec le Chef d'État Major

de l'IRA Officielle, Cathal Goulifing, *This Week*, 31 July 1970.

GOUVENEUR, Cédric, « Sur fond de réflexes identitaires persistants. Paix sans réconciliation en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 2000, p. 14, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/01/GOUVERNEUR/13310>>, page consultée le 03/03/2001.

GOUVERNEUR, Cédric, « Isolés dans une bulle ultranationaliste : sanglante dérive des extrémistes basques », in *Le Monde Diplomatique*, août 2000, p. 6-7, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/08/GOUVERNEUR/14155>>, page consultée le 11/07/2001.

GREENBURG, Melanie C., John H. BARTON and Margaret E. MCGUINNESS (eds.), *Words Over War, Mediation and Arbitration to Prevent Deadly Conflict*, Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Boston, Rowman & Littlefield, 2000, 488 p.

GRELET, Stany, « Brûler ses vaisseaux sur la grève de la faim », Entretien avec Johanna Siméant, in *Vacarme*, Amsterdam, Vacarmes, n° 18, Hiver 2002, <<http://www.vacarme.org/rubrique56.html>>, page consultée le 04/08/2011.

GROSJEAN, Olivier, « Investissement militant et violence contre soi au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan », in *Cultures & Conflits*, Paris, L'Harmattan, n° 63, *Mort volontaire combattante*, automne 2006, p. 101-112.

GUDGIN, Graham, « Discrimination in Housing and Employment under the Stormont Administration », in Patrick J. Roche and Brian Barton (eds.), *The Northern Ireland Question, Nationalism, Unionism and Partition*, UK, Ashgate Publishing Ltd, 1999, p. 97-121.

GUENIFFEY, Patrice, « Généalogie du terrorisme contemporain », in *Le Débat*, Paris, Editions Gallimard, n° 126, septembre-octobre 2003, p. 157-173.

GUIFFAN, Jean, *Histoire de l'Irlande*, Bruxelles, Édition Complexe, 1992, 272 p.

GUILHAUDIS, Jean-François, « Terrorisme et relations internationales : après le 11 septembre, la relation terroriste au cœur des relations internationales », in *AFRI (Annuaire Français de Relations Internationales)*, Bruxelles, Bruylant, Vol. VIII, 2007, p. 41-65, <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/05_Guilhaudis.pdf>, page consultée le 24/08/2011.

GURR, Ted R., *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970, 438 p.

HALL Michael, *Seeds of Hope. Ex-prisoners Project*, FARSET Community Think Tank Project, Newtownabbey, Island Pamphlets, n° 27, March 2000, 40 p.

HALL, Michael, *Conflict Resolution. The Missing Element in the Northern Ireland Peace Process*, Newtownabbey, Island Publications, n° 19, 1999, 32 p.

HALL, Michael, *The Death of the « Peace Process »*, Newtownabbey, Island Publications, n° 17, 1999, 31 p.

HAMILTON, David, *A Cause Worth Living For*, Surrey, Highlands Books, 1997.

HARDNEN Toby, *Bandit Country, The IRA and South Armagh*, London, Hodder and Stoughton, 1999, 404 p.

HAUSWEDELL, Corinna and Kris BROWN, *Burying the Hatchet, The Decommissioning of Paramilitary Arms in Northern Ireland*, Bonn, Bonn International Center for Conversion (BICC), 2002.

HEALY, Aisling, « Parades nord-irlandaises : le discours des parcours », in *Cultures et Conflits*,

- Paris, L'Harmattan, n° 56, Hiver 2004, Militaires et sécurité intérieure, p. 183-207.
- HEATH, Anthony F., Richard BREEN and Christopher T. WHELAN, *Proceedings of the British Academy 98, Ireland North and South – Perspectives from Social Science*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 552.
- HENNESSEY Thomas, *The Northern Irish Peace Process, Ending the Troubles?*, Dublin, Gill & Macmillan, 2000, 272 p.
- HENNESSEY, Thomas, *History of Northern Ireland, 1920-1996*, Dublin, Gill and Macmillan, 1998, 347 p.
- HOCART, Arthur Maurice, *Au commencement était le rite : de l'origine des sociétés humaines*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2005, 220 p.
- HOLLAND, Jack and Henry MCDONALD, *INLA, Deadly Divisions*, Dublin, Poolberg Press, 1994, 480 p.
- HOLLAND, Jack and Susan PHOENIX, *Policing the Shadows*, London, Hodder & Stoughton, 1996, 285 p.
- HORGAN John, « Arms Dumps and the IRA, 1923-32 », in *History Today*, London, History Today Ltd., Vol. 48, Issue 2, February 1998, p. 11-16, <<http://www.historytoday.com/john-horgan/arms-dumps-and-ira-1923-32>>, page consultée le 21/02/2008.
- HORGAN, John and Max TAYLOR, « Playing the 'Green Card' - Financing the Provisional IRA, Part 1 », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Summer 1999, p. 1-38.
- HORGAN, John, and Max Taylor, « The Provisional Irish Republican Army, Command and Functional Structure », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Vol. 9, n° 3, 1997.
- HUME, John, « Redonner l'espoir à une société divisée », in *Actes du Colloque Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].
- HUTCHINSON, Wesley, *Espaces de l'imaginaire unioniste nord-irlandais*, Caen, PUF, 1999, 221 p.
- HUTCHINSON, Wesley, *La question irlandaise*, Paris, Ellipses, 1997, 159 p.
- HUYGHES, François-Bernard, « Entre ravage et message », in *Cahiers de médiologie*, Paris, Éditions Gallimard, n°13, « La scène terroriste », Paris, Editions Gallimard, 1^{er} semestre 2002, p. 37-47, <http://www.mediologie.org/collection/13_terrorisme/huyghe.pdf>, page consultée le 01/05/2010.
- JACKSON, Alvin, *Ireland, 1798-1998*, Oxford, Blackwell Publishers, 1999, 520 p.
- JANSSON, Jan-Magnus, « La neutralité finlandaise , Perspectives européennes », in *Politique Étrangère*, Paris, IFRI, 1971, Vol. 36, n° 4, p. 361-372, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1971_num_36_4_5699>, page consultée le 25/08/2009.
- JENNINGS, Helen H., « Sociometric Differentiation of the Psychogroup and the Sociogroup », in *Sociometry*, Washington, American Sociological Association, 1974, 10, p. 71-79.
- JIXIAN, Kim, « Conversations with the Enemy: The Dilemma of Negotiating with Terrorists »,

April 2010, <<http://www.mindef.gov.sg/content/imindef/publications/pointer/journals/2008/v34n2/feature7.html>>, page consultée le 08/08/2011.

JOANNON, Pierre, « L'intransigeance de Londres et des paramilitaires : difficile adieu aux armes en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, mars 1996, p. 3, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1996/03/JOANNON/2454>>, page consultée le 19/01/2007.

JOANNON, Pierre, « Le Processus de Paix en Irlande du Nord », in *Actes du Colloque Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].

JOURNET, Nicolas, « Aux origines des guerres », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 15-24.

JOXE, Alain, « Définition de la paix et panne du 'règlement' injuste », in Alain Joxe et Élie Kheir (éd.), *Processus de paix et états de guerre, Colombie, Balkans, Moyen-Orient, Le débat stratégique euro-américain, 1999-2000*, *Cahiers d'Etudes Stratégiques*, Paris, CIRPES, n° 29, 4ème trimestre 2000, p. 65-68.

KEE, Robert, *Ireland, A History*, London, Sphere Books Ltd, 1982, 208 p.

KING, Kevin, « Chapter 7: The Role of International Mediation in the Northern Ireland Peace Process », in Melanie C. Greenburg John H. Barton and Margaret E. McGuinness (eds.), *Words Over War, Mediation and Arbitration to Prevent Deadly Conflict*, Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Boston Rowman & Littlefield, 2000, 447 p.

KONRAD, Lorenz, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, [1969] 1993, 258 p.

KRINGS, Torben, « With a ballot paper in both hands, The transformation of the Irish republican movement from armed insurrection to constitutional politics », 29 April 2006, 27 p., <<http://ohelem/organ/docs/krings290406.pdf>>, page consultée le 10/04/2011.

LEACH, Edmund, *The Structural Study of Myth and Totemism*, London, Tavistock Publications, 1967, 185 p.

LEBARON, Michelle, « Culture and Conflict », 2003, <<http://www.beyondintractability.org>>, page consultée le 14/08/2009.

LEBRUN, Emile et Robert MUGGAH, « Silencing Guns, Local Perspectives on Small Arms and Armed « Violence in Rural Pacific Islands Communities », Occasional Paper 15, *Small Arms Survey*, Geneva. 2005, 53 p., <<http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/occasional-papers.html>>, page consultée le 22/08/2009.

LEWIN, Kurt and Ronald LIPPITT, « An Experimental Approach to the Study of Autocracy and Democracy. A Preliminary note », in *Sociometry*, Washington, American Sociological Association, 1938, p. 292-300.

LIEGEOIS, Michel, *Stratégies de maintien de la paix de l'OTAN*, Rapport final établi dans le cadre du programme de bourse de recherche individuelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, 1997, 68 p., <<http://www.nato.int/acad/fellow/95-97/liegeois.pdf>>, page consultée le 20/08/2011.

LOUGHREY, Gerry C., Paul BELL, M. KEE, R. J. RODDY and P. S. CURRAN, « Post-traumatic stress disorder and civil violence in Northern Ireland », in *The British Journal of Psychiatry*, London, The Royal College of Psychiatrists, 1998, 153, 554-560.

- LOYER, Barbara, « Violence politique et démocratie en Espagne : le nationalisme basque victime d'ETA », in *Le Monde Diplomatique*, Février 1998, p. 11, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1998/02/LOYER/10034>>, page consultée le 17/03/2000.
- LOZES, Jean, *Lexique d'histoire et de civilisation irlandaise*, Paris, Ellipses, 1999, 240 p.
- LUHMANN, Nicolas, « Familiarity, confidence and trust, problems and alternatives », in Diego Gambetta (ed.), *Trust. Making and Breaking Cooperative Relations*, Oxford, Basil Blackwell, 1989, p. 94-120.
- LUNDQVIST, Kristina (éd.), *Conflict Transformation, Three Lenses in one Frame, New Route*, Sweden, The Life and Peace Institute), Vol. 14, 2/2009, 36 p., <http://www.life-peace.org/sajt/filer/pdf/New_Routes/NR2%202009.pdf>, page consultée le 17/11/2010.
- LYNCH, Timothy John, *Turf War, The Clinton Administration and Northern Ireland*, Boston College, 2003, 275 p.
- LYNN, Brendan, « Republicanism and the Abstentionist Tradition, 1970-1998 », A Paper Presented to the Institute of Irish Studies, Queen's University Belfast, May 2001, <<http://cain.ulst.ac.uk/issues/politics/docs/lynn01.htm>>, page consultée le 18/03/2011.
- MACCARTNEY, Clem, « The Northern Ireland Peace Process, Striking a Balance », *Accord, An International Review of Peace Initiative*, London, Conciliation Resources/Community Relations Council, June 2000, [s.p].
- MACGRAY, James W., « Bobby Sands, Suicide, and Self-Sacrifice », in *The Journal of Value Inquiry*, London, Springer, Vol. 17, n° 1, 1983, p. 65-75.
- MAHIGA, Augustine P. and Nji FIDELIS, *Confidence-building Measures in Africa*, publication des Nations Unies, 1987, 16 p.
- MAILLOT, Agnès, *IRA*, Caen, Presses Universitaires de Caen, [1996], 2001, 277 p.
- MAISONNEUVE, Jean, *La dynamique des groupes*, Paris, Collection « Que sais-je ? », n° 1306, [1968] 1973 (4^e édition), 126 p.
- MALLIE, Eamonn and David MCKITTRICK, *The Fight for Peace, The Secret Story Behind the Irish Peace Process*, London, Heinemann, 1996, 320 p.
- MANNONI, Pierre, « Le terrorisme, un spectacle planifié », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 67-74.
- MANNONI, Pierre, « Le terrorisme, un spectacle planifié », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 67-74.
- MANSERGH, Martin, « Real Stumbling Blocks, Decommissioning and the Principle of Consent », in *Études Irlandaises, Le Processus de Paix en Irlande du Nord*, Lille, Presses Universitaires Charles de Gaulle, Automne 1997, n°22-2, p. 21-35.
- MARCHETTI, Clothilde, « Le discours de la violence », in Xavier Crettiez et Jérôme Ferret (éd.), *Le silence des armes, l'Europe à l'épreuve des séparatismes violents*, Paris, la Documentation française, 1999, p. 75-95.
- MARKOV B., « Direct Rule », in *International Affairs*, London, Chatham House, the Royal Institute of International Affairs, 1972, n°6, Vol. 18, p. 93-94.

- MARRET, Jean-Luc, *La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris, Ellipses, 2001, 158 p.
- MARRET, Jean-Luc, *Techniques du terrorisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, 177 p.
- MARTEL, Gordon, *The origins of the Second World War Reconsidered: A. J. P. Taylor and the Historians*, New York, Routledge, [1986] 1999, 296 p.
- MARX, Karl et Friedrich ENGELS, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, Collection Bibliothèque du Marxisme, 1976, 621 p.
- MCAULEY, James W., « Constructing Contemporary Loyalism », in Aaron Edwards and Stephen bloomer (eds.), *Transforming the Peace Process in Northern Ireland, From Terrorism to Democratic Politics*, Dublin, Irish Academic Press, 2008, p. 15-27.
- MCCARTNEY, Clem, « The Good Friday Agreement, a Study in Loose ends », in *Conflicts Resolution Notes*, Terre Haute, Indiana State University, Vol. 16, N°1, July 1998, p.2-4.
- MCEVOY, Kieran, *Paramilitary Imprisonment in Northern Ireland, Resistance, Management and Release*, Oxford, Oxford University Press, 2001, 442p.
- MCGINTY, Roger, « Issues Hierarchies in Peace Processes, The Decommissioning of Paramilitary Arms and the Northern Ireland Peace Process. Lessons for Ending Civil Conflicts », in *Civil Wars*, London, Routledge, Vol. 1, n° 3, autumn 1998, p. 24-45.
- MCINNES, Colin, « The Decommissioning of Terrorist Weapons and the Peace Process in Northern Ireland », in *Contemporary Security Policy*, New York, Taylor and Francis, Vol. 18, n° 3, December 1997, p. 83-103.
- MCKITTRICK, David and David MCVEA, *Making Sense of the Troubles*, Belfast, Blackstaff Press, 2000, 353 p.
- MCKITTRICK, David, *Endgame - The Search for Peace in Northern Ireland*, Belfast, Blackstaff Press, 1994, 341 p.
- MCPHERSON, Jack, *Terrorist Explosives Handbook*, Vol.1 The Irish Republican Army (Source inconnue mais manuel intéressant concernant la fabrication des bombes artisanales).
- MCVEIGH, Robbie, « Londres juge et partie. Décolonisation inachevée en Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, avril 1999, p. 8, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1999/04/MCVEIGH/11943>>, page consultée le 03/03/2001.
- MELLON, Christian, « Terrorisme , condamner, expliquer, résister », in *Études, Revue de culture contemporaine*, Paris, Bayard Presse, Tome 403, 2005/11, p. 487-496.
- MELLON, Christian, *Ethique et violence des armes*, Paris, Assas éditions, 1995, 128 p.
- MICHAUD, Yves, *Changements dans la violence. Essai sur la bienveillance universelle et sur la peur*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002, 188 p.
- MICHAUD, Yves, *La violence*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 2004, 6^e éditions, 125 p.
- MICHAUD, Yves, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, 231p.
- MILLER, David W., « Queen's Rebels, Ulster Loyalism in Historical Perspective », in *Annals of*

- the American Academy of Political and Social Science, London, The American Academy of Political and Social Science*, Vol. 444, *The Environment and the Quality of Life, A World View*, July 1979, p. 162-163.
- MILLER, David, *Don't Mention the War, Northern Ireland, Propaganda and the Media*, London, Pluto Press, 1994, 280 p.
- MITCHELL, George, *Making Peace, The Inside Story of the Making of the Good Friday Agreement*, London, Heinemann, 1999, 200 p.
- MORRIS, Ellis, *La question de la vérification dans les négociations sur le désarmement aux Nations Unies*, New York, Nations Unies, 1987, 230 p.
- MOULIER, Isabelle, *Namibie-GANUPT (1989-1990)*, Paris, Pedone, 2002, 230 p.
- MUGGAH, Robert, *Haiti : les Chemins de la transition*, Étude indépendante réalisée par le projet Small Arms Survey à la demande du DFAE, 2005, 97 p., <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP14-Haiti-FR.pdf>>, page consultée le 08/08/2007.
- NASH, Kate and Alan SCOTT, *The Blackwell Companion to Political Sociology*, Oxford, Blackwell Publishers, 2001, 478 p.
- NELSON, Sarah, *Ulster's Uncertain Defenders, Protestant Political, Paramilitary, and Community Groups and the Northern Ireland Conflict*, Belfast, Appletree Press, 1984, 219 p.
- NEUMANN, Peter R., « Negotiating with Terrorists », in *Foreign Affairs*, New York, Council on Foreign Relations, January/February 2007, p. 128-138.
- O'CONNOR, John, « L'Accord Anglo-irlandais de 1985 », in *Annuaire Français de Droit International*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, Vol. 31, p. 191-203.
- O'DOHERTY, Malachi, *The Trouble with Guns, Military Strategy of the Provisional IRA*, Belfast, Blackstaff Press, 1998, 221 p.
- O'HUIGINN, Sean M., « Vers un Processus de négociation sans exclusive », in *Actes du Colloque Comment Va La Paix ?*, Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale, Monaco, 18, 19, 20 avril 1996 [s.p.].
- O'LEARY, Brendan, « The Nature of the British-Irish Agreement », in *New Left Review*, London, New Left Review, Vol. a, Issue 233, January-February 1999, 31p.
- O'BRIEN, Brendan, *Pocket History of the IRA, from 1916 onwards*, Dublin, O'Brien, 2000, 168 p.
- O'DOCHARTAIGH, Niall, *From Civil Rights to Armalites, Derry and the Birth of the Irish Trouble*, Cork, Cork University Press, 1997, 240 p.
- O'LEARY, Brendan and John MCGARRY, *The Politics of Antagonism, Understanding Northern Ireland*, London, Athlone Press, 2nd ed., 1996, 358 p.
- ORRIGI, Gloria, *Qu'est-ce que la confiance ?*, Collection Chemins philosophiques, Paris, Vrin, 2008, 128 p.
- ORTIGUES, Edmond, *Le discours et le symbole*, Paris, Éditions Montaigne, 1962, 228 p.

PAFFENHOLTZ, Thania, « Understanding Peacebuilding Theory, Management, Resolution and Transformation », in Kristina Lundqvist (éd.), *Conflict Transformation, Three Lenses in one Frame*, New Route, Sweden, The Life and Peace Institute), Vol. 14, 2/2009, p. 3-7.

PARKER, Tony, *May the Lord in His Mercy Be Kind to Belfast*, London, Cape, 1993, 288 p.

PATEZ, Fabrice, « Les relations communautaires ethniques selon Max Weber », *Les Cahiers du Cériem* (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Inter-Ethniques et les Minorités), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, mars 1997, n°2, p. 53-61, <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/59/56/PDF/F_Patez_-_Relations_Inter-_Ehtniques_selon_M_Weber.pdf>, page consultée le 02/09.2011.

PATTERSON, Henry, « Gerry Adams and the Modernisation of Republicanism », in *Conflict Quarterly*, New-Brunswick, University of Brunswick, Summer 1990, p. 5-23.

PATTERSON, Henry, *The Politics of Illusion, A political History of the IRA*, London, Serif, [1989] 1997, 228 p.

PEATLING, Garry K., *The Failure of the Northern Ireland Peace Process*, Dublin, Irish Academic Press, 2004, 292 p.

PELLAND, Marie André, « Le recours au terrorisme par les sectes religieuses », in Dianne Casoni et Louis Brunet (éd.), *Comprendre l'acte terroriste*, Sainte Foy, Presses Universitaires du Québec, 2003, p.51-73.

PEYRONEL, Valérie, *Économie et Conflit en Irlande du Nord*, Paris, Ellipses, les Essentiels de la Civilisation Anglo-saxonne, 2001, 142 p.

PEYRONEL, Valérie, *Les relations communautaires en Irlande du Nord : une nouvelle dynamique*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2003, 250 p.

PORTER, Norman, *The Republican Ideal, Current Perspectives*, Belfast, The Blackstaff Press, 1998, 192 p.

PRESSOUYRE, Léon, Introduction, in *Études Balkaniques, Recherches Interdisciplinaires sur les mondes hellénique et balkanique*, Paris, Éditions De Boccard, 12/2005, Regards croisés sur le patrimoine du Sud-est européen, <<http://etudesbalkaniques.revues.org/index94.html>>, page consultée le 21 août 2009.

PRESTAT, Pierre et Pierre SAINT-MACARY, « Essai sur la guerre révolutionnaire », in Gérard Chaliand (éd.), *Stratégies de la guérilla (anthologie historique de la longue marche à nos jours)*, Paris, Gallimard, [1979] 1984, p. 387-401.

PRINCEN, Thomas, « Joseph Elder, Quiet Peacemaking in a Civil War », in Deborah Kolb (ed.), *When Talk Works*, San Francisco, Jossey-Bass, 1994, p. 428- 445.

PURDIE, Bob, *Politics in the Streets, The Origins of the Civil Rights Movement in Northern Ireland*, Belfast, Blackstaff Press, 1990, 286 p.

RADTCHENKO-DRAILLARD, Svetlana, « Les aspects culturels de la négociation internationale », in *Les cahiers de psychologie politique*, Caen, Presses Universitaires de Caen, n° 3, Avril 2003, <<http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1602>>, page consultée le 16/08/2011.

RAVINDER, Singh Dhama, Judith SQUIRES and Tariq MODOOD, *Developing Positive Actions Policies: Learning from the Experience of Europe and North America*, Research Report

- n° 406, Department for Work and Pensions, Center for the Study of Ethnicity and Citizenship, University of Bristol, 2006, 140 p.
- RAZ-KRAKOTZIN, Amnon, « Une paix sans histoire », in *Etudes palestiniennes*, Paris, Les Éditions de Minuit, n° 2, Nouvelle série, Hiver 1995, p. 20-26.
- RENON, Karine, « Sortir de la violence en Irlande du Nord », in *Un nouveau paradigme de la violence, Cultures & conflits*, Paris, L'Harmattan, Printemps/été 1998, <<http://conflits.revues.org/index714.html>>, page consultée le 18/06/2006.
- ROBERT D., André et Annick BOUILLAGUET, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1997, 2002, 127 p.
- ROCK, Stephen R., *Appeasement in International Politics*, Lexington, The University of British Columbia Press, 2000, 241 p.
- ROSSI, Jean-Michel et François SANTONI, *Pour solde de tout compte. Les nationalistes corses parlent. Entretiens avec Guy Benhamou*, Paris, Denoël, 2000, 250 p.
- ROWAN, Brian, *Behind the Lines, The Story of the IRA and Loyalist Ceasefires*, Belfast, Blackstaff Press, 1995, 174 p.
- RUANE, Joseph and Jennifer TODD, *After the Good Friday Agreement, Analysing Political Change in Northern Ireland*, Dublin, University College Dublin Press, 1999, 233 p.
- RUXANDRA, Popa, *La mission de désarmement de l'ONU en Irak, bilan d'une expérience sans précédent*, Paris, Pedone, 2005, 207 p.
- SAGRAMOSO, Domitilla, *The Proliferation of Illegal Small Arms and Light Weapons in and around the European Union, Instability, organised crime and terrorist groups*, London, Centre for Defence Studies (Kings College, University of London), July 2001, 56 p., <<http://www.saferworld.org.uk/downloads/pubdocs/Domitilla.pdf>>, page consultée le 01/08/2009.
- SALVAN, Jean, *La Paix et la guerre : introduction générale aux problèmes de défense et de stratégie*, Paris, Critérim, 1992, 546 p.
- SAVARIC Michel, « De la fiction à l'histoire. Trois regards sur l'Irlande du Nord », in *Le Monde Diplomatique*, mars 2000, p. 31, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/03/SAVARIC/13417>>, page consultée le 03/03/2001.
- SAVATER, Fernando, « La rentabilité de la terreur, le cas basque », in *Esprit*, Paris, Transfaire, Août - Septembre 2006, p. 81-88.
- SCHULZE, Kirsten E. and M.L.R. SMITH, « Arms Issue Plagues Ulster Peace Deal », in *Jane's Intelligence Review*, London, Jane's Information Group, September 1999, p.18-22.
- SCHULZE, Kirsten E. and M.L.R., SMITH, « Dilemmas of Decommissioning », in *Politeia, A Forum For Social And Economic Thinking*, London, Fieldfare Publications, Politeia n° 13, 1999.
- SEDERBERG, Peter C., « Conciliation as Counter-Terrorist Strategy », in *Journal of Peace Research*, Washington, SAGE Publications, August 1995, Vol. 32 n° 3, p. 295-312.
- SENS, Andrew D., « A Commission to Decommission Paramilitary Arms, Northern Ireland's Example », in *World Policy Journal*, Washington, SAGE Publications, Fall 2006, 8 April 2011, <http://findarticles.com/p/articles/mi_hb6669/is_3_23/ai_n29309836/>, page consultée le

13/03/2011.

SFEZ, Lucien, *La symbolique politique*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 1988, 128 p.

SHIRLOW, Peter and Kieran MCEVOY, *Beyond the Wire*, Dublin, Pluto Press, 2008, 185 p.

SHIRLOW, Peter and Paul Stewart (eds.), *Northern Ireland between Peace and War, Capital & Class*, Special Issue, n° 69, Autumn 1999, 192 p.

SIGMUND, Freud, *Essais de psychanalyse : au-delà du principe du plaisir - psychologie collective et analyse du moi - le moi et le soi - considérations actuelles sur la guerre et sur la mort*, Paris, Payot, 1948, 250 p.

SILKE, Andrew, « Rebel's Dilemma, The Changing Relationship Between the IRA, Sinn Fein and Paramilitary Vigilantism in Northern Ireland », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, spring 1999, p. 55-93.

SIMEANT, Johanna, *La grève de la faim*, Paris, Collection « Protester », Presses de Sciences Po, 2009, 142 p.

SMYTH Marie, « The Process of Demilitarization and the Reversibility of the Peace Process in Northern Ireland », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Vol. 16, n° 3 (Autumn 2004), p. 544-566.

SOMMIER, Isabelle, *Le terrorisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, 128 p.

SOREL, Georges, *Réflexions sur la violence*, Paris, Marcel Rivière et Cie, [1908] 1972, 394 p.

SQUIRES, Peter, *Gun Culture or Gun Control, Firearms, Violence and Society*, London, Routledge, 2000, 252 p.

STEDMAN, Stephen John, « Consent, Neutrality, and Impartiality, in the Tower of Babel and on the Frontlines, United Nations Peacekeeping in the 1990s », in UNIDIR, *Managing Arms in Peace Processes, The Issues*, Geneva, United Nations Publications, 1996, p. 35-56.

SUTTON, Malcom, *Bear in Mind these Dead... An Index of Deaths from the Conflict in Ireland 1969-1993*, Belfast, Beyond the Pale Publications, 1994, 252 p.

SWADESH, Rana, *Small Arms and Intra-State Conflicts*, New York, United Nations publication, n° 34, 1995, 52 p.

TARNERO, Jacques, *Les terrorismes*, Toulouse, Les Essentiels Milan, 1998, 63 p.

TAYLOR, Peter, *Loyalists*, London, Bloomsbury, 1999, 384p.

TAYLOR, Peter, *Provos, The IRA and Sinn Féin*, London, Bloomsbury, [1997] 1998, 407 p.

THOKOZANI, Thusi, « Apprendre de la Sierra Leone », in Thusi Thokozani et Nelson Alusala, *Un pas vers la paix. Le désarmement en Afrique*, Institute for Security Studies, février 2005, Monographie No 98, p. 47-59, <<http://www.iss.co.za/pubs/Monographs/No98French/Chap3.pdf>>, page consultée le 26/12/2007.

TILLY, Charles, *The Politics of Collective Violence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 276 p.

- TONGE, Jonathan, « 'They haven't gone away, you know'. Irish republican 'dissidents' and 'armed struggle' », *Paper presented to the Political Studies Association of the United Kingdom Annual Conference*, University of Lincoln, 6-8 April 2004, 19 p., <<http://www.psa.ac.uk/cps/2004/Tonge.pdf>>, page consultée le 22/04/2011.
- TÖNNIES, Ferdinand, *Communauté et société*, 1887, Paris, PUF, [1887][1935]1944, 247 p.
- TOOLIS, Kevin, *Rebel Hearts, Journeys within the IRA's Soul*. London, Picador, 1995, 384 p.
- TOWNSHEND, Charles, *The Twentieth Century*, New York, Oxford University Press, 1998, 304 p.
- VALVERDE, Benjamin, *Le trafic illicite d'armes légères*, Mémoire de DESS de Géopolitique sous la direction de Guiseppe Muti, École Normale Supérieure Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Atelier « Criminalité organisée », septembre 2004, 84 p.
- VIRCOULON, Thierry, « Une nouvelle violence pour la nouvelle Afrique du Sud. L'Afrique du Sud Démocratique ou la réinvention d'une nation », *Etudes Africaines*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 203-233.
- VON TANGEN PAGE, Michael, « Arms Decommissioning and the Northern Ireland Peace Agreement », in *Security Dialogue*, Washington, SAGE Publications, Vol. 29 (4), 1998, p. 409-420.
- WALTON E., Richard and Robert B. MCKENZIE, *Behavioural Theory of Labour Negotiations*, United States, McGraw-Hill Inc., 1st edition, 1965, 437 p.
- WEBER, Max, *Economie et société : les catégories de la sociologie*, Paris, Press Pocket, tome 1, [1971] 1995, 410 p.
- WEBER, Max, *Economie et société, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport de l'économie*, Paris, Press Pocket, tome 2, [1971] 1995, 448 p.
- WEBER, Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, [1919] 1963, 186 p.
- WERLY, Nicole, « Paix , l'insaisissable définition », in *Revue de didactologie des langues-culture*, Paris, Editions Klincksieck, 2002/4, n° 128, p. 481-495.
- WHITE Robert W., « Don't Confuse Me with the Facts, More on the Irish Republican Army and Sectarianism », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Winter 1998, p. 164-189.
- WHITE, Robert W., « From peaceful Protest to Guerrilla War, Micromobilization of Provisional Irish Republican Army », in *The American Journal of Sociology*, Chicago, University of Chicago, Vol. 94, n° 6, May 1989, 1277-1302.
- WHITE, Robert W., « The Irish Republican Army and Sectarianism, Moving Beyond the Anecdote », in *Terrorism and Political Violence*, London, Taylor and Francis, Summer 1997, p. 120-131.
- WHITE, Robert W., « The Irish Republican Army, An Assessment of Sectarianism », in *Terrorism and Political Violence, Civil Wars*, London, Routledge, Spring 1997, p.20-55.
- WHYTE, John, « How much discrimination was there under the Stormont regime, 1921-1968 ? », in Tom Gallagher and James O'Connell (eds.), *Contemporary Irish Studies*, University of Bradford, School of Peace Studies, Manchester, Manchester University Press, 1983, p. 1-36.

WHYTE, John, « How Much Discrimination was there under the Unionist Regime, 1921-1968? », in T. Gallagher and J. O'Connell (eds.), *Contemporary Irish Studies*, Manchester, Manchester University Press, 1983, p.1-36.

WHYTE, John, *Interpreting Northern Ireland*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 328 p.

WIEVIORKA Michel, « Terrorisme, historique et mutations récentes », Collection « séminaires en ligne », La Fondation Maison des Sciences de l'Homme et L'Equipe sémiotique cognitive, 7 mai 2008, Archives Audiovisuelles de la Recherche, <http://www.archivesaudiovisuelles.fr/FR/_video.asp?id=1220&ress=4449&video=91010&format=68>, page consultée le 05/06/2010.

WIEVIORKA, Michel, « (Re)penser la violence », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 141-150.

WIEVIORKA, Michel, *La violence : voix et regards*, Paris, Balland, 2004, 338 p.

WILSON, Andrew J., *Irish America and the Ulster Conflict, 1968-1995*, Belfast, Blackstaff Press, 1995, 322 p.

WOODHOUSE, Tom and Oliver RAMSBOTHAM, « Terra Incognita: Here Be Dragons. Peacekeeping and Conflict Resolution in Contemporary Conflicts; some Relationships Considered », Centre for Conflict Resolution, Paper presented at the University of Ulster 13-15 June 1996.

WULF, Herbert, « Practical Disarmament », in *Disarmament in Conflict Prevention*, DDA Occasional Papers, n° 7, May 2003, p. 8-15.

YSERBIT, Vincent, « Les uns contre les autres : du stéréotype au conflit », in Régis Meyran (éd.), *Les mécanismes de la violence*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2006, p. 173-179.

Annexes

Table des matières

Annexe A : Répartition des catégories socioprofessionnelles	592
Par affiliation religieuse en Irlande du Nord en 1971	592
Annexe B : Composition religieuse des sections électorales de Belfast en 2001	594
Annexe C : J-Curve.....	595
Annexe D : Arsenal de l'IRA.....	596
Annexe E : La violence paramilitaire en chiffre de 1993 à 2005	597
Annexe F : Peinture murale « Bombay Street Never Again! ».....	599
Annexe G : Extrait de l'Accord du Vendredi Saint	600
Annexe H : Déclarations de l'IRA (1994-2005).....	601
Annexes I : Rapports de la Commission Indépendante Internationale sur le désarmement (IICD)	613

Annexe A : Répartition des catégories socioprofessionnelles Par affiliation religieuse en Irlande du Nord en 1971

Tableau 1A : Nombre et taux d'occupation de professions intermédiaires et de postes de cadres par affiliation religieuse et par sexe en 1971

	Roman Catholic		Presbyterian		Church of Ireland		Methodist	
	Males	Females	Males	Females	Males	Females	Males	Females
nombre total d'employés	73115	49657	85155	52121	74236	43683	16011	10138
cadres	2594	717	6557	1356	5007	967	1360	246
employés - professions intermédiaires (travail manuel)	2359	340	3690	494	3029	414	751	105
employés - professions intermédiaires (travail non-manuel)	891	783	1735	956	1287	691	339	174

Tableau 2.A : Nombre et taux d'occupation des postes d'administrateurs et de directeurs par affiliation religieuse et par sexe en 1971

	Roman Catholic		Presbyterian		Church of Ireland		Methodist	
	Males	Females	Males	Females	Males	Females	Males	Females
Ministres, députés et hauts fonctionnaires de l'Administration	104	21	341	44	275	27	74	6
hauts fonctionnaires des collectivités locales	28	2	113	7	85	6	21	5
administrateurs, directeurs, cadres des industries minières, du bâtiment et d'équipement	533	34	1086	74	1424	57	359	14
Chef du personnel	16	8	82	25	77	32	19	3
directeurs commerciaux	111		421	12	316	4	94	2

Source : Chiffres issus du recensement de 1971 en Irlande du Nord.

1971 census: socio-economic distribution by religious affiliation (percentages)

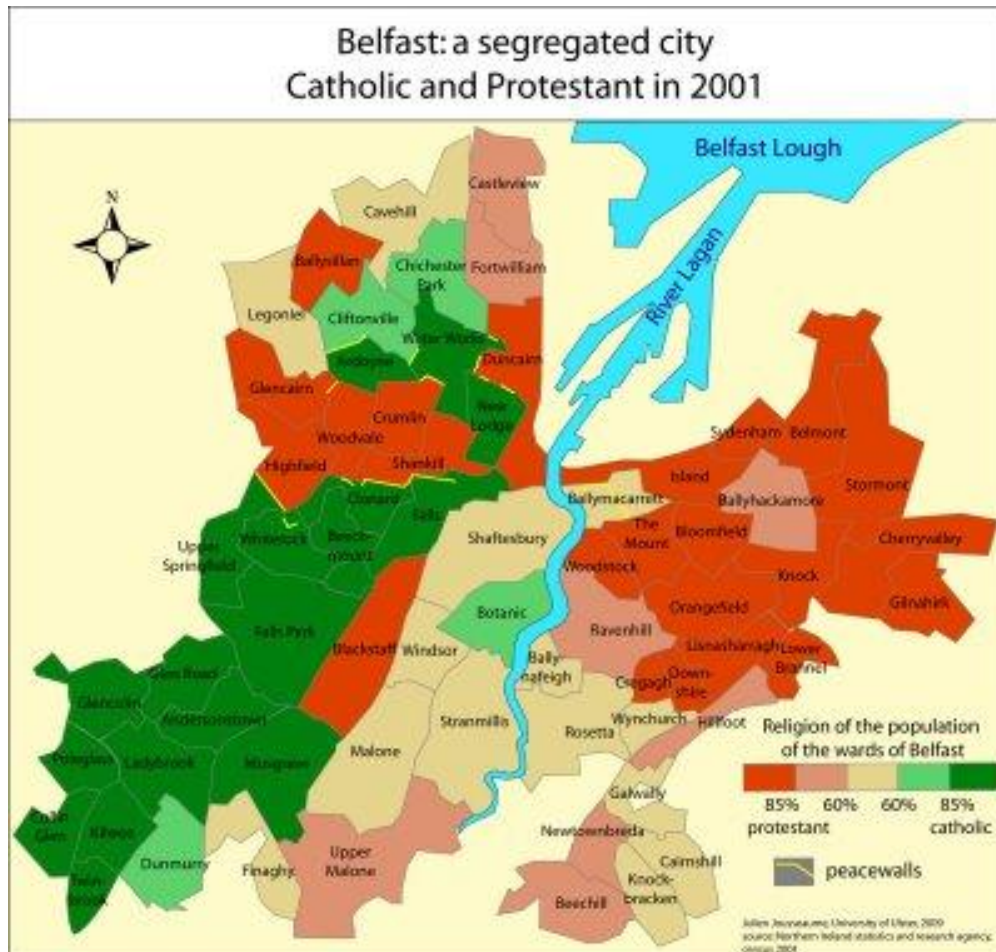
Socio-economic group	Protestant	Catholic
professional, managerial	15	12
lower grade, non-manual	26	19
skilled manual	19	17
semi-skilled manual	19	27
unskilled, unemployed	17	25

1971 census: socio-economic distribution for men by religious affiliation (percentages)

Socio-economic group	Protestant	Catholic
professional, managerial	16	9
lower grade, non-manual	17	12
skilled manual	27	23
semi-skilled manual	24	25
unskilled, unemployed	16	31

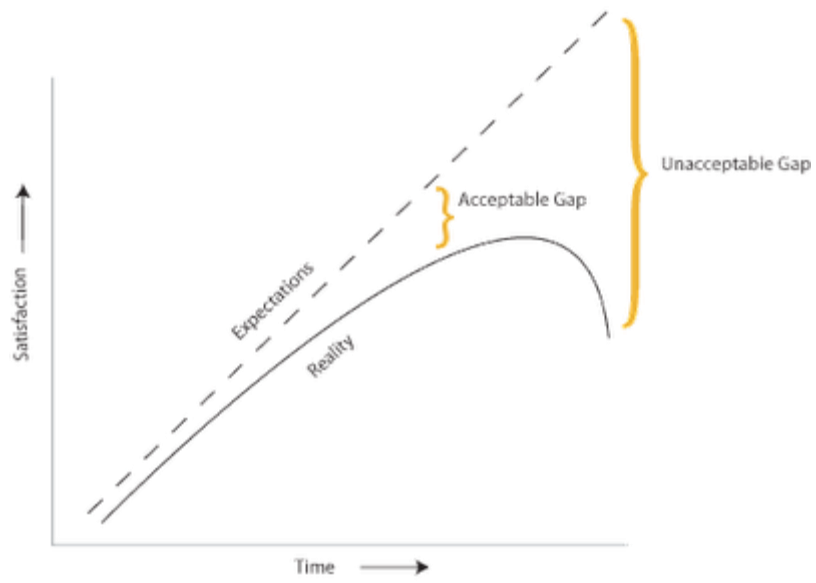
Source : Gallagher, A.M, *Majority Minority Review 2: Employment, Unemployment and Religion in Northern Ireland*, Coleraine: University of Ulster, 1991.

Annexe B : Composition religieuse des sections électorales de Belfast en 2001



Source : <<http://aventuresdegeographies.blogspot.com/>>, page consultée le 19/12/2010

Annexe C : J-Curve



Source : <<http://www.fragilecologies.com/img/jcurve1.gif>>, page consultée le 19/12/2010

Annexe D : Arsenal de l'IRA

L'estimation qui suit a plusieurs sources : un article du *Jane's Intelligence Review*¹⁷⁹⁶ qui donne un inventaire très détaillé de l'armement de l'IRA et de ses différentes périodes d'armement. Cet inventaire a ensuite été comparé avec celui donné sur le site du CAIN Web Service¹⁷⁹⁷, puis avec un rapport de police¹⁷⁹⁸ et un rapport publiés dans le débat parlementaire britannique du 22 décembre 1988¹⁷⁹⁹ (rapport sur les saisies d'armes).

Modèle	Type	Quantité
AK-47 (AKM)	fusil d'assaut	600
Armalite AR-15	fusil d'assaut	60
Webley .455	revolver	60
7.62 mm FN MAG	mitrailleuse	12
12.7x107 mm DShK	artillerie lourde	15
Barret M82A1	Fusil de précision	1
RPG-7	lance-roquettes	40
LPO-50	lance-flammes	6
SAM-7	Missile sol-air	1
Détonateurs	Pour la fabrication de bombes	600
Semtex	explosif	3 tonnes

¹⁷⁹⁶ Sean Boyne, « Uncovering the Irish Republican Army », *Jane's Intelligence Review*, Vol. 8, issue 7, January 1996, p. 343-346.

¹⁷⁹⁷ CAIN Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/othelem/organ/iorgan.htm>>, page consultée le 02/17/2001.

¹⁷⁹⁸ *Table NI-SEC-07: Firearms, and explosive finds in Northern Ireland, 1969-2003*, , Firearms and Explosives Finds, 1969-2003 (By Calendar Year), Police Service of Northern Ireland (PSNI), 2003, <http://www.psni.police.uk/index/departments/statistics_branch.htm>, page consultée le 02/07/2010..

¹⁷⁹⁹ Commons Hansard Debate for 22 December 1988, *Prevention of Terrorism*, Vol. 144, Column 451.

Annexe E : La violence paramilitaire en chiffre de 1993 à 2005

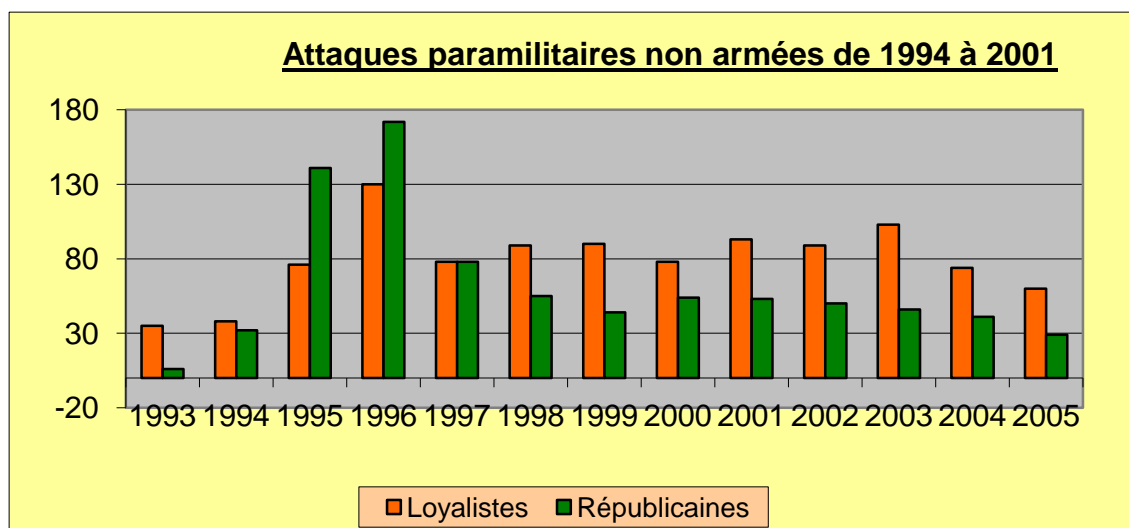
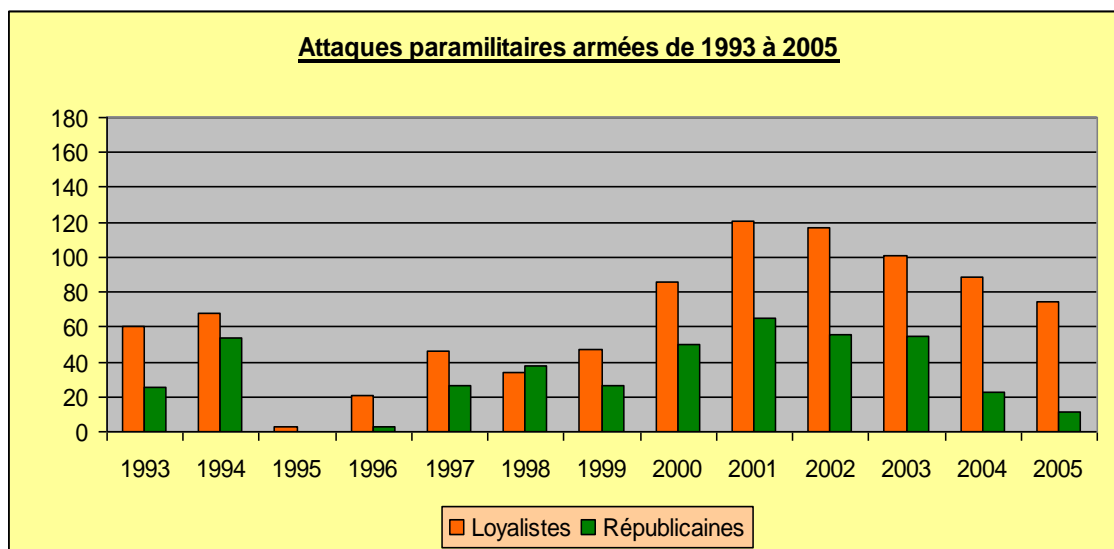
Table NI-SEC-11: Casualties (numbers) as a result of paramilitary attacks in Northern Ireland, 1973-2003							
Year	Shootings 1			Assaults 2			
	Total	By Loyalist Group	By Republican Group	Total	By Loyalist Group	By Republican Group	Total Casualties (Shootings and Beatings)
1993	85	60	25	41	35	6	126
1994	122	68	54	70	38	32	192
1995	3	3	0	217	76	141	220
1996	24	21	3	302	130	172	326
1997	72	46	26	156	78	78	228
1998	72	34	38	144	89	55	216
1999	73	47	26	134	90	44	207
2000	136	86	50	132	78	54	268
2001	186	121	65	146	93	53	332
2002	173	117	56	139	89	50	312
2003	156	101	55	149	103	46	305
2004	112	89	23	115	74	41	227
2005	85	74	11	89	60	29	174

Notes:

1. "Shootings" refers to paramilitary 'punishment' attacks involving guns
2. "Assaults" (or beatings) refers to paramilitary 'punishment' attacks which did not involve guns
3. Statistics for 2003 are provisional and may be changed

Source:

Casualties as a Result of Paramilitary Style Attacks, 1973-2003, (By Calendar Year), <http://www.psni.police.uk/index/departments/statistics_branch.htm>, page consultée le 19/03/2010.

**Source:**

Casualties as a Result of Paramilitary Style Attacks, 1973-2003, (By Calendar Year), <http://www.psn.police.uk/index/departments/statistics_branch.htm>, page consultée le 19/03/2010.

Annexe F : Peinture murale « Bombay Street Never Again! »



Source: *Photograph - Belfast, Falls Road Area, Bombay 6*, Cain Web Service, <<http://cain.ulst.ac.uk/images/photos/belfast/falls/bombay6.htm>>, page consultée le 19/12/2010.

Annexe G : Extrait de l'Accord du Vendredi Saint

Section 7. DECOMMISSIONING

1. Participants recall their agreement in the Procedural Motion adopted on 24 September 1997 "that the resolution of the decommissioning issue is an indispensable part of the process of negotiation", and also recall the provisions of paragraph 25 of Strand 1 above.

2. They note the progress made by the Independent International Commission on Decommissioning and the Governments in developing schemes which can represent a workable basis for achieving the decommissioning of illegally-held arms in the possession of paramilitary groups.

3. All participants accordingly reaffirm their commitment to the total disarmament of all paramilitary organisations. They also confirm their intention to continue to work constructively and in good faith with the Independent Commission and to use any influence they may have, to achieve the decommissioning of all paramilitary arms within two years following endorsement in referendums North and South of the agreement and in the context of the implementation of the overall settlement.

4. The Independent Commission will monitor, review and verify progress on decommissioning of illegal arms, and will report to both Governments at regular intervals.

6. Both Governments will take all necessary steps to facilitate the decommissioning process to include bringing the relevant schemes into force by the end of June.

Source : Good Friday Agreement, 10 April 1998, Decommissioning, Northern Ireland Office, <www.nio.gov.uk/agreement.pdf>, page consultée le 20 août 2010.

Annexe H : Déclarations de l'IRA (1994-2005)

Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement, 31 August 1994, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"Recognising the potential of the current situation and in order to enhance the democratic process and underlying our definitive commitment to its success, the leadership of the IRA have decided that as of midnight, August 31, there will be a complete cessation of military operations. All our units have been instructed accordingly.

At this crossroads the leadership of the IRA salutes and commends our volunteers, other activists, our supporters and the political prisoners who have sustained the struggle against all odds for the past 25 years. Your courage, determination and sacrifice have demonstrated that the freedom and the desire for peace based on a just and lasting settlement cannot be crushed. We remember all those who have died for Irish freedom and we reiterate our commitment to our republican objectives. Our struggle has seen many gains and advances made by nationalists and for the democratic position.

We believe that an opportunity to secure a just and lasting settlement has been created. We are therefore entering into a new situation in a spirit of determination and confidence, determined that the injustices which created this conflict will be removed and confident in the strength and justice of our struggle to achieve this.

We note that the Downing Street Declaration is not a solution, nor was it presented as such by its authors. A solution will only be found as a result of inclusive negotiations. Others, not the least the British government have a duty to face up to their responsibilities. It is our desire to significantly contribute to the creation of a climate which will encourage this. We urge everyone to approach this new situation with energy, determination and patience."

Irish Republican Army (IRA) Statement ending the Ceasefire, 9 February 1996, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"It is with great reluctance that the leadership of the IRA announces that the complete cessation of military operations will end at 6pm on February 9.

As we stated on August 31, 1994, the basis for the cessation was to enhance the democratic peace process and to underline our definitive commitment to its success.

We also made it clear that we believed that an opportunity to create a just and lasting settlement had been created.

The cessation presented an historic challenge for everyone and the IRA commends the leaderships of nationalist Ireland at home and abroad. They rose to the challenge. The British Prime Minister did not.

Instead of embracing the peace process, the British government acted in bad faith with Mr Major and the Unionist leaders squandering this unprecedented opportunity to resolve the conflict.

Time and again, over the last 18 months, selfish party political and sectional interests in the London parliament have been placed before the rights of the people of Ireland.

We take this opportunity to re-iterate our total commitment to our republican objectives.

The resolution of the conflict in our country demands justice. It demands an inclusive negotiated settlement. That is not possible unless and until the British government faces up to its responsibilities.

The blame for the failure thus far of the Irish peace process lies squarely with John Major and his government."

P O'Neill

Irish Republican Army (IRA) Ceasefire Statement, 19 July 1997, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"On August 31, 1994 the leadership of Oglaiġ na hEireann (IRA) announced their complete cessation of military operations as our contribution to the search for lasting peace.

After 17 months of cessation in which the British government and the unionists blocked any possibility of real or inclusive negotiations, we reluctantly abandoned the cessation.

The IRA is committed to ending British rule in Ireland. It is the root cause of divisions and conflict in our country. We want a permanent peace and therefore we are prepared to enhance the search for a democratic peace settlement through real and inclusive negotiations.

So having assessed the current political situation, the leadership of Oglaiġ na hEireann are announcing a complete cessation of military operations from 12 midday on Sunday 20 July, 1997.

We have ordered the unequivocal restoration of the ceasefire of August 1994. All IRA units have been instructed accordingly."

Irish Republican Army (IRA) Statement on Decommissioning, 30 April 1998, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of Óglaiġ na hÉireann have considered carefully the Good Friday document. It remains our position that a durable peace settlement demands the end of British rule in Ireland and the exercise of the right of the people of Ireland to national self-determination.

Viewed against our Republican objectives or any democratic analysis, this document clearly falls short of presenting a solid basis for a lasting settlement.

In our view, the two imminent referenda do not constitute the exercise of national self-determination and voters' attitudes to the referenda should be guided by their own view and the advice of their political leaders.

However, the Good Friday document does mark a significant development. But whether or not this heralds a transformation of the situation is dependent totally on the will of the British government.

Accordingly, we will carefully monitor the situation.

There appears to be yet another attempt to resurrect the decommissioning issue as an obstacle to progress.

The IRA commitment to assisting the search for justice and peace is a matter of public record. This commitment remains. Let us make it clear that there will be no decommissioning by the IRA. This issue, as with any other matter affecting the IRA, its functions and objectives, is a matter only for the IRA, to be decided upon and pronounced upon by us.

We are mindful of our responsibilities and of the need for continued vigilance during these challenging times.

We are aware also of those who will resist any dynamic for change. They need to face up to the reality that peace demands justice, equality and national rights for the people of Ireland.

We commend the efforts of Sinn Féin. They can be confident of our desire to see all republicans engage in their decision-making process at this time in a constructive and positive way.

We wish Sinn Féin further success in the development of their peace strategy. It remains clear that movement towards a lasting peace is a shared responsibility of all political leaders.

We face the future united, committed and dedicated to the struggle for Irish Unity and Independence."

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin.

Statement issued by the Irish Republican Army (IRA), 21 July 1999, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The argument that the present political process can deliver real and meaningful change has been significantly undermined by the course of events over the past 15 months.

This culminated in the failure last week to establish the political institutions set out in the Good Friday agreement.

The agreement has failed to deliver tangible progress and its potential for doing so has substantially diminished in recent months.

The credibility and motivation of unionist leaders who signed up to the agreement is clearly open to question. They have repeatedly reneged on the commitments they made in signing the agreement and successfully blocked the implementation of its institutional aspects.

It is clearly their intention to continue their obstructionist tactics indefinitely. There is irrefutable evidence that the unionist political leadership remains, at this time, opposed to a democratic peace settlement.

Recent events at Stormont cannot obscure the fact that the primary responsibility for the developing political crisis rests squarely with the British government. They have once again demonstrated a lack of political will to confront the unionist veto.

Over the past five years we have called and maintained two prolonged cessations of military operations to enhance the peace process and underline our definitive commitment to its success. We have contributed in a meaningful way to the creation of a climate which would facilitate the search for a durable settlement.

The first of these cessations floundered on the demand by the Conservative government for an IRA surrender. Those who demand the decommissioning of IRA weapons lend themselves, in the current political context, inadvertently or otherwise, to the failed agenda which seeks the defeat of the IRA. The British government have the power to change that context and should do so.

It remains our view that the roots of conflict in our country lie in British involvement in Irish affairs. Responsibility for repairing the damage to the argument that the present political process can deliver real change rests primarily with the British government."

Statement on Decommissioning issued by the Irish Republican Army (IRA), Tuesday 1 February 2000, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The IRA were persuaded to enter into discussions with the Independent International Commission on Decommissioning to help move the situation out of the political vacuum in which it had been stuck for the previous 18 months.

We did so in good faith and constructively. Our representative met with the IICD on three occasions and as late as last night we were in contact with the IICD.

Our representative stressed that we are totally committed to the peace process, that the IRA wants a permanent peace, that the declaration and maintenance of the cessation, which is now entering its fifth year, is evidence of that, that the IRA's guns are silent and that there is no threat to the peace process from the IRA."

Statement on Decommissioning issued by the Irish Republican Army (IRA), Saturday 5 February 2000, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

The British Secretary of State has accused the IRA of betrayal over the issue of decommissioning. Similar allegations have been made by others.

The British Secretary of State has now used this to threaten to collapse the political institutions. We totally reject these accusations. We have never entered into any agreement or undertaking or understanding at any time what-so-ever on any aspect of decommissioning.

We have not broken any commitment or betrayed anyone. It is the IRA who took the first step to remove the guns from Irish politics by silencing of weapons. By doing so, we created the space for the development of the peace process and for the politicians to make politics work.

Those who have once again made the political process conditional on the decommissioning of silenced IRA guns are responsible for creating the current difficulties and for keeping the peace process in a state of perpetual crisis.

The IRA believes this crisis can be averted and the issue of the arms can be resolved. This will not be on British or unionist terms, nor will it be advanced by British legislative threats.

We recognise that the issue of arms needs to be dealt with in an acceptable way and this is a necessary objective of a genuine peace process. For that reason, we support efforts to secure the resolution of the arms issue. The peace process is under no threat from the IRA.

Signed: P. O'Neill

Statement by the Irish Republican Army (IRA), issued (at midday) Saturday 6 May 2000, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of the IRA is committed to a just and lasting peace. We have sustained that commitment despite the abuse of the peace process by those who persist with the aim of defeating the IRA and Irish republicans.

Republicans believe that the British government claim to a part of Ireland, its denial of national self-determination to the people of the island of Ireland, the partition of our country and the maintenance of social and economic inequality in the Six Counties are the root causes of conflict.

The maintenance of our cessation is our contribution to the peace process and to the creation of a future in which the causes of conflict are resolved by peaceful means. For our part, the IRA leadership is committed to resolving the issue of arms.

The political responsibility for advancing the current situation rests with the two governments, especially the British government, and the leadership of the political parties.

The full implementation, on a progressive and irreversible basis by the two governments, especially the British government, of what they have agreed will provide a political context, in an enduring political process, with the potential to remove the causes of conflict, and in which Irish republicans and unionists can, as equals, pursue our respective political objectives peacefully.

In that context the IRA leadership will initiate a process that will completely and verifiably put IRA arms beyond use. We will do it in such a way as to avoid risk to the public and misappropriation by others and ensure maximum public confidence.

We will resume contact with the Independent International Commission on Decommissioning and enter into further discussions with the commission on the basis of the IRA leadership's commitment to resolving the issue of arms.

We look to the two governments and especially the British government to fulfil their commitments under the Good Friday agreement and the joint statement. To facilitate the speedy and full implementation of the Good Friday agreement and the government's measures, our arms are silent and secure. There is no threat to the peace process from the IRA.

In this context, the IRA leadership has agreed to put in place within weeks a confidence-building measure to confirm that our weapons remain secure. The contents of a number of our arms dumps will be inspected by agreed third parties who will report that they have done so to the Independent International Commission on Decommissioning. The dumps will be re-inspected regularly to ensure that the weapons have remained silent."

P. O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin

Full text of Irish Republican Army (IRA) statement on the withdrawal of its plan on decommissioning, 14 August 2001, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"On Thursday August 8 we confirmed that the IRA leadership had agreed a scheme with the IICD [Independent International Commission on Decommissioning] to put arms completely and verifiably beyond use. Our initiative was a result of lengthy discussions with the IICD over a protracted period.

This was an unprecedented development which involved a very difficult decision by us, and problems for our organisation. While mindful of these concerns, our decision was aimed at enhancing the peace process.

We recognised the very broad welcome which the IICD statement received. However the outright rejection of the IICD statement by the UUP leadership, compounded by the setting of preconditions, are totally unacceptable.

The subsequent actions of the British Government, including their failure to fulfil their commitments, is also totally unacceptable.

The conditions therefore do not exist for progressing our proposition. We are withdrawing our proposal.

The IRA leadership will continue to monitor developments. Peacekeeping is a collective effort".

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin.

The following is the full text of the IRA statement issued on Tuesday, 23 October 2001, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The IRA is committed to our republican objectives, and to the establishment of a united Ireland based on justice, equality and freedom.

In August 1994, against a background of lengthy and intensive discussions involving the two governments and others, the leadership of the IRA called a complete cessation of military operations in order to create the dynamic for a peace process.

'Decommissioning' was no part of that. There was no ambiguity about this. Unfortunately there are those within the British establishment and the leadership of unionism who are fundamentally opposed to change. At every opportunity they have used the issue of arms as an excuse to undermine and frustrate progress.

It was for this reason that decommissioning was introduced to the process by the British government. It has been used since to prevent the changes which a lasting peace requires.

In order to overcome this and to encourage the changes necessary for a lasting peace the leadership of Oglaih na hÉireann has taken a number of substantial initiatives.

These include our engagement with the IICD and the inspection of a number of arms dumps by the two International Inspectors, Cyril Ramaphosa and Martii Ahtisaari.

No one should doubt the difficulties these initiatives cause for us, our Volunteers and our support base.

The political process is now on the point of collapse. Such a collapse would certainly and eventually put the overall peace process in jeopardy. There is a responsibility upon everyone seriously committed to a just peace to do our best to avoid this.

Therefore in order to save the peace process we have implemented the scheme agreed with the IICD in August.

Our motivation is clear. This unprecedented move is to save the peace process and to persuade others of our genuine intentions."

P O'Neill

Full text of Irish Republican Army (IRA) statement on decommissioning 8 April 2002, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of Oglaiigh na h-Eireann has taken another initiative to put arms beyond use. This follows detailed discussions between our representative and the IICD (Independent International Commission on Decommissioning).

This initiative is unilateral at a time when there are those who are not fulfilling their obligations. It could be argued that the IRA should not take such an initiative, but it is precisely because of this that an initiative has been undertaken, so the peace process can be stabilised, sustained and strengthened. We fully appreciate the difficulties this causes for republicans, however the IRA is a highly disciplined and committed organisation.

This is a leadership initiative.

We are relying on the discipline and commitment of our support base and our volunteers. We remain committed to achieving our republican objectives. However, the securing of a democratic peace settlement is not solely a task for Irish republicans and we are mindful of the primary obligation of the British government and of the Unionist leadership.

This process can work if there is the political will to make it succeed, the IRA has once again demonstrated that will".

Text of Irish Republican Army (IRA) (private) statement on recent developments in the peace process given to the British and Irish governments, 13 April 2003, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of Óglaiigh na hÉireann [IRA] takes this opportunity to give our view of the current phases of the peace process. In particular we want to address unionist concerns.

The political responsibility for advancing the current situation rests with the two governments, especially the British Government, and the leaderships of the political parties.

Accordingly, the IRA leadership have assessed commitments from the two governments and the UUP [Ulster Unionist Party].

The IRA has a genuine interest in building an enduring political process because we want to see the removal of the causes of the conflict in our country.

Although the Irish Republican Army is not a party to the Good Friday Agreement, we are disappointed that the Agreement has not been implemented.

We are disappointed also that the commitments in the joint declaration are conditional and protracted. Despite this we want to give them a fair wind.

Óglaigh na hÉireann supports the peace process. We want it to work. We affirm that our cessation is intact.

We are resolved to see the complete and final closure of this conflict. The IRA leadership is determined to ensure that our activities, disciplines and strategies will be consistent with this.

Furthermore, the full and irreversible implementation of the Agreement and other commitments will provide a context in which the IRA can proceed to definitively set aside arms to further our political objectives. When there is such a context this decision can be taken only by a General Army Convention representing all our volunteers.

We want to enhance the climate at all levels of society so that unionists and loyalists, nationalists and republicans, free from threats to their rights and safety, can engage together in community, political and other areas of co-operation and work.

The IRA poses no threat to the unionist people or to the peace process.

The IRA leadership reiterates our commitment to resolving the issue of arms. The commitments from the two governments, including the ending of the suspension of the political institutions, and the firm pledge by the leader of the Ulster Unionist Party that he will actively support the sustained working of the political institutions and other elements of the Good Friday Agreement, enables us to do this.

We have authorised our representative to meet with the IICD [Independent International Commission on Decommissioning] with a view to proceeding with the implementation of a process to put arms beyond use at the earliest opportunity. We have also authorised a third act of putting arms beyond use. This will be verified under the agreed scheme.

These initiatives are part of our ongoing contribution to the collective endeavour. The commitments made by the two governments and the UUP are a necessary part of this.

We support genuine efforts to build a just and peaceful future for all the people of this island. This is a collective task for all sections of society. Unionist political leaders have a special contribution to make.

We are Irish republicans. Our objective is a united Ireland. We are not unionists or British and no one should expect us to set aside our political objectives or our republicanism.

We do not claim to fully understand unionist perceptions. But we are prepared to listen and to learn. And we are committed to playing our part in creating the conditions in which unionists, nationalists and republicans can live together peacefully.

Building the collective trust to achieve this is a huge challenge for everyone. Given the experience of nationalists and republicans during the decades of conflict and before, this is a particular challenge for us. It is also a challenge for unionists and the British Government.

Much hurt has been inflicted by British Government policy, by successive British Governments and by the old unionist regime. Great pain has been caused by the British army, the RUC and loyalist paramilitaries. Irish republicans and nationalists have a proud and honourable record of resistance against these forces. We know unionists do not see it like that.

We are also conscious that non-combatants were killed and injured as a consequence of some of our actions. We offer our sincere apologies and condolences to their families and friends.

The IRA is committed to supporting every effort to make conflict a thing of the past. To this end the IRA leadership has previously authorised a series of unprecedented initiatives to enhance the search for a lasting peace.

On occasions these have been undervalued or dismissed. Despite this, we are persisting in our endeavours. The initiatives outlined in this statement involve further substantive and additional contributions by the IRA.

Both governments - and unionists and republicans alike - have now an opportunity which cannot and should not be wasted."

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin.

Text of Irish Republican Army (IRA) 'First' Statement on Weapons, 21 October 2003, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of the IRA welcomed today's speech by Sinn Féin president Gerry Adams in which he accurately reflects our position.

He also referred to the issue of weapons.

The IRA leadership is committed to resolving this issue.

In line with our stated position, we have authorised our representative to meet with the IICD [Independent International Commission on Decommissioning] with a view to proceeding with the implementation of a process to put arms beyond use at the earliest opportunity.

We have also authorised a further act of putting arms beyond use.

This will be verified under the agreed scheme."

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin.

Text of Irish Republican Army (IRA) 'Second' Statement on Weapons, 21 October 2003, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of Óglaigh Na hÉireann (the IRA) can confirm that a further act of putting arms beyond use has taken place under the agreed scheme."

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin.

Text of Irish Republican Army (IRA) Statement in response to 'Proposals by the British and Irish Governments for a Comprehensive Agreement' (8 December 2004), 9 December 2004, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"More than ten years ago, an IRA cessation publicly heralded the onset of the Irish peace process. Since then, the IRA has, time and again, demonstrated its commitment to sustaining and developing that process through a series of very significant and substantive initiatives.

In the context of the work to conclude a comprehensive agreement, the leadership of Óglaigh na hÉireann decided:

- to support a comprehensive agreement by moving into a new mode which reflects our determination to see the transition to a totally peaceful society;
- all IRA Volunteers be given specific instructions not to engage in any activity which might thereby endanger that new agreement;
- the IRA leadership also decided that we will, in this context, conclude the process to completely and verifiably put all our arms beyond use;
- we instructed our representative to agree with the IICD the completion of this process, speedily, and if possible by the end of December;
- to further enhance public confidence we agreed to the presence of two clergymen as observers during this process.

The IRA leadership decided to contribute in this way to a comprehensive agreement to resolve all outstanding issues, including those of concern within unionism. For his part, Ian Paisley demanded that our contribution be photographed, and reduced to an act of humiliation.

This was never possible. Knowing this, he made this demand publicly as the excuse for his rejection of an overall agreement to create a political context with the potential to remove the causes of conflict. As the IRA leadership has said before, this is a context in which Irish republicans and unionists can, as equals, pursue our respective political objectives peacefully.

We restate our commitment to the peace process. But we will not submit to a process of humiliation.

We commend our Volunteers and the wider republican base for their patience and discipline in these testing times. Our commitment, like theirs, to our republican objectives is undiminished.

We thank those who have made genuine contributions to the efforts to find solutions to ongoing problems. While acknowledging these efforts, we reiterate our view that progress cannot be made by pandering to the demands of those who are against change.

The search for a just and lasting peace is a challenging one. The IRA leadership has risen to that challenge. The British Government and the leaders of unionism must do likewise."

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin.

Text of Irish Republican Army (IRA) Statement on the Ending of the Armed Campaign, 28 July 2005, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of Oglagh na hEireann has formally ordered an end to the armed campaign.

This will take effect from 4pm [1600 BST] this afternoon [Thursday 28 July 2005].

All IRA units have been ordered to dump arms.

All Volunteers have been instructed to assist the development of purely political and democratic programmes through exclusively peaceful means.

Volunteers must not engage in any other activities whatsoever.

The IRA leadership has also authorised our representative to engage with the IICD [Independent International Commission on Decommissioning] to complete the process to verifiably put its arms beyond use in a way which will further enhance public confidence and to conclude this as quickly as possible.

We have invited two independent witnesses, from the Protestant and Catholic churches, to testify to this.

The Army Council took these decisions following an unprecedented internal discussion and consultation process with IRA units and Volunteers.

We appreciate the honest and forthright way in which the consultation process was carried out and the depth and content of the submissions.

We are proud of the comradely way in which this truly historic discussion was conducted. The outcome of our consultations show very strong support among IRA Volunteers for the Sinn Féin peace strategy.

There is also widespread concern about the failure of the two governments and the unionists to fully engage in the peace process.

This has created real difficulties. The overwhelming majority of people in Ireland fully support this process.

They and friends of Irish unity throughout the world want to see the full implementation of the Good Friday Agreement.

Notwithstanding these difficulties our decisions have been taken to advance our republican and democratic objectives, including our goal of a united Ireland.

We believe there is now an alternative way to achieve this and to end British rule in our country. It is the responsibility of all Volunteers to show leadership, determination and courage.

We are very mindful of the sacrifices of our patriot dead, those who went to jail, Volunteers, their families and the wider republican base.

We reiterate our view that the armed struggle was entirely legitimate. We are conscious that many people suffered in the conflict.

There is a compelling imperative on all sides to build a just and lasting peace. The issue of the defence of nationalist and republican communities has been raised with us.

There is a responsibility on society to ensure that there is no re-occurrence of the pogroms of 1969 and the early 1970s.

There is also a universal responsibility to tackle sectarianism in all its forms.

The IRA is fully committed to the goals of Irish unity and independence and to building the Republic outlined in the 1916 Proclamation.

We call for maximum unity and effort by Irish republicans everywhere. We are confident that by working together Irish republicans can achieve our objectives.

Every Volunteer is aware of the import of the decisions we have taken and all Oglaiigh are compelled to fully comply with these orders.

There is now an unprecedented opportunity to utilise the considerable energy and goodwill which there is for the peace process.

This comprehensive series of unparalleled initiatives is our contribution to this and to the continued endeavours to bring about independence and unity for the people of Ireland. "

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin

The statement from the IRA was released through through *An Phoblacht (Republican News)* on 28 July 2005. The statement was also released to the media in the form of a video in which the full statement was read by Seanna Walsh (a former IRA prisoner).

Text of Irish Republican Army (IRA) Statement on Putting Arms Beyond Use, 26 September 2005, Dublin, Irish Republican Publicity Bureau.

"The leadership of Oglaiigh na hEireann announced on 28 July [2005] that we had authorised our representative to engage with the IICD to complete the process to verifiably put arms beyond use.

The IRA leadership can now confirm that the process of putting our arms verifiably beyond use has been completed."

P O'Neill, Irish Republican Publicity Bureau, Dublin

Annexes I : Rapports de la Commission Indépendante Internationale sur le désarmement (IICD)

International Body on Arms Decommissioning, Report of the International Body on Arms Decommissioning, 22 January 1996, Belfast, IICD (« Mitchell Report »).

I. INTRODUCTION

1. On 28 November, 1995, the British and Irish Governments issued a Communiqué which announced the launching in Northern Ireland of a 'twin track' process to make progress in parallel on the decommissioning issue and on all-party negotiations.

2. One track was to invite the parties to intensive preparatory talks with a remit to reach widespread agreement on the basis, participation, structure, format and agenda to bring all parties together for substantive negotiations aimed at a political settlement based on consent'. This has become known as the political track.

3. The other track concerned the decommissioning of arms and was set forth as follows in the Communiqué:

5. In parallel, the two Governments have agreed to establish an International Body to provide an independent assessment of the decommissioning issue.

6. Recognising the widely expressed desire to see all arms removed from Irish politics, the two Governments will ask the International Body to report on the arrangements necessary for the removal from the political equation of arms silenced by virtue of the welcome decisions taken last summer and autumn by those organisations that previously supported the use of arms for political purposes.

7. In particular, the two Governments will ask the Body to: - identify and advise on a suitable and acceptable method for full and verifiable decommissioning; and - report whether there is a clear commitment on the part of those in possession of such arms to work constructively to achieve that.

8. It will be for the International Body to determine its own procedures. The two Governments expect it to consult widely, to invite relevant parties to submit their analysis of matters relevant to the decommissioning issue and, in reaching its conclusions within its remit, to consider such evidence on its merits.

4. We are that Body. This is our report. We have no stake in Northern Ireland other than an interest in seeing an end to the conflict and in the ability of its people to live in peace. Our role is to bring an independent perspective to the issue. We are motivated solely by our wish to help. This assessment represents our best and our independent judgment. We are unanimous in our views. There are no differences of opinion among us.

5. To provide us with sufficient information to meet our remit, we held two series of meetings in Belfast, Dublin and London: the first, 15th through 18th December, 1995: the second, 11th through 22nd January, 1996.

In addition, we held an organisational meeting in New York on December 9th, 1995.

6. In the course of our meetings we heard orally and in writing from dozens of government officials, political leaders, church officials and representatives of other organisations and

institutions. We received hundreds of letters and telephone calls from members of the public and met with many others. We thank all for their submissions.

Contributions from those who suffered losses during the time of troubles but are strongly committed to the peace process were especially moving.

All the submissions have been carefully reviewed and considered.

II. DISCUSSION

7. Our examination of the issues and of the facts, and the perspectives brought to us by those who briefed us or who made written representations to us, convince us that while there is no simple solution to the conflict in Northern Ireland, the factors on which a process for peace must be based are already known. We can indicate the way we believe these factors should be addressed so that decommissioning of arms and all-party negotiations can proceed, but only resolute action by the parties themselves will produce progress.

8. That noted, we are aware of the enormous contribution already made by individuals and groups in advancing the process of peace in Northern Ireland to its current stage. The tireless and courageous efforts of Prime Minister John Major and Taoiseach John Bruton (and before him Albert Reynolds) have been essential to the peace process. They have been joined by other political leaders, institutions, organisations and individuals in the promotion of peace.

9. We considered our task in the light of our responsibility to all of the people of Northern Ireland; the need for the people to be reassured that their democratic and moral expectations can be realised; and in the spirit of serious efforts made by the British and Irish Governments to advance the peace process.

10. For nearly a year and a half the guns have been silent in Northern Ireland. The people want that silence to continue. They want lasting peace in a just society in which paramilitary violence plays no part.

That was the dominant theme expressed in the many letters and calls we received from those in the North and South, Unionist and Nationalist, Catholic and Protestant, Loyalist and Republican.

11. Notwithstanding reprehensible 'punishment' killings and beatings, the sustained observance of the ceasefires should not be devalued. It is a significant factor which must be given due weight in assessing the commitment of the paramilitaries to 'work constructively to achieve' full and verifiable decommissioning.

12. Since the ceasefires, the political debate has focused largely on the differences that have prevented the commencement of all-party negotiations intended to achieve an agreed political settlement. This circumstance has obscured the widespread agreement that exists - so widespread that it tends to be taken for granted. In fact, members of both traditions may be less far apart on the resolution of their differences than they believe.

13. No one should underestimate the value of the consensus for peace, and the fact that no significant group is actively seeking to end it.

14. In paragraph five of the Communique we were asked 'to provide an independent assessment of the decommissioning issue'. It is a serious issue. It is also a symptom of a larger problem: the absence of trust. Common to many of our meetings were arguments, steeped in history, as to why the other side cannot be trusted. As a consequence, even well-intentioned acts are often viewed with suspicion and hostility.

15. But a resolution of the decommissioning issue - or any other issue - will not be found if the parties resort to their vast inventories of historical recrimination. Or, as it was put to us several times, what is really needed is the decommissioning of mind-sets in Northern Ireland.

16. We have asked ourselves how those who have suffered during the many years of internal strife can accept the fact that the establishment of a lasting peace will call for reconciliation with those they hold responsible for their loss and pain. Surely the continued suffering and bereavement of individuals and of families should never be forgotten.

But if the focus remains on the past, the past will become the future, and that is something no one can desire.

17. Everyone with whom we spoke agrees in principle with the need to decommission. There are differences on the timing and context - indeed, those differences led to the creation of this Body - but they should not obscure the nearly universal support which exists for the total and verifiable disarmament of all paramilitary organisations. That must continue to be a principal objective.

18. However the issue of decommissioning is resolved, that alone will not lead directly to all-party negotiations. Much work remains on the many issues involved in the political track. The parties should address those issues with urgency.

III. RECOMMENDATIONS: PRINCIPLES OF DEMOCRACY AND NON-VIOLENCE

19. To reach an agreed political settlement and to take the gun out of Irish politics, there must be commitment and adherence to fundamental principles of democracy and non-violence. Participants in all-party negotiations should affirm their commitment to such principles.

20. Accordingly, we recommend that the parties to such negotiations affirm their total and absolute commitment: a. To democratic and exclusively peaceful means of resolving political issues; b. To the total disarmament of all paramilitary organisations; c. To agree that such disarmament must be verifiable to the satisfaction of an independent commission; d. To renounce for themselves, and to oppose any effort by others, to use force, or threaten to use force, to influence the course or the outcome of all-party negotiations; e. To agree to abide by the terms of any agreement reached in all-party negotiations and to resort to democratic and exclusively peaceful methods in trying to alter any aspect of that outcome with which they may disagree; and, f. To urge that 'punishment' killings and beatings stop and to take effective steps to prevent such actions.

21. We join the Governments, religious leaders and many others in condemning 'punishment' killings and beatings. They contribute to the fear that those who have used violence to pursue political objectives in the past will do so again in the future. Such actions have no place in a lawful society.

22. Those who demand decommissioning prior to all-party negotiations do so out of concern that the paramilitaries will use force, threaten to use force, to influence the negotiations, or to change any aspect of the outcome of negotiations with which they disagree.

Given the history of Northern Ireland, this is not an unreasonable concern. The principles we recommend address those concerns directly.

23. These commitments, when made and honoured, would remove the threat of force before, during and after all-party negotiations. They would focus all concerned on what is ultimately essential if the gun is to be taken out of Irish politics: an agreed political settlement and the total and verifiable disarmament of all paramilitary organisations. That should encourage the belief that the peace process will truly be an exercise in democracy, not one influenced by the threat of violence.

IV. COMMITMENT TO DECOMMISSIONING

24. The second of the specific questions in paragraph seven of the Communique asks us 'to report whether there is a clear commitment on the part of those in possession of such arms to work constructively to achieve' full and verifiable decommissioning.

25. We have concluded that there is a clear commitment on the part of those in possession of such arms to work constructively to achieve full and verifiable decommissioning as part of the process of all-party negotiations; but that commitment does not include decommissioning prior to such negotiations.

26. After careful consideration, on the basis of intensive discussions with the Governments, the political parties, religious leaders, the security forces, and many others, we have concluded that the paramilitary organisations will not decommission any arms prior to all-party negotiations. That was the unanimous and emphatically expressed view of the representatives of the political parties close to paramilitary organisations on both sides. It was also the view of the vast majority of the organisations and individuals who made oral and written submissions. It is not that they are all opposed to prior decommissioning. To the contrary, many favour it. But they are convinced that it will not happen. That is the reality with which all concerned must deal.

27. Competing views were advanced on prior decommissioning. One was that decommissioning of arms must occur prior to all-party negotiations. We were told that the clearest demonstration of adherence to democratic principles, and of a permanent end to the use of violence, is the safe removal and disposal of paramilitary arms, and that at this time only a start to decommissioning will provide the confidence necessary for all-party negotiations to commence. In this view, all parties were aware of the need for prior decommissioning before the ceasefires were announced and should not now be able to avoid that requirement.

28. In the competing view we were told that decommissioning of arms prior to all-party negotiations was not requested before the announcement of the ceasefires, and that had it been, there would have been no ceasefires; that those who entered into ceasefires did so in the belief they would lead immediately to all-party negotiations; and that the request for prior decommissioning, seriously pursued for the first time months after the ceasefires were declared, is merely a tactic to delay or deny such negotiations. In this view, the ceasefires having been maintained for nearly a year and a half, all-party negotiations should begin immediately with no further requirements.

29. We believe that each side of this argument reflects a core of reasonable concern which deserves to be understood and addressed by the other side.

30. Those who insist on prior decommissioning need to be reassured that the commitment to peaceful and democratic means by those formerly supportive of politically motivated violence is genuine and irreversible, and that the threat or use of such violence will not be invoked to influence the process of negotiations or to change any agreed settlement.

31. Those who have been persuaded to abandon violence for the peaceful political path need to be reassured that a meaningful and inclusive process of negotiation is genuinely being offered to address the legitimate concerns of their traditions and the need for new political arrangements with which all can identify.

32. Clearly, new approaches must be explored to overcome this impasse. That is the purpose of the six principles we recommend. They invoke a comprehensive commitment to democracy and non-violence that is intended to reassure all parties to the negotiations.

V. DECOMMISSIONING DURING ALL-PARTY NEGOTIATIONS

33. One side has insisted that some decommissioning of arms must take place before all-party negotiations can begin. The other side has insisted that no decommissioning can take place until the end of the process, after an agreed settlement has been reached. This has resulted in the current impasse.

34. The parties should consider an approach under which some decommissioning would take place during the process of all-party negotiations, rather than before or after as the parties now urge. Such an approach represents a compromise. If the peace process is to move forward, the current impasse must be overcome. While both sides have been adamant in their positions, both have repeatedly expressed the desire to move forward. This approach provides them that opportunity.

35. In addition, it offers the parties an opportunity to use the process of decommissioning to build confidence one step at a time during negotiations. As progress is made on political issues, even modest mutual steps on decommissioning could help create the atmosphere needed for further steps in a progressive pattern of mounting trust and confidence.

VI. RECOMMENDATIONS: GUIDELINES ON THE MODALITIES OF DECOMMISSIONING

36. The first of the specific questions in paragraph seven of the Communique asks us 'to identify and advise on a suitable and acceptable method for full and verifiable decommissioning'.

37. We recommend the following guidelines on the modalities of decommissioning. These recommendations are realistic in light of the nature and scale of the arsenals in question, estimates of which were provided to us by the Governments and their security forces. We believe these estimates to be accurate.

38. Decommissioning should receive a high priority in all-party negotiations. The details of decommissioning, including supporting confidence-building measures, timing and sequencing, have to be determined by the parties themselves.

The decommissioning process should suggest neither victory nor defeat.

39. The ceasefires and the peace process are products not of surrender but rather of a willingness to address differences through political means. This essential fact should be reflected clearly in the modalities of the decommissioning process, which should not require that any party be seen to surrender.

The decommissioning process should take place to the satisfaction of an independent commission.

40. The decommissioning process should take place to the satisfaction of an independent commission acceptable to all parties. The commission would be appointed by the British and Irish Governments on the basis of consultations with the other parties to the negotiating process.

41. The commission should be able to operate independently in both jurisdictions, and should enjoy appropriate legal status and immunity.

42. In addition to having available to it independent sources of legal and technical advice and adequate field resources to receive and audit armaments and to observe and verify the decommissioning process, the commission should be able to call upon the resources and the relevant technical expertise of the British and Irish Armies, when it is appropriate.

The decommissioning process should result in the complete destruction of armaments in a manner that contributes to public safety.

43. The decommissioning process should result in the complete destruction of the armaments. Procedures for destruction would include the cutting up or chipping of small arms and other weapons, the controlled explosion of ammunition and explosives, and other forms of conventional munitions disposal.

44. The decommissioning process could encompass a variety of methods, subject to negotiation, including: - the transfer of armaments to the commission or to the designated representatives of either Government, for subsequent destruction; - the provision of information to the commission

or to designated representatives of either Government, leading to the discovery of armaments for subsequent destruction; and, - the depositing of armaments for collection and subsequent destruction, by the commission or by representatives of either Government.

Parties should also have the option of destroying their weapons themselves.

45. Priority should be accorded throughout to ensuring that armaments are safely handled and stored, and are not misappropriated.

The decommissioning process should be fully verifiable.

46. Whatever the options chosen for the destruction of armaments, including the destruction of weapons by the parties themselves, verification must occur to the satisfaction of the commission.

47. The commission would record information required to monitor the process effectively. The commission should have available to it the relevant data of the Garda Síochána and the Royal Ulster Constabulary. It would report periodically to relevant parties on progress achieved in the decommissioning process.

The decommissioning process should not expose individuals to prosecution.

48. Individuals involved in the decommissioning process should not be prosecuted for the possession of those armaments; amnesties should be established in law in both jurisdictions. Armaments made available for decommissioning, whether directly or indirectly, should be exempt under law from forensic examination, and information obtained as a result of the decommissioning process should be inadmissible as evidence in courts of law in either jurisdiction.

49. Groups in possession of illegal armaments should be free to organise their participation in the decommissioning process as they judge appropriate, e.g. groups may designate particular individuals to deposit armaments on their behalf.

The decommissioning process should be mutual.

50. Decommissioning would take place on the basis of the mutual commitment and participation of the paramilitary organisations.

This offers the parties another opportunity to use the process of decommissioning to build confidence one step at a time during negotiations.

VII. FURTHER CONFIDENCE-BUILDING

51. It is important for all participants to take steps to build confidence throughout the peace process. In the course of our discussions, many urged that certain actions other than decommissioning be taken to build confidence. We make no recommendations on them since they are outside our remit, but we believe it appropriate to comment on some since success in the peace process cannot be achieved solely by reference to the decommissioning of arms.

52. Support for the use of violence is incompatible with participation in the democratic process. The early termination of paramilitary activities, including surveillance and targeting, would demonstrate a commitment to peaceful methods and so build trust among other parties and alleviate the fears and anxieties of the general population. So, too, would the provision of information on the status of missing persons, and the return of those who have been forced to leave their communities under threat.

53. Continued action by the Governments on prisoners would bolster trust. So would early implementation of the proposed review of emergency legislation, consistent with the evolving security situation.

54. Different views were expressed as to the weapons to be decommissioned. In the

Communique, the Governments made clear their view that our remit is limited to those weapons held by paramilitary organisations. We accept and share that view. There is no equivalence between such weapons and those held by security forces. However, in the context of building mutual confidence, we welcome the commitment of the Governments, as stated in paragraph nine of the Communique, 'to continue to take responsive measures, advised by their respective security authorities, as the threat reduces'.

55. We share the hope, expressed by many on all sides, that policing in Northern Ireland can be normalised as soon as the security situation permits. A review of the situation with respect to legally registered weapons and the use of plastic bullets, and continued progress toward more balanced representation in the police force would contribute to the building of trust.

56. Several oral and written submissions raised the idea of an elected body. We note the reference in paragraph three of the Communique to 'whether and how an elected body could play a part'. Elections held in accordance with democratic principles express and reflect the popular will. If it were broadly acceptable, with an appropriate mandate, and within the three-strand structure, an elective process could contribute to the building of confidence.

57. Finally, the importance of further progress in the social and economic development of Northern Ireland and its communities was emphasised time and again in our meetings, in the context of building confidence and establishing a lasting peace.

VIII. CONCLUDING REMARKS

58. Last week we stood in Belfast and looked at a thirty foot high wall and at barriers topped with iron and barbed wire. The wall, which has ironically come to be known as the 'peace line', is a tangible symbol of the division of the people of Northern Ireland into two hostile communities. To the outsider both are warm and generous. Between themselves they are fearful and antagonistic.

59. Yet, it is now clear beyond doubt that the vast majority of the people of both traditions want to turn away from the bitter past. There is a powerful desire for peace in Northern Ireland. It is that desire which creates the present opportunity.

60. This is a critical time in the history of Northern Ireland. The peace process will move forward or this society could slip back to the horror of the past quarter century.

61. Rigid adherence by the parties to their past positions will simply continue the stalemate which has already lasted too long. In a society as deeply divided as Northern Ireland, reaching across the 'peace line' requires a willingness to take risks for peace.

62. The risk may seem high but the reward is great: a future of peace, equality and prosperity for all the people of Northern Ireland.

George J. Mitchell; John de Chastelain; Harri Holkeri.

January 22nd, 1996

Report of the Independent International Commission on Decommissioning (IICD), 2 July 1999, Belfast, IICD.

1. The initial request for this report came from the two Governments, pursuant to the provisions of the Good Friday Agreement. The Commission was asked specifically to comment on progress achieved to date and on prospects for future decommissioning. On 29 June the

Commission was prepared to deliver its report to the British and Irish Governments, but the Prime Minister and the Taoiseach requested that delivery be deferred, in the belief that there would be developments having direct relevance to this report. This has proved to be the case, and our report has been restructured as necessary to take account of recent developments.

2. The report provides the Commission's assessment of the current situation regarding decommissioning and the results of discussions held with the parties through 1 July. Since the Governments may choose to distribute the report more widely, and because the Commission has pledged that private discussions will remain confidential, the Commission has been reticent about linking statements or actions directly with named groups or individuals unless these are already in the public domain or are essential to the integrity and purpose of this report.

3. Since its inception in September 1997, the Commission has sought to put in place the measures necessary to facilitate the decommissioning of paramilitary arms and then to execute that task. An Annex to this report summarises the mandate of the Commission, legislation governing its role, and actions taken to carry out its task.

Efforts to Bring About Progress

4. The Decommissioning Acts passed in both jurisdictions in 1997 specified that the decommissioning of paramilitary arms by the Commission required the destruction of those arms.

Working with parties that have actual or alleged links with paramilitary groups, the Commission assessed that two decommissioning methods would be acceptable to the paramilitary groups and the two Governments. These were information leading to the discovery of arms and destruction of arms by the paramilitary group concerned, with verification provided by the Commission. The two methods were confirmed in a Scheme and Regulations issued by the Governments in June 1998. The work of the Commission since then has been to put these methods into effect.

5. In response to a request by the Commission to have points of contact nominated by paramilitary groups, the Ulster Volunteer Force (UVF) nominated Mr. Billy Hutchinson of the Progressive Unionist Party (PUP) in October 1997, and the Loyalist Volunteer Force (LVF) nominated Pastor Kenny McClinton in June 1998. Pastor McClinton resigned from that function in June 1999.

The Commission continues to work with Mr. Gary McMichael, the leader of the Ulster Democratic Party (UDP), to elicit the views of the Ulster Defence Association (UDA). In September 1998, Sinn Fein nominated Mr. Martin McGuinness as that party's representative to the Commission.

6. The UDA and the Irish Republican Army (IRA) had not nominated points of contact with the Commission as of the writing of this report. Furthermore, the Commission has not yet had any contact with acknowledged representatives of the IRA, the Irish National Liberation Army (INLA), the Real Irish Republican Army (RIRA) or the UDA.

7. Since the approval of the Good Friday Agreement, the Commission has worked with party representatives and other points of contact to facilitate the decommissioning of paramilitary arms. Frank discussions have taken place on numerous occasions during that period and useful answers to technical questions about decommissioning have been elicited. As of 1 July 1999, only one decommissioning event had taken place (carried out on 18 December 1998 by the LVF).

8. The Commission has also held numerous meetings with the full range of political parties in Northern Ireland to elicit their advice on how best to carry out its mandate. These meetings have been informative and instructive. Citing the continuing cease-fires, creation of the Assembly, agreement on the structure of a new Northern Ireland government and the commencement of direct dialogue between unionists and republicans, several parties have urged the Commission to determine that progress is being made in the broader political context. That, however, is not in the Commission's remit.

9. All parties to the Good Friday Agreement undertook to work "constructively and in good

faith with the Independent Commission, and to use any influence they may have to achieve the decommissioning of all paramilitary arms within two years following endorsement in referendums North and South of the agreement, and in the context of the overall settlement." The parties have assured the Commission they believe they are in compliance with this requirement, and the Commission has no basis for challenging these assertions.

10. During this period, public statements have been made by paramilitary groups regarding their intentions on decommissioning. The IRA said it would not decommission its arms, and loyalist groups said they would not do so until they were clear about the IRA's intentions. During the past ten months the Commission put forward numerous ideas on how to break the impasse over decommissioning. Acting within its mandate to facilitate and encourage decommissioning, the Commission made detailed, specific, and clear suggestions to several parties. The Commission urged that paramilitary groups implement confidence-building measures which would demonstrate a willingness to engage positively with the political process and to allow that process to move forward. No proposal to start actual decommissioning had been accepted by any paramilitary group except the LVF. However, the Sinn Fein statement of 1 July offers promise that decommissioning by all paramilitary groups may now begin. The Commission expects that Sinn Fein's proposal will be endorsed by the IRA and reciprocated by loyalist and other republican paramilitary groups.

Meetings with the Parties - June 1999

11. Between 21 and 28 June the Commission met with ten political parties to confirm their views on the decommissioning process as well as to seek answers to three questions concerning that process. The questions were aimed at focusing attention on areas where the Commission wished to get a stated confirmation of the parties' and the paramilitary groups' intentions. The questions were:

1. Does your party agree that decommissioning of all paramilitary arms should take place by 22 May 2000 as set forth in the Good Friday Agreement, and in the context of the implementation of the overall Agreement? 2. Are there any areas of implementation of the overall Agreement which would demonstrably facilitate the decommissioning process? 3. The Commission is aware of a number of public statements by paramilitary groups since 10 April 1998 regarding decommissioning. Can your party assist the Commission in determining the willingness of paramilitary groups to decommission their weapons by 22 May 2000? If so: a. Is the paramilitary group willing to give the Commission a firm basis for expecting that decommissioning will take place within the timescale set forth in the Good Friday Agreement? And b. While we believe we have general agreement on schemes to be used for decommissioning, when can we expect to receive -- or else conduct negotiations to define -- confirmation of the practical modalities (e.g., types of weapons, and in what order, location of decommissioning events, general time parameters)?

12. On Question (1) the responses were generally supportive of the goal of decommissioning but varied significantly in their emphasis. Some parties argued strongly for immediate and unconditional decommissioning, while others made clear they adhered strictly to the wording of the Good Friday Agreement, or spoke more broadly of their support for decommissioning in the context of the demilitarisation of Northern Ireland. No party suggested that decommissioning ought not to happen by 22 May 2000.

13. On Question (2), the responses were even more varied but included few new proposals. Most parties argued the need for full implementation of the Good Friday Agreement. Two parties felt the question encouraged procrastination.

14. Question (3) received a narrow range of responses. By far the majority of parties told the Commission they could not assist on this question as they had neither weapons nor access to those who did. The Commission was particularly interested in the responses from parties with actual or alleged links to paramilitary groups. It was hoped the question would elicit positive signals from the paramilitary groups themselves. There were no responses to Questions (3)(a) or (3)(b) from either the IRA or the UDA by the 28 June deadline. The UVF provided a response which emphasized the need for the Good Friday Agreement to be implemented in full and an

acceptance by republicans that the Agreement is "the final settlement of the constitutional conflict."

Assessing Recent Developments

15. On 1 July, Sinn Fein published a proposal in which they said the following:

"... we believe that all of us, as participants acting in good faith, could succeed in persuading those with arms to decommission them in accordance with the Agreement. We agree that this should be in the manner set down by the Independent Commission on Decommissioning within the terms of the Good Friday Agreement. ..."

16. In anticipation that this proposal may translate into a commitment to decommission paramilitary arms, the Commission believes that to complete its mandate by 22 May 2000, the process of decommissioning should begin as soon as possible.

17. The Decommissioning Scheme and Regulations approved by the two governments provide that the process of decommissioning is deemed to have commenced when the Commission is satisfied it has received notice of an intention to decommission arms on behalf of a paramilitary organisation, and that such notice contains sufficient information to indicate a clear intention to decommission specified arms. The Commission will be guided by these provisions. It is the Commission's considered view that the "process of decommissioning" begins in connection with a paramilitary group when it (a) gives an unambiguous commitment that decommissioning will be completed by 22 May 2000, and (b) commences detailed discussions of actual modalities (amounts, types, location, timing) with the Commission through an authorised representative.

18. Once decommissioning commences as set forth above, the Commission expects corresponding moves from all republican and loyalist paramilitary groups.

19. In accordance with the Scheme and Regulations, the Commission foresees the process of decommissioning following a reasonably predictable agenda. We therefore envision the following steps:

- (1) The designation of a point of contact who can speak authoritatively for the paramilitary group;
- (2) Discussions with the designated point of contact regarding:
 - a. The scheme to be used (i.e., self destruction with Commission verification, or information leading to the discovery of arms by the Commission);
 - b. Modalities (i.e., types and amounts of arms, location of the decommissioning event, timing, etc.);
- (3) Agreement to proceed with a specific event or events;
- (4) Execution of the decommissioning event(s);
- (5) Destruction of any residue; and
- (6) Reporting to the Governments.

20. The developments of 1 July give the basis for believing that decommissioning can be completed in the time prescribed by the Good Friday Agreement. There is still sufficient time to do that, but there is a need to get started soon. The Commission is ready and willing to start. It has emphasised its intention to conduct decommissioning in a way that is honourable, safe, verifiable, complete and free from the fear of prosecution.

21. While the Commission is prepared to define a detailed timetable for decommissioning of arms by the main paramilitary groups, it believes this will best be achieved in discussions with the groups, various points of contact. Once such a timetable has been worked out, paramilitary groups will be expected to adhere to it to ensure completion by 22 May 2000, and the Commission will report on progress to the two Governments. The Commission believes that the detailed modalities, the timetable, and the commencement of actual decommissioning should be agreed with the paramilitary groups as soon as possible. The Commission reaffirms the following: Once a contact person has been named, the modalities for decommissioning can be

worked out very quickly. Once there is agreement on the modalities, the actual decommissioning can be carried out without delay.

Tauno Nieminen John de Chastelain Donald C. Johnson

Belfast, 2 July 1999

Annex: Commission's Mandate and Actions

ANNEX

REPORT OF THE INDEPENDENT INTERNATIONAL COMMISSION ON
DECOMMISSIONING

COMMISSION'S MANDATE AND ACTIONS

Legislation and Mandate

1. The Agreement to establish the Commission was made between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of Ireland on 26 August 1997. The Agreement tasked the Commission with the following mandate:

a. To consult with the participants in political negotiations in Northern Ireland, including both Governments, and others whom it deems relevant on the type of scheme or schemes for decommissioning including the role it might play in respect of each scheme; b. To present to the two Governments the proposals for schemes for decommissioning having due regard to the views expressed by those it has consulted; c. To undertake, in accordance with any regulations or arrangements made under the Decommissioning Act, 1997 and any decommissioning schemes within the meaning of section 1, and in accordance with section 3, of the Northern Ireland Arms Decommissioning Act 1997, such tasks that may be required of it to facilitate the decommissioning of arms, including observing, monitoring and verifying decommissioning and receiving and auditing arms; and d. To report periodically to both Governments and, through whatever mechanism they may establish for that purpose, the other participants in political negotiations in Northern Ireland.

2. Legislation enacting terms of the Agreement is found in the two Acts referred to in paragraph 1.c. above -- The Northern Ireland Decommissioning Act 1997 (UK) and The Decommissioning Act 1997 (Ireland) - and the attention of the Commission was drawn to the Report of the International Body of 22 January 1996.

3. In both Acts it was specified that methods and manners (schemes) to be used for decommissioning require the destruction of the arms being decommissioned.

4. On 24 September the two Governments jointly appointed three Commissioners from Canada, Finland and the United States of America as members of the Commission, one of whom was designated as Chairman.

Resources

5. The Commission comprises the three Commissioners and three assistants drawn from the same three countries. Four secretaries, also drawn from Canada, Finland and the United States, are divided between the Commission's offices in each of Belfast and Dublin. At the request of the two Governments, the Canadian Armed Forces and the U.S. Army have made available to the Commission, on an as-required basis, two officers who are experts on arms, ammunition and explosives ordnance disposal. These officers have taken part in refresher training with the defence forces in both jurisdictions, and they are called to join the Commission when needed.

6. The moneys, premises, facilities and services necessary for the proper functioning of the Commission have been provided by the two Governments in accordance with the legislation and

on a basis determined by the Governments.

Consultations in 1997

7. The role of the Commission is to facilitate the voluntary decommissioning of firearms, ammunition, explosives and explosive substances (hereinafter referred to as "arms"), held by paramilitary groups. At the outset, the Commission consulted with participants in the talks process, and with the security forces in both jurisdictions, to clarify issues relating to the possible implementation of the decommissioning methods identified by the International Body. The purpose was to see which of these, if any, might be acceptable to paramilitary groups on ceasefire, once the decommissioning process had begun.

8. On 21 November 1997 the Commission submitted an Initial Report to the Liaison Sub-Committee on Decommissioning. This report addressed key issues related to the first two tasks of the Commission's mandate and outlined a basic scenario for decommissioning.

9. After further consultation, the Commission concentrated on developing a decommissioning scheme which included two possible methods:

a. Arms collected by the Commission, or by the designated representatives of either Government, as the result of information provided by paramilitary groups; and b. Arms destroyed by paramilitary groups themselves with verification by the Commission.

10. Practical arrangements in relation to decommissioning were to be set out in a scheme and in regulations to be made by the Secretary of State for Northern Ireland and the Minister for Justice, Equality and Law Reform, in accordance with legislation passed earlier in the year. Based on this requirement the Commission drafted a proposal for a decommissioning scheme including the two aforementioned methods, which it believed would represent a workable basis for achieving the decommissioning of paramilitary arms. The proposal was submitted to the Talks participants on 15 December 1997 for their consideration.

The Mechanics of Decommissioning

11. In a meeting on 14 January 1998, the Liaison Sub-Committee on Decommissioning discussed the Commission's proposals for methods of decommissioning. The following day the Commission formally submitted its recommendations for a decommissioning scheme to the two Governments, completing the first and second tasks of its mandate. On 25 February both Governments presented to the Liaison Sub-Committee on Decommissioning their proposals on how they intended to give effect to the Commission's recommendations.

12. During the spring of 1998, to get acquainted with all aspects of their mandate, the Commissioners and assistants travelled frequently in both jurisdictions and consulted experts on forensic science, ammunition and explosives, destruction techniques and disposal of residue. The acquisition of commercial sources for vehicles and equipment was also explored.

13. Standard Operating Procedures (SOP) were developed to guide the conduct of the Commission's involvement in decommissioning events. It is anticipated that specific arrangements and measures during each individual decommissioning event will vary, depending on the method used and the nature of the operational circumstances existing at the time.

14. Operations Centers, to be activated during decommissioning events, were established in Belfast and Dublin.

15. The possibility remains that State agencies in either jurisdiction will be involved in the conduct of decommissioning operations, either acting as representatives of the Government ("designated representatives"), or as agents of the Commission in accordance with the agreed method used. To that end the Commission established permanent liaison with the Royal Ulster Constabulary, the Garda Síochána, the British Army and the Irish Defence Forces.

The Good Friday Agreement

16. The Good Friday Agreement of 10 April 1998 was the culmination of a process of negotiation that began on 10 June 1996 in Belfast. Parties to the Agreement confirmed their intention to work constructively and in good faith with the Commission, and to use any influence they may have, to achieve the decommissioning of all paramilitary arms within two years following the referendums held on 22 May 1998 and in the context of the implementation of the overall settlement.

17. Both Governments committed to take the necessary steps to facilitate the decommissioning process, to include bringing the relevant scheme or regulations into force by the end of June 1998. A decommissioning scheme in Northern Ireland and Regulations in Ireland came into effect on 30 June 1998. They provide a workable basis for achieving the decommissioning of paramilitary arms.

Contact Persons

18. The Commission is tasked to facilitate the decommissioning of arms held by paramilitary groups. To assist in that task the Commission asked that paramilitary groups nominate a representative or point of contact with the Commission through whom it could communicate.

19. In October 1997 the Ulster Volunteer Force (UVF) and Red Hand Commando (RHQ) nominated Mr. Billy Hutchinson from the Progressive Unionist Party (PUP) to be their point of contact with the Commission. In June 1998 the Loyalist Volunteer Force (LVF) nominated Pastor Kenny McClinton as their point of contact, though in June 1999 he resigned from this post. In September 1998 Sinn Fein named Mr. Martin McGuinness as the party's point of contact with the Commission. While the UDA/UFF have not named a point of contact, the leader of the Ulster Democratic Party (UDP), Mr. Gary McMichael, and his colleagues, have met several times with the Commission. All of these individuals have been helpful in providing the Commission with a better understanding of attitudes within the wider loyalist and republican communities regarding decommissioning.

Decommissioning

20. Contact with the LVF through their intermediary led to a decommissioning event on 18 December 1998. That paramilitary group decommissioned four sub-machine guns, two rifles, two pistols, a sawn-off shotgun, 348 rounds of ball ammunition, 31 shotgun shells, five electrical detonators, two pipe bombs, two weapons stocks and five assorted magazines. The items described were destroyed in accordance with Commission procedures the day they were received and the residue was disposed-of the same day also. At the LVFs request the event was covered by the media. A report on this event was provided to both governments in accordance with the Commission's SOP.

Public Profile

21. With the exception of the press conference on 18 December 1998 to answer media queries about the LVF decommissioning, and the intervention made following the Prime Ministers' announcement of the Hillsborough Declaration on 1 April 1999, the Commission has made no public statements since September 1998. The Commission has taken this course of action in the belief that avoiding publicity would give the Commission a greater chance to work with paramilitary groups or their representatives, to win their confidence, and to advance the prospects for decommissioning.

22. The Commission's silence should not be interpreted as inactivity. Over the course of the last ten months the Commission has had numerous meetings with political parties in Northern Ireland, with the two governments, with the security forces in both jurisdictions, with the churches, and with local special interest organisations.

Reporting

23. Throughout this process, the Commission has kept both governments informed in detail about its efforts and its assessment of prospects for success. A number of these meetings have taken place at the highest governmental level. The two governments have likewise shared with the Commission their views on their own efforts, and this has been helpful to the Commission.

Signed: Tauno Nieminen

John de Chastelain

Andrew D. Sens

Belfast, 2 July 1999

Report on the First Inspection of IRA Weapons Dumps, by President Martti Ahtisaari and Mr Cyril Ramaphosa, 26 June 2000.

We accepted our appointment on the basis of terms of reference set out in a joint statement issued by the Prime Minister and the Taoiseach and the statement by the leadership of the IRA on 6 May 2000.

In its statement of 6 May, the IRA leadership pledged to initiate a process that will completely and verifiably put IRA arms beyond use in the context of the statements made by the two governments on May 5 2000. Besides undertaking to resume contact with the Independent International Commission on Decommissioning (IICD), the IRA leadership agreed to in place within weeks a confidence-building measure to confirm that their weapons remain secure.

We see our mandate as being the inspection of the contents of a number of IRA arms dumps, reporting to the IICD that we have done so, and re-inspecting these dumps regularly to ensure that the weapons have remained secure.

In preparing for the first inspection visit, we were briefed by the British Prime Minister, The Irish Foreign Minister, the British Secretary of State and the Commissioners of the IICD. We also consulted most of the parties that have endorsed the Good Friday Agreement. In addition, we consulted independent specialists in the field of arms control, who had previously participated in arms inspections elsewhere and had expertise in the area of verification. The purpose of these consultations was to help us develop credible methods for inspection and verification.

We have now carried out our first inspection. We inspected a number of arms dumps. The arms dumps held a substantial amount of military material, including explosives and related equipment, as well as weapons and other materials.

We observed that the weapons and explosives were safely and adequately stored. We have ensured that the weapons and explosives cannot be used without our detection.

We are satisfied with the co-operation extended to us by the IRA to ensure a credible and verifiable inspection. All our requests were satisfactorily met.

We plan to re-inspect the arms dumps on a regular basis to ensure that the weapons have remained secure.

The process that led to the inspection visit and the way in which it was carried out makes us believe that this is a genuine effort by the IRA to advance the peace process.

Maratti Ahtisaari

Cyril Ramaphosa

London 26 June 2000

Report on the Second Inspection of IRA Weapons Dumps, by President Martti Ahtisaari and Mr Cyril Ramaphosa, 26 October 2000.

This is a report of our second inspection of IRA weapons dumps.

We reiterate that our mandate as Weapons Inspectors is to inspect the contents of a number of IRA arms dumps and to report to the IICD that we have done so, and to re-inspect these dumps regularly to ensure that the weapons have remained secure.

The terms of reference of our appointment are set out in a joint statement issued by the Prime Minister and the Taoiseach and a statement by the leadership of the IRA on 6 May 2000.

In its statement of 6 May, the IRA leadership pledged to initiate a process that will completely and verifiably put IRA arms beyond use in the context of the statement made by the two governments on 5 May 2000. Besides undertaking to resume contact with the Independent International Commission on Decommissioning (IICD), the IRA leadership agreed to put in place within weeks a confidence- building measure to confirm that their weapons remain secure.

We again relied on our consultations with independent specialists in the field of arms control, who had previously participated in arms inspections elsewhere and had expertise in the area of verification. The purpose of these consultations was to help us develop credible methods for inspection and verification.

We have now carried out our second inspection, which took place upon our request. We re-inspected the arms dumps, which we previously reported held a substantial amount of military material, including explosives and related equipment, as well as weapons and other material. The arms dumps had not been tampered with and we confirm that they have remained secure.

We observed that the weapons and explosives continued to be safely and adequately stored. We remain confident that the weapons and explosives cannot be used without our detection.

The IRA has fully honoured their commitments and complied with the terms of our engagement and we are convinced that we will receive the same co-operation in future re-inspections.

We plan to re-inspect the arms dumps on a regular basis and to ensure that the weapons remain secure.

Maratti Ahtisaari

Cyril Ramaphosa

Helsinki 26 October 2000

Report on the Third Inspection of IRA Weapons Dumps, by President Martti Ahtisaari and Mr Cyril Ramaphosa, 30 May 2001.

This is a report to the Independent International Commission on Decommissioning (IICD) following another inspection of IRA arms dumps.

Our mandate as Weapons Inspectors is to inspect the contents of a number of IRA arms dumps and to report that we have done so, and to re-inspect these dumps regularly to ensure that the weapons have remained secure.

Since our second inspection on 26 October 2000, we had planned to carry out an inspection

during the first quarter of this year. We have, however, been unable to carry out this inspection earlier due to the outbreak of foot-and-mouth disease and consequent restrictions of movement.

With the easing of these restrictions of movement, we re-inspected the arms dumps. As we stated in our previous reports, these dumps held a substantial amount of military material, including explosives and related equipment, as well as weapons and other material. We confirm that the arms dumps had not been tampered with and that they have remained secure.

We observed that the weapons and explosives continued to be safely and adequately stored. We remain confident that they cannot be used without our detection.

The IRA has once again fully honoured their commitments and complied with the terms of our engagement and we are convinced that this co-operation will continue.

We will continue to re-inspect the arms dumps in order to ensure that the weapons remain secure.

Maratti Ahtisaari

Cyril Ramaphosa

London 30 May 2001

Report of The Independent International Commission on Decommissioning, 23 October 2001 (1st IRA act of Decommissioning), Belfast, IICD.

1. On 6th August 2001 the Commission reported that agreement had been reached with the IRA on a method to put IRA arms completely and verifiably beyond use. This would be done in such a way as to involve no risk to the public and avoid the possibility of misappropriation by others.

2. We have now witnessed an event -- which we regard as significant -- in which the IRA has put a quantity of arms completely beyond use. The materiel in question includes arms, ammunition and explosives.

3. We are satisfied that the arms in question have been dealt with in accordance with the scheme and regulations. We are also satisfied that it would not further the process of putting allarms beyond use were we to provide further details of this event.

We will continue our contact with the IRA representative in the pursuit of our mandate.

Tauno Nieminen.....John de Chastelain.....Andrew D. Sens

23 October 2001

Report of The Independent International Commission on Decommissioning, 8 April 2002 (2nd IRA act of Decommissioning), Belfast, IICD.

1. We wish to inform you that we have witnessed an event in which the IRA leadership has put a varied and substantial quantity of ammunition, arms and explosive material beyond use. In accordance with the Governments' Scheme and Regulations, we have made an inventory of the

arms concerned, which we will provide to the two governments when our task is completed.

2. As before, we have agreed to the IRA's condition of confidentiality regarding details of this event, as provided for in the same Scheme and Regulations.

3. We will continue our discussions with the IRA representative in the pursuit of our remit. We will also continue our discussions with the loyalist paramilitary groups.

Signed: Tauno Nieminen

John de Chastelain

Andrew D. Sens

Belfast, 8 April 2002

Report of The Independent International Commission on Decommissioning, 21 October 2003 (3rd IRA act of Decommissioning), Belfast, IICD.

1. The Commission has witnessed a third event in which IRA weapons have been put beyond use in accordance with the Governments' Scheme and Regulations.
2. The arms comprise light, medium and heavy ordnance and associated munitions. They include automatic weapons, ammunition, explosives and explosive materiel.
3. The quantity of arms involved was larger than the quantity put beyond use in the previous event.

John de Chastelain

Andrew Sens

21 October 2003

Report of The Independent International Commission on Decommissioning, 26 September 2005 (Last IRA act of Decommissioning), Belfast, IICD.

1. Over the past number of weeks we have engaged with the IRA representative in the execution of our mandate to decommission paramilitary arms.
2. We can now report that we have observed and verified events to put beyond use very large quantities of arms which the representative has informed us includes all the arms in the IRA's possession. We have made an inventory of this materiel.
3. In 2004 the Commission was provided with estimates of the number and quantity of arms held by the IRA. These estimates were produced by the security forces in both jurisdictions and were in agreement. Our inventory is consistent with these estimates and we believe that the arms decommissioned represent the totality of the IRA's arsenal.
4. The manner in which the arms were decommissioned is in accordance with the remit given us by the two governments as reflected in their Decommissioning Acts of 1997.
5. A Protestant and a Catholic clergyman also witnessed all these recent events: the Reverend Harold Good, former President of the Methodist Church in Ireland, and Father Alec Reid, a Redemptorist priest.

6. The new single inventory of decommissioned IRA arms incorporates the three we made during the preceding IRA events. This lists all the IRA arms we have verified as having been put beyond use. We will retain possession of this inventory until our mandate is complete.

7. We can report, however, that the arms involved in the recent events include a full range of ammunition, rifles, machine guns, mortars, missiles, handguns, explosives, explosive substances and other arms, including all the categories described in the estimates provided by the security forces.

8. In summary, we have determined that the IRA has met its commitment to put all its arms beyond use in a manner called for by the legislation.

9. It remains for us to address the arms of the loyalist paramilitary groups, as well as other paramilitary organizations, when these are prepared to cooperate with us in doing so.

Index

- A**
- Abstention** 73, 76, 77, 78, 80, 83, 90, 107, 108, 164, 213, 214, 216, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 229, 248, 295, 322, 356, 357, 389, 470, 484, 489, 492
- Motion on abstentionism* 222
- Accord cadre pour la dévolution** 215
- Accord d'Hillsborough ou Accord anglo-irlandais (1985)** 219, 226, 329
- Accord de Lomé** 396
- Accord de Sunningdale** 173, 174, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 219, 220, 221, 491
- Accord du Vendredi Saint** 23, 26, 326, 328, 337, 352, 355, 358, 371, 373, 374, 376, 388, 422, 426, 438, 441, 454, 471, 476, 485, 489, 493
- Accords de Dayton (1995)** 397
- Adams, Gerry** 97, 213, 214, 216, 220, 221, 223, 229, 231, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 263, 264, 271, 288, 289, 290, 293, 298, 307, 308, 309, 314, 336, 346, 351, 354, 355, 356, 358, 362, 363, 364, 374, 393, 398, 404, 414, 421, 422, 432, 433, 438, 455, 456, 457, 461, 462, 463, 464, 465, 469, 470, 471, 472, 480, 482, 496, 499
- Addendum to the Ireland Today*
- Document (Sinn Féin document)* 75, 76, 79, 80
- Ahern Bertie** 328
- Alliance Party** 197
- Andrew D. Sens** 414, 416, 417
- Anomie** 113
- Anzieu, Didier et Jacques-Yves Martin** 135, 136, 137, 139, 143, 166
- Apaisement**
- Apaisement des républicains** 239, 390, 436, 440, 443, 458, 482, 494
- Stratégie de l'apaisement** 441, 442, 443, 444
- B**
- Battle of the Bogside** 56
- Bishop, Patrick et Eamonn Mallie** 62
- Black and Tans** 19, 101
- Blair, Tony** 90, 272, 273, 328, 375, 379, 439, 448, 449, 454, 455, 480, 495
- Bloody Friday** 97, 133
- Bloody Sunday** 63, 65, 66, 67, 69, 90, 94, 98, 99, 168
- Bosnie-Herzégovine (Accord de cessez-le-feu)** 397
- Bourque, Reynald et Christian Thuderoz** 22, 28, 191, 192, 335, 340, 376, 390, 405, 417, 418, 478
- Braud, Philippe** 124, 125, 126, 127, 147, 161, 310, 311
- Breatnach, Deasún** 78, 159
- B-Specials** 39, 59, 95
- Burntollet (guet-apens de)** 54, 55

C

caches d'armes de l'IRA (inspections)
 392, 419, 420, 421, 422, 423, 427, 428,
 478, 484, 489

Caledon 43

Campaign for Social Justice (CSJ) 38, 48,
 54, 120

Cessez-le-feu

IRA

1972 97

1975 32, 168, 169, 172, 181, 182,
 185, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 196

1994 25, 237, 239, 242, 244, 245,
 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253,
 254, 258, 262, 270, 278, 280, 281,
 284, 287, 288, 290, , 301, 312, 315,
 316, 319, 320, 322, 323, 330, 350,
 354, 369, 373, 383, 385, 386, 396,
 439, 444, 452, 457, 470, 471, 474,
 475, 476, 478, 479, 486, 489, 491

1997 (renouvellement) 271, 272,
 273, 274, 276

loyalistes 25, 32

Chaliand, Gérard 131, 153, 202

Clann road 76

Clinton, Bill 246, 414, 495

Collusion 353, 362, 456

**Combined Loyalist Military Command
 (CLMC)** 25

Commission Cameron 48, 50, 51, 52, 55,
 88

**Commission indépendante de
 surveillance, Independent Monitoring
 Commission (IMC)** 458, 459, 460, 466,
 474

**Commission internationale indépendante
 sur le désarmement (Independent**

**International Commission on
 Decommissioning, IICD)** 28, 29, 88, 89,
 98, 266, 267, 268, 288, 301, 318, 327,
 330, 368, 369, 373, 374, 375, 380, 381,
 382, 383, 384, 385, 388, 410, 411, 412,
 414, 417, 419, 420, 421, 426, 427, 428,
 429, 432, 433, 434, 440, 446, 447, 453,
 454, 457, 459, 460, 462, 464, 465, 471,
 472, 473, 482, 485, 494, 497, 498

Commission Mitchell *voir* **Commission
 internationale indépendante sur le
 désarmement**

Communauté

Communauté nationaliste 134, 138,
 149, 151, 152, 157, 160, 162, 164,
 166, 173, 183, 202, 204, 210, 215,
 235, 258, 281, 288, 289, 290, 291,
 292, 294, 298, 299, 300, 303, 312,
 319, 321, 340, 350, 353, 389

Concept 139, 140, 141, 142, 143, 144

Compton (Rapport) 43, 61

Confiance (concept) 253

voir aussi **Orrigi, Gloria**

Constitution irlandaise 233, 241, 346,
 355, 384

Constitutional Convention 195

**Continuity Irish Republican Army
 (CIRA)** 226, 295, 296, 497, 498

Coogan, Tim Pat 21, 71, 72, 73, 80, 82,
 186, 234

Craig, William 49, 50, 51, 54, 178

Crettiez, Xavier 151, 157, 430, 431

D

Davies, James Chowning 115, 117

De Chastelain, John 379, 383, 415, 423,
 434, 435, 456, 457, 485, 495

- De Visscher, Pierre**, 136, 137
- Déclaration Commune**
Avril 2003 66, 239, 242, 243, 244, 247,
283, 286, 422, 450, 454, 455, 456, 462
- Déclaration Commune sur la paix**
(Downing Street Declaration), 15
décembre 1993 239
- Déclaration d'Hillsborough**
(Hillsborough Declaration), 1^{er} avril
1999 371
- Democratic Unionist Party (DUP)** 24, 222,
223, 238, 251, 252, 260, 261, 264, 314,
316, 319, 327, 329, 345, 350, 407, 408,
411, 413, 429, 430, 432, 433, 434, 436,
442, 464, 466
- Derry Housing Action Committee**
(DHAC) 38
- Désarmement (IRA)** 26, 267, 272, 276,
303, 307, 308, 313, 314, 315, 317, 318,
329, 330, 331, 332, 333, 334, 339, 366,
369, 370, 371, 373, 376, 377, 378, 379,
380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 411,
432, 435, 437, 449, 454, 462, 463, 464,
465, 473, 480, 495
- Discrimination** 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44,
45, 46, 47, 49, 52, 53, 99, 100, 107, 116,
117, 119, 301, 302, 329, 350, 352, 394,
395, 403, 431, 490
- Dissonance cognitive** 113
- Doherty, Pat** 270
- Donald C. Johnson** 416
- Donaldson, Jeffrey** 455
- Drumcree** 292, 389
- Durkheim, Emile** 113, 150
- E**
- État libre irlandais (Irish Free State)** 19,
175, 315
- Expéditions punitives** 452, 454
- F**
- Faulkner, Brian** 61, 63, 67, 68
- Féron, Élise** 22, 312, 457, 499
- Fianna Fail** 216, 316, 317
- Fine Gael** 75, 76, 216, 411
- Forum pour une Nouvelle Irlande (New**
Ireland Forum) 216
- G**
- Government of Ireland Act (1920)** 77, 95,
243, 244, 346, 347, 358
- Grèves de la faim (Hunger Strikes)** 169,
172, 198, 202, 203, 207, 208, 209, 210,
213, 214, 248, 322, 392, 476, 483, 486,
491, 496
- Grosjean, Olivier** 207
- Groupe (concept) voir** **Maisonneuve,**
Jean,
voir aussi **Anzieu, Didier et Jacques-Yves**
Martin
- Gurr, Ted R.** 28, 112, 114, 115, 116, 117,
118, 119, 121, 122, 125, 126, 149, 151,
490
- H**
- Harri Holkeri** 415
- Hennessey Thomas** 29, 221, 231, 232, 239,
274, 278, 286, 346, 372, 375, 378
- Homeless Citizens League (HCL)** 38
- Horgan, John** 315, 316, 317
- Hume, John** 215, 231, 242, 243, 269, 346,
350, 351, 414

- Hutchinson, Wesley** 49
- I**
- Idéologie (concept)** 146, 148, 149, 151, 152
- Insurrection (Pâques)** 22, 84, 98, 105, 155
- Internement** 61, 62, 63, 65, 67, 69, 71, 72, 98, 99, 112, 132, 133, 186
- IRA provisoire (Provisional Irish Republican Army), (PIRA)** 81, 85, 86, 87, 89, 90, 96, 98, 101, 102, 103, 107, 108, 184, 187, 194, 295, 296, 445, 489
- IRA provisoire (Provisional Irish Republican Army, PIRA)** 17, 26, 70, 71, 81, 83, 86, 87, 89, 90, 96, 97, 120, 152, 164, 184, 185, 210, 217, 226, 251, 315, 371, 460, 466, 467, 474, 476
- Ireland Today (Republican movement document)** 74, 75, 76, 78, 79
- Irish National Liberation Army (INLA)** 296, 498
- Irish Northern Aid Committee (ou NORAIID)** 100, 412
- Irish Republican Army (IRA)** 17, 20, 25, 26, 98, 250, 269, 271, 272, 287, 319, 338, 339, 364, 373, 383, 384, 385, 388, 393, 423, 437, 447, 456, 479, 489, 491, 492, 496
- J**
- J-curve voir Davies, James Chowning**
- Jennings, Helen H.** 136, 138
- Jeune Irlande (Young Irelanders)** 18, 22, 104, 105, 225
- K**
- Kelly, Gerry,** 323
- Krings, Torben** 431, 432, 466, 467, 469, 475, 476, 496
- L**
- Lewin, Kurt** 145
- Luhmann, Nicolas** 254
- Lynn, Brendan** 213, 222
- M**
- Maillot, Agnès** 21, 61, 66, 71, 104, 105, 132, 179, 183, 187, 202, 205, 214, 222, 223, 246, 336, 337, 338, 356, 357, 371
- Maisonneuve, Jean** 135, 136, 137, 147
- Major, John** 240, 243, 268, 333, 411
- Mallon, Seamus** 314
- Mayhew, Patrick** 94, 234, 262, 263, 264, 265, 268, 334
- McAuley, Gerald** 57, 288
- McCartney, Clem** 402
- McGinty, Roger** 21, 330
- McGuinness, Martin,** 225
- McInnes, Colin,** 21
- Médiation** 28, 33, 191, 281, 326, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 416, 435, 436, 482, 494
- Michaud, Yves** 36, 122, 123
- Mitchell, George** 29, 415, 485, 495
- Murphy, Paul** 463, 464
- Mythe**
- Concept** 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157
- Mythe républicain** 105, 149, 161, 167, 256, 257, 304, 309, 475, 477, 478, 481
- N**
- Négociation (théories) voir Marret, Jean-Luc**

- voir aussi* **Bourque, Reynald et Christian Thuderoz**
- Northern Ireland Civil Rights Association (NICRA)** 38, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 54, 59, 63, 64, 65, 66, 69, 85, 89, 117, 290
- Northern Ireland Constitutional Proposals (20 mars 1973)** 173
- O**
- O'Bradaigh, Ruairi** 224, 226, 357
- O'Doherty, Malachi** 21, 121, 143, 144, 290, 296, 297, 299, 300
- O'Neill, Terence** 53, 69, 91
- O'Dochartaigh, Niall** 29, 58
- Official Irish Republican Army (OIRA)** 17, 86, 295, 460
- Opération Banner** 58, 60
- Opération Demetrius** 61
- Opération Harvest** 71, 73, 317
- Ordre d'Orange (Orange Order)** 293
- Orrigi, Gloria** 253
- OTRs (fugitifs)** 438, 456
- P**
- Paffenholtz, Thania** 394, 395, 396
- Paisley, Ian** 24, 51, 178, 234, 264, 265, 275, 293, 331, 345, 346, 424, 425, 434, 435, 436, 458, 462, 463, 465, 472, 473, 474, 483, 497
- Parti conservateur** 238, 360
- Parti travailliste britannique (British Labour Party)** 75, 76, 79, 129, 216, 228, 252, 272, 448
- Partition de l'Irlande** 19, 37, 43, 67, 77, 100, 106, 154, 164, 180, 220, 231, 232, 243, 289, 292, 315, 346, 402, 403, 481
- Patez, Fabrice** 140
- Peace People (Women's Peace Movement)** 200
- Pelland, Marie André** 146, 150
- Peyronel, Valérie** 349, 350
- Pouvoirs spéciaux (Special powers)** 39, 53, 71, 72, 99
- Principes Mitchell (Mitchell Principles)** 267, 296, 337, 338
- Prisonniers (amnistie)** 97, 101, 123, 182, 186, 188, 197, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 245, 273, 306, 311, 322, 328, 329, 351, 352, 354, 359, 361, 365, 370, 372, 389, 396, 408, 424, 425, 438, 439, 440, 441, 444, 445, 474, 482, 484, 492, 494, 497, 499
- Privation relative** 28, 112, 114, 115, 116, 118
- processus de paix 285, 404, 405
- Progressive Unionist Party (PUP)** 24, 274, 329, 344, 345, 380, 459
- Proposals by the British and Irish Governments for a Comprehensive Agreement (8 décembre 2004)** 463, 465
- R**
- Radtchenko-Draillard, Svetlana** 366
- Ramaphosa, Cyril** 420, 421, 432, 479
- Real Irish Republican Army (RIRA)** 295, 296, 387, 477, 497, 498
- Recensement (1971)** 39, 44
- Réconciliation (concept)** 347, 348
- Red Hand Commando (RHD)** 498
- Reid, Alec (Father)** 473, 483
- République d'Irlande** 67, 71, 73, 75, 76, 174, 175, 185, 211, 214, 219, 224, 226, 230, 248, 273, 328, 329, 384, 437, 474

Résolution de conflit (théories) 33, 255,
284, 327, 331, 392, 393, 394, 395, 396,
398, 400, 402, 469, 474, 481, 494

Robinson, Peter 217, 250, 251, 278, 279,
333, 370, 371, 439, 440, 497

Rock, Stephen R. 442, 443, 444

Royal Ulster Constabulary (RUC) 49, 57,
60, 62, 89, 187, 201, 245, 289, 290, 293,
295, 303, 353, 354, 360, 362, 363, 364,
370, 372, 413

S

Scarman (Rapport) 56, 94

Sederberg, Peter C., 277

Sens, Andrew D., 414, 416, 417

Siméant, Johanna 208

Sinn Féin : 22, 24, 27, 32, 63, 75, 77, 78,
80, 83, 85, 86, 98, 100, 103, 108, 170,
181, 186, 189, 190, 192, 194, 199, 212,
213, 214, 216, 217, 221, 222, 223, 224,
225, 226, 229, 230, 231, 232, 235, 237,
238, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246,
247, 248, 249, 250, 253, 254, 255, 262,
264, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273,
274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 286,
287, 289, 295, 296, 299, 301, 304, 316,
321, 322, 323, 336, 337, 338, 345, 348,
351, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 361,
362, 363, 364, 365, 369, 370, 371, 372,
373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380,
384, 387, 388, 389, 392, 393, 398, 404,
414, 421, 423, 426, 432, 433, 437, 438,
447, 451, 455, 456, 457, 458, 459, 462,
463, 464, 465, 466, 467, 470, 471, 474,
476, 477, 485, 486, 492, 494, 496, 499

**Social Democratic and Labour Party
(SDLP)** 23, 25, 154, 180, 197, 215, 216,

222, 230, 231, 232, 238, 242, 246, 269,
286, 314, 329, 348, 350, 351, 365, 385,
433, 436, 457

**Société des Irlandais Unis (Society of
United Irishmen)** 17, 104

Statut de catégorie spéciale 203, 204, 209

T

Tauno Nieminen 416

Taylor, Peter 21, 65, 81, 82, 101, 182, 184,
223, 227, 230, 298

Terrorisme 31, 35, 60, 93, 111, 122, 123,
126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134,
145, 146, 149, 150, 151, 161, 165, 183,
201, 203, 228, 276, 277, 279, 362, 431,
432, 441, 468, 490

The Way Forward (Sinn Féin document)
375

Tonge, Jonathan 295, 296, 356, 357, 476,
477, 497

Tönnies, Ferdinand 138, 139, 141, 142,
143, 202

Toolis, Kevin 60

transfert des pouvoirs 67, 215, 364, 365,
366, 369, 371, 375, 376, 377, 379, 389,
456, 461, 462

Trimble, David 274, 293, 343, 358, 370,
372, 373, 378, 380, 423, 427, 429, 433,
436, 445, 446, 447, 454, 457

Troubles (les) 35, 36, 37, 38, 51, 56, 57, 60,
66, 69, 70, 81, 82, 90, 91, 92, 94, 96,
100, 107, 111, 125, 127, 132, 141, 142,
164, 169, 182, 203, 233, 288, 290, 312,
314, 315, 322, 349, 373

Trust and rust 317, 318, 321

Twin Track Initiative (1995) 265

U

- Ulster Defence Association (UDA)** 24, 48,
70, 91, 92, 93, 94, 95, 107, 184, 274,
362, 381, 498, 499
- Ulster Democratic Party (UDP)** 24, 274,
329, 344, 345, 381
- Ulster Freedom Fighters (UFF)** 94
- Ulster Unionist Party (UUP)** 24, 197, 219,
254, 269, 274, 293, 305, 329, 343, 344,
345, 365, 369, 370, 377, 379, 419, 426,
429, 433, 438, 441, 445, 455, 457, 460,
461
- Ulster Volunteer Force (UVF)** 24, 58, 70,
91, 92, 93, 94, 107, 117, 183, 197, 210,
274, 380, 459, 498, 499
- United Kingdom Unionist Party (UKUP)**
274, 347

V

- Violence collective** 146, 147, 149, 161, 162,
165
- Violence politique** 31, 35, 36, 111, 115,
121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 131,
134, 161, 242, 430
- Volontaires de la Fraternité
Républicaine Irlandaise (Irish
Republican Brotherhood)** 19

W

- Weber, Max,** 124, 139, 140, 142, 143, 202
- Whitelaw, William** 69, 97, 173, 175, 176
- Whyte, John** 39, 41, 42, 45
- Widgery(Rapport)** 64, 66, 90
- Wieviorka, Michel** 28, 118, 130, 144, 148,
149, 150, 151, 152, 157, 166, 291, 312,
400

Table des matières

Remerciements	7
Liste des acronymes	9
Sommaire	13
Introduction générale	17
I. L' Irish Republican Army (IRA)	17
II. Problématique	19
III. Le désarmement au cœur du processus de paix	23
IV. Sources et obstacles rencontrés	25
V. Plan de la thèse	29
Partie I : La violence armée (1969-1972)	35
Chapitre I. Historique	37
I. Les « troubles »	37
I.1 Un système jugé discriminatoire	38
I.1.1 La discrimination en matière d'emploi	39
I.1.2 La discrimination en matière de logement	43
I.1.3 La discrimination dans le domaine électoral	45
I.2 La campagne pour les droits civiques :	
Une campagne contre le régime de Stormont ?	46
I.3 Les premières flambées de violence et le rapport Cameron	48
I.3.1 La police nord-irlandaise remise en cause	48
I.3.2 Le rapport Cameron	50
I.4 Des réformes insuffisantes	52
I.5 Les jours décisifs du mois d'août 1969	55
I.6 L'intervention de l'armée britannique	57
I.7 L'internement	59
I.8 « Bloody Sunday » : le « Dimanche sanglant »	61
I.9 La fin du régime de Stormont	65

II. Les mouvements paramilitaires	68
II.1. L'émergence des Provisoires	68
II.1.1 La campagne de la frontière	69
II.1.2 La remise en question du principe de l'abstention	71
II.1.3 L'absence de l'IRA et les affrontements d'août 1969 : prémices d'une division ?.....	77
II.1.4. Les « Provisoires » et le mouvement pour les droits civiques.....	81
II.2 La résurgence des groupes armés loyalistes : « Pour Dieu et l'Ulster ».....	87
III. L'IRA et le discours républicain	93
III.1 Une lutte contre la répression et l'oppression.....	94
III.2 Une lutte contre un occupant considéré comme « illégitime ».....	96
III.3 Une lutte ancestrale.....	99
Chapitre II. La violence comme seule alternative.....	105
I. De la frustration au terrorisme	106
I.1. Le sentiment de frustration, fondement de la violence	107
I.1.1. La théorie de la frustration relative	109
I.1.2. La « privation progressive »	110
I.2. Le « sentiment » de frustration et la violence en Irlande du Nord ..	111
I.2.1. La discrimination et les inégalités à la source de la frustration	111
I.2.2. Le « sentiment » de frustration et la violence de l'IRA.....	115
I.3. Violence politique et violence terroriste en Irlande du Nord	116
I.3.1. La violence de l'IRA : une violence politique ?	116
I.3.1.1. La violence politique : définition	117
I.3.1.2. Portée et signification politique de la violence en Irlande du Nord.....	121
I.3.2. La violence de l'IRA, une violence terroriste ?	121
I.3.2.1. Le terrorisme : définition et stratégie	122
I.3.2.2. Portée et signification « terroriste » de l'action de l'IRA	126

II. L'IRA : la violence d'un groupe au sein d'une communauté.....	128
II.1 Le groupe	128
II.1.1. Sociogroupe et psychogroupe.....	129
II.1.2. L'IRA : sociogroupe ou psychogroupe ?.....	131
II.2 Le concept de communauté	132
II.2.1 La communauté : tentative de définition	132
II.2.2 L'IRA et la communauté catholique nord-irlandaise	135
III. La violence terroriste comme marqueur identitaire	137
III.1 La violence : facteur de cohésion et marqueur identitaire du groupe	140
III.2 Idéologie, mythe et « culture de la violence »	142
III.3 Discours républicain et légitimation de la violence.....	145
III.3.1 La violence républicaine : entre mythe et processus identitaire.....	145
III.3.2 Le recours à la force : un devoir moral ?	150
 Conclusion Partie I : La violence armée (1969-1972).....	157
 Partie II Le processus de paix : le désarmement au cœur des négociations (1973-1997)	161
 Chapitre III. La fin de la violence de l'IRA	165
I. La Trêve de l'IRA	165
I.1. L'échec de l'Accord de Sunningdale	166
I.1.1 Le rejet de l'Accord de Sunningdale	167
I.1.2 La revendication territoriale de la République d'Irlande.....	168
I.1.3 La fin de l'Exécutif nord-irlandais.....	170
I.1.4 L'IRA et l'Accord de Sunningdale	172
I.2 Le cessez-le-feu de l'IRA : 22 décembre 1974 -17 janvier 1975.....	174
I.3 La trêve de l'IRA : 10 février 1975 - 23 janvier 1976	178
I.3.1 Les conditions de la trêve	178
I.3.2 Discussions sans négociations avec les républicains	181

I.3.3 Un retrait britannique négocié ?.....	184
I.3.4 La fin de la trêve	188
II. Les grèves de la faim et la remise en question de la violence	190
II.1 Le retour à la violence.....	190
II.2 Les grèves de la faim	194
II.3 La prison : le temps de la réflexion.....	200
III. La stratégie politique du Sinn Féin : l'alternative à la violence armée.....	203
III.1 Vers un « abstentionnisme actif ».....	204
III.2 Le forum pour une nouvelle Irlande et l'ébauche d'un futur accord	207
III.3 L'Accord d'Hillsborough	209
III.4 La fin de l'abstention	211
III.5 La légitimité de la lutte armée réaffirmée.....	214
IV. La violence de l'IRA et l'isolement du Sinn Féin.....	216
IV.1 Le réarmement de l'IRA.....	216
IV.2 L'isolement du Sinn Féin	219
IV.2.1 Tentative d'alliance avec les nationalistes	219
IV.2.2 1988-1992 : le Sinn Féin isolé des négociations.....	221
IV.3 Peter Brooke et le Sinn Féin : la porte ouverte aux négociations ?	224
V. Le cessez-le-feu de 1994	227
V.1 La Déclaration Commune sur la paix	228
V.2 Le cessez-le-feu	230
Chapitre IV. Le désarmement : enjeu essentiel des négociations.....	237
I. Du cessez-le-feu au désarmement : concepts et réalité.....	237
I.1 Un cessez-le-feu permanent ?.....	238
I.2 Le concept de désarmement	242
I.2.1 Le désarmement : un acte symbolique de reddition.....	243
I.2.2 Le désarmement : un acte militaire insignifiant ?.....	246
I.3 Les enjeux politiques du désarmement	249
I.3.1 Le désarmement préalable de l'IRA et l'intégration du Sinn Féin aux pourparlers.....	250
I.3.2 Les principes « Mitchell ».....	254

I.3.3 L'intégration du Sinn Féin et le cessez-le-feu de l'IRA	256
I.3.4 La stratégie de la conciliation	260
II. Enjeux et résistances	265
II.1 Les enjeux	266
II.1.1 « Fabriquer la paix »	266
II.1.2 Les phases d'un processus de paix	268
II.1.3 L'avant-accord : l'engagement des républicains dans les négociations.....	270
II.2 L'impossible désarmement : les justifications militaires.....	273
II.2.1 Les défenseurs de la communauté ?	273
II.2.2 La question des armes et de la cohésion du groupe.....	279
II.2.3 Démilitariser la Province	285
II.3 L'IRA désarmée : la fin d'un mythe ?	288
II.3.1 Le désarmement de l'IRA : synonyme de reddition ?.....	288
II.3.1.1 Le désarmement et la dignité du mouvement républicain	290
II.3.1.2 Le désarmement et l'avenir de l'IRA	293
II.3.2 La tradition de l'enfouissement des armes	296
II.3.2.1 Trust and rust : une tradition républicaine	297
II.3.2.2 Trust and rust : une forme de désarmement ?.....	301
Conclusion Partie II. Le désarmement au cœur des négociations.....	305
Partie III : L'Accord de 1998 et la mise en œuvre du désarmement de l'IRA (1998-2005)	309
Chapitre V. L'accord du Vendredi Saint et l'impasse du désarmement.....	311
I. L'obligation de désarmer ?	311
I.1 Une date butoir pour le désarmement ?	312
I.2 L'édulcoration du discours sur le désarmement	314
I.3 L'engagement des républicains envers le désarmement.....	318
II. Les propositions de l'Accord.....	322
II.1. Les termes de l'Accord : les institutions.....	322

II.2 L'Accord de 1998 et le statut de la Province	325
II.2.1 Le maintien de l'Union ?	325
II.2.2 Un pas vers la réunification de l'Irlande ?	327
II.3 Les républicains et l'Accord de 1998	333
II.3.1 Pour un accord acceptable	333
II.3.2 La fin du principe de l'abstention	337
III. L'impasse du désarmement	339
III.1 Les avancées : la mise en œuvre de l'Accord	339
III.1.1 La libération des prisonniers	340
III.1.2 La réforme de la RUC	341
III.1.3 Des avancées insuffisantes	342
III.2 « Dévolution » et désarmement : frères ennemis ?	345
III.2.1. L'exigence d'un désarmement préalable	346
III.2.2 Un désarmement après un gouvernement : incertitudes et tergiversations	351
III.2.3 Les avancées en matière de désarmement	359
III.2.4 La nomination d'un représentant : un geste insuffisant ...	363
Chapitre VI La mise en œuvre du désarmement de l'IRA	369
I. Le processus de résolution de conflit en Irlande du Nord	370
I.2. La transformation du conflit	375
I.2.1. Transformation de conflit et origines d'un conflit	375
I.2.2. La transformation du conflit : rétablir la communication ...	376
I.3 La transformation du conflit nord-irlandais	377
II. La mise en œuvre du désarmement par la médiation	380
II.1. Neutralité et impartialité	381
II.2. Les différents types de tierce partie et leur « pouvoir »	383
II.3. Médiation et désarmement en Irlande du Nord	386
II.3.1. Le mandat de l'Organisation internationale sur le désarmement	387
II.3.2. Le « pouvoir » de la Commission Mitchell	388
III. La mise en œuvre du désarmement par la négociation	392
III.1. L'inspection des caches d'armes : un gage de désarmement ?	394

III.1.1 Une initiative « sans précédent »	395
III.1.2 Mesure de confiance de l'IRA et méfiance des unionistes	397
III.2. Un premier acte de désarmement : l'IRA sous la pression des évènements	400
III.2.1 Le plan de mise en œuvre de l'Accord.....	400
III.2.2 Le désarmement : progression et régression	401
III.2.3 Pressions et contraintes	404
III.2.4 Un acte « considérable » sous le sceau du secret	408
III.3. Le deuxième acte : l'apaisement des républicains.....	410
III.3.1 Des concessions envers les républicains	411
III.3.2 Un processus d'apaisement	414
III.3.3 Ultimatum et nouvelle impasse	418
III.4 Le troisième acte de désarmement : des enjeux politiques essentiels pour les républicains	420
III.4.1 Les « actes de réalisation » : l'attente d'un acte final de désarmement.....	420
III.4.2 Une mise en œuvre collective de l'Accord	422
III.4.3 Les enjeux du troisième acte de désarmement.....	426
III.5 L'acte final de désarmement : pressions externes et internes.....	429
III.5.1 L'IRA sous surveillance : la mise en place de l'IMC	430
III.5.2 L'exigence d'un acte final transparent : une volonté d'humiliation de l'IRA ?	432
III.5.3 La crédibilité du mouvement républicain remise en question	436
III.5.4 L'acte final : l'IRA poussé dans ses derniers retranchements	439
IV. La transition du mouvement républicain et la portée symbolique du désarmement	444
IV.1 La transition politique et la cohésion du mouvement républicain.....	445
IV.2 L'IRA désarmée : acteur de paix et héros du mythe républicain.....	447

Conclusion partie III : L'Accord de 1998 et la mise en œuvre du désarmement de l'IRA (1998-2005).....	453
Conclusion générale.....	457
Chronologie de 1967 à 2005	469
Glossaire des termes	479
Glossaire des théories et des concepts	491
Bibliographie	497
Bibliographie des auteurs.....	573
Annexes	591
Index.....	631
Table des matières	639

L'IRA DE LA VIOLENCE ARMÉE AU DESARMEMENT (1969-2005) : ENJEUX, SYMBOLES ET MECANISMES

Résumé

L'*Irish Republican Army* (IRA), le principal groupe paramilitaire républicain, fut fondé en 1969. Dès lors, il lutta contre la présence britannique en Irlande du Nord et pour la réunification de l'île d'Irlande. Le désarmement de l'IRA, considéré comme irréalisable jusqu'en 2001, s'accomplit pourtant bel et bien entre 2001 et 2005 dans le cadre du processus de paix. Le 26 septembre 2005, l'IRA avait officiellement déposé les armes. Quels mécanismes avaient alors permis, au sein du processus de paix nord-irlandais, d'aboutir à la « mise hors d'état de nuire » de l'arsenal de l'IRA qui déclarait pourtant encore en 1998 qu'il n'accepterait pas de rendre les armes ? Comme l'annonce le titre de cette thèse, trois questions sous-tendent notre analyse : quels étaient les enjeux de l'abandon de la violence et du désarmement pour l'IRA et le Sinn Féin durant tout le processus de paix ? Quelle était la portée symbolique du désarmement pour le groupe armé clandestin et pour le mouvement républicain dans son ensemble ? Enfin, quels mécanismes, tant diplomatiques que psychologiques, avaient pu convaincre l'IRA d'abandonner la violence puis de désarmer ? À la demande du groupe clandestin, la nature du dispositif de désarmement et le nombre d'armes détruites demeurent confidentiels. Cette étude ne prétend donc pas révéler des secrets d'État, mais bien de mettre en évidence la dynamique du processus qui a mené l'IRA de la violence armée à l'abandon des armes.

Mots-clés : Irlande du Nord, violence politique, processus de paix nord-irlandais, Armée républicaine irlandaise, désarmement, négociations

IRA: FROM ARMED VIOLENCE TO DECOMMISSIONING (1969-2005) – STAKES, SYMBOLS AND MECHANISMS

Abstract

The *Irish Republican Army* (IRA), the main Republican paramilitary group in Northern Ireland was founded in 1969. From then on it fought to put an end to the British presence in Northern Ireland and to achieve the unification of Ireland. The decommissioning of the IRA, which seemed unrealizable until 2001, was indeed accomplished between 2001 and 2005, as part of the Peace Process. On 26 September 2005, the IRA officially laid down its weapons. What mechanisms played a role in the IRA putting its arsenal beyond use during the Northern Ireland Peace Process, despite the armed group's declaration in 1998 that there would be no disarmament? As mentioned in the title of this thesis, three questions underlie our analysis: What was at stake in the giving up of violence and in decommissioning for the IRA and Sinn Féin during the Peace Process? What was the symbolic significance of decommissioning for the IRA and for the whole Republican movement? Finally, what diplomatic and psychological mechanisms managed to convince the IRA to give up violence and then to disarm? At the clandestine group's own request, the technical aspects of decommissioning and the number of arms which were destroyed still remain confidential. Therefore, this study does not reveal any State secrets, but rather underlines the dynamics of the process which led the IRA from armed violence to the giving up of arms.

Keywords: Northern Ireland, political violence, Northern Ireland Peace Process, Irish Republican Army, disarmament, negotiations

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3
École Doctorale 514 EDEAGE
EA4399 CREW (Center for Research on the English-speaking World)
Institut du Monde Anglophone 5 rue de l'École de Médecine 75006 Paris